



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LV
H
9-10
NAPOLI

LV.
H
9-10.

HISTOIRE DE CHARLES VI. ROY DE FRANCE,

Escrite par les ordres & sur les Memoires & les avis de Guy de Monceaux, & de Philippes de Vilette, AbbeZ de Saint Denys, par un Auteur contemporain Religieux de leur Abbaye. /B. Goussier?/

CONTENANT TOVS LES SECRETS DE L'ESTAT, ET DV SCHISME de l'Eglise, avec les interets & le caractere des Princes de la Chrestienté, des Papes, des Cardinaux, & des principaux Seigneurs de France.

Traduite sur le Manuscrit Latin tiré de la Bibliotheque de M. le President de Thou
Par M^{re} I. LE LABOUREUR, Prieur de Iuigné, Conseiller & Aumosnier du Roy, Historiographe de France,

Et par luy mesme illustrée de plusieurs Commentaires, tireZ de tous les Originaux de ce Regne; Avec un discours succinct des Vies & mœurs, & de la Genealogie, & des Armes de toutes les personnes Illustres du temps, mentionnées en cette Histoire, & en celle de JEAN LE FEVRE Seigneur de S. Remy, pareillement contemporain, qui y est adioustée, & qui n'auoit point encore esté veüe.

TOME I.



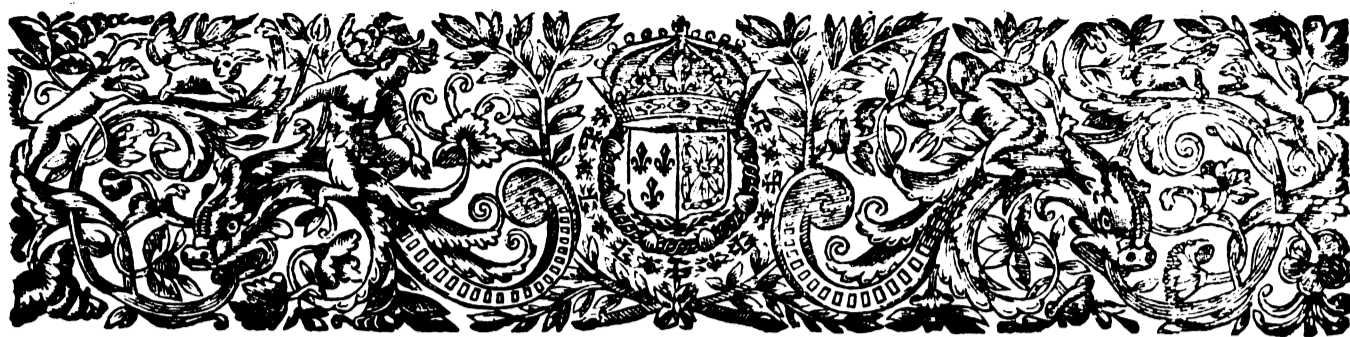
A PARIS,

Chez LOUIS BILLAINE, au second Pillier de la grande Salle du Palais à la Palme, & au grand Cesar.

M. DC. LXIII.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.



AO1 1676362



AVROY,



IRE,

C'estoit sous vn Regne aussi triomphant & aussi tranquille que celui de vostre Majesté, que l'on pouuoit faire voir avec plus d'admiration que d'horreur, l'Histoire des mal-heurs qui ont troublé le long Regne de Charles V. I. parce que vous les auez si glorieusement réparéz. Comme les grands euenemens ne paroissent iamais avec plus de relief, que par

EPISTRE.

l'opposition des choses qui leur sont tout à fait contraires , la France ne sçauroit estre plus sensiblement persuadée des merueilleux auantages dont elle iouit sous les heureux auspices de V. M. que par un ample & fidelle recit des disgraces qui l'accablerent alors de toutes parts , & qui la rendirent autant miserable & infortunee , que vos grands succez la rendent aujourd'huy glorieuse & florissante. Elle y remarquera , SIRE , qu'elle ne fit point de pertes dans ce temps déplorable , dont elle ne doive le rétablissement aux armes victorieuses , & aux vertus incomparables de V. M. & elle reconnoistra encore , que la bonne destinee de nostre Nation , reseruoit à vostre Gloire , la restitution de tous les fruits qu'un mal-heur impreueu luy vint lors arracher dans la naissance de leur fleur. Depuis ce fameux Regne de quarante deux annees , remply de toutes sortes d'auantures , au commencement tres auantageuses & ensuite tres funestes , vos Peuples ne s'estoient point trouuez en estat d'apprendre de si étranges reuolutions , sans fremir , ny sans craindre quelque chose de semblable. Mais desormais , SIRE , la lecture de cette Histoire ne leur sçauroit estre que tres agreable , par la ioye qu'elle fera sentir à tous les François , d'auoir échappé de si effroyables perils , & par la comparaison qu'ils pourront faire , des troubles de ce sieclé passé avec la tranquillité du siecle present. On verra du Regne de Loüis X I V. comme de la hauteur d'un port assésuré , tous les orages & toutes les tourmentes du Re-

EPISTRE.

gne de Charles V I. on n'en sera gueres plus émeu que de la veüe d'un excellent tableau, & si l'on plaint le sort d'un Prince, qui merita le titre de Bien-aimé, l'on admirera & l'on benira celuy d'un Monarque, qui merite à vingt & quatre ans tous les Eloges des plus grands Roys qui l'ont precedé, & qui par la guerre & par la paix, a décidé tous les differends qui sont néz de la maladie de Charles: que quelques uns de ses successeurs n'auoient combattu avec quelque sorte d'incertitude, que pour laisser à V. M. l'honneur de les auoir pour iamais terminez. Ainsi, Elle aura ioint au nom de Dieu-donné celuy de Restaurateur de la Monarchie Françoisé, qui deuoit estre le fruit de sa naissance miraculeuse; mais Elle ne peut mieux ingér des grâces qu'elle a reçues du Ciel, que par le recit des disgrâces qu'elle a rétablies par ses conquestes: & i'ose luy dire encore, S I R E, qu'elle ne les pouuoit aprendre d'un meilleur Autheur, que celuy que ie me donne l'honneur de luy presenter. Outre qu'il en a écrit plus au long, & avec plus de verité qu'aucun autre, l'on demeurera d'accord qu'il est le premier de nos Historiens qui a pris soin de nous reueler les motifs des principaux euenemens de son temps, & de nous donner l'idée du Conseil & du Cabinet, par le fidelle caractere de tous les Grands de son siecle. Il n'auoit point encore veu le iour; & comme c'est un singulier bon-heur pour luy, de renaître sous vostre Regne, i'ay creu, S I R E, qu'il estoit de son honneur & de mon deuoir, de dépouïller ce bon François d'un habit étranger, & de luy faire

EPISTRE.

parler une langue , à laquelle vos armes ont confirmé l'avantage d'estre la premiere du monde. Il m'a semblé encore, SIRE, que V. M. trouueroit bon , que cét Ouvrage parût avec tout l'éclat qui luy est deu , pour estre plus digne de luy estre présenté : c'est pourquoy ie luy destine une suite de deux autres volumes ; où l'on verra tous les originaux du temps qu'il traite. Je les ay ramasscz de tous costez avec un soin extraordinaire, pendant un travail de plus de vingt années , que i'ay sacrifiées a l'illustration de l'Histoire de vostre Royaume : & si V. M. me fait la grace de l'agreer , ie m'estimeray bien-heureux , d'auoir reüssi dans la passion que i'ay , de laisser des marques eternelles d'auoir esté témoin du plus glorieux Regne du monde , & d'auoir satisfait avec un extreme respect , à l'honneur & à l'obligation que i'ay d'estre

SIRE,

De Vostre Majesté.

Le tres-humble, tres obeissant, &
tres fidelle seruiteur & sujet.

LE LABOÛREUR.



P R E F A C E



'HISTOIRE de Charles V I. ayant esté traittée par vn grand nombre d'Autheurs, & M. Godefroy ayant depuis dix ans fait vne nouvelle Edition beaucoup plus ample de la Chronique de Iean Iuuenel Archeuesque de Rheims, que le celebre Theodore Godefroy son pere auoit mise en lumiere: celle-cy que ie donne au Public, sembleroit estre superfluë; si ie ne faisois voir que nous n'en auons point de

si entiere, ny de si accomplie. C'est vne verité qui ne receura point de contradiction, & il suffira pour le prouuer, de remarquer icy, que celle de Iean Iuuenel, qui a passé iusques à present pour la plus fidelle, ne nous apprend rien depuis l'an mil trois cens quatre-vingt iusques à l'an mil quatre cens seize, qu'elle n'ait emprunté de cét Original; duquel ellen'est à vray dire que l'Epitome & l'Abregé. Je les ay confrontées ensemble, & i'ay trouué des fautes chez Iuuenel, qu'il faut attribuer à la defectuosité de l'Exemplaire qu'il auoit de nostre Historien; dont voicy entr'autres vn témoignage conuainquant, sous l'an 1382. au sujet de quelques prodiges, où l'on pourra voir encore qu'il s'est trompé dans sa traduction. Nostre Auteur en parle ainsi, en la page 39.

Il semble qu'on puisse prendre pour vn presage certain de cét horrible attentat, diuers prodiges qui arriuerent, car le iour precedent de la sedition, il nasquit en la maison de Meruille près S. Denys, vn Veau monstrueux qui auoit la teste partie en deux, trois yeux au front, & deux langues separées. L'Abbé tout estonné d'une si estrange nouueauté, commanda que ce Monstre fût tué, & comme il estoit fort sçauant dans les choses passées, il assura qu'il n'estoit iamais rien arriué de pareil, que pour annoncer quelque insigne malheur tout prest d'esclater. Les Escoliers du College du Cardinal le Moine trouuerent dans leur iardin, tout clos qu'il estoit de bonnes murailles, vne autre beste cachée sous terre

P R E F A C E ,

qu'iettoit un cry effroyable ; ils la tuerent , & furent tout surpris de n'en auoir iamais veu de semblable : elle estoit plus grande qu'un chat , avec tous les membres differents , & ses yeux estoient tout de feu. Durant l'espace de huit iours entiers auparauant ce tumulte , l'on aperceut en l'air un globe de feu fort esclatant , qui voltigeoit d'une porte à l'autre de la Ville : & non seulement ce mouuement se faisoit sans aucune agitation de vent ny de foudre , & sans aucun bruit de tonnerre , mais le Ciel , tout au contraire , demeura tousiours serain. Enfin toutes ces merueilles estonnerent beaucoup de gens , & donnerent diuerses pensées de ce qu'elles pouuoient predire , iusques à ce que ce malheur arriuat.

Merueilles , dit Iuuenel , qui se trompe dès le premier mot , en un village aupres S. Denis , un iour , une vache auant ladite commotion , eut un Monstre en semblance d'une beste , qui auoit comme deux visages , & trois yeux , & en sa bouche fourchée deux langues : qui sembla chose merueilleuse à l'Abbé , qui estoit un bon preud'homme , & dit que telles choses iamais ne venoient que ce ne fussent mauuais signes & apparences de grands maux. Parauant aussi , au Cardinal le Moine , (cela est encore plus mal entendu) apparut feu à gros globeaux sur la ville de Paris , coruscant & courant de porte en porte , sans tonnerre ne vent , & le temps estant doux & serain ; qu'on tenoit chose merueilleuse.

Outre que cette confrontation estoit necessaire pour remettre mon Autheur en possession de son bien , elle estoit auantageuse à la reputation de cette Histoire , & ie la deuois faire encore , pour obuier à quelqu'autre contestation , pareille à celle que fit naistre , il y a quelque temps , vn sçauant Critique , qui me soûtint chez l'illustre & genereux Monsieur l'Abbé de Villeloin , que ie prouerois fort difficilement , que la Chronique de Iuuenel , quoy qu'il ne soit mort qu'en l'année 1473. fût plûtoist la copie que l'Original , qui auroit esté estendu par celuy que i'ay traduit. Neantmoins i'estime qu'il se rendra au témoignage que cét Autheur donne de soy , quand il dit auoir vescu du temps du Roy Charles V. qu'il a escrit l'Histoire de son Regne , & que dès l'an 1381. il residoit pour les affaires de l'Abbaye de S. Denis , dont il estoit Religieux , en la Cour d'Angleterre ; où il fut témoin des troubles qui affligerent ce Royaume. Nous apprenons encore de luy mesme , qu'il assista à plusieurs actions les plus considerables du Regne qu'il traite , & particulièrement à la Conference tenuë l'an 1393. à Lelinguehan , dont le Duc de Berry luy ordonna comme , Historien , de remarquer l'ordre & les seances , & depuis au siege de Bourges , l'an 1412. I'adiousteray pour derniere preuue , ce qu'il rapporte deux ans apres , au sujet de la mort de Messire *Hutin d'Aumont* , premier Chambellan du Roy ,

P R E F A C E .

& porte Oriflame. Il dit qu'il auoit labonté de le faire loger dans sa Tente, afin de luy espargner la fatigue de coucher sur la dure à la suite des armées du Roy; & cette particularité est assez remarquable, pour faire voir, non seulement que ce Seigneur auoit dans vne esgale perfection toutes les parties d'un grand Capitaine, mais qu'il auoit encore toutes les qualitez d'un honneste homme, & que la reconnaissance des Personnes de lettres est immortelle.

Ce témoignage suffira pour detromper la posterité de l'opinion de quelques Autheurs, qui le confondent avec *Philippe de Vilette*, qui fut élu Abbé de S. Denis l'an 1398. mais s'il estoit alors fort ieune, il ne pouuoit par consequent auoir esté Religieux l'an 1380. & il auroit encore moins esté capable de la direction des biens de l'Abbaye en Angleterre la mesme année. Outre que sa qualité d'Abbé de S. Denis, qui le rendoit Conseiller au Parlement de Paris & en tous les Conseils du Roy, & l'un des plus riches Prelats du Royaume, l'auroit exempté des incommoditez d'armée, auxquelles vn Moine particulier demeure exposé. Cela est si peu vraysemblable, que i'oublie exprez plusieurs autres raisons, qui seroient inutiles & superflus. Il est vray que cét Abbé a pû contribuer à la suite de cette Histoire, de toutes les lumieres qu'il auoit des affaires du temps où il eut bonne part. C'est ce que fit aussi *Guy de Monceaux* son predecesseur, au commandement duquel, comme à l'obeissance de nostre Autheur, on doit cette belle piece; mais quelque soin que i'aye pris d'apprendre son nom, il l'a si bien caché, par vne modestie peut-estre trop religieuse, que ie ne le puis deuiner que par soupçon.

J'ay recherché exprez tous les Manuscrits de l'Abbaye de S. Denys, pour sçauoir les plus doctes Religieux qu'elle auoit sous ce Regne: Ils m'ont esté genereusement communiquez par les R. PP. Religieux qui donnent tout leur temps à la pieté & à la restauration des Abbayes de leur Ordre en sa premiere splendeur de zèle & de doctrine, & de deux que ie trouue les plus considerables, & desquels il est fait mention dans cette Histoire, comme ie n'en puis soupçonner *Guillaume Barraut*, parce qu'il estoit d'une famille deuouée au Duc de Bourgogne iusques à la fureur: le conclus pour *Benoist Gentien*, Docteur en Theologie & grand Orateur. Son merite & sa vertu le firent choisir par l'Vniuersité pour diuerses actions d'éclat, touchant l'extirpation du Schisme, l'vnion de l'Eglise, & le soulagement des Peuples, & il fut deputé de la mesme Vniuersité au fameux Concile de Constance, duquel il a donné partie de l'Histoire parmy les choses de ce Regne. Toute la difficulté qu'on peut faire de le croire, c'est qu'il parle de cét illustre Religieux

P R E F A C E.

en tierce personne, & que s'il luy donne des eloges en quelques endroits, il y en a vn où il le fait blâmer par l'Vniuersité, de n'auoir pas satisfait à toute la passion qu'elle auoit contre quelques-vns du Conseil, qu'on vouloit qu'il nommât & qu'il notât, dans vne Harangue qu'il fit pour seruir de Remonstrance touchant les desordres de l'Estat. Mais c'est vn moyen fort adroit de louer sa prudence avec modestie, & ie me defie moins de cette obiection, que de celle qu'on fera peut-estre sur ce qu'il traite les affaires du Concile, plutôt comme ayant veu les relations qu'on en enuoyoit que comme y ayant assisté. Je n'ay point d'autre raison pour cela, sinon que c'estoit vn Religieux qui a écrit sous deux Abbez, lequel a voulu taire son nom par respect dans les occasions signalées, & mesme dans les Assemblées generales du Clergé; où il a seulement remarqué comme en passant, qu'il y auoit sa place comme Deputé: Ce qui ne pût estre, sans qu'il fut assurément l'vn des plus celebres de son Ordre, & le plus considerable entre les Religieux de S. Denys, & qu'il ne fut par consequent *Benoist Gentien*. En renonçant à la qualité d'Auther d'vne si belle piece, dont il sacrifioit tout l'honneur à son obeissance; il s'est contenté de faire mention de soy selon ses employes, & n'a pas oublié de parler aussi de sa maison, au sujet de Pierre Gentien Preuost des Marchands, que i'estime auoir esté son frere; mais il est à louer de n'auoir appuyé que succinctement sur l'occasion de recommander vne famille, si considerable, pour sa noblesse, de longtems acquise avec éclat par la valeur & la fidelité d'vn de ses ancestres, & par sa vertu; comme ie feray voir en mes Illustrations, où ie m'estendray dauantage sur cette coniecture.

Quoy qu'il en soit, ce celebre Anonyme estoit vn homme d'vn singulier merite, pour vn temps où il n'y auoit de simplicité que dans le style, & où les mœurs estoient fort corrompuës: Il auoit toutes les qualitez d'vn excellent Historien, & l'on verra qu'il est admirablement instruit des secrets du Cabinet de France, des intrigues de la Cour Romaine d'Auignon, des interets des particuliers, & generalement de toutes les affaires de son temps; qu'il traite fidellement, & sans faire paroistre de passion que pour le bien de la Patrie. En effet, il blâme & louë en chacun de ses sujets, tout ce qu'ils ont pû faire en diuers temps de loüable ou de blâmable, sans tenir d'autre party, sous vn Regne si partagé de suffrages & d'inclinations, que celuy de la Iustice & de la Verité. Quand il parle des exactions du Duc d'Orleans, on diroit qu'il est Bourguignon: quand il donne le détail des pratiques & des funestes intelligences du Duc de Bourgogne, avec des infames assassins, & avec la canaille de Paris, on croiroit qu'il est Orleanois, tant il est iuste dans le recit, aussi bien

P R E F A C E.

que dans l'ordre & dans l'œconomie de son Histoire ; tant il est ferme dans sa Morale & dans sa Politique.

Pour moy , ie l'estime le premier des François qui a commencé de donner vne Histoire accomplie , & ie vois si peu de modernes à luy comparer, que ie le croy encore capable d'estre proposé pour exemple à tous nos Escrivains de l'aduenir. C'estoit le sentiment de feu *M. du Puy*, Conseiller d'Etat & Garde de la Bibliotheque du Roy, qui n'a pas moins merité des Lettres par ses bons auis & par ses Conseils, que par ses recherches infatigables & par ses escrits, & qui a la premiere part à cét Ouurage ; pour auoir esté le premier qui en a recouré l'Original dans l'auguste Bibliotheque de *M. de Thou*, & pour m'auoir inspiré le dessein de sa traduction. Il ioignit à son suffrage celuy de l'illustre *M. Bignon* Aduocat General, dont le nom suffit pour l'eloge d'un merueilleux sçauoir & d'une vertu acheuée ; il me dit qu'il luy auoit communiqué cette Histoire, & qu'il luy auoit fait naistre le premier desir de la voir en François, par le souhait que fit ce grand Homme, d'auoir assez de loisir parmy les soins qui l'attachoient au Temple de la Iustice, pour donner cette derniere marque d'une entiere deuotion à la gloire de sa Patrie. Cette conuersation leur ayant donné lieu de deplorer pour le Public toutes ces Paraphrases des Chroniques des Anciens, par des modernes qui ne fournissent que du style pour en faire des Histories nouvelles, & qui tombent dans toutes les fautes des Autheurs qu'ils transcriuent ; ils conclurent tous deux, qu'on auroit beaucoup plus d'obligation à ceux qui s'employeroient à ramasser les actes & les originaux de chaque Regne, avec plus de soin d'instruire que de flatter ou de diuertir : & *M. du Puy* se ressouenant à ce propos que nous nous estions déjà luy & moy rencontrés du mesme sentiment, & qu'il m'auoit encouragé à cette sorte d'estude, il ne luy en eut pas plustost parlé avec quelque témoignage, que ie ne croy deuoir qu'à son affection, qu'il conuint que i'estois celuy qu'il falloit employer à ce traual, & qu'il se deschargeoit sur luy du soin de m'y disposer.

Quoy qu'on deût receuoir la proposition d'un si long & si penible Ouurage, avec quelque sorte de dégoust, & peu s'en faut que ie ne dise avec quelque dépit, dans vn temps où les Historiettes estoient mieux receuës que les Histories, & où la brigue faisoit la meilleure partie de la reputation, qui doit estre le principal objet de ceux qui escriuent pour le Public ; i'auouë que ie me laissay assez aisément engager à l'honneur d'auoir l'approbation de deux personnes si considerables. Je creus apperceuoir dans le lointain de la perspective d'un Regne assez agité, vne serenité naissante dans le cours

P R E F A C E.

d'un Astre favorable, sous l'influence duquel cette Histoire pourroit renaitre; & ie ne songeay qu'à chercher des ornemens pour la rendre digne de paroistre deuant le plus grand Roy du monde. M. du Puy promit de m'assister de tout ce qu'il auoit de plus curieux, & sa mort m'ayant priué de ce secours, ie l'ay retrouué tout entier en Monsieur *d'Herouual*, deormais assez connu par la generosité dont il contribuë à l'illustration de nostre Histoire, pour n'auoir que faire de dire icy, que la France ne produira iamais vn homme si generalement bien-faisant, ny plus esclairé, ny plus heureux dans la belle passion qu'il a, de rechercher tout ce qui peut seruir à la gloire de sa Nation. Comme c'est vne temerité de rien entreprendre dans ce genre d'escrire sans auoir son approbation, ie me fusse rendu coupable d'une extreme ingratitude, si ie ne me fusse soumis à ses sentimens: d'autant plus, que ie n'auois rien de prest pour mes Commentaires, que ie ne deusse au bon-heur d'une longue assistance que i'ay receuë de luy pour ma curiosité, & que ie ne deuois esperer la perfection de mon entreprise, que de la continuation de son amitié. C'est luy qui a acheué de vaincre l'apprehension que i'auois; de succomber sous le poids d'une traduction, non seulement fort longue, mais encore tres difficile, & dont ie puis dire sans faire tort à la memoire de mon Autheur, que la Latinité est si rude & quelquefois si peu reguliere, qu'il m'auroit esté presqu'impossible de la reduire, si ie n'auois esté fort instruit des choses du Regne qu'il traite. L'Exemplaire, d'ailleurs, estoit fort mal escrit, & d'une lettre ancienne plustost tronquée qu'abregée, sans punctuation & sans ordre: c'est pourquoy i'ay esté contraint, afin de mieux posseder le sens, d'en faire vne traduction litterale; & apres l'auoir bien examinée, i'y ay trauaillé de nouveau: En sorte que ie puis dire que i'ay fait la version d'une traduction. Ainsi, ie confesse de m'estre rendu plus sujet à l'esprit qu'aux paroles de cet Historien, mais ie puis protester aussi, de ne luy auoir presté que des termes pour ses pensées, afin de le faire parler à la mode, & de deliurer le Lecteur de l'ennuy qu'il auroit eu sans doute, de voir touïjours vne mesme phrase pour signifier vne mesme chose, avec des mots ampoullez d'une langue expirante dans les tourmens du Barbarisme. I'aurois esté plus Religieux avec moins de peine, s'il eut esté de ces Escriuains qu'on peut traduire elegamment parce qu'ils sont elegans, ou s'il eut esté de la classe de ceux qui se sont acquis le droit d'estre citez en leur Langue: Mais i'espere qu'on me sçaura plus de gré d'en auoir vsé de la sorte, si iamais on voit l'Edition accomplie des Historiens du docte André du Chesne. Monsieur Bignon estoit d'avis que ie le publiasse aussi en Latin, neantmoins ie ne l'ay point voulu, par respect, tirer de ce

P R E F A C E.

grand projet, dont M. *du Chesne* fils nous promet l'exécution; quoy qu'il me l'eut permis & qu'il m'ait fauorablement communiqué son Exemplaire, pour le conferer avec ma traduction: & i'ay considéré que tel se contenteroit de l'vn, qui negligeroit l'autre.

Je n'y ay rien adiousté du mien, que les Chapitres avec leurs Sommaires, & les Tables Chronologiques qui sont au commencement de chaque liure: & i'ay fait comme ceux qui perçant les murailles des anciens Chasteaux, les rendent plus habitables & plus commodes que les modernes, quand ils leur ont donné plus de iours. Ces Sommaires sont d'vn vsage également necessaire, tant enuers ceux qui ne font que courir dans les Liures, pour trouuer quelque matiere qui leur plaise, ou dont ils peuuent auoir besoin; que pour confirmer la memoire de quelques autres, qui les deuorent tous entiers, & auxquels cette façon de Chapitres sert d'Epitome. Quant aux Tables Chronologiques, elles suppléeront au dessein de l'Auteur, qui mettoit en teste des années, les dattes du Pontificat des Papes de Rome & d'Avignon, des Empereurs & des Roys de France, d'Angleterre & de Sicile: & i'ay crû qu'elles seroient auantageuses, pour apprendre en vn instant les noms des Souuerains & des principaux Princes, Seigneurs & grands Officiers de France, soit qu'ils soient mentionnez, ou mesme oubliez dans cette Histoire. Je les ay recherchez fort exactement sur des titres originaux, pour remedier à la confusion & aux erreurs des Recueils qui en ont esté publiez, & i'en rendray raison dans mes Commentaires; où tous ces grands Hommes auront leurs eloges, comme beaucoup d'autres que ie trouueray moyen d'y faire entrer; pour ne rien laisser à dire de tout ce qui appartient au Regne de Charles VI. où la France puisse auoir quelque interest.

Ce mot d'Eloge se doit entendre icy pour l'Histoire abregée de certains particuliers, non pas pour vn Panegyrique à la mode dont on abuse à present, qui feroit croire par le seul titre d'Eloge, qu'on ne deuroit apprendre que des merueilles de celuy dont ie promettrai d'escire. Je le prens à la façon des Anciens, & ie me range à ce party, par vne iuste douleur de l'iniure qu'on fait à la Verité, sous pretexte de satisfaire au dessein de recueillir les noms & les actions de certaines personnes qui ont occupé les premieres Dignitez de l'Eglise ou des autres Estats, en cherchant de la matiere pour les louer, & en affoiblissant celle de les blasmer de leurs defauts. Cette malheureuse indulgence est vne infidelité d'autant plus criminelle enuers le Public & enuers la posterité, qu'il suffiroit d'auoir esté heureux pour estre loüable; si l'on n'admettoit aucune difference de merite entre diuers sujets, qui seroient paruenus par diuers

P R E F A C E.

moyens , à la pourpre des Cardinaux , aux Prelatures , au Ministeriat des Estats, & aux principales Charges de la Cour & de la Couronne. C'est trahir le merite de quelques-vns , & cette trahison seroit d'une consequence d'autant plus pernicieuse , dans vn temps où l'on se pourroit contenter d'emprunter de la vertu & de la reputation ; comme l'on emprunte aujourd'huy , du teint, de la taille , & des cheueux , pour paroistre plustost ce que l'on n'est pas que ce que l'on est.

Je parleray moins selon les Histoires publiques d'un Regne diuisé en diuerfes factions , que selon les Actes & selon les Originaux du temps ; où il faut auoir recours pour trouuer la verité : & i'y employeray vne bonne partie d'un trauail de plus de vingt ans, en lecture & en recueil de Manuscrits. Si ie cherche chaque bon ou mauuais Heros iusques dans son berceau , ie le suiuray & ie l'espieray encore dans ses actions particulieres , aussi bien que dans celles qui ont paru grandes aux yeux de son siecle : parce que c'est le seul moyen de destruire tout ce que la flaterie a erigé d'iniustes monumens , & de rompre ou de deshonorer le malheureux commerce d'un grand nombre de plumes dediées à vn interest seruile & deshoneste , qui ont l'imprudence d'adresser à la posterité ce qu'ils n'ont fait que pour vne saison. Nous en auons toute sorte d'exemples , mais ie n'en trouue point de plus condamnable que celuy de quelques Escriuains assez modernes , qui pour feindre d'auoir esté violentez par la verité , quand ils ont parlé à l'auantage de quelques personnes odieuses ou d'un merite fort douteux , qui n'auoient rien de plus loüable que d'estre viuans & en pouuoir de leur bien faire , affectent de deschirer ailleurs les sujets les plus accomplis , dont ils n'ont rien à craindre ny à esperer ; les traittent d'un style de Satyre plustost que d'Histoire , & répandent gratuitement sur leur memoire , tout le venin dont vne lâche & auare médifance peut estre capable. Ces Escriuains de loüage & de loüanges tout ensemble , deuroient estre chastiez comme complices des vices qu'ils déguisent en vertus , de mettre ainsi la gloire au nombre des biens mal acquis , par des Geans qui ne deuoient attendre que la foudre du Ciel , pour expiation des montagnes , c'est à dire des millions , qu'ils auoient iniustement entassez pour aller affronter la Iustice diuine iusques dans son Thrône.

J'ay donné vn plan de ce dessein , qui sera de deux autres volumes , dans le petit Traitté sous le nom d'Introduction à l'Histoire de Charles V I. que ie mets en teste de ces deux icy , & particulierement par les quatre discours de la vie des Ducs d'Anjou , de Berry , de Bourgogne , & de Bourbon ; lesquels ie confesse auoir

P R E F A C E .

moins traité comme Princes du Sang de France , que comme de simples hommes , en qui le bon-heur de la premiere naissance du Siecle , n'estoit qu'un hazard & un masque de grandeur pour le personnage qu'ils auoient à iouër dans le monde , où l'on deuroit iuger d'un chacun , de mesme que l'on iuge ordinairement de ceux qui representent vne piece de Theatre. Comme les suffrages sont libres en cette occasion , les Acteurs sont moins estimez du rang qu'ils tiennent , que de la maniere dont ils s'acquittent de leur roolle : & ainsi l'on n'espargne pas dauantage à l'aduenir un veritable Prince , que l'on fait dans le temps de l'action ces Heros imaginaires , s'ils ne respondent parfaitement à ce qu'ils feignent d'estre. Je fais paroistre les trois premiers avec plus de vices que de vertus ; & le dernier , tout au contraire , passera pour le modele d'un Prince accompli , parce qu'il l'estoit en effet : neantmoins si l'on ne s'arrestoit qu'aux seules actions d'esclat , trouuant ces quatre icy dans toutes les occasions fameuses , dans les mesmes employs & les mesmes exploits de guerre , on leur deuroit les mesmes eloges : & peutestre sembleroit-il que le Duc de Bourgogne deût estre le plus considerable & le plus illustre , par le titre de Hardy ; avec lequel il auroit d'ailleurs meritè celuy de liberal & de pieux , par la fondation de la Chartreuse de Dijon , qui ne le cede point à celle de la sainte Chapelle de Bourges par le Duc de Berry. Des Princes & des grands Hommes dont ie prepare les Eloges , il y en a eu de parfaits , il y en a eu de vitieux , il y en a eu d'heureux , & il y en a eu d'infortunez ; & ie leur garderay la iustice qui leur est deuë , aussi bien qu'à beaucoup de Personnes illustres par leur merite ou par leur naissance , qui ont eu part aux affaires de ce Regne , & dont il n'a point esté parlé , quoy que cette reconnoissance soit deuë au sang qu'ils ont respandu ou exposé pour la deffense du Royaume.


Pour cela , ie tascheray de faire en sorte qu'il ne se soit point fait d'entreprise considerable , de combats , de sieges , d'assauts , & mesme de negociations importantes ; au sujet desquels ie ne donne les noms de tous ceux qui y ont paru , & i'en rapporteray les veritables Memoires originaux , que i'ay tirez de la Chambre des Comptes , par le secours officieux de M. d'Herouual , & de plusieurs autres Archiues. Je ne donneray pas seulement tous les employs , ie transcriray les reueuës entieres , & les Roolles des Compagnies d'Ordonnance , qui estoient tous pleins de la meilleure & plus ancienne Noblesse , pour n'oublier aucun de ceux qui ont seruy le Roy & la Patrie : & comme cela sert beaucoup à la curiosité qui regne auiourd'huy , de sçauoir la verité de l'origine , de la grandeur , ou du progrez des familles ; ie me seruiray de l'occasion pour remar-

P R E F A C E.

quer succinctement celles qui subsistent encore. J'auray le mesme soin pour celles qui sont esteintes, & ie l'estime d'autant plus necessaire, que l'equiuoque des surnoms a authorisé la vanité du Siecle, à faire diuers larcins, qui doiuent estre aussi insupportables qu'ils sont iniurieux à la memoire de certaines familles, qu'on veut faire reuiure comme par art magique, à l'imitation des enchante-mens de la Pythonisse, pour apres leur donner la honte de perir avec infamie.

Ce genre d'escrire conuenant mieux à des Commentaires & à des Memoires, où l'on est maistre du sujet que l'on veut traiter, ie m'en seruiray pour distribuer par methode le profit de mes longstrauaux: & ie le fais d'autant plus volontiers, que cela m'a déjà assez heureusement reüssi en l'Edition des Memoires de Castelnau, qui a interrompu celle-ey, que j'auois promise en la Preface de l'Histoire du Marechal de Guébriant. J'ay appris par les suffrages publics, qui m'ont esté plus fidelles que ceux des particuliers que ie croyois y auoir plus obligez, qu'on est bien aisé de trouuer dans vne seule Histoire, le moyen de profiter de la lecture de toutes les autres, & d'en reconnoistre le vray & le faux. C'est ce qui m'a encouragé à faire de si amples Illustrations à celle de ce Regne, qui m'en donne d'autant plus de sujet & de liberté, qu'il y a moins de considerations à auoir, & qu'il me suffira d'auoir de quoy prouuer ce que j'auanceray. Aussi bien ay-je reconnu par vne experience dont ie suis tres-naturellement capable de faire mon profit, & dont ceux qui liront mes Ouurages profiteront pareillement, que de deux sortes de gens qu'on oblige, les vns qui s'en contentent, reçoient ce bon office comme vne chose deuë, & les autres, au contraire, se plaignent qu'on leur a fait tort si l'on n'a pas respecté leurs chymeres, quand on ne les auroit combattuës que pour donner des veritez plus illustres. Cela ne seruira qu'à me rendre plus obstiné au party de la verité, que j'ay tousiours tenu, & dont mon âge & ma fortune sont des témoins irreprochables.

T A B L E


T A B L E
D E S L I V R E S
E T C H A P I T R E S
 Contenus en cette Histoire de Charles VI.

L I V R E P R E M I E R.

C H A P I T R E I.

- I. **M**ort de Charles V. & ses Conquestes. 2. L' Auteurs entreprend son Histoire par le commandement de Guy de Monceaux, Abbé de S. Denis. 3. Estat des affaires de France. 4. Assemblée des Notables pour la Regence, & pour le Gouvernement du Royaume, & de la personne du jeune Roy. 5. Harangue de Jean des Marests Aduocat General, en faueur du Duc d' Anjou. 6. Harangue de Pierre d' Orgemont, Chancelier de France, pour les Ducs de Bourgogne & de Bourbon. 7. Diuision entre les gens de Guerre pour le sujet de la Regence. 8. Les Princes prennent des Arbitres. 9. Le Duc d' Anjou fait Regent du Royaume. pag. 3
- II. 1. Desordre des gens de Guerre. 2. Le peuple se mutine à cause des impôts. 3. Paris souleué pour le mesme sujet. 6
- III. 1. Resolution prise pour le Sacre du Roy. 2. Les premieres inclinations de sa jeunesse. 3. Olivier de Clisson fait Connestable de France. 4. Auarice du Duc d' Anjou. 5. Sacre du Roy. 6. Cheualiers créez par le Roy à son Sacre. 7. Differend pour la preséance entre les Ducs d' Anjou & de Bourgogne. 8
- IV. 1. Retour du Roy à Paris. 2. On l'empesche de passer dans les villes. 3. Sa Reception par les Parisiens. 4. Il reçoit en ses bonnes graces le Comte de saint Paul. 5. Qui accuse de trahison Bureau de la Riviere, Fauory du feu Roy. 6. Maintenu & protégé par le Connestable de Clisson. 10
- V. 1. Les Gens de Guerre licentiez commettant plusieurs desordres. 2. Que les Princes imputent à l'auarice du Regent. 3. Differend pour ce sujet entre luy & le Duc de Bourgogne. 4. M. Jean des Marests employé pour les mettre d' accord, encourt la haine des autres Princes pour auoir pris le party du Duc d' Anjou. 12
- VI. 1. Les diuisions de Paris recommencent au retour du Roy. 2. Le peuple presse pour son soulagement. 3. Un Cordonnier émeu le peuple contre les Grands & les principaux de la Ville. 4. Le Preuost des Marchands contraint d' aller vers le Regent. 5. Réponse de Miles de Dormans Chancelier de France, au peuple. 6. Les impôts sont reuoquez. 7. Le peuple non content demande que les Iuifs soient chassés de Paris. 13
- VII. 1. Le peuple derechef émeu rompt & force les Bureaux des Receptes. 2. Pille les maisons des Iuifs, & fait par force baptiser leurs enfans. 3. Le Roy les restablit. 15
- VIII. 1. Les Anglois font des courses en France. 2. Vont hyuerner en Bretagne. 3. Où le Duc les favorise & sollicite en vain ses Barons d' entrer en leur party. 4. Le Connestable de Clisson & Robert de Beaumanoir s'y opposent, & l'empeschent. 5. Le Duc obligé de traiter avec la Cour par ses Ambassadeurs. 16
- IX. 1. Les Anglois irrités du Traité du Duc veulent surprendre Nantes. 2. Et sont defaits par le secours enuoyé de France en Bretagne. 3. Imposition du sel pour liure établie en France. 2

Table des Liures

4. Prise d'un Cerf par le Roy qui auoit un collier, & qui luy donna occasion de prendre deux Cerfs pour supports de ses Armes. 18
- X. 1. Arriuée en Cour des Ambassadeurs d'Espagne & de Hongrie touchant le Schisme de l'Eglise. 2. Leur Harangue en faueur d'Vrbain. 3. Mal receüe à la Cour. 4. Réponse du Duc d'Anjou à leur Ambassade. 19
- XI. 1. Du Gouvernement de l'Eglise sous les deux pretendus Papes. 2. Mauuaise administration de Clement. 3. Auarice & simonie des Cardinaux de son party. 4. Persecution des Eglises de France. 5. Mauuais traitement fait aux Gens de Lettres. 6. L'Vniuersité demande un Concile. 7. Le Duc d'Anjou fait emprisonner son Deputé. 8. Quelques Docteurs se retirent à Rome vers Vrbain. 9. Clement accorde au Roy vne nouvelle Decime. 21
- XII. 1. Le Duc de Berry fait Gouverneur de Guyenne & de Languedoc, en la place du Comte de Foix. 2. Qui arme pour s'y maintenir. 3. Le Roy va prendre l'Oriflamme pour l'aller rendre à son deuoir. 4. Messire Pierre de Villiers grand Maistre de France, fait Garde de l'Oriflamme. 5. Le Duc de Berry commence la Guerre. 6. Le Comte est prié par les peuples de la soutenir. 7. Il defait le Duc de Berry. 8. Et renonce à son droit & à son auantage pour le bien de la Paix. 24
- XIII. 1. De Hugues Aubryot Preuost de Paris. 2. Histoire de sa fortune. 3. Son incontinence & sa mauuaise vie. 4. Ses impietez, sa haine contre le Clergé & l'Vniuersité de Paris. 5. Qui l'entreprend & poursuit son procez en Cour d'Eglise. 6. L'Euesque le condamne pour heresie. La Sentence executée publiquement au Paruü de Nostre-Dame de Paris. 26
- XIV. 1. Renolte des Flamens contre leur Comte. 2. Causée par son mauuais traitement. 3. Ils se soumettent. 4. Il refuse leur soumission & les oblige de se deffendre. 5. Arteuelle leur Chef le defait & le met en derouë. 6. Etablissement de l'authorité d'Arteuelle. 7. Qui souleue tous le pays, prend Bruges, defait le Comte & le met en fuite. 29
- XV. 1. Ieanne Reyne de Naples & de Sicile adopte le Duc d'Anjou. 2. Charles de Duras pretendant à la succession de ses Estats, arme pour maintenir son droit avec l'assistance du Pape Vrbain. 3. Defait Philippe d'Artois General de l'Armée de la Reyne. 4. Prise par Charles qui la fait mourir. 5. Le Pape Clement exhorte le Duc d'Anjou à venger cette mort. 31
- XVI. 1. Prise du Chasteau de la Souterraine. 2. Et autres exploits du Marechal de Sancerre. 32
- XVII. 1. Anniuersaire du Roy Charles V. celebré à S. Denis. 2. Continuation des Treues avec les Anglois. 3. Le Roy refuse de se departir de l'alliance d'Espagne. 4. Mariage du Roy d'Angleterre. 33

L I V R E S E C O N D.

C H A P I T R E I.

- I. Le Duc d'Anjou Regent du Royaume, veut restabli les impôts. 2. Messire Pierre de Villiers & M. Iean des Marests, taschent en vain d'y disposer les Parisiens. 3. Qui se mutinent. 4. Et ceux de Rouen aussi qui font un Roy. 5. Grand desordre à Rouen. 6. Emotion dans Londres. 7. Le Duc d'Anjou afferme les impôts au Chastelet à huü clos. 8. La proclamation s'en fait subtilement. 9. Paris se souleue & tuë le Partisan. 10. L' Arsenal & l'Hostel de Ville pillez. 11. Les prisons rompues. 12. L'Abbaye de saint Germain forcée. 13. Hugues Aubryot deliuré par les mutins pour estre leur Chef, se sauue de nuit. 14. M. Iean des Marests tasche d'appaiser la sedition. 35
- II. De quelques signes auantcoureurs de cette sedition. 39
- III. 1. Les mutins de Rouen punis. 2. Et les impôts restabli en Normandie. 39
- IV. 1. Le Roy s'approche de Paris pour chastier les Mutins. 2. L'Vniuersité intercede pour eux. 3. Les bons Bourgeois deputent. 4. Et obtiennent le pardon à l'exception de quelques auteurs de la sedition. 5. M. Iean des Marests publie par la Ville la grace accordée par sa Majesté. 6. Quelques-uns des plus compables iestez à la riuere. 40
- V. 1. Le Roy conseillé de restabli les impôts. 2. Asssemblée des Deputez des bonnes Villes pour cet effet. 3. Les peuples refusent d'y consentir. 41
- VI. 1. Le Roy consent de reuenir à Paris à certaines conditions. 2. Que le peuple refuse. 3. Messire Pierre de Villiers employé en vain pour l'y resoudre. 4. Le Roy fait approcher ses troupes de

& Chapitres.

- Paris. 5. *Negotiation à S. Denis entre M. Arnaud de Corbie & M. Iean des Marefcs.* 6. *Offres de M. Iean des Marefcs pour la Ville.* 7. *Acceptées par le Roy, qui reuiet à Paris.* 42
- VII. 1. *Mort de la Comteffe Douairiere de Flandres.* 2. *Inhuméc à S. Denis.* 44
- VIII. 1. *Le Duc d'Anjou part de France pour aller prendre poffeffion du Royaume de Sicile.* 2. *Sa reception en Auignon par le Pape Clement.* 3. *Qui luy donne l'ineftiture de ce Royaume.* 4. *Eloge de la Maifon de France par le Pape.* 5. *Le nouveau Roy force les Prouençaux à le reconnoiftre.* 6. *Son depart d'Auignon en bel équipage.* 7. *Son paffage en Italie.* 8. *Il enuoye defier Charles de Duras fon Competiteur.* 9. *Qui tafche de le faire empoifonner.* 44
- IX. 1. *Bataille entre le Comte de Flandres & Philippes d'Arteuelle.* 2. *Qui le défait & le met en fuite.* 3. *Les François du party du Comte fe retirent dans Audenarde.* 4. *Affiegée par Arteuelle & deffenduë par Daniel de Halluyn.* 5. *Lettres insolentes d'Arteuelle au Roy.* 47
- X. 1. *Le Comte de Flandres implore le fecours du Roy.* 2. *Qui entreprend de le reftablir.* 3. *Et va leuer l'Oriflamme à faint Denis.* 4. *Ceremonie de la prife de l'Oriflamme.* 5. *Donnée à porter à Meffire Pierre de Villiers.* 6. *Ordre laiffé à Paris pendant l'abfence du Roy.* 48
- XI. 1. *Défaite des Anglois fur Mer par les Normands.* 2. *Autres progres du Marefchal de Sancerre contre eux.* 3. *Le Roy d'Espagne vfe mal de fes auantages contre les Anglois.* 50
- XII. 1. *Secours préparé pour la deliurance d'Audenarde.* 2. *Les Flamands deliberent fur la nouvelle des approches du Roy, & fe refoluent à fouftenir la Guerre.* 3. *Massacre d'un bon Citoyen.* 4. *Adresse de Philippe d'Arteuelle, qui continuë le fiege d'Audenarde.* 51
- XIII. 1. *Arriuée du Roy à Arras avec fon Armée.* 2. *Harangue faite à fa Maiefté par les Deputez du Comte de Flandres.* 3. *Marche de l'Armée du Roy.* 4. *Prife par force du Pont de Commynes.* 5. *Regagné par les Flamands.* 53
- XIV. 1. *Reprife du Pont de Commynes forcé par les François.* 2. *Que les Flamans viennent encore attaquer.* 3. *Le Conneftable de Cliffon vient au fecours, & les défait.* 4. *Autre défaite auprez d'Ypre, qui fe rend au Roy.* 55
- XV. 1. *Philippe d'Arteuelle reuiet à Gand avec quarante mille hommes tirez du Siege d'Audenarde.* 2. *Sa Harangue aux Gantois, pour les exhorter à combattre le Roy.* 3. *Ses pernicieux deffeins.* 4. *Le Sire de Henselle l'abandonne & fe retire.* 5. *Il perfifte dans le deffein de donner Bataille, & marche à Rosebeque.* 57
- XVI. 1. *Les deux Armées fe rencontrent à Rosebeque.* 2. *Ordonnance de celle du Roy.* 3. *Ordre donné pour la Garde de fa perfonne en la Bataille.* 4. *Philippe d'Arteuelle épouuanté fe veut fauuier.* 5. *Bataille de Rosebeque.* 59
- XVII. 1. *Miracle de l'Oriflamme.* 2. *Merueilleufe refiftance des Flamands.* 3. *Heureux stratageme d'un François.* 4. *Vaillance du Roy.* 5. *Qui gagne la victoire.* 6. *Des François qui y furent tuez.* 61
- XVIII. 1. *Poursuite de la victoire.* 2. *Generoufe compaffion des François.* 3. *Nombre des Flamands morts en la poursuite.* 4. *Stratageme du Comte de Flandres pour leuer le fiege d'Audenarde.* 5. *Défaite des affiegeans par les affiegez.* 6. *Le Roy couche au champ de Bataille.* 7. *Le Comte de Flandres le remercie de fa protection.* 8. *Réponfe du Roy au Comte.* 9. *Philippe d'Arteuelle trouué parmy les morts.* 10. *Le Roy fait raser les fortifications de Courtray.* 11. *Bruffé par les François, & les Habitans massacrez.* 12. *Les Flamands demandent pardon au Roy, qui leur fait grace.* 13. *Lettres d'intelligence entre les Parisiens & les Flamands, qu'on dit auoir efté trouuées dans Courtray.* 63
- XIX. 1. *Retour du Roy.* 2. *Meffire Philippe de Villiers confirme le Miracle de l'Oriflamme.* 3. *Arriuée du Roy à S. Denis.* 4. *Le Roy prié par les Preuoft des Marchands & principaux Bourgeois de Paris, de venir à la Ville.* 5. *Entre en armes, & fait abbatre les portes.* 6. *Loge fon Armée dans la Ville.* 7. *Punition de quelques mutins.* 8. *Les chaisnes dérenduës, & le peuple defarmé.* 9. *La porte de S. Antoine démolie, & la Bastille acheuée.* 10. *La Ducheffe d'Orleans & l'Vniuerfité intercedent pour le peuple.* 11. *Réponfe du Duc de Berry pour le Roy.* 12. *Execution à mort de quelques coupables.* 13. *Les impofts rétablis.* 14. *Suppreffion du Preuoft des Marchands & des Confrairies des Bourgeois.* 15. *Meffire Iean des Marefcs décapité.* 16. *Reflexions fur fa mort.* 17. *Continuation des fupplices.* 18. *Affemblée du peuple en la Cour du Palais.* 19. *Discours de Meffire Pierre d'Orgemont.* 20. *Pardon accordé aux Parisiens.* 66
- XX. 1. *Refolution prife de chaftier la ville de Roüen.* 2. *Commissaires deputez pour cét effet.* 3. *Ar-*

Table des Liures

mée enuoyée en Normandie. 4. Soumission de ceux de Roüen mal receüe. 5. La Ville maltraitée. 6. Argent extorqué sous pretexte d'emprunt. 7. L'Estat exposé en proye. 71

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE I.

- I. 1. L'Angleterre contraint son Roy à faire la guerre en France. 2. Armée des Anglois sur Mer. 3. Détournée par une tempeste. 4. Descend en Picardie. 5. Connocation du Ban & Arriereban de France. 6. Lettres d'Estat accordées aux Nobles de l'Armée. 7. Ordre donné pour les viures. 74
- II. 1. Intelligence des Anglois avec les Flamends. 2. Qui deputent malicieusement au Roy. 3. Réponse du Roy à leurs Deputez. 4. Ils se declarent pour l'Anglois. 5. Le Roy va lever l'Oriflamme, qu'il donne à porter à Guy de la Trimouille. 6. Et marche au secours d'Ypre, qu'ils asiegeoient. 76
- III. 1. Levée du Siege d'Ypre. 2. Les Anglois mis en fuite. 3. Quittent Bergues & y mettent le feu. 4. Asiegez dans Grauelines. 5. S'enfuient honteusement à Bourbourg. 6. Où ils sont sommés de se rendre, & asiegez. Leur vigoureuse resistance. Valeur du Comte d'En. 7. Les Anglois reduits à l'extremité. 77
- IV. 1. Les Anglois ont recours au Duc de Bretagne pour moyenner le traité de la reduction de Bourbourg. 2. Il s'employe pour eux enuers le Roy. Sa harangue. 3. Auis contraire de Messire Pierre de Villiers. 4. Non suiuy sous la fausse esperance d'une bonne Paix. 5. Traité fait avec les Anglois. 6. Le Duc de Bretagne mal voulu de sa negotiation. 80
- V. 1. Punition miraculeuse du sacrilege d'un soldat. 2. Retour du Roy, qui reconnoist le mauuais conseil du Duc de Bretagne. 3. Deputation pour la paix qu'on esperoit du traité, sans autre effect que d'une petite treue. 83
- VI. 1. Mort de Louys Comte de Flandres. 2. Grande tempeste de vents fort remarquable. 84
- VII. 1. Le Marechal de Sancerre est défait en Guyenne. 2. Les Ennemis y prennent quelques places. 85

LIVRE QUATRIEME.

CHAPITRE I.

- I. 1. Emeute des Tuchins d'Auvergne & de Poitou. 2. Leurs cruantez & brigandages. 3. Ils font un Chef. 4. Leur défaite par les ordres du Duc de Berry. 87
- II. 1. Arriuée du Duc de Berry en Auignon, & sa reception par le Pape. 2. Histoite du saint Clond de l'Abbaye de saint Denis. 89
- III. 1. De quelques miracles du glorieux saint Denis. 89
- IV. 1. Du grand Turc Amurat, vulgairement appelé Lamoras Baxin. 2. Et de ses conquestes, & de ses grands desseins sur la Chrestienté. 90
- V. 1. Leon Roy d'Armenie chassé de ses Estats par les Turcs. 2. Sa femme & ses enfans faits esclaves. 3. Se retire en France, qui estoit la Patrie de ses Ancestres. Et le Roy le reçoit magnifiquement, & luy donne de quoy soutenir sa Dignité. 91
- VI. 1. Discours de la vie & de la mort de Louys de France Duc d'Anjou, Roy de Sicile. 2. Ses belles qualitez de corps & d'esprit. 3. Son auarice. 4. Recit de son passage en Italie. 5. Il défie Charles de Duras son Competiteur. 6. Qui refuse le combat. 7. Grande misere de l'Armée de Louys. 8. Infestée de la peste. 9. Grand courage de ce Prince. 10. Et sa mort déplorable. 93
- VII. 1. De l'infidelité de Pierre de Craon enuers le Roy de Sicile. 96
- VIII. 1. Estrange scicheresse. 2. On obtient de la pluye par des prieres publiques. 3. Deputation sans effet, pour la tréne avec Angleterre. 96

& Chapitres.

LIVRE CINQUIESME.

CHAPITRE I.

- I. *Edict pour l'établissement d'une nouvelle Monnoye. 2. Pernicieux au peuple. 3. Deliberation touchant la guerre avec les Anglois. 4. Resoluë au Conseil du Roy. 5. Ordre donné au Duc de Bourgogne pour preparer vne Armée naualle.* 99
- II. 1. *Jean de Bourgogne Comte de Nevers, épouse la fille du Comte de Hainaut. 2. Le Roy assiste aux nopces & fournit neuf courses aux Tournois. 3. Le Roy de Navarre enuoye pour empoisonner les Ducs de Berry & de Bourgogne. 4. L'empoisonneur pris & puny.* 100
- III. 1. *Deliberation pour le Mariage du Roy, conclud en faueur d'Elizabeth de Bawieres. 2. Ambassade enuoyée en Bawieres pour la demander. 3. Le Roy l'espouse à Amiens.* 101
- IV. 1. *La Flotte de France battuë de la tempeste. 2. Jean de Vienne Admiral de France, harangue les soldats pour les asseurer. 3. Et passe en Escosse. 4. Le Roy d'Escosse le mescontente. 5. Ses exploits sur les frontieres d'Angleterre & d'Escosse. 6. Les Escossois manquent à l'alliance & à l'affection qu'ils denoient aux François.* 102
- V. 1. *Entreprise de François Acreman Chef des Flamends, sur la flotte du Roy. 2. Découverte & punie.* 104
- VI. 1. *La ville de Dam assiegée par le Roy en personne. 2. Sa résistance opiniastre. 3. Elle parlemente. 4. Les Habitans essayent de se sauuer. 5. La ville est forcée. 6. Clemence du Roy. 7. François Acreman eschappe au Connestable. 8. Le Roy donne la ville de Lesclose au Duc de Bourgogne.* 105
- VII. 1. *Le pays du Franc pillé par les François. 2. Furieuse auersion de quelques prisonniers Flamends contre nostre Nation. 3. Leur constance à souffrir la mort.* 107
- VIII. 1. *Menaces du Roy d'Angleterre à l'Admiral de France. 2. Sa courageuse réponse. 3. L'Admiral tasche de disposer les Escossois au combat. 4. Ils l'abandonnent. 5. Il se retire, & rentre en Angleterre par un autre endroit. 6. Ses amours avec vne Cousine du Roy d'Escosse, l'obligent à reuentr en France.* 108
- IX. 1. *Pierre de Courtenay Cheualier Anglois, desfe en duel Messire Guy de la Trimouille, pour l'honneur des deux Nations. 2. Et l'oblige d'accepter le combat. 3. Les Astrologues de la Cour choisissent un iour heureux. 4. Font faire des armes au Sire de la Trimouille, & luy promettent la victoire. 5. Le combat empesché par le Roy. 6. L'Anglois en tire aduantage, le Sire de Clary vange contre luy l'honneur de la France. 7. Et en est mal voulu & exilé par l'enuie des gens de Cour.* 110
- X. 1. *Oppression de l'Eglise Gallicane par Clement. 2. L'Abbè de S. Nicaise enuoyé pour leuer vne aide sur le Clergé. 3. L'Vniuersité de Paris s'y oppose. 4. Edict du Roy en faueur du Clergé, contre les Cardinaux. 5. Malgré lesquels il fait descharger l'Abbaye de saint Denis de partie des Decimes.* 112
- XI. 1. *Le Roy resolu de chastier les Gantois. 2. Qui deliberent de leurs affaires. 3. Et suiuent les bons aduis d'un fidelle Bourgeois. 4. Ils enuoyent demander la Paix. 5. Qui se conclud à Tournay au nom du Duc & de la Duchesse de Bourgogne.* 113

LIVRE SIXIESME.

CHAPITRE I.

- I. *Deliberation au Conseil du Roy touchant la Guerre avec l'Anglois. 2. Aduis differents. 3. Sentiment du Roy d'Armenie. 4. Que le Roy enuoye en Angleterre.* 118
- II. 1. *Belle Harangue du Roy d'Armenie au Roy d'Angleterre, en son Conseil. 2. Responce du Roy d'Angleterre. 3. Retour du Roy d'Armenie sans rien conclure. 4. Abouchement proposé entre les Roys de France & d'Angleterre. 5. Conuertiy en deputation. 6. Que les Anglois entretiennent malicieusement.* 119
- III. 1. *Resolution prise de porter la Guerre en Angleterre. 2. Emprunts faits pour les frais de*

Table des Liures

- cette expedition. 3. Belle Armée mise sur pied. 4. Ville de bois construite à Lesclose pour ce grand dessein.* 121
- IV. 1. Le Duc de Bretagne suspect d'intelligence avec les Anglois. 2. Enuoye se iustifier & demande ordre d'assiéger Brist. 3. Qu'il obtient, & assiége la place. 4. Que le Duc de Lanclastre fait mine de vouloir secourir. 5. Le siege levé par la trahison du Duc de Bretagne. 122
- V. 1. Le Roy d'Espagne implore le secours de la France contre le Duc de Lanclastre. 2. Sa lettre au Roy. 3. Mauvais estaz de ses affaires. 4. Descente du Duc de Lanclastre en Espagne. 5. Que les François conseruent par leur valeur & par leur fidelité. 123
- VI. 1. Grandes hostilités des Anglois en Espagne. 2. Qui obligent les Espagnols à faire la Paix sans attendre l'Armée du Duc de Bourbon. 3. Articles de cette Paix. 4. Grande mortalité dans l'Armée Angloise, mort de la Duchesse de Lanclastre & de son fils. 5. Naufrage de la Flotte Angloise à son retour. 124
- VII. 1. Mariage de Catherine de France avec le fils du Duc de Berry. 2. Le Roy vient à Arras voir sa belle Armée. 3. Prieres publiques pour la prosperité de ses Armes. 4. L'on perd le temps de passer la Mer. 5. Le Duc de Berry accusé d'auoir arresté les progresz de cette Armée par jalousie. 6. L'Armée se dissipe, & fait de grands degasts dans le Royaume. 126
- VIII. 1. Naissance de Charles fils aîné du Roy. 2. Et sa mort. 3. Grande tempeste suruenue en France. 4. Miracle de la sainte Hostie. 127
- IX. 1. Arriué du Duc de Berry à l'Armée. 2. Le voyage de Mer rompu par la tempeste. 3. L'Armée licenciée. 4. Le Roy donne sa belle Ville de Bois au Duc de Bourgogne. 5. Les Anglois ruinent nostre flotte. 128
- X. 1. Ducl de Iean de Carronges contre Iacques le Gris. 2. Qu'il accusoit d'auoir violé sa femme. 3. Le Roy assiste au combat. 4. Iacques le Gris tué & traîné au gibet. 5. Son innocence reconuë depuis. 129
- XI. 1. Mort de Charles le mauvais Roy de Nauarre, & son eloge. 2. Divers recits du genre de sa mort. 131

L I V R E S E P T I E S M E.

C H A P I T R E I.

- I. 1. Grande mortalité en France. 2. Qu'on fit cesser par des prieres publiques. 3. Défaite des Anglois sur mer par les Normans. 4. La mort & les miracles du Bien-heureux Pierre Cardinal de Luxembourg. 134
- II. 1. Nouveaux preparatifs pour porter la Guerre en Angleterre sous le Connestable de Clifson & l'Admiral de Vienne. 2. Le Duc de Bretagne prié par les Anglois de destourner cet orage. 3. Inuite le Connestable à un festin, & le retient prisonnier en danger de sa vie. 135
- III. 1. Le voyage d'Angleterre rompu par cette trahison. 2. Le Roy commande au Duc de deliurer le Connestable, & le fait adiourner en Parlement. 3. Le Connestable deliuré. 4. Vient demander Iustice au Roy. 136
- IV. 1. Le Duc de Bretagne mandé à la Cour. 2. Sa réponse. 138
- V. 1. Diuision entre l'Vniuersité & les Freres Prescheurs, au suiet de Iean de Monçon. 2. Qui soutenoit que la Vierge auoit esté conceüe en peché originel. 3. Iean de Monçon se retire en Auignon, Sentence contre luy de l'Euesque de Paris. 4. Haine du peuple contre les Freres Prescheurs, à son occasion. 5. On les appelle Huets, & on fait des placards contre eux. 138
- VI. 1. Troubles en Angleterre entre le Roy & ses Oncles, au suiet de ses Fauoris. 2. Guerre Civile entre eux. 3. Le Roy mis en fuite. 4. Qui enuoye ses Fauoris en France pour les sauuer. 5. Où le Roy les reçoit fauorablement. 140
- VII. 1. Mariage de Iean de Bretagne Comte de Penthioure, avec la fille du Connestable de Clifson. 2. Courses en Guyenne de quelques Compagnies sans auen, qui prirent Montferrand. 140
- VIII. 1. Le Cardinal de Rauenne trompe le Pape Clement. 141

& Chapitres.

LIVRE HUITIÈME.

CHAPITRE I.

- I. Le Roy va à Orleans pour attendre le Duc de Bretagne. 2. Qui fait défaut. Le Connestable plaide sa cause. 3. Offre de le combattre, & iette son gage de bataille. 4. Le Duc s'envoie excuser. 5. Et vient enfin sous la faueur des Ducs de Berry & de Bourgogne. 6. Le Roy est blâmé de trop de clemence. 7. Et la Cour de corruption. 8. Jugement rendu entre le Duc & le Connestable. 143
- II. 1. Les Deputez de l'Vniuersité de Paris en la Cour Romaine d'Avignon, contre Jean de Monçon. 2. Bien receus par le Pape Clement & les Cardinaux. 3. Confondent cét Heretique, qui est condamné & s'enfuit en Arragon. 145
- III. 1. L'Vniuersité de Boulogne prend le party de Clement. 2. Naissance de Jeanne de France, fille du Roy, & sa mort. 146
- IV. 1. Raison particuliere du bon traitement fait au Duc de Bretagne. 2. Arriuée en Cour d'un bon Hermite, & ses remontrances au Roy & à ses Oncles. 3. Qui entretenoient la guerre pour leurs seuls interests. 146
- V. 1. Le Duc de Gueldres declare la Guerre au Roy. 2. Qui s'y prepare avec ioye. 3. Le Duc de Berry tasche à l'en destourner. 4. Le Duc de Bourgogne insiste au contraire. 5. La Guerre est résoluë, & l'ordre donné aux Troupes. 6. Conseil tenu à Chaalons pour la marche. 7. Le Duc de Bourgogne, pour son interest, fait prendre vne mauuaise rouse. 8. Mescontentement de l'Armée, appaisé par ce Duc. 9. Qui donne ordre à sa subsistance par le pays des Ardenes. 10. Verdun remis en l'obeyssance du Roy. 147
- VI. 1. Le Roy attaque d'abord le Comte de Iuliers, pere du Duc de Gueldres. 2. L'Archeuesque de Cologne vient demander la Paix pour luy. 3. Le Comte de Iuliers se vient soumettre, offre l'hommage au Roy, & desaduouë le procedé de son fils. 4. Clemence du Roy enuers le Comte. 5. Soumission des Princes d'Allemagne. 6. Arriuée en nostre Camp de la Dame du Chasteau d'Amour. 150
- VII. 1. L'Armée passe en Gueldres, & campe à Corantzzyck. 2. Où elle souffre grande disette. 3. Le Duc de Gueldres abandonne la campagne. 4. L'Archeuesque de Cologne le dispose à peine à demander la Paix. 5. Le Duc de Bourgogne s'entremet pour luy. 6. Le Roy consent à le voir. 7. Il vient saluer le Roy, & desaduouë son deffy. 8. Le Duc de Bourgogne le reconilie avec le Roy. 9. Qui luy pardonne, & luy fait de beaux presents. 152
- VIII. 1. Retour de l'Armée du Roy avec beaucoup de fatigues & de pertes. 2. Par la faute du Duc de Bourgogne. 156
- IX. 1. Grand Conseil tenu à Rheims pour le Gouvernement de l'Estat. 2. Generoux Conseil du Cardinal de Laon au Roy, qu'il persuade de gouverner luy-mesme. 157
- X. 1. La generouse proposition du Cardinal de Laon, approuuée & receuë au grand desplaisir des Oncles du Roy. 2. Que le Roy descharge de l'administration de l'Estat. 3. Le Duc de Berry témoigne en estre mal-content. 4. Mort du Cardinal de Laon, suspecte de poison. 158
- XI. 1. Le peuple réjouy du nouveau Gouvernement. 2. Les bonnes qualitez du Roy. 3. Ses defauts. 4. Sa demence fut la seule cause des mal-heurs de son Regne. 159
- XII. 1. Les Oncles du Roy taschent en vain de rentrer au Ministère. 2. Ils demandent de grandes recompenses, & se retirent mal satisfaits. 3. Le Roy choisit un nouveau Conseil. 4. Qui travaille au soulagement du peuple. 5. Jean Iuuenel fait par le Roy Procurost des Marchands à Paris. 6. Deputation pour la Paix avec l'Angleterre. 7. Maistre Oudart des Moulins fait premier President au Parlement, dont on exclud les Ecclesiastiques renuoyez à leur residence. 8. L'Abbé de saint Denis y est maintenu comme Conseiller né, & rappelé au Conseil du Roy. 9. Ordre apporté pour le soulagement du Languedoc & de la Guyenne, vexez par le feu Duc d'Anjou. 10. Louange du Comte de Foix son successeur. 11. Mal-heur des deux Prouinces sous le Gouvernement du Duc de Berry, qu'on auoit mis à sa place. 12. Ces Prouinces deseriées pour sa tyrannie. 13. Generouse resolution de Frere Jean de Grandlieu. 14. Pris en la protection du Roy contre le Duc de Berry. 161
- XIII. 1. Heresie de Thomas de l'Apoille. 2. Condānée par l'Euesque & par l'Vniuersité de Paris. 163

Table des Liures

- XIV. 1. Les Freres Prescheurs maintenans l'opinion de Jean de Monçon. 2. L'Vniuersité de Paris les retranche de son Corps, & leur interdit les Chaires. 3. Et en poursuit la condamnation auprès du Pape, où ils auoient grand credit. 4. Le Pape condamne Jean de Monçon. 5. Ferry Cassinel Euesque d'Auxerre, sollicite auprès du Roy l'execution du Bref du Pape. Et plusieurs se retractent de ceste opinion. 164

L I V R E N E V F I E S M E.

C H A P I T R E I.

- I. Recit de la Feste qui se fit à S. Denis pour la Cheualerie du Roy de Sicile & du Comte du Maine son frere. 2. Grands preparatifs pour la ceremonie. 3. Arrinée des deux ieunes Princes, qui gardent toutes les vieilles Coustumes de la Cheualerie. 4. Ils font la veillée. 5. Recit de la ceremonie. 167
- II. 1. Des ioustes & des tournois qui furent faits à cette Feste. 2. Où l'on garda les Coustumes de l'ancienne Cheualerie des Romains. 3. Les Seigneurs & Dames du Tournoy. 4. Les Tennans & les Dames qui les conduisirent. 5. Le prix donné aux Vainqueurs. 6. Course permise aux Escuyers. 7. Le ieu tourne en dissolution & en débauches. 169
- III. 1. Le Roy fait faire Royalement les funerailles de Bertran du Guesclin, en l'Eglise de saint Denis. 2. Recit de toutes les ceremonies. 3. L'Oraison funebre faite par l'Euesque d'Auxerre. 171
- IV. 1. Le Duc de Berry se remarie. 2. Mort de la Duchesse d'Athenes, inhumée à S. Denis. 172
- V. 1. Le Roy conuié par le Pape d'aller en Auignon. 2. Fait une leuée sur le Clergé pour les frais du voyage. 3. Ses prodigalitez reformées par la Chambre des Comptes. 4. L'argent du Clergé fondu pour faire un Cerf d'or. 5. Beaux preparatifs pour le Couronnement de la Reyne. 6. Mariage du Duc de Touraine, depuis Duc d'Orleans, Frere du Roy. 7. Magnificences du Couronnement de la Reyne. 8. Fait en la sainte Chappelle à Paris. 9. Le Roy courus en personne aux Tournoy. 10. Les Parisiens mal reconnus de leurs presens, nouveaux imposts & décry des Monnoyes. 173
- VI. 1. Le Roy fait le voyage d'Auignon. 2. Reçoit les plaintes du Languedoc contre les tyrannies du Duc de Berry. 3. Son entrée à Lyon. 4. Sa reception en Auignon. 176
- VII. 1. Louys Duc d'Anjou Couronné Roy de Sicile par le Pape. 2. Qui fait le festin du Couronnement. 3. Et accorde au Roy la collation de plusieurs Benefices. 4. Ferry Cassinel fait Archeuesque de Rheims. 5. Meurt peu apres, & on en soupçonne les Dominiquains. 6. Retour du Roy en France. 177
- VIII. 1. Le Roy visite le Languedoc, & fait informer des exactions que les peuples auoient souffertes. 2. Destitué les Officiers, & en met d'autres. 3. Signale sa Iustice par la deliurance du Bailly de Thoulouze. 4. Et par la poursuite faite contre Betisac sa parisse. 5. Brûlé pour ses crimes dans Thoulouze. 178
- IX. 1. Le Roy visite le Comte de Foix. 2. Qui le reçoit d'une maniere fort galante. 3. Le Roy gagne le prix à lancer le juelot. 4. Et reçoit l'hommage du Comte, qui le declare son heritier. 5. Histoire déplorable de la mort du fils unique du Comte. 6. Bon succès du voyage de Languedoc. 179
- X. 1. Mort du Pape Urbain. 2. Histoire plaisante d'un imposteur Grec qui se disoit Patriarche de Constantinople. 3. Qui Couronne le Roy de Chypre en cette qualité, & fait des Eueschez en son Royaume. 4. Il est emprisonné à Rome, où sa fourbe est desouuerte. 5. Vient en Saouye, où il trompe le Comte. 6. Ioué le Pape en Auignon avec toute sa Cour. 7. Sa belle reception en France. 8. Il enjolle les Moines de S. Denis. 9. En emmeine deux pour aller querir des Reliques & des œures de S. Denis Arcopagite. Il leur promet des Eueschez. 10. Il disparoist en chemin, & les deux Moines obstinez vont iusques à Rome, où ils sont detrompez. 181
- XI. 1. Differend entre l'Euesque de Paris & l'Abbé de S. Denis, à qui feroit le procez à un Heretique. 2. Qui mourut dans les prisons de S. Denis. 183

& Chapitres.

LIVRE DIXIESME.

CHAPITRE I.

- I. *Le Gouvernement de Languedoc donné au Sire de Chevreuse, par la destitution du Duc de Berry. 2. Qui s'en prend au Connestable & au nouveau Conseil du Roy.* 185
- II. 1. *Les Genoïs demandent secours au Roy contre les Barbares d'Afrique. 2. Le Duc de Bourbon s'offre pour le conduire. 3. Dresse vne Armée, & prend vn Genoïs pour Lieutenant General. 4. Differend entre les François & Italiens, à cause du Schisme. 5. Les François épouuantez d'une tempeste, retenus par le Lieutenant Genou. 6. Arriuée des Chrestiens à la Coste de Thunis. 7. Leur descente par force d'armes à Carthage. 8. Qu'ils somment de se rendre, & qu'ils assiègent. 9. Vigoureuse resistance des Assiegez. 10. Grand combat. Noms des Nobles qui y moururent. 11. Les Genoïs traitent secretement avec le Roy de Thunis.* 186
- III. 1. *Les Florentins & Bolonois offrent de se donner au Roy. 2. Qui refuse ces deux Seigneuries, & leur promet secours.* 192
- IV. 1. *Entreprise celebre de Renaud de Roze, de Iean le Maingre dit Boucicaut, & du Sire de Saimpy, pour maintenir contre tous les Estrangers l'honneur de la Cheualerie Francoise. 2. Le pas d'armes assigné entre Calais & Bologne. 3. Les Anglois & autres Estrangers se piquent d'honneur, & y viennent en grand nombre. 4. Ils refusent le Tournoy, & acceptent le duel de l'espée. 5. On donne cinq grands combats. 6. Le Sire de Saimpy soustient bracement en attendant la guerison de ses Compagnons, & gagne la victoire. 7. Beau combat de Henry de Lanclastre, Comte de Derby, depuis Roy d'Angleterre, contre plusieurs Estrangers. 8. Autre combat de Renaud de Roze & de Boucicaut, contre les Anglois. 9. Combat particulier de Boucicaut contre vn Anglois. 10. Ciuilité de nos François Victorieux.* 192
- V. 1. *De certains empoisonneurs de puits & de fontaines, qui furent pris & punis. 2. On en accusoit les Dominiquains, qui s'en purgerent.* 195
- VI. 1. *Tonnerre & tempeste épouuanteable. 2. Qui fit cesser la deliberation de faire de nouveaux impôts.* 196
- VII. 1. *Le Comte d'Ostrewant tombe en la disgrace du Roy, pour s'estre allié avec le Roy d'Angleterre. 2. Et vient en Cour faire satisfaction de son crime.* 196
- VIII. 1. *Aduis au Roy d'Espagne touchant le Schisme de l'Eglise, par vn Hermite qu'il fit emprisonner. 2. Et qui predict sa mort arriuée peu apres. 3. Le Roy son fils enuoye en France confirmer l'alliance.* 197
- IX. 1. *Estat déplorable de l'Eglise & de la Religion durant le Schisme. 2. L'Vniuersité s'employe pour l'union de l'Eglise. 3. Mal receu du Roy à la suscitation des gens de Cour. 4. Simonies de la Cour d'Avignon. Credit de Clement en France. 5. Il abuse de la Dignité Pontificale, & méprise les Lettres & les gens de scauoir.* 198
- X. 1. *Tempeste épouuanteable sur Mer & sur Terre.* 199

LIVRE VNZIESME.

CHAPITRE I.

- I. *Naissance de Charles fils du Duc de Touraine, frere du Roy. 2. Le Duc de Touraine achepse le Comté de Blois & autres terres. 3. Le Roy luy donne le Duché d'Orleans. 4. Les Habitans s'y opposent, & l'Euesque d'Orleans fait leurs remonstrances. 5. Le Roy n'y a point d'égard, & leur ordonne d'obéir.*
- II. 1. *Défaite du Roy de Hongrie par Baiazet, Empereur des Turcs. 2. Bonnes qualitez de Baiazet. 3. Le Roy desiroit de luy pouuoir faire la Guerre. 4. Et pour cela depute en Angleterre touchant la Paix.* 204
- III. 1. *Le Comte d'Armagnac accepte la protection des Florentins & Bolonois, contre le Duc de Milan, & fait assassiner Messire Bernard de la Salle. 2. Il entre en Italie, & assiège Alexandrie. 3. Il est défait & pris dans vne embuscade. 4. Sa mort de ses blesseurs, &*

b

Table des Liures

- son eloge. 5. Florence & Bologne soumises au Duc de Milan.* 205
- IV. 1. *Mort du Comte de Foix, & son eloge. 2. Le Roy remet sa succession à un sien Bastard.* 207
- V. 1. *Le Duc de Bretagne enfreint le Traité fait par le Roy entre luy & le Connestable de Clifson, & luy fait la guerre. 2. Le Roy les mande en Cour. 3. Et enuoye le Duc de Berry en Bretagne & autres Ambassadeurs. 4. Le Duc veut emprisonner les Ambassadeurs 5. Il en est détourné, & vient trouver le Roy. 6. Desordre suruenu entre les François & les Bretons. 7. Le Roy donne Audience au Duc, & iuge le differend.* 207
- VI. 1. *Naissance de Charles Dauphin fils du Roy, baptizé à saint Paul. 2. Arriuée en France du Duc de Lanclastre pour la Paix. 3. Le Roy va à Amiens, où il luy donne Audience. 4. Festin fait par le Roy au Duc. 5. Treues accordées entre les deux Gouronnes.* 210

LIVRE DOVZIESME.

CHAPITRE I.

- I. *Meſſire Pierre de Craon, Seigneur de la Ferté. Bernard & de Sablé, disgracié de la Cour. 2. En accuse le Connestable de Clifson, & le veut faire assassiner à Paris. 3. Le Connestable blessé perilleusement, Pierre de Craon poursuiuy. 4. Ses biens confisquez & donnez au Duc d'Orleans & aux Celestins. 5. L'Admiral de France mal-traite la femme & la fille de Pierre de Craon.* 214
- II. 1. *Le Roy mande au Duc de Bretagne qu'il luy remette Pierre de Craon qui s'estoit retiré auprès de luy. 2. Le Duc nie qu'il soit en son pays, les Ministres du Roy l'accusent de complicité, & poussent le Roy à luy faire la Guerre. 3. Les Oncles du Roy mal contents des Ministres qui abusoient de leur authorité. 4. Leurs entreprises sur le Clergé, contre lequel ils s'élèuent les Ordres Mandians. 5. L'Vniuersité se ioint au Clergé, & en fait ses remonstrances.* 216
- III. 1. *Le Roymarche en armes contre le Duc de Bretagne. 2. Il rend le Gouvernement de Languedoc au Duc de Berry. 3. Presiges de la maladie malheureuse qui arriua au Roy. 4. Il entre en fureur & tué quelques Seigneurs de sa suite. 5. Le Duc de Bourgogne commence à declarer sa haine contre le Site de la Riuiere.* 218
- IV. 1. *Prieres publiques pour la santé du Roy. 2. Qui se porte mieux & se reconnoist. 3. Diverses opinions de sa maladie. 4. L'Armée licenciée, le Comte de S. Pol se sert de l'occasion pour faire la Guerre au Roy de Bohême. 5. Le Mareſchal de Boucicaut enuoyé en Guyenne avec des troupes. 6. Retour du Roy à Paris. Les Ducs ses Oncles prennent le Gouvernement. 7. Font arrester les Favoris, le Connestable échappe. 8. On fait le procez aux Prisonniers, & le Roy les deliure.* 220
- V. 1. *Le Connestable de Clifson se retire en Bretagne, & refuse de venir en Cour. 2. Il est priué de sa Charge, & le Comte d'Eu mis en sa place. 3. Le Duc de Bretagne luy fait la guerre, qu'il soustient brauement. 4. Le Duc d'Orleans l'assiste en cette guerre. 5. Le Roy accomplit son vœu à saint Denis. 6. Et fait faire la Translation du Corps de saint Loys.* 222
- VI. 1. *Decime imposée sur l'Eglise Gallicane par Clement, contre sa parole. 2. L'Vniuersité s'y oppose, & le Clergé en appelle en vain. 3. Progrez du Comte de saint Paul en la guerre de Luxembourg, contre le Roy de Boheme. 4. Grande seicheresse par tout le Royaume. 5. Le Roy fait publier la Loy pour la Majorité des Roys à quatorze ans.* 224
- VII. 1. *L'Vniuersité de Paris poursuit l'union de l'Eglise. 2. Boniface de Rome y consent, & enuoye un bon Chartreux en Auignon. 3. Clement d' Auignon fasché de la conjoncture, le fait emprisonner. 4. L'Vniuersité l'oblige de le relascher, il le mande & feint de bonnes intentions. 5. Il l'enuoye en France, & tasche en vain d'éluder sa Mission. 6. Bien receuë du Roy. 7. Le Duc de Berry seul passionné pour Clement. 8. Qui de sa part ordonne des prieres pour l'union, quoy qu'il s'y opposast formellement. 9. Frere Jean Goullain Carme, rejeté comme simoniaque du Corps de l'Vniuersité de Paris.* 230
- VIII. 1. *Mort de la Duchesse Douairiere d'Orleans, ses Funerailles à S. Denis, & son Eloge. 2. Le Roy donne sa succession au Duc d'Orleans son Frere.* 234
- IX. 1. *Histoire d'un nouveau desastre qui fit perdre l'esprit au Roy. 2. Aux Noces d'une Dame de la Maison de la Reyne. 3. Mascarades lasciuies dansées par le Roy & ses Courtisans. 4. Em-*

& Chapitres.

brasement de trois d'entr'eux, & particulièrement de Hugaet de Guisay, dont on se réjouit pour sa mauuaise vic. 5. Le Roy sauué avec grande peine. 6. Les Parisiens émeus au bruit de sa mort.

235

LIVRE TREIZIESME.

CHAPITRE I.

1. Le Duc d'Orleans cause du mal heur de cét embrasement, bastit par penitence la Chappelle d'Orleans aux Celestins de Paris. 2. Deputation des deux Couronnes à Lelinguchan, pour la Paix. 3. Negotiation entre les Ducs de Berry, de Bourgogne & de Lanclastre. Où l'Auteur assiste. 4. Le Cardinal de Lune y vient, pour persuader aux Anglois l'obedience de Clément, qu'ils rebtent. 238
- II. 1. Histoire d'une petite fille que sa mere auoit fait perir. 2. Découuerte par un chien dans un fumier, portée à S. Martin des Champs. 3. Ressuscitée par les prieres de la Vierge. 240
- III. 1. Le Roy retombe malade, & l'on le croit ensorcelé. 2. Pitoyable estat de ce Prince. 3. La Duchesse d'Orleans suspecte du malefice, à cause de son pays. 4. Arnaud Guillem Magicien, mandé pour guerir le Roy. 5. Histoire ridicule de son Liure nommé Smagorad. 6. Les peuples obtiennent la santé du Roy par leurs prieres. 7. Naissance de Marie de France & de Philippe d'Orleans. 241
- IV. 1. Le Roy accomplit un vœu au Mont saint Michel. 2. L'Vniuersité continuë ses poursuites pour l'union de l'Eglise. 3. Elle depute au Roy, qui reçoit les Deputez fauorablement. 4. Et elle rend graces à Dieu de ses bonnes intensions. 5. Nouvelle Asssemblée de l'Vniuersité & de ses Supposts, au nombre de plus de dix mille. 6. Maistre Nicolas de Clemenges choisi pour faire ses remontrances par écrit. 243
- IV. 1. Le Roy s'entremet de la Paix entre le Connestable & le Duc de Bretagne. 2. Qui traite mal ses Ambassadeurs. 245
- V. 1. Réponse de Boniface à la deputation du Roy. 2. Par laquelle il soustenoit son Election Canonique. 3. Progrez du Turc à cause du Schisme. 246
- VI. 1. Mort de Leon Roy d'Armenie, & sa Pompe funebre faite aux Celestins de Paris. 2. Le Duc de Bourgogne fait la Paix en Bretagne, & reconcilie le Duc & le Sire de Clisson. 3. Le Duc de Berry succede aux Comtez de Boulogne & d'Auuergne. 4. Il obtient de l'Abbaye de saint Denis le Chef de saint Hilaire pour l'Eglise de Poitiers. 5. Il en fait la Translation, & donne en échange des Reliques de saint Benoist. 248
- VII. 1. Les Iuifs bannis de France. 2. Condamnation de quatre d'entr'eux sur un soupçon d'homicide. 3. Dont ils se rachettent par argent, qui fut employé à la construction du petit Pont. 4. Quelques-uns se font Chrestiens pour demeurer dans le Royaume. 249
- VIII. 1. Le Comte d'Eu Connestable de France passe en Hongrie pour faire la Guerre aux Turcs, qui se retirent. 2. Ses exploits contre le Roy de Boheme. 250
- IX. 1. Sainte vie de Maistre Iean de Varennes. 2. Sa retraite en solitude, soupçonnée d'ambition. 251

LIVRE QUATORZIESME.

CHAPITRE I.

1. Deputation des Ducs de Berry & de Bourgogne à Boulogne, pour la Paix avec les Anglois. 2. Belle Ordonnance du Roy contre les ieux de hazard, mal gardée. 3. Beau traité de Maistre Nicolas de Clemenges pour l'Vniuersité, touchant l'union de l'Eglise. 4. Le Pape Clément tasche d'en détourner l'effet. 5. Le Duc de Berry entreprend l'Vniuersité en sa faueur. 6. Elle demande protection au Duc de Bourgogne. 7. Freve Guillaume Barraud Docteur en Theologie, presente au nom de l'Vniuersité le traité de Nicolas de Clemenges. 253
1. Epistre ou Traité fait par Maistre Nicolas de Clemenges au nom de l'Vniuersité de Paris, touchant les moyens de faire cesser le Schisme, & rétablir l'union de l'Eglise. 255

b ij

Table des Liures

	<i>Réponse du Roy.</i>	267
II.	1. L'Vniuersité enuoye le discours precedent à Clement. 2. Qui s'en offense. Le porteur s'en fait. 3. Les Cardinaux s'assemblent pour en faire la lecture. 4. Clement en meurt de dépit.	267
III.	1. Le Roy plaide contre l'Archeuesque de Lyon pour la Seigneurie de la Ville de Lyon. 2. Il assemble son Conseil sur la nouvelle de la mort du Pape. 3. Il écrit aux Cardinaux de sursoir à l'Electiō. 4. L'Vniuersité de Paris prend l'occasion de solliciter l'union. 5. Et fait quatre propositions, que le Roy accepte. 6. Elle rétablit les Leçons & les Predications. 7. Le Roy depute au Conclau. 8. Fait differ. s. à Raimond de Turenne de molester le College d'Anignon. 9. La seconde Lettre aux Cardinaux.	268
IV.	1. Les Cardinaux se doutans des Lettres du Roy, procedent à l'electiō auant que de les ouvrir. 2. Et iustificient leurs intentions pour l'union, par vn Acte public. 3. Electiō de Pierre de Lune, nommé Benoist XIII. 4. Guerre entre le Roy de Sicile & Raimond de Turenne. 5. Le nouveau Pape depute au Roy, & feint d'auoir de bons dessein pour l'union. 6. Et d'auoir esté forcé d'accepter son electiō.	270
V.	1. Benoist assure de ses bonnes intentions l'Vniuersité de Paris. 2. Qui luy écrit une belle & forte Lettre. 3. Et le prie de chastier Ioan de Monçon. 4. Il répond fauorablement. 5. Maistre Pierre d'Ailly y est depute de la part du Roy, & de l'Vniuersité.	272
VI.	1. Le Roy fait une Assemblée des Prelats du Royaume pour trauailler à l'union de l'Eglise. 2. Où presida le Patriarche d'Alexandrie. 3. Maistre Pierre d'Ailly propose la voye de cession.	276
VII.	1. Resultat de l'Assemblée du Clergé de France, qui conclud, 2. Qu'il ne faut point proceder par voye de fait, contre l'un ou l'autre des deux Pretendans au Pontificat. 3. Qu'on ne peut tirer de l'ob. issance de l'Intrus de Rome les Princes de son party, parce qu'il faudroit agir de mesme contre celuy d'Anignon. 4. Les trois moyens proposez par l'Vniuersité, approuuez. 5. On iuge que la voye du Concile n'est pas la plus commode. 6. Celle du compromis plus difficile & moins receuable. 7. Que le Pape ne doit point trouuer mauuais qu'on s'entremette pour un si grand bien. 8. Que la cession du Pontificat est la plus expediente. 9. A quoy l'Assemblée conclud. 10. On delibere des moyens de le faire scauoir à Benoist, & de la maniere d'en traiter avec luy. 11. Et de ce qu'il y auoit à faire contre l'un ou l'autre des deux qui refuseroit de se soumettre. 12. De la maniere dont se feroit la cession, ou dont on procederoit pour élire un Pape en leur place.	277
VIII.	1. Naissance de Charles fils du Duc d'Orleans. 2. Et de Michelle de France, fille du Roy. 3. Grandes pluyes & inondations en France.	283

L I V R E Q V I N Z I E S M E

C H A P I T R E I.

	<i>1. Les Ducs de Berry, de Bourgogne & d'Orleans, vont avec les Ambassadeurs du Roy en Anignon. 2. L'Vniuersité depute pareillement. 3. Lettre du Roy au Pape Benoist. 4. Le Duc de Berry porte la parole pour le Roy.</i>	285
II.	1. On delibere de la Harangue que M ^e Gilles des Champs feroit au nom du Roy. 2. Le Pape traite les Princes, & leur donne audience. 3. Abregé de la Harangue de M. Gilles des Champs. 4. Benoist y répond sur le champ avec beaucoup d'éloquence. 5. L'Euesque de Senlis demande l'écrit fait par les Cardinaux auant l'Electiō. 6. Et à toute peine en obtient copie.	286
III.	1. Le Pape propose pour toute voye d'union une Conference avec son Competiteur. 2. On iustifie contre luy pour celle de cession. 3. Qu'il tasche d'éluder adroitement. 4. Belle & hardie replique de M ^e Gilles des Champs. 5. Le Pape continue de resister, & le Duc de Berry demande les auis des Cardinaux.	288
IV.	1. Auis des Cardinaux touchant l'union, & premierement du Cardinal de Florence pour la cession. 2. Les Cardinaux de Poitiers & d'Amiens, pour la cession. 3. Le Cardinal d'Albe y encline sous condition. 4. Les Cardinaux de Neuf-Chastel & d'Aigrefueil, pour la cession. 5. Le Cardinal de Gifons y encline. 6. Les Cardinaux de Hierusalem, de Naples, de Venise,	

& Chapitres.

- de Thury & de Viuiers, pour la cession. 7. Le Cardinal de Pampelune passionné pour Benoist, contre la cession. 8. Le Cardinal de Vergy pour la cession. 9. Le Cardinal de Saluces bien intentionné. 10. Comme aussi le Cardinal de Pietre-male, qui conclud pour la cession. 290
- V. 1. Les Princes refusent de conferer en particulier avec Benoist. 2. Qui leur donne Audience, & fait un grand discours, 3. Contre la voye de cession, en faueur de l'abouchement. 4. Et découure l'infidelité d'un Cardinal. 5. Le Duc de Berry luy répond, & fait de fortes remontrances. 6. Les Princes refusent une Audience secrette pour scauoir sa resolution. 293
- VI. 1. Le Pape traite les Princes, & donne son intention. 2. Par vne Bulle, où il propose vne Conference avec son Competiteur, ou bien en tout cas pour détruire la voye de cession, il offre de passer par Arbitres, & en donne les moyens. 3. Les Princes delibèrent sur la Bulle, & sur ce suiet les Cardinaux d'Albe & de Pampelune se querellent. 4. Le Pont d'Auignon brûlé. 5. Dont on accuse le Pape, qui s'en deffend. 296
- VII. 1. Iean Hayton Docteur Iacobin Anglois de Nation, soustient diuerses propositions scandaleuses à l'Eglise, au Roy & au Royaume de France. 2. Les Princes obligent le Pape de le faire emprisonner. 3. Ses propositions par articles, desaduoüez par ceux de son Ordre. 299
- VIII. 1. Assemblée des Princes & des Ambassadeurs de France, avec les Cardinaux. 2. L'Euesque d'Arras se plaint de l'intention du Pape. 3. Ils l'improuent, & le supplient en vain d'accepter la cession. 4. Qu'ils approuuent par un Acte authentique. 5. Copie dudit Acte. 6. Le Pape refuse Audience publique aux Deputez de l'Vniuersité de Paris. 301
- IX. 1. Les Cardinaux blasment les procedez du Pape. 2. Qui retiennent leur cedule, & leur deffend de la signer. 3. Ils se ioignent avec les Ducs pour le fléchir. 4. Le Pape continué de les amuser. 5. Le Cardinal de Florence au nom du College, le prie publiquement d'accepter la voye de cession. 6. Il refuse de rendre leur cedule. 7. Et les Ducs partent d'Auignon sans le vouloir voir. 305
- X. 1. Recit de l'Ambassade d'Auignon, fait par l'Euesque d'Arras en plein Conseil du Roy. 2. Qui reçoit l'aduis proposé par l'Vniuersité, de deputer aux Princes Estrangers pour l'union. 3. La deputation d'Allemagne n'ayant pas reüssi à l'égard des Ecclesiastiques, 4. Le Roy y enuoye vne Ambassade solemnelle. 5. Comme aussi au Roy d'Angleterre, qui parut bien intentionné pour l'union. 6. Benoist accorde vne nouvelle decime au Roy, pour le regagner. 306
- XI. 1. Le Roy d'Angleterre enuoye demander en mariage Isabel de France, fille du Roy. 2. Qui agréee la proposition. 3. Copie du Traité de Treues & de Mariage. 4. Et du pouuoir des Ambassadeurs d'Angleterre. 5. Le Roy passe procuration pour ce sujet aux Ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orleans, & de Bourbon. 6. Articles du Mariage. 307
- XII. 1. Copie du Traité de Treues conclud avec le Mariage. 313
- XIII. 1. Les Turcs épouuantez de la Paix de France & d'Angleterre. 2. Défaits par le Roy de Hongrie, & leur General tué. 3. Le Roy fait rendre graces à Dieu en France de cette Victoire. 4. Le Sire de Coucy deffend la Ville d'Ast, & prend possession de Sauonne pour le Duc d'Orleans. 5. Retour en France d'une partie de ses Troupes par le Dauphiné. 6. Les Nobles du pays méprisant leurs soumissions & les voulant battre, sont eux-mesmes battus & défaits. 7. Et raillez à la Cour, & de leur défaite & de leur ruine. 320
- XIV. 1. Les Genoïs enuoyent au Roy, pour le supplier d'accepter leur Seigneurie. 2. Il y consent. 3. On le dégoute des remedes, & on luy fait chasser Maistre Renaut Freron son Medecin. 4. Il retombe dans sa maladie, qui le reduit en un estat miserable. 5. On publie que c'est un malefice, dont on accuse le Duc de Milan. 6. Le Duc d'Orleans estoigne sa femme pour ce sujet. 7. L'Auteur l'en iustifie, & accuse les débauches du Roy de ce desordre. 8. Prieres publiques pour sa santé. 324
- XV. 1. Don de la main de S. Thomas Apostre, à l'Eglise de S. Denis, par le Duc de Berry. 2. Histoire de ceste Relique. 3. Mariage par Procureur de la fille du Roy avec le Roy d'Angleterre. 4. Recit du festin Royal. La ieune Reyne demandée par son Mary. 5. Belles esperances de ce Mariage. Argent lené pour le payer. 327

Table des Liures

LIVRE SEIZIESME.

CHAPITRE I.

- I. Le Roy depute aux Princes Chrestiens pour l'union de l'Eglise. 2. Et de fraye les Deputez que l'Vniuersité enuoya pareillement. 3. Le Roy de Boheme corrompu par Benoist, trauesse la negotiation. 4. Bonnes intentions du Roy de Hongrie, des Princes d'Allemagne. 5. Et des Roys de Nauarre, d'Arragon & d'Espagne. 6. Recit de la mort du Roy d'Arragon & ses funerailles, arriuee l'autre année. 330
- II. 1. Le Roy de Hongrie enuoye demander secours contre Bajazet. 2. Harangue de ses Ambassadeurs. 3. Le Duc de Bourgogne presente son Fils au Roy pour commander le secours. 4. Des Seigneurs François qui l'accompagnent. 332
- III. 1. Le Roy donne secours au Comte de Hainaut contre ceux de Frise. 2. Ambassade d'Angleterre en France pour l'union de l'Eglise. 3. Le Clergé d'Angleterre contraire à la voye de cession par antipathie naturelle des François. 4. L'Vniuersité d'Oxford pour la voye d'un Concile. 5. Arriuee en France de la Duchesse de Brabant, qui fait le Duc de Bourgogne son heritier. 334
- IV. 1. Le Duc de Milan entreprend sur la Seigneurie de Gennes. 2. Et trauesse le dessein qu'elle auoit de se donner au Roy. 3. Que les Genoïs exccutent enfin. 4. Conditions du Traité. 5. Ordre donné par le Roy pour le Gouvernement de ce nouuel Estat. 6. Naissance de Philippe Duc d'Orleans. 7. Mariage de Ieanne de France avec le Fils du Duc de Bretagne. 336
- V. 1. Le Duc de Bourgogne va à Calais de la part du Roy vers le Roy d'Angleterre. 2. Qui le reçoit magnifiquement, & conuient d'une entreueüe avec le Roy pour son Mariage. 3. Le Roy d'Angleterre se conformant aux intentions du Roy pour l'union de l'Eglise, écrit aux deux pretendus Papes. 4. Par l'Abbé de Westmunster, à qui Benoist refuse audience. 338
- VI. 1. Magnifique depart de la ieune Reyne d'Angleterre, Fille du Roy. 2. Elle passe par saint Denis. 3. Le Roy la suit de prés, pour s'aboucher avec le Roy d'Angleterre. 4. Tentes preparées pour l'entreueüe. 5. Reglement pour la suite des deux Roys. 339
- VII. 1. Le Roy va au lieu de l'entreueüe. 2. Reglement pour l'habit des deux Roys. 3. Des careffes qu'ils s'entrefirent, & de leurs bonnes intentions. 4. Leurs entretiens dans la Tente du Roy, où l'Anglois refuse la droite. 5. Seconde entreueüe dans la Tente du Roy, & leur Conference secrette. 6. Pour l'alliance qu'ils contractent entr'eux. 7. Leur separation pleine d'amour & d'affection. 341
- VIII. 1. Pluyes & vents horribles, en suite de la separation. 2. Le Roy reçoit nouvelles du Traité de Gennes. 3. Et des traueses du Duc de Milan, dont il mal traite le Heraut en presence du Roy d'Angleterre. 4. Il obtient du Roy d'Angleterre la restitution du Prieuré de Duresé à l'Abbaye de S. Denis, & de la Comté de Rchemont pour le Duc de Bretagne, & en sa consideration pardonne à Pierre de Craon. 5. Magnifique arriuee de la ieune Reyne d'Angleterre. 6. Presentée par le Roy son Pere à son Mary, qui traite la Cour. 7. Le Roy d'Angleterre l'épouse à Calais. 8. Articles du Traité entre les deux Couronnes, & pour l'union de l'Eglise. 343
- IX. 1. Miracle arriué à S. Denis par la guerison d'un poison tout extraordinaire. 2. Le Roy d'Angleterre rend les places de Cherbourg & de Brest. 3. Les Ducs de Glocestre & de Lancastre mal contents de cette reddition. 4. Conspiration du Duc de Glocestre contre le Roy son Neueu. 5. Prodiges veus au Ciel. 345
- X. 1. Arriuee des François vers la Hongrie, & leurs débauches. 2. Ils marchent en Valachie, & demandent conseil au Roy de Hongrie. 3. Le conseil des ieunes fait mépriser ses aduis. 4. Ils prennent de force le Chasteau de Rach. 5. Astiegent Nicopoly contre le conseil du Roy. 6. Prieres des Hongrois pour le bon succez du Siege. 7. Dont les François se rendent indignes par leurs dissolutions. 8. Qui donnent horreur aux Turcs mesmes. Vertu de Bajazet. 348
- XI. 1. Marche des Turcs pour le secours de Nicopoly. 2. Obstination furieuse du Maréchal Boucicaut. 3. Leuée du Siege par les François, qui massacrent cruellement leurs prisonniers. 4. Approche des Turcs. 5. Bon aduis du Roy de Hongrie, mal receu du Connestable & du

& Chapitres.

- mesme Marechal. 6. Louange de l'Admiral de Vienne, & son exhortation aux soldats. 7. Ordre de l'Armée de Bajazet. 8. Bataille de Nicopoly. 9. Les François abusent des premiers aduantages de cette iournée.* 352
- XII.** 1. *Terreur des François à l'arriuée de l'Arriere-garde de Bajazet, imputée à punition diuine. 2. Leur déroute & leur estrange desespoir. 3. Belle resolution de quelques-uns, mort du vaillant Iean de Vienne. 4. Le Comte de Neuers fait prisonnier.* 355
- XIII.** 1. *Grand carnage des prisonniers. 2. Bajazet ne conserue le Comte de Neuers que pour luy donner l'affliction d'en estre tefmoin. 3. Description de ce massacre, generosité des mourans. 4. Nombre des égorgez, Bajazet assouuy fait cesser la tuerie. 5. Nombre des Turcs tuez à la Bataille. 6. Les corps des Chrestiens exposez, & miraculeusement preseruez de la corruption, & des bestes de carnage. 7. Opinion des Turcs touchant ce miracle, certifié à l'Auibeur par Messire Gautier des Roches. 8. La France fort affligée de cette mauuaise nouuelle.* 357
- XIV.** 1. *Naissance de Louys de France depuis Dauphin, & son Baptesme. 2. Ambassadeurs d'Espagne pour l'union de l'Eglise, corrompus par Benoist. 3. Me Iean Courteuiffse Deputé de l'Vniuersité, demande la soustraction d'obedience. 4. Que le Roy est conseillé de faire. 5. Grande furie des vents par tout le Royaume.* 359
- XV.** 1. *Le Roy retombe en demence. 2. Ambassadeurs enuoyez de France, d'Angleterre & d'Espagne, aux deux pretendus Papes, pour l'union de l'Eglise. 3. Les deux Competiteurs cherchent des éloignemens pour éluder la voye de cession. 4. Ordonnances contre les Blasphemateurs, mal gardées. 5. La porte d'Enfer à Paris, nommée la porte S. Michel. 6. On accorde aux Criminels condamnez, l'assistance d'un Confesseur, à la poursuite de Messire Pierre de Craon, qui fait faire la Croix de Mont-faucon.* 360

L I V R E D I X - S E P T I E S M E.

C H A P I T R E I.

1. *Le Roy de Nauarre vient en France solliciter la restitution de ses biens. 2. Harangue de l'Euesque de Pampelune pour luy. 3. Le Roy le satisfait de ses pretenfions. 4. Deux Augustins Magiciens enuoyez de Guyenne pour guerir le Roy. 5. Discut qu'il est enforcelé. 6. Le Roy en pire estat que iamais, souhaite la mort. 7. Les deux Imposteurs accusent des Officiers de sa Majesté.* 363
- II.** 1. *Messire Iacques de Bourbon fait grand Bouteiller de France, par la mort du Sire de Coucy. 2. Messire Hucin d'Aumont choisi pour garde de l'Oriflamme, au lieu de feu Messire Guillaume des Bordes. 3. Obseques du Comte d'Eu Connestable de France, du Sire de Coucy, & de Messire Guy de la Trimouille, faites à Nostre-Dame de Paris. 4. Messire Louys de Sancerre fait Connestable. 5. Iean le Maingre dit Boucicaut, fait Marechal en sa place. 6. Mariage de Iean fils du Duc de Bretagne, avec la fille du Roy.* 366
- III.** 1. *Le Roy d'Angleterre, qui auoit fait la Paix & le Mariage pour se rendre plus absolu, 2. Découure la conspiration du Duc de Glocestre son Oncle, qu'il fait arrester avec les Comtes d'Arondel & de Waruwick. Mort du Duc. 3. Procez fait aux coupables, le Comte d'Arondel aime mieux mourir que de demander sa grace.* 367
- IV.** 1. *Le Roy & la Reyne font Marie de France leur Fille Religieuse de Poissy. 2. Ceremonie de sa reception. 3. Don fait par le Roy à l'Eglise de saint Denis, d'un Reliquaire pour le saint Clou.* 368
- V.** 1. *Manuel Empereur de Constantinople, demande au Roy secours contre le Turc. 2. Sa Lettre au Roy. 3. Qui promet de l'assister, & refuse au Duc d'Orleans la conduite de ce secours. 4. Le Sire de Vergy prisonnier des Turcs, apporte au Roy des presents du General de l'Armée de Bajazet.* 369
- VI.** 1. *Arriuée en France de Wenceslas de Luxembourg, Roy de Boheme & des Romains. 2. Que le Roy va receuoir à Rheims. 3. Rudesse & incivilité de ce Prince. 4. Que le Roy traite magnifiquement. 5. Conseil tenu entre eux pour l'union de l'Eglise, interrompu par la maladie du Roy, qui meurt à Paris. 6. Le Roy de Boheme promet ses offices pour l'union, & accorde de la Marquise de Morauie sa Nièce & son heritiere, au fils du Duc d'Orleans.* 370

Table des Liures

LIVRE DIX-HUITIÈME.

CHAPITRE I.

- I. Le Pape tasche en vain de rompre les desseins du Roy pour l'union. 2. Il écrit au Roy & au Duc de Berry sur le refus qu'on auoit fait de recevoir le Cardinal de Pampelune qu'il auoit enuoyé. 3. Ses plaines contre le Patriarche d'Alexandrie & l'Abbé de S. Michel. 374
- II. 1. Assemblée à Paris du Clergé de France, & des Deputez des Vniuersitez. 2. Harangue du Patriarche d'Alexandrie. 3. Les Ambassadeurs d'Espagne, & le Roy de Nauarre presens, qui demandent la voye de cession. 4. L'Euesque de Mascon creature de Benoist, obtient permission de deffendre son droit. 5. L'Assemblée remise au mois de Iuillet. 6. Proposition faite au Roy de la voye de soustraction d'obedience, qu'il accepte. 7. Le Chancelier en dresse les Lettres, ordre donné pour le Gouvernement de l'Eglise pendant la soustraction. 8. Dont on rend graces publiquement à Dieu. 376
- III. 1. Mort de M. Guy de Monceaux Abbé de S. Denis, & son Eloge. Louanges de M. Philippe de Vilette son Successeur. 3. Confirmé par l'Euesque de Paris au defaut du Pape, à cause de la soustraction, sans prejudice de l'indépendance. 4. Dont l'Euesque donne un Acte par celuy de la confirmation. 5. L'Abbé conduit à Nostre Dame pour sa Benediction, par les Ducs de Berry & de Bourgogne. 6. Reglement fait pour la Confirmation & Benediction des Abbez exempts, durans la soustraction. 7. Acte public dressé par les Prelats pour ce sujet, au nom de l'Eglise Gallicane. 378
- IV. 1. Copie de la soustraction d'obedience au Pape Benoist, par le Roy. 2. Qui iustifie ses procedez & decouure les mauuaises intentions, & l'intelligence secrette des deux pretendus Papes. 3. Rend compte de tout ce qui s'est passé dans les Assemblées. 4. Et donne ordre pour l'élection des Prelatures vacables, & pour l'administration des Benefices des complices de Benoist. 381
- V. 1. Le Comte de Perigord tyrannisant la Ville de Perigueux qui appartenoit au Roy, & méprisant ses ordres, 2. Le Roy enuoye des troupes pour saisir sa Comté. 3. Il est amené au Parlement, & condamné à mort. 4. Le Roy luy fait grace de la vie, & donne sa confiscation au Duc d'Orleans. 393
- VI. 1. Le Captal de Buch pretendant la succession de la Comté de Foix, s'en saisit par les armes. 2. Le Connestable de Sancerre employé pour l'en chasser, traite avec luy pour le Roy, auquel il soumet son droit. 3. Les Cardinaux d'Anignon approuuent la soustraction d'obedience. 4. Le peuple de la Ville souleuë contre la tyrannie de Benoist, l'asiege dans son Palais. 5. Le Marechal Boucicaut vient continuer le siege, & le reduit à l'extremité. 394
- VII. 1. Mort de Blanche de Nauarre, Reyne Douairiere de France. 2. Inhumée Royalement à S. Denis, quoy que non Couronnée. 4. Eloge de cette vertueuse Reyne. 4. Du Cloud pretendu de la Passion par elle donné aux Carmes de Paris. 396
- VIII. 1. Des fourbes & des impostures des deux Augustins Apostats qui auoient entrepris de guerir le Roy. 2. Leur mauuaise vie. 3. Ils accusent impudemment le Duc d'Orleans de la maladie du Roy. 4. On leur fait leur procez. 5. Ceremonie de leur degradation par l'Euesque, & leur supplice. 398
- IX. 1. Le Roy d'Angleterre hay de ses peuples pour ses exactions, & mal voulu des Nobles à cause de la mort du Duc de Glocestre. 2. Crée de nouvelles Dignitez pour se faire des Creatures. 3. Le Comte d'Erby accuse le Comte Marechal de trahison, & de la mort du Duc de Glocestre. 4. Le Comte l'accuse pareillement de trahison. 5. Ducl accordé entr'eux, puis empesché par le Roy, qui mal-traite de paroles le Comte d'Erby. 6. Et bannis les deux parties. 7. Le Comte d'Erby vient en France, où le Roy Richard trouue mauuais qu'il ait esté si bien receu, & luy manque de parole. 8. Le Comte irrité y couue le dessein d'une vengeance signalée. 400
- X. 1. Les Cardinaux de Thurey & de Saluces Deputez du Colleege d'Anignon contre Benoist, 2. Et pour la conseruation de leurs interets. 3. Réponse du Chancelier de France à leurs propositions. 4. Le peuple leur fait insulte. Le Roy leur donne pension. 5. Et fait conuertir en blocus le Siege du Palais d'Anignon. 6. Le Cardinal de Pampelune pris & mis à rançon, mort du Cardinal Boniface. 402

& Chapitres.

LIVRE DIX-NEUVIÈME.

CHAPITRE I.

1. Le Roy reçoit le Sacrement de Confirmation, & retombe en demence. 2. Le Connestable de Sancerre luy enuoye de Bourgogne un prétendu Suaire de Nostre Seigneur, pour sa guérison. 3. Le Roy reuenu en santé, promet secours aux Venitiens contre le Turc. 4. Decime imposée pour les affaires de l'Eglise, & mal employée, dont on accuse le Patriarche d'Alexandrie. 5. Ambassade enuoyée au pays de Liege, pour rescouir la soustraction qui fut approuvée. 405
- II. 1. Le Marischal Boucicaut enuoyé au secours de l'Empereur de Constantinople, conserve sa Ville & son Estat. 2. Reflexion sur la decadence de cet Empire, où Boucicaut laisse le Sire de Chasteaumorant pour sa défense. 3. Grands débordemens des eanës. 4. Furieuse mortalité en France. 5. Les Conuouës diffendus aux Enterremens. 6. Le Roy quitte Paris, & se retire en Normandie. 407
- III. 1. Comete suiuite de grands mal-heurs. 2. Continuation du siege du Palais d'Avignon. 3. Boniface Competiteur de Benoist, chassé par les Romains. 4. Manuel Empereur de Grece, pressé par les Turcs. 5. Venceslas Roy des Romains, déposé par les Electeurs. 6. Louys Roy de Sicile, dépoüillé de son Estat par ses Sujets. 7. Le Roy d'Espagne opprimé par celui de Portugal. 8. Le Roy d'Esusse contraint d'implorer le secours de France contre l'Angleterre. 9. Alliance contractée entre le Duc d'Orleans & le Duc de Lanclastre. 10. Qui épie l'occasion de passer en Angleterre, & de se vanger du Roy Richard. 409
- IV. 1. Aduis aux Roys d'Angleterre de profiter de l'exemple du Roy Richard. 2. Son départ pour l'Irlande, ordre laissé pour le Gouvernement. 3. La Reyne & les François mal traittez par ses propres Ministres, en son absence. 4. Henry Duc de Lanclastre se plaint du mauuais traitement du Roy, & gagne les Grands du Royaume. 5. Part de France, & passant à S. Denis, promet de remettre l'Abbaye en possession de ce qu'elle auoit possédé en Angleterre, & l'exécute estant Roy. 6. Son arriuée en Angleterre, où les peuples se souleuent. 7. Le Duc d'York Regent du Royaume, met les affaires en negotiation. 8. Le Duc de Lanclastre l'amuse, & s'établit par le supplice de quelques Ministres. 9. Londres & autres Villes se déclarent pour luy, & sa bonne fortune éluc ses desseins à la Royauté. 411
- V. 1. Le Roy d'Angleterre pacifie l'Irlande, & revient contre Henry de Lanclastre, avec vne Armée de trente mille hommes. 2. Qui le trahit, & l'abandonne. 3. Trahison du Comte de Rutland, & d'autres Nobles. 4. Sage conseil du Comte de Saresbury, negligé par le Roy, qui se laisse surprendre par le Duc de Lanclastre. 5. Le Roy pris en embuscade, par trahison du Comte de Northumberland. 6. Son entreuenüe avec le Duc de Lanclastre, qui l'enuoye prisonnier à Londres. 414
- VI. 1. Reflexions de l'Auteur sur l'infortune du Roy Richard. 2. Reproche de ce Prince à l'Angleterre, qu'il menace des maux qui suiuroient son infidelité, & qui arriuerent dans l'autre siecle. 3. Le Roy blasmé de ne s'estre point retiré en France. 4. Sentimens de ce Prince au sujet de sa disgrâce. 416
- VII. 1. Indignitez faites au Roy Richard dans sa prison. 2. Pieté de la ieune Reyne enuers son mary. 3. Le Duc de Lanclastre, cependant, amuse par Lettres le Roy de France, & ses Oncles. 4. Haine des Anglois contre leur Roy, qu'ils condamnent à vne prison perpetuelle. 5. Le Duc de Lanclastre l'oblige à luy resigner sa Couronne. 6. Assemble le Parlement d'Angleterre, & se fait élire Roy. 417
- VIII. 1. Couronnement de Henry d'Angleterre. 2. Histoire de l'Ampoule de l'Onction, & du prétendu témoignage de S. Thomas de Cantorbery. 3. Le Roy de France enuoye ses Ambassadeurs à Henry. 4. Qui les reçoit avec grande ciuilité. Leur retour en France. 419
- IX. 1. Conspiration contre Henry Roy d'Angleterre. 2. Découuerte par le Duc d'York. Et par le Comte de Rutland son fils, qui trahit les Coniurez. 4. Qui échappent, & mettent à leur teste un nommé Magdalein, qui ressembloit au Roy Richard. 5. Ruine & défaite de ce party. 6. Execution à mort de quelques vns des Complices. 421
- X. Le Peuple de Londres presse le Roy Henry de faire mourir le Roy Richard. 2. Il en donne l'ordre à Pierre d'Eyton, qui le tue. 3. Prise du Seigneur Despensier & du Comte de

Table des Liures

- Huntingdon. 4. Executez à mort avec quelques autres des Conjurez. 422
- XI. 1. Le Dauphin fils aîné du Roy mené par la Ville & aux environs de Paris, pour le faire voir au Peuple. 2. Le Roy d'Angleterre depute pour traiter avec la France, qui ne le reconnoist point pour Roy. 3. Trêves accordées entre les deux Couronnes. 4. Grand Jubilé à Rome. Diffenses faites aux François d'y aller, à cause du transport d'argent. 5. L'Union si mal contente du Gouvernement de l'Eglise durant la soustraction. Cesse pour un temps ses exercices, & suspend la Predication. 424
- XII. 1. Le Roy Louis privé du Royaume de Sicile par Ladislas. 2. Revient en France, & enuoye le Comte de la Marche en Italie pour commander son party. 3. Mort de Louis de Berry Comte d'Estampes, inhumé à saint Denis. 4. Le Roy enuoye en Angleterre pour la trêve, & pour le retour de la Reyne. 5. Mort de Pierre Blanchet Secrétaire du Roy, en Angleterre. 425

LIVRE VINGTIÈME.

CHAPITRE I.

- I. Arrivée en France de Manuel Empereur de Constantinople. 2. Son entrée à Paris avec le Roy qui luy alla au devant. 3. Son habit & sa bonne mine. 4. Il est logé au Louvre. Sujet de son voyage. 5. Mariage de Jean de Bourbon Comte de Clermont avec la Comtesse d'Eu fille du Duc de Berry. 428
- II. 1. Le Roy continue les deputations pour l'union de l'Eglise. 2. Ambassade des Princes de l'Empire vers le Roy, touchant la deposition de Venceslas Roy de Bohême. 3. Plainte faite au Roy pour ce sujet par les Seigneurs de Bohême. 4. Audience donnée à Estienne Duc de Bavières Pere de la Reyne, Chef de l'Ambassade d'Allemagne. 430
- III. 1. Le Duc d'Orleans promet de servir le Roy de Bohême. 2. Le Duc Estienne de Bavières épouse la Comtesse d'Eu. 3. Ambassade de France vers les Princes d'Allemagne. 4. Le Duc d'Orleans part pour le secours du Roy de Bohême, & revient sur la nouvelle de la ruine de son party. 5. Faicantise de ce Roy, emprisonné par le Roy de Hongrie son frere. 6. Retour de nos Ambassadeurs d'Allemagne, mort de Messire Taupin de Chantemerle. 7. Le Patriarche d'Alexandrie mal voulu du Duc d'Orleans, exilé de la Cour pour le mauvais succès de cette Ambassade. 431
- IV. 1. Le Roy de Dannemarch enuoye demander une fille du Sang de France. 2. Le Duc de Bourbon promet la sienne. 3. Le Roy retombe malade. 4. Maladie & mort du Dauphin son fils, inhumé à S. Denis. 5. Mariage de Louis Roy de Sicile avec Yoland d'Arragon. 432
- V. 1. Le Roy vient à saint Denis avec l'Empereur de Constantinople. 2. Couronnement de Robert de Bavières Empereur, apres la destitution du Roy de Bohême. 3. Le nouvel Empereur voulant passer en Italie, le Duc de Milan luy ferme le passage. 434
- VI. 1. Le Roy remet la Comté de Foix au Captal de Buch. 2. Qui quitte le party Anglois avec son fils aîné. 3. Et remet ses places en l'obéissance du Roy. 4. Don fait à l'Eglise de saint Denis d'une partie du Chef & du Bras de saint Benoit, par le Duc de Berry. 5. Qui assiste à leur Translation. 435

LIVRE VINGT-VNIÈME.

CHAPITRE I.

- I. Traité fait avec les Anglois, pour la trêve, & pour le retour de la Reyne fille du Roy, que le Roy Henry renuoya. 2. Son arrivée en France. 3. Le Duc de Bourgogne la ramene à Paris. 438
- II. 1. Des vents & des tempestes effroyables qui regnerent en France. 2. Et des desordres qu'ils firent aux environs de Paris. 439
- III. 1. Le Duc d'Orleans fait alliance avec le Duc de Gueldres. 2. Qu'il détache du service des Anglois. 3. Et l'ameine de Mouson à la Cour de France. 4. Les Ducs de Berry & de Bourgogne mal-contens de ce Traité. 440

& Chapitres.

- IV. 1. *Les Ducs d'Orleans, de Berry & de Bourgogne se mettent mal ensemble pour la jalousie de l'autorité.* 2. *Entretenuë par leurs Courtisans.* 3. *Prieres publiques pour leur reconciliation.* 4. *Les Princes font venir des troupes à Paris.* 5. *La ville en est émeuë.* 6. *Le différend accommodé, & les Princes reconciliez.* 7. *Apparition d'un Comete.* 441

L I V R E V I N G T - D E V X I E S M E.

C H A P I T R E I.

- I. *Grande diuision à la Cour au sujet de la soustraction.* 2. *Le Duc d'Orleans prend l'affirmatiue pour Benoist, contre les Ducs de Berry & de Bourgogne.* 3. *L'Vniuersité soutient la soustraction.* 4. *Les Ambassadeurs d'Espagne font des remonstrances au contraire.* 5. *Les Deputez de l'Vniuersité de Thoulouse se declarent pour Benoist.* 6. *Reproches faites, aux Cardinaux par l'Euesque de S. Pons.* 7. *Le Duc de Berry fait arrester les Deputez de Thoulouse.* 445
- II. 1. *Le Duc de Bourgogne va à Arras marier Antoine Comte de Rhetel son second fils, depuis Duc de Brabant.* 2. *Le Duc d'Orleans profite de son absence, pour se faire donner par le Roy l'administration entiere de l'Estat.* 3. *Qu'il commence par diuerses exactions sur le peuple & sur le Clergé.* 4. *Guy de Roye Archeuesque de Rheims s'y oppose, l'Archeuesque de Sens prend le party contraire, & le Duc de Bourgogne maintient le Clergé.* 5. *Le Duc de Berry & luy, desaduouient les leuées.* 6. *Le Duc de Bourgogne s'y oppose, par un Manifeste adressé au Parlement, & au Preuost de Paris.* 7. *Le Roy retombe malade par sa faute, & par celle de ses Officiers.* 447
- III. 1. *Sept Cheualiers du Duc d'Orleans défient sept Anglois, qui acceptent le combat.* 2. *Le Duc d'Orleans blasmé d'auoir fait faire des prieres pour le sucez de cette entreprise.* 3. *Les François victorieux disent auoir entrepris ce défy pour vanger la mort du feu Roy a' Angleterre, & le mauvais traitement fait à la Reyne sa femme.* 449
- IV. 1. *Le Duc de Bourgogne venant en Cour* 2. *Le Duc d'Orleans le preuient, & abolit les nouveaux impôts.* 3. *Le Roy tient Conseil pour resoudre auquel des deux il donnera l'autorité.* 4. *Le Duc de Bourgogne l'emporte.* 5. *Et fait un Edict pour tirer de l'argent par la recherche des vsures.* 6. *Qui fut pareillement supprimé.* 450
- V. 1. *La Duchesse de Bretagne épouse le Roy d'Angleterre.* 2. *Contre le conseil du Duc de Bourgogne.* 3. *Qui prend soin de ses enfans, & du gouvernement de leurs biens.* 4. *Le Duc d'Orleans va prendre possession du Duché de Luxembourg, qu'il auoit acheié.* 5. *Défaite des Escossois par les Anglois.* 6. *Contribution leuée en Franse pour la rançon du Comte de Douglas, & de Messire Pierre des Effars, pris prisonniers en cette bataille.* 7. *Le Roy retombe malade.* 452
- VI. 1. *Nouvelles arriuées de la défaite de Bajazet & de sa prise par Tamerlan.* 2. *Qui prit sa femme & son fils, deliura les Chrestiens esclanes.* 3. *Et rétablit l'Empire de Constantinople.* 4. *Le Roy renuoye l'Empereur Manuel avec de grands presents, luy constitué une pension, & luy donne une grande escorte sous la conduite du Sire de Chasteaumorant.* 454
- VII. 1. *Les Corsaires d'Angleterre pillent l'Isle de Rhé, & font plusieurs dommages à la France.* 2. *Le Roy permet d'armer contre eux.* 3. *Exploits d'Imbert de Fretun contre ces Volcurs, & son mal-heureux naufrage.* 455
- VIII. 1. *Le Duc d'Orleans enuoye défiér le Roy a' Angleterre au combat de cent contre cent.* 2. *Réponse fiere de l'Anglois.* 3. *Le Duc d'Orleans luy reproche la mort de son Roy, & continuë de le défiér.* 456
- IX. 1. *Les Cardinaux d'Avignon taschent à se bien remettre avec le Pape Benoist.* 2. *Le Roy de Sicile le visite & luy fait hommage.* Et les Ducs de Berry & de Bourgogne, font continuer le blocus du Palais d'Avignon. 3. *Diners sentimens au sujet de la soustraction,* 4. *Agitée par le Conseil du Roy, qui assemble le Clergé pour en decider.* 5. *Le Roy d'Espagne declare par ses Ambassadeurs, qu'il leuera la soustraction.* 458
- X. 1. *Mort de Louïs de Sancerre Connestable de France & son Eloge.* 2. *Ses dernières paroles, & ses Funerailles faites à S. Denis.* 3. *Le Roy blasmé du choix qu'il fit du sire d'Albret pour son Successeur.* 4. *Naissance de Charles Dauphin depuis Roy de France VII. du*

Table des Liures

- nom. Qui est pour Parrain le Connestable d' Albret.* 459
- XI.** 1. Benoit toujours esgé dans le Palais d' Auignon medite de se sauuer. 2. Sort trauesly & se met en se-reté sous l'escorte de quelques François. 3. Porte sur soy le Corps de Nostre-Seigneur, & des Lettres du Roy qui desuoioient sa persecution. 4. Raillerie du Pape contre les Normans. 5. Les Cardinaux & autres de ses ennemis recherchent ses bonnes graces. 6. Sa Lettre au Roy sur le sujet de son euasion. 460

L I V R E V I N G T - T R O I S I E S M E .

C H A P I T R E I .

- I.** 1. Le Roy blasmé de quitter l'habit Royal. 2. Traitté du Mariage du Dauphin avec Made-moiselle de Neuers. 3. Les Inscriptions des Clerges de Pasques arrachées en diuerses Eglises de Paris, en dépit du Pape Benoit. 4. Dont on soupçonne le Duc de Berry qui s'en excuse. 464
- II.** 1. Le Marechal Boucicaut Gouverneur de Gennes, y rétablit l'autorité, & bastit une Citadelle. 2. Conqueste Famagouste, dont il traite avec le Roy de Chypre. 3. Ses exploits contre les Sarrazins & les Venitiens. 4. Sa défaire & la prise du Sire de Chastcaumoran par les Venitiens. 465
- III.** 1. Reconciliation des Cardinaux avec le Pape Benoit. 2. Qui leue les fulminations, & les conuie à un festin, où ils eurent grand peur. 3. Il prend des Gardes, & entretient une Armée qui le vaine. 4. Pardonne à ceux d' Auignon, & met garnison au Palais. 466
- IV.** 1. Le Pape Benoit depute au Roy les Cardinaux de Poitiers & de Saluces, pour la leuée de la soustraction. 2. Toutes les Vniuersitez de France y consentent, & celle de Paris est partagée. 3. La Cour de France diuisée pour ce sujet. 4. Le Duc d'Orleans passionné Partisan de Benoit, gagne l'esprit du Roy. 5. Et l'Assemblée du Clergé, qui y consent. 6. Restitution de l'obedience au Pape Benoit. 7. Le Duc de Berry y fait consentir le Duc de Bourgogne. 8. L'Vniuersité de Paris donne les mains, excepté la seule Nation de Normandie. 467.
- V.** 1. Pierre d'Ally Euesque de Cambray presche la restitution d'obedience dans Nostre-Dame de Paris, de la part du Roy. 2. Et certifie les bonnes intentions du Pape, que le Duc d'Orleans cautionne. 3. Le Cardinal de Thurey & la Nation Normande retournent à l'obedience. 4. Réunion des Dominiquains à l'Vniuersité de Paris. 470
- VI.** 1. Ambassade de France au Pape Benoit. 2. Qui conteste son election à l'Abbé de S. Denis, que le Duc d'Orleans luy disputa. 3. Et ne tient compte de ses promesses. 4. Traitté de Trèves entre la France & l'Angleterre. 471
- VII.** 1. Les Anglois continnent leurs courses en France. 2. Et croisent la mer, pour empescher les François d'aller en Esosse. 3. Oliuier de Cliffon exhorte les Bretons de les aller combattre. 4. Qui les défont sur mer. 472
- VIII.** 1. Conspiration de Messire Thomas de Perffy contre le Roy d'Angleterre. 2. Bataille entr'eux, sa prise, & sa condamnation à mort. 3. Prise des Isles de Gerzay, & du port de Plymouth, par les Bretons. 4. Les Anglois s'en vangent en Bretagne. 473
- IX.** 1. Poinson & Briquet Sorciers de Dijon, entreprennent par leur art de decouurer la cause de la maladie du Roy. 2. Le Bailly de Dijon & autres s'exposent à leurs charmes. 3. Rendus vains par le Signe de la Croix, & les Sorciers brûlez. 474
- X.** 1. Le Comte de S. Pol declare follement la guerre à l'Anglois. 2. Sa défaire par les Habitans de l'Isle de Thenet. 3. Son honteux retour en France. 4. Les Anglois ruinent sa Comté de S. Pol. 5. Estat de la santé du Roy. 475
- XI.** 1. Mort du Cardinal de Pampelant. 2. Le Duc d'Orleans va en Auignon, pour sommer le Pape Benoit de luy tenir promesse. 3. Cependant le Roy fait un Edict en faueur de ce qui s'estoit fait durant la soustraction. 4. Signifié au Pape Benoit. 5. Qui renuoye le Duc d'Orleans sans rien faire. 6. Le Duc de Bretagne va prendre possession de son pays. 7. Le Roy luy engage la Comté d'Eucreux, & luy donne S. Malo. 476
- XII.** 1. Mort de Iean Galeas Duc de Milan. 2. Son Eloge & sa conduite dans sa tyrannie, tant pour se maintenir, que pour se garentir du poison. 3. Ses intelligences avec les Infidelles. 4. Bologne se reuolte contre son fils, & Facin Can usurpe partie de son Estat. 478

& Chapitres.

XIII. 1. Tamerlan écrit au Roy. 2. Luy offre son amitié & son alliance. 3. Et propose le trafic entre leurs Sujets, qui fut accordé. 480

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

CHAPITRE I.

- I. 1. Les Finances du Roy épuisées. 2. Les Princes imposent une Taille generale montant à dix sept millions. 3. Maniere de la leuer. Violence des Collecteurs. 4. Cét argent dissipé par le Duc d'Orleans. 5. Estat de la santé du Roy. 482
- II. 1. Grand débordement de Rivieres. 2. Cause d'une grande mortalité. 3. Qui emporta Philippe de France Duc de Bourgogne. 4. Eloge de ce Prince. 5. La Duchesse sa femme renonce à la communauté. 6. Le Duc de Berry dangereusement malade, se repend de ses exactions. 7. Services faits pour le feu Duc de Bourgogne. 483
- III. 1. Des mal-heurs arrivés à la France au sujet de la Comté de Champagne, pretenduë par le feu Roy de Navarre. 2. Ses divers attentats contre le Roy & la Couronne de France. 3. Charles son fils se soumet au Roy pour ce differend. 4. Il reçoit recompense de ses droits, & vend au Roy la ville de Cherbourg. 485
- IV. 1. Les Anglois font diverses hostilités par mer & par terre. 2. Le Roy résolu de s'en vanger, fait dresser une Armée Navale en Espagne, sous la conduite du Sire de Savoisy. 3. Qu'on accuse d'avoir mal seruy, & qui offre de s'en iustifier par le Duel. 4. Les Anglois cependant nous amusent par des Traités. 5. Le Sire de Courcy accusé d'intelligence avec eux. 6. Est mis en prison, & se iustifie de cette calomnie. 487
- V. 1. Glindon Prince de Galles fait la guerre au Roy d'Angleterre. 2. Demande secours au Roy. 3. Qui luy envoie une Armée sous la conduite du Comte de la Marche. 4. Folle entreprise de quelques jeunes Seigneurs de Normandie. 5. Défaits par les Païsans, en l'Isle de Ptolant en Angleterre. 488
- VI. 1. Les Bretons obtiennent permission du Roy d'armer contre les Anglois. 2. Et font une belle Armée, mais sans Chef. 3. Le Conseil de Messire Guillaume du Chastel, méprisé par le Sire de la Halle. 4. Grand combat des Anglois & des Bretons, qui furent défaits. 5. Mort de Guillaume du Chastel, & son Eloge. 490
- VII. 1. Tanneguy du Chastel va vanger la mort de son frere. 2. Saccage Artemuë & court en Angleterre. 3. Les Anglois font une entreprise sur la Rochelle. 492
- VIII. 1. Prieres publiques pour l'union de l'Eglise, & pour la santé du Roy. 2. Procession de l'Université de Paris. 3. Offensée par les seruiteurs du Sire de Savoisy. 4. Qui approuve leur violence. 5. L'Université l'entreprend, & le pousse. 6. Le Recteur fait cesser les Ecoles. 7. La cause plaidée par un Cordelier. 8. Arrest contre Savoisy. 9. Sa Maison ruinée, & trois des coupables chastiez. 493
- IX. 1. Estrange embrasement d'une Hostellerie, arrivé à Paris. 2. Les Anglois courent en Bretagne. 3. Où ils sont défaits par le Maréchal de Ricux. 4. Le Sire du Chastel y vange la mort de son frere, par celle du Comte de Beaumont. 5. Ruse du Bastard d'Angleterre pour se sauver. 496
- X. 1. Les Gascons appellent le Connestable d'Albret à leur secours, contre les Anglois. 2. Il rote un dessein sur Bordeaux, qui fut découvert. 3. Assiege & prend Corbefy. 4. Et fait plusieurs conquestes en Guyenni. 5. Le Comte de Clermont entreprend la conqueste du Limosin. 6. Les Anglois manquent à la Journée qu'il avoit prise avec eux. 7. Grands exploits de la premiere Cheualerie de ce Prince. 497
- XI. 1. Mort de Marie de France, Duchesse de Bar. 2. Et de l'heritiere de Coucy, apres avoir vendu Coucy au Duc d'Orleans. 3. Qui empesche le retrait par son autorité. 4. Mariage de Louis de France Dauphin, avec la fille du Duc de Bourgogne. 5. Philippe fils aîné du Duc de Bourgogne, fiancé à Michelle de France. 6. Mort de Marie de Blois Reyne de Sicile, & son Eloge. 499
- XII. 1. Benoist d'Avignon depute vers Boniface de Rome. 2. Qui oblige les Ambassadeurs à le traiter de Pape. 3. Mort de Boniface, les Deputés emprisonnez, puis delivrez par Innocent son successeur. 4. Benoist se fortifie dans Avignon, & pour cela ruine l'Eglise de Nostre-

Table des Liures

- Dame. 5. Il resout de passer en Italie, pour s'aboucher avec Innocent. 6. Et donne la Mitre à quelques Abbé. 501
- XIII. 1. Le Comte de la Marche ruine les esperances du secours qu'il deuoit conduire au pays de Gilles, par son retardement. 2. Dont il fut blasimé. 3. Honteux retour de ce Prince apres un seul chetif exploit. 4. Le Roy ioujours malade. 502
- XIV. 1. Les Anglois remportent diuers auantages sur la France. 2. Imputez au mauuais gouuernement de la Reyne & du Duc d'Orleans. 3. Qui continuent de vexer le Peuple. 4. A quoy s'opposent les Ducs de Bourgogne & de Bretagne. 5. Maledictions publiques contre le Duc d'Orleans, qui deffend le port d'armes. 6. Les Ducs de Bourgogne & de Bretagne se retirent mal contents. Transporte d'argent par la Reyne en son pays d'Allemagne. 7. Mort de la Duchesse douairiere de Bourgogne. 504

LIVRE VINGT-CINQVIESME.

CHAPITRE I.

- I. Le Pape Benoist impose vne Decime sur le Clergé de France. 2. Entreprenz sur les Priuileges de plusieurs Communautéz. 3. L'Vniuersité s'y oppose, s'en fait exempter, depute à Gennes pour l'union, & fait contribuer les Escoliers. 507
- II. 1. Diuers iugemens sur le dessein du Pape Benoist d'Avignon. 2. Récrit d'Innocent de Rome à l'Vniuersité, pour l'union. 3. Où il iustifie son Predecesseur contre les rapports des Deputez de Benoist. 4. Leur impute d'auoir negligé l'union, & blasme leur conduite. 508
- III. 1. Le Duc de Berry, écrit à Innocent. 2. Qui nie le rapport des Deputez de Benoist, ny qu'ils eussent proposé la renonciation de sa part. 3. Ce qui les rend suspects à la Cour de France. 510
- IV. 1. Le Duc d'Orleans fait le Mariage du Duc de Gueldres avec la fille du Comte de Harcourt. 2. Contre le consentement du Duc de Bourgogne & du Duc de Limbourg. 3. Le Duc de Limbourg enuoye declarer la Guerre au Duc de Gueldres, à Paris. 4. Le Comte de S. Pol assiége Merck sur les Anglois. 5. Qui le defont & le mettent en fuite. 6. Entreprise du Comte de Pembroke sur l'Escluse. 512
- V. 1. Artinée du Pape Benoist à Gennes. 2. Ruse des Genoïs pour mettre ses gens hors de leur Ville. 513
- VI. Les Peuples mal contents du Gouuernement de la Reyne & du Duc d'Orleans. 2. Hardisse d'un Predicateur Augustin, qui presche la Reyne en face sur les dissolutions de la Cour. 3. Es qui demeure ferme contre les menaces. 4. Il continué deuant le Roy, qui le voulut entendre. 5. Designe le Duc d'Orleans, & menace le Royaume de passer en main estrangere. 6. Le Roy touché de ce Sermon. 514
- VII. 1. La ville de Mortagne assiégée sur les Anglois par le Sire de Pons. 2. Diffendné brauement par la Dame de Mortagne. 3. Et enfin emportée de force, & la Dame prise. 4. La ville de Cluny ruinée par le débordement des eaux. 5. Tonnerre étrange tombé dans la chambre du Dauphin. 6. Grand danger couru par la Reyne & le Duc d'Orleans, qui leur deuit seruir d'auertissement. 517
- VIII. 1. Le Duc d'Orleans prend le Gouuernement de Normandie. 2. Les Gouverneurs des Places refusent de le reconnoistre. 3. Il veut desarmer Rouen, qui s'y oppose. 4. Le Roy conseillé de luy refuser ce Gouuernement. 5. Remonstrance faite au Roy touchant la mauuaise administration de la Reyne & du Duc d'Orleans. 6. Le Roy mal satisfait du peu de compte qu'ils tenoient de luy & du Dauphin, conuoque vne Assemblée generale. 519
- IX. 1. Le Duc de Bourgogne mandé par le Roy à ce Conseil, y vient en Armes. 2. La Reyne & le Duc d'Orleans épouuantez, se retirent à Poüilly. 3. Font enleuer le Dauphin pour l'amener à Melun. 4. Le Duc de Bourgogne court apres, & le ramene de son consentement à Paris. 5. La Reyne & le Duc d'Orleans s'enfuyent à Melun. Terreur panique du Maréchal Boucicaut. 521
- X. 1. Le Duc de Bourgogne rend raison de son action en presence du Conseil & de l'Vniuersité de Paris. 2. Harangue de Iean de Nyelle pour iustifier le Duc de Bourgogne & ses Freres. 3. Où il se plaint du mauuais Gouuernement. 4. Du mauuais traitement fait au Clergé, à la No-

& Chapitres.

- blisse, & au Peuple. 5. Des injures souffertes des Anglois, auxquels il fallut declarer la guerre. 6. Propose de donner un Conseil au Roy. 7. Le Sire de S. Georges & autres Seigneurs de Bourgogne, iettent leur gage pour maintenir le procedé du Duc. 522
- XI. 1. Le Duc d'Orleans se prepare à la Guerre. 2. Le Roy deffind de desemparer. 3. Le Duc de Berry fait Gouverneur de Paris, se fortifi. 4. Le Duc de Bourgogne publie un Manifeste. 5. Le Duc de Bourbon & l'Vniuersité, s'employent pour la Paix. 6. Le Duc d'Orleans répond au Manifeste du Duc de Bourgogne. 7. Le Roy de Sicile fait venir le Duc de Berry à Melun pour la Paix. 525
- XII. 1. Belle entreprisedu Sire de Savoisy contre les Anglois. 2. Ses exploits sur mer & la prise de plusieurs places. 527
- XIII. 1. Le Maréchal de Ricux enuoyé au pays de Galles reparer l'honneur de la Nation Françoise. 2. Assiege Helfors avec les Gallois. Mort de Patrouillard de Trie. 3. Terreur panique de l'Armée. 4. Caillemardin pris par les François & les Gallois. 5. Imbert de Velay laissé au pays de Galles avec l'Infanterie Françoise. 528
- XIV. 1. Continuation de la discorde d'entre les Ducs d'Orleans & de Bourgogne. 2. Diuers bruits contre le Duc d'Orleans & la Reine. 3. Le Duc de Berry attaqué de nuit dans son Hostel de Paris. 4. Les Parisiens bouchent les soupiraux des caues de crainte du feu. 5. Le Duc d'Orleans approche de Paris avec des trompes. 6. Meaux luy refuse ses portes. 7. Pourparlé de Paix. 530.
- XV. 1. Le Duc de Bourgogne harangue les Bourgeois de Paris, afin de leur faire prendre les armes pour son party. 2. Prudente réponse des Parisiens. 3. Continuation du Traité de Paix. La Reine ne veut point que le Duc de Bourgogne luy aille au deuant, & rompt le voyage de Vincennes. 4. Le Roy de Navarre & le Duc de Bourbon negotient l'accommodement. 5. Conclu à Vincennes. 532
- XVI. 1. L'Vniuersité obtient Audience des Princes. 2. Maistre Jean Gerson les exhorte au serucc du Roy, à veiller à sa santé, & à l'obliger de souffrir les remedes necessaires. 3. Et blasme les vices de la Cour, qu'il excite à l'union de l'Eglise. 4. Estat miserable de la santé du Roy, qui reuient en conualescence. 5. Marie de France sa fille refuse de sortir de Religion pour épouser le fils du Duc de Bar. 6. Retrauchement des pensions à la Cour. 534
- XVII. 1. Proposition de leuer vingt millions à vingt escus de Taxe par Ville ou Village. 2. L'Vniuersité de Paris cesse ses exercices à cause des entreprises du Pape. 3. Le Roy la fait décharger de la Decime qu'il demandoit. 4. Procez du Comte d'Armagnac en Guyenne. 5. Famine en Angleterre. L'on refuse du bled aux Anglois. 535
- XVIII. 1. Retour des Deputés enuoyez à Rome par l'Vniuersité de Paris. 2. Benoist tasche d'interrompre cette negotiation. 3. Le Cardinal de Chalant son Enuoyé mal receu en Cour. 4. Clignet de Brebant fait Admiral de France. 5. Quoy que de bas lieu & iugé incapable de sa Charge. 6. Et marié par la faueur du Duc d'Orleans à la Comtesse de Blois. 537
- XIX. 1. Grandes Conquestes en Guyenne, du Connestable d'Albret & du Comte d'Armagnac. 2. Journée prise deuant Brantosome pour combattre les Anglois. 3. Messire Guillaume de Bouteiller y meine un secours de France. 4. Armée enuoyée au secours du Duc de Bar contre le Duc de Lorraine. 539

L I V R E V I N G T - S I X I E S M E .

C H A P I T R E I .

- I. Audience donnée au Cardinal de Chalant. 2. Sa Harangue en faueur du Pape Benoist. 542.
- II. 1. M^e Jean Petit conclud pour l'Vniuersité en faueur de la soustraction, contre Benoist, & demande Iustice contre l'Vniuersité de Thoulouse. 2. Les Princes renuoyent l'affaire au Parlement où M^e Pierre Plaou plaide la cause, & apres luy M^e Jean Pctit, qui accuse le Pape Benoist de mauuais foy. 3. Suplie la Cour de maintenir l'Eglise contre ses vexations. 4. M^e Jean Iuuenel Aduocat General conclud contre la Lettre de l'Vniuersité de Thoulouse. 5. Et en faueur de la soustraction, & maintient que les decimes ne sont point deuës de droit au Pape. 543.

Table des Liures

- III. 1. L'Vniuersité poursuit enuers le Roy pour auoir Arrest. 2. Arrest solcmnel contre l'Vniuersité de Thoulousi. 3. Ses Deputcz s'ensuyent, & le Cardinal de Chalant aussi. 4. Charles de Sauoisy prend les interests de l'Vniuersité, avec laquelle le Roy le reconcilie. 5. Arrest pour l'Eglise Gallicane. 6. La frustration différée. 547
- IV. 1. Eclypse de Soleil, dont s'ensuiuent de grands maux. 2. Mariage du Duc de Touraine, second fils du Roy, avec l'heritiere de Haynaut, 3. De Charles fils du Duc d'Orleans avec la ieune Reine d'Angleterre, 4. Et du Comte de Penthieure avec la fille du Duc de Bourgogne. 548.
- V. 1. Armée du Roy en Lorraine. 2. Le Duc de Lorraine demande la Paix, & se soumet. 549
- VI. 1. De ce que fit l'Armée de Picardie. 2. Les Anglois chassiez de deuant Baucelinghem. 3. Défaite & prise de Philippe de Ceruelle dans une cmbuscade des Anglois. 550
- VII. 1. Ceux de Brantofme demandent secours à ceux de leur party. 2. Défaite d'Archambaut de Ransac & de Pierre le Bearnois, Capitaines du party Anglois. 3. Les Anglois manquent à la journée acceptée par ceux de Brantofme. 4. Qui se rendent. La Ville rasée. 5. Les François ménagent mal leur auantage. 552
- VIII. 1. Generouse resolution de cent soixante Escuyers François. 2. Qui conquestent grand nombre de places en Guyenne. 3. Ils astegent Mucidan, la Dame traite avec eux. 554
- IX. 1. Le Sire de Percy Comte de Northumbellant vient demander secours en France, pour vanger la mort du Roy Richard. 2. S'excuse de l'infidelité qu'il auoit commise contre luy. 3. Remontre le droit du Comte de la Marche à la Couronne d'Angleterre. 4. Il passe en Escosse, & avec le secours des Escossois defait le Roy d'Angleterre. 556
- X. 1. Desseins de guerre en Guyenne & en Picardie, pris entre les Ducs d'Orleans & de Bourgogne. 2. Taille imposée sous ce pretexte. Mauuaise administration des Finances, pauvre estat de la Maison du Roy & des Enfans de France. 3. Plainie du Dauphin au Roy pour ce sujet. 558
- XI. 1. Le Duc d'Orleans mal conseilé d'entreprendre la guerre de Guyenne, va prendre congé de saint Denis. 2. Histoire des Reliques de saint Denis, 3. Et du differend autrefois arriué à ce sujet, entre l'Abbaye & l'Eglise de Paris. 4. Decidé par le Roy Charles V. réueillé par les Chanoines de Paris, & éuqué par le Roy à son Conseil. 5. Lettres de Pbilippes de Villette Abbé de saint Denis au Duc d'Orleans pour ce sujet. 559
- XII. 1. Grands preparatifs du Duc de Bourgogne pour le siege de Calais. 2. Dont il impute le mauuais succes au Duc d'Orleans & au Roy de Sicile. 3. Mauuaise conduite du Duc d'Orleans en Guyenne. 4. Il astiege Bourg où ses troupes se débandent. 5. Il est méprisé des Gens de guerre, & tasche en vain d'acheter la Place. 6. Honteux retour de ce Duc. 7. Prise par Blocus du Chasteau de Lourde en Bearn sur le party Anglois. 562

L I V R E V I N G T - S E P T I E S M E .

C H A P I T R E I .

1. Ambassade de la part de Gregoire à Benoist son Competiteur pour l'union. 2. On conuient de Sauonne pour leur abouchement. 3. Traitté fait entr'eux. 4. Ordre étably pour la seureté reciproque. 5. La Garnison de Sauonne réglée sous l'authorité de deux Commandans de part & d'autre. 6. Ordre pour la Police. 7. Sauonne libre de tous tributs durant la Conference. 8. Défense de nommer l'un ny l'autre Antipape. 567
- S'ensuit la reueur de la Procuracion de nostredit Tres-saint Pere & de son sacré College. 570
- Après s'ensuiuent les Articles en ces propres termes. 570
- II. 1. Arriuée à Villeneuue lez Auignon des Ambassadeurs du Roy & de l'Eglise Gallicane. 2. Deliberation prise entr'eux. 3. Leurs lettres aux Ambassadeurs de Rome, & la Réponse. 575.
- III. 1. Résolution prise entre les Ambassadeurs de France. 2. Touchant la conduite qu'ils garderont avec Benoist. 3. Resultat de cette seconde Assemblée. 577
- IV. 1. Les Ambassadeurs arriuez à Aix, & visitez par l'Euuesque de Tuderce. 2. Le Cardinal de Thurey vient conferer avec eux, & donne des auis favorables à Benoist. 3. Le Neueu de Gregoire

& Chapitres.

- Gregoire fait paroistre, & proteste des bonnes intentions de son Oncle pour l'union. 578
- V. *Arrivés des Ambassadeurs de France à Marseille. 2. Leur bonne reception par Benoist, 3. Qui répond fort adroitement aux propositions du Patriarche d'Alexandrie, Chef de l'Ambassade. Accepte la voye de cession. 4. S'excuse d'ambition & de vanité, & remercie le Roy de ses soins.* 581
- VI. *1. Les Ambassadeurs demandent à Benoist des Bulles confirmatives & interpretatives de ses paroles, & de ses intentions. 2. L'Archevesque de Tours proposant l'habilitation des deux Colleges de Cardinaux pour l'élection d'un Pape, en cas de mort de l'un ou de tous les deux Contendans. 3. Benoist veut qu'on se fie de toutes choses à sa bonne foy. 4. Et témoigne enfin d'y consentir.* 583
- VII. *1. Le Patriarche d'Alexandrie & les autres Ambassadeurs reconciliez avec le Pape Benoist qui les amuse finement. 2. Leurs propositions au Cardinal de Preboste Commissaire du Pape. 3. Le Patriarche maintient que le Sacré College a liberté de suffrages contre les interests du Pape. 4. Réponse du Cardinal de Preboste pour les autres Cardinaux.* 586
- VIII. *1. Le Sire de Mont-joye joint ses offices enuers le Pape pour l'expédition des Ambassadeurs de France, & leue les soupçons qu'on auoit de luy. 2. Le Pape se plaint de leur deffiance. 3. Et l'on luy remonstre qu'il ne doit point faire de difficulté de donner ses Bulles de ce qu'il a promis verbalement.* 589
- IX. *1. Le Pape Benoist pressé de donner sa parole par écrit. 2. Ses raisons pour n'en rien faire. 3. Réponse de l'Euesque de Cambrai. 4. Le Cardinal de Thury prepare les Ambassadeurs à celle du Pape.* 590
- X. *1. Réponse du Pape Benoist, qui refuse la Bulle de cession, 2. Et remet à deliberer touchant l'habitation des deux Colleges de Rome & d'Avignon. 3. Le Patriarche d'Antioche insiste en vain. 4. Les Ambassadeurs se retirent à Aix.* 592
- XI. *1. Les Ambassadeurs delibèrent s'ils signifieront à Benoist la soustraction d'obedience. 2. Diuerfes opinions, & les raisons de part & d'autre. 3. Ils interpretent leur instruction en sa faueur. 4. Pour ne le point pousser à bout, pour n'empêcher point l'habilitation des Cardinaux de Rome pour l'élection future. 5. Et de crainte de rompre le dessein de l'entreueüe des deux Contendans.* 593
- XII. *1. Les Ambassadeurs deputent de leur Corps à Rome, & à la Cour de France. 2. Le Roy content de leur conduite, 3. Sursoit la soustraction demandée opiniâtement par quelques-uns de l'Vniuersité, ennemi de Benoist. 4. Il reçoit une Ambassade de Gregoire de Rome, & luy récrit & aux Cardinaux de son party, pour les encourager à l'union.* 596
- XIII. *1. Les Ambassadeurs de France bien receus dans toutes les Villes d'Italie. 2. Les Cardinaux des Vrsins & du Liege les auertissent du peu de disposition de Gregoire, 3. Qui tire les choses en longueur, tant avec eux qu'avec les Deputés de Benoist, qu'il n'entretient que de difficultés pour l'entreueüe.* 599
- XIV. *1. Le Patriarche d'Alexandrie fait toutes sortes d'offres à Gregoire, afin de l'engager à tenir sa parole pour l'entreueüe de Saoune. 2. Pierre Plaou Orateur de l'Vniuersité, l'exhorte à l'union, 3. Réponse ambiguë de Gregoire, tant sur le sujet de la cession, que de l'entreueüe. 4. Il desauouë son Neveu, des Galeres qu'il auoit demandées pour sa conduite.* 600
- XV. *1. Le Patriarche d'Alexandrie continue toutes sortes d'offres à Gregoire, 2. Qui chicane de mauuaise grace, & propose un nouveau Traité. 3. L'Euesque de Mota son Neveu, decouure sa fausse franchise. 4. Gregoire dit que son Neveu n'a pû l'obliger à l'impossible, 5. Outre qu'il y va de l'honneur de son obediance, s'il accepte les offres du Roy. 6. Et sur ce qu'on luy nie, il feint de se defier du Roy. 7. Sur le refus des Galeres, on propose le voyage par terre, qu'il refuse. 8. Il chicane en toutes façons, & demande à traiter de nouveau.* 602
- XVI. *1. Les Ambassadeurs de France demandent Audience au Senat de Rome, pour l'informer des bonnes intentions du Roy, 2. Des offres faites à Gregoire, & du dessein du Roy de voir le Siege rétably à Rome. 3. Deliberation sur la qualité qu'on donneroit au Senateur, & aux Conseruateurs, & Capitaines de Rome. 4. Maistre Iean Petit porte la parole. 5. Les Romains témoignent beaucoup de ioye des bons desseins du Roy, qu'ils aimoient iusques à se vouloir mettre sous son obeissance.* 605
- XVII. *1. Protestation des Ambassadeurs de Benoist, & de ceux de France contre les retardemens de Gregoire. 2. Les Cardinaux de son party les retiennent. 3. Réponse de Gregoire, qui demande un autre lieu d'entreueüe que Saoune, 4. Ou bien qu'on y aille par terre, qu'on en oste le Gouverneur.* 605

Table des Liures

- uernement au Maréchal Boucicaut, & qu'on luy donne en estage cent Bourgeois de Genes, & cent de Sauonne. 607
- XVIII. 1. Sur les difficultez d'accepter le lieu de Sauonne, le Patriarche d'Alexandrie propose la cession des deux pretendus Papes entre les mains de leurs Colleges. 2. Et que les deux Colleges fussent habilitez pour la future Election. 3. Gregoire differe toujours. Miserable estat de la Ville de Rome. 4. Nouveaux expediens proposez par le Patriarche, 5. Et bien receus des Cardinaux & de tous les Romains. 609
- XIX. 1. Gregoire s'explique enfin & s'excuse a' aller à Sauonne. 2. L'Euesque de Cambray répond à ses distances, 3. Et aux raisons qu'il donna contre la cession, qu'il maintient iuridique. 4. Il s'offre pour otage de la fidelité du Maréchal Boucicaut. 5. Gregoire offre l'entreueuë à Pietrasanta, & differe l'habilitation des Cardinaux. 610
- XX. 1. Les Ambassadeurs deputent au Roy, & à Benoist, pour leur rendre compte des affaires. 2. Gregoire auoit esté détourné de sa premiere intention par quelques Venitiens. 3. L'Euesque de Tuderce suitient, & témoigne que Gregoire auoit accepté l'entreueuë de Sauonne, & que son Neveu auoit demandé des Gardes à Genes pour l'y conduire. 4. Lettre des Ambassadeurs à Gregoire pour l'exhorter d'accomplir ses promesses, 5. Où toutes ses excuses sont refutées, 6. Et où l'on l'invite à rejeter les mauuais conseils de ses Neveux, & de ses Flatteurs, 7. Et de suivre celui des gens de bien qui tenoient pour l'entreueuë de Sauonne. 614
- XXI. 1. Les Ambassadeurs vont trouuer Benoist aux Isles de S. Honorat. 2. Il promet d'aller à Sauonne, 3. Insiste pour ce lieu là contre la proposition d'un Enueuë de Gregoire, 4. Et continuë dans sa resolution; mais il refuse de desfermer ses Galeres. 618
- XXII. 1. Violence des Officiers des Grands de France, pour fournir les maisons de leurs Maistres aux dépens des pauvres Marchands, 2. Reprimée par le Roy. 3. Differend entre le Preuost de Paris, & l'Vniuersité, pour auoir fait pendre deux Escoliers, contre le Priuilege de la Clericature. 4. L'Euesque de Paris l'excommunie, & le Roy le fauorisant, 5. L'Vniuersité cesse ses exercices & demande congé de se retirer, le Roy la retient. 6. Le Preuost condamné à dépendre les deux Escoliers, de les rendre à l'Euesque & au Recteur, de se défaire de sa Charge, & de demander pardon. 621
- XXIII. 1. La Reine accouche d'un fils nommé Philippe, mort incontinent apres. 2. Le Duc d'Orleans assassiné & mis à mort dans la rue Barbette, 3. Par ordre du Duc de Bourgogne: 4. Qui se seruit du ressentiment particulier de Raoul d'Orquetonuille, 5. Qui se retira chez luy avec ses Complices. 6. Le Duc va voir le corps mort, assiste à ses funerailles aux Celestins, & en prend le deuil. 7. Les Princes resolu de vanger ce cruel assassinat. 623
- XXIV. 1. Belles qualitez du Duc d'Orleans. 2. Le Sire de Canny iniustement accusé de sa mort. 3. Accusé par le Duc de Bourgogne. 4. Lequel estant exclus du Parlement, se retire en Flandres avec menaces. 5. Sa puissance empeschant qu'on ne luy fist son procez, 6. On luy depute successiuellement le Comte de S. Pol, le Duc de Berry, & le Roy de Sicile. 7. Le Duc de Bourbon se retire genereusement de la Cour. 8. Le Duc de Bourgogne refuse de venir à Paris, si on ne leue la garde mise aux Portes. 626
- XXV. 1. Froidure iusques alors inouïe en France. 2. Grande mortalité de poissons dans la mer. 3. Les Ponts de Paris emportez, 4. Et les Moulins ruinez. 628
- XXVI. 1. La Duchesse d'Orleans auertie de la mort de son mary, vient de Blois à Paris avec ses enfans, 2. Demande iustice au Roy, qui tâche de la consoler, & qui confirme aux enfans tous les biens de leur pere. 3. Elle se retire à Blois, & durant son absence, l'on l'accuse de la maladie du Roy. 629
- XXVII. 1. Le Duc de Bourgogne vient à Paris. A grande suite de Gensdarmes. 2. Il obtient Audience pour se iustifier, par Jean Petit son Orateur, de la mort du Duc d'Orleans; 3. Qu'il accuse de crime de leze-Majesté Diuine & humaine. 4. D'auoir causé la maladie du Roy par magie, & débauché toutes sortes de femmes par art diabolique. 5. D'auoir conspiré contre la personne du Roy, par le poison & par le feu. 6. D'auoir entretenu alliance avec ses Ennemis, pour usurper sa Couronne, & sollicité le Pape de le deposer. 7. D'auoir voulu enleuer la Reine & le Dauphin hors de France, & empoisonner le Dauphin avec vne pomme. 8. D'auoir fait piller le Royaume, & dissipé les Finances. 9. La Reine se retire à Melun, où elle se fortifie, le Roy la détourne d'armer, 10. Octroye des Lettres de pardon au Duc de Bourgogne, & oste l'Admirauté à Clignet de Brebant en sa faueur. 631

& Chapitres.

LIVRE VINGT-VITIÈME.

CHAPITRE I.

1. Naissance d'un monstre de forme humaine. 2. L'Université sollicite, & obtient la soustraction d'obédience aux deux prétendus Papes, sur les preuves qu'on eut de leur collusion. 3. Le Pape Benoist résolu à l'extrémité, enuoye des Bulles pleines de menaces, 4. Qu'il fait adroitement couler, avec des Lettres pleines de civilité. 5. Marie de France fille du Roy, fait Profession au Monastere de Poissy. 637
- II. 1. Le Roy ayant assemblé son Conseil pour deliberer sur les Bulles de Benoist, 2. Jean Courteuiffe parlant pour l'Université, 3. Conclud à ce qu'il soit tenu pour Heretique & Schismatique, 4. Et soutient qu'on pourroit appeller d'un Pape legitime qui agiroit contre l'union de l'Eglise. 5. Les Bulles de Benoist lacerées en plein Conseil du Roy. 639
- III. 1. Le Doyen de S. Germain, Conseiller au Parlement, arresté prisonnier dans le Conseil, comme partisan de Benoist. 2. Ordre au Maréchal Boucicaut d'arrester aussi Benoist. 3. L'Euesque de S. Flour renuoyé de l'Ambassade d'Espagne, comme sa Creature. 4. L'Euesque de Gap & l'Abbé de S. Denis faits prisonniers pour mesme raison, 5. Et débouchez de leur renuoy au Parlement & à l'Euesque de Paris. 641
- IV. 1. Le Roy fait publier des Lettres de neutralité, c'est à dire de soustraction d'obédience à l'un & à l'autre des prétendus Papes. 2. Teneur des Lettres de ladite neutralité, 3. Enuoyées à tous les Princes Chrestiens. 642
- V. 1. Les deux prétendus Papes en fuite. 2. Le Roy assemble le Clergé pour auiser au Gouvernement de l'Eglise pendant la Neutralité. L'Archeuesque de Sens preside pour l'absence du Patriarche d'Alexandrie. 3. Forme de l'Acte qui fut dressé. 4. Ordre apporté pour l'absolution des cas réservés au Pape. 5. Renuoyée aux Euesques & Chefs d'Ordre, 6. Comme aussi pour l'irregularité. 7. Les Exempts renuoyez à l'Ordinaire. 8. Ordre à tenir pour l'appel des Vicegerens & Administrateurs, au Concile Prouvincial. 9. Maniere d'appeller des Commissaires au Concile qui les aura élus. 10. Reglement pour les causes lors pendantes en Cour de Rome. 11. Procédures à tenir pour en retirer les pieces. 12. Les choses iugées auant la neutralité déclarées valides. 13. Les Abbés exempts & non exempts renuoyez à l'Ordinaire pour leur confirmation & pour leur benediction. 14. On ordonne que les causes seront iugées selon le Droit commun. 15. Les Rescripts de Benoist auant la date des Bulles condamnées, declarez valides. 645.
- De l'ordre qu'on deuoit garder en la prouision & distribution des Benefices. 648
- VI. 1. Les Liegeois se reuolent contre Jean de Bauieres leur Euesque élu. 2. Le Duc de Bourgogne va à son secours, 3. La Reine profite de l'occasion de son absence, 4. Et y fait venir la Duchesse d'Orleans. 651
- VII. 1. Sentence prononcée contre les Enuoyez du Pape Benoist, 2. Executée avec quelque scandale, 3. Continué par un Religieux de la Trinité. 4. Iniustices des Commissaires donnez aux prisonniers pour l'affaire de Benoist, 5. Que la Reine fait deliurer. 652
- VIII. 1. Les deux prétendus Papes s'estans retirez & ayans pris la fuite, 2. Les deux Colleges de Cardinaux les quittent, & entreprennent l'union de l'Eglise. 3. Forme du Récrit par eux dressé à cette fin, 4. Où ils les blasment d'auoir violé le serment de leur promotion, 5. Et les accusent d'intelligence entr'eux pour la durée du Schisme. 6. Proposent la conuocation d'un Concile à Ligourne, 7. Exhortent les Princes à fauoriser une nouvelle élection, 8. Et enjoignent des Prières à cette fin. 9. Noms des Cardinaux, & des témoins presens à cet Acte. 653.
- IX. 1. Grand dommage arriué par la gresle, dans le Vexin, 2. Arrests donnez au Parlement, pour la succession de la Seigneurie de Coucy, 3. Et de la Comté de Roucy. 659
- X. 1. La Reyne & le Dauphin Duc de Guyenne, prennent le Gouvernement, 2. La Duchesse d'Orleans & son fils leur demandent iustice contre le Duc de Bourgogne, 3. Et obtiennent iour pour iustifier la memoire du Duc d'Orleans contre ses accusations. 4. L'Abbé de S. Denis plaide leur cause avec grand apparat, en plein Conseil. 5. Remontre que le Roy leur doit la iustice, 6. Refuse les authoritez alleguées par le Docteur Jean Petit, 7. Et tous les crimes de

Table des Liures

Sortilege, de poison, & d'attentat, par luy imposé & supposé contre la memoire du Defunt.
660.

- XI. 1. Conclusions ciuiles prises par l'Aduocat de la Duchesse d'Orleans, qui demande 2. Que le Duc de Bourgogne soit mis prisonnier, & qu'il demande pardon au Duc & à la Duchesse, 3. Au Loure, au Palais, à l'Hostel de S. Pol, & au lieu de l'assassinat. 4. Qu'il en soit dressé un Acte public. 5. Que ses maisons soient razées, & qu'il soit obligé à diuerses fondations. 6. Qu'il soit condamné à un million d'or d'aumosnes, 7. Exilé pour vingt ans outremer, éloigné de la Cour pour iamais, & condamné à tous les frais du procez, & aux dépens de la Duchesse. 671
- XII. 1. Le Duc de Bourgogne déclaré ennemy du Roy & de l'Estat. 2. Fait semer de faux bruits, qui émueuent le peuple de Paris contre le Prenoist des Marchands. 3. Paris refuse de l'argent à la Reine, 4. Qui fait resolution de s'en vanger & d'en tirer le Roy. 673
- XIII. 1. Le Duc de Bourgogne, & le Comte de Hainaut, font la guerre aux Liegeois, pour la destitution de leur Euesque. 2. Siege de Maëstricht par les Liegeois, sous la conduite du Sire de Peruues. 3. Le Duc de Bourgogne fait proposer la Paix, caractere du Duc de Bourgogne. 4. Le Sire de Peruues refuse la Paix, & enuoye courir le Hainaut. 5. Le Comte de Hainaut s'en vange sur celuy de Liege, 6. Où il fait plusieurs conquestes. 674
- XIV. 1. Le Duc de Bourgogne & le Comte de Hainaut, marchent au secours de Maëstrich, qui estoit aux abboys. 2. Noms des principaux Seigneurs de l'Armée de Bourgogne. 3. Le Duc continuë à parler de Paix, & y employe le Sire de Mont-joye, qui trahit. 4. Sa Harangue aux Nobles du party des Liegeois, pour les porter à aller au deuant des Ennemis. 5. Autre Harangue du Sire de Peruues, pour les animer au combat. 6. Il leue le siege pour aller surprendre les deux Princes. 7. Le Duc de Bourgogne, qui en est auerty, fait aller au deuant de luy 8. Fait resoudre le combat, & donne ses ordres pour la Bataille. 9. Les Liegeois defaits avec perte de vingt-quatre mille hommes. 10. Le Sire de Pieruues, & le pretendu Euesque de Liege son fils, tuez en bataille. 11. La Ville de Liege & plusieurs autres se rendent à discretion. 12. Liurent le Damoisel de Rochefort, & autres coupables, qui furent decapitez, 13. Conditions accordées aux Liegeois. 14. Le Damoisel de Mont-joye se sauue en Alsace, pour euitter le chastiment de sa trahison. 677
- XV. 1. Mort de la Duchesse douairiere d'Orleans. 2. La Reine & les Princes épouuantez de la victoire du Duc de Bourgogne sur les Liegeois, 3. Flattent les Parisiens, 4. Et cependant enleue le Roy à Tours; 5. Où le Duc de Bourgogne, qui venoit à Paris, enuoye parler d'accord, & de reconciliation avec le Duc d'Orleans. 685
- XVI. 1. Le Duc de Bourgogne refuse de demander pardon au Duc d'Orleans, 2. Et maltraite fort le Sire de Montagu. 3. Qui pour le fléchir, luy promet seruite, & moyenne son accommodement; 4. Sur lequel il prit mal ses mesures. 5. Le Duc entre en armes dans Paris. 6. Refuse d'obeir aux ordres du Roy, & de congédier ses troupes. 7. Les Parisiens deputent au Roy, pour le prier de reuenir: 8. Qui les reçoit bien, mais le Duc de Bourbon les mal traite fort. 687
- XVII. 1. Articles de la Paix entre les Maisons d'Orleans & de Bourgogne, 2. Jurée solennellement à Chartres. 3. Mariage accordé entre le Comte de Vertus, fils du feu Duc d'Orleans, & la fille du Duc de Bourgogne. 4. Noms des Princes & Seigneurs presens au Traité, & au serment de la Paix. 689

L I V R E V I N G T - N E V F I E S M E .

C H A P I T R E I .

1. Le Tonnerre tombe sur l'Abbaye de Royaumont. 2. Toute la Chrestienté depute au Concile de Pise pour l'union. 3. Mort funeste de Guy de Roze, Archeuesque de Rheims, dans l'Estat de Gennes, cruellement vangée par le Marechal Boucicaut, Gouverneur de la Seignevrie. 4. Premiere session du Concile de Pise, & l'ordre de la Seance. 5. Seconde session. Creation d'Officiers. 6. Les deux pretendus Papes citez, avec quelques-uns des Cardinaux absens. 7. Maniere de la citation. 8. Troisième session, où les Papes furent de nouveau contumacez.

& Chapitres.

9. Les contumaces jugées contre les deux pretendus Papes, & leurs Adherans, & le Concile remis au 15. d'Avril. 693
- II. 1. Continuation du Concile de Pise depuis le 15. d'Avril. 2. Arriuée de plusieurs Ambassadeurs des Roys & Princes Chrestiens. 3. Les Ambassadeurs du pretendu Roy des Romains taschent d'en arrester le progres, par des propositions touchant le pouuoir & la qualité de ce Concile, & proposent un autre lieu en faueur de Gregoire. 4. Charles Malateste Seigneur d'Ariminj, qui luy auoit donné retraite, fait en vain les mesmes instances. 5. Sixième session. L'Euesque de Digne presche, & conclud contre les deux Papes. 6. Septième session, les deux Papes & leurs auteurs declarez contumax, priuez de tous Offices & Benefices, les Roys & Peuples absous des sermens d'obedience, commission pour faire le proces aux contumax. 7. Arriuée des Ambassadeurs de France, d'Angleterre, des Electeurs Ecclesiastiques d'Allemagne, & autres Princes. 8. Huitième session. L'Archeuesque de Salisbery harangue contre les deux Papes. 9. Neuvième session. Seance des Ambassadeurs. Pierre d'Arquarano Docteur de Padouë, refute les propositions des Ambassadeurs de Rupert de Bavieres, Commissaires donnez de toutes Nations. Differend pour la presence entre les Ambassadeurs de Mayence & de Cologne. 10. Dixième session. Le Patriarche d'Alexandrie confirme les sentimens du Docteur Arquarano, touchant l'autorité du Concile. Seance jugée entre les deux Archeuesques. 11. Ordre donné pour la deputation des Membres du Concile. 12. On conclud de ne rendre aucun honneur aux Deputez de Pierre de Lune. 13. Onzième session. La soustraction d'obedience declarée generale. 14. Teneur de l'Acte de soustraction. 697
- III. 1. Election du Pape Alexandre V. par les deux Colleges de Rome & d'Avignon. 2. Bien receuë en France. 702
- IV. 1. Partie des troupes licentiées de Bourgogne, courent les pays du Duc de Bourbon, sous la conduite d'Amé de Viry. 2. Qui entreprend ceste guerre en son nom, par conuenance du Duc de Sauoye. 3. Le Duc de Bourbon fait vne Armée de vingt mil hommes, 4. Le met en fuite, reprend Amberieu, & les Places d'Amé de Viry, 5. Contraint le Comte de Sauoye de luy offrir toute sorte de satisfaction. 6. Le Duc de Bourgogne pacifie tout, comme Arbitre. 7. Amé de Viry liuré au Duc de Bourbon, 8. Qui luy fit grace par pure generosité. 703
- V. 1. Le Duc de Brabant épouse la fille du Marquis de Morauic. 2. Estat de la santé du Roy. 3. Le Comte de Neuers soupçonné d'auoir fait prendre un Sergent Royal chargé de pieces contre luy, s'en purge au Parlement. 4. Deputation à Amiens pour la Tréue avec les Anglois. 5. Mort de la Duchesse d'Orleans, fille du Roy. 6. Reception du Cardinal de Bar, Legat en France. 705.
- VI. 1. Nouuelles arriuées, de la reuolte des Genois. 2. Le Duc de Milan, & le Comte de Pauc, se mettent sous la protection & sous l'obéissance du Roy, le Marechal Boucicaut les maintient contre Facin Can de l'Escalle, & reçoit leur serment. 3. Ce Marechal donne l'ordre de Cheualerie aux Seigneurs de Lode, de Crème, & de Cremona. 4. Le Duc de Milan fait serment de fidelité. 5. Cependant, le Marquis de Montferrat s'empare de Gennes, par intelligence avec les Gibellins. 6. Les François massacrez à Gennes. 7. La Citadelle assiegée, & forcée de se rendre au Marquis. 8. Le Marechal s'en vange sur le Montferrat. 9. Les Genois s'excusent au Roy, sur la tyrannie du Marechal. 10. Le Pape leur ordonne de demeurer fidèles à la France. 706
- VII. 1. Discours de la fortune de Iean de Montagu grand Maître de France. 2. Le Duc de Bourgogne & le Roy de Nauarre entreprennent sa perie, & y font condescendre plusieurs Princes. 3. Il neglige les auis de ses amis. 4. Le Preuost de Paris l'arreste prisonnier, 5. Emprionnement de quelques-uns de ses Creatures, 6. On luy donne la question pour l'obliger à confesser ce qu'on vouloit. 7. Sa condamnation à mort, 8. Et son execution. 710
- VIII. 1. Les Princes travaillent à la reformation de l'Estat, en l'absence de la Reine & du Duc de Guyenne, retirez à Melun. 2. Font rendre compte aux Financiers, & renouent les dons du Roy. 3. Déposent les Officiers de la Chambre des Comptes, 4. Donnent des Priuileges à la ville de Paris, confirmez par le Roy. 5. L'Archeuesque de Sens frere du Sire de Montagu, complice de ses crimes, échappe à l'Officier qui l'auoit arresté. 713
- IX. 1. Le Roy retourné en son bon sens, apprend la mort du Sire de Montagu. 2. Et assemble les Grands pour la reformation de l'Estat. 3. Le Comte de Tancarville parle pour le Roy en l'Assemblée, 4. Propose la Reine & le Duc de Guyenne pour le Gouvernement pendant son indisposition, mais d'une maniere qui sembloit en exclure la Reine, 5. Le Duc de Berry appuye la

Table des Liures

- proposition. 6. Le Roy luy donne le Gouvernement & les reuenus de la Guyenne, sa vie durant. 7. Le Duc propose le Duc de Bourgogne pour le Gouvernement du Duc de Guyenne, s'excuse sur son âge, mais offre d'y contribuer de ses soins. 8. Le Duc de Bourgogne l'en exclud, & cabale à la Cour. 9. Le Duc de Berry mal content de ces intrigues. 10. Et de l'autorité donnée à Pierre des Essars, Preuost de Paris, 11. Mauuaises qualitez de ce Preuost. 12. Reception du Duc de Guyenne en l'Eglise de S. Denis. 715
- X. 1. Le Pape accorde de nouveaux Priuileges aux Reguliers Mandians, au preiudice des Curez. 2. L'Vniuersité de Paris asssemblée pour ce sujet, reiette au Corps, & suspend de la Predication, ceux qui s'en seruiroient. 3. Teneur de la Bulle, fondée sur diuers Articles de Me Jean de Polly, iadis condamnez, auxquels on en auoit ajouté, qu'elle condamne derechef, pour rendre valide la confession faite aux Reguliers. 4. Les Dominiquains & les Carmes renoncent au benefice de la Bulle. 5. Les autres Mandians, plus obstinez, interdits de prescher, & de confesser. 717

L I V R E T R E N T I E S I M E.

C H A P I T R E I.

- I. 1. Défaite de Ladislas usurpateur du Royaume de Sicile, par Tanneguy du Chastel, General de l'Armée du Roy Louis d'Anjou. 2. Autre défaite des Anglois sur mer par ceux de Harfleur. 3. Entreprise du Siege de Calais par le Duc de Bourgogne, manquée, 4. Par la trahison d'un Bourgeois de S. Omer. 5. Mariage accordé entre Louis d'Anjou, fils aîné du Roy de Sicile, & Catherine fille du Duc de Bourgogne. 723
- II. 1. Différend entre le Comte de Penthièvre & le Duc de Bretagne, 2. Qui luy fait la guerre & raze ses Places. 3. Le Roy leur donne des Arbitres, 4. Et le Duc de Bretagne refuse les conditions du Traité. 724
- III. 1. Les Ducs de Berry & de Bourbon se retirent de la Cour sans congé. 2. Traitent une Ligue avec d'autres Princes, à Gien, sous pretexte de reformer les desordres de l'Estat. 3. Et proposent de venir en armes à Paris, faire leurs Remonstrances au Roy. 4. Les Peuples trompez de l'esperance qu'ils auoient des reformations precedentes, 5. Dont l'argent fut dissipé. 6. Le Duc de Bourgogne propose de nouvelles leuées, sous pretexte de la prochaine descente des Anglois. 7. Les Deputez des Villes qu'il auoit mandez, refusent de contribuer, 8. Et il laisse l'entreprise de crainte de se rendre odieux. 725
- IV. 1. Mort du Pape Alexandre V. & ses derniers sentimens, 2. Ses funeraillles & son Oraison funebre. 3. Les Cardinaux élisent Baltazar Cossa, depuis nommé Jean XXIII. 726
- V. 1. Les Princes font de grandes leuées de part & d'autre, 2. La France fort surprise de se voir en Guerre civile. 3. Interests des Princes. 4. Le Duc de Berry refuse de venir en Cour, & de desarmer. 5. Ordre du Roy partout le Royaume, de mettre les armes bas, de poursuivre ceux qui prendroient party, & de leur faire leur procez. 727
- VI. 1. Translation du Corps de S. Clair sur Epie, par Philippe de Vilette Abbé de S. Denis. 2. Histoire d'une Ligue, & du sanglant combat de plusieurs Oiseaux de diuerses especes, qui passa pour Augure. 3. Défaite sur mer des troupes de Louis Roy de Sicile, par Ladislas son Competeur. 4. Grande Bataille gagnée par les Espagnols sur les Mores de Grenade. 5. Défaite des Cheualiers de Prusse par les Lithuaniens & Polonois. 729
- VII. 1. Continuation des desordres de France, nonobstant l'Ordre du Roy de mettre bas les armes, 2. Le Roy permet aux paysans de prendre les armes pour leur defence & mesmes de tuer des Princes s'ils attentent à leurs biens ou à leur vie. 3. Le Roy refusé à Creil par la Garnison du Comte de Clermont, 4. Enuoye le Commandant & ses complices prisonniers à Paris, 5. Leur fait grace à la priere de la Comtesse de Clermont, & dispose de la Capitainerie en faueur du Duc de Guyenne. 731
- VIII. 1. Diuers sentimens touchant le differend des Princes. 2. Le Duc de Bourgogne offre la Paix au Duc de Berry, 3. Et sur le refus de desarmer, luy depute une Ambassade solennelle au nom du Roy. 4. Harangue de Messire Guillaume de Tignonville. 5. Réponse ambiguë du Chancelier de Berry, de la part du Duc. 732
- IX. 1. Le Duc de Bourgogne se met en estat de résister à l'entreprise du Duc de Berry & des Prin-

& Chapitres.

- ces, & s'assure des ponts & passages, & de la Ville de Paris. 2. Les Parisiens refusent de faire un autre Gouverneur en la place du Duc de Berry, & les Nobles d'estre commandez par le Preuost de Paris, comme Capitaine du Ban & arriere-Ban. 3. Grands desordres causez par le party des Princes. 4. Prieres publiques pour leur reconciliation. 5. Le Duc de Berry fait publier un Manifeste. 735
- X. 1. Arrivée à Chartres du Duc de Berry & des Princes, qui deputent au Roy. 2. Réponse du Roy à l'Archeuesque de Bourges. 3. Diffense de par le Roy, de publier, ny de recevoir le Manifeste du Duc de Berry. 4. Nouveaux Deputez enuoyez au Duc. 5. La Reine s'entremet en vain, & les Princes persistent en leur dessein. 6. Le Duc de Bourgogne fait conuoquer le Ban & arriere-Ban. 7. Le Roy malicieusement détourné de leuer l'Oriflamme, & de faire un tiers party, qui auroit esté le plus fort, & qui auroit appaisé le trouble. 736
- XI. 1. Le Duc de Bourgogne fait entrer huit mil hommes dans Paris, 2. Et les loge chez les Bourgeois, qu'il fait taxer. 3. Pierre des Essars Preuost de Paris, profite de l'occasion. 4. Le Duc de Brabant loge six mille Brabançons dans S. Denis, qu'ils pillent. 739
- XII. 1. L'Vniuersité de Paris s'entremet de la Paix, & depute au Duc de Berry. 2. Réponse du Duc aux Deputez, 3. Qui viennent en Cour faire leurs Remonstrances au Roy. 4. Le Roy de Nauarre, pour luy & pour le Duc de Bourgogne, refuse le Gouvernement, & acquiesce aux propositions de l'Vniuersité. 5. Le Duc de Berry vient loger à Bicestre, reiette les propositions de Paix, & la guerre commence avec Paris. 740
- XIII. 1. L'approche de l'Hyuer, & la necessité des viures, contraint les Princes à traiter. 2. Articles de la Paix faite entr'eux. 3. Diners sentimens pour sçauoir à qui demeureroit l'auantage de cette leuée d'armes. 4. Les Ducs s'éloignent de la Cour. 743
- XIV. 1. Nouveaux Ministres choisis par le Roy pour le Gouvernement de l'Estat. 2. Pierre des Essars Preuost de Paris, destitué. 3. Le Duc de Bourgogne se plaint de l'infraction de la Paix, & des nouveaux desseins des Princes confederez, 4. Qui s'en iustificent assez mal. 5. Ordre donné pour empêcher les Asssemblées d'armes. 6. Le Sire de Croy pris par le Duc d'Orleans, comme complice de la mort de son Pere, & relasché par ordre du Roy. 745

L I V R E T R E N T E E T V N I E S M E .

C H A P I T R E I .

1. Rétablissement dans Rome du Pape Jean, 2. Qui fait le Roy de Sicile, General de l'Eglise. 3. Belle Armée de ce Roy, & les noms des principaux Officiers. 4. Le Capitaine Braccio défait le premier party ennemy, conduit par Tartaille, 5. Et le Roy de Sicile, profitant de l'occasion, va combattre l'Ennemy, 6. Qu'il défait entierement, & met Ladislas en fuite. 748.
- II. 1. Ianus Roy de Chypre épouse Charlotte de Bourbon, 2. La plus belle Princesse de son temps. 3. Magnificence du Roy à ce Mariage. 4. La ieune Reine conduite à Venise où son Epoux l'attendoit. 750
- III. 1. Le Roy assemble un grand Conseil des Principaux du Royaume, 2. Où l'on se plaint de la desobéissance de ceux du party des Princes confederez, & de l'infraction de la Paix. 3. Le Duc de Bourgogne demande permission d'armer. 4. Le Comte de S. Pol brigue le Gouvernement de Paris. 5. Grands desordres par des troupes sans adieu, qui pilloient le Royaume. 6. Défaites par le Comte de S. Pol, & le Maréchal Boucicaut, & les prisonniers suppliciez. 751.
- IV. 1. Le Roy s'entremet de la Paix entre les Princes, & depute aux Ducs de Berry, d'Orleans & de Bourgogne, 2. Leur commande de poser les armes, & reuoque le don qu'il leur auoit fait des subsides de leurs terres. 3. Réponse du Duc de Bourgogne. 4. Le Duc d'Orleans écrit au Roy & demande qu'il fasse le procez à plusieurs personnes de sa Cour, qu'il pretend Criminels de leze-Majesté. 753
- V. 1. Grand Conseil assemblé par le Roy pour s'opposer aux entreprises des Princes. 2. Ordres donnez pour la seureté de sa personne & de la ville de Paris. 3. Tempeste épouuanteable aux environs de Paris. 4. Autre Conseil tenu à Paris, où le Chancelier conclud à la guerre contre le party du Duc d'Orleans. 5. On propose une leuée sur tous les Sujets du Roy. 6. L'Archeuesque

Table des Liures

- de Rheims consent que le Clergé y soit compris. 7. Le Chancelier de Paris s'y oppose, 8. Et se purge de ce qu'on pretendoit qu'il eût auancé qu'on pouuoit destituer un Roy pour ses exactions. 755
- VI. 1. Le Duc de Bourgogne demeure paisible, parmy tous les preparatifs de guerre du Duc d'Orleans, 2. Qui écrit au Roy, au Duc de Guyenne, à l'Vniuersité, & à la ville de Paris, pour iustifier ses armes, 3. Et demande avec ses freres, qu'on fasse iustice de la mort de son pere. 4. Sentiment desinteresé sur l'entreprise de ce Duc. 756
- VII. 1. Le Duc d'Orleans enuoye le Cartel de défy au Duc de Bourgogne, 2. Qui de sa part le défie pareillement, luy & ses freres, & luy enuoye ses Lettres de declaration de guerre. 761
- VIII. 1. La Reine & le Duc de Berry travaillant à la Paix, demandent au Roy une deputation des Grands, & des principaux Officiers du Royaume, & d'autres Notables. 2. Qui ne firent rien, par conuenance avec le Duc de Berry, 3. Qui pour cela perdit l'affection des Parisiens. 4. Ils demandent pour Gouverneur le Comte de S. Pol, qu'ils auoient refusé, 5. Lequel donne honteusement toute autorité à la Canaille, pour auoir un party toujours prest à toute sorte de violences, & fait un Corps de cinq cent Bouchers & Ecorcheurs. 6. Insolence insupportable des le Goix, Chefs de ceste Troupe, 7. Qui met en fuite les Principaux du Conseil & de la Ville. 8. Le Royaume partagé de sentimens & d'inclination sur le differend des Ducs d'Orleans & de Bourgogne, en deux parties, d'Armagnacs, & de Bourguignons. 762
- IX. 1. Conseil tenu, & resolutions prises pour la seureté de la personne du Roy & du Dauphin, pendant les troubles de Paris. 2. Charles Culdæ Preuost des Marchands destitué, & Pierre Gentien mis en sa place. 3. Emprisonnement de plusieurs Bourgeois suspects d'estre du party d'Orleans, & plusieurs autres banni. 764
- X. 1. La Picardie pillée & saccagée par les troupes du Duc d'Orleans, 2. Depute au Duc de Guyenne, & au Conseil du Roy, 3. Le Duc d'Orleans se saisit de Mont-leher, 4. Et ruine ses terres avec ses troupes. 5. Les Paysans quittent le Labourage, & prennent les armes pour le Roy, 6. Et à la fin picorent, & chargent les deux parti. 766
- XI. 1. Grand Conseil tenu à Paris par le Duc de Guyenne, 2. Que les Creatures du Duc de Bourgogne persuadent de l'appeller au secours du Roy & du Royaume. 3. Lettres écrites à ce Duc au nom du Roy, pour l'y conuier. 4. La plupart des Villes, & Paris particulièrement, en témoignent beaucoup de ioy. 5. Les Bouchers de Paris continuent leurs insolences, sous la conduite des le Goix & des saint-Tons. 6. Obligent le Conseil de leur abandonner les personnes & les biens de ceux du party d'Orleans, & d'en donner des Lettres du Roy. 7. Le Sire de Hugueville destitué de sa Charge de Maistre des Arbalistriers, 8. L'on saisit le temporel de l'Archeuesque de Sens, & de l'Euesque de Paris. 9. L'on n'ose destituer le Connestable d'Albret, & l'on commet au Gouvernement de Guyenne, au lieu du Duc de Berry. 768
- XII. 1. Le Duc Bourgogne vient de Flandres avec plus de soixante mil hommes. 2. Bel ordre dans ses troupes, qui assiegent la ville de Ham. 3. Bernard d'Albret la deffend d'abord avec toute sorte de courage & de resolution, 4. Et preuoyant la perte de la Place, se retire à Chaury. 5. La Ville pillée & presque brûlée. 6. Haine entre les troupes Flamendes & Picardes du Duc de Bourgogne. 771
- XIII. 1. Le Comte de Neuers ruine la Comté de Tonnerre, 2. En haine du Comte, qui auoit quitté le service du Duc de Bourgogne, & pris party contre luy, pour éviter le châtiment d'un rapt commis en sa Maison, 3. Et quitte le pais au seul bruit de la marche des Orleanois. 4. Le Duc de Bourgogne demande assistance à l'Anglois, 5. Qui luy enuoye du secours sous le Comte d'Arondel. 6. Le Duc suspect par cette alliance, est accusé de diuerses intelligences avec les Ennemis de l'Estat, 7. Dont il se iustifie enuers le Duc de Guyenne. 773
- XIV. 1. Le Duc de Guyenne rétablit Pierre des Effars Creature du Duc de Bourgogne, en sa Charge de Preuost de Paris. 2. L'on enuoye à la garde des Ponts & des passages, 3. Et l'on met Garnison à S. Denis. 4. La plupart des villes de France, se declarent contre les Orleanois. 5. Enguerran de Bournonville Gouverneur de Senlis, fait la premiere sortie en Campagne, & le premier exploit de ceste guerre. 6. Les Paysans défaits par le Comte d'Armagnac. 7. Le Duc d'Orleans en Campagne avec une grande Armée, 8. Va affronter le Bourguignon en Picardie. 9. Le Duc de Bourgogne décampe, & est abandonné par la diuision suruenüe entre ses troupes. 10. Les Orleanois perdent l'occasion de le défaire, ne songeans qu'à se saisir de Paris, pour le piller. 775
- XV. 1. Jean de Chalon Prince d'Orange enuoyé à S. Denis, met la Ville en deffense. 2. Et dès le lendemain

& Chapitres.

- lendemain est inuesty par le Duc d'Orleans. 3. Le Duc se iustifie par Lettres, des attentats & des entreprises pretenduës, à luy imputées & à tous ceux de son party, par la confession & par le testament de mort de Vines d'Espineuse. 4. Comme font aussi plusieurs Seigneurs de son party, cy apres nommez, 5. Qui declarerent les iustes motifs de la prise des armes. 778
- XVI. 1. Les Orleanois se preparent à l'attaque de S. Denis, 2. Détournée par un deluge merueilleux. 3. La Ville bloquée, & assiegée par les Bretons. 4. Amé de Sarrebruche tasché en vain de pratiquer le Prince d'Orange, 5. Qui continue sa braue resolution de se bien defendre. 6. Et qui ne compose qu'à l'extrémité. 7. Capitulation du Prince d'Orange. 8. Autre Traité particulier. 9. Le Prince d'Orange & les Bourguignons louëz de leur bonne conduite. 10. Et les Habitans de S. Denis taxez de mauuaisé volonté enuers l'Abb'ye. 11. S. Denis rendu aux Orleanois, 12. Au grand regret des Parisiens. 779
- XVII. 1. Messire Jean de Gaucourt surprend S. Cloud, 2. Par trahison de Colin de Puisieux qui y commandoit, 3. Et enleue un quartier vers S. Oüen. 4. Cruautez des Orleanois aux environs de Paris. 5. Défaite d'un party du menu peuple de Paris ioint avec des Paisans. 6. Le peuple irrité contre le Comte de S. Pol déchire son Eendart, & met la Ville au danger d'une sedition. 7. Le Duc d'Orleans & les Princes de son party vont en deuotion à S. Denis. 8. Ce qui donne lieu de dire à Paris qu'il s'y estoit fait couronner Roy, par les Religieux. 9. Continuation des cruautez de cette guerre. 10. Les Bretons blasmez comme auteurs des sacrileges qui s'y commirent. 11. Iustes sentimens de l'Archeuesque de Sens sur ces desordres. 12. Les Parisiens brûlent le beau Chasteau de Vincestre, appartenant au Duc de Berry. 783
- XVIII. 1. Les Orleanois publient les alliances pretenduës, & les intelligences du Duc de Bourgogne avec les Anglois. 2. Arriuée du Duc à Pontoise, où ils manquent de l'aller inuestir, par trahison de quelques-uns, 3. Et d'où il va à Paris avec les Anglois. 4. Défaite des Bretons du party d'Orleans, 5. Qui decline par l'arriuée du Bourguignon. 6. Paris debloqué, & l'Armée d'Orleans assemblée à S. Denis, 7. Prend de force la Ville & pille & saccage toute la vallée de Montmorency. 8. Le Comte d'Armagnac se saisit par force du thresor de la Reine, gardé par les Religieux de S. Denis. 787
- XIX. 1. Le Conseil du Roy, & les partisans de Bourgogne, declarent ceux du party d'Orleans excommuniés, en vertu de la Bulle du Pape Urbain V. contre les gens des Compagnies qui couuroient la France sous Charles V. 2. Laquelle ils font publier par toutes les Eglises de France, 3. Et conformement à icelle, font le procez aux Ducs d'Orleans & de Bourbon, aux Comtes d'Alençon & d'Armagnac, au Connestable d'Albret, & à leurs complices. 4. Ceux de leur party morts dans les prisons, & autres, traînez à la voirie. 5. Le Duc d'Orleans & les siens tombent dans le mépris, apres la défaite de Bernard des Bordes. 6. Et l'on n'ose pas mesme parler de Paix à ceux de Paris. 7. Orleans seul dans le party, detesté des autres Villes. 790
- XX. 1. Les Parisiens prient le Duc de Bourgogne, de déboucher les passages de Paris. 2. Les Orleanois résolus de piller le Thresor de S. Denis, en sont détournez miraculeusement. 3. Dessain du Duc de Bourgogne sur S. Cloud. 4. Vaillamment executé par les Bourguignons, les Anglois & les Parisiens. 5. S. Cloud forcé, avec perte de plus de neufcent Gentils hommes Orleanois. 6. Le Duc d'Orleans & ceux de son party prennent l'épouuante, abandonnent S. Denis, & se retirent en desordre. 7. Trahison du Preuost de Paris, qui fauorise leur retraite. 8. Les Bourguignons pillent également le butin des Ennemis, & les biens des Habitans de S. Denis. 9. Entreprennent de piller le Thresor, & font de grands desordres. 10. L'Abbé de S. Denis fait prisonnier, & les biens de l'Abbaye mis en proye. 11. L'Abbaye donnée en la garde d'un honneste & noble Bourgeois de Paris, nommé Pierre Auchier. 12. Colinet de Puisieux, qui auoit liuré le pont de Saint Cloud aux Orleanois, executé à mort avec trois de ses complices. 795
- XXI. 1. Le Duc de Bourgogne victorieux, & maistre des affaires, fait proscrire tous ceux du party d'Orleans, & résoudre la guerre pour les chasser du Royaume. 2. Il enuoye assieger Coucy, & ruiner la Comté de Vertus. 3. Reduction des Comtez de Valois & de Clermont, & la Guyenne & le Languedoc se soumettent, & renoncent au Gouvernement du Duc de Berry. 4. Ordre donné pour la prise des Places du Sire d'Albret. 5. Le Comte de Braine & son frere faits prisonniers. Messire Jean de Hangest Sire de Hugueville, Maistre des Arbalestriers quitte le party d'Orleans. 6. Reduction d'Estampes, le Chasteau assiegé, & defendu par Messire Louis de Bourredon. 7. André Roussel Bourgeois de Paris, s'oppose brauement à la levée du Siege, entreprend la conqueste de cette Place, 8. Et force le Commandant à se rendre à dis-

Table des Liures

- cretion. 799
- XXII. 1. Le Duc de Guyenne reduit la ville de Dourdan. 2. Le Comte de la Marche enleué dans son quartier avec quatre cens hommes, & enuoyé prisonnier à Orleans. 3. Vaillant exploit du Sire de Rambures, 4. Qui par cette dé faite sauue la vie à d'autres prisonniers Orleanois, de crainte de repressaille. 5. Le Duc de Bourgogne assiste à Paris aux funerailles du Boucher le Gois, tué dans cette rencontre. 6. Retour du Duc de Guyenne à Paris 7. La ville de Coucy prise, & le Chasteau rendu pour de l'argent. 8. Le Comté de Vertus saccagé, & le Chasteau de Moymer pris. 6. Le Sire de Bocqueaux remet la Forteresse de Pierrefons, & rentre en l'obeyssance du Roy. 10. Reduction de la Ferté-Milon. 11. Prise des enfans de Bourbon, par les parens du Sire de Croy. 12. Le Sire de Chaumont dé fait & pris à Auncan, par les troupes de Paris. 13. Arriuée en Cour du Roy de Sicile. 802
- XXIII. 1. Assemblée du Clergé de France à Paris, pour auiser aux moyens de soulager l'Eglise Gallicane, par l'authorité du Concile assigné à Constance. 2. Maistre Benoist Gencien propose l'abus des pensions des Cardinaux sur les Benefices du Royaume, des appellations en Cour de Rome, & de la promotion des Estrangers aux Benefices. 3. Execution à mort de Messire Mansart du Bos, procurée par le Duc de Bourgogne, & blasmée par les Nobles. 4. Le Roy reuenu en santé tiens un Conseil pour mettre ordre aux affaires, 5. Où les Partisans du Duc de Bourgogne l'animent contre le party d'Orleans. 805
- XXIV. 1. Le Roy destitué le Connestable & le Grand Maistre des Arbalestriers, 2. Pouruoit en leurs plases le Comte de S. Pol & le Sire de Rambures, 3. Fait le Sire de Croy grand Bouteiller de France. 4. Et institué le Sire de Longny Marechal, au lieu du Sire de Rieux. 5. Dé faite d'Enguerran de Bournouville par les Orleanois. 6. Commissaires donnez pour iuger des prises faites sur les pretendus Armagnacs ou Orleanois, afin d'entirer de l'argent. 7. On delibere de taxer toutes les villes de France. 8. Les Parisiens par honneur, aiment mieux fournir quinze cens hommes entretenus, & cinq cent pionniers. 9. Eten faueur de leurs seruices dans ses Armées, le Roy rétablit en leur faueur le Priuilege de l'Escheuinage. Election de quatre Escheuins. 10. Le Pape demande secours à tous les Princes Chrestiens, contre Ladslus, usurpateur du Royaume de Sicile, & ennemy de l'Eglise, 11. Et promet à ceux qui l'assisteroient les Indulgences du passage d'outre-mer. 808
- XXV. 1. Poictiers ouure les portes au Sire de Heilly, General d'Armée pour le Roy en Poictou. 2. Chizay traite, & promet de se rendre si elle n'est secouruë. 3. Le Roy enuoye du secours au Sire de Heilly. 4. Dé faite de Messire Jacques de Dreux, Capitaine Orleanois, 5. Laquelle empesche le secours des Bretons, & détourne pour un temps le Comte de Richemont de prendre party avec le Duc d'Orleans. 6. Chizay & Niort rendus à composition, & tout le Poictou soumis. 7. Prise de saint Fargeau, 8. Et de Montfaucon en Berry. 810

LIVRE TRENTÉ-DEUXIÈME.

CHAPITRE I.

- Cruantez étranges de cette Guerre ciuile de France, par ceux des deux partis, 2. Et principalement par les Orleanois, en Beausse. 3. Estat du Conseil du Roy, & ses diuers sentimens. 4. Frere Jacques le Grand Augustin, enuoyé en Angleterre par les Princes liguez, pour traiter d'alliance avec les Anglois. 5. Ce qui resout le Roy à leur ruïne, principalement du Duc de Berry. 814
- II. 1. Le Roy resolu d'aller en personne en Berry. 2. Diuers iugemens de cette entreprise. 3. Le Roy va leuer l'Oriflamme à S. Denis, & en donne la garde à Messire Hutin d'Aumont. 4. Ceremonies pour le serment du porte-Oriflamme. 5. Voyage du Roy en Berry, ordres donnez pour la guerre. 6. Le Roy de Sicile se fait auouer du Roy, pour faire la guerre au Comte d'Alençon. 7. Le Roy blessé d'un coup de pied de cheual, commande à sa douleur, & continué chaudement son voyage. 8. Le Duc de Bourgogne blasmé de l'auoir trop pressé, nonobstant le danger de sa blessure. 817
- III. 1. Le Roy disposé à recevoir en grace le Duc de Berry, s'irrite d'autant plus de son opiniâtreté, & marche vers Bourges. 2. Les troupes du Roy chargées par un party des Rebelles. 3. Le Gouverneur de Fontenay sommé de se rendre, reconnoist l'obeyssance qu'il doit au Roy, mais

& Chapitres.

- refuse de remettre la Place tant que le Duc de Bourgogne gouvernera. 4. La garnison effroyée enuoye le Gouverneur demander pardon au Roy, 5. Il se deffend du crime de lèze-Majesté devant le Roy, en presence de l'Auteur de cette Histoire, & offre de soutenir son honneur contre quiconque l'oseroit maintenir Criminel. 6. Reduction du Chasteau de Moulin-Forchet. 7. Stratagemme du Duc de Bourgogne, pour connoistre la disposition des troupes, & particulièrement pour iuger des plus ardents à son party. 8. Confirmation du Priuilege ancien accordé à ceux de Tournay, de garder les dehors de la tente du Roy. 819*
- IV.** *1. Le Roy somme la ville de Dun le Roy, 2. Et sur le refus de Messire Henry d'Ass, il la fait assieger. 3. Furiense batterie devant cette Place, 4. Qui demande à capituler, sur le point d'un assault general. 5. Le Duc de Berry obtient vne sienne pour les Assiegez, 6. Par le conseil des Grands, qui souhaitoient sa reconciliation avec le Roy. 7. Le Roy reçoit nouvelle des preparatifs que faisoit le Roy d'Angleterre pour le party des Princes liguéz, 8. Prieres publiques pour la prosperité des armes du Roy, & pour la reunion de la Maison Royale. 822*
- V.** *1. Tempeste étrange suruenüe au Camp du Roy, & prise à mauuais augure. 2. Le Roy forme son siege d'un costé de la ville de Bourges. 3. Ordres donnez pour la subsistance du Siege. 4. Stratagemme des Assiegez, pour surprendre quelques quartiers, 5. Découuert par les Assiegeans, qui les repousserent. 6. Les prisonniers font decouvrir quelques intelligences. 7. Geofroy de Villon, Secretaire du Roy, Gilles de Soisy, & Enguerran de Serre, Escuyers, décapitez pour trahison. 825*
- VI.** *1. Defuite de Messire Jean de Gaucourt Chef des troupes du Duc d'Alençon, en Normandie, pour le Connestable de S. Pol, & le Roy de Sicile. 2. Prise de plusieurs Places sur le Comte, dont le Roy de Sicile s'empara. 3. Le Connestable va en Picardie, pour s'opposer aux Anglois, & laisse ses ordres pour le Siege de Dreux, 4. Assiegee par le Maréchal de Coigny, 5. Et emportée par les Parisiens. Le Chasteau assiegeé iusques à la Paix, 6. Guichard Dauphin grand Maistre de France, dispose Messire Guichard Dauphin son Cousin, à rendre au Roy la Place de Sancerre. 828*
- VII.** *1. Continuation du Siege de Bourges, 2. Où l'on change de camp & de batterie. 3. Pierre des Essars enuoyé pour amener de l'argent de Paris, aux troupes mal contentes. 4. Prieres publiques pour la prosperité des armes du Roy, & pour la Paix. 5. Le Comte de Sauoye s'entremet pour la Paix du Duc de Berry son Ayeul maternel, & des Princes Confederéz, 6. Et ses Ambassadeurs moyennent vne Negotiation. 7. L'Archeuesque de Bourges enuoyé par le Duc de Berry, pour le iustifier luy & ses Confederéz auprez du Roy, parle fort librement contre leurs Ennemis. 8. Le grand Maistre de Rhodes deuié au Duc de Berry, qui estoit fort épouuanté des ruines de l'Artillerie du Siege. 9. Infriction de la Tréue par les Assiegeans. 10. Grande mortalité au Camp du Roy. Mort de Pierre de Nauarre Comte de Mortain, & de Gilles de Bretagne. 830*
- VIII.** *1. La mortalité haste la Paix, 2. Conclüe par l'entreuenüe des Ducs de Berry & de Bourgogne. 3. Difficultez des Commissaires du Roy & des Princes, terminées par le Duc de Guyenne, qui en dresse les Articles. 4. Articles de la Paix enuoyéz à Bourges, 5. Dont le Roy attend la réponse en Bataille. 6. Les Princes s'y soumettent, 7. Et les flatteurs de Cour, & les interessez, taschent en vain d'en détourner le Duc de Guyenne. 8. Le Duc de Berry vient vers le Roy, & luy presente les clefs de Bourges. 9. Le Roy le reçoit avec ioye, & fait executer la Paix, 10. Dont toute la France témoigna beaucoup de réjouissance. 833*
- IX.** *1. Siege de Toury par Helyon de Iacqueville. 2. La Ville mise en cendres par ceux de dedans, qui perirent dans l'embrasement. 3. Le Chasteau de Toury brûlé par Iacqueville. 836*
- X.** *1. Les Anglois sous la conduite du Comte de Lanclastre, entrent en France pour le secours des Ducs de Berry & d'Orleans. 2. Rétablissent le Comte d'Alençon, & passent en Anjou, résolus de se ietter sur les terres du Duc d'Orleans, en dépit de la Paix; s'il ne payoit les fraus de leur entrée. 3. Cette nouvelle oblige le Roy à l'execution de la Paix. 4. Il se retire à Auxerre, où il mande les Princes Confederéz. 5. Seance de l'Assemblée, tenue par le Dauphin à cause de la maladie du Roy. 6. Articles de la Paix de Bourges, confirmée à Auxerre, 7. Jurée par tous les Princes, par les Prelats, par les Deputez des Villes, & autres la presens. 837*
- XI.** *1. Le Roy mené à Melun à cause de sa maladie. 2. Les Princes viennent à Paris, qui refuse de contribuer pour mettre les Anglois du party d'Orleans hors de France. 3. Le Duc d'Orleans traite avec eux à ses dépens, & donne en ostage le Comte d'Angoulesme son frere. 4. Les Ecclesiastiques, & autres du party d'Orleans, rétablis en leurs biens, dont le Roy excepte les*

Table des Liures

- meubles & les Charges desquelles il auroit disposé. 5. La Paix publiée à Paris, où le Roy, le Dauphin, & la Reine arrivent en grande pompe. 6. Le Duc de Bourgogne fait saisir l'équipage de Messire Lourdin de Saligny. 7. L'Oriflamme rapportée à S. Denis. 8. Le Comte de Vendosme arrêté prisonnier par le Comte de la Marche son fr. re. 840
- XII. 1. Le corps du Sire de Montaignu dépeçdu de Mont-faucon, & inhumé à Marcoussis. 2. Le Roy revenu en santé, reçoit & retient auprez de luy le Duc de Berry son Oncle. 3. Permission aux seuls Bourgeois de Paris, de porter des armes de nuit, avec pouvoir d'emprisonner les autres qu'ils en trouueroient saisis. 4. Deputation generale de toutes les Nations au futur Concile de Constance, jusque alors différé, à cause des entreprises de Ladislaus Roy de Naples contre le S. Siege. 5. Ambassade d'obedience à Rome, de la part du Roy. Pierre d'Alilly, & Simon Cramaut promeus au Cardinalat à sa recommandation. 842
- XIII. 1. Les Anglois font des courses, & entreprennent la conqueste de la Guyenne. 2. Le Roy fait une Asssemblée de Notables, pour auiser aux moyens d'y pourvoir. 3. Prières publiques, à ce que le Roy fût inspiré des moyens nécessaires pour soutenir cette Guerre. 4. Le Chancelier de Guyenne harangue l'Assemblée de la part du Roy. 5. Remontrance des Deputés pour le soulagement des Peuples. 6. Proposition faite par Maistre Benoit Gentien, Docteur en Theologie, & Religieux de S. Denis, au nom de l'Vniuersité & de la Ville de Paris. 843
- XIV. 1. L'Vniuersité blasme M^e Benoit Gentien de n'auoir pas assez exagé le desordre des Finances. 2. On y supplée par des remonstrances par écrit, & un Docteur Carme blâme Gentien en pleine Asssemblée de la Cour. 3. Remonstrances de l'Vniuersité au Roy. 4. Le Sire de Fontenay, Raymond Raguier, & Jean Pisdœ, principaux Officiers des Finances, accusés de maluersation, avec plusieurs autres. 5. Desordre, dans le Conseil du Roy, & dans la Justice ordinaire. 6. Dans le choix des Officiers, & dans la Chancellerie. Le Chancelier accusé d'auoir augmenté ses droits & ses gages, & de concussion dans le Sceau. 7. Michel de Laillier taxé de maluersation dans la fabrique d'une nouvelle monnoye. 8. La Remonstrance conclud à la destitution des Finances, à la confiscation de tous leurs biens, & à ce qu'on leur fist leur procez, 9. A la reuocation des dons, ou à un emprunt sur certains riches, 10. A la repurgation du Corps du Parlement, au retranchement des Officiers des Finances, & de la Chambre des Comptes. 847
- XV. 1. Le Chancelier de Guyenne destitué, & chassé du Conseil par le Duc son Maistre, pour l'irreuerence par luy commise enuers le Chancelier de France. 2. Le Duc d'Orleans demande ses Places, & assistance pour retirer le Comte d'Engoulesme son frere, ostage en Angleterre. 3. Degradations faites au Chasteau de Courcy par le Comte de S. Pol. 4. Henry dit de Lancastre Roy d'Angleterre, mort de lepre. 853

LIVRE TRENTETROISIEME.

CHAPITRE I.

- I. Les Financiers nommez dans les Remonstrances, & autres Officiers, destituez à la poursuite de l'Vniuersité & des Bourgeois de Paris. 2. A la reserve du Chancelier, que le Roy maintint. 3. Pierre des Essars Preuost de Paris, destitué, & le Borgne de la Heuze mis en sa place. 4. Commissaires pour la reformation, choisis dans les trois Estats, qui negligent la Commission. 5. L'Vniuersité blâmée de ses entreprises. 6. Pierre des Essars se voulant iustifier, se perd auprez du Duc de Bourgogne. 7. Il se saisit de la Bastille de Paris par ordre du Duc de Guyenne, qui l'auoit pris en offension. 8. Ce qui émeut la canaille de Paris, sous la conduite des Bouchers & Ecorcheurs. 9. Pierre Gentien Preuost des Marchands, déposé. 10. Fidelité du Clerc de l'Hostel de Ville. 11. Les mutins fauorisés sous main par le Duc de Bourgogne, assigent la Bastille. 12. Pierre des Essars proposé en vain de se rendre, & de s'absenter de la Cour. 13. Le Duc de Bourgogne s'entremet de la composition. 857
- II. 1. Les factieux retenus par le Duc de Bourgogne, bloquent la Bastille, & avec l'autre partie de leurs troupes vont forcer la Maison du Duc de Guyenne. 2. Discours de Jean de Troyes au Duc contre ceux qu'ils pretendoient auoir corrompu sa iuuesse. 3. Dont il donne un roolle de plus de cinquante personnes de grande qualité, 4. Ils emmeinent un grand nombre qu'ils arrachent de la Maison du Roy, 5. Et massacrent deux hommes. 860

& Chapitres.

- III. 1. Les prisonniers menéz au Louvre, les absens adjournez à cry public. 2. Pierre des Effars se rend prisonnier au Duc de Bourgogne. 3. On l'accuse de vouloir enlever le Roy & le Duc de Guyenne. 4. Les seditieux blasmez par les bons Bourgeois. 5. On depute aux Princes du sang, pour leur faire agréer ce qui s'estoit passé, 6. Et l'on tasche d'engager l'Université à y prendre part, en l'appellant aux deliberations. 7. Les mutins font porter des chaperons blancs à leur party, 8. Et repriment publiquement le Duc de Guyenne de sa mauuaise vie, & de son peu d'application au bien. 9. Les Princes soupçonnez de luy auoir fait cette partie, qui fut continuée par quelques Theologiens, & mesme par Maistre Eustache de Pavilly, qui luy fit vne belle remonstrance, mais trop hardie. 10. Il demande qu'on fuisse le procez aux Financiers & aux prisonniers. 11. Le Duc donne des Commissaires, & prie le Peuple de bien traiter le Duc de Bar, & les autres prisonniers de sa maison, & d'agir avec plus de douceur & de moderation. 863
- IV. 1. Le Comte de Vertus sort de Paris, déguisé, de crainte des factieux. 2. Le Dauphin, Duc de Guyenne, n'en pouuant faire autant, implore le secours des Ducs d'Orleans & de Bretagne du Duc d'Anjou, Roy de Sicile, & du Comte d'Alençon. 3. Les Parisiens gardent les portes, & tiennent le Roy & le Duc inuestis. 4. Le Duc de Guyenne taxé de trop d'indulgence enuers cette populace, qui abusa de sa facilité. 5. Les Parisiens lient d'amitié avec les Gantois, & cherchent à se liquer avec les autres Villes de France. 6. La Comtesse de Charrolois, fille du Roy, va à Gand. 7. Le Roy allant à Nostre-Dame de Paris rendre graces de sa nouvelle conualescence, Iean de Troyes l'un des Chefs de la sedition, luy presente le Chaperon blanc, 8. Et oblige les Seigneurs de la Cour de le prendre. 9. On enuoye de la part du Roy aux Ducs d'Orleans & de Bourbon, & au Comte d'Alençon. 866
- V. 1. Frere Eustache de Pavilly, Religieux Carme, iustifie deuant le Roy l'emprisonnement des creatures & des seruiteurs du Duc de Guyenne, 2. Et les factieux encouragiz de sa Harangue, viennent au nombre de dix mille, & enleuent de nouueaux prisonniers dans la Maison du Roy. 3. Ils entraignent avec eux Louïs Duc en Bauiere, beaufrere du Roy, 4. Et plusieurs Dames & Damoiselles de la Maison de la Reyne, de la Duchesse de Guyenne, & de la Comtesse de Charrolois. 5. Dont la Reine fut malade à la mort. 868
- VI. 1. Le Duc de Bourgogne soupçonné de faire agir les seditieux, Qui continuent leurs tentatiues sans aucune resistance, 3. Demandent que le Roy present en son Parlement, on fuisse lire les nouvelles Ordonnances, pour le Gouvernement, & pour la reformation des abus: 4. Qu'on pouruoye aux charges des prisonniers, & que leur procez leur soit fait. 5. Le Roy leur accorde toutes choses. 6. Contre le consentement du Chancelier, qui ne peut souffrir leur insolence. 7. Le Roy va au Parlement verifiser les nouvelles Ordonnances, & porte le chaperon blanc pour complaire au Peuple. 8. Le Roy plante le premier pau du grand Pont de Paris, qui fut alors appellé le Pont Nostre-Dame. 870
- VII. 1. Fin déplorable de Messire Jacques de la Riuiere, decapité apres sa mort, & traîné au gibet. 2. Iean du Mesnil, Escuyer tranchant du Duc de Guyenne, executé à mort. 3. Les seditieux poursuiuent la destitution du Chancelier de France, 4. Qu'ils obligent enfin de remettre les Seaux à Eustache de Laittre son gendre. 872
- VIII. 1. Le Sire de Heilly, Lieutenant General pour le Roy en Guyenne, se sert du credit des Factieux pour s'opposer aux Anglois qui ruinoient la Prouince. 2. Emprunt fait sur Paris pour ce sujet, dont les Principaux de la sedition prennent la charge, pour s'enrichir. 3. Ils taxent indifferemment tout le monde, & pillent la maison de M^e Iean Iarson, Chancelier de Paris, 4. Prennent les biens des Eglises, & contraignent les Ecclesiastiques à prescher contre leurs violences. 5. Les bons Bourgeois se lassent de cette cruelle licence. 6. Le Sire de Heilly marche en Guyenne, sans succés, à cause du mécontentement du Sire d'Albret, & du Comte d'Armagnac, la Rochelle perduë, 7. Défaite & prise du Sire de Heilly. 874
- IX. 1. De fuite des Anglois sur mer par les Normans. 2. Ils reuenient barrer le Port de Dieppe, & saccagent la Ville & l'Abbaye de Treport. 3. Arriué des Deputez du Roy de Sicile, des Ducs d'Orleans & de Bourbon, & des Comtes d'Alençon & d'Eu, à la Cour. 4. Retour des Ambassadeurs du Roy, & des Deputez de l'Université, enuoyez en Cour de Rome pour le soulagement de l'Eglise, 5. Qui ne travaillerent qu'à des interests particuliers, & entre-autres l'Euesque d'Amiens. 6. Prise de Rome par Ladislas, qui fait differer le Concile, que le Pape indique & transfere à Constance pour le mois de Novembre. 876
- X. 1. Les seditieux de Paris font faire le procez à Messire Pierre des Effars, en haine du Duc

Table des Liures

- de Guyenne. 2. Ses Ennemics de la Cour contribuent à sa perte, 3. Et l'on l'accuse de plusieurs crimes. 4. Sa mort constante & genereuse, 5. Son corps porté au gibet, où il auoit fait attacher celui du Sire de Montagu. 6. Iniure faite au Duc de Guyenne par Helyon de Iacqueville. 7. Auquel il porte trois coups de poignard. 8. Le Duc s'assure de l'affection des bons Bourgeois contre les seditieux. 878
- XI. 1. Le Roy reuenu en santé, enuoye des Deputez pour renouueller la Paix des Princes à l'Assemblée de Vernueil, 2. Ils l'assurent de leurs bonnes intentions, & de leur fidélité. 3. La Paix receuë avec ioye par le Duc de Guyenne, & par les bons Bourgeois de son intelligence, 4. Et trauersée par les Chifs de la sedition de Paris, 5. Qui rompent l'Assemblée de Ville. 6. Le Duc de Guyenne promet assistance aux bons Bourgeois. 880
- XII. 1. Remonstrances des Princes de la Conference de Vernueil, sur l'estat present des affaires, 2. Données par écrit avec leur sentiment, par les Enuoyez du Roy. 3. Les Dames prisonnières deliurées, les Factieux s'opposent à la deliurance des autres, 4. Surprennent des Lettres du Roy aux Habitans des bonnes Villes de Picardie contre les Princes. 5. Et Messire Iean de Moreul appuye & debite leurs calomnies. 6. Ils font courir de mauuais bruits dans Paris, 7. Et ordonnent vne leuée de deux mille hommes, pour marcher en Beausse. 882
- XIII. 1. Le Roy moyenne vne entreuenüe, entre les Ducs de Berry, & de Bourgogne en personne, & les autres Princes par Deputez, à Pontoise. 2. Prieres publiques pour le bon succiez de cette Conference. 3. Le nom des Deputez, & la Harangue de M^e Guillaume Saignet, 4. Pour la reünion de la Maison Royale, contre les desordres qui menaçoient l'Estat, desquels il se plaint. 5. Il donne les moyens de la reünion. 6. Il demande la libertié du Roy, de la Reine, & du Duc de Guyenne, 7. Et que les Princes les pussent saluer pour la premiere fois, hors de Paris. 884.
- XIV. 1. Articles du Traité de Pontoise, pour la reconciliation des Princes. 2. Le Duc de Bourgogne peu enclin à la Paix, 3. Trauersée par les Factieux de Paris, & particulièrement par Henry de Troyes, 4. Et resoluë par le Parlement, l'Vniuersité, & la Ville de Paris, malgré les seditieux. 890
- XV. 1. Les bons Bourgeois offrent leur seruice au Duc de Guyenne, contre les Ennemis de la Paix 2. Qui se saisissent de l'Hostel de Ville de Paris. 3. Le Duc de Bourgogne fort surpris de voir la Ville en armes, & de n'auoir plus de credit sur les Bourgeois, les va auertir de se retirer. 4. Le Parlement & l'Vniuersité se rendent auprès du Roy & du Duc de Guyenne, 5. Qui marche en armes par la Ville, à la teste des Bourgeois. 6. Caboche, Guillaume Barraut, & leurs Complices, abandonnent l'Hostel de Ville, & se sauuent de Paris. 7. Le Duc de Guyenne en personne, va deliurer tous les prisonniers, 8. Reprend son auihorité perdue, & rend le calme à la Ville. 892
- XVI. 1. Honneur fait à l'Vniuersité par le Duc de Guyenne. 2. Remarque de la reduction des Fleurs de Lys à trois, dans l'Escu de nos Roys. 3. Harangue de Iean de Nyelle Chancelier de Guyenne, à l'Vniuersité, pour le Duc de Guyenne, present en l'Assemblée. 4. Publication de la Paix dans Paris. 5. Le Roy mande aux Princes de s'y rendre auprez de luy. 6. Recit des cruautiez que les Parisiens auoient exercées contre leur party. 7. Nonobstant lesquelles ils vinrent trouuer le Roy. 895
- XVII. 1. Le Duc de Guyenne change les Escheuins, destituë son Chancelier, 2. Et met en sa place Maistre Iean Iuuenel. 3. Il oste les Seaux à Eustache de Laistre, & les rend à Messire Arnaud de Corbie, ancien Chancelier de France, qui s'en excuse, & de son consentement il en fait pouruoir Maistre Henry de Marle, premier President. 4. Suppression des Commissaires pretendus de la reformation, d'autres Officiers ordinaires. 5. Emprisonnement de quelques Seigneurs & de quelques Bourgeois. 6. Pernicieux Memoires trouuez dans les maisons des seditieux. 7. Les corps de Messire Iacques de la Riviere, de Iean du Mesnil, & de Pierre des Effars, dépendus par permission du Roy, & inhumés. 8. Le Duc de Bourgogne mal content du changement, se retire en Flandres, 9. Et preuient l'arriuée des Princes, qui furent receus à Paris en grand honneur, & le Duc d'Orleans quitta le dueil. 898
- XVIII. 1. Le Roy rétablit ses proches en son Conseil, 2. Et tient son lit de Iustice, pour reuocquer ce qu'on auoit extorqué de son auihorité. 3. Discours de M. Henry de Marle Chancelier de France de la part du Roy, pour la cassation de ce qui auoit esté fait à la poursuite des seditieux. 4. Remarque de l'Autheur, sur l'inconstance du Conseil des Roys. 5. Adresse du Sire de Hangest. pour le rétablissement des Nobles du party des Princes. 6. Les Officiers des Fi-

& Chapitres.

- nances, & autres, rétablis en leur fonction. 7. Pierre Gentien rendu aux Bourgeois pour Prenoſt des Marchands. 8. Entrée dans Paris du Conneſtable d'Albret, en grande pompe. 9. Deſtitution de tous les Officiers de la faction de Bourgogne. 10. Le Duc d'York cherche un party pour le Roy d'Angleterre, & voit une des Filles du Roy. 11. Arrivée magniſique du Duc de Bretagne à la Cour, où il pretend preceder le Duc d'Orleans. 12. Le Roy de Sicile renuoye au Duc de Bourgogne, ſa Fille auparavant fiancée par ſon Fils, qu'il marie avec la Fille du Duc de Bretagne. 900
- XIX. 1. Arrivée en Cour de Loüis de Bourbon Comte de Vendosme. 2. Recit du mauvais traitement qu'il receut du Comte de la Marche depuis Roy de Sicile, & enfin Cordelier ſon Frere. 3. Et des vœux qu'il fit pour ſa deliurance. En ce temps-là on refuſoit encore l'absolution aux Princes. 4. Le Duc de Bourgogne enuoye des Ambaſſadeurs au Roy, 5. Qui ſe plaignent ouvertement du changement arrivé à la Cour. 903
- XX. 1. Les Chefs, & les Auteurs de la ſédition de Paris, bannis. 2. Lettres du Roy, contenant leurs noms, & le recit de leurs attentats. 905
- XXI. 1. Lettres du Roy pour iuſtifier l'innocence des Princes, 2. Contre les Declarations qu'on auoit ſurpriſes, 3. Qu'il declare fauſſes, & comme telles ordonne eſtre publiées. 4. Pareilles Lettres de l'Vniuerſité, qui reconnoiſt auoir eſté violencée comme le Roy, en ce qu'elle auoit pû témoigner contre la fidelité des meſmes Princes. 909
- XXII. 1. Mariage de Loüis de Bauiere, frere de la Reine, avec Catherine d'Alençon. 2. Sigifmond de Luxembourg, élu Empereur, enuoye ſes Ambaſſadeurs en France, donner auis au Roy qu'il auoit moyenné l'Assemblée d'un Concile à Conſtance, pour delibérer du Pape qu'on deuroit reconnoiſtre. 3. Le Roy accepte la propoſition, pourueu que le Pape Iean y conſente, & témoigne le reconnoiſtre pour legitime Pape. 4. Entretien de l'Auteur avec ces Ambaſſadeurs 914.
- XXIII. 1. Le Roy depute au Duc de Bourgogne, pour répondre à ſa dernière Ambaſſade. 2. Réponſe du Duc, qui ſe plaint de pluſieurs entrepriſes contre luy & les ſiens au prejudice de la Paix. 3. Il écrit à l'Vniuerſité & à la Ville, qui ne firent aucun cas de ſes Lettres. 4. Ses Creatures deſtituées, & Clignet de Brebant rétably en l'Admirauté au lieu du Sire de Dampierre. 916
- XXIV. 1. Le Duc de Bourbon, General d'Armée en Guyenne, contre les Anglois, 2. Aſſiege la Ville de Soubize, & donne des preuues de ſa fidelité & de ſa valeur. 3. Attaque vigoureuſe des François. 4. La Place emportée au premier eſſaut, & ruinée. 5. Réjouiffance faite à Paris en ſuite de cette Conqueſte, Benoïſt Gentien, Religieux de S. Denis, eſtimé Auteur de cette Hiſtoire, fait le Panegyrique du Duc à la Proceſſion generale de S. Germain de l'Auxerrois. 6. Trêues d'un an avec les Anglois, pour parler du Mariage de leur Roy avec Catherine de France. 7. Charles de France, Comte de Ponthieu, dernier fils du Roy, fiancé avec Marie d'Anjou. 919
- XXV. 1. Le Duc de Bourgogne écrit ouvertement à la Ville de Paris, & aux autres Villes du Royaume, pour les obliger à prendre ſon party, ſous pretexte du ſeruice du Roy & du Duc de Guyenne, duquel il diſoit auoir des Lettres pour le venir deliurer. 2. Grande épouuante à Paris des nouvelles de ſa marche. 3. Le Chancelier ſe plaint en plein Conſeil, de la mauuiſe conduite du Duc de Guyenne, & des mauuais conſeils de ſes gens, 4. Dont quelques-uns ſont chaffeſ, le Sire de Croy arreſté, & quelques autres ſ'absentent d'eux meſmes. 5. Le Roy mande au Duc, de ne point approcher de Paris, ſur peine de crime de leze Majesté. 6. La Reine & le Duc de Guyenne écriuent aux Villes contre l'entrepriſe du Duc, & contre les faux bruits qu'il publioit, 7. Et aſſemblent des forces contre luy. 8. L'Auteur doute de l'intelligence du Duc de Guyenne, 9. Qui neantmoins donna tous les ordres neceſſaires pour la ſeureté de la Ville, prenant publiquement le ſerment des Grands, & des Bourgeois. 922
- XXVI. 1. Ordre aux bonnes Villes, & aux Gardes des Ponts & paſſages, de refuſer les portes, & de repouſſer le Duc de Bourgogne. 2. Nonobſtant lequel il eſt receu à Noyon, à Soiffons, & à Compiègne. 3. Il vient à Dammartin, en ſuite du refus de Senlis, & entre à S. Denis par trahiſon. 4. Il enuoye un Heraut, demander à entrer dans Paris. 5. Son deſſein ſur Paris, arreſté par les grands ſoins & par la bonduite du Comte d'Armagnac, de Ican de Gauconrt, & de Loüis Bourredon, qui commandoient à ſa deſſenſe. 6. Le petit Peuple qui eſtoit ſuſpect, obeït à la deſſenſe de prendre les armes. 7. Le Duc auançant vers Paris, n'en reçoit que de la confulion, & ſe retire en ſuite, ne voyant aucune eſperance d'émotion en ſa faueur. 924

Table des Liures

- XXVII. 1. Le Duc de Bourgogne sçachant que le Roy reuenu en santé, auoit fait vne Declaration contre luy, s'épouuante, & fait vne honteuse retraite. 2. Declaration du Roy contre le Duc de Bourgogne, & contre ses Complices & Adherans, par laquelle il est accusé de tous les malheurs de l'Estat. 926
- XXVIII. 1. L'Euesque & l'Vniuersité de Paris, iusques alors retenus par l'autorité du Duc de Bourgogne, examinent les propositions de Iean Petit, pour la iustification du meurtre du Duc d'Orleans. 2. Extraict desdites Propositions, 3. Condamnées à estre lacerées & brûlées deuant l'Eglise Cathedrale. 4. Où Benoist Gentien, estimé Autheur de cette Histoire, presche publiquement contre elles. 5. Le Duc de Bourgogne mal voulu, & traite par tout de traistre & d'assassin. 931

L I V R E T R E N T E - Q V A T R I E S M E .

C H A P I T R E I .

1. Treue avec l'Angleterre pour un an. 2. Cruelle maladie, appelée Coqueluche, qui fit cesser le Parlement. 3. Mort de Messire Hutin d'Aumont, & son Eloge. 4. Messire Guillaume Martel luy succede en la garde de l'Orisflamme. 5. Le Roy resolu de marcher contre le Duc de Bourgogne, laisse le Gouvernement de Paris au Duc de Berry, & au Roy de Sicile. 6. Ceremonie de la prise de l'Orisflamme. donnée par le Roy à M^{re} Guillaume Martel. 7. Aides donnez au Portc-Orisflamme, à cause de son grand âge. 935
- II. 1. Motifs du Roy pour la guerre contre le Duc de Bourgogne. 2. Continuation du Ban & arriere-Ban. 3. Les Places prises par le Duc de Bourgogne méprisent la sommation du Roy. 4. Siege formé deuant Compiègne. 5. Oudart Gentien, & Guillaume Chanteprime, deputez en vain par le Roy à ceux de Compiègne. 937
- III. 1. Arriuée du Roy deuant Compiègne. 2. Enguerran de Bournonville, Gouverneur de Soissons, soupçonné d'auoir fait mettre le feu au quartier du Roy, avec dessein de l'enleuer avec le Duc de Guyenne. 3. Le Roy le fait sommer de rendre Soissons, ce qu'il refuse, & à son Roy d'armes, & au Heraut du Duc de Guyenne. 4. Continuation du Siege de Compiègne. 939
- IV. 1. Le Roy fait ce qu'il peut pour sauuer le sac de Compiègne par un Traité. 2. L'Autheur present à ce Siege. 3. Diuers pourparlers sans effet avec les Assiegez, 4. Qui deputerent au Roy deux personnes de neant, 5. Et marchandent leur reduction de mauuaise grace. 6. Discours de Hugues de Lannoy, Gouverneur de la Ville, au Roy, mal receu de sa Majesté. 7. Capitulation fauorable de la Ville de Compiègne. 940
- V. 1. Compiègne reduite, le Roy enuoye son Armée deuant Soissons, qu'il fait sommer. 2. Réponse fiere d'Enguerrand de Bournonville. 3. Ceux de Soissons commencent l'hostilité contre les troupes du Roy. 4. Valeur du Bastard de Bourbon, & sa mort, regrettée de toute la France. 943.
- VI. 1. Siege formé deuant Soissons, opiniastré d'Enguerran de Bournonville. 2. L'Armée Royale resolué de forcer la Ville, pour vanger la mort du Bastard de Bourbon. 3. Obstination des Assiegez, sur l'esperance d'estre secourus. 4. Reduction de l'Abbaye de S. Mard, & le Fauxbourg emporté de force. 5. Enguerran de Bournonville resolu d'abandonner pour sauuer sa teste. 6. En est empesché par l'intelligence d'Antoine de Craon avec les Assiegeans, 7. Et leur diuision fauorise la prise de la Ville qui fut emportée d'assaut. 945
- VII. 1. Déplorable estat de la ville de Soissons, exposée à la fureur du soldat, Qui y commet toute sorte de desordres. 3. Punition de quelques Bourgeois. 4. Enguerran de Bournonville decapité, & fort regretté du Duc de Bourgogne. 5. Supplice de Messire Iean de Menon, qui sauue son pere du mesme supplice. 6. Les Habitans de Soissons remis en possession de leurs biens, en payant vne taxe mise pour iamais sur leurs biens, en memoire de leur reuolte. 947
- VIII. 1. Le Comte de Neuers frere du Duc de Bourgogne vient en Cour, faire ses soumissions pour sauuer son bien. 2. Articles & conditions imposée à ce Comte, par le Roy. 3. Les Flamans enuoyent assseurer le Roy de leur obeissance, en suite de ses Lettres. 4. La Comtesse de Haynaut sœur du Duc de Bourgogne, vient en Cour, pour disposer le Roy à luy accorder la Paix. 949.
- IX. 1. Le Duc de Bourbon & le Comte d'Armaignac, manquent l'occasion de combattre toute l'Armée

& Chapitres.

- mée Bourguignonne. 2. Et s'en vangent par la défaite de l'Arriregarde. 3. Grande ioye à Paris de ceste victoire. 4. Prières publiques pour la Paix du Royaume, & pour la santé du Roy. 5. Procession solennelle des Religieux de S. Denis, pour le mesme sujet. 6. Le Duc de Bourgogne enuoye en Cour le Duc de Brabant, & la Comtesse de Haynaut, pour essayer de faire sa Paix. 7. Réponse fiere du Roy. 8. Chançons sur la mort du Duc d'Orleans, chantées à leurs oreilles, pour leur faire dépit.* 951
- X. 1. Deputation des Flamans au Roy. 2. Discours du Chancelier de Guyenne aux Deputez, 3. Et ses propositions de la part du Roy. 4. Harangue de Maistre Guillaume Beau-neneu Docteur en Theologie, de la part de l'Vniuersité de Paris, contre le Duc de Bourgogne, & contre les propositions de Jean Petit. 5. Les Deputez de Flandre congédie, avec satisfaction de part & d'autre. 954
- XI. 1. Bapaumes assiégré par le Duc de Bourbon. 2. Le Roy vient camper à Miraumont, à deux lieues de là, pour aider le Siege. 3. Les Assiegréz parlementent, & offrent de se rendre s'ils ne sont secourus. 4. Le Duc de Bourbon, le Comte d'Eu, & autres, faits Cheualiers, dans l'esperance d'une Bataille avec le Duc de Bourgogne. 5. Sur la proposition de Paix, l'Vniuersité de Paris propose des difficultez de conscience. 6. Le Duc de Bourgogne tâche à flechir le Roy & les Princes, & consent à la remise de Bapaumes. 7. Le Roy en donne le Gouvernement à Charles de Hangest. 8. Et fait arrester & punir quelques vns de ceux de la Garnison de Soissons, qui estoient rentrez dans le party, & quelques proscrips de Paris. 957
- XII. 1. Le Duc de Brabant & la Comtesse de Haynaut reuiennent auprès du Roy, sans aucun effet. 2. Adresse du Duc de Bourgogne pour se rendre maistre d'Arras, 3. Où il met Garnison contre le Roy, dans la Ville & dans la Cité, 4. Qui refuse de receuoir les Heraults de sa Majesté. 5. Siege formé deuant Arras. 6. Premier usage des Arquebuzes & des armes à feu dans nos guerres. 7. Insolence des Assiegréz. 8. Le Roy trahy par les siens, & principalement par l'Ingénieur du Siege. 9. Ce qui encourage les Rebelles. 10. Prise & défaite d'un party Bourguignon, commandé par Dauid de Brimen. 959
- XIII. 1. Ambassade d'Angleterre en France, receüe par le Duc de Berry, 2. Pour demander satisfaction des droits du Roy d'Angleterre sur la Couronne de France, & proposer son Mariage avec Catherine fille du Roy. 3. Le Duc de Bourgogne renuoye en Cour, le Duc de Brabant & la Comtesse de Haynaut pour faire sa paix. 4. Les Gascons & les Bretons faschéz de la Conference, demandent l'assaut, pour s'enrichir du pillage d'Arras, 5. Et les Normans au contraire, & le Comte d'Alençon leur Chef, demandent la leuée du Siege. 6. La Comtesse de Haynaut gagne l'esprit du Duc de Guyenne, & le dispose à la Paix, 7. Au grand regret des autres Princes. 8. Mort de Ladislas usurpateur du Royaume de Sicile. Ieanne sa sœur & son heritiere, épouse Iacques de Bourbon Comte de la Marche. 10. Articles proposez pour la Paix du Duc de Bourgogne. 962
- XIV. 1. Articles de la Paix du Duc de Bourgogne, 2. Et ses Lettres de procuration pour traiter en son nom. 965
- XV. 1. Iean Iuuenel Chancelier de Guyenne, destitué. 2. Le Comte d'Alençon créé Duc & Pair de France. 3. Lettres du Roy touchant la reconciliation du Duc de Bourgogne. 4. Confirmée par le Duc de Guyenne à la Conference de S. Denis, avec le Duc de Brabant & les Deputez de Flandres. 5. Belle reception des Ambassadeurs d'Angleterre. 6. Tournoy fait en leur faueur, honoré de la presence & des courses du Duc de Guyenne. 7. Continuation du pourparlé du mariage, entre le Roy d'Angleterre & Catherine de France. 8. Vingt Portugat viennent desirer autant de François, qui remportent l'honneur du comba. 9. Guillaume de la Haye, Breton, fait des armes contre Iean de Mets, Portugais. 10. Autre combat de trois François contre trois Portugais. 11. Les Portugais, vaincus, s'en retournent avec confusion. 967
- XVI. 1. Interpretation de quelques Articles de la Paix du Duc de Bourgogne, 2. Publiée à Paris, & par tout le Royaume. 3. Lettres du Roy pour l'execution de ladite Paix. 972
- XVII. 1. Du Concile general tenu à Constance en Allemagne, du consentement des trois pretendus Papes, pour l'union de l'Eglise. 2. Des Deputez de France enuoyez audit Concile, desquels fut Benoist Gentien, pretendu Autheur de ceste Histoire. 3. Arriué à Constance de l'Empereur Sigismond & de l'Imperatrice, & leur reception par le Pape Iean, qui fait lire l'Euangile de Noël à l'Empereur. 4. Reception du Pape Iean. 5. Ouverture par luy faite dudit Concile. 977.
- XVIII. 1. Leuée du Siege d'Arras & sa reduction, sur l'esperance de la Paix. 2. Quelques mé-

Table des Liures

- chans mettent le feu aux Tentes du Siege , avec perte de quatre cens hommes. 3. Grande ioye à Paris , de la Paix des Princes. 4. Traversée par quelques mutins. 5. Retour du Roy à Paris , grands desordres de ses troupes , & des Bourguignons. 6. Les pillards Bourguignons défaits par le Sire de Gaucourt.* 979
- XIX. 1. *Premiere Assmblée du Concile de Constance. 2. Lettres ou Bulles de sa conuocation , 3. Aucc les Statuts touchant la maniere de proceder audit Concile. 4. Le premier est qu'on inuocera l'assistance diuine pour le succez du dessein du Concile , & pour la refutation des nouvelles heresies. 5. Le second de la maniere dont on se deura comporter audit Concile , & touchant la difficulté des Seances , iugés sans consequence pour l'auenir. 6. Le troisieme , touchant la creation des Officiers necessaires & de leurs fonctions.* 981
- XX. 1. *Premiere session du Concile de Constance. 2. Le Pape Iean agrée de lire la cedula de cession par luy de son droit au Pontificat , 3. Et tient la premiere session , 4. Où il lit de rechef la cedula de cession. 5. Bulle dressée sur la cedula du Pape.* 985
- XXI. 1. *Grand déreglement du temps , & mauuaise année. 2. Le Pape Iean fuit de Constance trauesty , & s'absente du Concile par le secours du Duc d'Autriche. 3. Continuation de la premiere session du Concile. 4. Articles de ladite session.* 987
- XXII. 1. *Seconde session generale du Concile de Constance. 2. Articles de ladite session touchant la fuite du Pape Iean , dont le Concile suspend l'autorité , &c. 3. Réponse du Pape à l'Ambassade vers luy à Schaffouze , de l'Archeuesque de Rheims.* 988

L I V R E T R E N T E - C I N Q V I E S M E .

C H A P I T R E I .

- I. *Henry Roy d'Angleterre contraint par ses Sujets de renouveler la pretention sur la Couronne de France , fait un grand armement , 2. Et cependant fait mine de solliciter nostre Roy d'entendre à la Paix , & au mariage de sa fille avec luy. 3. Ambassade enuoyée par le Roy , & agrée par le Roy d'Angleterre. 4. Sa réponse , & tréues accordées pour ce sujet.* 992
- II. 1. *Bonne reception des Ambassadeurs de France en Angleterre. 2. Audience donnée ausdits Ambassadeurs. 3. Propositions pour la Paix & pour le Mariage , 4. Presque recuës , & enfin rompuës pour quelques difficultez.* 996
- III. 1. *Réponse & protestations du Roy d'Angleterre , par l'Euesque de Vincerstre , 2. Lettres de ce Prince à nostre Roy sur ce sujet , en forme de protestation. 3. Le Roy de France répond , avec mépris des menaces de l'Anglois.* 999
- IV. 1. *Retour de nos Ambassadeurs , qui auertissent le Roy de se garder des ruses de l'Anglois , qui ne l'amusoit que pour le surprendre. 2. Et en effet il vient descendre à Harfleur. 3. Refutation des droits du Roy d'Angleterre sur la Normandie. 4. Le Connestable d'Albret blâmé d'auoir fauorisé la disente des Anglois. 5. Sa conduite diuersement interpretée. 6. Leuée extraordinaire & violente , pour subuenir aux Finances épuisées par les liberalitez du Roy. 7. Desordre épouuètable des Gens de guerre. 8. Braue resistance des François dans Harfleur. 9. Le Roy va leuer l'Oriflamme à S. Denis , & la donne à porter au Sire de Bacqueville. 10. Le Roy mal seruy , le secours de la Place abandonné , sa prise par force , & tous les Officiers & soldats mis à rançon.* 1001
- V. 1. *Le Roy d'Angleterre donne la Ville au pillage , & la deserte de la plusspart des Habitans. 2. Il veut prendre ses quartiers en Picardie. 3. Ordre pour le suivre par nostre Armée , mal executé. 4. Arrinée du Roy à Rouën , avec une belle Armée. 5. Le Roy conseillé par la ialousie des Princes , de refuser la jonction du Duc de Bourgogne. 6. La Noblesse dédaigne follement le secours de six mille hommes , offerts par les Parisiens. 7. L'Auteur soutient les Roturiers aussi capables des armes que les Nobles. 8. Les Anglois contraints par la faim , passent en Picardie avec des fatigues extrêmes , & se plaignent des traistres qui les auoient attirés en France. 9. Les François méprisent l'occasion de les défaire sans combattre. 10. Les grands Capitaines doiuent à leur reputation l'histoire de leurs beaux faits d'armes.* 1005
- VI. 1. *Prieres publiques pour la prosperité de nos armes , 2. Trahies par quelques-uns des Chefs , qui refusent de ruiner l'Armée Angloise. 3. Le Roy d'Angleterre arresté au passage de la Som-*

& Chapitres.

- me, demande à traiter, & offre de reparer les maux arrivez par sa descente en France. 4. Son offre refusée par vanité des uns, & par trahison des autres. 5. Il exhorte ses troupes, & campe à Azincourt. 6. Belle discipline dans son Camp. 7. Desordre & mauuaisé conduite dans celuy des François, qui courent au deuant de leur mauuaisé fortune. 8. Mal-heureuse Bataille d'Azincourt. 1007
- VII. 1. Reproche aux François de leur peu de disciple. Recit abrégé des Conquestes anciennes de leurs Princes, & de leur Nation. 2. Le Roy d'Angleterre & les Grands, rachètent les prisonniers considerables, pour profiter de leurs rançons, & mesmes se fistissent des corps morts des Seigneurs François. 3. Discours du Roy d'Angleterre à ses troupes. 4. Il permet la benediction du Camp de bataille, pour scruir de Cimetiere aux François. 5. Des principaux Princes & Seigneurs tuez à la Bataille. 6. Valeur de l'Archeuesque de Sens, qui y fut tué. 7. Prise des Ducs d'Orleans & de Bourbon, des Comtes de Vandosme & de Richemont. 1011
- VIII. 1. Affliction generale à la Cour & par tout le Royaume pour la perte de cette Bataille, 2. Imputée à la punition des pechez du temps, que l'Auteur exagera en chaque Estat, 3. Et particulièrement des Ecclesiastiques, 4. Et des Princes, Seigneurs & Gentils-hommes, diuisez entr'eux pour la mort du Duc d'Orleans. 5. Le Roy d'Angleterre repasse la mer pour faire de nouvelles troupes, & raille les prisonniers François. 1014
- IX. 1. Le Conseil du Roy manque d'assiéger Harstcur. 2. Retour du Roy à Paris avec le Duc de Guyenne, qui met les troupes en quartier d'Hyuer aux environs de Paris. 3. Ceux de Laon s'emeuent, & refusent la Garnison. 4. Le Comte d'Armagnac fait Connestable de France, pour deffendre l'Estat, 5. Dont le Duc de Bourgogne voulant profiter de nos mal-heurs, desiroit le Gouvernement absolu, qu'il sollicite ouvertement. 6. Mort du Duc de Guyenne, peu regretté, pour auoir plus de mauuaisés que de bonnes qualitez. 7. Ses funerailles à Nostre-Dame de Paris. 1016
- X. 1. Arriué du Comte d'Armagnac, qui reçoit l'épée de Connestable. 2. On commence la Guerre aux troupes du Duc de Bourgogne. 3. Le Connestable d'Armagnac fait pendre quelques Chefs de ces troupes. 4. Le Duc de Bretagne enuoyé au Duc de Bourgogne, 5. Qui insiste à vouloir voir le Roy malgré ses ordres. 6. Il se plaint d'estre appellé Jean de Long & Jean de Lagny, par ceux de Paris, 7. Et se retire apres auoir fait piller Lagny. 1019
- XI. Troisième session du Concile de Constance, tenuë en presence de l'Empereur. 2. Canons & Statuts dudit Concile, 3. Pour l'authorité du Concile contre le Pape Jean, 4. Qui est déclaré sujet au Concile, & comme tel déposé. 5. Constitutions contre la doctrine de Jean Vviceliff, & de Jean Huiff. 6. Le Pape Jean demeure au Diocèse de Basse, auprès le Duc d'Autriche. 7. Luy & ses Cardinaux sommés par l'Empereur. 8. Les Cardinaux du Concile déclarent le Pape obligé à ceder. 1020
- XII. 1. Quatrième session. 2. Canons de ladite session. 3. Nouuel Acte de cession à faire par le Pape Jean, resolu au Concile. 4. Et autres deliberations pour ce sujet. 5. Deputation ordonnée vers le Pape. 6. Commissaires pour l'examen de Jean Hus & Hierosme de Prague, Heretiques. 7. Citation de Hierosme de Prague. 1023
- XIII. 1. Lettres de l'Vniuersité au Pape Jean, pour l'obliger à retourner au Concile, & à donner la Paix à l'Eglise, 2. Et aux Prelats & Docteurs de la Nation Italienne, estans audit Concile. 1027.
- XIV. 1. Cinquième session du Concile de Constance. 2. Procedure contre Hierosme de Prague, 3. Et contre le Pape Jean. 1030
- XV. 1. Sixième session du Concile de Constance. 2. Procedures contre la memoire de Jean Vviceliff, & contre ses Adherans, 3. Avec la Sentence prononcée contre luy & contre sa fausse doctrine. 4. Continuations des procedures contre le Pape Jean. 5. Le Duc d'Autriche fauteur du Pape Jean reconcilié avec l'Empereur. 1032
- XVI. 1. Septième session du Concile de Constance. 2. Continuation des procedures contre le Pape Jean & contre ses Adherans, 3. Qui font défaut à la citation. 1037
- XVII. 1. Lettres du Concile de Constance, touchant la deposition du Pape Jean. 2. Statuts touchant l'élection du Pape futur, & l'execution de ladite deposition. 1038
- XVIII. 1. La Nation Françoisé depute au Roy, pour luy rendre compte de ce qui s'estoit fait au Concile. 2. Les Deputés emprisonnez & détrouffés en chemin, 3. Deliuvez par le Duc de Bar, & mal receus à la Cour. 4. L'Vniuersité de Paris mal traitée par le Dauphin, en haine de la

Table des Liures

- desistion du Pape Jean, & blâmée de trop entreprendre. 1401
 XIX. 1. L'Empereur Sigismond va à Allemagne en Arragon, pour disposer Benoist à donner l'union à l'Eglise par la cession du Pontificat, & pour y interesser le Roy Ferdinand. 2. Qui le reçoit en grand honneur. 3. Lettres des Peres du Concile au Roy Ferdinand, Qui promet de favoriser leurs Decrets, & de joindre ses sons pour y soumettre l'Antipape Pierre de Lune. 1402

T A B L E D E S C H A P I T R E S De l'Histoire de Charles VI. Roy de France, composée Par IEAN LE FEVRE, dit de Saint Remy.

C H A P I T R E I.

- I. La rebellion des Liegeois faite l'an 1408. aient contre de leur Seigneur & Esleu Jehan de Ba-
 miere, lequel, ils assiegerent dedans la Ville de Trecht. 8
- II. Du Concile qui se tint à Pise, où furent condempnez deux Antipapes, & en leur lieu est le
 Pape Alexandre cinq de ce nom, qui estoit auparavant Archevesque de Milan, nommé Pierre
 de Candie. 10
- III. La fortune adverse qui aduint à l'Archevesque de Rains, en allant au Concile de Pise. là
 mesme. 10
- IV. Les Leuenois se rebellerent contre les François, & occirent le Lieutenant Boussichault, & com-
 ment Montagu eust la teste trenchée, pour auoir mal gouverné les Finances du Roy. 11
- V. L'Assemblée que les Enfans d'Orleans, avecque ceulx de leur party, firent en la Ville de
 Chartres. là mesme. 11
- VI. L'assemblée que le Roy feist contre les Enfans d'Orleans, & comment il delaya la Sentence qu'il
 auoit faict contre eulx. là mesme. 11
- VII. Comment le Seigneur de Croy, en allant en Ambassade vers le Roy & le Duc de Berry, fut
 rencontré des Gens du Duc d'Orleans, & mené prisonnier à Blois. 12
- VIII. Des Lettres que les trois freres d'Orleans enuoyerent au Roy, pour auoir Justice de la mort de
 leur Pere, & des Lettres de defiance qu'ils enuoyerent au Duc de Bourgogne. 13
- IX. Commendement que le Roy feist contre ses Ennemis les enfans d'Orleans, avec l'assemblée des
 Gens d'armes, & des Flamens, que le Duc feist. 14
- X. Du desordre que les Flaemens faisoient en l'Armée du Duc, dont plusieurs débats s'ensuyuoient.
 15
- XI. Le Siege deuant la Ville de Hem, qui fut à la fin abandonnée des Orliannois, & pillée des
 Bourguignons. là mesme. 15
- XII. Comment ceux de la Ville de Neelle se rendirent au Duc de Bourgogne. là mesme. 15
- XIII. Comment le Duc d'Orleans & ses Alliez, passerent Marne, & assemblerent au pays de Val-
 lois plusieurs Gens d'armes de diuerses Langues, qui furent appelez Erminacs. 16
- XIV. Comment les Flamens retournerent de deuant Mondidier, quoy que le Duc de Bourgogne leur
 fist remonstrer, & furent conduis en leurs pays par le Duc de Brabant, frere au Duc de Bour-
 gogne. là mesme. 16
- XV. Comment la Velle de S. Denis leur fut renduë, & de la guerre que les Orliannois firent aux
 Parisiens, & des Bouchers de Paris. 17
- VI. Comment le Duc de Bourgogne entra dedans Paris, & print la Ville & Tour de S. Clou sur les
 Orliannois, & de la guerre & prise de plusieurs Places, que le Roy & le Duc de Bourgogne
 firent es pays de Beauisse & de Valou. là mesme. 17
- XVII. Comment Vallerand Comte de S. Pol fu fait Connestable de France, au lieu de Messire
 Charles de Labreth, & comment la Comté de Vertus fut renduë au Roy. 19
- XVIII. Comment Messire Jehan, fils du Seigneur de Croy, print le Chastiau de Montceaux, & en
 incluy trois des enfans du Duc Jehan de Bourbon, & de plusieurs Capitaines, qui furent or-
 donnez de faire la guerre au Duc d'Orleans & ses alliez, en diuers lieux & pays. là mesme. 19
- XIX. La deliurance du Seigneur de Croy, & des Enfans du Duc de Bourbon, & comment le Sei-

Table des Chapitres.

- gneur de Croy fut fait Gouverneur du Boulleuois, Chastellain de Bray sur Somme, & grand Bouteiller de France. 21
- XX. Comment le Bailly de Caen en Normandie, prit aucuns des Ambassadeurs & tous leurs papiers & instructions, que les Ducs de Berry, d'Orleans, & de Bourbon, & autres leurs allies, enuoyoyent en Angleterre, l'an 1412. là mesme.
- XXI. Comment les sieges furent mis deuant les Ville & Chasteau de Danfront, Ville & Chasteau de S. Remy, tenans le party des Orleannois qui furent rendus au Roy. 23
- XXII. Comment les Ducs de Berry, de Bourbon & d'Orleans, enuoyerent derechief Ambassade au Roy d'Angleterre, & des alliances & traittez qui se firent entre eulx. 24
- XXIII. Des Lettres que le Roy d'Angleterre enuoya aux Gantois, à ceulx de Bruges, & du Franc, & comment la Ville de Guisnes fut prise des Francois. 26
- XXIV. Comment le Roy mist le siege deuant la Cité rendue, & la paix de Chartres renouvellee entre les parties d'Orleans & de Bourgogne, & comment les Anglois descendirent en Normandie. 28.
- XXV. Du retour du Roy à Paris, & comment le Duc d'Orleans alla vers le Duc de Clarence, & le contenta de la soule des Anglois qu'il auoit amenez à son ayde & secours, & des commotions & haynes couuertes entre les Princes du sang Royal, & comment le Duc de Bourgogne Comte de Flandres se parist du Roy, & retourna en son pays de Flandres. 29
- XXVI. Comment la Ville de Soubize en Guyenne, fut prise & demollie par le Duc de Bourbon, & le Comte de la Marche, sur les Anglois. là mesme.
- XXVII. De l'assemblée & commotion des Parisiens, & des outrages que firent au Duc de Guyenne, & de plusieurs maux qu'ils perpetrerent, & des blancs chapperons qu'ils mirent sus en liurée, que le Roy porta, & plusieurs autres Seigneurs, & de l'outrage qu'ils firent au Roy & à la Roynie, es personnes d'aucuns Princes & Seigneurs, Dames & Damoselles. 30
- XXVIII. De la proposition & Harangue que les Ambassadeurs du Roy de Sicille, des Ducs d'Orleans & de Bourbon firent à Ponthoise, aux Ducs de Berry & de Bourgogne, pour le bien & utilité, paix & union du Royaume, & des articles sur ce aduisez. 35
- XXIX. Comment le Roy conclud de entretenir ce que auoit esté conclud à Ponthoise, & de la deliurance des Princes, & autres grans personages, Cheualiers, & Officiers, emprisonnez par les Parisiens. Aussi la reintegracion de plusieurs, qui auoient esté desmis de leurs Offices. Du partement du Duc de Bourgogne, de la venue de plusieurs Princes à Paris, & comment Messire Charles de Labreth fut remis en l'estat de Connestable. 40.
- XXX. Le mandement que le Roy fist publier par tout son Royaume, par lequel il annulla, reuocqua & annichila tous autres mandemens, Lettres & Ordonnances par luy octroyées contre les Princes de son sang, Barons & autres. 42
- XXXI. De la venue à Paris de Jehan Duc de Bretagne beau-fils du Roy, du Comte de Richemont son frere, & de l'Ambassade d'Angleterre. Comment le Duc d'Orleans & ceulx de son party, retournerent à gouverner le Roy & Royaume, & de l'Edit que le Roy feist pour entretenir la Paix, & plusieurs autres besongnes. 44
- XXXII. Comment Loys Duc de Bauierre espousa la vifue du Comte de Mortaing frere du Roy de Navarre. Du bannissement du Royaume, des gens du Duc de Bourgogne: & de l'Ambassade que le Roy enuoya au Duc de Bourgogne, & autres incidens. 46
- XXXIII. Comment le Roy de Sicille renuoya la fille du Duc de Bourgogne Catherine, laquelle estoit promise à Loys son fils, dont le Duc fut mal content, & des Lettres excusatoires & accusatoires, que ledit Duc enuoya au Roy. 47
- XXXIV. Comment la Roynie feist prendre quatre Cheualiers & plusieurs Escuyers & seruiteurs du Duc de Guyenne son fils, desquels Messire Jehan de Croy estoit l'ung, qui fust enuoyez tenir prison à Mont le-Hery. Des Lettres que le Duc de Guyenne escripuit au Duc de Bourgogne, lequel avec son armée vint iusques à deuant Paris, où il ne pœult entrer. Et comment ledit Messire Jehan de Croy fut par force & subtilité deliuré de sa prison. 51
- XXXV. Des mandemens que le Roy fist publier par son Royaume à l'encontre du Duc de Bourgogne, en le bannissant & priuant de toutes graces & biensfaits, ensemble ses fauorables Amis & Allies, en luy imposans crimes horribles & detestables. 56
- XXXVI. Comment les chaines de la Ville de Paris furent ostées, & les bastons inuasibles & deffensibles deffendus de porter aux Parisiens, & leurs armures ostées, & comment les Articles de M. Jehan Petit, que autresfois auoit proposé, furent ars publicquement. 57

Table des Chapitres.

- XXXVII. Des Mandemens, remonstrances que le Duc de Bourgogne fait aux Nobles de son pays d'Arthois & de Picardie, & de la maladie qui alors regnoit au Royaume de France, nommée la Cocqueluce. 58
- XXXVIII. De l'armée que le Roy mist sus contre le Duc de Bourgogne, & comment la Ville de Compiengne fust assaillie, où le Roy se trouua en personne, & comment la Ville luy fut rendue par appointement. là mesme.
- XXXIX. Comment Soissons fut asségié par le Roy, prinse & pillée, les Eglises violées, & de grand crimes y perpetrez. 60
- XL. Comment le Duc de Bourgogne pouruey de Capitaines ses Villes de la Comté d'Arthois & frontiere. 62
- XLI. Comment Bapaumes fut asségié & renduë au Roy, par Traictié & appointement. là mesme.
- XLII. Des preparacions que ceulx d'Arras firent pour la garde de la Ville & Cité, attendans le siege du Roy. 63
- XLIII. Comment le Roy asségia Arras avec deux cens mille hommes, qui fut approchiée, & bastuë, vaillamment & defenduë. 64
- XLIV. Comment armes furent faites & mines deuant Arras, du Comte d'Eu allencontre du Seigneur de Montagu, & d'autres armes qui se firent deuant la Ville de Lens, & les bonnes chieres que les parties firent les vngs aux autres. 65
- XLV. Comment la Paix fut traictée & accordée entre le Roy & le Duc de Bourgogne, au siege deuant Arras, & du desordre qui fut au deslogement, à l'occasion du feu qui fut es logis de l'ost. 67.
- XLVI. Le contenu des Articles de la Paix, qui fut iurée par le Duc de Brabant, la Comtesse de Hainnault & les Deputez du Duc de Bourgogne, d'une part, & d'autre, par le Duc de Guyenne, le Duc d'Orleans, le Duc de Bourbon, & autres. 68
- XLVII. Comment les Parisiens furent mal-contens qu'ils n'auoient esté appellez au Traictier la Paix deuant Arras, & comment le Duc s'en alla en Bourgogne, où il print la Ville & Chastiau de Tonnoire. 70
- LXVIII. Du Concile qui se tint à Constance, où le Cardinal de Coulumne fut esleu Pape, & se nomma Martin, & comment le Comte Vvalleran de S. Pol asségia la forteresse de Neufuille sur Meuze, qui luy fut renduë. 71
- XLIX. Des seruices & obsèques que le Roy fait faire solempnellement pour deffunct Loys Duc d'Orleans son frere. 72
- L. Comment aucuns hommes d'armes & gens de Compaignies, faisoient plusieurs maux au Royaume, & comment la Paix qui auoit esté accordée & traictée deuant Arras, fut paracheneë à Paris, & derechief iurée. 73.
- LI. Comment Messire Guichart le Daulphin fut enuoyé en Ambassade de par le Roy vers le Duc de Bourgogne, qu'il trouua en la forest du Chastiau d'Argilly près de Beaulne, se desuisant à la chasse, où il iura d'entretenir la Paix, comme auoient fait les Ducs de Bourbon & autres. 74.
- LII. De plusieurs armes qui se firent en diuers lieux, entre Franchois & Portugalou, & de l'Ambassade d'Angleterre, que demanda Madame Catherine de France à femme, pour le Roy d'Angleterre. 76
- LIII. Du trippis de Vvalleran Comte de S. Pol & de Ligny, & de ses heritiers, & comment le Duc de Guyenne emporta les finances de la Royne sa Mere, & emprist le gouvernement du Roy & Royaume. 78
- LIV. Comment le Roy d'Angleterre fit equipper vne Armée de Mer pour passer en France. De l'Ambassade enuoyé au Roy d'Angleterre, des offres qu'il luy firent, & la responce du Roy d'Angleterre. 79
- LV. La Lettre que le Roy d'Angleterre enuoya deuant son partement de Hantonne au Roy de France. De la iustice que le Roy d'Angleterre fist de ceux qui auoient machiné sa ruine. 80
- LVI. Comment le Roy d'Angleterre descendit, & print port entre Honnesteu & Harfieu, laquelle par faute de secours, luy fut renduë. 82
- LVII. Comment le Roy d'Angleterre entra dedans la Ville de Harfieu. Du traictement qu'il fist aux gens de guerre, aux Manans de la Ville, & aux gens d'Eglise. Vne embusche que les Franchois firent sur les Anglois durant le siege de ladite Ville. 84
- LVIII. Comment le Roy d'Angleterre se partit de Harfieu, pour tirer à Calau & passer la Riuiere

Table des Chapitres.

- de Somme, à le Blance. De deux beaux coups de lances donnez deuant la Ville d'Eu, & comment par un prisonnier fut destourbé de passer par ledit lieu, mais passa ladite Riuiere alentour d'Athies. 85
- LIX. Comment les Duc d'Orleans & de Bourbon, & le Connestable, enuoyerent vers le Roy d'Angleterre, pour auoir iournée & place pour combattre. De la responce dudit Roy, & comment le Roy de France manda au Connestable, & autres Princes, qu'il fut combattu. 86
- LX. Du chemin que le Roy d'Angleterre tint quant il fut passé la Riuiere de Somme; comment les François allerent au deuant de luy, & comment ils virent l'un l'autre, & se logerent pour celle nuit, & comment le Roy d'Angleterre ordonna lendemain sa Bataille. 88
- LXI. Comment les François ordonnerent leurs Batailles, pour combattre le Roy d'Angleterre. 90.
- LXII. De l'emprise que dix huit Gentilshommes François firent contre la personne du Roy d'Angleterre, & du parlement qui fut tenu entre les deux Batailles. De la Bataille d'Azincourt, où l'armée des François fut de tous poins deffaitte par le Roy Henry d'Angleterre. 91
- LXIII. Comment le Roy d'Angleterre, apres la Bataille d'Azincourt, tint son chemin vers Guisnes, & de là à Calais, & à Londres, avec ses prisonniers; entre lesquels estoit le Duc d'Orleans, qui fut trouué entre les morts. Et comment il fut receu en son Royaume d'Angleterre. 94.
- LXIV. Les noms des Princes, grant Maistres, Seigneurs & Cheualliers François, qui moururent à la Bataille d'Azincourt. 97
- LXV. Les noms des Prisonniers François, qui furent prins à ladite Iournée d'Azincourt. 98
- LXVI. Comment le Roy de France fut adueriy de la Bataille que les Princes de son Sang auoient perduë, comme aussi fut le Duc de Bourgogne, qui à grant puissance d'armes tira vers Paris, où il ne polt entrer, & du trespas du Duc de Guyenne, & comment le Comte d'Erminacq fut fait Connestable. 98
- LXVII. Du retour du Duc de Bourgogne en son pays de Flandres, & comment il alla visiter ses deux Nepueux, Iehan & Philippe, fils de son frere Anthoine Duc de Brabant, qui mourut à la Bataille d'Azincourt: Et des gens de guerre qui gastoient le pays de SanTERS, qui furent ruez ius par le commandement du Roy de France. 100
- LXVIII. Comment la Sentence de condamnation, parcy-deuant faite par l'Euesque de Paris, alencontre de feu Maistre Iehan Petit, fut declarée de nulle valeur, au Concile de Constance. 101.
- LXIX. Comment l'Empereur Sigismond arriua à Paris, où honorablement fut receu du Roy, & de là passa en Angleterre, où aussi fut honorablement receu & festoyé du Roy d'Angleterre. De son retour en France sans auoir riens besogné touchant la Paix des deux Rois, & du trespas du Duc Iehan de Berry Oncle du Roy de France. là mesme.
- LXX. De l'Armée de Mer que le Roy de France mist sus, laquelle fut deffaitte par l'Armée des Anglois, dont le Duc de Clarence estoit Chief. 103
- LXXI. Comment l'Empereur Sigismond se trouua derechief à Calais vers le Roy d'Angleterre, comme aussi fist le Duc de Bourgogne; & de la rencontre que les Anglois de Harfieu eurent aux François. là mesme.
- LXXII. Du monopole que les Parisiens firent, qui fut descouuert d'une Femme. Et comment ceux qui furent coupables, furent executez, & comment le Daulphin de Viennois espousa la fille au Comte de Haynault, & des trespas dudit Daulphin, & Comte de Haynault. 105
- LXXIII. Comment Iehan de Bauiere Esleu de Liege, bailla empischement à Dame Iacqueline de Bauiere en la Comté de Hollande, & comment il se maria à la Ducesse de Luxembourg, laquelle estoit vesue de feu Anthoine Duc de Brabant. 106
- LXXIV. Comment le Duc de Bourgogne escriuit Lettres à plusieurs Villes du Royaume, pour remettre le Roy en sa liberté, & pour le bien public du Royaume. Et comment la Royne fut enuoyée par le Roy à Tours en Touraine, avec trois Gouverneurs qui la tenoient bien court. 107.
- LXXV. Comment aucuns Rebelles de Roüen occirent leur Bailly, son Lieutenant, & autres, & comment le Daulphin y alla à main armée, & fist pugnir les Rebelles. De la mort du Roy Loys de Sicile, & quels Enfans il delaiissa, & des pilleries & mauuais gouvernement qui estoit au Royaume de France. 108
- LXXVI. Le trespas du Roy Loys de Sicile. 109

Table des Chapitres.

- LXXVII. *Comment le Duc de Bourgogne enuoya ses Ambassades aux Villes de Amiens, Dourens, Abbeville, S. Ricquier, & Monstrœul, & de la promesse que lesdites Villes luy firent.*
110.
- LXXVIII. *Comment le Duc de Bourgogne, avecque vne grant Armée, s'en alla à Corbie, & à Amiens; où le Seigneur de Canny vint vers luy de par le Roy. De ses instructions, & la responce du Duc de Bourgogne, & comment ledit Seigneur de Canny fut constitué prisonnier en la Bastille à son retour.* là mesme.
- LXXIX. *Comment le Duc de Bourgogne, en tirant à Paris, entra à plusieurs Villes du Royaume, qui se rendirent à luy. Comment il alla logier sur le Mont-Rouge, & enuoya son Herault avec Lettres, pour presenter au Roy & au Daulphin. De la responce du Daulphin ausdites Lettres. Comment Mont-le Hery, Chartres, Estampes, & plusieurs autres Villes, se mirent en son obcissance.*
113
- LXXX. *Comment le Duc de Bourgogne escriuit derechief Lettres à plusieurs bonnes Villes, & enuoya vne cedulle, qui contenoit la substance de la proposition que ceux du Concile luy auoient fait faire par vn Docteur. Comment il s'en alla vers Tours au mandement de la Roynie, laquelle il ramena à Chartres.*
115
- LXXXI. *Comment la Roynie enuoya Lettres aux bonnes Villes de France estans en l'obeyssance du Duc de Bourgogne. Comment le Duc de Bourgogne fut derechief frustré de l'entrée de Paris; & comment la Roynie & luy, se tindrent la plus grant part de l'Hyuer à Troyes.*
117
- LXXXII. *Comment Iehan de Bauiere print la Ville de Gorcum sur la Comtesse de Hollande. Comment ses Gens furent desconfis. Comment le Roy d'Angleterre conquesloit Villes & Chastieux en Normandie, & le Duc de Cloestre son frere.* là mesme.
- LXXXIII. *Comment le Roy fist assieger Senlis. Comment les François en partirent. Du secours que le Comte de Charollois leur enuoya en l'absence du Duc de Bourgogne son pere; Et comment Ambassades furent enuoyées d'un costé & d'autre, pour l'union du Royaume.*
118
- LXXXIV. *Comment deux Cardinaux furent enuoyez en France, pour la Paix, qui fut conclüe, & empeschée du parfait par le Comte d'Erminacq, & plusieurs autres.*
119
- LXXXV. *Comment le Seigneur de l'Isle-Adam, à l'ayde de aucuns Parisiens, entra, avec ses Gens tenant la partie du Duc de Bourgogne, dedans Paris. Des desordres & occision y perpetrez. Comment la Bastille fut renduë, & le Seigneur de Canny qui estoit prisonnier, commis à la garde d'icelle.*
120
- LXXXVI. *Comment les Parisiens, gens de petit estat, au nombre de quarante mille hommes, alerent en diuerses prisons, & tuerent bien trois mille hommes; entre lesquels fut occis le Comte d'Erminacq Connestable de France, plusieurs Euesques & Seigneurs. Comment la Roynie & le Duc de Bourgogne entreterent dedans Paris. De plusieurs autres choses aduenües, & comment la Ville de Compiexgne fut prinse des Daulphinois.*
122
- LXXXVII. *Comment Iehan Duc de Brabant espousa Dame Iacques de Bauiere, Comtesse de Haynault, de Hollande, de Zelande, sa Cousine germaine.*
123
- LXXXVIII. *Comment les Vicaires de l'Euesque de Paris, reuocquerent en plain Sermon la condamnation que autresfois auoit esté faite contre Maistre Iehan Petit, en reparant l'honneur du Duc de Bourgogne. Comment Laigny sur Marne, fut prinse & reprinse, & de la grant peste qui fut dedans Paris.*
124
- LXXXIX. *Comment les Parisiens occirent derechief plusieurs prisonniers, & comment le Daulphin reprit la Ville de Tours.* là mesme.
- XC. *Comment le Roy d'Angleterre descendit avec son Armée à Toucque en Normandie, accompagné de deux de ses freres, & autres gros Seigneurs d'Angleterre. Comment plusieurs Villes & forteresses se rendirent à luy. Comment la Ville de Caën fut prinse par essaut; & comment le Duc de Cloestre assegea la Ville & Chastiau de Chierbourg.*
125
- XCI. *Comment le Roy d'Angleterre assegea la Ville de Roüen, & comment il fortifia son siege. De plusieurs choses qui aduindrent durant ledit siege. Ambassades des deux Rois, qui ne se sceurent accorder, & partirent sans traictier la Paix.*
126
- XCII. *Comment ceux de Roüen enuoyerent deuers le Roy & le Duc de Bourgogne pour auoir secours, & leur remonstrer la necessité & misere & poureté qu'ils souffroient par famine & peste. D'une embusche que les François firent sur les Anglois, qui ne leur pora que dommage.*
129
- XCIII. *Du Traictier que le Roy d'Angleterre & ceux de Roüen firent, moyennant lequel ils rendirent la Ville audit Roy, qui auoit esté en l'obeyssance des François deux cens & quinze ans.*
131. Comment

Table des Chapitres.

- XCIV.** Comment l'Ambassade du Roy d'Angleterre en allant vers le Roy de France, fut assailly des Daulphinois, qui furent desconfis par les Anglois; & du Parc qui fut fait près de Meullant, où conuindrent ensemble, le Roy d'Angleterre & ses deux freres, la Royne de France, Dame Catherine sa fille, le Duc de Bourgogne, & leurs Consaulx, & retournerent sans besongnier. 132
- XCV.** Comment le Duc de Bourgogne se trouua vers Monseigneur le Daulphin, où la Paix fut entre eux iurée solennellement, entre les mains du Legat enuoyé par le S. Pere; & comment le Roy d'Angleterre fist escheller la Ville de Ponthoise, où les Anglois trouverent & gaignerent grans finances. 134
- XCVI.** Comment la Ville de Gisors se rendit aux Anglois, comme aussi fist le Chasteau Gaillars, apres auoir soustenu & enduré le siege par l'espace de seize mois, & par faute de cordes pour tirer eauë. 136
- XCVII.** Comment le Duc Iehan de Bourgogne fut occis à Montcreau où Faut Yonne, par le commandement & en la presence du Daulphin seul fils du Roy de France. Des mandemens que le Roy fist publier à icelle cause par son Royaume; & comment le Daulphin assembloit de tous costez Gend'armes. là mesme
- XCVIII.** Comment la mort du Duc Iehan de Bourgogne fut annoncée à son fils unique Philippes Comte de Charrollois, qui en fut moult desplaisant. Comment il impetra une trêve, entre le Roy d'Angleterre, & tous les pays du Roy de France. De l'alliance qu'il fist par congie & licence dudit Roy avecque le Roy d'Angleterre, & du Traictié fait à Troyes entre les deux Rois; par lequel le Roy de France donna sa fille à femme au Roy d'Angleterre, & le fist heritier du Royaume. 140
- XCIX.** Comment le Daulphin se fortifia contre ses Ennemis, & comment le Comte de Conuersan, Meistre Iehan de Luxembourg son frere, & autres, assegerent la forteresse de Alibauderes, qui leur fut renduë, & de plusieurs Places ou pays de l'Ausserois, qui se rendirent au Roy. 142.
- C.** Comment le Roy Henry d'Angleterre espousa Madame Catherine de France, en la Ville de Troyes en Champaigne. 143
- CI.** Le Traictié fait entre les Rois de France & d'Angleterre. là mesme.
- CII.** Comment les Rois de France & d'Angleterre assegerent Sens en Bourgogne, qui leur fut renduë, & la Ville de Montcreau où Faut-Yonne, prise d'assault, & le Chasteau rendu par composition. Comment le Corps de feu le Duc Iehan fut porté & enterrié aux Chartreux, à Diggeon en Bourgogne. Et comment le Daulphin print la Ville de S. Esperit sur le Rhosne, & plusieurs autres forteresses, en Languedoc. 145
- CIII.** De la croisie contre les Bohemois & Pragois, laquelle ne prouista gueres, ou riens. 146
- CIV.** Du siege de Melun, qui fut enuironné de tous costez. Comment le Roy d'Angleterre y amena la Royne sa femme, & comment, par Traictié, elle fut renduë, & de plusieurs incidens; & comment les Rois & Roynes entreterent à Paris, où honorablement & à grant ioye furent receus. 147.
- CV.** Comment le Duc de Bourgogne fist faire sa complainte au Roy seant en Iustice, pour la mort du Duc Iehan son pere, & demanda reparation. De la responce du Roy, & comment René d'Aniou, frere au Roy de Seville, espousa la fille heritiere du Duc de Lorraine. 149
- CVI.** Comment les Rois de France & d'Angleterre, tindrent leurs Estats à Paris, le iour de Noël, & comment le Roy d'Angleterre commença de regner en France. 151
- CVII.** Comment le Roy d'Angleterre retourna en Angleterre, avec sa femme, qu'il fist couronner Royne en la Ville de Londres en Angleterre; où il tint moult grant feste. De l'ayde qu'il requist à ses Subgects, qui liberalement luy accorderent. là mesme.
- CVIII.** Comment la Duchesse de Brabant se partit du Duc son mary, par ialousie, & s'en alla avec le Seigneur de Roberfart, en Angleterre, où elle se maria avec le Duc de Glocestre. 152
- CIX.** Comment le Daulphin fut banny du Royaume, & iugé indigne de la succession du Royaume de France; & comment le Seigneur l'Isle-Adam fut fait prisonnier du Duc d'Excestre Capitaine de Paris. 153
- CX.** Comment le Duc de Clarence fut occis des Daulphinois, avec la fleur de la Cheualerie d'Angleterre, à la Bataille de Bauge, ou pays d'Aniou, & du mariage du Duc d'Alençon à la seule fille du Duc d'Orleans. là mesme.
- CXI.** Comment le Roy d'Angleterre descendit à Calais à grosse Armée, & tira vers Chartres, cui-

Table des Chapitres.

- dant combattre le Daulphin qui l'auoit asségée. Et de la grant famine qui estoit à Paris, & entre Saine & Loire, Brie, & Champagne.* 154
- CXII. *Comment le Duc Philippes de Bourgogne combattit les Daulphinois, & gaigna la Bataille, qui fut nommée la Bataille de Mons en Vimieux.* 155
- CXIII. *Comment le Roy d'Angleterre assiegea la Ville de Meaux en Brie. Des saillies que les assiegez firent. De la monnoye qui fut rabbaissée, & les Salus forgiez pour 25. sols.* 157
- CXIV. *Comment le Duc partit de Flandres, pour aller en son pays de Bourgogne, en passant par Paris, au bois de Vincennes, où estoient le Roy, & la Royne, & de là au siege de Meaux. Et comment il alla visiter le Duc & la Duchesse de Sauoye, son bel Oncle, & sa Tante; & comment le Comte de Conuersan, fut deliuré de prison, & aussi fut Arthus Comte de Richemont, frere du Duc de Bretaigne.* 158
- CXV. *De l'emprise du Seigneur d'Offemont, pour entrer en la Ville de Meaux, en laquelle fut prins: & comment ceux de Meaux se retirerent au marchié, en abandonnant la Ville, qui des Anglois fut prise.* 159
- CXVI. *Comment le Roy d'Angleterre fist sommer ceux qui estoient à Meaux, lesquels se rendirent audit Roy, par traiclié, & comment plusieurs Villes & forteresses furent rendues par les Daulphinois, au Roy d'Angleterre.* là mesme.
- CXVII. *Comment la Royne d'Angleterre arriua à Harfieu, & de là s'en alla au bois de Vincennes, vers le Roy & Royne ses pere & mere, où le Roy d'Angleterre vint vers elle. Comment lesdits Rois & Royne tirerent à Paris & à Senlis. De la femme de l'Armoyeur du Roy, qui fut executée avec aucuns de ses complices.* 161
- CXVIII. *De la puissance que le Duc de Bourgogne mena deuant la Ville de Con sur Loyre, pour combattre le Daulphin qui l'auoit fait assieger, lequel n'y comparut pas. Du trespas du Roy Henry d'Angleterre, & des remonstrances qu'il fist aux Princes d'Angleterre.* 162
- CXIX. *Comment le corps du Roy Henry d'Angleterre, dict le Conquerant, fut porté en Angleterre, & enterré à Westmonstier, auprez de ses predecesseurs. De la pompe funebre qui fut faite, tant en chemin, que en Angleterre.* 164
- CXX. *Du trespas de la Duchesse de Bourgogne Madame Michielle de France, en la Ville de Gand; Et du trespas du Roy Charles de France, VI. de ce nom, nommé le Bien-aimé, en la Ville de Paris.* 166
- CXXI. *Comment le Duc de Bethfort fut Regent du Royaume de France, pour son Neveu le Roy Henry d'Angleterre sixiesme de ce nom.* là mesme.
- CXXII. *Comment ceux de Meullent se rendirent aux Daulphinois, mais incontinent furent contrains de eux rendre au Duc de Bethfort Regent de France, à leurs grans perte & dommage.* 167.
- CXXIII. *Comment les Daulphinois prindrent le Chasteau de Dommarc.* là mesme.

TABLE DES CHAPITRES des Memoires pour seruir d'introduction à l'Histoire du Regne de Charles VI. Roy de France.

C H A P I T R E I.

- I. *Memoires pour seruir d'introduction à l'Histoire du Regne de Charles V I. Roy de France. Du Roy Charles V. & de l'Estat du Royaume lors de sa mort.* 1
- II. *Naissance & Baptesme du Roy Charles VI.* 4
- III. *De l'ordre laissé par le feu Roy pour le gouvernement du Royaume pendant la minorité, afin d'euiter les inconueniens de la Regence.* 6
- IV. *Noms des principaux Conseillers choisis par le Roy Charles V. pour la conduite des affaires pendant la minorité, & leurs eloges.* 8
- V. *Differend pour la Regence & pour le Gouvernement du Royaume, & de la personne de Charles VI. partagé entre ses Oncles.* 34
- VI. *Des Princes du Sang de France, viuans lors de la mort du Roy Charles V. avec un discours*

Table des Chapitres.

<i>de l'origine & de la difference des Armes.</i>	36
<i>Histoire particuliere des quatre Princes Gouverneurs du Royaume pendant la Minorité de Charles VI. Et premierement de Louis de France Duc d'Anjou, depuis Roy de Sicile, &c.</i>	47
<i>Histoire de Jean de France, Duc de Berry & d'Auvergne, Comte de Poictou, de Xaintonge, d'Angoulesme, de Mascon, d'Estampes, de Boulogne, & de Montpensier, Gouverneur de Guyenne & de Languedoc, Limousin, Perigord, &c. & de Paris.</i>	72
<i>Histoire de Philppes de France, Duc de Bourgogne, Comte de Flandres, d'Artois, de Neuers, de Rhetel, d'Estampes, & de Gien, &c. surnommé le Hardy.</i>	90
<i>Histoire abrégée de Louis I I. Duc de Bourbon, Comte de Clermont & de Forests, Seigneur de Chasteau-Chinon, Sire de Beaujeu, de Combraille &c. Souuerain de Dombes, Pair & Chambrier de France.</i>	103
<i>Tables Genealogiques de tous les Descendants du Roy Charles VI.</i>	110

Fin de la Table des Liures & des Chapitres .

EXTRACT DV PRIVILEGE DV ROY.

PAR grace & Priuilege du Roy, donné à Paris le neufiesme iour de Nouembre 1662. signé, LE IVGE, Il est permis à LOUIS BILLAINE Marchand Libraire à Paris, d'imprimer, ou faire imprimer, vendre & debiter vn Liure intitulé, *Histoire du Regne de Charles VI. Roy de France, escrite par vn Auteur contemporain Religieux de l'Abbaye de S. Denis, &c.* Illustrée par Monsieur le Laboureur, & ce en vn ou plusieurs volumes: & defenses sont faites à tous Libraires & autres de l'imprimer, ou faire imprimer, vendre & debiter, tout ou partie, d'autre impression que de celle dudit BILLAINE, pendant le temps de quinze années, à commencer du iour que le Liure sera acheué d'estre imprimé, à peine de trois mille liures d'amende, applicables ainsi qu'il est porté par le Priuilege, de confiscation des Exemplaires contrefaits, comme il est plus amplement porté par le dit Priuilege.

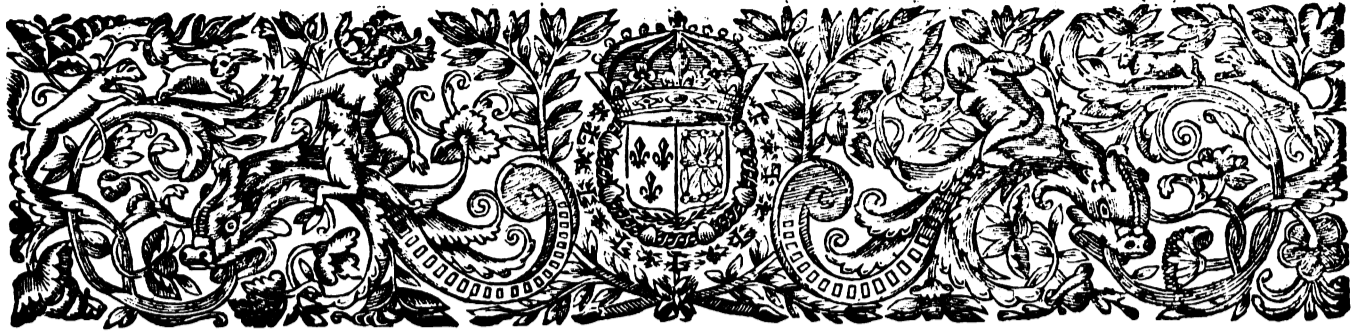
Les Exemplaires ont esté fournis, & autres clauses portées par le Priuilege, executées.

Acheué d'imprimer le 8. iour de Ianuier 1663.

Avis au Lecteur.

L' *Auteur* ayant eu diverses affaires qui l'ont empêché de vacquer à la correction des *Espreuves*; il s'est glissé quelques fautes dans l'impression qu'il a toutes remarquées dans l'Errata qui se trouvera à la fin du 2. Volume, à la réserve de celle de la ponctuation, à laquelle il supplie le Lecteur de vouloir suppléer. Il est plus à plaindre qu'à blâmer de cette disgrâce, dont il se consoleroit plus difficilement si elle n'estoit si ordinaire qu'il ne faudroit plus rien donner au Public, si l'on devoit estre responsable de l'ignorance ou du peu de soin des Ouvriers. Il n'y a plus qu'un remède à ce desordre, & qui se pratique par les personnes Doctes & curieuses qui se veulent épargner la peine & le degoust que cause une Edition incorrecte. C'est de corriger à la plume ou au crayon les principales fautes qui corrompent le sens, & cela sera d'autant plus nécessaire icy, qu'il se trouve en quelques endroits des repetitions d'une même chose pour avoir Imprimé ce qui estoit rayé avec la correction qui estoit entre les lignes. Les fautes les plus communes, & neantmoins les plus criminelles, sont les equivoques & les interpositions: & quoy qu'elles soient toutes notées dans l'Errata general, on avertit le Lecteur qu'elles sont marquées d'une croix en marge pour en faciliter la correction. C'est toute la grace que l'*Auteur* demande à ceux qui voudront lire cet Ouvrage à condition d'estre désormais plus exact. Ceux qui ne se contenteront pas de cette satisfaction se repentiront de leur severité, si jamais ils veulent donner quelque chose au Public, & s'il ne s'agit que de leur rendre le même office qu'on leur demande, on ne laissera pas de leur estre obligés s'ils donnent quelqu'ouvrage d'un semblable merite.

MEMOIRES



MEMOIRES
 POVR SERVIR D'INTRODVCTION
 A L'HISTOIRE
 DV REGNE
 DE CHARLES VI.
 ROY DE FRANCE.

Du Roy Charles V. & de l'Estat du Royaume lors de sa mort.

CHAPITRE PREMIER.



L'HISTORIEN de Charles VI. n'a pû mieux commencer à escrire de ce Regne si malheureux & si merueilleux tout ensemble, que par le témoignage qu'il rend, de ce que la France deuoit à la memoire du Roy Charles V. pere de ce Prince infortuné. Il nous apprend par mesme moyen, qu'il a escrit son Histoire, & comme elle ne se trouue point, le merite du sujet, & celuy de l'Authour, doiuent également engager tous les doctes & tous les curieux, à la recherche d'une piece si considerable: puis qu'elle doit estre de la force de celle-cy; c'est à dire plus entiere, & plus veritable que toutes celles que nous en auons, tant imprimées que manuscrites. Ce n'est pas qu'il ne se trouue vn assez grand nombre d'Histoires des Regnes precedens, mais ce sont pour la pluspart des recits tous cruds & mal digerez, & l'on en voit fort peu depuis S. Louis iusques à luy, qui nous ayent instruit du secret du cabinet, des motifs des plus belles entreprises, & des actions

les plus signalées. Si cette rare Cronique se recouroit de mon temps, ie m'offrirois de rendre au Public, le service que i'espere qu'il recevra de moy par la publication de celle-cy : & si ie n'y suis plus, ie conuie quelqu'un qui ait la mesme passion pour la Patrie, le mesme loisir, & aussi peu d'engagement avec la Fortune, de se vanger de son oubly par un travail qui attache son nom à ce monument immortel.

S'il est vray que le Tonnerre produise les perles, il est encore plus veritable, que les tempestes des Estats, & que les marteaux de la disgrâce forgent les Grands Hommes, & particulièrement les Grands Princes. Cela se prouue en quelques-vns de nos Monarques qui sont paruenus à la Couronne en ligne collaterale, & qui ont apporté dans le Throsne des considerations qui ne s'y rencontrent que par vne espece de miracle dans l'ordre d'une succession en ligne directe, & qui font la principale gloire de Louis XIV. à present regnant, comparable en valeur & en vertu au Roy Philippes II. son Ancestre & son predecesseur, & particulièrement encore en ces deux qualitez d'Auguste & de Dieu-donné. Charles V. surnommé le Sage deut la Couronne à sa naissance, comme fils aîné du Roy Iean; mais c'estoit vne Couronne chancelante & mal-assurée, toute preste à tomber & à fondre en pieces, s'il ne l'eust restablie par les vertus Royales qui manquerent à Philippes de Valois son Ayeul, qui regna comme un Vsurpateur dans un Throsne legitime, & au Roy Iean son pere qui luy succeda en ses malheurs; parce qu'il fut comme luy seuerer iusques à la cruauté, & hazardeux iusques à la temerité & à l'imprudence. L'un perdit la Bataille de Crecy; l'autre fut pris à celle de Poictiers, & ce fut à Charles V. demeuré Regent pendant la prison de son pere, à travailler en mesme temps à la restauration de l'Estat, & à la reünion des Esprits, malheureusement partagez entre les interests de la Cour, & ceux de Charles Roy de Nauarre, gendre du Roy, & Beau-frere du Regent, qui causerent à l'Estat toute sorte de desordres & de disgraces. Il en vint heureusement à bout par sa prudence, & profita si bien des occasions de restabliir son autorité dans le cours de son Regne, qu'il reconquit avec iustice par le droit des Armes, ce qu'on auoit esté contraint d'abandonner à la necessité des Traittez, que ses Ennemis auoient violez. Ainsi il laissa ce Royaume plus grand qu'il n'estoit à son aduenement, de la Prouince de Guyenne & de la Comté de Ponthieu, d'où il chassa l'Anglois: & il mourut avec la gloire, d'auoir déthrosné un Tyrän pour donner un bon Prince à l'Espagne, d'auoir enrichy un Estat qu'il auoit trouué ruiné, d'auoir mis toutes les Places des frontieres en defense, d'auoir non seulement reparé, mais accru & reedifié les Maisons Royales, d'auoir recompensé le merite des gens de vertu, qu'il esleua dans les honneurs & dans les Charges, & d'auoir fauorisé les Lettres. Il est vray que tant de dépenses l'obligerent necessairement à quelques leuées extraordinaires, qui firent un peu patir les Peuples, mais outre qu'il en fit un bon employ, il apporta tant d'ordre au fait des Finances, dont la direction faisoit le principal de ses soins, qu'il n'y auoit point de fortune plus bornée que celle des Financiers de son temps. Il auoit recon-

du Roy Charles V I.

3

nu par experience , qu'il falloit vne Armée tousiours preste contre vn Ennemy qui ne faisoit de tréues que pour prendre haleine, ou pour abuser de la bonne foy de nostre Nation , en continuant ses entreprises, par l'infraction des Traitez : & pour cela il estoit obligé d'auoir vn fonds ; mais on le pouuoit iustement appeller le Thresor public, puis qu'il estoit destiné pour la defense commune. S'il est à blasmer de quelque chose, c'est d'auoir deféré aux conseils de la Politique dans vne affaire de Religion, & d'auoir fauorisé le Schisme , sur l'opinion qu'il eut que la translation du siege de Rome en Auignon , que quelques Cardinaux reuoltez, & que des Prelats foibles ou interessez appuyerent dans ses Conseils, luy pourroit estre auantageuse. Cela fit vne playe presque mortelle à l'Eglise Vniuerselle, & l'Eglise Gallicane en patit seule plus que toutes les autres, par le commerce qui s'establit entre la Cour de France & celle d'Auignon, qui la pillerent à frais communs, & qui employerent à la subsistance de leur faste & de leur vanité, le reuenue des Benefices, qui deuoient estre la recompense du grand sçauoir & de la vertu. La pluspart des Prelats estans paruenus à leurs dignitez, par des voyes d'intrigues & de faueur, beaucoup de doctes abuserent de leurs connoissances pour s'oustenir vn mauuais party. Ils sacrifierent leur honneur à leur ambition, & ce fut à l'Vniuersité de Paris, d'entreprendre la defaite de ce monstre, moitié par zele, moitié par ressentiment du peu de part qu'elle auoit en la distribution des graces, & des pensions, qu'on créoit sur les moindres Benefices, en faueur des Cardinaux, qu'une auarice insatiable tenoit à l'affust de tout ce qui vacquoit, pour en obtenir le tiltre, ou pour en iouir sous le nom d'Administrateurs, s'ils estoient incompatibles à la qualité. Ce desordre du Schisme s'accroit particulièrement pendant la minorité, & pendant la maladie de Charles VI. par l'intelligence des Princes qui gouernoient avec Clement, & avec Benediçt de Lune son successeur ; & l'on reconnoistra dans la suite de cette Histoire, que Charles cinquieme fit en cela vne faute trop considerable pour n'estre pas remarquée, & pour estre pardonnée à sa memoire. Si ce n'est qu'on veuille dire pour la defense de ses iustes intentions, qu'il n'ait pû faire autrement dans vne affaire de conscience, que d'en croire ceux que leurs dignitez dans l'Eglise & dans ses Conseils, rendoient Iuges d'un differend de si grande importance. Il est vray encore, que par la comparaison des merites, Clement estoit preferable à Urbain ; mais il falloit auoir égard au Siege, & non à la personne. L'interest estoit de ne point appuyer vne diuision capable de tant de malheureuses suites, quelque défaut qu'il y eut, & en l'élection, & en la personne d'Urbain ; dont il importoit moins à la France, qu'à l'Italie qui l'auoit élu, s'il estoit digne d'une place où Dieu a souffert qu'on ait élué de bons & de mauuais sujets, selon le merite des temps.

Ce Prince né au bois de Vincennes le 21. iour de Ianuier 1337. succeda à la Couronne l'an 1364. par la mort du Roy Iean son pere, arriué à Londres en Angleterre le 8. iour d'Avril sur la minuiçt, & mourut au Chasteau de Beauté sur Marne, non pas le troisieme de Septembre, comme

a ij

ont escrit les sieurs de Sainte-Marthe, mais le Dimanche seiziesme du mesme mois, sur les onze heures du matin, selon qu'il est remarqué dans les Memoriaux de la Chambre des Comptes de Paris, par la Cronique de S. Denis, & par vn Memoire escrit de la main de Iean le Fevre Euesque de Chartres l'un de ses Ministres. Il espousa par dispense l'an 1349. *Jeane de Bourbon* sa Cousine, fille de Pierre I. Duc de Bourbon, & d'Isabelle sœur de Philippe de Valois Roy de France son Ayeul, & il en eut trois fils, dont le dernier nommé *Iean* estant mort en enfance, il n'en est faite aucune mention dans les Histoires. Les deux autres furent *Charles V.* apres luy Roy de France, & *Louis* Duc d'Orleans, qui eurent pour sœurs *Jeane de France* née au mois de Septembre 1357. morte le 21. iour d'Octobre 1360. & inhumée en l'Abbaye de S. Antoine lez Paris: *Bonne de France* morte le 21. iour d'Octobre de la mesme année 1360. & enterrée au mesme lieu: *Jeane de France* née au bois de Vincennes le 7. Iuin 1366. morte le 21. de Decembre suiuant, laquelle gist à S. Denis: *Marie de France* née l'an 1370. & non l'an 1374. comme a escrit du Tillet, laquelle mourut l'an 1377. fiancée au Comte d'Ostreuant, fils aîné du Comte de Haynaut. *Isabelle de France* née à Paris le 24. de Iuillet 1373. & decedée le 10. Fevrier 1377. & *Catherine de France* mariée à *Iean de Berry* Comte de Montpensier son Cousin germain, & morte auant la consommation de son Mariage, l'an 1387.

Le iour d'apres la mort du Roy Charles V. c'est à dire le Lundy 17. de Septembre 1380. son corps fut porté en depost en l'Eglise de l'Abbaye de S. Antoine des Champs lez Paris, où il demeura iusques au Lundy suiuant 24. du mois, apres midy, qu'il fut conduit en l'Eglise Cathedrale de Nostre-Dame de Paris, avec la pompe ordinaire des obseques des Rois. L'on chanta les Vigiles, & apres le Seruice du lendemain, il fut mis sur le soir dans vn chariot, & mené avec vn conuoy solemnel à S. Denis. où les Vigiles pareillement chantées, & le Seruice acheué le iour suiuant, il y fut inhumé avec les Rois ses predecesseurs. Cela m'a esté communiqué par M. d'Herouual Auditeur des Comptes, qui l'a extraict des Memoriaux de la Chambre.

Naissance & Baptesme du Roy Charles VI.

C H A P I T R E II.

LEs mesmes Memoriaux de la Chambre des Comptes, communiquez par M. d'Herouual qui donne genereusement tous ses soins à l'illustration de nostre Histoire, remarquent la naissance de Charles VI. sous le troiesme de Decembre 1368. en ces propres termes :

Dominica tertia Decembris, anno Domini 1368. & prima die Aduentus Domini, quasi cito post mediam noctem, illa hora qua cantabatur in Ecclesia Parisiensi, & aliis Ecclesiis, Ecce venit Rex, occurramus obuiam Saluatori nostro, natus fuit filius primogenitus Domini nostri Regis Caroli moderni, cum maximo gaudio totius ciuita-

du Roy Charles VI.

5

tis Parisiensis, & die Mercurij, sexta Decembris, post, videlicet in festo B. Nicolai, in Ecclesia Beati Pauli Apostoli, iuxta Parisios, hora tertia, qua Spiritus Sanctus descendit super Apostolos, baptisatus fuit dictus primogenitus, & tenuit eum super fontes, Dominus Momorenciaci Dominus Carolus, propriis manibus, & assistente ibi Comite de Dompno-Martino domino Carolo, dominis, Cardinale Beluacensi, baptizante, Archiepiscopo Senonensi, domina Regina Ebroicensi, presentibus, unà magnus numerus Episcoporum & Abbatum, cum maxima multitudine plebis, acclamante cum gaudio magno Noé, Noé, & qui vidit scripsit hac.

La Cronique de S. Denis attribuée à Iean Chartier, rapporte ainsi la naissance de ce Prince, & la ceremonie de son Baptisme.

Le Dimanche 3. iour de Decembre l'an 1368. dessusdit, le premier iour de l'Aduent de Nostre Seigneur, en la tierce heure apres minuit, la Reine Ieanne femme du Roy Charles, eut son premier fils en l'Hostel d'empres S. Pol, & estoit la Lune au signe de la Vierge, en la seconde face dudit signe: & auoit la Lune quatorze iours; duquel enfantement, le Roy & tout le Peuple de France eurent tres-grant ioye; car oncques ledit Roy n'auoit eu aucun enfant masle. Si en rendit graces à Dieu & à la Vierge Marie, & celuy iour alla à Nostre-Dame de Paris, & fist chanter vne Messe deuant l'Image Nostre-Dame, à l'entrée du cuer: & lendemain, iour de Lundy, alla à S. Denis en France en pelerinage, & fist donner aux Colleges de Paris trois mille florins, ou plus. Le Mercredy ensuiuant, 11. iour de Decembre, l'an 1368. dessusdit, ledit Enfant du Roy fut Christienné, en l'Eglise de S. Pol à Paris, enuiron heure de Prime, par la maniere qui s'ensuit; c'est à sçauoir, dès le iour de deuant, furent faites lices de bois en la rue de deuant ladite Eglise, & aussi enuiron les Fons dedens ladite Eglise, pour mieux garder la grant presse des gens, qu'elle ne fust trop grant. Premierement, deuant ledit Enfant, auoit deux cens torches, & deux cens Varlés qui les portoient, qui tous demeurèrent en la rue; excepté seulement 25. torches, qui furent dedens l'Eglise. Et apres estoit Messire Huë de Chastillon, Seigneur de Dampierre, Maistre des Arbalestriers, qui portoit vn cierge, & le Comte de Tancarville portoit vne couppe, en laquelle estoit le sel, & auoit vne toüaille sus son col, dont le sel estoit couuert. Et apres estoit la Reine Ieanne d'Evreux (c'estoit la Reine doüairiere de France, vefue de Philippe de Valois, bifayeul du ieune Prince) qui portoit l'Enfant, & Monseigneur Charles de Dampmartin estoit de costé luy. Et ainsi isirent dudit Hostel du Roy, de S. Pol, par la porte qui est plus près de ladite Eglise: & tantost apres ledit Enfant, estoit le Duc d'Orleans Oncle du Roy de France, & aussi y estoient, Monseigneur le Duc de Berry, & de Bourgongne, freres dudit Roy de France, le Duc

de Bourbon frere de la Reyne, & plusieurs autres grans Seigneurs & Dames, la Duchesse d'Orleans, la fille de la Comtesse de Harcourt, la Dame de Labret. sœur de la Reyne Ieanne; lesquelles estoient bien parées en Couronnes & en ioyaux, & apres plusieurs autres Dames, & Dames, bien parées & bien atournées, & ainsi fut apporté ledit Enfant, iusques à la grant porte de ladite Eglise de S. Pol; à laquelle Eglise estoient, qui attendoient ledit Enfant, le Cardinal de Beauvais Chancelier de France, qui ledit Enfant Christienna, & le Cardinal de Paris, en sa Chappe de drap, sans autre parement, & les autres Archeuesques, de Lyon & de Sens, & les Euesques d'Evreux & de Constances, de Troyes, d'Arras, de Meaulx, de Beauvais, de Noyon, de Paris, & les Abbez de S. Germain des Prez, de sainte Geneviève, de S. Victor, de S. Magloire, tous en Mitres, & en Crosses, & tous furent à Christiennier l'Enfant, & le tint sus Fons Monseigneur de Montmorency, & fu appellé Charles, par Monseigneur de Montmorency qui ce mesme nom portoit: & apres fut rapporté ledit Enfant en l'Hostel de S. Pol, par la porte de ladite Eglise. En celuy iour, fit le Roy faire une donnée en la Cousture de sainte Catherine, de vingt deniers Paris à chacune personne qui y vouloit aller, & y eut si grant presse, qu'il y eut plusieurs femmes mortes.

Ce fut d'autant plus d'honneur à ce Charles Baron de Montmorency Mareschal & grand Panetier de France, d'estre parrain d'un fils si désiré, & dont la naissance apporta tant de ioye, que Louis Duc d'Orleans estant né trois ans apres, Louis d'Evreux, Comte d'Estampes, Prince du sang de France, le tint sur les Fons pour Louis de France Duc d'Anjou, qu'il representa en cette ceremonie.

De l'ordre laissé par le feu Roy pour le gouvernement du Royaume pendant la minorité, afin d'eiter les inconueniens de la Regence.

CHAPITRE III.

CHARLES cinquième Roy de France, pere de Charles VI. n'eut point de plus grand regret dans les dernieres années de sa vie, que celui de laisser son fils mineur, pour la iuste deffiance qu'il auoit des desseins & des diuerfes inclinations de ses trois freres. L'aîné estoit Louis Duc d'Anjou, le second Iean Duc de Berry, & le troisieme Philippe Duc de Bourgogne, desquels ie donneray les Histoires cy apres, pour mieux faire voir l'estat des choses par le veritable caractere de ces trois Princes. Le Duc d'Anjou estoit auare & ambitieux, & d'autant plus redoutable, qu'il auoit beaucoup d'esprit. Le Duc de Berry estoit aussi auare, mais d'une auarice que ie ne sçay comment definir, car il estoit cruel pour auoir & pour despenser, en pierreries, en bijoux, & en bastimens; la principale

du Roy Charles VI.

7

passion estoit de ne manquer de rien, & c'estoit dequoy faire vn Tyran d'vn homme qui se faisoit tant de besoins si difficiles à satisfaire. Le Duc de Bourgogne estoit vn prodigue, qui dépensoit tout, mais outre qu'il estoit le plus genereux, le Roy son frere creut auoir plus de raison de se fier en luy, parce qu'il estoit celuy qu'il auoit plus puissamment estably, & parce qu'il en témoignoit beaucoup de reconnoissance. Avec ces trois Princes, il y en auoit vn que ce Monarque ne consideroit pas moins, quoy qu'il fust plus esloigné, c'estoit *Louis Duc de Bourbon* frere de la Reine sa femme, Prince fort sage & de grande conduite, & tout seul digne de la Regence & de l'administration du Royaume, s'il eust esté au pouuoir du Roy son Beau-frere, de le choisir sans irriter ceux à qui leur naissance y donnoit plus de part. C'est ce qui l'obligea de chercher les moyens de pouruoir à ce qui estoit à craindre, de l'auarice, de l'ambition, & de la prodigalité de ses freres, par vne maniere de Gouvernement, dont l'autorité fût temperée : & il n'en trouua point de plus expedient, que de faire vne Ordonnance pour seruir de Loy à l'aduenir, par laquelle les Rois mineurs fussent declarez majeurs à l'âge de quatorze ans. Cette loy faite au bois de Vincennes, au mois d'Aoust 1374. fut verifiée au Parlement le 20. de May 1375. en presence de grand nombre de Princes, de Prelats, & de grands Seigneurs, & mesmes du Preuost des Marchands & des Escheuins de Paris.

Après cette Ordonnance, qui seruit de fondement au dessein qu'il auoit d'asseurer la Couronne à son fils, lors âgé de six ans, & qu'il ne desesperoit pas de pouuoir conduire iusques à cette nouvelle maiorité auant que de mourir, il en fit vne autre au Chasteau de Melun, au mois d'Octobre 1374. par laquelle, en feignant de garder la Iustice qu'il deuoit au Duc d'Anjou son frere, il le declara Gouverneur du Royaume, sans aucunement parler de Regence, en cas qu'il vint à mourir auparauant que son fils eut l'âge de regner porté par la nouvelle Constitution. Il substituoit au Duc d'Anjou, soit qu'il precedast, ou qu'il y renonçast, le Duc de Bourgogne son dernier frere, & il n'y fit aucune mention du Duc de Berry, comme de celuy qu'il en estimoit estre moins capable. Enfin il y apporta ce qu'il put de restrictions, & mesmes il y inféra vne forme de serment à faire par l'vn de ses deux freres qui seroit Gouverneur du Royaume. Cependant, par mesme moyen, il disposa de l'education & du Gouvernement de ses deux fils, en faueur de la Reyne leur mere qui viuoit encore, & des Ducs de Bourgogne, & de Bourbon; y affectant particulièrement le reuenu de la Duché de Normandie, de la Vicomté de Paris, du Bailliage de Senlis, & de la Chastellenie de Melun, qui faisoient alors le plus grand & le plus clair reuenu du Royaume.

Cette Ordonnance n'estoit que pour satisfaire en cas de besoin à l'ambition du Duc d'Anjou son frere, qu'il ne scauoit comment exclure; mais c'estoit si bien son intention, de luy oster la Regence, s'il estoit possible, que pour appuyer les moyens qu'on en pourroit auoir, & pour en vser selon les occasions, il fit expedier vne autre Declaration au mesme lieu de Melun, les mesmes mois & an, & peut-estre le mesme iour; n'y ayant pas

voulu exprez mettre vne datte plus expresse; par laquelle il entendoit, *Qui'estant preuenu de mort auparauant que son fils & successeur eut atteint l'âge de quatorze ans, la Reine sa femme, eut la tutelle & l'education de ses Enfans, & le gouvernement, garde, & defense du Royaume, & qu'avec elle, ses tres-chers & tres-amez freres, Philippe Duc de Bourgogne, & Louis Duc de Bourbon, fussent tuteurs de ses Enfans, Gouverneurs & Defenseurs de son Royaume dès le iour de son decez, iusques à ce que sondit successeur fut entré en la quatorzième année de son âge; substituant la Reine & les deux Ducs les vns aux autres en cas de mort. Comme les minoritez causent bien souuent la dissipation des Finances, il y voulut aussi mettre ordre, par le soin qu'il eut en l'une & l'autre Declaration, d'ordonner que les deniers reuenant bons de la despense du Gouvernement du Royaume, & de l'education de ses Enfans, fussent mis entre les mains de Bureau sire de la Riviere son premier Chambellan, & à son defaut, par mort, ou par autre empeschement, de Pihlippe de Savoisy son Chambellan, de Maistre Bertran du Clos, ou de Maistre Pierre du Chastel, ou de ceux d'entr'eux qui viuroient pour lors. Enfin, pour donner vne forme d'Aristocratie à ce nouveau Gouvernement, & pour empescher que toute l'autorité ne demeurast à peu de personnes, ce sage Prince establit par la mesme Declaration vn Conseil necessaire, composé d'un choix de ce qu'il auoit connu de plus habiles gens dans les trois Estats du Royaume, lesquels il y nomme, & qui meritent bien d'estre mentionnez dans ces Commentaires, où i'estendray plus amplement leurs qualitez, parce qu'ils sont simplement designez par leurs Benefices, ou par leurs Offices.*

Noms des principaux Conseillers choisis par le Roy Charles V. pour la conduite des affaires pendant la minorité.

CHAPITRE IV.

1. **C**eluy qui est nommé le premier, en consideration de sa dignité d'Archeuesque de Rheims, est *Louis Thezart*, forty d'une maison noble de Normandie, premierement Archidiacre de Rheims, puis Euesque de Bayeux, & de la transferé à l'Archeuesché, la mesme année de cette Ordonnance 1374. mais il mourut l'an suiuant, & ayant precedé le Roy, ce choix ne sert que pour l'honneur de sa memoire.
2. Le second fut *Guillaume de Melun* Archeuesque de Sens, personnage autant considerable pour son merite particulier, que pour la grandeur de sa naissance, & qui auroit dignement continué le seruice qu'il auoit rendu dès le regne du Roy Iean, dans les principaux emplois du Conseil & du Ministere, s'il ne fust pareillement mort trois ans auparauant le Roy Charles V.
3. Le troisième estoit *Nicolas d'Arcyes* Euesque d'Auxerre, premierement Chanoine

Chanoine & Threforier de S. Estienne de Troyes, que le meſme Prince appella en ſon Conſeil. Il l'honora par Lettres du 3. de Septembre 1373. d'une Charge de Preſident Clerc en ſa Chambre des Comptes; en l'exercice de laquelle il mourut le 23. iour de Septembre 1376. C'eſtoit vn homme de petite Famille, iſſu du village d'Arcyes en Champagne, dont luy & ſes freres prirent le nom qu'ils rendirent illuſtre par leur fortune. Ils pourroient auoir eſté enfans d'*Hemond* d'Arcyes, Clerc de la Paneterie du Roy, qui pour ſes bons & longs ſeruices eut à vie ſes gages de quatre ſols pariſis par iour, par Lettres du 3. de Septembre 1377. Je ne trouue point à qui cet Eueſque d'Auxerre auoit eſté marié auant qu'il entraſt dans les Ordres, mais il paroift par le Regiſtre du Parlement de l'an 1385. qu'il eut deux filles qualiſiées legitimes & naturelles, dont la premiere nommée Damoiſelle *Nicole d'Arcyes*, femme en premieres nopces de *Simon de la Fontaine*, lequel il fit l'un des executeurs de ſon Teſtament, eſtoit remariée ladite année 1385. à *Milet de Lyons*, depuis Maiſtre de l'Artillerie de la Ville de Paris. L'autre épouſa *Iean de Bucy* pareillement executeur du Teſtament de ſon Beau-pere, avec *Pierre d'Arcyes* Eueſque de Troyes, & *Iean d'Arcyes* Conſeiller au Parlement, freres dudit Eueſque. Leſquels *Milet de Lyons* & *Iean de Bucy*, eurent procez en ladite qualité d'executeurs, contre l'Eueſque de Lizieux auparauant Eueſque d'Auxerre, ſelon ledit Regiſtre, qui nous apprend que cet Eueſque de Lizieux nommé *Guillaume d'Estouteuille*, a eſté obmis dans les Catalogues des Eueſques d'Auxerre iuſques à preſent. *Pierre d'Arcyes* Eueſque de Troyes mourut l'an 1395. & *Iean d'Arcyes* Conſeiller lay aux Enqueſtes du Parlement, qui fut recompensé à vie de ſes gages de dix ſols Pariſis par iour, pour ſes bons ſeruices de trente-trois années en ſa Charge, le dernier Fevrier 1394. continua d'en iouyr iuſques en l'an 1406. qu'il mourut, & en laquelle viuoit *Pierre d'Arcyes*, pareillement Conſeiller lay, qui ſemble auoir eſté ſon fils.

4. *Iean Eueſque d'Amiens*, lors Abbé de S. Denis, qui eſt nommé le quatrieſme, eſt ce fameux *Iean de la Grange*, plus connu ſous le nom de Cardinal d'Amiens, depuis l'an 1375. que le credit du Roy ſon Maiſtre luy fit obtenir la pourpre Romaine. Sa qualité de Moine, dans laquelle il ſ'acquit tant d'honneurs & de reputation, l'a fait traiter d'homme nouveau, parce que ſon eſprit contribua plus à ſa fortune, que la nobleſſe de ſa naiſſance, quoy qu'il fuſt Gentilhomme de bonne part, comme a fort bien remarqué le ſieur Du Cheſne en ſon Histoire des Cardinaux François; & comme il parut en la perſonne d'Estienne de la Grange ſon frere, duquel il ſera pareillement parlé en ce Chapitre. Ses Anceſtres porterent le nom de Bouchamages, depuis changé en celuy de la Grange, à cauſe d'une terre de ce nom dans le Diocèſe de Chalon, qu'ils poſſederent avec celle de Germolles au meſme Diocèſe, où ce Cardinal naſquit. L'inclination qu'il eut aux Lettres luy ayant fait embraffer la Religion de S. Benoift, qui eſtoit la plus celebre de ſon Siecle, il y merita le degré de Docteur en Droit, & fut ſucceſſiuement Prieur de Noſtre-Dame d'Elincourt, de Gigny, & de S. Denis de la Chartre à Paris, & enfin Abbé

de Fescamp, & Conseiller au Parlement; où son sçauoir & ses seruices luy acquirent l'estime & les bonnes graces du Roy Charles V. Il l'employa en diuerses Ambassades, & en la conduite de ses principales affaires, & luy procura l'Euesché d'Amiens. Il adiousta à ce bien-fait par Lettres du 16. de May 1373. vne pension de deux mille liures de rente sur son Thresor, causée pour les bons & agreables seruices qu'il luy auoit rendus, en diuers loingtains voyages pour ses plus importantes affaires, qu'au faiçt des subsides pour la guerre, dont il eut long-temps la direction, & par d'autres Lettres du 25. de Iuin 1376. il accreut cette pension d'autant, pour la rendre de quatre mille liures, comme il paroist par l'Ordinaire du Thresor de ladite année 1376. S'il estoit fort habile dans les affaires, il estoit d'autre part fort entier dans ses sentimens, & dans ses ressentimens. C'estoit vn homme nourry dans la domination du Cloistre, qu'il eust esté plus loüable d'auoir adoucie dans les vsages du monde, pour s'acquitter avec moins de dureté enuers les Peuples de la Commission des Finances, où il n'eut autre soin que de faire ses affaires, & de tirer auantage auprez du Roy de la haine qu'il s'acquit sous pretexte d'accroistre les reuenus. C'est ce qu'a fort bien remarqué Robert Gaguin, qui fait vn iugement digne d'estre icy rapporté en ses propres termes touchant la question qui se peut proposer, s'il est à propos d'admettre les Ecclesiastiques dans les Charges publiques de l'Estat, & dans le Ministère.

Erat Cardinalis quidam Romanus, Ambianensis appellatus, qui auctor fuerat augendi census & tributi, & seuerè aliquando, Carolum, dum adhuc Pater viueret, tractauerat. Quam rem tunc recordatus Carolus, ad Sauoysum, qui propè astat, Ecce iam, inquit, Sauoyse, de hoc Sacerdote liberi erimus. Quo verbo territus Ambianensis, confestim, per Duacum, Auenionem se recepit, exportato ingenti thesauro, quem sibi ex publico contraxerat. Illud siquidem non unquam compertum est inter Francos, plus damni in Rempublicam inuehi, dum Sacerdotis consilio res agitur, quam cum prudens aliquis, ex seculi nobilitate, rebus gerendis proficitur. Ille enim, nescio qua insatiabili ambitione, omnia sibi vindicat: hic populi misertus, & communitatis detrimentum suum esse ratus, Reipublica, ut potest bene consulit: ille fastum & pompam ex dignitate metiens, eo audacius diuitias congerit, quominus ultionem timet, Ecclesiastica libertate protectus. Hic autem opes suas cum Republica coniunctas esse non ignarus, ex publico incommodo priuatum quoque auguratur. Nam qui res suas ex Reipublica statu considerat, illas sine hac nequaquam stare posse intelligit.

C'est à dire en François, *Alors estoit en la Cour de France vn certain Cardinal, dit d'Amiens, qui par ses conseils auoit esté l'Autheur des exactions & des impôts de l'autre Regne, & qui auoit abusé de son autorité, iusques à manquer de respect à M. le Dauphin, qui ne le put oublier quand il fut paruenü à la Couronne. Il ne manqua pas de dire au Sire de Sauoisy, qui se trouua lors auprez de luy, Sauoisy*

nous voila deliurez de ce Prestre ; dont le Cardinal épouuanté ne songea qu'à se mettre à couuert du ressentiment de ce Prince , & s'estant retiré à Doüé , il prit la route d' Auignon , avec vn grand amas de richesses qu'il auoit vollées à l'Estat dans le maniment des Finances. Je remarqueray à ce sujet que la Monarchie Françoisé a reconnu par experience , qu'il est plus dangereux de tomber sous le Gouvernement d'un Prestre , que de quelque Seigneur Laique. En effect , l'Ecclesiastique n'a pour object que de satisfaire vne extreme ambition , ou vne auarice insatiable , l'autre tout au contraire , prend soin de l'interest public où il a part , il le mesnage comme le sien & se laisse toucher à la misere du Peuple. Celuy-là tirant auantage de sa dignité , se rend d'autant plus iniuste dans la passion de s'enrichir , qu'il entreprend toutes choses impunément sous la protection du caractere dont il abuse ; & celui-cy tout au contraire , qui sçait que sa fortune est iointe à celle de l'Estat , songe plutost à le rendre florissant qu'à le destruire : & c'est le sentiment de tous ceux qui sont quelque chose dans la Republique , de ne point enuisager d'autre soustien que le salut & la durée de la mesme Republique , parce que le salut & la durée de la Famille y sont attachez. Le premier Autheur qui ait fait mention de cette fuite du Cardinal d'Amiens en Auignon , est Iean Iuuenel , en son Histoire de Charles VI. & ie rapporteray icy ce qu'il en dit pour le maintenir. *Le Principal* , comme on disoit , qui auoit trouué & conseillé à mettre Aides sus , c'estoit le Cardinal d'Amiens , lequel estoit moult hay du Peuple , & auoit tout le gouvernement des Finances ; & l'auoit le Roy en grande indignation. La cause , on disoit qu'il le hayoit , pour cause qu'il estoit bien rude au Roy durant la vie de son pere , en plusieurs manieres : & vn iour appella Sauoisly , & luy dit , Sauoisly , à ce coup serons vangez de ce Prestre. Laquelle chose vint à la connoissance dudit Cardinal , lequel monta tantost à cheual , & s'en alla de tire à Doüé , en vne place qui estoit à Messire Iean des Marests , & de là , au plutost qu'il put , en Auignon , & emporta ou fit emporter bien grande Finance , comme on disoit. Le sieur Du Chesne , en l'Eloge de ce Cardinal , refute le tesmoignage de ces deux Autheurs , sur des vray-semblances assez considerables , & particulièrement sur ce qu'il partit de la Cour de France pour celle de Rome l'an 1376. & qu'en l'an 1378. il se trouua à Fondy avec les autres Cardinaux , à l'election de Robert de Geneue qui prit le nom de Clement VII mais il ne s'ensuit pas de là qu'il ne soit pas reuenu en France en retournant en Auignon avec Clement , qui y planta son siege. Ce Pape auoit trop d'interest de le choisir principalement entre les Cardinaux qu'il enuoya en Cour pour persuader le Roy de la Iustice de son election , puis qu'il estoit vn des principaux Autheurs du Schisme , & qu'il auoit tant de part aux bonnes graces , & à la confidence de Charles V. qui voulut en estre informé par les Cardinaux François , comme il est iustificié en diuers en-

droits de nostre Historien. Cela se prouue mesme par le compte de Barthelemy des Noces Thresorier des Guerres du Roy & du Duc de Berry, son Lieutenant en les pays de Languedoc & Duché de Guyenne, depuis le 21. de May 1381. iusques au 2. d'Aoust 1383. qui m'a esté communiqué par M. d'Herouual. Il tesmoigne que *Iean Labbé* Elcuyer fut assigné sur sa recepte de la somme de 63. francs, le 9. de Mars 1381. pour auoir quelque temps auparauant accompagné le Cardinal d'Amiens, le Comte de Sancerre & Messire Simon de Cramaut, de Beziers à Mazieres, pour traiter avec le Comte de Foix de certaines affaires d'importance pour le seruice du Roy, & pour le bien du pays de Languedoc. D'autre part, Iean Iuuenel estoit dès ce temps-là en trop grande consideration dans le Barreau, pour estre mal informé du sujet & de la verité de cette retraite du Cardinal hors de France, dont il donne des circonstances trop considerables pour le croire Auteur d'une Fable; ce qui confirme d'autant plus cette indignation du Roy, c'est qu'il ne fut point payé de sa pension de quatre mille liures, qui depuis fut absolument rayée sur les comptes par l'Ordonnance du mois de Fevrier 1387. L'on peut encore adiouster à cela, que la residence en Cour de Rome, ou dans leurs Dioceses, des Cardinaux ou des Euesques qui ont fait leur fortune dans la milice du monde, estoit deslors vn veritable exil & vne marque de disgrâce, en des personnes qui n'auoient passionné les Dignitez Ecclesiastiques, pour autre suiet, que pour repaistre leur vanité d'un tiltre qui leur donnoit vn grand rang, & pour en consumer les reuenus, avec plus de faste & de scandale, que si c'eussent esté des biens de fortune. Aussi le Cardinal d'Amiens fit-il tout ce qu'il put pour rentrer en credit en France, où il reuint sur la fin de l'an 1381. ou bien au commencement de 1382. qu'il prit possession de l'Archidiaconé de Rouën, lequel il posseda avec vn Canoniat de Paris, en vertu d'une qualité de Cardinal qui le rendoit habile, & par consequent aide, comme tous ses Confreres, de toutes sortes de Benefices. N'y trouuant pas l'accueil & le credit qu'il auoit esperé, il se retira derechef en Auiignon, où il mourut le 24. iour d'Avril 1402. apres auoir fait vn grand & ample testament, rapporté dans l'Histoire des Cardinaux du sieur Du Chesne, avec diuers codiciles qui font foy de ses grandes richesses; dont ie laisse à iuger à la posterité, s'il fit mieux de les amasser pour faire tant de Fondations, que s'il eust vescu dans vne loüable mediocrité, pour s'épargner le reproche d'auoir esté si attaché aux biens de la terre, & par consequent sujet à toutes les honteuses passions d'une extrême auarice. Il fit son heritiere vniuerselle *Iacqueline de la Grange* sa Niepce, femme de *Iean de Montagu* Grand Maistre de France: & la prouidence Diuine en disposa peut-estre de la sorte, afin que sa succession tombast en confiscation, avec le reste des grands biens de ce mal-heureux Fauory. Ce Testament nous apprend, qu'il auoit pour Neveux *Imbert de Boisy* President au Parlement de Paris, *Iean de Boisy* Euesque d'Amiens, *Iehan Filhet* Euesque d'Apt, & *Iean sire de Rouffay*, lesquels il choisit pour executeurs de ses dernieres volontez; dont il soumit la connoissance au Parlement de Paris en consideration de ce qu'il auoit eu l'honneur d'estre du Corps d'une si il-

lustre Compagnie. L'on attribüë à la vengeance de ce Cardinal, la mort de *Siluestre Budes*, Chef des Bretons qui passerent en Italie pour le secours de l'Eglise sous le Pape Gregoire XI. & qui continuèrent au seruice de Clement VII. contre Urbain VI. son competitor : lequel il fit decapiter par le credit qu'il auoit auprez de Clement, en haine de ce que ses trou-pes auoient pillé dans la Romagne, le bagage precieux, ou plustost le butin qu'il auoit emporté de France, & qu'il auoit encore augmenté dans la Legature de Toscane. Le Pape Urbain successeur de Gregoire, luy ayant fait reproche de ses concussions, le mesme appetit de vengeance luy fit chercher dequoy contredire vne election qu'il auoit reconnuë comme legitime. Il y interessa malheureusement la Nation Françoisë, & souleuant les Cardinaux de deçà les Monts, sur l'esperance de la protection du Roy Charles V. qu'il luy fut aisé de tromper de si loing, il fut l'Autheur de ce deplorable Schisme, qui fait la plus grande partie de nostre Histoire. I'ay creu deuoir ce détail de sa vie, pour faire voir que les grands Hommes selon le monde, ne sont pas tousiours les plus gens de bien, & qu'il est dangereux de recompenser par des Dignitez Ecclesiastiques, le merite & la reputation qu'on acquiert dans le maniment des affaires temporelles. La qualité d'Abbé de S. Denis en France, que le Roy Charles V. donna à ce Cardinal, nous apprend qu'il y a faute dans l'Histoire de S. Denis & dans tous les Catalogues des Abbez, où il n'en est fait aucune mention; mais il est pardonnable d'oublier de telles gens, que le malheur du siecle rendoit plustost deuorateurs, que Pasteurs de leurs Eglises.

5. Le cinquiesme qui fut choisi pour ce Conseil perpetuel & necessaire, fut *Guillaume Abbé de S. Maixant*, qui auoit donné des preuues de son experience & de sa fidelité en plusieurs grands emplois, sous l'autorité de ce sage Prince.

6. Le Comte de Tancarville Chambellan de France, designé sixième Conseiller du gouvernement futur, s'appelloit *Jean II.* du nom *Vicomte de Melun*, fils de *Jean I.* Vicomte de Melun, Seigneur de Monstrueil-Bellay, pareillement grand Chambellan, & de *Jeanne* heritiere de Tancarville, & de la Charge de grand Chambellan hereditaire de Normandie, Dame de Blaye, à cause d'*Alix de Pons* sa mere, femme de *Robert*, sire de Tancarville. Le mesme *Jean* premier espousa en secondes Nopces *Isabelle* Dame d'Antoing, d'Espinoÿ, de Sottenghiem & de Houdain, Vicomtesse de Gand, & de ce second mariage sont issus les Princes *d'Espinoÿ*, Vicomtes de Gand, Marquis de Richebourg, Connestables & Seneschaux hereditaires de Flandres & de Hainaut, &c. Le Chef de leur posterité qui dure encore, est le Prince d'Espinoÿ, &c. Cheualier des Ordres du Roy, qui est rentré avec le Vicomte de Gand son frere au seruice de la France, d'où il tire son illustre origine. Ce *Jean II.* Comte de Tancarville, fut aussi grand Maistre de France, & quoy que l'Ordonnance de Charles V. n'eut point de lieu apres sa mort, la qualité, la grandeur & les seruices de ce Seigneur, qui l'an 1364. estoit Gouverneur de Champagne & de Brie, de Bourgogne, & de Languedoc, ne luy donnerent pas vn moindre rang à la Cour,

ny moins de part dans les Conseils, pendant la minorité de Charles VI. iusques en l'an 1382. qu'il mourut. Il espouza Jeanne Crespin, fille & heritiere de Guillaume sire de Warengbec, qu'elle luy apporta avec la Charge de Conestable hereditaire de Normandie, de laquelle il eut Guillaume Vicomte de Melun grand Bouteiller de France, Conestable & grand Chambellan de Normandie, Comte de Tancarville, digne heritier de la mesme estime & de la mesme fidelité, qui nous donnerons lieu de donner son Eloge, & de parler plus amplement de cette fameuse Race de Melun, dans les Commentaires que nous ajousterons à cette Histoire.

Les autres Conseillers ou Ministres du futur Gouvernement selon l'ordre de la mesme Declaration, sont

7. *Bertran du Guesclin* Conestable de France & Comte de Longueville, duquel il sera pareillement plus amplement traité en mes Commentaires, au suiet du Service solennel que le Roy Charles VI. luy ordonna; & auquel il assista en l'Abbaye Royale de S. Denis, lieu de sa sepulture: où son Oraison funebre prononcée par l'Euesque d'Auxerre, me donnera plus de champ pour m'estendre sur les grands exploits de ce Heros.

8. *Iean Comte de Harcourt*. Encore que ce Seigneur nous ait donné lieu, par les grands services qu'il continua au Roy Charles VI. iusques en l'an 1388. qu'il mourut, de luy reserver place parmi les principaux appuis de sa minorité, son Eloge doit estre de l'autre Regne, qui fut tesmoin du reestablissement de sa Maison en sa personne, par vne action digne de la prudence & de la sagesse de Charles V. Iean Comte de Harcourt & d'Aumalle son pere, s'estant rendu suspect au Roy Iean pere de Charles, pour le trop d'affinité qu'il paroissoit auoir avec le Roy de Nauarre, qui comme luy possedoit de grands biens en Normandie: ce Prince se resolut d'autant plus inconsiderément à sa perte, qu'il iugea mal de l'attache qu'il témoignoit à la personne du Dauphin Charles, qu'il auoit fait Duc de cette Prouince. Il attribua aux mauuais conseils de ce Comte, le dessein que son fils auoit fait de se retirer auprez de l'Empereur Charles de Luxembourg, l'an 1355. il creut qu'il auoit trempé dans cette conspiration pour le seul interest du Nauarrois, & quoy qu'apres l'entreprise decouuerte, il eut accordé des Lettres d'abolition au Dauphin, & à tous ses complices, il en garda vn ressentiment si pressant, qu'il ne voulut pas perdre la premiere occasion qui se presenta de s'en vanger, sur quelque nouveau pretexte d'intelligence & de caballe. Le cinquième d'Avril de la mesme année, le Dauphin Duc de Normandie disnant au Chasteau de Roüen, avec le Roy de Nauarre son Beau-frere, le Comte de Harcourt, & quelques autres Seigneurs, ce Roy en personne les vint surprendre, les emprisonna tous, à la reserue de son fils, & le iour mesme, ayant fait conduire en charette ce Comte, le sire de Grauille, Maubué de Mainemares, & Colinet Doublet, en vne place prés du Chasteau, qu'on appelle le Champ du Pardon, il les fit décapiter en sa presence, fit traîner leurs corps au gibet, & commanda qu'on mist leurs testes au bout d'vne lance. Cette cruelle execution s'estant faite d'vne maniere assez precipitée pour donner de l'horreur à tous les Sujets du Roy, & pour

pouffer au dernier defespoir tous ceux qui y estoient interessez ; ou qui craignoient les suites de sa passion, *Philippe de Navarre, Comte de Mortain*, frere du Navarrois, & *Geoffroy de Harcourt*, Oncle du Comte, s'appuyèrent de la protection du Roy d'Angleterre ; qui se seruit de cette malheureuse conioncture pour continuer ses entreprises sur la France : & de là s'ensuiuit la malheureuse Bataille de Poitiers, & la prise du Roy Jean. Charles son fils, deuenu par ce moyen Regent du Royaume, ne put mieux témoigner qu'il n'approuuoit point cette funeste violence, qu'en cherchant les moyens de l'expier, & pour cela il ne se contenta pas de radoucir l'esprit iustement irrité de *Jean Comte de Harcourt*, fils du defunct, par des assurances du reſtabliſſement de sa Maison en sa personne : mais pour le gagner entierement à luy & à l'Etat, il le maria avec *Catherine de Bourbon*, sœur de *Jeanne* sa femme, fille de *Pierre Duc de Bourbon* & d'*Isabelle de Valois*, fille de *Charles de France Comte de Valois*, & sœur de *Philippe VI.* dit de Valois Roy de France. Cette alliance ayant fait oublier toute sorte de ressentiment à ce Comte, il passa l'année suivante en Angleterre pour estre l'un des ostages de la liberté du Roy Jean, & depuis il continua d'estre si fidele & si affectionné au seruire du Roy Charles V. son Beau-frere, qu'il merita d'estre l'un de ceux qu'il choisit pour le gouvernement du Royaume, pendant la minorité de son fils. Quoy que cette Declaration ne s'executast point, la dignité de sa naissance, & l'honneur qu'il auoit d'estre Oncle d'alliance du ieune Roy, y suplèrent, il eut grande part aux affaires, & tint vn des premiers rangs dans la Cour & dans les Conseils, aussi bien que dans les Armées, & principalement à la Bataille de Rosebecque ; mais ce ne fut point en qualité de Mareſchal de France qu'il ne fut iamais, non plus que grand Maistre & Gouverneur du Royaume, comme a faussement inuenté *Jean le Feron*. L'année suivante 1383. il se croisa pour accompagner le Duc de Bourbon son Beau-frere en son voyage d'Afrique contre les Infidelles, enfin apres auoir restably les disgraces de sa maison, il eut le bon heur de laisser entr'autres enfans vn digne heritier de sa grandeur, en la personne de *Jean VII.* apres luy *Comte de Harcourt* & d'*Aumalle*, Vicomte de *Chastelleraut*, &c. qui épousa *Marie d'Alençon* Princesse du sang Royal, fille de *Pierre Comte d'Alençon*, & de *Marie Chamillard d'Antenaife*, Vicomtesse de *Beaumont*. De ce mariage sortirent *Jean de Harcourt*, Comte d'*Aumalle* & de *Mortain*, Gouverneur de *Normandie*, &c. tué sans alliance à la Bataille de *Verneuil* contre les Anglois l'an 1424. auant la mort de son pere, qui arriua seulement en l'an 1453. ou enuiron ; lequel eut pour heritieres *Marie Comtesse de Harcourt* & d'*Aumalle*, & *Jeanne de Harcourt* : l'une mariée à *Antoine de Lorraine*, Comte de *Vaudemont*, de laquelle est issuë toute la Maison de *Lorraine* d'aujourd'huy ; & la seconde à *Jean sire de Rieux* ; dont la posterité eut en partage vne portion de la terre de *Harcourt*, avec le tiltre de Comté par indiuis ; laquelle tomba derechef en la Maison de *Lorraine*, par le mariage de *René de Lorraine*, Marquis d'*Elbeuf*, avec *Louise de Rieux*, Bisayeule du Duc d'*Elbeuf*, aujourdhuy par representation d'icelle Comte de *Harcourt* & de *Rieux*. De cette grande & ancienne Maison de Har-

court, issuë de Bernard, surnommé le Danois, Contemporain de Rollo premier Duc de Normandie, & qu'on estime auoir esté de mesme sang, il ne reste plus que deux branches. De l'une est Chef Jacques de Harcourt, Baron d'Ollonde, aîné du nom & Armes de Harcourt; & de la seconde François de Harcourt, Marquis de Beuvron. C'est tout ce que j'ay creu estre à propos de remarquer de cette Race, dont l'Histoire doit bien-tost paroistre au iour par les soins de M. de la Rocque, qui l'a traitée si amplement avec tous les Rameaux qu'elle a produits, que ce grand & docte Ouvrage servira pour l'Histoire entiere de la Prouince, & de toutes les Maisons de Normandie.

9. Jean Comte de *Sarrebruche*, Bouteiller de France. Entre plusieurs Seigneurs Estrangers, que le Roy Charles V. attira à son seruice, il affectionna particulièrement celui-cy, qui prenoit qualité de Comte de *Sarrebruche* à la mode de son pays d'Allemagne, où les puisnez portent les mesmes tiltres de leurs aînez qui possèdent les terres & les fiefs de leurs Maisons. Il estoit seulement Seigneur ou Damoiseau de *Commercy*, qui fut donné en partage à Simon de *Sarrebruche* son pere, fils puisné de Jean Comte de *Sarrebruche*, & mary de Mahaut d'Aspremont, qu'il épousa l'an 1349. fille de Gobert Seigneur d'Aspremont, & d'Agnez de Coucy. Ce Simon est obmis dans la Table Genealogique de la Maison de *Sarbruch*, publiée par le feu sieur Blondel, qui a fait plusieurs autres fautes fort capitales sur ce sujet, que j'ay estimé deuoir corriger icy, suivant l'occasion qui s'en presente. Il est vray que *Frideric Comte de Sarrebruche* l'an 1126. gendre de Simon Duc de Lorraine, & frere d'Albert Archeuesque de Mayence mort l'an 1137. fut pere de Simon Comte de *Sarrebruche* l'an 1146. & 1157. D'autre *Albert Archeuesque* de Mayence mort l'an 1140. & d'Agnez 2. femme de *Frideric 2. Duc de Suanbe*, qui d'un premier liët eut l'Empereur *Frideric 1.* Les Enfans de *Simon Comte de Sarrebruche*, ignorez par le sieur Blondel, sont Simon 2. & *Heluis de Sarrebruche* femme de *Hugues 2. Comte de Vandemont*. Ce *Simon 2. Comte de Sarrebruche* épousa *Lorette* fille de *Frideric premier Duc de Lorraine*, du consentement de laquelle il ceda au Duc *Mathieu*, l'an 1226. les droicts qu'ils pouuoient pretendre en la Duché de Lorraine, & eut d'elle *Simon 3. Comte de Sarrebruche*, mort auant l'an 1235. que ses sœurs partagerent sa succession, sans enfans de *Ieanne* fille de Gobert sire d'Aspremont, & de *Iulienne* de Rosoy. Ses sœurs furent *Lorette Comtesse de Sarrebruche* apres son frere, femme de Gobert sire d'Aspremont, frere de *Ieanne*, & morte sans posterité, l'an 1246. *Mahaut Comtesse de Sarrebruche*, mentionnée cy-apres, & *Ieanne de Sarrebruche* nommée dans le partage de mil deux cens trente-cinq. Ce degré tout entier est obmis par Blondel, qui au lieu de *Simon 2.* fait vn Comte en blanc, dont il confond les actions avec celles de son gendre, & le mariage avec celui de *Simon 4.* son petit fils; n'ayant pas sceu l'extinction de la Maison de *Sarrebruche* en la personne de *Simon troisiéme*, non plus que la continuation du mesme nom & Armes par la posterité de *Mahaut* sœur du mesme *Simon*, mariée avec *Amé de Montbelliard*, sire de *Montfaucon*, Comte de *Sarrebruche* à cause d'elle, qui fit le voyage de la Terre Sainte, avec

du Roy Charles V I.

17

avec le sire de Joinville l'an 1248. elle fut inhumée en la Chapelle du S. Suaire de Befançon, l'an 1278. & de cette alliance sortirent *Jean de Montbelliard*, & *Simon de Montbelliard*, dit de *Sarrebruche* son frere aisné, Comte de Sarrebruche, non pas fils de N. . . . Comte de Sarrebruche, & d'une prétendue Dame de Commercy, selon qu'a écrit cet Auteur, mais issu de la Maison de Montbelliard, & sire de Commercy, par son mariage avec *Estienne de Broyes*, fille & heritiere de Simon sire de Commercy. Il viuoit encore l'an 1297. & fut pere de *Jean 1. de Lore de Sarrebruche* premiere femme d'*Anseau sire de Joinville*, & de N. . . . alliée dès l'an 1300. avec *Iacques* fils puisné de Henry Comte de *Vaudemont*. Jean premier Comte de Sarrebruche l'an 1315. & confondu avec Jean second son fils, dans l'acte de l'an 1330. cotté par ledit sieur Blondel, fut pere de plusieurs enfans, dont il n'en remarque que deux sous le mesme nom de Jean, quoy qu'il n'y en eust qu'un, parce que les deux de ce nom mentionnez en l'accord de l'an 1330. entre Gobert d'Aspremont, & Marie de Bar sa femme, d'une part, & Agnez de Luxembourg, sont le pere & le fils, & non deux freres. Il est donc vray que l'aisné s'appelle Jean, & que les autres enfans furent *Simon de Sarrebruche*, duquel & de sa posterité il sera plus amplement parlé cy-apres, *Mahaut de Sarrebruche*, femme de *Simon 1. Comte de Salmes*, & *Beatrix* Dame de *Hams* & des Armoises. *Jean 2. Comte de Sarrebruche* 1339. seruoit le Roy Philippe de Valois contre les Anglois, en qualité de Cheualier Banneret, avec trois Cheualiers Bacheliers & vingt huit Escuyers, l'an 1341. & l'an 1361. il commandoit quatre Cheualiers, & vingt six Escuyers au service du Roy Jean. Il épousa *Marie de Bar*, fille de Pierre Seigneur de Pierrefort, & de Eleonor de Poictiers, & Henry de Bar Seigneur de Pierrefort son Beau-frere le fit executeur de son Testament l'an 1368. *Ieanne Comtesse de Sarrebruche* leur fille vnique, porta tous ses biens avec cette Comté en la Maison de Nassaw, qui les possède encore à present par son alliance avec *Jean Comte de Nassaw*. *Simon de Sarrebruche*, sire de Commercy, frere de Jean second, & non son fils, comme a écrit le sieur Blondel, qui le fait mal à propos pere de *Ieanne Comtesse de Nassaw*, épousa auant 1349. *Mahaut d'Aspremont*, fille de Gobert sire d'Aspremont, & d'Agnez de Coucy, & fut pere de *Jean Comte titulaire de Sarrebruche*, Seigneur de Commercy, qui a donné sujet à ce discours, dont les services furent recompensez par le Roy Charles V. de la Charge de grand Bouteiller de France; à cause de laquelle il fut receu premier President Liaque en la Chambre des Comptes, l'an 1364. & il exerça ces deux Offices de tout temps iointes ensemble, iusques enuiron l'an 1383. qu'il mourut; laissant d'*Isabelle de Joinville* sa femme, *Simon de Sarrebruche* mort sans enfans d'*Isabeau de Chastillon*, l'an 1402. *Amé* sire de Commercy, & *Jean de Sarrebruche* Euesque de Verdun, puis de Chaalons, Pair de France, mort l'an 1438. *Amé de Sarrebruche* sire de Commercy, mort l'an 1413. laissa de *Marie de Chasteauuilain*, Dame de Louuoy, fille de Jean sire de Chasteauuilain, & de *Ieanne de Grancey*, Robert & *Marie de Sarrebruche*, femme en premieres nopces de *Jean de Hangeft* sire de Genlis, & remariée à *Gaucher de Rouroy* Seigneur de S. Simon, dont sont issus les Ducs de S. Simon, Marquis de Sandricourt, &c. *Robert*

c

de Sarrebruche, sire de Commercy, fut encore Comte de Roucy par son mariage avec *Jeanne*, fille & heritiere de *Jean 6.* Comte de Roucy & de Braine, & d'*Elisabeth* de Montagu. Il eut d'elle *Jean* Comte de Roucy, & *Amé* de Sarrebruche Comte de Braine, duquel & de *Madelene* de Luxembourg nasquit autre *Robert* Comte de Roucy & de Braine. *Amé 2.* son fils & de *Marie* d'Amboise, n'ayant eu que deux fils morts en enfance, de son mariage avec *Renée de la Marck*, il eut pour heritiers ses trois sœurs. La premiere nommée *Philippe* Dame de Commercy, &c. femme de *Charles de Silly*, sire de la Roche-Guyon, du droit de laquelle le Cardinal de Retz qui en est issu, possède aujourdhuy la terre de Commercy. La seconde, qui fut *Catherine* Comtesse de Roucy, a eu pour principaux heritiers les Princes de Condé, partagez des biens d'*Antoine* sire de Roye son mary, & les Comtes de Roucy du nom de la Rochefoucaut, auquel ils ont ajousté par substitution celui de Roye: & de *Guillemette de Sarrebruche*, Comtesse de Braine troisieme fille, sont issus les Ducs de Bouillon, Comtes de Braine, de la Marck, &c. à cause de son mariage avec *Robert de la Marck* Duc de Bouillon, Prince de Sedan, & Marechal de France, Voila quelle est la posterité de ce *Jean* de Sarrebruche grand Bouteiller de France, que les faueurs du Roy *Charles V.* qui l'estima digne d'auoir part au Ministère de l'Estat, arresterent en France, où il demeura comme ont fait tous ses descendants.

10. *Simon Comte de Braine.* Il estoit le quatrieme fils de *Jean 3.* Comte de Roucy & de Braine, duquel il continua la posterité, & il sera plus amplement parlé de luy dans les Commentaires sur cette Histoire, à propos de l'Arrest de la Comté de Roucy, qu'il emporta sur *Louis 2.* Duc d'Anjou Roy de Sicile, dont le pere Regent en France, & profitant du mauuais mesnage d'entre *Isabelle* Comtesse de Roucy, Niepce de ce Comte, & *Louis* de Namur son mary, auoit trouué moyen de se faire vendre ses terres, par l'intrigue, & par la menée de *Pierre* de Craon, qui pouuoit tout sur l'esprit & sur les volontez d'une femme prodigue, & sans conduite.

Je referue pareillement à d'autres occasions, en ces mesmes Commentaires les Eloges

11. D'*Enguerran* sire de Coucy, qui mourut apres la Bataille de Nicopoly.

12. D'*Olivier* sire de Cliffon, depuis Connestable & Ministre d'Estat.

13. De *Louis* de Sancerre, Marechal, & depuis Connestable de France.

14. De *Mouton* de Blainville, Marechal de France.

15. De *Jean* de Vienne, Admiral de France, qui fut tué à la Bataille de Nicopoly.

16. De *Huë* de Chastillon, Maistre des Arbalestriers.

17. De *Raoul* de Raineval, Grand Panetier.

18. De *Guillaume* de Craon.

19. De *Philippe* de Maizieres, que j'auray à iustifier de ce qui luy fut imposé par les Bourguignons en haine du Duc d'Orleans.

20. Et de *Pierre* de Villiers, grand Maistre de France, & porte-Oriflamme, dont la valeur & les conseils appuyerent les premieres & plus glorieuses Années du Regne de *Charles VI.*

21. Pierre d'Aumont Chambellan du Roy Charles V. & par luy designé l'un des Ministres de la future minorité de Charles VI. son fils, a fait voir par le merite d'un choix si considerable, que la Maison d'Aumont ne doit pas sa principale reputation à la memoire du fameux Pierre dit Hutin d'Aumont son fils, premier Chambellan, & Garde de l'Oriflamme sous le mesme Regne de Charles VI. L'Autheur que j'ay traduit ayant creu luy deuoir un Eloge, lors qu'il parle de sa mort, arriué l'an 1414. ie referue à ce lieu un discours abrégé de ses grands seruices. Mais comme son pere mourut à l'entrée du Regne que j'ay à traiter, ie ne scaurois parler de luy en aucune occasion plus honorable qu'est celle cy, du suffrage d'un si sage Monarque, qui luy donna part au gouuernement d'un Estat dont il apprehendoit la decadence, & qu'il vouloit asseurer par les mesmes conseils qui l'auoient restably, & qui l'auoient rendu victorieux & triomphant durant sa vie. Tous les grands Capitaines de ce temps-là n'auoient pas la mesme ambition de ceux de ce Siecle, & s'il eust fallu estre Marechal de France, pour marque d'auoir rendu de grands seruices à la guerre, le nombre en auroit esté trop grand. Il estoit limité à deux personnes, & comme l'on n'y pouuoit paruenir que par mort ou par demission, il n'y auoit qu'une sorte de recompense pour tous ces grands Hommes, que la bonne fortune de la France a tousiours fait naistre dans les temps difficiles, à proportion des Monstres qu'elle a eu à combattre, ou des disgraces qu'elle a eu à reparer. Ainsi les Heros de ce Regne, ne se peuvent connoistre que par les simples commandemens des Places, ou par les qualitez de Conseiller & Chambellan du Roy. L'un & l'autre seruoit pour témoigner de leur valeur, de leur prudence, de leur fidelité, & de leurs seruices, & l'un & l'autre se rencontre en ce Pierre sire d'Aumont, qui ne quitta point les armes sous deux Regnes de fer, & sous vne Regence trauersee par des calamitez presqu'insurmontables qui suiurent la prison du Roy Iean, & par vne guerre ciuile avec un Prince redoutable par sa puissance & par son esprit. C'estoit Charles le Mauuais Roy de Nauarre, qui pretendoit du moins la Normandie, où il estoit puissant en Places, & en intelligences, pour sa part de la ruine de cet Estat, qui ne commença à se remettre & à respirer que par la defaite de ses troupes, & par la ruine de son party. Le Chasteau de Neaufle près de Gisors, qu'il couuroit avec vne partie du Vexin, estant alors de grande importance, Pierre d'Aumont y commandoit, avec vingt-quatre Escuyers, & douze Arbalestriers, dès l'an 1358. selon le compte de Nicolas Odde Thresorier des Guerres du Roy, qui le qualifie *Monseigneur Pierre d'Aumont*, Cheualier, Bachelier. Le dixième de Septembre de l'année suiuite 1359. il assista au Conseil tenu à S. Denis, où Messire Pierre de Villiers fut choisi pour souuerain & general Gardien de la Ville, & des ressorts de Melun, & du pays de Gastinois; & cela fait voir qu'il estoit deslors en possession de la Charge de Conseiller & Chambellan, sous laquelle il est mentionné parmy ceux du Conseil sous la minorité de Charles VI. apres le mesme Pierre de Villiers, lors grand Maistre de France & Garde de l'Oriflamme. Il paroist encore de la mesme qualité par l'amortissement que Hutin

son fils obtint du Roy à Paris, le 2. iour de Iuillet 1386. de six liures huit sols Parisis de rente, restans à amortir de la fondation de l'Hospital, & d'une Chapelle en sa Ville de Chars, par Pierre sire d'Aumont son pere, Conseiller & Chambellan du feu Roy, lequel y estoit inhumé. Ce Pierre auoit épousé *leanne du Delouge*, fille du Seigneur du Delouge près d'Aumont, qui rapportoit son origine à Girard du Delouge, mentionné dans les titres de l'Abbaye de S. Martin de Pontoise enuiron l'an mille cent. Les Tiltres de S. Martin des Champs nous apprennent que *Landry Seigneur d'Aumont* viuoit en la mesme année, & qu'il fut témoin de la donation, qu'y fit Lambert Neveu de Humbold. Les successeurs de ce Landry furent Fondateurs, ou principaux bien-facteurs de l'Abbaye de Ressons voisine de leur terre, laquelle conserue plusieurs marques de leur charité, & particulièrement de *Iean sire d'Aumont*, lequel avec *Mabile* sa femme, confirma leurs biens-faits l'an 1248. & fut pere d'autre Iean pareillement sire d'Aumont; du consentement duquel *Isabelle* sa femme, dite d'Oemont & d'Oomont, à cause de luy, donna deux muids de bled de rente à l'Abbaye de S. Germer au mois de Septembre 1281. à prendre sur les grains de leur terre de Parfondeval. Il mourut l'an mille trois cens, & de leur mariage naquirent *Iean d'Aumont* 3. du nom, & Regnaut d'Aumont son frere & son compagnon d'armes en toutes les guerres de leur temps. Iean 3. sire d'Aumont seruit en l'ost de Tournay sous Raoul Comte d'Eu, Connestable de France, & laissa trois enfans, *Pierre*, *Charles*, & *Iean d'Aumont*, pere d'autre Iean d'Aumont, qui suiuit le Roy Charles VI. au voyage de Gueldres l'an 1388. *Pierre d'Aumont* l'aîné de ces trois freres, Seigneur d'Aumont, de la Neuville d'Aumont, de Bertecourt, de Lardieres, de Corbeil le Cerf, de Moncy le Perreux, de Clery, de Courcelles & d'autres lieux, Conseiller & Chambellan du Roy, qui a donné lieu à cet Eloge de sa Maison, dont il releua l'esclat & la reputation par ses grands seruices. Il mourut le 10. d'Avril 1381. & laissa de son mariage *leanne du Delouge*, pareillement decedée le douzième de Septembre 1364. *Philippe d'Aumont*, Cheualier, qualifié Monseigneur dans le compte de Nicolas Odde, Thresorier des Guerres, qui témoigne de son seruice avec sept Escuyers sous Messire Thibaut de Chante-messe, dans l'estenduë des Comtez de Mante & de Meullant l'an 1364. *Pierre d'Aumont*, dit *Hutin*, qui continua la posterité, & les Dames de *S. Clair* & d'*Aueny*. *Pierre*, dit *Hutin*, Seigneur d'Aumont, de Chars, de Meru, de Neaufle, de la Neuville d'Aumont, de Lardieres, de Corbeil le Cerf, de Moncy le Perreux, &c. Cheualier Banneret, Conseiller & premier Chambellan du Roy Charles VI. & garde de l'Oriflamme, commença de rendre hereditaires en sa Maison, les premieres Charges de la Cour & de la Couronne qu'elle possede encore avec le mesme merite, & par vn bon-heur tout singulier, qui fait connoistre qu'elle ne doit rien de sa grandeur à la Fortune. Je parleray plus amplement de ses emplois & de ses exploits dans la suite de mes Commentaires, & ie remarqueray seulement icy ses alliances & ses enfans, pour donner la suite d'une si illustre Genealogie. *Marguerite de Beauuais* sa premiere femme, Dame de Remaugis, qui mourut sans enfans, estoit sœur de

du Roy Charles VI.

21

Guillaume Chastelain de Beauvais, grand Queux de France, & fille de Colart Chastelain de Beauvais & de Marguerite de Roye. La seconde fut *Ieanne de Chastillon*, fille de Iean Seigneur de Chastillon sur Marne, de Gandelus, &c. Grand Maistre de France, & de Ieanne de Sancerre issuë des Comtes de Sancerre puisnez de la Maison des Comtes Palatins de Champagne & de Brie, depuis Rois de Nauarre. Il eut d'elle *Pierre d'Aumont* Seigneur de Cramoisy, Conseiller & Chambellan du Roy, qu'il seruit au siege de Bourges l'an 1412. & *Iacques d'Aumont* aussi Cheualier, mort l'an 1398. au voyage de Hongrie contre les Turcs. Enfin, il eut pour derniere espouse, *Ieanne de Mello*, Dame de Chappes, de Clercy, de saint Amant, de Polisy, de Germigny, &c. fille de Guy de Mello, Seigneur de Giury, &c. & d'Agnez Dame de Clercy. Celle-cy, de laquelle est issuë toute la Maison d'Aumont, ne le cedoit en Noblesse à aucune Dame de son temps; puis qu'elle descendoit de Dreux de Mello, Seigneur de Loches, de Chastillon sur Indre, de saint Briz, &c. Connestable de France sous le regne de Philippe Auguste, Neveu de Guillaume de Mello, Abbé de Vezelay, mort l'an 1171. que l'Auther de la Chronique de Vezelay, qui viuoit proche de son temps, dit estre issu de la Maison Royale de France. Ce Connestable estoit fils de Dreux 2. sire de Mello, depuis appelé Merlou, en Beauuoisis, & de Richilde sa femme fille de Hugues 2. Comte de Clermont & de Marguerite de Roucy Nièce de Sancier Reine d'Arragon. De ce troisieme lit sortirent, *Iean d'Aumont* dit Hutin, *Ieanne d'Aumont*, femme de *Louis de Mello*, Seigneur de S. Parise, & de Vitry le Croisé, *Marie d'Aumont*, femme d'*Arnoul de Gaure*, Seigneur d'Escornaix, & mere de *Ieanne de Gaure*, de laquelle, & de *Simon de Lalain*, Seigneur de Montigny, sont issus tous les plus grands Seigneurs des Pays-bas: *Blanche d'Aumont* morte sans enfans de *Iacques le Brun*, Seigneur de Palaiseau tué à la Bataille d'Azincourt, *Catherine d'Aumont* alliée à *Charles de Soyecourt*, Seigneur de Sains, qui n'en eut point d'enfans, & *Blanche d'Aumont* Dame de *Montchevrueil*. Iean dit Hutin, Seigneur d'Aumont, de Chars, de Chappes, de Clercy, de Meru, &c. Cheualier, fut premierement Eschanfon du Roy Charles VI. qu'il seruit l'an 1411. en qualité d'Escuyer Banneret, parce qu'il n'auoit point encore receu l'Ordre de Cheualerie, & il auoit sous sa Banniere deux Cheualiers, & quarante-sept Escuyers de sa chambre. Les grands biens qu'il possedoit en Bourgogne, l'attacherent au seruice du Duc Iean, qu'il suiuit au siege de Bourges l'an 1412. avec neuf Escuyers, & ce fut pour le mesme suiuet, qu'il épousa l'an 1404. *Yoland de Chasteauvilain*, fille de Iean sire de Thil & de Marigny, & de Ieanne de Grancey, fille d'Eu-des sire de Grancey, & d'Yoland de Bar prochainement issuë par plusieurs degrez de la Maison Royale de France, par les Branches d'Artois, de Dreux, de Bourgogne, & de Flandres. De ce mariage sortirent *Hutin* & *Iacques d'Aumont*, mentionnez au Testament du grand Hutin leur ayeul paternel, de l'an 1411. & autres; mais il ne resta pour continuer la suite des Seigneurs d'Aumont, que ce Iacques cy deuant nommé, pareillement Seigneur d'Aumont, de Meru, de Chappes & de Clercy, Conseiller & Chambellan de Philippe le Bon Duc de Bourgogne qui luy donna le

Gouvernement de Chastillon sur Seine, & qui l'engagea dans ses interets. Il le seruit comme l'un des plus puissans de ses Vassaux, tant à cause de ses terres, que de celles qui luy furent apportées en mariage par *Catherine Dame d'Estwabonne*, de Couches, de Moulinot & de Montagu, sa femme, dont l'alliance luy devoit estre également considerable, pour ses grands biens, & pour l'honneur qu'elle auoit d'estre issuë par femmes des Seigneurs de Montagu & de Couches, Princes du Sang de France, comme puisnez des premiers Ducs de Bourgogne. C'est ce qui le rendit assez puissant l'an 1432. pour faire vne leuée de cinq cens hommes d'armes & de trait, que luy & Philebert de Vaudrey Gouverneur du Tonnerrois, tous deux encore Escuyers, amenerent au secours des Bourguignons & des Anglois qui assiegeoient Laigny, selon le premier compte de Guillaume le Muet, Changeur du Threlor, qui m'a esté communiqué comme les autres comptes des Guerres, par M. d'Herouual Auditeur des Comptes. Il rentra depuis en l'obeyssance qu'il devoit au Roy Charles VII. qui par des Lettres données à Laon au mois de Iuillet 1450. luy accorda vne abolition pour auoir fait la guerre au Duc de Lorraine. Il laissa de Catherine d'Estwabonne, *Jean d'Aumont*, duquel il fera plus amplement parlé cy-apres, *Ferry & Blanche d'Aumont*, femme de *François de Rochechoiart*, Seigneur de Chandénier, de la Motte-Baucay, d'Yuoy, de S. Amand, &c. Conseiller & Chambellan du Roy, Seneschal de Thoulouse & de Poitou, Gouverneur de Genes, de Poitou, de la Rochelle & pays d'Auniz: & de ce mariage est descenduë par femmes, Madame *Claire Clemence de Maillé*, auourd huy Princesse de Condé. Ferry d'Aumont second fils, fut Seigneur d'Aumont & de Meru, par le partage fait l'an 1482. avec son frere, qui retint les terres de Champagne & de Bourgogne, avec le tiltre de sire d'Aumont, depuis continué par ses descendans pour marque de leur droit d'aisnesse. Il épousa *Françoise de Ferrieres*, fille de Guillaume Seigneur de Ferrieres, de Dangu, &c. & de Jacqueline de Fayel; mais il n'en eut que trois filles, qui furent *Anne Dame d'Aumont*, mariée l'an 1522. à *Claude de Montmorency*, Baron de Fosseux, *Louise d'Aumont*, Dame de Charz, femme en premieres nopces de *François Seigneur de Rouville*, & depuis remariée à *Jacques d'Archiac*, Seigneur d'Auailles, & *Jeanne d'Aumont* morte sans enfans de *Gaspard de Vienne*, Baron de la Roche, Seigneur de Listenois, & de *Philebert Seigneur de Chassaigne*. Jean sire d'Aumont, Baron de Couches & d'Estwabonne, de Moulinot, de Montagu, de Chappes, de Clercy, de Germigny, &c. merita pour ses grands seruices d'estre pourueu de la Lieutenance generale au Gouvernement de Bourgogne, apres la mort de Jean d'Amboise Euesque & Duc de Langres, par Lettres du dernier May 1498. & fut dans vne singuliere estime auprez des Rois Louis XII. & François premier, pour les seruices qu'il rendit dans leurs Guerres, & en la conseruation de la Bourgogne sous leur obeyssance. Il épousa l'an 1480. *Françoise de Maillé*, Dame de Chasteauroux en partie, de la Chastre, & de Dun le Paletau, fille aisnée de Hardoüin sire de Maillé, & d'Antoinette de Chauigny, les deux plus illustres Maisons de Touraine & de Berry. Il eut d'elle, *Pierre Seigneur d'Aumont*, dont il porta le tiltre comme son pere,

Comte de Chasteauroux, Baron de Couches, d'Estwabonne, de Montagu, de Moulinot, de Nolay, de Clercy, de la Chastre, de Neufuy, & de Dun le Paletau, Cheualier de l'Ordre, & Gentilhomme de la Chambre du Roy Henry II. Celuy-cy continua la reputation du nom d'Aumont dans les armes, & laissa de son mariage avec *Françoise de Sully*, Dame de Corps, &c. fille de Gilles de Sully, Baron de Corps & de Romefort, & de Jeanne Carbonnel de la maison de Canisy, *Iean d'Aumont*, & *Iacqueline d'Aumont*, femme sans enfans d'*Yues Marquis d'Allegre*. Iean d'Aumont Comte de Chasteauroux, Baron d'Estwabonne, de Couches, de Montagu, de Vannes, de Moulinot, de Nolay, de la Chastre, de Corps, & de Neufvy, de Chappes, de S. Sepulchre, de Dun le Paletau, de Nanthon, &c. Cheualier des Ordres du Roy, Capitaine de cent hommes d'armes, Marechal de France, Gouverneur de Dauphiné, & Lieutenant General en Bretagne, seruit fidelement cinq Rois, & fit des actions pour le maintien de la Religion, & pour le soustien de la Monarchie, qui ne se peuvent comprendre dans l'estenduë d'un Eloge, & qui meritoient vn Volume entier, pour estre descrites avec tous les fruits que la France en recut. Il fit ses premieres armes en Piemont en qualite de Capitaine de Cheuaux legers sous le Marechal de Brissac, & apres s'estre signalé à la Bataille de S. Quentin, où il fut blessé & pris prisonnier, il continua la mesme valeur & la mesme fidelité, à la prise de Calais, aux celebres Iournées, de Dreux, de S. Denis, & de Moncontour, au siege de la Rochelle, & à la conqueste de Fontenay-le-Comte, de Mesle, de Lusignan, & d'autres Places, sur les Religionnaires. Le Roy Henry III. le créa Cheualier lors de la premiere Institution de l'Ordre du Saint Esprit, qu'il fit l'an 1578. & pour faire voir que ses grands seruices estoient aussi considerables que la noblesse de son sang, il les voulut recompenser de la premiere Charge de ses Armées, par sa promotion à l'Office de Marechal de France, vaquant par la mort de Roger Seigneur de Bellegarde. Comme cette nouvelle Dignité augmenta son autorité, elle le rendit d'autant plus capable de deffendre celle de ce Prince contre les entreprises de la Ligue. Aussi ne l'abandonna il point dans tous les perils où cette redoutable faction exposa sa personne & son Estat. Il conserua sous son obeissance la Citadelle d'Orleans, & la Ville d'Angers, & son affection le rendant present à tous les besoins de son Maistre, il eut la principale gloire de la leuée du siege de Tours, où il fut blessé d'une mousquetade. Il ne le quitta plus depuis, iusques à sa mort, & il témoigna lors, par vne prompte & fidele obeissance au Grand Henry IV. son successeur, qu'il n'auoit point de plus chers interests, que ceux de la manutention de la Monarchie. Il accorda la Foy & la Religion, avec la fidelité qu'on doit à son Souuerain, par vn discernement digne de sa longue experience & de sa vertu, & il le seruit avec vn succez égal dans les conseils & dans les negociations, dans toutes les Batailles, dans les assauts & dans les prises de Places, iusques en l'an 1593. qu'il le choisit pour l'opposer aux pernicieuses entreprises du Duc de Mercœur dans la Bretagne, où il auoit ietté les fondemens d'une souueraineté separée. Il y prit plusieurs Places, & l'on s'asseuroit de

la conquête entière de cette Prouince, quand il receut deuant Comper vne moufquetade au bras droit, dont il mourut le feizième d'Aouft 1595. à l'âge de foixante & treize ans. De deux femmes qu'il espoufa, il ne laiffa des enfans que de la premiere & de la plus illustre, qui fut *Antoinette Chabot*, fille de Philippe Chabot Comte de Brion, de Charny, & de Buzançois, Admiral de France, & Gouverneur de Bourgogne, & de François de Longvy, Dame de Paigny, fœur de Jacqueline de Longvy, Duchesse de Montpensier, trifayeule de Mademoifelle. La feconde fut *Françoife Robertet*, veufue de Jean Babou, Seigneur de la Bourdaifiere, Maiftre de la Garderobe, & Cheualier de l'Ordre du Roy, fille de Florimond Robertet Secretaire d'Eftat, Baron d'Alluye, &c. & de Michelle Gaillard de Longjumeau. Du premier liēt fortirent, *René d'Aumont*, Comte de Chasteauroux, mort fans alliance, *Antoine d'Aumont*, Comte de Chasteauroux, Marquis de Nolay, Baron de Chappes, Capitaine de cent hommes d'armes, Cheualier des Ordres du Roy, Gouverneur de Boulogne & du pays Boulenois, mort fans enfans de *Catherine Huraut* de Chiuerny, & de *Louife Ifabelle d'Angennes*: *Iacques d'Aumont* qui continua la pofterité. *Françoife d'Aumont* mariée l'an 1592. à *René de Rochebaron*, Comte de Berzé, & qui a institué Antoine d'Aumont fon Neveu fon heritier, à la charge de porter le nom & les armes de Rochebaron: *Marie d'Aumont*, & *Marie d'Aumont*, femme de *François de Chalengon*, Vicomte de Rochebaron. *Iacques d'Aumont*, Baron de Chappes, &c. Mestre de Camp d'un Regiment sous le Marefchal d'Aumont fon pere, Gentilhomme de la Chambre du Roy, Preuoft de Paris, &c. époufa *Charlotte* heritiere de l'illustre Maison de *Villequier*, fille de René de Villequier, Baron de Clervaux, Seigneur d'Eury, &c. Cheualier des Ordres du Roy, premier Gentilhomme de fa Chambre, &c. Gouverneur de Paris, & de François de la Marck, il en eut cinq fils & vne fille; l'aîné des fils fut *Cesar d'Aumont*, Marquis de Nolay, &c. Gouverneur de Touraine, premierement marié à *Renée de Lual*, fille de René *Aux Espaulles*, dit de Lual, Marquis de Nesle, & de Marguerite de Montluc de Balagny, morte fans enfans, & qui de *Marie Amelot* de Carnetin fa feconde femme, n'a laiffé que deux filles. Le second est *Antoine d'Aumont*, Marefchal de France, duquel il fera plus amplement parlé cy apres. Le troisieme nommé *Roger*, Abbé d'Vzerches, &c. depuis Euefque d'Avranches, mort 1653. *Charles d'Aumont* quatrieme fils, signala ses premieres armes sous le nom de Cheualier d'Aumont, & ayant depuis espoufé *N. . . Huraut*, Comtesse de Chiuerny eftant allé en Allemagne en qualité de Lieutenant general des Armées du Roy, il fut bleffé à mort au fiege de Landau, apres auoir donné des preuues de valeur & d'experience dans les armes, qui luy promettoient fa part des honneurs hereditaires en fa Maison. Le dernier fils est *Iacques Emanuel d'Aumont*, Seigneur d'Aubigny, & la fille fut *Anne d'Aumont*, premierement alliée à *Antoine Potier*, Seigneur de Seaux Secretaire d'Eftat, & laquelle de *Charles Comte de Lannoy*, Seigneur de la Boiffiere, de Reglife, & de Brunoy, Cheualier des Ordres du Roy, Gouverneur de Monstreüil, a laiffé *Louife de Lannoy*, mariée en premieres nopces à *Roger du Pleffis* Comte de la Rocheguyon, dont elle a eu la Princesse de Marcillac,

Marcillac, & en secondes nopces à *Charles de Lorraine*, à present Duc d'Elbeuf, duquel elle a pareillement laissé des enfans. *Antoine d'Aumont* & de *Rochebaron*, Marquis d'Isles, de Chappes, de Villequier, &c. Baron d'Estrabonne, &c. Marechal de France, Gouverneur de Boulogne & pays Boulenois, & de Paris, Capitaine des Gardes du Corps, & Cheualier des Ordres du Roy, aujourd'huy Chef du nom & des Armes d'Aumont, en a releué la gloire par tous les seruices dignes de sa naissance & de l'affection qu'il a témoignée dans toutes les guerres des deux derniers Regnes, tant ciuiles & estrangeres, que pour la Religion. De son mariage avec *Catherine Scarron* de Vaures, sont issus *Louis Marie d'Aumont*, N... d'Aumont, Abbé d'Vzerche, & de Longvillier, & N... d'Aumont, alliée au mois de Iuillet 1661. avec N... *Comte de Broglia*, Marquis de Senonches, cy-deuant Gouverneur de la Bassée, & Lieutenant General des Armées du Roy. *Louis-Marie d'Aumont*, Marquis de Villequier, Capitaine des Gardes du Corps, Gouverneur en suruiuance de Boulogne & du pays Boulenois, a dignement soutenu l'honneur de son nom dans toutes les occasions de continuer les mesmes seruices, & la mesme fidelité de ses ancestres, dans la derniere guerre. Il a épousé *Magdeleine le Tellier*, & il suffit pour l'Eloge d'une si heureuse alliance, de dire qu'elle est fille de Messire Michel le Tellier, Cheualier, & Thresorier des Ordres du Roy, Marquis de Louuoy, Seigneur de Chauille, Secretaire des Commandemens, & Ministre d'Etat, qu'une experience consommée dans le maniment des grandes affaires, & que tant de fideles seruices, ne rendent pas moins considerable, qu'il est à louer d'une moderation & d'une modestie sans exemple, parmy tant de prosperitez qui ont signalé son ministere. J'ay parlé plus amplement de sa Maison & de celle de Dame Elizabeth Turpin sa femme dans mes Commentaires sur les Memoires de Castelnau; où l'on voit leurs alliances avec plusieurs des plus illustres Maisons du Royaume, auxquelles il ne reste rien à adiouter, que celle du Marquis de Louuoy Secretaire d'Etat, leur fils aîné, avec l'heritiere de la Maison de Souuré.

Les autres Conseillers destinez pour la future minorité, furent

22. *Philippe de Sauois*, pareillement Chambellan du Roy, &

23. *Arnaut de Corbie*, lors President au Mortier, depuis premier President au Parlement, & Chancelier de France, desquels il sera plus amplement parlé autre part.

24. *Estienne de la Grange*, autre President au Mortier, frere du Cardinal de la Grange, Euesque d'Amiens. Il fut premierement Conseiller au Parlement de Paris, & à cause de la noblesse de sa Maison, & parce qu'il faisoit également profession des Armes & des Lettres, il est qualifié Cheualier & Conseiller de la Cour dans l'Ordinaire du Thresor de l'an 1373. qui remarque qu'il merita d'estre assure pour sa vie, des gages de dix sols Parisis par iour, affectez au seruice actuel des Conseillers Laiques, & de trois cens liures Parisis de pension. Il fut receu President le douzième de Nouembre de la mesme année, selon l'extraict du Thresor de l'an 1374. & en cette qualité il presida souuent à la grand'-Chambre, & fit plusieurs ouuertes du Parlement. Il mourut le seizième de Nouembre 1388. & de

son mariage avec Barbe du Bois, il ne laissa qu'une fille unique, *Jacqueline de la Grange*, qu'il maria avec *Jean de Montagu* Vidame de Laonnois, grand Maître de France, auquel ie destine un Chapitre dans les Commentaires sur cette Histoire.

25. Philbert sire de l'*Espinasse*, fut aussi Seigneur de la Clayette, qu'il vendit environ 1356. à Antoine sire de Beaujeu : il fut choisi par le Roy Charles V. pour estre du Conseil secret, avec pension de quinze cens francs d'or, & ses Lettres du 24. de Januier 1373. furent confirmées par le Roy Charles VI. le 3. de Januier 1380. sans prejudice des gages qui luy estoient deubs pour d'autres Charges, & reserué à luy les droits appartenans aux Bannerets. Cela fait voir qu'il tenoit un rang considerable parmy les plus illustres du Royaume, aussi est-il qualifié *Monseigneur Philbert de l'Espinasse*, dans les Comptes de l'Hostel du Roy pour l'an 1380. & 81. rendus par Guillaume Perdrier Clerc de la Chambre aux deniers, qui témoigne luy auoir rendu deux francs qu'il auoit prestez au ieune Roy, pour donner à un Varlet qui luy auoit présenté un Chardonneret blanc. On apprend par le compte de Nicolas Odde Thresorier des Guerres, depuis le 24. Mars 1358. iusques au vingt-huictiesme du mesme mois l'an 1368. que Jean de France lors Comte de Poitiers, & depuis Duc de Berry, allant en Angleterre, demeurer en ostage pour le Roy Jean son pere, qu'il le retint pour l'y accompagner, avec *Jean de Sainte-Croix*, *Hugues* & *Jacques de Vienne*, qualifiez Cheualiers Bannerets, & luy Bachelier, & qu'il mena à sa suite trois autres Cheualiers Bacheliers, & six Escuyers, qui furent receus le 5. de Septembre 1360. il auoit pour frere aîné *Jean* Seigneur de l'*Espinasse*, Cheualier, fort employé dans les Guerres, & qui fut retenu à cent lances au seruice du Roy, le troisieme d'Aoust 1387. Philbert Seigneur de l'*Espinasse*, Cheualier, leur pere, seruoit l'an 1340. avec vnze Escuyers, entre les Cheualiers Bacheliers de Bourgogne, sous Eudes Duc de Bourgogne, dans les Guerres de Philippe de Valois, selon le compte du Thresorier Barthelémy du Drac, de l'an 1339. & 1340. Il se trouue un Traicté de Mariage passé l'an 1362. entre nostre Philbert de l'*Espinasse*, & Blanche la Bouteillere de Senlis, fille de Guillaume le Bouteiller de Senlis, Seigneur d'Ermenonville, de Leuroux, &c. & de Marie de Cherchemont; mais il n'eut point de suite pour quelque raison particuliere, & elle espousa l'an 1465. Imbaud Seigneur du Peschin.

26. Thomas de *Voudenay* Cheualier. Ce Seigneur de *Voudenay*, semble auoir esté fils de *Guillaume de Voudenay*, Escuyer, qui seruoit le Roy Philippe de Valois en son armée de Mer sous l'Admiral Floton de Reuel, l'an 1346. Il herita de la mesme affection, & il paroist par le compte de Nicolas Odde Thresorier des Guerres, qui le qualifie *Monseigneur Thomas sire de Voudenay*, qu'il se ioignit avec un Cheualier & quatre Escuyers, à l'armée commandée pour le Roy Jean, par Jean de Melun Comte de Tancarville, en Bourgogne, Champagne, & Brie, dont il auoit le Gouvernement. Il fut choisi par le Roy Charles V. & par le Duc de Bourgogne pour traiter le Mariage de l'heritiere de Flandre, l'an 1368. en qualité de Conseiller de ce Duc qui l'en pourueut par Lettres du 16. Iuin 1361.

Le compte de Iean le Flamenc pareillement Thresorier des Guerres, pour l'an 1379. nous apprend qu'il estoit lors Banneret, & qu'il fut receu au Mans, le dernier Avril 1379. avec deux Cheualiers & cinq Escuyers, sous la conduite de l'Admiral de Vienne, retenu à cent hommes d'armes, par Lettres du quinziesme des mesme mois & an. Il adiouste en marge, que le Roy Charles V. l'enuoya de là en Bretagne pour prendre possession des Places que le Vicomte de Rohan occupoit en cette Prouince, avec pouuoir d'y establir des Capitaines & Gouverneurs au nom de sa Majesté. Cette qualité de Banneret, & l'autorité de cet employ, témoignent également de sa noblesse, du grand rang qu'il tenoit, & de la reputation que ses seruices luy auoient acquis. Il ne suruescut que de peu de temps le Roy Charles V. son Maistre; il eut pour enfans *Eustache*, Guillaume, & *Drothin*, ou *Dion de Voudenay*. Le premier portoit les Armes en qualité de Cheualier, dès l'an 1378. qu'il fut receu au Pont-eau de mer, avec trois Cheualiers, & vnze Escuyers à sa suite, comme estant de la Compagnie de Messire Iean de Vienne, Admiral de France, & Capitaine de deux cens hommes d'Armes. Depuis ce temps-là, il continua de se signaler en tous les voyages, & en toutes les entreprises, & le septiesme compte de Guillaume d'Enfernet Thresorier des Guerres, le met le second apres Messire Guillaume de la Trimouille, Chef des deux cens hommes d'armes enuoyez l'an 1387. pour le secours de la Duchesse de Brabant contre le Duc de Gueldres. Il le qualifie *Monseigneur Eustasse sire de Voudenay*, & luy donne pour compagnie deux Cheualiers, & vingt. trois Escuyers, receus avec luy à Souppe la longue, le 24. de Septembre. Il sera fait mention de ses deux freres dans les Roolles de Gendarmes qui seront rapportez dans les Commentaires sur cette Histoire. *Dion de Voudenay* espoula *Ænor de Sully*, & en eut *Heliotte de Voudenay*, femme de *Guillaume de Chastaigneuf*, Sieur de Pierrebrune.

27. *Iean de Rye*, Cheualier. Il estoit Seigneur de Balançon, & autres terres en la Comté de Bourgogne, dont il fut Capitaine General & Gardien, & l'affection qu'il eut pour le seruice de nos Rois ne luy acquit pas moins d'honneurs & d'estime dans la Cour de France, que ses descendans en ont merité chez la Maison d'Autriche, sous le mesme nom de Balançon, & de Marquis de Varenbon. Il fut enuoyé en Ambassade en Angleterre l'an 1359. & l'année suiuite, le Duc Philippe venant en France, il le laissa Gouverneur de Bourgogne pendant son absence, par Lettres données à Chastillon sur Seine, le 15. de Mars. Enfin il fut Marechal de Bourgogne la mesme année, & l'an 1361. il seruit avec quatre Cheualiers, trente quatre Escuyers, & deux Arbalestriers, en l'armée de Iean de Melun, Comte de Tancarville, pour la defense de la Bourgogne, & des Prouinces de Champagne & de Brie. Apres auoir dignement continué ses seruices au Gouvernement de la Rochelle, le Roy Charles V. l'appella auprez de luy, pour luy donner part aux affaires de son Estat: & ce fut en cette qualité de Conseiller, à laquelle il adiousta en suite celle de Chambellan, qui estoit la premiere Dignité de la Cour, dans vn temps où les grandes Charges estoient affectées à vn petit nombre d'Officiers, qu'il le

choisit pour auoir part au Gouvernement futur. Quoy que cette disposition ne fut point gardée, son merite y suppléa si auantageusement, qu'il fut employé dans les affaires plus importantes : & cela se iustifie par l'Ordinaire du Thresor de l'an 1380. & 1381. qui m'a esté communiqué par M. d'Herouual, avec tout ce que j'ay de pieces plus curieuses pour l'illustration de cette Histoire, où il paroist que le feu Roy Charles V. auoit recompensé ce Messire Iean de Rye son Conseiller & Chambellan, de quinze cens francs de pension à vie, par Lettres du 23. de Iuillet 1380. elles furent confirmées par autres du Roy Charles VI. son fils, le troisiéme de Ianvier de la mesme année, avec cette fauorable extension, qu'il en ioüyroit tant qu'il viuroit, soit qu'il demeurast en Cour, & dans ses Conseils, ou en quelque part qu'il pust estre, comme aussi de tous autres gages & droits qui luy pourroient appartenir, comme affectez aux Cheualiers Bannerets, & sans preiudice de ce qu'il receuoit comme Capitaine & Gouverneur de Chasteauthierry. Ce fut en cette qualité de Conseiller & Chambellan, que le Roy luy ordonna le 16. de Mars 1381. d'aller en diligence en Espagne pour des affaires de tres-grande importance qu'il deuoit traiter avec le Roy de Castille & de Leon, à dix francs d'or par iour, outre sa pension. Il ne fut pas si tost de retour, qu'il l'enuoya encore en Auignon deuers le Pape, & de là à Milan, à Gennes, & autres lieux d'Italie, pour de grandes negociations, par autre mandement du 24. de Fevrier 1382. sa valeur, son experience, & la reputation qu'il s'estoit acquise en la Cour d'Espagne, l'ayant fait choisir pour Chef des Bourguignons qui furent au secours du Roy de Castille contre les Portugais, il fut tué à la sanglante Bataille de Iuberoth l'an 1385. & laissa pour heritiers *Mathieu*, & *Henry de Rye*, Cheualier Banneret, qui suiuit avec quatre Escuyers le Duc Philippe de Bourgogne en son voyage de Bretagne l'an 1394. & duquel, & de Perrette de Rougemont nasquirent *Thibaut de Rye*, & *Iean de Rye*, Seigneur de Trichasteau, mary de *Catherine de Bausfremont*, tous deux morts sans enfans. *Matthieu de Rye* laissa plusieurs enfans de *Beatrix de Vienne* sa femme, dont l'aisné, qui continua la lignée, fut *Iean de Rye*, Seigneur de Balançon, &c. Cheualier Banneret l'an 1411. duquel & d'*Antoinette de Salins*, nasquit *Louis sire de Rye*, de Balançon, de Dicey, &c. mary de *Ieanne de Saulx*, pere de *Simon de Rye*, marié l'an 1497. à *Ieanne de la Baume*, fille de *Guy Comte de Montreuel*, & de *Ieanne de Longvy*. Elle eut douze enfans de six couches, & l'aisné fut *Ioachim Seigneur de Rye*, General de la Caualerie legere de l'Empereur Charles V. Cheualier de la Toison d'or, lequel d'*Antoinette de Longvy*, ne laissa que *Françoise de Rye*, femme de *Leonor Chabot*, Comte de Charny, grand Escuyer de France. Le second nommé *Gerard de Rye*, Seigneur de Balançon, épousa *Louise de Longvy*, sœur d'*Antoinette*; dont entr'autres enfans, *Marc* & *Philbert de Rye*. *Marc de Rye* fut Marquis de Varembon par succession de *Claude de Rye* sa Tante, vefue de *Iean de la Palu*, Comte de la Roche & de Varax, à condition de porter les nom & Armes de la Palu, coniointement avec ceux de Rye, & c'est ce celebre Marquis de Varembon, Cheualier de la Toison d'or, Colonel de l'Infanterie de Bourgogne, Gouverneur de Gueldres & d'Artois, General

des Armées du Roy Philippe II. qui mourut sans enfans de *Dorothee de Lorraine*, veuve d'Eric Duc de Brunswic, fille de François Duc de Lorraine, & de Bar, & de Chrestienne de Dannemarck. Philbert son frere. Comte de Varax, Seigneur de Balançon, Bailly de Dole, tué à Thournoult contre les Hollandois l'an 1597. laissa de son mariage avec *Claude de Tournon*, fille de Iust second Seigneur de Tournon, Comte de Roussillon, Lieutenant General en Languedoc, Seneschal d'Auvergne, Cheualier de l'Ordre du Roy, & de Claudine de la Tour de Turenne, *Christophe de Rye & de la Palu*, *François de Rye*, Archeuesque de Besançon, *Louise de Rye* mariée l'an 1614. à *Antoine de Poitiers*, Baron de Vadans, *Claire Marie*, Comtesse de *Monmajour*, *Ieanne de Rye*, Abbesse de Chasteau-Chalon, *Helene de Rye*, Abbesse de Baulme, *Anne de Rye*, Comtesse de *Gamarages*, *Alix*, *Adrienne*, *Claude Prospere*, & *Anne de Rye*. *Christophe de Rye & de la Palu*, Marquis de Varenbon, Comte de la Roche, de Varax, & de Bufançois, Seigneur de Balançon, de Montagu, de Rougemont, de Villers-Sixel, de la Franche-montagne, &c. Cheualier de la Toison d'or, & Bailly de Dole, épousa l'an 1598. Eleonor Chabot, fille de Leonor Comte de Charny, grand Escuyer de France, & de François heritiere de Rye sa Cousine, & eut pour fils vnique & pour successeur en toutes ses terres, *François de Rye & de la Palu*, Marquis de Varenbon, &c. Bailly de Dole; marié deux fois. Sa premiere femme fut *Catherine Marie d'Oostfrise*, fille de Iean, Comte d'Oostfrise, Cheualier de la Toison d'or, & de Sabine-Catherine Comtesse d'Oostfrise-Ritberg, laquelle auoit pour mere Catherine de Wasa, fille de Gustave I. Roy de Suede. La seconde fut *Christine Claire de Haraucourt*, fille de Charles Marquis de Cambray, Baron de Germiny, & de Gabrielle d'Ardres, dont vn fils. Du premier liçt sortirent *Ferdinand de Rye & de la Palu*, Marquis de Varenbon, &c. Bailly de Dole, mort à Amiens l'an 1640 des blessures qu'il receut au combat d'Arras, *François* Marquis de Varenbon, pareillement mort sans alliance l'an 1646. & *Ieanne de Rye*, mariée par dispense l'an 1647. à *Ferdinand de Poitiers*, Comte de Saint Vallier son Cousin, Mestre de Camp d'vn Terce Bourguignon pour le seruice de sa Majesté Catholique. Le fils vnique du second liçt fut *Ferdinand de Rye & de la Palu*, Marquis de Varenbon, Comte de la Roche, de Varax, &c. par la mort duquel, sans enfans de Marie Henriette de Cufance & de Vergy, fille de Claude François de Cufance, Baron de Beauvoir, & d'Ernestine de Withem & de Bergues, Marquise de Bergues-Obzon, toute cette grande succession est heureusement tombée, avec le nom de Rye en la personne de Messire Ferdinand de Poitiers, Comte de S. Vallier son Beau-frere, aujourd'huy Marquis de Varenbon, Comte de Varax, de la Roche, de Bufançois, &c. Chef du nom & des Armes de la fameuse & celebre Maison des Comtes de Valence & de Die, vulgairement appellée de Valentinois, à cause de la partie du Dauphiné qu'elle a possédé hereditairement de pere à fils en tiltre de Comté depuis l'an neuf cens, iusques au quatorzième Siecle, & qui y rentra depuis en qualité de Duché sous le Regne de Henry II. qui en gratifia Diane de Poitiers de S. Vallier.

28. Richard Doyen de Besançon. Il estoit natif de la Ville mesme de

Belançon, dont il porta quelque temps le surnom; parce que celui de *Picque* porté par ses Ancestres estoit obscur, iusques à ce qu'il l'eut rendu celebre par les emplois qu'il eut à la Cour du Roy Charles cinquième, qu'il seruit premierement de Secretaire. Il fut aussi Chanoine de Roüen, & ayant esté élu Archeuesque & Duc de Rheims l'an 1375. par la faueur du mesme Roy son Maistre, il eut l'honneur de sacrer Charles VI. & mourut le 6. de Decembre 1389.

29. Maistre *Nicolas du Bosc*. Il fut depuis Euesque de Bayeux, premier President Clerc de la Chambre des Comptes de Paris, Garde des Seaux de France, & l'un des principaux Ministres du Regne de Charles VI. & ie reserve à l'occasion de ses emplois à parler plus amplement de luy dans mes Commentaires.

30. Maistre *Eurart de Tremigon*. Celuy-cy diuersement appellé de Tremagon, de Tromago, de Tromagon, de Treumagon, & de Tremigon, qui est son veritable surnom, tiré d'une terre de Bretagne de tout temps possédée par ses Ancestres, ne seruit pas moins la France par ses Conseils, que Messire Eon de Tremagon son frere, qui se signala par sa valeur dans les principaux emplois de la Guerre. Il fut premierement Docteur en Decret en la Faculté de Paris, & comme tel il est mentionné & qualifié des plus grands Clercs du monde en un Plaidoyé de l'Vniuersité de l'an 1387. avec Messire *Ancel Choquant*, le Cardinal de Paris, G. *Chalop*, H. *Bouhic*, Thomas *Payan*, & Thomas *Haudry*, tous Docteurs celebres de ladite Vniuersité. Il fut en suite Doyen de Chartres, & Conseiller du Roy, & en cette qualité il fut honoré de diuerses Ambassades en Espagne & en Arragon, par le Roy Charles V. pour recompense desquels il merita non seulement d'estre continué dans la conduite des principales affaires en qualité de Maistre des Requestes Clerc, & de Conseiller d'Etat, apres la mort de ce Prince, mais encore d'estre promu à l'Euesché de Dol l'an 1382. à la recommandation de Charles VI. qui l'année precedente l'auoit enuoyé en Normandie, avec Messire Pierre de Villiers son Grand Maistre d'Hostel, pour ordonner souuerainement des Aydes de cette Prouince, sous la mesme qualité de Doyen de Chartres, & Maistre des Requestes. Il mourut l'an 1386. & ne peut pas auoir eu pour successeur en son Euesché Guy de Roye, depuis Archeuesque de Rheims, comme ont remarqué les sieurs de Sainte-Marthe au second Volume du *Gallia Christiana*, puisque le Registre du Parlement de l'an 1383. témoigne que le 5. de Feurier de la mesme année, Eurart de Tremigon, Euesque de Dol, presenta à la Cour, pour seruir en sa cause, vne Lettre dudit Guy de Roye, qualifié sur le Registre Euesque de Castres, auparauant Euesque de Dol, & successeur de Geofroy pareillement Euesque de Dol. Ainsi on peut encore douter de Pierre Abbé de S. Meen, qu'ils donnent pour successeur à Geofroy, si ce n'est, comme il est vray-semblable, qu'il ait seulement esté élu & non confirmé, & que par sa mort arriuée la veille de Noël 1382. il ait eu pour successeur Guy de Roye, grand coureur de Prelatures, qui aura son Chapitre en son lieu dans la suite de ces Commentaires, au iuiet de sa mort tragique & miserable. Eon de Tremigon frere d'Eurart, Cheualier, vaillant & affectionné

au Roy Charles V. seruoit avec quinze Escuyers sous le Duc de Bourgogne l'an 1377. avec neuf Escuyers l'an 1378. sous le Connestable du Guesclin, & dans la Campagne de la mesme année avec vn Cheualier & seize Escuyers, sous Bureau sire de la Riuere. En suite dequoy il fut retenu Capitaine de trente hommes d'armes, le 8. Octobre, & le 9. Iuillet de la suiuite, sa Compagnie fut accruë de dix autres hommes d'armes. Il fut pere d'*Yvon de Tremigon*, Escuyer, Eschançon du Roy l'an 1409. & 1410. & de *Guillemette de Tremigon*, dite de Tremagon, femme de *Guy de Bourbon*, de la Maison des Archambauds, Chambellan du Roy & du Duc de Bourbon, elle estoit auparauant fille d'honneur de la Duchesse d'Orleans, comme il paroist par les Lettres du Roy Charles VI. d'Avignon le 26. de Ianuier 1395. lequel en cette qualité luy donna deux mille francs à prendre sur son Thresor, en accroissement de son mariage, outre deux autres mille liures déjà par luy données pour le mesme sujet, & assignées sur les Aides.

31. *Nicolas Braque*, Cheualier. Je parleray de luy plus amplement dans les Commentaires suiuians, où ie rapporteray tout ce que i'ay recouré pour iustifier l'origine & le progrez de sa Maison, qu'il eleua dans les premieres Dignitez de la Cour.

32. *Iean Bernier*, Cheualier. Les besoins de Charles V. pendant sa Regence, l'ayans obligé de se seruir de toutes sortes de personnes, & particulièrement de ceux qui auoient beaucoup d'argent, ou qui sçauoient les moyens d'en recouurer, cela donna lieu à diuerses fortunes qui meritent d'estre remarquées pour l'exemple des autres Siecles. C'est ce qui fait qu'on apperçoit dans l'Histoire de ce Prince, & mesme dans cette Declaration icy pour le Gouuernement futur du Royaume, diuers noms inconnus aux Regnes precedens. Cela n'arriue que rarement, sinon en suite de quelques chryses & reuolutions notables dans les Estats, qui en troublent l'ordre & l'harmonie, par la ruine des Nobles qui s'épuisent pour le seruice du Souuerain, & par l'éléuation de quelques Familles mediocres, lesquelles tirent auantage de l'occasion, & qui sont à loüer ou à blasmer, selon qu'elles vsent de ces malheurs publics, qui font leur bonne fortune. Dans le temps que ie traite, les François plus adonnez aux Armes & aux Lettres, qu'à ce qu'on appelle Finances, mesprisoient les Fermes des Domaines, des Imposts, des Subsidés, & de tous les droits Royaux. Ils ne vouloient pas mesme s'exercer à la marchandise & au trafic avec les Estrangers, comme si cela eust ressenté le Iudaïsme qu'ils auoient profcrit en haine des exactions & des vsures des Iuifs, qui ne faisoient point d'autre profession, & dont le bannissement attira les Italiens en France, où ils estoient vulgairement appelez Lombards, à cause de la partie d'Italie la plus voisine, & qui nous enuoya la plus grande partie de cette sorte de gens, vrais successeurs des Iuifs, & d'autant plus nuisibles à la Republique qu'ils auoient plus de libertez & de priuileges dans le commerce d'argent & de toutes sortes de marchandises. Comme leur gain ne pouoit estre legitime, estant si excessif, il les fallut enfin mulcter à l'exemple des Iuifs, & comme ils ne se sentoient pas assez innocens pour s'en

defendre, ils consentirent que cette recherche fist vn Article du Domaine de nos Rois sous le tiltre confus de *Forefactum Iudaorum & Longobardorum*, c'est à dire, la Taxe ou amende pour forfaiture des Iuifs & des Lombards, qui n'estoient à veritablement parler qu'une mesme sorte de gens. Les Villes de Lyon, de Chalon, & autres de la frontiere d'Italie leur seruant de magasins & de lieux de correspondance, ils y communiquerent leur esprit avec leur negoce, & le mesme appetit de gagner rendit les Habitans capables comme eux de renoncer à leur Patrie pour aller chercher de l'employ dans les Fermes; dont les plus considerables estoient celles de la Monnoye dans les bonnes Villes. Je nommerois bien plusieurs Familles, depuis tres-illustres & marquées de tous les caracteres des grandeurs de l'Estat, qui en sont sorties; mais j'aime mieux me seruir de l'exemple de ce Jean Bernier icy, petit fils d'autre *Jean Bernier*, qualifié natif de Chalon dans la remise d'une amende, pour auoir mal appellé d'une Sentence du Preuost de Paris. Il obtint cette grace en faueur de ses seruices l'an 1338. & il se trouue encore vn tiltre de l'an 1342. où il se qualifie *Jean Bernier* l'aîné, pere & Procureur de *Jean Bernier* le ieune, Maistre de la Monnoye de Thoulouse. De ce Jean Bernier le ieune naquit le troisiéme *Jean Bernier*, qui dès l'an 1358. estoit Conseiller au Parlement de Paris, & *Hugues Bernier*, que j'estime auoir esté son frere, commandoit l'année mesme vingt-cinq Escuyers, & vingt-deux Archers à cheual, en suite dequoy il fut l'an 1360. Conseiller du Regent, depuis Roy Charles V. & par luy estably Capitaine de Montereau-faut-Yonne à cinquante Escuyers, & trente-vn Archers à cheual, & douze Arbalestriers. *Jean Bernier son frere*, se seruant comme luy de l'occasion du temps, mesla aussi l'exercice des Armes à celuy des Loix. Il fut fait Cheualier par le Regent qui l'affectionnoit, & l'an 1362. il est qualifié dans les comptes des Guerres, *Monseigneur Jean Bernier*, Cheualier, Preuost de Paris, & y commandant avec vn Cheualier, huit Escuyers, & six Arbalestriers. Il fut aussi créé Maistre des Requestes par le Roy Charles V. & ayant tenu cette Charge depuis le premier iour de Iuillet 1369. il la quitta le quatorziéme iour de Nouembre ensuiuant, qu'il fut fait Gouverneur de la Comté de Ponthieu. Il fut en suite de cet employ fait Maistre des Comptes, à quatre cens liures Parisis de gages, par Lettres du 29. d'Aoust 1374. & en cette qualité il fut enuoyé Reformateur, c'est ce qu'on appelle auioird'huy Intendant de Iustice, en Normandie. Enfin il fut institué Bailly de Beaucaire par autres Lettres du 6. de Nouembre 1376. c'est à dire deux ans apres auoir esté iugé digne d'auoir part au Gouvernement du Royaume, en cas de predeceds du Roy son Maistre auant la majorité de Charles VI. son fils. Voila d'assez grands témoignages des seruices & du merite de ce personnage, qui fut le premier & le plus illustre de sa race, dont il ne resta en honneur apres luy, que *Rollant Bernier*, Escuyer, qui pourroit bien auoir esté son fils, lequel seruoit à sept Escuyers l'an 1378. & qui l'an 1413. estoit Cheualier, commandant douze Escuyers sous le Duc de Bourbon. Je trouue encore vn *Antoine Bernier*, Cheualier, Senateur à Milan pour le Roy l'an 1515. à huit cens liures de gages, mais ie ne puis dire s'il estoit issu de luy ou des autres Berniers

parens

parens du mesme Iean Bernier, qui les laissa dans vne fortune assez basse, tels que *Huguelin Bernier* Maistre de la Monnoye de Troyes, l'an 1358. depuis qualifié sire Hugues Bernier, Bourgeois de Paris, sous l'an 1377. *Droin Bernier* Maistre Particulier de la Monnoye d'argent de Rouën, l'an 1373. *Iean Bernier* Receueur des Aydes à Caën, 1410. *Estienne Bernier*, Pelletier à Paris, 1386. Maistre *Huë Bernier*, Secretaire du Roy, & Greffier du Parlement l'an 1408. & 1409.

33. Maistre *Bertrand du Clos*. Il estoit Maistre des Comptes, Clerc à Paris dès l'an 1373, à quatre cens liures Parisis de gages.

34. Maistre *Philippes Ogier*, Maistre des Comptes laïque, qui mourut le 5. de Mars 1380. & qui eut pour successeur en sa Charge Gilles Galais, pourueu par Lettres du lendemain. Ce Philippes Ogier estoit l'an 1354. General Visiteur des Bastimens de la noble Maison de S. Oüen, & du Palais Royal, pour le Roy Iean, & Receueur des Forfaitures de France, & fut depuis Seigneur du Val Coquatrix lez Corbeil, & Concierge du Palais Royal à Paris. Je ne trouue personne considerable de son nom apres luy que Pierre Ogier, quelquefois surnommé d'Ogier, Conseiller Clerc au Parlement, l'an 1403. & 1407. & Iean Ogier Maistre des Comptes 1440. & 1446.

35. Maistre *Pierre du Chastel*, quelquefois appellé de Chastel, & du Castel, estoit vn homme de fortune, comme les autres cy-deuant nommez, & natif de la Ville de S. Denis. Il fut premierement Clerc des Comptes, c'est à dire Auditeur, & selon la iustice qu'on rendoit en ce temps-là à ceux qui s'acquittoient fidelement de cette Charge, il en fut tiré pour estre Maistre par Lettres du troisiéme de Iuillet 1373. Il s'y rendit si considerable & si necessaire, que le Roy ayant reduit le nombre des Maistres des Comptes, le 8. de Iuillet 1384. & le premier de Mars 1388. il fut tousiours retenu, & de plus employé à la Recepte des Aydes du Royaume l'an 1387. Il acquit l'an 1379. le fief de Bonnueil, prés Gonnelle, depuis possédé par la Maison de Thou. Et par son Testament du 28. Iuillet 1394. il paroist qu'il estoit alors Archidiacre de Soissons, & Maistre des Comptes. Il éleut sa sepulture en l'Hostel-Dieu de Paris, fit quelques legs à *Iacquet & Ieanin le Vielart*, ses Cousins, & institua heritiere és biens & rentes qu'il auoit à S. Denis en France, Damoiselle *Ieanne du Chastel* sa fille, femme de Maistre *Renaud Freron* premier Physicien du Roy, duquel il sera parlé dans cette Histoire.

36. Maistre *Iean Pastourel*, pareillement Maistre des Comptes laïque, & depuis President, aura son Chapitre dans mes Commentaires, au sujet de ses emplois sous le Regne de Charles VI. comme aussi

37. *Iean le Mercier*, Conseiller sur le fait des Aydes, depuis Seigneur de Nouiant, dont il prit le nom pour se releuer, grand Maistre d'Hostel, & Ministre d'Estat; qu'il ne gouerna pas sans peril, comme l'on verra dans cette Histoire, où j'auray plus grand sujet de traiter de sa conduite & de sa fortune.

38. Maistre *Iean d'Ay*, Aduocat General au Parlement. C'estoit vn Aduocat celebre fort affectionné au seruice du Roy, qu'il aida de plusieurs

sommes de deniers dans ses besoins, & qui laissa pour heritiere, *Jacqueline d'Ay* sa fille, Dame de la Vicomté d'Ay qu'il auoit acquise, femme de *Jean du Drac* President au Parlement de Paris, Seigneur de la Baillye lez Amiéés, & de Champagne sur Oise lez Beaumont, laquelle mourut le 8. de Iuin 1404. & auprez de laquelle il fut inhumé en l'Eglise de S. Merry à Paris, l'an 1413.

39. Comme Messire *Bureau*, Seigneur de la *Rivière*, premier Chambellan du Roy Charles V. luy auoit rendu de tres-grands seruices qui persuadoient assez de son merite & de sa fidelité, il voulut aussi le reconnoistre dans cette Declaration, en le distinguant de l'ordre des autres, pour en faire vn Conseiller necessaire de la future Regence. Il ordonna, qu'il demeurast en sa Charge de premier Chambellan, & qu'il ne fust rien deliberé sans luy. C'est ce qui luy fit susciter vn crime peu après la mort de ce Prince, dont il ne se fust pas si aysément tiré, si sa conduite dans la faueur de son Maistre, n'eust conuaincu ses ennemis d'une enuie, qui fit declarer pour luy toutes les personnes de merite qu'il auoit fauorisées de son credit. Comme il a grande part aux reuolutions de ce Regne, ie luy destine vn Eloge plus ample dans mes Illustrations, où ie rapporteray tous ses seruices & ses emplois.

La Ville de Paris s'estant renduë fort considerable, & fort necessaire à la tranquillité du Royaume, la prudence du Roy Charles V. qui ne s'estoit restably dans l'autorité, que par le concours de l'obeissance d'un si grand Peuple avec ses heureux desseins, est beaucoup à louer, de luy auoir voulu donner part aux affaires, par l'élection de six notables Bourgeois pour estre du Conseil, dont il laissa le choix à la Reyne & à ses freres. Il est certain que selon le temps, duquel il faut prendre la Loy pour la conduite des Estats, la France & la Ville de Paris, qui en est l'ame, & qui luy donne le mouuement, s'en fussent mieux trouuées. Mais cette Declaration n'a seruy que pour consommer la gloire & la renommée de ce bon Prince; la mort de la Reyne sa femme, & de plusieurs des Ministres futurs, & l'ambition, & le mauuais mesnage de ses freres, renuerferent tous ses projets, & plongerent cet Estat dans vn nouveau desordre.

Differend pour la Regence & pour le Gouvernement du Royaume, & de la personne de Charles VI. partagé entre ses Oncles.

CHAPITRE V.

DE tout ce que Charles V. auoit ordonné pour le Gouvernement futur, il ne subsista que la Declaration de la Majorité des Rois de France à l'âge de quatorze ans. Les autres, pour n'auoir esté verifiées avec les solennitez requises en des affaires de cette importance, passerent pour de simples projets, ausquels on n'eut d'égard qu'en ce qui pouoit toucher les principaux Princes du Sang, qui ne perdent iamais de leurs droits, & qui en prirent auantage pour auoir dequoy contester l'autho-

rité entiere au Duc d'Anjou; quoy que l'ainé des Oncles, & naturellement le mieux fondé; s'il n'eust esté legitiment suspect de plus de passion pour ses interets particuliers, que pour ceux du ieune Roy son Neveu & de son Estat. C'est ce qui donna plus de couleur aux pretensions des Ducs de Bourgogne & de Bourbon; car pour le Duc de Berry, qui estoit le second des freres, il ne fit aucune figure en public dans ce demeslé, comme celuy qui en estoit exclus par les Declarations du feu Roy, & par les suffrages de tout l'Estat, & il n'entra dans les affaires, que comme vn tiers entre les deux partys, ausquels il se rendit necessaire par sa qualité de fils de France.

Louis de France Duc d'Anjou se mit d'abord en possession de toute l'autorité, dont il pretendit iouyr avec toute son estenduë, comme auoient fait les autres Regens; sous le gouvernement desquels, les Rois mineurs dormoient comme dans vn veritable interregne; toutes choses s'expediant sous le nom & sous le sceau des Regens. Il commença à destituer les principaux du Conseil, pour en instituer de nouveaux, & comme cela luy fit autant de Creatures, qu'il y auoit d'Aspirans qui vouloient profiter du changement, cela fortifia le party des Princes qui grondoient de cette entreprise, d'autant qu'il y auoit de gens qui craignoient d'estre changez. C'est ce qui fit aussi d'autant plustost esclatter leur ressentiment, & il auroit esté suiuy d'vn desordre tres redoutable par la chaleur des deux partys, si le Duc n'eust en apparence moderé son ambition. Il consentit premierement, que le Roy son Neveu, quoy qu'il n'eust que douze ans, fust sacré & couronné; car c'estoit encore alors vne necessité essentielle pour le caractere & pour la puissance, & qu'en suite il pût gouverner; c'est à dire, que d'oresnauant, tous les ordres s'expediasent sous le nom de sa Majesté. Pour cela, l'on eut besoin de l'autorité du Regent, qui le declara âgé, & c'est ce qui se fit au Parlement, dans vne celebre Assemblée, le second iour d'Octobre 1380. en voicy l'Acte extraict des Registres de la Cour, qui merite d'estre icy rapporté en son entier.

Au Conseil, ce iour, furent assemblez, en Parlement, Messire Louis Regent le Royaume, Duc d'Anjou & de Touraine, Comte du Maine, Messieurs les Ducs de Berry & de Bourgogne, freres germains dudit M. le Regent, le Duc de Bourbon, tous Oncles du Roy qui est à present, Madame la Reine Blanche (c'estoit Blanche d'Evreux, vefue sans enfans du Roy Philippe de Valois Bisayeul de Charles VI.) Madame la Duchesse d'Orleans (Blanche de France, fille de Charles le Bel, vefue sans enfans de Philippe de France, fils de Philippe de Valois) le Comte d'Eu, (Iean d'Artois, fils ainé de Robert d'Artois,) Charles d'Artois son frere (Comte de Longueville,) le Comte de Tancarville (Iean Vicomte de Melun, grand Chambellan de France,) le Comte de Harcourt (Iean 6. Comte de Harcourt & d'Aumalle, Oncle maternel du ieune Roy, à cause de Catherine de Bourbon sa femme,) le Comte de Braine (Simon, depuis Comte de Roucy & de Braine, mentionné cy-deuant,)

Messire Charles de Navarre, aîné fils du Roy de Navarre (depuis Roy) les Archeuesques de Rouen, (Guillaume de l'Estrange,) de Reims, (Richard Picque, dit de Befançon,) & de Sens, (Aymar Robert,) les Euesques, de Laon, (Pierre Aiscelin, dit de Montagu,) de Beauuais, (Miles de Dormans,) d' Agen, (Iean Belucsy,) de Paris, (Aimery de Maignac, depuis Cardinal,) de Langres, (Bertrand de la Tour,) de Bayeux, (Nicolas du Bosc,) d'Evreux, (Bernard Carity,) de Meaux, (Guillaume de Dormans,) & de Chartres, (Iean le Fevre, Chancelier du Duc d'Anjou,) & plusieurs autres Prelats & Barons. Et en la presence desdits Seigneurs, Prelats & Barons, fut dit & exposé par la bouche de Messire Iean des Marests, (Aduocat General au Parlement, qui se deuoïa malheureusement aux interets du Duc d'Anjou) que combien que le Roy mon Seigneur, qui est à present, fust mineur d'ans par la Coustume de France, & ne fust que de l'âge de douze ans; neantmoins, pour le bien de la chose publique, & pour le bon gouvernement du Royaume, & pour mettre bonne paix & union entre le Roy nostre Sire, & ses Oncles dessus-nommez, ledit M. le Regent a voulu & consenty, que le Roy nostre Sire, qui est à present, soit sacré & couronné à Reims, en la maniere accoustumée: & ce fait, qu'il ait le Gouvernement & administration du Royaume: que ledit Royaume soit gouverné en son nom, par le conseil & aduis de sesdits Oncles Messeigneurs, entant que chacun touche: & pource, & à cette fin, ledit M. le Regent l'a agié.

Le iour precedent, le Duc d'Anjou qui vouloit estre Maistre des affaires, soit en qualité de Regent, soit comme Chef du Conseil, destitua Messire Pierre d'Orgemont, Chancelier de France, pour mettre en sa place Miles de Dormans, Euesque de Beauuais: & afin d'y faire plus aisément consentir cet ancien Officier, qu'il scauoit estre plus enclin au party des Ducs de Bourgogne & de Bourbon, selon l'intention du feu Roy son Maistre, il luy laissa la Charge de Chancelier de Dauphiné, & en mesme temps, il pourueut Pierre d'Orgemont Euesque de Paris, son fils, de la Charge de President Clerc de la Chambre des Comptes de Paris, vaquante par la promotion de l'Euesque de Beauuais, & luy en fit datter les Lettres du lendemain troiesme iour d'Octobre, signée, par Monseigneur le Regent, & contre-signée par Iean de Sains son Secretaire. Par autres Lettres du 4. il pourueut Jacques des Effars, Cheualier, & Gilles Malet, de deux Charges de Maistres laïques en la mesme Chambre des Comptes, & il continua de donner des Prouisions, & d'expedier routes fortes de graces, en son nom & de sa Regence, iusques au Sacre du Roy qu'il remit au quatriéme iour de Nouembre, & qui ne se fit pas le premier du mois, comme ont escrit plusieurs Autheurs.

Alors, veritablement, on commença d'agir au nom du Roy, avec ces termes, *presens*, ou à la relation de Messeigneurs les Ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne, & de Bourbon; mais le Duc d'Anjou ne laissoit pas de gouverner en effect, faisant confirmer les actes de sa Regence, & continuant d'ordonner de toutes choses. C'est pourquoy les autres Ducs, qui s'apperceurent qu'ils

n'auoient entrepris qu'un fantosme sous le nom de Regence, resolurent entr'eux avec leurs Amis, de brider son autorité, & de ne luy ceder que le pas de l'âge, qu'ils ne pouuoient contester. Son auarice toute notoire, & ses exactions publiques, rendant leur cause encore meilleure deuant les Peuples, & mesme parmy les gens de Cour, il craignit un mauuais succez d'une resistance plus opiniastre, il fut contraint d'en passer par Arbitres, & ces Arbitres, dont Iean des Marests estoit l'un, qui se porta trop chaudement pour le Duc d'Anjou, comme a fort bien remarqué nostre Historien, iugerent le differend en la forme qui s'ensuit. L'Acte m'en a esté communiqué en original par M. d'Herouual, seellé des Seaux des Princes interessez.

C'est ce qui a esté parlé, s'il plaist à Nosseigneurs.

Premierement, que au Conseil du Roy seront tousiours, Nosseigneurs les Ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne, & de Bourbon, ou les trois, ou les deux d'eux, s'il leur plaist; dont Monseigneur d'Anjou sera tousiours l'un, quand il y vouldra & pourra estre. Et que ledit Monseigneur d'Anjou, aura la presidence & prerogatiue, selon son gré de ainneesce, & nos trois autres Seigneurs, chacun selon son gré. Et quand ledit Monseigneur d'Anjou ne y pourra, ou vouldra estre, ne se deliureront aucunes grosses & pesantes besoignes, sans luy faire sçauoir, & auoir son consentement.

Item, que nosdits Seigneurs, comme dessus, éliront & nommeront ceux que bon leur semblera, iusques à douze personnes, pour estre continuellement, & resider au Conseil du Roy: lequel Conseil se tiendra tousiours à Paris, se par l'aduis de nosdits Seigneurs, comme dessus, & dudit Conseil, ne conuenoit necessairement, ledit Conseil faire ailleurs sa residence.

Item, que ce qui sera deliberé par nosdits Seigneurs, comme dessus; avec ledit Conseil, ou la plus grande partie, se tendra; & ne sera fait aucun Conseil à part: mais sera tenu ce qui sera fait par la plus grande & saine partie dudit Conseil, comme dessus.

Item, tous Offices, Capitaines, Gardes de Chasteaux, Seneschaux, Baillis, Receueurs, & tous autres Officiers principaux, seront mis par nosdits Seigneurs, comme dessus, par l'aduis dudit Conseil, ou de la plus grande partie.

Item, la distribution des Finances dudit Royaume, sera faite par nosdits Seigneurs, comme dessus, avec ledit Conseil.

Item, que nos Seigneurs, ne le Conseil du Roy, n'auront aucune puissance de bailler ou alier le Domaine du Roy, à heritage, ne aussi à vie, sans le consentement, quant à la vie, de nosdits Seigneurs ensemble, & dudit Conseil.

Item, sera faite secrettement, par nosdits quatre Seigneurs, inuentaire

de la finance & des joyaux du Roy, & seront gardeZ au profit du Roy, iusques il soit aagiez.

Item, la garde de la personne du Roy & de Monseigneur de Valois, (depuis Duc de Touraine, puis d'Orleans) demeurera à Monseigneur de Bourgogne, & à Monseigneur de Bourbon, & pour ce, mettront environ eux, tels Officiers comme bon leur semblera, par le gré de Nosseigneurs d'Anjou & de Berry. Nous Loys Duc d'Anjou & de Touraine, & Comte du Maine: Nous Jean Duc de Berry & d'Auvergne, & Comte de Poictou: Nous Philippe Duc de Bourgogne, fils de Roy de France: & nous Loys Duc de Bourbon, auons leu, tenu, & leu cette cedula; & les Articles contenus en icelle, ainsi comme dessus sont escripts, auons agreables, & les voulons tenir sans enfreindre. En tesmoing de ce, chacun de nous se y est souscripts de sa main, & y a mis son seel. Donné à Paris le derrain iour de Novembre, l'an de grace mil trois cens quatre-vingt.

Signé LOYS. IEAN, & contre-signé I A. DV VAL.

En l'Acte que le Duc de Bourgogne donna de sa part, qui fut vidimé sous le seel du Chastelet, le 28. de Ianuier de la mesme année, dans lequel est pareillement inserée la ratification suiuite du Duc d'Anjou.

Nous, Loys fils de Roy de France, Duc d'Anjou & de Touraine, & Comte du Maine, entendons le premier Article contenu en la cedula parmy laquelle cette presente est annexée, que se ceux du lignage de Monseigneur le Roy qui seront presens au Conseil, & le Conseil, estoient d'accordés besoignes touchant le mariage de Monseigneur, traittiez de Paix, ou alliances profitables pour luy & le Royaume, ou autres grosses & pesans besoignes, & nous le voulions contredire sans cause raisonnable, à l'aduis de ceux dudit lignage & Conseil, comme dessus, lesdites besoignes, pour nostre contradiction, ne seroient empeschées. En tesmoing de ce, nous auons fait mettre à cettedite cedula, nostre seel. Donné à Paris le derrain iour de Novembre, l'an de grace mil trois cens quatre-vingts, & signé de nostre main. Signé, LOYS.

Ainsi fut limité, mais trop tard pour le bien de l'Estat, qu'il auoit espuisé en deux mois qu'il fut Maistre des affaires, le pouuoir de Louis Duc d'Anjou, que de plus grands interests en apparence, mais funestes à sa personne & à sa Maison, obligerent à garder ce Traité, pour s'entretenir dans l'amitié de ses freres, & de la Cour de France. Ce fut son entreprise de la conquête de Naples, qui les rendit les Maistres, & comme ils furent long-temps sans competeurs, le Duc de Bourbon n'estant pas assez fort tout seul contre deux plus puissans & plus autorisez que luy dans le Conseil, où mesmes il cessa de se rendre assidu, ils acheuerent de consumer le Royaume par les mesmes desordres qui les auoit fait crier contre la conduite de leur aîné: le Duc de Berry renonçant volontiers aux premiers honneurs du Gouvernement, & aux droits de sa primogeniture, pour auoir la liberté de piller les Prouinces.

Des Princes du Sang de France, vivans lors de la mort du Roy Charles V. avec un discours de l'origine & de la difference des Armes.

CHAPITRE VI.

CEs quatre Princes, qui gouvernoient comme plus proches parens du Roy, estant alors tous mariez, & ayans des enfans, les autres vulgairement appelez Seigneurs du Sang, selon l'usage du temps, en estoient fort obscurcis, & le seul avantage qu'ils tiroient de leur naissance, estoit, qu'ils estoient appelez dans les Conseils publics, que le Roy les traitoit de Cousins, & qu'il appuyoit leurs interests pour leur faire trouver des partys avantageux ou fortables à leur condition, ou pour leur donner des employes & des Charges, à la Guerre, ou à la Cour. Leur grand nombre leur nuisoit, mais il estoit avantageux à l'Etat, parce que leur courage & leur emulation les rendoit presens à tous les exploits de Guerre, où ils s'exposoit, comme de simples Auenturiers. Il y en auoit parmy eux, qui à peine estoient reconnus pour Princes, & ie puis dire encore qu'il y en auoit qui ignoroient de l'estre, ou qui en doutoient, tels que ceux de Montagu, & peut-estre mesme ceux de Dreux, quoy qu'aisnez des Ducs de Bretagne, & ceux de Courtenay, qui auoient perdu leur esclat & leur appuy par l'extinction de la branche des Empereurs de Constantinople leurs aisnez. Quand ils auroient creu estre du Sang Royal, ils ne scauoient si d'autres grands Seigneurs, plus puissans en terres & en alliance, n'en estoient point aussi, & d'autant plus que les Rois fauorisoient l'ignorance du Siecle, qui estoit fort espaisse, par la qualité de Cousins qu'ils donnoient indifferemment, & à ceux de leur Maison, & à ceux qui y auoient pris alliance; ausquels ces veritables Princes deferoient, quand ils estoient plus proches parens. C'est pourquoy nous venons de voir dans le Conseil & dans la participation de la Regence, Louis Duc de Bourbon, quoy que beaucoup inferieur en naissance, & plus esloigné, que plusieurs autres Princes, & c'est aussi pour la mesme raison, qu'on voit le Comte de Harcourt son Beau-frere preceder des Princes du Sang dans la marche & dans les Conseils. En ce temps-là il n'y auoit point de Dignité dedans ny dehors le Royaume, qui fit que nos Rois traitassent ceux qui les possedoient du tiltre de Cousin, il falloit estre veritablement parent, pour estre digne de cet honneur, qui ne se rendoit qu'à la nature, & ç'a esté la cause de cette confusion des rangs, qui merite plustost d'estre blasmée, que tirée en exemple, pour les desordres qui en sont arriuez & pour l'injustice qu'en ont souffert des Branches de la Maison Royale, qui ont cessé de se connoistre elles-mesmes, particulièrement celle de Montagu, cy-deuant mentionnée, de Hugues Capet en ligne masculine par la premiere Maison de Bourgogne.

C'est ce qui m'a fait croire qu'on trouueroit bon que ie fisse voir icy tous

ceux du Sang Royal qui viuoient lors de la mort de Charles V. selon l'ordre de leur naissance: & i'estime y estre d'autant plus obligé, que ie n'en ay remarqué que quelques-vns des principaux Chefs des Branches, dans les Tables Chronologiques que i'ay adioustées au deuant de chaque année, dans cette Histoire.

1. Charles V. *Roy de France.*
2. Charles, depuis *Roy VI.* du nom,
3. Et *Louis, Duc de Valois*, puis de *Touraine*, & enfin *d'Orleans.* } ses fils.
4. *Louis de France*, *Duc d'Anjou*, depuis *Roy de Hierusalem & de Sicile.*
5. *Louis d'Anjou*, depuis *Duc & Roy de Sicile*, &c. son fils aîné.
6. *Charles d'Anjou*, *Comte du Maine*, son 2. fils.
7. *Iean de France*, *Duc de Berry*, & *d'Auuergne*, *Comte de Poitou*, &c.
8. *Charles de Berry*, *Comte de Montpensier*, & } ses fils morts sans en-
9. *Iean de Berry*, *Comte de Montpensier.* } fans.
10. *Philippe de France*, dit le *Hardy*, *Duc de Bourgogne*, *Comte de Flandres*, &c.
11. *Iean Comte de Neuers*, depuis *Duc de Bourgogne*, son fils, né 1371.
12. *Philippe d'Alençon*, *Cardinal*, *Archeuesque de Roüen.*
13. *Pierre*, *Comte d'Alençon*, & du *Perche*, son frere puisné.
14. *Charles d'Evreux*, dit le *Mauuais*, *Roy de Nauarre.*
15. *Charles* apres luy *Roy de Nauarre*, & } ses Enfans.
16. *Pierre de Nauarre*, *Comte de Mortaing.*
17. *Louis d'Evreux*, *Comte d'Estampes & de Gien.*
18. *Louis Duc de Bourbon.*
19. *Iean de Bourbon*, *Comte de Clermont*, & } ses Enfans.
20. *Louis de Bourbon.*
21. *Iean de Bourbon*, *Comte de la Marche*, & de *Vendosme.*
22. *Iacques de Bourbon*, depuis *Comte de la Marche*, *Roy de Sicile.*
23. *Louis de Bourbon*, depuis *Comte de Vendosme*, *ancestre de nos* } ses
Rois, } En-
} fans.
24. Et *Iean de Bourbon*, *Seigneur de Carency.*
25. *Iacques de Bourbon*, *Seigneur de Preaux*, &c.
26. *Iean d'Artois*, *Comte d'Eu*,
27. *Robert d'Artois*, *Comte d'Eu*,
28. *Philippes d'Artois*, depuis *Comte d'Eu*, & *Connestable de France.* } ses
} En-
} fans.
29. *Louis Roy de Hongrie*, de *Pologne*, de *Hierusalem*, *Sicile*, &c.
30. *Charles*, dit *de Duras*, *Roy de Sicile & de Hierusalem.*
31. *Ladislas* apres luy *Roy de Sicile*, &c. son fils.
32. *Robert de Dreux*, *Seigneur de Beu.*
33. *Guillaume de Dreux* son frere.
34. *Estienne*, dit *Gauvain de Dreux*, *Varlet tranchant*, & depuis *Maistre d'Hostel* du *Roy Charles VI.*
35. *Iean V. Duc de Bretagne*, puisné de *Dreux.*
36. *Iean de Courtenay*, *Seigneur de Champignelles & de S. Briffon.*
37. *Pierre de Courtenay* son frere, & son heritier.
38. *Iean de Courtenay*, *Seigneur de la Ferté-Loupiere.*

39. *Philippe*

39. Philippe Seigneur de *Tanlay*, puisné de Courtenay.
40. Pierre Seigneur de *Tanlay*.
41. Estienne Seigneur de *Tanlay*. } ses Enfans.
42. Iean de *Montagu*, Seigneur de Somberton, puisné de Bourgogne.
43. Pierre de *Montagu*, Seigneur de Malain, son frere.
44. Philbert de *Montagu*, Seigneur de Couches.
45. Alexandre de *Montagu*, Abbé de S. Benigne de Dijon, son frere.
46. Ferdinand Roy de *Portugal*, pareillement issu en ligne masculine de la Branche Royale de Bourgogne, dernier legitime de sa Maison.

Voila quarante six Princes du Sang, de diuerses Branches, toutes florissantes, il n'y a pas encore trois cens ans, que le temps a presque toutes fauchées dans leur fleur. Il ne reste que la posterité d'un puisné de Bourbon, qui n'estoit alors que le vingt-troisiéme, laquelle regne auiourd'huy glorieusement, & celle de Pierre de Courtenay. Celuy-cy estoit le trentetroisiéme; & d'autant moins reconnoissable sous le poids de la de la naissance qu'il auoit à soustenir, qu'il n'estoit pas assez riche pour estre Chef d'une Branche qui auoit esté plustost accablée, que releuée par la Couronne Imperiale d'Orient, & par tant d'autres tiltres. Il ne possedoit de tant de pretieuses ruines, qu'un miserable reste de bien de l'ancien estat de Courtenay, que la misericorde du destin ne semble auoir espargné à ses descendans, que pour ne leur pas oster tous les moyens de prouuer leur extraction. C'est bien vn effect de la foiblesse de cette Maison, que ie deplore sans interest, par vn pur esprit de iustice & de respect, qu'on ne puisse alleguer contre les iustes poursuites qu'elle fait pour estre reconnuë, que de foibles raisons de doute ou d'estonnement, faute d'estre instruit de l'usage ancien des surnoms & des Armes. Ie croy estre obligé d'en faire vn discours abregé pour l'explication de la Table precedente, où l'on voit tant de Princes de differents surnoms, dont les quinze derniers ne portoient point les Fleurs de Lys. Pour cela il faut sçauoir, que chaque Branche de la Maison Royale a suby l'usage du temps de sa naissance, ou pour mieux dire de sa separation, & de cet usage qui s'est conserué iusques à present; nous en auons vn exemple aussi illustre que recent en la posterité de feu Monsieur le Duc d'Orleans, qui a retenu le nom & les Armes de son appanage, & en la personne de Monsieur frere du Roy, auparavant Duc d'Anjou, qui en a quitté le nom & les Armes pour prendre ceux d'Orleans. Apres cela ie remonteray à l'inuention des Armoiries, dont l'ignorance des Herauts pousse l'antiquité iusques à la creation du Monde, & ie feray voir qu'il y a eu plus de necessité que de vanité dans leur premiere institution, qui n'a rien de plus ancien que le premier voyage d'Outre-mer de l'an mille quatre vingt seize, tant de Princes & de Seigneurs de diuerses Langues s'estans ioints ensemble pour faire cette formidable Armée de six cens mille hommes, ils furent d'autant plus obligez de chercher vn moyen de se distinguer pour les campemens & pour les iours de Batailles, que chacun deuoit estre accompagné & suiuy de ses Vassaux & de ses gens; si bien que chacun conuint d'une marque ou signal: & par consequent les Armes furent vniques, & affectées à des

personnes vniques lors de leur premiere institution. Et ces Armes deuant principalement seruir pour rassembler les Vassaux & les Subiets sous la Banniere de leur Seigneur; qu'on commença d'en decorer, ou pour parler selon les termes de l'art, d'en Armoyer: les Vassaux estant plustost sujets de la Seigneurie, que du Seigneur, à cause de leurs fiefs, qui deuoient le seruice à la terre, & non à la personne, les Armes estoient à proprement parler les Armes de la Terre, & non du Seigneur, & comme telles affectées à la Banniere, iusques à ce que s'estant renduës hereditaires à la Maison par le besoin de prouuer son extraction, ce qui n'arriua de plus de cent ans apres, on s'auisa d'inuenter l'usage des briseures. Ces briseures ont esté particulieres à la France & à l'Angleterre, qui a receu d'elles Coustumes & ses modes, les autres Nations ne les ont point obseruées, & particulièrement l'Allemande, religieuse obseruatrice de l'Antiquité; chez laquelle cette briseure n'a point eu de lieu pour vne raison qui seruira de preuue à l'establissement que i'ay donné de l'usage des Armes. C'est que chaque puisné ioint aux Armes de sa Maison celles de sa terre, parties ou escartellées, & celles mesmes de plusieurs terres s'il les possede, ou s'il y pretend droit, soit qu'elles luy appartiennent par succession ou par acquisition. Les aisnez en font autant: & l'on a tant d'égard à cela, que c'est pour ce sujet, que le Comte Palatin escartelle au 1. & 4. des Armes du Palatinat, & au 2. & 3. de Bauieres, parce que c'est vne mesme Maison; & que le Duc de Bauieres porte au contraire de Bauieres & du Palatinat. Ainsi le Landgraue de Hesse ayant obtenu par le dernier Traité de la Paix d'Allemagne, l'vnion de l'Abbaye d'Hirschfeld en tiltre de Principauté, il en a adiousté les Armes à son Escu: & ie pourrois donner à ce sujet diuers exemples de plusieurs Princes d'Allemagne, qui en vertu du mesme Traité ont adiousté ou retranché de leurs Escus les Armes de quelques terres qu'ils ont acquises, ou qu'ils ont cedées. Cela est si bien de l'ancien usage, que Philippe de France Duc de Bourgogne ayant escartelé de toutes les terres qu'il possedoit, il ordonna qu'on luy fit vn nouveau sceau pour en retrancher les Armes de Rhétel, quand il eut cedé cette Comté à Antoine de Bourgogne son second fils. Voila des preuues assez conuainquantes, non seulement de la raison, mais de la necessité de prendre les Armes de sa terre, pour en continuer la Banniere, & pour estre suiuy des Vassaux qui deuoient le seruice qu'on appelloit *Ost & cheuauchée*, & Robert de France, Comte de Dreux, & Pierre de France, Seigneur de Courtenay, dont il auoit épousé l'Heritiere, estoient d'autant plus obligez d'obeyr à la coustume de leur temps, & de prendre les Armes de leurs Terres, pour deux raisons inuincibles. La premiere est, que les Armes n'estoient point encore hereditaires à la Maison, mais affectées à vne terre particuliere, & à la personne du Chef de la Maison, moins comme Chef, que comme Seigneur de la Terre; & l'autre n'est pas moins forte, en ce que les Rois de France n'ayant point encore d'Armes, pour les communiquer à leurs fils puisnez, ils ne les pouoient emprunter que de la Terre qui leur escheoit en appanage, ou par alliance. I'ay peur qu'on ne trouue cela vn peu hardy, de dire que nos Rois n'auoient point d'Armes,

mais cela n'est pas moins veritable, & ie le iustificeray par raisonnement, & par vsage. S'il est vray que les Armoiries n'ayent esté instituées que pour mettre difference entre diuerses personnes; la difference supposant égalité, nos Rois n'ayant point besoin de difference par leur Dignité, il n'est que trop vray-semblable qu'ils les ont laissé instituer long-temps auparauant que de s'accommoder à cet vsage, moins par necessité que par bien-seance, & cela n'est arriué que du Regne de Philippe Auguste, petit fils du Roy Louis le Gros. Si l'on m'obiecte que les Fleurs de Lys sont plus anciennes, ie crains moins pour cela les tombeaux des Rois de nostre premiere & seconde Race, que quelques Seaux de Philippe I. & de Louis le Gros son fils, où l'on voit vne fleur, ou plustost vn fleuron semblable à nos Fleurs de Lys. Mais c'est de là que ie pretends tirer l'origine des Armes de France. Ce fleuron est vn enrichissement necessaire aux Sceptres & aux Couronnes des Souuerains, & comme le Sceptre, qui est la marque de la puissance Royale, estoit designé par ce fleuron, qui paroist quelquefois seul en la main de quelques-vns de nos Rois dans leurs Seaux; voulant prendre des Armes pour l'ornement de leurs cottes d'armes, & des bardes ou caparaçons de leurs cheuaux: ils ne les purent pas choisir plus glorieuses ny plus illustres, que de leur dignité, par le blason de la marque Royale. C'est pourquoy il ne paroist au dehors qu'une moitié de ce fleuron, & pour marque qu'il est pris du Sceptre, plustost que de la fleur d'un lys, qui y seroit imparfaitement, c'est qu'on y a conserué le pied, & la petite trauersé d'entre le pied & la fleur, qui seruoit à l'enchassement du fleuron avec le Sceptre, ou verge Royale.

On m'opposera peut-estre à cela, que les Comtes de Vermandois, issus de Hugues de France, fils puîné de Henry I. qui estoit ayeul de Louis le Gros, portoit vn Chef de cinq Fleurs de Lys, mais i'en demanderay vne preuue, & ie n'en crains aucuns, sur l'assurance d'auoir veu les Seaux des Comtes de Vermandois sans aucunes Armes. Je soustiendray mesme, que ces cinq Fleurs de Lys, adioustées au Chef de l'Eschiquier, sont les Armes de la Comté de Vermandois, & de la Ville de S. Quentin, qui prirent des Fleurs de Lys pour marque de ce qu'ils appartenoyent à nos Rois, depuis le mariage de Philippe Auguste avec Isabelle de Hainaut, qui eut cette Comté pour sa dot. Comme le Seau des Iurisdicions estoit celuy des Seigneurs, on a iugé par celuy du Vermandois, que les Armes des Comtes estoient celles mesmes de la Iurisdiction, & c'est la cause de cette tradition, qui est encore contredite par l'exemple des autres Villes considerables du Royaume, lesquelles par concession, ou par respect, ont pris vn Chef des Armes de France.

Le premier fils de France qui ait porté des Fleurs de Lys en ses Armes, fut Philippe Comte de Boulogne, fils de Philippe Auguste, & d'Agnez de Meranie sa troisiéme femme, & le Roy l'accorda moins à l'vsage qui dès lors estoit estably de rendre les Armes hereditaires dans les Familles, qu'à la necessité d'asseurer l'Estat de ce Prince né d'un mariage qui n'estoit pas legitime, mais dont le fruit fut legitimé par les Legats du Pape, en consideration de la bonne foy de la mere. Depuis ce temps là seulement, les

autres Princes prirent les Armes de France, avec diuerses brifeures, mais le benefice n'eut point d'effect retroactif pour les Branches separées long-temps auparauant.

I'adiousteray par occasion, qu'il est certain que Charles VI. fut le premier de nos Rois qui reduisit les Fleurs de Lys à trois, & pour marque de cette verité, c'est qu'il les portoit encore sans nombre apres son mariage, comme on peut voir par son Escu party des Armes d'Isabelle de Bauieres sa femme, sur la porte de la Sacristie de la Sainte Chappelle du Bois de Vincennes qu'il fit bastir. Ce n'est pas qu'il ne se trouue trois Fleurs de Lys long-temps auparauant en quelques Seaux du Chastelet, mais c'estoient des petits Seaux, où le Graueur croyoit auoir satisfait au dessein de faire vn Escu semé de Fleurs de Lys, d'en mettre deux en Chef, où l'Escu estoit plus large. Comme ce Prince se seruoit souuent du petit Sceau en l'absence du grand, pendant les desordres de son Regne, où il falloit souuent accorder diuerses Lettres, sans attendre le Chancelier; c'est ce qui a pû donner lieu à cette reduction à trois, qui est plustost arriüée par hazard, que par meure deliberation. Je pourrois alleguer pour preuue de l'assuictissement des pieces des Armes à l'estenduë de l'Escusson, diuers Seaux tres-anciens de Rohan, de Rieux, de Malestroit, de Beaumanoir, de Prunelé, &c. où les pieces sont en moindre nombre, quand on faisoit les Escus plus pointus, qu'ils n'ont esté depuis.

I'ay dressé ce petit discours sur l'experience des Seaux qui démentent toutes les fables de nos Herauts du temps jadis : les plus sages desquels ont esté ceux qui se sont contentez de donner les Armoriaux de leur temps. Les autres, comme gens sans Lettres & sans methode pour s'instruire de l'Antiquité, ne nous ayant laissé que des contes de Vieilles, pour faire vne science d'vne routine dont i'ay honte pour nostre Nation qu'il se trouue tant de Liures, tant de Liurets, & tant d'Autheurs qui font des mysteres d'vn pur effect du caprice des bonnes gens du temps passé. I'estime qu'on auroit plus d'obligation à ceux qui nous donneroient vn Armorial parfait de nostre France, puisé sur les Seaux, & autres monumens incontestables, afin de détromper le Public, qui est plus embarrassé qu'il n'est instruit de tant de Volumes copiez les vns sur les autres, & où l'on n'adiouste que du verbiage.

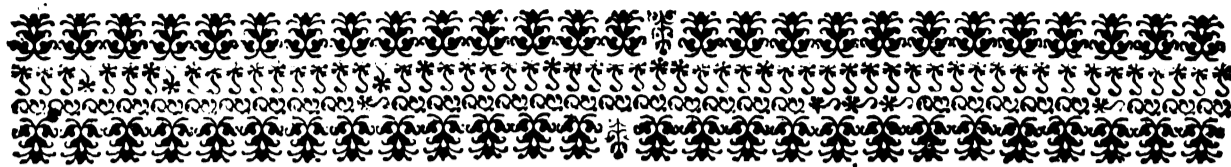
Les sieurs de Sainte-Marthe ayans fait descendre la Maison de Chaumont, de Henry de Vermandois, Comte de Chaumont en Wexin, selon l'opinion du sieur Du Tillet; i'aurois esté obligé d'adiouster parmy les Princes du Sang viuans sous le Regne de Charles V. Richard de Chaumont, Seigneur de Quitry, qui fut pere de Guillaume pareillement Seigneur de Quitry, & ayeul de Guillaume Comte de Chaumont, Seigneur de Quitry, &c. Conseiller & Chambellan du Roy, Bailly & Gouverneur de Sens & d'Auxerre, Grand Maistre & General Reformateur des Eaux & Forests de France, Chef du nom & Armes de Chaumont, & Ancestre paternel du Marquis de Quitry, auioird'huy Grand Maistre de la Garde-robe du Roy. I'aurois pû ioindre à cela diuerses preuues authentiques de l'extraction de cette Maison, qualifiée de Race Royale par diuers Au-

du Roy Charles VI.

45

theurs de plus de cinq cens ans, qui peut-estre donnerent lieu à proposer ceux de Chaumont pour marque de l'exclusion necessaire de ceux de Courtenay, sous le Regne de Henry IV. comme deuant estre pareillement reconnus pour Princes du Sang, si l'on leur faisoit droit. Mais en attendant l'occasion d'en parler plus amplement dans mes Commentaires sur cette Histoire, en l'Eloge de Guillaume de Chaumont, Seigneur de Quitry, ie me contenteray d'auertir le Lecteur, que la troisieme Race venant de Childebrand frere legitime de Charles Martel, & la Maison de Chaumont estant issue des Comtes du Wexin sortis du mesme Childebrand, si elle n'est Maison Royale, pour n'auoir point eu d'Ancestres Rois de France, elle est de la mesme Race de nos Rois, & par consequent du Sang le plus illustre de la Chrestienté. C'est ce qui a fait dire à Orderic Vitalis, que Dreux Comte du Wexin estoit de la Maison de Charlemagne, & c'est encore pour ce sujet, que Wasco, Seigneur de Poissy, Fondateur de l'Abbaye de Labbecourt où il est inhumé, & qui estoit fils de Robert de Chaumont, dit l'Eloquent, selon le mesme Orderic, est qualifié de Race Royale en son Epitaphe, sous le Siecle vnze cens.





HISTOIRE

PARTICULIERE

DES QUATRE PRINCES

GOVERNEURS DV ROYAVME

PENDANT LA MINORITE' DE CHARLES VI.

*Et premierement de Louis de France Duc d'Anjou , depuis
Roy de Sicile , &c.*



Il y a peu de tous les quarante six Princes du Sang cy-deuant rapportez , tous viuans lors de la mort du Roy Charles V. dont ie n'aye à parler dans les Commentaires sur cette Histoire; mais comme les Ducs d'Anjou , de Berry , de Bourgogne & de Bourbon, estoient les plus considerables, & comme le discours de leur vie, que ie suis obligé de traiter plus au long, peut beaucoup seruir pour l'introduction à l'Histoire de ce Regne , i'ay creu plus à propos de les traiter en cet endroit, & ie commenceray par Louis de France Duc d'Anjou.

Ce Prince, né le 23. de Iuillet 1339. selon les Memoriaux de la Chambre des Comptes, auroit surpassé tous les autres fils de France, en merite & en estime, pour sa valeur, pour son esprit, & pour l'experience qu'il auoit dans les Armes & dans les affaires; si son ambition ne l'eust rendu auare iusques à la cruauté, & s'il n'eust esté aussi redoutable aux Peuples qu'il eut à gouverner, que les Ennemis de l'Estat, dont il ne les deliura par sa valeur, que pour les rendre esclaves de sa tyrannie. C'est vn reproche d'autant plus iuste, qu'il n'eut aucune consideration au miserable estat, où Philippe de Valois son ayeul, & le Roy Iean son pere, auoient reduit la France, par vne guerre iuste, mais mal conduite, & tres-funeste par leur imprudence, qui le deuoit obliger à gagner l'esprit des Subiets qui expioient toutes ces disgraces, de leur sang, & du reste de leurs fortunes. Il combattit à dix-sept ans à la malheureuse iournée de Poitiers, en suite de quoy ayant esté en ostage pour son pere en Angleterre, ce Roy reuenu

de prison l'an 1360. luy erigea en Duché , par Lettres expediées à Calais au mois de Decembre, la Comté d'Anjou qu'il luy auoit donné en appanage dés l'an 1356. avec la Comté du Maine, & la Baronnie de Chasteau-du-Loir. Cette Comté d'Anjou auoit esté erigée en Pairie de France, par Lettres du Roy Philippe le Bel, données à Courtray au mois de Septembre 1297. en faueur de Charles Comte d'Anjou & de ses successeurs, & par d'autres Lettres du Roy Philippe de Valois, accordées à Sablé au mois d'Aouft 1345. la terre de Chasteau-du-Loir, qualifiée Baronnie, fut declarée *d'autelle & si noble condition que la Comté dou Maine*, ce sont les propres termes. Neantmoins Louis Duc d'Anjou mesurant plustost ses interests selon l'estenduë de son ambition, que selon l'estat du Royaume, qui ne permettoit pas qu'un Roy chargé de beaucoup d'enfans, & priué de beaucoup de Prouinces par le sort des Armes, acheuast de partager son Estat en diuers appanages, ne se borna point à cette portion. Il fit en sorte que son pere luy abandonnast encore l'an 1364. la Chastellenie de Chinon par droit de bienfiance, & il trouua moyen d'y faire ajouster par le Roy Charles V. son frere, celle de Loudun, dont il entra en possession au mois de Fevrier 1366. Apres cela il eut enuie d'auoir la Duché de Touraine, qui confinoit avec toutes ces grandes terres, & comme il ne la pouuoit pretendre en tiltre de supplément d'appanage, il l'obtint sous pretexte de ses seruices, & sous vne condition apparamment aduantageuse, qu'elle reuiendroit au Roy par sa mort, & que la Chastellenie de Loudun retourneroit de mesme au Domaine du Royaume par celle de son fils. Le traicté est de l'an 1370.

On luy donna encore la Maison Royale de Vicesire, qui depuis appartint au Duc de Berry son frere, & *Marie de Bretagne* sa femme, fille de Charles de Chastillon & de Blois, & de Ieane de Bretagne heritiere de la Duché y ioignit de nouvelles Seigneuries. Il l'époufa le neuvième iour de Juillet 1360. selon vn Inuentaire d'Anjou qui est en la Chambre des Comptes, & qui m'a esté communiqué par M. d'Herouual, quoy que les sieurs Du Chesne & de Sainte-Marthe disent, que leur mariage fut traicté au mois d'Aouft, & elle luy apporta avec les terres de Mayenne, d'Ernée, de Villaines, & du Pont-Main, celles de Guise, de Ribemont, d'Yrson, & d'Oisy, de Chailly, de Longjumeau, & de Bonneville la Louuet en Normandie, & la maison de Nigeon près Paris. Il eschangea la iouissance de la Baronnie de Mayenne avec *Isabelle d'Anangour*, Vicomtesse de Thoüars, pour celle de Talemond, d'Olonne, de Brandois & de Crozon l'an 1373. pour profiter d'un plus grand reuenu, qui estoit contesté à cette Douairiere, laquelle rentra en ses droits au mois de Iuin 1385. Enfin, comme toute sa passion estoit d'auoir, il n'en perdit aucune occasion, & il reünit à ses terres, par diuers Contracts d'acquisition l'an 1370. le Chasteau de la Roche au Moine, vendu par *Guillaume de Craon*, Seigneur de la Ferté Bernard, & celui de Sablé avec le Parc appartenant à *Amaury sire de Craon*, dont la sœur & heritiere *Isabelle Dame de Sully* & de Craon, luy aliena pareillement la Ville & Chastellenie l'an 1376. Le mesme Guillaume de Craon luy aliena pareillement la terre de Brulon, que le feu sire de Craon luy auoit don-

née, & Messire *Jean d'Ufaiges*, Cheualier, luy transporta le Vidamé du Mans l'an 1375. *Jeanne de Baucay*, femme de Charles d'Artois, Comte de Pezenas, Prince du Sang Royal, lequel il dépoüilla cruellement de tous ses biens par les crimes qu'il luy fuscita, fut obligé de luy vendre les Chasteaux de Champigny sur Vœde, de la Rajace, & du Coudray, 1376. Messire *Jean de Bueil*, luy ceda pareillement le peage de Tours avec l'Hostel de Langle, &c.

S'estant fait donner par confiscation sur le Roy de Nauarre la Seigneurie de Montpellier, dont ses exactions poufferent les Habitans au desespoir d'une sanglante émotion, où Guillaume Poincteau son Chancelier fut tué, & pour laquelle il acheua de les ruiner, il y voulut adiouster la Comté de Lunel, que *Louys d'Evreux* Comte d'Estampes possédoit par donation du Roy Jean, il l'achepta de luy à bon marché, comme d'un prodigue, avec deux mille liures de rente qu'il prenoit sur le Thésor du Roy, & considérant que ce Prince n'auoit point d'enfans, il le sceut si bien amadoüer, & l'ébloüit si fort des faueurs de la Cour dont il estoit le Maistre, qu'il le tira des mains du Duc de Berry qui commençoit à profiter de son exemple, & qu'il acheua de le dépoüiller du reste de ses biens, par la donation qu'il luy fit au mois de Nouembre 1381. des Comtez de Gien & d'Estampes, & des Seigneuries de Dourdan & d'Aubigny. Il pensa contenter le Duc de Berry du tiltre en l'air de la Principauté de Tarente, dont il luy promit depuis la iouissance, quand il seroit paisible de la Couronne de Sicile; mais ce Duc prenant sa reuange en temps & lieu, auprez de sa vefue, & de ses enfans, qui auoient besoin de son secours au Conseil du Roy, fit reuenir cette despoüille l'an 1385. sous pretexte d'une demission de cette Principauté imaginaire. Il ne traita pas mieux le Duc de Bourbon, auquel il en cousta trente mille liures pour retirer de luy la Comté de Forests, qui luy deuoit appartenir, à cause de sa femme, laquelle il acheta de *Renaud de Forests*, en qualité d'Oncle & de Curateur de Jean dernier Comte de Forests, qui estoit insensé, & incapable de contracter. Le iuste ressentiment que le Duc de Bourbon eut contre le Duc d'Anjou pour cette acquisition prétenduë, l'obligea à quelques violences, pour lesquelles il obtint remission du Roy son beau-frere, au mois d'Octobre 1370.

Isabelle Comtesse de Roucy, fille vniue de Robert 2. Comte de Roucy, & de Marie d'Enghiem, ayant esté enleuée par Louis de Namur, qui l'espousa, & avec lequel elle demeura dix ans, elle le prit depuis en auersion, & prétendit le mariage nul, par impuissance qui fut assurée par les Matrones de Paris, où elle fut menée par Pierre de Craon, lors fauory du Duc. Ce Pierre de Craon, ayant d'autant plus besoin d'amis & d'appuy, pour le dessein qu'il auoit fait de la proteger, & de profiter de cette prétenduë dissolution, qu'elle fut condamnée, & le mariage déclaré bon, par Sentence du Cardinal de Nismes, l'an 1378. il ne put mieux faire pour se maintenir en la possession de la terre du Bos, qu'elle feignit de luy auoir venduë, que d'interessier dans vne mesme espece d'affaire le Duc d'Anjou, dont il estoit creature, & Messire Bureau de la Riuiere, qui acheta les terres de Rochefort & d'Orignies. Quant au Duc, il commença à entrer en
traitté

traitté, par des Lettres de protection seellées au mois de Novembre 1381. par Jean le Fevre Euesque de Chartres, son Chancelier, en faueur de la Comtesse, contre Louis de Namur, & cela luy fit auoir bon marché. Aussi ne paroist-il que de l'engagement de quelques pierreries qu'il stipula par Lettres du mesme iour, qu'il ne pourroit retirer qu'il n'eust payé à Pierre de Craon cinq mille francs qu'il luy auoit promis. Il acquit premiere-ment Mirebeau en Anjou, moyennant vingt-quatre mille florins portez par le Contract, & soit qu'il les eust payez autrement, ou non, & que son credit & sa protection en eussent acquitté vne partie, cela le mit en goust de ce qui restoit à cette mauuaise mesnagere, qui luy aliena la Comté de Roucy, pour cinquante mille francs. Il traitta pareillement de ce qu'elle pouuoit pretendre sur la Chastellenie de Rochefort pour six mille francs d'or, quoy qu'elle l'eust alienée au sire de la Riuere, qui n'osa contester contre vne partie si puissante; & tout cela produisit plus d'affaires; que de reuenus à sa Maison. Le Parlement en fit iustice à Simon de Roucy, Comte de Braine, qui fit casser tous ces Contracts, comme témoigne nostre Historien de Charles VI. & comme ie feray voir plus amplement en mes Illustrations, où ie parleray de diuers autres desseins qu'il auoit sur plusieurs Couronnes dont il traitoit dès le viuant du Roy son frere, & desquelles ie ne diray rien icy pour éuiter vn grand discours sur des projets chimeriques qui appartiennent à d'autres occasions.

Le Gouvernement de Guyenne, ou plustost de l'Aquitaine entiere, puif- que le Limousin, le Perigord, la Guyenne, & le Languedoc ne faisoient alors qu'une Prouince, luy ayant esté donné par le Roy Charles V. avec tout pouuoir, sur les Armes, sur la Iustice, sur la Police, & sur le Domaine, il en vsa d'une façon, qu'on peut mettre cette partie du Royaume au nombre de ses biens; car estant souuerain arbitre des graces & des peines, & sa condition, & l'estat des affaires de France, le mettant au dessus des considerations des autres Gouverneurs, qui doiuent craindre les plaintes des Peuples, & les animaduersions du Cabinet, il agissoit avec vn Empire despotique sur les Nobles & sur les Communautez. Les principaux trouuant de l'auantage à ses bonnes graces, par les pensions, ou par les rentes à vie ou à heritage, qu'il leur assignoit sur les Receptes, & par les priuileges qu'il donnoit à leurs terres, ils luy aidoyent en tout ce qu'il souhaittoit de leur seruice, ou de leur condescendance. Ainsi les Villes & la Campagne estoient à la mercy d'un Prince auare, pour les taxes qu'il imposoit, tantost sous pretexte de la fortification des Places, tantost sous celui de porter la guerre en Gascogne. C'est ce qui donna suiet à tant de forteresses & de Citadelles du bas Languedoc, qu'il construisit plustost contre ceux du pays, que contre l'Ennemy qui en estoit fort esloigné, & pour seruir au dessein qu'il auoit sur la Prouence, afin de profiter des troubles du Royaume de Naples, & de la mauuaise conduite publique & domestique de la Reine Ieanne qu'il scauoit estre hors d'estat de faire passer des troupes deçà la mer, pour secourir cette Prouince, dont il trouua moyen depuis, de se faire transporter le tiltre par adoption. Ce fut dans la pensée de cette conqueste qu'il se fit créer par l'Empereur Charles

IV. Vicaire irrevocable du Royaume d'Arles, qui n'estoit plus qu'un fantôme, & un droit pour chicaner: & ce fut en cette qualité qu'il usurpa Tarascon qu'il fortifia. Mais il en donna le Gouvernement à Enguerran de Eudin, Seneschal de Beaucaire, qui changeant d'intérêt après la mort, donna pensée au Roy Charles VI. de se saisir de la Prouence, & il rendit ainsi la pareille à la veuve & à l'héritier de ce Prince ambitieux, par les intelligences qu'il avoit dans le pays.

Comme Charles V. estoit un Roy fort sage, il ne manqua pas de concevoir de justes soupçons de la conduite de ce Prince, qui luy firent appréhender pour son fils & pour son Estat, qu'il n'eust la Regence après la mort: & comme il craignoit de luy donner sujet d'en estre mal-content, il apporta tout ce qu'il put de restriction à son pouvoir, au cas qu'il ne l'en put exclure de son consentement, par l'une des 2. Déclarations dont il a esté parlé cy-devant. La première, ne pouvant avoir lieu par la mort de la Reine, il fut Regent par droit d'aînesse, mais il trouva un party formé à la Cour par les ordres du feu Roy, qui fit en sorte de limiter la Regence au Sacre du ieune Roy, & faire valoir l'intention de Charles V. à l'égard des Ducs de Bourgogne & de Bourbon, & la peur de tout perdre luy fit ménager ses intérêts dans cet embarras de Cour. Le pouvoir qu'on luy donna sur les meubles du feu Roy, pour contenter son avidité, luy fit piller, non seulement toute l'argenterie, mais tout l'argent, jusques-là qu'il fit rompre les murs du Chasteau de Melun, où il y en avoit de caché, & qu'il mit le sire de Savoisy au danger de sa teste, s'il ne luy eut revelé ce qu'il avoit en deposit pour le garder jusques à la majorité de Charles VI. duquel il prolongea le Couronnement, jusques à ce qu'il eut tout espuisé. Après cela, il se fit donner cinq mille francs par mois pour son Estat, il obligea mesmes les Prouinces d'Estats à luy faire un present, & celle de Normandie luy accorda trente mille francs, dont j'ay veu les quittances. Le Royaume estant ainsi épuisé, comme il ne resta rien pour le paiement des Armées, elles se ietterent sur la Campagne qui leur fut laissée en proye, il fallut taxer les Villes, & faire de nouveaux impôts, sous pretexte de contenter les gens de guerre, & commettre une autorité nouvellement établie, dont les Parisiens iugerent le ioug, d'autant plus insupportable, qu'ils sçavoient qu'on en abusoit, & qu'on les rendoit incapables d'assister leur Roy dans les véritables besoins. C'est ce qui causa les émeutes de Paris, de Rouën, & d'autres bonnes Villes, qui furent des suites des exactions du Duc d'Anjou, tant en qualité de Regent, que de Chef des Conseils.

Cependant qu'il pilloit ainsi la France, *Robert de Geneve*, que le Royaume reconnoissoit pour Pape sous le nom de Clement VII. & qui tenoit son siege en Avignon, d'où il avoit contracté de grandes alliances avec luy pendant sa résidence en Languedoc, luy ménageoit pour ses intérêts la succession de la Couronne de Naples, qu'on a toujours appelé le Royaume de Sicile. Il esperoit par ce moyen de conserver cette partie d'Italie sous son obediense, & mesme de chasser de Rome Urbain VI. son competitor; duquel Charles de Duras, ennemy de la Reyne Jeanne, & Usurpa-

teur de son Estat, tenoit le party: mais c'estoit vn escueil que Dieu destinoit à l'ambition du Pontife & du Prince, ils y consumerent leurs iniustes thresors, qui y furent abysmez par le naufrage de Louys. Le Pape ayant moyenné son adoption, dont cette Reine opprimée luy enuoya les Lettres données au Chastel de l'Oeuf le penultiesme de Iuin 1380. sur l'esperance d'en estre secouruë; cette affaire fut traitée en France, & en Cour d'Eglise, comme vn interest de Religion, pour lequel il ne falloit rien épargner: & le Conseil du Roy y fut assez fauorable, quoy qu'il en deust couster, pour estre deliuré de l'oppression & de la presence du Duc d'Anjou, qui estoit le moins aimé de ses freres. C'est pourquoy l'on resolut au Conseil tenu à Crecy en Brie en presence du Roy, le 26. 27. & 28. de Iuillet, que sa Majesté, qui n'auoit point d'argent, luy donneroit de sa *vaiſſelle*, c'est le mot propre du resultat, iusques à la somme de cinquante mille francs, & de plus luy accorderoit soixante mille francs sur les Aides du Royaume.

Le Pape de son costé ne luy refusa rien de tout ce qu'il demanda, & en voicy vne marque par vne piece originale, qui m'a esté communiquée par M. d'Herouual, & qui merite bien d'estre icy rapportée en son entier, pour faire voir combien l'Eglise estoit en presse sous la domination de Clement, & combien le Clergé de France patissoit de son vnion avec le Duc d'Anjou, qui entretenoit le malheureux Schisme, dont ils feignoient tous deux de vouloir entreprendre l'extinction par cette guerre, mal entreprise, & plus mal-heureusement terminée. C'est le Traitté fait entre eux à cette fin, qui exposoit l'Eglise Gallicane à la mercy de ce Prince.

Supplie Monseigneur à nostre Saint Pere, que comme pour l'entreprise du fait, & mettre sur, à l'exaltation de l'Eglise, honneur de nostredit Saint Pere, & de mondit Seigneur, li conuiengne faire necessairement tres-grans mises & despenses, pour resister à ses Aduersaires, à l'exterminement & destruction du Scisme qui est au iourd'huy; à quoy ce que à mondit Seigneur ne puet de trop loing suffire, sans le grant ayde de nostre S. Pere, & des gens de l'Eglise: li plaise assigner Monseigneur sur les chouses qui s'ensuiuent, & ly toust ayder & mettre tout briefuement en execution, come le faict le requiert.

Ad petitiones sequentes, traditas & factas pro parte Domini Ducis per Dominos, *Episcopum Agenensem, & Raymundum Bernardi, ac la Caille*, dicitur pro parte Domini nostri vt sequitur,

1. *Premierement, que nostre Saint Pere li assigne les disiesmes que il imposera en tout le Royaume, tant en Languedouyl, comme en Languedoc, qui se payeront en certains termes, & en la maniere que le Pape Benoist & Clement les octroyerent au Roy Philippe, & en meilleure forme & plus largement si l'en le puet.*

Conceditur prædictus articulus, & quod Dominus Dux teneat illos modos & formas cum Rege, fratribus suis, Consilio Regio, Prælatiſ, & Clero, quos per eum dixit tenendos, & de quibus eidem Domino nostro vltimo scripsit, per antedictos, *Agennensem, & la Caille.*

2. *Item, nostre S. Pere imposera les procurations toutes entieres ou Royaume, & sinon entieres, demies, ou cas que l'en ne porroit accorder avec les Prelats, lesquelles procurations seront assignées à Monseigneur.*

Conceditur dimidia procuratio, de alia vero media, an sit concedenda Prælati aut non, deliberabitur, quando cum Domino Duce erit in Francia Dominus Cardinalis, qui habebit super hoc potestatem, & quod iam vigore Litterarum per Dominum Camerarium super dictis procurationibus emanatarum exigetur, cedat ad utilitatem præsentis negotij, & assignetur in ipso.

3. Item, N. S. P. assignera à M. tout ce que l'en doit de cens biennal, & tout ce qui s'en receura ou temps à venir : & celuy qui sera ordené de par M. à les leuer, aura pouvoir de composer & de remettre avec ceux qui en doiuent.

Conceditur pars contingens Dominum nostrum Papam exigenda, &c. cum exactissima diligentia. De alia verò parte contingente Collegium, nihil potest nisi in Consistorio, & quando tempus erit aut procedet de voluntate & consensu ipsius Domini Ducis, huiusmodi negotium publicandi, Dominus noster Papa faciet posse suum erga Dominos Cardinales, pro parte ipsos tangente, & nichilominus, committatur potestas Domino Cardinali vel alteri, vt interim leuetur quod exigi poterit de dicta parte Dominorum Cardinalium.

4. Item, N. S. P. assignera à M. ce qui est deu du commun seruice, & ce qui s'en porr à leuer ou temps à venir, & fera N. S. P. que les Cardinaux y consentiront iusques à quatre ans.

Conceditur vt in præcedenti proximo articulo, & quod ad utilitatem præsentis negotij, prout supra.

5. Item, N. S. P. assignera à M. toutes debtes & arrerages quelconques des années des vaccans, & autrement, qui seront deuz, & se receuront en la Chambre, & toutes autres chouses, qui tant de prest, come autrement seront deuz à icelle Chambre.

Conceditur & ad utilitatem negotij, prout supra, ad 4. tamen annos, nisi negotium fuerit antea finitum.

6. Item, N. S. P. assignera à M. tout ce qui se leuera des despoilles des Prelats, en quelque maniere que ce soit.

Conceditur, libri tamen, & vestimenta Ecclesiæ, si quæ sunt, remanebunt Domino nostro, & alia ad utilitatem, vt supra.

7. Item, N. S. P. assignera generalement à M. tous émolumens accoustumez de leuer par la Chambre, & qui se leueront ou temps à venir, en quelque maniere que ce soit. par subside ou autrement; & de ce N. S. P. donera plain pouvoir à celx qui ce nomeront par M. lesquelx iureront de non en rien deliurer autre part, senon à M. & de ce qui par celx de la Chambre s'en feront certains seruiens.

Conceditur & quod illi qui venient ad Dominum Cardinalem super quibuscunque iuribus ordinariis vel extraordinariis, expedientur per eundem, secundum quod sibi videbitur, & quod habeant potestatem componendi & remittendi, vt petitur per Dominum Ducem in 13. articulo. Et etiam conceditur per Dominum nostrum. Illi verò qui venient hic in Auenionem, ad Cameram Apostolicam, expedientur per Dominos de Camera; ita tamen, quod si Domino Petro Girardi, Clerico Camerae, vel illi qui nominabitur, deputando per Dominum Ducem, super prædictis videbitur in aliquo vel in aliquibus casibus quibuscunque ordinariis vel extraordinariis componendum & remittendum, quamcunque partem, ma-

gnam vel modicam, quod Domini decimam prædictam habeant se conformare vtilitati ipsius Domini Petri, vel deputandi vt supra.

8. Item, *N. S. P. ordenera de faire empreunz à gens d'Eglise, comme y semblera de faire, & en maniere bien conuenable, & semblablement aux Collecteurs & Sub Collecteurs presens, & du temps passé, & sera tout assigné à Monseigneur.*

Conceditur, & quod mutuantes, benè & sufficienter super dictis concessionibus assignentur.

9. Item, *N. S. P. imposera disiesmes & procurations en toutes Prouinces hors du Royaume, come dessus, qui li sont ou seront obeyssans ou temps auenir, & sera tout assigné à Monseigneur.*

Conceditur vt in primo & secundo articulo, addito, quod quia dictus Dominus Dux non habet illam notitiam, vel potestatem, Dominus noster imponet, & faciet posse suum, bona fide, in exactione, & quod ad vtilitatem, vt supra.

10. Item, *N. S. P. assignera à M. tous les cens que doit la Reyne (c'est Ieanne Reyne de Naples) & fera que le College y consentira, iusques à douze ans.*

Conceditur vt in tertio articulo, addito, quod durante negotio tractato, inter Dominam Reginam, & ipsum Dominum Ducem, & vltra per vnum annum.

11. Item, *N. S. P. imposera disiesmes, procurations, & tous autres subsides, és terres & pays de la Reine, comme ou Royaume de France, & sera tout assigné à Monseigneur.*

Conceditur.

12. Item, *N. S. P. imposera certain subside aux Hoppitaliers, en la maniere que aux autres gens d'Eglise, & ils contribuèront come les autres, à l'estimation du disiesme, & sera à M. assigné.*

Dominus noster faciet posse suum, quod faciat quidquid fieri poterit, sine scandalo Camerae & periculo Religionis.

13. Item, *pour bone & briefue expedition des chouses dessusdites, N. S. P. enuoyera incontinent par dessa, le Cardinal de Mende deuers le Roy, pour li recomander l'Eglise, lequel aura plein pouoir comme un Legat à latere, & sera ordenné principal & souverain dessus toutes les chouses dessusdites & sur icelles, avec celx qui les doiuent composer, accorder & remettre, selon que il luy semblera. Et outre, iceli Cardinal iurera & promettra, que pour quelconque mandement que N. S. P. li fasse, de ce qui se receura, il ne assignera rien autre part, senon à M. ne rien ne s'en conuertira en autres usages, se n'est ou fait de mondit Seigneur, & de tout ce feront Bulles en la meilleure forme & maniere que faire se porront, que iceluy Cardinal aura deuers foy, & non autre: & aura ledit Cardinal plein pouoir, de contraindre tous ceux qui deurent les chouses dessusdites, & procedera contre eulx par Sentences quelsconques iusques à priuation ou deposition, soient Prelats, ou autres.*

Conceditur totum Capitulum, & quod cum iuramento, seu permissione, omnia venient ad vtilitatem præsentis negotij, & assignentur in ipso negotio.

14. Item, *inrera N. S. P. sur la Croix, & par la foy de ce seront faites les Bulles, que il ne voudra ne il ne souffrira que les chouses dessusdites soient conuerties ou assignées autre part, senon ou fait de mondit Seigneur.*

Placet Domino nostro quod super his. fiant Bullæ in meliori & fortiori

modo quo fieri poterint, & ulterius, si necesse fuerit, quando ambo hic simul erunt, Dominus noster tantum & taliter faciet, quod ipse Dominus contentabitur.

15. Item, pour l'instruction de celx qui seront deputez à leuer les chouses dessusdites, N.S.P. fera incontinent bailler & deliurer audit Cardinal, tous instrumens, encartemens, Registres, Liures, & Prothocolles, tant pour ce qui touche les communs seruices come autre chouse, qui seront en la Chambre deuers les Collécteurs, ou autrement.

Tradentur omnia ad prædicta necessaria.

16. Item, que outre toutes les chouses dessusdites, N.S.P. mette en seur M. de tout ce qui li est deub de son temps & du Pape Gregoire, & que pour present a despendu, qui puet monter à cent & trente mille francs, & de ce qu'il despendra, qui montera à cent & cinquante mille francs, avecques les despens autres que M. a faits & fera pour ce fait, ou cas que il n'auoit son effect, & de luy tout rendre & restituer, li obligera la Cité d'Auignon, la Comié de Veneissy, & toutes autres terres de l'Eglise.

Placet quod habeant obligationes debitorum, tam de tempore sanctæ recordationis Domini Gregorij, quam Domini nostri. De aliis verò centum & triginta mille francis expositis, & de centum & quinquaginta mille francis, per ipsum in isto negotio exponendis, per Dominum Ducem, fiant obligationes, vt petitur per eundem Ducem in hoc articulo, de restituendo eidem, casu quo dictum negotium non haberet effectum; dum tamen, pro parte ipsius Domini Ducis non sit difficultas.

17. Item, outre toutes les chouses dessusdites, N.S.P. requerra le Duc d'Austriche d'imposer en ses pays tous les subsides dessusdits, & pour ce il donera à iceli Duc aucune chouse, afin que il condescende plus toust à les octroyer.

Conceditur.

18. Item, pareillement aux Rois de Portugal & d'Escoce.

Conceditur.

19. Item, N.S.P. assignera à M. la moitié de tout ce qui li vendra d'Espagne, & d'Arragon, apres la Declaration des Rois, ou en quelque autre maniere.

Conceditur.

20. Item, afin que M. venu ou Royalme de Naples, soit en plus grant seurte, N.S.P. li fasse bailler dès maintenant la Cité de Beneuent en fié, & outre Ancone. & tous autres lieux, qui sont du Royalme de Italie, duquel il veut enfunder M. que il tient & sont en son obeissance par delà, avecques toutes leurs appartenances, territoires, & destroits.

Placet de Ancona & de aliis locis existentibus in potestate Domini nostri, & quod in Beneuento, quotiescunque Dominus Dux indiguerit & voluerit, receptetur, & etiam gentes suæ, durante isto negotio. Addito etiam, quod quando ipsi duo, Deo præuio, de proximo simul erunt, Dominus noster adhuc sibi taliter respondebit & faciet, quod ipse Dominus Dux erit contentus.

21. Item, N.S.P. pourchassera, & fera tant que il porra de empreunts, tant à Prelais, gens d'Eglise, Bourgeois, Marchands, & autres estans en Auignon, & en la Comté de Veneissy, & fera aussi, que le pays de Geneue, fera aucun aide de Gens-d'armes.

Conceditur vt in octauo articulo. De gentibus verò armorum, ordinetur vt in dicto Comitatu, & alibi quærantur & habeantur ad stipendia

Domini Ducis, & vtilitatis negotij.

22. Item, N. S. P. pour son Estat, retiengne la Cité d'Avignon, avecques la Comté de Veneisy, & de iceulx toute la temporalité, & tous émolumens qui pourront venir d'Arle & d'Embrun.

Placet, si scito valore dictarum rerum, & consideratis oneribus expensarum necessariorum, videatur ipsi Domino Duci sufficere.

23. Item, memoire de querir gens ou Dauphiné, Sauoye, en l'Archeuesché de Besançon, qui soient bien agreables à M. pour leuer toutes les chouses dessusdites.

Conceditur vt in vigesimo primo, & ad leuandum prædicta subsidia, quarantur & habeantur probi viri Ecclesiastici, vndecunque fuerint, qui que ad hoc apti, diligentes, & expertes, pro vtilitate negotij.

24. Item, M. a engagé Messire Pierre Gerart, de pourchasser toutes les Bulles necessaires, pour toutes les chouses dessusdites leuer.

Placet.

25. Item, veut Monseigneur, que pour sa seurité, tant de la donation des terres de l'Eglise; come de son fait, traité entre ly & Madame la Reyne, soit reuelé aux Cardinalx ci-dessous nommez, receu premierement grant serement d'euls, & sur peine d'Escomuniement de les non reueler: & que N. S. P. supplée tout deffaut qui seroit, ou pourroit estre noté es Bulles par ly, en la licence donnée à Madame la Reyne, que elle adoptast Mons. & son fils, & de la clause ostée par nostredit S. P. sur l'inféudation faite du Royaume au premier Roy Charles, & que en soient faites Bulles, en la meilleure forme & maniere que l'en pourra.

Et ou cas que N. S. P. ne voudroit presentement publier les chouses dessusdites, il baillera Lettres escrites de sa main à M. esquelles il promettra de publier & faire faire les Bulles, comme dessus est escript.

Reserué le bon vouloir & plaisir de N. S. P. il plaist à M. que aux Cardinalx ci nommez soit reuelé le fait.

ALBANNE, LIMOGES, MENDE, VIVIERS,
EMBRUN, CVSENCE, OSTVN, SAINT EVSTACE,
SAINT ANGLE.

Et LE CHAMBELLAN de N. S. P. le Pape.

Conceditur vt in secunda parte articuli; videlicet, quod Dominus noster scribet propria manu vt petitur, quodque fiant Bullæ suppletæ omnem defectum, si quiuis esset aut posset notari, quocunque modo, super Bullis licentiæ & gratiæ factæ & concessæ Dominæ Reginæ de adoptando, &c. & etiam si in Bulla super amotione illius clausulæ, super inféudatione, &c. esset aliquis defectus, iuxta tenorem præsentis articuli, & videtur Domino nostro, quod si prima pars huius articuli fieret de præsentis, quod publicatio esset destructio totalis negotij: sed Domino Duce hic existente, ac suo deuoto, ac honorabili proposito publicato, Dominus noster non formidat quod Domini Cardinales velint, audeant, vel debeant petita denegare, sed potius condescendere, & merito, ad voluntatem ipsius Domini Ducis, corpus & bona pro bono statu Ecclesiæ & ipsorum exponentis & exponere volentis, vt apparebit.

Prædicta omnia & singula sic sunt concessa quod Dominus Dux arripet iter suum versus Regnum Sicilia, infra tempus & modum concordandum, inter Dominam Reginam & gentes Domini Ducis.

Cette piece fera voir, que non-seulement Clement inuestissoit le Duc d'Anjou du Royaume de Naples, mais qu'il luy promettoit le Royaume de toute l'Italie, luy abandonnant deslors toutes les terres du S. Siege. Il y a sans doute plus de fureur que de raison dans vn si estrange procedé, qui ne le conuaincra que trop d'auoir aussi peu legitimement esté l'Espoux de l'Eglise, que cette femme dénaturée fut la mere de l'Enfant qu'elle consentoit de voir partager; puisque luy-mesme s'offroit de mettre son épouse en pieces. Il sembloit qu'il n'y eust pas assez d'argent dans tout le monde pour cette conqueste, & si l'on iuge de la iustice de l'entreprise par la fin, on reconnoistra visiblement les coups de la main de Dieu dans toute la destinée des principaux personnages de cette Tragedie. La Reine Ieanne qui auoit fauorisé le Schisme, fut dépoüillée par Charles d'Anjou, dit de Duras son Sujet & son heritier, qui vangea par vn infame licol, la mort d'André de Hongrie son premier mary, qu'elle auoit fait estrangler. Louys Duc d'Anjou perit malheureusement avec tout le pillage de France qu'il auoit transporté en Italie, Charles de Duras qui auoit seruy de Ministre à la vengeance diuine, fut assassiné dans la Ville de Bude Capitale du Royaume de Hongrie qu'il auoit enuahy. Enfin Clement luy-mesme mourut subitement quelque temps apres, de la colere qu'il eut de se voir attaqué dans son Siege, comme vn Vsurpateur, par l'Vniuersité de Paris.

Pendant qu'on trauailloit à ce grand projet, Charles de Duras appuyé d'Vrbain VI. poursuiuoit son auantage contre la Reyne Ieanne, & le Duc d'Anjou apprit par le retour d'Arnoul la Caille son Secretaire, qu'il auoit enuoyé negotier en Auignon, que Charles Couronné à Rome au mois de Iuin, estoit entré victorieux dans Naples, le 16. de Iuliet de la mesme année 1381. & qu'il tenoit la Reine Ieanne assiégée dans le Chasteau de l'Oeuf; si bien que ce Royaume, dont il croyoit aller prendre possession sans autre peine, que de reprimer quelques mutins, deuint vn Estat à subiuguer sur vn Conquerant. Cela changea la face de ses affaires, & le Plan de ses desseins, c'est pourquoy Messire Raymond Bernard estant aussi reuenu d'Auignon le 24. d'Aoust, il tint vn Conseil à Tours, de ce qu'il auoit à faire, avec *Iean le Fevre* Euesque de Chartres son Chancelier, les sires de *Chasteaufromond* & de *Bueil*, Messire *Raimond Bardille*, ledit Messire *Raimond Bernard*, *Iacques le Gris*, Escuyer du Comte d'Alençon, Messire *Arnoul la Caille*, & Maistre *Iean Haussepé* ses deux Secretaires. Il fut resolu qu'il n'iroit point si tost à Naples, mais que pour satisfaire à l'obligation de secourir la Reine de Naples, il luy enuoyeroit des troupes & de l'argent au plustost qu'il pourroit, comme aussi qu'il falloit enuoyer consulter le Duc de Bourgogne, & deputer vers le Roy. L'Euesque de Chartres Messire *Iean de Bueil*, Messire *Raimond Bernard*, & *Arnoul la Caille* partis le 26. pour la Cour, qui estoit à Compiègne, arriuerent à Paris le 29. & le lendemain ayant assemblé ce qu'il y auoit là de gens du Conseil du Duc, c'est à sçauoir *Nicole du Bosc* Euesque de Bayeux, Messire *Pierre Gerard* Clerc de Chambre du Pape, Messire *Pierre de Bournasel*, & Messire *Morice de Tresguidy*, Cheualiers, Messire *Iean des Marests*, Maistre *Pierre de Fetigny*,

Duc d'Anjou, Roy de Sicile.

57

Fetigny, depuis Cardinal, lors Aduocat au Parlement, & Maistre Pierre du Chastel, tous furent de l'avis du Conseil de Tours, excepté Fetigny & Bournazel, qui se rendit à son opinion. Il témoigna ouuertement, qu'il ne pouuoit gouter cette entreprise, & la conclusion en estant remise au Conseil du Roy, qu'ils allerent trouuer à Compiègne, il s'y tint vne grande Assemblée le troisiéme de Septembre: & en voicy le recit tel que ie l'ay extraict du Journal de l'Euesque de Chartres, qui m'a esté communiqué par M. d'Herouual; lequel fait voir que le Duc d'Anjou chanceloit fort, & qu'il eut volontiers abandonné tout le reste de ses premieres esperances, pour la seule possession de la Prouence; mais que le Pape l'y engagea malheureusement.

Le Mardy, deuant le Roy, & presens le Duc de Bourgogne, & le Duc de Bourbon, le sire de Labret, le Chancelier, le Vicomte d'Acî, le Seigneur de Raineual, le Seigneur de Digoine, Messire Philbert de l'Espinace, Messire Hurin d'Aumont, Messire Adam de Gaillonnell, Messire Pierre de Rony, Nicolas Braque, I. le Merchier, Messire Pierre de Vilers.

Après ce que ie eus dit que Monseigneur nous enuoyoit pour signifier au Roy les nouvelles, telles comme il auoit eu de Naples, lesquelles Messire Raymon reciteroit, ledit M. Raymon les recita, & conclud que il pleust au Roy & à son Conseil, donner à Monseigneur d'Anjou conseil & aduis sur cette matiere. On nous fist tirer à part, & puis, par la bouche du Chancelier nous fut respondu, que le Roy, ne son Conseil ne scauroient conseiller M. d'Anjou; tant pource que il ne seuent l'estat du pays, ne des besoignes, come pource que ceux qui ont esté à Naples & en Auignon pour ceste matiere, l'en sauroit mielx conseiller: & aussi il est sage Seigneur, & saura bien eslire le meilleur, & tel party come il entreprendra, le Roy li aidera volentiers à parfourrir, pour un honneur, come tenu y est, & le veut faire.

Ie remercié le Roy ou nom de Monseigneur, de sa gracieuse response, & des biens qu'il offroit à M. & dis que ce rapporterions.

Nous parlâmes à part à Messire Nicolas Braque, à Jean le Merchier, au Seigneur de Coucy, & à Mons. de Beauuais, & au Vicomte d'Acî, & tous furent en opinion, de Mons. non aller en personne, mais secourir la Roine d'argent & de gens à son pouoir, s'il estoit bien seur tousiours que la Roine doie perseuerer deuers luy en son bon propos.

Le Merquedy 25. iour de Septembre, vinrent nouvelles à M. le Duc, à Paris, que Messire Charles de Duras estoit à son dessus de la Roine de Naples, & auoit desconfit tous ceux de la partie de ladite Roine.

Le Samedy ensuiuant M. le Duc dist au Roy, en la presence de son Conseil, à Compiègne, que puisque la Roine de Sezile s'estoit accordée à son Aduersaire, il n'entendoit point à poursuir son entreprise, & offri au Roy la vaisselle qu'il li auoit baillié, montant 50000. francs, excepté ce qui en auoit esté deliuré par le mandement du Roy au Mareschal de Saussone, (c'est Saxe) enuiron pour 6000. & 700. francs, & se escusa de sa demeure qu'il auoit tant attendu à venir.

Mardy premier iour d'Octobre, l'Archeuesque de Bourges, & Maistre Pierre Gerard dirent aux Cordeliers à Compiègne, aux Prelats là assemblez, (c'estoit en execution du Traité cy-deuant rapporté) que M. d'Anjou leur auoit dit, que l'entreprise qu'il auoit eu en propos pour l'Eglise & la Roine de Cecile, il n'entendoit point

h

poursuir, & pour ce, pour lors ne demandoient riens à N. S. Pere, & au Clergié, fors que conseil, & lors fu Messire Raimond Bernard au Conseil.

Le 20. ou 21. iour d'Octobre Messire Raymon Bernard se parti de Paris pour aller en Auignon, chargé de Monseigneur, de Lettres de creance à N. S. Pere. La creance estoit, que N. S. P. P. n'entendist à nul traittié de Prouence à autre que pour luy, & tous autres traittiez empeschast.

Le croy que deslors on pouuoit auoir eu dessein à la Cour, de se seruir de l'occasion pour vnir cette Comté à la Couronne, & que la deffiance qu'il en eut, & que le Pape entretint adroitement, aida beaucoup à l'engager à l'entreprise de Naples.

Item, que le Saint Pere pourchassast que M. le Duc fut assureé des Prouenceaulx.

Item, que M. de ce assureé, il entreprendra à faire son effort de deliurer la Roine, & promouuoir le fait de l'Eglise par force de Cheualerie.

Et sur ce a porté ledit M. Raymon, tres-grande quantité de Lettres de par M. le Duc, à plusieurs gens.

Messire Arnoul la Caille, Secretaire de M. a poursuy assez toust apres ledit M. Raymon, & à celle fin.

Le cinquième iour de Novembre, à Paris, en l'Hostel M. le Duc d'Anjou, iceluy M. le Duc, presens, l'Euesque de Paris, l'Euesque de Genéue, l'Euesque de Chartres, M. P. Gerard, M. G. Maurinet, M. Beraudon (de Faudoas) Maistre Iean de Sains, dit & afferma, que se les Prouenceaulx le veulent assureer de tenir apres le decez de la Roine, ce que de li a promis, incontinent il ira, & fera tout son effort de faire par force la deliurer des mains de Messire Charles, & que du contraire il ne croira home de son lignage, ne de conseil; mais il veut estre assureé maintenant pour lors par les Prouenceaulx.

Le 7. iour de Novembre, encore confirma M. audit Maistre P. Gerard come dessus, & escript Lettres au Pape par li, ad idem.

Le Merquedy 27. iour de Novembre, M. eut Lettres du Pape, de Messire Raymon Bernard, Messire George, de l'Euesque d' Agen, & de plusieurs autres, li donnans grande esperance ou fait de Prouence.

Le Lundy deuant Noël, vindrent deuers M. de par N. S. P. l'Euesque d' Agen, Messire Raymon Bernard, Messire George de Marle, Maistre Pierre Gerard, messire Arnoul la Caille, & l'Euesque de Montflacon, & Iean.

Le Merquedy premier iour de Ianuier, moy reuenu de Chartres, ie fus deuers Monseigneur auenc les dessusdits, & par la voullenté de M. me dist M. George ce que le Pape mandoit à M. c'est à sçauoir, que le pays de Naples estoit en bonne disposition pour M. se il vouloit aller en la deliurance de la Roine. Et aussi grande partie de Italie li portiroit faueur, les Prouenceaulx seroient en son aide. Requeroit le Pape, que M. entrepreist ce fait, & en ce cas, plus ne procedast par alonges, mais procedast virilement. Ou se entreprendre ne le vouloit, de ce sa voullenté declairast: & en ce cas-là prioit le Pape, que il le vousist conseiller que il aroit à faire pour la saluation du fait de l'Eglise.

Ieudy second iour de Ianuier, au Bois de Vincennes, le Roy present en la Chambre de M. de Bourgogne, & presens les Conseillers du Roy, Messire Raymon Bernard proposa le fait de M. d'Anjou, & l'Estat en coy les choses estoient, & conclud, que M. en requeroit le

bon Conseil du Roy, & aussi son bon vouloir & son aide.

Il dépleust forment à M. d'Anjou, de ce que M. Raymon Bernard dit que M. auoit promis à la Roine de l'a aidier & la defendre, & à ce estoit obligié.

Vendredy M. volt que nous fussions à conseil à Paris, sur ce que il auoit à faire se il entreprenoit, & y fumes moy & Chevreuse, & tous les Ambaxadeurs, & furent memoires faites, que la Caille escript, lesquelles nous apportâmes à M. au Bois: & là fu conclus que M. d'Anjou parleroit à M. de Bourgongne, pour sauoir quelle aide le Roy feroit à M. d'Anjou.

Samedy quart iour, au matin, fumes au Bois, & parla M. à son frere, presens, Bourbon, Coucy, Chancelier, Tremouille, Chevreuse, moy conclud afin d'aide, ou cas qu'il entreprendroit. Respondi Bourgongne, que le Roy en parleroit à son Conseil. Apres disner, le Conseil fu en la Chambre M. de Bourgongne, riens ne fu conclu celle Iournée.

Dimanche 5. iour de Ianuier, fu assemblé grand Conseil, & mis en deliberation, se M. auoit à faire l'entreprise, & fist-on iurer sur les Euan-giles de le conseiller loyaument. Les gens du Pape, l'Euesque d'Agen, l'Euesque de Genéue, Messire Raimond Bernard, Messire George de Marle, Maistre Pierre Gerard, reciterent l'estat de la besongne, & conclurent que l'entreprinse estoit pour Monseigneur, se il la vouloit entreprendre, faisable, & en vendroit à conclusion honorable & profitable, & ce fu dit au matin. Apres disner furent les gens du Roy sans les gens du Pape, dont les noms s'ensuiuent, assemblez en la Tour. L'Archeuesque de Tours, l'Euesque de Laon, de Lengres, de Bayeux, de Chartres, M. d'Anjou, M. de Bourgongne, M. de Bourbon, le Comte de la Marche, Messire Iacques de Bourbon, le Connestable, l'Admiraut, M. de Coucy, M. de Labret, M. de Raineual, M. de l'Espinace, Messire I. de Ric, Messire Guy le Baucux, Messire Pierre de Norris, Bournoufel, Braque, Orgemont, Sauoisi, Corbie, Cheureuse, Philippe de Molins, le Custode de Lyon, Messire Guy de la Forest.

Et fut la plus grande opinion, & pau en faly de tous, que l'entreprinse estoit perilleuse, & doubtable, & toutes voyes, pource que M. y estoit bien auant entré, par promesses & autrement, li fust conseillé, que il se traist en Auignon deuers le Pape, & là se asseurast des Italiens, & des Prouenceaux, & des autres, & aussi du Pape, quant à finance, & lors pourroit son faict plus seurement entreprendre, & que ce feust le plus hastiuement que pourroit.

Mardy 7. iour de Ianuier, apres plusieurs Consultations, Monseigneur iura de sa main en la main de Messire George de Marle, que il feroit l'entreprinse, & que pour Conseil nul n'en seroit destourbé: laquelle chose despleut à M. d'Agen, au Seigneur de Chevreuse, & à moy; quar

nous eussions voulu qu'il y eust mis condition, ou cas qu'il trouueroit les choses telles que le Pape les li auoit fait sauoir,

Merquedy ensuiuant, M. alla au Bois, & en la Tournelle d'encosté la Chambre de Conseil de la Tour, parla à part au Roy, à M. de Bourgogne, M. de Bourbon, & le Chancelier, & puis fit appeller les Seigneurs enuoyez du Pape, & le Connestable, le Seigneur de Coucy, le Seigneur de Chevreuse, Messire I. des Marés, l'Euesque de Paris, & moy Euesque de Chartres, & son Secretaire Messire Arnoul la Caille. Et en presence de tous, considéré la grant amour que la Roine li auoit monstré, l'estat où elle estoit, & les choses par nostre S. Pere à li promises, il se determina à entreprendre à deliurer la Roine, & conquister le Royaume, & partir au plus tard le premier iour de May ensuiuant, & ces choses poursuivre sans delaisier, pour quelconque chose qui aduiegne, à son pouoir: & ces choses il iura par sa foy, come fils de Roy, en baillant sa main en la main de Messire George de Marle, Cheualier, & Maistre d'Hostel du Pape.

En marge est escrit au costé de ces deux Articles, de la main dudit Chancelier d'Anjou, *hic fatuitas, & item fatuitas.*

Et lors monstra au Roy les Lettres originales de la Roine, de la donation à li faite du Royaume, & de la Comté de Prouence, & de toutes ses terres & Seignouries.

Ieudy 9. iour, Messire George, & Messire Pierre Gerard monstrerent à M. les Requestes du Seneschal de Prouence, & du sire de Sault, escript de la main du sire de Sault, pour la seureté des deux freres, & de leur lignaige, & pour amender de M. ou cas qu'il entreprendra la deliurance de la Roine leur Maistresse: & icelles Requestes M. accorda & agréa, tesmoin la subscription, & à moy commanda que ie en fisse faire Lettres de par li, lesquelles ie fis faire & seeller.

Le Vendredy 8. iour dudit mois, par l'Ordonnance de M. ie me partis pour aller en Auignon, & porté lesdites Lettres.

Le Samedy 1. iour de Feurier, ie arriué en Auignon, & me vint au-deuant le Seigneur de Mont-joye, Mareschal du Pape, & Angeluce & les Gens de M. de Mende, & descendi en l'Hostel de Mende, & disné, & apres disner, M. de Mende me mena deuers le Pape, auquel baillé les Lettres de M. & aussi au Chamberlen du Pape. A celle heure N. S. P. volt oir ma creance, laquelle ie li dis, & incontinent me respondy. Les Responces sont en mon instruction. Avec le Pape estoit le Mareschal, le Chamberlen, & l'Euesque de Grinoble, & son Chamberier.

Le Dimenche 2. iour dudit mois, ie disné avec le Pape, & apres disner vindrent M. d'Agen, Messire G. le Roy, Messire Arnoul la Caille, furent aux Vespres solennelles pour la Chandeleur. Apres Vespres le Pape les manda, leur deist, que ils deissent ce qu'ils auoient à dire, & lors

baillerent leur instruction, & aucunes Lettres, & le Pape assigna iour au lendemain apres Vespres au surplus.

Le Lundy tiers iour, disnames tous avec le Pape, & seismes aux Vespres & à la Messe en sieges de Ambaxieurs, de vouldenté Papale, hæc mihi prædicente. Apres Vespres secrettes en la haute Chappelle, esquelles fusmes, & Mende, & Autun. Expedito Autun, nos alij fuimus cum Mende, iusques à Torches, & fu oy Mons d' Agen, & c. & li respondi, N. S. P. Sicut mihi & amplius de bona voluntate. Present fut le Chamberlen, dit le Pape, que il escriuoit au Comte de Sauoye, que il fut avec M. le Duc, & le requeroit parlignage.

Le Mardy assemblasmes deuers M. de Mende, au matin, & nous vint le Marechal du Pape. Conclus fut, que les Cardinaux de Florence, d'Albenne, de Cusence, le Comte de Caserte, Angeluce, fussent au Conseil deuers N. S. P. où nous allasmes, & ils furent. Là Messire Raymon Bernard, eulx presens, deuant N. S. P. recita la Requeste faite à Paris à M. le Duc par Messire George, & la Declaration de M. & deuant qui. Apres parla des Ambaxeries aduisées par M. puis le Pape demanda les aduisemens des Cardinalx. Conclus fu, que apres disner, en l'Hostel du Cardinal d'Albane, seroient les autres Cardinalx, & le Comte & Angeluce, & apporteroient leurs aduis par escrit, & ainsi fut fait.

Lors vint Maistre Pierre Gerard, & ne peusmes parler au Pape, quar trop fu trart, disnames avec M. le Cardinal d'Embrun. L'Euesque d' Agen soupa deuers le Pape, & iacuit in Palatio, & venerat Comes Gebenensis.

Merquedy 5. iour de Fevrier, au matin, feusmes deuers le Pape, furent leus les aduisemens des Cardinalx, trois, Albane, Florence, Cusence, & eust tres-grant debat sur l' Article des Lignes, de Sauoye & de Milan; pour cause que certain est, que le Comte de Sauoye entend faire guerre aux Milanois, & a de son aide les Geneuois. Deux moyens furent touchés de N. S. P. pas ne plaisoient à l'Euesque d' Agen, & de deuant le Pape on se partit sans conclure. Agen, le Roy, la Caille, disnerent avec Mende, ie avec Limoges, apres disner, vins à l'Hostel de Mende, & trouuay M. Raimond en mon chemin. Tantost trouuasmes Agen, le Roy, la Caille. M. Raymon leur demanda se ils auoient prins congié du Pape, Agen & la Caille dirent, que quant il le prendroient, il le prendroient non deuant. Lors ie dis que Messire Raymon falloit attendre Mons. & que l'Euesque d' Agen tourblast le fait de M. se bon li sembloit. Il dist que non, puis allasmes en la Chambre Maistre I. Parent, & là debatismes sur le fait des Lignes, & tant me eschauffa, que pource que ie dis que se Agen & la Caille n'y vouloient aller, ils le deissent pleinement. Agen me dist que iedisois ce trop souuent. Lors ie iuray fort, que ie diroye à

M. par qui le delay est. Il respondit ironicè, que ie feroie que sage, & ie repliqué que se ie ne faisoie que sage, si feroie-ie que loyal, & que iustes à ce se estendoit ma loyauté: & bien vis que Agen fu bien troublez, & moy aussi. Lors descouuri que M. vouloit Messire Raymon demourer pour le fait de la Prouence, iusques à la venue de M. Au partir de là, entrepreismes de estre lendemain matin deuers N. S. P. En celuy iour, apres disner, le Pape auoit les gens de Prouence avec luy, auxquels il traittoit, & pource n'osâmes aller à li.

Le Ieudy 6. iour, au matin, apres ce que nous eusmes esté deuers M. de Mende, fusmes deuers N. S. P. & là fu conclus, que les Ambaxieurs de M. feissent selonc que il trouueroient en Italie, ne point ne volt le Pape leur riens bailler par escript autre chose, que ce que M. leur auoit baillé. Voir est, que il leur bailla un aduisement escript per Episcopum Castellinum: & lors prindrent congé, Agen, le Roy, la Caille. Le disné avec M. de Pampelune, & confirmoit un sien Escuyer, plusieurs choses dites par un Breton, des gens Messire Charles d'Artois venans de Naples, qui auoit parlé à N. S. P. Apres disner, le Marechal du Pape & Maistre Pierre Gerard, nous assemblerent en l'Hostel de Mende, & nous dirent, que les Prouenceaux, qui avec N. S. P. auoient disné, li auoient respondu, que les Lettres du Roy & de M. le Duc ils enuoiroient à une Assemblée que il feroient à Ais en Prouence, au 16. iour de ce mois, & nous dirent les biens que les Prouenceaux auoient dit de Monseigneur.

Item, nous demanderent que seroit à faire de l'Assemblée des Prelats de France, lesquels le Pape Clement mandoit au second iour de Mars, & le Roy au 25. en quoy eust grande perplexité, pour cause du Chamberlen du Pape, qui sambloit necessaire estre present, quant M. le Duc sera ci, pour le fait de Prouence. Et enfin fu plus conclus, que le terme du Roy se teinst, jaçoit ce que il soit en temps mal conuenable, afin que le Chamberlan soit ci, quant M. aura à traiter aux Prouenceaux.

Vendredy 7. iour, fu venu Messire Loys de Constance, venant de Naples, & par l'Ordonnance de N. S. P. fu conseil assemblé en l'Hostel M. de Mende; où fu le Cardinal de Cusence, le Chamberlen du Pape, le Comte de Caserte, Monf. le Seneschal de Prouence, le Marechal du Pape, Maistre Pierre Gerard, Messire Loys, & Messire Raymon Bernard. Nous tous fusmes d'accord, que Messire Raymon Bernard sans delay, s'en allast à Iannez, de par le Roy, & de par M. ainsi come ordené estoit. La cause, quar les Geneuois auoient enuoyé Ambaxieurs à Naples, le frere du Duc de Jannez, & un Docteur, Messire Damiane, & Messire Peregrin Mousque, pour traittier entre la Roine, & Messire Charles de Duras: & auoit esté accordé de la Roine, qu'il deuoient venir

en Prouence. Si sambloit bon que l'Ambaxateur du Roy & de M. fust tost à Iannes, pour empeschier que ne fust fait traité domageable à M. le Duc. Messire Raymon contredist à cette deliberation, quant estoit de son opinion, mais il se soumit à nostre Ordenance. Lors se partirent, Agen, Guillaume le Roy, la Caille. Apres disner fu mandé deuers le Pape, Mende & moy, & le Chamberlen, le Seneschal, le Seigneur de Sault, Messire Raymond, Pierre Gerard, & furent veuës les Lettres que M. auoit escript par Iaquin le Courrier. Deliberé fu, que le Camberlenc attendra M. & on escriroit à l'Euesque de Geneue à Paris, & que N. S. P. & le Seneschal escriroient à M. par Iaquemin le Cheuaucheur. Et les Lettres de M. auoient esté escriptes à Tours. Le rescris par ledit Cheuaucheur.

Samedy 8. iour, en l'Hostel M. de Mende, li & moy, & Maistre Gilbert, veismes les Articles des Requestes M. afin titulaire, & les Responses de N. S. P. & aduisames sur ce, selonc que arresté est esdits Articles de ma Lettre, puis vint Messire Raymon Bernard, fort tendant afin que non allast à Iannes.

Lors M. de Mende me monstra la Bulle de l'inféudation de certaines terres de l'Eglise faite à M. & le constituë par ladite Bulle N. S. P. Regem Adriæ: & y a plusieurs conditions. Aux Vespres fusmes, Maistre Pierre Gerard & moy, avec M. de Mende, & derechief veismes les Articles.

Dimanche 9. iour, au matin, ie requis à N. S. P. que ie eusse copie de la Bulle de Regno Adriæ, lequel plainement la me dénia. Ie requis veoir le pouuoir du Comte de Caserte, respondy qu'il le vouloit: Requis que les Articles de M. fussent leus deuant li, respondy qu'il le vouloit, terme bailla à lendemain.

Lundy dixième iour au matin, aux exeques de Maistre Raoul d'Ailly, apres disner avec le Cardinal de S. Martial, qui moult de choses me dist. Apres disner, deuers N. S. P. furent leus les Articles de M. & aucunes minutes, & enioignit à Maistre Gilbert qu'il face les Bulles, & moy & Maistre Pierre Gerard en sommes chargiez.

Lors N. S. P. me monstra, & fit lire en sa presence, trois instrumens signeZ de Tabellion, & seelleZ du seel de la Roine, c'est à sçauoir, la procuracion du Comte de Caserte, la prorogacion d'un terme, & la promesse de Coronation. Et adonc, furent leuës deux minutes faites pour faire Bulles de supplemento defectuum en l'adoptation, & l'institution; & fu dit que pareilles auoir faudroit sur la promesse de la coronation.

Assez curialement fu Messire Raymon Bernard repris par le Comte de Geneue, de ce que il ne s'en alloit à Iannes, ad idem, N. S. P. Mende, le Chamberlenc, Grinoble, le Mareschal, Pierre Gerard & moy, tant que il conclud s'en aller.

Mardy 11. iour, M. de Mende, Maistre Pierre Gerard, Maistre Guilbert, en l'Hostel M. de Mende, veismes les minutes de plusieurs Bulles, & lors baillé à M. Gilbert, les copies des trois instrumens de la Royne, leus deuant le Pape le iour deuant, pour en faire vne minute. Lors me escript l'Euesque d'Agen estant à Valence. Apres disner, ie fus deuers le Pape, & Messire Raymon Bernard, & tant sceut faire ledit M. R. B. que N. S. P. l'ordena de aller à Biaucaire, pour requerir les gens des compaignez, qu'ils se traississent arriere du Rhosne, quar les Prouenceaulx s'en teneient à mal contens, & pourroit tourner à grant preiudice de M. le Duc d'Anjou.

Mercredy 12. iour, disné avec le Pape, & apres disner, bien en secret, au Comte (de Geneue) son frere, à Maistre Pierre Gerard, & à moy, ouuri son imagination, coment il desiroit trop la pais entre le Roy d'Arragon, & M. le Duc, & de ce auoit parlé au Vicomte de Rode (Raimon de Ferilleux) qui lors estoit en Auignon, & s'en alloit deuers le Roy en message deuers le Roy d'Arragon.

Ieudy 13. iour N. S. P. manda Mende, moy, Chamberlenc, Marechal, Gerard, Raymon Bernard, nous dit qu'il auoit parlé au Vicomte de Rodes, & li auoit touché, que bon seroit le mariage du Roy (Charles VI.) avec la premiere fille du Duc de Gironne, (Infant d'Arragon) par si, que le Nauire que ceux d'Arragon appareillent pour conquerir l'Isle de Sezile, fust au service de M. d'Anjou pour Naples, & M. d'Anjou aidast, apres son fait, de gens-d'armes pour conquerir l'Isle, & à cause du mariage, M. d'Anjou eust vne somme d'argent. Et pour venir à ce, sembloit au Pape, que le Vicomte deuoit retourner au Duc de Gironne, pour li ce segnesier, & le Pape se feroit fort de M. d'Anjou. A tous sambloit bone la conclusion, mais se le Visconte auoit à aller deuers le Roy, ou attendre Monseigneur, ou retourner, il y eust diuerses opinions. Apres disner Maistre Pierre Gerard me apporta minutes de Bulles à faire, & aucuns aduis.

Samedy 15. iour, vindrent Lettres de M. esrites à Bonay sur Loire, apres disner fu conclus deuant N. S. P. que Messire Raymon Bernard & moy, irons audeuant de M. au Pont S. Esperit lendemain, & rescriuimes par le Cheuaucheur.

Dimenche 16. iour, Messire Raymon Bernard & moy veismes au Pont S. Esperit, & là ie receus Lettres de M. escriptes à Neuers le Ieudy parauant, & demouray iusques à Vendredy, que M. arriva à S. Esperit, & de là ne se parti celle nuict.

Samedy 22. iour de Feurier au Vespere, entra Monseigneur en Auignon. Douze Cardinalx lui furent audeuant, fu receu en Consistoire, à Torches.

Ie me contenteray d'auoir conduit ce Prince iusques en Auignon, au-
prez

prez du Pape Clement son bon amy, dont j'ay voulu faire voir les grands desseins, tous fondez sur des esperances follement establies, par ce Journal d'une personne fidele & bien informée; par la suite duquel, qui seroit trop longue, & peut-estre ennuyeuse, j'apprends que tout le temps de ce sejour du Duc en la Cour d'Eglise, se passa à pratiquer les Prouenceaux, pendant que le Comte de Caserte, Louys de Costanza, & les autres Deputez de la Reine & du Royaume de Naples, le pressoient d'entrer en Italie, & de profiter des restes du party de leur Princesse. La verité est, que la croyant perduë, il songeoit principalement à s'asseurer de la Prouence, laquelle de son costé se déffoit de son dessein, & répondoit tousiours à toutes ses propositions de le receuoir, qu'on ne luy faisoit point de tort de le reconnoistre pour heritier, mais que c'estoit à luy à se rendre digne de l'adoption par les devoirs que la Reine attendoit de l'execution de leur Traitté. Il creut que c'estoit assez de gagner les principaux des Nobles, & les Euesques, qui ne refuserent pas de profiter de l'occasion & qui tirerent de luy des pensions, des dons & des priuileges pour leurs terres qui rendoient le tiltre de Comte de Prouence aussi imaginaire que ceux de tant de Royumes en l'air. Ce fut par leur conseil, & par l'aduis du Pape, qui luy fournit plus de parchemin & de plomb, que d'hommes & d'argent pour ce grand projet, qu'il prit la qualité du Duc de Calabre, & cela se passa ainsi selon le mesme Journal déjà cité.

Samedy premier iour de Mars, present le Pape & 14. Cardinalx; Messire Pierre de Thuri (depuis Cardinal) Custode de Lyon, Maistre des Requestes de l'Hostel du Roy, & Messire Guillaume de Gaillonel Maistre de son Hostel, parlerent de par le Roy aux Prouenceaulx, en leur recommandant le fait du Pape, & le fait de M. d'Anjou. Et puis ie parlé à eux de par M. Conseigneur. Apres parla Messire Louis de Constance, apres, l'Amirault de France, apres, un Cheualier de Sauoye nommé Messire Gaspar. Le Comte de Caserte, comme Procureur de la Roine, requist M. de prendre le titre de la Duché de Calabre, apres ce que par Maistre Gile de Belle-mere les Lettres de Meurent esté leuës: & le Pape & les Cardinalx, en requirent M. & M. l'accorda, & faite la reuerence au Pape, per traditionem litteræ, le Pape li bailla le titre de la Duché de Calabre. Apres disner, deuers le Pape grand Conseil sur la seureté que M. demandoit aux Prouenceaux.

Dimenche au matin, ie offris de par M. monstrer ses titres aux Prouenceaux, il en firent pau de compte.

Le Lundy, en Consistoire publicq, furent les procez publicz moult solennellement, contre Charle de Duras, & puis par Messire Raymon Bernart, fu recité tout le procez que M. auoit tenu, & ou nom de M. promist publiquement, que M. seroit executeur des procez. Et apres, le Pape requist M. que il li promist en sa main, & M. li promist, que pour l'accomplissement, sans retourner, droite voye d'icy il partiroit, & lors chacun cria Noël, & fist-on grande ioye.

En suite de cela le Duc se qualifia Duc de Calabre & d'Anjou, & l'on voit par le compte de Jean le Flamenc Thresorier des Guerres du Roy, que le vnziesme du mesme mois, le Roy luy enuoya quelques troupes sous le mesme tiltre. Mais cela n'appriuoisa pas dauantage les Villes de Prouence, & particulièrement la Ville d'Aix, qui fut non seulement plus obstinée, mais plus entreprenante qu'aucune autre, comme il parut par sa Declaration du 9. de Mars; nonobstant que trois iours auparauant, le Cardinal d'Autun eust chanté vne Messe solennelle aux Freres Prescheurs d'Avignon, en presence du Duc & des Cardinaux, où il prescha le voyage d'Italie, & donna de larges Indulgences à tous ceux qui y contribueroient. Le lendemain, iour de S. Thomas, l'Archeuesque de Naples en fit autant, avec la mesme ceremonie, dans la mesme Assemblée; mais tout cela fut inutile, aussi bien que la Caualcate que fit le Duc le iour de my-Caresme 16. de Mars, apres auoir receu solennellement la Rose benite de la main du Pape. Cela ne plaisoit qu'à ceux d'Avignon qui applaudissoient à tout, & qui furent encore tesmoins de l'investiture du Piémont, donnée par le Duc au Comte de Sauoye, le 8. iour du mesme mois, selon le tesmoignage du mesme Iournal, qui merite pour la consequence d'estre icy rapporté, afin de faire voir de quel droit la Maison de Sauoye possede cete ancienne partie de la Prouence.

Samedy matin, ie baillé à N.S. P. la cedulle baillée pro parte Episcopi Herbipolensis, laquelle n'estoit ne bone ne belle. Ce iour ie scellé la Lettre du Comte de Sauoye, du don de la Comté de Piémont, que M. le Duc li a donnée, & en icelle sont incorporées les Lettres que la Roine enuoya à Monseigneur.

Toute cette conduite déplaisoit infiniment aux Prouenceaux, qui se cantonnerent, dans la défiance qu'ils auoient, de voir mettre leur pays en pieces. Et si d'ailleurs le Duc prit quelques Chasteaux, ils n'en furent que plus animez, si bien que l'embaras qu'il preuit d'autant de Traitez à faire, qu'il y auoit de Villes à reduire, l'obligea de dissimuler, & de laisser les choses dans la meilleure apparence qu'il put, pour haster son voyage. Ils trouuerent encore mauuais qu'il se fust trop hasté de prendre le tiltre de Roy, & ils en firent de grandes plaintes, qui le luy firent quitter le Samedy dernier iour de May, qu'il partit, selon le mesme Iournal de son Chancelier, dont i'emprunteray ce qui peut seruir pour le reste du voyage de ce Prince iusques au Royaume de Naples, parce que les Histoires que nous en auons sont fort defectueuses pour la Chronologie.

Samedy 31. de May, au Conseil au matin deuers le Pape, & lors monstrent Prouenceaulx, auoir déplaisir que M. le Duc se nommoit Roy, & pource s'en deporta. (Il le prit pourtant encore le lendemain aux Lettres d'investiture de la Principauté de Tarente en faueur du Duc de Berry son frere lors present en personne.) Ce iour, au Vespre, M. se party d'Avignon, & le conuoyerent les Cardinaux, & s'en alla au giste au Pont de Sorgue, & M. de Berry, & le Comte de Sauoye, retournerent en Avignon.

Il alla du Pont de Sorgue à Carpentras le 6. de Iuin 1383. & il en partit le 13. pour ce mal-heureux voyage, duquel nostre Historien a assez au long

donné le recit: i'y supléray seulement du mesme Iournal de l'Euesque de Chartres, qu'il laissa en Auignon; d'où luy ayant enuoyé ordre de retourner à la Cour de France, le Roy Charles le chargea de l'Ambassade de Portugal.

Vendredy 16. iour d'Octembre, vinrent nouvelles à Paris, que le 30. iour d'Aoust, M. le Duc de Calabre, auoit pris le nom & le titre de Roy de Cecile & de Hierusalem, presens plusieurs Barons, Comtes, & Ducs du Royaume.

Ce Prince trouua Charles de Duras son Ennemy, non seulement plus estably dans sa conqueste, mais plus fort & plus habile pour s'y maintenir, qu'il n'auoit creu dans les Conseils qu'il auoit tenu avec le Pape, qui luy auoit representé toutes choses faciles. Il épüisa tout son argent en peu de temps, les ordres qu'il auoit laissez pour luy en faire venir d'autre, des assignations du Roy, qui furent fort mal payées, ne seruirent qu'à des esperances vaines, qui luy firent en vain consumer ses troupes. Tant d'Aliez que le Pape luy promettoit, luy manquerent au beloin, & le pays ruiné par les ordres d'un Ennemy qui ne vouloit employer que la famine pour le défaire, ne luy fournissant que peu de viures pour beaucoup d'argent, les maladies qui suiuent la faim & la disette moissonnerent cette grande Armée, & apres auoir courageusement souffert toutes ces disgraces, il en fut accablé, & mourut autant de douleur de sa misere, que de sa fièvre pestilente, non pas l'an 1385. comme ont escrit plusieurs Auteurs, ny le 21. de Septembre, comme a escrit nostre Historien, qui ne s'est trompé que d'un iour, mais le trentième, l'an 1384. selon le mesme Iournal de l'Euesque de Chartres qui en parle ainsi.

Le 26. iour d'Octembre 1384 assez prés d'Angers, en venant; ie rencontré Guillaume de Nades, qui me dit la mort de Monseigneur le Roy Loys, laquelle fu le vingtième iour du mois precedent à Bar. Et l'auoit M. de Berry enuoyé au Conseil de Madame, pour leur dire qu'il ne le feissent sauoir à Madame, iusques à ce que il fust deuers elle. Moy venu à Angiers, au Vespere, trouué que verité estoit, & ne allé point deuers Madame pour l'heure qu'il estoit trop tart.

Ieudy, Vegile S. Simon S. Iude, ie porté le seel de feu M. en la Chambre des Comptes, en la Maison des Predicateurs, & ledit seel ie enclos en un sac de toile, & le lié tres-bien, & y fis mettre les signets, du sire de Chastiau-fromont, de Messire Iean Pelerin, du Doyen d'Angiers, de Maistre Iean le Begut, & de Thiebaut Leuraut, & ledit seel ainsi enfermé, ie emporté. Ce fu fait à matin.

Apres disner, ie allé voir Madame, & li fis la reuerence, & dissimulé comme les autres, sans li reueler la mort de Monseigneur, pour doute du Duc de Berry.

Samedy ensuiuant, Madame tint Requestes, ignorant la mort de M. & y fu Messire Guillaume de Craon. Et fu deliberé que les gens des trois pays, qui estoient mandez au 6. iour de Nouembre, seroient contre-mandez par le Conseil, & en fu Madame sachant & consentant.

Le iour des Morts apres disner, Madame la Roine sceut la mort de M. le Roy Loys, moy & Messire Guillaume de Craon, & Maistre Jean le Begut, & l'Abbé de S. Aubin, l'Euesque d'Angiers, le Chantre, & Thibauld Leurant, la confortasmes ce que nous peusmes. Le sire de Chasteau-fromont vint voir Madame, & ploura comme vne commere tres-nicement, sans dire mot de resconfort.

Après fu deliberé, que Mons. de la Ferté escriroit à M. de Berry, comment Madame sauoit ces nouvelles, & li recommendoit soy & son Estat.

Ainsi, Louys de France, Duc d'Anjou, non content d'estre le premier, le plus riche, le plus grand, & le plus puissant Prince de France, mourut le plus malheureux Roy du Monde, & le plus pauvre de tous les hommes, reuestu, pour toute marque de sa Majesté, d'une cote d'Armes de toile peinte, à ce que dit nostre Auteur de la vie de Charles VI. & reduit selon plusieurs autres, à vn seul gobelet d'argent, pour reste de ce merueilleux equipage, & de cette riche vaisselle d'un prix inestimable, qu'il auoit pillée apres la mort de Charles V. son frere. Ainsi perirent tant de thors iniustes, qu'il auoit arrachez à la France, laquelle a long-temps depuis expié le malheur des violences qu'elle auoit souffertes de ce Prince, par la fatale succession de ses pretensions, qui luy ont cousté tant de sang, tant de funerailles, & tant de larmes. La reputation des Armes qu'il auoit si glorieusement acquise dans la Guyenne & dans la Bretagne, luy ayant fait meriter du Roy son frere la Charge de Lieutenant General en toutes ses Armées, elle luy fit encore naistre cette ambition de Regner: Clement Anti-Pape d'Avignon s'en seruit pour l'engager dans cette mal-heureuse entreprise, & apres l'auoir rendu Protecteur du Schisme, il l'en rendit la Victime par vn coup tout singulier de la Prouidence Diuine, laquelle voulut faire esclatter l'iniustice d'un party, qui attira sur la France toutes les disgraces du Regne dont ie donnel'Histoire. Ce Prince auoit encore avec la valeur, toutes les qualitez qui le pouoient rendre aussi recommandable durant la Paix, que pendant la Guerre, & qui pouoient donner vn Chef accompli aux Conseils de la Regence & de la minorité. Il estoit eloquent & sçauant, il se seruoit avec éclat & auantage de ces deux talens, assez rares en vne personne de sa condition, & il les accompagnoit d'un accueil gracieux enuers tous ceux qui l'abordoient, qui luy auroit acquis vne estime aussi entiere chez tous les Peuples de France, que chez les Estrangers, si son auarice n'eust terny tant de vertus. Il aimoit assez les Lettres, mais il ne paroist pas qu'il ait fait grand bien aux Sçauans, aussi estoit-il peu aimé de l'Vniuersité de Paris, qu'il traitta mal, comme opposée aux interests de Clement, & mesmes il n'obligea pas Froissart qui viuoit de son temps, comme i'apprends encore du Iournal de l'Euesque de Chartres son Chancelier; duquel i'emprunteray cette particularité pour faire voir que cet Historien n'est pas accusé sans raison d'auoir esté plus enclin au party d'Angleterre, qu'à ce-luy de la France.

Ledit iour (12. de Decembre 1381.) furent seellées deux Lettres doubles, d'une teneur & forme, faisans mention, que Monseigneur le Duc a fait prendre & retenir pardeuers luy, pour faire sa volonté en ce qu'il luy plaira, 56. quayers, que Messire Jehan Froissart, Prestre, Recteur de l'Eglise Parrochiale de Lescines au Mont, près de Mons en Haynault, auoit fait escrire, faisans mention de plusieurs & diuerses batailles & besoignes en fait d'Armes, faites ou Royaume de France le temps passé. Lesquels 56. quayers de Romans ou Croniques, ledit Messire Jehan auoit enuoyé, pour enluminer, à Guillaume de Bailly Enlumineur; & lesquels ledit Messire Jehan proposoit à enuoyer au Roy d'Angleterre Aduersaire, &c.

Les sieurs de Sainte-Marthe ont escrit que le corps de Louis Duc d'Anjou Roy de Sicile fut apporté en France, & inhumé en l'Eglise de S. Maurice d'Angers; mais il paroist par ce mesme Journal, qu'on n'y apporta que le cœur & les entrailles, qui arriuerent à Tours le 22. iour de Decembre, & qu'il les alla receuoir, avec l'Euesque d'Angers, le Comte de Beaufort, Robert de Dreux, Guillaume de Craon, Seigneur de Marillac, les sires de la Ferté, & de Coësmes, & l'Abbé de S. Aubin. Voicy comme il donne le détail des ceremonies de leur enterrement à S. Martin de Tours, & en l'Eglise d'Angers. Henry de Blois, dit de Bretagne, frere de la Reyne sa vefue se chargea de la conduite, & c'est luy que cet Autheur appelle Dispot, à cause du tiltre de la Despotie de Romanie, qui luy fut donné par le Roy son beau-frere.

Mercredy 23. Nouembre, se partit Messire Jean Pellerin, qui avec Maistre Jean de Sains doit aller audeuant des entrailles & du cueur de Monseigneur que on apporte d'Italie.

Ieudy 22. iour (de Decembre 1384.) par la relation de Jean de Besdon, retourné le iour precedent, conclus fust, que li Dispot venist, & la portion du corps de Monseigneur. Ainsi fu fait, nous leur allâmes audeuant de cheual enuiron vne lieüe. Eux trouuez, apres grande perplexité, en Conseil tenu en un champ, fu conclus que on iroit à S. Martin, sans faire arrest. Ceux de S. Gacien nous encontrerent les premiers, & dirent vne Collecte pro defunctis, & donnerent de l'eau benoite, & puis s'en tournerent par vne autre voye à la Ville.

Ceux de S. Martin vindrent apres, & sur le chemin dirent leurs Precès, & vne Collecte pro defunctis, & puis descendîmes à pié, & la litiere estoit portée de cheual, iusques à l'entrée de la Ville. Lors furent ostez les cheuaux, & fu portée par gens, & auironnée de Cheualiers iusques à S. Martin.

L'Euesque d'Angiers dist les Vigiles, & nous fusmes reuestus, l'Abbé de S. Aubin, & un Euesque Iacobin, & deux Abbez & moy.

Vendredy, l'Abbé de S. Aubin dist la premiere Messe, l'Euesque Iacobin dist la seconde de la Croix, & à ces deux nous ne fusmes point reuestus.

La tierce, de Requiem, dist l'Euesque d'Angiers, & y fu Diacre l'Abbé de Bourgueil, & Sousdiacre un autre Abbé.

Prescha le Liseur des Augustins, sumpto themate, iam non est seruus, sed filius & hæres per Deum.

Après la Messe, les entrailles furent enterrées, à tres-longues Orationes.

Le disné à l'Hostel de l'Angle, & le Dispot disna en sa Chambre, faignant le ploreur. Les Abbez s'en allerent chacun en son Eglise, pour la solennité de Noël, dont lendemain estoit la Vegille. Il parle en plusieurs endroits de ce Despote, comme d'un homme de mauuaise humeur & tres-mal gracieux, & trop bien voulu de la Reyne sa sœur, pour le peu d'affection qu'il témoignoit de sa part.

Merquedy iour des Innocens, arriua le cœur de Monseigneur, au Pont de Sée, & aussi deurent faire le Dispot & le sire de Sault.

Par l'ordenance de Madame, Messire Guy de Lual second Chambellan du Roy Louys II. (depuis Seigneur de Loué) & moy, y allâmes, & retournâmes, & ne estoit point venu le Dispot, & le Comte de Potence venoit par terre.

Ieudy allâmes au Pont de Sée, au deuant du cœur de Monseigneur, que on apportoit, & y estoient, les Comtes Camberlan & de Potence, & le Dispot, & iceux se partirent de cheual, & allerent à S. Aubin, où ils trouuerent nos deux ieunes Seigneurs. (Enfants du Roy, dont l'aîné ne portoit encore que la qualité de Duc de Calabre) iusques à ce qu'on eust fait agréer au Roy Charles VI. qu'il prist tiltre de Roy comme son pere.

L'Euesque d'Angiers & moy, venismes à pié, avec les Processions, tres-long chemin.

A l'entrée de la porte de la Ville, vers S. Aubin, furent nos ieunes Seigneurs portez par Cheualiers, après la littiere, iusques à l'Eglise S. Maurice, & furent au long des Vigiles, lesquelles ie dis.

Vendredy penultième iour de Decembre, l'Abbé de S. Florent dist la premiere Messe, qui fu de S. Maurice, un Euesque Iacobin dit la seconde, qui fu de Nostre-Dame, & y eut Diacre & Sousdiacre, Abbez, quorum nomina ignoro. La tierce Messe ie dis, & fu Diacre l'Abbé de S. Aubin, & Sousdiacre l'Abbé de S. Nicolas: & ie presché.

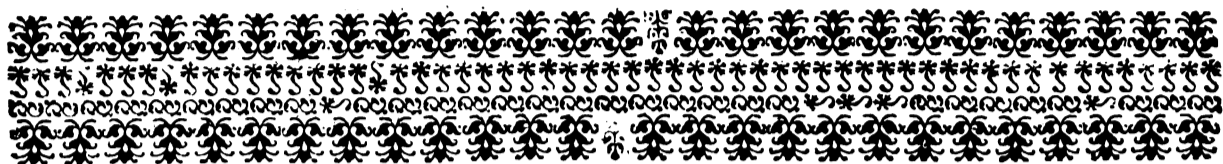
Les Prelats & les Barons furent conuiez, & fu le disner aux Iacobins, & fu le Dispor au disner, & les Comtes de Potence (Hugues de S. Seuerin) & Camberlan (Raimond d'Agoust.)

Le Duc Louis d'Anjou Roy de Naples & de Sicile, eut pour principal fauory Pierre d'Auoir sire de Chasteaufromont, Cheualier du pays d'Anjou, Conseiller & Chambellan des Rois Charles V. & Charles VI. & comme tel assigné de deux mille francs d'or sur leur Thresor, qui furent depuis reduits à la moitié. Il l'honora d'une affection singuliere, & foit que son

grand âge le dispensast des fatigues du voyage d'Italie, ou qu'il le creust plus necessaire en France pour prendre soin de ses terres, & pour veiller à ses interests, il l'y laissa en partant d'Avignon où il l'auoit suiuy. Le 23. de May l'an 1382. peu de iours auant son depart, il ordonna à *Estienne l'Engles* son Thresorier, de luy payer cent marcs d'or, & mille marcs d'argent, estimez à quinze mille francs, & apres l'auoir quitté generalement de tout ce qu'il auoit manié de ses finances, il luy confirma par Lettres du mesme iour, sa Lieutenance generale en ses pays de France, avec ordre de se qualifier *Lieutenant de Monseigneur le Duc & Madame la Duchesse*; mandant à son Receueur de luy continuer le payement de ses gages, de Lieutenant, de Seneschal, & de Chastelain d'Angers, & ordonnant que les remises par luy faites valussent, nonobstant la presence de la Duchesse. C'est à dire, qu'il luy laissa la principale autorité, aussi estoit-il le Chef des Conseils; & il paroist que cette Princesse n'en estoit pas satisfaite, & qu'ils s'accordoient mal ensemble, par la resignation qu'il luy fit le 17. de Nouembre 1384. peu apres la nouvelle de la mort du Roy son mary, non seulement de la Seneschauée & de la Chastellenie d'Angers, mais de toutes les rentes, & des autres dons à vie, qu'il tenoit du bienfait de son Maistre. En suite dequoy, il prit honorablement congé d'elle le lendemain, avec le Duc de Berry, qu'il mena dîner à sa maison d'Aurilly, & depuis il demeura dans ses terres, iusques en l'an 1390. qu'il mourut sans posterité, laissant vne ample & riche succession aux Enfans de *Jean sire de Bueil*, & d'*Anne d'Avoir* sa sœur, lesquels en memoire de la cheute de cette Maison dans leur Famille, escartellerent de ses Armes. C'est cette Croix ancrée d'or en champ de gueules du 2. & 3. quartier de l'Escu des Comtes de Sancerre issus de cette alliance.

Les autres plus intimes familiers de ce Prince, pour vser d'un mot qui estoit en vusage dans sa Maison, où l'on expedioit des Lettres de familiarité à la mode d'Italie, à tous ceux qu'il engageoit à son seruice, estoient, *Jean sire de Bueil*, Neveu dudit Seigneur de Chateau-fromont, *Hardouin de Bueil* son frere, Euesque d'Angers, President en sa Chambre des Comptes d'Anjou, qu'il institua en partant Gardien de ses pays *sur fait de gens d'armes assembler pour debouter pillars*, ce sont les termes des Lettres. *Robert de Dreux* depuis premier Chambellan du Roy Louis II. son fils, Messire *Jean Pellerin* son Maistre d'Hostel, depuis grand Maistre d'Hostel du mesme Louis II. & Capitaine du Chateau-du Loir, Messire *Beraudon de Faudoas*, son Ambassadeur en Espagne, Messire *Regnaud de Brezille*, pareillement son Ambassadeur vers *Bernabo Visconte*, Seigneur de Milan, duquel il épousa la fille nommée *Luce*, comme Procureur de Louys Duc de Calabre, fils aîné du Roy & son successeur. Messire *Guillaume de Craon*, Seigneur de la Ferté-Bernard, Messire *Raymon Bernard*, Messire *Guy Maurinet*, Messire *Jean Souvain*, Messire *Leonel de Coësmes*, & Messire *Guy de Cleder* Breton, tous Cheualiers. *Jean le Fevre* Euesque de Chartres, N. . . . de *Peruce*, Abbé de S. Aubin d'Angers, Maistre *Jean Hauçepié* Thresorier d'Angers, iadis son Secretaire, *Jean d'Escharbege* Doyen de la mesme Eglise de S. Maurice, *Thibaut Levraut* Iuge ordinaire d'Anjou & de Touraine, & *Estienne Torchart* Procureur General

aux mesmes pays, maistre *Pierre Gerard*, *Arnoul la Gaille*, Secretaire, & maistre *Jean le Begut*, Breton, l'Archidiacre de Chasteau-du-Loir, maistre *Jean de Sains* iadis Secretaire du Roy & du Duc, puis Conseiller à mille francs de gages, & enfin Euesque de meaux. Il fut Chef du Conseil de Paris pour les affaires tant de la Cour, que du Parlement, duquel estoient encore *Jean des Marés* Aduocat General, *Macé Freron*, & *Jean Canard* depuis Euesque d'Arras.



HISTOIRE

DE

JEAN DE FRANCE,

DVC DE BERRY ET D'AVVERGNE, COMTE de Poictou, de Xaintonge, d'Angoulesme, de Mascon, d'Estampes, de Boulogne, & de Montpensier, Gouverneur de Guyenne & de Languedoc, Limousin, Perigord, &c. & de Paris.



C'EST vne chose digne de remarque & d'admiration pour la destinée de la France, qu'ayant à estre malheureuse sous le Regne de Charles VI. elle n'ait eu pour principaux obstacles à la continuation de ses prosperitez, ou pour mieux dire de son restablissement, que ceux qui deuoient seruir à la defendre & à la maintenir. Sa veritable force deuoit consister en la protection de trois Oncles de Roy, tous vaillans, habiles & trop près des malheurs passez pour en ignorer la cause, & pour ne pas preuoir les mesmes dangers qui l'auoient affligée; mais quoy que son salut dépendist de l'vnion de leurs vœux pour le bien de l'État, il leur fut impossible d'y accommoder les differents interests qui le ruinerent. Chacun d'eux ne pensa qu'à faire ses affaires aux despens de celles du Royaume qu'ils eurent en proye, & apres auoir mis les choses dans vn desordre qui ne pouuoit estre réparé que par eux mesmes, ils vinrent à manquer, & leur mort fut vne seconde fois la ruine des affaires publiques. Le Duc d'Anjou alla eschoüer avec tout l'argent en Sicile, & laissant partie de son authorité avec le mesme Gouvernement de Guyenne & de Languedoc au Duc de Berry, les Peuples n'en furent que plus miserables sous la domination d'un nouveau venu, qui pretendoit que les Prouinces luy deuoient ce que son frere en

re en

re en auoit exigé, comme si les sources n'en eussent pas esté tariées par vne spoliation generale. Cette seconde playe fut d'autant plus sensible aux Peuples, qu'ils estoient entre les mains d'un charitable Medecin, quand elle leur arriua, & que le Comte de *Faix* qui auoit esté pourueu de ce Gouvernement apres le retour du Duc d'Anjou pour la Regence, vloit de son autorité comme vn pere de la Patrie. Ce fut le principal motif qui le fit resister quelque temps à l'ordre qu'il receut de la Cour pour s'en démettre, & tout le pays fauorisoit son party comme celuy du bien public: toutefois quand il vid que le Conseil y commettoit toute l'autorité du Roy, & que les preparatifs de l'establissement du Duc estoient les apprests d'une conqueste, qui alloit exposer ses Compatriotes au malheur d'estre traittez en Peuples subiuguez, il ne se voulut seruir de ses auantages, que pour ceder avec honneur à leur mauuaise destinée.

Il s'accorda avec le Duc, qui promit d'estre plus curieux de gloire, que passionné d'interest, & veritablement il auoit des qualitez capables de faire de luy vn tres-bon Gouverneur, pour estre assez populaire, & mesmes assez bien-faisant. Mais c'est le malheur des grands Princes, d'auoir des Officiers plus soigneux de cultiuer, que de remedier à leurs defauts, par l'auantage qu'ils en tirent. Celuy-cy estant naturellement prodigue, l'on le rendit auare par la necessité d'y subuenir, à laquelle on ne donna point de bornes, & par ce moyen toutes choses estant sousmises à son pouuoir pendant la minorité, l'on en fit vn Tyran plus cruel & plus iniuste que n'eust esté vn Conquerant estrangier. On taxa à discretion par feux dans toute l'estenduë de ses biens d'appanage, & ses Gouvernemens qui comprennoient tous les pays de l'ancienne Aquitaine, furent changez en espeece de patrimoine, par le don qu'il obtint à plusieurs fois du Roy de tous leurs reuenus tant ordinaires qu'extraordinaires, c'est à dire mesme des subsides pour la guerre, qu'il imposoit à discretion. L'on y ioignit encore le priuilege de donner & d'aliener les fonds à rente, à vie, ou à heritage, d'accorder grace aux criminels, de punir les coupables, d'instituer & de destituer les Officiers, tant de Iustice, que de Finance, & ainsi, il estoit, à veritablement parler, Souuerain d'une moitié du Royaume, qu'il traita d'autant plus mal, que n'en ayant que l'vsufruit, il ne croyoit point estre sujet aux considerations qui retiennent l'auidité d'un Seigneur propriétaire.

Il est vray que le Roy Charles son frere auoit donné ce pouuoir au Comte de Tancarville dans la Bourgogne, la Champagne & la Brie, qu'il auoit en Gouvernement; mais outre qu'il le connoissoit capable d'en bien vser, il veilloit d'assez prez à tout ce qui se passoit dans le Royaume, pour n'y souffrir aucun abus. Il n'en arriua pas de mesme dans toute l'Aquitaine ainsi soumise au Duc de Berry, ses gens luy faisant vne necessité de la dépense d'une grande Maison, d'un Estat presque Royal, & d'une passion de bastir en mesme temps, & de donner à tout le monde, luy faisoient vn monstre si horrible de la necessité dont ils le menaçoient, qu'il n'auoit point de pitié des Peuples. Il les abandonnoit à leur fureur, & comme l'autorité qu'il leur donnoit les rendoit maistres de la vie & de la fortune des Particuliers, c'estoit vn crime de ne pouuoir fournir à leurs extorsions.

qu'il falloit expier de toutes les miseres d'une telle & cruelle prison, dont l'horreur fit deserter les Familles, & mesmes les Villes entieres, qui commencerent deslors à repeupler l'Espagne, & à renoncer à la Patrie.

Les clameurs de ces Prouinces ayant enfin obligé le Roy à les deliurer d'une si rude domination, & sa iustice n'ayant pû refuser le chastiment du malheureux Betifac, duquel nous parlerons cy-apres, il arriua des besoins de Cour qui l'y firent restablir d'autant plus perilleusement, qu'on luy soumit ses Ennemis: mais il arriua aussi des disgraces publiques à tout l'Estat, qui soulagerent celles des miserables particuliers. Il trouua assez d'affaires à la Cour par la maladie du Roy qui l'y rendit plus assidu, & faisant le tiers entre les Ducs d'Orleans & de Bourgogne, il trouua moyen d'auoir plus de part au pillage du reste de la France. Alors il prit goust à l'autorité, & la pretendait entiere par le meurtre du Duc d'Orleans, iusques à ce que le Duc de Bourgogne se fust rendu le Maistre des affaires, il se seruit de son esprit pour se maintenir, ou pour se rendre necessaire par son experience. En effect, il en auoit beaucoup, & il auoit assez bien ménagé l'esprit des Parisiens, qu'il auoit comme obligez de n'esperer de salut parmy tant de troubles, que du bonheur de sa protection, en qualité de leur Gouverneur: & cela luy faisant esperer le premier poste de la Cour qui y faisoit residence, il ne put estre que tres-sensiblement touché de s'en voir exclus par le Bourguignon, qui le prit au mot quand il offrit de luy laisser le soin du Gouvernement du Royaume, de la personne du Roy, & de l'education des Enfans de France.

Alors ce Vieillard qui s'estoit excusé d'agir dans le Conseil à cause de son grand âge, se creut encore assez vigoureux pour faire vn party & pour monter à cheual. Il pratiqua le ressentiment des Enfans d'Orleans & des Princes mal-contens, & cette premiere guerre ayant esté plustost suspenduë que terminée par la Paix de 1410. qui se fit moins par vn veritable esprit de reconciliation, que faute des moyens de la soustenir de part & d'autre, elle recommença plus violente que iamais, & plus malheureusement encore pour le Duc de Berry & pour ses Confederez, que le Duc de Bourgogne accusa dans Bourges, où il mena le Roy. Si bien que tout se passa aux despens des Suiers, de la bourse & des meubles du Duc de Berry, qui y fit vn nouveau Traitté; dont la publication & les solennitez ayant esté remises à Auxerre; il se trouua si pauvre, apres tant de Prouinces pillées, qu'il fallut que le Roy luy donnast quatre mille francs pour se mettre en equipage & en estat de faire le voyage. Apres cela il aima mieux faire le personnage de Pacificateur, où il trouua moyen de rentrer, & cependant de laisser acheuer la partie entre les Orleanois qu'il fauorisoit sous main, & le Duc de Bourgogne, afin de partager les suffrages du Conseil: & cela luy reüssit si bien, que profitant de toutes les Tragedies que le Bourguignon fit ioüer par la Canaille de Paris, & qui le rendirent odieux, il l'engagea à la Conference de Pontoise, avec les Princes liguez; où il conclud vne nouvelle Pacification, laquelle fauorisa leur retour en Cour, & en chassa leur Ennemy, qui eut à son tour le Roy contre luy avec toutes les forces de France dans son Pays. Cette guerre entreprise

avec vigueur, se termina foiblement par la mauuaise conduite du Duc de Guyenne, Prince changeant & capable de toutes sortes de resolutions en mesme iour, & cependant le Duc de Berry demeuré Gouverneur de Paris, n'ayant pû porter les Anglois à aucun accommodement avec des conditions raisonnables, ils preparerent leur descente en France, qui s'accomplit l'année suiuaute par la prise de Harfieu. Elle fut suiuite de la Bataille d'Azincourt, où la fleur des Princes du Sang, & de la Noblesse de France fut immolée à la iuste vengeance de leur honteuse & pernicieuse discorde; & ce Prince, que sa vieillesse de soixante & seize ans dispensa de s'y trouver avec les autres, mourut le quinziesme de Iuin de l'année suiuaute 1416. avec le regret de voir l'Etat exposé en mesme temps aux Armes victorieuses de l'Anglois nostre Ennemy déclaré, & aux entreprises infidieuses du Bourguignon, qui se réioüissoit des disgraces de sa Patrie. Je diray mesme qu'il eut encore le déplaisir de se sentir conuaincu d'estre l'vn des Autheurs de tant de maux, & de sentir par les battemens de son cœur & de sa conscience, qu'il estoit la principale cause de l'impossibilité d'y remedier, par le sac & par le pillage de tant de Prouinces qu'il auoit ruinées par la Guerre pendant les troubles, ou par ses extorsions quand il gouernoit, lesquelles n'estoient plus en estat de faire les efforts nécessaires pour leur salut.

Comme la trop grande repletion fait des humeurs qui ne se peuuent consumer que par le feu de la fievre qu'elles causent, il en est de mesme des richesses, qui ne peuuent estre excessiues sans beaucoup d'iniustices qui attirent necessairement la colere du Ciel. Ce Prince qui auoit tant d'or & de pierreries, qui faisoient sa plus grande passion, perdit presque tout en la guerre qu'il eut à soustenir, & le reste de ce qu'il auoit de plus precieux estoit en gage lors de sa mort, comme il paroist par son Inuentaire, qui ne monte pas à soixante & douze mille liures, tant en meubles meublans, qu'en Liures & en joyaux, encore y eut-il diuerses oppositions, qui obligerent le Roy son principal heritier testamentaire, la Duchesse de Bourbon, fille du defunct, & le Connestable d'Armagnac qui auoit épousé l'autre fille, de consentir que le tout seroit mis és mains de *Pierre de l'Esclat* Maistre des Requestes, *d'Estienne de Bonpuis*, Escheuin, *d'Audebert Catin*, Changeur, & Bourgeois de Paris, & de *Iean Sac*, Marchand de Gennes, & par leur consentement, ils furent portez chez Bonpuis, en vn lieu fermé de six clefs, dont les deux furent données aux Executeurs de son Testament, & au Commis à la recepte de la vente, & les quatre autres aux Creanciers.

En ce temps-là, quoy que malheureux, si l'on n'estoit sçauant, du moins aimoit-on les Sciéces, qui estoient d'autant plus rares, que les Liures estoient chers, l'Impression n'estant pas en vsage; c'est pourquoy il n'y auoit que les Princes & les Grands Seigneurs qui pussent faire des Bibliothèques, & recompenser la peine des Escriptuains. Ce Duc icy est à louer d'en auoir esté curieux, & parce qu'on sera bien-aise sans doute, de sçauoir ceux qu'il auoit, dont quelques-vns se peuuent trouver en quelques Cabinets, ie les remarqueray icy avec le prix qu'ils furent estimez, & le nom des Autheurs qui les ont composés, ou de ceux qui les donnerent, ou qui les vendirent.

Je me feruiray pour cela des mesmes termes de l'Inuenaire.

Vn petit Liure couuert de cuiure, où il y a plusieurs figures de Papes, ou aucunes Propheties d'eux, prisé vingt sols Parisis.

Vn Liure du songe du Prieur d'Assalon, sur le fait du Schisme de l'Eglise, prisé cinquante sols tournois.

Vn Liure en Latin de plusieurs Lettres closes enuoyées par le Roy sur le fait du Schisme, & de la relation du Prieur d'Assalon, prisé douze sols six deniers tournois.

Vn Liure appelé les Croniques d'Angleterre, escrit en mauvais François, de lettres de court, prisé trente sols tournois.

Plusieurs cahiers de parchemin non reliez, de la vie & translation saint Gildas, & du saint Calice de la Cene, prisé 40. sols Parisis.

*Vn grand Liure de Valerius Maximus, historié, & escrit de lettres de court, & au commencement du second feuillet a escript *Vrbis Romæ*, garny de 4. fermoirs d'argent esmaillez aux Armes de Monseigneur; lequel sire Jean Courau luy enuoya à Estraines le premier iour de Ianuier. (Voila vn témoignage que les Estreines ne se donnent pas à cause du premier iour de l'année, qui lors ne commençoit qu'à Pasques,) l'an 1401. prisé 60. liures Parisis.*

Vn Liure de Troye la Grant, acheté de Bureau de Dammartin, Bourgeois & Changeur de Paris, ou mois d'Avril, 1402. prisé trente-deux liures Parisis.

Vn Liure de Valerius Maximus, translaté en François, escrit de lettre de court, historié au commencement d'un Roy, & d'un Frere de l'Ordre de Saint Iehan, qui luy presente vn Liure, 25. liures tournois.

Vn Liure de Titus Liuius, translaté en François, prisé cent cinquante liures tournois.

Le troisieme Volume du Miroüer Historial de Vincent, escrit en François de lettre de fourme, lequel Monseigneur acheta le 21. iour de Ianuier 1404. de Colin Beau cousin, la somme de quarante escus d'or, prisé 24. liures Parisis, 30. liures tournois.

Le Liure appelé de Long Estude, fait & composé par vne femme appelée Christine, (c'est Christine de Pisan, femme sçauante de ce temps-là, mentionnée en d'autres Liures cy deffous, laquelle a escrit la vie du Roy Charles V. & qui donnoit tous les ans en Estreines quelques vns de ses Ouurages, aux Princes & aux Grands, qui luy faisoient des presens assez considerables, elle auoit épousé Estienne de Castel, duquel elle estoit vefue l'an 1407.) escript de lettres de court, lequel Liure fu donné à Monseigneur en son Hostel de Nesle à Paris, par la deffusdite Christine, le 20. iour de Mars l'an 1402. prisé quatre liures Parisis, sont cent sols tournois.

Vn petit Liure de la fleur des Histoires de la terre d'Orient, escrit en

François de lettre de court, enluminé & historié, en la fin duquel a un autre Liure de toutes les Prouinces & Citez de l'universel Monde, lequel Monseigneur de Bourgongne donna à Monseigneur, à Paris, le 22. de Mars 1402. prisé 20. liures tournois.

Vne belle Bible en François, en deux Volumes, prisée quatre cens liures tournois.

Vn Liure en François, des fais & bones mœurs du sage Roy Charles le Quint, Roy d'icel nom, où il a escrit au commencement du 2. fueillet, ses Escuyers, couuert de cuir vermeil empreint, à deux fermoirs & clous de cuiure, lequel Liure Damoiselle Christine de Pizan donna à mondit Seigneur à Estraines, le premier iour de Ianuier l'an 1404. prisé soixante sols Parisis.

Vn Liure en François appelé le Liure des Problemes d'Aristote, translaté & exposé de Latin en François par Maistre Eurart de Couffy, jadis Phisicien du Roy Charles le Quint; lequel fu donné à Monseigneur au mois de Septembre l'an 1405. par Messire Guillaume Bois-Ratier, à present Archeuesque de Bourges, prisé soixante liures Parisis.

Trois Volumes du Miroïer historial en François, prisé trois cens soixante & quinze liures.

Vn Liure de la prise & mort du Roy Richard d'Angleterre, escrit en François, rymé, de lettre de court, que feu Vidame de Laonnois, (c'est Iean de Montagu) en son viuant Grand Maistre d'Hostel du Roy, donna à Monseigneur, prisé cent sols Parisis. Je le donneray dans mes Commentaires sur cette Histoire.

Le Liure de l'Epistre que Othea la Deesse enuoya à Ector, compilé par Damoiselle Christine de Pizan, escrit en François de lettre de court, tres-bien historié, & au commencement du second fueillet a escrit, pource ledit, &c. donné par ladite Christine à Monseigneur, & prisé cinquante sols tournois.

Vn petit Liure en Latin, qui se adresse à Monseigneur le Duc, compilé par Aymery Abbé de Moysac, des Lamentations de la mort du Roy Charlemagne, escrit de lettre de fourme, & historié en plusieurs lieux, couuert de cuir vermeil, où il a en l'un un Ours, & en l'autre un Cyne (c'estoit la Deuise de ce Prince, avec ce mot LE TEMPS VENRA,) tenant chacun un Escusson émaillé aux Armes de M. lequel Liure l'Euesque de S. Flour (Gerard du Puy) donna à Estreines à mondit Seigneur, le premier iour de Ianuier l'an 1405. prisé seize liures Parisis.

Vn Liure de la Mutation de Fortune, escript en François, rymé, de lettre de court, compilé par une Damoiselle appelée Christine de Pizan, historié en aucuns lieux, lequel Liure ladite Damoiselle donna à Monseigneur ou mois de Mars 1403. prisé huit liures Parisis.

Vn Liure de Ethiques escrit en François, lequel Bureau de Dam-martin, Bourgeois & Marchand de Paris a fait faire par le commandement de Monseigneur, prisé 24. liures Parisis.

Vn Romant qui parle des quatre fils Haymont, de Rolant & Oli- uier, & plusieurs autres, escrit de lettre de compte, lequel Monseigneur acheta de Maistre Jehan Flamel son Secretaire, le prix de 30. francs, pri- sé 12. liures Parisis.

Vne belle Bible en Latin, escrite en lettre Boulonnoise, bien historiée à Escussions aux Armes de feu Pape Clement de Geneue, & de Monsei- gneur, laquelle auoit esté de Monseigneur, & a esté recourée apres le trespas de feu Monseigneur d'Orleans, prisée 375. liures tournois.

Vnes Heures, esquelles le Roy Jehan, pere de Monseigneur apprist à lire, prisées 125. liures.

Vn Liure Latin de Meditationibus editis ab Ancelmo Cantua- riensi Archiepiscopo, a plusieurs belles Oraisons, lequel l'Euesque de S. Flour donna à Monseigneur aux Estrenes le 1. iour de Ianuier mil qua- tre cens dix, prisé 20. liures Parisis.

Vn petit Liure où sont escrits les sept Seaumes, escrits de lettre de fourme, & entre chacun ver desdites sept Seaumes, a vn autre ver fait sur la substance des vers d'iceux sept Seaumes, bien historié au commence- ment & enluminé, & au commencement du second fueillet a escrit... mani infirmius, couuert de cuir rouge empreint, à deux fermoirs d'ar- gent dorez, esmaillez d'une Couronne d'espines, & a escrit dedans ladi- te Couronne Philippus, & y a vne chemise de drap de soye noir, semé de fueillages vers doublé de veluy noir. Lequel Liure Christine de Pi- zan donna à Monseigneur, à Estrenes, le premier iour de Ianuier l'an mil quatre cens neuf, prisé quatre liures Parisis.

Vne belle Bible en François, prisée deux cent cinquante liures tour- nois.

Deux Liures donnez à Monseigneur au mois de May mil quatre cens douze, par Messire Guillaume de Tignonuille, Cheualier. Le pre- mier des Loix en François, appellé l'Infortiade, l'autre appellé Digestis, prisez le premier six liures Parisis, le second dix liures Parisis.

Vn Liure qui se commence, Hic est sensus & luca Bigorræ, prisé vingt sols Parisis.

Vn Liure qui est intitulé, le Liure de la Paix, escrit en François de lettre de court, que Damoiselle Christine de Pizan donna à Monseigneur, prisé quatre liures Parisis.

Vn Liure de papier, faisant mention du procez de la Canonisation de Charles de Blois, couuert de cuir, non prisé.

Deux gros Liures de Magique escrits en Espagnol, l'un couuert de pel rouge, & l'autre d'une blanche pel, sans aiz, lesquels M. Arnoul Belin a eu, comme l'en dit.

Duc de Berry.

79

Vn autre Liure des Croniques de France en Latin, en lettre de fourme, qui se commence au second fueillet ... tis, & vocatum est nomen eius Adam, couuert de cuir rouge, empreint, à quatre fermoirs de cuiure en tissus vers, lequel Liure mondit Seigneur de Berry fit prendre en l'Eglise S. Denis, pour monstrier à l'Empereur, & aussi pour le faire copier, & vould à ses derrains iours, si comme il est relaté par Robinet, & aussi par le Confesseur dudit Seigneur, qui dit que Monseigneur luy dit, qu'il fu restitué à ladite Eglise.

Autres Liures trouuez & inuentoriez à Mehuin amenez
à Paris, & prizez illec.

Vne tres-belle Bible en François tres-richement historiée, garnie de quatre fermoirs d'or, prisée trois cens liures tournois.

Vne autre Bible en François, escrite de lettre Françoisse tres-richement historiée au commencement, laquelle donna à Monseigneur, Raoulet d'Octonuille (c'est celuy qui tua le Duc d'Orleans) garnie de quatre fermoirs d'argent doré, en chacune vne Image esmaillée des quatre Euan-gelistes, & sont les tixus de soye vert, & dessus l'un des ais a un quadrans d'argent doré, & les douze Signes à l'environ, & dessus l'autre ais, a vne Astralade (il veut dire vn Astrolabe) avec plusieurs escritures, prisée deux cens liures Parisis.

Vn Liure de Tite-Liue, richement historié, couuert de veluyau vermeil, prisé cent trente-cinq liures.

Vn petit Liure appellé Ouide Metamorphorios, escrit en François de lettres de court, & glosé en plusieurs lieux, couuert de cuir vermeil, prisé vingt-quatre liures Parisis.

Vn Liure de Suetoine, autrement nommé Lucan, escrit en François, commençant au Liure de Genesis, & finissant au Liure de Lucan, & à la mort de Iulius Cæsar, couuert de cuir vermeil, & fermant à deux fermoirs d'argent, esmailléz aux Armes de Monseigneur. Ce Liure a esté imprimé in folio des premieres Impressions, avec des Figures, & ie l'ay donné au Reuerend Pere de Harlay, Prestre de l'Oratoire, pour mettre parmi les autres rares pieces de son Cabinet, prisé trente liures tournois.

Vn Liure escrit en François, tres-notablement historié en plusieurs lieux, des Croniques de France, au premier fueillet aux Armes de feu Mefire Emery de Rochechoüart, couuert de cuir empraint, & fermant à quatre fermoirs de cuiure, prisé cent liures tournois.

Vn Liure nommé Pontifical, escrit de tres-grosse lettre, pour sacrer Rois, Empereurs, Archeuesques, & Euesques, couuert d'un drap de soye azuré, doublé d'un velin, prisé 15. liures tournois.

Vn Psautier bien ancien, historié le Kalendrier, & ailleurs, en plu-

80 Histoire de Jean de France,

seurs lieux, qui fu de S. Thomas de Canturbie, où il a deux petits fermoirs d'argent blanc, couuert de veluyau violet, prisé 60. sols, vendu soixante-quatre sols Parisis, valans 4. liures tournois.

Vn Liure en François, escrit de lettre de fourme, appelé le Liure de Vegesse & de Cheualerie, historié au commencement de trois hommes d'armes, l'un à cheual, & deux à pié, prisé douze sols six deniers tournois.

Vn autre petit Liure de la Vie de S. Germain d'Auxerre, & de ses Miracles, translaté en François, couuert de cuir fauve sans ais, prisé douze sols Parisis.

Vn Psautier escrit en Latin & en François, tres-richement enluminé, où il a plusieurs Histoires au commencement, de la main de feu Maistre André Beauneveu, couuert d'un veluyau vermeil à deux fermoirs d'or esnaillé, aux Armes de Monseigneur, prisé quatre-vingt liures Parisis.

Vn Breuiaire aux Armes d'Orliens, prisé cent cinquante liures tournois.

Vn Liure en François de l'Image du Monde, que fit Maistre Gouffier, historié en plusieurs lieux, couuert de cuir vermeil, à deux fermoirs d'argent aux Armes de Reuel. (Il estoit à Guillaume Flotte Seigneur de Reuel Chancelier de France) prisé douze liures dix sols tournois.

Vn gros Liure appelé les Croniques de Burgues, escrit en François de lettres de court, & au commencement du second fueillet, est escrit, n'ont mie, & est couuert de veluyau vermeil à quatre fermoirs & cinq boutons sur chacun ais de cuiure doré: lequel fu acheté par mondit Seigneur le Duc, de Hennequin de Vucelay, demourant en rue neuue de Nostre-Dame à Paris, ou mois de Fevrier mil quatre cens deux, la somme de deux cens escus d'or, prisé 80. liures Parisis.

Vn Liure d'Ouide Metamorphorios, escrit en François, rymé, prisé vingt-cinq liures tournois.

Vn Liure des dits Moraux des Philosophes, escrit en François de lettre de court, historié au commencement d'enlumineure, lequel mondit Seigneur acheta de Maistre Renaut du Montet, ou mois de Ianuier l'an mil quatre cens trois, avec unes Heures de Nostre-Dame qu'il donna à M. de Vendosme, & avec un Liure de Mandeuille, qu'il donna à Jean Barré son Varlet de Chambre, tous ensemble pour le prix de 80. escus d'or, prisé 60. sols Parisis.

Vn Liure appelé Synodic escrit en François de lettre de fourme, que Monseigneur acheta à Paris ou mois de Feurier mil quatre cens trois, de Jean le Moustardier, Escrivain de fourme demourant en ladite Ville de Paris prisé douze liures Parisis.

Vn

Duc de Berry.

81

Vn grand Liure appellé le Liure de Lancelot du Lac, escrit en François de lettre de fourme, & bien historié au commencement, & en plusieurs lieux, & au commencement du second fueillet, a escrit en la fin, & est couuert de drap de soye vert à deux fermoirs dorez, & sur chacun ais à cinq boutons de cuiure dorez: lequel Liure, mondit Seigneur acheta l'an que dessus, mil quatre cens quatre, de Maistre Regnaut du Montet demeurant à Paris, la somme de trois cens escus d'or, prisé cent liures Parisis, valent cent trente-cinq liures tournois.

Vn Liure de Titus Liuius, en trois Volumes, en François, de lettre courant, & au commencement du second fueillet d'un desdits Volumes, a escrit, le Consul fut occis, &c. couuert de cuir vermeil, prisé 76. liures tournois.

Vn Liure en François, qui parle, que les Gregoys deuinrent, & où ils allerent apres la grant destruction de Troye, escrit de lettre courant, & au second fueillet a escrit, pour Troye restaurer, prisé 15. liures tournois.

Vn Liure de la Bible en un Volume, escrit en François de lettre ronde, historié en plusieurs lieux tres-richement, prisé trois cens liures Parisis.

Vn Liure de la Cité de Dieu, escrit en François, & au commencement du 2. fueillet a escrit, plusieurs ont vsurpé, &c. tres-richement historié, prisé deux cens liures tournois.

Vn Liure du pelerinage du corps & de l'ame, prisé quarante liures tournois.

Vn Liure appellé le Liure de Godefroy de Billon, qui parle du passage d'Outre-Mer, & du conquest de la Terre-Saincte, en François, de vieille lettre de fourme: lequel Liure, avec plusieurs autres, Monseigneur acheta à Paris le 27. iour d'Aoust 1405. de Bureau de Dammartin, tout ensemble, pour le prix de 2035. liures, prisé seize liures Parisis.

Vn Liure escrit en François de lettre de court, de l'Histoire de Thebes & de Troye, & au commencement du second fueillet a escrit Edipus, qui estoit avec un Polibos. Lequel Liure, l'Euesque de Chartres (Iean de Montagu) donna à Monseigneur le 7. Iuin mil quatre cens trois, prisé douze liures Parisis.

Vn Liure des Femmes nobles & renommées, que fit Iean Boccasse, escrit en François de lettre de fourme, lequel Liure Iean de la Barré donna à Monseigneur, ou mois de Feurier 1403. prisé trente-deux liures Parisis.

Vn Liure de la Cité de Dieu, en deux Volumes, escrit en François de lettre de court, lequel Liure sire Iacques Courau donna à mondit

Seigneur, le vingtième Juin, en l'an mil quatre cens trois, prisé 80. liures Parisis.

Vn Liure appelé les grandes Croniques de Burgues, escrit en François, de lettre de court, lequel Monseigneur acheta le 29. Octobre mil quatre cens sept, 160. escus d'or comptans, prisé quatre-vingt liures Parisis.

Vn Liure escrit de lettre de fourme, ouquel est le Roman de la Rose, le Liure de la Violette, le Liure de la Poucherie, & le Testament de Maistre Iehan de Mehun, bien historié & enluminé de blanc & de noir: lequel Monseigneur acheta la somme de 120. escus d'or comptans, prisé quarante liures Parisis. Ce Liure sans prix, pour la beauté des figures de miniature, est encore auiourd'huy dans la Bibliotheque de M. le President de Mesmes, où M. le Comte d'Auaux son fils me l'a fait voir, avec beaucoup d'autres Manuscrits tres-precieux, & particulièrement avec le Breuiere de S. Louys, qui luy doit estre d'autant plus cher, que ce grand Roy le donna à son premier Aumosnier, qui estoit de la mesme Maison de Mesmes: c'est la plus riche & la plus rare piece de miniature que i'aye iamais veu.

Vn Liure compilé de plusieurs Balades & Ditiez, fait & composé par Damoiselle Christine (de Pizan) escrit de lettre de court, bien historié: lequel Liure Monseigneur a acheté de ladite Damoiselle deux cens escus, prisé quarante liures Parisis. I'ay ce Manuscrit, & i'en donneray quelques pieces dans mes Commentaires.

Vnes belles Heures, tres-bien & richement historiées, prisées 700. liures Parisis, valent 875. liures tournois.

Vn petit Liure appelé le Dialogue de S. Gregoire, escrit en François, lequel M. acheta de Iean Colin, le 9. iour de Iuillet l'an mil quatre cens neuf, pour le prix de quinze escus d'or, prisé soixante sols Parisis.

Vn tres-bel Liure de la Cité de Dieu, lequel Salmon, Secretaire du Roy, donna à mondit Seigneur, prisé 125. liures tournois.

Vn Liure des Croniques de France, fait par M. Iean Froissart, lequel fu donné à M. le 8. iour de Nouembre, l'an 1407. par Messire Guillaume Bois-Ratier, à present Archeuesque de Bourges, prisé trente-deux liures Parisis.

Je croy que c'est celuy-là mesme qui m'a esté donné par M. de Chandener premier Capitaine des Gardes du Roy, avec les figures enluminées des principaux éuenemens des Regnes qu'il traite, & fort enrichy d'or & d'azur: & ce Liure est d'autant plus estimable en Manuscrit, qu'il est different des Imprimez, où l'on a changé le style, & alteré les noms, & principalement en l'Edition de Denis Sauuage, qui l'a plustost obscurcy, qu'illustré.

Vn Liure des Croniques de France, escrit en François de lettre de court, tres-bien historié en plusieurs lieux, & au commencement du se-

cond fueillet de la Table dudit Liure a escrit, comment Childeric, &c. lequel Liure Iean de la Barre, Receueur General de toutes Finances en Languedoc & Duché de Guyenne, donna à M. au mois d'Auril, l'an 1408. prisé 80. liures Parisis.

Vn tres-beau Breuiaire, qui fu du Roy, prisé deux cens liures tournois.

Vn Liure de tres-bien grosse lettre de fourme, ouquel sont plusieurs Oroisons en Latin, & les sept Seaumes, compilé par François Petrarque. Lequel Liure Maistre Philippe de Corbie, Conseiller & M. des Requestes de l'Hostel du Roy & de Monseigneur, donna à mondit Seigneur le dix-septiesme iour de Novembre l'an 1409. prisé soixante sols Parisis.

Vn Liure ouquel est contenu tout le Saultier, couuert de cuir vermeil à deux fermoirs d'argent dorez émailléz, aux Armes de feu Messire Iean de Montagu: lequel Liure fu dudit defunct, & l'enuoya querir mondit Seigneur, apres sa mort, chez Fremin de Reuelle, Escrivain, demourant à Paris, le 26. iour d'Octobre 1409. prisé vingt liures Parisis.

Quoy que Iean de Montagu fust de ses meilleurs Amis, & qu'il eust beaucoup de déplaisir de sa mort, il ne s'oublia pas neantmoins à sa confiscation, dont il prit ce qu'il put. Il se saisit entr'autres de quelques pierreries dont il ordonna la restitution à ses filles par son Testament.

Vn Liure de l'Histoire de Lezignem, escrit en Latin, de lettre de fourme, bien historié, & au commencement du second fueillet, apres la premiere Histoire, a escrit, sola sed tantum, couuert de drap de damas rouge, fermant à deux fermoirs de laiton, & tixus de soye, prisé huit liures Parisis.

Vn Liure de l'arbre des Batailles, escrit en François de lettre de court, historié & enluminé, prisé cent sols Parisis. Il se trouue encore.

Vne bien grande Mapemonde, bien historiée, enrollée dedans un grand estuy de bois, laquelle Maistre Gontier Col, (il estoit premier Secrétaire du Roy,) donna à M. prisée 100. liures Parisis.

Vn Liure de Iehan Boccace, des Nobles hommes & femmes, translaté de Latin en François par Laurens de Premierfait, Clerc, & escrit de lettre de fourme, bien enluminé & historié, lequel M. l'Euesque de Chartres donna à M. aux Estrenes le premier iour de Ianuier 1410. prisé 80. liures Parisis.

Vn petit Liure du Thresor de Maistre Iean de Mehun, de lettre de fourme, bien historié & enluminé, lequel M. de Bauiere donna à M. prisé dix liures tournois.

Vn Liure appellé Terance, qui commence au 2. fueillet, fore sibi hanc, émaillé aux Armes de feu M. de Guyenne, prisé 75. liures tournois.

Autres Liures trouuez à Paris.

Vn Liure de Giron le Courtois, en deux Volumes, commençant au second fueillet du premier Volume, prudomes & hardis, & au second fueillet du second Volume, quand le bon Cheualier, couuert de veluyau, aux Armes de M. prisé 150. liures tournois.

Vn gros Liure de cuir fauve, qui se commence en lettre rouge, cy-endroit mettre le traictié de l'Histoire, comment Iulius Cesar gouerna l'Empire, prisé 62. liures dix sols tournois.

Vne petite Bible en Latin, couuerte de drap de satin vermeil, aux Armes de M. garnie d'un balay & de deux grosses perles, prise 32. liures Paris, & la Bible a esté prisee par Iulien Simon & Hermant Rainse, cent escus.

Vn Liure de François Petrarque, des Remedes de l'vne & l'autre fortune, translaté de Latin en François, prisé 30. liures tournois.

Les belles grandes Heures, que l'en appelle tres-riches Heures, garnies de fermoirs & de pipe d'or & de pierrerie, qui sont en un estuy de cuir, prise ensemble quatre mille liures.

Vn autre Liure qui se commence au commencement du Monde, fermant à deux fermoirs d'argent, couuert de toille, appellé Croniques Martiniennes, en François, prisé 12. liures Paris.

En vne layette, plusieurs cahiers d'unes tres-riches Heures, que faisoit Pol de Limbourg, & ses freres, tres-richement historiées & enlumonnées, prisees 500. liures tournois.

Si ce Duc estoit curieux de Liures, qui estoient alors si rares, qu'on les mettoit au rang des joyaux, il ne l'estoit pas moins de toutes sortes de beaux meubles, & particulièrement de pierreries, de beaux Ourages d'Orfeuerie & de peintures, que diuers Marchands estrangers attirez à Paris par la magnificence de nos Princes, qui tous les ans s'entredonnoient de riches Estreines le premier iour de Ianuier, & qui les receuoient encore de meilleur cœur de tous ceux qu'ils protegeoient à la Cour & dans les Charges de Finance, luy faisoient venir de toutes parts, tels que *Antoine Manchin*, *Michel Pazzi*, *François de Nerli*, *Forest de Corbechi*, *Francequin Ioanti*, & *Baulde de Guy*, Florentins, *Ianus de Grimault*, *Iean & Barthelemy Sac*, & *Pierre Fatimant* Genoïis, *Guillaume Cenamy* de Lucques, *Gradenigo*, & *Constantin de Nicolas*, Venitiens, *Herman Rainse*, *Guillaume de Lodde*, *Guillaume Sanguin*, *Nicolas Picasse*, & *Iacques Responde*, Lombards & Italiens.

En ce temps-là, comme depuis, les Princes & les Grands se persuadoient ou se laissoient persuader, qu'on pouuoit faire des presens agreables à Dieu de la dépouille des Pauures, qui ne furent iamais si tourmentez, que sous les Puissans de ce Siecle. Mais si Dieu ne voulut pas que Dauid, encore qu'il l'eut trouué selon son cœur, luy bastist vn Temple, parce qu'il auoit les mains teintes du sang de ses Ennemis, quoy qu'Infidelles, &

exposez à la iuste vengeance de leurs crimes : s'il aimoient mieux que l'Arche campast iusques au Regne du Pacifique Salomon ; ie ne scay pas comme il receut les Fondations magnifiques des Eglises , & les largesses que le Duc de Berry fit à diuers Temples ; ny s'il put offrir vn Sacrifice acceptable & de bon odeur , de la ruine de tant de Familles, qui perirent sous sa dure domination. Je croirois qu'il eust mieux fait de pardonner à l'innocence des Peuples, ce qu'il donnoit sans beaucoup de merite , puis qu'il auoit si peu de charité. Neantmoins comme l'on le louë de beaucoup de pieté, ie diray qu'en effect il seruit à l'Eglise materielle de deux passions qu'il auoit pour les Bastimens , & pour les pierreries & l'Orfeuerie. Il fonda la sainte Chappelle de Bourges , qu'il rendit égale en beauté , en priuileges , en dignitez, & en reuenus à la Sainte Chapelle de Paris, & l'enrichit comme vn tres grand nombre d'autres Temples, d'vne infinité de Reliquaires de grand prix. C'est ce qui luy donna passion pour les Reliques, & non seulement le Pape Clement son parent, à cause de la Duchesse sa seconde femme, qui en fit bien son profit pour la durée du Schisme ; dont il le rendit Protecteur apres la mort du Duc d'Anjou , luy en fournit à souhait ; mais il luy en vint de tous costez : & le sire de Chasteau-morant luy en apporta de son voyage de Constantinople , lesquelles i'ay choisies entre plusieurs, comme les plus considerables : & ie me seruiray des mesmes termes de l'Inuentaie déjà cité.

Vne Croix d'or garnie de vingt-cinq balays , & de vingt-quatre grosses perles à iour, laquelle Monseigneur acheta de Michaut de Lailier Bourgeois & Changeur de Paris , le 22. iour d'Aoust l'an 1404. pour somme de 2200. liures ; dedans laquelle a vne Croix à double croisée, qui est du fust de la vraye Croix, que Messire Jehan de Chasteau-Morant donna à M. au mois de Iuin, l'an dessusdit 1404. Item, vn pied d'argent doré, prisé le tout 2250. liures.

Vne Croix de fer couuerte de vieux argent, où il a plusieurs Images, dont les noms sont escrits en Grec, qui fu prise dessus le tombeau de Sainte Helene, & apportée par Messire Iean de Chasteau-Morant, de Constantinople, & donnée à M. en Septembre 1402. laissée si come l'en dit à la Chapelle du Palais de Bourges.

Vne coste de S. Zacarie & de Sainte Barbe, en vne boëste d'argent, que ledit Seigneur donna à mondit Seigneur.

La moitié d'un des pieds de S. Cyprian, de l'Esponge du Tableau où Nostre-Dame pleura de S. Estienne, du gril de S. Laurens, & de la Coste S. Antoine, en vn escrinet d'argent neillé, que ledit de Chasteau-Morant apporta & donna à mondit Seigneur, laissez en ladite Chapelle de Bourges.

Vn corps d'un Innocent en vn petit coffret, que le Duc de Venise a enuoyé en don à M. par Constantin de Nicolas, Marchand, laissé comme dessus à ladite Chapelle.

L'Historien de Charles VI. parle amplement de ces largesses de Reli-

quaires qu'il faisoit aux Eglises, mais il le copie assez bien d'ailleurs, pour faire ingérer du mérite de cette piété prétendue, & de tant de Processions & de prières publiques où il assistoit, qui se faisoient pour la prospérité du Royaume, dont les exactions & ses malheureux intérêts causoient le principal desordre. Son amitié pour Clement le fit opposer aux poursuites de l'Université de Paris, & de la pluspart du Clergé de France pour l'union de l'Eglise, son aversion pour Benoist le rendit en suite Chef du party qu'il avoit persecuté : & cela montre assez qu'il agissoit avec plus de passion, que de zèle, puis qu'il avoit moins d'égard au Siege Romain, qu'aux personnes qui l'occupaient, & qu'on estoit vray Pape ou Anti-pape, selon qu'on estoit bien ou mal avec luy.

Il en vîa avec la mesme inconstance dans le reste de sa conduite, qui dépendoit toujours de deux desseins, sur lesquels elle tournoit, c'est à dire, sur l'envie d'avoir, & de gouverner, & ce qui le rendoit plus incommode, c'est qu'il s'ennuyoit quelquefois de l'un & de l'autre. Il donnoit son bien, il feignoit de se vouloir reposer de l'embaras du ministere, & il y reuenoit avec plus d'appetit qu'aparavant. Il y a plusieurs tiltres par lesquels il faisoit le Roy son heritier, mais il y en a autant ou plus, par lesquels il y déroge, & cependant il profitoit de cette bonne volonté, comme s'il l'eust en effect executée, témoin la Duché d'Auvergne qui devoit estre de la mesme condition de celle de Berry, pour reuenir apres sa mort au Domaine de la Couronne, laquelle il donna en mariage au Duc de Bourbon son gendre. Aussi ne fit-il cette prétendue institution, qu'en cas que luy ou ses enfans mâles vinssent à deceder sans hoirs mâles, & cela arriva peut estre contre son esperance. Il se fit donner par le Roy son Neveu quatre-vingt mille francs d'or pour la remise des Comtez de Xaintonge & d'Engoulmois, qui ne luy produisoient rien à cause de la guerre continue des Anglois, & il n'en iouït pas moins en qualité de Gouverneur. Voulant partager la dépoüille de Louis d'Evreux Comte d'Estampes, avec le Duc d'Anjou son frere, qui y pretendoit, il se servit si bien de l'occasion de son voyage de Naples, qui l'obligeoit de le mesnager en la place qu'il luy laissoit au Conseil, qu'il luy promit part en sa conquête. En effect, il luy donna par Lettres du 4. May 1382. la Principauté d'Achaïe, autrement appelée la Morée, & le premier iour de l'uin ensuiuant, il l'investit encore de la Principauté de Tarente, promettant de le faire ratifier à la Reyne Jeanne sa mere adoptive, & de traiter avec Othon de Brunswic dernier mary de cette Princesse qui l'en avoit pourueu : & en cas de refus, il s'engagea de luy en assigner la valeur sur d'autres terres du Royaume de Naples, pour en iouyr aux mesmes droits de succession hereditaire, par luy & par Jean de Berry son fils. Comme cela l'interessâ en son entreprise, il la favorisa autant qu'il put, mais quand il le vid mort, & les affaires hors d'esperance de succez, bien loing d'assister la veuve & les enfans, il aida à embrouïller leurs affaires, pour profiter de leur necessité; & les ayant traufferz dans la possession de la Prouence, qu'ils ne purent obtenir qu'à des conditions defavantageuses, il les contraignit de luy remettre pour des tiltres en l'air, les Comtez d'Estampes & de Gien, Dourdan, Aubigny, &

aütres terres. Son procedé est d'autant plus à blasmer, qu'il se seruit pour cela d'*Enguerran de Eudin*, Seneschal de Beaucaire, de *Perroton de Termes*, & d'autres Capitaines Gascons & Bretons, tous ses Creatures, qu'il auoit donnez au feu Roy de Sicile son frere, pour la conseruation des principales Places de ce pays, où ils se cantonnerent, & d'où il les fallut chasser avec plus d'argent, que ne valoit le reuenu de la Prouince qu'ils ruinoient, au lieu de la conseruer. Il en vint mesmes iusques-là d'y faire des caballes pour faire appeller le Roy par les Estats à la possession de cette Comté, dont les troubles diuertirent tout ce qu'on pouuoit esperer de la bonne disposition de la part des Napolitains pour la Maison d'Anjou, laquelle il n'eut pas de pitié de voir reduite à moins de six mille liures de rente, avec tant de tiltres de Couronnes, de Duchez, & de Souuerainetez, qui la consumerent en frais & en dépenses.

Après auoir contenté sa passion de cette nouvelle acquisition, il en vfa selon sa coustume, & donna ces biens-là mesmes au Duc de Bourgogne son frere, en consideration de ce qu'il auoit tenu sur les Fonds lean de Bourgogne son fils, qui fut depuis son persecuteur, & qui le ruina luy & les siens. Il tira encore de la mesme Maison d'Anjou le Chasteau de Vicesstre, qu'il embellit de bastimens & de peintures exquises; mais ce fut aux despens du Roy, car sous pretexte que sa Majesté y fust plus commodément logée quand elle y voudroit aller, il se faisoit donner tous les ans de grandes sommes, dont les quittances sont en la Chambre des Comptes. Cela ne luy seruit que pour auoir le déplaisir de voir cette belle Maison reduite en cendres, par vn iuste iugement de Dieu, qui se seruit de la fureur du Peuple de Paris pour accomplir sa malediction sur tous les biens mal acquis: Aussi mourut-il sans masses, & il ne laissa rien à ses filles de ces sommes immenses qu'il exigeoit dans ses terres, & dans ses Gouuernemens, & qu'il auoit pris à discretion dans le Thresor public, par vne intelligence avec Philippe Duc de Bourgogne son frere, laquelle ne fut pas moins funeste au Royaume, que les differends qu'il eut depuis avec l'autre Duc de Bourgogne son Neueu.

Ces deux freres ayant esté long-temps Maistres des affaires, ils accompagnerent le Roy leur Neueu dans toutes ses campagnes pour ne point abandonner sa personne, & mesmes ce Duc ne dédaigna pas d'accepter la Charge de Capitaine de cent hommes d'armes de la Garde du Corps de sa Majesté, pour auoir dequoy payer cent Creatures auprez de sa personne. Cela se voit par les Comptes des guerres de l'an 1382. qui nous apprennent qu'il s'en faisoit bien payer, & mesmes qu'il prit dix mille francs pour la guerre de Flandres. Il en vsoit ainsi aux moindres voyages, pour lesquels il estoit tousiours prest; mais quand le Roy leur eut eschappé pour estre plus au large, & pour donner du repos à ses Sujets, il ne put plus rien entreprendre qu'ils agreassent luy & le Bourguignon, & dont ils souhaittaissent qu'il fortist à son honneur. C'est ce qui rompit le dessein du passage d'Angleterre, & qui les rendit si paresseux pour le voyage de Bretagne l'an 1392. dont on peut dire que le Roy en eut, ou tant de chagrin, ou tant de soupçon, nonobstant que le Duc de Berry se fust seruy de l'occasion pour

se faire rendre le Gouvernement de Guyenne, & de Languedoc, que ce pauvre Prince outré de se voir si mal seruy, tomba dans cette fascheuse maladie qui renuerfa toutes les prosperitez de son Regne.

Voila vn discours succinct & veritable, de l'esprit, des mœurs, & de la conduite de Jean de France Duc de Berry, lequel j'ay creu deuoir plustost suivre dans ses actions particulieres pour en faire le caractere, que dans ce qu'il a fait au dehors pour meriter de quelques Autheurs le tiltre de sage, de vaillant, de genereux, de splendide, de pieux & de charitable. Neantmoins ie n'estime pas qu'on puisse iustement posseder cet Eloge, si l'on ne le merite par des voyes plus iustes, & si l'on n'a triomphé premierement de tous les vices qui sont opposez à tant de vertus. Il est vray qu'il combattit vaillamment à la Bataille de Poitiers, qu'il s'acquitta avec la mesme reputation de sa premiere Lieutenance generale de Guyenne & de Languedoc l'an 1360. & qu'il eut sa part aux bons succez du Roy Charles V. son frere, & de Charles VI. son Neveu. Et pour ce qui est des autres qualitez, comme elles dépendent de la magnificence, ie prendray la liberté de dire, qu'un veritable Magnifique ne pouuant acquerir ce beau tiltre qu'aux despens de ce qui luy appartient iustement, c'est auoir esté prodigue, imprudent, iniuste, cruel, inique, & faussement pieux & charitable, d'auoir ruiné l'Estat, pour bastir & pour enrichir tant de Palais & tant d'Eglises, pour faire de si prodigieuses dépenses, & d'auoir tenu tant de Prouinces sous le pressoir pour auoir dequoy faire des Aumosnes.

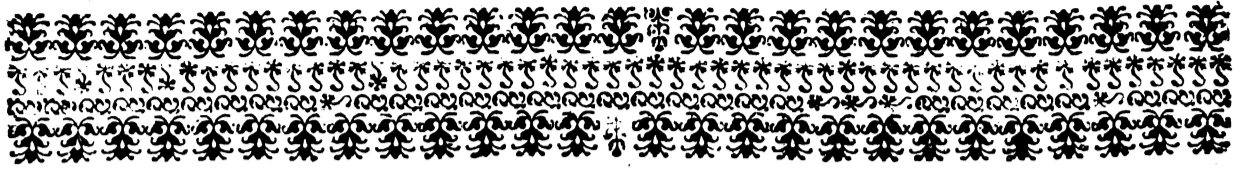
Si l'on pouuoit excuser vn Prince des defordres de sa conduite, ou de la dureté de sa domination sur le mauuais choix des personnes, ausquelles il confie son autorité pour se rapportet de ses interests à leur ministere, l'on deuroit imputer les violences & les exactions de toute l'Aquitaine à Jean de Betizac Secretaire du Roy & du Duc de Berry. Mais j'apprehende pour la memoire de ce Duc, que ce ne soit vn dernier sujet de reproche, de s'estre tellement abandonné aux pernicioeux conseils d'un homme cruel & ennemy de toute sorte de merite & de vertu; dont le supplice fut vn feu de ioye pour vne moitié du Royaume qui patissoit de ses mauuais offices & de sa tyrannie. Je reserue à en parler plus amplement dans mes Commentaires à propos du Chapitre qui luy appartient chez mon Historien, qui remarque les particularitez de sa condamnation. J'ay fait de grandes recherches pour cela, parce que ce n'est pas vn petit sujet d'exemple à la posterité, pour ne se point fier à la protection des Grands, contre la iustice du Ciel. C'est honneur à vne personne puissante de s'acquerir des personnes de seruice qui contribuent à sa reputation, mais c'est vne indifference bien criminelle à mon aduis, de les rendre dépendans du caprice d'un homme de fortune, comme estoit Betizac. Le Duc de Berry est beaucoup plus à loüer de l'auancement de quelques autres personnes plus considerables, & principalement de *Guillaume Bois-Rasier*, & de *Martin Gouge*, tous deux enfans de la Ville de Bourges, dont le premier fut Archeuesque par continuation de sa faueur, qu'il le fit premierement admettre à l'Office de Secretaire du Roy, puis de Maistre des Requestes. Il le fit son Chancelier, & comme tel, il soustint si dignement ses interests en plusieurs

Ambassades

Ambassades pendant les troubles de court, qu'il merita d'estre choisi pour celle d'Angleterre; où il ne fit pas moins admirer son eloquence, que sa genereuse resolution, selon le témoignage de nostre Autheur. Il fut executeur du Testament du mesme Prince avec Martin Gouge, lors Euesque de Clairmont, auparavant Euesque de Chartres, & premierement Thresorier General du Duc. Cet autre estoit vn fort bel esprit, & il se monstra capable des plus grandes affaires dans la principale authorité, tant sous la Regence, que sous le Regne de Charles VII. en qualité de Chancelier du Dauphin & de Chancelier de France, il y fut rappellé iusques à trois fois, & il l'exerçoit encore l'an 1441. il mourut trois ans apres, le 26. Nouembre 1444. & a laissé memoire de luy en diuers tiltres, tant sous le surnom de Gouge, qui luy dépleut dans sa fortune, que sous celuy de Charpagnes qu'il emprunta, comme plus illustre, d'une terre qu'il posseda, & qui fut continué par sa Famille, laquelle ne dura gueres apres luy, & est entiere-ment esteinte.

Les autres principaux Officiers de ce Prince lors de sa mort estoient Messire *Jean de Rochechoüart*, Messire *Jean de Langbac*, Messire *Jean de Murol*, Messire *Imbert de Grollée*, Messire *Guillaume Lorin*, Messire *Fauconnet d'Acre*, Robert dit *Robinet d'Estampes*, qui auoit esté élué auprez de luy, lequel l'honora d'une affection particuliere, & qu'il fit l'un des Executeurs de son Testament, Messire *Godefroy du Puy*, dit *Monin*, Messire *Guy de Pestel*, *Chastard de Rochedagout*, dit *Biolet*, *Jean d'Orthegues*, & *Theuenin de Montigny*, ses Conseillers & Chambellans. Messire *Galeran de Montigny*, & Messire *Thierry le Conte*, Cheualiers, *Martin le Roy*, & *Pierre Fournier*, Maistres d'Hostel. Il auoit pour Panetiers *Pierre de la Chastre*, *Guillaume Gillier*, *Remonnet Berangon*, *Colin des Desduis*, *Pierre Bastard*, *Guillaume Barbier*, *Jean Mainart*, dit *Poiçtou*, *Remonnet Renoüart*. Pour Eschançons, *Jean de Gragay*, le *Grand Berangor*, *Thomas de Rancon*, *Huguet de Montfoucaut*, *Bertran de Cardillac*, *Perrin Sachenat*, *Guyonet de Vidsau*, & *Andry Bonnas*, & pour Escuyers trenchans, *Jean de la Mote*, dit *Giumbeler*, *Jean Harpin l'aîné*, *Jean Harpin le ieune* son fils, *Motin*, *Heliot de la Flute*, *Odet Rabeau*, *Guillaume Foucher*. Son Escuyer d'Escurie estoit *Jean Mespín*. Sa Maison auoit autant de sortes d'Officiers, sinon qu'ils estoient en moindre nombre, que chez le Roy, & l'on y voit vn Roy d'Armes, & vn Roy des Heraults, vn Roy des Ribaux.

Jean de France, Duc de Berry, épousa en premieres nopces *Ieanne* fille de *Jean Comte d'Armagnac*, & de *Beatrix de Clermont*, & sa seconde femme fut *Ieanne* fille & heritiere de *Jean Comte de Bologne*, & d'Auergne, & d'Alienor Comtesse de Comminges, elle mourut sans enfans, & il eut de la premiere *Charles*, & *Jean de Berry*, Comtes de Montpensier, morts sans enfans, *Bonne de Berry*, femme d'*Amé* 7. Comte de *Sauoye*, & de *Bernard Comte d'Armagnac*, Connestable de France, & *Marie de Berry* alliée 1. à *Louys de Chastillon*, dit de *Blois*, Comte de *Dunois*, mort à quatorze ans, 2. à *Philippe d'Arthois*, Comte d'Eu, & enfin à *Jean Duc de Bourbon*. Apres la mort de ce Prince arri- uée à Paris en son Hostel de Neelle, le 15. de Iuin 1416. son corps fut porté aux Augustins, & de là transferé en la Sainte Chappelle par luy fondée à Bourges, où il auoit ordonné sa sepulture.



HISTOIRE

DE

PHILIPPES DE FRANCE,

DVC DE BOVRGOGNE, COMTE DE FLANDRES,

d'Artois, de Neuers, de Rhetel, d'Estampes, & de Giem, &c.

surnommé le Hardy.



LES trois freres du Roy Charles V. il n'y en eut pas vn qui eust l'ame plus noble, que Philippes de France, né à Pontoise le 15. de Fevrier 1341. ny qui fust plus aimé de ce sage Prince. Il ne refusa rien de tout ce qui fut en son pouuoir pour le rendre le plus puissant du Monde, apres les testes Couronnées, afin de satisfaire à son merite, & aux esperances qu'il auoit fondées sur sa reconnoissance & sur sa generosité, pour le seruice & pour le soustien du Roy Charles VI. son fils : & ce grand establissement seruit beaucoup pour le rendre capable de partager l'autorité de la Regence avec le Duc d'Anjou, selon les secrettes intentions de ce Monarque. Aussi le peut-on louer de beaucoup de soin, ou pour mieux dire de beaucoup d'amour dans l'education du ieune Charles son Neveu, laquelle enfin luy fut donnée, coniointement avec le Duc de Bourbon, qui luy en laissa tout l'honneur : & la France luy auroit eu l'obligation de luy auoir formé le Souuerain de son Siecle le plus accompli, s'il eust veillé d'aussi prez à en faire vn grand Roy; qu'à en faire vn fort honneste-homme selon le Monde. Il y laissa couler quelques vices, qu'on a raison d'attribuer à vne espece d'infidelité fort ordinaire à ceux qui esperent de gouverner dans la Majorité, lesquels on accuse souuent avec Iustice, d'amuser les ieunes Rois dans les plaisirs de l'âge, pour retarder en eux la noble passion de Regner par eux-mesmes, & de reünir vne autorité diuisée, qui fait autant de Rois qu'il y a de personnes qui ont part au ministere. Il fut vn peu indulgent aux molles inclinations de ce Prince, dont tous les malheurs, qui causerent la ruine de l'Estat, ne vinrent tres-assurément que des desordres de sa ieunesse, qui altererent son temperament, selon l'opinion des plus habiles Medecins.

Duc de Bourgogne.

91

Il est vray qu'il le mena assez ieune à la guerre, mais il s'agissoit de rétablir le Comte de Flandre son beau-pere dans son Estat, duquel il estoit l'heritier par sa femme. C'estoit pour le faire suiure de toute la Noblesse du Royaume, & comme les exemples doiuent faire les Loix de la Politique, l'on peut douter avec beaucoup de raison, si le Duc n'estoit point à blâmer, de hazarder pour son interest la personne d'un Roy de moins de quatorze ans, parmy les fatigues des Armes, & contre un Peuple plus fort en nombre de combattans, & capable de toutes sortes d'attentats sous le pretexte furieux de la liberté. Quoy qu'il en soit, cette entreprise réussit auantageusement pour la gloire de Charles, qui n'auroit plus passé pour un enfant, s'il eust esté aussi bien Maistre des Graces, comme on le rendit autheur de la punition & du chastiment des Peuples souleuez contre l'autorité de ses Oncles. Ils luy imputoient le supplice des coupables qu'ils firent perir, & ils profitoient des taxes de ceux qui en échapperent pour de l'argent, & de l'exemple que cela donna à toutes les Villes qui auroient pû s'opposer à la continuation de tant de sortes d'impôts & de subsides.

Quand le Duc d'Anjou gouvernoit, les Ducs de Berry & de Bourgogne les freres condamnoient sa rigueur par des haussemens d'espaule, & temperoient quelquefois sa dureté, selon que leurs interests les faisoit crier; mais il y auoit tousiours quelque occasion d'esperer de leurs suffrages, par vne ialousie déguisée en compassion, qui leur estoit bien seante, sous le nom d'affection pour les Peuples, iusques à ce que son absence pour la conqueste du Royaume de Naples, les rendit Maistres des affaires. Alors leur Ministère, quoy que plus doux en apparence, deuint plus rude en effect; parce que le Royaume déjà épuisé par son auarice, ne pouuoit plus fournir en mesme abondance pour de nouueaux besoins; qu'ils empruntoient plustost du conseil de leurs passions, que d'une veritable nécessité d'Estat. Le Duc de Berry songeoit plustost à se faire riche, qu'à se faire grand; le Duc de Bourgogne plus genereux, vouloit maintenir sa grandeur, & cette pretendue generosité ne fut pas moins funeste qu'une veritable auarice, par vne prodigalité sans mesure, qui luy fit vne Maison plus nombreuse & plus Royale que celle mesme du Roy, par la quantité de ses Officiers & de ses Pensionnaires. C'estoient autant de Conseillers interessez aux exactions qui ruinerent le Royaume, qu'il acqueroit aux despens de la France, pour estre Creatures de sa Maison; laquelle pour ne point déchoir d'une grandeur qu'elle ne croyoit pas pouuoir soutenir d'elle-mesme, pretendit tousiours depuis à la premiere autorité: & le succes fit voir, qu'il eust esté plus auantageux au Roy d'attirer tant de Seigneurs à son seruice, qu'il fournissoit à leur subsistance, sans qu'ils luy creussent estre obligez à autre chose, que d'épier les sentimens de la Maison de Bourgogne pour estre fideles ou infideles à la France, selon ses interests.

Cette grande & magnifique dépense faisant tant d'amis à ce Duc, il ne faut pas s'estonner s'il a esté bien loué de son temps, & s'il s'est trouué des Autheurs qui ayent recueilly quelque chose de tant de suffrages, pour faire le caractere d'un Prince parfait, sur un modele tant vanté. Mais peut-

m. ij

estre aurions-nous moins de cette sorte de Heros, si l'on examinoit de prez le détail de leur conduite, par les actes de leurs temps, qui sont les veritables Originaux pour seruir à leur Histoire. Si Philippes de France Duc de Bourgogne auoit si bien mesnagé les reuenus d'un si grand appanage, & des Estats que Marguerite de Flandre sa femme luy apporta, qu'il eust pû de son propre bien, comme il le pouuoit en effect, soustenir vn Estat si florissant & si pompeux, ie publierois sa liberalité. & ie le proposerois pour exemple; mais ie ne puis souffrir qu'il ait esté iniuste au Public pour estre liberal enuers les particuliers, & qu'il ait si mal vsé d'un si grand établissement de Fortune, qui auoit tant cousté au Royaume.

Quand on donne vn Appanage à vn fils de France, ce n'est pas seulement pour viure, c'est afin de le tenir aux mesmes conditions des autres fiefs, qui n'ont esté instituez que pour rendre le seruire que chaque Vassal doit à son Seigneur en la guerre. Ce n'est point pour augmenter les Charges du Royaume par des pensions proportionnées à leur dignité, & si cela eust esté en vsage du temps de Charles V. il n'eust point fait vne affaire d'Etat de l'agrandissement du Duc de Bourgogne son frere. Apres l'auoir inuesty de ce Duché, dont il eut le Gouvernement dès le viuant de son pere, avec esperance d'en obtenir la iouissance, sous laquelle il comença de faire diuers emprunts dans le pays, pour les Priuileges à confirmer quand il seroit Duc, le Roy persuadé de son affection, employa toute sa prudence pour luy faire espouser l'heritiere de Flandre, que le Roy d'Angleterre demandoit avec empressement pour vn de ses Enfans. Le Comte Louis pere de la fille, qui n'estoit François que par contrainte, y apporta des difficultez qu'on ne put surmonter que par argent, il luy fallut compter cent mille francs auant les Espousailles qui se firent à Gand, non pas le douzième d'Avril, comme on a écrit, mais le 19. de Iuin 1369. & rendre encore à la Flandre les trois Chastellenies de Lille, de Douay, & d'Orchies. Il en cousta encore beaucoup en presens, pour lesquels le Roy presta de grandes sommes, & la reuolte des Flamens arriué en suite, par le mauuais gouvernement du Comte, auroit priué le Duc son gendre de cette grande succession; si le Roy Charles VI. en personne ne l'eust esté restablir par leur defaite. Toutes les forces de France y furent employées, & tres mal payées, & le Duc de Bourgogne n'eut point de honte de se faire donner pour cette Campagne cent trois mille cent liures qui furent acquittées l'année suiuite 1383. outre les gages de Gens de guerre, & son estat de 8000 francs d'or par mois, au lieu de mille, puis de deux mille seulement, qu'il touchoit l'an 1374. & 1377. par grace du feu Roy son frere, quand il seruoit actuellement dans son Armée. C'estoit vne somme prodigieuse pour le temps, & qui n'empeschoit pas qu'il ne disposast souverainement des Finances, qu'il épuisoit sous diuers pretextes, & sous autant de noms qu'il auoit de Creatures, lesquelles il faisoit payer selon qu'il luy plaisoit pour les seruices qu'elles rendoient auprez de luy. Outre cela, si l'on mettoit vn Impost dans le Royaume, comme les douze deniers pour liure, & le huitième du vin, non seulement il se faisoit donner par le Roy ce qu'on en leuoit dans ses terres qui faisoient vne partie de la

France, mais dans les pays adjacens, tels que le Charollois, auparavant qu'il l'eust acquis, & cela passoit à la Chambre des Comptes. C'est pourquoy la recepte generale d'une année de ses reuenus, qui ne pouuoient pas legitimement monter au tiers, alla quelquefois à prés de quatre cens mille francs d'or, sans y comprendre la Flandre, & les Prouinces qui en dépendoient. Il se fit donner quarante mille liures d'un seul Article, qui furent payez à *Amiot Arnault* Receueur General de ses Finances l'an 1384 & l'année 1386. il demanda, & obtint par Lettres du 18. d'Auril, six vingt mille francs d'or sur les Aydes du Royaume, pour ses frais en la guerre de Flandre, depuis la mort du Comte son Beau pere, comme si cette mort qui le rendit Seigneur d'un si grand Estat, ne l'eust pas obligé de seruir à ses dépens en vne guerre qu'il n'auoit fait entreprendre que pour soumettre ses Sujets rebelles.

Il est vray que la despense qu'il fit en dons, alla cette année à soixante deux mille neuf cens dix-sept francs d'or, mais il auroit esté plus à loüer d'estre moins prodigue, pourueu qu'il eust esté moins aspre à faire de l'argent en toutes manieres. Il n'en refusoit aucun moyen, iusques à composer des iniures qu'il pretendoit auoir receuës, & qu'il ne poursuiuoit avec chaleur, particulièrement enuers les Villes & les Communautez, que pour les obliger à se racheter du malheur d'auoir encouru sa disgrâce. Ainsi, l'an 1371. les Habitans de Langres luy payerent mille quatre vingt vne liures pour luy auoir refusé l'entrée de leur Ville, qu'ils soustenoient estre exempte de la domination. Mais l'an 1382. que la minorité le rendoit plus puissant, il en cousta bien dauantage à ceux de Rheims, pour s'estre vangez des desordres que *Iean de Pontallier* son Escuyer faisoit dans leur territoire, en son passage avec les troupes qu'il menoit en Flandres. Ayant presté main-forte à *Robert Vitart* Preuost forain du Roy à Laon, & à *Perceual de Baiffelles* son Lieutenant, qui les poursuiuoient pour les mesmes violences, qui les desfirent, & qui prirent leur Commandant; cette action de Iustice fut traitée de crime de leze-Majesté au nom du Roy, & ces pauvres gens s'estimerent bien-heureux d'estre receus à composer à vingt-cinq mille francs d'or, que le Roy fit receuoir par *Iean le Flamenc* Thresorier des Guerres, pour les liurer tout comptant au Duc, par mandement du 6. de Mars 1382. L'an 1393. le Roy luy donna quatre-vingt mille francs, d'une part, trente-six mille pour ses estats ordinaires de 3000. francs par mois, & dix-sept mille autres francs d'or pour la reparation de ses Maisons. Enfin, si i'entreprendois de compter tout ce qu'il receuoit tous les ans, & si i'apurois le reuenue des Finances de France, ie pourrois verifier qu'il luy en passoit par les mains du moins la quatriéme partie: & c'estoit autant d'argent à dissiper, qui luy duroit si peu, qu'il estoit tousiours en appetit d'en auoir de nouveau, tant il est vray, que le bien mal acquis est vne espece d'hydropisie qui ne fait qu'enfler, & qui ne rassasie point.

Cette dissipation est d'autant plus incroyable qu'on remarque de luy, qu'il estoit assez continent, & particulièrement à l'égard des femmes, mais il deferoit peut-estre autant en cela au precepte de la Duchesse, qu'au commandement de Dieu, cette Princesse qu'il laissoit Gouvernante de ses

Estats en son absence, estant si absoluë sur ses actions & sur ses inclinations; qu'il n'eust osé rien penser qui luy eust pû déplaire. Aussi est-ce à cette dépendance qu'on peut attribuer vne partie des defauts de ce Duc, ainsi gouverné par vne femme dépenfiere, vindicative & ambitieuse, qui ietta dans son cœur les premieres semences des diuisions malheureuses & fatales, des deux Maisons d'Orleans & de Bourgogne. *Pontus Euterus* qui a écrit l'Abregé de la vie de ce Prince & de ses trois successeurs, remarque encore de luy, qu'il n'estoit point iouieur, ny débauché à la table, neantmoins ie me souuiens d'auoir leu dans quelques Memoires de M. Perard, Doyen de la Chambre de Dijon, qui a fait de beaux Recueils pour l'Histoire du pays & des Ducs de Bourgogne, qu'il promet de donner bien tost au Public, qu'il perdit soixante francs à la paume l'an 1368. contre le *Duc de Bourbon*, *Messire Guillaume du Lyon*, & *Messire Guy de la Trimoüille*; ausquels il laissa faute d'argent, sa ceinture, qu'il donna depuis en gage au Comte d'Eu pour quatre-vingt liures par luy perdus au mesme ieu. Pour ce qui est de sa table, soit qu'il fust fort sobre, ou non, elle estoit d'autant plus magnifique & splendide dans ses festins de Cour, qu'outre la bonne chere, il rencherissoit sur la coustume de faire des presens à tous les conuiez, de vaisselle d'or & d'argent & de pierreries. Témoin le Regale qu'il fit à la Duchesse douairiere de Bretagne, & au Duc son fils, vn iour qu'il leur donna à soupper. La Duchesse eut vne Couronne d'or de douze fleurons garnie de perles & de pierres-fines du prix de cinq mille escus, & le Duc vn fermail de mille escus, auquel Antoine de Bourgogne, Comte de Rhetel son fils en adjousta vn autre de cinq cens escus. Le 8. de May 1403. qu'il conuia le Roy & la Cour à disner au Louure, il presenta & donna pareillement.

Au Roy vn collier de mille escus, vn hanap, & vne aiguiere d'or garnie de pierreries de 700. escus.

A la Reyne, vn hanap & vne aiguiere de mille escus.

A la Reyne d'Angleterre, vn Diamant de cent cinquante escus.

A la Duchesse de Guyenne, vn ruby de six vingts escus.

A la Duchesse de Bretagne, vn diamant de cent cinquante escus.

A Dame Michelle de France, vn diamant de six vingts escus.

A la Dame de Preaux sa Cousine, vn diamant de quatre-vingt escus.

A la Cousine de Monseigneur de Bauieres, vn diamant du mesme prix.

A sa Cousine d'Armagnac, vn diamant de soixante escus.

A sa Cousine de la Marche, vn diamant du mesme prix.

Aux Comtesses de Neuers, de Rhetel, & de Sauoye, ses filles, trois diamans de chaëun deux cens escus.

A la femme de Girard de Bourbon (il estoit Seigneur de Montperroux) vn diamant de 26. escus.

Quand il traitoit sa Noblesse, soit aux bonnes Festes, ou lors de quelque réioüissance de Famille, à cause de Mariages, de Baptesmes, ou autrement, s'il ne faisoit des presens de pierreries, il donnoit des Robbes ou des estoffes de veloux ou de satin: & tout cela se faisoit aux dépens de la France, & de ses Sujets, qu'il taxoit non seulement aux quatre cas de voyage

Duc de Bourgogne.

95

contre les Infidelles, de Mariage de Fille, de Cheualerie de fils aîné, & de rançon, mais generally pour tout ce qui s'offroit d'occasions publiques de dépenfer; fans les aides, qu'il ordonnoit encore de son autorité particuliere, & fans mille forte d'emprunts à iamais rendre: nonobstant lesquels il s'endebtoit encore de telle maniere, qu'on fut souuent contraint de le faire consentir, que partie de certaines impositions seroit employée au payement de ses debtes. Aussi mourut-il si pauvre d'argent, qu'il fallut emprunter six mille escus d'or couronne pour les frais de son Conuoy, de Hall en Brabant, où il mourut le 24. d'Avril 1404. iusques aux Chartreux de Dijon qu'il auoit fondez; où il fut inhumé le 15. de Iuin, vestu en Chartreux, selon l'ancienne deuotion de plusieurs Nobles du temps passé; aufquels on faisoit croire, que le merite d'une fondation ou d'un bienfait d'importance, avec l'emprunt d'un habit Religieux, confondoit les desordres de leur vie, avec les macerations, les leufnes, les Prieres, & les bonnes œuures des Conuens qu'ils edifioient, ou qu'ils protegeoient, & que ce n'estoit rien de si peu de vices meslez avec tant de vertus. Pour moy i'ay de la peine à croire que cet habit, qui ne cousta que huit escus, ait eu la vertu d'expiër tant de millions, causes de tant de larmes & de miseres, qu'il exigea de la France, ny qu'il ait pû acquitter ceux dont il mourut redevable, & que la Duchesse sa vefue paya d'un décrochement de sa ceinture, qui estoit la marque de renonciation par la femme à la communauté de son mary.

L'Auther que i'ay traduit, qui viuoit de son temps, dit qu'il ne fist pas de grands biens aux Eglises, mais il paroist parce qu'il dit en suite, qu'il l'en eut volontiers absous, s'il eust satisfait à ses Creanciers, & particulièrement aux pauvres Marchands qui furnissoient au deffray de sa Maison, & des autres Princes, & qui n'osoient rien refuser à ces Fondateurs d'Eglises, & à ces destructeurs de Familles. Je m'estonne pourtant qu'il n'ait point fait mention de la Fondation des Chartreux de Dijon, car c'est vne des belles du Royaume, & c'estoit le seul Ouurage que ce Prince payast comptant, quoy qu'il luy ait cousté des sommes immenses, pour la matiere, pour l'architecture, & pour la sculpture, où il employoit les plus excellens Ouuriers de l'Europe. Il auoit le mesme soin pour la Musique ordinaire, qui égalloit celle des Rois les plus splendides, & qui chantoit tous les iours en sa maison tout le Seruice d'une Eglise Cathedrale. Il y auoit vingt-&-vn Chappelains, vn Clerc, deux Sommeliers, & vn Fourrier de Chappelle, gagez, nourris & habillez, & cette melodie adoucissoit les bruits & les clameurs des pauvres gens qui crioient en vain qu'on les payast de ce qu'ils furnissoient pour cette Maison sans ordre & sans iustice. Ce fut luy qui acheta pour quinze mille liures ce beau ruby dont il fit present à l'Abbaye de S. Benigne de Dijon, à la charge d'estre donné par l'Abbé aux Ducs de Bourgogne, comme par maniere d'ineftiture, le iour qu'ils prendroient possession de leur Duché.

La prise par les Turcs de Iean de Bourgogne, Comte de Neuers son fils, fut plustost le dommage public, qu'une disgrace particuliere pour sa Maison, & bien loin de luy estre à charge par la rançon de six cens mille francs,

qui fut accordée à Bajazet, il profita sur les Aides qu'on imposa pour y subuenir, non seulement dans la France, mais dans ses pays de Bourgogne, de la Flandre qui paya seule cent mille florins de trente quatre sols piece, dans le Niuernois, Charolois, &c. Le Roy accorda quatre-vingt mille francs pour sa part, le Comte de Sauoye consentit vn aide sur ses Estats, le Roy de Hongrie fournit cent mille Ducats, enfin toutes les sommes qu'il receut excederent de beaucoup le principal, tant ce Prince estoit né pour estre heureux, & pour profiter des pertes qu'il cauſoit à l'Estat.

Il est vray qu'il le seruit & vaillamment & fidelement sous le Regne de Charles V. son frere, & qu'il n'y a rien de si beau que les Rolles de cette noble & illustre Cheualerie de ses Estats qu'il menoit à la Guerre; Toutefois si l'on examine de prés sa conduite sous Charles VI. on trouuera non seulement qu'il ne seruit que pour ses interests, mais qu'il ne se fist rien de grand que pour sa propre grandeur. En effect, les voyages de Flandres ne furent entrepris que pour cette Prouince ébranlée, sous son obeissance, il ne conseilla celuy de Gueldres, pour lequel il eut 200. mille francs. qu'afin d'empescher que le Duc ne s'emparast du Brabant, dont la succession le regardoit: & de crainte que ce pays qu'on alloit conferuer, & qu'on conferua, ne fust endommagé par la marche des troupes, tant en allant, qu'en reuenant; il fit prendre des routes qui les ruinerent de famine, & d'incommoditez. Il exposa la personne du Roy au danger d'vn insulte iniurieux de la part des Allemans, & du Gueldrois mesme, qui auroit pû ruiner cette Armée presque déjà defaite par le desordre & par la perte de ses equipages, si cet Ennemy reconcilié n'eust esté plus genereux, que ce Ministre n'estoit prudent & affectionné. S'il témoignoit de l'animosité dans les Conseils contre les Anglois qui couroient impunément le Royaume par mer & par terre, il leur faisoit si mal la guerre, qu'on estoit bien heureux qu'elle finit par vne Treue de quelques mois, au bout de laquelle il falloit de nouvelles leuées pour de nouueaux preparatifs, qui ne tendoient qu'à mesme fin d'auoir de l'argent frais. Cependant les Espagnols nos Allies, estoient mal secourus, les Anglois enfraignoient également les suspensions d'armes à leur égard, aussi bien qu'au nostre, & il souffroit encore que le Duc de Bretagne, dont les interests luy estoient plus chers que ceux de la France, à la recommandation de la Duchesse de Bourgogne, dont ce Breton estoit parent, trauersast insolamment les desseins du Roy, par vne intelligence toute visible avec ses Ennemis, & plus pernicieuse qu'vne reuolte declarée. Bien loing de vanger sur luy la rupture de cette grande entreprise contre l'Angleterre, qui eschoïa par la prise du Conestable de Clifson, il ne se soucia que d'en profiter, & non content de s'estre fait donner par le Roy cette Ville de Bois, si vantée de nos Historiens, il obtint encore le don de la Ville de l'Escluse, qui estoit le Port le plus considerable du Royaume contre les Anglois; où l'on auoit fait vn Fort d'vne dépense effroyable, dont il prit pretexte de continuer la fortification pour extorquer des sommes immenses. Apres cela il reconcilia le Duc de Bretagne avec le Roy aux despens de Clifson, d'vne maniere qu'il sembla que le sujet reuolté eust esté recherché d'amitié par son Souuerain offensé:

& il

& il le maintint vne seconde fois, apres le voyage du Mans, où le Roy irrité de sa lenteur, qui les rendit suspects luy & le Duc de Berry, de peu d'affection ou d'intelligence, tomba dans cet excez de fureur, qui luy troubla l'esprit, & qui fit tous les malheurs de son Regne.

Quand le Roy reuenu de Gueldres prit resolution de Gouverner luy mesme, à l'Assemblée de Rheims, l'an 1388. luy & son frere le Duc de Berry s'emporterent si extremement, que nostre Historien, quoy que vivant de leur temps, semble neantmoins leur attribuer la mort du Cardinal de Laon Auteur de ce Conseil, qui fut empoisonné incontinent apres. Alors le Duc de Bourgogne, non content de tant de Prouinces qu'il possedoit par le bien fait du feu Roy, non content de tant de nouvelles graces de l'autre Regne, & d'auoir seché toutes les sources de l'or & de l'argent, demanda encore la iouïssance de la Normandie, & ce fut vne preuue assez grande de son peu d'affection, pour le rendre odieux à la France. Aussi ne rentra-il à l'administration, que de pleine autorité, dans ce malheur de la maladie du Roy, il en vsa comme d'une conqueste, & ne témoigna de compassion pour les Peuples, que quand le Duc d'Orleans son Neveu, frere vnique du Roy, commença de profiter de leur oppression à son exemple.

En ce temps-là les Princes du Sang estoient encore sujets aux loix de la Nature, qu'ils ont depuis abrogées à l'égard de leur rang & des seances, les freres d'un Roy defunt ne le cedoient qu'à l'aîné, comme leur Souuerain, ils precedoient ses freres, comme estant leurs Neueux. C'est pourquoy nostre Historien met tousiours le Duc d'Orleans apres les Ducs de Berry & de Bourgogne ses Oncles paternels, & il ne luy donne rang que deuant le Duc de Bourbon son Oncle maternel. Cela se voit encore pratiqué dans les Ordonnances, dans toutes les Chartres, & autres tiltres de ce Regne, & comme cela donna droit au Duc de Bourgogne, cela fut cause aussi de la mes-intelligence d'entre luy & le Duc d'Orleans; qui entreprit de secoüer ce joug, comme fit aussi sa femme à l'égard de la Duchesse de Bourgogne, & d'autant plus qu'il s'agissoit du Gouvernement, où il pretendoit auoir meilleure part, comme plus interessé à la conseruation d'un Estat dont il estoit plus proche heritier. Le Bourguignon le disputa avec auantage, & ayant laissé vn party tout formé à son fils pour cette querelle; qu'il ne pouuoit soustenir d'aucune raison valable, l'assassinat succeda à la violence & à l'infraction des Loix, & c'est ce qui causa ce mal heureux embraquement qui deuora tout ce Royaume.

C'est tout ce que j'ay creu estre obligé de remarquer de la conduite tant particuliere que publique du Duc de Bourgogne, surnommé le Hardy pour sa valeur, & qu'on auroit encore plus iustement designé du nom de prodigue. *Ponius Henterus*, que j'ay déjà cité, veut qu'il ait meritè ce surnom de Hardy à la Bataille de Poictiers, où il combattit vaillamment au prez du Roy lean son pere à l'âge de seize ans, & où il fut prisonnier; mais pour faire voir qu'il ne luy fut point donné pour l'injure qu'il fit au Sacre de Charles VI. au Duc d'Anjou son frere aîné, cet Auteur a tort de vouloir nier ce differend. Il n'a point d'autre raison pour cela, sinon que

Froissart n'en a point parlé, & c'est mal destruire vne chose publique par le rapport de plusieurs témoins, que d'alleguer pour autorité l'omission d'un seul Historien, i'en parleray plus amplement dans mes Commentaires. Le mesme *Heuterus*, met entre ses defauts celuy d'auoir esté fauteur du Schisme d'Avignon, & ie n'en ay point parlé, parce que c'estoit vn party d'Estat que la Politique l'obligea de suiure, & auquel il ne parut obstiné que du viuant de Clement VII. qui d'ailleurs estoit son amy, & en faueur duquel il donna la terre de la Borde prés Beaune, à *Pierre Comte de Geneue* son frere, avec cinq mille francs d'argent pour y faire des acquisitions, à condition de les tenir en fief de luy, & de deuenir son homme lige l'an 1387. Apres la mort de ce pretendu Pape, il parut assez indifferent à l'égard de Benoit XIII. son successeur, si plustost il ne deuint son Ennemy, en dépit de ce que le Duc d'Orleans le protegeoit; mais il est vray que pour cela il ne reconnut pas le Siege Romain, & qu'il defendit mesme aux Flamens de luy obeyr; ce qu'ils firent en apparence, quoy qu'en effect ils tinssent le party contraire, avec ceux de Gand, qu'il n'y put contraindre.

Apres auoir loüé ce Prince de sa valeur, on peut encore luy appliquer le seul eloge que Tacite donna à Neron, *infra seruos ingenium*. Il ne se laissoit point gouverner par des gens de peu, quoy qu'il en auançast quelques vns, tels que *Robert d'Amance* & *Nicolas de Fontenay*, tous deux Bourgeois de Troyes, qui le seruirent en la recepte de ses Finances. Le premier fut depuis son Maistre d'Hostel, & l'autre Bailly de Troyes, Gouverneur General de ses Finances, & depuis Thresorier de France; en laquelle qualité il le fit faire Cheualier deuant Bourbourg par le Roy Charles VI. qui le mesme iour 2. de Mars 1383. luy donna deux cens liures Parisis de pension à vie pour le soustien de ce nouuel Estat. Il commença pareillement la fortune de *Jean de Nelles*, qu'il fit son Thresorier & Gouverneur General de ses Finances, & qui depuis fut Chancelier du Duc Jean son fils & du Duc de Guyenne Dauphin. Il eut pour Chanceliers *Philebert Paillard*, originaire d'Auxerre, depuis surnommé de Paillard, quand il en eut acheté la terre en Picardie, & President au Mortier au Parlement de Paris, lequel ayant esté estably en cette Charge par le Roy Jean, il l'en destitua le 7. de Decembre 1366. pour instituer *Bertaut d'Vncey* mort l'an 1367. *Pierre de Dintenville* Euesque de Neuers, *Nicolas de Tholon*, Chantre d'Autun, successiuellement Euesque de Coustances & d'Autun par sa faueur, & enfin Maistre *Jean Canart*, premierement Aduocat celebre au Parlement de Paris, & de son Conseil, lequel il fit promouoir à l'Euesché d'Arras. Il deuoit les mesmes soins à Maistre *Jean de Iarson*, c'est ainsi qu'il est nommé dans les comptes de sa Maison, & non Gerson, il estoit son Aumosnier à deux cens francs de pension, & c'est ce celebre Chancelier de Paris, auquel quelques-vns ont attribué le Livre de l'Imitation de IESVS CHRIST. Je croy que cela dépendoit moins de luy, que d'un peu plus de complaisance de la part de ce grand Homme pour le Siege d'Avignon, contre lequel il se declara avec l'Vniuersité de Paris: & peut-estre luy est il plus glorieux d'auoir estably le repos de sa conscience parmy les perils d'un party si persecuté. Le Confesseur de ce Prince estoit *Guillaume de Valen*, qu'il mit en mesme qualité au seruice du

Duc de Bourgogne.

99

Roy Charles VI. Il estoit lors Euesque de Bethleem en France, d'où il fut transferé à l'Euesché d'Evreux.

Le veritable Fauory du Duc Philippe de Bourgogne fut *Guy sire de la Trimouille*, Cheualier de tres-ancienne & tres-illustre Maison de Poitou, lequel il honora d'une affection singuliere qui contribua beaucoup pour en faire l'un des plus grands Seigneurs de France. Comme j'auray occasion de donner son Eloge dans mes Commentaires sur cette Histoire de Charles VI. où j'auray plus d'espace pour m'estendre sur ses actions particulieres, & sur sa Maison, ie me contenteray de remarquer icy, que luy & *Guillaume de la Trimouille* son frere, Mareschal de Bourgogne, l'an 1392. estoient à son seruice dès l'an 1374. en qualité de Chambellans à mille francs de pension. Mais l'an 1393. celle de Guy, lors sire de Sully & de Craon, estoit à cinq mille francs, somme pour lors si considerable, qu'il suffit de remarquer que la Duchesse sa femme qui luy auoit apporté les Comtez de Flandres, d'Artois & de Bourgogne, avec l'esperance de la succession de la Duché de Brabant, & laquelle d'ailleurs estoit la Maistresse de la Maison, n'en auoit que quatre mille, & qu'il ne donnoit que deux francs par iour à Jean de Bourgogne Comte de Neuers son futur heritier, qui l'an 1382. n'auoit que soixante francs de pension par an. Et l'an 1386. vingt francs par mois, mais dix ans apres il en eut douze mille. Ce Seigneur de la Trimouille deuant combattre contre Pierre de Courtenay, Cheualier Anglois, qui l'auoit deffié, le Duc mit tous les Couents de ses pays en deuotion pour l'heureux succez de ce Duel, qui fut empesché par le Roy: & le sire de Clary, picqué de l'auantage que cet Estranger en tiroit, ayant pris la querelle, & l'ayant vaincu, le Duc de Bourgogne fut si iniuste dans le dépit qu'il eut de cette Victoire, quoy que glorieuse à la France, puis qu'elle decidoit de la valeur des deux Nations, qu'il l'auoit fait perir pour auoir enleué cet honneur à son fauory, s'il ne se fust long-temps tenu caché apres vne action de si grand esclat, pour éuiter l'autorité de ce Duc. Aussi estoit-elle si grande, que c'est assez d'en remarquer vn exemple par les propres Registres du Parlement, où ce Duc ayant enuoyé vn Sergent d'Armes le 25. de Nouembre 1385. pour dire à la Cour, qu'elle iugeast du differend entre le Connestable de Clifson, & le sire d'Argenton, de la part du Roy qui deuoit suffire, & de la sienne, le President de la Grange qui tenoit l'Audience de la Grand'-Chambre, respondit en ces propres termes, *Que tousiours la Cour obeyroit aux commandemens du Roy nostre Sire, & de Monseigneur de Bourgogne, & que à l'aide de Dieu, elle feroit iustice à vn chacun au mieux qu'elle pourroit.*

Il auoit encoré eu pour principaux pensionnaires ou Conseillers, Chambellans & principaux Officiers

Messire *Jacques de Bourbon*, Comte de la Marche, pensionnaire de dix mille francs.

Messire *Edouart de Bar*, Marquis du Pont, pensionnaire de trois mille francs.

Messire *Waleran de Luxembourg*, Comte de S. Pol, pensionnaire de huit mille francs.

n ij

100 Histoire de Philippes de France,

Pierre Comte de G^{neue}, homme lige, à cause du don de la Seigneurie de la Motte, & d'autres bien-faits.

Messire Jean Comte de Salmes, Pensionnaire de trois cens escus, à la charge d'hommage lige.

Messire Adam de Berghe, Cheualier du pays de Limbourg, pensionnaire de cinq cens francs, aux mesmes conditions.

Le sire de Rodemach, pensionnaire de trois cens francs, à mesme condition.

Messire Gilles Bastard de Luxembourg pensionnaire de mille francs à mesme condition.

Messire Busfle de Brancas, Mareschal du Pape Clement, pensionnaire de quatre cens francs.

Messire Ymble sire de Chalant & de Mont-Iouuent, Cheualier, Capitaine de Piémont, homme-lige dudit Duc, moyennant cinq cens liures de rente.

Messire Guy sire de la Rochefoucault, Conseiller & Chambellan du Roy & du Duc qui le retint auprez de luy à trois mille francs de pension, & qui traita son mariage avec Isabelle de Luxembourg, qu'il appelle sa Niepce dans le contract, où il stipula pour elle & pour le Comte de S. Pol son frere.

Messire Guillaume de Vienne, Seigneur de S. Georges, & de sainte Croix, son Chambellan & principal Conseiller, à deux cens francs de pension par mois.

Messire Wauchier de Vienne, Conseiller & Chambellan.

Pierre de la Trimouille, Conseiller & Chambellan du Roy, & dudit Duc.

Messire Jean de Mornay, retenu à trois mille francs de pension, pour auoir vaillamment combatu à la Bataille de Rosebeque.

Messire Thomas, sire de Voudenay, Conseiller & Chambellan.

Messire Guy, sire de Pontallier, Mareschal & Gouverneur de Bourgogne, pensionnaire de quatre cens francs.

Messire Jean de Montagu, sire de Sombernon, Gouverneur de Bourgogne.

Messire Jean, sire de Ray, Gardien de la Comté de Bourgogne.

Estienne du Monstier, premierement Sergent d'Armes, & Vice-Admiral de France, puis Gouverneur General des Finances, & Chambellan dudit Duc.

Messire Oudart, sire de Chaseron, Conseiller & Chambellan.

Messire Jean de Vergy, Seigneur de Fonvens, qualifié Cousin du Duc, Gardien du Comté, & depuis Mareschal de Bourgogne.

Messire Berthaut de Chartres, Conseiller & Chambellan du Duc, Gouverneur de Jean Monsieur, Comte de Neuers, son fils aisné, à quatre cens francs d'or de pension.

Messire Jean sire de Chasteaumorant, Conseiller & Chambellan du Roy, & dudit Duc, à cinq cens francs de pension.

Messire Andrieu, sire de Rambures, Conseiller & Chambellan, à cinq cens francs de pension.

Messire Jean, sire de Croy, & de Renty, Conseiller & Chambellan, à cinq cens francs de pension.

- Messire *Girard de Bourbon*, Seigneur de Montperroux, Chambellan.
 Messire *Guillaume de Mello*, Conseiller & Chambellan.
 Messire *Iacques*, sire de *Hailly*, & de *Pas*, Conseiller & Chambellan.
 Messire *Guillaume de Laigle*, Conseiller & Chambellan.
 Messire *Baugeois d'Ailly*, Vidame d'*Amiens*, Conseiller & Chambellan, à cinq cens francs de pension.
 Le sire de *Warrin*, Chambellan.
 Messire *Iacques de Courtrambles*, Chambellan.
 Messire *Iacques*, sire de *Lonroy*, Conseiller & Chambellan.
 Pierre de la *Rocherouffe*, Breton, Escuyer du Corps du Roy, Chambellan du Duc, à trois cens francs de pension.
 Messire *David de Rambures*, Chambellan, à deux cens francs de pension.
 Messire *Witart de Bours*, Chambellan.
 Messire *Philippe d'Auxy*, Chambellan.
 Messire *Iean d'Aunoy*, Chambellan.
 Monseigneur de *Haplaincourt*, Chambellan.
 Monseigneur *Colart*, dit *l'Aigle de Sains*, Chambellan.
 Messire *Iean Pioche*, Chambellan.
 Messire *Martin de Vvacquenon*, Chambellan.
 Les sires du *Bos*, de *Rubempré*, de *Saucuse*, de *Matringhem*, & de *Ham*, Chambellans.
 Messire *Guichart de saint Seigne*, Conseiller & Maistre d'Hostel du Duc.
 Huguenin du Blé Escuyer, Eschançon du Duc, & Panetier de la Comtesse de Neuers.
 Iean de *Saulx*, Gruyer du Duché de Bourgogne.
 Philippe de *Vienne*, fils de Iean de *Vienne*, Admiral de France, pensionnaire de trois mille liures.
 Iean *Canard*, Euesque d'*Arras*, Chancelier de Bourgogne, à deux mille francs par quartier.
 Iean de *Saulx*, Seigneur de *Courtivron*, Maistre des Requestes du Duc, & depuis Chancelier du Duc Iean son fils.
 I'obmets à dessein vn tres-grand nombre d'autres Seigneurs & Gentilshommes, tous Officiers, ou Creatures de ce Prince, mais ceux-cy suffisent pour faire voir en mesme temps, & la grandeur, la splendeur & la dépense de sa Maison; pour laquelle il est à considerer, que mille francs de ce temps-là valoient mille pistoles & dauantage de celuy-cy.
 La Deuise de ce Duc estoit, *Il me tarde*, & le corps ordinaire estoit vn P. & vn M. enlassez, pour signifier *Philippe & Marguerite*, à cause de l'amour qu'il auoit pour la Duchesse sa femme; de laquelle il eut *Iean* Comte de Neuers, apres luy Duc de Bourgogne, lequel, quoy que presomptif heritier de tant d'Estats, ne dédaigna pas l'Office de Chambellan du Roy, auquel il fut receu le 22. de May 1388. *Louis de Bourgogne* né au mois de May 1377. mort le dixième de Ianuier ensuiuant, & inhumé à Cisteaux, iusques à present inconnu, *Antoine de Bourgogne* Duc de Brabant. *Philippe de Bourgogne*, Comte de Neuers, *Marguerite de Bourgogne*, femme de *Guillaume de Bauieres*. Comte de

Histoire de Philippes de France,

Hainault, &c. *Marie de Bourgogne*, espouse d'*Amé* huitième, Comte de *Sauoye*, *Catherine de Bourgogne*, qui n'eut point d'enfans de *Leopold Duc d'Autriche*, & *Bonne de Bourgogne*, morte sans alliance 1399.

L'Empereur Charles IV. inuestit ce Duc l'an 1362. de la Comté & Palatinat de Bourgogne, comme d'un fief pretendu masculin, & par consequent deuolu à l'Empire par la mort de Philippe, dit de Rouure, dernier Duc de Bourgogne, mais il le deut depuis à ses Armes, & son mariage luy en assura en suite la possession, qu'il eut ainsi par inuestiture, par conqueste & par succession. Il acquit aussi l'an 1390. de Jean Comte d'Armagnac & de Bernard son frere, moyennant cinquante mille francs d'or, qui estoit la dot de la Comtesse de Neuers, femme de son aîné, la Comté de Charrollois, qui a depuis seruy de tiltre aux fils aînez des Ducs de Bourgogne. Le Contract en fut passé entre Messire *Oudart de Chazeron*, Procureur du Duc, & Messire *Guerin*, sire d'*Apchier*, Chambellan du Comte d'Armagnac, qui fut gratifié de deux mille francs, & il en entra en possession le vingt quatre de Iuin 1390.



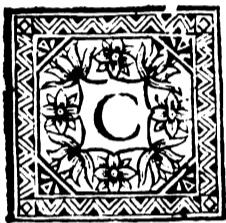


HISTOIRE

ABREGEE

DE LOVIS II. DVC DE BOVRBON.

*COMTE DE CLERMONT, ET DE FORESTS,
Seigneur de Chasteau-Chinon, sire de Beaujeu, de Combraille, &c.
Souverain de Dombes, Pair & Chambrier de France.*



E n'est pas vne petite marque de la prouidence de Dieu pour la conduite & pour la destinée de la France, qu'on voye icy tenir le rang de la quatrième personne du Royaume, à ce luy qui n'estoit que le dix-huictième en ordre de naissance parmy les autres Princes du Sang. L'exclusion des autres branches plus proches, à l'égard du Chef de celle de Bourbon, estoit vn veritable mystere, c'estoit vn signe, ou plustost c'estoit vn Sacrement de predestination pour cette future Royauté, laquelle deuoit restablir les desordres qui nasquirent du Regne de Charles VI. ausquels ce Prince n'eut aucune part, comme dernier Ministre qu'il estoit, & comme seul de son party; parce qu'il n'enuisageoit que le bien du Pupille & de l'Estat, pour lesquels il n'eut que de la compalsion. Mais si c'a esté vn signe de bonheur pour la France; c'est pourtant vn signe de la colere du Ciel, & de sa iustice infailible sur les autres noms, d'Anjou & de Sicile, de Berry, de Bourgogne, d'Alençon, d'Evreux & de Nauarre, qui abuserent de l'honneur & de l'obligation de leur naissance, & dont les Couronnes, les tiltres, les terres, & les droits, sont toust tombez en la Maison de Bourbon, qui du temps de ce Duc icy estoit la plus vertueuse & la plus iuste. C'est vn sujet d'auertir les Princes, qu'ils ne sont pas moins rigoureusement chastiez que les particuliers, en leurs personnes & en leur posterité; s'ils ne se rendent dignes de participer à l'onction de leurs Ancestres, & que l'auantage d'estre nez Grands, les oblige d'estre plus gens de bien que les autres, s'ils ne veulent consentir qu'on dise d'eux & de leurs descendans, qu'ils ont esté repropuez, parce qu'ils n'auoient que la chair & le sang de la Principauté, qu'ils n'en auoient point l'esprit & la grace, & qu'ils n'estoient pas élus pour la fin qui fait tout l'éclat de leur grandeur; c'est à dire, pour soustenir la Couronne, & pour luy donner des Successeurs legitimes.

Mesire Hardoüin de Perefice Euesque de Rhodéz, dont la nomination

à l'Archeuesché de Paris a produit vne acclamation generale de tous les Peuples à la iustice de nostre Roy, a tres-iudicieusement remarqué cette disposition de la branche de Bourbon à la succession de la Couronne, dans son Histoire de Henry quatrième, qui n'est pas moins le caractère d'un grand Roy, que l'idée d'un tres-excellent Prelat, pour la sainteté de ses Maximes. Il a fait voir, qu'elle s'estoit si sagement maintenüe dans sa qualité, qu'elle l'auoit plustost augmenté qu'affoiblié dans la suite des temps qui l'éloignoient de sa source Royale, & qu'elle deuoit particulièrement à sa prudence & à sa conduite, l'estat où elle s'estoit trouuée en la personne de Henry le Grand, de restablir la gloire du premier Royaume de l'Vniuers, de l'illustrer d'un autre Diadème, & d'y ioindre de nouveaux Domaines, d'autant plus considerables, qu'ils n'estoient pas plus riches, qu'ils estoient legitimes.

Nous auons veu dans l'Histoire des trois Ducs d'Anjou, de Berry, & de Bourgogne, principaux Gouverneurs du Royaume pendant la minorité de Charles VI. qu'ils dédièrent tous leurs soins à leur ambition, qu'ils pillerent la France, & qu'ils la demembrèrent, plustost que de la maintenir & de la defendre: mais ce Duc de Bourbon icy, n'employa la portion d'authorité qu'il eut avec eux, par la destination du feu Roy, & par les suffrages publics, que pour le bien de l'Estat. Il ne posseda des biens que par le droict d'une legitime succession, par mariage, ou par donation, & quoy que la Duché de Bourbon fust vn Propre, & non vn Appanage, il ordonna l'an 1400. qu'elle en subist la loy, & qu'elle seroit vnie à la Couronne, en cas que luy ou ses Enfans masculins vissent à mourir sans hoirs masculins; tant il estoit éloigné de cette malheureuse passion de profiter de son credit parmy tant d'exemples de dissipation des Finances & du Domaine, qui reugnoient à la Cour. Il nasquit le quatrième iour d'Aoust 1337. du mariage de Pierre Duc de Bourbon, Comte de Clermont, Chambrier de France, tué à la Bataille de Poictiers, & d'Isabelle sœur de Philippe de Valois Roy de France, & eut pour sœurs *Ieanne de Bourbon Reyne de France, Blanche de Bourbon Reyne de Castille, Bonne de Bourbon, Comtesse de Savoie, Catherine de Bourbon Comtesse de Harcourt, Marguerite Dame d'Albret, Isabelle de Bourbon, non mariée, & Marie de Bourbon, dite de Clermont, Religieuse de Poissy*, où elle porta six cens liures de pension sur le Thresor du Roy, de laquelle le Duc de Bourbon son frere herita par sa mort, arriuée à Paris le 17. de May 1372. selon l'extraict du Thresor de l'an 1374. qui fait voir que les sieurs de Sainte-Marthe l'ont confonduë avec vne autre du mesme nom, qu'ils disent auoir esté Prieure de Poissy l'an 1380. & estre decedée le dixième de Ianuier 1401. Le sage Roy Charles V. son beau-frere ayant pris le soin de pouruoir ses Sœurs, il succeda à tous les biens de sa Maison, & par son mariage contracté l'an 1368. avec *Anne Dauphine*, fille vniue de Beraud, Comte Dauphin d'Auergne, & de *Ieanne Comtesse de Forests*, il y ioignit les Comtez de Clermont en Auergne, & celle de Forests, qu'il retira des mains du Duc d'Anjou, & les Seigneuries de Mercœur, de Roüannois, de Thyart, &c. La protection qu'il donna à Edoüart second, sire de Beaujeu, contre le Comte de Savoie, quoy que mary de sa Sœur, luy valut encore la Seigneurie du Beaujolois,

du Beaujollois, avec la Souveraineté de Dombes qui y estoit comprise, par la reconnoissance de ce dernier sire de Beaujeu, qui par Contract passé à Paris le 22. de Juin l'an 1400. luy en fit donation en cas de mort sans enfans mâles, & deceda au mois d'Aoust ensuiuant. il acquit encore de Pierre sire de Giac, la Seigneurie du pays de Combraille : & comme il pretendoit estre lezé tant en l'eschange jadis fait par Mahaut de S. Pol, Comtesse de Valois son ayeule maternelle, des terres de Gaille-fontaine, de Rosoy, & de saint Saën, avec le Roy Jean & Charles V. son fils, lors Duc de Normandie, pour trois mille liures de rente sur le Peage de S. Jean de Loone, dont il estoit mal payé, qu'en l'alienation faite de la Seigneurie de Creil par Beatrix de Bourbon Reine de Boheme sa Tante, moyennant l'eschange de la Chastellenie de Nemours, avec mille liures de rente sur les Aides de la Guerre, il ne se seruit de son credit que pour s'en faire faire iustice. Le 14. de Novembre 1394. il renonça à toutes ses pretensions, & en recompense de ce qu'il remit au Roy tout ce qui auoit esté eschangé, comme aussi les Chastellenies de Gournay & de la Ferté en Bray, sa Majesté luy ceda ses droits sur les Seigneuries de Chateau-Chinon, de Lorme, d'Ouroüer, & de Dracy, sans garantie de ce qu'y pretendoient le sire de la Trimoüille, & les sires d'Arlay, & d'Arguel, avec lesquels il eut à composer.

C'est là tout ce que ce Duc possedoit de bien, qu'il ménageoit avec d'autant plus de gloire pour ne les employer qu'à d'honnestes besoins, pendant que les autres Princes pillotent les Finances, sans payer leurs debtes, & qu'ils viuoient avec moins d'ordre & de repos. S'il luy suruenoit quelque nécessité d'argent, il vendoit de son bien, plutost que de le prendre sur le Public : & ce fut pour ce sujet, que meditant vn voyage outre mer contre les Infidelles, il aliena au Roy par Contracts passez sous le seel du Chastellet, le 29. Octobre, & ratifiez par la Duchesse son Espouse, le quinze de Novembre 1384. deux mille quatre cens cinquante liures tournois sur le Tresor, pour le prix de trente huit mille francs, & son Hostel de Forests situé en la ruë de la Harpe à Paris, pour douze mille francs. J'ay parcouru tous les comptes tant des Guerres, que de la Maison du Roy, par le secours de M. d'Herouual, qui m'a genereusement assisté de toutes ses lumieres & de ses soins, auxquels la France aura la principale obligation de l'illustration de son Histoire, & ie ne trouue point qu'il se soit preualu, ny de sa qualité, ny de sa portion du Ministère, pour tirer des graces & des bienfaits de Cour, sous pretexte de seruice, de despenses & de pertes d'equipage, comme les autres, quoy qu'il seruist en personne, & qu'il partageast la conduite des Armées. Il se contentoit d'estre payé sur l'estat ancien sans difference d'avec les autres Seigneurs du Royaume, & passoit à la Monstre. L'an 1379. il commandoit cent Hommes d'Armes pour le Roy Charles V. son beau-frere à mille francs d'estat, l'an suiuant, sa Compagnie fut creuë d'autant par Lettres du 27. de Juillet, & quand il fit le voyage de Gueldres, il receut six mille francs pour trois mois de seruice : Enfin la plus grande somme que ie trouue qu'il ait receu, c'est huit mille francs d'or, qu'il touchoit tous les ans par Lettres du Roy données à Paris le 14. de Fevrier 1395. en suite du Traité qu'il fit avec sa Majesté pour la munition & pour la deffense à ses

despens, au service du Roy, de toutes ses Villes & Chasteaux, & mesme de celle de Ventadour dont il auoit le Gouvernement.

Cette iustice dans sa conduite particuliere, & dans le Ministère luy ayant acquis l'Eloge de Bon, qui est asseurement le plus beau tiltre d'un grand Prince, il est d'autant plus glorieux à sa memoire, que cette bonté ne fut ny foible, ny scrupuleuse, que ce fut vne vertu acquise, & non vn effect de son temperament, & plustost vn don de grace que de nature. Il estoit vaillant, il auoit l'ame grande, & le cœur haut, il sçauoit vanger vne iniure où sa qualité estoit commise, il ne la pardonnoit pas avec moins de courage, il aimoit l'Estat, il aimoit le Roy, & protegeoit les Ecclesiastiques. Il fonda deux Chappelles à Paris, l'une aux Iacobins, où estoit la sepulture de sa Maison, l'autre en son Hostel de Bourbon qu'il bastit auprez du Louure, l'Eglise Collegiale de Nostre Dame, & l'Hospital de S. Nicolas, à Moulins, & le Conuent des Celestins de Vichy, qu'il dota de cinq cens liures de rente, & sa pieté fut en cela plus recommandable que celle des autres Princes, que c'estoit de son bien, & qu'il n'auoit point de restitutions à faire; Elle parut encore d'autant plus solide, en ce que non content de satisfaire à sa charité & à sa Religion par des Temples materiels, il porta comme vn autre S. Louis son Ancestre, vn cœur brûlant de zele contre les Infideles d'Afrique, l'an 1390. il y fit de ses biens & de sa personne, tout ce qu'on pouuoit attendre du courage & de la valeur d'un grand Prince, & s'il ne reuint avec la gloire de les auoir subiuguez, il eut celle de les auoir défaits, & de les auoir soumis à des conditions honorables & auantageuses. Tout ce qui manqua au succez de cette entreprise, c'est qu'elle ne deuoit pas estre l'ouurage d'un particulier, qui auoit assez de valeur, mais qui manqua des forces necessaires pour l'executer. Il falloit vn Regne aussi victorienx que celui de Louis XIV. sous lequel nous auons vn autre Louis Duc de Bourbon, & Prince de Condé, issu de S. Louis, comme le mesme Prince, & capable d'acheuer vne conqueste qui semble estre destinée à la valeur des Bourbons, & que les courses des Pyrates rendront bien tost necessaire, si nous voulons conseruer l'Empire de la Mer, & entretenir la liberté du commerce.

Le Duc de Bourbon pensoit de tout temps à cette sainte Guerre, & ce fut le sujet du mot *Esperance*, qu'il prit pour Deuise, & pour emblème de l'ordre de l'Escu ou pauois d'or, communément appellé l'Ordre de l'Esperance, qu'il institua l'an 1369. autour de la Medaille duquel il adiousta encore ces mots, *Allen, Allen*, pour exciter les Confreres Cheualiers à chercher ioyeusement toutes sortes d'auentures pour le service de Dieu & de la Patrie. Aussi les mena-il en Espagne contre les Maures, d'où il fut rappellé incontinent apres par le Roy Charles V. qu'il seruit en toutes ses Guerres, depuis enuiron l'an 1368. qu'il fut de retour d'Angleterre, apres huit années d'ostage pour la deliurance du Roy Iean, dont il se rachepa pour la somme de vingt mille francs. Apres auoir signalé ses armes à la conqueste de Poictiers, de la Guyenne, & des terres du Roy de Nauarre, sous Charles V. il accompagna Charles VI. son Neveu à la Bataille de Rosebeque, & au siege de Bourbourg, où il commanda avec les Ducs de

Berry & de Bourgogne, & au voyage de Gueldres, & comme l'honneur luy estoit plus sensible que l'intérest, au lieu de profiter avec les autres, de la part qu'il auoit au Gouvernement pendant la Paix, il chercha de l'employ au dehors, iusques à s'offrir pour aller commander le party Angeuin au Royaume de Naples, comme il eust fait; si le Pape Clement ne l'eust amusé de paroles & d'esperances, qui n'eurent point de succès, selon la coustume de tout promettre, iusques au terme de payer. C'est ce qui le retint si long-temps en Auignon, l'an 1388. & qui luy fit perdre l'occasion de secourir l'Espagne, où il arriua trop tard. Il trouua la Paix faite à l'auantage des Anglois, & si c'est la seule faute considerable qu'on luy puisse imputer, l'on peut apposer à cela, le deuoir qu'il rendit à la Duchesse sa mere, par la reprise du Chasteau de Belle-perche, où les Anglois l'auoient surprise, & où ils la tenoient prisonniere. Voila vne marque de sa pieté qui m'oblige de donner vne particularité tres-considerable de celle qu'il eut pour son pere. En ce temps-là, les Princes empruntant d'autant plus volontiers, que les voyes de la iustice estoient trop foibles pour les obliger de satisfaire à leurs creanciers, il estoit permis d'auoir recours à l'Eglise pour les y contraindre par les censures. Et le Duc son pere estant mort dans les liens de l'excommunication pour ce sujet, son corps demeurant sans sepulture, ce bon Prince paya genereusement toutes ses debtes pour auoir la liberté de le faire inhumer. Si la conqueste accreut sa reputation, il ne signala pas moins sa puissance & son ressentiment l'an 1409. quand *Amé de Viry*, feignant vne querelle particuliere pour satisfaire secrettement à la passion d'Amé huitième Comte de Sauoye, petit Neveu du Duc, auquel il enuioit la possession du Beaujolois, saccagea ce pays. En moins d'un mois, le Duc fut asseuré de plus de vingt mille hommes, sous la conduite des Comtes de la Marche & de Vendôme puisnez de Bourbon, de quelques autres Princes du Sang, & de plusieurs Seigneurs de France. Il en leua plus de quatre mille en ses terres, & cependant, s'estant mis en campagne avec douze cens Maistres, il eut si tost chastié ces pillards, que le Sauoyard ne douta pas sans raison, qu'une querelle si tost vangée n'acheuast de s'expier par la perte de son Estat. Il fut obligé de luy en donner toute la satisfaction qu'il demanda, & de luy remettre entre les mains Amé de Viry, qui ne deut son salut qu'à la clemence de ce Prince.

Le Duc de Bourgogne ne s'estant reserué de l'education des Enfans de France, qui leur fut commise à tous deux, que celle de la personne du Roy, le Duc de Bourbon eut soin de celle du Duc d'Orleans, & Catherine de France leur sœur, depuis Comtesse de Montpensier, fut donnée à éleuer à Isabelle de Valois, Duchesse douairiere de Bourbon, lors retirée aux Cordelieres de S. Marcel lez Paris, avec deux cens liures Parisis de pension. C'est ce qui l'obligea d'autant plus d'aimer le Duc d'Orleans son Neveu, outre qu'il y auoit de la gloire de l'auoir si bien institué; car c'estoit vn Prince fort accompli, & qui ne deuint vitieux que par les mauvais exemples de la Cour, depuis qu'il se fut tiré de ses mains pour abuser des libertez de son âge & de sa naissance. Tout ce que put faire depuis ce bon Prince, que sa vertu reconnuë dans tous les partys exempta de

tous les changemens qui arriuerent dans le Ministère où il eut toujours sa place, ce fut de blasmer sa conduite quand il s'emportoit trop, & mesmes il l'abandonna l'an 1405. quand il voulut s'emparer des personnes du Roy & du Dauphin pour Gouverner absolument. Il eut bonne part à la Paix qui fut faite en suite, mais le Duc de Bourgogne ayant fait massacrer ce ieune fils de France l'an 1407. Le Duc de Bourbon conceut tant de douleur de ce cruel assassinat, & il eut tant de honte de la foiblesse du Conseil, qui mettoit en negotiation vne iniure faite au Sang Royal, qu'il falloit vanger de ce qui restoit de forces à la France, qu'il aima mieux abandonner la Cour, que d'auoir part à vn si lasche accommodement, où l'on le vouloit engager. Depuis ce temps-là il chercha tous les moyens de fauoriser le iuste party des Enfans d'Orleans ses petits Neueux, il y interessa la Reyne & le Duc de Berry, il fit declarer le Bourguignon ennemy du Roy & de l'Etat; mais la force & l'âge manquant aux Chefs de cette Ligue, contre vn Ennemy ieune, & vigoureux, qui venoit triompher des Liegeois avec vne Armée victorieuse qu'il amenoit contr'eux, il fallut consentir à la paix de Chartres; apres laquelle il se retira en Bourbonnois où l'on le vid encore à cheual l'an 1409. à l'âge de soixante & douze ans, prest d'entreprendre la guerre de Sauoye, apres auoir défait les troupes d'Amé de Viry. La Paix faite à son auantage, il reuint à la Cour, & preuoyant les malheureuses suites de l'authorité que le Duc de Bourgogne auoit empietée, il en sortit au bout d'vn mois, & se retira avec le Duc de Berry à Gien, où la Ligue fut iurée entr'eux & les Princes d'Orleans, & autres de leur alliance. Il mourut l'année mesme 1410. à Monluçon, le 19. d'Aoust, fut inhumé dans la Chappelle qu'il auoit fondée au Prieuré de Souuigny, qui fut depuis la sepulture de ses Successeurs, & laissa cette iuste querelle à demesler au Duc Iean, son fils vnique par la mort de ses autres Enfans. Il eut aussi deux Enfans naturels, *Hector* & *Iacques Bastards de Bourbon*, tous deux fort braues, & qui ont trop bien fait parler d'eux pour estre oubliez dans mes Commentaires sur cette Histoire, où ie m'estendray plus amplement sur le sujet du Duc Iean, & sur sa posterité.

Loüis Duc de Bourbon, quoy qu'il ne fust pas Fils de France, ne laissa pas d'auoir vne Cour aussi entiere. Il auoit son Chancelier, ses Chambellans, Maistres d'Hostel, & autres Officiers, selon l'estat des Maisons Royales, iusques à son Roy d'Armes, ses Sergens & Poursuiuans d'armes. Il auoit les cas Royaux, legitimoit, affranchissoit & battoit monnoye d'or & d'argent. Il trouue encore cela de singulier & de remarquable, qu'il eût son Mareschal particulier de Bourbonnois, avec fonction pareille à celle des Mareschaux de France dans toute l'estenduë de sa Duché. Messire *Blain Loup*, dit Louuat, le suiuit en cette qualité avec quarante & vn Escuyers, qui furent receus à Bray le 21. iour d'Aoust 1388. pour le voyage de Gueldres: & de luy sont issus les Seigneurs de Beau uoir, de Pierrebrune, de Belenare, & de Prechonet.

TABLES
GENEALOGIQUES
DE TOVS LES DESCENDANS
DV ROY
CHARLES VI.



TABLES GENEALOGIQUES DE TOUS LES Descendans du Roy Charles VI.

1. CHARLES VI. Roy de France, épouſa Isabelle de Bavières.

2. CHARLES DAUPHIN, mort en enfance.	LOUIS DAUPHIN, mort ieune.	JEAN DAUPHIN, mort ſans enfans de Marguerite de Bourgo-gne.	CHARLES VII. Roy de France épouſa Marie d'Anjou.	ISABELLE REYNE d'Angle-terre, puis Duchefſe d'Orléas, morte ſans poſterité.	JEANNE morte ieune.	MARIE Reli-gieufe à Poiſſi.	JEANNE Duchefſe de Bre-tagne.	MICHELLE Duchefſe de Bourgo-gne, mor-te ſans enfans.	CATHERINE REYNE d'Angle-terre.
--------------------------------------	----------------------------	---	--	---	---------------------	-----------------------------	-------------------------------	--	--------------------------------

3. LOUIS XI. Roy de France, laiſſa de Charlotte de Savoie ſa 1. femme. MADELENE de France, femme de Gaſton de Foix, Prince de Viane, Infant de Navarre.

4. CHARLES VIII. Roy de France, mort ſans poſterité. CATHERINE Reyne de Navarre, Princeſſe de Bearn, Comteſſe de Foix, de Bigorre, &c. épouſa Jean fire d'Albret.

5. HENRY Roy de Navarre, Prince de Bearn, Duc de Nemours, &c. Comte de Foix & de Bigorre, d'Armagnac, de Rhodéz, & de Perigord, fire d'Albret, Vicomte de Marſan, de Limoges & de Tartas, épouſa Marguerite d'Orléans, Duchefſe de Beaumont, &c. ISABELLE d'Albret, Vicomteſſe de Rohan dont la poſterité ſera traitée en la page ſuiuante. 2.

6. JEANNE d'Albret, Reyne de Navarre, épouſa Antoine de Bourbon Duc de Vendôme.

7. HENRY IV. Roy de France & de Navarre, ſurnommé le Grand, épouſa Marie de Medicis, Princeſſe de Toſcane.

8. LOUIS XIII. Roy de France & de Navarre, épouſa Anne d'Autriche, Infante d'Eſpagne.	GASTON Duc d'Orléans, épouſa 1. Marie de Bourbon, Duchefſe de Montpé-ſier. 2. Marguerite de Lorraine.	ELISABET de France, épouſa Victor Amedée, premiere épouſe de Philippe IV. Roy d'Eſpagne.	CHRISTINE de France, épouſa Victor Amedée, Duc de Savoie.	HENRIETTE de France, épouſa Charles I. Roy d'Angleterre.
---	---	--	---	--

9. LOUIS PHILIPPE DE DIEUDONNÉ ROY DE FRANCE & DE NAVARRE, a épouſé Anne Hérictte Stuart, Princeſſe de Grande Bretagne. LOUISE MARIE DOMESME, &c.	1. Liſt. ANNE-LOUISE MARIE GVERITE d'Orléans, a épouſé Cosme de Medicis, Prince de Toſcane.	2. Liſt. MARIE-LOUISE MARIE GVERITE d'Orléans ſel-ſe de Louys XIV. Dieu-ſe de France, & de Navarre. N.... de France, Dauphin.	MARIE TERESE d'Autriche, Infante d'Eſpagne, épouſe de Louys XIV. Dieu-ſe de France, & de Navarre. N.... de France, Dauphin.	CHARLES I. Roy d'Angle-terre a épouſé Catherine de Portugal.	HENRIETTE ADÉLAÏDE épouſe de Philippe V. Roy d'Eſpagne.	MARIE GVERITE épouſe de Philippe V. Roy d'Eſpagne.	CHARLES IACQUES MARIE HENRIETTE Duc d'York, a épouſé N.... Prince d'York & fils.	ANNE épouſe de Philippe de France Duc d'Orléans.	LOUISE MARIE Princeſſe d'Orange.	MAXIMILIEN Prince de Bavières, né 1662.	GUYLLAUME HENRY Comte de Naſſau, Prince d'Orange.
---	---	---	---	--	---	--	--	--	----------------------------------	---	---

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France, MARIE d'Anjou, dite de Sicile, sa femme.

3. LOUIS XI. Roy de France. MADELENE de France épousa *Gaston de Foix*, Infant de Nauarre, Prince de Viane.

4. CATHERINE Reyne de Nauarre, Comtesse de Foix, Princesse de Bearn, &c. épousa *Jean sire d'Albret*, &c.

5. HENRY Roy de Nauarre, sire d'Albret, &c. dont la possession a esté traitée. ISABELLE d'Albret, femme de *René Vicomte de Rohan*, & de Leon, Comte de Porrhoët.

6. RENÉ 2. Vicomte de Rohan, Prince de Leon, Comte de Porrhoët, épousa *Catherine de Partenay*, Dame de Soubise.

7. HENRY Duc de Rohan, Pair de France, Comte de Porrhoët, Prince de Leon, &c. épousa *Marguerite de Bethune*. CATHERINE de Rohan, femme de *Jean Duc de Bauieres-Deux Ponts*, Comte Palatin, &c.

8. MARGVERITE Duchesse de Rohan, épousa *Henry Chabot*, à cause d'elle Duc de Rohan, & Pair de France, Gouverneur d'Anjou, & en a vn fils & deux filles. MADELENE Duchesse en Bauieres-Deux Ponts, Comtesse Palatine, femme de *Christien Comte Palatin* de Birkfeld-Bischvileir, Duc en *Bauieres*, &c.

9. N.... Duc de Rohan.	N.... Chabot, de Rohan.	N.... Chabot de Rohan.	CHRISTIE Comte Palatin de Bischvileir, Duc en Bauie- res.	JEAN-CHAR- LES, Comte Palatin, Duc en Bauieres.	DOROTHEE- CATHERINE Comtesse-Pala- tine, femme de <i>Louis Comte de Nassau-Sarro- bruch.</i>	LOUISE- SOPHIE, Comtesse Palatine.	ANNE-MAD- LENE, Comtesse Palatine.
------------------------------	-------------------------------	------------------------------	---	--	--	---	--

Tables Genealogiques

I. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France, dont la posterité a esté déduite. JEANNE de France époufa Jean VI. Duc de Bretagne, Comte de Montfort & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne, Comte de Montfort & de Richemont, eut pour seconde femme Isabelle d'Escoffe. ISABELLE de Bretagne, Comtesse de Laual, dont la posterité sera deduite apres celle de son frere. 10.

4. MARGVERITTE de Bretagne, alliée à François II. Duc de Bretagne son Cousin. MARIE de Bretagne, Vicomtesse de Rohan, dont les descendants seront traitez cy-apres. 7.

5. ANNE Duchesse de Bretagne époufa 1. Charles VIII. Roy de France. 2. Louys XII. aussi Roy de France.

2. Liçf. 6. CLAUDE de France Duchesse de Bretagne époufa François I. Roy de France. RENEE de France, Duchesse de Ferrare. Sa posterité sera cy-apres en son rang. 6.

7. HENRY II. Roy de France, époufa Catherine de Medicis. MARGVERITE de France, Duchesse de Sauoye. Dont la posterité sera en son rang. 5.

8. FRANÇOIS II. Roy de France. CHARLES IX. Roy de France. HENRY III. Roy de France. FRANÇOIS Duc d'Alençon, puis d'Anjou. ELIZABET de France, 2. femme de Philippe II. Roy d'Espagne. CLAUDE de France, Duchesse de Lorraine, cy-apres. 4. MARGVERITE de France ép. Henry IV. Roy de France & de Nau.

9. ELISABET CLAIRE-EUGENIE d'Austriche, Infante d'Espagne, Princesse des Pays-Bas, morte sans enfans. CATHERINE Infante d'Espagne, époufa Charles Emanuel Duc de Sauoye, Prince de Piedmont, &c.

10. VICTOR-AMÉDÉE, Duc de Sauoye époufa Christine de France. THOMAS de Sauoye Prince de Carignan, époufa Marie de Bourbon Comtesse de Soissons. MARGVERITE de Sauoye, époufa François de Gonzague, Duc de Mantoue. ELISABET de Sauoye femme d'Alphonse d'Est, Duc de Modene & de Rhegio.

II. HENRI MARIE N... CHARLES RIFT-GVERI-LES TE-A-TE a Ema-delai-épou-nuel de, a se Ray Duc épouf. nuce de Sa-Ferdi-Farne uoye. mand se Duc Duc de Par- Ele-me. Etcur de Ba-uieres. EMA- EVGE- LOUISE NVEL NE- femme PHIL- Mauri- de Fer- BERT- ce de dinand Ame- Sauoye Maxi- dée Comte milien, de Sa- de Soif- Prince uoye, fons a de Ba- Prin- épouf de. ce de Olym- Cari- pia gnan. Man- cini. LOUIS guillau me de Bade. MARIE de Gonzague, Princesse de Mantouë, époufa Charles de Gonzague, Duc de Rheto-lois. CHARLES de Gonzague, Duc de Mantouë, a épouf Isabelle Claire d'Austriche. 13. N... de Gonzague, Prince de Mantouë. FRANÇOIS d'Est Duc de Modene, & de Rhegio, époufa 1. Marie Farnese de Parme, 2. Victoria Farnese sœur de Marie, 3. N... Barberin. RENAUD d'Est Cardinal, Abbé de Cluny, de S. Vvast d'Arras, &c. Protec-teur de France. 1. Liçf. ALPHONSE d'Est, Duc de Modene, époufa Eluira Martinozzi. 3 Liçf. N... Prince de Modene. N... d'Est, Duc de Modene & de Rhegio.

12. MAXIMI- LIEN Prince de Bauieres. N... de Bauieres fille. 12. THOMAS, &c. LOUIS de Sa- uoye.

des descendants du Roy Charles VI.

113

I. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII.
Roy de France.

JEANNE de France époufa Jean VI. Duc de Bretagne.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne, époufa en 2^{es} nopces
Isabelle d'Escoffe.

ISABELLE de Bretagne, Comtesse de Lual.

4. MARGVERITE de Bretagne, femme de
François II. Duc de Bretagne.

MARIE de Bretagne, Vicomtesse de Rohan.

5. ANNE Duchesse de Bretagne, époufa Louis XII. Roy de France.

6. CLAUDE de France, Duchesse de Bretagne, époufa
François I. Roy de France.

RENÉE de France, Duchesse de Ferrare.
6.

7. HENRY II. Roy de France, époufa Catherine de Medicis.

MARGVERITE de France, Duchesse de Savoie.
5.

8. FRANÇOIS II.
CHARLES IX.
HENRY III.
ELISABET Reyne
d'Espagne.

CLAUDE de France,
époufa Charles I. Duc
de Lorraine & de Bar.

MARGVERITE Reyne
de France.

9. HENRY Duc de Lorraine, &
de Bar, ép. Marguerite de Gon-
zague 2. femme.

FRANÇOIS de Lorraine, Comte de
Vaudemont, époufa Christine de
Salines.

CHRISTINE de Lorraine, femme
de Ferdinand de Medicis, Grand
Duc de Toscane.

10. NICOLE
Duchesse de
de Lorraine
ép. Charles
2. Duc de
Lorraine son
fou Cousin.

CLAUDE
de Lor-
raine ép.
François
Duchesse de
Lorraine.
son
Cousin.

CHARLES 2.
Duc de Lor-
raine épou-
fa Nicole
Duchesse de
Lorraine.

FRANÇOIS
de Lorraine,
Duc de Vau-
demont, ép.
Claude de
Lorraine.

MARGVERITE de
Lorraine, époufa
Gaston
de France, Duc
d'Or-
leans.

COSME de Medicis,
Grand Duc de Tos-
cane, époufa Marie
Magdeleine d'Austri-
che-Inspruck.

CLAUDE de Medicis
époufa 1. Frideric-
Vbalde, Duc d'Vr-
bin. 2. Leopold Ar-
chiduc d'Austri-
che-Inspruck.

11. CHARLES &c.
Prince de Lorrain,
&c.

CHARLES Prince
de Lorraine.

LOUISE-MAR-
GVERITE d'Or-
leans a ép. Cos-
me de Medicis
Prince de Tos-
canè.

ELI-
SABET
d'Or-
leans.

FRANÇOIS
d'Or-
leans.

FERDI-
NAND
Duc de
Tosca-
ne, a
ép. Ju-
lia Vi-
rovere
d'Vr-
bin,

ANNE MAR-
GVERI-
TE ép.
Edouï-
art
Ferne-
se Duc
de Par-
me.
les Ar-
chiduc
d'Au-
strie-
In-
spruck.

1. Lièf.
IVLIA FER-
dia de
la Ro-
vere
d'Vr-
bin,
femme
de Fer-
dinand
Duc de
Tosca-
ne.

2. Lièf.
ISABELLE
CHAR-
LES
me de
Char-
les
Duc
de Fer-
dinand
ép. Anne
de Me-
dicis.

MAR-
RIE
LEO-
poldi-
ne
d'Au-
strie
fême
de Fer-
dinand
3. Em-
pe-
reur.

12. COSME de Medicis,
Prince de Toscane, a
époufé Louise Mar-
guerite d'Orleans.

N... N... &c..
2. fils. d'Au-
strie-
che.

RAINV-
CE Duc
de Par-
mea ép.
Margue-
rite de
Savoie. se Ma-
rie d'Or-
leans.

COSME N... N...
Prince d'Au-
strie-
che, Man-
archi-
duc
d'Au-
strie-
che.

CHAR
ELEO
NOR
RIE-
AN-
NE-
IO-
SE-
PH

P

Tables Genealogiques

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII.
Roy de France.

JEANNE de France époufa Jean VI. Duc de Bretagne.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne.
Isabelle d'Escoffe.

ISABELLE de Bretagne, Comtesse de *Laud.*
10.

4. MARGVERITE de Bretagne, époufa François II.
Duc de Bretagne.

MARIE de Bretagne, Vicomtesse de *Roban.*
7.

5. ANNE Duchesse de Bretagne, époufa en 2. nocces Louis XII. Roy de France.

6. CLAUDE de France, Duchesse de Bretagne, époufa
François I. Roy de France.

RENEE de France, Duchesse de *Ferrare.*
6.

7. HENRY II. Roy de France.

MARGVERITE de France, Duchesse de Berry, époufa *Emanuel-Philbert*
Duc de *Sauoye*, Prince de *Piedmont*, &c.

8. CHARLES-EMANVEL Duc de *Sauoye*, Prince de *Piedmont*, &c. époufa *Catherine d'Autriche*, Infante
d'*Espagne*.

9. VICTOR-AMEDEE
Duc de *Sauoye*, épou-
fa *Christine de Fran-*
ce.

THOMAS de *Sauoye*, Prince de
Carignan, époufa *Marie de Bour-*
bon Comtesse de *Boiffons*.

MARGVERITE de
Sauoye, femme
de *François de*
Gonzague, Duc
de *Mantouë*.

ELISABET de *Sauoye*, épou-
fa *Alphonse d'Est*, Duc de
Modene & de *Rhegio*.

10. CHAR-
LES Ema-
nuël Duc
de *Sauoye*.

HENRIET-
TE Adelaï-
de a épou-
fé *Ferdi-*
nand Duc
Electeur
de *Baui-*
res.

MARGVE-
RITE, fem-
me de *Rai-*
nucse Far-
nose Duc
de *Parme*.

EMANVEL-
PHILBERT
AMDEE
de *Sauoye*,
Prince de
Carignan.

EVGENE-
MAVRI-
CE de *Sa-*
uoye,
Côte de
Soiffons,
a ép. *O-*
lympia
Mécini.

LOVISE
de *Sa-*
uoye a
ép. *Ferdi-*
nand
Maxi-
milien,
Prince
de *Bade*.

MARIE de
Gōzague, Prin-
cesse de *Man-*
touë, époufa
Charles de Gon-
zague, Duc de
Rhetelois.

FRANÇOIS d'Est
Duc de *Mode-*
ne & de *Rhe-*
gio, époufa 1.
Marie Farne-
se de *Parme*, 2.
N.... *Barberin-*
ni.

RENAVY d'Est;
Cardinal, Abbé
de *Cluny*. & de
S. Vvast d'*Ar-*
ras, Protecteur
de France à
Rome.

11. MAXI-
MILIEN
Prince de
Bauieres.

N...
fille.

N...

THOMAS-
LOVIS de
Sauoye,
&

&c...
LOVIS-
GVILLAV
ME de *Za-*
de.

CHARLES II.
Duc de *Man-*
touë a époufé
Isabelle-Claire
d'*Autriche*-
Inspruch.

1. *List.*
ALPHONSE d'Est Duc
de *Modene* & de
Rhegio, mort 1662.
époufa *Eluira Mar-*
tinozzi.

2. *List.*
N. ...
d'Est,
Prince de
Modene.

12. N.... de *Gonzague* Prince de *Mantouë*.

12. N.... d'Est, Duc de
Modene.

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France.

JEANNE de France, époufa Iean VI. Duc de Bretagne.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne, époufa *Isabelle d'Escoffe.*

ISABELLE de Bretagne, Comteffe de *Laual.*
10.

4. MARGVERITE de Bretagne, femme de François II. Duc
de Bretagne.

MARIE de Bretagne, Vicomteffe de *Roban.*
7.

5. ANNE Duchesse de Bretagne, époufa Louis XII. Roy de France.

6. CLAUDE de France, Duchesse de
Bretagne, femme du Roy François
I. dont la posterité a esté traitée.

RÈNEE de France, Duchesse de Chartres, Comteffe de Gisors, époufa *Hercules*
Marquis d'Esp., Duc de Ferrare, de Modene & de Rhegio, &c.

7. ANNE d'Est, Duchesse de Chartres, Comteffe de Gisors; époufa 1. *François de Lorraine* Duc de *Guise.* 2. *Jacques de*
Sauoye, Duc de *Nemours.*

1. *Liff.*
8. HENRY de Lorraine, Duc de
Guise, époufa *Catherine de*
Cleues, Comteffe d'Eu.

CHARLES de Lorraine
Duc de Mayenne, &c. épou-
fa Henriette de Sauoye.

2. *Liff.*
HENRY de Sauoye, Duc de Nemours, époufa Anne
de Lorraine, Duchesse d'Anmale

9. CHARLES de Lorraine,
Duc de Guise, époufa *Hen-*
riette Catheri-
ne Duchesse de
Ioyeuse.

CLAUDE de Lorraine, Duc
de Chevreuse, époufa Marie
de Rohan.
CATHERINE de Lorraine, épou-
fa Charles de
Gonzague, Duc
de Neuers, puis
de Mantouë.
RÈNEE de Lorraine, épou-
fa Mario Sfor-
ce, Comte de
Santafiore,
Duc d'Onano.

CHARLES-AMÉDÉE de Sauoye, Duc de Nemours,
époufa Isabelle de Vendosme.

10. HENRY de Lorrain-
ne, Duc de
Guise.

LOUIS de Lorraine,
Duc de
Ioyeuse, ép.
Françoise
Marie de
Valois, he-
ritiere
d'*Engou-*
lesme.

MARIE-
ANNE
de Lorrain-
ne, Abbesse
de
Ioliarre.

CHARLES de
Gonzague,
Duc de Rhe-
telois, époufa
Marie de
Gonzague.

LOUISE-MA-
RIE de Gon-
zague, épou-
se de *Vladis-*
las & de Ca-
simir Rois de
Pologne.

ANNE de
Gonzague,
femme d'*E-*
douart, Com-
te Palatin.

MARIE-JEANNE-
BAPTISTE de Sa-
uoye.

MARIE-FRAN-
ÇOISE-ELISA-
BETH de Sa-
uoye.

LOUISE-MARIE,
Comteffe Palatine.

LOUISE-
MARIE,
Comteffe
Palatine.

BENEDICTE-
HENRIETTE-
PHILIPPA
Comteffe
Palatine.

11. N.... de
Lorraine,
Duc de
Ioyeuse:

CHARLES III. Duc de
Mantouë a époué *Isabel-*
le Claire d'Autriche
d'Inspruch.

ELEONOR de
Gonzague Im-
peratrice dotai-
riere, vefue de
Ferdinand
III.

12. N....
Prince de
Mantouë:

Tables Genealogiques

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France. I E A N N E de France femme de I e a n VI. Duc de Bretagne.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne, époufa *Isabelle d'Escoffe.* I S A B E L L E de Bretagne, Comtesse de *Laval.*
10.

4. MARGVERITE de Bretagne, femme de François II. Duc de Bretagne. M A R I E de Bretagne, époufa I e a n 3. Vicomte de *Rohan* & de Leon, Comte de *Perrhoët.*

5. ANNE Vicomtesse de Rohan, Princesse de Leon, Comtesse de *Perrhoët*, époufa *Pierre de Rohan*, Seigneur de *Frontenay*, fils puîné du *Mareschal de Gié.* M A R I E de Rohan, femme de *Louis de Rohan*, Seigneur de *Guemené*, dont la posterité sera traitée cy-apres.
9.

6. R E N E' premier Vicomte de Rohan, Prince de Leon, Comte de *Perrhoët*, &c. époufa *Isabelle d'Albret.*

7. R E N E' second Vicomte de Rohan, Prince de Leon, Comte de *Perrhoët*, époufa *Catherine de Partenay*, Dame de *Soubise.*

8. H E N R Y Duc de Rohan, Pair de France, Prince de Leon, Comte de *Perrhoët*, époufa *Marguerite de Bethune.* C A T H E R I N E femme de *Jean Duc de Bauieres-Du Ponts*, Comte Palatin, &c.

9. M A R G V E R I T E Duchesse de Rohan, Princesse de Leon, Comtesse de *Perrhoët*, &c. époufa *Henry Chabot*, Seigneur de *S. Aulaye*, Gouverneur d'Anjou. M A R G V E R I T E Duchesse en Bauieres, époufa *Christien Comte Palatin de Birkenfeld-Bischvyleir*, Duc en Bauieres.

10. N..... N..... N..... C H R I S T I E N Comte I E A N - C H A R L E S D O R O T H E E Comtesse L O U I S E - A N N E -
Duc de Chabot, Chabot, Palatin de *Bischvyleir*, Comte Pala- Palatine, femme de S O P H I E M A D E -
Rohan. fille. fille. Duc en Bauieres. tin. *Louis Comte de Nassau-Sarrebruch.* se Pala- L E N E ,
Comtesse Palatine. Comtesse Palatine.

I. CHARLES VI. Roy de France, épousa Isabelle de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France.

JEANNE de France, femme de Jean VI. Duc de Bretagne.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne, &c.
Isabelle d'Escoffe sa seconde femme.

ISABELLE de Bretagne, Comtesse de *Lanul.*
10.

4. MARGVERITE de Bretagne, femme de
François II. Duc de Bretagne.

MARIE de Bretagne, femme de *Jean III. Vicomte de Rohan* & de Leon, Comte de Porrhoët.

5. ANNE Vicomtesse de Rohan, femme de Pierre de Rohan-Gié, sieur de Frontenay, dont la posterité a esté traitée.

MARIE de Rohan, femme de *Louis de Rohan* 4. du nom, Seigneur de Guemené, Landal, Montauban, Montbason, &c.

6. LOUIS V. de Rohan, sire de Guemené, Montauban, Montbason, &c. épousa *Marguerite de Lanul.*

7. LOUIS de Rohan, Prince de Guemené, Comte de Montbazou & de Montauban, épousa *Eleonor de Rohan*, Dame de Gié & du Verger.

8. PIERRE de ROHAN, Duc de Rohan, Comte de Montbason, Pair & Grand te de Montauban, ép. de *Madolene de Ricoux.*

HERCVLES de Rohan, Duc de Montbason, Pair & Grand Veneur de France, Gouverneur de Paris, épousa 1. *Madelene de Lenoncourt*, 2. *Marie de Bretagne.*

RENEE de Rohan épousa *Jean sire de Coëtquen*, Comte de Combour, Gouverneur de S. Malo. *

LVCRECE de Rohan, femme de *Jacques Tour-nemine*, Marquis de Coët-mur. 9.

ISABELLE de Rohan, femme de *Nicolas de Pellevé*, Comte de Flers, cy-apres. 9.

SYLVIE de Rohan, épousa 1. *François d'Espinaay*, sieur de Broon, 2. *Antoine de Sillans*, Baron de Creulby, cy-apres. 9.

9. ANNE de Rohan, Princesse de Guemené, Comtesse de Môt-Môt, à ép. *Louis de Rohan*, Duc de Montbason.

1. *List.* LOUIS de Rohan, Côte de roche-fort, Duc de Môt-basou, a Pair & Cō-Môt, ép. *Anne de Rohan*, sa Cousine. *Claude de Lorraine* Duc de Cê-ureuse.

2. *List.* MARIE de Rohan ép. de *Robert d'Albert*, Comte de Luynes, chefort. femme de *Louis d'Albert*, Duc de France. 2. *Claude de Lorraine* Duc de Cê-ureuse.

LOUIS Marquis de Coëtquen, Comte de Combour, Gouverneur de S. Malo, épousa *Henriette d'Orleans-Rotbelin.*

MALO Marquis de Coëtquen, Comte de Combour, Gouverneur de S. Malo, a épousé *Françoise Marquise de la Marzeliere.*

10. CHARLES de Rohan, Comte de Montauban, a épousé *Ieanne Armande de Schomberg.*

1. *List.* LOUIS de Rohan. LOUIS d'Albert Duc de Luynes, a ép. 1. *Louise Segquier*, Marquise d'O. 2. *Marie Leonor de Rohan.*

2. *List.* MARIE-ANNE de Lorraine, Abbesse de Iouarre.

MALÔ de Coëtquen, Comte de Combour. FRANÇOISE de Coëtquen, femme d'*Hercules de Boijeon*, Comte de la Belliere.

11. CHARLES de Rohan. JEAN Baptiste. N... d'Albert Marquis d'O.

1. *List.*

Tables Genealogiques

I. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France. JEANNE de France époufa Jean VI. Duc de Bretagne, Comte de Montfort, & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne, Comte de Montfort, & de Richemont, époufa Isabelle d'Escoffe. ISABELLE de Bretagne, Comtesse de Laval, Dame de Vitré, &c.

4. MARGVERITE de Bretagne, femme de François II. Duc de Bretagne. MARIE de Bretagne, femme de Jean III. Vicomte de Rohan & de Leon, Comte de Porrhoët.

5. ANNE Vicomtesse de Rohan, femme de Pierre de Rohan, sire de Frontenay. MARIE de Rohan, femme de Louis de Rohan, sire de Guemené, Landal, Montauban, Montbafon, &c.

6. LOUIS V. de Rohan, sire de Guemené, de Montauban, de Montbafon, de Landal, &c. époufa Marguerite de Laval.

7. LOUIS de Rohan, VI. du nom, Prince de Guemené, Comte de Montbazou & de Montauban, époufa Eleonor de Rohan, Dame de Gié & du Verger.

8. PIERRE de HERCVLES RENEE de LVCRECE de ISABELLE de SYLVIE de Rohan, époufa i. François Rohan, Com- de Rohan, Rohan, Da- Rohan, époufa Rohan, époufa Rohan, époufa Sylvie de Rohan, époufa i. François te de Mon- Duc de Môt- me de Coët- Jacques Tour- Nicolas de Pel- d'Espinau, Seigneur de Broom. 2. An- tauban. bazon. quen. nemine, Marquis levé, Comte de toine de Sillans, Baron de Creully.

9. LOUISE TOU- JEANNE Tournemine PIERRE de RENEE de Pel- nemine, époufa Ale- femme d'Emanuel de Pelleué, femme xandre de Vicux- la Beraudiere, Sei- Comte de de Tanneguy Pont, Marquis du gneur de l'Isle de Flers, ép. d'Oliencou, Neufbourg, Roüet. Henrie de S. de Possé & Refuge de de S. Ger- Bulou. main.

1. Liff. PHILIPPE d'Espinau, Seigneur de Broom, époufa Anne de Varinieres.
2. Liff. SYLVIE d'Espinau, femme de René Syllans; de Quingo, Baron Seigneur de Rochervou- Creully sy. ép. N... Fabry.

10. CATHE- LOUISE RENEE de JOSEPH EMA- BALTA- N.... IACQUES RINE de de Vieux- de la NVEL ZAR- de Pelle- d'Oliencou, Vieux. Vieux- Pont, fé- Berau- de la Marin ué Com- Seigneur de Pont, 3. fil- Pont, me de Jeã diere, Bé- de la te de S. Germain le, a épou- femme Baptiste Baron rau- Berau- Flers. Langot. fé Henry de Guy de Crequy, de rou- diere, diere, Vicom- de Comte de het, a Abbé Vicom- Vieux- Rieux, Bernicul. ép. Jeã- de te de Pont, son Mar- les. ne de Nou- Les- Coufin. quis d' Mac- aillé. court. Oixât. quond.

ii. ALE- ALE- HEN C A- ALEXANDRE GABRIEL- N..... de XAN- XAN- RIET THE- de Crequy, ANTOINE Crequy, fem- DRE DRE TEDE RINE Comte de de Cre- me du Baron Mar- de Ri- de Bernieulles, a quy, Sei- de Mailloc. quis Ri- eux, Fi- époufé Marie gneur de Courbons de Vi eux, fême eux, Maignart de Courbons eux- mar- de fême Bernieres, pôr, a quis Paul de ép. de des Ro- Hem Sour- Ar- bert riette deac. moi- de ses, Mal- deles Seig. leuil- ne d'Aul le S. noy de & de rane Ran- ville- bry. fieres.

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bavières.

2. CHARLES VII. Roy de France.

JEANNE de France, femme de *Jean VI. Duc de Bretagne*,
Comte de Montfort, & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne. *Dont la
posterité a esté traitée.*

ISABELLE de Bretagne, femme de *Guy XIV. Comte de Lual*,
sire de Vitré, Montfort, &c.

4. GUY XV. Comte
de Lual, mort sans
enfants.

JEAN de Lual, Seigneur de la Roche-
Bernard, épousa *Jeanne du Perier*,
Comtesse de Quintin.

JEANNE de Lual,
Reine de Sicile,
morte sans enfants.

LOUISE de Lual, femme de *Jean
de Brosse*, dit de Bretagne, Com-
te de *Penthièvre*.
cy-apres

5. GUY XVI. Comte de Lual, de Montfort, & de Quintin, sire de Vitré, &c. épousa 1. *Charlotte d'Arragon*, Princesse
de Tarente, filie unique & heritiere de *Frideric Roy de Naples*, 2. *Anne de Montmorency*, 3. *Antoinette de Daillon*.

1. *Litt.*

2. *Litt.*

3. *Litt.*

6. ANNE de Lual épousa
*François sire de La Tri-
moüille*, Vicôte de Thoiars,
Prince de Talemond, &c.

MARGVERITE de Lual,
femme de *Louys de Rohan*,
S. de Guemené, dont la po-
sterité a esté traitée.

ANNE de Lual, femme de
Louys de Silly, Seigneur
de la Roche-Guyon.
cy-apres

CHARLOTTE de Lual,
femme de *Gaspard de Col-
igny*, Admiral de France.
cy-apres

7. LOUIS sire de la
Trimouille, Duc de
Thoiars, épousa *Jeanne
de Montmorency*.

GEORGES de la
Trimouille, Sei-
gneur de Royan,
cy-apres.
ii.

CLAUDE de la
Trimouille, Seign.
de Noirmontier.
cy-apres.
ii.

LOUISE de la
Trimouille, fem-
me de *Philippe de
Lentis*, Seigneur de
Mirepoix.
cy-apres, 12.

JACQUELINE de la Tri-
moüille femme de *Louis de
Bueil*, Comte de *Sancerres*.
cy-apres.

8. CLAUDE Seigneur de la Trimouille, Duc de Thoiars, Prince
de Talemond, Comte de Benaon, Taillebourg, &c. épousa *Char-
lotte de Nassau-d'Orange*.

CHARLOTTE CATHERINE de la Trimouille, épousa
Henry de Bourbon, Prince de *Condé*, Duc d'Enghien,
&c.

9. HENRY sire de la Trimouille, Duc de Thoiars, Prince
de Talemond, Comte de Lual, Benaon, Taillebourg,
Montfort, &c. sire de Vitré, a épousé *Marie de la Tour
de Turenne*.

HENRY de Bourbon, Prince de *Condé*, Duc d'Enghien,
Château Roux, Albret, &c. épousa *Marguerite Charlotte
Duchesse de Montmorency*, &c.

10. HENRY-CHARLES de la
Trimouille, Prince de Taren-
te, Duc de Thoiars, allié à
Emilie de Hesse.

N... de la
Trimouil-
le Comte
de Lual.

N... de la
Trimouille
alliée 1662. à
N... Duc de
Saxe Veymar.

LOUIS Duc de Bour-
bon, Prince de *Condé*,
Duc d'Enghien, Cha-
teau-Roux, Montmo-
rency, &c. épousé *Clai-
re Clemence de Maille*.

ARMAND de
Bourbon, Prin-
ce de Conty, a
épousé *Anne
Martinuzzi*.

ANNE de Bour-
bon épouse de
*Henry d'Or-
leans* Duc de
Longueville,
&c.

11. N... de la &c...
Trimouille.

HENRY de Bourbon
Duc d'Enghien.

LOUIS de Bourbon
Comte de Cler-
mont.

LOUIS-CHAR-
LES d'Orleans
Comte de
Dunois.

CHARLES
PARIS
d'Orleans
Comte de
S. Pol.

Tables Genealogiques

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France.

JEANNE de France, femme de Jean VI. Duc de Bretagne,
Comte de Montfort, & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne.

ISABELLE de Bretagne, femme de Guy XIV. Comte de Laval, sire de
Vitré, Montfort, &c.

4. GUY XV. Comte
de Laval, mort sans
enfants.

JEAN de Laval, Seigneur de la Roche-
Bernard, épousa *Jeanne du Perier*,
Comtesse de Quintin.

JEANNE de Laval,
Reine de Sicile.

LOUISE de Laval, femme de Jean
de Brosse, dit de Bretagne, Comte
de Penthièvre.

17-apres 16.

5. GUY XVI. Comte de Laval, de Montfort, & de Quintin, sire de Vitré, &c. épousa 1. *Charlotte d'Arragon*, Princesse
de Tarente, fille unique & heritiere de Frideric Roy de Naples, 2. *Anne de Montmorency*, 3. *Antoinette de Daillon*.

1. *Litt.*

6. ANNE de Laval épousa
François sire de la Tri-
moüille, Vicôte de Thoüars,
Prince de Talemond, &c.

2. *Litt.*

MARGVERITE de Laval,
femme de *Louys de Rohan*,
S. de Guemené, dont la po-
sterité a esté traitée.

3. *Litt.*

CHARLOTTE de Laval,
femme de *Gaspard de Col-
igny*, Admiral de France.

14.

15.

7. LOUIS sire de
la Trimouille,
Duc de Thoüars,
dont la posterité
a esté traitée.

GEORGES de la Trimouil-
le, S. de Royan, épousa
*Magdelene de Luxem-
bourg*.

CLAUDE de la Trimouille,
S. de Noirmontier, &c. ép.
Antoinette de Maillé, dite
de la *Tour-Landry*.

LOUISE de la
Trimouille,
Dame de Mire-
poix.

IACQUELINE
de la Trimouil-
le, Comtesse de
Sancerre.

8. GILBERT de la Trimouille, Marquis de Royan,
Comte d'Olonne, &c. Cheualier des Ordres du
Roy, épousa *Anne Hurault* de Chiuerny.

FRANÇOIS de la Trimouille, Marquis de Noirmont-
tier, épousa *Charlotte de Beaune*, Vicomtesse de Tours,
Dame de Samblançay, &c.

9. PHILIPPE de la Trimouille, Marquis de Royan,
Comte d'Olonne, &c épousa *Magdelaine de Champ-
ron*.

LOUIS de la Trimouille, Marquis de Noirmontier,
épousa *Lucrece Boubier*.

10. LOUIS de la Trimouille, Comte
d'Olonne, a épousé *Catherine Hen-
riette d'Angennes*, de la *Louppe*.

HENRY de
la Trimouil-
le.

CÆSAR.

CATHE-
RINE. MADU-
LENE.

LOUIS de la Trimouille Duc de
Noirmontier, épousa 1640.
Renée-Julie Aubry.

11. LOUIS-ALEXANDRE de la
Trimouille, Marquis de
Noirmontier.

CHARLES de la
Trimouille second
fils.

ANTOINE
Comte de
Montmi-
rail.

ANNE-MARIE de la Trimouille, mariée 1659.
à *Adrien-Blaise de Talerand*, Marquis de
Chalais, & d'Exidueil, &c.

YOL-
LAND
Julie.

1. CHARLES VI. Roy de France,
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France.

JEANNE de France, femme de *Jean VI. Duc de Bretagne*,
Comte de Montfort, & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne. *Dont la posterité a esté traitée.*

ISABELLE de Bretagne, épousa Guy XIV. Comte de *Lual*,
sire de Vitré, Montfort, &c.

4. GUY XV. Comte de Lual, mort sans enfans.

JEAN de Lual, Seigneur de la Roche-Bernard, épousa *Jeanne du Perier*, Comtesse de *Quintin*.

JEANNE de Lual, Reine de *Sicile*, morte sans enfans.

LOUISE de Latial, femme de *Leau de Brosse*, dit de Bretagne, Comte de *Penthièvre*.
cy-apres

5. GUY XVI. Comte de Lual, de Montfort, & de *Quintin*, sire de Vitré, &c. épousa 1. *Charlotte d'Arragon*, Princesse de Tarente, fille unique & heritiere de *Frideric Roy de Naples*, 2. *Anne de Montmorency*, 3. *Antoinette de Daillon*.

1. *Lit.*

6. ANNE de Lual épousa François sire de la *Trimouille*, Vicôte de *Thouars*, Prince de *Talemond*, &c.

2. *Lit.*

MARGVERITE de Lual, femme de *Louys de Roban*, S. de *Guemené*, dont la posterité a esté traitée.

3. *Lit.*

ANNE de Lual, femme de *Louys de Silly*, Seigneur de la *Roche-Guyon*.
cy-apres.

CHARLOTTE de Lual, premiere femme de *Gaspard de Colligny*, Admiral de France.
cy-apres.

7. LOUIS sire de la *Trimouille*, Duc de *Thouars*, dont la posterité a esté traitée.

GEORGES de la *Trimouille*, Seigneur de *Royan*.
Dont la posterité a esté traitée.

CLAUDE de la *Trimouille*, S. de *Noironstier*.

LOUISE de la *Trimouille*, épousa *Philippe de Lewis*, S. de *Mirepoix*, Marechal de la *Foy*, Seneschal de *Carcaffonne*.

JACQUELINE de la *Trimouille* femme de *Louis de Bueil*, Comte de *Sancerre*.
cy-apres.

8. JEAN de Lewis, Seigneur de *Mirepoix*, Marechal de la *Foy*, Seneschal de *Carcaffonne*, Viconte de *Monsegur*, épousa *Catherine Vrsule de Lomagne*, Vicontesse de *Grimoés*, Dame de *Terride*.

FRANÇOISE de Lewis, femme d'*Estienne* Seigneur de *Basillac*.

9. ANTOINE-GVILLAUME de Lewis, Marquis de *Mirepoix*, &c. épousa *Marguerite de Lomagne*.

CATHERINE de Lewis, femme de *Gabriel de Lewis*, Viconte de *Leran*.

JEANNE de *Basillac*, épousa *Estienne* Seigneur de *Castelnau* & de la *Loubere*.

10. ALEXANDRE de Lewis, Marquis de *Mirepoix*, épousa *Louise de Roque-laure*.

JEAN de Lewis, Baron de *Mirepoix* a épousé *Catherine de Caulet*.

LOUISE femme de *Scipion de Basabat*, Comte de *Panias*.

N..... de Lewis, Viconte de *Leran*.

ESTIENNE S. de *Castelnau* & de la *Loubere*, a épousé *Paule de Montaut-saint-Siuid*.

JEAN-IACQUES de *Castelnau*.

ANTONIN de *Castelnau*.

JFANNE-ANGELIQUE de *Castelnau*, femme de *N. ... d'Os-de Lewis* sun. de *Leran*.

LOUISE de *Castelnau* femme de *N. ... Baron d'Os-de Lewis* sun. de *Leran*.

N... de Lewis, Marquis de *Mirepoix*, marié 1657. à *Marie du Puy du Fou*.

Tables Genealogiques

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France.

JEANNE de France, femme de *Jean VI. Duc de Bretagne*,
Comte de Montfort, & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne. *Dont la
posterité a esté traitée.*

ISABELLE de Bretagne, femme de Guy XIV. Comte de *Lual*,
sire de Vitré, Montfort, &c.

4. GUY XV. Comte
de Lual, mort sans
enfants.

JEAN de Lual, Seigneur de la Roche-
Bernard, épousa *Jeanne du Perier*,
Comtesse de Quintin.

JEANNE de Lual,
Reine de Sicile.

LOUISE de Lual, femme de *Jean
de Brosse*, dit de *Bretagne*, Com-
te de *Penthievre*.
cy-apres

5. GUY XVI. Comte de Lual, de Montfort, & de Quintin, sire de Vitré, &c. épousa 1. *Charlotte d'Arragon*, Princesse
de Tarente, fille vniue & heritiere de *Frideric Roy de Naples*, 2. *Anne de Montmorency*, 3. *Antoinette de Daillon*.

1. *Litt.*

6. ANNE de Lual épousa
François sire de la Trimouille,
Vicomte de Thoiars,
Prince de Talemond.

2. *Litt.*

MARGVERITE de Lual,
femme de *Louys de Rohan*,
S. de Guemené, dont la po-
sterité a esté traitée.

3. *Litt.*

ANNE de Lual, femme de
Louys de Silly, Seigneur
de la Roche-Guyon.
cy-apres.

CHARLOTTE de Lual,
femme de *Gaspard de Col-
ligny*, Admiral de France.
cy-apres.

7. LOUIS sire de la
Trimouille, Duc de
Thoiars.

GEORGES de la
Trimouille, Sei-
gneur de Royan.

CLAUDE de la
Trimouille, S. de
Noirmontier.

LOUISE de la
Trimouille, Da-
me de Mire-
poix.

IACQUELINE de la Trimouille,
femme de *Louis sire de Bueil*, Côte
de *Sancerre*, grand Eschanfon de
France, &c. Cheualier de l'Ordre,
Gouverneur d'Anjou, Touraine &
Maine, Capitaine des cent Gentils-
hommes.

8. JEAN sire de Bueil, Comte de Sancerre, grand Eschanfon
de France. Cheualier des Ordres du Roy, épousa *Anne de
Daillon du Lude*.

CLAUDE de Bueil, Baron de Courcillon, &c. épousa *Catherine
de Montecler-Bourgon*.

9. RENE' sire de Bueil, Comte de Marans, Baron
de Chasteaux, &c. épousa *Françoise de Montalais*.

LOUIS de Bueil S. de
Courcillon,
épousa *Re-
née de Cou-
tes.*

IACQUELINE de Bueil,
Comtesse de Moret, épou-
sa *René du Bec*, Marquis
de Vvardes.

MARGVERITE de
Bueil, femme de *Hen-
ry de Brece*, Marquis
d'Ysigny.

10. JEAN sire
de Bueil, Côte
de Marans,
Baron de Cha-
steaux, a épou-
sé N.... de
Montalais sa
Cousine.

ANNE de Bueil
2. femme de
*Pierre de Per-
rien* Marquis
de *Crenan*, grand
Eschanfon de
France.

FRAN-
ÇOISE
de
Bueil.
*çois de Mes-
grigny*, Com-
tede Brielle.

RENEE de
Bueil, fem-
me de *Fran-
çois de Mes-
grigny*, Com-
tede Brielle.

MADELENE
de Bueil, Dame
de Courcillon,
épousa *Pierre
de Perrien*,
Marquis de
Crenan.

RENE'-FRANÇOIS du Bec, Mar-
quis de Vvardes, Comte de Mo-
ret, Cheualier des Ordres du
Roy, Capitaine Colonel des cent
Suisses de la Garde, Gouverneur
d'Aigues-mortes, épousa *Catbe-
rine Nicolai*, morte 1661.

ROGER de Bre-
cé d'Ysigny a
épousé *Loiise
Nicolai* de Ber-
nay.

N..... de Perrien,

&c...

N.... de Perrien, S.
de Courcillon.

&c...

N.... du Bec née 1661.

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France.

JEANNE de France, femme de *Jean VI. Duc de Bretagne,*
Comte de Montfort, & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc
de Bretagne.

ISABELLE de Bretagne, femme de *Guy XIV. Comte de Lual,*
sire de Vitré, Montfort, &c.

4. GUY XV. Comte
de Lual, mort sans
enfants.

JEAN de Lual, Seigneur de la Roche-
Bernard, épousa *Jeanne du Perier,*
Comtesse de Quintin.

JEANNE de Lual, Reine de Sicile,
Duchesse d'Anjou,
&c.

LOUISE de Lual, femme de *Jean*
de Brosse, dit de Bretagne, Com-
te de Penh'evre.
cy apres.

5. GUY XVI. Comte de Lual, de Montfort, & de Quintin, sire de Vitré, &c. épousa 1. *Charlotte d'Arragon,* Princesse
de Tarente, fille unique & heritiere de *Frideric* Roy de Naples, 2. *Anne de Montmorency,* 3. *Antoinette de Daillon.*

1. *Litt.*
6. ANNE de Lual épousa
François sire de la *Trimoil-*
le, Vicomte de Thouars,
Prince de Talemond.
Sa posterité a esté traitée.

2. *Litt.*
MARGVERITE de Lual,
femme de *Louys de Rohan,*
S. de Guemené, dont la po-
sterité a esté traitée.

ANNE de Lual, femme de
Louys de Silly, Seigneur
de la Roche-Guyon.

3. *Litt.*
CHARLOTTE de Lual;
femme de *Gaspard de Col-*
igny, Admiral de France.
cy-apres.

7. ANTOINE de Silly, Comte de la Rochepot par representation d'Anne de *Montmorency* son ayeule, épousa *Maria*
de Lanno,

8. FRANÇOISE-MARGVERITE de Silly, Comtesse de la Rochepot, Damoiselle de *Commercy,* &c. épousa *Philippe*
Emanuel de Gondy, Comte de *Ioigny,* Cheualier des Ordres du Roy, General des Galeres.

9. PIERRE de Gondy, Comte de *Ioigny,* Duc de *Retz,*
Pair de France, par son mariage avec *Catherine de Gondy*
sa cousine, & Cheualier des Ordres du Roy.

JEAN-FRANÇOIS-PAUL de Gondy, successivement
Abbé de *Kemperlay,* Archeuesque de *Corinthe,* & de *Paris,*
Cardinal, & Abbé de *S. Denis.*

10. N..... de Gondy fille unique.

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France.

JEANNE de France, femme de *Jean VI. Duc de Bretagne,*
Comte de Montfort, & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc
de Bretagne.

ISABELLE de Bretagne, femme de *Guy XIV. Comte de Lual,*
sire de Vitré, Montfort, &c.

4. GUY XV. Comte
de Lual, mort sans
enfants.

JEAN de Lual, Seigneur de la Roche-
Bernard, épousa *Jeanne du Perier,*
Comtesse de Quintin.

JEANNE de Lual,
Reine de Sicile.

LOUISE de Lual, femme de *Jean*
de Brosse, dit de Bretagne, Com-
te de Penthièvre.
cy-apres.

5. GUY XVI. Comte de Lual, de Montfort, & de Quintin, sire de Vitré, &c. épousa 1. *Charlotte d'Arragon,* Princesse
de Tarente, fille unique & heritiere de *Frideric Roy de Naples,* 2. *Anne de Montmorency,* 3. *Antoinette de Daillon.*

1. *Litt.*

6. ANNE de Lual épousa
François de la Trimouille,
Vicomte de Thouars, &c.
Sa posterité a esté traitée.

2. *Litt.*

MARGVERITE de Lual,
Dame de Guemené, dont la
posterité a esté traitée.

ANNE de Lual, femme de
Louys de Silly, Seigneur
de la Roche-Guyon.
Dont la posterité a esté traitée.

3. *Litt.*

CHARLOTTE de Lual,
épousa *Gaspard Comte de*
Colligny, Seigneur de Cha-
stillon, Admiral de France.

7. FRANÇOIS Comte de Colligny, Seigneur de Chastillon,
Admiral de Guyenne, épousa *Marguerite d'Ailly.*

LOUISE de Colligny, femme de *Guillaume Comte de*
Nassau, Prince d'Orange.

8. GASPARD Comte de Colligny, Duc de Chastillon,
Mareschal de France, épousa *Anne de Polignac.*

HENRY-FRIDERIC Comte de Nassau, Prince
d'Orange, épousa *Amelie de Solms.*

9. HENRIETTE
de Colligny ép. 1.
Thomas Hamiltö,
Comte d'*Hading-*
ton. 2. *Georges de*
Champagne, Com-
te de *la Suze.*

ANNE de Colli-
gny, a épousé
Georges Duc de
Virtemberg.
Montbeliard.

GVILLAVME
Henry Comte
de Nassau, Prin-
ce d'Orange ép.
Marie d'An-
gleterre.

LOUISE de Nas-
sau, femme de *Fri-*
deric Guillaume,
Marquis Electeur
de *Brandebourg.*

HENRIETTE-
EMILIE a ép.
Guillaume Fride-
ric Prince de Nas-
sau.

HENRIETTE-
CATHERINE
de Nassau.

10. N..... Duc de
Virtemberg.

&c....

GVILLAVME-
HENRY Comte
de Nassau, Prin-
ce d'Orange.

CHARLES-EMILE
Prince de Brande-
bourg.

&c....

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Baujeres.

2. CHARLES VII. Roy de France.

JEANNE de France, femme de *Jean VI. Duc de Bretagne,*
Comte de Montfort, & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc
de Bretagne.

ISABELLE de Bretagne, femme de *Guy XIV. Comte de Lual,*
sire de Vitré, Montfort, &c.

4. GUY XV. Comte
de Lual.

JEAN de Lual, Seigneur de la Roche-
bernard, dont la posterité a esté trai-
tée.

JEANNE de Lual,
Reine de Sicile,
Duchesse d'Anjou.

LOUISE de Lual, femme de *Jean*
de Brosse, dit de Bretagne, Com-
te de Penthièvre.

5. RENE' de Brosse, dit de Bretagne,
Comte de Penthièvre, époufa 1. *Jeanne*
de Comines, 2. *Jeanne de Gruffy.*

MADELENE de Bretagne,
Comtesse de Vertus.
cy-apres.

ISABELLE de Bretagne, femme de *Jean*
sire de Rieux, Comte de Harcourt, Marechal de
France. *cy-apres.*

1. *Liff.*

6 CHARLOTTE de Brosse, dite de Bretagne, époufa
François de Luxembourg, Vicomte de Martigues.

2. *Liff.*

FRANÇOISE de Bretagne, femme de *Claude Gouffier,* Duc
de Roannois, Marquis de Boisy, Comte de Mauleuriet.

7. SEBASTIEN de Luxembourg,
Vicomte de Martigues, Duc de
Penthièvre, époufa *Marie de*
Beaucaire.

MADELENE de
Luxembourg, fem-
me de *Georges de la*
Trimouille, S. de
Royan.

GILBERT Gouffier Duc de Roannois,
Marquis de Boisy, &c. époufa *Jeanne de*
Cosse, Dame de Gonnor.

CLAUDE Gouffier
S. de Palluau, &c.
cy-apres.

8. MARIE de Luxembourg,
Princesse de Martigues, Du-
chesse de Penthièvre, époufa
Philippe-Emanuel de Lorrain-
ne Duc de Mercœur.

GILBERT de la
Trimouille, Marquis
de Royan, époufa
Anne Huraut.

LOUIS Gouffier, Duc de Roannois, Marquis de Boisy,
époufa *Claude Eleonor de Lorraine d'Elbeuf.*

9. FRANÇOISE de Lorraine,
Duchesse de Mercœur & de Pen-
thièvre, &c. femme de *Cesar* Duc
de Vendosme, d'Estampes & de
Beaufort, &c.

PHILIPPES de la Tri-
moüille, Marquis de
Royan, Comte d'Olon-
ne, époufa *Madelene de*
Champrond.

HENRY Gouffier,
Marquis de Boisy, ép.
Anne Hennequin,
Dame du Perray.

CHARLES Gouf-
fier, Comte de Gon-
nor, a ép. *Madelene*
d'Abrac de la Dou-
ze.

MARIE Gouf-
fier a ép. *André*
de Chastillon,
Baron d'Ar-
genton.

10. LOUIS
de Vendos-
me, Duc de
Mercœur, a
époufé *N...*
Mancini.

FRAN-
ÇOIS de
Vendos-
me Duc
de Beau-
fort.

ISABELLE
de Vendos-
me époufa
Charles-
Emanuel
de Sauoye,
Duc de *Ne-*
mours.

LOUISE de
la Trimouille
Comte d'O-
lonne, a ép.
Catherine-
Henriette
d'Angennes.

ARTVS Gouf-
fier, Duc de
Roannois,
Marquis de
Boisy, Gou-
verneur de
Poictou.

N... Gouf-
fier, non ma-
riée.

N... &c..
Gouf-
fier
fils.

N... de Cha-
stillon.

trois fils.

MARIE JEANNE-BAPTISTE
de Sauoye.

MARIE-FRANÇOISE-ELISABET
de Sauoye.

q ii]

Tables Genealogiques

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France.

JEANNE de France, femme de *Jean VI. Duc de Bretagne,*
Comte de Montfort, & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc
de Bretagne.

ISABELLE de Bretagne, femme de *Guy XIV. Comte de Lual,*
fils de Vitre, Montfort, &c.

4. GUY XV. Comte
de Lual.

JEAN de Lual, Seigneur
de la Roche-bernard.

JEANNE de Lual,
Reine de Sicile,
Duchesse d'Anjou.

LOUISE de Lual, femme de *Jean*
de Brosse, dit de Bretagne, Com-
te de Penthièvre.

5. RENE' de Brosse, dit de Bretagne,
Comte de Penthièvre, épousa 1. *Jeanne*
de Comines, 2. Jeanne de Gruffy.

MADELENE de Bretagne,
Comtesse de Vertus.
cy-apres.

ISABELLE de Bretagne, femme de *Jean*
de Rieux, Comte de Harcourt, Marechal de
France. cy-apres.

1. *Lit.*

6. CHARLOTTE de Brosse, dite de Bretagne, femme
de *François de Luxembourg, Vicomte de Martigues.*
cy-deuant.

2. *Lit.*

FRANÇOISE de Bretagne, femme de *Claude Gouffier, Duc*
de Roannois, Marquis de Boisy, Comte de Mauleurier, Grand
Escuyer de France.

7. GILBERT Gouffier Duc de Roannois, Marquis de Boisy,
épousa *Jeanne de Collé, Dame de Gonnor.*

CLAUDE Gouffier, Seigneur de Palluau. *cy-apres.*

8. LOUIS Gouffier, Duc de Roannois, Marquis de Boisy,
épousa *Claude Eleonor de Lorraine d'Elbeuf.*

CLAUDE Gouffier, Comte de Carauas, épousa *Marie*
Miron.

9. HENRY Gouffier,
Marquis de Boisy, ép.
Anne Hennequin,
Dame du Perray.

CHARLES Gouf-
fier, Comte de Gon-
nor, a ép. *Madelene*
d'Abzac de la Dou-
ze.

MARIE Gouf-
fier a ép. *André*
de Chastillon,
Baron d'Ar-
genton.

LOUIS Gouffier, Comte de Carauas épousa 1. *Madelene de*
Gaucourt. 2. Eleonor de Bruillart-Corfan.

10. ARTVS Gouf-
fier, Duc de
Roannois, Mar-
quis de Boisy,
Gouverneur de
Poictou.

N.... Gouf-
fier, non ma-
riée.

N....
Gouf-
fier
fils,

&c..

N.... de Cha-
stillon.

1. *L. lit.*
N..... Gouffier, Comte
de Carauas, a épousé N..
de Riperdat.

&c....

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII.
Roy de France.

JEANNE de France, femme de Jean VI. Duc de Bretagne, Comte de Montfort & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne.

ISABELLE de Bretagne, femme de Guy XIV. Comte de Laval, sire de Vitré, de Montfort, &c.

4. Guy XV. Comte de Laval.

JEAN de Laval S. de la Roche-Bernard.

JEANNE de Laval, Reyne de Sicile, Duchesse d'Anjou.

LOUISE de Laval, femme de Jean de Brosse, dit de Bretagne, Comte de Penthièvre.

5. RENE' de Brosse, dit de Bretagne, Comte de Penthièvre, cy-deuant.

MADELENE de Bretagne, époufa Francois Bastard de Bretagne, Comte de Vertus & de Goëlo, Baron d'Auaugour, &c.

ISABELLE de Bretagne, femme de Jean sire de Picoux, Comte de Harcourt, Marechal de France. cy-apres.

6. FRANÇOIS de Bretagne, Comte de Vertus & de Goëlo, Baron d'Auaugour, &c. époufa Madelene d'Asparac.

7. ODET de Bretagne, Comte de Vertus & de Goëlo, Baron d'Auaugour, époufa Renée de Coiffme.

LOUISE de Bretagne, femme de Guy Seigneur de Castelnau & de Clermont, Seneschal de Carcassonne, Gouverneur d'Aigues-mortes.

7. CHARLES de Bretagne, Comte de Vertus & de Goëlo, Baron d'Auaugour, &c. époufa Philippes de Saint Amadour.

FRANÇOISE de Bretagne, femme de Gabriel, Seigneur de Goulaines.

GUY de Castelnau & de Clermont, Seneschal de Tholose, Gouverneur de Quercy, époufa Aldonce de Bernuy, de Carmain, & de Foix.

9. CLAUDE de Bretagne, Comte de Vertus & de Goëlo, époufa Catherine Fouquet de la Varenne.

ANTOINETTE de Bretagne, femme de Jacques d'Escoubleau, Marquis de la Chappelle.

GABRIEL 2. Marquis de Goulaines, ép. 1. Barbe Ruellan. 2. Claude Cornulier.

CHARLOTTE de Goulaines, femme de Jacques de la Vove, S. de Vaux & du Pré.

ALEXANDRE Seigneur de Castelnau & de Clermont Lodeve, Marquis de Sessac, ép. Charlotte de Caumont-Lauzun.

JACQUELINE de Castelnau époufa Jean Vicomte d'Arpajon.

FRANÇOISE femme de Claude de Thefan, Marquis de Venasque.

10. LOUIS GUY MARIE &c... de Bretagne, Comte de Vertus, &c. ép. Françoise de Daillon, & Goël Loüise de Balsac, n'a point d'enfans.

ANNE d'Escoubleau, femme de François de Simiane & de Potevez, Marquis de Gordes, Côte de Carces, &c.

LOUIS YOLAND NE. Marquis de Goulaines, a ép. Claude, Marquis du Chastel.

MARIE de la Vove, femme de Baron de Merglise.

GABRIEL Aldonce de Castelnau & de Clermont, Marquis de Sessac, époufa Marie du Prat.

LOUIS Duc d'Arpajon a époufé 1. Gloriande de Lauziers de Themines, 2. Marie Elisabet de Simiane. 3. Catherine-Henriette de Harcourt.

ARMAND de Rohan, Comte de Rochefort.

MARIE-LIONOR de Rohan, femme de Louis d'Albert Duc de Luyenes.

N..... de Simiane & de Potevez.

&c....

LOUIS de Castelnau & de Clermont, Marquis de Sessac.

LOUIS Baron de Caumont.

LOUIS Abbé & Vicomte de Venez.

LOUISE.

CHARLOTTE.

1. Lic. N..... d'Arpajon, Marquis de Seuarac.

Tables Genealogiques

1. CHARLES VI. Roy de France,
ISABELLE de Bavières.

2. CHARLES VII.
Roy de France.

JEANNE de France, femme de *Jean VI. Duc de Bretagne*, Comte de
Montfort & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne.

ISABELLE de Bretagne, femme de *Guy XIV. Comte de Lual*, sire
de Vitré, de Montfort, &c.

4. Guy XV. Comte
de Lual.

JEAN de Lual S. de
la Roche-Bernard.

JEANNE de Lual,
Reyne de Sicile,
Duchesse d'Anjou.

LOUISE de Lual, femme de *Jean de Brosse*, dit de
Bretagne, Comte de *Penthièvre*.

5. RENÉ de Brosse, dit de
Bretagne, Comte de Pen-
thièvre, *cy-devant*.

MADELENE de Bretagne,
Comtesse de Vertus.
cy-devant.

ISABELLE de Bretagne, femme de *Jean sire de Rieux*,
Comte de Harcourt, Marechal de France.

6. CLAUDE sire de Rieux, Comte de Harcourt,
eut pour seconde femme *Suzanne de Bourbon-*
de la Roche-Suryon-Montpensier.

FRANÇOIS de Rieux, Seigneur
d'Allerac, *cy-apres*.

JEAN de Rieux, Seigneur de
Chasteauneuf,
cy-apres.

7. LOUISE de Rieux, Comtesse de Harcourt, &c. porta les biens des Maisons de Rieux & de Harcourt à *René de Lorraine*,
Marquis d'Elbeuf.

8. CHARLES de Lorraine Duc d'Elbeuf, Comte de Harcourt,
&c. sire de Rieux, épousa *Marguerite Chabot*, Dame de Paigny, &c.

MARIE de Lorraine, femme de *Charles de Lorraine*
Duc d'Aumale.

9. CHARLES de Lorraine, Duc d'Elbeuf,
Comte de Harcourt, de Rieux, &c. épou-
sa *Catherine - Henriette* légitimée de
France.

HENRY de Lorraine, Comte de
Harcourt, grand Escuyer de Fran-
ce, a épousé *Marguerite du Cam-*
bout.

CLAUDE LEONORE
de Lorraine épousa
Louys Gouffier Duc
de *Roannois*.

ANNE de Lorrain-
ne, Duchesse d'Au-
male, ép. *Henry de*
Sauoye Duc de *Ne-*
mours.

10. LOUIS de Lor-
raine, Duc d'El-
beuf, Comte de
Harcourt, ép. 1.
Marie de Lannoy.

2. *Isabelle de la*
Tour de Boüillon.

FRANÇOIS
de Lorrain-
ne, Comte
de Rieux,
à présent
appellé
Prince de
Harcourt,
a ép. *Anne*
d'Ornano.

N....

LOUIS de Lor-
raine, Comte
d'Armagnac,
a ép. *Catheri-*
ne de Neufuil-
le-Villeroy.

PHI-
LIP-
PE de
Lor-
rai-
ne.

AR-
MAND.

&c..

....

HENRY
Gouffier,
Marquis
de Boisy,
épousa
Anne
Henne-
quin.

CHARLES
Gouffier,
Comte de
Gonnor,
a épousé
Made-
lene d'A-
brac-de-la
Douze.

CHARLES-
AMEDEE
de Sauoye,
Duc de
Nemours,
épousa
Isabelle
de *Ven-*
dosme.

1. *Liff.* &c.. 2. *Liff.* Plusieurs
11. N.... de N..&c. Enfants,
Lorraine.

ARTVS Gouffier Duc de
Roannois, Marquis de
Boisy, Gouverneur de
Poictou.

N....
non
ma-
riée.

N...
Gouf-
fier.

&c...
.....

MARIE-
IFANNE-
BAPTIS-
TE de
Sauoye.

MARIE-
FRAN-
ÇOISE-
ÉLISA-
BET de
Sauoye.

1. CHARLES VI. Roy de France,
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII.
Roy de France.

JEANNE de France, femme de *Jean VI. Duc de Bretagne*, Comte de
Montfort & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne.

ISABELLE de Bretagne, femme de *Guy XIV. Comte de Lual*, sire
de Vitré, de Montfort, &c.

4. Guy XV. Comte
de Lual.

JEAN de Lual S. de
la Roche-Bernard.

JEANNE de Lual,
Reyne de Sicile,
Duchesse d'Anjou.

LOUISE de Lual, femme de *Jean de Brosse*, dit de
Bretagne, Comte de *Penthieure*.

5. RENE' de Brosse, dit de
Bretagne, Comte de Pen-
thieure, *cy-deuant*.

MADELENE de Bretagne,
Comtesse de Vertus.
cy-deuant.

ISABELLE de Bretagne, femme de *Jean sire de Rieux*,
Comte de Harcourt, &c Marechal de France.

6. CLAUDE sire de Rieux, Comte
de Harcourt, *cy-deuant*.

FRANÇOIS de Rieux, S. d'Asserac, &c. époufa
Renée Dame de la Fueillée.

JEAN de Rieux, Seigneur de Chasteau-
neuf, *cy-apres*.

7. RENE' de Rieux, Seigneur de la Fueillée, époufa
Marguerite de Conan.

RENEE de Rieux, époufa *René* Seigneur
de Carné.

8. JEAN de Rieux, Marquis d'Asserac,
époufa *Susanne de Rieux*.

SUSANNE de Rieux époufa
Pierre de Montmorency, Sei-
gneur de *Laureffe*.

JEAN Seigneur de Carné, époufa *Marie*
de Goulaines.

9. JEAN-EMANUEL
de Rieux, Marquis
d'Asserac, époufa
Jeanne-Pelagie de
Rieux, heritiere de
Chasteauneuf.

HELENE de
Rieux, vefue
sans enfans de
Charles sire du
Bellay, Prince
d'Yuetot.

PIERRE de
MONTMO-
RENCY, S.
de Lauref-
se époufa
Louise de
Lombelon.

MARGVE-
RITE de
MONTMO-
RENCY, fem-
me de *Jac-*
ques Fre-
jeau S. de
la Rochet-
te.

SUSANNE
de Mont-
morency,
femme de
Jean le
Bour-
goüin S.
de Folin.

JEAN Seigneur
de Carné, époufa
Françoise de
Kernezné.

CHARLES de Carné
époufa *Françoise*
le Barbier, Dame
de *Troufflit*.

10. N.... Chef du
nom & Armes de
Rieux, Marquis
d'Asserac, &c.

N..... de Montmorency
heritiere de Laureffe, par la
mort de ses freres, vefue
sans enfans de N... de *Stain-*
ville S. de Couonges.

N.... Fre-
seau S. de
Mons a
ép. N...
Frescau,
Dame de
la *Frele-*
liere.

N... &c....
le
Bour-
goüin.

VRBAIN
Comte
de Car-
né a ép.
N...
No-
bletz.

IOSEPH
de Car-
né S. du
Pleffis-
de Ma-
rueil, a
ép *Ma-*
deleue
de Boi-
sian.

ANNE
de Car-
né, fem-
me de
Plocuc
S. de
Ker-
rouart.

N... &c....
de Car-
né, Vi-
comte
de
Trouff-
lit,

Tables Genealogiques

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Banieres.

2. CHARLES VII.
Roy de France.

JEANNE de France, femme de *Jean VI. Duc de Bretagne*, Comte de
Montfort & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne.

ISABELLE de Bretagne, femme de *Guy XIV. Comte de Lual*, sire
de Vitré, de Montfort, &c.

4. Guy XV. Comte
de Lual.

JEAN de Lual S. de
la Roche-Bernard.

JEANNE de Lual,
Reyne de Sicile,
Duchesse d'Anjou.

LOUISE de Lual, femme de *Jean de Brosse*, dit de
Bretagne, Comte de *Penthièvre*.

5. RENÉ de Brosse, dit de
Bretagne, Comte de Pen-
thièvre.

MADELENE de Bretagne,
Comtesse de Vertus.

ISABELLE de Bretagne, femme de *Jean sire de Rieux*,
Comte de Harcourt, &c. Marechal de France.

6. CLAUDE sire de Rieux, Comte
de Harcourt.

FRANÇOIS de Rieux, S.
d'Allerac, *cy-devant*.

JEAN de Rieux, Seigneur de Chateau-neuf, Vicomte de
Donges, &c. épousa *Beatrix de Ioncheres*.

7. GUY de Rieux, Seigneur de Chasteauneuf, Vicomte de Donges, épousa
1. *Anne Dame du Chastel*, de Coitivy, &c. 2. *Madelene d'Espinau*.

RENÉ de Rieux, Seigneur de Sourdeac,
Marquis d'Oixant. *cy-apres*.

1. *Lit.*
8. MARIE de Rieux,
Dame du Chastel, &c. ép.
Guy de Scepeaux, Comte
de Chemillé, Duc de Beau-
preau.

JEANNE de
Rieux ép.
*Pierre de
Boiseon*,
S. de *Coët-
nifen*.

2. *Lit.*
MADELENE de
Rieux ép. *Pierre de
Rohan*, Comte de
Montauban, Prince
de Guemené.

MARIE de Rieux
épousa Jean de
Rieux, Marquis
d'Allerac, &c.

GUY de Rieux, Seigneur de
Chasteauneuf, Vicomte de
Donges, épousa *Catherine de
Rosmadec*.

9. JEANNE de Scepeaux,
Comtesse de Chemillé,
Duchesse de Beaupreau,
épousa Henry de Gondy
Duc de Retz.

CLAUDE de
Boiseon, S.
de Coëtnefen
ép. Marthe
de S. Denis.

ANNE de Rohan, Prin-
cessé de Guemené, Com-
tesse de Montauban, fem-
me de *Louis de Rohan*,
Duc de *Montbazon*.

JEAN-EMANUEL de
Rieux, Marquis d'Asse-
rac, épousa *Jeanne-Pe-
lagie de Rieux*.

JEANNE-PELAGIE de
Rieux, Dame de Cha-
reau-neuf & de la Hu-
naudaye, &c. veuve de
Jean-Emanuel son Cousin.

10. CATHERI-
NE de Gondy
Duchesse de
Retz, &c. ép.
*Pierre de
Gondy* Com-
te de *Ioigny*,
&c.

MARGVRI-
TE de Gon-
dy, Duchesse
de Beau-
preau, &c.
ép. *François
de Coët* Duc
de *Briffac*.

HERCVLES
Comte de
Boiseon, a
épousé
*Françoise
de Coët-
quen*.

CHARLES de N.... de
Rohan, Com-
te de Montau-
ban, a épousé
*Jeanne Ar-
mande de
Schomberg*.

N.... Chef du nom & des Armes de Rieux,
Marquis d'Allerac, &c.

11. N....
de Gondy
non mariée.

N.... de
Coët
Duc de
Briffac.
N.... de
Coët
mariée
1662. à
N. de
*Neuf-
uille*
Mar-
quis de
*Ville-
roy*.

N... &c..
de
Boi-
seon.

CHAR-
LES de
Ro-
han.

JEAN-
BAPTIS-
TE de
Rohan.

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France. JEANNE de France, femme de *Jean VI. Duc de Bretagne*, Comte de Montfort & de Richemont.

3. FRANÇOIS I. Duc de Bretagne. ISABELLE de Bretagne, femme de *Guy XIV. Comte de Lual*, sire de Vitré, de Montfort, &c.

4. Guy XV. Comte de Lual. JEAN de Lual S. de la Roche-Bernard. JEANNE de Lual, Reyne de Sicile, Duchesse d'Anjou. LOUISE de Lual, femme de *Jean de Brosse*, dit de Bretagne, Comte de Penthièvre.

5. RENÉ de Brosse, dit de Bretagne, Comte de Penthièvre. MADELENE de Bretagne, Comtesse de Vertus. ISABELLE de Bretagne, femme de *Jean sire de Rieux*, Comte de Harcourt, &c. Marechal de France.

6. CLAUDE sire de Rieux, Comte de Harcourt, &c. FRANÇOIS de Rieux, S. d'Asserac, *cy-devant*. JEAN de Rieux, Seigneur de Chasteau-neuf, épousa *Beatrix de Ioncheres*.

7. GUY de Rieux, Seigneur de Chasteauneuf, &c. *cy-devant*. RENÉ de Rieux, Seigneur de Sourdeac, Marquis d'Oixant, &c. Cheualier des Ordres du Roy, épousa *Susanne de sainte Melaine*.

8. GUY de Rieux, Seigneur de Sourdeac, Marquis d'Oixant, épousa *Louise de Vicupont*, Dame du Neubourg, Marquise de Coëtmur. MARIE de Rieux épousa *Sebastien de Ploëuc*, Marquis de Ploëuc & du Tymeur.

9. ALEXANDRE de Rieux, Marquis de Sourdeac, &c. a épousé <i>Hélène de Clere</i> .	ARMAND de Rieux.	CATHERINE de Rieux a épousé <i>Robert de Mauleuille</i> , Seigneur de <i>Paneuille</i> .	HENRIETTE fille aînée, a épousé <i>Paul des Armoises</i> , S. d'Aulnoy & de Ranfieres.	MORICETTE, Marquise de Ploëuc & du Tymeur, épousa <i>Donatien de Maillé</i> , Marquis de <i>Carmen</i> .	LOUISE-GABRIELLE de Ploëuc, femme de <i>Jacques de Riualen</i> , S. de <i>Meslean</i> .	MARIE de Ploëuc, femme de <i>Guillaume de Penen-coët</i> , Seigneur de <i>Kerroale</i> .
---	------------------	--	--	--	---	--

10. HERCVLES de Rieux.	RENÉ de Rieux.	LOUISE de Rieux.	N... N... filles.	N... de Maillé, Marquis de <i>Carmen</i> .	&c...	N..... de Riualen.	&c....	N.. de Penen-coët.	&c....
------------------------	----------------	------------------	-------------------	--	-------	--------------------	--------	--------------------	--------

132 Tables Gen. des descendans du Roy Charles VI.

1. CHARLES VI. Roy de France.
ISABELLE de Bauieres.

2. CHARLES VII. Roy de France. JEANNE de France Duchesse de Bretagne, dont la posterité a esté traitée. CATHERINE de France épousa 1. Henry V. Roy d'Angleterre, & se remaria follement à *Orrin Teuder* Cheualier Gallois, decapité pour sa temerité.

3. HENRY VI. Roy d'Angleterre épousa 1. *Lié.* Marguerite d'Anjou, dite de Sicile. EDMOND Comte de Richemont, épousa 2. *Lié.* Marguerite de Sommerfet, Princesse du sang d'Angleterre. GASPARD Comte de Peimbrock.

4. EDOUARD Prince de Galles, tué au combat de Teukyfbury 1472. HENRY VII. Roy d'Angleterre, épousa *Elisabeth* fille d'Edouard IV. Roy d'Angleterre.

5. HENRY VIII. Roy d'Angleterre. MARGVERITE d'Angleterre épousa 1. Jacques Stuart IV. du nom Roy d'Escoffe, 2. N.... de Douglas Comte d'Angus.

6. IACQUES V. Roy d'Escoffe, épousa 1. *Lié.* Marie de Lorraine de Guise, Duchesse doüairiere de Longueuille. MARGVERITE de Douglas épousa 2. *Lié.* Mathieu Stuart Duc de Lenox.

7. MARIE Stuart Reyne d'Escoffe, veuve de François II. HENRY Stuart, Seigneur de Darnley, épousa Marie Stuart Roy de France, épousa 2. Henry Stuart, Seigneur de Darnley. Coufine Reyne d'Escoffe, doüairiere de France.

8. IACQUES Stuart Roy d'Angleterre, d'Escoffe, & d'Irlande, qu'il reünit sous le nom de la grande Bretagne, épousa Anne de Dannemarck.

9. CHARLES Roy d'Angleterre épousa Henriette de France. ELISABET d'Angleterre épousa Frederic V. Comte Palatin, Electeur de l'Empire, Roy de Bobeme.

10. CHARLES II. Roy d'Angleterre, a épousé Catherine de Portugal. IACQUES d'Angleterre, Duc d'Yorck, a épousé N... Hyde. MARIE d'Angleterre ép. Guillaume Comte de Nassau, Prince d'Orange. HENRIET-TE-ANNE ép. Philippe de Frānce Duc d'Orleans. CHARLES-LOUIS Comte Palatin, a épousé Charlotte de Hesse. ELI-SA-BET. Comte Palatin. ROBERT Comte Palatin. EDOÜART a épousé Anne de Gonzague. LOUISE Religieu-se à Mau-buisson. SOPHIE a épousé N... Duc de Brunsvick.

11. N..... d'Yorck fils. N.... Comte de Nassau, Prince d'Orange. MARIE-LOUISE d'Orleans. CHARLES Prince Pala-tin. ELISABET CHARLOTTE &c... ..,

HISTOIRE

HISTOIRE

DE

CHARLES VI.

ROY DE FRANCE.

TABLE CHRONOLOGIQUE POUR L'ANNEE 1380. & 1381.

ANNEES	De Nostre Seigneur	} 1380. & 1381.	Charles VI. en France. Couronné le 4. de Novembre 1380. 1. 2.
	Du Schisme.	} 2. & 3.	Richard II. en Angleterre. 3. & 4. Iean I. en Espagne, autrement Castille & Leon, fils de Henry mort le 30. May 1379. 2. & 3.
	Des pretendus Papes	} Urbain VI. à Rome. 2. & 3. Clement VII. en Avignon. 2. & 3.	Pierre en Arragon. 44. & 45. Ferdinand en Portugal. 14. & 15. Charles le Mauvais en Navarre. 30. & 31. Louis d'Anjou dit le Grand, en Hongrie. 37. & 38. Du mesme Roy en Pologne. 10. & 11.
	De la vacance de l'Empire d'Occident en Allemagne. 2.		Ieanne d'Anjou en Sicile. 37. & 38.
	Wenceslas de Luxembourg Roy de Boëme, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. élu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.		Charles d'Anjou dit de Duras, & de la Paix, vsurpateur du Royaume. 1. d'Olaüs VI. Roy de Noruegue, Regnant avec Margueritte de Dannemarck sa mere en Dannemarck. 3. & 4.
	Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.		d'Albert de Meckelbourg en Suede. 19. De Robert Stuart 2. du nom en Escoffe. 10. & 11.

Principaux Printes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Etat, & Fauoris de la Cour de France.

Louis de France depuis Duc de Touraine, & enfin d'Orleans, frere du Roy.
 Louis de France, Duc d'Anjou, oncle du Roy, Regent du Royaume.
 Iean de France, Duc de Berry, & Philippe le Hardy Duc de Bourgogne. } Oncles du Roy
 Pierre Comte d'Alençon. Charles d'Evreux Roy de Navarre. } Prin
 Louis Duc de Bourbon, oncle maternel du Roy, & Sur-Intendant de son } ces du
 education avec le Duc de Bourgogne, & grand Chambrier de France. } Sang.
 Iean de Bourbon, Comte de la Marche & de Vendosme, Ancestre de nos Roys.
 Iean, dit de Montfort, Duc de Bretagne.
 Oliuier, Sire de Clifson, Connestable de France. par lettres du 28. Novembre 1380.
 Miles de Dormans, Euesque & Comte de Beauuais, Pair & Chancelier de France.
 crée le 1. Octobre 1380. en la place de Messire Pierre d'Orgemont demeuré Chancelier de Dauphiné.
 Iean de Mauquenchin, autrement dit Mouton, sire de Blainville. créé le
 20. Iuin 1368. }
 Louis de Sancerre, Seigneur de Charenton, & } Mareschaux
 Iean sire de Rieux & de Rochefort. } de France.
 Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, Admiral.
 Renault le Baveux Lieutenant des Mareschaux de France.
 Iean sire de la Ferté Fresnel Mareschal de France en Normandie.
 Moradas sire de Rouille, Lieutenant des Mareschaux en la mesme Prouince.
 Iean Comte de Harcourt, Capitaine General en Normandie.
 Iean sire de Saimpy Capitaine General en Picardie.
 Guichard Dauphin, sire de Ialligny, grand Maistre des Arbalestriers, & grand Eschançon.
 Pierre de Villiers, sire de l'Isle-Adam, grand Maistre de France, & Port-Oriflamme.
 Arnaut Amenion, sire d'Albret, grand Chambellan.
 Bureau sire de la Riuiere, premier Chambellan.
 Iean Comte de Sarrebruche, grand Bouteiller de France dès le 6. May 1364.
 Raoul sire de Raineual, grand Panetier.
 Eustache de Camp-Remy Cheualier trenchant.
 Guillaume Chastelain de Beauuais, Quex de France.
 Charles de Bouuille, Gouverneur de Dauphiné.



HISTOIRE

DV REGNE

DE CHARLES VI.

ROY DE FRANCE.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

- I. *Mort de Charles V. & ses Conquestes.*
- II. *L'Autheur entreprend son Histoire par le commandement de Guy de Monceaux Abbé de S. Denis.*
- III. *Estat des affaires de France.*
- IV. *Assemblée des Notables pour la Régence, & pour le Gouvernement du Royaume, & de la Personne du jeune Roy.*
- V. *Harangue de Jean des Marests Aduocat General, en faueur du Duc d'Anjou.*
- VI. *Harangue de Pierre d'Orgemont Chancelier de France, pour les Ducs de Bourgogne & de Bourbon.*
- VII. *Diuision entre les gens de Guerre pour le sujet de la Regence.*
- VIII. *Les Princes prennent des Arbitres.*
- IX. *Le Duc d'Anjou fait Regent du Royaume.*



LE crois auoir donné si amplement l'Histoire du Roy Charles V. Pere de nostre Serenissime Prince qui regne auourd'huy, que ie n'aurois plus qu'à m'excuser du peu de proportion entre la grandeur d'un si digne sujet, & la bassesse de mon style; si ie ne jugeois qu'il est encore à propos de remarquer icy pour l'honneur de sa memoire, & de mettre à la teste de cette Chronique, qu'on doit à sa prudence, & à sa bonne conduite, la reünion à sa Couronne du Duché de Guyenne & du Comté de Ponthieu, qui en auoient esté demembrez. Je me promets de la belle education du Roy Charles V I. son fils, qu'il ne sera que plus animé

Année
1380. &
1381.

A ij

Année
1380. &
1381.

de ce genereux exemple, & que pour euit le reproche d'auoir degeneré d'une si haute Vertu, ce Prince ne se contentera pas seulement de conseruer, mais qu'il accroistra victorieusement tant d'illustres conquestes.

Je n'entreprendray point de faire icy son Panegyrique, ses belles actions sont en trop grand nombre, & le merite en est si releué; qu'il faut vne Histoire entiere pour les pouoir recompenser de l'immortalité que donnent les lettres. Il est vray qu'une si digne matiere demandoit vne meilleure plume, mais on ne m'accusera point de temerité, apres auoir auoué comme ie fais, que i'ay justement apprehendé de succomber sous le poids de tant de grandes choses, & quand on aura consideré l'obeissance indispensable que ie dois à Monseigneur *Guy de Monceaux* nostre Reuerend Abbé. C'est luy qui m'a commandé d'écrire cette Histoire, & si ie ne m'en acquitte pas avec assez d'éloquence, i'auray soin d'y appporter toute la fidelité que ie dois, & qu'exige la qualité d'un veritable Historien. Je diray ingenuément mes sentimens, ie rapporteray les choses comme i'ay appris qu'elles se sont passées, & s'il y trouue quelques particularitez plus ou moins exagerées qu'elles ne deuroient estre; si ce n'est assez de reconnoître mon ignorance & ma foiblesse, ie mets mon ouurage à ses pieds, ie le soumets à sa censure, ie n'en pretends autre merite que celui d'une parfaite soumission, & sur l'esperance qu'il en sera satisfait, i'entreray en matiere par la naissance du Roy.

Ce jeune Prince nasquit de l'heureux mariage du Roy Charles V. avec Jeanne fille du Duc de Bourbonnois, & l'on attendit du bon Augure d'un mesme nom, qu'il seroit un autre luy-mesme, & qu'il ne succederoit pas moins à toutes ses rares qualitez, qu'à tous ses titres. Cette esperance s'accrut tousiours avec ses premieres années, iusques à l'âge de douze ans qu'il paruint à la Couronne; & quoy qu'on pût dire qu'il trouua les affaires en assez bon estat, ie ne le puis mieux représenter ce me semble, que de remarquer qu'il n'y auoit ny paix bien establee, ny guerre entierement declarée, parce que le regret des pertes que les Anglois auoient souffertes, leur faisoit faire toutes sortes d'entreprises par Mer & par Terre. Ils couroient les Costes, ils pilloient la Campagne, & faisoient les dernieres hostilités sur les frontieres. Les Ducs d'Anjou, de Berry, & de Bourgogne, freres du Roy Charles V. & le Duc de Bourbon son beau-frere, estoient occupez dans la Guyenne & dans le Languedoc à reprimer ces courses, quand ils furent aduertis de l'extremité de sa maladie. Ils creurent alors que de plus importantes affaires les rendoient necessaires à Paris, où ils vinrent en diligence: & comme ils estoient les plus considerables du Royaume, tant par leur naissance & par leur qualité, que par le credit de l'aage & de l'experience qu'ils s'estoient acquise, ils prirent en commun la conduite des choses, & leur premier soin fut d'auiser au Gouvernement de la personne du ieune Roy, & à l'administration de son Estat pendant sa minorité.

Aussi-tost apres les funerailles du Roy defunt, qui se firent en l'Eglise de saint Denis Patron du Royaume, encore qu'ils fussent dans les premiers iours de leur dueil, ils ne laisserent pas d'assembler au Palais, les Prelats, les Barons, & plusieurs autres personnes de sçauoir & d'experience, pour prendre leurs conseils, & manderent pareillement à la deliberation quelques Notables, tels que les Presidents des Chambres du Parlement. Ce seroit vne nouueauté merueilleuse, qu'une affaire de cette importance, & où il se rencontroit tant d'interests si differents, se fût terminée par vne prompte vniformité de suffrages. Le Duc d'Anjou le plus aagé des trois freres pretendoit que son droit d'aisnesse luy deuoit donner la Regence du Royaume, & la tutelle du Roy son neveu, iusques à ce qu'il eust atteint l'aage de quatorze ans selon la Loy, depuis peu establee en France, & apres qu'il eut proposé ses raisons avec beaucoup d'éloquence, *M. Jean des Marets* obtint permission de donner son aduis, & fit ce discours à l'Assemblée.

” C'est en cette occasion icy, tres-grands & tres-illustres Princes, que ie desirois particulièrement souhaitter que Dieu m'eût fait quelque part des talens

du Pere des Orateurs, pour louer dignement la Prudence du feu Roy de tres-
 glorieuse memoire, & pour vous faire admirer cet esprit penetrant, qui le por- Année
 ta à suppléer à la preuoyance de ses predecesseurs, par vne Loy nouvelle pour la 1380. &
 succession de nos Roys. Apres auoir si heureusement maintenu cet Estat contre 1381.
 les secouffes terribles de tant de tempestes, apres l'auoir encore accru par vo-
 stre valeur, & par vos grands exploits, il le voulut establir contre les hazards
 de l'auenir: & considerant sagement les inconueniens des minoritez, il fit refle-
 xion sur les aduantages d'une naissance Royale, qui a fait dire au Poëte, que la
 vertu des Césars deuançait les années. Il en jugea par sa propre experience, il y
 fut confirmé par l'Histoire Sainte, & decida par l'exemple de Ioas & de Ioan-
 than, qui regnerent tous deux, l'un à huit, & l'autre à sept ans, que tous les
 grands courages, & que ceux qui naissent pour le commandement, n'ont pas
 besoin d'un aage si auancé pour commencer leur destinée, & pour estre capa-
 bles de gouverner. Cette verité n'a pas moins paru dans nostre Histoire, où
 c'est assez de s'arrester sur le bon-heur du Regne de Saint Louïs, & souuenez-
 vous s'il vous plaist, Messieurs, que le feu Roy vous a toujours fait ressou-
 uenir à dessein, & pour le sujet qui nous tient icy assemblez, que Saint Louïs
 auoit esté Couronné à l'aage de quatorze ans. Comme il rapportoit le futur au
 passé, ou bien s'il m'est permis de dire la verité, comme il consideroit les pro-
 grés continuels de la malice humaine: cet Estat s'estant tousiours mal trouué
 d'un Gouvernement étranger; ce fut pour y pouruoir, & ce fut encore par vos
 sages auis, Messieurs, qu'il ordonna par vne Loy deormais inuiolable, que
 les enfans des Roys qui leur succederoient à l'aage de quatorze ans, seroient
 declarez Majeurs, & habiles à regner par eux-mesmes. Monseigneur le Duc
 d'Anjou icy present, voudroit de tout son cœur que ce temps prescrit par la
 Loy fut échu; mais en attendant ce bon-heur. là, son honneur l'oblige, moins
 par auarice & par ambition, que par le seul interest du droit d'aïnesse qu'il se
 doit conseruer incontestablement, de vous représenter ses iustes pretensions à
 à la Regence de ce Royaume.

Il sembla d'abord que la force de cette proposition deust emporter tous les
 suffrages, & que pour la pluspart ils penchassent du costé du Duc d'Anjou, mais
 il y en auoit qui estoient trop engagez au party des Ducs de Bourgogne & de
 Bourbon, & Messire Pierre d'Orgemont qui s'estoit preparé à parler pour eux, les
 y fortifia par cette autre Harangue.

L'importance de l'affaire dont il s'agit, me dispensera de cacher la verité
 sous des termes specieux, parce qu'il ne faut point dissimuler que ces grands
 Princes, également jaloux de l'autorité de la Regence, sont tout prests de
 tomber dans vne discorde euidente: i'oseray mesme dire indecente, Messei-
 gneurs, adiousta-t-il en les regardant; puis qu'il n'y a rien de plus mal-seant
 selon la condition du temps, & selon celle de vos personnes, & que vous ne
 pouuez sans hazarder l'Estat du premier Royaume du monde, rompre l'alliance
 naturelle qui vous ioint ensemble, & qui vous vnit si étroitement à luy. Par-
 donnez-moy, Messieurs, si ie dis si librement ma pensée, mais c'est celle
 mesme du feu Roy d'heureuse memoire, & ce fut encore la seule raison qui luy
 fit tousiours desirer d'associer de son viuant le Roy son fils à son autorité, de
 luy faire part de son Throsne, & de le voir proclamer & reconnoistre pour son
 successeur. Je me contenteray pour toute preuue de cette verité, de vous fai-
 re ressouuenir de ces riches habits Royaux, tous semez de fleurs de Lys d'or,
 qu'il fit faire pour ce jeune Prince, & qu'il a fait garder exprés en l'Abbaye
 Royale de Saint Denis, afin de seruir à cette ceremonie. Il nous l'a déclaré
 plusieurs fois, selon l'humeur où il s'est trouué de nous donner part à son se-
 cret: & n'ayant pû executer son dessein à cause de plusieurs maladies, & de
 quelques autres empeschemens, il a fait vne Ordonnance qui est encore en son
 entier, & qui porte que le Duc de Bourgogne son frere puisné, & le Duc de
 Bourbon son beau-frere, auront particulièrement le soin de l'education de ses
 enfans. Ce fut sa derniere volonté, qu'il a commandé qu'on accomplit s'il

Année
1380. &
1381.

estoit preuenu de la mort, & afin qu'il y eust vn fonds suffisant pour la dépense de la Maison du jeune Roy qu'il faudroit augmenter, il y a affecté le reuenu de la Preuosté & Vicomté de Paris, du Bailliage de Senlis, & du Domaine de Normandie; qu'il a ordonné estre mis entre les mains de ces deux Princes, & par eux employé à cet effet, iusques à ce que le Roy son fils fust en aage d'estre Couronné.

Ces raisons icy puisées dans l'intention du feu Roy par vn homme si considerable, partagerent les suffrages, & comme chacun témoigna chaleur pour maintenir sa pretension, les Troupes qu'on auoit approchées de Paris, y voulurent prendre part: si bien que le differend estoit pour se decider par les armes; si la crainte d'vn si grand desordre n'eut fait resoudre les Ducs à conuenir d'Arbitres. La necessité du temps ne permit pas que l'affaire fût agitée dans les Regles, la plus grande Iustice estoit de preuenir le mal en toute diligence, & trouver des expediens pour mettre la paix en la Maison. Et pour accorder tant de differents interests, il fut dit, qu'il ne se falloit point tant contraindre pour l'aage du Roy, qu'on ne püst anticiper le temps de son Couronnement. Il fut determiné pour la fin du mois d'Octobre suiuant, & cependant ordonné, qu'il receuroit les hommages & les sermens de fidelité de tous les Vassaux & Officiers de la Couronne: Que tous les Ordres & les Commissions concernans la guerre & le Gouvernement, s'expediroient en son nom: & que tous les actes de Iustice seroient scellez du Sceau Royal. Il fut aussi arresté, que l'education du Roy & de son Frere vnique, seroit confiée à la fidelité & à la prudence des Ducs de Bourgogne & de Bourbon, avec la Sur-Intendance de leurs Maisons, iusques à ce qu'ils fussent entrez en aage de puberté, & que les deniers de la recepte des Domaines & des Subsidés ordinaires, seroient portez à l'Espagne. Pour le Duc d'Anjou, l'on luy abandonna toute l'Argenterie du Roy defunt, en meubles & joyaux, qui estoient d'vn prix inestimable, tant pour la richesse de la matiere, que pour l'excellence de l'ouurage & du trauail, à la reserue de ce qu'on estimeroit à propos de retenir pour l'usage du Roy: & on luy accorda encore la qualité de Regent, & de Chef du Conseil. Ce Prince eut bien desiré qu'on n'eut rien retranché de l'autorité de sa Regence, mais il y consentit pour le bien de la paix, il témoigna enfin le mesme contentement que les autres Ducs, & ordonna que ce qui auoit esté conuenu, fût dés le lendemain verifié au Parlement, & ensuite publié par tout le Royaume.

CHAPITRE SECOND.

- I. *Desordre des gens de Guerre.*
- II. *Le peuple se mutine à cause des impôts.*
- III. *Paris souleué. pour le mesme sujet.*

ON eut grande joye de cet accommodement, & de la resolution du Sacre du Roy, mais il fut retardé par les desordres que firent les gens de Guerre. Le Duc d'Anjou, comme nouveau Regent, en ayant receu les plaintes, il manda les principaux Officiers, & leur dit: Nous auons appris d'étranges choses des soldats qui sont sous vostre charge, & on nous a rapporté qu'il n'y a sorte de violence qu'ils ne fassent souffrir aux Subiets du Roy. C'est pourquoy ie vous commande de les faire viure dans l'ordre, & pour vous obliger dauantage à reprimer vne si dangereuse licence; ie vous declare que ie permettray de courre sus à tous ceux qui feront si osez que de continuer ce pillage & de contreuenir à mes ordres. Cela fut publié à son de trompe à toutes les Troupes, mais elles estoient si incapables de discipline qu'elles n'en furent que plus insolentes, & leur brigandage encore plus cruel & plus public. Toute la campagne deuint vne solitude effroyable, les pauvres laboureurs se jetterent avec ce qu'ils

purent sauuer de leurs meubles & de leur bestail , dans les villes ou dans les lieux forts , le reste demeura exposé à la fureur du soldat François , & l'on peut dire en verité , que hors le massacre & le feu , sa rencontre n'estoit pas moins à craindre que celle de l'Anglois , & des ennemis estrangers. L'hospitalité estoit violée impunément , le trafic interrompu , & les Villes comme assiegées à cause des prisonniers qu'ils faisoient à la campagne. Les vns prenoient pour pretexte les dépenses qu'ils auoient faites dans le seruice , d'autres disoient que c'estoit pour se recompenser du mesme traitement qu'on auoit fait à leurs païs : & c'est tout ce que ie puis dire de ce desordre : Aussi bien n'ay-je point de termes pour faire entendre sans honte la brutalité de quelques-vns d'entr'eux , venus des nations éloignées , qui commirent contre des petites filles innocentes , des enormitez pires que le violement , & qui n'ont point de nom en France.

Année
1380. &
1381.

Il y en eut qui voulurent autoriser ce pillage du pretendu refus qu'on faisoit de payer les subsides ordonnez pour la Guerre , comme si la vexation de l'exacteur eut laissé quelque chose de reste à la cruauté du soldat. Cela seruit à réueillir d'autant plus dans les Villes la haine naturelle des habitans contre les Fermiers & les Receueurs des impôts , que ces gens affamez & sans pitié poursuioient pour le recouement de leurs restes avec vne extrême rigueur , sans auoir égard au changement arriué par la mort du Roy , non plus qu'au murmure & aux menaces du petit peuple , qui se souleua enfin , qui força leurs maisons , qui enfonça les Bureaux , & leur fit tout abandonner pour sauuer leur vie.

Cette mutinerie commencée à Compiègne & autres Villes de Picardie , s'étendit iusques à Paris , ou deux cens hommes de la plus basse canaille vinrent fondre en foule chez Iean Culdoe Preuost des Marchands , personnage assez modeste & bien intentionné , & l'entraînerent malgré luy au Palais. Le Regent fort surpris de le voir à la teste de telles gens , luy demanda d'abord à quoy bon cette assemblée tumultuaire & inaccoustumée , & le Preuost qui n'estoit pas moins confus de la violence qu'il auoit soufferte , luy remontra le genouil en terre qu'on l'auoit tiré par force de sa maison pour le venir supplier au nom de ce peuple furieux de le soulager des impositions dont le feu Roy l'auoit chargé , & qu'il auoit encore de beaucoup augmentées depuis sa Regence. Il tascha de luy faire connoistre par bonnes raisons qu'on en estoit insupportablement accablé , & sur cela cette nombreuse suite de mutins s'écria d'une voix épouventable qu'ils n'en payeroient plus rien , & qu'ils mourroient plustost mille fois que de souffrir tant d'exactions , & tant d'injures faites à leur liberté. Le Regent craignant de porter à l'extremité cette multitude assez desesperée pour attenter à son caractère & à sa personne , les voulut amadouër de belles paroles ; mais comme elles ne seruirent qu'à les rendre plus fermes à tousiours insister , il trouua moyen de les faire consentir à ce qui en seroit ordonné par le Roy , qui pour lors estoit absent. Ils se separerent sur de bonnes esperances , & prenans auantage de ce premier succez qui grossit leur party , il se fit ensuite plusieurs assemblées de nuit , & il s'y proposa d'étranges conseils. L'on y parla avec mespris de la conduite des Grands de l'Estat & des Prelats , on blasma leur incapacité dans le maniment des affaires , on se plaignit de leur orgueil & de leur vanité , on y mesla des propositions contre tous les riches de la Ville , enfin tout tendoit de telle sorte à vne sedition ouuerte , qu'il ne manquoit qu'un Chef pour la rendre toute formée , & pour voir Paris reduit au dernier Bouleuersement.

CHAPITRE TROISIEME.

- I. *Resolution prise pour le Sacre du Roy.*
- II. *Les premieres inclinations de sa jeunesse.*
- III. *Olivier de Clisson fait Connestable de France.*
- IV. *Avarice du Duc d'Anjou.*
- V. *Sacre du Roy.*
- VI. *Cheualiers créez par le Roy à son Sacre.*
- VII. *Differend pour la preseance entre les Ducs d'Anjou & de Bourgogne.*

Année 1380. & 1381. **L**E Duc d'Anjou ne voulant rien oublier à la pompe du Sacre du Roy, manda aux Troupes qui estoient répandues dans les enuirons de Paris, de se joindre en vn lieu d'assemblée pour y venir accompagner sa Maiesté, & ce jeune Monarque qui s'ennuyoit à Melun où il estoit demeuré suiuant les ordres du Roy son Pere, fut bien aise de pouuoir satisfaire par cette occasion à la passion qu'il auoit de se voir à la teste d'une Armée. Il aimoit naturellement les Armes, & il le fit voir agreablement au feu Roy vn iour qu'il voulut tenter son inclination, & qu'il mit à son choix de prendre tout ce qu'il voudroit de tout ce qu'il auoit de plus riche & de plus capable de diuertir vn enfant. Il vit tout piece apres autre, sans rien retenir de ce qu'il auoit manié, mais apperceuant vne espée qui estoit pendue en vn coin du cabinet, il y courut, & supplia son pere de luy en vouloir faire present. Comme le Roy admiroit avec joye ce bon augure de sa valeur, Messire Guichard Dauphin, Seigneur de grand merite, qu'il auoit choisi pour veiller à l'education de ce petit Prince, le confirma dans cette opinion, & l'assura qu'il auoit tousiours reconnu qu'il n'auoit d'inclination que pour les espées & pour les Armes.

Peu de iours apres le Roy prit l'occasion d'une feste de Cour pour l'éprouuer vne autre fois en presence des Princes de son Sang qu'il auoit traittez, afin de leur faire part de sa joye, & de leur donner bonne opinion de son fils. Il fit apporter deuant luy vne riche Couronne toute d'or & de pierreries, & vn casque tout pareil, pour estre Couronné de l'une comme Roy, ou pour estre armé de l'autre, & pour courir tous les dangers de la guerre & toutes les fatigues de la Cheualerie: & l'on fut tout estonné de l'entendre dire au Roy de son propre mouuement, Monseigneur donnez-moy le casque & gardez vostre Couronne. Ce premier brillant de son courage luy attira l'estime & l'admiration de toute la compagnie, l'on en tira d'heureux augures, le Roy prié de satisfaire à sa promesse y adiousta encore vne petite espée, il fit tout attacher au cheuet de son liêt, & commanda qu'on luy fit des armes propres à sa taille. Comme ce Prince estoit fort sage, il ne manqua pas de se seruir fort à propos de la bonne impression que cette gentillesse du Dauphin son fils, fit sur les cœurs & sur les esprits de tous les Grands, il les pria de luy estre fideles apres sa mort, & de luy conseruer cette affection qu'ils auoient conceuë de ses vertus naissantes, & tous le promirent avec mille sentimens de tendresse & de joye.

Le Roy continuant dans la passion qu'il auoit pour les armes témoigna quelque estonnement peu de iours auant son Sacre, que depuis la mort du fameux Bertrand du Guesclin, les Gens de Guerre fussent sans Chef pour les commander, & pour les faire viure en discipline. Le Regent y vouloit pouruoir par la creation d'un Garde de l'Oriflamme, mais il en pretendoit le choix pour en faire sa creature, & les Ducs de Bourgogne & de Bourbon, ne manquerent pas de

de s'y oppofer, sur ce que par les articles de leur Traité, il estoit dit expressément que les affaires de la Guerre se regleroient sous le nom & sous l'autorité du Roy & par sa seule volonté. C'est pourquoy ils trouuerent plus expedient de luy aller proposer de faire vn Connestable, & l'on y proceda par election apres serment fait entr'eux de ne penser pour cette haute & importante Dignité, qu'à celuy qu'ils jugeroient le plus expert & le plus entendu à bien placer vn Camp, & plus capable de le faire subsister par les viures, de le garder de surprise, de bien prendre l'occasion d'un combat, de bien ranger vne Armée en Bataille, & de secourir à propos les corps ébranlez.

Année
1380. &
1381.

Le bon-heur de la France voulut que plusieurs se trouuerent assez dignes de cét employ; mais Oliuier de Clifson Grand Seigneur de Bretagne remporta cét auantage dans la comparaison des merites de tous les Subiets, que tous les suffrages auparauant partagez pour diuers interets se reünirent aux choix de sa personne, en faueur de ses grands faits d'Armes dans toutes les Guerres passées, & principalement à la conqueste de la Guyenne sur les Anglois. Le Roy fut bien-aise que le Grand du Guesclin pût reuiure pour son seruice en cét autre Breton fidelle compagnon de ses glorieux exploits, il l'honora aussi-tost de l'Espée Royale, & apres auoir receu son serment, il luy ordonna d'aller prendre le commandement de l'Armée, & de la mener du costé de Rheims où il se deuoit rendre.

La Cour partit de Melun pour ce voyage le 25. iour d'Octobre, composée de la plus illustre Noblesse du Royaume, & particulièrement des Ducs de Berry, de Bourgogne, de Bourbon & de Bar, & des Comtes de Hainaut, de Harcourt & d'Eu. Et la Ville de Rheims qui est obligée de faire les frais de la reception de nos Roys en cette occasion de leur Sacre, fut d'autant plus à louer de sa magnificence, qu'elle n'y épargna rien, quoy qu'elle eut perdu ses premiers apprests par le retardement de l'arriuée du Roy. Le Duc d'Anjou en fut cause par son auarice insatiable, & par vne faim immoderée de thesaurizer qu'il ne pouuoit assouuir de ce grand amas de Finances qui ne se scauroit nombrer que le defunt Roy auoit laissé. Il creut qu'il restoit encore de l'argent caché, & comme il en cherchoit les auis de toutes parts, il ne negligea pas celuy qu'il receut de quelques Officiers de la garde du Roy defunt, qu'il auoit fait sceller des lingots d'or & des barres d'argent de grand prix dans les murailles du Chasteau de Melun, & d'autres lieux où il s'alloit diuertir. Cela estoit vray, mais le Roy s'en estoit decouvert à peu de ses plus familiers, encore les auoit-il obligez par serment de n'en reueler le secret qu'à la personne seule de son fils aîné, quand il seroit majeur.

Du nombre de ces confidens estoit Messire Philippe de Sauoisy que le Duc fit venir, mais il n'en pût rien tirer, ny par douceur ny par menaces, iusques à ce que la crainte de la mort & la presence du Bourreau prest à luy couper la teste, l'obligerent à declarer la verité. Quelques-vns disent que la valeur de ce Tresor montoit à quinze mille escus d'or, mais il est malaisé de bien scauoir le vray d'une chose cachée comme celle-là, & tout ce qui s'en peut dire de certain sur le bruit commun qui se confirme encore par le témoignage des personnes dignes de foy, c'est que tout ce qui s'y trouua fut enleué.

Après cette action le Duc alla en diligence rejoindre le Roy sur le chemin, & le fit entrer dans Rheims le Samedy troisieme iour de Nouembre. Le peuple le receut avec de grandes acclamations, & le Clergé le conduisit faire ses prieres en l'Eglise de Nostre-Dame, d'où il fut mené au Palais Archiepiscopal qui luy auoit esté préparé. Le lendemain il retourna à l'Eglise en mesme ceremonie où il fut fait Cheualier, & receut l'accolée de la main du Duc d'Anjou, qui luy ceignit l'espée auparauant qu'il fut oingt de l'huile celeste, & reuestu de ses habits Royaux, dont la garde appartient aux Abbez de Saint Remy & de Saint Denis, qui les doiuent représenter en cette solemnité.

Auec l'Archeuesque de Rheims qui faisoit la ceremonie, estoient les Euesques ses Suffragans, & les Pairs Ecclesiastiques de France; mais des Seigneurs

B

— Laïques honorez de cette dignité, il n'y auoit que M. le Duc de Bourgogne
 Année leur Doyen, parce que le Comte Louïs de Flandres estoit absent, & que les
 1380. & Duchez de Guyenne & de Normandie, & les Comtez de Champagne & de
 1381. Thoulouse estoient réunis à la Couronne. Pendant la Messe, Le Roy ayant
 esté Sacré par l'Archeuesque, & reuestu de ses habits Royaux, fut conduit par
 les Pairs en vne place eminentte ouuerte de tous costez, où l'on auoit eleué son
 Throsne, afin qu'il pût estre veu de tous les assistans: & comme c'est la coustu-
 me depuis le temps de Charles-magne que l'on porte en ce iour son espée, nom-
 mée joyeuse, en memoire d'un si victorieux Monarque, l'on la mit à la main de
 M. Louïs Frere du Roy jeune enfant de dix ans. Le Seruice acheué le Roy
 reuestu des mesmes habits du Sacre, donna l'ordre de Cheualerie aux deux fils
 du Duc de Bar & du Sire de Montmorency, & à dix autres jeunes Seigneurs.

Le festin Royal qui se fit ensuite, fut troublé, comme il n'est que trop ordi-
 naire aux iours de réiouiſſance; par le differend qui suruint pour la preſeance
 entre les Ducs d'Anjou & de Bourgogne. Le premier comme aîné voulut
 prendre la premiere place, l'autre la prétendit en vertu de sa qualité de Doyen
 des Pairs, & cela fit vn grand bruit qui sembla ne se pouuoit terminer que par
 les armes, parce que chacun des Officiers de guerre commençoit à prendre
 party selon son inclination, & déjà l'on s'assembloit pour voir à qui l'emporte-
 roit de force, quand le Duc de Bourgogne, comme plus hardy fendit la presse,
 prit sa place & dit courageusement à son aîné, mon frere i'auray aujourd'huy le
 rang qui m'appartient, & ie ne souffriray pas que vous me priuiez de l'honneur
 qui m'est deub. Comme cela se fit avec la participation du Roy qui le souffrit
 par conuiuence, le festin n'en fut pas moins joyeux, & on n'en fit pas plus mau-
 uaise chere, & pour acheuer la magnificence du Banquet Royal, le nouveau
 Conestable, & le Marechal de France Louïs de Sancerre seruoient à Cheual
 les plats sur la table du Roy. Pendant tout le repas on representa plusieurs Hi-
 staires anciennes pour diuertir la compagnie, & on n'oublia rien de tout ce qui
 pouuoit seruir à rendre la feste plus celebre.

CHAPITRE QUATRIÈME.

- I. *Rétour du Roy à Paris.*
- II. *On l'empesche de passer dans les villes.*
- III. *Sa Reception par les Parisiens.*
- IV. *Il reçoit en ses bonnes graces le Comte de saint Paul.*
- V. *Qui accuse de trahison Bureau de la Riviere, Fauory du feu Roy.*
- VI. *Maintenu & protégé par le Conestable de Clifſon.*

A Pres le Sacre, le Roy recut en personne les hommages & le serment de
 fidelité des Princes & des Seigneurs la Couronne en teste l'espace de deux
 iours, & cela fait on le ramena en diligence à Paris par la Champagne & la Pi-
 cardie. Mais on ne s'estonna pas sans sujet de ce qu'on luy fit prendre vne
 route à l'escart pour le détourner des bonnes Villes où il estoit attendu en
 grand honneur & somptueux appareil. On creut que c'estoit pour n'estre point
 obligez à l'exemple des Roys ses predecesseurs qui auoient accoustumé en de
 pareilles rencontres de témoigner leur magnificence & leur bonté par la confir-
 mation des priuileges des Villes, & par la deliurance des prisonniers, & plu-
 sieurs qui sçauent le secret de ce procedé disent, que ce fut principalement
 pour empescher que le Roy des prieres & des remonstrances des habitans ne
 relâchat quelque chose des subsides. On trouua encore à redire en ce voyage

de ce que reuenant à Paris, & n'estant éloigné que d'une lieuë de l'Eglise de Saint Denis, Apôstre & Patron de la France, où l'Abbé & le Conuent s'é-
 toient preparez à le receuoir en Procession solennelle quelques esprits libertins
 le dissuaderēt de luy rendre ce deuoir pour le remettre à vn autre temps. Le len-
 demain iour de Dimanche, il s'habilla d'une fine estoffe de soye, toute semée
 de fleurs de lys d'or pour son entrée dans Paris, & les principaux de la Ville vin-
 rent à cheual au deuant de luy iusques au village de la Chappelle, avec leurs
 Robbes my-parties de blanc & de verd.

Année
 1380. &
 1381.

Toutes les ruës & les places publiques estoient parées comme des Eglises, de diuerses tapisseries, il y auoit d'espace en espace des Chœurs de Musique, & on voyoit quantité de fontaines qui jallissoient du lait, du vin & des eauës composées, dont la nouveauté & l'inuention donnoit de l'admiration à tous les passans, aussi bien que le bel art & la structure de plusieurs belles machines curieusement inuentées au sujet de cette reception. Le Roy les vid avec plaisir & apres auoir esté faire sa priere à Nostre-Dame, où l'Euesque & le Chapitre le receurent Processionnellement avec le texte des Euangiles en grande cceremonie, il alla descendre au Palais, & y receut plusieurs presens, tant de la ville, que des Prelats & des Grands Seigneurs du Royaume. Il y tint feste planiere & Cour ouuerte pendant trois iours qui se passerent en tournois & autres jeux militaires, & comme toutes les Dames de la premiere qualité y auoient esté inuitées par les Cheualiers, il n'y en eut pas vn qui ne taschât de signaler son courage & sa magnificence pour satisfaire à la dignité de la feste & à l'esperance qu'ils en auoient donnée.

A ces ioustes se trouua l'illustre Waleran de Luxembourg Comte de Saint Paul, nouvellement rappelé d'Angleterre, pour se purger deuant le Roy de diuers cas qu'on luy impositoit. On l'accusoit principalement d'auoir commis vn crime de leze Majesté, pour auoir épousé sans le consentement du feu Roy la sœur de Richard Roy d'Angleterre, d'auoir par ce moyen fait alliance avec les Ennemis du Royaume, & d'auoir promis de les aider de ses places & de ses Chasteaux; mais quoy que plusieurs le iugeassent inexcusable au sujet de ce mariage, il ne laissa pas de trouuer des gens auprès du Roy pour plaider sa cause. Ils rejeterent toute la faute sur l'emportement de sa jeunesse qui se meurissoit de iour en iour, & qui produiroit de meilleurs fruits dans vn aage plus auancé. La clemence du Roy l'emporta sur le poids d'une accusation si considerable, il permit au Comte de se purger en sa presence, & des Grands de sa Cour, afin d'en étouffer la memoire. Il y vint les yeux baissés, il se mit deuant sa Majesté en estat de suppliant, & apres auoir assez suffisamment répondu à tout ce qui luy fut objecté, pour se mieux iustifier, il offrit le combat à quiconque oseroit entreprendre de l'accuser; mais le Roy luy imposa silence, & pardonna tout à son aage.

Après auoir remercié ceux qui l'auoient assisté auprès du Roy, il ne songea plus qu'à se vanger de Messire Bureau de la Riuiere, par le Conseil duquel le Roy Charles V. l'auoit banny du Royaume. Pour luy rendre la pareille, il l'accusa aussi de trahison, assurant contre luy qu'il auoit cette année mesme tenté le courage des Anglois pour les attirer sur la France, & que c'estoit vne verité si constante, qu'il la proueroit par vne lettre escrite de sa propre main, & seellée de son Sceau, qu'il auoit enuoyée aux ennemis. Il seruit beaucoup en cette occasion au Sire de la Riuiere d'auoir fait des amis dans sa prosperité, & quelques biens qu'il ûet amassés, ils auroient esté plus capables d'aider à sa perte que de le soustenir, s'il ne se fut sagement conduit dans les bonnes graces du Roy defunt, & s'il n'eût employé tout le credit de sa Charge de premier Chambellan à bien faire aux personnes de merite qu'il traittoit avec ciuilité, dont il portoit les interests avec chaleur, & qu'il auoit tousiours essayé de pousser dans les premieres Charges de la Cour, il auoit mesmes disposé le Roy son Maistre à donner l'espée de Connestable à Messire Oliuier de Clifson; & comme ce bon office les auoit vnis d'une tres-étroite amitié, il eut particulièrement recours

Année
1380. &
1381.

à sa protection dans cette extremité, & luy escriuit cette lettre en toute diligence.

Mon tres-cher amy, vous estes le seul apres Dieu, que ie puisse reclamer, & sur la fermeté duquel ie puisse fonder l'esperance de mon salut, dans la persecution que ie souffre par vne calomnie qui me met hors de moy, & qui moblige de vous mander tout en desordre, que ie suis tres-injustement accusé, & qu'il s'agit de la perte de mon honneur & de ma vie, de la ruine de ma maison, & de l'extinction entiere de ma famille. P'implore vostre assistance & j'attens avec impatience par ce mesme porteur des nouvelles de ce que vous aurez eu la bonté de faire pour moy auprès du Roy.

Comme les veritables amis ne se peuuent éprouuer que dans l'aduersité, ce Connestable que tant de bien-faits ne pouuoient rendre ingrat avec tant de courage & de vertu, ne cessa iour & nuict d'interceder auprès du Roy. Il étoit fidèlement tous les mouemens de son esprit, tantost pour le flechir, & tantost pour le prier, quelquefois il exageroit ses seruices, & les témoignages de la fidelité qu'il auoit renduë au Roy son pere, & quelquefois mesme il s'emportoit sur l'innocence de ce cher Compagnon de sa fortune, iusques à dire hautement que quiconque oseroit soustenir le contraire en auoit faussement menty, & qu'il le maintiendrait par le combat de sa personne contre la sienne. Pendant que de son costé il agissoit avec tant de chaleur, plusieurs autres encouragez d'un si bel exemple le secundoient de tout leur pouuoir, supplians tres-humblement le Roy de ne pas souffrir qu'un Cheualier d'un si grand merite & d'une fidelité si reconnüe, souffrist l'injure d'un infame & d'un traistre. Le Roy vaincu de tant de remonstrances adoucit la colere qu'il auoit vn peu trop legerement conceuë, il r'appella le Sire de la Riuiere, qui iusques alors s'estoit tenu caché, & au mois de Decembre ensuiuant il le restablit en sa Charge de premier Chambellan, malgré la haine declarée du Duc de Berry, & l'auerfion des autres Princes de son Sang.

CHAPITRE CINQUIESME.

- I. *Les Gens de Guerre licentiez commettent plusieurs desordres.*
- II. *Que les Princes imputent à l'auarice du Regent.*
- III. *Differend pour ce sujet entre luy & le Duc de Bourgogne.*
- IV. *M. Iean des Marests employé pour les mettre d'accord, encourt la haine des autres Princes pour auoir pris le party du Duc d'Anjou.*

Apres le joyeux retour du Roy, les Princes ses Oncles tinrent Conseil sur ce qui estoit à faire, & parce que la rigueur de l'Hyuer n'estoit nullement propre à la Guerre, ils resolurent de licentier les troupes qu'ils auoient disperciées, pour n'estre pas tousiours à charge toutes ensemble à vne mesme Province. Les soldats faschez de voir sans recompenses les seruices de plusieurs campagnes, & la fatigue & les despenses qu'ils auoient supportées pendant l'Hyuer, obeïrent à regret, ils déchargerent leur colere sur la campagne, & ils n'excepterent pas mesmes de leur ressentiment les terres des Princes.

C'est ce qui fit naistre vn nouveau differend entre les Oncles du Roy & le Duc d'Anjou, chacun imputant publiquement tous ces excez de la Soldatesque à l'auarice insatiable de ce Regent, qui auoit pris & employé à son vsage l'argent destiné pour le paiement des gens de Guerre, que le Roy croyoit auoir si finement caché. Le Duc de Bourgogne fut celuy qui éclatta le plus, & il porta son indignation iusques à demander qu'il en fist restitution, comme ayant transgressé l'accord fait entr'eux, qui ne luy donnoit autre disposition

que de ce qui se trouueroit en meubles, tant dans les Garderobes, que dans les coffres & autres endroits de la Maison du Roy. Il luy reprochoit souuent la quantité presque incroyable d'or, de pierreries, de riches étoffes & de belle argenterie qu'il auoit enleuée, & le pressoit mesme tout haut dans tous les Conseils d'en rapporter au Roy tout ce qui estoit nécessaire, non seulement pour l'usage de sa personne, mais pour les dehors & pour l'esclat de la dignité. Le refus de l'un & la persecution de l'autre, ne manqua pas à ce qu'on deuoit attendre d'un mécontentement iusques alors caché sous la cendre de la dissimulation, il en sortit vn feu de discorde, ils en vinrent aux grosses paroles & aux reproches, ils furent tousiours depuis contraires en leurs aduis, & tous les Conseils se passerent en piques & en injures.

Année
1380. &
1381.

Il est bien malaisé que le public ne patisse des querelles qui naissent entre des personnes de cette qualité; c'est pourquoy les Grands & les Prelats de la Cour jugerent à propos de courir au deuant de cet embrasement qui menaçoit l'Estat. Ils leur remontrèrent par bonnes raisons & par exemples l'importance de leur vnion. Ils leur representèrent toutes les suites pernicieuses d'une si dangereuse mes-intelligence, & ils obtinrent enfin avec beaucoup de peine qu'ils garderoient de part & d'autre l'accord fait entr'eux auparauant le Couronnement, sauf à regler ce qu'ils pretendroient auoir esté fait au contraire, Maistre Iean des Marests Aduocat General, qu'on choisit pour Arbitre, ne manqua pas d'eloquence dans cette occasion, mais il l'employa toute entiere à exalter les grands traux & les soins du Regent, iusques à le louer d'auoir fait de grandes auances du sien pour le bien du Royaume. Il en fit vne longue exageration, & ne dit rien des belles actions ny des seruices des autres Ducs, dont il s'acquitta la haine pour tout merite de ce grand Panegyrique.

CHAPITRE SIXIESME.

- I. *Les diuisions de Paris recommencent au retour du Roy.*
- II. *Le peuple presse pour son soulagement.*
- III. *Vn Cordonnier emeut le peuple contre les Grands & les principaux de la Ville.*
- IV. *Le Preuost des Marchands contraint d'aller vers le Regent.*
- V. *Réponse de Miles de Dormans Chancelier de France au peuple.*
- VI. *Les impôts sont reuoquez.*
- VII. *Le peuple non content demande que les Iuifs soient chassez de Paris.*

Comme l'on regarde avec plaisir la serenité de l'air apres l'orage, telle fut la satisfaction que l'on eut de voir la paix succeder à ce trouble de la Cour; mais comme on recommençoit à trauailler avec plus d'intelligence aux affaires d'Estat, voicy vn nouveau trouble ciuil qui s'eleue par l'impatience du petit peuple de Paris. Il auoit attendu au retour du Roy le soulagement des impôts que le Duc d'Anjou luy auoit promis, & comme il vid le temps écoulé, il commença de murmurer contre la lascheté des notables Bourgeois; les Esprits s'échaufferent, & peu s'en fallut que la populace ne prist les Armes, & ne fist insult aux principaux de la Ville. Cela obligea le Preuost des Marchands à faire vne assemblée au Parloir aux Bourgeois deuant le Chastelet, mais parce que la canaille y accourut en plus grand nombre que n'eut esté la Compagnie qu'on auoit mandée, presque tous les aduis alloient à secouër le joug, & à crier liberté.

Année
1380. &
1381.

Le Preuost toutefois proposa d'attendre quelque temps, de crainte de troubler la ioye qu'on auoit rémoignée de l'arriuée du Roy, les plus sages y consentirent, & si leur exemple ne tenoit le peuple dans le respect, on pouuoit croire qu'il estoit radoucy par l'esperance qu'on auoit d'obtenir quelque grace de la bonté du Prince, sans la rencontre d'un brutal de Gordonnier qui mit tout en desordre par ses crieries.

„ Iamais, dit-il, ne iouïrons-nous en repos de nos biens, l'auarice tousiours
croissante des Grands nous chargera-t-elle incessamment d'imposts, & de nou-
„ uelles exactions au dessus de nostre deuoir & de nos forces ? Faudra-t-il que
„ noyez de debtes nous payons tous les ans plus que nous n'auons de reuenu ? Que
„ dites-vous, Messieurs les Bourgeois, de cét extreme mespris où vous viuez,
„ n'est-il pas vray qu'on vous osteroit si l'on pouuoit vne partie de l'air que vous
„ respirez, puis qu'on vous enuie iusques à la voix, & iusques à la voix & a la figu-
„ re de l'homme ? Puis qu'on trouue mauuais que vous vous rencontriez avec les
„ Notables aux Assemblées & dans les lieux publics, & enfin, puis qu'on vous
„ traite avec tant de difference, que de demander arrogamment quel droit à la
„ terre de se vouloir mesler avec le Ciel, & pourquoy la lie du peuple vouloir en-
„ trer en comparaison avec les Riches ? Ceux pour qui nous faisons tous les iours
„ des prieres, & à qui nous donnons tout ce que nous auons vaillant, n'ont
„ point d'autre dessein que de s'en faire braues, & de brauer nos yeux avec leurs
„ beaux habits tous couuerts d'or & de perles, & avec vne grande suite de va-
„ lets, & c'est encore pour bastir de beaux Palais qu'ils cherchent les moyens
„ d'accabler d'imposts cette mere des Villes du Royaume. Il n'y a que trop long-
„ temps que la patience du peuple souffre sous le poids de tant d'exactions, & si
„ i'en suis crû, à moins que tout presentement on ne leue cét insupportable far-
„ „ deau, mon auis est qu'on fasse prendre les Armes à tous les Bourgeois : car il n'y
„ en a pas vn qui ne deust plus volontiers mourir que de conseruer vne vie si mise-
„ rable, & d'endurer plus long-temps vne si grande injure.

A peine cét insolent harangueur eust-il finy son seditieux discours, que trois cens autres & plus, tous gens de mesme farine, & aussi peu capables de raison que luy, mirent l'espée à la main, & forcèrent le Preuost des Marchands de les mener au Palais, quoy qu'il pust dire pour les en détourner. Ils demanderent tumultuairement que le Duc d'Anjou vint ouïr leurs remonstrances, & il y alla par commandement du Roy, qui le fit accompagner de Messire Miles de Dormans Euesque de Beauuais, Chancelier de France, à qui le feu Roy auoit donné les Sceaux, & qui estoit vn personnage également considerable pour son sçauoir & pour sa probité. Ils monterent sur la table de Marbre pour donner Audience au Preuost, qui fit vne remonstrance pleine de pitié sur l'excez des impositions, & sur le miserable Estat du peuple, & conclud enfin, comme il deuoit pour n'en estre point affommé, qu'on eût à le soulager tout presentement des charges que le defunt Roy auoit mis sur luy ; puis qu'aussi bien ne les souffriroit-on plus, dans la resolution où l'on estoit de plustost mourir que de rien perdre de l'ancienne liberté. Ce n'est pas qu'il ne taschât à satisfaire à son deuoir apres auoir satisfait à la fureur de ces mutins, il s'adoucit vn peu sur la fin, & comme ce ne fut pas sans apprehender de leur déplaire, il fut bien-aise d'entendre par vn grand bruit qui s'éleua dans la multitude, qu'elle estoit contente de son action. Le Duc qui estoit fort aisé, eut de sa part le mesme soin de ne rien dire qui les pust emporter à quelque chose de violent qui commist sa personne & sa dignité, il les flatta de douces paroles, & apres auoir attiré à soy les yeux & les oreilles de tous ces seditieux deuenus plus capables de raison, il commanda au Chancelier de parler, & voicy ce qu'il dit sans rien perdre de sa grauité.

„ S'il estoit besoin de louer icy autant qu'elle le merite, la liberalité des Roys
„ & des Princes de France enuers la ville de Paris, ie dirois que de tout temps ils
„ l'ont fauorisée & honorée de plusieurs beaux Priuileges, qu'ils ont moderé les
„ aides, qu'ils l'ont embellie de plusieurs ourages publics, & que de toutes celles

du Royaume elle a tousiours esté la plus considerée & la mieux aimée. Vous les scauez par vne longue experience, & vous ne pouuez iustifier par aucun exemple, qu'on vous ait jamais rien refusé que vous ayez demandé avec humilité. C'est ce que vous ne faites point icy : car qu'est-ce-là, ie vous prie, d'auoir osé venir en si grand nombre & d'une façon furieuse, avec des clameurs accompagnées de plus de menaces que de respect, pour obtenir d'autorité ce que vous ne pouuez pretendre que par humble supplication? Vous meriteriez bien sans doute qu'on vous renuoyast comme vous estes venus, & qu'on vous fist sentir par vn iuste mespris combien vous auez offensé vos Seigneurs naturels, mais cette offense vous est gratuitement remise par la mesme bonté qui leur est naturelle, & dont ils ont accoustumé de temperer leur seuerité. C'est à dire qu'on vous le pardonne pour cette fois icy seulement, & pour ce qui est des impôts que vous demandez qu'on abolisse, comme les Roys ne font rien sans conseil, on en deliberera; cependant, retirez-vous paisiblement chacun chez-vous iusques à demain que vous pourrez peut-estre obtenir ce que vous desirez.

Ils se retirerent sur cetté esperance, & l'affaire mise en deliberation, il se trouua assez d'aduis pour ne rien accorder au peuple dont il püst tirer auantage pour aller du petit au grand, & pour l'entretenir dans cette arrogance; mais quand on le vid reuenir le lendemain dans la mesme resolution de mourir plustost que de rien demordre, le Chancelier y consentit pour le Roy & le Regent, & il leur en porta luy-mesme la nouvelle. Il n'y a rien, leur dit-il, qui puisse rendre vn Estat florissant que la douceur du Gouvernement, & tout le monde scait par vne heureuse experience que Dieu regarde avec amour la puissance qui n'est point accompagnée d'orgueil & de dureté; parce que la principale force d'un Estat consiste principalement en l'obeissance volontaire, & en l'affection des peuples. Cela fait vne vnion qui rend les Roys redoutables à leurs Ennemis, & comme rien n'est plus capable d'entretenir cette vnion que de veiller au repos des Subiets, & de les maintenir dans la iouissance de leurs biens, il faut que vous scachiez que c'est le sentiment du Roy. Il ne veut point se seruir de son autorité contre vous, il aime mieux vser de sa clemence, & vous traiter avec douceur. C'est pour cela qu'il vous décharge presentement de toutes sortes d'impôts & de subsides, vous remettant liberalement toutes sortes de Peages, & de droicts d'entrée & de sortie, avec vne pleine faculté de vendre & d'acheter sans rien payer, sous quelque pretexte que ce soit. L'Edict en sera demain publié par les carrefours & places publiques.

Il sembloit bien qu'ils deussent estre contents d'une si grande franchise; mais quelques Nobles qui estoient pressez & oberez des vsures iournalieres des Iuifs qui ruinoient toutes les familles, auoient trouué moyen de confondre adroitement leur interest avec celuy du peuple. On s'écria fort contre ces malheureux, on demanda qu'ils fussent chassés hors de Paris, quoy qu'ils payassent vn grand tribut au Roy pour auoir la liberté d'y demeurer, & le Chancelier qui n'y estoit point préparé, ne put faire autre chose que de leur promettre satisfaction dans peu de iours.

CHAPITRE SEPTIESME.

- I. *Le peuple derechef émeu rompt & force les Bureaux des Receptes.*
- II. *Pille les maisons des Iuifs, & fait par force baptiser leurs enfans.*
- III. *Le Roy les restablit.*

TOut ce peuple s'en retourna parfaitement content du Chancelier; & d'abord il creut tout deuoir à la prudence & aux bonnes intentions de ce

Année
1380. &
1381.

Magistrat dont il publia les louanges, mais cela ne dura gueres. Les plus mutins voulurent se faire honneur de ce bon succez. Ils en prirent aduantage pour faire de nouvelles insolences, & i'estime estre obligé de les escrire, quoy que le recit n'en soit peut-estre pas agreable, parce qu'il est du deuoir d'un Historien exact & curieux de ne pas obmettre les moindres choses qui tombent dans son suiet. Le iour mesme que se deuoit faire la publication de l'Edict, cette canaille se debanda par les ruës, rompit les boistes & les Bureaux de la Recepte des impôts, jetta les deniers à terre, déchira les tariffes & les panchartes dont elle sema les pieces sur le paué, & apres s'estre mise en curée par ce premier exploit, elle alla de la mesme furie fondre dans vne ruë où il y auoit quarante maisons de Iuifs qui les habitoient sous la permission & la sauuegarde du Roy. Chacun y butina à discretion, les vns prirent des colliers de perles, des bagues, des pierreries, des ceintures & autres ornemens de femmes aisez à transporter, d'autres aimerent autant se charger de draps de soye & de riches habits, il y en eut qui jëtterent la vaisselle d'argent par les fenestres pour la transporter de nuit en leurs maisons, & quelques-vns plus auisez profiterent de l'occasion par le conseil de quelques Gentils hommes interessez, pour détourner toutes les promesses & les obligations que ces pauvres miserables auoient de plusieurs Nobles, & autres gens de toutes conditions.

Il s'en trouua d'assez cruels pour faire main-basse sur tous les Iuifs qu'ils rencontrerent, & le massacre auroit esté plus grand, s'ils ne se fussent sauuez en diligence dans le Chastelet, où ils demandoient avec beaucoup d'instance pour leur seureté, qu'on les voulût enfermer avec les prisonniers. Leurs femmes éplorées ne sçauoient que deuenir pendant cét horrible defastre, & si quelques vnes gagnerent le mesme azile avec leurs enfans, les autres poursuuiues de trop prés, se rendirent toutes chargées qu'elles estoient à la mercy de ces brutaux, qui non contens de les détrousser, leur arracherent leurs enfans qu'ils menerent à l'Eglise pour les faire baptiser. Le Roy porta fort impatiemment cette insolence, & en attendant qu'il eût occasion d'en faire Iustice, il se contenta de restablir les Iuifs en leurs maisons, & de faire publier à son de trompe par tous les carrefours qu'on eust à rapporter sur peine de la vie tout ce qui leur auoit esté pris, mais fort peu de gens y obeïrent.

C H A P I T R E H V I C T I E S M E.

- I. *Les Anglois font des courses en France.*
- II. *Vont hyuerner en Bretagne.*
- III. *Où le Duc les fauorise & sollicite en vain ses Barons d'entrer en leur party.*
- IV. *Le Connestable de Clifson & Robert de Beaumanoir s'y opposent & l'empeschent.*
- V. *Le Duc obligé de traiter avec la Cour par ses Ambassadeurs.*

Iusques à present ie me suis contenté de dire que les Anglois faisoient diuerses actions d'hostilité dans ce Royaume, mais apres auoir donné l'ordre & l'establissement des affaires, il est à propos de remarquer que la Guyenne en fut particulièrement infestée par les troupes que commandoit Thomas, *Duc de Glocestre*, fils du Roy d'Angleterre. Depuis le mois de Septembre que les Oncles du Roy auoient quitté cette contrée, ils ne se contenterent pas de trauerfer le Poictou & la Touraine, & de venir iusques à l'Abbaye de Marmonstier, ils passerent encore dans l'Anjou & iusques en la Bretagne, portans par tout le fer & le feu, bruslans les Faux-Bourgs des Villes, & saccegeans miserablement

blement tout ce qu'ils trouuoient à la campagne. Ils ſçauoient bien que les Barons de Bretagne trauailloient alors à reconcilier leur Duc avec le Roy, mais comme ſon Traité n'eſtoit point encore conclu, ils creurent que c'eſtoit vn moyen de l'empescher & de le retenir dans leur party, ſ'ils profitoient de l'oc- caſion pour y venir hyuerner, à condition neantmoins de n'eſtre point à charge au païs, & d'y viure comme amis, & comme alliez. Année 1380. & 1381.

La condition plaiſoit aſſez au Duc de Bretagne, & toute la difficulté fut d'y faire conſentir les Seigneurs du païs, qu'il n'y put reſoudre, que les Anglois n'euffent promis ſous ſa caution, qu'ils n'entreroient en aucune place forte, qu'ils demeureroient logez en campagne, & qu'ils viuroient à leurs dépens. C'eſt tout ce qu'il put obtenir, quelque inſtance qu'il pût faire pour gagner ces Seigneurs, & pour les intereſſer dans ſon party, ſous pretexte qu'il luy ſeroit injurieux apres auoir conquis ſon Duché par les Armes, de ſouffrir que le Roy y fit des exactions, & d'obeïr tout Souuerain qu'il pretendoit eſtre, aux Princes qui Gouernoient, & à la nation Françoisé & Normande qui luy eſtoit naturellement ennemie.

Il y en eut aſſez qui ſe laiſſerent cajoller, mais Meſſire Oliuier de Clifton qui en fut auerty, & qui connoiſſoit les ruſes du Duc, y donna bon ordre par le ſoin qu'il prit d'écrire à Meſſire Robert de Beaumanoir, qu'il ſe haſtât d'arreſter cette menée, & de preuenir vn feu encore caché ſous la cendre, tout preſt d'embraſer ſa Patrie, & d'engager tout le Royaume dans vne cruelle & ſanglante guerre. Ce Seigneur de Beaumanoir eſtoit vn homme de grand credit & tres-fidelle à la France, auſſi ne manqua-t-il pas d'aſſembler les Barons, qui peu auparauant auoient juré fidelité au Roy defunt, & les ayant menz vers le Duc, il ne craignit point de luy faire honte de ſa malice, qu'il fit paroître à découuert. Il luy ſouſtint en face que le Roy eſtoit Souuerain de ſa Terre, qu'il luy deuoit ſeruire, & que ſ'il s'oubloit de ſon deuoir iuſques à faire quelque entrepriſe contre luy, que tout ce qu'ils eſtoient là preſens de ſes Subiets & de ſes amis, prendroient le party de France. Le Duc eſtonné de cette fermeté, taſcha inutilement de les éblouir de friuoles excuſes, & craignant avec raiſon quelque deſordre en ſes affaires, il fallut ſe reſoudre d'enuoyer ſes Ambaſſadeurs à la Cour, vers le Roy & ſes Oncles.

Ils demanderent tres-humblement le pardon de leur Maïſtre, ils proteſterent d'vne entiere fidelité de ſa part pour l'auenir, & declarerent qu'il receuroit avec reſpect toutes les conditions qu'il plairoit au Roy de luy preſcrire; mais il ne fut rien reſolu ſi-toſt, à cauſe des diuerſes inclinations des Princes du Conſeil. Le Duc de Bourgogne portoit ouuertement ſes intereſts, à cauſe qu'il auoit épouſé ſa parente, & les autres l'auoient en auerſion pour ſa mauuaiſe conduite, & pour le peu de creance qu'on deuoit prendre en ſes paroles; ſi bien que l'affaire tiroit en longueur ſans grande apparence de ſuccéz, ſi le Duc d'Anjou ne l'eût entrepriſe. Il donna fauorable Audience aux Deputez, & apres leur auoir representé avec exageration tous les diuers attentats de leur Duc, il conclud enſin que le Roy luy pardonnoit tout, pourueu qu'il vint rendre ſes obeïſſances & faire hommage à ſa Maieſté, avec promeſſe de luy eſtre fidelle à l'aduenir: Mais qu'il falloit auſſi qu'il donnaſt des cautions qui juraffent de le remettre par force en ſon deuoir, ſous peine de demeurer coupables & complices de ſa Rebellion, ſ'il retomboit dans ſon infidelité naturelle. L'on reconnut en cette occaſion qu'il y a de la prudence à demander quelquefois plus que l'on n'eſpere, car on ne croyoit point que les Bretons tombaſſent d'accord de tant de ſoumiſſions; qu'ils accepterent neantmoins avec ſatisfaction & avec reſpect.

Le Roy fut tres-ioyeux de cette negotiation, il les renuoya avec de beaux preſens, & leur fit expedier des Lettres contenans tout le Traité, qu'ils porterent en Bretagne au mois de Fevrier, & qui furent leuës en pleine aſſemblée; où la paix fut iurée par les Barons & par le Duc meſmes; mais ce fut plus de la bouche que du cœur de la part de ce Prince naturellement rebelle. En ver-

Année
1380. &
1381.

tu de cette ratification, Messire Jean le Fevre Euesque de Chartres, le Sire de Chereuse & Maistre Arnaud de Corbie President au Parlement, Commissaires du Roy qui les auoit depeschez avec ces Deputez, luy donnerent nouvelle inuestiture de son Duché au nom de sa Maiesté, & reuinrent le mesme mois avec la ratification scellée de son sceau.

CHAPITRE NEUFIESME.

- I. *Les Anglois irritez du Traité du Duc veulent surprendre Nantes.*
- II. *Et sont defaits par le secours enuoyé de France en Bretagne.*
- III. *Imposition du sol pour liure établie en France.*
- IV. *Prise d'un Cerf par le Roy qui auoit un collier, & qui luy donna occasion de prendre deux Cerfs pour supports de ses Armes.*

LEs Anglois qui faisoient plusieurs rauages en Normandie où ils estoient les plus forts, furent fort surpris d'entendre par la nouvelle de cette Paix, que le Duc de Bretagne, de leur allié qu'il estoit auparauant, estoit deuenu leur ennemy, & scachans que le Connestable auoit esté le principal autheur de ce Traité, ils s'en vangerent sur ses terres. (*Il manque icy un feuillet qui est en blanc dans l'original, & que ie restitueray de l'Histoire de Jean Iuuenal, dit des Ursins, qui n'est autre chose qu'un abrégé de celle-cy qu'il a extraite iusques en l'an 1416.*

Et là firent forte guetre, & furent en Bretagne bretonant, faisant maux innombrables, mais les Nobles du pais à coup s'assemblerent, & par force d'armes les rebouterent. Et lors les Anglois vinrent devant Nantes assez soudainement, en laquelle Cité assez diligemment & hastiuement le peuple du plat pais se retira avec leurs biens. Laquelle chose venue à la connoissance de Messire Amaury de Clisson Capitaine de la Ville, il fit grande diligence de pourvoir à la garde, tuition & deffense de la Ville, & ordonna ses Gardes. Et n'estoit pas la ville en aucun lieu forte de murailles, & pour ce delibererent les Anglois de l'assaillir, promettans argent à ceux qui premiers y entreroient: mais ceux de dedans vaillamment se deffendoient, & iour & nuit estoient assaillis: & doutoit fort le Capitaine, que ceux de dedans ne se lassassent. Si enuoya deuers le Roy hastiuement, afin qu'il luy enuoya gens par lesquels ils passent estre secourus.

Et fit le Roy grand diligence, & y enuoya de vaillans gens, lesquels diligemment cheuaucherent; & ne se donnoient les Anglois de garde quand soudainement frapperent sur eux: lesquels Anglois furent bien ébahis, & perdirent leur principale banniere, & se retiroient; mais leur Capitaine les commença à arguer de la lâcheté de leur courage, & leur disoit que les François n'estoient pas si grand puissance comme ils estoient, & que s'ils se vouloient rallier, qu'il ne faisoit doute qu'ils déconfiroient les François, & approcherent les vns des autres, depuis qu'ils eurent deliberé de combattre Archers & Arbalestriers fort tirerent, & y auoit si grand foison de trait, que l'air ou le iour en estoit offusqué: & s'assemblerent aux lances, haches, & espées, & combattirent durement & asprement, & fut long-temps qu'on ne scauoit lesquels auoient le meilleur. Finalement les Anglois ne purent soustenir la vaillance des François, & furent déconfits, & la plus grande partie morts ou pris, & les autres s'enfuirent naurez & blessez, & se retirerent à Brest, & y laisserent garnison, & le demeurant à toutes leurs playes se retirerent, & allerent en Angleterre.

Cependant les Princes & Ducs connoissans la pauvreté du Domaine, & qu'il ne pouuoit suffire aux choses urgentes & necessaires, assemblerent vne partie des plus

Notables de Paris, & furent assez contents qu'on mist douze deniers pour liure : & fut-ce à Paris & à Rouen crié, & à Amiens ; mais le peuple tout d'une voix le contredirent ; & ne fut rien levé ne exigé.

Année
1380. &
1381.

Le Roy, après, s'en alla à Saint Denis visiter les Corps saints, & fut receu par l'Abbé & Religieux, & venu quérir jusques à la porte : & le conduisirent jusques à l'Eglise chantans respons, & vid les Reliques & fit ses offrandes, & selon la puissance de la ville luy furent faits presens. Et de là s'en alla à Senlis pour chasser, & fut trouué vn Cerf qui auoit au col vne chaisne de cuiure doré, & deffendit qu'on ne le prist qu'au laç, sans le tuer, & ainsi fut fait, & trouua-t-on ladite chaisne, où auoit escrit, Hoc Cæsar mihi donauit. Et deslors le Roy, de son mouuement porta en deuisse le Cerf vollant, & par tout où on mettoit ses Armes, y auoit deux Cerfs tenans ses Armes d'un costé & d'autre.

CHAPITRE DIXIESME.

- I. Arriuée en Cour des Ambassadeurs d'Espagne & de Hongrie touchant le schisme de l'Eglise.
- II. Leur Harangue en faueur d'Urbain.
- III. Mal receüe à la Cour.
- IV. Réponse du Duc d'Anjou à leur Ambassade.

EN cette mesme année mille trois cens quatre-vingt-vn, les Roys d'Espagne & de Hongrie, voulans contribuër de leur part à la paix de l'Eglise, & à l'assoupissement du schisme enuoyerent leurs Ambassadeurs au Roy pour l'y disposer, & principalement pour le conuier à quitter le party de Clement VII. qui tenoit son Siege dans Auignon. L'on les introduisit à l'Audience en grande ceremonie, & quand ils eurent pris leur place, le principal d'entr'eux adressant sa parole au Roy & à ses Oncles, comme il est de l'honneur des Princes leur dit-il, de prendre en main les interets de l'Eglise, vous ne scauriez ignorer que vous y deuez prétendre la principale part : Comme estans sortis d'une race si feconde en celebres Monarques, qui ont tousiours soustenu la mesme Eglise dans ses plus grands dangers, avec tant de zele, de vaillance & de generosité, & qui l'ont tousiours glorieusement ramenée au port, apres l'auoir dégagée de tous les escueils où l'on l'a veüe flotter avec peril. Il est au iourd'huy dans les mesmes besoins, & c'est pour ce sujet que les Roys Hongrie & d'Espagne nos Maistres, nous deputent icy, afin de vous représenter avec combien de regret ils souffrent le mal-heur que cause ce pernicieux & detestable schisme, qui la diuise par vne juste & longue punition des pechez des Rois & des Princes. La Religion & la Charité Chrestienne sont par tout refroidies, vn chacun veut estre l'Arbitre de sa creance, il l'accommode à ses passions, & c'est la cause intaillible de ce Gouffre de Guerre prest d'engloutir tous les Estats, du mespris que les Infidelles font de nostre Foy, & de tous les maux dont nous sommes menacés. Or comme il n'est que trop notoire que le differend de la Papauté est la source de ce dereglement, ils ont voulu esclaircir cette difficulté, afin qu'on ne les pust accuser d'agir par precipitation ou par surprise, & pour voir plus clairement dans ce mélange de diuerses factions, ils ont fait plusieurs assemblées de Prelats & de doctes Ecclesiastiques pour examiner le droit des deux contendans pour le souverain Pontificat. Toutes choses bien examinées selon le merite de la cause, nous auons appris de ces illustres Docteurs, & ils nous ont iuré sur leur Religion : Que le Pape Gregoire XI. estant mort, ceux auxquels appartenoit le droit de luy choisir vn successeur, eleurent Canoniquement Monseigneur Urbain, & le couronnerent & le reconnurent d'un consentement vnanime. Mais que depuis ce temps-là quelques-vns de ceux qui l'auoient

Année
1380. &
1381.

élu, pouffez de ie ne scay quelle mauuaise volonté, ont fait vn party dangereux & pernicieux à l'Eglise Vniuerselle, par la creation d'vn Anti-Pape, qui est Messire Robert de Geneve, cy-deuant Cardinal sous le titre des douze Apostres. Comme cette entreprise ne se pouuoit soustenir que par vne protection aussi puissante que la vostre, ils en sont venus à bout, & soit que vous vous soyiez laissez surprendre par simplicité, soit qu'il y ait eu quelque interest de mal-veillance, il est pourtant notoire à toute la Chrestienté que ce mal-heureux party contre la Iustice & la Verité ne subsiste que par vostre appuy. C'est pour tacher à vous en détourner que nos excellens Princes nous ont chargé de cette Ambassade, & qu'ils nous ont commandé de vous exhorter pour le seruice de Dieu & de son Eglise, & pour vostre honneur particulier, de vouloir reconnoistre l'erreur & la malignité de cette faction, de n'y plus adherer apres l'auoir reconnu, & de retourner à l'vnité de l'Eglise, & à l'obeissance de son seul véritable & legitime Espoux, qui est le Pape Urbain. Vous deuez estre persuadez de cette verité, vous la deuez deffendre à l'exemple de vos glorieux Ancestres, & si nos Maistres ont la ioye d'apprendre que vous y soyiez disposez, nous auons ordre de vous asseurer que vous les trouuerez preparez à se ioindre avec vous avec tout ce qu'ils ont de forces & de puissance. Il ne nous reste donc plus que de vous supplier à genoux de vouloir concourir avec ces deux Grands Roys vos Freres, à l'execution d'vn projet si raisonnable & si saint, mais encore si necessaire pour conseruer l'vnion des trois Couronnes, que nous serions obligez, autrement de vous declarer en leur nom qu'ils renonceroient à tous Traittez d'alliance, de confederation & d'amitié faits avec le Roy Charles d'heureuse memoire, pour obeir aux decrets des Saincts Peres qui deffendent toute sorte d'intelligence avec les Schismatiques.

Comme ces Ambassadeurs furent retirez, chacun témoigna du mécontentement de leur harangue, & plus encore de ce qu'ils parloient si librement de renoncer à l'amitié de France. Pour les Hongrois ils estoient plus libres d'en vser à leur volonté, mais le Roy d'Espagne estoit vn ingrat d'auoir oublié l'obligation qu'il nous auoit d'auoir mis le Sceptre en la main de son pere. On n'en témoigna rien, l'affaire fut remise à vn autre iour, on les y fit appeller, & M. le Duc d'Anjou Regent du Royaume leur fit cette reponse avec son eloquence ordinaire.

Si le merite d'aucune nation se peut encore releuer par la consideration de sa Noblesse, & du rang qu'elle tient en terre, les Histoires vous doiuent auoir appris que la France a esté auantage sur toutes les autres, & qu'encore qu'elle ne subsiste que par sa propre puissance, elle n'en est pas moins curieuse de conseruer l'amitié de ses alliez par le seul interest de maintenir sa reputation, & de garder sa parole. C'est pour cette raison-là principalement plustost que par aucun besoin, que le Roy Monseigneur pretend conseruer avec vos Roys les alliances contractées entre le Roy son pere & eux, tant qu'ils seront soigneux de garder la mesme conduite à son égard, & de luy continuër la mesme affection. Pour ce qui est des affaires de l'Eglise, vous deuez scauoir qu'il ne traualle pas avec moins de passion & de charité que ses predecesseurs à détruire cét horrible Schisme, qui la tient en diuision, qu'il en a tousiours esté tres-affligé, & qu'il n'ignore pas qu'il est la cause de tous les mal-heurs du monde qu'il tient abyrmé dans la malice. Il est vray que depuis ce temps-là, il paroist tout assujety au malin esprit, qu'il n'a plus d'inclination qu'au mal, qu'il est sans respect pour Dieu, comme sans Charité pour le prochain, & qu'enfin il est plein d'affection pour le Vice, & de mespris pour le salut. On demeure facilement d'accord de la cause de ce desordre, mais la difficulté estant de reconnoistre de quelle part est l'erreur, le feu Roy Charles nostre Seigneur & Frere, n'a rien obmis pour en estre informé, & vous remarquerez à ce suiet qu'estant dans vn doute iudicieux du party qu'il deuoit prendre, il ne pouoit mieux faire en receuant les trois Cardinaux que le Pape Clement luy enuoya, que de leur donner vne Audience publique en presence des Prelats, des Barons, & des plus

notables personnes de l'Vniuersité de Paris. Ils firent le recit tout au long de l'Electiō d'Vrbain, ils soustinent qu'ils y auoient esté contraints par l'oppression du peuple Romain, & protesterent par serment qu'elle ne pouuoit estre censée ny iuste ny legitime par la violence faite à la liberté des suffrages, & pour auoir esté extorquée par la seule crainte de la mort. C'estoit assez pour satisfaire à la Religion du Roy & de tous ceux de l'Assemblée; mais comme l'affaire estoit de la dernière consequence pour son honneur & pour son salut, il assigna encore vne autre iournée pour la conuocation du Clergé & des Prelats de France, il leur donna toute liberté de donner leur auis, & il n'y en eut pas vn qui ne jurât en conscience qu'Vrbain ne fut intrus, & que Clement n'eût esté legitimement & Canoniquement élu, si ce que les Cardinaux auoient protesté estoit veritable. Alors seulement le Roy consentit à ce party, & ie m'en rapporte à vous s'il a deub croire que des personnes de cette qualité qui ont tant d'interest à l'vnion de l'Eglise auroient esté capables de pretexter vne faulx violence pour détruire leur ouurage, & pour hazarder le vaisseau de l'Eglise dans l'orage d'vne si perilleuse discorde. Seroit-il possible qu'vn si grand nombre de Cardinaux se fussent si fort oubliez de leur honneur & de leur salut, que de former vne faction si considerable, & que dans la necessité de la soustenir aussi publiquement qu'ils y sont obligez, ils n'employassent que des mensonges sous l'assurance d'vn caractère qui ne leur permet pas d'offenser la verité dans les moindres occasions? Apres cela que pouuoit faire le Roy apres vne deliberation si solemnelle, & que pourrions-nous faire nous-mesme que d'adherer sans aucun scrupule de Schisme ou d'erreur à celui dont l'electiō nous paroist, & plus libre & plus Canonique?

Année
1380. &
1381.

Ils n'eurent rien à repartir contre les raisons du Duc, qui les renuoya avec cette réponse, apres les auoir regalez l'espace de trois iours, de bonne chere, & de plusieurs riches presens d'or & de pierreries.

CHAPITRE VNZIEME.

- I. Du Gouvernement de l'Eglise sous les deux pretendus Papes.
- II. Mauuaise Administration de Clement.
- III. Auarice & symonie des Cardinaux de son party.
- IV. Persecution des Eglises de France.
- V. Mauuais traitement fait aux Gens de Lettres.
- VI. L'Vniuersité demande vn Concile.
- VII. Le Duc d'Anjou fait emprisonner son deputé.
- VIII. Quelques Docteurs se retirent à Rome vers Vrbain.
- IX. Clement accorde au Roy vne nouvelle Decime.

Cette Ambassade de ces deux Roys ne seruit qu'à réchauffer le zele & l'affection que chacun auoit pour son party, & à r'enfler l'orgueil & la vanité des deux pretendans au Pontificat, tous deux fort satisfaits, l'vn d'auoir sous son obeissance, l'Allemagne, la Hongrie, l'Angleterre & l'Espagne, & l'autre de se voir appuyé de la protection de la France. Ainsi l'Eglise cette libre Epouse de IESVS-CHRIST, estoit miserablement partagée sous l'Administration de deux personnes aussi contraires d'esprit & d'inclination que de conduite, chacun dans la partie de son Gouvernement. On iouissoit paisiblement sous Vrbain du pouuoir de l'Electiō pour la promotion des Sujets capables des premieres Dignitez de l'Estat Ecclesiastique, & le droit de Presentation & de Collation estoit conserué aux Patrons & aux Ordinaires des Dioceses dans l'occa-

Année 1380. & 1381. sion des Vacances de toutes sortes de Benefices : mais sous Clement c'estoit tout au contraire, au grand preiudice & au dommage d'une infinité de personnes de merite. Il renuerçoit par la souffrance du Roy & des Grands du Conseil, toutes les libertez & l'usage ancien des Eglises du Royaume, il accabloit leurs reuenus de Decimes continuelles, & ce qu'elles auoient de reste ne seruoit qu'à combler les Thresors & à grossir les Monjoyes de la Chambre Apostolique & du College d'Auignon. Les trente-six Cardinaux qui le composoient auoient des Procureurs par tout garnis de Bulles expectatiues, qui estoient en embuscade de tous costez pour decouurer s'il vacqueroit quelques gras Benefices dans les Eglises Cathedrales ou Collegiales, quelques Priorez Conuentuels, ou quelques Offices Claustraux dans les Abbayes, ou bien quelques Commanderies de la dependance des Maisons Hospitalieres, qui fussent de quelque consideration, pour en prendre aussi-tost possession au nom de leurs Maistres, sans s'enquerir d'autre chose que de ce qu'ils pourroient valoir portez en Auignon.

Pour mieux autoriser cet abus, le Pape luy mesme, au mespris des Decrets des Saints Peres, ou bien sans y auoir égard, retenoit indifferemment à sa disposition toutes les plus grandes Dignitez des Chapitres apres les Episcopales. Il ne consideroit pas que leur reuenue estoit affecté à la nourriture, tant corporelle que spirituelle du troupeau du Seigneur, & à l'entretien de la Hierarchie Ecclesiastique, qu'il ne luy appartenoit point, & qu'il luy estoit encore moins permis d'attirer & de conuertir à l'vtilité seule & au profit de ses Cardinaux, ce qui estoit assigné pour le bien commun, & pour l'entretien de tout le Clergé. Ces Cardinaux possedans par ce moyen tout ce qu'il y auoit de riches Benefices dans toute l'étenduë du Royaume, dont on ne scauroit nombrer le reuenue, il arriuoit encore que l'un succedoit à l'autre dans la vacance, si bien que tous les titres Ecclesiastiques auroient esté sans aucune fonction confondus sur peu de testes, si pour s'exempter de la honte d'un si juste reproche, ils ne se fussent auisez de les resusciter en fantosme, c'est que pour cacher le nombre des Benefices qu'ils tenoient, ils les donnoient à pension, mais on se seruiroit plus proprement du mot de ferme, puis que le plus souuent elle excedoit les fruiçts, & que ces lasches & mal-heureux fermiers estoient le plus souuent contraints d'abandonner le Benefice & l'Office Diuin tout ensemble, pour aller chercher leur vie hors de leur profession.

S'il mouroit quelque Euesque, on ne voyoit autre chose en campagne que Collecteurs ou Sous-Collecteurs de la Chambre Apostolique, pour se saisir de ce qu'ils auoient acquis en meubles, quoy qu'ils deussent vray semblablement appartenir à leurs heritiers, ou en tout cas à leurs executeurs testamentaires, & il n'estoit pas mesmes permis de les employer aux reparations les plus necessaires de leurs maisons. Et afin qu'il n'y eût point d'Estat où l'on pût estre à couuert de leur rapine, ces Officiers de la Chambre inuentoient de nouveaux pretextes pour tirer sous vn nom ce qui manquoit à vn autre. Ils recherchoient les deuoirs & les arrerages non payez, & apres auoir mis les personnes sous le pressoir, ils faisoient encore la temporalité des Monasteres apres la mort des Abbez, ceux qui succedoient ne pouuoient subuenir à la subsistance de leurs Religieux du peu qui leur restoit, & il falloit vendre ou engager pour peu d'argent les ornemens & l'argenterie de leurs Eglises, pour se tirer de la mendicité.

Ces mesmes Collecteurs prenoient encore les fruiçts de la premiere année de tous les Benefices de France vacans par resignation, par permutation ou autrement, soit qu'ils fussent en Regale & qu'ils appartenissent au Roy ou à quelque Patron particulier : & de ces nouveutez il arriuoit des inconueniens tres-considerables, car l'intention des Roys & des Fondateurs estoit frustrée, le Service de Dieu negligé par tout, la deuotion refroidie, le Royaume épuisé d'argent, & plusieurs Ecclesiastiques faute de subsistance contraints d'abandonner les lieux de leur residence, & de se rendre vagabons par le monde. D'autre part les écoles du Royaume auparauant si florissantes, & si souuent

remplies de personnes Illustres qu'on appelloit au Gouvernement de l'Etat, estoient delaisées comme inutiles, & à la reputation & à la fortune des gens de Lettres & de Vertu : L'Vniuersité de Paris, cette excellente nourrice de tous les Arts Liberaux, n'auoit que des larmes au lieu de lait pour ses enfans, & elle auoit encore le regret de voir ceux qu'elle auoit eleuez avec tant d'esperance, contraints de changer de Patrie faute d'un bon pere qui prît soin de les assister, & d'aller chez les Estrangers deplorer le mal-heur & la honte de leur nation.

Année
1380. &
1381.

Plusieurs Docteurs touchez de son affliction, & prenans part au mesme interest, creurent qu'il y alloit de leur honneur, & que c'estoit abuser des sciences & des connoissances qu'ils deuoient à son education, s'ils ne taschoient à remedier aux maux que ce Schisme luy causoit, & que sa durée alloit répandre sur toute la Crestienté : mais pour auoir occasion d'en parler à propos, ils firent adroitement tomber le sujet dans les disputes de l'école, on en fit des questions, on en escriuit publiquement, & cela opera des Conferences où la proposition d'un Concile general pour regler le differend entre les deux pretendus Papes, fut receüe de toute l'Assemblée, qui resolut que le Roy & les Princes feroient suppliez d'y vouloir entendre, & qui fit choix de Maistre Iean Ronce natif d'Abbeville, lors demeurant au College du Cardinal le Moyne, pour faire les remonstrances.

Le Duc d'Anjou portant impatiemment la nouvelle de cét arresté, fut bien-tost prest au mauuais conseil qu'on luy donna d'employer toute son autorité pour donner de la terreur à tous ceux de cette nouvelle opinion. Il enuoya de nuit des Sergens à la maison de ce Deputé, qui entrerent de force, rompirent la porte de sa Chambre & l'espée nuë à la main, l'arracherent du lit, & à demy vestu le traînerent avec iniure comme le plus infame criminel dans la plus sale prison du Chastelet. Tout le Clergé & l'Vniuersité prit part à cét affront, on en sollicita la reparation, & les plus celebres Professeurs de toutes les Facultez de Paris accompagnerent plusieurs fois le Recteur chez le Duc d'Anjou pour demander leur Confrere ; mais il y resista long-temps, & se rendit inflexible à toutes leurs prieres pour la deliurance de cét innocent, à moins qu'ils ne promissent d'adhérer à l'auenir au party de Clement, qui estoit celuy de tout le Royaume. Les Grands de la Cour y estoient si étroitement attachés, qu'ils regardoient comme des criminels tous ceux qui doutoient de la validité de son election, & le Duc particulierement passa iusques à vne telle extremité de chaleur que d'enuoyer publier dans les Ecoles, que nul ne fut si osé de parler de l'election d'un autre Pape, ny de la necessité d'un Concile sous peine de desobeïssance, & de crime de leze Majesté.

L'iniustice de cette procedure fut si sensible à toute l'Vniuersité, qu'un bon nombre de Docteurs & de personnes considerables dans le Clergé ne la pouuans supporter, aimerent mieux quitter le Royaume que de se voir exposés à la violence de ce Prince. Ils se retirerent à Rome avec Maistre Iean Ronce vers Urbain qui se pretendoit Pape ; ils luy rendirent compte de ce qui s'estoit passé, dont il les remercia comme d'un euenement tres-favorable & de grand éclat pour sa cause : & il les chargea de Lettres Apostoliques pour tous les autres Docteurs leurs Confreres, qu'il exhorta de perseuerer en leur fidelité, sans craindre les menaces des Princes de la terre, de demeurer fermes pour la defense de la verité, comme des genereux Athletes de l'Eglise, & de travailler incessamment pour son vnion, & pour l'extirpation de cét horrible Schisme.

Ces lettres furent leuës en pleine Assemblée de l'Vniuersité, & le Duc d'Anjou plus irrité que deuant contre le mesme Maistre Iean Ronce, enuoya des gens pour le prendre, & pour le luy amener ; mais en ayant eu l'aduis, & craignant pour sa vie, il se déroba à toutes les recherches qu'on fit de sa personne, & retourna trouuer le Pape Urbain. Au mesme temps arriuerent à Rome, le Chantre de Paris & Maistre Iean Gilles tous deux Docteurs en Theologie, & quelques autres personnages de grand sçauoir & de probité, tous mal con-

Année 1380. & 1381. tens de l'opiniastreté du Duc d'Anjou, qui protesterent publiquement qu'il impugnoit par violence le party d'Urbain, & qu'il forçoit par autorité les vœux & les suffrages en faueur de Clement.

C'est trop parler de ce mal-heureux Schisme, & c'est assez d'auoir fait voir combien il causa de scandale par la miserable Ambition des deux pretendans au Pontificat, qui tous deux tirailloient l'Eglise comme vne femme perduë qu'ils auroient trouuée à leur mercy dans vn lieu de prostitution, l'on en fit plusieurs libelles satyriques, on en railla par tout, & le mespris alla iusques aux chansons. Pendant les trois mois que dura cette contestation de l'Vniuersité avec la Cour, Clement qui reconnut combien la protection du Roy luy estoit necessaire, accorda volontiers vne Decime sur toutes les Eglises de France, & on la leua avec tant d'autorité que ceux qui s'y estoient opposez par voye d'appel, faute d'auoir de quoy satisfaire, furent contrains d'y renoncer, & de chercher de l'argent de crainte d'encourir la disgrâce des Princes: & ainsi l'Eglise se soumit peu à peu à ce ioug rigoureux, & presque insupportable.

CHAPITRE DOVZIESME.

- I. *Le Duc de Berry fait Gouverneur de Guyenne & de Languedoc, en la place du Comte de Foix.*
- II. *Qui Arme pour s'y maintenir.*
- III. *Le Roy va prendre l'Oriflamme pour l'aller reduire à son deuoir.*
- IV. *Messire Pierre de Villiers Grand Maistre de France fait Garde de l'Oriflamme.*
- V. *Le Duc de Berry commence la Guerre.*
- VI. *Le Comte est prié par les peuples de la soustenir.*
- VII. *Il defait le Duc de Berry.*
- VIII. *Et renonce à son droit & à son auantage pour le bien de la Paix.*

Comme les Ducs d'Anjou & de Bourgogne auoient la principale autorité dans le Royaume, le Duc de Berry leur frere creut qu'il estoit de son honneur aussi-bien que de son interest, qu'il n'auoit pas en moindre recommandation, de briguer quelque établissement qui fit difference entre luy & les autres Princes plus éloignez de la Couronne, & qui pust satisfaire son ambition & son auarice. Le Duc d'Anjou qui s'employa pour luy auprès du Roy, fit tant qu'il luy fit donner le Gouvernement de Guyenne & de Languedoc, & i'ay appris de ceux qui furent de ce Conseil, qu'il allegua pour raison de l'en pouruoir, que c'estoit le plus riche país du Royaume, & le plus étendu en grandes Seigneuries comme estant honoré de ving-deux Comtez, & qu'il estoit plus expedient d'en commettre la garde à la fidelité d'un Prince du Sang, enfant de la Maison, que de s'en fier à tout autre estranger. Il adiousta au merite de la naissance celuy des grands seruices, & fit encore valoir le droit de bien-seance: car apres auoir remontré qu'il auoit plus que personne contribué à la conquête de la Guyenne, il dit qu'il y possedoit en propre le Comté de Poictou, & que cela le rendroit d'autant plus puissant & plus capable de secourir la Prouince, & de preuenir les entreprises des ennemis, qu'il auroit plus d'interest à sa conservation.

Il dit encore que le Roy Charles leur frere auoit pourueu le Comte de Foix de

de ce Gouvernement contre l'aduis de tous les Princes de son Sang, mais il auoit pourtant fait vn choix digne du nom de Sage qu'il a si bien merité; car outre que le Comte estoit vn homme fort iuste, il estoit vn des plus braues & des premiers Capitaines de son temps, il ne le cedoit en aucune qualité à tous les autres Barons; & gouernoit le pais avec beaucoup de prudence & avec la bonne grace & l'amour des peuples. La nouvelle de sa destitution luy ayant esté portée, il fut en peine de ce qu'il deuoit faire, & comme son plus grand soin fut de ne donner aucune occasion de décrier sa conduite, & de luy rendre mauuais office auprez du Roy, il iugea plus à propos d'en faire vn interest public qu'une affaire particuliere entre la Cour & luy. Il conuoqua à Thoulouse vne Assemblée des Nobles & des Principaux de la Ville, il leur proposa la chose, & comme il s'en remit entierement à leur aduis, & à ce qu'ils iugeroient plus expedient pour le bien du pais, les sentimens furent differents. Plusieurs par prudence, c'est à dire, par vraye obeissance ou par foiblesse, furent d'aduis qu'on deferât aux ordres de la Cour, tant pource que c'estoit la volonté du Roy qu'on ne pouuoit contredire sans offenser sa Maiesté, que pour ne point attirer sur la Prouince la vengeance de ce Duc tout prest d'arriuer, mais d'autres en plus grand nombre, & c'étoient les plus puissans, furent d'un sentiment contraire, & ils ne manquerent pas d'employer pour la Iustice du party la comparaison des mœurs du Comte avec celles du Duc, & de faire connoistre le peu d'esperance qu'il y auoit d'estre mieux traittez de ce Gouverneur futur que les Poiteuins les Subiets, qu'il chargeoit incessamment de tailles, de coruées & de tout ce qui se peut inuenter d'exactions & de subsides. Ils representerent encore à l'Assemblée, qu'on auoit pour le mesme suiet de ces excez & pour le soulagement du peuple, osté le mesme Gouvernement au Duc d'Anjou son frere qui les opprimoit, & comme on deuoit craindre le mesme danger, ils conclurent à leur égard qu'il seroit à propos de faire tres-humbles remontrances au Roy, pour le supplier de maintenir l'ouurage de son pere, & de confirmer le Gouverneur qu'il auoit éably. Mais parce que cependant le Duc de Berry pourroit venir avec forcés pour se mettre en possession, ils ne craignirent point de dire qu'il falloit qu'on se tint prest à luy resister.

Année
1380. &
1381.

La proposition fut louée de tous les assistans, & sur le champ il fut arresté que le Comte seroit prié de deputer vers le Duc de Berry pour luy dire que ceux du pais estoient tres-humbles seruiteurs du Roy, & qu'ils desiroient avec passion l'arriuée de sa Maiesté en leurs pais pour reformer les desordres qui pourroient estre dans le Gouvernement, mais qu'il ne se trouueroit point qu'il y eut de la faute du Comte de Foix leur Gouverneur, qui leur auoit esté donné par le Roy son pere, & qu'ils ne souffriroient point qu'on leur ostât. Le Duc de Berry fut fort offensé de ce refus, mais comme la voye de la force estoit plus longue & plus incertaine que celle de la douceur, il tascha de les gagner par belles paroles, mais cela les amolit aussi peu que toutes les Prefaces qu'il fit pour faire valoir l'autorité du Roy, en leur faisant voir ses Prouisions, & il ne les ébranla pas mesmes par ses menaces. D'autre part on ne manqua pas de qualifier cette repugnance des peuples d'Aquitaine d'une rebellion toute declarée contre les ordres & la volonté du Roy, on luy exagera l'affront, & on le mit en telle colere qu'il creut auoir obligation au Duc d'Anjou son Oncle, de trouuer bon qu'il alast tout chaudement à saint Denis le troisieme iour d'Avril pour leuer l'Oriflamme, qui estoit le signe de la resolution prise de marcher contre ces mutins.

La Ceremonie s'en fit avec tout l'éclat des Roys anciens, quand ils faisoient quelque grande & louable entreprise de Guerre, l'on porta les corps des Bien-heureux Martyrs sur l'Autel, dans leurs riches Chasses d'Ambre, pour échauffer la deuotion & le courage des assistans, & aussi tost apres la benediction faite de ce Royal Estendart, le Roy en confia la garde, & le

D

Année
1380. &
1381.

donna à porter à vn Seigneur de grand merite , Messire Pierre de Villiers Grand Maistre de France qui la receut deuotement apres auoir Communié , & la garda iusques à l'année suiuaute. Ce voyage si brusquement entrepris ne fut pas pourfuiuy de mesme , parce que le Duc de Bourgogne vint à la trauerse , qui pria le Roy de le remettre à vn autre temps , & qui luy fit connoistre qu'il estoit plus auantageux pour le bien de son Estat , & pour l'honneur de ses Armes , de les employer presentement au secours du Comte de Flandres son beau-pere , opprimé par la reuolte de ses Subiets , afin de maintenir vn Prince Vassal , & de conseruer par mesme moyen l'heritage de la Duchesse de Bourgogne sa tante. Ainsi le Duc de Berry se trouua priué des succez d'vn si grand appuy , mais comme il y estoit trop engagé d'interest & de parole , il ne demordit rien du dessein qu'il auoit fait de se mettre en possession de son Gouvernement , il fit venir au commencement de l'année le Comte d'Armagnac , duquel il auoit épousé la sœur , & fit trois mois durant tout ce qui se peut commettre d'hostilitez d'ennemy à ennemy , hors le meurtre & le feu , avec les belles troupes qu'il luy auoit amenées.

Les peuples n'en furent que plus animés à se bien deffendre , & le Comte de Foix qui attendoit qu'on l'en priât , fut bien-tost prest pour leur secours. Il enuoya deffier le Duc de Berry , & partit de Thoulouse avec grand nombre de Noblesse & de Communes , pour se trouuer deuant le iour nommé au lieu dont ils auoient conuenu pour se combattre. Le Duc de Berry y vint aussi , & ayant reconnu la contenance des ennemis , l'auantage qu'ils auoient en hommes , & celui de leur camp , il fut conseillé de differer le combat , mais il répondit fierement , A Dieu ne plaise qu'un fils de Roy soit iamais capable de faire paroistre tant de lascheté , que de refuser de donner sur vn ennemy present , ie iure tout au contraire que ie ne délogeray point d'icy que ie n'aye présenté la bataille.

Le succez fit voir que cette parole fut plus genereuse que prudente , car la meslée ne dura rien , le plus fort l'emporta sur le plus foible , le Comte gagna la victoire , & mit l'armée du Duc en déroute avec perte de trois cens hommes qui demurerent sur la place. Le Duc de Berry tascha d'en tirer reuange , tant auprès de Thoulouse , que deuant Beziers , tantost par le Siege de quelques Chasteaux , & tantost par de sanglantes incursions sur le plat país , & toute l'année se passa ainsi sans qu'il pust remporter de grands auantages , & sans qu'il pust ébranler le cœur & la resolution de ceux de Languedoc. La generosité seule du Comte de Foix decida ce grand differend , il eut pitié du degast du país pour sa querelle particuliere , il voulut ioindre à l'honneur d'auoir vaincu le Duc , celui de donner la Paix à sa Patrie , il traitta avec luy sous de bonnes assurances , & le mit volontiers en possession de son Gouvernement.

C H A P I T R E T R E I Z I E S M E .

- I. *De Hugues Aubryot Preuost de Paris.*
- II. *Histoire de sa fortune.*
- III. *Son incontinence & sa mauuaise vie.*
- IV. *Ses impietez , sa haine contre le Clergé & l'Vniuersité de Paris.*
- V. *Qui l'entreprend & poursuit son procez en Cour d'Eglise.*
- VI. *L'Euesque le condamne pour heresie. La Sentence executée publiquement au Paruis de Nostre-Dame de Paris.*

EN ce mesme temps l'Vniuersité de Paris vint à bout des grandes poursuites qu'elle faisoit contre Messire Hugues Aubryot , Preuost de Paris , qui auoit tousiours iniurieusement traité tous ceux de ce Corps , iusques à mettre la main sur quelques-vns de ses Supposts le iour que le corps du Roy defunt fut

porté de l'Eglise de saint Anthoine en celle de Nostre-Dame. On y ioignit d'autres cas fort enormes contre l'honneur & le respect deub au Clergé, & la chose fut menée avec tant de chaleur qu'il fut condamné, nonobstant ses grandes richesses & son credit, qui le rendoient le plus considerable de tous ceux qui l'auoient precedé dans sa Charge, & qui meritent bien que ie fasse quelque digression sur les moyens dont il s'aida pour faire sa fortune aussi bien que sur ses mœurs & sur sa façon de viure, & sur le sujet de sa cheute & de sa ruine.

Année
1380. &
1381.

Il estoit Bourguignon de naissance, & d'une parenté assez peu considerable, c'estoit vn homme sans eloquence, & de petit sçauoir, & iugé des gens de Cour assez mal propre aux affaires du monde; mais il auoit de quoy suppléer à tout ce qui luy manquoit de bonnes qualitez par ses richesses qui luy donnerent le moyen de se rendre agreable au feu Roy, & par la faueur du Duc de Bourgogne, qui en fit vn suiet capable de la Charge de Preuost de Paris. La iuste deffiance qu'il auoit de son merite, l'obligeant à s'y maintenir par les mesmes adresses qui l'y auoient eleué, il fut plus curieux de l'affection des Grands, & des Principaux du Conseil que des suffrages du public, il ne cherchoit qu'à leur complaire, & c'estoit la plus courte voye pour vn homme si riche & qui n'auoit point de vertu que la prodigalité, de faire couler de ses escus dans toutes les bourses qu'on luy tendoit. Tout cela se payoit en bons offices auprez du Roy dans toutes les occasions qu'on épioit pour faire valoir ses seruices & sa fidelité, toutes les portes luy estoient ouuertes, on ne luy enuioit point vne fortune où chacun croyoit auoir contribué, tantost on voyoit le Roy appuyé sur son espaule luy parler à l'oreille, tantost on le voyoit tirer à quartier pour l'entretenir, & on obseruoit qu'il estoit de tous les Conseils publics & priuez, si bien qu'on ne s'estonna point de le voir Gouverneur & Capitaine principal de la ville capitale du Royaume.

Il continua ses complaisances dans ce grand employ, & comme il auoit reconnu que le Roy se plaisoit fort à la decoration des Villes, il employa pour celle de Paris la troisieme partie des subsides que sa Maiesté luy auoit liberalement remise. Il jetta les premiers fondemens de la Closture & des murailles du costé de saint Anthoine, & du costé du Louure il reuestit de pierre la plus grande partie du Quay de la Riuiere de Seine, & on doit à son inuention la maniere d'égouster les eaux & les fanges de la Ville par la conduite de quelques canaux souterrains par où elles tombent dans les fossez & dans les marests qui l'environnent. Il vint à bout avec vne dépense presque incroyable de la construction du Pont-neuf, autrement appelé le Pont saint Michel, qu'il fit soustenir de bonnes arches de pierre, & de celle du Chastelet du Petit-pont: & pour d'auantage presser l'acheuement de ces grandes entreprises, il emprisonna tous les Bordelliers & Brelandiers, & tous les Filoux & gens sans auer, qu'il y fit traouailler sous la conduite des principaux ouuriers.

Par cette belle & vtile police, il ne pouuoit qu'il ne gagnât les bonnes graces du Roy & l'amour du peuple, & en effet il en auroit tousiours esté craint & aimé, s'il n'y eût eu moins de Vertu que de Politique dans sa conduite, & s'il n'eût souillé sa vie des crimes du monde les plus enormes. I'en ferois vne longue Histoire si ie les voulois tous rapporter, mais ie me contenteray de remarquer ceux qui luy estoient plus ordinaires, comme l'incontinence & l'impieté. Quoy que sexagenaire, & quoy que marié à vne honneste & vertueuse femme, il viuoit dans le dernier débordement avec les jeunes filles qu'il faisoit debaucher par de vieilles forcieres, & avec les femmes qu'il corrompoit à force d'argent, & bien souuent il faisoit emprisonner les marys par son autorité pour en iouir avec plus d'insolence. Les priuantez qu'il entretenoit avec les Iuïues le firent mesmes soupçonner de concubinage avec plusieurs d'entr'elles, & il ne se soucia pas d'accroistre ce soupçon, & de donner mauuaise opinion de sa Religion par la remise qu'il leur fit de leurs enfans baptizez dans le tumulte dont nous auons parlé.

C'estoit témoigner peu de respect pour le Baptesme que de donner occasion

Année
1380. &
1381.

aux ennemis de Iesus-Ch. de le prophaner ; mais il ne portoit pas plus d'honneur au Sacrement d'Eucharistie, & il le fit bien voir vn iour, qu'au lieu de receuoir les excuses d'un Sergent qu'il auoit mandé, & qui luy dit qu'il n'auoit tardé que de l'espace d'une Messe dans la deuotion qu'il auoit eu de voir Dieu entre les mains du Prestre, tu verras, luy dit-il plusieurs fois tout rouge de colere, si ton Dieu te peut faire autant de bien que ie te puis faire de mal, & aussi-tost le fit traifner dans vn cachot. Vne fois qu'il vint à saint Denis, assistant à la Messe de l'Euesque de Courance qui celebrait derriere le Chœur, vn Religieux qui le voyoit distrait des yeux & d'intention, l'estant venu aduertir de l'elevation du saint Sacrement, afin qu'il eût à l'adorer, il luy dit en jurant qu'il ne croyoit point au Dieu de cét Euesque qui ne bougeoit de la Cour.

On observa encore, que non seulement il ne Communioit point à Pasques, qu'il laissoit passer les années sans faire aucun deuoir de Chrestien, mais qu'il se en faisoit vanité, qu'il se railloit des preceptes de la Religion, du Sacrement de Penitence, des clefs de l'Eglise, & du pouuoir donné aux Prestres qu'il maltraittoit en toutes occasions, portant enuie à la richesse du Clergé, iusques à dire plusieurs fois au Roy que ses predecesseurs estoient des fols de les auoir dotez de tant de reuenus. Il ne perdoit aucune occasion de satisfaire sa haine par l'infraction de tous les Priuileges du Clergé, & principalement de ceux de la Venerable Vniuersité de Paris, qu'il detestoit comme la mere des Prestres, & contre laquelle il passa iusques à vn tel excez de tyrannie que de faire creuser dans le Chastelet du Petit-Pont deux sales prisons, qu'il appella par derision le clos Bruveau, & la ruë du Foing, qui sont les principaux quartiers de l'Vniuersité, pour dire qu'il les destinoit pour les Escoliers, & pour les personnes de Clericature.

Le cruel & l'insolent qu'il estoit, ne s'apperceuoit pas que la fortune commençoit à pancher sa rouë du costé du precipice qu'il fouilloit, & qu'il y deuoit estre renuersé par ceux mesmes, qu'il y vouloit attrapper. L'Vniuersité scandalisée de tant de crimes contre Dieu & contre son Eglise, en dépit des excommunications fulminées contre luy, fit informer, se rendit partie, & le cita deuant l'Euesque de Paris. Il s'en mocqua d'abord & les menaça de les mal-traitter encore dauantage, mais quand il vid qu'on le poursuiuoit avec vigueur, il eut recours à la protection de la Cour, qu'il gagna par argent, & qui prierent en vain l'Vniuersité de laisser là le procez & les procedures. Elle leur remontra avec reproche qu'il seroit honteux au Tres-Chrestien Sang de France qui auoit tousiours protegé la Religion Catholique, d'interceder pour vn méchant conuaincu de tous les crimes de l'Herésie : & le Preuost abandonné du secours qu'il en auoit attendu, & réduit à la necessité de se deffendre dans les regles, ne se fut pas si-tost présenté pour subir la Iurisdiction de l'Euesque, qu'il se vid emprisonné.

L'affaire traifna plusieurs iours, comme sont toutes celles qui sont puissamment recommandées, mais enfin il confessa la plus-part des cas qui luy estoient imposez, & dont la reparation meritoit le feu, si la Sentence n'eût esté changée par la chaude sollicitation des Princes & des premieres Puissances de la Cour. Le procez fait, il fut exposé publiquement le dix-septiesme iour du mois de May, sur vn échaffaut dressé exprez au Paruis Nostre-Dame, & là à genoux & sans chaperon, il demanda l'absolution à l'Euesque, promettant de satisfaire aux vœux & aux Offrandes de cierges qui luy seroient enoints pour expiation de ce qu'il auoit rendu aux Iuifs leurs enfans baptisez. Apres auoir esté absous en presence du Recteur & des Docteurs de l'Vniuersité, & lecture faite publiquement de l'enormité de ses crimes, par l'Inquisiteur de la Foy, l'Euesque reuestu de ses habits Pontificaux, le condâna tout haut à faire Penitence perpetuelle, au pain de tristesse & à l'eau de douleur, comme fauteur de l'infidelité Iudaïque, & contempteur des Sacremens de nostre Religion, comme Heretique croyant & dogmatifant en Herésie, & pour auoir au mépris des clefs & de la puissance de l'Eglise, par laquelle il auoit esté justement excommunié, résisté vn an & plus avec opiniastreté à ses censures & à ses fulminations.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

- I. *Reuolte des Flamens contre leur Comte.*
- II. *Causée par son mauvais traitement.*
- III. *Ils se soumettent.*
- IV. *Il refuse leur soumission & les oblige de se deffendre.*
- V. *Artenelle leur Chef le defeat & le met en déroute.*
- VI. *Etablissement de l'authorité d'Artenelle.*
- VII. *Qui souleue tout le pais, prend Bruges, defeat le Comte & le met en fuite.*

LOuis Comte de Flandres auroit eu l'auantage d'estre le plus heureux Prince de son temps, s'il auoit eu la prudence de maintenir la Paix dont il iouissoit si doucement parmy le trouble des autres Estats, & s'il eut voulu garder à ses peuples la Iustice qu'il leur deuoit, & qu'il leur refusa comme vn autre Roboan pour les accabler d'exactions & de subsides. Il traitta de rebellion le refus qu'ils firent d'vne Ayde Annuelle en forme de prest qu'il leur fit proposer en diuerses assemblées, & resolu d'emporter par force ce qu'il n'auoit pu obtenir par douceur, il donna charge de leuer des Troupes à son fils bastard, qui estoit fort vaillant, & qui ne manqua pas de trouuer assez de gens pour faire la Guerre à leur Patrie, & dans l'esperance de s'enrichir par son pillage. La ville de Gand comme la plus obstinée, fut la premiere qu'on attaqua, & le premier exploit de cette guerre, fut la ruine des moulins de ses enuirs, ensuite dequoy le Bastard de Flandres se campa à vne lieuë de là, d'où il fit des courses pour prendre indifferemment tout ce qu'il trouuoit en campagne, Bourgeois ou païsan, qu'il mal-traittoit cruellement, pour les obliger à plus de rançon qu'ils n'auoient de bien.

Les Gantois plus irritéz qu'espouuantez de cette hostilité, conceurent vne furieuse inimitié contre leur Comte, ils prirent les Armes pour s'en vanger comme d'vn ennemy public, ils marcherent hardiment contre le Chasteau d'où se faisoient ces courses, ils le prirent & le raserent, & dans la vanité de ce premier progres, ils se promirent tous par vn serment solelnel de combattre iusques à la mort, pour le maintien de leur liberté. Le Comte se voyant ainsi engagé à la Guerre, fit ses apprests pour la soustenir & pour reprimer cette rebellion, il prit à sa solde quantité d'Anglois & rabattit l'audace de ce peuple encore sans experience, par diuers sieges & petits combats à la Campagne qui les renfermerent dans leur Ville & qui les obligerent à desirer la paix. Ils choisirent pour la demander, les personnes les plus venerables pour leur aage & plus considerables par leur qualité, qui le suplierent à genoux de leur remettre l'offense, d'oublier le passé & de pardonner à la multitude. Ils le coniuèrent encore fort humblement de ne les point vouloir contraindre sous le joug des imposts & des peages, & pour le dégouter de l'exemple sur la France qui en estoit accablée iusques au point qu'il ne luy restoit plus ny biens ny liberté, ils luy remontrèrent pour le piquer d'honneur, que la Flandre estoit toute pleine de richesses toutes prestes à sacrifier avec ioye à la premiere occasion qui s'en presenteroit pour son seruicé.

Il sembloit que cette remonstrance deût auoir quelque effect, mais l'interest des Princes n'est pas tousiours cèluy des Grands qui les approchèt & qui ne manquent pas de raisons pour leur donner des affaires. Les Seigneurs Flamens qui vouloient profiter de cette Guerre, dirent qu'il ne falloit point entrer en composition avec cette vile Bourgeoisie, qu'il falloit chastier ces mutins, qu'il estoit

Année 1380 & 1381. de dangereuse consequence de leur donner vn exemple d'impunité capable de produire mille rebellions à l'auenir, & que c'estoit vn coup d'Estat de les subiu- guer pour donner de la terreur aux autres villes. La plus forte voix l'emporta sur la meilleure, le Comte passant à l'opinion presque generale demanda pour rompre tout traité qu'on eut à luy liurer vn grand nombre de Bourgeois dont il donna la liste, & tout d'vn temps marcha contre Gand, qu'il croyoit surprendre dans l'attente où il seroit, de ce qui seroit negocié par les Deputez ayant trouué bonne garde en la Ville, il changea son dessein en celuy d'vn Blocus, mais il dura long-temps, & les viures estans enfin consumez, au lieu d'estre humiliez par la famine, les Gantois en deuinrent plus furieux. Ils aimerent mieux mourir l'espée à la main & vendre leur vie, & dans cette resolution ils eleurent pour Chef Philippe d'Arteuelle, qui les mit en Campagne pour aller combattre leur Comte, & qui trouua autant de soldats que d'habitans qui le vouloient accompagner.

Le Comte de Flandres auerty de leur marche par ses coureurs, mit son Armée en Bataille, & les Gantois arriuez le Combat commença par vn grand cry qui se fit de part & d'autre & en suite à grands coups de dards & de fleches, & la meslée fut encore plus aspre quand on vint à se ioindre avec les épées: mais enfin le gros des Gantois se fortifiant tousiours de nouveaux corps qui arriuoient en foule, les gens du Comte fatiguez & enfin poussez ne purent plus long-temps soustenir vn si lourd fardeau, ils rompirent leurs rangs & tournerent le dos avec perte de cinq mille hommes & le Comte tout confus de sa disgrace s'enfuit à pointe de cheual iusques dans Bruges.

Cette Victoire donnant moyen à Arteuelle de faire des desseins pour son establissement, il se seruit de tout son esprit pour pousser les choses à l'extremité & pour rendre le peuple irreconciliable avec son Souuerain. C'estoit vn homme de grand credit dans la Ville, fort eloquent & fort adroit, & qui valoit bien vn Gentil-homme tant de la teste que du cœur, tout roturier qu'il fût, si le mot de roturier se peut appliquer au fils de ce Iacques d'Arteuelle tué depuis quelque temps par les Flamens, parce qu'il aspiroit à se faire Comte de Flandres, celui-cy n'auoit pas moins d'ambition, il haïssoit mortellement le Comte & la Noblesse Françoisse, & comme il vid les Gantois prests à tout entreprendre sur les augures d'vn si grand succez, il ne luy fut pas mal-aisé de les exciter, non seulement à maintenir leur liberté, mais encore à coniurer contre l'Estat, & contre la vie du Comte, & à iurer sa mort apres cette Harangue qu'il fit en public.

Voicy l'occasion arriuée, mes chers Compatriotes, de consulter nostre courage, & de voir s'il est capable de secouer ou de souffrir le ioug des charges & des capitations insupportables dont il est si rigoureusement menacé, voicy le temps, dis-ie, que le peuple peut leuer la teste, pour deffendre contre le Comte, cette liberté si chere & preferable à tous les biens du monde, qu'on veut conuertir en vne honteuse seruitude. Il est vray que l'entreprise est grande & que le sort en est incertain, mais à Dieu ne plaise que vous apprehendiez de vous y resoudre, si vous voulez suiure genereusement les pas de vos peres, & si vous voulez bien vous ressouuenir que vous auez le mesme sang, les mesmes Armes, les mesmes forces, & le mesme courage dont ils ont tant de fois vaincu les Ancestres du Comte. Vous en auez fait l'experience avec luy, vous l'auiez mis en fuite apres son pretendu triomphe, & il n'est besoin que de profiter du temps pour maintenir vostre auantage, & de se preparer contre l'auenir. Je vous donne aduis qu'il a déjà mis ordre à ses affaires du costé de France, & qu'il en attend vn grand secours pour essayer à reparer son injure par quelque memorable exploit. Je sçay bien que cela ne vous épouuantera pas, & que la plus-part de vous dit déjà en soy-mesme qu'il ne faut rien craindre, & que ce n'est pas d'aujourd'huy qu'on est accoustumé à soustenir l'éclat exterior de la Noblesse Françoisse dans l'acier & dans la dorure de leurs armes, & qu'on n'est plus ny effrayé ny ébloüy de l'émail de leurs cottes d'armes, non plus que des crestes de leurs casques, & de leurs cimiers. Je ne vous en parle aussi que pour vous

disposer à poursuiure les auantages de vostre Victoire en attendant cette arri-
uée, & à pousser le Comte pendant qu'il est si fort esbranlé. Soyez donc tous Année
prests à me suiure dans cette grande entreprise, mais suiuez moy plustost dans 1380. &
l'occasion que dans le discours, attendez de moy plus d'exemple de valeur que 1381.
d'ordre & de discipline dans le commandement, suppléons à la finesse de la guer-
re par nostre courage, & n'esperons que de luy le repos & la Paix, qu'il faut
chercher dans les Armes, pour iouyr de nos biens en liberté.

Ce discours fut receu avec vne acclamation generale de tout le Peuple, qui
s'escria qu'il valoit mieux mourir que de perdre sa liberté, qui loüa hautement
les genereux sentimens de Philippe d'Arteuelle, & qui sur l'heure luy abandon-
na tout le Gouvernement du Comté de Flandres, qui auoit desia couté la vie à
son Pere. Toute l'autorité du party estant ainsi reünie à sa personne, il deputa
par tout pour tenter les peuples, & il n'attira pas seulement en cette faction, les
Villes de Courtray, de Grandmont, de Menetoye, de Tenremonde, de Rupel-
monde, d'Alost, d'Vlft & de Bieruliet, mais encore toute la Campagne & le
Bailliage du Franc, où il n'y eut Laboureur ny Artisan qui ne laissast le soin de l'a-
griculture & le profit des mestiers pour deuenir Soldat. Philippe d'Arteuelle for-
tifié d'une si grande Milice, & rousiours d'autant plus resolu à la ruine du Com-
te ne medita que de grandes choses, & la premiere fut la surprise de Bruges fai-
te sans qu'on s'en donnât de garde, le iour du saint Sacrement, lors que les Bour-
geois ne songeoient qu'à leurs deuotions. L'ay appris que cela s'executa par deux
mille Soldats reuestus sur leurs armes de leurs habits de village, qui firent mine
de venir au seruice, & à la Procession qui se fait tous les ans avec le sang mira-
culeux de Nostre-Seigneur, & que s'estant emparez de la place du marché, ils
crierent aux Armes & tuë tuë.

Il arriue assez souuent que les plus vaillans perdent cœur & conduite dans
vne si estrange surprise, mais il faut rendre cet honneur au Comte de Flandres;
de dire qu'il vint brauement au combat avec ce qu'il put ramasser de gens, &
qu'il tint bon iusques après leur defaite, qu'il se retira en sa maison qui fut inue-
stie, & où ne voyant point de seureté parmy des furieux, qui parloient de tout
mettre à mort, il se coula par vne fenestre dans le logis d'une pauvre femme. Il y
demeura caché iusques au soir qu'il se sauua à Lille, & les ennemis se vangerent
de son euasion comme d'un crime capital, par le meurtre de plusieurs des Habi-
tans, & le pillage de la ville qu'ils porterent à Gand tout en triomphe, comme
si c'eut esté vn butin gagné dans vne terre ennemie.

CHAPITRE QVINZIESME.

- I. *Jeanne Reyne de Naples & de Sicile adopte le Duc d'Anjou.*
- II. *Charles de Duras pretendant à la succession de ses Estats
arme pour maintenir son droit avec l'assistance du Pape
Vrbain.*
- III. *Defait Philippe d'Artois General de l'Armée de la Reyne.*
- IV. *Prise par Charles qui la fait mourir.*
- V. *Le Pape Clement exhorte le Duc d'Anjou à venger cette
mort.*

Puisque j'ay parlé autre part du Regne de Jeanne Reyne de Hierusalem & de
Sicile, Fille du tres-illustre Prince Charles d'Anjou, Duc de Calabre, & de
Marie de Valois, sœur de Philippe Roy de France, & petite fille de Robert Roy
de Sicile, il est du suiet de cette Histoire d'en descrire la malheureuse fin, après
auoir magnifiquement gouverné ses peuples l'espace de trente & vn an, ne se

Année 1380. & 1381. voyant point d'enfans & croyant estre en droit de choisir vn Successeur, elle pensa à conseruer sa Couronne au Sang de France, duquel elle auoit l'honneur d'estre issuë & ce fut pour cette raison qu'elle adopta pour fils & pour heritier M. Loüis Duc d'Anjou, qu'elle pressa par lettres & par Deputez pour en venir prendre la possession.

Charles Prince de Tarente, surnommé de la Paix, qui pretendoit à cette Couronne comme mary de la nièce de la Reyne, *Marguerite d'Anjou autrement dite de Duras*, creut auoir droit de s'opposer à cette Adoption, il remontra le tort qu'elle luy faisoit aux Grands du Royaume qu'il attira à son party, & le Pape Urbain l'authorisa encore puiffamment par la charge de General de l'Eglise Romaine qu'il luy donna pour le rendre plus considerable, en haine de ce que cette Princesse adheroit à Clement son Competiteur. Il entra avec vne grande Armée dans son Estat, mais quelques maux qu'il y fit comme Maistre de la Campagne elle ne fut que plus obstinée à maintenir ce qu'elle auoit fait, & manda en toute diligence Messire Philippe d'Artois Prince du Sang de France pour venir commander ses troupes & pour reduire ce Rebelle. Mais il en arriua tout autrement, Charles qui auoit accepté le combat gagna la victoire, fit vn grand massacre des gens de Clement & de la Reyne, il la prit prisonniere avec Othon de Brunswick son quatriesme mary, & Philippe d'Artois, & se fit couronner dans Naples par le conseil & du consentement du Pape Urbain, Roy de Hierusalem & de Sicile, trois mois apres il permit à Othon & à Philippe de racheter leur liberté moyennant vne grande rançon, mais il retint la Reyne qui finit ses iours d'affliction ou d'ennuy, ou plustost selon le bruit commun, elle fut estranglée dans sa prison.

Le Pape Clement craignit que ce changement ne tentât l'inconstance naturelle des Prouençaux ses voisins, & de peur qu'ils ne se rebellassent comme les autres suiets de la Reyne, il escriuit au Duc d'Anjou & l'exhorta de prendre les Armes pour la deffense de l'Eglise, pour vanger le meurtre de sa mere Adoptiue & pour le recouurement du Royaume qu'elle luy auoit laissé. Il obeït & leua des forces de toutes parts, mais l'approche de l'Hyuer luy fit differer son voyage iusques au mois de May de l'année suiuaute.

CHAPITRE SEIZIESME.

I. Prise du Chasteau de la Souterraine.

II. Et autres exploits du Mareschal de Sancerre.

Pendant tous ces mouuemens de France, de Flandres & d'Italie, Loüis de Sancerre Mareschal de France, qui commandoit pour le Roy dans la Guyenne, deffendoit brauement les Fleurs de Lys contre les Leopards, & tenoit depuis long-temps les Anglois assiegez dās le Chasteau de la Souterraine, qui estoit la meilleure retraite qu'ils eussent dans la Prouince. Ils estoient fort pressez, & neantmoins tousiours fiers selon la vanité de leur nation qui leur fit demander vn iour pour decider de leur deliurance par vn combat decisif. Le Mareschal qui n'aimoit rien tant que les Batailles, leur accorda tres-volontiers cette iournée, mais la faim, la fatigue d'vne garde continuelle & mille autres incommoditez iointes au peu d'esperance qu'ils auoient en leurs forces, ne leur permirent pas d'attendre le secours, ils iugerent plus à propos d'essayer à ménager quelque argent pour recompense de leurs pertes & on leur promit quarante mille liures en or & Bagues sauues.

Ils s'allerent ietter à leur sortie sur le Limosin avec ce qu'ils purent ioindre de leurs vieilles Troupes, & y firent tant de maux & de rauages que le Mareschal fut contraint d'y accourir en diligence, & d'y employer six mois en diuers sieges

Sieges & petits combats, mais tous fauorables. Il reprit sur eux le Chasteau de saint André prez de la Chapelle Aude, & sept autres fortereffes, & apres en auoir nettoyé le país, il reuint à Paris, pour rendre compte au Roy de tous ses progresz, & de l'Estat de la Prouince.

Année
1380. &
1381.

CHAPITRE DIX-SEPTIESME.

- I. *Anniiersaire du Roy Charles V. celebré à saint Denis.*
- II. *Continuation des Treues avec les Anglois.*
- III. *Le Roy refuse de se departir de l'alliance d'Espagne.*
- IV. *Mariage du Roy d'Angleterre.*

LE seizième de Decembre le Roy alla deuotement visiter l'Eglise Abbatiale de saint Denis, avec les Ducs ses Oncles & plusieurs Euesques, & y fit chanter vn seruice solemnel pour le repos de l'ame du feu Roy son pere. La Treue entre France & Angleterre estant alors expirée, & les deux Estats estans dans la disposition de la prolonger, le Roy enuoya de sa part à Boulogne, l'Archeuesque de Roüen, l'Euesque de Bayeux & Messire Arnaud de Corbie, premier President au Parlement avec le Comte de Braine. La Conference se fit à Lelinguesan, & dura iusques au mois de Mars que les Deputez retournerent apres auoir assure la suspension d'Armes iusques au mois d'Octobre. Les Anglois eussent assez volontiers consenty qu'elle eust esté plus longue, mais ils en vouloient exclure le Roy d'Espagne, & comme il témoigna à Messire *Jean de Rye*, que le Roy luy enuoya exprez pour sçauoir sa volonté, qu'il trouueroit mauuais qu'on l'abandonnât, le Roy n'y voulut point entendre, & prefera les interests de son allié à l'auantage qu'il pouuoit esperer de quelque nouveau Traitté.

Au mesme temps se fit le mariage de Richard Roy d'Angleterre, avec la Sœur du Roy de Boheme, fille du feu Empereur Charles I V. de laquelle il n'eût point d'enfans: & il ne nous reste plus rien à remarquer de cette année, que le voyage du Duc de Bretagne à la Cour. Le ressouuenir de ses rebellions, qui luy faisoit apprehender la presence du Roy, le fit manquer à la parole qu'il auoit donnée, de se rendre au plustost auprès de sa Maiesté, où il auoit esté attendu tout le mois de Fevrier: mais les siens mesmes luy remonstrentent que ce seroit vn nouveau crime de differer plus long-temps vn deuoir doublement inuiolable par la promesse solemnelle qu'il en auoit faite. Il se rendit à leur conseil, & le vingt-fixiesme de Septembre il arriua avec vne grande suite de Noblesse en la ville de Compiagne, où le Roy s'estoit allé diuertir à la chasse, & il luy fit hommage de son Duché de Bretagne, & de la Comté de Montfort.

Fin du premier Liure.

TABLE CHRONOLOGIQUE POUR L'ANNEE 1382.

ANNEES	}	De Nostre Seigneur	}	1382.	}	Charles VI. en France 3.					
		Du Schisme.		}		4.	}	Richard II. en Angleterre. 5.			
		Des pretendus Papes				}		Urbain VI. à Rome. 4.	}	Iean I. en Espagne, autrement Castille & Leon, 4.	
								Clement VII. en Auignon. 4.		}	Pierre en Arragon. 46.
											}
		De la vacance de l'Empire d'Occident en Allemagne. 2.				}		Charles le Mauuais en Nauarre. 32.			
		Wenceslas de Luxembourg Roy de Boëme, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. élu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.						}	Louis d'Anjou dit le Grand, en Hongrie. 39.		
		Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.							}	Du mesme Roy en Pologne. 12.	
										}	Ieanne d'Anjou en Sicile. 39.
											}
	}	d'Olaüs VI. Roy de Noruegue, Regnant avec Margueritte de Dannemarck sa mere en Dannemarck. 5.									
		}	d'Albert de Meckelbourg en Suede. 20.								
			}	De Robert Stuart 2. du nom en Escosse. 12.							

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estat, & Favoris de la Cour de France.

Louis de France depuis Duc de Touraine, & enfin d'Orleans, frere du Roy.
 Louis de France, Duc d'Anjou, oncle du Roy, Regent du Royaume.
 Iean de France, Duc de Berry, & { Oncles du Roy
 Philippe le Hardy Duc de Bourgogne. Charles d'Evreux Roy de Nauarre. } Princes
 Pierre Comte d'Alençon. } ces du
 Louis Duc de Bourbon, oncle maternel du Roy, & Sur-Intendant de son } Sang.
 education avec le Duc de Bourgogne, & grand Chambrier de France.
 Iean de Bourbon, Comte de la Marche & de Vendosme, Ancestre de nos Roys.
 Iean, dit de Montfort, Duc de Bretagne.
 Oliuier, Sire de Clifson, Connestable de France.
 Miles de Dormans, Euesque & Comte de Beauuais, Pair & Chancelier de France.
 Iean de Mauquenchin, autrement dit Mouton, sire de Blainville.
 Louis de Sancerre, Seigneur de Charenton, & { Marechaux
 Iean sire de Rieux & de Rochefort. } de France.
 Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, Admiral.
 Renault le Baveux Lieutenant des Marechaux de France.
 Iean sire de la Ferté Fresnel Marechal de France en Normandie.
 Moradas sire de Rouille, Lieutenant des Marechaux en la mesme Prouince.
 Iean Comte de Harcourt, Capitaine General en Normandie.
 Iean sire de Saimpy Capitaine General en Picardie.
 Guichard Dauphin, sire de Ialligny, grand Maistre des Arbalestriers, & grand Eschançon.
 Pierre de Villiers, sire de l'Isle-Adam, grand Maistre de France, & Port-Oriflamme.
 Arnaut Amenion, sire d'Albret, grand Chambellan.
 Bureau sire de la Riuiere, premier Chambellan.
 Iean Comte de Sarrebruche, grand Bouteiller de France.
 Raoul sire de Raineual, grand Panetier.
 Eustache de Camp-Remy Cheualier trenchant.
 Guillaume Chastelain de Beauuais, Queux de France.
 Charles de Bouuille, Gouverneur de Dauphiné.



HISTOIRE

DV REGNE

DE CHARLES VI

ROY DE FRANCE.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

- I. *Le Duc d'Anjou Regent du Royaume vent rétablir les impôts.*
- II. *Mefire Pierre de Villiers & M. Jean des Marests tâchent en vain d'y disposer les Parisiens.*
- III. *Qui se mutinent*
- IV. *Et ceux de Rouen aussi qui font un Roy.*
- V. *Grand desordre à Rouen.*
- VI. *Emotion dans Londres.*
- VII. *Le Duc d'Anjou afferme les impôts au Chastelet à huis clos.*
- VIII. *La proclamation s'en fait subtilement.*
- IX. *Paris se souleve & tue le Partisan.*
- X. *L'Arsenal & l'Hostel de Ville pillés.*
- XI. *Les prisons rompues.*
- XII. *L'Abbaye de Saint Germain forcée.*
- XIII. *Hugues Aubryot deliuré par les mutins pour estre leur Chef, se sauve de nuit.*
- XIV. *M. Jean des Marests tâche d'appaiser la sedition.*

DEVIS la suppression des impôts de Paris, le Duc d'Anjou tint sept fois Conseil avec les plus Notables de chaque Estat pour leur représenter les besoins du Roy, & pour auiser aux moyens de rétablir les Aides, & comme tout se regle plustost par les intersts particuliers que par

Année
1382.

Année 1380. & 1381. la consideration du bien public, les vns ne s'en soucioient gueres, parce qu'ils n'en ressentoyent aucun preiudice, d'autres estoient bien-aises de faire leur Cour aux dépens du peuple par vn lasche consentement, & il y en eut assez qui le desirerent comme le Duc, pour accroistre leurs biens, & pour auoir part au profit. Pour ce qui est des principaux de la Ville, ils ne disoient mot, & laissoient le bruit à faire aux petites gens, qui ne manqueroient pas de froncer le sourcil au premier mot d'impost, & de reietter bien loing la proposition qu'on en feroit, & qu'on ne laissa pas de tenter par l'entremise de Messire Pierre de Villiers, & de Maistre Iean des Marests, Personnages de grand aage & de grand credit, qu'on scauoit estre tres-agreables à la populace. Ils tascherent en vain de le faire trouuer bon en diuerses assemblées, cela ne seruit qu'à réueiller la fierté des mutins, ils dirent nettement qu'ils tiendroient pour ennemy du public quiconque entreprendroit de leuer de nouveaux imposts, & passans en mesme temps des paroles à l'effet, pour montrer qu'ils maintiendroient leur liberté par force, ils coururent aux Armes, mirent garde aux portes, rendirent les chaisnes, créèrent des Diseniers, Cinquanteniers & Soixanteniers, & firent des troupes pour la liberté des entrées, & de la sortie de Paris.

Cette insolence fut d'vn pernicieux exemple par tout le Royaume, mais principalement pour la ville de Roüen, où il se fit des Tragedies, que l'estime-rois plus propres à la representation du Theatre qu'à estre recitées dans cette Histoire; si ie ne croyois qu'il est necessaire de ne rien obmettre de pareils euenemens afin qu'on les preuienne à l'auenir. Deux cens Compagnons de mestier, attroupez ensemble allerent enuironner vn certain Marchand Drapier homme riche & fort simple, qu'on appelloit le Gras par sobbriquet à cause de sa taille, lequel ils forcerent d'accepter l'autorité. Ils le créèrent leur Roy, & aussitost, pour ne point perdre de temps, comme c'est la coustume de ceux qui entreprennent precipitamment les grandes choses, ils luy dresserent vn Throsne où ils le placerent, l'éleuerent ensuite sur vn chariot, le firent passer par toutes les places publiques, & le menerent iusques au Marché en chantant ses loüanges d'vn ton aussi barbare que leur langage. Ce fut là qu'ils luy demanderent qu'ils fussent libres de tous imposts, & en mesme temps cette franchise de peu de durée fut publiée en son nom par toute la Ville.

Cette Royauté pouoit bien passer pour ridicule aux personnes sages, mais elle parut si bien établie aux yeux de la canaille, qu'elle accourut de toutes parts prendre seance autour du Tribunal de ce personnage Royal, qui estoit bien empesché de tenir sa contenance dans la contrainte où il estoit d'entendre à toutes sortes de propositions, d'applaudir à mille choses en mesme temps, de crainte de la mort, & de cōmander & de dire à toutes leurs demandes qu'on fasse, qu'on fasse. Il en couta la vie à tous ceux qui recueilloient les deniers Royaux, dont les biens comme mal acquis furent donnez au pillage, & cette Guerre s'étendit iusques aux maisons des Ecclesiastiques, & mesmes à l'Abbaye de saint Oüen, en haine de quelques droits où les Religieux auoient esté par Arrest maintenus contre la Ville. Ces mal-heureux dignes du feu du Ciel entrerent de force en la Tour où estoient les Archiues, & mirent en morceaux mille beaux Priuileges dont la perte auroit esté irreparable, si le Roy n'auoit eu la bonté de les rétablir sur les informations qui en furent faites. Ils n'eurent pas plus de respect pour la Dignité Royale, dans le dessein qu'ils firent ensuite de s'aller saisir du vieux Palais & de le raser, mais cette foule sans armes fut aisement écartée par ceux de dedans, & repoussée avec perte de plusieurs d'entr'eux qui y furent tuez ou blesez à mort.

Tout le reste du Royaume n'estoit gueres plus paisible que Roüen, il y auoit par tout liberté de tout entreprendre, & l'on croyoit que les Flamens auoient semé cette contagion par lettres ou par Enuoyez dans toutes les bonnes villes de France. Le mesme desordre estoit aussi tout recemment arriué en Angleterre, où le peuple venoit de chasser le Roy avec toute sa Cour, apres estre entré en armes dans son Palais, & auoir pris en sa presence cinq grands Seigneurs

avec l'Archeuesque de Cantorbery Chancelier du Royaume, qui furent traînez au supplice & publiquement décapitez. L'estois alors en cette Cour pour les affaires de nostre Eglise, & sur ce qu'il m'arriua de témoigner de l'horreur d'entendre dire que la teste sacrée de cét Archeuesque eust esté tout vn iour roulée à coups de pieds par les carrefours de la Ville de Londres, il me fut répondu par vn de la compagnie, sçachez qu'il arriuera des reuolutions encore plus horribles en vostre France, & dans peu de temps. Je me contentay de luy repartir, A Dieu ne plaise que cette ancienne & genereuse fidelité des François, puisse jamais estre capable d'accoucher d'vn si horrible monstre.

Année
1380. &
1381.

Pour reuenir à mon sujet, le Duc d'Aniou songea bien à vanger le Roy, des outrages que cette populace forcenée fit à son autorité durant tout le mois d'Octobre; mais il différa iusques au mois de Mars, pour tascher cependant par toutes sortes de moyens à resoudre Paris à la leuée des subsides. Et comme il n'en put rien obtenir, ny par Deputations ny par promesses, il se fallut resoudre de donner les fermes à huis clos dans le Chastelet, de peur demouoir la sedition. L'enuie de gagner y fit venir assez d'encherisseurs, & toute la difficulté fut de trouuer quelqu'vn assez hardy qui osast hazarder sa vie pour en faire la proclamation en public. C'est ce qui fit tirer la chose en longueur, & à la fin il s'en presenta vn pour de l'argent, & qui le dernier iour de Fevrier fut à la Halle, amusa le peuple de discours en l'air, cria d'abord pour quelques vaisselles dérobées en la Maison du Roy, promettant grace, remerciement & recompense à qui la rendroit, & apres auoir surpris les esprits de la nouveauté du cas, comme d'vne chose incroyable dont chacun s'entretenoit diuersement, il piqua son cheual & annonça brusquement que le lendemain on leueroit les subsides.

Peu de gens l'entendirent qui le diuulguerent aussi-tost aux autres qui reuoient encore au larcin de la vaisselle. Les vns y creurent, d'autres voulurent attendre au lendemain, & ceux qui estoient possédez de l'esprit de rebellion commencerent à faire leur partie. Ils iurerent entr'eux la mort des Partisans, & l'executerent le iour suiuant premier de Mars, que les Collecteurs commencerent à s'assembler à la Halle, sur le plus miserable d'entr'eux, qui demanda l'impost à vne pauvre femme qui vendoit vn peu de creffon. Ces Coniurez accoururent sur luy, l'assommerent de coups, & se trouuerent environnez de plus de monde que la place n'en pouuoit tenir. Ce premier signal de sedition se répandit de là par toute la ville, les étourdis accourans de toutes parts aux carrefours, armez de tout ce qui peut ayder à vne fureur populaire, & crians aux Armes pour la liberté de la Patrie; si bien que comme le nombre des fols est grand, on en vid en peu de temps plus de cinq cens en vne troupe.

Cela mit l'allarme par tout, & comme il n'y a pas seulement du peril, mais quelque sorte de complicité de la part des honnestes gens, d'estre témoins de pareils desordres, quelques-vns du Conseil du Roy, les principaux Bourgeois, l'Euesque & le Preuost de Paris, en sortirent avec ce qu'ils purent sauuer de leurs biens, tant pour la seureté de leurs personnes, que pour n'auoir aucune part à cét horrible attentat contre l'autorité Royale, cependant la lie du peuple glorieuse de se voir maistresse du paue, marchoit insolemment comme au sac de la Ville avec tous les filoux qui s'y estoient ioints, & tout estoit à leur discretion, les plus enragez ne proposant rien de si méchant & de si pernicious qui ne fût à l'heure mesme executé. C'est ce qui causa tout ce qui se peut imaginer d'insolences & de desordres, iusques au pillage de l'Arsenal & de l'Hostel de Ville, forcez par ceux qui n'auoient point d'armes, qui se chargerent d'espées, de massuës & de maillets qu'ils alloient tout chaudement essayer sur la teste de rout ce qu'ils trouuerent de Collecteurs des Aydes, qu'ils assommerent. Leur fureur alla iusques au sacrilege, afin qu'il n'y eût point de cruauté qu'ils n'eussent osé commettre, ils violerent l'azyle des Eglises, & dans celle de saint Iacques ils arracherent de l'Autel & de l'Image de la Vierge qu'il tenoit embrassée, vn de ces pauvres miserables; ils le massacrerent sur la place, & polluerent le Sanctuaire de son sang.

Année
1382.

Après le carnage ils allèrent dans les maisons de ceux qu'ils auoient tuez, raserent des corps de logis entiers de quelques-vnes, enfoncerent les autres, emporterent l'or, l'argent, & les papiers, ietterent les meubles par les fenestres, & après s'estre enyvrez, lascherent le vin dans les selliers, d'où ils ne sortirent que plus enragez pour aller continuer leurs insolences en l'Abbaye de saint Germain des Prez. Ils y coururent sur le bruit que le reste des Partisans & Receueurs de deniers Royaux s'y estoient retiré. Ils y voulurent entrer de force, & en ayans esté repoussez, il sembloit qu'ils se deussent retirer, quand il arriua par mal-heur que quelqu'un s'écria parmy cette canaille qu'on y auoit recelé les Iuifs. Alors ils reuinrent à la charge plus acharnez que deuant, & s'estans rendus les plus forts, tuerent quelques hommes & se mirent à butiner tout ce qu'il y auoit de meubles riches & precieux. Il ne leur restoit plus pout comble de leur insolence & d'une si étrange confusion, que d'attenter à la maison du Roy, & il y en eut d'assez effrontez pour y penser, & pour proposer de l'aller violer, & de la mettre au pillage.

De cette émeute estoient plusieurs criminels dont les complices estoient dans les prisons du Chastelet, tous prests d'estre punis, s'ils ne se fussent seruis de l'occasion pour les en tirer. Il ne falut qu'un mot à toute cette multitude insensée, qui y vint fondre aussi-tost, qui rompit les portes des prisons, & les grilles des cachots, & deliura prez de deux cens hommes retenus pour leurs debtes ou pour des crimes capitaux. Ils firent la mesme violence aux prisons de l'Euesché, & y ayans trouué Messire Hugues Aubryot n'agueres condamné pour ses impietez, ils le menerent avec toute sorte d'honneur & d'acclamations à sa maison, le prians de vouloir estre leur Capitaine. Il ne manqua pas de leur promettre, & de les bien remercier de sa deliurance, mais soit par modestie, soit qu'il se deffiat du succez de cette sedition, il ne se voulut seruir de sa liberté que pour se retirer adroitement la nuit suiuaute.

C'estoit vne chose étrange de voir quasi tout Paris en mouuement & en vne troupe, car quoy que le nombre des mutins crût à veuë d'œil par le profit qu'il y auoit à faire pour la populace, ils estoient suiuis à bon dessein par vne plus grande quantité de gens de bien, qui taschoient à les retenir & à les ramener à la raison: & ce fut pour ce sujet-là, & pour empescher d'entreprendre dauantage sous la faueur de la nuit, que les Diseniers & Soixanteniers firent armer dix mille Bourgeois. Ils les mirent par escoüade dans les carrefours & aux coings des ruës, pour tomber sur ceux qui feroient quelque entreprise, ils reconnuent alors que la force estoit tout autrement capable de persuader ces mutins que la douceur & les belles paroles. Toute la nuit se passa en gogailles & en yurognerie, & après cela estans allez pour voir Hugues Aubryot leur nouveau Capitaine, ils n'en furent que plus enragez d'apprendre qu'il leur eut échappé, & crierent effroyablement que la Ville estoit perdue. Ils s'en alloient de là courir au Pont de Charenton pour le ruiner, mais soit qu'ils craignissent d'estre defaits à la campagne, ou qu'ils commençassent d'auoir horreur de leur mauuaise conduite, ce projet demeura sans effet. Peut estre-mesmes qu'ils en furent empeschez par le respect qu'ils eurent pour Maistre Iean des Marests Ad-uocat General, qui eut enfin cet aduantage sur eux de reprimer leur fureur par la mesme eloquence qui les auoit d'autres fois gagnez doucement à suiure ses Conseils.

CHAPITRE SECOND.

I. De quelques signes avantcoureurs de cette sedition.

L semble qu'on puisse prendre pour vn presage certain de cét horrible attentat, diuers prodiges qui arriuerent; car le iour precedent de la sedition, il ^{Année} nasquit en la Maison de Meruille prez saint Denis vn veau monstrueux, qui ^{1382.} auoit la teste partie en deux, trois yeux au front, & deux langues separées. L'Abbé tout estonné d'vne si étrange nouueauté commanda que ce Monstre fût tué, & comme il estoit fort sçauant dans les choses passées, il assura qu'il n'estoit jamais rien arriué de pareil, que pour annoncer quelque insigne malheur tout prest d'éclatter. Les escoliers du Colleege du Cardinal le Moyné, trouuerent dans leur jardin, tout clos qu'il estoit de bonnes murailles, vne autre beste cachée sous terre qui auoit vn cry effroyable. Ils la tuerent & furent tous surpris de n'en auoir jamais veu de semblable, elle estoit plus grande qu'vn chat, & tous les membres differens, & ses yeux estoient tous de feu. Durant l'espace de huit iours entiers auparauant ce tumulte, l'on apperceut en l'air vn globe de feu fort éclattant qui voltigeoit d'vne porte à l'autre de la Ville, & non seulement ce mouuement se faisoit sans aucune agitation de vent ny de foudre, & sans aucun bruit de tonnerre, mais le Ciel tout au contraire demeura tousiours serain. Enfin toutes ces merueilles estonnerent beaucoup de gens, & donnerent diuerses pensées de ce qu'elles pouuoient predire iusques à ce que ce mal-heur arriuât.

CHAPITRE TROISIEME.

*I. Les mutins de Roüen punis.**II. Et les impôts rétablis en Normandie.*

L E Roy irrité de l'insolence du petit peuple de Roüen, creut qu'il estoit important de faire vn exemple de leur chastiment pour les rendre plus sages, il y alla avec ses Oncles & vne grande suite de Noblesse & fut encore plus offensé de ce que les principaux de la sedition auoient delibéré de luy fermer l'entrée iusques à ce qu'il eut juré de pardonner tout le passé. C'est ce qui le resolut à faire raser la porte pour entrer sur les ruines comme par la brèche, & en passant pardeuant le beffroy de la Ville; il commanda qu'on eût à dépendre la cloche qui seruoit à assembler la Commune, Il ordonna encore que les Bourgeois en personne eussent à porter leurs armes au Chasteau, ce qu'ils ne firent qu'avec beaucoup de regret; & le lendemain l'on fit vn spectacle public du supplice des Chefs de la Rebellion qui furent condamnez par le Conseil: ce qui fut suiuy d'vne Deputation de Commissaires pour remettre les impôts sur le vin & sur toutes les autres boissons, & pour leuer les droits de la vente des draps & autres Marchandises.

CHAPITRE QUATRIÈME.

- I. *Le Roy s'approche de Paris pour chastier les Mutins.*
- II. *L'Vniuersité intercede pour eux.*
- III. *Les bons Bourgeois deputent.*
- IV. *Et obtiennent le pardon à l'exception de quelques auteurs de la sedition.*
- V. *M. Jean des Marests publie par la Ville la grace accordée par sa Majesté.*
- VI. *Quelques-uns des plus coupables jettez à la riuiere.*

Année
1382.

Après le Roy eut-il employé trois iours à rétablir son autorité dans la ville de Rouën, qu'il en partit sur la nouvelle de la continuation des desordres de Paris, resolu de satisfaire son iuste ressentiment par vne punition exemplaire. Mais comme il est bien mal-aisé à vn Prince irrité de garder la Iustice dans la vengeance d'vne Rebellion, où l'on peut enuelopper les innocens avec les coupables, si l'on n'y apporte de l'ordre: l'Vniuersité de Paris fille de nos Roys, creut qu'il estoit de son deuoir d'opposer ses prieres aux premiers mouemens de la colere de ce Prince, & elle obtint de sa bonté qu'on procederoit avec moins de chaleur pour le discernement d'entre ceux qui luy auoient esté fidelles ou desobeissans. Apres cette premiere grace, les plus sages & les principaux Bourgeois s'assemblerent avec les plus celebres Docteurs pour auiser aux moyens d'appaiser la iuste indignation du Roy, & firent choix de ceux d'entr'eux qui luy seroient plus agreables pour l'aller saluër au bois de Vincennes, & pour le supplier de vouloir donner la Paix à la Ville, en faueur de leur innocence, & de l'affection qu'ils auoient témoignée pour son seruice. Ils furent introduits à l'Audience, & s'acquitterent de leur Commission à peu prez en ces termes.

» S'il est bien mal-aisé, Sire, de trouuer vne parfaite conformité d'humeurs
 » & de sentimens dans le petit nombre qui compose les Colleges & les moindres
 » Compagnies, où l'on ne voit que trop souuent de la discorde & de la mes-intelligence,
 » Vostre Maiesté aura la bonté, s'il luy plaist, de vouloir reconnoistre
 » que qu'il est comme impossible qu'il n'arriue de plus grands desordres dans les
 » Villes, & dans les plus grandes Communautez de Peuples. La difference des
 » conditions & des mœurs apporte avec elle des passions aussi differentes, & c'est
 » vn inconuenient de tous les temps qui a fait dire par vn sage Prouerbe chez
 » toutes les nations, autant de testes autant d'aduis. Ainsi la chaleur imprudente
 » d'vne folle populace, que nous ne pouuons que detester, ne doit point s'il plaist
 » à vostre Maiesté réjallir sur ceux qui sont demeurez fidelles à son seruice. C'est
 » tousiours la coustume du bas peuple, confus & deregé qu'il est, & incapable
 » de se contenir quand il est ébranlé, de tout entreprendre sous l'appuy de la
 » multitude, & d'exciter des troubles & des seditions sans la participation des
 » personnes d'aage & d'autorité. Il en a esté de mesme en l'affaire de Paris,
 » elle s'est faite à l'insceu des bons Bourgeois & des Officiers de la Ville, elle
 » s'est plustost faite à leur grand regret, & mesme à leur oppression, & on ne la
 » peut imputer avec Iustice, qu'à l'insolence & à l'emportement de la canaille.

Voilà le veritable sens & le suiet de leur remontrance qu'ils estendirent plus oratoirement aux pieds du Roy, mais tousiours avec humilité & en termes respectueux, sans rien déguiser de la verité dans le recit des mal-heurs de cette sedition, qu'ils confesserent avec vne honte si ingenuë, qu'ils obtinrent ce
 qu'ils

qu'ils demanderent. On accorda au peuple la suppression des impôts, on pardonna tous les excez, & on ne reserua de punition à faire que de ceux qui auoient forcé le Chastelet, contre lesquels il fut ordonné qu'ils seroient pris & apprehendez pour leur estre leur procez fait & parfait. Année 1382.

Messire *Jean des Marests*, qui s'estoit reserué l'honneur de porter vne si bonne nouvelle, ne manqua pas aussi-tost d'aller par la Ville dans sa littere, parce qu'il ne pouuoit marcher à pied, publiant par tout que le Roy estoit apaisé; mais il eut le déplaisir de voir que les seditieux ne s'en soucioient gueres. Cela parut encore plus visiblement incontinent apres, quand le Preuost de Paris voulut faire conduire au supplice quelques-vns des Criminels exceptez de l'Amnistie qu'il auoit pris & condamnez. Le peuple y accourut en foule de toutes parts, il dit avec vne clameur effroyable qu'il ne souffriroit point cét affront, de voir faire Iustice si chaudement, & tout à coup d'vne si grande multitude, & sans la moderation du Roy, ce bruit alloit ietter la Ville dans vne nouvelle émotion, autant ou plus dangereuse que la precedente. Il enuoya commander au Preuost de differer ce chastiment, comme il fit en apparence; mais par vn ordre secret qu'il executa prudemment de iour à autre, il voida ses prisons de plusieurs de ces mutins qu'il fit ietter à la riuere.

CHAPITRE CINQUIESME.

- I. *Le Roy conseillé de restablir les impôts.*
- II. *Assemblée des Deputez des bonnes Villes pour cét effet.*
- III. *Les peuples refusent d'y consentir.*

LA seule cause de tant de desordres estoit l'avidité insatiable des biens du peuple, qui exposa l'autorité du Roy & l'honneur de ses Oncles au mépris euident & à la haine des Parisiens, & leur fit perdre le respect. Mais on eut moins d'égard à ce qu'on deuoit apprehender d'vne si dangereuse auersion, qu'à l'aduantage qu'on se promettoit du rétablissement des subsides, qui faisoit tout le soin du Conseil du Roy, & pour lequel il manda aux Villes de son Royaume d'enuoyer leurs Deputez à Compiègne dans la my-Auril. On leur fit entendre là en presence du Roy qu'il auoit esté conseillé de leuer de nouveaux deniers, qu'il en auoit necessairement besoin pour continuer la Guerre, & pour fournir au payement de la Gendarmerie, & que ne pouuant sans le mesme secours maintenir le mesme Estat que le feu Roy son pere auoit eu à defendre, sa volonté estoit que les mesmes impôts qui estoient sous son Regne eussent leur cours.

Messire *Sirnaud de Corbie* premier President au Parlement, déploya toute son eloquence pour leur persuader que la demande estoit iuste & raisonnable; & pour leur faire valoir la necessité & le merite de la resolution qu'on attendoit de leur affection. Mais ils luy donnerent pour toute réponse, qu'ils n'estoient venus que pour entendre l'intention du Roy, sur laquelle il ne leur appartenoit pas de rien conclure, qu'ils feroient leur rapport à leurs Concitoyens, & qu'ils n'épargneroient rien de leur part pour les disposer à ce qu'on souhaittoit d'eux. Ainsi finit cette Assemblée, & peu de iours après quelques-vns de ces Deputez renuoyez auprez du Roy à Meaux & à Pontoise, dirent franchement que les peuples ne pouuoient seulement entendre parler d'impôts qu'avec vn extreme contrecœur, & que c'estoit la voix commune qu'ils mourroient plus volontiers que de souffrir qu'on les leuât. Cela se trouua si veritable, qu'il ne seruit de rien aux Deputez de la Prouince de Sens, d'auoir consenty qu'on mît vn tribut sur toutes sortes de Marchandises; Car le peuple s'y opposa avec tant d'obstination, qu'il ne fut pas possible d'en tirer vn sol.

C H A P I T R E S I X I E S M E .

- I. *Le Roy consent de reuenir à Paris à certaines conditions.*
- II. *Que le peuple refuse.*
- III. *Messire Pierre de Villiers employé en vain pour l'y resoudre.*
- IV. *Le Roy fait approcher ses troupes de Paris.*
- V. *Negotiation à saint Denis entre M. Arnaud de Corbie & M. Jean des Marests.*
- VI. *Offres de M. Jean des Marests pour la Ville.*
- VII. *Acceptées par le Roy, qui reuiet à Paris.*

Année
1382.

Pendant l'embarras de cette grande affaire, dont la principale difficulté se pouoit attribuer à la résistance de ceux de Paris, il ne laissa pas de se trouver des personnes assez bien intentionnées parmy les interets qui regnoient à la Cour, pour supplier le Roy de tout oublier, & d'y restablir le repos & la Paix par sa presence. Il y consentit à la fin, mais il voulut des conditions, & voicy les articles qu'il ordonna qu'on leur enuoyât pour voir s'ils les accepteroient.

Qu'à l'arriuée du Roy & de sa suite, l'on posât les armes, que toutes les portes de la Ville fussent ouuertes, & qu'on ne tendît point les chaines la nuit, tant qu'il y demeureroit. Que nul Parisien de naissance n'iroit en armes au deuant de sa Majesté, s'il n'estoit son Officier ou Domestique, ou bien de quelqu'un des Grands de la Cour, & qu'il entreroit en appareil de Guerre. Le Roy leur donna trois iours pour prendre leur resolution, & ordonna encore qu'elle luy fût rapportée à Melun, par six ou sept des plus Riches & plus Notables Bourgeois.

Ces conditions ayant esté leuës dans vne Assemblée generale des Bourgeois, comme le nombre des petites gens y est tousiours le plus grand & le plus fort, on se mocqua bien de donner cette satisfaction au Roy. Il fut dit tout haut qu'on n'y consentiroit point, & l'esprit de rebellion alla iusques à menacer les principaux de la Ville du massacre & du pillage, s'ils doutoient seulement d'entrer dans la mesme resolution. Si bien qu'à grand peine s'en pût-il trouuer six qui osassent accepter la Commission de s'aller presenter au Roy avec vne si mauuaise nouvelle. C'estoit vn mauuais personnage pour des gens de bien, d'auoir à essuyer les reproches d'un crime qu'ils n'auoient point commis, mais dont ils s'acquitterent avec toutes les mines qu'il falloit faire: c'est à dire, en tremblant de honte & d'effroy, & en suppliant tres-humblement sa Majesté de ne leur imputer que le regret d'une si haute insolence, & d'auoir moins d'aigreur que de compassion pour des personnes exposées à mille dangers, au milieu d'une populace qu'il falloit tousiours adoucir & entretenir de belles paroles, & de bonnes esperances.

Ils furent receus comme des gens qui portoient de mauuaises nouvelles d'eux-mesmes, à qui l'on fait grace de ne point faire d'insulte en leurs personnes, encore n'en furent-ils exempts que par maniere de prouision, iusques à ce que le Roy fut assure de bonne part, s'il estoit vray que ce peuple fut deuenu si furieux. Il y enuoya exprés Messire Pierre de Villiers, qui n'eût charge que de parler du droit de Gabelle & de la Doüane, mais tout aimé qu'il fût dans la Ville, sa prudence luy deffendit d'en faire aucune ouerture. Il reuint bien viste, il representa la sedition pire qu'on ne l'auoit osé dire, & comme on ne vid point d'autre expedient que la force ouuerte pour la reprimer, le dessein fut pris de faire la Guerre, ou du moins d'en permettre les desordres dans tous les environs de Paris.

Le Duc d'Anjou ramassa pour cét effet tout ce qu'il put de troupes, qui vinrent de tous costez rauager le pais, qui firent toutes sortes d'hostilitez, & qui ne s'abstinrent qu'à regret du meurtre & de l'incendie, mais s'ils ne brûloient les maisons, ils pilloient tout ce qu'ils y trouuoient pour s'en seruir ou pour le faire racheter : s'ils ne tãoient ils dépouilloient, & outrageoient avec excez tout ce qu'ils rencontroient de Bourgeois & de Paysans dans les Villages ou par la Campagne. Ils mettoient les jardins & les Vergers à contribution, ils coupoient les Bleds, & infestoient de telle sorte tout le plat pais, qu'il fut abandonné, & qu'on ne vid plus ny bestes ny gens : tout le monde s'estant retiré dans les Villes closes sans oser sortir les portes pour expier vn crime où le Public n'auoit nulle part, & dont la punition tomba particulièrement sur les riches, qui souffrirent la ruine des biens du dehors, & qui eurent encore la mesme apprehension pour les maisons qu'ils auoient dans les Faux-Bourgs. Ils furent tout estonnez vn matin de les voir toutes marquées de diuers caracteres, & cela les mit en d'étranges allarmes, ne sçachans de quelle part cela s'estoit fait, & croyans le danger égal, soit qu'ils fussent menacez de quelque nouvelle sedition au dedans, ou si les ennemis les auoient destinées au pillage.

Ils consultoient tous les moyens d'éloigner ce malheur, & ils n'en trouuerent point d'autre que de gagner doucement l'esprit du peuple, & de luy remontrer qu'il n'estoit pas capable de soustenir tout seul vn party sans le secours de Roïen, & des autres bonnes Villes qu'ils auoient en vain sollicitées d'entrer dans le mesme interest, & qu'il n'y auoit point d'autre expedient que d'acheter la Paix, pour se deliurer des perils d'une si cruelle Guerre. Il falloit que l'accordement se ménageât par des personnes de reputation & d'autorité, qui furent Messire *Arnaud de Corbie* premier President du Parlement, de la part du Roy, & Messire *Jean des Marests* de la part des Parisiens, qui s'aboucherent à saint Denis : & pour rendre l'affaire encore plus solemnelle, il se fit vne assemblée de grands & illustres Personnages, qui presiderent à la Conference dans la grand'Salle de l'Abbaye, c'est à sçauoir l'Euêque de Paris, l'Abbé de saint Denis, Messire *Iacques le Riche*, Enguerran *Sire de Coucy*, & Pierre *de Villiers*.

Messire *Arnaud de Corbie* n'oublia rien pour faire voir le grand besoin des affaires du Roy, Messire *Jean des Marests* remontra de son costé avec la mesme eloquence l'amour & l'affection des Parisiens, dont il étala tous les exemples, & pour derniere preuue il fit offre d'une somme de cent mille francs qui fut acceptée. Ainsi finit la Conference, dont on alla aussi-tost rendre graces à Dieu deuant les Corps des Bien-heureux Martyrs, où tout les Religieux se rendirent, & où l'on chanta avec beaucoup de joye le *Te Deum* de la Paix, qui fut le lendemain publiée dans toutes les places & principaux carrefours de Paris.

Le Roy n'eut pas si-tost appris la joyeuse nouvelle de cette negotiation, qu'il luy tarda qu'il ne fût à Paris, où il vint le lendemain, & où il fut receu avec des acclamations & des réjouissances qui ne se peuuent décrire. Chaque maison des ruës où il passa, estoit vn Chœur de Musique pour louer sa clemence, & ses autres vertus, mais cela ne put adoucir la fierté toujours opiniastre & regimbante d'un tas de factieux, ennemis de l'ordre & de la Paix qu'ils auoient troublée, qui demanderent arrogamment le iour suiuant que le Clergé portât sa part de l'imposition de la somme de cent mille francs qu'on auoit promise. Les mal-heureux qu'ils estoient ne preuoyoient pas qu'ils hastoient la punition qu'ils auoient meritée, & qu'ils faisoient eux-mêmes violence à la necessité d'étouffer dans leur sang le venin de leur rebellion.

Année
1382.

CHAPITRE SEPTIESME.

I. *Mort de la Comtesse Douairiere de Flandres.*I I. *Inhumée à saint Denis.*

EN ce temps mourut accablée d'années & de soucy, Madame Marguerite de France, Comtesse de Flandres & d'Artois, fille de Philippe le Long, & petite fille de Philippe le Bel, laquelle fit vne fin digne d'une vertueuse vie, qui luy auoit justement acquis la reputation de la plus chaste & de la plus pieuse Princesse de son Siecle. L'adjousteray encore à son eloge celuy de bonne & veritable Françoisse, qu'elle ne merita pas sans peine dans les soins continuels qu'elle prit pour combatre les inclinations du Comte Louis son fils, qui auoit vn penchant naturel à la reuolte, & à fauoriser les Anglois anciens ennemis de cette Couronne, contre le bien de l'Etat, & contre le seruice du Roy. Elle l'en reprit plusieurs fois en particulier, & mesmes en public, iusques à le menacer de le priuer de sa succession, comme indigne de la recueillir, & comme degenerant de la fidelité de ses Ancestres, & de l'honneur qu'il auoit d'estre son fils. Ce fut elle seule qui rompit l'alliance qu'il traittoit de Marguerite sa fille vnique, avec le Duc de Lanclastre Oncle du Roy d'Angleterre, dont les Anglois auroient tiré de grands auantages contre la France, & qui procura ce grand Mariage au Duc de Bourgogne Frere du feu Roy, lequel eut obligation à la prudence & à l'affection de cette bonne Princesse, de la succession future des Comtez & Seigneurie de Flandres, d'Artois & de Rhetel (*il deuoit adjouster la Comté de Bourgogne*) & la Seigneurie de Salins.

Son corps fut apporté à S. Denis le 9. de May, & receu en Procession solennelle par l'Abbé & ses Religieux, qui l'inhumerent en grande ceremonie dans la Chappelle qu'elle auoit fondée, où l'on doit des Messes perpetuelles pour le salut de son ame.

CHAPITRE HVICTIESME.

I. *Le Duc d'Anjou part de France pour aller prendre possession du Royaume de Sicile.*II. *Sa Reception en Auignon par le Pape Clement.*III. *Qui luy donne l'investiture de ce Royaume.*IV. *Eloge de la Maison de France par le Pape.*V. *Le nouveau Roy force les Prouençaux à le reconnoistre.*VI. *Son départ d'Avignon en bel équipage.*VII. *Son passage en Italie.*VIII. *Il enuoye deffier Charles de Duras son Competitur.*IX. *Qui tâche de le faire empoisonner.*

LE Duc d'Anjou qui auoit esté institué heritier du Royaume de Sicile, comme nous auons cy-deuant remarqué, prit ses mesures avec le Pape pour en aller prendre possession, leua de belles troupes, & fit premierement marcher son equipage pour l'aller attendre en Auignon. C'estoit à vrayment parler vn thresor plustost qu'un équipage, mais vn thresor presque inépuisable de joyaux d'or & d'argent, qui n'auoit point de prix, soit pour l'étoffe ou pour l'excellence de l'art. (*C'estoit le pillage de l'Etat aussi-bien que de la Maison du Roy*) L'honneur & le respect qu'on deuoit à sa naissance & à sa qualité, luy fit vn cortege depuis Paris iusques à S. Denis de tous les Princes du Sang, & de toute la Cour qui l'y conduisit, & apres auoir fait ses deuotions deuant les Corps Saints, & s'estre recommandé aux prieres de l'Abbé & des Religieux, il dit à Dieu à la France, & prit congé de cette illustre Compagnie pour continuer son voyage.

Le Pape Clement qui estoit son intime amy, apprit avec grande ioye la nouvelle de son arriuee aupres d'Auignon, il resolut de luy rendre tout ce qu'il put imaginer d'honneurs, & l'enuoya recevoir par tous les Officiers du Sacre Palais, & en suite par ses Cardinaux accompagnez de tous leurs gens, pour le conduire pompeusement à l'audience qui luy estoit preparée. Il se leua de son siege pour le saluer à son arriuee, il luy tendit amoureusement les bras pour l'admettre au baiser de paix, il s'enquit soigneusement de sa santé, il étendit cette ciuilité sur tous les Seigneurs de sa suite, & tesmoigna par mille complimens & par mille ioyeux propos pleins de bonne chere, qu'il estoit rauy de le voir. Il prit soin de faire preparer des logemens pour luy & pour les siens aux enuirs du Palais, & luy donna toute liberté d'entrer dans les plus secrets de ses appartemens, où il n'admettoit que ses plus intimes Confidens: & non seulement il ne luy ouurit pas son cœur, mais encore tous ses thresors, avec tout pouuoir d'en disposer comme de chose qui estoit sienne, & dont il luy feroit honneur d'vser en telle sorte qu'on ne put dire qu'il fût party de sa Cour les mains vuides.

Année
1382.

Ils eurent plusieurs entretiens secrets, tant seul à seul qu'en presence des Cardinaux; mais il y eut principalement vn premier Consistoire public, où le Pape declara le suiet du voyage de ce Duc, & où il remonstra avec vn grand appareil de raisons, la Iustice de son droit, & de quelle importance il estoit pour la Religion & pour l'Eglise, qu'il fut institué Roy de Sicile; dont il l'inestit en presence & par le conseil de tous les Cardinaux. Il n'oublia pas de faire valoir parmy les endroits du docte & eloquent discours dont il honora cette grande & pompeuse action, l'auantage qu'auoit le Duc d'estre sorty d'une race si ancienne & si glorieuse: mais d'une race tres Chrestienne, dit-il, toute pleine de Heros & des exemples de la vertu la plus heroïque, qui auoit donné l'estre à tant de Princes Fameux & Victorieux, qui n'auoient iamais rien épargné ny de leurs trauaux ny de leurs biens & de leur sang, bref, qui auoient tout méprisé pour maintenir l'Eglise & la Republique Chrestienne par leur prudence & par leurs Armes, par leur Iustice & par leur integrité, & qui l'auoient tousiours maintenue dans leur protection, comme dans vn havre assure, & dans vn veritable port de salut.

Il ajouta encore en faueur de l'Eglise Romaine, que par vne reconnoissance reciproque, les Ancestres du Duc, mesmes depuis assez peu d'années, auoient receu d'elle leurs honneurs principaux & leurs plus glorieux auantages, & que c'estoit le ciment de cette vnion si indissoluble entr'eux, que l'on pouuoit dire sur la foy des Histoires, que iamais le saint Siege sans leur assistance, iamais eux sans le concours du saint Siege, n'auoient rien entrepris de grand & de recommandable. Enfin, pour finir par vn heureux augure, l'espere fermement de la benediction du Ciel sur de si bons desseins, luy dit-il, que vous ferez des exploits dignes des mesmes louanges. Vous le pouuez si vous ne changez de volonté & ie prie Dieu qu'il vous y maintienne; car vous auez l'ame grande, vous auez force d'esprit & vigueur de corps, vous estes en aage d'experience, & capable de bon conseil, vous estes riche, vous estes puissamment appuyé d'amis & de parens, vous estes estably en reputation, rien ne vous manque par la grace de Dieu de tout ce qui peut estre necessaire pour l'accomplissement de nostre entreprise: & pour toutes ces considerations nous vous instituons principal defenseur de l'Eglise vostre mere & nostre épouse, & nous vous ordonnons de soutenir sa cause de tout ce que vous auez de forces & de puissance.

Il le promit & iura, & le Consistoire se termina par l'hommage qu'il fit au Pape de la Couronne de Sicile, & par le baiser de paix qu'il receut; en suite de quoy il fit battre monnoye d'or avec la qualité & les marques de la Royauté, dont il prit le nom & les enseignes, & sous laquelle il se fit reconnoistre par ses soldats. Il les exerça d'abord pour les mettre en haleine, contre les Prouençaux qui ne le vouloient pas recevoir pour leur Comte, & dont la ruine seruit à les gorger de butin, aussi bien qu'à repandre par tout le bruit & le renom de cette Armée; qui fit en sept mois plusieurs conquestes de places qu'on croyoit imprenables; tout se rendit à la fin, mais aussi cette guerre estoit-elle d'autant plus facile à terminer à l'a-

Année 1382. uantage de ce Prince, qu'il n'y auoit point d'Armée pour s'opposer à ses progresz, & que les Peuples reconnurent qu'il y auoit de l'imprudenc & de la temerité de vouloir tenir contre leur propre Nation.

Après tous ces succez, parmy lesquels Clement & ses Cardinaux faisoient tous les iours des festins & des nouveaux regales au Duc, le temps vint de continuer le voyage entrepris, & de receuoir la Benediction du Pape, pour aller viftement à cette gloire que chacun se promettoit d'un si memorable passage de France en Italie. Iamais rien ne se fit plus gayement, ny avec tant d'esperances, personne ne doutant que ce Duc ne portât plus loing que iamais l'agreable odeur de nos Lys, & parmy de si heureux commencemens, il ne se trouua que trop d'Astrologues & de Deuins, & particulièrement de ces agreables Prophetes de Cour, qui acceptent le present pour debiter l'aduenir, qui sçauent le moyen de s'accommoder à la vanité des Grands pour leur predire des progresz conformes à leurs souhaits, & à la hauteur de leurs pensées. Les Poëtes de leur costé ne negligerent pas la liberté de promettre sans garantie, ils firent diuers Poëmes pleins de flatterie, où toutes les Fables de l'antiquité parurent; mais où il n'y eut enfin rien de plus fabuleux que tout ce qu'ils promettoient de la destinée de ce Prince sur la monstre d'une si grande puissance.

Il est vray qu'on en pouuoit ainsi iuger humainement, car c'estoit vn nouveau Cresus en richesses, & qui marchoit à la teste d'une Armée puissante en hommes & admirable en la magnificence de son equipage. Les cheuaux des hommes d'Armes estoient tous caparaçonnez, leurs Casques artistement trauaillez, & decoréz de riches Lamequins & de beaux Cimiers, leurs armes luisantes, & celles de l'Infanterie parfaitement polies. On voyoit marcher deuant & derriere vn nombre presqu'infiny de mulets chargez d'or & d'argent & de toutes sortes de meubles precieux, enfin tout ce qu'on escrit de cette merueilleuse Armée de Xerxes, & tout ce qu'on peut imaginer sur le recit de toutes les Histoires, estoit obscurcy de l'esclat d'une verité si brillante, & qui fit croire qu'il n'estoit iamais rien sorty de France ny de si auguste ny de si merueilleux. On peut dire encore que les Champions de cette belle entreprise estoient l'élite de tout ce qu'il y auoit de plus renommé parmy les Cheualiers du Royaume, & de plus braue parmy nos Soldats, & c'est assez pour en donner l'idée de compter parmy leurs principaux Chefs, le vaillant & le genereux Comte de Sauoye, & le Comte de Potentiane Sicilien d'origine, vieil & experimenté Capitaine, esgalement considerable pour le commandement, & pour le Conseil.

Ils conduisirent assez heureusement le Duc par la Lombardie & la Toscane, où l'on passa comme amis avec le soin qu'ils prirent de faire payer les viures & toutes les autres necessitez à iuste prix; mais il fallut en suite forcer quelques passages mal-aisez dans les Montagnes des Alpes; dont les paysans s'estoient emparez, avec plus de dessein de profiter de l'occasion de surprendre les plus auancez de l'auant-garde, ou de donner à la queuë des equipages, que de deffendre leur pays. Ils tuerent beaucoup de gens, & le grand butin qu'ils firent les rendant plus obstinez à la garde de leurs postes; on eut bien de la peine à les deloger tant par armes que par adresse, pour gagner l'entrée du Royaume de Naples.

Le premier projet du Duc d'Aniou, quand il y fut arriué, fut d'essayer à terminer son differend par vn combat singulier qui donnât la Couronne au Victorieux, sans attendre le douteux succez d'une longue guerre. Il l'enuoya signifier au Prince de Tarente son Competiteur, mais outre qu'il auoit autant ou plus de forces que luy pour essuyer le hazard d'une Bataille, il auoit pris vn conseil plus seur pour celuy qui a deffendre son pays contre vn estrangier. C'estoit de rendre ses ennemis sans Chef par quelque trahison cachée, telle que celle-cy, dont il s'auisa avec vn forcier, qu'il depescha au Duc sous pretexte d'accorder le deffy de sa part; mais leur dessein estoit de l'empoisonner par le subtil effect d'un charme qu'il auoit caché au bout du fer d'un épieu qu'il portoit, dont ce Prince deuoit estre mortellement empoisonné, soit qu'il en fût touché, soit qu'il portast seulement ses yeux sur l'endroit où estoit le fort.

Cet attentat ne fut sans effect que par la seule prudence du Comte de Porentiane, qui estoit vn Seigneur tres sage, fort accort, qui sçauoit toutes les meschancetez des Siciliens, & qui dans le soupçon de celle-cy fit arrester ce mal-heureux, & tira de luy par force de tourmens la verité de ce vilain procedé, qu'il fit éclatter par son suplice. Le Prince de Tarente plus confus du mauvais succez que de la honte d'une si lasche entreprise, ne se soucia plus en suite d'opposer la force à la force, il creut qu'il falloit abandonner la campagne à la premiere impetuosité des François, dont il ne pourroit venir à bout que par les fatigues d'une longue guerre. Il se contenta de munir les places fortes, & fit publier par tout le Royaume, que les payfans eussent à s'y retirer avec tous leurs biens; afin d'oster aux ennemis tout moyen de subsister, & de les faire périr par famine.

Année
1382.

CHAPITRE NEUVIEME.

- I. *Bataille entre le Comte de Flandres & Philippes d'Arteuelle.*
- II. *Qui le defait & le met en fuite.*
- III. *Les François du party du Comte se retirent dans Audenarde.*
- IV. *Astiegee par Arteuelle & deffenduë par Daniel de Halluyn.*
- V. *Lettres insolentes d'Arteuelle au Roy.*

IAmis la Flandre ne fut si animée à la Guerre qu'elle l'estoit en ce temps là, par la passion que le Comte auoit de se vanger de tant de honteuses fuittes qu'il voulut reparer avec le secours des troupes Françoises qui luy estoient venues d'Artois, & par les desseins ambitieux de Philippes d'Arteuelle Chef des Gantois, enflé du bon-heur de ses premiers succez, & qui ne cherchoit qu'à profiter de la journée de Bruges. Il ne sçeut pas plustost que le Duc estoit en Campagne, qu'il marcha pour le rencontrer & pour le combattre, & du plus loing qu'ils se virent, ils ne s'amuserent point à tous les ordres qu'on a de coutume de pratiquer dans les occasions de donner bataille. La haine implacable des deux partys leur donna des ailes pour voler l'un sur l'autre, & la meslée se commença avec des crys effroyables, avec vne épaisse pluye de flèches, & avec vn fracas de lances & d'épieux, qui retentissoit dans tous les échos d'alentour.

Le carnage fut si cruel d'abord, que la terre parut toute rouge du sang des morts & des blesez, & Philippes fut si à propos secouru apres le premier chocq, lequel il soustint avec la derniere vigueur, qu'il eut auantage sur le Comte, qui vid en fort peu de temps tout son gros dissipé, & reduit à fort peu de combattans; encore estoient-ils si consternez & si prez d'une entiere ruine, qu'il fallut encore vne fois que l'honneur le cedât à la necessité du salut, qu'il fut obligé de chercher dans la fuite. Il se sauua dans Lille avec vn petit nombre des siens, & ceux de Bruges qui l'auoient fidellement accompagné profiterent de son exemple, & s'enfuirent dans leur Ville; mais les François qui n'auoient point de retraite, s'allèrent ietter dans Audenarde, qui leur sembla plus commode & plus seure, tant pour estre limitrophe de leur pays, que pour la difficulté de ses approches à cause des marests qui l'environnent.

Après vn si sanglant massacre qui cousta dix mille hommes au Comte de Flandres, Philippes d'Arteuelle qui n'en auoit perdu que quatre mille, deuint plus presomptueux que iamais; & plus obstiné à la ruine de son Prince. Il n'eut plus d'autre dessein que de le rendre odieux au peuple, & méprisable aux François mesmes, auxquels il se contenta de mander qu'ils eussent à quitter vn si méchant party, & à se retirer en diligence hors de la Flandre. Il en receut vne réponse aussi iniurieuse que sa proposition estoit insolente, & pour s'en vanger il marcha droit contre Audenarde, & vint planter le siege à cent pas des murailles avec

Année 1382. trois cens Archers Anglois, quarante mille Gantois, & grand nombre de bannis & de personnes condamnées, que l'impunité de leurs crimes & l'esperance du pillage attachoit à la fuite de ses troupes.

Il seruit beaucoup à la conseruation de cette ville, que les habitans fussent aussi bien intentionnez à sa deffense que les François, avec lesquels ils s'accorderent parfaitement pour la garde tant de iour que de nuit, s'acquittans tres bien chacun à son tour, du guet, de la ronde, & de la patrouille, & faisant tout deuoir de bons soldats avec toute sorte d'armes. Il est vray qu'ils n'estoient pas en nombre competent pour faire de grandes forties, mais ils ne laissoient pas d'écarmoucher assez souuent & de se couler pour aller en party ou pour dresser des embuscades sous la conduite de Daniel (*de Halluin*) que le Comte leur auoit donné pour Gouverneur & qui les ramena souuent avec auantage. Le Sire de *Henselle* vint à ce Siege pour grossir le nombre des Rebelles, mais ce ne fut moins pour l'interest du party, ou par aucun pretexte d'amour qu'il eut pour sa patrie, que pour se seruir de l'occasion de satisfaire la haine particuliere qu'il portoit au Comte lequel il enuoya deffier, sans considerer qu'un si lâche ressentiment faisoit tort à la gloire d'une naissance illustre.

Plus le siege renforçoit d'hommes, plus il abondoit en viures, par le soin qu'on eut de tenir à Philippe d'Arteuelle la promesse qu'on luy auoit faite de ne le laisser manquer de rien, pourueu qu'il pût reduire la place & chasser les François. Aussi cette assurance le gonfla-elle de tant d'orgueil, qu'il en deuint insolent & temeraire iusques à mépriser le Roy & les Princes de son Sang, & à perdre le respect dans la lettre qu'il osa escrire à sa Maiesté. Il est bien vray que la suscription portoit au Serenissime Roy, le Roy de France son Seigneur naturel, mais il se qualifioit Gouverneur de toute la Flandre, & c'estoit sous ce titre qu'il luy donnoit conseil de ne rien entreprendre en faueur du Comte, qu'il traitoit de perfide & de traistre, s'il ne vouloit attirer la guerre sur son Estat, & s'il ne le vouloit exposer au pillage des Flamands & des Anglois, qu'il appelleroit à leur secours. Le Roy fut viuement irrité des termes impudens & des insolentes menaces de cette lettre, & plus encore de l'effronterie du porteur, nommé Hennequin de Gand, qui auoit esté dix ans entiers employé à la Cour de France, où il auoit appris la langue: & il l'eut volontiers chastié, sinon qu'il ne se put refoudre à souffrir qu'on le pût blasmer pour un suiet si indigne de sa colere, d'auoir refusé un saufconduit, ny qu'on luy put imputer de l'auoir fait arrester pour quelque crainte ou pour toute autre consideration capable d'en donner la moindre pensée.

CHAPITRE DIXIESME.

- I. *Le Comte de Flandres implore le secours du Roy.*
- II. *Qui entreprend de le rétablir.*
- III. *Et va leuer l'Oriflamme à saint Denis.*
- IV. *Ceremonie de la prise de l'Oriflamme.*
- V. *Donnée à porter à Messire Pierre de Villiers.*
- VI. *Ordre laissé à Paris pendant l'absence du Roy.*

LE Comte de Flandres, cependant, estoit accablé d'ennuis & de confusion, de se voir hors d'estat de pouoir refoudre les humeurs qu'il auoit emeues, & d'estre contraint de recourir à la protection du Roy, pour reparer le malheur de sa mauuaise conduite dans le Gouvernement de ses peuples. C'estoit pourtant le seul conseil que luy pussent donner les siens, qui luy remontrèrent que le Roy auoit autant d'interest que luy à la ruine du perfide Arteuelle, comme estant son Seigneur, & obligé en cette qualité à maintenir son vassal: mais bien luy prit de
ce

ce que ce ieune Prince y estoit déjà tout disposé de luy mesme, par l'indignation qu'il auoit conceuë de l'insolence de ce Rebelle. C'est ce qui donna sujet à Messire Arnaud de Corbie, qui eut charge de proposer l'affaire au Conseil, d'employer toute sa chaleur & toute son éloquence pour declamer contre les reuoltez & contre leur Chef, pour en représenter l'importance, & pour faire valoir le mérite de la Guerre qu'ils alloient attirer sur eux.

Année
1382.

Il demanda pour le Roy que chacun eût à dire son aduis, & tous conclurent comme luy, qu'il falloit faire vn exemple à la posterité de la punition de tant d'offenses, qu'il estoit iniurieux de dissimuler plus long-temps. Les Oncles du Roy particulièrement, y témoignèrent beaucoup de passion, & i'ay appris de quelques-vns du Conseil, qu'ils remontrèrent plusieurs fois avec instance, que non seulement il alloit de l'honneur des Souuerains de remettre les Sujets rebelles en leur deuoir, mais encore de fauoriser toutes sortes de personnes opprimées, & que ce qu'ils ne deuoient aux étrangers que par interest de reputation, ils le deuoient par obligation à leurs Vassaux; parce que le serment de fidelité estoit reciproque & relatif à celuy de protection de la part du Roy & du Royaume. Ainsi la guerre fut resoluë, & l'on enuoya ordre à tous les Officiers d'Armée, d'amasser en diligence tout ce qu'ils pourroient de gens, pour se rendre en la ville d'Arras dans la my-*O*ctobre, & iusques-là de ne rien declarer de leur marche ny de leur dessein.

Pour rendre cette entreprise de guerre plus solemnelle, & pour obseruer la deuote coustume de ses Predecesseurs, le Roy voulut aller leuer l'Enseigne du glorieux Martyr & Patron de France, qu'on nomme l'Oriflamme. Il vint pour ce sujet à S. Denys le dix-huictième iour d'Aoust, suiuy de ses Oncles & de la principale Noblesse du Royaume, & le lendemain sur les neuf heures du matin la ceremonie se fit en cette sorte. L'Abbé & ses Religieux reuestus de leurs plus riches Chappes, se rendirent deuant la Chappelle de S. Clement, où ils attendirent quelque temps debout, mais du plus loing qu'ils apperceurent le Roy descendre de son appartement, ils commencerent à entonner des Hymnes en l'honneur de la tres-Sainte Trinité, ils l'allerent receuoir processionnellement dans la Cour, l'amenerent en l'Eglise, & firent Station deuant l'Autel des Bien-heureux Martyrs. Les Oraisons finies, le Roy osta son manteau & desfit sa ceinture, en signe d'obeïssance & de respect, on luy retroussa ses cheueux en arriere, & en cet estat il s'approcha de la Chasse, où les Reliques des Martyrs sont enfermées dans les escrins d'ambre, & il la receut entre ses bras par les mains de l'Abbé qui l'aida à la porter sur l'Autel, où il la posa au lieu plus eminent avec le Corps du glorieux S. Louis.

Ce ieune Prince parut dans cette action avec vne allegresse de cœur qui ne se peut exprimer, non plus que la deuote attention qu'il prêta aux ceremonies de la Messe Conuentuelle, que le Reuerend Abbé chanta Pontificalement, & qu'il accompagna d'vn tres-docte Sermon. Il satisfit également à la reputation qu'il auoit iustement acquise d'estre vn des plus excellens Docteurs de son temps, & aux loüanges qu'il deuoit à la pieté & à la valeur du Roy, & apres auoir finy par l'eloge des Princes & de tant de Seigneurs & de braues Cheualiers de sa suite, qu'il exhorta de continuer dans leur fidelité, il luy mit le Drapeau benit entre les mains. Le Roy le donna aussi-tost à porter à Messire Pierre de Villiers Grand Maître de sa Maison, qui le receut de luy avec le baiser de paix, & par vn choix si iudicieux & incapable de faire des ialoux, sa Majesté couronna le merite d'vn Cheualier sans reproche, doublement recommandable par l'esclat de sa naissance & par l'antiquité de ses grands seruices. Son grand aage n'estoit accompagné d'aucune des infirmités qui sont ordinaires à la vieillesse il possedoit vn esprit tres-sain dans vn corps encore robuste & entier en tous ses sens, il auoit le mesme courage & la mesme valeur des ieunes, mais au lieu des passions bouillantes de la fleur des années, il témoignoit dans toutes ses actions que la prudence regloit toute sa conduite: & pour faire voir qu'il n'esperoit que du Ciel la grace & la force qui luy estoit necessaire pour s'acquitter dignement de cet honneur, il se voulut fortifier

G

par le Sacrement d'Eucharistie , qu'il receut avec grande deuotion.
 Année 1382. Les Reliques reportées & le seruice finy, le Roy reuint à Vincennes, où il ne s'appliqua principalement qu'à penser aux moyens de laisser Paris en bõne assiette. Il y vint exprez sur la fin du mois d'Aoult, & ayant fait assembler les plus notables de la ville, le Duc de Bourgogne son Oncle leur remontra grauelement le sujet qui l'obligeoit à marcher contre les ennemis de son Royaume. Il les exhorta sur tout de viure en paix & d'eüter la discorde ciuile, comme la peste des Citez & comme le poison le plus dangereux de tous les Estats, & ajouta pour conclusion qu'il leur conseilloit charitablement que chacun retournât à son trafic & à son mestier, & qu'ils demeurassent tous fidelles au Roy dans leur vacation comme bons sujets: promettant d'obtenir de sa Maïesté autant de marques d'amour & d'affection pour eux à son retour. qu'ils auroient donné d'exemples d'vñion & d'obcïssance aux autres villes du Royaume durant son absence.

CHAPITRE ONZIEME.

- I. Defaite des Anglois sur Mer par les Normands.
 II. Autres progrès du Marechal de Sancerre contr'eux.
 III. Le Roy d'Espagne use mal de ses auantages contre les Anglois.*

Les treues étant expirées entre la France & l'Angleterre, il ne tint pas à nous qu'on ne les prolongeât, les Anglois qui se promettoient de grands auantages de la liberté de courir nos costes & de pirater, n'y voulurent pas consentir, mais ils payerent en vne seule occasion plus qu'ils n'auoient gagné en toutes leurs entreprises. Les Normands qui n'attendoient qu'un vent fauorable pour s'en vanger, sortirent chaudement du port de Harfleu, & vinrent tomber avec tant d'impetuosité sur leurs Vaisseaux, qu'ils les desfirent, leur tuèrent deux cens hommes, & amenerent grand nombre de prisonniers avec le Seigneur Anglois qui les commandoit, & qui estoit de la Maison des Spencers. Il n'y auoit point de viures dans leurs Vaisseaux, mais ils se trouuerent si pleins d'or & d'argent & si chargez de riches tapis, de tapisseries fines & magnifiques, & d'autres meubles precieux de toutes façons, que ces Normands en furent riches iusques au dégoust, car on eût dit qu'ils prenoient plaisir à dissiper tout ce grand butin qu'ils confumoient en passe temps & en braueries qui n'auoient point d'exemple dans tout le luxe de la Cour.

Pendant la mesme Campagne, Messire Louïs de Sancerre Marechal de France, que sa valeur & sa vertu me permettent d'appeller le plus vaillant Cheualier de son Siecle, battit victorieusement tous ceux qui couroient la Guyenne sous les Enseignes & sous l'aucu des mesmes Anglois, en quantité de petits combats & de parties de Guerre, & conquist à force d'armes plusieurs Chasteaux de Poitou. Jean Roy d'Espagne eût aussi les mesmes auantages contre ceux de la mesme nation, qu'il auoit acculez dans vne petite Isle proche de la Rochelle, il les y tint long temps enfermez, & les contraignit de se rendre apres auoir consommé tous leurs viures; mais il eut plus d'égard à sa gloire qu'à l'interest du party de ses Allies. Il se contenta de les auoir soumis à sa discretion, il les renuoya sur leur foy, il se contenta d'auoir tiré parole d'eux, qu'ils ne porteroient les armes de trois ans contre son Royaume, & il lâissa échapper l'occasion de les obliger à vne Paix perpetuelle, qui luy eût esté d'autant plus facile qu'il auoit en son pouuoir la pluspart des Grands de cette Couronne.

C H A P I T R E D O V Z I E S M E.

- I. Secours preparé pour la deliurance d'Audenarde.*
II. Les Flamands deliberent sur la nouvelle des approches de Roy,
& se resoluent à soustenir la Guerre.
III. Massacre d'un bon Citoyen.
IV. Adresse de Philippe d'Arteuelle, qui continuë le siege d'Au-
denarde.

Ceux d'Audenarde se deffendoient toujours avec vigueur, mais comme ils ne pouuoient soustenir le siege sans beaucoup de perte & de fatigues, dont ils estoient comme accablez, ils pressoient fort le Duc de Bourgogne & par lettres & par enuoyez, pour haster le secours qu'il leur auoit promis. L'interest qu'il auoit à la conseruation de la Flandre, dont la succession le regardoit à cause de sa femme fille vniue du Comte, le rendoit de sa part aussi empressé qu'il deuoit au prez du Roy; mais il falloit donner le temps à tous les Capitaines & Officiers qu'on auoit mandez, de se rendre au lieu qui leur estoit assigné, & il eut tout sujet de se louer de leur diligence & du bon ordre qu'ils apportèrent pour le choix des hommes & pour tous les équipages necessaires à la guerre. Ils cachèrent mesmes si bien leur marche, qu'ils auroient pû entrer dans la Flandre sans qu'on en eut rien sçeu, si les Flamands ne l'eussent appris d'ailleurs, moins par trahison de la part de ceux de la nation qui deuoient seruir dans l'armée du Roy, que par vn reste d'amour pour la patrie qui les empescha de tenir l'affaire si secrette.

Au premier bruit qui en courut, les principaux du Peuple s'assemblerent, & les aduis demeurèrent assez long-temps partagez entre ceux qui parlerent de se soûmettre & de demander humblement la Paix, & plusieurs autres qui voulurent soustenir, que cette paix ne se pouuoit entretenir que dans vne seruitude miserable, & pire que tous les maux de la guerre, & qu'il estoit plus honneste de mourir pour la liberté de son pays: iusques à ce qu'un Bourgeois de grande reputation prit la parole. C'est bien, leur dit-il, estre paruenus au comble de la derniere impudence, que d'oser mettre en deliberation, si nous ne nous deuous preparer pour faire la guerre au Roy, luy qui est nostre souverain, & contre lequel nous ne pourrions pas mesmes nous deffendre avec honneur, s'il nous presentoit la bataille; s'il ne nous y auoit contraint, & si nous l'auions premierement refusé par respect. Mais ie veux bien que nous soyons de qualité à soustenir cette guerre, examinons donc les moyens que nous en auons, consultons nostre experience dans les armes, & voyons si nous l'auons aussi parfaite que les François, c'est quasi dire si nous sommes les plus vaillans hommes du monde? On ne leur dispute nulle part cét honneur, & il y va du nostre de l'aduouër, puisque nous ne sçaurions nier qu'ils n'ayent toujours battu les Flamands autant de fois qu'ils ont osé tenir contr'eux, & que ceux qui ont meslé à l'esprit de rebellion la passion de vanger la mort de leurs aneestres, n'ont pas esté plus heureux. Vous sçauéz tout au contraire, qu'ils ont toujours lasché le pied deuant eux, & vous sçauéz, dis-je, encore mieux combien de lieux se sont rendus celebres par la defaite de ces presomptueux, & par nostre honte. Ie me doute bien que vous m'allez opposer la iournée de Courtray, mais ne vous vantez point d'un exploit de si peu de vertu, & qui ne vous a point donné d'autre reputation, que d'auoir vsé d'embusches & d'auoir trahy la valeur de vos ennemis par vne espece de perfidie. Ie sçay bië que ce discours ne vous plaist point, mais ie ne vous puis celer la verité, qui m'oblige de vous aduertir que nos armes n'ayant point d'autre pretexte que la passion auetue, & la furieuse temerité de quelques insenséz, vous ne deuez attendre que ruïne, misere & desolation d'un prince si funeste & si mal-heureux. Apres cela ie ne vous puis celer, que vous deuriez peser toutes nos raisons dans la balance d'un iugement solide & de-

Année 1382. s'intereffé, devant que de vous proposer de soustenir le poids de toute la France presté à tomber sur vous, & que vous me deuriez sçauoir bon gré de l'aduis que ie vous donne, de tascher plustost de desarmer par soumission la colere du Roy nostre souuerain Seigneur, aussi bien l'honneur nous deffend-il de luy resister, & l'on nous estimera d'auantage, d'auoir eu recours à sa clemence pour obtenir pardon d'une faute d'autant plus remissible, qu'elle est cōmune & publique.

La Remonstrance de cet homme de bien ne pouuoit estre que tres mal receuë dans vne si grande assemblée de mutins, qui firent voir par son massacre que c'estoit vn crime mortel, que de vouloir releuer parmy eux l'autorité du Roy, & l'estime & la puissance de sa Couronne. Ils prirent de là occasion de venir tous les iours en armes à la place du marché, & la licence de ce premier meurtre les auroit portez à de plus grands attentats, sans l'autorité que Philippe d'Arteuelle auoit pris sur eux. C'estoit vn homme de petite taille & d'une physionomie assez peu auantageuse, mais ce qui luy manquoit au dehors, estoit recompensé au dedans de toutes les bonnes qualitez necessaires au caractere qu'il auoit vsuré. Il auoit l'esprit vif, & l'œil plein de feu, & il estoit encore doué d'une eloquence naturelle qui le rendoit maistre de tous les suffrages du peuple. On le fut querir pour appaiser ce tumulte, il y accourut avec tout l'empressement d'un bon Citoyen, & tout le monde ayant fait silence à son arriué, il blasma premierement cet excez d'une maniere douce qui ne dépleut point à ceux qui l'auoient commis, & prenant occasion de passer à d'autres discours pour couvrir ses mauuais desseins du pretexte du bien public, il trouua moyen d'insinuer qu'il ne s'estoit hasté de venir que pour l'amour qu'il auoit pour sa patrie, sans aucune opinion de son credit & sans pretendre aucune autorité.

Après auoir ainsi gagné l'attention & le cœur de la multitude, il exhorta tous les Flamands de s'unir ensemble pour faire de leur pays la plus glorieuse partie du monde, il deprima insolemment la reputation des François pour éleuer celle de leur nation, & les flatta de leur puissance, iusques à les asseurer qu'ils n'auoient que trop de forces, & qu'il ne leur pouuoit arriuer d'esclandre, qu'ils ne reparassent d'une fois autant d'hommes qu'ils en auroient perdu, & qu'ils ne pussent à toute occasion fournir cent Flamands contre vn François.

Il ne manqua pas de rappeler encore dans leur memoire avec exageration, combien de fois les Anglois avec peu de forces auoient couru, & trauersé le Royaume sans aucune perte: & pour leur rendre nostre nation moins redoutable, il compra parmy ses defauts cette promptitude aux armes qui la rédoit toujours presté à faire la guerre, comme vn emportement dont elle se repentoit à la premiere fatigue. Enfin il leur dit encore, que la nature auoit donné aux François de grands corps & de grands courages, mais peu de forces, que c'estoit leur coustume de donner plus d'épouuante que de coups bien assenez dans les combats: que bien loing de rien craindre de leur arriué, sa pensée seroit qu'il leur faudroit aller au deuant, & qu'il y preuoyoit tant d'honneur & si peu de danger, qu'il se chargeroit volontiers de la conduite & du succez de cette Guerre.

Cette proposition fut aussi-tost receuë par vne grande acclamation, & par vn grand bruit du cliquetis des armes de tous les assistans, qui estoit le veritable témoignage parmy eux d'un applaudissement vniuersel. Ce grand amas de gens sots & credules, remercia Philippe de son bon auis, ils s'escrierent qu'il estoit le plus fidelle & le plus braue de tous les hommes, & qu'ils vouloient qu'il fût leur Chef, & des lors ce party commença à faire éclatter sa rebellion contre le Roy, aussi bien que contre le Comte. L'on iura de ne plus iamais reconnoistre l'une & l'autre Puissance, l'on publia comme vne condition miserable & honteuse, celle d'estre soumise à la domination Françoisise, & Philippe d'Arteuelle ioyeux d'auoir fortifié les esprits dans la Reuolte, reuint avec de plus grandes esperances que iamais continuer le siege d'Audenarde.

Les affiegez souffroient de iour en iour de nouvelles incommoditez, à cause de leur petit nombre, qui ne permettoit pas à ceux qui auoient veillé les nuits de iouir du repos du iour, & les ennemis au contraire estoient rafraichis de plus

d'hommes & de viures qu'ils n'en auoient besoin. Ils faisoient la guerre avec delices, & nos gens n'auoient d'esperance qu'au secours du Roy, qui tarδοit trop pour leurs prouisions de bouche qui commençoient à leur manquer, & qui les obligeoit de hazarder des partys contre la faim. Vn iour entr'autres ils resolerent vne sortie secrette pour chercher à manger, & il arriua par vn bon-heur tout singulier qu'ils apperceurent vne troupe de cinq cens pourceaux, que quelques payfans auoient mené confidemment paistre entre la ville & le camp des aliegeans. Ils vinrent fondre dessus & bien leur prit de pouuoir profiter par cas fortuit, comme d'vn nouveau stratageme de Guerre, de la ruse d'vn Boucher qui s'auisant sur le champ d'vn tour de son métier, prit vn de ces pourceaux qu'il fit crier si haut en s'enfuyant avec sa prise, que tous les autres accoururent apres malgré les Porchers. Philippe d'Arreuelle qui vid avec regret l'entrée de ce melodieux conuoy, commanda viftement cent des siens pour le recourir, mais ils arriuerent trop tard pour cét exploit, & trop tost pour leur destinée, les François qui estoient en curée sortirent brauement dessus, & les taillerent en pieces en sa presence.

Année
1382.

CHAPITRE TREIZIESME.

- I. *Arriuée du Roy à Arras avec son Armée.*
- II. *Harangue faite à sa Majesté par les Deputez du Comte de Flandres.*
- III. *Marche de l'Armée du Roy.*
- IV. *Prise par force du Pont de Commines.*
- V. *Regagné par les Flamands.*

Cette Guerre de Flandre n'estant qu'vn incident de l'Histoire que ie traite, ie ne m'arresteray point à donner le détail de toutes les rencontres & petits combats qui se firent de part & d'autre, iusques à l'arriuée du Roy qui est de mon sujet. Il se rendit à Arras sur la fin d'Octobre, & fit reueuë de son Armée, que l'on dit pour certain s'estre trouuée de dix mille Cheuaux armez de pied en cap, sans y comprendre vne multitude sans nombre d'Arbalestriers, & de menue infanterie. Apres cela il tint Conseil de Guerre, & quelque impatience qu'il eut de marcher, il voulut bien contraindre son grand courage, iusques à ce qu'il eût réponse d'vn Escuyer Flamand; qu'il fut conseillé d'enuoyer aux Rebelles pour essayer si ces courages endurcis seroient capables de s'amollir aux remonstrances d'vne personne de leur país, & qui leur estoit agreable d'ailleurs, quoy qu'il fut attaché au seruice du Roy par diuers bien-faits. Il leur proposa en vain de chercher quelque accommodement equitable qui les remît en Paix, & en la bonne grace de sa Maieité; Philippe d'Arreuelle qui n'en fut que plus fier, répondit arrogamment qu'il ne congédieroit point ses troupes; & le Roy plus irrité que deuant, receut en meême temps deux Deputez de la part du Comte de Flandres.

On les fit entrer au Conseil, & apres auoir humblement salué le Roy, l'vn d'eux prenant la parole luy dit. Sire, le Comte de Flandres vostre homme lige; & vassal de vostre Couronne, vous rend tres-humbles graces de vostre protection, & rien ne trouble la joye qu'il en reçoit que le déplaisir de ne l'auoir point meritée, & l'impatience de la reconnoistre par ses seruices: mais c'est assez pour satisfaire le genereux courage de vostre Maieité, que nous soyons obligez de confesser, qu'il n'y a que le Gouvernail de vostre puissance qui puisse dompter les flots tempestueux, où il vogue depuis si long-temps. C'est vne verité, Sire, qu'il faut que nous auoitions pour luy, quoy que la condition soit

Année
1382.

bien miserable à vn Prince, de demeurer d'accord d'auoir toûjours eu du pire contre ses Subiets reuoltez, & contre les ennemis declarez de vostre Royaume. Ils ne se sont pas seulement fouleuez de son obeïssance, ils conspirent contre sa vie aussi bien que contre son Estat, & le mal est si grand, que ce ne seroit pas assez de toutes vos forces, si vous n'y joigniez encore beaucoup d'affection & de diligence pour en arrester le cours. C'est le seul moyen de le rétablir dans vn estat si desesperé, & dans vne necessité si pressante, & comme il n'espere rien d'ailleurs, il conjure vostre Majesté d'employer tous les momens pour le salut d'vn païs qu'il tiendra d'oresnauant de vous à double titre, & de vouloir estre persuadée qu'il ne se presentera jamais d'occasion, où il ne fasse paroistre qu'on ne scauroit estre plus inseparablement attaché à vostre seruice qu'il le sera toute sa vie.

Toute l'Assemblée contribua à rendre leur Audience fauorable, chacun leur témoigna compassion & ciuilité, & le Roy par le Conseil de ses Oncles, decida en cette occasion, que le Seigneur & le vassal se doiuent vn mutuel secours dans le besoin. Il promit qu'il le rendroit au Comte dans celuy-cy, il donna les ordres pour la marche de l'Armée, & apres la Feste de la Toussaints il vint camper en plein champ auprez de Declin : & comme les passages estoient difficiles, le Comte de Flandres songea à s'asseurer du Pont de Commines qui est sur le Liz, & détacha de ses troupes pour s'en saisir, les meilleurs Capitaines qu'il eut, c'est à scauoir le Seigneur d'*Antoing*, Guillaume Bastard de *Lanques*, le Sire de *Burdegant*, le *Haze de Flandres* son fils naturel, & *Eustache de Bourbon*. Ils trouuerent que les Flamans s'en estoient emparez, & qu'il seroit difficile d'en déloger le grand nombre qui le gardoit, mais la veritable valeur ne fait point cas de la gloire qui s'acquiert sans peine, le peril ne seruit qu'à les rendre plus ardens à cette conqueste, ils l'allerent brauement affronter, & les ennemis soutinrent l'attaque avec la mesme vigueur : si bien que le combat fut sanglant & cruel, & l'auantage fut toûjours égal, iusques à ce que Guillaume de *Lanques* s'auiisa d'vne heureuse adresse.

Ce fut d'enuoyer saisir tous les petits batteaux des moulins qui estoient sur le Liz, qu'on ne pouuoit trauerfer à gué, & de tenter vn passage, qui réussit malgré toute la gresle des fleches & des quarreaux des ennemis, qui furent si vertement poussez, que les plus assurez commençoient à lâcher le pied avec desordre, & avec grande perte, quand ils se virent soutenus d'vn secours de huit mille hommes. Cette rencontre changea la chasse en vn nouveau combat, & c'eut esté vn fardeau insupportable pour des gens moins determinez, qui entre-tinrent vaillamment la mêlée iusques à ce que Messire *Guillaume de Lanques*, eût acheué de faire passer de nouvelles troupes pour les secourir. Ce renfort redoubla leur courage, il affoiblit celuy des ennemis, qui furent forcez & mis en fuite, mais l'allarme en ayant esté portée à ceux de Courtray, avec la nouvelle de la prise du Pont, ils sortirent en foule pour le venir regagner, crians avec des clameurs effroyables qu'il valoit mieux mourir, que de suruiure à la perte de l'entrée de la Flandre.

A peine nos François purent-ils jouir vne heure du repos d'vne si difficile conqueste, qu'ils se virent inopinément inuestis, & en mesme temps attaquez par cette multitude furieuse, qui ne leur donna pas le loisir de laisser leurs casques, & dans la confusion de cette surprise il leur arriua vn mal-heur qui est assez ordinaire aux plus vaillans dans vne pareille surprise. Le Bastard de Flandres s'enfuit tout le premier, tout armé qu'il fût, & monté fort à l'auantage, & fut suiuy de beaucoup d'autres, malgré la braue resistance de *Guillaume de Lanques*, qui demeura ferme au milieu des fuyarts, qui tascha en vain de les arrester, & de leur remonter à haute voix qu'il y auoit plus d'honneur & moins de peril à bien combattre. Tout ce qu'il put faire fut de s'abandonner à sa valeur, & de donner sur les ennemis avec tout l'acharnement d'vn Lion affamé sur sa proye, & de mêler à l'action d'vn braue soldat tout le deuoir d'vn bon Capitaine, mais cela ne put encore retenir ses gens, qui se rebuterent aussi, & le laisserent dans

le danger. Il y en auoit cinquante morts à ses pieds, & grand nombre de bleffez, & en mesme temps qu'il se vid hors d'estat de tenir long-temps avec les trente qui luy restoient, il se trouua mesme incertain dans le choix d'une retraite assuree. Il se sauua à Lille, & cette fuite ne laissa pas de donner atteinte à sa reputation, quoy qu'elle fut necessaire, & que ce ne fut pas vn exploit de si grande importance à la gloire des Flamans, d'estre venus par boutade surprendre des personnes fatiguées ou blessées, & de les auoir accablées avec de plus grandes forces : Outre qu'il n'est que trop constant dans l'experience de la Guerre que les euenemens en sont douteux, & que la fortune change bien souuent de party.

Année
1382.

Le Comte receut la nouvelle de cét esclandre avec d'autant plus d'épouuante, qu'elle luy fut apportée par vn fuyart, & avec d'autant plus de regret, qu'il sembloit que ce malheur arriuoit à contre-temps, dans la saison de se vanger & de mieux esperer de ses affaires. Il cacha neantmoins sa douleur, pour estre plus capable de consoler ceux qui y estoient interessez, il leur dit en pleine assemblée de sa Cour, que la mesme disgrâce luy seroit arriuée s'il y eût esté en personne, & que c'estoit assez pour eux qu'ils eussent fait leur deuoir, puisque tous les succez estoient dans la main de la Fortune, qui se plaist dans les changemens, dont l'Empire est tout mêlé de douceur & d'amertume, & qui fait bien souuent acheter les plus grandes victoires par des pertes d'une plus longue fuite. Il ne les excusa pas seulement, il loua tous ceux de cette entreprise, tant Cheualiers qu'Escuyers, il les recompensa de beaux presens & de pensions, & témoigna vn sensible regret de la ruine que quelques-vns d'entr'eux souffroient à cause de cette Guerre. D'autre part, comme rien ne donne plus d'ardeur & de courage au soldat que l'esperance du pillage, qui fait toute la haine qu'il porte à l'ennemy, il manda au Roy qu'il abandonnoit tout le pais à ses gens pour les rendre plus animez.

Philippe d'Arteuelle eut aussi de mauuaises heures sur la nouvelle qu'il receut par les fuyarts de la perte du Pont, il en fut fort surpris, & sans l'arriuée d'un Courrier qui l'assura qu'il estoit regagné, & qu'il auoit veu tous les François en fuite, il auoit pris resolution de leuer le Siege d'Audenarde.

CHAPITRE QUATORZIEME.

- I. *Reprise du Pont de Commines forcé par les François.*
- II. *Que les Flamans viennent encore attaquer.*
- III. *Le Connestable de Cliffon vient au secours, & les défait.*
- IV. *Autre defaite auprez d'Ypre, qui se rend au Roy.*

Cette action de Commines ayant fait connoistre au Roy & aux Princes qu'on cauoit affaire à des gens opiniastres en leur Rebellion, il fut resolu de ne point perdre de temps, & pour commencer à faire la Guerre dans les regles, on donna ordre de mettre hors du Camp les vieillards, les malades, & toute sorte d'autres personnes inualides. On considera aussi le peril d'aller au fourrage dans vn pais sterile & marescageux, c'est pourquoy il fut jugé à propos de commander vn Corps pour la garde des cheuaux de l'Armée : & tout estant réglé, Messire *Oliuier de Cliffon* Connestable, & Messire *Louys de Sancerre* Mareschal de France, prirent eux-mesmes la conduite de l'auant-garde, composée de deux mille hommes d'armes, pour reconnoistre les desseins & la contenance des ennemis, pour en donner aduis au Roy, & pour luy preparer les chemins. Ils marcherent gayement iusques au mesme Pont de Commines, & comme il deuoit estre leur premier exploit, ils l'attaquerent aussi vertement, qu'il estoit necessaire contre des ennemis bien resolus, & qui pour le mieux garder l'auoient rompu du costé de France : mais quoy qu'ils ne se pussent

Année
1382.

joindre de prez, le combat n'en fut pas moins sanglant & furieux, à coups de fleches & de toute sorte d'engins d'artillerie. Tout cela pourtant ne seruoit de rien, & tout l'aduantage des nostres, fut de se seruir de l'occasion d'un long combat, pour entretenir les Flamans, pendant qu'on songeoit à passer la riuiere: laquelle ne se trouuant point guéable, ceux qui la fonderent s'aduiferent de s'ayder des petites barques qui auoient déjà seruy, & qu'ils lierent ensemble avec de grosses cordes. Les Soldats y passerent par ce moyen cinq à cinq de front, & tout d'un temps coururent aux ennemis, qui furent fort surpris de se voir attaquer pardeuant & par derriere, qui ne rendirent qu'un foible combat, qui furent mis en déroute avec grande perte, & qui abandonnerent le Pont qu'on emporta d'emblée, & qu'on donna en garde au Sire de *Saimpy*.

Les Flamans montrerent en cette occasion que ce n'estoit pas assez d'un mauuais succez pour abbatre leur courage, & pour ruiner leurs esperances, ils voulurent encore vne fois regagner le Pont, & pour cela rassemblerent toute la nuit un Corps de neuf mille hommes, qu'ils firent partir aussi-tost avec ordre de l'attaquer dès le point du iour. La nouvelle ne pouuoit estre que tres-agreable à un vaillant homme, tel qu'estoit le Sire de *Saimpy*, qui ne cherchoit que les combats & les grandes occasions de signaler son courage, & qui ne manqua pas aussi-tost de faire reposer ses gens pour estre prests à l'heure de l'attaque. Les ennemis de leur part ne venoient pas avec moins de gayeté, dans la confiance de leurs forces, & dans la creance où ils estoient de venir à bout de leur entreprise, sous la conduite d'une vilaine Sorciere qui les auoit encouragez, qui leur auoit promis de rendre les François incapables de resister par la force de ses charmes, & de leur en donner vne victoire entiere; pourueu qu'elle y portât la Banniere de saint Georges.

Ils vinrent avec des crys effroyables tomber sur les François, qu'ils ne croyoient pas trouuer si preparez, mais ils n'en furent que plus furieux, & la mêlée fut si rude, que nos gens eurent besoin de toute la valeur & de toute l'experience qu'ils auoient acquise dans les armes, pour soustenir de si puiffans efforts, iusques à l'arriué du Connestable. Il estoit passé outre dans le país, & ne se doutoit point de cet insult, quand il en receut l'aduis, qui le fit reuenir en diligence, & si à propos, qu'on peut dire que les assiegez estoient aux abboys. Il vint d'abord fondre sur les bataillons les plus épais, & forçant brauement toute sorte de resistance, les Flamans commencerent à reculer, & presqu'aussi-tost ils furent enfoncez & mis en fuite. Ils gagnerent à toute peine la ville d'Ypre, & laisserent la campagne toute jonchée de corps morts, & toute rouge de ce sanglant carnage. On parle diuersement du nombre des morts, & ie me rends à l'opinion la plus commune, qu'il en demeura trois mille sur la place avec la Sorciere leur Porte-Enseigne. Le soin des blesez, & de la sepulture de ceux de nostre party qui auoient esté tuez, empescha le Connestable de poursuiure la victoire, & de mettre en pieces le reste des fuyarts; dont il y en eut un qui courut iusques au Camp d'Audenarde, & qui donna à Philippe d'Arreuelle la premiere peur qu'il eut de cette Guerre; mais il eut l'adresse de dissimuler, de crainte que la terreur ne se répandit dans toute son Armée, & il fut mesme assez impudent pour dire tout au contraire, que les François auoient esté battus.

La nouvelle de cette prise du Pont de Commines ayant esté portée au Roy, il y vint incontinent, & iugea de la gloire de cette action par la difficulté du lieu, & par le nombre des blesez de cette avant-garde, qui estoit dix fois plus grand que celui des autres. Il les consola tous par l'estime qu'il témoigna de leur courage & de leur fidelité, & par les assurances qu'il leur donna, de reconnoistre leur seruice dans tout ce qui s'en presenteroit d'occasions. On tira de grandes esperances de ce premier exploit, mais on s'apperceut en mesme temps par le peu de viures & de fourages, que le país ne pourroit pas fournir à la subsistance de l'Armée qui estoit menacée de famine, & l'aduis de Messire *Jean de Vienne* Admiral de France, qui fut suiuy de tous les autres Chefs, fut d'ordonner

d'ordonner deux cens hommes pour les conuoys sous la conduite de quatre illustres & fameux Capitaines, qui furent *Girard de Bourbon, Guy le Breton, Guillaume le Roux, & Guillaume de sainte Croix.* Année 1382.

Ils poussèrent iusques vers Ypre, pour decouvrir le pais avec ce petit corps de troupes, & firent rencontre des Flamands, qui n'estoient point encore si rebutez qu'ils n'esperassent par diuerses embuscades & partys de Guerre, de recouurer l'auantage qu'ils auoient perdu, mais cette occasion icy leur reüssit aussi mal que la precedente, ils furent aisement chargez, & mis en déroute, avec perte de cinq cens hommes. Ceux d'Ypre, comme les plus voisins du champ de ce dernier combat, en eurent la premiere épouuante, mais ils furent encore plus estonnez à l'arriuée de *Guillaume le Roux*, qui leur annonça brusquement l'arriuée du Roy, & qui les menaça qu'il les feroit tous exterminer, s'ils ne se rendoient tout à l'heure. Les pauvres gens arborerent aussi-tost les fleurs de Lys, & enuoyerent les clefs au Roy par des Religieux, qui s'acquitterent fort prudemment de la commission qu'ils auoient de supplier sa Majesté de les recevoir à discretion, & qui ne luy lascherent point les genoux, qu'il ne leur fit esperer qu'il pardonneroit aux coupables, & qu'il oublieroit le passé.

CHAPITRE QVINZIESME.

- I. *Philippe d'Arteuelle revient à Gand avec quarante mille Hommes tirez du Siege d'Audenarde.*
- II. *Sa Harangue aux Gantois, pour les exhorter à combattre le Roy.*
- III. *Ses pernicious desseins. Presage de sa defaite.*
- IV. *Le Sire de Henselle l'abandonne & se retire.*
- V. *Il persiste dans le dessein de donner Bataille, & marche à Rosébecque.*

LEs Gantois & leurs Confederez, déjà affoiblis & toujourns battus, n'ayans point de forces pour opposer au pillage de leurs pais, qui estoit exposé en proye tandis que Philippe d'Arteuelle s'opiniastroit deuant Audenarde, luy manderent qu'il eût à quitter ce Siege, qu'il ramenât en diligence son Armée sans aucun pretexte de retardement, & qu'il eût à se rendre à Gand pour delibérer de leurs affaires. Il obeït en quelque façon, & partit secrettement avec quarante mille hommes, mais pour ne point perdre le fruit de trois mois de temps qu'il auoit employé deuant cette place, il y laissa quelques troupes pour la garde des traux & de quelques postes importans, avec ordre de se ioindre & de se mettre en vn gros, si l'occasion se presentoit de s'opposer à quelque grande sortie des assiegez.

Son arriuée rassura vn peu les Gantois, qui le receurent avec toute forte d'honneur & de bien-veillance, mais comme l'estat des choses ne permettoit pas qu'on en deliberât dans vne Assemblée ouuerte, qui ne se doit faire que dans vne pleine prosperité des affaires publiques, on n'y donna entrée qu'aux Principaux du peuple. Arteuelle parla le premier avec la fierté d'un General qui ne craint rien, & apres auoir demandé si l'on aimeroit mieux se rendre laschement à la seule apprehension des dangers de la guerre, que de tenter la fortune d'une Bataille avec les François, qu'il leur voulut rendre méprisables: *Quand sera-ce*, leur dit-il, mes chers Compatriotes & mes amis, que vous connoistrez vos forces, & que vous sentirez en vous ce noble sentiment que la nature mesme amis par instinct dans le cœur des moindres animaux. Comptez combien vous estes, & combien vous avez d'ennemis, consultez vostre puissance.

H

Année
1382.

ce, & si vous y joignez la réflexion que vous devez faire sur la Justice de vostre cause, jugez si vous ne devez pas combattre vn contre vn avec plus de courage pour vostre liberté, que les François pour l'étouffer & pour établir vne domination violente & tyrannique? Si la Paix que vous cherchez ne se peut acquerir que par la Guerre, pouuez-vous croire qu'elle ne soit pas juste si elle est nécessaire, & si vous l'avez entreprise, quelle difficulté pouuez-vous faire de la poursuiure & de vous mettre les premiers en campagne, dans l'assurance que vous devez auoir de la protection de Dieu, qui vous encouragera plustost que de vous détourner de perseuerer dans vne résistance si legitime? Vous en devez estre si persuadez, que ie ne vous en diray rien d'auantage, & ie n'employeray le reste de ce discours que pour desabuser ceux qui pourroient estre capables de quelque éblouissement à la veüe de ce grand appareil des François; qu'il se faut résoudre de soutenir, mais qui n'est qu'une vaine apparence, qui ne doit estre d'aucune considération dans la decisive. On sçait bien que vous trouuerez vne Armée toute resplendissante d'or & d'argent, iusques à la creste des casques, & que nous verrons des Cheualiers bien dorez, avec de belles cottes d'armes armoyées de toute sorte de couleurs; mais ce grand arroy ne vous est que trop connu depuis long-temps, pour vous donner plus d'apprehension, qu'à nos Ancestres. S'il y a quelque chose à craindre, c'est que tant de dépouilles ne nous échappent par vne lasche fuite, & qu'ils n'éuitent le combat à l'arriuée de nostre multitude, quand ils la reconnoistront si capable de les inuestir & de les deffaire. Courage, Messieurs, & ne refusez pas l'honneur que ie pretens de vous acquerir sous ma conduite, allois monstrez dans vn combat ce que chacun de nous a de valeur & de hardiesse. Reposez-vous sur moy de l'assurance d'une triomphante victoire: & si l'effet ne répond à mes esperances, ie ne consens pas seulement à perdre l'honneur que i'ay de commander vos armes, mais ie me soumets encore à tous les supplices, qu'un tres-juste ressentiment vous pourroit faire inuenter, pour expier la temerité d'un traistre, qui auroit exposé la Patrie à la fureur des ennemis.

C'est ainsi que cet insolent soumettoit la fortune à sa passion, qui l'emporta iusques à donner des ordres pour rendre sa victoire plus sanglante. Il commanda qu'on tuât tout, & limita la grace du quartier & de la mercy à la seule personne du Roy s'il estoit en la Bataille: encore n'estoit-ce que pour en faire vn present aux Anglois, qui le tiendroient en prison pendant qu'il conuesteroit la France; qu'il se promettoit déjà de mettre en pieces, & d'en faire le partage entre les Flamends qui l'auroient accompagné. Tous ses Compagnons de reuolte, preuenus de l'opinion d'un si grand exploit, leuerent hautement les mains pour jurer de luy estre fidelles en cette grande entreprise, & tout d'un temps ils le suiurent avec empressement sous l'étendart de S. Georges, qui marchoit en teste de toutes les Enseignes des mestiers, où les instrumens de chaque Corps d'Artisans estoient representez en peinture. Parmy cette marche, & la veille de la Bataille, il arriua vn augure funeste & mortel, vne quantité effroyable de corbeaux & d'autres oiseaux de carnage, s'eleua tout à coup, & vint voler sur leur camp, comme pour considerer & pour marquer l'étendue de sa proye, & comme s'ils se fussent déjà entrequerellez pour leur partage, il se fit vn cruel combat entr'eux de deux heures entieres à grands coups de bec.

Les plus sages d'entr'eux firent vn jugement ominieux de ce prodige, mais Philippe d'Arteuelle, l'interpretant à son auantage, s'écria: Voicy déjà vn presage de nostre bon-heur & de la defaite des François, & remit le cœur à tous ceux qui en estoient épouuantez. Le Sire de Henselle tout seul, persista à soutenir le contraire, & cela hasta l'effet du repentir qui commençoit à le tourmenter, d'auoir trahy l'honneur d'une naissance illustre pour se rendre depuis tant de temps complice & compagnon de la rebellion de ce peuple barbare & grossier. Comme il voyoit de loing qu'il couroit à sa perte, il ne put s'empescher de dire, aux plus pressez: Où allons-nous, & que pensons-nous faire mes amis? Sommes-nous sages de nous en faire tant accroire, que de menacer les François, &

d'oser seulement prétendre de franchir le sourcil devant eux. Sachez, & c'est moy qui vous le dis, que si vous estes si mal conseillez que d'accepter le combat avec eux, que vous apprendrez à la mal-heure, combien il y a de difference, entre des gens nez dans les armes, nourris dans les travaux de la Guerre, & accoustumez de coucher sur la dure, exposez au Soleil, au vent & à la pluye, & de bons Bourgeois Flamans, maluersez en la milice & incapables de la moindre de ses fatigues. J'ay pitié de vous voir traifner à la Boucherie avec de si vaines promesses, & vous conseille par vne pure charité de ne pas perdre le temps qui vous reste pour vous retirer, & pour vous mettre en seureté.

Voila le sens & la conclusion d'une juste & longue remonstrance qu'il leur fit, & apres laquelle il donna des esperons & s'en alla avec ses gens; mais son Conseil ny son exemple ne purent rien sur l'obstination de Philippe d'Arteuelle, dont la prudence estoit violentée par sa mal-heureuse destinée, comme c'est l'ordinaire des hommes de precipiter plustost que de prevoir les mal-heurs qui les menacent, celuy cy n'en fut que plus impatient d'arriuer à Rosebeque, où son mauuais genie l'attendoit. Il auoit enuoyé devant Hennequin de Gand, pour porter au Roy des Lettres de deffy, & pour seruir aussi d'explorateur, & pour luy rapporter l'estat & la puissance de son Armée: & comme de l'autre costé on eut mesme besoin d'apprendre l'estat de la sienne, Messire Guillaume de Lanques qui en eut la charge, prit avec luy douze hommes qui scauoient la langue du país. Ils feignirent d'estre Flamans, ils virent sans donner de soupçon l'assiette, la figure, & la force de son Camp, & apres auoir pris querelle avec douze des ennemis, qu'ils ruerent morts de douze coups de lance, ils vinrent donner aduis de tout, ils dirent que les Rebelles n'estoient qu'à mille pas de l'Armée, & qu'il n'y auoit point de temps à perdre pour les aller combattre.

CHAPITRE SEIZIESME.

- I. *Les deux Armées se rencontrent à Rosebeque. Ordonnance de celle du Roy.*
- II. *Ordre donné pour la Garde de sa personne en la Bataille.*
- III. *Philippe d'Arteuelle épouuanté se veut sauuer.*
- IV. *Et est retenu par les siens.*
- V. *Bataille de Rosebeque.*

Tous les Princes & les Chefs, furent du mesme sentiment, on ne songea plus qu'à l'ordre de la Bataille, & l'on iugea à propos de partager en cinq Corps, les douze mille Gendarmes que le Roy auoit trouuez sur pied par la monstre qui en auoit esté faite à son arriuee. Le premier, selon la coustume & les droits de leurs Charges, fut donné à conduire au Connestable & aux deux Mareschaux de France, Messire Louïs de Sancerre, & Messire Mouton de Blainuille: & avec eux se joignirent comme volontaires plusieurs personnes doublement recommandables par l'éclat des titres, par la gloire de leur naissance, & par le renom de leur extrême valeur, tels que les Comtes de Flandres, de saint Paul, de Harcourt, de Grand-Pré, de Salmes en Allemagne, & de Tonnerre. Le Vicomte d'Aunay en fut encore, comme aussi ces autres illustres Barons qui suiuent, les Sires d'Antoing, de Chastillon, de Fere (en Tardenois) d'Anglure, & de Hangeff. Et comme c'estoit de ce grand & fameux Corps de Troupes qu'on deuoit attendre les premiers & les plus grands efforts de la Bataille, tous les nouveaux Cheualiers qui voulurent faire preuue de leur mérite, & tous les autres qui estoient passionnez du mesme desir de gloire, s'y vinrent ranger pour se signaler en cette memorable journée. M. les Ducs de Berry & de Bourbon, d'une part, & le Sire de Sainpy de l'autre, avec Messire Miles de Dormans Euesque de

Année
1382.

Beauvais, commanderent d'autres Corps de reserve sur les aîles de la Bataille du Roy, pour renforcer & rafraîchir les rangs que les ennemis pouvoient auoir ébranlez, & Messire Iean d'Artois Comte d'Eu, eut la conduite de l'arrière garde, qui estoit pareillement composée d'un grand nombre de Cheualiers & d'Escuyers. Au milieu de la Bataille estoit le Roy, & auprez de luy le Duc de Bourgogne son Oncle, & le Comte de Falois Frere de sa Majesté, (depuis Duc d'Orleans) avec quantité de vieux Cheualiers, d'anciens Chefs, & de Seigneurs de grande qualité.

Les troupes ainsi rangées, il fut publié à son de trompe, que nul n'eût à sortir sans permission, ny à quitter son rang, à peine de la vie, & d'une infamie perpetuelle de quelque qualité qu'il fût, & tous les cheuaux furent renuoyez en presence de tous les Soldats; tant pour oster à l'Infanterie toute apprehension d'estre abandonnez, que pour obliger toute la Caualerie ainsi demonrée, de n'esperer de salut qu'en leur seule valeur, & par la voye des Armes. Le Roy seul demeura à cheual, & l'on laissa auprez de luy pour la garde de sa personne vne élite des plus braues & des plus renommez Cheualiers de leur temps, qui furent Messire Raoul de Raineval, le Begue de Villaines, le Sire de Pommiers, le Viscomte d'Acy, Messire Guy le Bauens, & Messire Enguerrand de Heudin.

Toute cette belle ordonnance fut aussi-tost rapportée à Philippe d'Artheu-le, par son fidele explorateur, qui ne le flatta point, & qui luy representa le peril si grand, qu'il luy conseilla mesmes de se retirer. Ce fut alors que ce promptueux commença de s'estonner pour la premiere fois, & qu'il reconnut sa faute par l'apprehension qui le saisit, & qui luy fit dire tout bas à cet espion, vous m'apportez de tristes nouvelles, s'il est vray que le Roy soit si puissamment accompagné. Je ne le croyois pas, adiouta-il, & dès lors se voyant au bout de ses folles esperances, & ne trouuant d'expediens que dans la fuite, il eut recours à l'artifice pour la courir de quelque honneste pretexte. Nous nous sommes, dit-il aux siens, engagez en vne grosse Guerre, & comme il est à present tres-important de la conduire avec plus de prudence que jamais; l'estime qu'il est à propos que j'aïlle en personne pour haster le secours de dix mille de nos Compagnons, qui nous doiuent venir, & dont nous auons besoin pour mieux sortir de cette occasion.

Il parloit déjà avec cette derniere parole, mais quelqu'un de la Compagnie qui se défia de son dessein, luy demanda hardiment quelle necessité si pressante le pouuoit obliger de laisser le Camp sans Chef, & si ce n'estoit point vne finesse pour les quitter dans un si grand besoin. Nous vous auons obey, luy dit-il, nous sommes icy venus pour vaincre sous vostre conduite, & sous vos assurances, & s'il y a du danger, puisque c'est vous qui nous y auez exposez, pourquoy ne demeurerez-vous pas avec nous, pour tenter la mesme fortune? Tous les autres furent de mesme aduis, & n'osant y repartir, il fut contraint de faire bonne mine, & de se resoudre malgré luy de subir le hazard d'un combat.

Les François de leur part y estoient tous disposez, & les Chefs se promenant par les rangs les exhortoient à perseuerer constamment dans le dessein de vaincre qui les auoit amenez, à rappeler en leur memoire les anciens & continuels triumphes de leur nation sur la Flamande, & à demander à Dieu la protection d'une cause si juste; pour laquelle la personne de leur Roy estoit exposée, & où il s'agissoit de la reputation de tant de troupes aguerries, contre vne multitude seditieuse, qui n'auoit aucune experience dans les armes. Apres cela on fit les premieres approches, qui commencerent par un grand tonnerre & par vne gresle de toutes sortes de fleches & de traits, qui dura presque l'espace d'un iour naturel, & dont le bruit & les coups s'estendirent iusques à la Bataille du Roy. C'estoit la premiere occasion où il se fut trouué, & la tendresse de son aage luy pouuoit bien encore permettre quelque émotion qu'on n'eût attribuée qu'à la surprise de la nouueauté, mais on remarque tout au contraire, qu'il dit avec autant de froideur que de fermeté, On voit à present que ces gens-là brûlent d'une ardeur veritablement guerriere, mais Dieu nous

fera la grace de les exterminer, & tout d'un temps il commanda qu'on eut à s'ap-
procher à la iuste portée des arcs.

Année
1382.

Il y auoit six iours entiers que le Ciel estoit couuert de nuages qui cachoient tellement toute la campagne, que ceux des premiers rangs pouuoient à toute peine decouvrir le camp des ennemis, & alors principalement on eût dit que les tenebres deuenues encore plus épaisses oppoisoient vn corps maniable aux yeux des troupes. Les soldats ne se voyoient point l'un l'autre, ceux de derriere ne sçauoient comment suiure ceux qui marchoient deuant, & la plus fine veüe ne portoit pas à la longueur d'un iet de pierre; mais le succez fit voir qu'il y auoit plus de merueille que d'effect de la nature, ou bien que Dieu n'auoit permis cet obstacle que pour le dissiper & pour faire briller avec plus d'éclat dans cette obscurité. La victoire qu'il destinoit à l'innocence de ce ieune Prince.

Le Connestable ayant fait auancer ses gens au petit pas, comme le Roy luy auoit commandé, il passa d'un rang à l'autre, & leur fit cette courte & genereuse exhortation. Je sçay bien mes Chers compagnons qu'on ne donne point de courage par les paroles, & que l'eloquence d'un General ne sçauroit faire vn grand homme d'un personnage sans cœur & sans honneur, ny d'un poltron vn vaillant homme, aussi ne veux-je pas entreprendre de vous haranguer, mais de vous dire seulement que voicy vne occasion de iuger presentement combien la nature ou l'interest d'honneur ont mis de valeur & de hardiesse en chacun de nous. Il n'est question icy que de coups de main, pour faire voir ce que vaut vn moindre nombre de gens aguerris contre vne multitude mal adroite aux armes, & qui n'a aucune experience des Batailles. C'à courage, dit-il, voicy le temps arriué de recueillir le principal fruit de tous nos trauaux, & en mesme temps il donna le signal & les mena contre l'ennemy.

Le Ciel fut en vn instant tout couuert de flèches, l'air & les échos retentirent du bruit effroyable de toutes sortes de crys, & le Roy qui ne sçauoit encore ce que c'estoit de pareilles iournées, ayant appris de Colart de Tanques son Escuyer, que c'estoit la marque de la meslée, il leua les mains au Ciel, pria Dieu de luy donner la victoire, implora le secours des Saints, & fit des vœux particuliers à la Vierge & à S. Denys principal Patron de la France.

CHAPITRE DIX-SEPTIESME.

- I. *Miracle de l'Oriflamme.*
- II. *Merueilleuse resistance des Flamands.*
- III. *Heureux stratageme d'un François.*
- IV. *Vaillance du Roy.*
- V. *Qui gagne la victoire.*
- VI. *Des François qui y furent tuez.*

ALors Messire Pierre de Villiers Garde de l'Oriflamme l'ayant déployée & mise au vent par l'ordre du Roy, il arriua par vn miracle tout particulier de la Prouidence diuine, que les tenebres cheurent tout à coup comme si on eut tiré vn rideau deuant les yeux des deux Armées. Il succeda à vn espais broüillard vn iour d'huyet, mais serain comme vn iour d'Esté, & où le Soleil sembla comme battre pour nous en esclairant nos gens, & en dardant ses rayons contre les Flamands pour les éblouir. Le commencement de ce grand combat fut d'autant plus aspre, que la haine estoit extreme entre les deux partys, chacun méprisoit sa vie pour arracher celle de son ennemy à coup d'espée ou d'épieu, & la multitude des Gantois rendit leur gros si épais, que non seulement il fut impossible d'abord de l'enfoncer, mais qu'il fallut reculer vn pas & demy. Ils maintinrent

H ij

Année
1382.

assez bien cet avantage, & pour en dire la verité, selon que ie l'ay apprise de ceux mesmes qui s'y trouuerent, le succes fut vn peu pire que douteux de nostre part, & les affaires estoient en grand peril, sans le bon-heur d'vn stratageme qui les rétablit, & auquel on doit l'honneur de la victoire.

Quelqu'un dont on a iusques à present ignoré le nom comme s'il estoit descendu du Ciel, s'écria hautement, Courage mes bons amis voila les villains payfans en fuite, ils nous tournent le dos, & en mesme temps voicy toute leur auant-garde qui regarde en arriere pour voir s'il estoit vray qu'ils fussent abandonnez de leurs Compagnons. Les François animez de cette bonne nouvelle profitent de l'occasion pour regagner l'avantage qu'ils auoient perdu, ils les poussent, & se voyans fort à propos secourus par les deux aisles qui n'auoient point combattu, & qui accoururent avec plus de furie que d'ordonnance, ils donnent si brauement de droite & de gauche, qu'ils ébranlent ce grand Corps, qu'ils le renuersent & qu'ils portent par tout la mort ou vne épouuante mortelle. La terre fut inondée d'vn deluge de sang, & la Bataille des ennemis se trouua si pressée du grand nombre des morts qui l'environnoit, qu'il ne leur resta plus ny de chemin pour s'enfuir ny de champ & d'espace pour se deffendre dans vne si grande necessité de combattre pour mourir avec plus d'honneur.

Le Roy qui estoit present à l'action, fit voir combien le desir de la gloire pressoit son ieune courage, & qu'on luy faisoit violence de retenir son bras; car ne pouuant faire autre chose pour témoigner qu'il vouloit auoir part au peril pour auoir plus de part à l'honneur de cette iournée, il s'écria mille fois, Pourquoi demeurer icy les bras croisez; laisser des personnes si fidelles & si genereuses dans le peril où ils hazardent leur vie pour nostre seruice, & pourquoi ne les pas assister? Le Duc de Bourgogne le retint toujourns, & luy remontra pour le consoler, qu'il ne meritoit pas moins d'honneur d'auoir presté ses yeux à cet exploit, que s'il auoit meslé ses mains dans le carnage, & que les loix de la guerre ne donnoient pas moins de gloire à celuy qui auoit donné les ordres de la Bataille, qu'à ceux qui auoient combattu pour la gagner.

Vne si grande & si longue tuerie lassa les bras des victorieux, & abbatit entierement le cœur & les forces des Flamends, qui perdirent le courage & l'esperance, & qui mirent tout leur salut dans la fuite. Ils ietterent l'Image & la Banniere de S. Georges dans les marests voisins, & se sauuerent comme ils purent, qui de ça, qui de là, par dessus les corps des mourans & des morts. Il est bien malaisé d'en fixer le nombre au vray, mais i'ay apis de quelques vns du combat qu'ils y laisserent vingt cinq mille hommes, avec le Chef de leur malheureuse rebellion.

De pareils avantages ne s'acquierent point sans qu'il en couste du sang, & comme les plus vaillans s'exposent beaucoup, la France y perdit entr'autres Seigneurs de marque, Messire Flotton *de Renel*, Messire Antoine & Messire Guy *de Coufant*, Iean *Budes Breton*, Moreau *de Halluin*, & quarante quatre autres vaillans Guerriers, qui se ietterent les premiers dans le gros des ennemis & comblerent leur nom d'vne gloire immortelle. Messire Renaut *le Bauens*, Gentilhomme Beaufferon de haute reputation dans les armes, & qui auoit tout ce qu'on peut desirer de grandes qualitez en vn Cheualier accompli, fut aussi mortellement blessé dans cette occasion, & trois iours apres il termina par vne loüable fin vne vie sans reproche, toute pleine & toute riche de belles actions & de grands exploits. Ainsi fut chastice l'insolence iusques alors indomptable des Flamends, qui refuserent de supporter le ioug de leur Prince naturel, pour tomber sous le glaïue des François, & pour expier leur reuolte dans le sang d'vn si cruel massacre.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

- I. *Poursuite de la victoire.*
- II. *Generouse compassion des François.*
- III. *Nombre des Flamends morts en la poursuite.*
- IV. *Stratagème du Comte de Flandres pour leuer le siege de la ville d'Audenarde.*
- V. *Defaite des assiegeans par les assiegez.*
- VI. *Le Roy couche au champ de Bataille.*
- VII. *Le Comte de Flandres le remercie de sa protection.*
- VIII. *Réponse du Roy au Comte.*
- IX. *Philippe d'Arteuelle trouué parmy les morts.*
- X. *Le Roy fait raser les fortifications de Courtray.*
- XI. *Brulé par les François, & les habitans massacrez.*
- XII. *Les Flamends demandent pardon au Roy, qui leur fait grace.*
- XIII. *Lettres d'intelligence entre les Parisiens & les Flamends, qui on dit auoir esté trouuées dans Courtray.*

LE lendemain de la Bataille, qui fut gagnée le iour de S. Martin d'hyuer, on rappella toutes les troupes qui s'estoient disperées apres la poursuite des ennemis, dont elles firent vne cruelle boucherie, & on se contenta de lascher quatre cent Maistres apres les fuyarts, sous la conduite des Sires d'Albret & de Courcy, pour leur donner la chasse, & pour empescher qu'ils ne se ralliassent. La bonne fortune du iour precedent les rendant capables de tout entreprendre, ces Cavaliers se ietterent sur ces miserables victimes comme des Lions en fureur, ils ioncherent toute la Campagne de corps, ils deffirent également ceux qui furent, ou qui se voulurent rassembler pour faire front. Les bois & les buissons ne presterent que de trompeuses retraittes à ceux qui se voulurent mettre à couuert de leur obscurité, les marests mesmes ne les purent pas garentir, & l'on reconnut dans cette occasion qu'une petite troupe victorieuse peut tout entreprendre avec auantage contre vne Armée battue & mise en déroute.

Ces pauvres mal-heureux voyans la mort à la teste de nos troupes, conuertirent aisément leur crainte en vne espece de fureur, & on peut dire mesme, le seul reste de leur esperance en vn veritable desespoir; car ils ne feignirent point d'entreprendre de sauter des fossez, dont les pluyes auoient fait de petites ruitieres. Leur agilité naturelle & leur pratique ordinaire de franchir leurs canaux, leur donna cette hardiesse dans cette extremité; mais la fatigue de la course & la charge & la pesanteur de leurs armes, leur en osta la force, ils furent pour la pluspart submergez dans le fonds de ces eauës, & il n'y en eut point de plus heureux, que ceux qui s'abandonnerent à la misericorde de nos François, qui ne purent enfin resister à la compassion d'un si cruel spectacle. Ils creurent qu'on pouoit donner la vie à ces miserables suplians, & que c'estoit assez d'auoir vangé leur rebellion par tant de sang, & par celuy mesme des principaux autheurs de la reuolte, ils firent grace à prez de deux cens, & arresterent leur sanglante course, en mesme temps que le Soleil acheua la sienne.

Je sçay de bonne part que le nombre de ceux qui furent tuez en cette retraite égala celuy de la Bataille, & qu'il ne s'en sauua que mille, qui gagnerent le Camp d'Audenarde, mais ce fut pour tomber d'un peril dans vn autre. Le Com-

Année
1382.

Année 1382. te de Flandres, qui de son naturel estoit fin & rusé, s'aduisa que sous vne fausse iactance de victoire, les assiegez pourroient prendre l'épouuante & craignant que les ennemis ne se recompensassent en quelque façon de leur perte, par le gain de la place, il y pourueut par cet heureux stratagème. Il y enuoya en toute diligence vn Escuyer Flamend, qui preuint tous les fuyarts, gagna le camp, & contrefaisant l'homme interdit & transporté de ioye, s'écria malicieusement: Hé bien Messieurs les paysans nous auons vaincu, la plus grande partie des François est morte, ce qui reste ne vaut gueres mieux, & ils n'ont pas la moitié de leurs ames ny de leur courage. Avec ces fausses nouvelles, il gagna insensiblement chemin, il s'aprocha de la place, & sans qu'on s'en défiât, il décocha vne flèche où il y auoit vne lettre attachée, laquelle fut aussi-tost recueillie & portée au Gouverneur, qui en fit la lecture & qui trouua vn abyfme de ioye dans ce petit mot. Tous nos ennemis estans deffaits, il ne me reste plus rien à desirer, sinon que vous vous ressouueniez de continuer dans vostre courage & dans vostre fidelité.

Comme il estoit homme capable de bien faire son profit d'vne belle occasion, il ne negligea pas celle-cy, il répandit en vn moment vne allegresse generale parmy tous les assiegez: tout le monde fut prest à sortir au signal qu'il en donna, & venans d'vne contenance déjà victorieuse fondre sur les ennemis, ils en ietterent d'abord neuf cens sur la poulliere, & donnerent tant d'épouuante aux autres qui gardoient le camp, qu'ils leuerent le siege en diligence & en desordre pour éviter vne si rude charge.

Ayant ainsi triomphé d'vne nation si fiere & iusques alors indomptée, le Roy coucha ioyeusement dans le champ de Bataille, & il monstra là qu'il estoit digne de la grace qu'il auoit receuë du Ciel, par vne reconnoissance toute Chrestienne. Il remercia Dieu d'vne victoire si peu sanglante de son costé, & témoigna hautement qu'il la deuoit moins à la force qu'à la Iustice de ses armes, & à l'intercession de la Vierge & du bien-heureux S. Denis Patron de son Royaume.

Aussi-tost la Bataille gagnée, le Comte de Flandres fendit la presse, luy vint embrasser les genoux, & luy dit avec le dernier transport d'admiration & de ioye. Je trahirois mon deuoir & mes sentimens, mon tres redouté Seigneur, si ie ne vous témoignoie que ie me louieray toute ma vie de la resolution que ie fis de n'esperer qu'en la seule protection de vostre Majesté, dans toutes les tempestes que i'ay eu a soustenir durant le cours d'vne funeste rebellion, & laquelle ie puis dire auoir esté si dangereuse, que le naufrage estoit certain, si i'auois ietté les anchres ailleurs que sur la fermeté inébranlable de vostre puissance. Cette grace, Sire, est vn pur effect de vostre singuliere bonté, & ie confesse d'autant plus ingenuëment que i'ay honte de ne l'auoir point meritée, que ce bienfait est deormais au dessus de l'ingratitude, & qu'il est comme inutile de protester à vostre Maiesté, que ie ne me propose plus de bon-heur dans le monde que celuy de m'en rendre digne, & de vous faire voir que vous n'aurez iamais de Suiet ny de creature qui vous soit plus deuouëe ny plus inseparablement attachée à vostre seruice. L'honneur de tout ce qu'on a fait de grands & de signalez exploits en cette guerre, estoit destiné à la gloire des premieres armes de vostre Maiesté, & à la valeur de sa genereuse Noblesse, Dieu vous reseruoit ce Triomphe. C'est pourquoy ie n'ay rien à répondre sur l'aduis qu'on m'a demandé, touchant ce qui reste à faire pour acheuer d'étouffer l'esprit de rebellion qui est naturel à ce peuple farouche & obstiné, & si ce sera par douceur en conseruant le pays, ou par la rigueur qu'il merite, en le mettant à sac & l'abandonnant au pillage. Il est à vous, Sire, qui l'avez subiugué, & pour moy ie n'ay point d'autre resolution à prendre que celle d'obeir à tout ce qu'il plaira à vostre Maiesté d'ordonner de sa conqueste.

Le Roy l'écouta fort attentiuement, & apres auoir pris le Conseil des Princes, il luy fit cette belle réponse: Nous suiurons icy l'exemple de nos Ancestres, & comme ils ont toujors amoureusement embrassé la clemence, comme la plus Royale de toutes les vertus, afin d'affermir plus durablement leur Thrône sur l'amour & l'obeissance de leurs Sujets, nous vous redonnons liberalement, & vostre Comté & vos vassaux. Mais puis qu'il se presente vne si belle occasion de vous découuirir

décourir mon cœur, ie ne vous diray point en termes ambigus ny à demy mot qu'il n'est que trop vray que vous vous estes fort mal conduit avec nostre Couronne, par des intelligences vn peu trop suspectes, trop fauorables & trop familières avec ses ennemis, qui vous ont souuent fait perdre les bonnes graces du feu Roy nostre tres-honoré Seigneur & Pere, & qui l'ont iustement offensé contre vous. Je veux croire que vous en vserez mieux à l'auenir, & que vous rentrerez dans les genereux sentimens de vos ayeux, gardez nous avec la mesme fidelité, l'obeissance que vous nous deuez, & soyez vne fois persuadé cōme vous le deuez estre, que la foy est la plus noble chose du monde & la plus belle vertu des hōmes.

Le lendemain de la Bataille, l'on alla reconnoistre les morts, & parce que le Roy estoit en doute si Philippe d'Arteuelle estoit du nombre, ou s'il s'estoit sauué, il ordonna qu'on le cherchât, & qu'on promît recōpense à qui le trouueroit. C'estoit vne chose d'autant plus mal-aisée à ceux qui ne le connoissoient pas, qu'il le falloit distinguer parmy vne si grande multitude: aussi n'en vint-on à bout que le iour suiuant, par le secours d'vn Flamend tout proche de la mort & affoibly de ses blessures, qui fut conduit par le camp, qui le reconnut & qui l'arrousa de ses larmes. On le mena deuant le Roy, & il luy dit en pleurant que c'estoit Arteuelle, & qu'il luy auoit fait esperer qu'il auroit l'honneur d'estre fait Cheualier de sa main le iour de la Bataille. Le Roy bien aise de cette nouvelle, luy promit de luy pardonner, pourueu qu'il changeât de party; mais tant s'en faut qu'il receut cette grace, qu'il repartit avec indignation: En vain tascheriez vous de me débaucher quand vous auriez le pouuoir de me donner la vie. Je sens avec ioye qu'elle acheue de couler avec mon sang, sçachez que i'estois Flamend, & que ie mourray Flamend; & en effect quelque chose qu'on luy put dire pour luy persuader qu'il seroit aisé à guerir, il en fit si peu d'estat qu'il aima mieux mourir que de viure comme François, en acceptant l'offre du seruite du Roy.

Après cela le Roy partit du camp, & vint en grande pompe à Courtray comme il auoit esté resolu, mais parce que cette ville auoit eu bonne part à la reuolte, il fit abbattre les portes à son entrée, & enuoya le lendemain au suplice les quatre principaux Chefs des mutins qui luy auoient esté liurez. On y séjourna quelques iours pour rafraischir l'armée de l'abondance des viures qui s'y trouuerēt, & c'eut esté le seul desordre que les habitans auroient souffert: mais la veüe des esperons dorez de nos Cheualiers François & de leurs Enseignes, que leurs Ancestres auoient pendus en signe de Trophée dans leur principale Eglise pour conseruer à iamais le ressouuenir de la Victoire qu'ils gagnerent autrefois sur nous, l'emporterent sur le respect que nos soldats deuoient à l'ordre du Roy qui auoit esté publié à son de Trompe. Tout ce qu'ils purent faire fut de differer leur ressentiment iusques au depart de sa Majesté, qui ne fut pas si-tost dehors qu'ils se ruèrent avec furie sur cette Ville, ils ne se contenterent pas de la piller, ils prirent tous les habitans, qu'ils arracherent des lieux où ils s'estoient cachez, ils les lièrent & les massacrerent sans aucune consideration, d'aage, de sexe, ny de condition. Si bien qu'on pouuoit dire d'eux, ils ont tué la vefue & l'étranger, ils ont égorgé les pupilles, ils ont arraché les ieunes enfans, fils & filles de la mammelle de leurs meres, ils ont tout saccagé pesle mesle avec les vieillards. Enfin pour comble de fureur rien n'échappa du fer qui ne fût miserablement deuoré des flammes & du feu, qui acheua de consommer cette malheureuse ville.

Le renom & la terreur des Armes du Roy s'estans répandus par toute la Flandre, les principaux du pays intimidés commencerent à reconnoistre leur faute & à detester l'autheur de la rebellion, qu'ils souhaittoient dans le plus profond des enfers. Ils ne songerēt plus aux armes, tout leur recours fut à la clemence du Roy, qu'ils enuoyerent supplier de leur pardonner, & il les receut à discretion & les traita si doucement, qu'ils se louèrent eternellement de sa misericorde inépuisable.

Le sac de Courtray fit courir vn bruit que l'on rendit public, & qui fit que le Roy fut plus animé que iamais contre les Parisiens. C'est que l'on dit qu'on auoit trouué dans cette ville, des lettres qu'ils escriuoient aux Flamends, pour faire alliance avec eux. Paris en fut fort allarmé, aussi bien que tous ceux des autres Villes, qui s'estimoient auparauant capables de deffendre leur liberté; mais comme

Année
1382.

les affaires auoient changé de face, & comme ce Roy enfant estoit deuenü vn Monarque victorieux, ils ne purent faire autre chose que de témoigner vn honteux regret de leurs emportemens, qui s'acreat encore par son retour. Il ne demeura en Flandre qu'autant qu'il le iugea necessaire pour le bien du pays, & apres auoir laissé au Comte ce qu'il falloit de forces pour acheuer de le rétablir, il reprit au bout de sept iours le chemin de Paris, où le soin de ses affaires & le besoin de son Estat le rappelloient.

CHAPITRE DIX-NEVFIESME.

- I. *Retour du Roy.*
- II. *Messire Philippe de Villiers confirme le Miracle de l'Oriflamme.*
- III. *Arrivée du Roy à S. Denis.*
- IV. *Le Roy prié par les Preuost des Marchands & principaux Bourgeois de Paris de venir à la ville.*
- V. *Entre en armes, & fait abbattre les portes.*
- VI. *Loge son Armée dans la ville.*
- VII. *Punition de quelques mutines.*
- VIII. *Les chaisnes détendües, & le peuple desarmé.*
- IX. *La porte de S. Antoine démolie, & la Bastille acheuée.*
- X. *La Duchesse d'Orleãs & l'Vniuersité intercedēt pour le peuple.*
- XI. *Réponse du Duc de Berry pour le Roy.*
- XII. *Execution à mort de quelques coupables.*
- XIII. *Les impôts rétablis.*
- XIV. *Suppression du Preuost des Marchands & des Confrairies des Bourgeois.*
- XV. *Mre Jean des Marests décapité.*
- XVI. *Reflexions sur sa mort.*
- XVII. *Continuation des suplices.*
- XVIII. *Assemblée du peuple en la Cour du Palais.*
- XIX. *Discours de Messire Pierre d'Orgemont.*
- XX. *Pardon accordé aux Parisiens.*

LA Flandre reduite, le Roy ne congedia point ses troupes, & les ramena avec luy par la Picardie, où il employa quelques iours à visiter les villes qu'il n'auoit point encore veües. Il les trouua toutes parées comme des Temples pour sa reception, mais il fut encore mieux receu dans le cœur des peuples, qui firent paroistre tout ce qu'on peut imaginer de ioye, d'amour & de fidelité, tant par leurs acclamations, que par toute sorte de riches presens. Il prit le chemin de Compiègne où il fit quelque sejour pour se diuertir à la chasse dans la Forest de Villiers col de retz, & de là vint accomplir le vœu qu'il auoit fait à S. Denis. Quelques vns des Grands s'estoiēt aussi voüez au mesme Saint, mais celuy qui s'en acquitta avec plus d'éclat & de solennité, fut M^{re} Pierre de Villiers Garde de l'Oriflamme.

Il vint du logis Abbatial à l'Eglise, armé de toutes pieces, & dans le mesme estat du iour de la Bataille, & se presenta cōme il auoit promis deuant l'Autel des Martyrs, où s'estāt dépoüillé de ses armes, qu'il y laissa pour témoignage de sa reconnoissance, il confirma solennellemēt le miracle de la iournée de Rosebeque. Il asseura que le Roy ayāt à peine acheué les dernieres paroles de son vœu, & aussi-tost

l'Oriflamme déployée, le Soleil qui parut à l'instant mesme, dissipa toutes les nuées pour conduire les François dans le gros des ennemis, & protesta qu'on deuoit d'autant plus la victoire à cette lumiere du Ciel, que la nature n'y auoit point de part & qu'il ne fut que pour nous qui en eufmes tout l'auantage, pour la defaite des Flamends qu'il ébloüit & qu'il épouuanta.

Année
1382.

Le iour suiuant dixième de Féurier, le Roy arriua à la mesme ville, & parut à l'Eglise, nuë teste, sans ceinture, & avec vne robe ouuerte des deux costez pour marque de son humilité. Les Religieux le receurent en procession solemnelle, & apres quelques Hymnes chantées en l'honneur de la Trinité, pour luy rendre graces de la victoire, Messire Pierre de Villiers qui portoit l'Oriflamme deuant luy, la remit deuotement sur l'Autel des Martyrs par le commandement de sa Majesté, qui pour reconnoissance de leur intercession, leur fit present de deux paremens de drap d'or.

Tout le reste du iour se passa ioyeusement entre le Roy & ses Oncles, & sur le soir arriuerent le Preuost des Marchands & quelques-vns des principaux Bourgeois de Paris, qui en estoient partys de leur pur mouuement sans en donner aduis au petit peuple. Ils assuerent le Roy & les Princes que tout y estoit calme, & en estat qu'ils y pouuoient entrer en tel equipage qu'il leur plairoit, de paix ou de guerre, paisibles ou couroucez, sans aucun soupçon de sedition ny de resistance, & qu'ils trouueroient tout le monde dans la soumission qu'on desiroit depuis si long-temps. Ils insisterent fort à ce que le Roy y entrât, & pour plus grand témoignage d'assurance ils s'offrirent de marcher à la teste de la Cour & d'en répondre de leur vie s'il arriuoit le moindre desordre. La proposition fut agréée des Ducs, & le lendemain au point du iour, l'ordre fut publié à son de trompe à tous Capitaines, Cheualiers, Escuyers & Gend'armes, de se tenir prests pour cette entrée; tant afin que rien ne manquât à la pompe d'un si victorieux retour, que pour imprimer plus de terreur à la populace.

L'armée fut diuisée en trois Corps, & le Roy estoit seul à cheual au milieu, qui refusa de recevoir les honneurs accoustumez de la part des Corps de la Ville, qui furent mal receus, & qu'on renuoya brusquement avec cette réponse, que le Roy ny ses Oncles ne pouuoient oublier des offenses si recentes dans vne occasion, si commode pour venger en mesme temps leurs iniures particulieres & les interests du public. On s'échauffa fort de paroles contre ces Bourgeois, mais on en vint aux effets quand se vint à l'entrée, où l'on se rua d'abord un peu trop tumultuairement pourtant, sur les barrières qu'on mit en pieces, & en suite sur les portes, qu'on arracha de leurs gonds, & qu'on ietta par terre, comme pour seruir de marche-pied, & pour fouler aux pieds l'orgueil & l'insolence des mutins. Le Roy marchant fierement au petit pas, alla à Nostre-Dame, y fit present apres ses prieres d'un Estendart tout semé de Fleurs de Lys d'Or, qui fut mis deuant l'Image, & de là il fut conduit au Palais avec la meime pompe.

Après cela, le Conestable, les deux Maréchaux, & les premiers Officiers des Armes ou de la Maison du Roy, s'allèrent saisir des principaux postes de la Ville, & l'on planta des Corps de garde dans les lieux où le peuple auoit coustume de s'assembler, pour le tenir en son deuoir, & pour reprimer l'insolence de quelque nouvelle entreprise. Pour le reste des Gend'armes & des soldats, ils se logerent à discretion, & besoin fut de leur ouurir par tout où ils se presenterent, de crainte qu'ils n'y entraissent de force: mais pour empescher que des iniures & des menaces, qui sont les ciuilités ordinaires de tels hostes, ils n'en vinssent aux excez, comme c'est toujours le dessein de leurs querelles, l'on publia par tous les carrefours qu'aucun d'eux n'eut à outrager qui que ce fut des Bourgeois de paroles ou autrement, à peine de la vie contre tous les contreuens, de quelque estat ou qualité qu'ils fussent. C'estoit vne police mal-aisée à garder par des gens auides de butin, & accoustumez au pillage, mais il en prit mal aux deux plus malheureux, que le Conestable fit pendre aux fenestres des maisons mesmes où ils auoient volé, afin que le lieu du delict fût celuy de la peine qu'ils auoient meritée, & que cette Iustice aussi prompte & extraordinaire qu'elle le deuoit estre

Année 1382. dans vne conioncture si nouvelle, donnât exemple aux autres. Le larcin ainsi defendu & puny, on commença la recherche des principaux coupables de la sedition, & les Ducs Oncles du Roy firent premierement arrester les plus riches au nombre de trois cens, dont les plus notables furent, Messire Guillaume *de Sens*, Maistre Iean *Filleul*, Maistre Iacques *du Chastel*, & Maistre Martin *Double*; tous Aduocats au Parlement ou au Chastelet de Paris, Iean *le Flament*, Iean *Noble*, & Iean *de Vandetar*, qu'on enferma en diuerses prisons. Cela mit en vne étrange allarme la pluspart des Bourgeois, qui ne craignirent pas sans sujet que la colere du Roy & de ses Oncles ne s'étendit sur eux tous, mais principalement quand le Lundy suiuant ils virent l'execution de deux prisonniers, l'un Orféure & l'autre Marchand de Draps, tous deux condamnez comme criminels de leze-Majesté, & complices des émotions precedentes. Le desesperoir de la femme de l'Orfévre rendit encore la chose plus déplorable, car ayant eu auis de la mort ignominieuse de son mary, elle ne voulut point suruiure à cette perte ny à l'affront, & dans le transport d'une subite fureur, elle se precipita de sa fenestre dans la ruë, toute grosse qu'elle estoit, & s'écrasa avec son fruit.

Cinq iours apres, le Roy & ses Oncles furent conseillez de faire arracher les chaines de fer qu'on tendoit la nuit par les ruës, qui furent portées au bois de Vincennes, & ayant en suite esté fait commandement sur peine de la vie à tous ceux de la ville de porter leurs armes au Palais ou au Chasteau du Louure, on dit qu'il s'y en trouua vne telle quantité qu'il y auoit pour armer huit cent mil hommes. On s'auisa encore d'un moyen pour affoiblir la ville & pour faire que le Roy pût aller & venir avec tant de gens qu'il luy plairoit sans rien craindre de la part du peuple, ce fut de ruïner la vieille porte de S. Antoine, & de se rendre maistre des deux principales auenuës de Paris par l'acheuement d'une forteresse (c'est la Bastille) que le feu Roy auoit commencé au mesme Faux-bourg, & par la construction d'une Tour auprez du Louure qu'on enuironna d'un fossé où l'on fit venir l'eau de la Riuiere.

Le second Samedy du mesme mois, la Duchesse d'Orleans arriua à Paris & fit tous ses efforts pour amollir le courroux du Roy & de ses Oncles, mais le temps de misericorde n'estoit pas encore venu, & tout ce qu'elle pût obtenir, fut que l'on differât à la semaine prochaine, pour son respect, le suplice de ces criminels qu'on menoit décapiter. Le mesme iour le Recteur de l'Vniuersité accompagné des plus fameux Docteurs, & de tout ce qu'il y auoit de plus excellens Professeurs, vint aussi pour tascher à fléchir le Roy par vne belle & docte Harangue sur le sujet de la Clemence, & celuy qui porta la parole appuya de tant d'exemples de la debonnaireté de ses Predecesseurs, qui auoient si bien preferé cette vertu Royale à toutes les autres qu'on leur pouuoit appliquer cet eloge, *les Roys d'Israël sont Clemens*. Je ne rapporteray point icy cette Harangue en son entier, & ie me contenteray de dire que l'Orateur tourna le cœur du Roy par tant de moyens, qu'il l'attendrit, & qu'il le resolut au pardon, & à épargner le sang des Bourgeois apres luy auoir remontré par de fortes autoritez, qu'il n'estoit pas iuste que ce qui n'estoit arriué que par l'emportement de quelques insensez, tournât à la ruïne & au des-honneur d'une infinité de gens mieux intentionnez pour son seruice.

» Le Duc de Berry leur répondit pour le Roy, puisque c'est vne vertu Royale
 » de chastier les factieux & les perturbateurs du repos public, il est constant que
 » l'emotion de Paris ayant éclaté si publiquement, tout ce qu'il y a de Bourgeois
 » y a part, & que tous par consequent sont coupables de mort & de confiscation de
 » leurs biens. Mais le Roy n'ignore pas qu'il n'y en ait quelques-vns qui n'ont
 » point trempé dans tout ce qui s'est fait, & qui en ont esté tres déplaisans, & c'est
 » pour la consideration de ceux-là que le Roy ne veut pas étendre sur le general,
 » l'offense de quelques mauuais particuliers, pour ne pas enuelopper l'innocent
 » avec le criminel; sa resolution estant de satisfaire plüstost à la Iustice qu'à son ref-
 » sentiment, & de faire vn exemple de la punition des principaux auteurs des de-
 » sordres passez.

Par diuers iours des deux semaines suiuanes plusieurs des complices eurent la teste tranchée par Sentence du Preuost de Paris, & entr'eux vn Bourgeois fort acredité dans le peuple, nommé *Nicolas le Flament*, noté depuis long-temps & dés le Regne du Roy Iean, comme il a esté dit en son lieu, pour auoir assisté au meurtre du Marechal de M. le Daufin Charles son fils, (il s'appelloit Robert de Clermont.) La nouvelle de son suplice étonna fort tous les autres prisonniers, & il y en eut deux que leur mauuaise destinée arma contr'eux mesmes, & qui pour se deliurer de l'ignominie de l'échaffaut, preuinrent vne mort publique par vn meurtre volontaire.

Année
1382,

I'ay appris de quelques-vns qui auoient entrée dans les Conseils qu'on parloit fort des subsides parmy toutes ces executions, & que les auis furent differents sur la proposition qu'on fit de les rétablir. Ils ne sçauoient que trop tout ce qu'ils estoient de Conseillers d'Etat, que ces impositions estoient d'un droit recent, qu'elles n'auoient esté instituées que pour le besoin des guerres, & pour la necessité de la reparation des Maisons Royales, & que ce n'estoit que du consentement des peuples, qui de tout temps auoit esté requis pour en faire la leuée, qu'on les auoit payées depuis le Regne du feu Roy; mais quelques-vns qui vouloient qu'on tirât auantage de l'estat present, ne furent pas seulement d'aduis qu'on les remit sus, ils proposerent d'en faire vn pur Domaine du Roy, & qu'on en attribuât la direction & la connoissance à des Iuges & Officiers Royaux. D'autres plus prudens, & plus clairuoyans, qui jugeoient du futur par le passé, craignirent que cette nouveauté ne fist crier tous les peuples, & ne donnât sujet à vne rebellion generale dans le Royaume. Leur sentiment, qui fut suiuy, fut de garder l'ancien vsage, tous conuinrent du rétablissement des impôts, & l'on fit publier à son de trompe, le peage des Gabelles, de douze deniers pour liure de toutes Marchandises vendues, du Quatrième du Vin debité à pots, & de douze sols d'augmentation pour chaque muid. Ainsi ce peuple qui peu de iours auparauant refusoit insolemment de porter la moindre charge, fut contraint de subir ce joug sans oser dire mot.

Les Parisiens auoient vne vieille coustume d'élire entr'eux, & de changer le Preuost des Marchands & les Escheuins, qui connoissoient & qui jugeoient toutes les causes qui suruenoient en fait de Marchandises, tant entre Bourgeois qu'avec les Estrangers qui trafiquoient à Paris: & parce que ce priuilege estoit de grande autorité, le Roy fut conseillé de l'oster. Il fut aboly le dernier iour de Fevrier, & il fut dit que pour entretenir cette Iurisdiction, le Roy commettrait à l'Office de la Preuosté vne personne qui l'exerceroit en son nom, & non plus au nom des Bourgeois. Il y auoit encore certaines Confrairies en l'honneur de quelques Saints, qui estoient affectées par deuotiō à certaines Chappelles, où diuerses sortes d'Artisans s'assembloient, qui mangeoient ensemble & se réjouissoient apres le seruice; mais comme on creut que cela pouuoit donner lieu aux factieux, de faire de mauuais partys, & de prendre des resolutions contre le seruice du Roy, & contre le repos public, elles furent toutes interdites, iusques à ce qu'il plût à sa Majesté d'en permettre la continuation.

Le mesme iour il y eut Sentence de mort contre douze criminels tous complices de la sedition, & avec eux estoit Messire Iean *des Marests* qu'on fit seoir au lieu le plus eminent de la charrette pour estre plus en veuë à tout le monde, pour donner plus d'exemple, & pour receuoir plus de confusion. Il n'auoit rien negligé pour sauuer sa teste & chicaner sa vie, mais toutes les ruses de son mestier, ne luy seruirent de rien, il eut beau reclamer le priuilege de Clericature pour estre renuoyé pardeuant l'Ordinaire, vne seule faute l'emporta sur toutes les considerations, & de la pratique iudiciaire, & de son propre merite. Il auoit esté presque toute vne année l'arbitre entre le Roy & le peuple, il auoit souuent calmé la fureur populaire, ou du moins peut-on dire qu'il l'auoit arrestée, & qu'il auoit souuent conserué le respect qu'on deuoit au Roy & aux Princes par de belles remonstrances. On remarque encore qu'il auoit toujourns retenu les factieux par la terreur des supplices que meritoit leur emportement, & parmy

Année
1382.

tant de precautions pour autruy, il se laissa tellement surprendre à la crainte que cette folle multitude auoit en luy, que de demeurer dans Paris, à jouir de l'applaudissement du peuple, au lieu d'en sortir, comme firent tous les autres de sa profession, on l'accuse aussi d'auoir parlé trop librement, & d'auoir conseillé de munir la Ville & de se deffendre : & tout cela ne pouuoit que déplaire au Roy & aux Princes ses Oncles.

Voila ce qu'on allegua pour le rendre digne de la mort, ainsi celuy qui auoit honorablement employé soixante & dix années d'une heureuse vie, parmy les Roys & les Princes, & qui jouissoit d'une belle reputation qu'il auoit acquise dans le Ministère des plus grandes affaires du Royaume. Celuy dis-je, qui ne deuoit rien de ses honneurs à la Fortune, ne laissa pas de tomber sous sa tyrannie comme vne de ses victimes, & d'expié sur vn échaffaut le malheur de s'estre trop fié aux engagements de la Cour, & il seruira d'exemple des vanitez du monde par vne fin plus honteuse que tout ce que ses belles qualitez luy auoient donné de credit & d'estime. Enfin cette sanglante tragedie dura tout le mois de Février, & apres le chastiment de cent hommes & plus, tous punis du mesme supplice dans l'an reuolu de cette mal-heureuse sedition, le Roy & ses Oncles resolurent de rendre toutes choses paisibles par vne conuocation du peuple dans la Cour du Palais. On dressa vn échaffaut sur les grands degrez qui fut tout tapissé, & le Roy y estant monté suiuy de ses Oncles & de tous les Grands de la Cour, le premier acte de la Tragedie fut joué par les femmes de ceux qui estoient encore dans les prisons, lesquelles y estant accouruës en desordre, toutes écheuelées, & avec de méchans habits, leuerent les mains toutes en larmes, & crièrent à sa Majesté d'auoir pitié de leurs marys & de leurs familles.

Messire Pierre d'Orgemont Chancelier de France, qui parla pour le Roy, reprocha aux Parisiens tous leurs seditieux emportemens presens & passez, depuis le Regne du Roy Iean qu'ils ensanglanterent la chambre Royale du meurtre de deux Marechaux de France & de Dauphiné, iusques à l'année dernière, qu'ils auoient méchamment massacré les Iuifs qui estoient sous la protection de sa Majesté, & violé le respect qu'ils deuoient à sa propre maison. Il s'acquitta fort eloquemment de ce discours, & exagera si fortement tout le recit des outrages de ce peuple, & les peines qu'ils auoient encouruës, que plusieurs tous épouuantez croyoient que ce furieux tonnerre de paroles alloit attirer sur eux le dernier coup de foudre, quand les Oncles & le Frere du Roy se jetterent à ses pieds, pour le supplier humblement de pardonner au reste des coupables, & de conuertir la reparation de tous ces crimes en vne amende ciuile & pecuniaire. Leur priere leur fut accordée, & aussi-tost ledit Messire Pierre d'Orgemont reprenant la parole, leur dit.

» Remerciez tous sa Majesté de ce qu'au lieu d'vser de tout son pouuoir, elle
 » ayme mieux gouverner ses Subiets avec plus de douceur & de clemence que
 » d'autorité, & de ce que se conformant en cette occasion icy, par vne pure
 » inspiration du Ciel, à la misericorde de Dieu, qui ne punit pas les offenses avec
 » toute la rigueur qu'elles meritent, elle s'est laissée fléchir aux prieres. Toutes
 » vos rebellions & vos forfaits vous sont remis quant à la peine de mort que vous
 » auez deseruie, & le Roy veut bien oublier tout son ressentiment, mais c'est à
 » condition de n'y plus retourner, car autrement il n'y a point de grace.

Après cette assemblée finie, l'on relâcha tous les prisonniers, mais ce ne fut pas sans qu'il leur en coutât ce qui est le plus cher apres la vie; car il fallut payer comptant vne amende qui égaloit la valeur de tous leurs biens, encore leur disoit-on qu'ils deuoient bien remercier le Roy de ce qu'ils se rachetoient de choses si caduques. Semblable exaction fut faite sur tous les Bourgeois qui auoient esté Centeniers, Soixanteniers, Cinquanteniers, ou Dixeniers pendant la sedition, ou bien qu'on scauoit estre fort riches. On enuoya chez eux des Sattellites affamez au nom du Roy, qui emportoient tout pour la taxe, & comme elle estoit plus grande qu'ils ne la pouuoient porter, ils voyoient rauir tous leurs biens sans oser se plaindre du mal-heur de se voir reduits dans les dernieres mi-

feres de la pauureté. Ceux qui manioient alors les Finances demeurent d'accord que le Roy n'en fut gueres plus riche, qu'il n'entra pas la moitié de cét argent dans ses coffres, & que le reste qui fut dispersé entre les Grands & les Officiers de l'Armée sous pretexte du payement des gens de guerre, fut encore plus mal employé, parce qu'ils retinrent tout pour eux, & que leurs soldats continuerent leur brigandage à la sortie de Paris.

Année
1382.

CHAPITRE VINGTIESME.

- I. *Resolution prise de chastier la ville de Roüen.*
- II. *Commissaires deputez pour cét effet.*
- III. *Armée enuoyée en Normandie.*
- IV. *Soumission de ceux de Roüen mal receüe.*
- V. *La Ville mal-traitée.*
- VI. *Argent extorqué sous pretexte d'emprunt.*
- VII. *L'État exposé en proye.*

Comme Paris donne le Branle à toutes les autres Villes par son exemple, & comme on tiroit vn double auantage de son chastiment, pour le profit & pour l'autorité, on se resolut aisément à l'étendre sur toutes les autres Villes où le mesme desordre estoit arriué, & de commencer par celle de Roüen Capitale de Normandie. Le Comte de *Harcourt*, present à cette deliberation, & plusieurs autres Seigneurs qui estoient originaires, ou qui auoient leurs principaux biens dans la Prouince, supplierent plusieurs fois le Roy de pardonner aux Bourgeois, & de se vouloir contenter de les desarmer, de faire dépendre les portes, & de faire proceder contre les coupables, mais ils furent contraints de reuenir à la pluralité des voix, & principalement apres qu'on leur eut reproché qu'ils parloient contre les interests du Roy.

On conclud en ce Conseil d'enuoyer des Commissaires en la Prouince pour faire executer les Ordres du Roy, & l'on fit choix de Maistre *Iean Pastourel* President en la Chambre des Comptes, le plus habile & le plus auisé de sa Compagnie, & de Messire *Iean de Nouiant* (autrement appelé *Iean le Mercier*) Cheualier, que le feu Roy auoit tiré de la poussiere pour en faire vn des principaux de son Conseil, à cause de sa merueilleuse capacité dans les affaires; parce que tous deux connoissoient de longue main & par vne vieille experience, l'humeur & l'esprit des Normans, & la maniere de les gouverner.

Avec eux fut enuoyé Messire *Iean de Vienne* Admiral de France; suffisamment accompagné de troupes pour faire executer leurs Iugemens; mais les Principaux de la Ville qui furent au deuant d'eux, leur remontrèrent qu'ils trouueroient par tout vne entiere obeïssance. Ils leur montrèrent leurs portes abbatuës, par les Bourgeois mesmes, & leur firent entendre les crys d'Allegresse, & les chansons qu'on chantoit par tout à la loüange du Roy, dans la creance qu'ils ne venoient que pour apporter la paix. Mais cette joye fut bientôt conuertie en dueil, car les deux Intendans, ayans dès leur arriuée dans le vieil Palais, mandé les plus Notables celuy qui prit la parole chanta bien sur vn autre ton dans la forte Harangue dont il tonna, & dont il estonna cette assemblée. Il leur representa avec horreur ce qui s'estoit fait contre le respect du Roy, & contre la seureté inuiolable des Eglises, & s'il les surprit fort de dire que ces crimes n'estoient pas expiez, & que ce n'estoit pas assez de punir le Chef & l'Autheur de la sedition, puisque c'estoit en estre complice & coupable de la mesme peine, de ne l'auoir pas reprimée, ils furent bien plus épouventez d'entendre qu'il falloit demeurer prisonniers.

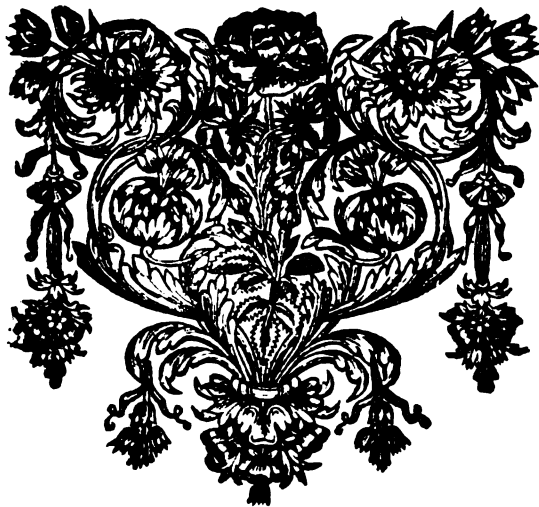
Année
1382.

Après cela on enuoya des gens avec main-forte par les ruës, qui entrèrent dans les maisons qu'ils fouïllèrent pendant trois iours, & en enleuerent plus de trois cens hommes qu'on répandit en diuers cachots. La terreur de cette persecution mit les plus innocens dans le soupçon d'estre des coupables, ils enuoyèrent supplier les Commissaires de ne les pas confondre avec eux, & leurs prières furent receuës avec l'offre qu'ils firent de se racheter de la peur par tout ce qu'ils auoient de bien. On commença lors à s'adoucir avec de si bonnes gens, & sur la promesse qu'ils firent de représenter leurs Notables qu'on tenoit prisonniers, dont ils donnerent pour cautions mille des plus riches qui s'obligerent par escrit, on les relascha pour la reuerence de la feste de Pasques qui approchoit, afin qu'ils pussent faire leurs deuotions.

La quinzaine de Pasques expirée, les Commissaires continuerent de vacquer à leur fonction, ils partagerent leur jugement en trois classes, & la premiere fut de ceux qu'on condamna à mort pour auoir attenté contre l'autorité du Roy en abolissant les subsides. De la seconde estoient certains prisonniers, dont le procez n'estoit point acheué, ausquels on proposa la faculté de tenter la rigueur de la Iustice, ou d'en échapper par argent, & il n'y en eut pas vn qui n'aimât mieux sacrifier tout son bien, pour ciuiliser vne si mauuaise affaire. Enfin le troisieme ordre estoit de ceux qui n'estoient criminels que d'auoir trop de bien, & qui se laisserent tous contraindre sur la seule apprehension de la prison, à payer de grandes sommes telles qu'on les voulut imposer, sous le titre de prest & d'emprunt, comme plus honneste & moins injurieux, mais qui ne fut pas plus seur ny moins ruineux que celui d'amende & de reparation.

On se seruit de cette ingenieuse & feinte vengeance contre plusieurs autres Villes, dont on tira vne infinité d'argent, mais le Roy ne fut pas plus riche du pillage de son Estat, l'Espagne tout au contraire fut toute épuisée, & cette desolation publique, qui ruinoit le Roy & le Royaume tourna toute entiere au profit de ceux qui gouernoient. Cela ne seruit qu'à les mettre en curée, & à irriter leur faim & la passion cruelle de se gorger de la substance du peuple qu'ils venoient comme des chasseurs sous mille nouveaux pretextes de le persecuter, outre l'accablement des impôts annuels, & des tributs ordinaires, pour en tirer le dernier sol.

Fin du second Livre.



GENEA-

TABLE CHRONOLOGIQUE POUR L'ANNEE 1383.

ANNEES	}	De Nostre Seigneur	}	1383.	}	Charles VI. en France 3.						
						Richard II. en Angleterre. 6.						
		Du Schisme.				}	5.	}	Iean I. en Espagne, autrement Castille & Leon, 5.			
									Pierre en Arragon. 47.			
		Des pretendus Papes							}	}	}	Vrbain VI. à Rome. 5.
												Clement VII. en Anignon. 5.
									}	}	}	Ferdinand en Portugal. 17. il mourut le 29. Octobre, & le Roy d'Espagne fut exclus de sa succession.
		De la vacance de l'Empire d'Occident en Allemagne. 5.										Charles le Mauuais en Nauarre. 33.
		Wenceslas de Luxembourg Roy de Boëme, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. élu Roy des Romains, & non reconnu pour Empercur.										Louis d'Anjou dit le Grand, en Hongrie. 40.
												Du mesme Roy en Pologne. 13.
	Louis Duc d'Anjou en Sicile. 2.											
	Charles d'Anjou dit de Duras, & de la Paix, vsurpateur du Royaume. 3.											
	d'Olaus VI. Roy de Noruegue, Regnant avec Marguerite de Dannemarck sa mere en Dannemarck. 6.											
	d'Albert de Meckelbourg en Suede. 22.											
	De Robert Stuart 2. du nom en Escosse. 13.											

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Etat, & Favoris de la Cour de France.

Louis de France depuis Duc de Touraine, & enfin d'Orleans, frere du Roy.	}	Prin- ces du Sang.		
Louis de France, Duc d'Anjou Roy de Sicile, oncle du Roy.				
Iean de France, Duc de Berry, & Philippe le Hardy Duc de Bourgogne.			}	Oncles du Roy
Pierre Comte d'Alençon. Charles d'Evreux Roy de Nauarre.				
Louis Duc de Bourbon, oncle maternel du Roy, & Sur-Intendant de son education avec le Duc de Bourgogne, & grand Chambrier de France.			}	Mareschaux de France.
Iean de Bourbon, Comte de la Marche & de Vendosme, Ancestre de nos Roys.				
Iean, dit de Montfort, Duc de Bretagne.				
Oliuier, Sire de Clifson, Connestable de France.				
Pierre de Giac Chancelier de France.				
Iean de Mauquenchin, autrement dit Mouton, sire de Blainville.				
Louis de Sancerre, Seigneur de Charenton, & Iean sire de Rieux & de Rochefort.				
Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, Admiral.				
Iean sire de la Ferté Fresnel Mareschal de France en Normandie.				
Moradas sire de Rouille, Lieutenant des Mareschaux en la mesme Prouince.				
Iean Comte de Harcourt, Capitaine General en Normandie.				
Iean sire de Saimpy Capitaine General en Picardie.				
Hugues de Chastillon, grand Maistre des Arbalstriers.				
Pierre de Villiers, sire de l'Isle-Adam, grand Maistre de France.				
Guy Sire de la Trimouille, garde de l'Oriflamme.				
Arnaut Amenion, sire d'Albret, grand Chambellan.				
Bureau sire de la Riuiere, premier Chambellan.				
Iean Comte de Sarrebruche, grand Bouteiller de France.				
Raoul sire de Raineual, grand Panetier.				
Guichard Dauphin S. de Ialligny, Eschançon de France.				
Eustache de Camp. Remy Cheualier trenchant.				
Guillaume Chastelain de Beauvais, Quex de France.				
Charles de Bouuille, Gouverneur de Dauphiné.				
Enguerran de Dargies grand Fauconnier.				



HISTOIRE

DV REGNE

DE CHARLES VI.

ROY DE FRANCE.

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE PREMIER.

- I. *L'Angleterre contraint son Roy à faire la guerre en France.*
- II. *Armée des Anglois sur Mer.*
- III. *Détournée par vne tempeste.*
- IV. *Descend en Picardie.*
- V. *Conuocation du Ban & Arriereban de France.*
- VI. *Lettres d'Estat accordées aux Nobles de l'Armée.*
- VII. *Ordre donné pour les viures.*

Année
1383.



V commencement du Printemps, les Anglois qui sont naturellement inconstans & incapables de repos, se preparerent à nous faire vne nouvelle guerre, sous pretexte de ce que le Roy n'auoit point voulu excepter de la Treue qu'ils nous offroient de prolonger à cette condition, le Roy d'Espagne son amy, & son perpetuel Allié. C'estoit la raison qu'ils en publioient; mais la verité est que c'est vne nation qu'il faut faire agir contre autruy, de peur qu'elle ne se deuore elle-mesme; & qui est plus à craindre par ceux qui la gouernent, quand elle est dans le calme, que dans l'agitation & dans l'orage; & cela parut l'année precedente au Parlement tenu à Londres, où le peuple se rüa sur l'Archeuesque de Cantorbéry Chancelier du Royaume, personnage de merite & de probité, qu'il fit mourir

méchamment & sur plusieurs autres du Conseil qu'ils traitterent de mesme, sans leur imputer d'autre crime que de vouloir, disoient-ils, faire vne Paix eternelle & inuiolable entre les deux Couronnes. Ils reprochoient la mesme chose au Roy Richard comme vne lascheté, ils en parloient comme d'un Prince sans courage, sans affection pour la gloire de son païs & pour son honneur, & indigne d'heriter des droits que son Predecesseur auoit si genereusement poursuiuis; si bien qu'ils l'obligerent de forcer son inclination, & de faire vn effort qui le mit à l'abry de la medifance & du mépris. Il fit vne grande Armée, composée entr'autres de huit cens hommes d'armes d'élite, tous Cheualiers & Escuyers de grande reputation, qui deuoient marcher à la teste d'une nombreuse quantité de Troupes de toute sorte de gens de pied, & le commandement en fut donné à Thomas d'Angleterre Duc de *Glocestre* Oncle du Roy, à Hugues *Carnalle*, à *Cressoual*, & à Robert *Canolle*, tous Personnages illustres, & encore plus fameux par l'experience des armes & par les plus grands exploits des Guerres precedentes.

Année
1383.

On prepara vne grande flotte au port de Douvres pour l'embarquement de cette grande Armée, mais il fut arrêté par vn accident tout singulier, & que i'estime estre obligé de décrire icy, comme vne nouueauté sans exemple dans vne telle saison. Vne tempeste subite couurit le Ciel d'une effroyable obscurité, tous les vents déchaînez l'un contre l'autre firent des montagnes de flots, qui souleuerent & qui enleuerent les vaisseaux pour les precipiter dans des abysses, les Masts se briserent, les Voilés se déchirerent, les Cables se rompirent, enfin les Antennes & toutes les pieces les plus necessaires de l'équipage perirent, & comme si l'Ocean ne se fut souleué que pour chastier l'ardeur trop bouillante de cette nation, il luy fit voir vne espece de guerre ciuile de prez d'un mois entre ses nauires, qui s'entrefracasserent par tant de chocqs & de rudes secousses de Mer, qu'ils furent inutiles pour cette expedition.

Les Sages jugerent de cette conspiration des Elemens contre vn si grand dessein, qu'on ne deuoit rien attendre de bon d'une entreprise si trauersée dans ses commencemens, & qui faisoit douter que Dieu en estoit irrité. Cela fut cause d'une nouvelle deliberation, mais où le plus grand aduis l'emporta sur le meilleur, & sur la force des augures. Il fut resolu de rétablir la flotte, & l'embarquement acheué, elle arriua le lendemain à quatre heures au port de Calais, d'où elle relascha en Flandres. Le reste des Rebelles les y receut comme amis, ils les rafraischirent de toutes choses, ils leur vendirent cheuaux & armes, & apres s'estre vn peu reposez ils vinrent courir les frontieres de Picardie. Le Roy qui ne se défiolt point de cet insulte, ne songeoit qu'à iouir du repos & des fruits de sa victoire contre les Flamens, & apres auoir passé la feste de Pasques en deuotion, il estoit allé accomplir vn vœu à Nostre-Dame de Chartres pour luy rendre graces de sa protection; de-là il fut à Orleans, qui le receut avec tout ce qui se peut d'acclamation & de magnificence, & qui le regala de toutes sortes de presens, & ce fut-là qu'il apprit cette descente, & les cruelles hostilitez du Duc de *Glocestre*.

Cette nouvelle hasta son retour à Paris, & aussi-tost qu'il y fut arriué, il manda de toutes parts les Officiers d'Armée, & pour se vanger avec toutes les forces de son Estat, il fit publier que tous ceux qui tenoient des Fiefs dans le Royaume, & qui estoient capables de porter les armes, se tinssent prests à le suiure, à peine d'en perdre les reuenus, & de souffrir qu'ils tombassent en rachat. I'ay sçeu depuis, & les ennemis mesmes me l'ont auoté, qu'on ne vid jamais vne Armée, ny plus grande ny plus leste, ny plus capable de faire de grandes Conquestes, & ceux qui eurent charge d'en faire la reueuë, m'ont assuré qu'il s'y trouua iusques à seize mille hommes d'Armes, tant Cheualiers qu'Escuyers, tous armez de pied en cap.

Toute cette Noblesse ainsi assemblée demanda vne grace au Roy qu'il leur accorda par le Conseil de tous les Princes du Sang, c'estoit qu'on ne pût faire contr'eux aucune procedure en Iustice pendant qu'ils seroient absens pour le

Année
1383.

service du public, & que toutes choses demeurassent surcises iusques à leur retour, sans qu'on pût en façon quelconque inquieter leurs femmes & leurs enfans, & cela fut enuoyé signifier en toutes les Jurisdicions du Royaume. Comme c'est l'ordinaire des grandes Armées d'entraîner avec elles vne grande suite de gens plus incommodes que necessaires, celle-cy ayant besoin d'estre reformée, on en chassa tous les vieillards & les personnes inhabiles au service, & on fit de bonnes Loix de Police, mais qui furent mal gardées par le soldat toujours enclin au vol & au butin.

Cette occasion fit voir que le Roy croissoit tous les iours de courage & d'esprit, & qu'on auoit sujet d'accroistre les esperances qu'on auoit toujours eues de la gloire & du bon-heur de son Regne. Il eut bien de la joye de se voir à la teste de tant de belles Troupes, & dans la creance que le Dieu des Armées auoit fait naistre cette nouvelle guerre pour mettre fin aux vieilles querelles d'entre la France & l'Angleterre, il ne demandoit pas mieux que d'en venir aux mains, & d'en decider par vne bataille. Mais auparauant que d'auancer davantage dans vns pais où les ennemis s'estoient rendus Maistres de la Campagne, qui ne pouuoit fournir à la subsistance d'vne Armée si nombreuse, il fallut pouruoir aux viures; & comme on estoit en peine de trouuer quelqu'un qui en voulut traiter, il se trouua vn bon Bourgeois & gros Marchand de la ville de Paris nommé *Nicolas Boulart*, qui l'entreprit à la priere du Roy à ses dépens, & qui s'en acquitta si bien, qu'il fit venir par Mer tout ce qu'il fallut de prouision réglée pour vne Armée de cent mille hommes & plus, pendant l'espace de quatre mois.

CHAPITRE SECOND.

- I. *Intelligence des Anglois avec les Flamends.*
- II. *Qui deputent malicieusement au Roy.*
- III. *Réponse du Roy à leurs Deputez.*
- IV. *Ils se declarent pour l'Anglois.*
- V. *Le Roy va leuer l'Oriflamme qu'il donne à porter à Guy de la Trimouille.*
- VI. *Et marche au secours d'Ypre qu'ils assiegeoient.*

L'Armée n'estoit pas encore en campagne, quand on vid arriuer, à Paris lors qu'on s'y attendoit le moins, vne grande deputation des plus notables Gandtois, dont l'arriuee des Anglois en Flandre auoit ébranlé la fidelité, ou plustost rassuré la Rebellion. Le Roy leur ayant accordé Audience, ils s'y presenterent en grand respect, & cachans leur personnage d'explorateurs sous le masque de supplians, ils prierent sa Majesté avec autant d'instance que de feintise, qu'il luy pleût de les regarder desormais d'un œil plus benin, & d'auoir leur pais en plus grande recommandation, en oubliant les offenses de l'année precedente, que la mort des Autheurs & du Chef de la reuolte, deuoit auoir expiée. Tout cela n'estoit qu'un prelude pour faire voir sous des termes ambigus qu'il leur restoit encore beaucoup d'orgueil & d'arrogance, & qu'ils ne se soucioient gueres de la grace qu'ils luy demandoient, de se vouloir entremettre pour faire vn bon accord entre leur Comte & eux. Le Roy luy-mesme s'aperceut qu'il n'y auoit qu'une tres-legere superficie de miel sur le poison qu'ils cachoient dans leur cœur, & le sucez fit voir qu'il en vsa comme il deuoit, de leur répondre nettement & en peu de mots, qu'il n'auoit aucune volonté de bien faire à des gens de si peu de merite, & de si peu de fidelité dans leurs paroles & dans leur conduite, & de leur declarer pour conclusion qu'il ne feroit rien de

tout ce qu'ils demandoient. Nous n'avons que trop d'experience, leur dit-il, que vostre nation n'a ny fidelité ny honneur, qu'elle a l'esprit inconstant & leger, & que vous ne respirez qu'après les nouveautez. Vous ne doutez pas vous mesmes, que cette paix que vous faites mine de tant desirer ne fût déjà conclüe si vous n'avez toujourns recherché l'alliance de nos ennemis, & si vous ne les avez engagez à nous faire la guerre, si cela n'est point vray, vous ne nous en persuaderez rien par toutes vos paroles captieuses & pleines de malice, & les affaires sont en estat que nous ne devons iuger de vostre fidelité, que par vos actions & par de veritables effects.

Ils s'en retournerent ainsi sans autre satisfaction ou plustost ils furent, assez contens d'avoir vn pretexte plus specieux pour conuertir vne inimitié cachée en vne guerre ouverte, & pour confirmer publiquement le traitté secret qu'ils avoient avec les Anglois, qu'ils rappellerent de Picardie pour venir assieger la ville d'Ypre, resolus qu'ils estoient de se vanger de ce qu'elle avoit quitté leur alliance l'année derniere pour r'entrer en l'obeissance du Roy.

Le Roy ne perdit point de temps de son costé, car il n'eut pas si tost rebuté ces Deputez, qu'il vint à S. Denis le second iour d'Aoust pour prendre l'Oriflamme, ou pour mieux dire l'Etendard de S. Denis principal Patron de la France, selon la coustume de tout temps pratiquée par ses Predecesseurs à l'entreprise d'une nouvelle guerre. Cela se fit avec la ceremonie déjà cy-deuant décrite, sinon que le Roy ne choisit point sur le champ de garde de l'Oriflamme, & qu'il la retint pardeuers luy: mais depuis à la priere & à la recommandation du Duc de Bourgogne, il la donna à porter à Messire Guy de la Trimouille, qui n'eut pas besoin de la déployer. Cependant on fit avancer les troupes, & on en détacha quelques vnes de l'avant-garde pour aller devers Arras & pour decouvrir les desseins des ennemis & l'estat de leurs forces, lesquelles manderent au Roy en toute diligence, que les Anglois ioints avec les Flamends avoient assiégué Ypre, & qu'ils la tenoient déjà si pressée qu'elle ne pouvoit tenir, à moins d'estre secourüe puissamment & presentement. C'est vne grande & belle ville, considerable par le nombre & par la force de ses Bourgeois qui sont bons soldats, bien bastie, bien munie, située dans vn pays plat, fermée & fortifiée de bonnes murailles & defenduës de fortes Tours, mais ils l'avoient ferrée de si prez qu'ils s'estoient rendus maîtres de tous les dehors. Le Comte de Flandres qui avoit grand interest à sa conseruation, tascha d'y ioindre celuy du Roy qui l'avoit conquise, il luy rendit compte de l'estat du Siege, & luy fit si bien valoir le merite & l'importance de la place, qu'il se hasta de venir pour marcher droit aux ennemis, & pour tascher, s'il estoit possible d'acheuer cette guerre dans ce qui restoit de saison propre à tenir la Campagne.

CHAPITRE TROISIEME.

- I. *Leuée du Siege d'Ypre.*
- II. *Les Anglois mis en fuite.*
- III. *Quittent Bergues & y mettent le feu.*
- IV. *AssiegeZ dans Gravelines.*
- V. *Senfuyent honteusement à Bourbourg.*
- VI. *Où ils sont sommeZ de se rendre, & assiegeZ. Leur vigoureuse se resistance. Valeur du Comte d'Eu.*
- VII. *Les Anglois reduits à l'extremité.*

LE premier bruit de l'arriüée du Roy fit l'effet qu'il n'attendoit que d'une sanglante Bataille, les ennemis qui estoient approchez d'Ypre avec vn courage

Année
1382.

de Lion, en partirent avec la diligence & la vitesse d'un lièvre qui n'ose tenir la campagne devant les chiens, & sans autre exploit que d'avoir mis le feu dans un Faux-bourg, qu'on estimoit plus que la ville pour sa belle situation & pour la magnificence des maisons publiques & particulières dont il estoit décoré. Ils ne demandoient qu'à se cacher, mais cependant qu'ils faisoient prier les Flamands de leur donner seureté dans leurs villes, ils ne laisserent pas de faire bonne mine dans leur Camp auprès de Cassel. Ils le fortifierent comme des gens bien résolus d'y attendre les François, mais l'évenement fit voir qu'ils n'avoient qu'une feinte valeur, car ils n'eurent pas si-tost avertis de l'approche du Connestable de *Clisson*, du Marechal de *Sancerre* & du Duc de *Bretagne*, Jean de Montfort, que dès la nuit mesme ils mirent le feu dans leurs Tentés pour tout signal de leur retraite, & s'enfuirent à Bergues, à Grauelines & à Bourbourg, où il furent receus par les Flamands.

Ils convinrent ensemble en se separant, que ceux qui seroient poussez & chafsez d'un poste se rejoindroient au Gros, afin qu'ils fussent plus capables de se defendre tous ensemble, & le Roy étant averty de leur fuite commanda aux mesmes troupes qui leur avoient fait lâcher le pied, de les aller forcer dans leurs retraites. Ils ne demandoient autre chose, & pour acquérir plus de reputation dans l'exécution de leur ordre, leur dessein fut de commencer par Bergues, quand ils sçurent que Messire Robin *Canolle*, que les Anglois vantoient comme le véritable demon de la Guerre, la devoit defendre contre eux, c'estoit bien la pensée des habitans qui l'avoient receu dans cette esperance, mais il ne fut pas si tost informé de nostre dessein, qu'il se défia de ses forces, & qu'il assembla ses compagnons pour leur dire: le suis bien fâché, mes amis, de n'avoir autre conseil à vous donner dans l'extremité où nos affaires sont reduites, que celui de nous tirer d'icy, & de choisir le milieu de la nuit pour profiter du temps où les ennemis seront dans leur plus profond sommeil, & pour passer en diligence à nos Compagnons qui sont à Grauelines.

L'avis pleut à tous, & chacun songea à faire son paquet, tant de ses hardes que de celles de son hoste, qu'ils pillerent contre l'assurance qu'ils leur avoient donnée de les si bien defendre. Mais ils ne violerent pas seulement la foy, mais le droit des gens & les loix de l'hospitalité que les peuples mesmes les plus barbares ont en veneration. Ils y mirent le feu, & les François qui y arriuerent au point du jour, la trouvant sans résistance & sans biens dont ils pussent profiter, déchargèrent leur colere sur tout ce qui s'y rencontra de Flamands & d'Anglois vieux ou valetudinaires, & apres un horrible carnage coururent droit à Grauelines.

Ils se camperent premierement devant, & ne formerent le siege qu'apres que ceux de dedans persuadez de leur grand nombre & de la force de la place, eurent fait brauade à celui qui les alla sommer de se rendre. Apres cela on les inuestit, & ils furent particulierement si serrez d'un costé, qu'il estoit impossible d'y entrer & d'en sortir, mais ils se defendirent fort bien, & il faut demeurer d'accord qu'on n'eut point d'avantage aux premieres attaques, par le soin qu'ils eurent de s'acquitter de leur deuoir & de faire bonne garde, jusques au troisieme jour qu'ils virent dresser une forte batterie de toutes sortes d'engins & d'Artillerie. A la premiere veüe de tant d'aprests pour les forcer, le cœur leur manqua, le courage leur cheut, ils ne songerent qu'à se retirer & ceux de la ville qui les virent charger leurs chariots, les prierent en vain de s'épargner la honte de les avoir abandonnez à la mercy des François, apres s'estre offert de les defendre, ou plustost apres les avoir eux mesmes receus & apres s'estre mis en ce danger pour leur avoir donné retraite. Quelques-uns des Principaux qui craignoient d'estre chastiez favoriserent leur dessein pour se sauver avec eux, les autres s'y opposerent, & cela fut cause d'un grand chamailis entre ceux qui vouloient sortir & ceux qui s'efforçoient de les retenir, dont la conclusion fut, que les Anglois se retirerent à petit bruit & en toute diligence par l'endroit qui n'estoit point gardé.

Cette fuite fut aussi-tost rapportée à Messire Jean de *Vienne* Admiral de France qui estoit en son tour de faire le guet de la nuit, par trois prisonniers Picards,

qui trouverent occasion de rompre leurs liens durant le tumulte, & qui se devalerent des murailles avec des cordes pendant l'obscurité. Ils luy dirent qu'il seroit tres facile de profiter de ce desordre, & de se rendre maistre d'une Ville si diuisée, pourueu qu'il ne perdît point de temps; mais parce qu'il y auoit du merueilleux dans la maniere d'emporter d'emblée vne place de cette consequence, il les fit garder pour répondre de la verité de cette nouvelle, & voulut premierement deliberer de l'entreprise avec Messire Raoul de Raineval, le Chastelain de Beauvais, Rollequin de Raineval, Jacques & Guillaume de Vienne, Jean de Sainte Croix, Jean de Blesy, Pierre de Viplaines & Guillaume de Gournay, tous Cheualiers de grande reputation, & les principaux Chefs du quartier qu'il commandoit.

Leur aduis fut de ne pas negliger vne si bonne fortune, & dès l'heure mesme on enuoya des gens dans vn petit batteau, qui allerent à la muraille & qui l'escaladerent si sourdement, que non seulement les sentinelles y furent surprises; mais que les chiens mesmes si éueillez & si soigneux des moindres bruits de la nuit n'en abboyerent pas. Ils pousserent iusques au milieu de la ville, & en faisant retentir le cry de guerre de l'Admiral, ils commencerent à charger tout ce qu'ils rencontrerent. Le peu qui voulut resister fut renuersé, les Bourgeois prirent l'épouuante, chacun s'enferma dans le plus caché de sa maison, & cependant l'Admiral vint, qui donna ordre à la garde des portes, & abandonna le pillage au soldat pour le recompenser de sa peine & pour le tenir en curée. Il enuoya la nouvelle au Roy dès la pointe du iour, & en mesme temps voicy tout le camp qui accourt en foule pour piller, & faute de trouuer les portes ouuertes ce fut à qui grimperoit aux murailles, ou qui les eschelleroit avec des cordes pour descendre tous armés dans les maisons. Le butin fut grand, mais tous ne profiterent pas de ce qu'ils auoient amassé, car quelques soldats ayans mis le feu aux dernieres maisons pendant l'ardeur du pillage, il se répandit presqu'en vn instant par toute la ville, à la faueur d'un vent furieux & fit de grands amas de cendre de plusieurs monioyes de toutes sortes de richesses, qu'il deuora avec vn bon nombre de maisons. Ce malheureux accident fut doublement funeste aux habitans qui estoient cachez avec toutes leurs familles, & qui se trouuerent miserablement exposez au peril certain du feu qui les cherchoit, ou du fer qui les attendoit, & auquel ils estoient trahis par les clameurs & par les crys des femmes & des enfans, qui ne se déroboient des flammes que pour trouuer vne seconde mort sous le glaue du soldat impitoyable. Si bien que cette ville fut presque toute entiere sacrifiée à la vengeance de sa rebellion, & qu'elle put compter le mois de Septembre pour le dernier terme de sa destinée.

Il ne resta rien de ce miserable sac que quelques pauvres garçons, qui se creurent bien heureux de pouuoir racheter leur vie par vne seruitude volontaire. Le Roy les manda sur le soir pour sçauoir d'eux ce que les Anglois estoient deuenus, & en mesme temps arriva vn de les Cheuaucheurs d'escurie, qui luy rapportoit en grande diligence qu'ils auoient gagné Bourbourg, & qu'ils se preparoient bien à tenir bon dans vne ville si forte, & que les marests d'alentour rendoient inaccessible. Le Conseil de guerre conclud aussi-tost qu'il les falloit aller attaquer tout chaudement dans cette derniere retraite, & qu'il ne leur falloit pas donner le loisir de deux iours seulement, ny pour se fortifier, ny pour auiser à faire venir du secours. Le Connestable qui marchoit avec l'auant-garde les ayant fait sommer, ils raillerent le Herault, & luy manderent par mocquerie qu'ils estoient des chats qu'on ne prenoit qu'avec des Gantelets. Il est vray qu'on ne les pouuoit forcer qu'il n'en coutât du sang, & le Connestable en demeura bien d'accord, par l'offre qu'il leur fit vne seconde fois de les receuoir à composition, mais il leur fit bien entendre aussi qu'il estoit indubitable qu'on les emporteroit, & qu'il y auoit peu d'honneur à acquerir pour eux dans vn dessein si temeraire, que de vouloir tenir contre toutes les forces victorieuses d'un grand Royaume, dans vn lieu où l'on les tenoit acculez sans aucun moyē d'en sortir qu'avec autāt de honte que de peril. Il leur laissoit cependant la liberté des viures, mais aussi-tost que le reste des troupes fut arriué, comme il vid qu'ils estoient incapables

Année
138.

d'un sage conseil, il les renferma dans la place, & les entretint de plusieurs attaques en diuers quartiers, iusques à la fin d'Octobre, qu'il resolut de les emporter par vn assaut general où il disposa gaillardement le soldat par la recompense qu'il promit à ceux qui monteroient des premiers sur la muraille, & par l'esperance du pillage qu'il abandonnoit. L'action fut belle, car il n'y eust effort qui ne se fist de part & d'autre pour bien attaquer & pour bien deffendre, & ce qui fut commencé par des affamez de butin, fut enfin poursuiuy par nostre genereuse Noblesse encore plus ambitieuse d'honneur, qui d'abord soustint les troupes & qui enfin se mesla avec elles. On peut dire que iamais il ne se vid vn plus grand acharnement, car tel qu'on croyoit mort ou fracassé de la pesanteur de sa cheute, se releuoit legerement & reuenoit avec plus d'ardeur à l'escalade; le nombre des morts & des bleffez donnoit plus de temerité que de peur, & l'attaque deuint si generale, qu'on ne reconnoissoit plus le soldat d'avec le plus grand Seigneur, tout le monde cherchant de la gloire dans cette occasion, iusques à Messire Philippe d'Artois Comte d'Eu cousin du Roy, que la loüable emulation de ses fameux Ancestres emporta le premier sur les murailles, où il arbora les Fleurs-de-Lys malgré les ennemis, & montra par ce premier exploit qu'il estoit le plus vaillant & le plus gentil Prince de son aage.

Cette marque de la Ville prise ne seruit qu'à l'honneur de ce ieune Prince du Sang, par la bonne conduite & par la valeur des Anglois, dont ie suis obligé de louer la belle resistance & le courage qu'ils eurent, de ne se point estonner de tous nos auantages. Le Pont-leuis & la porte estoient ruinez de nostre Artillerie, on en estoit aux mains de si prez, que le Roy s'estonnoit que nos gens ne fussent pas encore dans la place, quand on luy vint dire que les ennemis les auoient repoussez, & que les cent Archers qu'ils auoient choisy pour deffendre la brèche, s'en estoient si bien acquittez avec les Lanciers, qu'ils auoient donné le temps de la reparer avec de grosses trauerfes de bois & de la terre, & qu'elle n'estoit pas forçable.

Ie pourrois raconter mille beaux faits d'armes de ce Siege, mais ie me contenteray de celuy-cy comme le plus signalé, pour ne point contreuenir au dessein que i'ay fait de ne donner qu'un abregé de l'Histoire. Les Anglois y acquirent de l'honneur, mais nos gens aussi continuerent à s'y signaler de telle sorte, qu'ils leur firent voir que la conclusion n'en seroit pas heureuse, tant par la perte qu'ils faisoient tous les iours, que par la fatigue des veilles continuelles, & de la faim, qui commençoit à les persecuter & qui les mettoit dans le danger comme necessaire d'estre emportez ou contrains de se rendre faute de viures, à vne Armée qui auoit la force & l'esperance de son costé, & à qui le froid & la pluye & l'incommodité du campement ne donnoient que plus de courage d'acheuer cette conqueste.

CHAPITRE QUATRIESME.

- I. *Les Anglois ont recours au Duc de Bretagne pour moyenner le traité de la reduction de Bourbourg.*
- II. *Il s'employe pour eux enuers le Roy. Sa harangue.*
- III. *Aduis contraire de Messire Pierre de Villiers.*
- IV. *Non suiuy sous la fausse esperance d'une bonne Paix.*
- V. *Traité fait avec les Anglois.*
- VI. *Le Duc de Bretagne mal voulu de sa negotiation.*

La famine & la langueur consumant enfin tout ce que les Anglois auoient d'hommes, & tout estant à craindre du costé des assiegez, ils furent fort consternez

consternez de ne sçauoir cōmment sortir de ce Labyrinthe, & de ne pouuoir plus esperer que de l'entremise du Duc de Bretagne leur ancien amy. Ils trouuerent moyen de luy faire parler secrettement & i'ay apri de bon lieu qu'on luy fit ce discours de leur part. Sçachez, le meilleur des Princes, que la faim presse si fort vos bons amis & vos Compagnons des guerres passées, qui sont enfermez dans Bourbourg, que force leur est de resoudre d'en sortir plustost que d'y perir, & pour cela il nous faut vne composition que nous ne sçaurions esperer ny bonne ny honorable, que de vostre affection & du ressouuenir de vostre rétablissement. Vous le deuez tout entier à nos armes, & vous deurez à cette occasion icy la ioye de vous en estre resenty, & d'en auoir témoigné vostre reconnaissance, si vous nous prestez la main pour nous tirer d'un estat malheureux & qu'on peut appeller tres desesperé. Nous sçauons le credit & la faueur que vous auez auprez du Roy de France & des autres Princes de son Sang, employez les pour nostre deliurance, prenez vostre temps pour en parler avec le succez que nous esperons de vostre adresse; faites nous sçauoir, s'il vous plaist, ce que vous aurez pû moyenner, & soyez assure que nous ne vous demandons cette grace qu'avec vne protestation tres sincere, qu'un bien-fait de si grande importance nous conseruera eternellement dans vos interests, pour vous continuer les mesmes seruices que vous auez receu de l'appuy de la Couronne d'Angleterre.

Il leur gardoit vn reste d'inclination qui l'obligea tres volontiers à leur promettre par serment de les seruir de tout son pouuoir, & il en trouua le moyen en certain iour de Conseil, où le rang qu'il tenoit comme le plus puissant apres les premiers Princes du Sang, & comme le plus habile aux grandes affaires, luy permit de donner son sentiment deuant le Roy comme il fit en ces termes d'autant plus malicieux qu'ils sembloient salutaires & pacifiques. Toute la terre n'est que trop persuadée, Prince tres excellent, & l'histoire des choses passées le rend assez public à toutes les nations, qu'il n'y a point d'obstacles que la puissance des Roys de France ne soit capable d'affronter. Le grand courage de vostre Majesté fait bien voir que vous suiuez amoureusement ce bel exemple de leur valeur, puisque c'est le suiet de cette campagne, & de l'assemblée de tant de belles troupes, dont les premiers exploits & les penibles trauaux vous doiuent autant donner d'esperances, que de sujet de desespoir aux Anglois que nous tenons assiegez. Vous auez plus de forces qu'il n'en faut pour en venir à bout, mais la fidelité que ie vous dois & que ie vous ay iurée, me rend vn peu scrupuleux dans tout ce qui regarde le seruice de vostre Maiesté, & i'auoué que ie preuois des difficultez dans la fin de cette entreprisè, qui me mettent en doute du succez, & qui me font apprehender que vous ne l'achetiez vn peu trop chèrement. L'hyuer approche, qui nous amenera vn pire temps que celui-cy que nous auons, & vous sçauéz qu'il est si pluuiieux qu'on ne sçauroit plus estre à couuert sous les Tentes, & que les provisions se gastent & se ruinent par l'humidité. Cela fera qu'on ne pourra continuer les attaques avec la mesme vigueur, & que les ennemis seront plus disposés à les soustenir dans l'esperance que la saison combattra pour eux; & ie diray encore dans le besoin de conseruer leur reputation & celle de leur pays; car c'est vne élite de tout ce que l'Angleterre a de gens plus aguerris, & desquels ie suis obligé de dire, qu'il n'y en a pas vn de la valeur duquel mes anciennes disgraces ne m'ayent rendu témoin. Si vostre Maiesté reduit ces braues hommes à l'extremité, le desespoir de pouuoir viure avec le mesme honneur, & l'horreur d'une reddition ignominieuse les iettera dans le hazard d'un sanglant combat, & ainsi la victoire seroit difficile, ou bien, assurement sera-elle à deplorer par la perte de beaucoup de Princes & de grands Seigneurs, que la ialousie de la gloire precipite ordinairement en de pareilles occasions. Il y a vn moyen plus facile & plus seur, & mon auis seroit qu'on s'en seruît: c'est la voye d'accord, qui pourroit estre également honneste & vtile, si elle nous donnoit vne bonne paix, qui est la plus iuste fin d'une longue guerre, que nous auons en vain cherché depuis tant d'années, & que i'estime certainement qu'on

Année 1383. pourroit ménager par le progres de cette campagne , si on le vouloit tenter & si on y dispoſoit les affaires , en accordant aux affiegez de sortir vies & bagues ſauues. C'est vne composition qui leur est plus neceſſaire qu'honorable , auſſi bien Prince Sereniſſime , n'avez vous que faire de leur ſang ; auſſi bien voſtre clemence vous acquerera-elle plus de renom par tout le monde où elle eclatera par cette action , que la paſſion de combattre & de vaincre par les ſeules armes , qui eſt vne vertu moins Royale , & ie diray encore avec la permiſſion de toute la compagnie , moins capable de vous combler de gloire , que l'honneur d'auoir donné la Paix à voſtre Royaume ſans effuſion de ſang , & d'auoir obligé vos ennemis à n'eſperer de ſalut que par voſtre mercy.

Après cette Harangue malicieuſe & pleine d'un beau ſemblant d'affection & de probité , le Duc ſe retira pour laiſſer la liberté des ſuffrages , & quand on en vint au rang de nos anciens Cheualiers , qui portans encore un eſprit viſ & courageux dans un corps chargé d'années , n'en eſtoient que plus capables d'un bon conſeil , Meſſire *Pierre de Villiers* porta la parole pour eux tous , & s'adreſſant au Roy avec vne contenance digne de ſes genereux ſentimens. C'eſt la penſée de tout ce que nous ſommes icy de gens qui auons quelque experience de l'eſprit des Anglois , Prince Sereniſſime , luy dit-il , que l'aduis que le Duc vient d'ouuir , n'eſt point capable ny de vous faire des amis nouueaux ny de diminuer le nombre de vos ennemis , & que c'eſt abuſer de voſtre bonne fortune , que de mettre en deliberation ſi vous conſeruez ce que vous pouuez deffaire , ou qu'il eſt en voſtre pouuoir de ſubiuguer & de mettre à groſſe rançon. La nation Angloiſe a des qualitez incompatibles avec tout ce que vous luy pouuez témoigner de generoſité ; elle eſt fiere , orgueilleuſe , inquiete , & irreconciliable , elle portera un reſſentiment eternel du malheur preſent , & la memoire d'une grace ſi ſignalée , ne ſeruira qu'à luy faire chercher tous les moyens de reduire la France à la meſme ex-tremité pour reparer ſon iniure. Elle eſt intraitable & farouche , on ne la peut apriuoifer , ny par ciuilité ny par bienfaits , & plus vous entreprendrez de l'obliger , plus vous l'irriterez , plus vous aigrirez la haine inexpiable & inueterée qu'elle a contre voſtre Majeſté & contre ſon Eſtat , moins en aura-elle de reconnoiſſance. Pource qui eſt de l'incommodité de la ſaiſon que le Duc vient d'alleguer , les ſoldats ſçauent bien que c'eſt vne des plus vieilles loix de la guerre , d'acheuer en hyuer ce qu'on a commencé auparauant , & ils ne ſont pas de ces oiſeaux d'Eſté que l'Automne fait ſonger à ſe retirer dans les pays plus temperéz. Ie voudrois bien ſçauoir ſi nous deuous plus de patience à la paſſion de la chaffe , qui nous fait mépriſer les neiges & les frimats , & qui nous rend preſts à courir en tout temps les montagnes , les vallées & les foreſts par diuertifſement ou par exercice , & ſi nous aurions un plus iuſte acharnement à la ſimple ſatiſfaction de mettre vne beſte aux abboys , qu'à l'obligation de forcer nos ennemis que nous tenons inueſtis ? ferons nous ce tort à la valeur de nos gens de guerre , de les croire ſi effeminez que de s'ennuyer icy , ſont ils ſi tendres & ſi peu genereux , que de ne pouuoir , s'il eſtoit beſoin donner un hyuer aux armes & aux camps , & quelle honte ſeroit-ce pour eux de leur reprocher tant de foibleſſe que de ne pouuoir ſouffrir & le froid & le chaud ? ce n'eſt pas la ſeule valeur d'impetuofité qui donne la reputation à la guerre , les plus belles actions ſont les fruits de la perſeuerance , & ſi l'on n'en a pas beſoin en toutes ſortes de rencontres , on ne ſçauroit nier qu'elle ne ſoit neceſſaire dans les Sieges. Le temps vient à bout des villes les plus fortes & les mieux munies , c'eſt luy qui les reduit le plus ſouuent par la faim & par la ſoif , il combattra pour nous avec ces deux ennemis inuincibles , & ce ſera par ce moyen ſ'il plaift à Dieu que noſtre Prince forcera les affiegez.

Toutes ces raiſons ne purent empêcher que les Princes du Sang qui eſtoient de l'autre aduis , ne trouuaſſent aſſez de ſuffrages pour le maintenir , parmy des gens complaiſans , ou pluſtoſt credules comme ſont les François , & particulierement ſur l'article de la reconnoiſſance , ſur la couſtume qu'ils ont de iuger de la foy d'autruy , par celle qui eſt en regne parmy leur nation.

si bien qu'on ne se défia point de la malice du Duc de Bretagne, & que la feinte sincerité trouua de l'applaudissement dans l'assemblée qui suiuit son Conseil. Les Oncles du Roy charmez du beau semblant de ses raisons, l'ayant mandé pour demesler les difficultez qu'on faisoit d'esperer la Paix de la conjoncture presente: Si vous pouuez, luy dirent-ils, executer si fidelement ce que vous auez proposé, que la leuée du siege nous puisse donner vne Paix si ferme que les ennemis ne fassent plus de descente, ny de courses en ce Royaume, il n'y a personne qui ne doive estre de vostre auis. Il ne manqua pas d'en iurer, & ainsi, s'il m'est permis de dire la verité, il trompa des Princes assez prudens par des paroles sans succez aussi bien que sans fondement; on fit ce qu'il desira, on permit l'entrée des viures dans la place, & luy mesme fut chargé de la commission du traité.

Année
1383.

Les Anglois receurent l'Ambassade & l'Ambassadeur avec toute la ioye que meritoit vne si obligeante nouvelle, & ils le remercièrent de leur honneur & de leur salut avec mille protestations d'une reconnoissance eternelle. Ce fut par son Conseil qu'ils enuoyerent douze des plus considerables d'entr'eux pour remercier le Roy, qui l'allerent rencontrer avec vne leste & pompeuse suite à la campagne où il voloit le Heron; mais comme il trouua peu de goust à leur compliment; il ne leur tint pas grand discours, & sans leur faire beaucoup d'accueil, il les renuoya au Duc de Bourgogne, qui eut ordre de leur donner audience & de les depescher.

Aussi-tost apres, on fit cesser toute hostilité, & la nouvelle en fut receüe dans le camp avec tout le dépit que put témoigner le soldat priué de l'esperance d'un butin si present. Il n'y eut sorte d'imprecation que toute l'armée ne fit contre le Duc de Bretagne, & le lendemain, au lieu de cette face victorieuse qu'elle faisoit paroistre durant le siege, on la vit dans vne contenance abbatuë & sous vn visage de personnes vaincuës; cependant que les Anglois glorieux de se voir échappés du filet, trauersoient les lignes & les trauaux d'un air fier & hautain, traîsans à leur suite vn nombreux & superbe équipage de chariots & de charettes, tous pleins du pillage des frontieres de France & de Flandres. Encore ne passerent-ils pas sans railler & sans insulter par des brocards & par des paroles piquantes, au desespoir des gens de guerre & à l'imprudence des Chefs.

CHAPITRE CINQUIESME.

- I. *Punition miraculeuse du sacrilege d'un soldat.*
- II. *Retour du Roy, qui reconnoist le mauvais conseil du Duc de Bretagne.*
- III. *Deputation pour la paix qu'on esperoit du traité, sans autre effect que d'une petite treue.*

Les troupes du Roy estant entrées dans la ville; la rage de voir que les Anglois ne leur auoient rien laissé de considerable à piller; porta leur violence iusques dans les Eglises; où les femmes & les enfans s'estoient retirez. Il y eut vn soldat entr'autres qui enfonça vne porte; qui monta sur vn Autel dedié à S. Iean Baptiste, & qui osa mettre la main sur vn vœu d'or qui luy auoit esté consacré, mais le malheureux à l'instant mesme seruit à la posterité pour iustifier la sentence de l'Apostre; qui menace celuy qui violera le Temple; que Dieu l'exterminera. A peine eut il leué la main sur l'image du Saint, qu'elle tourna la face en arriere contre la muraille, & qu'à l'instant mesme le scelerat faisi du Diable, criant & escumant de rage, tomba du haut à bas pour venir répandre sa ceruelle sur le carreau. La vengeance de ce sacrilege s'estant diuulgée par tout, cette Eglise qui estoit menacée de pillage, ne deuint pas

Année
1383.

seulement vn lieu d'azile & de seureté, mais vn lieu riche des dons de toute la Noblesse de l'armée qui y vint en grande deuotion.

Après la place reduite & tous les ordres donnez pour en rétablir les fortifications, le Roy reuint hyuerner à Paris en attendant les nouvelles de la negociation du Duc de Bretagne, qui fut de retour le douzième de Decembre, sans autre fruit que d'auoir mal ménagé les interets de la France en diuerses conferences secretes, & d'auoir confirmé le Roy dans la mauuaise opinion qu'il commençoit à conceuoir de la fidelité de son conseil de Bourbourg. Il rapporta pour toute réponse que le Duc de Lenclastre Oncle du Roy d'Angleterre passeroit dans le mesme mois en France pour essayer à faire quelque traité, & après auoir ainsi ioué son personnage, il disparut & prit congé du Roy pour se retirer en Bretagne, bien ioyeux d'auoir seruy ses bons amis aux dépens de cét Estat.

Le Roy s'estoit trop apperceu de ses fourbes pour rien esperer de cette future negotiation, mais il ne voulut pas donner occasion aux Anglois de demeurer quittes des promesses de paix qu'ils auoient si affirmatiuement données, sous pretexte qu'il l'auoit refusée. Il enuoya le Duc de Berry son Oncle sur la frontiere avec bon nombre d'Euesques & de Seigneurs, qui passerent deux mois de temps tant à Calais qu'à Bologne, & le lieu de la Conference fut à Lelinguehan, sous des Tentes magnifiques: mais ce voyage ne valut ny les frais ny la peine, & tout ce qu'on y pût faire fut de continuer la trêue iusques à la S. Michel.

CHAPITRE SIXIESME.

I. Mort de Louïs Comte de Flandres.

II. Grande tempeste de vents fort remarquable.

AV mois de Ianuier 1383. mourut Louïs Comte de Flandres fils de Marguerite de France, fille du Roy Philippe le Long: ce Prince qui auoit employé ses meilleures années à vouloir soumettre ses Sujets sous le ioug de toutes sortes d'imposts, merite bien pour tant de frequentes reuoltes & d'horribles carnages qu'il causa, & que nous venons de décrire, d'estre vn exemple toujours présent à ceux qui luy succederont, pour leur enseigner à gouverner leurs peuples avec plus de douceur, autant pour l'interest de leur repos que pour celuy de leur propre conseruation. Il estoit haï des Flamends, & comme il n'auoit iamais gueres aimé les François, il en fut aussi dautant moins regretté qu'il auoit degeneré de la generosité de sa mere, & qu'il auoit fauorisé & assisté de toutes choses les ennemis du feu Roy pour luy faire la guerre. Il estoit Comte de Flandres du costé paternel, & il recueillit encore de la succession de sa mere, les Comtez de Bourgogne, d'Artois, & de Rhétel, avec la seigneurie de Salins, & tous ces grands biens furent portez par Marguerite de Flandres sa fille vniue, à Monseigneur Philippe de France Duc de Bourgogne Oncle du Roy.

C'est vne chose tres digne de remarque, comme estant toute singuliere, que le iour de cette mort ait esté si tempestueux, qu'il sembla que les vents eussent forcé les poles du Ciel pour s'entreprendre la guerre des quatre coins du monde, & que l'effect en ait esté si contraire à l'experience eternelle qui a fait dire que les choses les plus eleuées sont exposées à l'empire des vents; car il ne resta aucun témoignage de leur violence ny contre les grands arbres des forests, ny contre les clochers des Eglises, ny contre les toits des Palais les plus exaucez. On obserua tout au contraire, & cela s'est confirmé de plusieurs endroits, que tout ce qu'il y auoit de rouës & de gibers depuis la Flandre iusques à bien auant dans la France fut renuersé ou arraché: que les corps des criminels supliciez furent emportez par les vents en diuers & differents lieux, & mesme quelques potences arrachées & entraînées par la mesme bourasque dans les riuieres voisines. On fut d'autant plus épouuanté d'vne chose si étrange & si inouye, & l'allarme en fut grande à

Paris qui n'estoit pas encore trop remis de la terreur des supplices , de ce que ces eauës charrierent iusques dans la Seine qui les fit voir aux Ports de cette grande Ville , des restes de gibets , & des lambeaux de ces miserables cadaures & de ces fantosmes des seditions passées.

Année
1383.

C H A P I T R E S I X I E S M E .

- I. *Le Mareschal de Sancerre est défait en Guyenne.*
 II. *Les Ennemis y prennent quelques places.*

ON defera par tout à la publication de la Treue , horsmis en Guyenne , où l'on peut mieux appeller brigandage que guerre , les courtes qui se faisoient par des jeunes gens pour la pluspart Bastards des grandes maisons du païs , qui ne pouuoient demeurer en repos , & qui se faisoient auoüer du plus mauuais party pour auoir plus de liberté , & pour ne point releuer de l'honneur des Armes & des Loix de la discipline militaire. Messire Louïs de Sancerre Mareschal de France , qui commandoit les Armes du Roy dans cette Prouince , les auoit touïjours battus en guerre , & comme ils n'en pouuoient prendre reuange que par surprise , ils trouuerent moyen de luy dresser vne embuscade où ils vinrent fondre sur luy en plus grand nombre : mais quoy qu'il arriue souuent que les plus vaillans perdent courage en de pareilles occasions , ce General fit voir en celle-cy par vne longue resistance , qu'il ne cedoit qu'à l'auantage de leur poste & de leur grand nombre , qui l'obligea enfin de pouruoir à la retraite & à la seureté des siens.

Ce petit succez haussa le cœur aux Gascons , ils auancerent plus hardiment vers Bordeaux , où ils ne trouuerent point d'obstacles au dessein qu'ils firent sur deux Chasteaux , l'vn nommé la Farine & l'autre Benigne , tous deux pleins d'hommes , & que leur situation rendoit inaccessible , & à la fin ils les contraignirent de se rendre par famine. De-là ils tournerent vers la Rochelle , & forcerent Taunay-Charente qu'ils pillerent & saccagerent impitoyablement , & apres l'auoir brûlé pour empescher qu'on ne le pût rétablir , ils se retirent gorgez de butin.

Fin du troisiéme Liure.

TABLE CHRONOLOGIQUE POUR L'ANNEE 1384.

ANNEES	}	De Nostre Seigneur	}	1384.	}	Charles VI. en France 4.						
		Du Schisme.		}		6.	}	Richard II. en Angleterre. 7.				
		Des pretendus Papes				}		Urbain VI. à Rome. 6.	}	Iean I. en Espagne, autrement Castille & Leon, 6.		
								Clement VII. en Auignon. 6.		}	Pierre en Arragon. 48.	
								De la vacance de l'Empire d'Occident en Allemagne. 6.			}	De l'interregne de Portugal. 21.
		Wenceslas de Luxembourg Roy de Boëme, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. élu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.				}		Charles le Mauuais en Navarre. 34.				
		Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.						}	14.	}		Louis d'Anjou dit le Grand, en Hongrie. 41.
									}		}	}
						}						
		}						}	}	}	Charles d'Anjou dit de Duras, & de la Paix, vsurpateur du Royaume. 4.	
}	}		}		}	d'Olaus VI. Roy de Noruegue, Regnant avec Margueritte de Dannemarck sa mere en Dannemarck. 7.						
		}		}		}	}	d'Albert de Meckelbourg en Suede. 23.				
}	}		}		}			De Robert Stuart 2. du nom en Escosse. 14.				

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Etat, & Favoris de la Cour de France.

Louis de France depuis Duc de Touraine, & enfin d'Orleans, frere du Roy.
 Louis de France, Duc d'Anjou, Roy de Sicile, oncle du Roy.
 Iean de France, Duc de Berry, & Philippe le Hardy Duc de Bourgogne. } Oncles du Roy
 Pierre Comte d'Alençon. Charles d'Evreux Roy de Navarre. } Princes du Sang.
 Louis Duc de Bourbon, oncle maternel du Roy, & Sur-Intendant de son education avec le Duc de Bourgogne, & grand Chambrier de France.
 Iean de Bourbon, Comte de la Marche & de Vendosme, Ancestre de nos Roys.
 Iean, dit de Montfort, Duc de Bretagne.
 Oliuier, Sire de Clifson, Connestable de France.
 Pierre de Giac Chancelier de France.
 Iean de Mauquenchin, autrement dit Mouton, sire de Blainville.
 Louis de Sancerre, Seigneur de Charenton, & Iean sire de Rieux & de Rochefort. } Mareschaux de France.
 Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, Admiral.
 Iean sire de la Ferré Fresnel Mareschal de France en Normandie.
 Moradas sire de Rouille, Lieutenant des Mareschaux en la mesme Prouince.
 Iean Comte de Harcourt, Capitaine General en Normandie.
 Iean sire de Sainpy Capitaine General en Picardie.
 Hugues de Chastillon, grand Maistre des Arbalestriers.
 Pierre de Villiers, sire de l'Isle-Adam, grand Maistre de France.
 Arnaut Amenion, sire d'Albret, grand Chambellan.
 Bureau sire de la Riuiere, premier Chambellan.
 Enguerran Sire de Coucy Comte de Soissons, grand Bouteiller de France.
 Raoul sire de Raineual, grand Panetier.
 Eustache de Camp-Remy Cheualier trenchant.
 Guillaume Chastelain de Beauuais, Queux de France.
 Charles de Bouuille, Gouverneur de Dauphiné.
 Enguerran de Dargies grand Fauconnier.



HISTOIRE

DV REGNE

DE CHARLES VI.

ROY DE FRANCE.

LIVRE QUATRIESME.

CHAPITRE PREMIER.

- I. *Emeute des Tuchins d'Auvergne & de Poictou.*
- II. *Leurs cruantez & Brigandages.*
- III. *Ils font un Chef.*
- IV. *Leur deffaite par les Ordres du Duc de Berry.*



Le Reste de la France fut assez paisible à cause de la Treue, & il ne se passa rien de considerable pour cette Histoire, que le voyage d'Avignon, que le Duc de Berry fit au mois de May, pour aller voir le Pape Clement qui l'en auoit conuie. Il passa par l'Auvergne & par le Poictou qui luy appartenoient, & fut obligé d'y faire quelque sejour pour reprimer l'estrange fureur du petit peuple, qui s'estoit souleué contre sa profession, & qui opprimoit le pais sous le nom de Tuchins, qu'on leur donna par mespris, & qu'ils rendirent redoutable par la fureur dont ils se ruèrent sur tout ce qu'ils trouuerent sans deffense. Le premier pretexte de leur vnion, qu'ils jurèrent avec des sermens execrables, fut de deliurer le pais des impôts, & de le remettre en son ancienne liberté, mais quand ils se virent en si grand nombre, la liberté de tout entreprendre les rendit capables de toutes sortes d'excez & d'outrages, contre les Ecclesiastiques, les Nobles, les gros Marchands, & tous les bons Bourgeois.

Ils ne se contentoient pas de les piller, ils arrachotent les yeux à quelques-

Année
1384.

Année
1384.

vns, ils coupoient les membres à d'autres, ils pendirent mesme beaucoup d'innocens, & leur fureur croissant avec le nombre ils mirent en cendres tout ce qu'il y eut de maisons à la campagne qu'on ne voulut pas racheter à leur mot. La crainte de la mort ou du feu les faisoit recevoir par tout, & ils ne se soucioient gueres pour cela de violer l'hospitalité non plus que le droit des gens, & de disposer de toutes choses à discretion. Cela mit la frayeur dans tous les pais voisins, cela rompit le commerce, & il fallut que ceux qui voulurent hazarder de le continuer, prissent des routes détournées, ou qu'ils s'habillassent en paisans pour passer parmy ces coquins sous le masque d'un Tuchin: & pour éviter la mort sous la figure & l'humeur contre-faite d'un criminel & d'un homme à pendre.

Cela ne se put si bien faire que les coquins ne s'en apperceussent, & dans le soupçon qu'ils en eurent, ils creurent avoir besoin d'un Chef pour les garder de surprise, qu'ils trouverent tel qu'il leur falloit en la personne d'un nommé *Pierre de la Bruyere*. C'estoit un follaistre en apparence, mais en effet aussi méchant & aussi malin barbare qu'aucun d'eux tous, qui signala son autorité d'abord par une tres-cruelle Loy. Il ordonna qu'on eût à tuer dès l'heure-mesme sans differer tout ce qui se troueroit de gens dans les troupes ou par les chemins qui n'auroient pas les mains dures & calleuses comme eux, ou dont la mine, la contenance, les façons, le geste, ou la parole, témoigneroit quelque chose de plus poly ou de moins grossier que n'estoit cette multitude. Tous jurerent d'observer cet Edict dans toute sa rigueur, & entre plusieurs personnes qu'ils assassinèrent, & dont on ignore les noms, j'ay appris que ce malheur tomba particulièrement sur la teste d'un noble Escuyer du Royaume d'Escoffe nommé *Jean Patern*, qu'ils prirent en passant pour aller vers le Roy d'Arragon, & lequel ils mirent méchamment à mort apres l'avoir couronné d'un tripied de fer tout rouge, & d'un Religieux de la sainte Trinité. Ils découvrirent celui-cy sous un habillement de paisan par le moyen de la Croix qu'il portoit pour marque de son Ordre & de sa Religion, ils le lierent à un arbre, le trauerferent de part en part d'une broche de fer, & le lendemain ayans pris un Prestre qui alloit en Cour de Rome, ils luy couperent l'extremité des doigts, ils luy écorcherent sa Couronne en haine de son caractère, & le brulerent.

Ces inhumanitez devoient armer tout le pais pour les exterminer, & cela estoit assez facile par le mauvais ordre de leur marche, en troupes éparfées de tous costez, & par le peu de valeur de leurs armes, qui n'estoient que de méchants arcs de cuir, des vilaines espées rouillées, des fourches ou de simples bastons de chefne. Toutefois on n'osa rien entreprendre à cause de leur grand nombre, jusques à l'arriée du Duc de Berry, qui ne put souffrir que ces marauds fussent plus long-temps maistres de la campagne, & que leur cruauté demeurast impunie. Il fortifia ce qu'il avoit amené de gens avec luy quelques nouvelles levées, & il commença de les defaire par la deffense qu'il fit de donner la vie à pas un de cette faction, car cela rabaisa leur orgueil & les rendit aussi poltrons qu'ils avoient témoigné de resolution & de temerité. Comme ils estoient incapables de tout ordre pour se servir avantageusement de leur multitude dans un combat, à peine purent-ils attendre le premier choc, ils se tournerent en fuite, l'on en fit une sanglante boucherie, & ce qui put flechir la colere lassée du soldat, fut sacrifié à l'exemple & perit aux gibets, ou bien dans les eaux, où l'on en jetta grande quantité pour esteindre & pour noyer la memoire d'une emotion si funeste, & qui meritoit d'estre expiée de toute sorte de supplices.

CHA-

CHAPITRE SECOND.

I. *Arriuée du Duc de Berry en Auignon, & sa reception par le Pape.*

II. *Histoire du saint Cloud de l'Abbaye de saint Denis.*

Après cet exploit qui rendit la campagne libre, le Duc de Berry continua son voyage d'Auignon, & le Pape Clement n'oublia rien de tout ce qu'il creut deuoir à la condition de ce Prince, & de tout ce qui pouuoit témoigner la joye qu'il auoit de son arriuée. Il enuoya au deuant de luy deux Cardinaux avec vn grand cortege de Noblesse, le receut amoureuxment au baiser de Paix, s'enquit avec empressement de sa santé, & fit la mesme ciuilité aux principaux Seigneurs de sa suite, qu'il fit loger commodément aux enuirs de son Palais. Il y demeura plusieurs iours qui se passerent en diuers entretiens, tant en secret qu'en Chappelle avec toute la Cour Romaine, en toutes sortes de bonnes cheres & de diuertissemens, & mesmes avec plusieurs regales de dons & de presens: Le Pape luy faisant monstre, ou plustost le faisant Maistre de tous ses Thresors, qu'il luy exposa plusieurs fois en veüe pour le tenter de ce qu'il auoit de plus curieux. Il en vça aussi fort magnifiquement & iusques à la prodigalité enuers les Seigneurs de la suite, & donna autant de témoignages de sa magnificence à leur depart, qu'il y auoit de personnes considerables.

Année
1384.

J'ay sceu de quelques-vns d'entr'eux qu'il fit present au Duc entr'autres choses, d'vne petite partie du saint Cloud de la Croix de nostre Seigneur, de la grosseur d'vn grain de moustarde, lequel il fit attacher à vn cloud de fer, qu'il enchassa dans vn Reliquaire tout de crystal, d'or & de pierreries, où l'on voyoit l'Image d'vn Charlemagne assis sur vn Trofne d'or. Il ordonna qu'on la donnât à baiser à ceux qui en auroient la deuotion, & huit ans apres, il en fit vn present au Duc de Bourgogne son Frere, comme de ce qu'il auoit de plus precieux. En effet il fut persuadé du merite de certe Relique par l'enqueste qu'il fit des anciens Religieux de l'Abbaye de saint Denis, qui auoient en leur Eglise le seul saint Cloud qui fut en France, pour sçauoir si cette petite portion en auroit esté tirée. Ils luy donnerent pour certain qu'en l'année mille trois cens soixante & dix, le Roy Charles son Frere l'auoit obtenüe apres beaucoup d'instances, & que son Orfeure estant tout prest de toucher à ce Cloud, ce petit morceau s'estoit detaché de luy-mesme auparauant que de sentir la lime, & auoit sauté sur vn tapis de soye où l'on l'auoit recueilly. Il ne douta point que le Roy n'en eût fait present au Pape, & cette merueille accreut encore son respect & sa deuotion.

CHAPITRE TROISIEME.

I. *De quelques miracles du glorieux saint Denis.*

EN cette année, Dieu permit quelques miracles à l'intercession de saint Denis Areopagite pour signaler sa gloire, & pour entretenir la deuotion des peuples de France enuers ce Bien-heureux Patron & Apostre des Gaules. Le premier que ie décriray arriua en la personne d'vn Boulanger de la ville mesme de saint Denis, qui fut possédé du mauuais esprit, & qu'on vid tout à coup écumant de rage, crier & courir apres tout ce qui se presentoit deuant luy pour le déchirer des ongles & des dents avec toute la fureur d'vne beste feroce. Ses voisins & ses amis émeus de charité & saisis de crainte, s'attrouperent pour le suiure, &

M

Année
1384.

l'ayant abbattu ils l'enchaînerent, le traînerent en l'Eglise du glorieux Martyr, & d'abord le presenterent deuant le Crucifix; où apres quelques Oraisons il s'adoucit vn peu; mais l'ayant transporté de là deuant l'Autel de ce saint Martyr, il y demeura quelque temps couché, & comme sans mouuement, & enfin il vomit vn soufflé tres-puant, & dont toute la compagnie fut infectée. Aussi-tost il se leua debout, il reconnut publiquement la grace qu'il auoit receüe & se mit à genoux pour remercier Dieu d'auoir accordé son salut & sa guérison à vne si puissante intercession.

Vne pauvre femme du village d'Herbelay ayant laissé son fils âgé de trois ans dans sa grange, au temps de la moisson, comme il se jouoit à des gerbes de bled, vne barbe d'espy luy sauta dans l'œil, qui luy fit vne grande douleur. Cela irrita quelques humeurs, qui luy descendirent sur la veuë en telle quantité, qu'il fut trois semaines sans voir, & dans des souffrances si extremes, que les Chirurgiens mesmes concludoient à luy faire perdre les yeux pour l'en soulager. La mere fort affligée & ne sçachant à quoy se résoudre, eut recours à saint Denis, elle luy apporta son fils, elle ouït deuotement la Messe en la Chappelle des Martyrs, elle luy fit toucher le saint Cloud, & apres qu'on en eut fait la benediction avec le signe de la Croix sur l'œil malade, elle se leua pour aller derriere le Chœur acheuer son vœu deuant l'Image de la Vierge. Mais elle n'eut pas dit *Aue Maria*, que l'humeur qui s'estoit épaissie, tomba en crouste avec la partie de l'espy. La veuë fut renduë à son enfant aussi belle & aussi saine qu' auparauant cét accident, & elle le ramena joyeusement en sa maison.

Ce ne fut pas la dernière merueille de cette année du triomphe des Bienheureux Martyrs, plusieurs personnes mordues de chiens enragez, trouuerent leur guérison par leurs saintes prieres, qu'ils vinrent implorer deuotement, & toutes échapperent du peril inéuitable de telles morsures, à la reserue d'vn seul homme. Ce fut assésurement la punition de son manque de foy; car ne voulant pas tellement s'abandonner au secours Diuin que de mépriser les moyens humains & les remedes naturels, il alla à la mer, & s'y plongea neuf fois; mais au lieu d'en sortir avec la santé, il fut surpris de la rage, & il en fut étouffé auant qu'il pût estre de retour à Senlis, d'où il estoit originaire.

CHAPITRE QUATRIÈME

- I. *Du grand Turc Amurat, vulgairement appelé Lamorat Baxin.*
- II. *Et de ses conquestes, & de ses grands desseins sur la Chrestienté.*

LE Roy se reposa des fatigues de la guerre tout le mois de Nouembre & le reste de l'Hyuer, dans ses Maisons Royales de Paris & de Vincennes, & autres Chasteaux d'alenour, & comme pendant ce temps-là il ne se passa rien de memorable dans le Royaume; i'en sortiray pour faire vn tour dans les païs étrangers. La main de Dieu qui estoit alors appesantie sur la Chrestienté, auoit mis le fottet de sa Iustice & de sa colere entre les mains des Turcs, dont il manioit l'ambition pour nous chastier de nos desordres. Il leur auoit déjà abandonné la conqueste d'vne partie de l'Empire d'Orient, & le reste estoit si facile, qu'ils ne le consideroient que comme vn passage pour aller enuahir les autres Estats de l'Europe, sous la conduite d'Amurat leur Souuerain: qui non seulement se rendit maistre de seize journées de païs en passant de l'Asie dans la Grece, & s'approcha de Constantinople; mais qui pressa de si prez cette grande ville, que de contraindre l'Empereur Iean de quitter le Sceptre qu'il auoit tenu quarante années entieres, & de le remettre entre les mains d'vn sien neueu du mesme nom que cette Armée des Infideles établit en sa place à condition de leur demeurer tributaire.

J'ay pris d'vne personne bien instruite des affaires du Leuant, avec qui j'ay

demeuré quelque temps, que rien n'auoit arresté iusques alors l'ambition de cét Empereur Amurat, que la difficulté qu'il eut d'engager le Soudan de Babylone à prendre part à vne entreprise que la diuision des Princes Chrestiens & le Schisme del'Eglise rendoit si fauorable. On dit qu'il appuyoit encore ses esperances du pronostiq auantageux qu'il tiroit d'vn songe, où il creut auoir veu vn Apollon qui luy presentoit vne Couronne fort brillante, dont les éclats se répandoient de l'Orient en Occident, & treize Cheualiers croisez à ses costez en posture de suplians, & de gens reduits à sa mercy. Cette vision fausse ou veritable ayant esté consultée avec les deuins, qui jugent de l'auenir sur l'Estat present des choses, qui d'ailleurs estoient trop adroits pour ne le pas cajoler, & assez persuadez de son grand courage pour se flatter eux-mesmes des esperances de sa valeur, la réponse de tous fut, qu'il estoit destiné pour la conquete de tout le monde Chrestien. Les insensez qu'ils estoient ne sçauoient pas que ceux qui cherchent l'aduenir dans l'explication de leurs songes, & qui se fient à leurs promesses, dorment d'vn pire sommeil avec leur raison, tous éveillez qu'ils croyent estre, & que ces pretenduës inspirations, qui nous portent à des entreprises injustes, & à des pensées d'inuasion, sont des fumées d'ambition, & des illusions du Demon bien contraires à l'esprit de Dieu, qui se plaist à aueugler ceux qui adioustent foy aux prediCTIONS, & qui veulent contraindre sa Prouidence sous les loix imaginaires d'vne fausse destinée.

CHAPITRE CINQUIESME.

- I. *Leon Roy d'Armenie chassé de ses Estats par les Turcs.*
- II. *Sa femme & ses enfans faits esclaves.*
- III. *Se retire en France qui estoit la Patrie de ses Ancestres.*
- IV. *Et le Roy le reçoit magnifiquement, & luy donne dequoy soutenir sa Dignité.*

VOicy vn exemple de cette Prouidence adorable & impenetrable tout ensemble, qui doit faire connoistre aux Grands que c'est vne vanité de pretendre de se pouuoir maintenir, ny par les richesses, ny par les grandes Dignitez. C'est Leon Roy de la petite Armenie, qui vient dire à la France que ce n'est point en cette vie qu'on se peut asseurer de son bon-heur ou de son mal-heur, que l'éclat de la naissance & des titres n'y sert de rien, & que tout ce que la vertu peut faire meriter à vn grand homme, c'est vne juste compassion dans les disgraces qui luy peuuent arriuer. Celuy-cy estoit d'vn sang assez glorieux pour disputer de rang avec les premieres Personnes du Monde, son pere estoit Roy, sa mere estoit fille de l'Empereur d'Orient, il auoit toutes les vertus d'vn grand Prince, il estoit tres-bon Catholique, & sa petite taille seruoit à faire admirer dauantage la grandeur de son ame & de son courage. Enfin l'on peut dire que si la Fortune luy raut sa Couronne, qu'elle ne donna d'attente qu'à la figure de la Royauté, mais qu'il en conserua tousiours le caractère avec vne liberté d'esprit, qui fit connoistre que ce fut plustost par le don d'vne grace naturelle que par l'experience de ses infortunes qu'il fit admirer sa prudence dans les Conseils, son eloquence dans la proposition des grandes affaires, sa douceur & sa ciuilité dans les conuersations priuées.

Il auoit longuement & noblement regné, il auoit sagement profité des auantages de la Paix pour amasser de quoy soutenir la guerre, & il auoit encore le bon-heur d'auoir plusieurs enfans d'vn mariage legitime; qui auroient seruy à l'vnion de ses peuples avec luy, s'il eût eu besoin de ce moyen étranger, & s'il n'en eut esté autant aimé qu'il estoit honoré des autres nations. La Fortune qui

Année
1384.

n'auoit point de part à tant de prosperitez, fut sa seule ennemie pour parler selon le monde qui l'accuse ordinairement de tous les mal-heurs qui arriuent aux gens de bien; mais pour en parler Chrestienement, il faut reconnoistre dans cette cheute le doigt du Maistre de la Fortune, qui établit les Royaumes & qui les détruit, & qui transfere les Sceptres d'une nation à vne autre, selon les pechez des Princes ou de leurs Subiets. Il n'estoit que trop aisé de decouurer la cause de ce bouleuement d'Estat, dans l'abandonnement des Armeniens à tout ce que les vices ont de noms les plus infames, & les plus vilains, & d'attribuer à leurs debordemens la punition qui est ordinaire à la Iustice Diuine, laquelle a tousiours châtié ceux qui ont abusé des lumieres de la Foy, par le cruel débordement des Gentils ou des Turcs, & des Sarrazins. Ceux-cy vinrent fondre sur eux avec vne cruauté qui ne se peut décrire, ils changerent le joug amoureux & paisible de la Religion en vne seruitude insupportable, & ce qui échapa le supplice du fer & du seruage, perit miserablement dans le desespoir de l'exil, & dans la longueur de la mendicité.

Tout ce que ce Monarque put conseruer dans sa ruine, ce fut l'honneur d'auoir genereusement combattu, d'auoir gagné plusieurs Batailles par sa valeur, & d'auoir tenu bon iusques à la dernière; où il perdit toute sa Noblesse, & qui fut suiuite de la ruine de tout son Estat, qui luy fut encore plus sensible par la perte de sa femme & de ses enfans, qui demurerent esclaves, & qu'il fallut abandonner à la fureur des ennemis. Le voila donc, par le mal-heur d'une seule journée, deuenu de grand Prince qu'il estoit, le plus pauvre du Monde, Roy sans Couronne & sans Subiets, mary sans femme, pere sans enfans, & enfin contraint d'obscurcir & d'étouffer tout ce qui restoit de Royal en sa Personne pour se sauuer avec plus de seureté. Ce ne pouuoit estre à Constantinople, parce que cette mère des Villes où il auroit trouué des parens, estoit assiégée par les memes Turcs qui le venoient de ruiner, & c'eût esté tomber d'un écueil dans vn autre. Il falloit chercher des amis plus loing, & comme il se souuint que ses Ancestres estoient issus du sang de Luzignan, aussi celebre en France pour sa Noblesse que pour ses grands exploits, il ne creut point de retraite, ny plus douce ny plus assurée.

Il se mit en chemin pour y arriuer par mer, dans vn vaisseau qu'il eut le bonheur de rencontrer, mais ce fut vn bon-heur bien-tost trauerse par l'inconstance d'un Element qui ne luy fut gueres plus fauorable que la Terre. La Tempeste le surprit peu apres, & les flots éleuez comme des montagnes, puis fondans tout à coup en abyssmes comme pour l'engloutir, se joierent long-temps de luy, pendant que les vents brisoient les cordages & tous les équipages, & qu'ils déchiroient les voiles avec tant de furie, que les Mariniers croyans que ce pauvre fugitif estoit poursuiuy du couroux du Ciel, ne desespererent pas sans raison de pouuoir eiter le naufrage. Enfin apres tant de secouffes & de dangers, il ne laissa pas d'aborder à la coste d'Espagne, & sa disgrâce commença à s'adoucir par la ciuilité du Roy Iean, qui le receut en Prince genereux & magnifique, tel qu'il estoit, qui luy fit plusieurs presens, & le consola charitablement tout le temps qu'il voulut demeurer auprez de luy. Cependant le Castillan informa nostre Roy de la verité de la haute naissance, aussi bien que de la vertu persecutée de ce Prince affligé, afin de luy preparer vne reception d'autant plus honorable en France, & l'assura qu'il ne luy auoit rien dit de ses auentures qui ne luy eût esté confirmé par le témoignage de personnes dignes de foy.

Nostre Monarque ne pouuoit qu'il ne luy fist paroistre l'estime qu'il faisoit de la recommandation du Roy d'Espagne son intime & perpetuel Allié, mais la generosité qui luy estoit naturelle, l'obligeoit assez à ne rien refuser à sa gloire dans cette rencontre singuliere, & encore inouïe sous le Regne de ses Predecesseurs, de voir vn Roy venir de si loing chercher la France pour y trouuer vn remede à sa mauuaise fortune. Il ne voulut pas que rien manquât de tous les honneurs qui sont deubs à l'arriuee des Souuerains, il enuoya toute sa Cour pour le receuoir, & du plus loing qu'il le vid arriuer dans la salle où l'on le con-

duisit, il se leua de son Siege Royal, il le vint embrasser, & luy témoigna & de visage & de paroles qu'il auoit vne joye toute particuliere de le voir auprez de luy. Peu apres on tint vn grand Conseil pour luy donner vne Audience publique, & il y fit vn discours si touchant & si patetique de ses mal-heurs, que toute l'assemblée en fut émeuë d'une juste compassion, & le Roy mesme si attendry, qu'il ne se put tenir de luy dire: Le merite & la reputation de vostre personne, & de vostre nom, & le recit de vos belles actions, m'obligent à vous aimer, & pour vous témoigner que ie suis de vostre party contre la Fortune qui vous persecute, c'est que ie suis resolu de faire pour vous tout ce que vous pourrez desirer pour conseruer l'honneur de vostre caractère. Viuez en Roy comme vous estes, & prenez de mes Finances tout ce qui peut estre necessaire pour continuer Royalement l'Etat qui vous appartient.

CHAPITRE SIXIESME.

- I. *Discours de la vie & de la mort de Louis de France Duc d'Anjou, Roy de Sicile.*
- II. *Ses belles qualitez de corps & d'esprit.*
- III. *Son auarice.*
- IV. *Recit de son passage en Italie.*
- V. *Il deffie Charles de Duras son Competiteur.*
- VI. *Qui refuse le combat.*
- VII. *Grande misere de l'Armée de Louis.*
- VIII. *Infestée de la peste.*
- IX. *Grand courage de ce Prince.*
- X. *Et sa mort déplorable.*

SI j'ay dit au sujet du Roy d'Armenie, que c'est vne folle temerité de se fier à la solidité du Throsne, & de le croire affermir contre la secousse des tempestes, & contre le danger des écueils, j'ay dequoy le prouuer en la personne & par l'exemple de Louis de France Duc d'Anjou, qui perit enfin mal-heureusement sous l'accablement des soins & des fatigues qu'il eut à souffrir pour la conqueste du Royaume de Sicile. Ie me dispenseroy tres-volontiers de décrire les miseres de sa fin, & le déplorable succez de son entreprise, mais ma plume est si engagée au recit de tout ce qui est arriué de mémorable, & principalement à ce qui touche le Sang Royal, que ie trahirois mon deuoir par vne foible compassion, si ie me contentois de remarquer le temps de la mort, sans donner quelque sommaire de la vie de ce grand Prince, fils, frere, & oncle de nos Serenissimes Roys.

Ie ne sçauois mieux faire connoistre sa taille, que de dire qu'elle estoit d'une fort juste proportion entre la plus haute & la mediocre, & qu'elle estoit forte & robuste, & decorée de toutes les graces bien-seantes à vn Prince de sa condition Il auoit le visage & la mine agreables, ses cheueux & sa barbe estoient blonds & vn peu mélez de blanc, & avec cet auantage de la nature, il auoit acquis dans les exercices des Armes la reputation du plus adroit Cheualier de tous nos Princes aux fleurs de lys. Les qualitez de l'ame répondoient parfaitement à celles du corps, il auoit l'esprit prompt & vif, & il auoit joint à l'intelligence des affaires vne eloquence sans pareille dans tout le reste de ceux du Sang Royal; mais s'il ménageoit ce talent pour gagner les cœurs, il auoit encore l'a-

Année
1384.

dresse de les entretenir par vne magnificence plustost prodigue, que simplement liberale, qui le faisoit adorer des siens, & admirer de tous les étrangers. Il est vray que c'estoit le temps des largesses & de l'affabilité; mais quoy qu'on fist pour étudier & pour cultiver ces deux belles parties, il faut auouer pour sa gloire qu'elles paroissent toutes naturelles dans ses façons, & qu'il sembloit qu'il eut herité de toute la generosité des Roys ses Ancestres, pour estre tout l'honneur de la Cour de son temps. Il n'eut pas aussi moins d'affection pour les Eglises, & non seulement il ne se contenta pas d'estre le plus liberal pour leur fondation & pour leur accroissement en biens & en ornemens, mais encore fut-il le plus assidu au seruice Diuin.

Auec tant d'auantages du costé de la nature, il eut encore le bon-heur de trouuer vne femme digne de toutes ses affections, en la personne de Ieanne de Blois, dite de Bretagne, fille du grand Charles de Blois, Princesse fort belle, qu'il épousa dans sa jeunesse, & qui recompensa la fidelité qu'il luy garda inuiolablement, par la naissance de deux fils. Enfin rien ne manqua à ce grand Prince, que l'opinion d'estre assez puissamment établi pour jouir en repos d'une fortune aussi digne d'enuie que la reputation qu'il s'estoit acquise, & qu'il terminoit mal-heureusement par vne soif insatiable des biens & de la substance des peuples; qu'il affligea durant sa Regence de plus d'imposts & d'exactions, qu'ils ne touchoient de reuenu de leur patrimoine, de leur labeur, & de leurs trauaux. Cela rendit son nom si odieux, qu'on ne fut point fâché du peu de succès de ses grands desseins, dont on attribua la ruine à la malediction qu'il auoit attiré sur tout ce qu'il entreprendroit avec des richesses si injustement amassées, & qui luy firent mépriser les titres de Duc d'Anjou & de Comte du Maine, pour y ajoûter celuy de Roy de Sicile; qu'il se ménagea par l'adoption de la Reyne Ieanne, & qu'il s'estima capable de conquerir avec les meilleures troupes, & avec toutes les richesses & les dépouilles du Royaume de France.

La Fortune qui iusques alors l'auoit toujours fauorisé, l'attendoit sur la frontiere pour changer de party, & afin de commencer le recit des trauerfes qu'elle luy fit souffrir, ie reculeray de deux ans pour reprendre son voyage depuis sa separation d'avec le Pape Clement, qui luy donna tant de benedictions. Il fit d'abord publier par tout son Camp, qu'on n'eût à faire aucun desordre dans les terres où l'on alloit entrer; mais ce fut vne precaution inutile enuers des peuples qui haïssent la nation Françoisse, iusques à preferer leur ruine à l'auantage qu'ils pouuoient tirer de fournir des necessitez qu'on eût acheté bien cher. Au bout de trois iours que les viures qu'on auoit apportez furent consumez, il fallut suppléer au commerce par la loy des Armes, les paisans de leur costé se voulurent deffendre du pillage, ils appellerent les Nobles à leur secours, & leur defaite ne laissa pas de couter beaucoup à vne Armée difficile à remettre dans vne terre estrangere & ennemie.

Le Roy Louis jugeant à propos de profiter de cette victoire, il en enuoya la nouvelle à son Competiteur, par vn Heraut, qui eut charge d'observer sa contenance & l'estat du pais & de l'Armée; & qui le fut trouuer dans la ville de Barlette. Puissant Prince, luy dit-il, j'ay charge du Roy Louis de Sicile mon Seigneur, de vous dire qu'il vous trouue bien temeraire de luy vouloir disputer injustement vne Couronne qui luy appartient par le droit d'une legitime adoption. Il vient icy en diligence avec vne Armée déjà victorieuse pour s'en mettre en possession, & si vous continuez de vous y vouloir opposer, il vous donne le choix du iour & du lieu pour combattre, & veut bien soumettre ses justes pretentions au hazard d'une bataille. Il attend vostre réponse avec impatience, & c'est tout ce qui me retient auprez de vous.

Le Prince Charles parut d'abord assez surpris de ce message, mais il ne laissa pas de repartir, qu'il s'estonnoit fort de cet insolent appareil des François pour venir delà les monts troubler vn peuple qui n'auoit rien à deméler avec eux, & pour le trauerfer luy-mesme qui n'auoit aucun interest avec le Duc d'Anjou. Si c'est, luy dit-il, qu'il ait enuie de faire valoir sa pretendue ado-

ption, il ne doit pas ignorer que le droit de succession preuaut à ce titre en matière de Royaumes, & tu luy rapporteras que les affaires ne sont pas en estat que ie doie prendre la loy de luy. Je me seruiray des occasions que le temps me presentera, soit pour l'attaquer ou pour me deffendre, & quelque part qu'il me rencontre il me trouuera touiours préparé à le bien receuoir. Il auoit assez de forces pour cela, mais il espera d'en venir mieux à bout par la finesse Italienne, & il iugea plus à propos pour matter l'impetuosité Françoisse, & pour faire perdre le temps à son ennemy, de l'amuser d'Ambassades & de negotiations. Cependant il fit publier par tout que ses Sujets eussent à se retirer dans les places fortes avec tous leurs biens, & ayant en mesme temps disposé tous ses Alliez à refuser le passage par leurs terres, il fallut que le Roy Louïs les forçât, & qu'il esuyât mille attaques des paysans dans les endroits difficiles des montagnes; où ils surprirent ses gens & où ils firent vn butin d'or & d'argent sur ses equipages, dont la perte ne se peut estimer.

Année
1584.

Ainsi les troupes du Duc ne purent marcher qu'en corps d'Armée, & ce fut avec tant de fatigues & de disette qu'ils arriuerent à Bary, que ne trouuans point à viure dans la Campagne qui estoit toute deserte, le Roy eut le regret de se voir contraint, non seulement de vendre la Couronne qu'il auoit préparée pour la solennité de son Couronnement, mais encore toute sa vaisselle, sans en pouuoir reseruer qu'vn seul gobelet d'argent pour sa bouche. Avec tout cela il ne put qu'à grand peine trouuer de l'orge pour sa table, & tous les partys qu'il enuoyoit aux champs ne pouuans recouurer de fourrages, les cheuaux de bagage qui ne mouroient point languissoient hors de seruire, & ces braues courriers, auparavant si glorieux & si fougueux, dont on se promettoit de si grands exploits, & sur lesquels on fondoit toute l'esperance des Barailles, demeuroident comme des Rosses abandonnez dans les chemins.

Pour comble de maux, la peste vint encore moissonner les restes de la famine, & entre toutes les personnes de qualité, qui mouroient tous les iours iusques au nombre de seize & de vingt, elle emporta le vaillant Comte de Sauoye, qui estoit le premier & le plus grand Capitaine de tous les Generaux. Parmy tant de malheurs & de funerailles, le Roy contraignoit assez son courage dans le public, il pleuroit les morts avec des larmes heroïques, & consoloit les viuans avec vne extreme constance; mais il n'en estoit que plus affligé dans son particulier, par la necessité de regretter tout seul des pertes qu'il falloit dissimuler avec ses amis. Parmy tant de disgraces il ne laissa pas de conseruer l'honneur & la gloire de son sang, son courage luy demeura tout entier au milieu d'vne Armée si délabrée, & bien loin de remarquer qu'il luy soit rien eschapé qui fût indigne de sa valeur, ie suis obligé de dire qu'il défia dix fois son ennemy tant par Herauts que par Lettres, iusques à prouoquer par injures celuy qu'il n'auoit pû piquer d'honneur; pour le faire descendre en campagne & pour l'obliger à terminer cette guerre par vn combat decisif.

C'estoit aussi la passion de tous les François qui ne respiroident qu'apres l'honneur de cette iournée, mesme avec indifferance de vaincre ou d'estre vaincus, pourueu qu'ils trouuassent vne mort plus digne de leur courage, apres laquelle c'estoit vne pitié de voir courir la plus haute Noblesse & la plus noble Cheualerie, les vns à pied, & les autres moitié sur des asnes ou sur de méchantes mazettes, non plus avec des cottes d'armes tiffuës d'or, mais avec des armes toutes rouillées. La pauureté y estoit si grande, que le Roy mesme n'auoit sur ses armes qu'vne simple toile peinte, semée de Fleurs-de-Lys, & dans ce miserable estat il ne laissa pas de se mettre en bataille en presence de la ville de Barlette au mieux qu'il put; mais ce deplorable arroyne put encore donner assez de mépris à Charles de Duras, pour venir tomber sur luy avec toutes ses forces, & s'il sortit de la ville, ce ne fut que pour rentrer par vne autre porte, affin d'insulter au Roy par cette malicieuse execution de ses promesses, & de luy faire voir en seureté comme d'vn Theatre, vne vaine monstre de la pompe de son armée.

Le Roy Louïs se voyant ainsi mocqué de son ennemy, ne put faire autre cho-

Année
1384.

se que de retourner à Bary, & il y reuint accablé de tant d'ennuys & de douleur, qu'il ne put long-temps résister à la maladie qui le saisit, & qui ne luy donna de loisir que pour mourir en Prince vrayment Catholique le 21. iour de Septembre. Ses gens embauserent son corps, qu'ils mirent dans vn cercueil de plomb, & en suite tous les Nobles & les Cheualiers de son Armée, qui estoient venus avec vn si grand équipage, & avec tant d'argent & de beaux cheuaux, se retirerent en désordre, qui çà, qui là, comme des brebis sans Pasteur, avec de méchants habits, & le baston à la main, demandans l'aumosne par les chemins, pour seruir d'exemple à la posterité du peu de durée des grandeurs de la terre, & de la vanité de ceux qui se fient à la puissance des Princes.

 CHAPITRE SEPTIESME.

 I. *De l'infidelité de Pierre de Craon enuers le Roy de Sicile.*

IE ne me puis pas dispenser d'ajouter au malheur de ce Roy, le mauvais choix qu'il fit de Messire Pierre de Craon dans l'accablement de ses affaires, pour venir en France querir l'argent que la Reyne sa femme auoit amassé avec grand soin pour les rétablir. Elle luy donna de grandes sommes, mais au lieu de haïster son affection, elles tenterent l'auarice de ce mauvais Cheualier, qui prefera ses interests à son deuoir & à l'honneur qu'il auoit d'estre aimé de ce Prince qui le reconnoissoit pour son Cousin. Il s'arresta à Venise à passer le temps pendant que son Maistre languissoit, & ayant receu la nouvelle de sa mort il eut l'impudence de retourner à Paris, & d'affronter les yeux de la Cour avec vn équipage aussi beau & aussi leste, que s'il fût reuenu de quelque grande feste. Cela offensa tous les Grands, & le Duc de Berry particulièrement ne se put tenir de luy reprocher sa perfidie, & de s'écrier, ô malheureux Traistre, tu merite bien la mort d'auoir esté cause de celle de mon frere; mais ayant dit tout haut qu'on me le prenne, personne ne se presenta pour seconder son ressentiment, & pour vanger sa iuste colere.

 CHAPITRE HVITIESME.

 I. *Estrange seicheresse.*

 II. *On obtient de la pluye par des prieres publiques.*

 III. *Deputation sans effet, pour la tréue avec Angleterre.*

LA seicheresse fut si grande en cette année par tout le Royaume, que faute de pluye depuis le Printemps iusques à la Myoust, la terre deuenüe ferme comme le Roc, ne put faire grener les Bleds, & perdit avec les eauës du Ciel le secours des fontaines & des ruisseaux, que la chaleur desseicha. Cela fut cause de plusieurs maladies contagieuses qui firent perir les troupeaux, & comme l'on reconnut que c'estoit vn chastiment de Dieu, les Prelats assemblez trouuerent à propos de faire prescher la penitence pour disposer les peuples à fléchir la colere diuine, par des Processions & des prieres publiques. On y obeït avec grande deuotion, & on obtint plus d'eau qu'on n'en voulut, car il plut si fort tout le reste du mois d'Aoust, que les raisins pourrissent sur le pied, & que tous les grands fleuues qui vont perdre leur nom avec leur cours dans la Mer, cessèrent d'estre nauigables par vn debordement general qui rompit le commerce de toutes les autres riuieres.

La Tréue estant presté d'expirer entre les deux Couronnes, l'Angleterre la
premiere

premiere députa Jean Duc de Lanclastre pour la continuer à certaines conditions, ou pour resoudre la guerre. Le Roy de son costé tint conseil à Paris pour le meime sujet, & apres auoir esté en deuotion à saint Denis demander son intercession pour la tranquillité du Royaume, il fit choix de Jean de France Duc de Berry son oncle, pour aller à Boulogne avec vne grande suite de Seigneurs. Les deux Princes voulans également faire paroistre leur magnificence, choisirent pour lieu de la Conference la ville de Lelinguehan qui estoit toute ruinée des guerres, ils y firent dresser des Tentes magnifiques, & conuinrent de l'Eglise pour le secret de la negotiation; pendant laquelle il fut accordé de part & d'autre toute liberté pour le trafic entre les deux villes, & toute permission aux deux Nations de s'y entrevisiter.

Année
1384.

Les ciuilitez & les presens que les Ducs se firent, sembloient promettre de cette entreueuë vne fin heureuse & pacifique, selon le souhait des peuples qui la demandoient en prieres, mais les Anglois n'y apporterent qu'une vaine apparence de bonne volonté. Ils consumerent deux mois entiers en demandes excessiues & en discours ambigus à leur ordinaire, le Duc de Berry reuiat à la Cour sans rien conclure, & il alla aussi-tost sur ses terres faire des troupes pour la prochaine campagne.

Fin du quatriéme Liure.

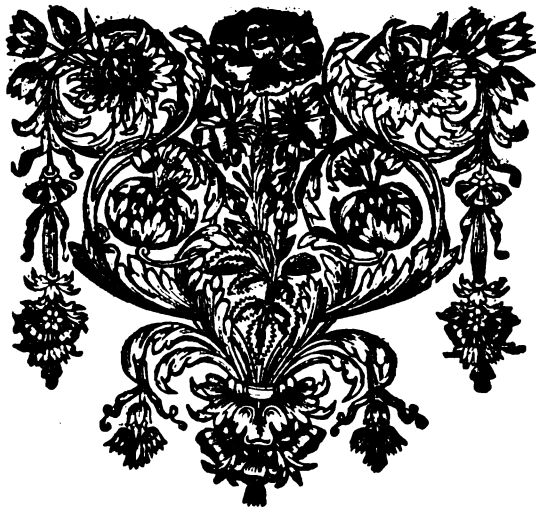


TABLE CHRONOLOGIQUE POUR L'ANNEE 1385.

ANNEES	De Nostre Seigneur	} 1385.	Charles VI. en France 5.
			Richard II. en Angleterre. 8.
	Du Schisme.	} 7.	Iean I. en Espagne, autrement Castille & Leon, 7.
			Pierre en Arragon. 49.
	Des pretendus Papes	} Urbain VI. à Rome. 7. Clement VII. en Avignon. 7.	Iean Bastard de Portugal, Couronné Roy le 6. Avril.
			Charles le Mauvais en Navarre. 35.
	De la vacance de l'Empire d'Occident en Allemagne. 7.		De Sigismond de Luxembourg dit de Bohême, & de Marie d'Anjou dite de Hongrie, sa femme, 42.
			En Hongrie, 1.
	Wenceslas de Luxembourg Roy de Boême, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. élu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.		Charles d'Anjou dit de Duras, & de la Paix; vsurpateur de Hongrie y est assassiné le 4. de Juin.
			Hedwige fille de Louis d'Anjou, dit le Grand 1.
	Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.		Louis Duc d'Anjou en Sicile. 1.
			Charles d'Anjou dit de Duras & de la Paix; vsurpateur du Royaume 5. & dernier.
			d'Olaüs VI. Roy de Noruegue, Regnant avec Margueritte de Dannemarck sa mere en Dannemarck 8.
			d'Albert de Meckelbourg en Suede. 14.
			De Robert Stuart 2. du nom en Escosse.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Etat, & Favoris de la Cour de France.

Louis de France depuis Duc de Touraine, & enfin d'Orleans, frere du Roy.
 Louis Roy de Sicile, Duc d'Anjou, cousin du Roy.
 Iean de France, Duc de Berry, & Philippe le Hardy Duc de Bourgogne. } Oncles du Roy
 Pierre Comte d'Alençon. Charles d'Evreux Roy de Navarre. } Princes du Sang.
 Louis Duc de Bourbon, oncle maternel du Roy, & Sur-Intendant de son education avec le Duc de Bourgogne; & grand Chambrier de France.
 Iean de Bourbon, Comte de la Marche & de Vendosme, Ancestre de nos Roys.
 Iean, dit de Montfort, Duc de Bretagne.
 Oliuier, Sire de Clifon, Connestable de France.
 Pierre de Giac Chancelier de France.
 Iean de Mauquenchin, autrement dit Mouton, sire de Blainville.
 Louis de Sancerre, Seigneur de Charenton, & Iean sire de Rieux & de Rochefort. } Mareschaux de France.
 Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, Admiral.
 Iean sire de la Ferté Fresnel Mareschal de France en Normandie.
 Moradas sire de Rouille, Lieutenant des Mareschaux en la mesme Prouince.
 Iean Comte de Harcourt, Capitaine General en Normandie
 Guillaume Sire de Saucuse, Capitaine General en Picardie.
 Hugues de Chastillon, grand Maître des Arbalistriers.
 Pierre de Villiers, sire de l'Isle-Adam, grand Maître de France, & Port-Oriflamme.
 Guy Sire de Coufant grand Eschançon, par lettres du 15. de May.
 Arnaut Amenion, sire d'Albret, grand Chambellan.
 Bureau sire de la Riviere, premier Chambellan.
 Enguerran Sire de Coucy Comte de Soissons, grand Bouteiller de France.
 Raoul sire de Raineual, grand Panetier.
 Eustache de Camp. Remy Cheualier trenchant.
 Guillaume Chastelain de Beauvais, Queux de France.
 Charles de Bouville, Gouverneur de Dauphiné.
 Enguerran de Dargies grand Fauconnier.



HISTOIRE

DV REGNE

DE CHARLES VI.

ROY DE FRANCE.

LIVRE CINQUIESME.

CHAPITRE PREMIER.

- I. *Edit pour l'établissement d'une nouvelle Monnoye.*
- II. *Pernicieux au peuple.*
- III. *Deliberation touchant la guerre avec les Anglois.*
- IV. *Resoluë au Conseil du Roy.*
- V. *Ordre donné au Duc de Bourgogne pour preparer une Armée naualle.*



LE commenceray cette année par la publication d'une nouvelle Monnoye d'or & d'argent que le Roy fit battre à son nom & à son coing, pour porter son Image & sa reputation par tout le monde aussi loing que les autres Roys ses Predecesseurs; mais pour luy donner plus de cours, on décria toutes les vieilles especes. Je ne pretens pas nier que le Roy n'en eût le pouuoir, & ie blasme encore moins cette noble enuie de signaler sa memoire; mais qu'on ne se seruît que de celle-là dans le Royaume, & qu'on abolît celle des Roys anciens, & particulièrement nos écus d'or qui estoient en mise & en reputation parmy tous les étrangers, il y auoit de l'injustice, & ie ne puis que ie ne dise que ce fut vn tres-mauuais conseil des gens de la Monnoye. Ils en promettoient vn grand profit, mais quel profit d'un Edit fait au grand dommage des peuples, & qui tourna presque tout à l'auantage de ceux qui preurent cette Ordonnance, & qui se hasterent de payer toutes leurs debtes en vieilles pieces, auprez desquelles les pauvres laboureurs & les artisans fussent morts de faim, si l'on n'eût accordé pour vn temps le cours de la Monnoye du feu Roy?

Cependant le Roy qui commençoit à prendre connoissance de ses affaires, n'ignoroit plus que le Duc de Bretagne ne l'eût fort mal seruy au Traitté de

N ij

Année
1385.

—
Année
1385.

Bourbourg, il sçauoit toutes les vieilles entreprises des Anglois sur sa Couronne, & se ressentoit comme il deuoit de leur humeur intraitable dans les negotiations, & de toutes les infractions des Treues, & de tout ce qu'on auoit accordé avec eux; dont ils vsoient à discretion pour se preualoir des occasions de courir son Royaume, & de saccager les frontieres. Il assigna vn grand Conseil pour auiser aux moyens de s'en vanger, il y manda tous les Grands, & aucun n'y manqua des principaux Seigneurs de son Sang, que le seul Duc d'Alençon, qui s'en excusa sur les incommoditez de son aage & sur la pesanteur de sa taille, qui le rendoit incapable de voyager. Tous témoignèrent en cette assemblée, qu'il ne falloit plus dissimuler vne si juste indignation, qu'il y auoit de la honte de plus écouter aucune proposition de la part des Anglois, & de differer plus long-temps d'en venir à vne guerre ouuerte. Pour le Duc de Bourgogne Oncle du Roy, qui auoit plus de part à la conduite des affaires, il ne conclud pas seulement à la defensiue, il remonstra que le Royaume estoit assez puissant pour porter ses Armes iusques en Angleterre, & donna ordre de la part du Roy à tous les Officiers de guerre, & aux Capitaines, de se rendre à la my-Iuillet à Arras, où l'on feroit la reueuë de toutes les troupes.

Il prit aussi le soin d'vne Armée nauale, qu'il fit équiper à l'Ecluse, qui est vn port de Mer fort celebre, & en donna la conduite & le commandement à Messire Iean de Vienne, Admiral de France, personnage aussi plein de vaillance que d'ambition & d'honneur, qui deuoit auoir sous luy quinze cens hommes d'élite & armez de pied en cap. Et cependant, afin de commencer à accoustumer les Anglois à auoir les ennemis chez eux, & afin de les tenir en haleine en attendant le reste de la flotte, qui deuoit estre commandé par le Conestable de France, par le Mareschal Louïs de Sancerre, & par Enguerran Sire de Coucy, il l'enuoya en Escosse pour disposer le Roy qui estoit nostre Allié, à fauoriser l'entreprise, & pour tenir la Mer iusques à leur arriuée.

Comme il fallut faire de nouvelles forces, il fallut aussi de nouvelles Finances; & on eut assez de peine à leuer vn emprunt sur le Clergé & sur le peuple, sur la parole du Roy; qui trompa bien du monde quand il s'acquitta de sa promesse. Mais en mesme temps, l'on doubla toutes les Tailles & les impôts, tant des villes que de la campagne, & l'on vsa d'emprisonnement & de toute sorte de rigueurs enuers ceux qui refuserent de payer plus qu'ils ne pouuoient. Et cela fit de miserables mendians des meilleurs Artisans des villes, qui abandonnerent leurs Boutiques & leur propre país, pour aller chercher à viure dans les terres étrangères.

CHAPITRE SECOND.

- I. *Iean de Bourgogne Comte de Neuers épouse la fille du Comte de Hainaut.*
- II. *Le Roy assiste aux nopces & fournit 9. courses aux Tournoy.*
- III. *Le Roy de Navarre enuoye pour empoisonner les Ducs de Berry & de Bourgogne.*
- IV. *L'empoisonneur pris & puny.*

CE voyage d'Angleterre fut pour quelque temps differé, parce que le Roy voulut honorer de sa presence le double mariage accordé entre les deux Maisons de Bourgogne & de Hainaut, pour les Comtes d'Ostreuant & de Neuers. Le Duc de Bourgogne jugea que cette alliance seroit également vtile à ses interets & à ceux de la France, parce qu'il attireroit à son party, & qu'il détacherait de celuy des Rebelles de Flandres, vn Prince qui les auoit fort assistez. C'est pourquoy les nopces se firent avec beaucoup de joye & en grand appareil, le douziesme du mois d'Avril en la ville de Cambray, où le Roy se rendit avec

tous les Princes & les Grands de la Cour, & où il y eut aussi grande assemblée de Seigneurs de Bauieres, de Lorraine, & de diuers Estats de l'Allemagne. Il s'y fit de beaux tournois & le Roy y fit admirer sa force & son adresse en neuf courses de lance qu'il fournit brauement contre vn Cheualier de Hainaut nommé Mesfire Colart d'Espinoi. Les plus sages y trouuerent à redire comme à vne chose sans exemple, qui n'estoit pas sans peril, & qui estoit au dessous de la Majesté; mais ils s'en consolent par le succez d'vn si glorieux essay de sa premiere Cheualerie, qui accreut leur affection, & qui mit ce ieune Prince en grande estime chez tant de Nobles étrangers.

Année
1385.

Comme il n'y a point de ioye dans le monde qui ne soit bien-tost trauersee, & qu'on ne paye presque comptant de quelque nouvelle inquietude, celle-cy fut suiuite d'vn dernier attentat de la part de Charles Roy de Nauarre. La haine qu'il portoit à ses Cousins les Ducs de Berry & de Bourgogne, l'auoit fait resoudre de les empoisonner, & il se seruit pour cela du ministere d'vn Anglois nommé *Jean d'Elstein*, qu'vne longue confidence auoit rendu capable de toutes sortes de crimes pour executer ses passions. Les bienfaits qu'il auoit receus de luy, & la recompense qu'il luy promettoit encore, luy firent accepter cette detestable commission, sans en examiner ny la honte ny le peril, & il vint en France pour trouuer le moyen d'employer vne certaine poudre, que ce Roy luy donna; mais son asfiduité de quinze iours entiers, le rendit suspect auprez des Officiers de la bouche de ces deux Princes dont il s'aprochoit avec trop d'empressement. Dieu permit par vn effet tout particulier de sa protection enuers la Maison Royale, qu'on l'arrestât & qu'on le menât deuant le Preuost de Paris, qui le fit mettre à la gehenne, & d'abord il confessa son malheureux dessein. Il dit mesmes que le poison qu'il auoit apporté estoit si cruel & si subtil, que pour peu que ces Princes en eussent pris, ils auroient esté saisis d'vne subite chaleur, ou plustost d'vn embrasement d'entrailles qui leur auroit consumé les parties nobles avec des douleurs inconceuables: qu'ils auroient esté insupportables à eux mesmes, que tout le poil leur fut tombé, que c'eut esté redoubler leur suplice de les approcher avec quelque remede, qu'on leur eut emporté la chair par tout où l'on les auroit touchez, & qu'ils fussent morts dans les trois iours. Il fut puny comme il meritoit, son corps fut mis en quartiers qu'on porta aux quatre portes de la Ville, & sa teste au bout d'vne lance, pour donner horreur de pareils parricides. Telle fut la fin de ce detestable, que la seule passion d'vne cruelle auarice auoit fait conspirer contre la vie de ces deux Ducs, qui dès le lendemain de cette execution furent en l'Eglise de Nostre Dame de Paris, rendre graces à Dieu de les auoir si miraculeusement conseruez.

CHAPITRE TROISIEME.

- I. *Deliberation pour le Mariage du Roy, conclud en faueur d'Elizabeth de Bauieres.*
- II. *Ambassade enuoyée en Bauieres pour la demander.*
- III. *Le Roy l'épouse à Amiens.*

LE Roy estant en aage d'estre marié, & de donner des heritiers de sa Couronne, les Princes firent vne grande assemblée de tous ceux du Sang Royal pour deliberer du party qu'on choisiroit, & les auis furent assez differents. Le Duc de Bourgogne donna son suffrage à la fille d'Estienne Duc de Bauieres, dont il exalta fort la Noblesse, & la puissance de sa Maison, & d'autres qui luy vouloient donner l'exclusion en faueur d'vne fille d'Autriche, appuyerent leur auersion sur ce que ce Duc Estienne auoit depuis peu quitté l'obeissance de l'Eglise pour adherer au schisme. La troisième qu'on proposa fut la fille de Iean Duc de Lorrain.

N iij

Année
1384.

ne, & l'on ioignit à son merite celuy de ses Ancestres dans le seruice de nos Roys qu'ils auoient non seulement suiuy dans toutes leurs Guerres, mais qui auoient sacrifié leur vie dans les combats avec vne fidelité perpetuelle, qui sembloit preferable à toute sorte de considerations de biens & d'autres auantages. Cette diuersité d'opinions fit qu'on s'en remit à l'inclination du Roy; & pour en decider, on enuoya vn Peintre sur les lieux qui tira le pourtraict des trois Princesses, mais la pomme de la beauté écheut à Elizabeth de Bauieres lors aagée de quatorze ans, qui sembla plus agreable aux yeux du Roy. On depécha aussi-tost au Duc son pere vne belle Ambassade d'illustres Cheualiers, qui luy firent la demande, & ils luy firent bien valoir l'honneur que le Roy luy faisoit de desirer sa fille pour Compagne de sa fortune, & l'auantage que ce seroit à sa Maison, d'auoir part à la glorieuse posterité qu'on deuoit attendre d'une si grande alliance. Le Duc les entendit avec beaucoup de ioye, & apres leur auoir témoigné que le Roy l'honoroit au delà de sa puissance & de son ambition, il leur deliura sa fille, qu'ils parerent de pierreries & de riches estoifes d'or & de soye comme leur Reine, & qu'ils amenèrent en France dans vn Char couuert, avec vne belle suite de Seigneurs & de Dames.

Le Roy receut comme vn Prince amoureux la nouvelle de son arriüée, il partit aussi-tost le dixième de Iuillet, passa par saint Denys pour y faire ses prieres, & de là poussa en toute diligence à Amiens, où il l'épousa le iour mesme de son entrée. Si ie ne craignois d'estre trop long dans le recit de la magnificence de cette feste, ie ferois voir qu'il n'y fut rien épargné de tout ce qu'on put inuenter pour la rendre la plus triomphante du monde, mais les Herauts l'ont assez publiée pour m'en dispenser. Le Roy partit trois iours apres, & laissa l'Epouse en la garde de la Duchesse douairiere d'Orleans & du Comte d'Eu, tous deux dignes d'un si pretieux dépost par la consideration de leur grand aage & de leur qualité.

CHAPITRE QUATRIESME.

- I. *La Flotte de France battüe de la tempeste.*
- II. *Jean de Vienne Admiral de France Harangue les soldats pour les assurer.*
- III. *Et passe en Escosse.*
- IV. *Le Roy d'Escosse le mécontente.*
- V. *Ses exploits sur les frontieres d'Angleterre & d'Escosse.*
- VI. *Les Escossois manquent à l'alliance & à l'affection qu'ils deuoient aux François.*

PArmy les réjouissances de ce mariage, on faisoit par tout des Processions & des prieres publiques, pour obtenir de celuy qui commande à la Mer & aux vents, vn temps fauorable au passage d'Angleterre, & la ferueur fut d'autant plus grande qu'on sçauoit que depuis le milieu du Printemps, il regnoit vne si furieuse tempeste (elle dura iusques au milieu de l'Esté) que nostre Flotte de soixante Vaisseaux, qui estoit à l'Anchre, estoit presque ruinée à force de s'estrechoquer. Avec cette disgrace elle courut encore le danger d'estre dissipée ou mise en cendres, car les Anglois qui l'attaquerent, & qui toujors furent repoussez, employerent le reste de leurs soings à chercher tous les moyens de la brusler. Ils s'auiserent pour cela de faire vn Brusleau d'un Nauire plein de bois sec, frotté de poix & d'autres mixtions d'artifice, mais nos Mariniers ne l'eurent pas si tost détourné, qu'un nouuel accident suruint qui occupa toute leur experience. L'apparence d'un beau temps qui leur auoit permis de se mettre en mer, se changea si soudainement contre toutes les coniectures de leur art, qu'on eut dit que l'Œ-

céan s'estoit déclaré contre leur navigation, & que le Ciel mesme leur vouloit refuser sa lumiere pour les conduire. Il se couvrit de tenebres, & n'éclaircit qu'avec des feux & des tonnerres épouventables, qui faisoient voir vn desespoir presque general sur le visage aussi bien que dans les travaux inutiles des matelots, qui furent contraints de relascher & de s'abandonner à l'impetuosité des vents, & qui regagnerent le Port avec tant de bon-heur, qu'ils n'oserent se vanter que leur adresse eut eu plus de part à leur salut que la Prouidence diuine.

L'Admiral sceut que la peur du naufrage auoit fait murmurer plusieurs de nos gens, & qu'il leur estoit eschappé parmy les vœux qu'on fait en de pareilles occasions, qu'ils ne s'exposeroient plus à l'inconstance des flots, mais il ne desespera pas de changer vne resolution qui ne deuoit pas durer plus que la tourmente, en des personnes qu'il creut trop engagées à maintenir leur reputation. Il fit mettre pied à terre à toute l'Armée, il assembla tous les Commandans, & ayant blâmé doucement d'abord ceux dont le courage auoit esté ébranlé d'vne si perite contraste de la Fortune, il continua ainsi son discours. Vous ne sçavez pas d'aujourd'huy que tous les grands desseins sont fuiets au fort, & que si l'on consideroit le peril de chaque entreprise, qu'il ne se feroit rien ny de grand ny de genereux, par la necessité indispensable qui rend tous les proiets soumis à mille fortes de hazards. Le laboureur qui seme le grain, n'ignore pas que les oiseaux ne luy en dérobent, & si l'on ne consentoit à leur faire part de la moisson, il ne se trouueroit personne pour cultiuer la terre. Il se rencontre des difficultez à combattre, par tout, mais il n'y en a point mes braues Compagnons, qu'vne veritable vertu ne doie affronter, s'il est vray que la parfaite generosité ne se plaise que dans les perils, & s'il est deffendu de tirer de la gloire de son bon-heur, si ce n'est qu'on ne l'ait acquis malgré des aduersitez qu'on ait surmontées. C'est par ce moyen là que vos peres ont gagné tant d'honneur dans le monde, & si vous auez le mesme courage sous le mesme nom, sous les mesmes enseignes, & sous les mesmes armes, ie vous assure d'vn mesme succez, & que cette expedition nous reüssira aussi glorieusement. Mais que me seruiroit-il de vous exhorter dauantage? si le Ciel mesme vous y conuie d'vn visage si serein, si la Mer deuenüe tres pacifique, de tres furieuse qu'elle estoit auparauant, vous promet vne navigation tranquille, & si nos Parrons & nos Matelots si experts à la marine, & si capables de vous mener seurement au milieu des dangers, vous prient de vous fier à leur parole, & vous pressent d'vser du temps & de l'occasion qui se presentent si favorables. Que reste-il donc que de partir? or sus courage suiuez moy, mais suiuez moy avec vne ferme creance dont vous deuez estre persuadez, que i'ay plus de passion de bien faire que de bien dire, & que ie seray toujours plus ialoux d'excuter & d'agir que de commander.

A mesme temps il sauta le premier dans son Vaisseau, tous les autres en firent autant à son exemple, & la flotte singla si droit & si heureusement, qu'ils arriuerent en moins de trois iours en Escosse. Ils prirent terre à Edimbourg, & afin que personne ne se pût flatter de l'esperance du retour, il renuoya ses vaisseaux en France pour amener le reste de l'Armée qu'on destinoit contre l'Angleterre. Il manda par mesme moyen la sterilité & l'incommodité de subsister dans vne terre, qu'il reconnut plus deserte qu'habitée presque toute couuerte de Montagnes, & plus pleine de sauuagine que de bestail, & supplia les Princes de faire trouuer bon au Roy, qu'il hastât l'accomplissement d'vne entreprise qui ne pouuoit traifner en longueur sans de grands inconueniens. De là il alla saluer le Roy d'Escosse, qui s'enquit aussi-tost de la santé du Roy & de ses Oncles, & luy ayant donné audience pour parler du sujet de son voyage, il luy dit entr'autres choses. Ie vous ay amené des François, pour satisfaire au grand desir que vous en auez témoigné tant par lettres que par Ambassades, & pour seruir vostre Maesté fidèlement & genereusement contre les anciens ennemis de son Royaume. Ils sont tous pleins de cette noble volonté, & comme la tréue est sur le point d'expirer, ils vous suplient, & moy ie vous en coniuire, de les employer tout chaudement, auparauant qu'vn plus grand loisir refroidisse leur courage. Mon

Année
1385.

Année
1381.

opinion feroit donc, Sire, qu'on ne perdît point de temps, & que marchans d'abord avec ce que vous nous pourriez joindre de troupes presentement, nous ferions davantage que si nous attendions apres de plus grandes forces.

Tous les Grands de la Cour là presens, furent de meisme avis, mais le Roy ne le pût goûster, & comme s'il n'eut point fait d'estat d'un si petit nombre de François, il fit vne nouvelle Tréue de trois Semaines, sous pretexte de fortifier son Armée de nouvelles leuées. Cependant non content de tenir nos gens à rien faire dans Edimbourg, qui est vne coste fort infertile, il fit publier qu'on n'eût à ne leur rien donner qu'en payant comptant, & ils furent ainsi contraints de viure aux dépens de leur équipage iusques au huietième de Juillet, qu'il leur ioignit trois mille Escossois. L'Admiral partit aussi-tost d'aprez du Roy, & apres vne solitude inculte de plus de vingt lieuës, qui sert de frontiere aux deux Royaumes, il entra comme vn Lion affamé dans l'Angleterre, & courut iusques au milieu sans trouuer de resistance, portant le fer & le feu sur tout ce qui se rencontroit d'hommes, de Villes & de maisons, & fit vne si cruelle Guerre qu'on pouuoit dire de ses troupes, ils ont tué l'Habitant & l'Estranger, ils ont massacré puelle-melle, le vieillard & les enfans qui pendoient aux mammelles de leurs Meres.

Apres huit iours de sac & de carnage, ils se trouuerent deuant le Chasteau de Dovart, qui est tres fort de situation, & que les Anglois auoient abondamment muny d'hommes & de viures: & comme l'Admiral sceut des Escossois qu'ils l'auoient plusieurs fois inutilement assiéger, il leur proposa de le prendre pour signaler leur premier exploit. Il leur promit d'en venir à bout, & il leur offrit mesmes de mettre ses gens en vn Corps separé pour ôter la difficulté des langues, & de leur laisser la droite, mais il luy fut impossible de les y faire consentir, & ce fut à luy à entreprendre cette conquête avec ses seules forces, dans la necessité que sa valeur luy imposa d'attaquer la place. Il enuoya sommer le Gouverneur, & sa réponse fut qu'au lieu de perdre son temps apres vne si folle entreprise, qu'il feroit bien mieux de s'en retourner plus viste qu'il n'estoit venu, & qu'il l'estimeroit bien-heureux s'il pouuoit ramener les François avec cét auantage, de les auoir gardé des embûches & de l'infidelité ordinaire & naturelle des Escossois.

Il recut cela comme de la part d'un ennemy qui le vouloit épouuanter, il poursuiuit son siege, & les assauts des deux premiers iours furent fort rudes & sanglans de la part des François, qui cherchoient de l'honneur en cette occasion, pendant que les Escossois iugeoient des coups sans se remuer, comme s'il n'y eussent eu aucun interest. L'Admiral n'en fut que plus animé, & enfin les Arbalestriers qu'il auoit rangez autour du Chasteau, firent si bien leur deuoir, qu'ils repousserent les assiegez & les emporterent de force. Toute la Garnison passa par le fil de l'épée à la reserue du Gouverneur tout seul, le feu succeda au pillage, & on traitta de mesme deux autres Chasteaux qu'on força, dont j'ay perdu les noms. La mauuaise contenance de nos Alliez, & le refus qu'ils firent d'assister nos gens, donnerent bien quelques defiances à leur General, mais cela n'empescha pas qu'il n'employât le reste du mois à courir le pays, sinon qu'il mit toutes ses troupes ensemble, & qu'il se donna garde de quelque mauuais party: & à cela seruit beaucoup l'escorte & l'entremise du Comte de Douglas, qui demeura toujours avec les François, & qui leur rendit toute sorte de bons Offices.

CHAPITRE CINQUIESME.

I. Entreprise de François Acreman Chef des Flamends sur la flotte du Roy.

II. Découverte & punie.

Cependant que l'Admiral met à feu & à sang la frontiered'Angleterre, & que les troupes Françoises destinées pour le secourir attendent le vent pour s'embarquer

s'embarquer, on est tout estonné de la perte d'un Vaisseau chargé de munitions, & tout prest à faire voile, lors que l'on s'en défioit le moins. On aprit aussi-tost que c'estoit vne trahison des Gantois, & on sçeut qu'ils continuoient leurs mauvais desseins sous la conduite d'un nouveau Chef choisi dans la populace nommé Francion, qui passa à Dam, qui est un fameux port de Mer, & qui complotta secrettement avec quelques-uns du lieu pour faire brusler quelque nuit la flotte de France. Il se trouua assez de gens mal intentionnez pour faire cette entreprise, & l'on la communiqua à quelques-uns de Lescluse, qui promirent de rompre les gonds des portes au premier sommeil, & de les abbatre soudement pour donner passage aux Rebelles, que rien n'eût empesché d'exécuter ce pernicieux dessein, si quelques-uns des Coniurez ne l'eussent reuelé au Gouverneur de la Ville.

Année
1,85.

Il se saisit aussi-tost des Chefs de la conspiration, qui estoient dispersez en diuers endroits, & le lendemain au point du iour, il fit partir un Courrier pour en donner aduis au Roy & aux Princes, qui luy manderent de leur faire couper la teste pour donner un exemple de la vengeance d'une si grande perfidie. La ville de Dam en estant coupable, on prit aussi resolution de la ruiner, toute forte qu'elle fût par ses murailles & par le nombre des habitans; & pour empescher que les Conspirateurs qui estoient dedans, n'échappassent à la colere du Roy, on y employa tout chaudement les troupes destinées pour le passage d'Angleterre.

CHAPITRE SIXIÈME.

- I. *La ville de Dam assiégée par le Roy en personne.*
- II. *Sa résistance opiniastre.*
- III. *Elle parlemente.*
- IV. *Les Habitans essayent de se sauuer.*
- V. *La ville est forcée.*
- VI. *Clemence du Roy.*
- VII. *François Acreman échappe au Connestable.*
- VIII. *Le Roy donne la Ville de Lescluse au Duc de Bourgogne.*

LE siege fut aussi-tost formé que commandé, & sur le refus d'ouurer ses portes, la ville fut fortement attaquée; mais elle se defendit avec la mesme vigueur & elle eut assez d'opinion en ses forces, pour defier avec injures nos Cheualiers François, que ceux de dedans laissoient monter aux murailles pour les renuerfer de plus haut. Leur Artillerie secondoit les coups de main avec un tonnerre & vne grese continuelle de carreaux & de toute sorte de traits, & elle n'épargnoit pas mesme le quartier du Roy, où ils tiroient sans aucun respect des Fleurs-de Lys, & où ils firent plusieurs massacres aux pieds de sa Maiesté, qui n'en fut que plus irritée, & qui iura de ne point partir de deuant la place qu'elle n'eut reduit les Rebelles. L'entreprise pourtant fut si difficile, qu'on ne put dire au bout de quinze iours qu'elle fût beaucoup auancée, & comme leurs machines faisoient de grands obstacles aux aproches, le siege auroit esté plus long, si l'on ne se fut auisé de faire certains engins de bois qu'on appelle des Truyes, pour aborder les murailles & pour renuerfer les pierriers. Cela fit un grand effect en peu de iours, & les assiegez qui s'en apperceurent, commencerent à rabattre de leur orgueil, & à reconnoistre que le feu de leur impetuosité n'estoit qu'une fausse valeur. Ils resolurent de s'assembler pour prendre conseil entr'eux, & voycy quel fut le sentiment des plus sages.

Nous n'auons pas, dirent-ils, moins de cœur qu' auparauant, mais comme nos forces sont dissipées & abbatuës sous le poids d'un si long siege, il est de nostre prudence de considerer que nous auons à faire à des gens qui ne demordent rien de

○

Année
1385.

leurs entreprises, & de preuoir que la fin de celle-cy ne nous peut estre que funeste. Tout ce que nous pouuons faire c'est de tascher à traiter pour sortir d'icy vies & bagues sauues, & il ne s'agit pas de peser sur l'affront qu'il y a de se rendre, quād il n'y a point d'autre expedient pour sauuer sa vie. C'est vne necessité plus sensible que toutes les iniures, & peut-estre qu'en nous rendant au Roy, nous viurons plus à nostre aise sous la loy qu'il nous imposera, que nous n'auons pû faire dans la pretenduë obligation de nous maintenir dans nos Coustumes & dans la iouissance de nos Priuileges. Ce conseil fut embrassé de tous les Bourgeois, on deputa aussi-tost vers le Roy, & ils accorderent d'abord de donner cinquante ostages au choix de sa Majesté dont la teste répondroit de la fidelité de leurs Concitoyens.

Ils ne meritoient pas seulement qu'on les écoutât, mais on ne laissa pas de leur donner audience, de deliberer sur leurs propositions, & mesme de faire cessation d'armes. Toute la difficulté fut à resoudre la maniere de les receuoir, afin de ne point commettre l'authorité du Roy, & comme cela donna lieu d'exager l'injure qu'elle en auoit receuë, quelques vns de la Ville eurent le loisir de se représenter l'horreur de leur faute. Ils desespererent de leur pardon, ils se condamnerent eux-mesmes, & se iugeans indignes de misericorde, ils aimerent mieux la dérober par la fuite, que de l'attendre de la clemence du Roy. Ils s'enfuirent de nuit à trauers les Marets que les François ne gardoient point, & comme cela ne se put faire sans bruit, on en fut auerty par les sentinelles prochaines, & le point du iour decouurit la verité de cette euasion. On rechassa bien viste ceux qui vouloient suiure les premiers fuyarts, & tout d'un temps on vint attaquer la ville, sans craindre de se ietter dans la bourbe des fossez pour approcher des murailles.

Iamais nostre Noblesse ne fit paroistre plus d'ardeur qu'en cette occasion, elle s'exposa genereusement à tous les perils de l'escalade, & donna tant d'affaires aux assiegez, que ne pouuans resister aux coups de main, non plus qu'à l'accablement des flèches & des carreaux qui tomboient sur eux, ils perdirent tout courage, & abandonnerent leurs murailles. Cela arriua le vingt-huictième d'Auril, iour memorable par le sac de cette mal-heureuse ville, où nos gens se lancerent comme des Lions qui vont au carnage. La tuërie fut grande d'abord, & c'estoit vne étrange pitié d'entendre les crys épouuatables des vainqueurs, & les gemissemens des vaincus, & de voir les femmes & les enfans courir, tantost à l'un, tantost à l'autre de nos soldats, pour trouuer quelqu'un qui les prît à mercy, iusques à ce que le Roy eut fait publier qu'on pardonnât au petit peuple qu'on trouueroit sans armes.

Cét ordre fut ponctuellement executé, & tout le massacre tomba sur cinq cents hommes qui auoient encore les armes à la main, mais le pillage fut vniuersel, & la ville tellement abandonnée à la discretion du soldat qu'il rasa mesmes vne partie des murailles. Le Connestable ne fut pas content de cet exploit, il se mit à la poursuite des fuyarts, & les mena tuant & battant tant que le iour dura. Son principal dessein estoit de prendre Francion Chef des Flamends, & ayant decouvert qu'il estoit dans vne maison forte à six lieuës de Gand, il l'alla attaquer, il l'emporta d'emblée, & tua tout ce qui s'y rencontra, mais il n'y trouua point celuy qu'il cherchoit, qui s'estoit prudemment retiré dès le soir precedent en la ville de Gand: il démolit cette forteresse pour la rendre inutile aux Rebelles, & delà vint rejoindre le Roy, qui partoit pour Lescluse. Cette ville estoit vn des meilleurs Ports de son Royaume, autant pour la guerre que pour le trafic, & pour cette consideration, le Roy qui en vouloit faire vne des meilleures places de Mer qui fût en son Royaume, donna ordre pour y bastir vn fort Chasteau de pierre & de brique pour la seureté des Vaisseaux, & y laissa vne bonne garnison; mais à peine eut on fait les pilloris & ietté les premiers fondemens, qu'il fit present de cette ville au Duc de Bourgogne son Oncle, pour la ioindre à la Comté de Flandres, qu'il possedoit à cause de sa femme.

C H A P I T R E · S E P T I E S M E .

- I. *Le pays de France pillé par les François.*
- II. *Furieufe auersion de quelques prisonniers Flamends contre nostre Nation.*
- III. *Leur constance à souffrir la mort.*

LE Roy voulant continuer sa iuste vengeance sur les Reuoltez de Flandre, fit passer les troupes au petit pays du Franc, qui est assez proche de la Zelande, fort abondant en pasturages, & assez facile à garder à cause des Marests qui l'environnent. Nos gens n'y entrerent pas sans trouuer beaucoup de resistance, & sans essuyer plusieurs embuscades, qui n'empescherent pas neantmoins, que tout ne fut mis à sac, pour chastier les Habitans de tous les maux qu'ils auoient fait depuis cinq années de rebellion. Le butin fut tres grand, & on y ioignit encore nombre de prisonniers des plus apparens, qu'on excepta du carnage pour en tirer de grosses rançons. Les Oncles du Roy qui en furent auertis les firent retenir en son nom, afin que leur suplice seruît d'exemple au reste des Flamends, & tous furent mis au fil de l'épée, à la reserue de vingt-quatre seulement, qui estoient tous parens, de mesme race & les plus riches de cette petite terre. Plusieurs Seigneurs intercederent pour eux, & le Roy qui les voulut voir, leur auroit aisément accordé leur grace, si leur insolence ne les en auoit rendus indignes. Comme on leur eut demandé en sa présence quel sujet d'auersion contre la France les rendoit si enclins à la reuolte, le plus notable d'entr'eux répondit arrogamment: Le Roy est assez puissant pour assujettir les corps des plus genereux hommes du Monde, mais il n'aura iamais le pouuoir d'asseruir les esprits des Flamends; & parlant trop hardiment du naturel opiniastre de sa nation, il eut bien le front de dire que quand le Roy les auroit tous fait tuër, que leurs os tous secs se rassembleroient pour le combattre.

Cela le piqua si viuement & tous ceux de la Cour, qu'il commanda qu'on leur trenchât la teste, & pour faire voir qu'il y auoit plus de brutalité que de grandeur de courage en ces rustres-là, c'est quel vn d'eux fut assez dénaturé pour s'offrir de mettre cet Arrest à execution, & il le fit aussi avec autant d'adresse que de dureté de cœur, & sans donner plus de coups qu'il n'y auoit de patiens, sur l'esperance qu'on luy donna de luy sauuer la vie. Beaucoup de Courtisans qui furent presens à ce suplice, n'admirerent pas sans sujet la constance de ces miserables qui attendoient la mort sans fremir, & mesme sans tourner le visage pour conduire avec vne compassion qui est assez naturelle, le glaiue de ce bourreau sur le col de leurs peres, de leurs freres, & de leurs proches. Mais quelle tendresse pour autruy pouuoient auoir des gens qui n'estoient pas sensibles à eux mesmes, & qui sans peur aussi bien que sans pitié, prestoient leur teste si franchement, que ie concludrois en leur faueur pour vne reputation égale à celle des plus illustres Martyrs, s'ils auoient souffert pour le bien de leur patrie ou pour la verité de la Religion. Le recit en fut fait au Roy, & comme il sceut que celuy qui les auoit decapitez, estoit parent au troisieme degré du plus esloigné, il detesta sa cruauté & commanda qu'on eut à extirper ce reste mal-heureux d'une race si funeste, qui souffrit publiquement la iuste recompense d'une inhumanité si publique & si inouye.

Année
1385.

CHAPITRE HUITIÈME.

- I. *Menaces du Roy d'Angleterre à l'Admiral de France.*
- II. *Sa courageuse réponse.*
- III. *L'Admiral tâche de disposer les Escossois au combat.*
- IV. *Ils l'abandonnent.*
- V. *Il se retire, & rentre en Angleterre par un autre endroit.*
- VI. *Ses amours avec une Cousine du Roy d'Escoffe, l'obligent à revenir en France.*

Richard Roy d'Angleterre pressé par les plaintes de ses peuples, & par le ressentiment qu'il avoit des ravages que les François faisoient dans son Royaume, fit vn grand amas de troupes pour les aller défaire, & afin de donner plus d'éclat à cette expedition il enuoya deuant vn Trompette avec vne lettre pour l'Admiral. Elle paroissoit d'abord assez ciuile, & la suscriptiõ estoit: A nostre amé Cheualier de France Messire Iean de Vienne, mais petit à petit il s'échauffoit, & apres auoir deprimé l'estat des François d'vn stile fort empoulé, il finissoit par vn coup de tonnerre furieux & menaçant. Ne vous vantez pas mal à propos de vostre folle temerité, luy mandoit-il, & ne croyez pas auoir beaucoup étendu pardeça la reputation de vos armes. Ce brigandage ne fera pas long-temps impuny, & viue Dieu, deuant qu'il soit peu de temps, tout ce que vous commandez de gens, l'expiera sous le fer victorieux de mes Anglois, qui les ébrancheront comme des Arbres inutiles; soit que vostre presumption vous donne la hardiësse de les attendre, ou que le desespoir vous oblige de venir chercher la mort, & de vous precipiter dans leurs armes.

L'Admiral s'échauffa si peu de toutes ces brauades, que le Trompette ne s'aperceut pas de la moindre émotion tant qu'en dura la lecture, au contraire, il le promena par tous les quartiers de son Armée, afin qu'il en put faire vn plus fidelle recit au Roy son Maistre, il luy fit bonne chere, il le chargea de presens, & le renuoya avec cette réponse. Je ne suis pas fort surpris du contenu en la lettre de ton Roy, on ne sçait que trop que le droit de la guerre, qui autorise tous les maux qui se peuuent faire d'ennemy à ennemy, luy donne toute liberté de m'offenser. Je m'étonne fort peu de ses menaces, mais si les Escossois ne nous veulent secourir, & s'ils ne nous promettent de mieux faire qu'ils n'ont fait iusques à present, ie ne suis pas si presomptueux que de croire qu'il me fût possible de défaire toute son Armée avec si peu de forces. J'ay pourtant beaucoup de passion de luy faire voir que les François sont capables de hazarder quelque chose hors de leur pays, & il ne riendra qu'à luy d'en faire l'experience dans l'occasion d'honneur que ie luy propose. Qu'il fasse choix de trente des plus braues de son Armée contre dix des nostres, qu'il triple le nombre des siens contre cent François, & ie ne refuseray pas encore d'en donner iusques à cinq cens pour combattre mille Anglois. Enfin quoy que ce soit offrir vn grand auantage & risquer beaucoup de nostre part, nous luy tiendrons parole, & nous voulons bien mesme qu'il soit le Iuge du Camp & du combat.

Le Roy d'Angleterre persistant sans sa resolution de tomber sur l'Admiral avec toute son Armée, se mocqua de ce deffy; il dit qu'il n'appartenoit point aux François de luy rien prescrire; & cependant Messire Iean de Vienne qui ne respiroit qu'apres vne Bataille tâcha d'y disposer les Escossois, & leur en alla faire la proposition en ces propres termes qui m'ont esté fidellement rapportez. La condition presente, m'oblige de m'asseurer de vous sur le sujet de l'approche des

Anglois, & de vous demander si vous voudrez attendre leur arriuée, & si vous vous reloudrez au hazard d'une Bataille. Ils viennent en grand appareil, & tel que vous le sçavez de longue main, mais cette multitude ne m'épouuante aucunement, & ce n'est point pour flatter ny pour forcer les suffrages de la Compagnie, si ie vous represente que vous auez aujourd'huy les mesmes forces & les mesmes auantages, pour acquerir la mesme reputation que vos Ancestres ont si glorieusement remportée par la defaite des mesmes ennemis, autant de fois qu'ils ont plus presumé de la Iustice que de la force de leurs armes, & qu'ils ont mis leur esperance en la protection de celuy qui fait autant d'une poignée d'hommes que de beaucoup d'armes. Si vous y voulez entendre, les François que ie commande prendront volontiers l'auant-garde pour satisfaire à l'ardeur qu'ils ont d'en venir aux mains avec les Anglois & de se signaler dans vne terre estrangere, ils accepteront de bon cœur le party de soustenir le premier choc: mais comme nous n'auons que ce iour icy pour deliberer, il n'y a point de temps à perdre, & il faut que nous sçachions ce que vous auez enuie de faire, de crainte que venans à nous abandonner, les ennemis ne nous enueloppent sans nous donner le loisir de nous mettre en seureté.

Année
1385.

Tant de belles raisons furent mal employées enuers des gens qui estoient sourds à tous les conseils d'honneur; il n'y eut que le seul Comte de Douglas qui les appuya, mais il estoit trop foible contrevne multitude farouche, qui répondit qu'ils liuretoient passage aux Anglois par tout où ils voudroient, pourueu qu'ils leur promissent de ne rien entreprendre sur les places d'Escoffe. L'Admiral fort surpris, leur demanda que feront donc vos Alliez que vous auez fait venir avec tant d'empressement, puis qu'ils n'ont aucun lieu de retraite? ils feront ce qu'ils pourront, luy repartirent-ils, & sur cela ils se retirerent. Le lendemain, l'Admiral eut auis par sa garde auancée, qu'un Camp volant de quatre mille Anglois estoit déjà à deux lieux de son quartier, & comme il ne se sentit pas assez fort pour leur resister ny pour garder la ville où il estoit, il suiuit le conseil du Comte de Douglas, il fit commandement à ses troupes de se tenir prestes à partir au premier signal, & les ayant assemblées. Nos affaires, leur dit-il, sont en vn estat qui ne me permet pas de mettre le point d'honneur en balance avec vostre salut. C'est à nostre adresse à nous tirer d'un peril où nostre courage nous a exposez, & qui n'est que trop confirmé par l'abandon de nos Alliez. Il faut sortir d'icy, & prendre le temps du sommeil des ennemis, pour passer à costé de leur Camp, qui n'est ny fortifié, ny assez bien gardé pour nous decourir & pour s'opposer à nostre retraite, pourueu qu'elle se fasse sans bruit.

Ce conseil fut loüé de tout le monde, chacun songea à faire les prouisions necessaires & à preparer son équipage, plustost qu'à se reposer, en attendant le signal du delogement. Ils costoyerent sourdement les Anglois endormis, & en moins de deux jours, ils eurent repassé la vaste solitude qui sert de frontiere aux deux Royaumes d'Angleterre & d'Escoffe. Le lendemain de leur depart, les coureurs Anglois rapporterent à leur Roy que les portes de la Ville qu'on auoit quittée estoient ouuertes, & qu'il n'y auoit point de gardes, mais cela passa pour vne ruse du mestier, on se defia de quelque embuscade, on n'en approcha qu'avec plus de precaution, & on la trouua enfin toute vuide de gens de guerre, & mesme d'habitans, qui s'estoient retirez à la plus prochaine forteresse avec tout ce qu'ils auoient de biens. Le Roy d'Angleterre bien estonné de cette surprise, y sejourna quelque temps pour reposer son Armée qui estoit fort fatiguée, mais il n'y fut pas quatre iours sans apprendre, que l'Admiral estoit rentré dans son Estat par vn autre costé, & qu'il y faisoit plus d'hostilitez qu' auparauant.

Il mit le feu dans cette ville, pour le suiure, il decourrit la marche des François par mille monceaux de cendres des villes brûlées, & par les corps morts dont ils auoient jonché la campagne, & il eut l'affliction d'auoir esté témoin de tant de ruines & de degasts sans en pouuoir vanger aucun, parce que les François sçachans son arriuée se contenterent de ce qu'ils auoient fait. Ils repasserent en

Année
1385.

Escoffe pour se rafraischir en la ville de saint Iean , & dans la Comté de Duglas ; & l'Hyuer qui approchoit contraignit les Anglois à se mettre en quartier , avec le dépit d'auoir fait vne si grande leuée de Bouclier , & d'auoir tant fatigué , sans auoir pû seulement voir l'ennemy. L'Admiral cependant se diuertit à la Cour d'Escoffe , & comme c'est assez la coustume des Guerriers de se delasser des travaux des armes dans les mollesses de l'amour , il se laissa prendre d'inclination pour vne Cousine du Roy qui ne luy fut point farouche ; mais ce Prince & toute sa Cour porterent si haut cet affront fait à leur sang & à leur país , que ce ne fut pas vn petit bon-heur à l'Admiral , d'éuiter les parties qu'on luy dressa pour l'assassiner , & de pouoir adroitement recouurer des vaisseaux pour luy & pour les siens , qu'vn vent fauorable ramena en France.

CHAPITRE NEVFIESME.

- I. *Pierre de Courtenay Cheualier Anglois , desie en duel Messire Guy de la Trimouille pour l'honneur des deux Nations.*
- II. *Et l'oblige d'accepter le combat.*
- III. *Les Astrologues de la Cour choisissent vn iour heureux.*
- IV. *Font faire des armes au Sire de la Trimouille , & luy promettent la victoire.*
- V. *Le combat empesché par le Roy.*
- VI. *L'Anglois en tire aduantage , le Sire de Clary vange contre luy l'honneur de la France.*
- VII. *Et en est mal voulu & exilé par l'enuie des gens de Cour.*

IE n'aurois pas fait vn Chapitre dans vne Histoire generale , d'vn incident particulier comme celuy-cy , & d'autant plus que la conclusion en fut aussi ridicule que l'entreprise estoit vaine & presomptueuse ; si ie n'estimois à propos de donner vn exemple du peu de creance qu'on doit adiouster à l'art de deuiner & de predire les choses futures. Enuiron vn mois apres que le Roy fut reuenu du Siege de Dam à Paris , vn grand & notable Cheualier d'Angleterre , nommé *Pierre de Courtenay* , employa toute sa faueur auprez du Roy son Maistre , pour luy faire trouuer bon de deffier au combat Messire *Guy de la Trimouille* , & il l'obtint facilement d'vn Prince qui n'y estoit que trop disposé par la recompense qu'il auoit promise à celuy qui auroit le courage de soustenir en France , contre le meilleur Cheualier du Royaume , que la nation Angloise nous surpassoit en valeur & dans le merite des armes & de Cheualerie.

Il passa la Mer avec ce dessein , & comme le Champion qu'il auoit choisi estoit Fauory du Duc de Bourgogne , on y apporta vn peu de façon , & l'affaire balancée entre le scrupule de la Religion & le point d'honneur , on ne jugea pas que le sujet du combat deût estre admis. Le Roy mesme & les Grands de la Cour , qui ne pouuoient goustier que la seule vertu sans aucun pretexte de haine & d'animosité exposast deux Cheualiers si considerables , tascherent de les dissuader , & de leur faire connoistre que c'estoit vne entreprise contre les Loix de la Cheualerie , qui ne pouuoit estre agreable qu'à la curiosité du petit peuple. Mais l'Anglois se rendit si importun , à force de rebattre que c'estoit pour voir lequel des deux Royaumes emporteroit l'honneur des armes , que le Sire de la Trimouille craignit qu'il ne tirât auantage de son refus.

Il prit iour pour le satisfaire , & ce iour luy fut marqué par quelques Astrologues iudiciaires , qui n'auoient pour lors que trop d'accez & de credit en la Cour des Princes ; & comme il ne se faisoit rien de reputation & de consequen-

ce, que l'on n'eut consulté leur sçavoir, ils ne manquèrent pas à chercher dans le cours des Astres quelle constellation seroit la plus heureuse pour l'euement de ce combat. Je ne veux pas nier que l'Astrologie ne soit vne belle science, mais l'usage en doit estre moderé, & c'est si bien vn abus de pretendre qu'on en puisse pousser la perfection iusques à trouver des regles certaines pour predire l'auenir, que l'Apostre qui taxe cette presumption de folie, nous enseigne parmy les veritez de nostre Religion, que cette sorte de gens croyans magnifier leur mestier, tombent necessairement dans le mensonge. Pour moy ie diray qu'il y a tant de relation du futur au passé, que toutes les causes de l'auenir sont dans les choses passées, & que comme c'est le propre de Dieu seul, & comme il est de son essence de sçavoir ce qui procede du liberal arbitre qu'il nous a donné, il n'y a que luy à qui cette connoissance appartienne parfaitement. Année 1387.

Toutes ces considerations n'entrèrent point en l'esprit de ces Docteurs en iudiciaire, qui se chargerent insolemment de gouverner le succez de cette action. Ils firent trauailler aux armes de Guy de la Trimoüille, en quelques aduantageux momens & à certaines heures fatales, & toutes particulieres, pour receuoir vne force surnaturelle de l'influence des Planettes, & il leur eschappa encore d'asseurer au Roy & aux Princes, que le iour du combat seroit beau & que l'honneur en demeureroit à la France. L'euement fit bien voir la foiblesse & la vanité de leurs conjectures, & ils donnerent vne belle occasion à la Cour d'en faire des railleries, & de tourner toutes leurs predictions en ridicule; car non seulement il plut route cette belle journée, mais encore les deux Champions estant entrez en lice, deuant les murs de saint Martin des Champs, & ayans déjà couché les lances pour courir l'un sur l'autre, en presence d'un nombre infiny de peuple, la puissance si inuincible & si necessaire des Astres, ne put forcer la volonté du Roy & des Princes ses Oncles, qui enuoyerent deffendre le combat.

Pierre de Courtenay qui sçauoit bien que ce qu'on en auoit fait n'estoit point pour l'amour de luy, ne laissa pas de faire bonne mine, & de receuoir des presens du Roy en prenant congé de luy; mais ayant arresté quelque temps en Picardie auprès de la Comtesse de saint Paul sœur du Roy d'Angleterre, il ne se put empescher de dire, & de se vanter par plusieurs fois, qu'il n'auoit pû trouver de Cheualier en France qui eût osé s'éprouuer contre luy. Le Sire de Clary, qui estoit-là present, & qui portoit vn grand courage dans vn petit corps, creut qu'il estoit de son honneur de faire sa querelle de l'injure qu'il faisoit à sa Nation, il releua la chose du consentement mesme de la Comtesse, il proposa le Camp pour le lendemain, & il s'y porta si vaillamment, qu'il mit son ennemy tout chargé de coups hors du combat. Il n'y a personne qui n'estime cette action digne d'un parfait Cheualier, & qui ne demeure d'accord qu'il chastia justement l'orgueil de cet Anglois; mais les jugemens de la Cour ne s'accordent pas toujours avec le merite des personnes, & il y a des interests particuliers qui en decident tout autrement que le Public. Le Duc de Bourgogne qui enuioit au Sire de Clary la gloire qu'il auoit enleuée à vn de ses Fauoris, changea l'espece de l'affaire; il dit que c'estoit vn crime impardonnable à vn particulier d'auoir osé prendre vne journée sans permission du Roy, & il le fit poursuiure avec tant de rigueur, que ce braue Cheualier fut long-temps en peine, & ie l'ay veu chercher sa seureté tantost deçà, tantost de là, de crainte que ce qu'il n'auoit entrepris que pour la gloire de l'Estat, ne fût expié dans son sang comme s'il eût trahy sa Patrie.

Année
1385.

CHAPITRE DIXIÈME.

- I. Oppression de l'Eglise Gallicane par Clement.
- II. L'Abbé de S. Nicaise enuoyé pour leuer vn aide sur le Clergé.
- III. L'Vniuersité de Paris s'y oppose.
- IV. Edit du Roy en faueur du Clergé contre les Cardinaux.
- V. Malgré lesquels il fait décharger l'Abbaye de saint Denis de partie des Decimes.

EN ce temps-là, l'Espouse de IESVS-CHRIST, continuoit à gemir sous l'oppression des deux Papes, ou pour mieux dire, des deux Pretendans à la Papauté, qui la tenoient sous l'esclavage d'un Schisme scandaleux, & que ie puis bien nommer pestiferé par le meurtre qu'il faisoit des consciences les plus Chrestiennes. Clement à qui la France estoit écheuë comme en Prouince & en portion du troupeau du Seigneur, la traittoit avec la derniere dureté, & il n'y auoit sorte de tributs & d'exactions, qu'il ne canonisât, pour se gorger de biens, & pour saouler l'auidité des trente six Cardinaux de son Party, qui s'estoient fait vne habitude d'amasser des richesses par toutes les manieres, & qui auoient tellement perdu celle de dépenfer, qu'ils ne sçauoient que faire de leurs Tresors.

Il ne suffisoit pas à Clement d'auoir tiré neuf ans entiers le dixième denier de tous les Benefices du Royaume, l'obeissance qu'il y trouua, & qui est d'un dangereux merite enuers les Puissances auares, le resolut à pis faire. Il s'auisa de taxer tout le Clergé à proportion de ses reuenus, sous pretexte d'un nouuel aide pour soustenir les besoins de la Dignité Pontificale, qui soumit toute l'Eglise Gallicane à la discretion de l'Abbé de saint Nicaise de Rheims, homme artificieux & rusé, & digne Ministre d'une si cruelle Commission. Le pouuoir qu'il auoit de destituer tous ceux qui se voudroient deffendre de ce nouveau joug, le rendit absolu dans les Prouinces vn peu éloignées du secours de la Iustice. La Bretagne & la Normandie n'oserent resister, mais quand il voulut passer outre, l'Vniuersité de Paris justement émeuë d'une si étrange persecution, en fit grand bruit, & en porta ses plaintes à la Cour.

Le Roy l'entendit fauorablement, & comme il reconnut qu'il estoit obligé par les sermens de son Sacre de maintenir les Ecclesiastiques de son Royaume dans la jouissance paisible de leurs biens & de leurs priuileges, il manda cét Abbé, & apres l'auoir assez mal-traitté de paroles en presence de toute sa Cour, il luy commanda sur l'obeissance qu'il luy deuoit de s'en retourner comme il estoit venu, & de sortir de France dans trois iours. Apres cela il reuoqua par vn juste ressentiment, qui fut approuué des Seigneurs & des Prelats, tout ce qu'il auoit accordé au Pape, & statua par vne Ordonnance qu'il enuoya à tous les Sieges Royaux & aux Gouverneurs des Villes, que le Clergé ne pourroit plus estre contraint à payer aucun aide ny subsistance à la Chambre Apostolique par aucune voye de Censures.

Cela donna aussi sujet de remedier au desordre que faisoient les Cardinaux, par vne deputation de Commissaires intelligens & fidelles, qui furent enuoyez aux dépens des Eglises dont ils estoient Titulaires, avec toute autorité de faire faire les reparations, malgré l'opposition de leurs gens d'affaires, & de disposer du reste pour entretenir le nombre accoustumé des Religieux, selon qu'ils en seroient informez par les Prieurs Claustraux. On pourueut encore tout d'un temps à ce que les Collecteurs & Sous-collecteurs du Pape ne missent plus la main, comme ils faisoient en cas de mort & de vacance sur tous les meubles des Euesques, des Abbez, & des Gouverneurs & Administrateurs des Hospitiaux,

pour

pour les appliquer à la Chambre Apostolique sous pretexte de deuoirs non payez. Tout cela se fit & fut publié au mois d'Octobre, & Messire Arnaut de Corbie premier President au Parlement, qu'on enuoya vers le Pape, luy fit ratifier ce qui auoit esté ordonné, avec promesse de ne plus attenter à de pareilles exactions. Année 1385.

Encore que les Guerres, & vne longue mortalité, eussent diminué les reuenus de tous les biens, qu'on ne sçauoit faire valoir que par la liberté du commerce, & par l'abondance des peuples, on ne laissoit pas de faire payer les Decimes sur le pied des Siecles plus heureux, & on n'auoit point eu d'égard à toutes les pertes del'Abbaye de saint Denis. Elle demeuroit toujourns taxée à neuf cens soixante-cinq liures treize sols, & elle estoit si peu capable de supporter cette charge, que c'estoit vne affliction tres-sensible pour moy, qui ay l'honneur d'estre de ses enfans, de voir si souuent mettre en gages son argenterie, & mesmes iusques à ce qu'elle auoit de Reliques plus pretieuses. C'est ce qui obligea Monseigneur Guy de Monceaux nostre venerable & pieux Abbé, d'auoir recours à l'entremise du Roy pour son soulagement, & l'affaire fut tres-difficile par la resistance des Cardinaux, qui estoient bien plus accoustumez à accroistre qu'à moderer la contribution des Eglises, pour mieux entretenir leur estat & pour faire parade de leur Dignité.

Le Pape eut moins d'égard à leurs interests qu'à l'intercession du Roy, il consentit que l'Abbaye fut abonnée à l'ancienne taxe de quatre cens liures parisis à perpetuité, il en enuoya ses Bulles à l'Abbé, & pour reconnoistre vne gratification qui ne se pouoit recompenser que spirituellement, on resolut en plein Chapitre, qu'il seroit tous les ans fait vn Seruice solemnel pour sa Sainteté. L'Abbé bien joyeux d'auoir obtenu ce qu'il auoit sollicité l'espace de vingt ans entiers, s'acquitta dignement du vœu qu'il auoit fait de donner vne Chasse d'argent de grand poids à son Eglise, il l'a fit decorer des Images de relief de Nostre-Dame, de saint Nicolas, & de sainte Catherine, & y mit plusieurs belles Reliques des Saints.

CHAPITRE ONZIÈME.

- I. *Le Roy resolu de chastier les Gantois.*
- II. *Qui delibèrent de leurs affaires.*
- III. *Et suiuent les bons aduis d'un fidelle Bourgeois.*
- IV. *Ils enuoyent demander la Paix.*
- V. *Qui se conclud à Tournay au nom du Duc & de la Duchesse de Bourgogne.*

L'Approche de l'Hyuer auoit terminé la campagne à la prise de Dam; mais c'estoit l'intention du Roy de retourner au Printemps avec de plus grands desseins, & outre la recompense qu'il fit aux Chefs de ses troupes, il leur donna encore dequoy faire des recreuës. Toute la France se preparoit à cette Guerre, & les Princes du Sang particulierement, qui estoient fort irritez de ce que l'opiniastreté des Gantois dans leur reuolte, auoit détourné sur eux le secours destiné à l'Admiral. Le Roy d'Angleterre les auoit engagez à faire cette diuersion, mais comme ils virent que toutes nos forces alloient tomber sur eux, l'apprehension d'un si grand appareil, & le ressouuenir des maux qu'ils auoient faits, les firent penser aux moyens de preuenir ceux dont ils estoient menacez, & de mettre le reste de leurs biens à couuert du pillage.

Ils tinrent vn grand Conseil, où ils appellerent quelques-uns des princi-

Année
1385.

paux Habitans d'Ypre & de Bruges, & chacun dit son aduis selon son inclination, iusques à ce qu'un certain Orfèvre de bon sens fut en son rang de parler. Nous auons esté tant de fois battus, leur dit-il, nous auons perdu en tant de miserables sortes, vn si grand nombre de nos gens, & l'estat ancien de ce païs, autrefois si puissant & si florissant, est tellement changé, que ie ne vous offenseray point de vous dire, que le premier mal-heur qui nous arriuera, sera le dernier coup de nostre ruine. Depuis tant d'années que nous combattons pour nostre liberté, qu'auons-nous fait que d'irriter contre vn petit Païs, vn Royaume puissant en armes, plein d'hommes & comblé de richesses? Et n'est-il pas vray que les François nous ont touïours battus, & qu'ils sont en possession d'accroistre la honte des enfans qui voulans vanger la mort de leurs peres, n'ont pas seulement osé soustenir ny l'épouuante de leurs regards, ny mesme leur approche? Si la cause estoit plus juste, il y auroit au moins de l'honneur à la deffendre, mais quelle gloire de s'exposer, pour faire dire de nous que nous sommes des étourdis & des temeraires, qui faisons la guerre à nostre Roy, & à nostre Prince naturel, contre lesquels il ne nous seroit pas mesmes permis de nous mettre en deffense, s'ils nous auoient attaqué? Il y a trop long-temps que cela dure, & si i'en suis creu, nous reparerons nostre faute, & nous tascherons à fléchir par des assurances d'une fidelité desormais inuiolable, le ressentiment & la puissance du Roy & du Duc de Bourgogne: & nous auons recours à leur clemence, touïours preste & touïours ouuerte à ceux qui l'implorent, pour obtenir le pardon de cette offense publique.

Telle fut en substance la remonstrance de ce bon Bourgeois, & elle fut loüée des Escheuins, des Doyens, & des Conseillers & des Notables de Gand, qui suiuirent son Conseil, & qui resolurent de deputer au Roy & au Duc de Bourgogne pour moyenner la Paix. Celuy qu'ils choisirent fut vn noble Cheualier parent du Sire de *Guistelles*, qui obtint Audience du Roy en presence du Duc & de la Duchesse de Bourgogne & des autres Seigneurs de la Cour, & voicy le discours qu'il tint. C'est le seul zele du bien public qui m'a fait accepter cette Commission, & qui m'oblige de me presenter deuant l'excellence de vostre Majesté Royale, pour luy protester du tres-humble seruice de ceux d'Ypre & de Bruges, qui sont vos fidelles Subiets, & qui se promettent de vostre Clemence qu'elle ne dédaignera pas de voir parmy eux & dans le mesme deuoir d'une parfaite soumission, les Gantois leurs anciens Alliez. J'aurois mauuaise grace d'entreprendre de les iustifier, & de ne pas demeurer d'accord qu'ils ont justement attiré sur eux les mal-heurs d'une longue guerre, qui comprend tout le general dans la complicité d'une mesme rebellion; mais vostre Majesté sçait mieux que moy, combien il est difficile de réunir les sentimens d'une si grande ville, & que c'est vn bon-heur presque sans exemple dans vne si nombreuse assemblée d'hommes de tous estats, & dont les interets sont si mélez, qu'il ne s'y rencontre pas vne diuersité de conduite, diuerses mœurs, & diuerses passions. C'est ce qui a fait dire au Sage, autant d'hommes autant d'aduis, & c'est ce qui me donne la liberté de vous dire aussi, que tout ce qui s'est fait contre le respect qu'on doit à vostre Majesté, se doit imputer à l'emportement d'une folle & temeraire populace. Cette canaille, barbare, cruelle, & sans pitié aussi bien que sans pieté, & sans crainte de Dieu, ny des Loix, a toute seule fait tous les crimes qui se sont perpetrez, & les bons Bourgeois qu'elle opprimoit, ont eu autant de regret de ces desordres, qu'ils ont resenty de joye quand ces mutins sont peris sous le glorieux effort de vos armes. Ils combattoient de cœur avec vous, & ils vous consideroient comme le vangeur de leur liberté; mais comme leurs vœux estoient cachez, ils craignent, Sire, d'estre enuolopez dans la punition publique d'un crime qu'ils ont abhorré, & ils vous suplient tres-humblement, & Monseigneur & Madame la Duchesse leurs Seigneurs, de vous contenter du sang des Chefs de la reuolte que vous auez exterminé. Ils conjurent vostre Majesté, d'accepter les protestations qu'ils font d'une eternelle fidelité pour l'auenir, de les rétablir aux bonnes graces de leurs Seigneurs, &

d'obtenir pour eux qu'ils les remettent en possession de ce qui leur reste de biens: & pour seureté du Traitté qu'ils demandent, & dont ils se soumettent à la discretion de vostre Majesté, ils promettent de donner des ostages dont les testes répondront de leurs intentions, & de l'infraction des conditions que vous leur aurez imposées.

Année
1385.

L'Ambassade fut assez volontiers écoutée, & quoy qu'on ne fist pas grand cas de leurs Ostages, parce que ce n'estoit que des personnes ignobles & de peu de considération; si est-ce que le Deputé, qui s'estoit retiré pendant la delibération, ayant esté rappelé: On luy répondit de la part du Roy, qu'il vouloit bien donner vn exemple de sa clemence inépuisable à ceux qui l'auoient enuoyé, & qu'il leur rapportât qu'ils deputassent à Tournay dans le dixième de Decembre prochain, pour receuoir ses ordres. Les Gantois se contentèrent de cette réponse telle quelle, & firent choix de deux cens des Principaux de la Ville pour se rendre à la journée; mais on fut vn peu offensé du pompeux appareil de ces Deputez, tant en habits qu'en cheuaux, richement ornez & caparaçonnez, & bien leur prit de ce qu'ils humilièrent tout ce faste aux pieds du Roy, & qu'ils se mirent en posture de Suplians, pour luy demander pardon à genoux, comme aussi au Duc & à la Duchesse de Bourgogne, & pour leur jurer vne tres-humble & tres-fidelle obeïssance.

On employa quelques iours à regler les Articles de cette Paix, & le Roy voulut qu'elle fût scellée des Sceaux du Duc & de la Duchesse, comme Comtes de Flandres. Les Deputez ayant demandé premierement que les villes de Courtray, d'Audenarde, de Grand-mont, de Menetoye, de Tenremonde, de Ruppelmonde, d'Alost, de Vlst, d'Ackele, de Bieruliet, & de Deynse, avec tous les Bourgs & villages de leur dépendance, qui estoient sujets aux Loix & Coustumes des Gantois, leur fussent remises, selon leurs anciens priuileges; il fut dit que le Conseil du Roy y auiseroit: & cependant on leur accorda.

I. Que tous les Marchands, de quelque part qu'ils vinssent pour negotier, auroient toute liberté de passer pour la seureté de leur trafic, tant à Gand qu'en tous les autres lieux de Flandres, en payant les vieux imposts & peages.

II. Que nul des Gantois ou de leurs Complices ne pourroit estre desormais recherché ny inquieté, tant en France qu'autre-part, pour raison des troubles passez: & que le Duc de Bourgogne s'obligeroit pour leur seureté.

III. Que tous les prisonniers faits sur les Gantois, ou arrestez à leur occasion, quelque part qu'ils fussent detenus, seroient deliurez à rançon, avec cette clause pour ceux dont les proches parens tenoient quelques places du Duc, qu'ils les rendroient presentement: & que les François, si quelques-vns auoient esté pris durant la Guerre, seroient mis en pleine liberté.

IV. Que tous les exilez, proscripts, ou fugitifs, soit que le feu Comte les eût chassés, ou qu'ils se fussent absentez pour quelque cause que ce fût, pourroient reuenir & r'entrer en possession de leurs biens & heritages, & mesme de ceux qui estoient arrestez, & mis en la main dudit Comte, en faisant serment de fidelité au Roy & à leurs Seigneurs naturels.

V. Que ceux de Gand & leurs Complices jouïroient de la presente Amnistie, en reuenant, sçauoir ceux qui estoient retirez dans les lieux prochains, dans deux mois: ceux qui estoient en Angleterre, en Frise, ou de-là la Mer, dans quatre mois: & ceux qui se trouueroient de delà la Mer ou à Rome, dans vn an, en faisant pareil serment de fidelité.

VI. Que tous les exilez & proscripts, mesmes les bannis de la Loy de Gand, recouvreroient leurs patrimoines & reuenus; mais que des meubles qui auroient esté consumez en l'usage, il ne s'en feroit aucune restitution par ceux qui les auroient pris. Et à l'égard des maisons des absens pour les causes susdites, que les detempteurs n'en pourroient rien oster de ce qui tiendroit à fer & à plomb, & qu'ils les vuideroient dans le mois de la publication du present Traité.

Année
1385.

VII. Que pour les maisons desdits absens données à loyer, que les derniers leur en seroient rendus dans les termes que les Iuges en ordonneroient.

Item, supposé, que pendant les desordres precedens, les Gantois ou autres de leur party, eussent frauduleusement fait hommage de leurs Fiefs ou rentes feodales, à d'autres qu'aux Seigneurs dont ils releuent, ils en demeureront en possession en rentrant dans leur deuoir, & dans la fidelité desdits Seigneurs legitimes. Enfin, que les Gantois renonceroient publiquement & volontairement, à tous Traitez, Alliances & promesses par eux faits au Roy d'Angleterre ou à ses Ministres, qu'ils demeureroient à jamais obeissans, & garderoient fidellement l'honneur, l'Estat & le Corps, du Roy, & de leurs Seigneurs naturels.

A la fin de ce Traitté, que j'ay abbrege pour ne le point rendre ennuyeux, on adjousta encore ce qui suit, de la part du Duc & de la Duchesse de Bourgogne. Et afin que nos Subiets puissent à l'auenir viure en pleine Paix & repos sous l'obeissance du Roy nostre Seigneur & de nous, & pour eüiter tout sujet de troubles & de diuisions; Nous voulons & ordonnons que les articles cy-deuant rapportez, soient gardez inuiolablement: & deffendons à tous nos Subiets, de meffaire ny medire à aucun des Gantois ou de leurs Complices, à l'occasion desdites diuisions, ny de les injurier en quelque sorte ou maniere que ce soit: & en cas de contrauention, voulons qu'il soit contr'eux criminellement procedé par nos Iuges & Officiers, & qu'il soit satisfait de leurs biens à la partie offensée, & le reste appliqué à nostre fisc. Nous deffendons en outre de donner aucun azile ny retraite ausdits mal-faïcteurs, contre la poursuite des Officiers de la Iustice, & commandons qu'ils soient liurez & rendus à leurs Iuges ordinaires, pour estre punis selon leur delit, comme dit-est. Donné à Tournay le huitième iour de Decembre.

Fin du cinquième Livre.

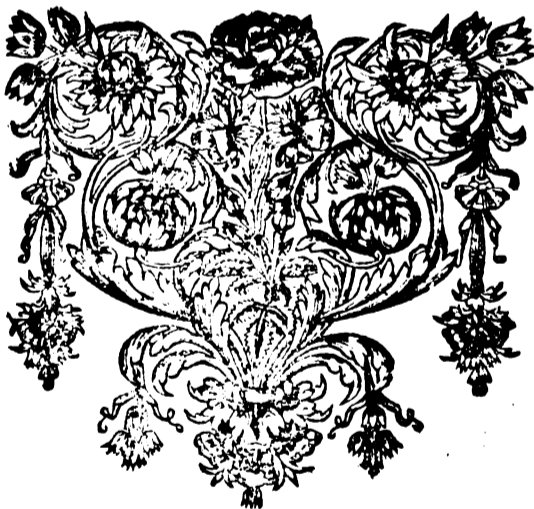
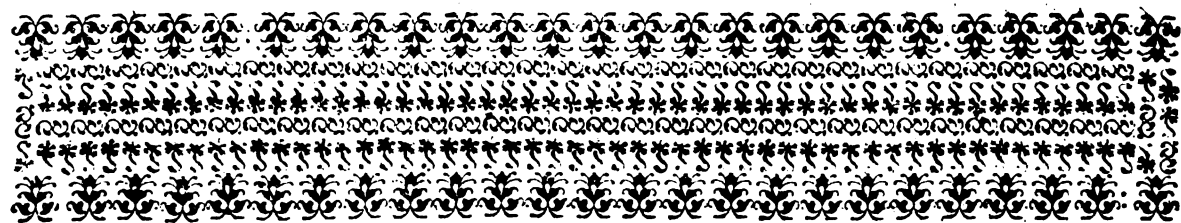


TABLE CHRONOLOGIQUE POUR L'ANNEE 1386.

De Nostre Seigneur	} 1386.	Charles VI. en France 6.
Du Schisme.	} 8.	Richard II. en Angleterre. 9.
Des pretendus Papes	Urbain VI. à Rome. 8. Clement VII. en Avignon. 8.	Iean I. en Espagne, autrement Castille & Leon, 8.
		Pierre en Aragon. 50.
De la vacance de l'Empire d'Occident en Allemagne. 8.		Iean en Portugal. 2.
Wenceslas de Luxembourg Roy de Bohême, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. élu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.		Charles le Mauvais en Navarre. 36. & dernier, il mourut le 1. Januier & Charles IV. son fils luy succeda.
ANNEES } Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.		De Sigismond de Luxembourg dit de Bohême en Hongrie. 2.
		De Jagellon Grand Duc de Lithuanie, avec Hedwige de Pologne sa femme en Pologne. 1.
		Louis Duc d'Anjou en Sicile. 2.
		Ladislas d'Anjou dit de Duras vsurpateur du Royaume apres Charles son pere. 1.
		d'Olaus VI. Roy de Noruegue, Regnant avec Marguerite de Danemarck sa mere en Danemarck. 9.
		d'Albert de Meckelbourg en Suede. 25.
		De Robert Stuart 2. du nom en Escosse. 16.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Etat, & Favoris de la Cour de France.

Louis de France depuis Duc de Touraine, & enfin d'Orleans, frere du Roy.
 Louis Duc d'Anjou, Roy de Sicile.
 Iean de France, Duc de Berry, & Philippe le Hardy Duc de Bourgogne. } Oncles du Roy
 Pierre Comte d'Alençon. } Charles d'Evreux Roy de Navarre 3. du nom. } Princes du Sang.
 Louis Duc de Bourbon, oncle maternel du Roy, & Sur-Intendant de son education avec le Duc de Bourgogne, & grand Chambrier de France.
 Iean de Bourbon, Comte de la Marche & de Vendosme, Ancestre de nos Roys.
 Iean, dit de Montfort, Duc de Bretagne.
 Oliuier, Sire de Clifson, Connestable de France par lettres du 28. Noue. 1 80.
 Pierre de Giac Chancelier de France créé le 1. Octobre 1380. en la place de Messire Pierre d'Orgemont demeuré Chancelier de France.
 Iean de Mauquenchin, autrement dit Mouton, sire de Blainville crée le 20. Iuin 1368.
 Louis de Sancerre, Seigneur de Charenton, & Iean sire de Rieux & de Rochefort. } Marechaux de France.
 Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, Admiral.
 Henry Sire des Isles Lieutenant des Marechaux de Dauphiné.
 Iean Sire de la Ferté Fresnel Maréchal de France en Normandie.
 Moradas sire de Rouuille, Lieutenant des Marechaux en la mesme Prouince.
 Iean Comte de Harcourt, Capitaine General en Normandie.
 Iean sire de Saimpy Capitaine General en Flandres.
 Guillaume Sire de Saueuse, Capitaine General en Picardie.
 Hugues de Chastillon grand Maistre des Arbalétriers.
 Guillaume des Bordes, Garde de l'Oriflamme.
 Guy, Sire de Cousan & la Perriere, grand Maistre de France, apres Pierre de Villiers.
 Arnaut Amenion, sire d'Albrer, grand Chambellan.
 Bureau sire de la Riuiere, premier Chambellan.
 Iean Comte de Sarrebruche, grand Bouteiller de France dès le 6. May 1364.
 Louis de Giac Grand Eschançon.
 Criquet de la Crique, grand Panetier.
 Eustache de Camp-Remy Cheualier trenchant.
 Guillaume Chastelain de Beauvais, Quex de France.
 Charles de Bouuille, Gouverneur de Dauphiné.
 Emart de Poitiers & Charles de Sauoisy Cheualiers d'honneur du Roy.
 Enguerran de Dargies Fauconnier de France.



HISTOIRE

DV REGNE

DE CHARLES VI.

ROY DE FRANCE.

LIVRE SIXIESME.

CHAPITRE PREMIER.

- I. *Deliberation au Conseil du Roy touchant la Guerre avec l'Anglois.*
- II. *Avis differends.*
- III. *Sentiment du Roy d'Armenie.*
- IV. *Que le Roy envoie en Angleterre.*

Année
1386.



A Trêve estant expirée avec l'Angleterre, & le Printemps ayant ramené vne nouvelle saison plus agreable que l'Hyuer, qui auoit esté fort pluueuse, la plupart des Officiers d'Armée vinrent à la Cour pour rendre compte de l'estat de leurs troupes & de leurs nouvelles recreuës, & on tint vn grand conseil pour deliberer de la campagne. Là se trouuerent le Roy & le Duc de Touraine son frere, les Ducs de Berry, de Bourgogne & de Bourbon ses Oncles, & non seulement tous les autres Princes du Sang, mais encore le Roy d'Armenie & plusieurs grands Seigneurs, à qui leur naissance & leurs Dignitez donnoient entrée dans les Conseils. Tous les Principaux furent d'avis qu'on ne parlât plus ny de Paix ny de Trêues, qu'on n'en receût aucune proposition de la part des Anglois, qu'on se vangeât de toutes les infractions qu'ils auoient faites, & qu'on se seruît de l'occasion pour leur rendre la pareille à force ouuerte. Mais comme ceux de l'opinion contraire n'estoient pas si considerables, ils prierent le Roy d'Armenie de proposer leurs raisons, afin qu'elles fussent mieux escoutées. C'estoit vn Prince tres prudent & de grand esprit, & quoy que iusques alors il se fût abstenu de dire ses sentimens au Conseil du Roy, tant pour n'estre pas assez versé dans nostre langue, que parce qu'il craignoit de s'essayer dans vne Assemblée si solennelle, il ne laissa pas de trouuer des termes pour s'expliquer de cette sorte, & pour dire de grandes choses en peu de mots.

Si ie ne suis pas de vostre sentiment, Ducs & Princes illustres, ie ne suis pas pour cela moins obligé de le loüer comme genereux, & le Roy me pardonnera bien, si ie prens la liberté de luy dire que le conseil que vous luy donnez, est vne marque aussi aduantageuse pour luy qu'elle vous est glorieuse, de la noble passion qui vous rend si animez à vanger les iniures. Elle est si iuste que ie n'y puis trouuer à redire, mais trouuez bon, Messieurs, que ie souhaitte que les choses se fassent avec moins de promptitude, afin que ce vous soit vn double auantage d'auoir mis vos ennemis dans leur tort, auparauant que de leur faire la guerre. S'il est vray qu'ils ayent tant de fois violé la foy des Traitez, comme ie n'en veux point douter, ie les en voudrois auertir doucement, & ce procedé seroit d'un grand poids pour la Iustice de vos armes. I'apprens par vos Histoires que tous les Roys vos Ancestres, ont tousiours gardé cette loüable coustume, & pour vous oster tout soupçon de la sincerité dont ie parle, ie me charge tres volontiers de cet employ, & quoy que ie n'aye ny habitude ny amitié avec les Anglois, peutestre seray-ie plus capable de les ramener à la raison qu'aucun autre de vostre nation, à cause de la haine implacable qu'ils ont contre la France.

Cette proposition fut approuuée, le Roy l'en remercia, & on luy choisit vne petite Cour pour l'accompagner, avec laquelle il passa la Mer sous la conduite d'un vent fauorable. Le Roy d'Angleterre, qui s'estima tout glorieux de cette sorte d'Ambassade qui n'auoit point d'exemple dans tous les regnes de ses Predecesseurs, ne manqua pas de sa part à tout ce qui la deuoit rendre plus solennelle, & l'estime & la reputation de ce Prince l'obligerent encore à ioindre l'affection, à ce qu'il n'auroit fait que par l'interest de sa propre grandeur. Il l'enuoya recevoir par vn grand Cortège de sa Noblesse, & aussi-tost qu'il eut nouvelle de son approche, il fut luy mesme à cheual au deuant de luy, avec vne belle suite des Principaux de sa Cour, & luy fit toutes les embrassades, les caresses & les douceurs dont on peut témoigner vne parfaite ioye. Il le logea magnifiquement dans Londres, il le regala de plusieurs festins, il alla mesmes manger chez luy, & ils confererent fort doucement ensemble des affaires de la Paix & du suiet du voyage de ce Prince.

CHAPITRE SECOND.

- I. *Belle Harangue du Roy d'Armenie au Roy d'Angleterre en son Conseil.*
- II. *Réponse du Roy d'Angleterre.*
- III. *Retour du Roy d'Armenie sans rien conclure.*
- IV. *Abouchement proposé entre les Roys de France & d'Angleterre.*
- V. *Conuertie en deputation.*
- VI. *Que les Anglois entretiennent malicieusement.*

LE Roy d'Armenie ne fut que neuf iours en cette Cour, & tout le succez de son Ambassade, fut que les Anglois ne luy purent faire mauuaise mine d'auoir trop parlé à l'auantage de la France dans l'Audience publique qu'on luy donna, & où il fit ce beau discours pour persuader leur Roy de viure en amitié avec nostre Monarque. Ce n'est point par flatterie, & c'est plustost par vn amour fraternel & veritable, qu'il faut que ie vous dise, que les peuples Orientaux ont iusques à present admiré vostre puissance & vostre grandeur, & que rien ne les empesche de vous combler de loüanges, que cette haine irreconciliable des deux plus grands Royaumes du monde. Helas mon mal-heur est bien étran-

Année
1386.

ge, & la Fortune continuë bien à m'outrager, de me contraindre à vous reprocher que cette cruelle diuision est la cause de ma ruïne, par les armes paisiblement victorieuses des Infidelles & des ennemis de Iesus-Christ, & qu'elle m'a reduit dans l'estat deplorable de dire: J'ay regné, & de grand Roy que i'estois, ie suis vn pauvre exilé, qui ne vis que pour gemir dans l'orniere & sous l'oppression de la rouë de la Fortune, qui ne regarde la Couronne que commel'ornement de mes funerailles, & qui n'enuifage le Diadème que cōme le Bandeau de ceux que leurs crimes enuoyent au suplice. O Princes tres puissans! si vous auiez voulu rendre à Dieu le seruice que vos armes luy doiuent, & dont vous auez esté tant de fois conuiez, les pauvres Chrestiens de l'Orient, qu'il a rachetez de son sang, ne seroient pas si affligez sous l'accablement du fer & de la mendicité; les villes de ces pays iadis si deuotes à la Foy Chrestienne, mais principalement Bethleem le lieu de la naissance du petit Iesus, & la diuine Sion qu'il a si particulierement esclairée & illustrée de ses miracles, ne languiroient pas aujourd'huy sous le ioug insupportable des Turcs, des Arabes, & des Persans. Mais vous méprisez ces occasions glorieuses & salutaires, de faire des conquestes & de porter la guerre contre des Barbares, pour plonger vos armes dans les entrailles de la Chrestienté. Il y a plus de soixante ans que l'on prend, que l'on pille, que l'on rase, que l'on brusle, & que l'on rauage les villes d'un costé & d'autre, que l'on sacage le plat pays, que l'on rançonne le payfan innocent des querelles des Souuerains, & qu'il se liure de continuelles Batailles. Qu'est-il arriué de tout cela de certain & d'effectif qu'un épouventable carnage? & ie vous prie de me dire, lequel des deux partys y a le plus profité. Si l'on se rapportoit de ces pretendus auantages à des gens capables de faire vne iuste compensation du gain avec les pertes, aucun de vous ne se glorifieroit de ses Victoires qu'il ne fût obligé d'auouer qu'elles luy ont plus cousté qu'elles n'ont valu, & vous confesseriez vous mesmes des vostres, qu'à la male-heure les auez vous gagnées; si tous les fruits n'en ont duré qu'une petite saison, & si de tant de places conquises à peine vous en reste-il vne pour recompense de tant de trauaux & de sang répandu. Les François se vanteront peut-estre d'autres merueilles, mais pour le faire court, & pour ne point entrer en discussion de tous vos interets, comme il est expedient de dire la verité plustost que de flatter les passions des Souuerains qui n'y sont que trop indulgens, ie prendray la liberté de vous dire, Prince Serenissime, que rien n'entretient cette guerre que l'ambition qui vous sollicite à la conqueste de la France. Mais si les Roys anciens en ont de tout temps éably la possession en leur Race, & si la force des Monarques consiste principalement en l'amour & en l'obeyssance de leurs Suiets; ie croy que cette Couronne est inébranlable à toutes vos attaques. & que vous seriez mieux conseillé d'arrester tant de torrens de sang, & de vous contenter de vos domaines legitimes. Aussi bien toutes vos pretensions ne sont elles en verité que des semences d'une haine pernicieuse, & de mille combats inutiles pour l'aduenir, ou pour mieux dire ce sont des obstacles à vn dessein, qui vous seroit plus glorieux & plus salutaire, si vous tourniez toutes vos armes de part & d'autre à la confusion des ennemis de la Croix. Vous triompheriez asseurement sous ce sacré signe de nostre Redemption, & vous briseriez le ioug & les chaines de ce miserable reste des Chrestiens d'outre mer, qui vous tendent les bras, & qui ne peuuent esperer leur deliurance que de vostre commun secours, qu'ils attendent de iour en iour.

La paisible attention que le Roy luy presta fit assez connoistre que ce discours ne luy estoit pas desagreable, mais il ne laissa pas de luy repartir. Ie serois tout prest d'accepter la Paix, si vous me l'apportiez aux conditions que proposa le feu Roy mon tres-honoré Seigneur & pere. Le Royaume de France luy appartenoit du droit de sa mere, & il se contenta d'abandonner ses pretentions, pourueu qu'on luy rendît les Duchez de Guyenne & de Normandie. Ie veux bien me soumettre au mesme party, & moyennant cela & non autrement, ie suis tout prest de iurer la Paix & d'établir vne alliance eternelle avec la Couronne de France. Ainsi le Conseil se separa, il ne fut rien conclu, & le Roy d'Armenie repassa la

Mer

Mer avec vne infinité de rares presens, tant en pierreries, qu'en estoifes precieuses, & en cheuaux, de la part du Roy d'Angleterre, qui le pria secrettement de trouuer moyen de renouier le Traitté, & de disposer les choses à vne Conference, pour laquelle il auoit déjà destiné ses Ambassadeurs, qui auroient tout pouuoir d'accorder les choses, pourueu qu'on y voulût entendre: & il luy témoigna mesmes qu'il auroit grande passion de voir nostre Roy, & de s'aboucher avec luy.

Année
1386.

Le Roy n'eut pas meilleure opinion de la proposition de cette entreueuë, toutefois il ne voulut pas perdre vne seule occasion de témoigner qu'il n'en negligeoit aucune pour le repos de son Estat, & il creut qu'une Conference entre deux parties qui disputent leurs interests de viue voix, & qui ont tout pouuoir d'en decider sur le champ, pourroit au moins disposer les choses à quelque accommodement pour l'auenir. Il se mit en chemin pour le voyage de Bologne avec vne grande suite de la principale Noblesse, sans pourtant que cela eut aucune forme d'appareil de guerre; mais le terme de l'abouchement estant prest à expirer, nouvelles vinrent d'Angleterre que le dessein estoit changé en celuy d'une deputation, que le Roy ne viendroit point à Calais, & qu'il y enuoyeroit de sa part.

Il fallut encore accepter le party, pour faire voir qu'on ne refusoit aucun expedient pour le bien de la Chrestienté; l'on choisit des Ministres de la qualité de ceux qu'il enuoya, & il se fit vne seconde Conference à Lelinguehã entre Calais & Bologne, qui fut toute pareille à l'autre, sinon qu'il fut encore plus difficile de mettre les Anglois à la raison, qu'ils furent plus arrogans & plus difficiles que iamais & qu'ils firent des propositions autant iniurieuses que déraisonnables. Ils arrestoient ainsi malicieusement l'execution de nos projets, & nous auions vne grande Armée sur les bras, qui ne faisoit rien pendant que leurs Pirates tenoient la mer, couroient nos costes, prenoient tout ce qu'ils rencontroient, iusques à de simples pescheurs, & emmenoit hommes & Vaisseaux aux ports d'Angleterre. Les Garnisons mesmes de Calais, de Brest, & de Cherbourg, rauageoient la Campagne, ils faisoient par tout des prises & des prisonniers, & reuenoient chargez de plus de butin qu'ils n'en auroient gagné en pleine guerre.

CHAPITRE TROISIEME.

- I. *Resoluition prise de porter la Guerre en Angleterre.*
- II. *Emprunts faits pour les frais de cette expedition.*
- III. *Belle Armée mise sur pied.*
- IV. *Ville de bois construite à Lescluse pour ce grand dessein.*

A Pres que les Anglois nous eurent amusé six semaines entieres, sans vouloir accorder ny Paix ny tréue, le Roy reuint avec le ressentiment qu'il deuoit auoir de leurs artifices & de tant de nouvelles incursions, il tint vn nouveau conseil, & tout le monde conclud qu'il falloit vne bonne fois montrer à ces Insulaires, qu'on pouuoit aussi bien qu'eux passer la mer, pour leur rendre dans leur pays la pareille des maux qu'ils auoient fait souffrir à la France. Comme cét armement estoit le plus grand de son regne, le Roy eut plus besoin d'argent que iamais pour le faire subsister, & son thresor estoit tellement épuisé, qu'il fallut en chercher par toutes sortes de moyens. On en emprunta vne partie des Prelats & du Clergé, & le reste fut regetté sur les peuples, qu'on cotiza selon ses facultez par le conseil & par le consentement de leurs Seigneurs. Le Duc de Berry Oncle du Roy fut enuoyé faire des leuées dans son Gouvernement de Guyenne, qu'il amena vers la fin de Iuillet, & l'Armée se fit si belle qu'on l'estimoit capable de la conqueste de plusieurs Nations.

Le Roy resolut de la mettre en trois Corps separez pour en tirer plus de fruit, & afin qu'elle pût agir en diuers lieux. Il en enuoya l'vn en Bretagne sous la conduite du Connestable Messire Oliuier de Clisson, l'autre en Normandie sous

Q

Année
1385.

l'Admiral Jean de Vienne, & l'autre commandé par le sire de Sainpy, fut employé vers les costes maritimes de Picardie, afin que de tous costez on put arrester les courtes des Anglois. Ils eurent ordre de grossir leurs troupes de tout ce qu'ils pourroient faire de nouvelles leuées, mais principalement de ramasser tout ce qui se rencontreroit de Vaisseaux, & de les enuoyer au port de Lescluse, qu'on auoit choisi comme le meilleur du Royaume pour la seureté des bastimés & pour l'équipage d'une si grande Armée. Cependant le Roy fit chercher les plus excellens Maîtres de Charpenterie, & il leur abandonna le choix des plus grands arbres de ses forests de Normandie, pour construire vne grande ville de bois, qu'on put facilement porter sur les Vaisseaux, qui se put dresser & assembler sur le riuage d'Angleterre & où son Armée eût moyen de se mettre à couuert, quand elle seroit abordée.

 CHAPITRE QUATRIÈME.

- I. *Le Duc de Bretagne suspect d'intelligence avec les Anglois.*
- II. *Enuoye se iustifier & demande ordre d'assiéger Brest.*
- III. *Qu'il obtient, & assiege la place.*
- IV. *Que le Duc de Lanclastre fait mine de vouloir secourir.*
- V. *Le siege leué par la trahison du Duc de Bretagne.*

Pendant tous ces apprests de guerre, on parloit assez mal à la Cour de la conduite du Duc de Bretagne, & quelques vns adiousterent aux iustes soupçons qu'on auoit de sa fidelité, que durant la Conference de Lelinguehan il auoit si bien détourné les Anglois de faire la Paix, qu'ils auoient veu des Lettres de sa main & seellées de son Sceau pour les conuier à faire la guerre. Le Roy le creut si aisément qu'il estoit tout disposé à commencer la Campagne par sa ruine, mais comme ce Duc estoit heureux dans la pratique de toutes les fourbes, il trouua non seulement le moyen de se purger de cette accusation, par les Ambassadeurs qu'il enuoya en diligence aussi-tost qu'il en eut le vent, mais encore de persuader le Roy qu'il auoit de tres bonnes intentions pour son seruice. Ses Deputez remontrèrent pour sa iustification qu'il estoit si peu croyable qu'il fût si inconsidéré que d'attirer les ennemis au milieu de son pays pour le ruiner, que quiconque disoit le contraire en auoit faussement menty, enfin, dirent-ils, Sire, il est si mauvais seruiteur de vostre Majesté, & il a tant d'intelligences avec ses ennemis, qu'il ne souhaite rien tant que de les chasser de son pays, & pour cela il vous supplie tres-humblement de luy permettre d'assiéger Brest, qui est la seule retraite qu'ils y ayent, pour la remettre sous vostre obeissance.

La proposition agréée du Roy & de ses Oncles, il ne manqua pas pour courir son ieu d'une belle apparence, de faire vne grande Armée de ses Sujets, & en effect la place fut inuestie, & ses gens joints avec ceux du Connestable de Clifson, s'y porterent avec tous les soings & toute la resolution que demandoit vne entreprise difficile. Ils scauoient que les Anglois à qui ce poste estoit fort important, ne plaignoient aucune dépense pour la munir & pour la rafraischir de temps à autre d'hommes & de viures, & qu'ils iuroient assez souuent par saint Georges, qu'il estoit bien au pouuoir des François de maudire cette forteresse, mais non pas de luy meffaire ny de la prendre que par famine. C'est pourquoy ils la voulurent brider par Mer & par terre, ils fermerent le port de Vaisseaux qu'ils ancrerent, ils les lierent ensemble, les courirent de grosses poutres avec de la terre par dessus, y bastirent des tours de bois, & eleuerent des machines pour leur deffense, & des batteries pour ruiner les murailles de la Ville. Ceux de terre travaillèrent en mesme temps à fortifier leur camp, ils firent deux fort Caualliers pour eleuer leurs engins de batterie, avec des Mafts de Nauire, & se retranche-

rent si bien, qu'il fut impossible aux assiegez de sortir, & qu'ils eurent besoin de toute leur valeur pour se deffendre des attaques & des assauts tant de iour que de nuit, où il se fit de fort belles armes.

Année
1386,

Sur ces entrefaites, nouvelles vinrent à ceux de dedans que le Duc de Lanclastre tout prest à faire voile pour la conquête de l'Espagne auoit pris congé du Roy, & comme ils n'esperoient point d'autre secours, ils le firent prier de les venir deliurer en chemin faisant. Il le promit, il y vint, il prit terre, & attaqua vigoureusement les assiegeans, mais il y trouua trop de resistance pour en esperer vn prompt & heureux succez. Il reconnut que ses gens reuenoient de toutes les meslés avec plus de playes & de pertes, que de profit, il craignit que cette entreprise ne ruinât ses desseins particuliers pour l'Espagne, & se remit en mer. Si ce siege de trois mois entiers auoit mieux reüssy, ie ne plaindrois pas le recit des beaux exploits qui s'y firent, & qui coûterent la vie à plusieurs braues hommes, qui monterent genereusement iusques sur les murailles, & qui furent mis en pieces à coups d'Artillerie, ou percez de dards & de flèches; mais il suffira de dire que la fin répondit tres mal au commencement, par la perfidie du Duc de Bretagne. Quand il sceut que les assiegez estoient si pressés, & que d'autre part ils manquoient de viures & de munitions, il rapella les troupes qu'il auoit enuoyées au siege, & leur fit deffendre de passer outre, & mesme de faire aucun acte d'hostilité contr'eux, & ainsi cette place échappa aux François, qui ne se trouuerent pas assez forts pour en acheuer la conquête.

CHAPITRE CINQUIESME.

I. Le Roy d'Espagne implore le secours de la France contre le Duc de Lanclastre.

II. Sa lettre au Roy.

III. Mauuais estat de ses affaires.

IV. Descente du Duc de Lanclastre en Espagne.

V. Que les François conseruent par leur valeur & par leur fidelité.

LE Duc de Lanclastre continua son voyage d'Espagne, & le Roy Iean qui en fut auerty, ne se trouuant pas en estat de resister apres les pertes qu'il auoit faites, il mit toutes ses esperances du costé du Roy de France son plus intime & plus puiffant Allié, & il luy enuoya en diligence ses Ambassadeurs avec cette Lettre.

Mon tres aimé & tres-honoré Frere, vous connoistrez par le recit succinct que ie vous fais de mes affaires, qu'elles m'ont tres mal succedé cette année, & que la Fortune a pris party avec mes ennemis, pour me faire perdre ce que i'auois de meilleures troupes. Parmy tant de mauuais succez, ie viens d'apprendre que les Anglois viennent fondre sur ce qui me reste de forces, & qu'ils sont déjà assez proches d'icy. Et comme nous n'auons point de plus solides esperances que sur l'alliance que nous auons iurée entre nos Estats contre nos ennemis communs; ie suis obligé de vous coniuurer autant affectueusement qu'il m'est possible, de m'enuoyer vn renfort de François pour releuer l'Espagne de l'extremité où elle se trouue reduite; afin que nous puissions dire, que non seulement ils ont acquis cette Couronne au feu Roy nostre pere par leur valeur, mais qu'ils nous l'ont encore conseruée iusques à present par leur genereuse assistance. Dieu vous maintienne en bonne santé & dans sa sainte grace.

I'ay pris soin d'estre informé des disgraces de ce Prince par des gens dignes de foy, & i'ay pris d'eux que le Roy de Portugal l'auoit mis en cet estat l'année precedente, dans la poursuite d'une vieille haine entre ces deux Couronnes, qui leur cousta beaucoup d'hommes & qui mit les deux pays à feu & à sang. Le Roy d'Espagne voulant faire vn dernier effort pour se vanger, fit vne Armée de dix mille hommes qu'il fortifia de huit cens François qu'il fit venir sous la conduite de Messire Geofroy, & de Messire Iean de Rye, Cheualiers illustres & celebres par leurs grands faits d'armes, & entra dans le Portugal avec tant d'auantage, qu'il

Q ij

Année
1386.

marcha prez de cinquante lieuës sans trouuer de resistance deuant aucune placè iusques auprez de Lisbonne, où est vn lieu qu'on appelle Iuberotte. Le Roy de Portugal se trouua là avec tout ce qu'il auoit pû faire de troupes, & il y ioignit non seulement quelques Compagnies d'Anglois, mais encore tout ce qu'il put faire venir de Sarrazins & de Maures de son voisinage, avec lesquels il resolut de tenter le hazard d'une Bataille. Le mal-heur du Roy d'Espagne voulut qu'il y fût aussi disposé, & qu'il refusât le conseil des Chefs de son armée qui tascherent en vain de l'en détourner. Il en voulut passer son enuie, & il s'y porta avec tant de precipitation & si peu d'ordre, que la resistance des siens ne seruit qu'à rendre sa défaite plus sanglante, qui fut en effect si grande & si generale, que les Portugais le ramenerent battant iusques bien loing dans son pays.

Ses Ambassadeurs firent vn long recit de cette déroute au Roy, qui les receut avec toute sorte d'affection, qui leur accorda ce qu'ils demandoient, & qui commença à les secourir par le choix de mille bons hommes sous la conduite de Messire Pierre de Villaines, & de Messire Oliuier du Guesclin, tous deux Chefs de grande experience, & pour tels reconnus du Roy & du Royaume d'Espagne, où ils s'estoient assez signalez. Le Roy Iean les receut avec beaucoup de ioye & d'honneurs, il leur fit de beaux presens, il les mit en quartier dans le meilleur pays de ses Estats, en attendant vn plus grand secours de France, & leur confia la garde des principales entrées de l'Espagne, pour les deffendre contre les ennemis.

Cependant le Duc de Lanclastre aborda heureusement à la coste de Galice, avec la Duchesse sa femme, dont la presence estoit de grande consideration pour la faire reconnoistre Reine d'Espagne, comme fille & seule heritiere du Roy Pierre, tué par Henry son frere pere du Roy Iean. Elle estoit grosse & il attendit ses couches qui fortifierent encore ses esperances par la naissance d'un fils, qu'on prit pour vn heureux presage de sa conqueste & qui répandit vne ioye vniuerselle dans son armée. Il en fit rendre publiquement graces à Dieu, & aussitost il entra en action; mais il fut bien fâché de trouuer des François à la deffense des auenuës, & il espera si peu de les forcer dans leurs postes, qu'il employa tout ce qu'il scauoit de la guerre à les tirer en campagne, tantost en ruinant le pays, tantost en feignant de fuir pour en estre suiuy. Toutes ces ruses ne seruans de rien contre des gens qui n'estoient pas assez forts en nombre, il s'auisa d'attirer les principaux Chefs sous la seureté d'un sauf-conduit, & il fit tout ce qu'il put pour les corrompre dans les secrets entretiens qu'ils eurent avec luy. Tout cela ne luy reüssit pas mieux enuers des gens fidelles & genereux, qui luy répondirent brauement que la plus lâche des trahisons estoit celle qui se faisoit par le seul interest du gain: & comme il leur demanda comme en riant, pourquoy les François prenoient à tasche de trauerfer sa bonne fortune, ils luy répartirent qu'ils en auoient ordre de leur Roy, & qu'ils attendoient de iour en iour l'arriuée du Duc de Bourbon avec vne armée complete pour mieux continuer à deffendre le pays, & pour l'en chasser à force d'armes.

CHAPITRE SIXIESME.

- I. *Grandes hostilités des Anglois en Espagne.*
- II. *Qui obligent les Espagnols à faire la Paix sans attendre l'Armée du Duc de Bourbon.*
- III. *Articles de cette Paix.*
- IV. *Grande mortalité dans l'Armée Angloise, mort de la Duchesse de Lanclastre & de son fils.*
- V. *Naufrage de la Flotte Angloise à son retour.*

LE Duc de Lanclastre qui n'auoit point de temps à perdre, fit la reflexion qu'il deuoit sur cette menace de l'arriuée du Duc de Bourbon, il voulut profiter de

l'occasion, & entra dans l'Espagne avec toute la cruauté qui pouvoit répandre par tout la frayeur de ses armes. Ses Coureurs mirent tout à sac, & ils furent si bien secondez de son arriere-garde, qu'il n'y eut consideration de sexe ny d'aage, qui pût faire échapper la mort à tout ce qui tomboit sous leur pouuoir. Les Castillans épouuantez de tant de massacres, ne creurent pas qu'il y eust de retraite assurée contre vn mal si pressant, & contre vne ruine si presente; ils remontrèrent à leur Roy que l'innocence des Vierges & des enfans à la mammelle n'ayans pû flechir la barbarie des Anglois, & toutes les esperances de secours pour y resister estant éloignées, il n'y auoit qu'un Traitté de Paix qui les pût sauuer, & ce fut le Conseil des Grands d'Espagne, qui luy firent connoistre que c'estoit le dernier hazard qu'il seroit jamais capable de tenter, s'il s'exposoit avec si peu de forces contre vne si grande puissance.

Il attendoit depuis le mois de May l'arriuée du Duc de Bourbon, & il l'auoit assez souuent prié, tant par enuoyez que par lettres, de vouloir haster sa marche, & de choyer le temps qu'il consumoit à son grand prejudice à de longs entretiens avec le Pape. Mais comme il n'arriua sur la frontiere qu'après la Paix faite, avec les mille hommes qu'il amenoit, il luy enuoya quelques vns des premiers de sa Cour pour luy proposer de ne passer pas plus outre, & pour le remercier luy & les Chefs de ses troupes, des fatigues d'un si long voyage, de formais inutile par la conclusion de la Paix, qu'il auoit esté contraint de rechercher après vne si longue attente. Ainsi le Duc de Bourbon reuint en France sans autre fruit de cette longue marche.

Les Arbitres de cette Paix prirent serment du Roy & du Duc qu'ils accompliroient tout ce qui seroit arresté entr'eux, & après plusieurs Conférences, il fut accordé de part & d'autre.

I. Que le Duc de Lanclastre pourroit porter pleines & sans briseure sa vie durant, les Armes d'Espagne écartelées avec les Leopards d'Angleterre.

II. Que le Roy luy payeroit vn tribut annuel pour le recompenser des frais de cette derniere guerre.

III. Et pour les vnir d'une alliance indissoluble, qui étouffât toutes les pretensions & tout sujet de troubles à l'auenir, & qui rendit vne parfaite tranquillité à toute l'Espagne, on adiousta au Traitté, que Jean fils du Roy d'Espagne, & le Roy de Portugal, épouseroient les deux filles du Duc de Lanclastre. Tous les differends ainsi reglez au gré des deux partis, le reste du temps se passa en festins & en bonne chere, iusques au retour des Plenipotentiaires du Roy, qui reuinrent chargez de toutes sortes de presens de la part du Duc: qui ne se vanta pas sans sujet, à la honte des François, d'auoir joint malgré eux les armes de Castille & de Leon avec les siennes, & d'auoir rendu ces deux Couronnes tributaires à sa puissance, par la valeur d'un petit nombre d'Anglois.

Le demeure d'accord de cet aduantage, & j'auoué mesme que ce Prince ne pût imputer qu'à la seule inconstance de la Fortune, tous les malheurs qui vinrent fondre sur luy pour trauerfer sa gloire. Aussi-tost que ses interets furent en negotiation il commença à pleuoir, & les pluyes deuinrent si grandes & si continuës, qu'il n'y eut plus d'abry pour tous les equipages de son Armée, ny pour les viures, qui pourrirent tous dans l'humidité, aussi bien que les habits des gens d'armes, qu'on ne sceut où mettre seicher. La famine se mit ensuite dans son Camp, & il suruint vne maladie d'apostumes dangereuses & de dysenterie, qui firent tant de maux, qu'il n'y auoit point de iour qui ne fût remarquable de plus de trente ou quarante funerailles. Ce rauage continuant de plus en plus, il se trouua plus de morts ou de mourans, qu'il ne resta d'hommes capables de les inhumer ou de les assister; la terre des chemins ne put fournir à tant de sepultures, & le Duc mesmes ennuyé de n'entendre que des cris & des recits funestes de la perte ou de l'extremité des principaux de ses Capitaines, vid le dueil dans sa propre maison; où cette contagion luy raut tout ce qu'il auoit de plus cher, en la personne de sa femme, & en celle de son fils vnique. Pour tout dire en peu de mots, la peste fille de la famine, consumant de iour en iour les tristes restes

Année
1386.

de son Armée, il resolut de quitter le Champ de bataille à ces deux ennemis, il rentra dans ses vaisseaux, mais ce fut pour tomber de la mortalité dans vn naufrage qui ne fut pas moins perilleux. Les vents & les tempestes dissipèrent & fracassèrent cette flotte, & ce Prince qui estoit entré si puissamment en Espagne, & qui auoit rauy l'Angleterre du grand succez de ses Armes, y rentra avec beaucoup de peine, tout en desordre, & avec vne nouvelle affliction, de n'entendre par tout que des gemissemens des peuples & des gens de toute qualité, pour la perte de leurs proches ou de leurs amis. Il fit inhumer le corps de sa femme dans l'Eglise de saint Paul de Londres, & choisit sa sepulture auprez d'elle, sous vn magnifique tombeau d'Albâtre qu'il y fit eriger.

CHAPITRE SEPTIESME.

- I. *Mariage de Catherine de France avec le fils du Duc de Berry.*
- II. *Le Roy vient à Arras voir sa belle Armée.*
- III. *Prieres publiques pour la prosperité de ses Armes.*
- IV. *L'on perd le temps de passer la Mer.*
- V. *Le Duc de Berry accusé d'auoir arresté les progresz de cette Armée par jalousie.*
- VI. *L'Armée se dissipe, & fait de grands degasts dans le Royaume.*

DE la Flotte des Anglois ie reuiens à celle de France, qui se dressoit en grand appareil au Port de Lescluse pour le passage d'Angleterre. Le Roy eut enuie de la venir voir, mais il se trouua quelques affaires à terminer qui retarderent son voyage iusques au cinquiesme d'Aoust, & la principale fut le mariage de Madame Catherine sa sœur, lors aagée de neuf ans seulement, avec Monsieur Iean fils du Duc de Berry, qui l'épousa moyennant dispense en la maison Royale de saint Oüen, aussi tost cette Feste acheuée, le Roy vint à saint Denis, il entendit la Messe en grande deuotion, baisa les Reliques & prit le chemin d'Amiens. D'où il visita à loisir toutes les Places de Picardie iusques enuiró la my-Septembre, qu'il se rendit à Arras, où estoit le rendé-vous de tous ceux qu'il auoit commis à la reueuë des Troupes qu'on auoit fait venir de toutes les Prouinces du Royaume. Ils l'assuerent qu'ils auoient bien trouué sous les armes huit mille tant Cheualiers qu'Escuyers, & qu'il y auoit vn nombre infiny de toutes sortes de gens de pied, tous dans l'impatience d'estre embarquez, & que déjà neuf cens vaisseaux estoient tous prests au fameux Port de Lescluse, dont la plus part estoient à deux voiles, & d'autres plus grands, pour charger les cheuaux, qu'on auoit trouué moyen de faire entrer de plein-pied par des portes qu'on auoit faites exprez à la poupe. Il y en auoit encore de plus larges qu'on chargea de viures & de toutes les munitions & machines necessaires à ce grand équipage, & tout cela fut dautant plustost préparé, qu'il tarδοit fort à ces braues Champions de profiter d'vne si fameuse occasion de signaler leur courage.

Comme toutes les plus grandes entreprises ne scauroient succeder que par le concours de l'assistance diuine, les Prelats du Royaume, qui s'assemblerent exprez, ordonnerent des prieres & des ieusnes publics pour fléchir la misericorde de Dieu en faueur de la France, & l'on vid tout le peuple avec vne ferueur extreme suiure les Enseignes & les Estendards de la milice spirituelle dans tous les lieux de deuotion qu'on visita. Le Beau-temps qu'il fit, & qui l'espace de trois mois entiers rendit la mer fauorable, ne donnoit pas seulement de l'esperance, mais de l'impatience à tout le monde, & principalement aux Chefs & aux Offi-

ciers, qui presserent fort le Roy de ne plus differer. Qu'attendons-nous, Sire, luy disoient-ils, & quel peut estre le fruit d'un si long retardement, que le regret de voir expirer avec la saison, le temps d'un si grand exploit, & puisque tout est prest, ne considerez-vous pas que si vous negligez l'occasion, vous vous exposez à vne necessité indubitable, de vous reprocher que vous auez abusé de vostre bonne fortune. Année
1386.

Il y estoit assez disposé, mais si les conseils des Princes ne s'accordent avec leurs inclinations, c'est en vain qu'elles sont belles & genereuses, parce qu'ils agissent moins selon leurs pensées que selon l'esprit de ceux qui gouvernent. Le Roy prit pour pretexte qu'il ne pouuoit prendre vne si grande resolution sans en conferer avec le Duc de Berry son Oncle, qu'il attendoit avec impatience, & il est vray qu'il luy escriuoit tous les iours à Paris pour le faire auancer avec ses troupes, il luy mandoit mesmes toujourns à la fin de ses lettres, qu'il falloit choyer tous les momens en matiere de grands projets, & principalement en celuy-cy; où l'on auoit à dépendre de la Mer. Vous auez autresfois éprouvé son inconstance, luy mandoit-il, & vous deuez micux connoistre que moy, de quelle importance il est de ménager ce qui nous reste de temps dans vne saison si auancée & qui touche à l'Hyuer.

Tout cela ne le pressa pas dauantage, & les diuers Enuoyez qu'on luy deputa, ne rapportèrent autre chose à tous ceux qui leur demandoient des nouvelles, & à moy-mesme qui estois du Voyage, sinon que le Duc n'auoit autre dessein que de faire consumer le temps inutilement. Il se contentoit de répondre au Roy qu'il ne se souciât que de se diuertir & de faire bonne chere. Aussi ne se pouuoit-il empescher de decourrir son cœur, & de dire qu'on ne luy auoit demandé son aduis touchant cette expedition que par maniere d'acquit, mais qu'il scauroit bien faire en sorte à son tour que la chose passeroit tout autrement qu'on n'esperoit.

Ce retardement ralentit l'affection & l'ardeur de nos François, ils joignirent à leur mécontentement celuy de n'estre point payez de leur solde, & sous ce pretexte ils prirent la liberté de faire des partys, qui se conuertirent en guerre ouuerte, tant en Flandre qu'en Picardie. Ils desolerent toute la campagne, leur rencontre deuint aussi funeste que celle des ennemis, les paisans gagnerent les villes fortes, & les Eglises mesmes estans traittées comme des lieux prophanes, les Curez & les Prestres les abandonnerent, & l'usage des Sacrements cessa par tout avec le seruice diuin. Comme il n'y a point de pais si abondant que la licence du soldat n'épuise en peu de jours, par l'abus qu'il fait de tout ce qu'il trouue à sa discretion, ce dégast amena vne cruelle famine, & les Magazins dont on deuoit subsister chez l'ennemy durerent si peu, que ceux qui estoient venus à l'Escluse, furent obligez de rentrer dans le milieu du Royaume pour chercher à viure.

C H A P I T R E H V I C T I E S M E .

- I. *Naissance de Charles fils aîné du Roy.*
- II. *Et sa mort.*
- III. *Grande tempeste suruenüe en France.*
- IV. *Miracle de la Sainte Hostie.*

Pendant ce desordre, la Reyne accoucha en la Maison Royale de Beauté, & satisfit aux vœux de tout le Royaume par la Naissance d'un fils, qui fut baptisé par l'Archeuesque de Rouën, & tenu sur les fonds par le Comte de Damartin, qui luy donna le nom du Roy son pere. On dépêcha aussi-tost les Cheuaucheurs d'Escurie pour en porter la nouvelle par toutes les Villes, selon la

Année
1386.

coustume de tout temps pratiquée en France quand il naist vn fils aîné, & cela répandit vne joye vniuerselle en toutes les Prouinces, où les Courriers furent bien receus & magnifiquement recompensez aux dépens des Communautez. Il estoit de la bien-seance qu'il en coustât aussi au Roy, & qu'il achetât ce don du Ciel & ces heureux premices des fruits de ses nopces, de quelques largesses proportionnées à sa grandeur : toutefois il ne se fit ny aumosnes aux pauures, ny offrande aux Eglises, & le peuple mesme ne se sentit en aucune façon du soulagement qu'il en esperoit.

Cét heritier presomptif de la Couronne, fut vne petite fleur de peu de durée, la veille des Saints Innocens fut le dernier iour de sa vie, & le premier du Regne eternal de cet autre Innocent, qui dès la mesme nuit fut porté à S. Denis en la sepulture de nos Roys, avec vn illustre Conuoy des plus grands de la Cour, accompagné d'vn grand nombre de torches, & inhumé deuant la Chappelle du Roy Charles V. son ayeul.

Pendant tout le mois de Septembre, les vents déchaînez firent des rauages qui furent tous nouveaux à tout ce qu'il y auoit de plus vieilles gens dans le Royaume. Les arbres les plus fermes sur leurs racines furent renuersez, & les riches éprouerent par la ruine de leurs Chasteaux & de leurs Palais, qu'il n'y a rien de solide contre la colere du Ciel, qui se jouë des masses de pierre comme de la poudre. Si vn coup de vent sembloit dissiper vne nuée, ce n'estoit que pour en étendre vne autre plus épaisse, pour rendre l'air plus obscur, & pour nous donner des tenebres impenetrables à toute autre lumiere qu'à celle des foudres & des tonnerres, qui ne donnoient pas des momens de clarté moins épouuantables que cette obscurité estoit affreuse. On dit qu'il en mourut grand nombre d'hommes & d'animaux, mais il en arriua particulièrement vn accident fort considerable au lieu de Plaisance sur la Riuiere de Marne, qui sert à la verité de nostre Religion, & à faire admirer la grandeur de Dieu. Le tonnerre tomba sur l'Eglise, il entra dans le Sanctuaire, il y consumma tout ce qui auoit vn corps capable de resistance, & on remarqua cet effet sur vn encensoir & sur vn ciboire de cuiure doré, qu'il deuora sans toucher à l'Hostie qui estoit dedans, & qui demeura toute entiere au milieu de cet embrasement sans en receuoir aucune atteinte. Ces desordres furent deuancez durant l'Esté de diuers prodiges iusques alors inoüys, & particulièrement à Laon & dans la Thierasche, où l'on vid beaucoup de Corbeaux avec des charbons ardents à leur bec qu'ils portoient comme à dessein sur certaines granges couuertes de chaume, & qu'ils sembloient choisir, lesquelles ils reduisirent en cendres.

CHAPITRE NEUFIESME.

- I. *Arriuée du Duc de Berry à l'armée.*
- II. *Le voyage de Mer rompu par la tempeste.*
- III. *L'Armée licenciée.*
- IV. *Le Roy donne sa belle Ville de Bois au Duc de Bourgogne.*
- V. *Les Anglois ruinent nostre flotte.*

IE reuiens à nostre flotte, toujours immobile au Port de Lescluse, par le retardement du Duc de Berry, & ie passe volontiers au sentiment de ceux qui s'attendoient que son arriuée changeroit le beau temps qu'il auoit negligé, & que cette entreprise faite avec tant d'éclat, n'auroit qu'vne fin desauantageuse à l'honneur de la Nation. Il se ressouuint enfin de son deuoir, il se rendit auprez du Roy le quatorzième de Septembre, & le lendemain qu'il employa à faire sa Cour, fut suiuy d'vne horrible tempeste, comme si la Mer irritée de l'auoir tant attendu, se fut souleuée tout soudain pour fermer la nauigation, & pour

pour luy en faire les premiers reproches par le bruit épouventable de ses flots irritez, dès le soir mesme le Ciel perdit sa sérénité, les vents soufflerent de toutes parts, & on vid les vagues élouées en montagnes, faire des precipices pour nos vaisseaux dont elles se iouoient, & dont elles se jouierent vn mois tout entier, fracassans ceux qui resistoient, & engloutissans ceux qu'ils détachoiert du Port avec leurs violentes secouffes. Si les vents relaschoient quelque chose de leur furie, c'estoit comme par intelligence avec la pluye, qui tomboit à seaux, & avec vne impetuosité, qui ne trouue point de comparaison depuis ce temps-là iusques au Deluge, & qui ne se peut mesme exprimer que par les termes de la Fable de Deucalion. Elle pourrit les Magazins des viures & les équipages, & on ne trouua point de lieu hors des nauires pour les faire seicher, à cause de l'humidité de la saison.

Année
1386.

Comme tant d'incommoditez lassoiert & fatiguoient l'Armée, on consulta les gens de Mer, pour sçauoir d'eux ce qu'on auoit à faire, & ils dirent tous qu'il estoit deormais impossible de passer la Mer. Le Roy luy-mesme en fit l'expérience en propre personne avec ses Oncles, vn certain iour plus tranquille qu'ils s'embarquerent exprez; mais ils n'eurent pas fait vne lieue que le vent les rechassa dans le Port mal-gré la résistance des Mariniers. Si bien que c'estoit perdre du temps & de la dépense sans aucun fruit; c'est pourquoy l'on donna congé à toute l'Armée, & la publication qui s'en fit, fut receuë des vns avec joye, & des autres avec déplaisir, selon la diuersité d'auis & selon les passions différentes qui se trouuent dans vn si grand assemblage de gens de toute sorte de qualitez, d'age & de passions. Si quelques-vns regretterent la honte & la perte d'vn si grand armement, d'autres moins curieux de l'honneur que de leur interest, & qui eussent moins gagné avec vne solde réglée, furent bien aises de cette occasion de r'entrer en France pour continuer leurs brigandages.

Le Duc de Bourgogne profita de la ville de Bois qui deuoit seruir delà la Mer, il la demanda au Roy, & la fit dresser deuant l'Escluse pour seruir d'Arsenal & de Magazin, & pour y bastir & retirer toutes sortes d'engins & de machines de Guerre: & ainsi prit fin cette grande entreprise dont le Roy fut assez déplaisant. Il donna ses ordres en partant pour la garde de la flotte, & laissa quelques Compagnies pour ramener les vaisseaux qu'on auroit déchargez, & pour les mettre en lieu de seureté, mais d'abord que les Anglois purent se hazarder sur Mer, ils vinrent fondre dessus, ils en mirent vne partie en fuitte, & brûlerent de l'autre ce qu'ils n'en purent emmener aux Ports d'Angleterre; où l'on compra iusques à deux mille tonneaux de Vin, qui vinrent fort à propos pour le besoin qu'on en auoit pour lors en ce Royaume.

CHAPITRE DIXIESME.

- I. *Duel de Iean de Carrouges contre Iacques le Gris.*
- I I. *Qu'il accusoit d'auoir violé sa femme.*
- III. *Le Roy assiste au combat.*
- IV. *Iacques le Gris tué & traisné au gibet.*
- V. *Son innocence reconnuë; depuis.*

VOicy vn incident qui fera voir à la posterité combien il est perilleux d'auoir l'oreille encline & facile à toutes sortes de rapports; & particulièrement à ceux qui touchent nostre honneur, & qui nous portent à la vengeance. C'est le duel de Messire Iean de Carrouges contre Iacques le Gris, qui auoit pour pretexte le violement de sa femme, qu'il entreprit d'expier dans le sang d'vn Gentilhomme qui estoit Normand comme luy, & qui dès leur premiere jeunesse faisoit profession avec luy d'vne amitié tres-intime, qu'ils auoient encore continuée

R

Année
1386.

dans le service domestique du Comte d'Alençon leur Maistre. Cette considération sembloit rendre le ressentiment du mary daurant plus juste & plus veritable, & il y auoit de si étranges conjectures dans l'affaire qu'on ne croyoit pas seulement la femme, mais qu'on auoit de la compassion pour elle & de l'indignation pour l'Accusé, contre lequel tous les suffrages combattoient, & dont la defaite donna de la joye iusques à ce que son innocence fut reconnuë, & qu'on eut appris depuis ce duel sanglant, qu'il auoit porté la peine & la honte du crime d'un autre Escuyer.

Ce traistre s'estoit glissé comme vn larron sous le masque de l'amitié qu'il emprunta de sa passion brutale, dans la maison de cettè Dame, qui le receut avec d'autant plus de ciuilité, qu'elle estoit pleine d'honneur & de vertu. Elle fouppa avec luy, elle le mena mesmes iusques à la Chambre qu'elle luy auoit fait preparer, & ce fut là où il luy porta les premieres paroles de son mauuais desir, mais comme la fureur ne luy permit pas d'obeir à ses refus, ny d'écouter les justes reproches qu'elle luy fit, il emporta par violence ce qu'il n'auoit pû obtenir par tout ce qu'il put tenter de persuasions. La Dame aueuglée de cét outrage, le prit pour vn autre, & le retour de son mary redoublant son affliction au lieu de la consoler, elle ne pût autrement répondre au premier compliment qui est ordinaire, de s'enquerir de la santé, sinon que rien ne pouuoit estre sain en vne femme qui auoit perdu l'honneur. Vn étranger, s'écria-t'elle, a souillé vostre couche, & ce Jacques le Gris, ce bon amy de tant d'années, vous doit estre aujourd'huy le plus mortel & le plus irreconciliable de tous vos ennemis. Je sçay bien que l'esprit est innocent de la force & de l'oppression que le corps a soufferte, mais c'est vne innocence que ie ne sçauois mieux prouuer que par ma mort, & c'est vn veritable Adultere si i'y suruis, ou si vous ne me promettez de lauer dans le sang de cét infame, vne tache qui ne se peut effacer que par le mien, ou par vne vengeance publique.

Le mary également outré de l'affront & du malheur de sa femme, employe vainement le secours de ses parens pour la consoler, tout ce qu'on luy peut dire ne sert qu'à irriter sa douleur & ses larmes, il faut qu'on la vange pour l'appaiser, & Iean de Carrouges vient exprez à la Cour. Il demanda plusieurs Audiences au Roy, & repeta toujours autant de fois le recit de cettè malheureuse auanture qu'il contoit à tout le monde, & enfin il pressa tant le Roy de luy permettre de prouuer le crime en Duel & corps à corps contre l'Accusé, qu'il l'obtint, pourueu que l'affaire renuoyée au Parlement, il fut jugé qu'il y eût lieu d'accorder sa demande. La cause fut plaidée par Aduocats sans production de témoins, il fut dit que ce que sa Majesté en auoit ordonné sortiroit son effet, & le combat fut assigné au jour de saint Thomas vingt-deuxième de Decembre.

Le Roy s'y trouua avec les Grands de sa Cour, & tout ce qui resta de place hors du champ, qui fut choisi proche les murs de saint Martin des Champs, fut remply d'une multitude innombrable de peuple de tout aage & de toutes conditions. Les deux Champions ayans encore vne fois soustenu la Iustice de leur cause, on les fit entrer en lice, & aussi-tost que le Iuge du Camp eut donné le signal, ils partirent au pas de leurs cheuaux, & s'estant joints ils mirent l'épée à la main, & commencerent vn rude combat. Messire Iean de Carrouges fut le premier blessé d'un coup dans la cuisse, & si son ennemy eust tenu l'épée dans la playe, il eust esté bien plustost affoibly de la perte de son sang, qui ne laissa pas de couler avec tant d'abondance que tous les spectateurs épouuantez commençoient à craindre pour luy, quand reprenant de nouvelles forces & de nouveaux esprits de la fureur qui l'animoit, il rendit l'auantage égal, & persistant en ses efforts, il s'écria nostre differend sera tout presentement terminé, alors se jetant sur Jacques le Gris, il le prit par la creste de son casque, il le renuersa tout armé qu'il estoit en terre, & à force de le taster de l'épée trouua le defaut de ses armes pour le tuer. Il tascha en vain de l'obliger en cét estat, à confesser le cas, il le nia toujours opiniastrement, mais il passa pour conuaincu par le succez du duel, son corps fut traîné au gibet selon la coustume de pareils euenemens, &

il paya de son sang & de son honneur le crime d'un mal-heureux qui fut depuis exécuté à mort pour d'autres meffaits, & qui s'accusa de ce violement. La Dame de Carrouges en eut un remords éternel, & aussi-tost que la perte de son mary luy donna le moyen de reparer le tort qu'elle auoit fait à la personne & à la mémoire de l'Accusé par un si mal-heureux aueuglement, elle se jetta dans un Cloistre pour acheuer ses iours dans une parfaite penitence. Année 1386,

CHAPITRE ONZIÈME.

I. *Mort de Charles le mauvais Roy de Nauarre, & son éloge.*II. *Divers recits du genre de sa mort.*

LE premier iour de Ianvier fut le dernier de Charles d'Evreux Roy de Navarre, fils de la fille du Roy Louis Hutin, qui auroit mérité d'estre plaint d'une mort si étrange pour la grandeur de sa naissance qu'il tiroit du Sang de nos Roys, & pour les belles qualitez de son esprit, s'il ne les auoit employées pour troubler le Royaume par tant de factions & de mauuaises entreprises qui sont si au long recitées dans l'Histoire du Regne passé. On y verra que la passion de regner, qui le rendit Auteur de tout ce qu'il y eut de reuoltes & de rebellions, luy fit encore mépriser son honneur & sa foy par l'infraction de tout ce qu'il fit de traittez avec le feu Roy Charles V. & qu'elle l'emporta enfin iusques aux derniers attentats, pour luy arracher la Couronne & la vie par le poison. C'estoit un petit homme, mais plein d'esprit & de feu, d'un œil vif & d'une éloquence qui persuadoit tout ce qu'il vouloit, & avec cela si affable, & si populaire, que possédant en perfection l'adresse de se faire aymer tout autrement que les autres Princes, il luy fut facile de gagner les esprits du peuple, & mesmes d'attirer à foy, & de débaucher plusieurs personnes considerables, de l'obeissance & de la fidelité qu'elles deuoient au Roy.

Il ternit mal-heureusement tous ces beaux auantages de la naissance & de la nature, & il iustifia par son exemple ce que dit un Poëte Satyrique, plus un homme est illustre, plus il est blasmable, s'il abuse de son rang & de sa reputation pour commettre de mauuaises actions. On parla diuersement de sa mort, mais voicy comme l'Euesque d'Acqs son principal Ministre la raconte dans une lettre que j'ay veüe, & qu'il en écrivit à la Reyne Blanche sa sœur (*vesue du Roy Philippes de Valois*) Ma tres-redoutée Dame, apres m'estre humblement recommandé à vos bonnes graces, ie vous annonceray la larme à l'œil & avec affliction, des mauuaises & tristes nouuelles, & qui sans doute perceront le cœur de vostre Majesté, puisque c'est la mort du Roy mon bon & sage Maistre: mais vous devez laisser vaincre vostre douleur à la grace que Dieu luy a faite, de rendre l'esprit avec tant de resignation, & parmy des témoignages si publics d'une parfaite sainteté. Dès le premier iour qu'il se mit au lit, ce fut la veille de sainte Luce, ils employa tout entier iusques à my-nuit à faire une ample & exacte confession de tous ses pechez, & depuis il ne s'est point passé de iour qu'il ne se soit encore confessé, il a receu iusques à sept fois l'absolution, & il a esté autant de fois Communié durant huit iours demandant le saint Sacrement pour peu qu'il se sentit plus mal que de coustume. Tout cela s'est fait avec une entiere contrition, & il en a mesme laissé des marques, tant par écrit en des actes publics, que par toutes les autres preuues qu'on pût attendre d'un Prince vraiment Catholique, avec une édification extreme, ou plustost avec une admiration generale de tous ses Subiets, & principalement de ceux qui l'ont veu, & qui l'ont entendu dans ses souffrances. Il est vray qu'on patissoit beaucoup de le voir dans ses grandes douleurs, mais tous ceux qui l'assistoient, estoient si consolez

Année
1386.

de sa constance, qu'ils s'écrioient entr'eux quelle merueille est cè cy mon Dieu, chacun croyant entendre parler le saint Esprit. Explique qui pourra cette genereuse patience, cette retenuë, cette modestie qu'il a gardée dans les plus violens accez de son mal, & l'humilité & la resignation d'esprit & de cœur qu'il a témoignées, c'est vne entreprise dont ie me sens incapable, & pour laquelle ie manque de termes & de pensées, aussi bien que pour vous faire entendre de quelle maniere il a disposé ses dernieres volontez, & de quelle grace il a reconnu les seruices des siens. Quelque iour vous apprendrez de bouche avec plus de loisir & de commodité tout ce qu'il a fait ou escrit dans cette maladie, & c'est assez, Madame, de vous dire icy qu'il a touïjours conserué avec vne parfaite memoire, vne entiere connoissance, vn entendement fort sain, & vne deuotion tres-ardente & toute de feu iusques au dernier soupir; car autant qu'il a eü de vie il a connu, autant qu'il a eu d'esprit, il a brûlé de charité. Enfin, on l'eut creu plus sain, que malade, tant il affectoit à se rendre plus paisible, quand ses douleurs estoient plus aiguës, tant il se plaisoit à faire paroistre vne joyeuse patience, & à se montrer tranquille dans les plus cruelles atteintes de son mal. N'entendez pas parce que ie vous ay dit de sa memoire qu'il l'employoit dans les embarras qui font tous les soins des Souuerains, il ne s'appliquoit point à penser aux moyens de maintenir son autorité, & s'il y pensoit ce n'estoit que pour faire des reflexions Chrestiennes sur la vanité des grandeurs de la terre. Pour ce qui est de sa charité, i'entends par là vne genereuse indifference pour la vie, c'est l'auoir témoignée dans le dernier degré d'auoir negligé les remedes du corps pour chercher la satisfaction de l'esprit & de la conscience dans vn courageux combat, contre toutes les ruses & les artifices du Demon, contre le souvenir de ce qu'il auoit esté, & contre toutes les fausses douceurs & les delices du monde & de la chair. Pour tout dire en vn mot, Madame, il a souffert presque sans plainte, & il est mort sans douleur & sans peine, dans des sentimens si Chrestiens, & dans vne si feruente contrition, que ie croy fermement qu'il estoit dans vn auant-goust de la joye des Bien-heureux, & qu'il n'a fait qu'un passage de la terre au Ciel, où ie prie Dieu qu'il nous fasse la grace de nous conduire, pour iouir avec luy de la mesme immortalité.

Quelques-vns se sont estonnez du contenu en cette lettre, qui m'ont voulu asseurer tout au contraire qu'ils auoient appris de gens dignes de foy, & de ses domestiques mesmes, qui le seruoient alors, que ce Roy n'ayant plus gueres d'esperance en la vie, cassé qu'il estoit d'une longue vieillesse, & denué de la chaleur naturelle, il fut conseillé de se faire coudre dans vn drap trempé d'eau de Vie; on sçait qu'elle est si naturellement disposée à s'enflammer, qu'il ne faut que l'approcher du feu, aussi disent-ils que s'estant ainsi fait emmailloter vne nuit, l'indiscretion du valet de Chambre qui le venoit de coudre, luy fit prendre la chandelle pour brûler le fil qu'il falloit couper, & qu'à l'instant mesme le feu prit à toute la toile, que son corps se trouua tout enuironné de flammes, & qu'il expira dans des tourmens horribles, & dans des crys continuels.

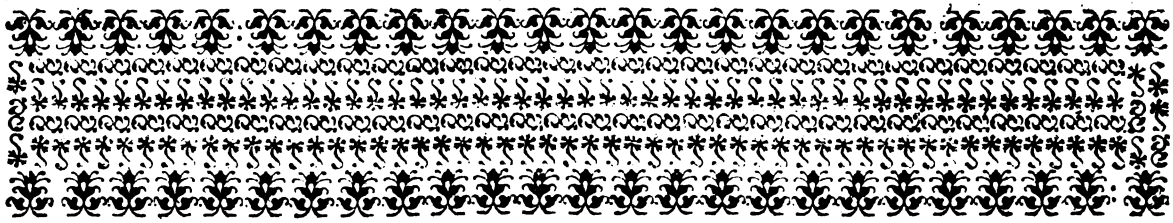
Fin du sixième Livre.

TABLE CHRONOLOGIQUE POUR L'ANNEE 1387.

De Nostre Seigneur	{ 1387.	Charles VI. en France 7.
Du Schisme.	{ 9.	Richard II. en Angleterre. 10.
Des prétendus Papes	Urbain VI. à Rome. 9. Clement VII. en Avignon. 9.	Iean I. en Espagne, autrement Castille & Leon, 9.
		Pierre IV. en Arragon. 51.
		Iean en Portugal. 3.
De la vacance de l'Empire d'Occident en Allemagne. 9.		Charles III. en Navarre. 2.
Wenceslas de Luxembourg Roy de Bohême, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. élu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.		Sigismond de Luxembourg dit de Bohême en Hongrie. 3.
ANNE'ES } Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.		De Jagellon en Pologne. 2.
		Louis Duc d'Anjou en Sicile. 2.
		Ladiflas d'Anjou dit de Duras vsurpateur du Royaume. 3.
		d'Olaus VI. Roy de Norueghe, Ragnant avec Margueritte de Dannemarck sa mere en Dannemarck. 10.
		d'Albert de Meckelbourg en Suede. 20.
		De Robert Stuart 2. du nom en Escosse. 17.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Etat, & Favoris de la Cour de France.

Louis de France depuis Duc de Touraine, & enfin d'Orleans; frere du Roy.
 Louis Duc d'Anjou, Roy de Sicile.
 Iean de France, Duc de Berry, & Philippe le Hardy Duc de Bourgogne. } Oncles du Roy
 Pierre Comte d'Alençon. Charles d'Evreux Roy de Navarre 3. du nom. } Princes du Sang.
 Louis Duc de Bourbon, oncle maternel du Roy, & Sur-Intendant de son education avec le Duc de Bourgogne, & grand Chambrier de France.
 Iean de Bourbon, Comte de la Marche & de Vendosme, Ancestre de nos Roys.
 Iean, dit de Montfort, Duc de Bretagne.
 Oliuier, Sire de Clifson, Connestable de France.
 Pierre de Giac, Chancelier de France, mort le 17. Aoust.
 Iean de Mauquenchin, autrement du Mouton, sire de Blainville.
 Louis de Sancerre, Seigneur de Charenton, Lieutenant General en Limosin, la Marche, Xaintonge, Angoulmois, & Perigord, & Iean sire de Rieux & de Rochefort. } Marechaux de France.
 Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, Admiral.
 Henry Sire des Isles Lieutenant des Marechaux de France.
 Iean Sire de la Ferté Fresnel Maréchal de France en Normandie.
 Moradas sire de Rouille, Lieutenant des Marechaux en la mesme Prouince.
 Iean du Buc Admiral es parties de Flandres.
 Iean Comte de Harcourt, Capitaine General en Normandie.
 Iean sire de Saimpy Capitaine General en Flandres, mort cette année eut pour successeur Riffard de Flandres.
 Andrieu Sire de Rambures, Capitaine General de Flandres au pays de west & à Grauelines.
 Hugues de Chastillon grand Maître des Arbalétriers.
 Guy, Sire de Coufan & de la Perriere, grand Maître de France.
 Guillaume de la Trimouille Chef de l'Armée enuoyée en Brabant.
 Arnaut Aménion, sire d'Albret, grand Chambellan.
 Bureau sire de la Riuiere, premier Chambellan.
 Iean Comte de Sarrebruche, grand Bouteiller de France dès le 6. May 1364.
 Louis de Giac Grand Eschançon.
 Raoul Sire de Raineual, grand Panetier.
 Eustache de Camp. Remy Cheualier trenchant.
 Guillaume Chastelain de Beauuais, Queux de France.
 Charles de Bouuille, Gouverneur de Dauphiné.
 Iean Sire de Blaizy & Gaucher de Passac, } Capitaines des Gendarmes de la Garde du corps du Roy.



HISTOIRE

DV REGNE

DE CHARLES VI.

ROY DE FRANCE.

LIVRE SEPTIESME.

CHAPITRE PREMIER.

- I. *Grande mortalité en France.*
- II. *Qu'on fit cesser par des prieres publiques.*
- III. *Désaite des Anglois sur mer par les Normans.*
- IV. *La mort & les Miracles du Bien-heureux Pierre Cardinal de Luxembourg.*

Année
1387.



'Hyuer dernier ayant esté fort froid & sujet à la neige, le Printemps qui succeda à cette triste saison se passa tout en chaleurs molles & en humidité, & de cette fausse serenité ou de quelque autre cause cachée, survint vne corruption sur tous les biens de la terre, & vne sorte de pestilence sur les troupeaux, sur les bestes & sur les hommes mesmes, qui regna cruellement depuis le commencement de l'Esté iusques au mois de Decembre, & qui fit vne moisson épouventable de vieillards & de ieunes gens. De puantes aposteumes remplissoient de funerailles les plus grandes villes du Royaume, les maisons les plus considerables & les plus nobles en estoient desertées, le dueil estoit general dans toutes les familles, & la terre estoit couverte de sepultures, & on ne trouuoit point de remede dans la medecine contre la malignité de ce mal.

Cela fit croire que la cause en estoit en nous mesmes, ie veux dire en nos pechez, & que c'estoit au Medecin inuisible à nous en preseruer, c'est pourquoy le Clergé assemblé resolut qu'on auroit recours à la Penitence, & que le peuple seroit presché publiquement de fléchir la colere de celuy qui demande plütoft la conuersion que la mort du pecheur. Les Prelats firent des Litanies à cette fin & Dieu laissa si visiblement tomber ses verges dans les pleurs des fidelles, que les corps se sentirent incontinent fortifiez & dans vne santé si generale & si soudaine, que la maladie qui s'estoit renduë si redoutable dans son progres, se rallentit

roué à coup, & deuint moins dangereuse dans sa fin, qu'elle n'auoit esté dans son commencement.

Année

1387.

La douce serenité du mois de May n'eut pas plütoft ouuert la mer qu'il sortit du port de Harfieu quatre cens braues & determinez Normands, accoustumez à chercher fortune dans les périlleux hazards de la Piraterie, pour aller au deuant de quelques Vaisseaux d'Angleterre chargez de marchandises. L'auidité du gain, & la necessité de conseruer les biens & la vie les fit fondre les vns sur les autres d'une égale fureur, & le combat fut fort chaud, iusques à ce que les Anglois eurent employé tout ce qu'ils auoient de prouisions d'Artillerie. Le courage commença lors à leur manquer, & les Normands continuans leurs décharges & leurs attaques avec la mesme impetuosité, ils se rendirent maîtres de cette petite flotte, par la perte de deux cens hommes tant de tuez que de prisonniers qui se rendirent à leur mercy. La prise fut si considerable par la quantité d'estoffes d'or & de foye qu'ils partagerent entr'eux aussi bien que les prisonniers, à proportion de leur rançon, qu'ils ne sçauoient que faire de tant de richesses. Ils firent present au Roy du General de ces Vaisseaux, qui estoit vn Cheualier assez renommé de la famille des Spencers, mais il accorda sa deliurance à la priere de quelques Seigneurs de la Cour & le renuoya sans rien payer.

Le quatrième de Iuillet partit de ce monde, ou plütoft passa, comme l'on croit, de la terre au Ciel, Pierre de Luxembourg, ieune Seigneur de haute Noblesse, & frere de l'illustre Enguerran Comte de S. Paul; que le Pape Clement son cousin auoit n'agüeres fait Cardinal à l'aage de dix-huit ans. La quantité des Miracles qu'il pleut à Dieu d'accorder à son intercession, sont des marques certaines de sa beatitude, & ces marques sont publiques par les informations qui en ont esté faites, & qui iustificient la guerison d'un nombre infiny, d'aveugles, de boiteux, d'impotens, de perclus, & generalement de toutes sortes d'autres malades, qui reprirent leur santé sur son tombeau. Aussi estoit-il si plein de vertu, qu'on le peut proposer pour vn exemple accompli de la derniere sainteté; car non seulement il n'eut pas vne ieunesse pure & innocente, non seulement il ne tomba pas dans le moindre des relaschemens ordinaires dans vn aage si tendre, mais non pas mesme dans les pensées qui peuent surprendre la prudence d'un ieune homme. Enfin si l'on considere la pieté, la chasteté, & la sobriété, elles estoient en luy comme en leur propre suiet, & si l'on y adjouste sa prodigalité dans les aumosnes, sa perseuerance dans la charité & dans l'oraison par tout le temps de sa vie, il ne faut point d'autres merueilles pour demeurer d'accord que c'estoit vn veritable Saint parmy les hommes.

CHAPITRE DE V X I E S M E.

- I. *Nouveaux preparatifs pour porter la Guerre en Angleterre sous le Connestable de Clisson & l'Admiral de Vienne.*
- II. *Le Duc de Bretagne prié par les Anglois de détourner cet orage.*
- III. *Inuite le Connestable à vn festin, & le retient prisonnier en danger de sa vie.*

Si le honteux retour du Roy apres l'armement du port de Lescluse manqué, fut sensible à toute la France, il toucha si particulièrement les deux vaillans du Royaume le Connestable Oliuier de Clisson & l'Admiral Iean de Vienne, qu'ils firent tous deux partie pour passer en Angleterre afin de vanger l'honneur de la nation. Le Roy approuua leur dessein, & déjà tout estoit si prest en hommes & en Vaisseaux sur les costes de Bretagne & de Picardie, qu'ils n'estoient en peine que du choix des gens, pour reduire ce grand nombre, qui auroit esté de plus de dépense que de seruice, à trois mille homes d'élite triez de toutes les Prouinces

Année
1387.

de France, qui seroient tous prests à monter sur mer au premier vent fauorable. Outre la reputation & l'experience des Chefs, il arriua encore pour donner plus d'opinion de ce grand project, que l'Angleterre estoit diuisée : aussi reconnut-elle sa foiblesse & le besoin qu'elle auoit encore en cette occasion de la malice du Duc de Bretagne son ancien Allié, qui fut prié de rompre ce coup & de détourner l'orage.

Il le promit, & s'auisa pour cela de feindre l'enuie de se reconcilier avec le Connestable de Clifson qu'il haïssoit à mort, & qu'il amadoüa de tant de ruses & de loüanges sur sa franchise, de l'estre venu voir confidement sur le desir d'une entreueüe qu'il luy auoit témoigné, qu'il l'engagea encore à luy promettre de venir à Vennes, où il le vouloit regaler avec les autres Grands de la Prouince. Ce fut là où le Connestable reconnut que toutes ses ciuilités n'estoient qu'un personnage de theatre, car il ne l'eut pas si tost en son pouuoir, qu'arrachant de son visage le masque de l'hospitalité, il fit sortir des gens armez qu'il auoit cachez dans l'appartement où il l'auoit receu, qui se ietterent sur luy comme sur un mal-faïcteur, l'entraînerent avec iniure dans vne salle en prison, luy mirent les fers aux pieds, & luy firent tous les reproches qu'on peut faire à un perfide & à un traistre. Cela fait à la veüe, à la honte, & au grand étonnement de toute la compagnie, qui detesta cette cruauté indigne d'un Scythe, il fit fermer la Ville, mit de gardes par tout, & donna tant de terreur à tous les Seigneurs là presens, qu'il n'y en eut aucun qui ne creût estre obligé de luy accorder par serment de ne rien reueler de cette violence, tant pour asseurer sa liberté, que pour auoir permission de se retirer.

Ainsi rien ne le put empescher d'exercer tout ce qu'il put de rigueur contre son prisonnier, & toute la difficulté fut de le rendre coupable pour le faire perir avec quelque ombre de Iustice. Il luy fit donc faire son procez, & il le fit plusieurs fois interroger sur l'accusation qu'il forma contre luy, de luy auoir toujours esté rebelle, & de luy detenir iniustement trois places au preiudice de la fidelité & de l'hommage qu'il luy auoit presté comme son Suiet. Pour cela il concludoit à la mort, s'il ne les remettoit, & il n'estoit en peine que de la qualité du suplice, de liberant tous les iours en son Conseil s'il ne meritoit pas, tantost d'estre bruslé, tantost decapité, tantost pendu, tantost ietté en mer. Enfin il vsa contre luy de termes si rigoureux & de tant de menaces, qu'il ne se faut pas étonner si le Connestable reduit à l'extremité de ne rien esperer & de tout apprehender d'un furieux, ne refusa point de iurer qu'il luy remettroit absolument ces trois Chasteaux, avec tout ce qui y estoit de meubles & de richesses, & s'il s'y obligea par des Lettres patentes qu'il luy en donna.

CHAPITRE TROISIEME.

- I. *Le voyage d'Angleterre rompu par cette trahison.*
- II. *Le Roy commande au Duc de deliurer le Connestable & le fait adiourner en Parlement.*
- III. *Le Connestable deliuré.*
- IV. *Vient demander Iustice au Roy.*

LA nouvelle de cet attentat s'estant répanduë par toute la Prouince, toutes les troupes qui estoient sur les costes prestes à faire voile à l'arriüée du Connestable, creurent l'entreprise manquée; elles se dissipèrent, & l'on dépêcha des Courriers au Roy & à ses Oncles, pour leur donner auis de ce qui s'estoit passé. Le Roy sentit comme il deuoit l'iniure qui luy estoit faite en la personne du premier Officier de ses Armes, & qu'on pouuoit appeller le Protecteur & le bras droit de son Estat; il tint un grand conseil avec ses Oncles, & la resolution fut d'enuoyer

d'enuoyer promptement de sa part declarer au Duc qu'il eut à deliurer le Sire de Clifson qu'il auoit méchamment & traistreuſement fait emprisonnet, que le Roy Année
1387. reputoit fait à sa personne l'attentat qu'il auoit commis, & qu'il luy commandoit de remettre entre ses mains par maniere de dépost & comme par sequestre les places qu'il auoit extorquées, iusques à la fin du procez; qu'il vouloit estre pourſuiuy selon l'ordre de la Iustice, pour estre fait droit à celuy à qui elles deuroient appartenir.

En cas de refus il y auoit ordre de l'ajourner à comparoistre au Parlement pour estre ouy par sa bouche sur les causes de cette entreprise, & c'est ce qui fut fait, mais il refusa d'obeir qu'il n'eût vn bon saufconduit pour aller & reuenir en toute seureté. Cependant il persistoit toujors sur la detention du Conneſtable, & il ne le relâcha qu'à regret à l'instance priere des plus grands Seigneurs du pays, aussi leur dit-il d'vn esprit moins humain que prophétique: Hé bien vous l'emportez, mais ie veux bien que vous ſçachiez que c'est malgré moy que ie me rends, & souuenez vous d'aujourd'huy que ie vous fais vne grace qui vous coustera bon, & que vous intercedez pour vne vie qui vous fera quelque iour fatale, & à moy, & à toute la Prouince.

Le Conneſtable deliuré de prison n'arresta pas dans la Bretagne, il vint en diligence à la Cour, & comme avec vn si grand courage il ne pouuoit differer le ressentiment d'vne si grande iniure, il alla d'abord trouuer le Roy, & apres luy auoir fait le recit bien au long de tous les outrages qu'il auoit soufferts. Ie vous supplie, Prince tres-excellent (luy dit-il) & ie vous demande cette grace à deux genoux, de me vouloir faire Iustice, & de m'assister de vostre autorité, afin que la vengeance de ce dernier attentat emporte avec elle la punition de toutes les trahisons de ce lâche & perfide Duc, toujors desobeissant à vostre Maieſté, toujors infidelle, & toujors ennemy de vostre Royaume.

Ses plaintes furent si bien receuës du Roy qu'il n'estima point que le Duc deût estre auerty de sa faute, ny de se remettre en son deuoir, il creut que c'estoit vne grace dont il estoit indigne, apres vne si grande suite de conspirations, & il témoigna dans son Conseil qu'il prenoit sur sa personne & sur sa dignité l'iniure faite à son Conneſtable. Il n'est que trop constant, dit-il, que le crime de leze-Maieſté ne se restraint pas à la seule coniuration d'vn Sujet contre son Prince, & qu'il s'étend encore sur tous ceux qui sont assez insolens pour entreprendre sur la personne de leurs premiers Officiers: & entre ceux là il n'y en a point de plus considerables que ceux qui ont la conduite & le Gouvernement de leurs armes, parce qu'ils sont plus necessaires, & parce que l'Estat se gouerne par leur valeur & par leur bon conseil. C'est la raison qui m'oblige de prendre les armes pour aller chastier le Duc de Bretagne de sa temerité, mais puisque mon honneur y est plus commis que celuy de mon Conneſtable, ie veux bien deferer à l'usage qui deffend d'enuahir la terre d'vn Sujet auparauant qu'il ait esté ouy. Ie veux bien dis-ie, qu'il soit encore vne fois adjourné à comparoître deuant Nous, & ie luy accorde toutes les graces de la Iustice, afin que les formes soient gardées & qu'il n'ait à se plaindre que de l'enormité de son crime. Le Conneſtable fort content de cette resolution du Roy, qui passa pour Arrest, l'en remercia tres-humblement, & incontinent apres il prit congé de la Cour pour s'en aller en Bretagne avec vn bon nombre de troupes, tant pour visiter ses terres en seureté, que pour estre en estat d'empescher que le Duc ne fist quelque nouvelle entreprise pour les places contentieuses qui auoient esté remises entre les mains du Roy.

Année
1387.

CHAPITRE QUATRIÈME.

- I. *Le Duc de Bretagne mandé à la Cour.*
- II. *Sa réponse.*

ON enuoya en mesme temps au Duc de Bretagne pour luy signifier de la part du Roy qu'il eut à comparoir à certain iour pardeuant luy à Orleans, pour se purger des cas dont il estoit accusé: & quoy que l'Ambassade luy dépléut assez, il ne laissa pas de faire bonne mine & de leur dire. Mes bons amis, vous assurez le Roy Monseigneur, que le Duc de Bretagne luy rendra toute sa vie vne tres fidelle obeissance, & qu'il le supplie de croire qu'il aimeroit mieux relâcher du traité qu'il a fait avec le Connestable, & en abandonner tous les auantages, que de luy déplaire. Mais comme il ne luy estoit pas possible de cacher son esprit hautain & superbe, il ne se put pas empescher d'ajouter: Vous luy direz pourtant que s'il s'est passé quelque chose de rigoureux, qu'il n'y doit point prendre part, que cela ne s'est point fait par aucun mépris de son autorité, & qu'il a traité Oliuier non comme Connestable de France, mais comme l'vn de ses Barons, son Vassal & son Suiet, sur lequel il a vsé de sa puissance Seigneuriale, & bien plus doucement qu'il ne meritoit, quoy qu'on tasche de luy persuader le contraire. Enfin, bien que ie puisse dire avec raison que le Roy ne deuroit pas proteger contre moy, vn mien Sujet rebelle à la fidelité qu'il me doit, n'y s'offenser que ie l'aye chastié, ie ne laisseray pas de me presenter deuant sa Majesté au commencement de l'Esté prochain, pour répondre à tout ce qu'on voudra m'imposer. Et i'espere de donner de si bonnes preuues de sa desobeissance & de sa rebellion, que ie me promets de la prudence de ceux de son Conseil, s'ils pesent également mon droit & sa mauuaise conduite, qu'ils n'estimeront pas que ses crimes & ses forfaits se puissent dignement reparer que par la honte du dernier suplice. C'est ce qu'il dit en substance, & qu'il étendit en beaucoup de paroles: & apres cela il renuoya les Deputez avec de beaux presens. Le Roy qui aimoit la Paix & la Iustice, parut assez content de cette réponse, & promit de se rendre precisément au lieu designé quand le terme expireroit.

CHAPITRE CINQUIÈME.

- I. *Diuision entre l'Vniuersité & les Freres Prescheurs, au suiet de Jean de Monçon.*
- II. *Qui soutenoit que la Vierge auoit esté conceüe en peché originel.*
- III. *Jean de Monçon se retire en Auignon, Sentence contre luy de l'Euesque de Paris.*
- IV. *Haine du peuple contre les Freres Prescheurs à son occasion.*
- V. *On les appelle Huets, & on fait des placards contr'eux.*

EN ce temps icy, l'Vniuersité de Paris qu'on peut appeller l'honneur de l'Estat & de la Nation Françoisé aussi bien que la source inépuisable des sciences, eut le malheur de reconnoistre parmi les plantes qu'elle auoit produites & curieusement eleuées, vne miserable lambruche d'autant plus digne d'estre arrachée qu'au lieu d'estre infertile, elle produisoit des fruits amers & d'agereux. C'est ainsi qu'il faut parler de Jean de Monçon Docteur de l'Ordre des Freres Prescheurs, qui trahit les soins aussi bien que les esperances d'vne si bonne mere, & que

& son orgueil l'abus des honneurs qu'elle auoit accordez aux apparences de son merite, détournerent du chemin qu'elle auoit battu à ses Disciples.

Année
1387.

Il découurit son venin dès sa premiere action de Professeur, & il fut si temeraire que d'auancer contre la creance commune de l'Eglise & au scandale des Seruiteurs particuliers de la Vierge, qu'elle auoit esté conceuë en peché originel. On tâcha en vain de le remettre en son bon chemin, & de le faire retracter de son opinion, il fallut des conseils amis en venir aux plaintes, & le deferer à l'Eglise, & comme il ne douta point du succez d'une si mauuaise cause, il preuint le iugement de l'Euesque & la peine d'une longue prison par vne retraite volontaire en Auignon, pour estre appuyé de plusieurs de son Ordre & de la mesme secte, qui estoient puissans en Cour de Rome, & qui remplissoient les premieres Charges du Palais Pontifical.

Sa fuitte n'empescha pas que l'Euesque de Paris ne continuât son procez par le conseil des Docteurs en Droit Canon, & qu'il ne procedât contre luy comme present pour l'execution de sa Sentence, qu'il fulmina en ses habirs Pontificaux dans le Paruis de nostre Dame, en presence d'un grand nombre de Docteurs & de Regens en Theologie, & d'un nombre infiny de peuple. Il declara publiquement les propositions & ses opinions erronees & contraires à la Foy; & comme tel croit vanger sa honte qui l'accroist, l'appel qu'il en fit en Cour de Rome, ne seruit qu'à rendre le scandale plus grand, & à répandre si generalement sur tout l'Ordre des Dominiquains la haine qu'il auoit attirée sur sa personne, qu'il ne se presentoit aucun de ses Confreres dans les Escoles, & non pas mesme dans les ruës de Paris, à qui l'on ne chantât iniures, qu'on ne montrât au doigt, & qui n'excitât sur soy la huée de tous les peuples.

Il leur arriua encore pour comble de mal-heur, & pour les punir du peu de soin qu'ils eurent de rétablir leur reputation, qu'un autre Docteur de leur habit prêchant à Roüen, voulut soutenir la mesme erreur, & il échappa à ce pauvre homme, de dire qu'il vouloit qu'on l'appellât Huet, s'il ne l'emportoit dans la dispute contre quiconque oseroit l'impugner. C'est le nom que le vulgaire donne au Démon qu'il croit gouverner l'air, & qu'il accuse de prouoquer & d'entretenir le mauuais temps, & c'est un sobriquet qui demeura à ce bon pere apres qu'il eut succombé en un deffy d'une demonstration impossible. Le Peuple que cette sorte gageure fit rire à gorge déployée, ne luy garda pas plus long-temps le surnom qu'il meritoit, & la renommée le porta si viste à Paris & par toute la France, qu'il se répandit sur tout ce qu'il y auoit de Religieux de l'Ordre de S. Dominique. Iusques-là mesme qu'il s'afficha par placards aux coings des ruës à leur confusion, & c'est ce qui donna sujet à un Poëte ou Rimeur du temps de faire ces Pasquils.

Prima imprecatio cōtra Hereticos.

*Per te lesa fides veri contemptor Huete,
Teque, tuos resides, rodant maris horrida cato.*

Secunda imprecatio.

*Præco loquax sceleris, nomen sortiris Hueti,
Ense tuas tereti qui plebem fallere veris.*

Lamentum Virginis.

*In quo Virgo Dei te fallax lesit Huete,
Huius ut & fidei referantur turpia de te.*

Argumentum à fortiori.

*Intus abundabas h ressi, qui falsa sonabas,
Aures ad Cleri consueti vera tueri.*

Brauium precedentium.

*Hæc tibi sit merces, qui credere falsa coerces,
Ignis spinarum, tandem domus & tenebrarum.
Amen.*

*Fingens sincera de Virgine dicere vera,
Falsus Doctor Huet, ignis ad ima ruet.*

S ij

Année
1387.

CHAPITRE SIXIÈME.

- I. *Troubles en Angleterre entre le Roy & ses Oncles au suiet de ses Fauoris.*
- II. *Guerre Ciuile entr'eux.*
- III. *Le Roy mis en fuite.*
- IV. *Qui enuoye ses Fauoris en France pour les sauuer.*
- V. *Où le Roy les reçoit fauorablement.*

L'Vniuersité n'estoit pas seule en diuision, l'Angleterre estoit bien autrement troublée par le mécontentement des Oncles du Roy, qui trouuoient mauvais qu'on traittât les grandes affaires à leur insceu, & par le ressentiment des Nobles qui ne pouuoient souffrir qu'on leur preferât dans la conduite de l'Etat vne cabale de gens de basse estoffe, qui s'estoient emparez de son esprit & qui abusoient de son autorité pour se maintenir. Les remonstrances qu'ils luy en firent n'ayant produit que de iustes soupçons de quelques entreprises contre leurs personnes, ils resolurent de les preuenir, s'approcherēt de Londres avec vn grand amas de troupes, & le Roy ne feignit point de les aller rencontrer en campagne avec ce qu'il put ioindre de milice de la Ville avec les Officiers de sa Maison. La chaleur des deux partys fit qu'on en vint d'abord aux épées pour se ioindre de plus prez, au lieu de commencer par les Arcs, & le combat fut également sanglant entre deux Armées égales en nombre, mais enfin la valeur & l'experience des plus aguerris en decida, les Bourgeois perdirent cœur apres leur premier feu, on les mit hors de combat & ils ne trouuerent de salut que dans la fuite.

Le Roy mesme se sauua à course de cheual dans les places prochaines, & comme il ne douta point que ses Oncles ne fussent en estat de perdre tous ceux de son Conseil qui leur estoient suspects, il ne trouua point d'autre expedient pour les dérober à leur puissance, que de les enuoyer en France avec des lettres de recommandation à nostre Roy, qu'il tâcha d'interessier à leur donner seureté dans son Etat. Cette compagnie d'exilez estoit cōposée de plusieurs Cheualiers de grande consideratiō, mais le plus notable & le plus aimé de son Maistre, estoit le Duc d'Irlande qui le premier d'eux tous salua le Roy, qui fut conseillé par ses Oncles de les bien receuoir, & qui les traitta plusieurs fois & leur fit toutes sortes de presens & de bonne chere. Il ordonna mesmes à leur suiet plusieurs ioustes & tournois dans la place de sainte Catherine de Paris, & le Roy d'Angleterre s'en tint si fort obligé, qu'il l'en enuoya remercier par vne Ambassade expresse, qui eut ordre de continuer la tréue iusques au mois de Mars ensuiuant.

CHAPITRE SEPTIÈME.

- I. *Mariage de Iean de Bretagne Comte de Pentyeure avec la fille du Connestable de Clifson.*
- II. *Courses en Guyenne de quelques Compagnies sans auen, qui prirent Montferrand.*

LE iour de S. Sebastien se fit le Mariage de *Iean de Bretagne* fils de Charles de Blois tué à la Bataille d'Auray en la poursuite de son droit sur le Duché de Bretagne, comme nous auons remarqué en l'Histoire de son temps, avec *Marguerite de Clifson* fille du Connestable. Il auoit esté prisonnier en Angleterre l'espace de trente six ans, & auoit esté mis fraichement à grosse rançon.

En ce temps-là la Guyenne estoit fort infestée des courses de quelques Compagnies de gens de guerre, la pluspart Gentils-hommes ou bastards de bonne

maison, qui professoient vn brigandage déclaré, & qui s'auoïoient du party d'Angleterre pour surprendre des Chasteaux, & pour y serrer le butin qu'ils faisoient dans toute l'étenduë de la Prouince, & des païs voisins. Année
1387.

Le Principal Chef de ces voleurs, & le plus cruel d'eux tous, estoit vn nommé *Teste-noire*, qui ne se rebuta point du peu de succez de toutes les entreprises qu'il fit sur Montferrand en Auvergne, & qui prit son temps pour s'enrichir du pillage de cette riche Ville, & pour executer par adresse ce qu'il ne pouuoit plus tenter par force d'armes, tant que les troupes de Messire Louïs de Sancerre Lieutenant General pour le Roy dans la Prouince tiendroient la campagne. Aussi-tost qu'il sceut qu'on les auoit mises en quartier d'Hyuer, il fit vn gros de quatre cens hommes, il se glissa par des chemins couuerts, il se cacha de iour dans les bois, & ne marchant que de nuit, il arriua auprès de la place, & cacha ses gens derriere quelques vieilles murailles pour attendre l'euuenement d'vne ruse qu'il inuenta.

Dix des siens déguifez en païsans & chargez de sacs de Marchandises, vinrent au Pont-leuis de bon matin; ils crierent hardiment, comme c'est la coutume des gens de village, qu'on les fist entrer, les Gardes qui ne se défioient de rien baïssèrent la planchette, & passans l'vn apres l'autre, ils mirent leurs fardeaux par terre, & firent mine de se vouloir reposer. Mais c'estoit pour jeter leurs sayes de toile, pour mettre l'épée à la main, & pour tuer, comme ils firent fort aisément, tous ceux du Corps de garde & les voisins qui accoururent à leur secours. Alors le Chef de l'entreprise sonna du Cor pour faire sortir ceux de l'embuscade, ils accoururent, ils se rendirent Maistres de la porte, & il se fit vn grand bruit qui éveilla en mesme temps, & qui étonna fort tous les Habitans. On courut aux armes, mais comme on n'osa pas aller à la porte ny aux murailles, & comme les places estoient gagnées, tous les petits combats qui se firent dans les ruës, furent si foibles & si inégaux, qu'il n'y eut point de Bourgeois qui n'y demeurât; ou qui ne s'enfuît chargé de coups. Cela redoubla les crys & la clameur des femmes & des petits enfans, mais ce sont des armes inutiles contre des voleurs. Ceux-cy enfoncerent toutes les maisons, ils pillerent pendant trois iours tout ce qui se pouuoit emporter, ils en chargerent leurs Chariots, & les mirent en seureté auparauant que le Marechal de Sancerre pût arriuer pour les inuestir dans cette place; qu'ils laisserent vuide de routes sortes de biens & pleine de desolation & d'affliction.

CHAPITRE HVITIÈME.

I. *Le Cardinal de Rauenne trompe le Pape Clement.*

Vers la fin de cette année l'Archeuesque de Rauenne Italien de Nation, homme merueilleusement fin & rusé, cy-deuant fait Cardinal par l'Antipape Urbain, puis Legat en Allemagne, où il auoit soustenu que son election estoit sainte & Canonique, changea tout soudain de party & se vint ranger à celui de Clement. Tout le monde en fut fort surpris; ie ne pus pas m'empescher moy-mesme de demander à diuers Officiers du Pape quel pouuoit estre le motif de sa desertion, & tous m'auoïerent franchement que c'estoit vn tour de Renard par vn auare sans honneur qui vouloit profiter des deux costez, & dont les grands biens qu'il auoit amassez dans sa Legature, auoient plustost irrité que satisfait la soif insatiable des richesses qui le tourmentoit. C'est ce que la suite fit bien-tost paroistre aux dépens des Cardinaux d'Auignon, qui apprirent en cette occasion, qu'il ne se faut pas trop fier à ses hostes. La joye de le voir dans leur party le fit receuoir d'eux avec de grands honneurs; ils le menerent au Pape, ils le suplierent tres-humblement & tres-instamment de l'absoudre du passé & de l'admettre aux Dignitez & au profit de leur College, mais l'an fut à peine reuolu, que le galand comblé de dons, s'en alla sans dire à Dieu, & r'entra dans le party d'Urbain avec autant de gloire, d'auoir ainsi joué celui de Clement, que s'il eût fait l'action de son siecle la plus heroïque. S iij

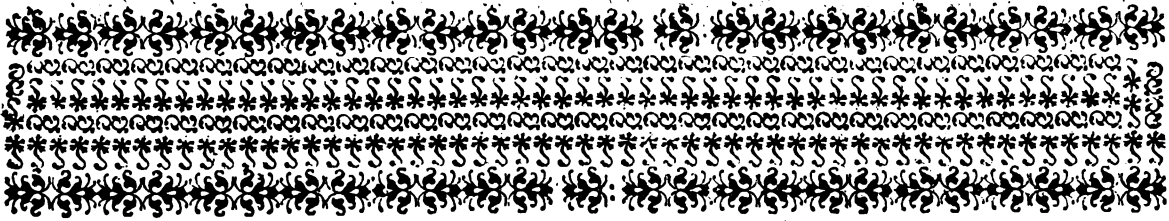
Fin du septième Liure.

TABLE CHRONOLOGIQUE POUR L'ANNEE 1388.

ANNEES	} Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.	De Nostre Seigneur } 1388.	Charles VI. en France 8.
			Richard II. en Angleterre. 11.
			Iean I. en Espagne, autrement Castille & Leon, 10.
		Du Schisme. } 10.	Pierre IV. en Arragon. 51. & dernier par sa mort arriuee le 8. de Ianvier, & de Iean son fils le 1.
			Iean en Portugal. 3.
			Charles III. en Nauarre. 3.
		Des pretendus Papes } Urbain VI. à Rome. 10. Clement VII. en Auignon. 10.	Sigismond de Luxembourg dit de Bohême en Hongrie. 4.
			De Iagellon en Pologne. 3.
		De la vacance. de l'Empire d'Occident en Allemagne. 10.	Louis Duc d'Anjou en Sicile. 3.
			Ladislas d'Anjou dit de Duras vsurpateur du Royaume. 4.
	De Margueritte Regnante en Dannemarck avec Eric son neveu. 2.		
	d'Albert de Meckelbourg en Suede. 25. & dernier par sa destitution.		
	De Robert Stuart 2. du nom en Escosse. 18.		

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Etat, & Favoris de la Cour de France.

Louis de France Duc de Touraine, & enfin d'Orleans, frere du Roy.
 Louis Duc d'Anjou, Roy de Sicile.
 Iean de France, Duc de Berry, & Philippe le Hardy Duc de Bourgogne. } Oncles du Roy
 Pierre Comte d'Alençon. Charles d'Evreux Roy de Nauarre 3. du nom. } Princes du Sang.
 Louis Duc de Bourbon, oncle maternel du Roy, & grand Chambrier de France.
 Iean de Bourbon, Comte de la Marche & de Vendosme, Ancestre de nos Roys.
 Iean, dit de Montfort, Duc de Bretagne.
 Oliuier, Sire de Clifson, Connestable de France, Ministre d'Etat avec Bureau de la Riuiere, Pierre de Villaines, dit le Begue, Iean le Mercier, Sire de Noviant, & Iean de Montagu.
 Arnaud de Corbie, Chancelier de France.
 Iean de Mauquenchin, autrement dit Mouton, sire de Blainville. } Marechaux de France.
 Louis de Sancerre, Seigneur de Charenton.
 Iean sire de Rieux & de Rochefort.
 Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, Admiral.
 Gonzalo Terreno, Admiral de six Galeres Auxiliaires de Castille.
 Moradas sire de Rouille, Lieutenant des Marechaux en Normandie avec Iean d'Aurichier.
 Guillaume Paynel S. de Hambuye, Iean Sire de la Ferté-Fresnel, & Herué de Manny, Capitaines Generaux en Normandie.
 Riffard de Flandres, Capitaine General en Flandres.
 Guillaume de Neillac Capitaine General en Guyenne deçà la Dordogne au lieu de Louis de Sancerre.
 Andrieu Sire de Rambures, Capitaine General de Flandres au pays de West, & Gouverneur de Grauelines.
 Guillaume des Bordes, Porte-Oriflamme.
 Guichard Dauphin, grand Maistre des Arbalétriers.
 Guy, Sire de Coufan & de la Perriere, grand Maistre de France.
 Arnaut Amenion, sire d'Albret, grand Chambellan.
 Bureau sire de la Riuiere, premier Chambellan.
 Enguerran Sire de Coucy, grand Bouteiller de France.
 Louis de Giac Grand Eschançon.
 Raoul Sire de Raineual, grand Panetier.
 Le Sire d'Yury, Cheualier trenchant.
 Guillaume Chastelain de Beauvais, Queux de France.
 Charles de Bouville, Gouverneur de Dauphiné. [du Corps du Roy.
 Iean Sire de Blaizy & Gaucher de Passac, Capitaines des Gendarmes de la Garde
 Aymar de Poitiers, & Mathieu de Montmorency, Cheualiers d'honneur du Roy.
 Charles Sire de Sauoisy, Grand Maistre d'Hostel de la Reyne.
 Audoüin Chaueron Preuost de Paris retenu à cent hommes d'armes pour la garde de la Reyne & de la ville de Paris pendant le voyage de Gueldres.


HISTOIRE
 DV REGNE
DE CHARLES VI.
 ROY DE FRANCE.
 LIVRE HVITIEME.

CHAPITRE PREMIER.

- I. *Le Roy va à Orleans pour attendre le Duc de Bretagne.*
- II. *Qui fait défaut. Le Connestable plaide sa cause.*
- III. *Offre de le combattre & jette son gage de Bataille.*
- IV. *Le Duc s'envoye excuser.*
- V. *Et vient enfin sous la faueur des Ducs de Berry & de Bourgogne.*
- VI. *Le Roy est blasmé de trop de clemence.*
- VII. *Et la Cour de corruption.*
- VIII. *Jugement rendu entre le Duc & le Connestable.*



Le Roy qui auoit mandé le Duc de Bretagne à Orleans, ne manqua pas de s'y rendre incontinent apres la Feste de Pasques; & afin que l'affaire fut traitée avec toutes les solemnitez conuenables à sa qualité, & à celle des personnes qui y estoient interessées, il se fit accompagner des personnes du Royaume les plus considerables pour les Dignitez Ecclesiastiques ou Seculieres, ou pour leur doctrine, qui pouoient composer vn Parlement parfait. Le Duc les fit si long-temps attendre sans comparoir, ny en personne, ny par Procureur, que le Roy lassé & mal-content, & d'ailleurs pressé par le Connestable, resolut de juger l'affaire par défaut, apres auoir gardé toutes les formes de la Iustice pour le faire citer. On ne douta point que sa conscience ne luy eut deffendu de se soumettre à l'euement d'une si mauuaise cause, & cependant le Sire de Clifson plaida luy-mesme la sienne avec apparat, & n'oublia rien de tous les outrages qu'il auoit soufferts, & voicy comme il conclud. Comme ce traitement injurieux retombe sur l'honneur de vostre Majesté, je serois plus criminel que ce traistre Duc,

Année
1388.

Année
1388.

si j'osois rien auancer que ie ne pussé iustificier ; mais cela est si vray, Prince tres-excellent & tres-redouté, que ie m'offre de soustenir les armes à la main contre luy, & contre quiconque voudra maintenir le contraire, & d'exposer avec ma vie l'honneur de vos bonnes graces & toute ma reputation ; si ie ne prouue qu'il m'a méchamment & prôditoirement arresté prisonnier, & qu'il m'a fait tous les affronts & tous les insults dont ie vous demande Justice.

A l'heure mesme, comme c'est la coustume des deffis, il tira son gand & le jetta aux pieds du Roy pour gage de bataille, ce que firent aussi plusieurs Seigneurs qui prenoient part à sa querelle, par interest d'alliance ou d'amitié ; mais personne de l'Assemblée n'en releua aucun, & sur cela le Parlement se rompit. Le Roy passa tout le mois de May à Orleans, & ne reuint à Paris que quand la Cour eut épuisé les fourrages des enuirs, & consumé inutilement tous les viures dans l'attente du Duc, qui fut blasmé comme il deuoit, d'auoir eu l'insolence de se joüer ainsi de la personne & de l'autorité de son Souuerain. S'il reconnut sa faute, ce fut moins pour la reparer que pour en détourner la juste vengeance, qu'il s'enuoya excuser par vne Ambassade expresse, sous pretexte de quelque indisposition, & tous les procedez ne firent que trop connoistre, qu'il ne cherchoit que des defaites pour éluder le voyage qu'il deuoit à la Cour, & pour se dérober à la colere & à la puissance du Roy.

Toutes ces fuites ne seruans de rien sinon pour ménager le temps, il fallut à la fin prendre vne resolution, & le conseil de ses Barons fut qu'il obeïst & qu'il employât ses amis pour adoucir l'esprit de sa Majesté. Les Ducs de Berry & de Bourgogne ne luy manquerent pas dans cette occasion, & ils se soucierent si peu de sacrifier l'autorité Royale au dessein de se conseruer vne creature, que non seulement ils firent mettre en deliberation de quelle maniere on le receuroit, mais qu'ils firent conclure qu'on enuoyeroit au deuant de luy iusques à Blois, pour l'amener à Paris avec plus d'honneur. Ils le présentèrent au Roy, & joignirent à leur interest tous les autres Princes du Sang, pour le supplier à genoux d'auoir plus d'égard à sa qualité qu'à son crime, & de ne le pas pruer seul des effets & des marques de la clemence qui luy estoit ordinaire. Comme il les eut desobligez de rejeter leurs prieres, il luy fit assez bon accueil, il receut ses soumissions, il témoigna beaucoup de joye de son arriuée, & ordonna comme vne marque toute particuliere de ses bonnes graces, qu'on luy préparât vn appartement au Chasteau du Loure.

Ce procedé dépleut comme il deuoit aux ames libres & genereuses de la Cour, qui ne purent pas s'empescher de trouuer étrange qu'on en vst ainsi enuers vn Sujet eleué en Angleterre parmy les ennemis, qui s'estoit nourry dans vne auersion toute declarée contre la France, qui auoit fait guerre ouuerte au Roy defunt, & qui venoit tout fraichement de trahir celuy-cy deuant Bourg, & d'arracher à la Noblesse Françoisé l'honneur qu'ils auroient eü de triompher de toutes les forces d'Angleterre. Ils l'estimoient plus digne de la honte du suplice que de tant d'honneurs ; & il le témoigna bien luy-mesme par le soin qu'il prit de regagner tous les esprits ; car scachant bien que les Courtisans sont plus esclaves de leur interest qu'ils ne sont affectionnez au bien de l'Estat, & curieux de la gloire & du seruice du Prince, il fit vne dépense extraordinaire en festins & en presens, & mania si bien l'esprit des Ducs de Berry & de Bourgogne, qu'ils se rendirent ses patrons.

Ils l'amenerent deuant le Roy, & apres l'auoir blasmé fort doucement d'executer ses passions avec trop de chaleur, ils le suplierent de se contenter de la soumission où il estoit. Messire *Oliuier de Clisson*, se plaignit en vain de l'injustice qu'on luy faisoit, ils luy parlerent de sa querelle comme d'vne affaire particuliere, qui pourroit porter prejudice au repos de l'Estat, & l'obligerent de souffrir qu'on entreprît de les accommoder deuant le Roy ; où l'on les fit venir tous deux, & où l'on prit leur parole d'en passer par ce qu'il en ordonneroit le lendemain, voicy ce qui fut prononcé touchant leurs differends dans l'Assemblée de tous les Grands du Royaume en l'Hostel de saint Paul. Le Roy, de son autorité,

rité, & de l'aduis des Seigneurs de sa Cour, declare que sa volonté est que cette affaire cy-deuant poursuiuie criminellement soit ciuiliée, & enjoint recipro- Année
quement aux deux parties, d'oublier les injures receuës, & d'abolir toute haine 1388.
respectiuement de part & d'autre. Quant aux villes & places de la Rochederien,
de Iouffelin, & de Montcontour, que le Duc de Bretagne pretend appliquer à
son Domaine avec tous les meubles & les richesses qui y sont, sa Majesté com-
mande qu'elles soient restituées à Messire Oliuier de Clifson, & condamne le
Duc à luy payer cent mille francs d'or, au prix courant des Foires, pour le de-
dommager des frais qu'ils a faits en la poursuite du procez. L'Assemblée se leua
apres auoir ordonné qu'on dresseroit les Lettres de cet accord au nom de sa Ma-
jesté, & le Roy les ayant conuiez à disner, les obligea encore de se promettre
vne amitié mutuelle, qu'ils jurerent solemnellemēt, mais qui fut de peu de duréc.

CHAPITRE SECON D.

I. *Les Deputez de l'Vniuersité de Paris en la Cour Romaine
d'Auignon, contre Jean de Monçon.*

I I. *Bien receus par le Pape Clement & les Cardinaux.*

III. *Confondent cet Heretique, qui est condamné & s'enfuit en
Arragon.*

L'Vniuersité de Paris continuant à deffendre la Religion contre les perni-
cieuses opinions de *Jean de Monçon*, voulut faire soustenir en Cour de
Rome qu'il auoit follement appellé de la Sentence de l'Euesque de Paris, &
pour faire valoir son merite par celuy de ses Deputez, elle fit choix de Maistre
Pierre d'Ailly, de Maistre *Gilles des Champs*, de *Jean de Neuville*, Religieux de
l'Ordre de saint Bernard, tous Professeurs en la Faculté de Theologie, & de
Frere *Pierre d'Allainville*, Docteur en Droit Canon de l'Ordre de saint Benoit.
On leur fit vn fonds sur le Clergé pour soustenir avec honneur la dépense de
cette Ambassade, & on les fit partir incontinent apres le Carefme, avec serment
de rejeter toutes sortes de propositions, & de renoncer à tous les auantages
particuliers qu'on leur pourroit offrir pour les corrompre, & pour donner at-
teinte à leur fermeté, aussi bien qu'à leur resolution de se montrer dignes Cham-
pions de la Foy Catholique, vrays Seruiteurs de la Vierge, & genereux Defen-
seurs de sa pureté.

Ils ne tarderent point par les chemins, & estans arriuez à Villeneuve lez Aui-
gnon, ils commencerent à reconnoistre l'estime qu'on faisoit de leur Corps par
les respects des Officiers du sacré Palais, qui les y vinrent rencontrer pour les
conduire à la Ville. Les Cardinaux les traiterent aussi tous chacun en particu-
lier avec beaucoup d'honneur & de familiarité, & les introduisrent à l'Audien-
ce du Pape, où ils exposerent le sujet de leur deputation, qu'ils firent encore
paroistre plus important à la Foy & à la Religion dans vn Consistoire de trois
iours en la presence mesme de la partie aduerse, qu'ils battirent de toutes les
armes de la Theologie, & qu'ils abbattirent par la force de leur doctrine & de
leurs raisonnemens; que ie n'estimerois pas moins dignes d'estre rapportez dans
cette Histoire que d'estre traittez dans l'Escole, si ie ne craignois de m'engager
dans vne trop longue digression.

Ie me contenteray donc de remarquer le succez de l'affaire aussi succinte-
ment que i'en ay donné le sujet, & de dire que ces illustres Personnages tire-
rent tant d'auantages, & de leur eloquence, & de cette abysme de science qui
les rendoit inuincibles aussi - bien qu'inépuisables, qu'il ne fut pas possible, ny
au Pape, ny aux Cardinaux, de cacher leur admiration, & non pas mesmes de
s'écrier en faueur de l'Vniuersité de Paris: Ah fameuse Compagnie, Vigne pre-
T

Année
1388.

tieuse & fertile en fruits doux & succulens, glorieuse mere de tant de Plantes excellentes, que tu es à benir d'une si heureuse fécondité, mais que tu es à louer du choix & des belles qualitez de ces Députés icy, dont il n'y en a pas vn qui ne meritaist d'estre reuétu de la pourpre du Cardinalat. Ce n'est pas que Jean de Monçon ne persistât dans son opiniastreté, & qu'il ne fist ce qu'il put pour defendre son erreur, tant en particulier qu'en public, tantost de bouche & tantost par écrit; mais cela ne seruit qu'à illustrer la victoire de ces braues Champions de la Foy qui le terrasserent. Les Cardinaux le condamnerent à reconnoistre la verité, & le Pape mesmes ayant ouï les raisons de part & d'autre, luy ordonna pour conclusion, sous peine d'estre tenu pour Heretique notoire, de retourner en France incessamment, & de se soumettre à la correction de l'Vniuersité. Il le promit, & contrefit le repentant; mais ce ne fut que pour cacher le dessein de sa fuite, qu'il executa la nuit suiuaute, qu'il prit le chemin d'Arragon, d'où il estoit originaire.

CHAPITRE TROISIEME.

- I. *L'Vniuersité de Boulogne prend le party de Clement.*
- II. *Naissance de Ieanne de France fille du Roy & sa mort.*

DANS le mesme temps de cette Deputation de l'Vniuersité de Paris, le Pape Clement en receut vne autre de l'Escole de Boulogne qui ne luy fut pas moins agreable, & à laquelle il accorda volontiers ce qu'elle luy demanda pour la recompenser d'auoir quitté le party d'Urbain son Competiteur, qu'elle auoit toujours suiuy. Il donna fauorable Audience aux Députés, & conclud fort gracieusement à leur auantage, par l'application qu'il fit avec adresse des paroles de l'Euangile de la semaine courante, demandez & vous obtiendrez, pour les asseurer, comme il fit, de la conseruation de quelques Benefices, dont il prit le memoire pour y mettre le *Fiat*, les exhortant de perseuerer en leur obeissance.

Le quatorzième de Iuin au matin en cette mesme année, la Reyne Elizabeth accoucha en la Royale Maison de saint Oüin auprez saint Denis, d'une fille qui fut baptisée & nommée Ieanne, mais elle mourut incontinent apres, & fut portée inhumer en l'Abbaye de Maubuisson lez Pontoise.

CHAPITRE QUATRIESME.

- I. *Raison particuliere du bon traitement fait au Duc de Bretagne.*
- II. *Arriuée en Cour d'un bon Hermite & ses remontrances au Roy & à ses Oncles.*
- III. *Qui entretenoient la guerre pour leurs seuls interets.*

C'ESTOIT pas pour la Paix du Royaume que les Oncles du Roy firent l'accommodement du Duc de Bretagne, & qu'ils le reconcilierent avec le Connestable, c'estoit pour vn plus grand dessein de guerre qu'ils meditoient pour leur seul interest, & sur cela il arriua vn incident qui semblera peut-estre de peu d'importance, mais que l'estime à propos de rapporter icy. Vn Hermite vint de Prouence à Paris, qui força les Huissiers de le laisser passer pour parler au Roy, & qui luy demanda Audience pour l'entretenir en presence de ses Oncles au sujet d'une vision d'Ange, qu'il disoit auoir eüe, & qui l'obligeoit de les entretenir en particulier. L'ay appris de quelques-vns du Conseil qu'il auertit les

Ducs de traiter plus doucement les Subiets du Royaume, & de relascher quelque chose des exactions insupportables dont ils les accabloient, & qu'il leur déclara de la part de Dieu, que la Majesté diuine en estoit tellement offensée, que tous les enfans qui naistroient au Roy ne viuroient point, que son peuple ne fût soulagé. Pour preuue de son dire & de sa mission, il leur fit voir sur son bras l'empreinte d'une Croix rouge, qu'on ne put soupçonner d'auoir esté faite de main d'homme, ny par aucun artifice; mais d'ailleurs c'estoit vn pauvre homme, qui auoit fort peu en mine & en habits, dequoy se faire considerer par des gens qui n'ont des yeux que pour les richesses, ny d'estime que pour la fortune.

Année
1388.

Plusieurs s'arrestèrent plustost à sa condition qu'à son signe, qui n'en firent pas grand cas, & quoy que le Roy ne prit pas plaisir à ce qu'il luy annonçoit, il fut le seul qui le traitta bien. Il luy permit de se retirer, il luy fit donner de l'argent pour le reconduire, & songeant à bon escient à tout ce qu'il luy auoit dit, il auroit donné quelque marque de son respect enuers Dieu, & de l'affection qu'il auoit pour son peuple, si les Ducs de Berry & de Bourgogne ne l'en eussent detourné. Ils se foucierent si peu de ses menaces qu'ils triplerent le reuenu des Gabelles & des impôts sur toutes les Marchandises, tant pour reparer le fonds de ses Finances qu'ils luy auoient fait épuiser en largesses & profusions, que pour fournir au payement d'une nouvelle Armée qu'ils auoient leuée.

Comme i'estois en peine du sujet de cét armement, ie sceus de bonne part, & c'estoit aussi le bruit commun, que le Duc de Berry l'auoit promeu pour se mieux maintenir dans son Gouvernement de Guyenne, qui murmuroit de ses exactions, & qui estoit tout prest à se souleuer: & le Duc de Bourgogne pre-
tendoit bien aussi de s'en seruir pour ses affaires des Pais-bas. La Duchesse de Brabant qui estoit fort aagée, luy auoit écrit comme à son plus proche & futur heritier du chef de la Comtesse de Flandres sa femme, que les Allemans cou-
roient son pais, qu'ils mettoient la Campagne à sac, qu'ils entreprenoient sur les meilleures places de sa frontiere, & qu'elle estoit dans le danger d'une ruine entiere, s'il ne venoit avec de grandes forces pour deffendre son bien.

CHAPITRE CINQUIESME.

- I. *Le Duc de Gueldres declare la Guerre au Roy.*
- II. *Qui s'y prepare avec joye.*
- III. *Le Duc de Berry tasche à l'en detourner.*
- IV. *Le Duc de Bourgogne insiste au contraire.*
- V. *La Guerre est resolue, & l'ordre donné aux Troupes.*
- VI. *Conseil tenu à Chaalons pour la marche.*
- VII. *Le Duc de Bourgogne, pour son interest, fait prendre une mauuaise route.*
- VIII. *Mécontentement de l'Armée, appaisé par ce Duc.*
- IX. *Qui donne ordre à sa subsistance par le pais des Ardennes.*
- X. *Verdun remis en l'obeissance du Roy.*

CEs Allemans qui faisoient la guerre en Brabant, auoient pour Chef le Duc de Gueldres, qui auoit joint à la consideration d'une naissance tres-illustre la reputation du plus grand Capitaine de sa Nation, & qui ne se fut gueres soucié du Duc de Bourgogne, qui n'eut osé l'entreprendre de son chef, s'il n'eust esperé d'estre assisté de cette grande Armée que le Roy auoit mis sur pied. C'estoit bien son dessein de l'y engager, & il arriua par bon-heur vne chose aussi

Année
1588.

étrange qu'impreueü, & dont la nouveauté surprit extrêmement tout le Conseil, qui estoit occupé à résoudre où l'on employeroit les troupes. Il survint vn Heraut de la part de ce Duc, qui vint descendre en pleine Cour, & s'estant fait conduire vers le Roy, apres luy auoir fait excuse s'il luy portoit des paroles qui ne luy plairoient pas, qu'il falloit pardonner à vn Sujet du Duc de Gueldres, il luy dit qu'il luy declaroit la guerre par sa bouche, & par les lettres qu'il luy presentoit scellées du propre Sceau de son Maistre.

La suscription portoit à Charles de Valois, mais l'injure estoit petite en comparaison de l'obligation que le Roy croyoit auoir à la temerité de ce petit Prince, de luy ouvrir le chemin pour porter sa reputation & la terreur de ses Armes dans vn pais si éloigné. Il fit bonne chere au Heraut, & luy fit encore des presens pour faire également admirer sa liberalité & son courage. Le bruit de ce deffy s'estant répandu par tout, chacun en parla diuersement comme d'une chose tout à fait surprenante; la pluspart ne pouuant souffrir cette galanterie des Allemans, fremissoient d'une juste colere, & s'emportoient aux injures & aux menaces contre cette Nation, & il y en eut qui creurent que c'estoit vne piece faite à la main & vn jeu du Cabinet; qu'on n'en auroit jamais detrompé, s'ils n'eussent veu cette declaration de guerre en bonne forme, & si l'on ne leur eût fait reconnoistre le veritable Sceau du Duc.

On s'assembla pour en deliberer, & comme les interets des Puissances estoient differents, les avis le furent aussi. On dit que le Duc de Berry vouloit mener le Roy en Guyenne où il estoit desiré depuis long-temps, & qu'il esperoit par le moyen de cette Armée de chasser les Anglois du reste de leurs places par force ou par Traitté. Aussi traitta-il cet incident icy de Bagatelle, n'estimant pas qu'il fût bien-seant au Roy de partir si chaudement, & d'accepter vne partie inégale avec vn jeune étourdy, qu'il ne pouvoit mieux chastier que par vn injurieux mépris, iusques à ce qu'on eust disposé les choses en tel estat qu'on ne le pût attaquer qu'avec tout le succez qui estoit deub & à ses armes & à sa qualité.

L'Aduis estoit assez sage & assez prudent, mais il estoit contraire aux desfeins du Duc de Bourgogne, qui s'estoit preparé par vne belle & longue harangue, pour conclure à ses fins, en persuadant le Roy que l'entreprise d'Allemagne estoit plus expediente, & en irritant les grands Seigneurs là presens contre l'orgueil & contre la fierté insupportable des Allemans. Je ne la rapporteray point icy toute entiere, & ie me contenteray d'en donner la conclusion. Tout cela considéré, Sire, dit il au Roy, ie ne me puis résoudre à consentir que l'affront vous demeure d'auoir souffert cette brauade sans l'auoir chastiee. Ils s'accoustumeroient insensiblement à entreprendre sur la France, si on ne les tenoit dans le respect & dans la crainte de perdre leurs places, & de voir entamer leurs frontieres, & i'estime qu'il est si necessaire à la gloire de vos armes de tomber sur eux & de les pousser, que si vous en vsez autrement, les peuples de Germanie traiteront de foiblesse, ce qu'on appelle vn genereux mépris, pour vous détourner d'une resolution si digne de vostre courage & de vostre grandeur, & ils en feront des railleries, pour étouffer la honte de nous auoir toujours tourné le dos. Toutes les raisons qu'on apporte au contraire ne doiuent estre d'aucune consideration: car ce qu'on dit de la longueur & des incommoditez du voyage, & ce qu'on allegue mesmes de la fierté ou de la puissance des ennemis, ne seruiroit qu'à me rendre plus ferme dans le party que ie vous propose, d'y passer avec vne bonne Armée; puis qu'il s'agit de conseruer ou bien mesmes de renouveler le Renom de vos Ancestres, dans vn pais dont la conqueste leur a tant cousté de travaux, de soins & de sang. C'est vn honneur que cette grande Region mere de tant de peuples differents; ne peut pas contester, & elle demeurera toujours d'accord que la Bauiere, toute la Saxe & l'Autriche, & beaucoup d'autres Prouinces, n'ont pas seulement esté conquises par nos armes, mais encore victorieusement deffenduës & maintenuës sous nostre domination, sans qu'elle ait tâché de les regagner qu'à sa confusion & à nostre gloire. Cependant voicy

aujourd'hui le Duc de Gueldres tout seul, qui ne craint point d'entreprendre ce qui a toujours été impossible à sa Nation toute entiere, & il est si audacieux que de vous enuoyer des Lettres de deffy. Je sçay bien qu'on en fait raillerie, & qu'il semble à quelques-vns que c'est vn feu follet qui ne durera point, & qu'il n'y a point d'embrasement à craindre d'une si petite estincelle, mais ce n'est pas mon aduis, & i'en preuois des suites assez dangereuses si l'on n'y remedie. C'est vn deffy, mais qu'est-ce qu'un deffy en Allemagne? que le signe d'une prochaine irruption de tout vn grand peuple, qui ne cherche que la guerre sans faire reflexion si elle est iuste, qui n'obeit ny à la raison ny à la Religion, & qui fait tous les delices des meurtres & des brigandages? & qu'est-ce que ce deffy, dis-je, soit qu'il parte de la seule temerité du Duc de Gueldres, ou d'un concert de toute la Germanie qui en attend le succes, sinon vn mépris iniurieux, de vostre Majesté, des Princes de son Sang, & des Barons de France, qui auront eu la lascheté de l'endurer lors qu'ils sont plus en estat d'en tirer la vengeance? En effect vous avez vne Armée sur pied, tous les viures & les munitions sont préparées, & il y en a autant qu'il en faut pour nous conduire chez ce nouvel ennemy, pour le preuenir, pour chastier son audace, auparauant qu'il la puisse soutenir par le secours ou par la pitié de ses voisins, & enfin pour éviter le reproche des Allemands, & pour les rendre plus curieux de nostre alliance par l'interest de leur propre conseruation.

La meilleure partie du Conseil embrassa cet aduis, le voyage de Gueldres fut resolu, on donna tous les ordres necessaires pour l'executer en diligence, & le Rendé-vous de toutes les troupes fut assigné à Montereau Fautyonne pour faire la monstre generale, & pour congédier tout ce qu'on trouueroit incapable de seruice. Ceux qui furent commis à faire la reueüe, assurent qu'il s'y trouua plus de quinze mille hommes d'armes en tres bel équipage, tous gens d'élite & choisis de tous les endroits du Royaume, & que la quantité des Arbalestriers & des autres Milices des gens de pied estoit comme innombrable. C'est pourquoy on eut moyen de renuoyer tous les vieillards, & de casser tous les ieunes gens sans experience, qui auroient fait plus de desordre que de seruice. Aussi ceux qu'on retint passerent-ils la Champagne avec plus d'ordre qu'on en auoit encore obserué, & dans toute leur route, où ils se contenterent de leurs estappes depuis Montereau iusques à Rheims, & de Rheims à Mezieres, où ils attendirent l'ordre du Roy pour sçauoir par lequel ils entreroient, des Estats de Iuliers ou de Gueldres.

Le Roy qui estoit party de Paris le huitième de Iuillet, ne se rendit à Chaulons qu'environ le premier de Septembre, & ce fut là qu'on delibera de la marche, mais on eut moins d'égard à l'experience des mieux versez en la connoissance du pays, qu'à l'autorité du Duc de Bourgogne, qui fit vne Carte toute nouvelle, & qui pour épargner le pays de Brabant, où l'on fut entré par la route du Liege qui estoit plus commode pour les logemens & pour la subsistance aussi bien que pour la seureté des quartiers, la fit resoudre par les Ardennes. Cét arresté du Conseil de Guerre, ne s'executa pas sans murmure de la part des Officiers & de tous les Corps, & le mécontentement passant de l'un en l'autre depuis le Cheualier iusques au moindre soldat, on peut dire que ce fut moins l'affection que la honte du retour qui rerint les troupes dans le seruice. Il n'y en eut pas vn qui ne craignît avec raison de s'engager dans vn mauuais pays, & dans des Forests incommodes à des Estrangers, & tres fauorables à toutes les embûches que leur voudroient dresser tous ceux des enuirs. C'est ce qui faisoit dire publiquement: Ce Duc icy est bien aise qu'on luy conserue vn pays gras, & de nous abandonner vne terre sterile, il veut bien chasser hors du Duché l'Ennemy du Brabant; mais il ne voudroit pas que ceux qui l'accompagnent pour le deffendre, tirassent aucun rafraichissement d'un pays si fertile & si plein de viures, il louë nostre generosité de nous exposer aux dangers d'une guerre qu'on n'entreprend que pour ses interests, & il ne se soucie gueres de nous exposer luy mesme au peril de mourir de faim, & de perir de misere dans les deserts.

Le Duc de Bourgogne qui fut auerty de cette rumeur, ne s'en mit gueres en

Année
1388.

peine avec le talent qu'il auoit d'une eloquence toute singuliere qui le rendoit le Prince de son temps le plus heureux & le plus absolu en tout ce qu'il vouloit entreprendre. Il assembla plusieurs des Principaux mal contents, & apres leur auoir fait valoir le merite d'une fidele obeissance, où il les exhorta de perseuerer, il les reprit assez aigrement de la liberte qu'ils s'arrogioient de censurer les deliberations du Conseil, debitant en bel ordre tout ce qui se pouuoit alleguer de raisons pour leur persuader qu'il ne leur appartenoit point d'en prendre connoissance.

» Ce n'est pas aux soldats, leur dit-il, à penser aux moyens de bien conduire vne
 » Armée, c'est au Roy d'y auiser, & de donner les soins de la marche à des Chefs
 » qu'il estime capables de prendre de bons logemens, de choisir des postes & des
 » quartiers seurs & commodes, & qui sçachent profiter de l'occasion de combat-
 » tre. On a preueu à tout, & c'est en vain que vous vous tourmentez d'une appre-
 » hension ridicule, & d'une terreur panique. Ouy ie vous le dis encore vne fois, ce
 » n'est point l'affaire d'un Cheualier ny d'un Escuyer de vouloir commander &
 » conduire leurs Generaux, c'est à eux d'obeir & de les suiure, & c'est entrepren-
 » dre un peu trop hardiment sur la charge des Chefs, que de vouloir s'entremettre
 » des viures & de la subsistance des troupes, comme vous auez fait, sans autre
 » fruit que de dégouster le soldat, & de commettre l'autorité du Roy, qui en est
 » offensé. Sa Majesté a donné ordre à toutes choses, elle sçait d'où l'on vous doit
 » fournir toutes vos necessitez, & elle n'est plus en peine que de vostre obeissance &
 » de vostre courage. Vous luy auez donné iuste sujet d'en douter par vostre mau-
 » uaise conduite, & si vous voulez luy oster cette mauuaise impression, il faut estre
 » prests à décamper & pour marcher à la pointe du iour.

» Ce discours rendit le calme dans toute l'Armée, l'autorité du Roy l'emporta, & l'ordre fut executé avec autant d'allegresse que d'obeissance; mais on ne se trouua pas mal de cette petite resistance; car cela obligea le Roy & les Princes à prendre plus de soin à ce que rien ne manquât dans le passage d'un pays sterile & dans vne terre ingrate, estrangere, & ennemie. On manda plusieurs Marchands de Paris pour traiter des viures, & quoy qu'il n'y eût que *Colin Boulart* qui entreprit la fourniture de l'Armée, il fit si bien avec cent mille escus comptant qu'on luy auança, & par la connoissance & l'adresse particuliere qu'il auoit en ce negoce, que ses Commis trouuerent vne entiere liberte d'acheter dans tous les pays du Rhin, qu'ils chargerent de Barques pour conduire toutes sortes de viures & de fourages iusques en Brabant.

Il fut resolu d'assiéger en passant la ville de Verdun, qui s'estoit soustraite de l'obeissance du Roy, mais quelques Seigneurs de l'Armée firent si bien enuers les Bourgeois, qu'ils y rentrerent de leur bon gré, & qu'ils promirent de se mieux gouverner à l'auenir, & de se soumettre aux volontez de sa Majesté.

CHAPITRE SIXIESME.

- I. *Le Roy attaque d'abord le Comte de Iuliers pere du Duc de Gueldres.*
- II. *L'Archeuesque de Cologne vient demander la Paix pour luy.*
- III. *Le Comte de Iuliers se vient soumettre, offre l'hommage au Roy, & desaduouë le procedé de son fils.*
- IV. *Clemence du Roy enuers le Comte.*
- V. *Soumission des Princes d'Allemagne.*
- VI. *Arriuée en nostre camp de la Dame du Chasteau d'Amour.*

NOSTRE Armée ne trauerfa pas le pays des Ardennes sans beaucoup de difficulté, mais ce fut sans y trouuer d'ennemis, & elle arriua enfin au pays de Iuliers, où le Roy enuoya declarer la guerre au Comte par un Heraut, qui s'ac-

quitta de sa charge en presence de l'Archeuesque de Cologne, & de toute la Noblesse du pays, qu'il auoit assemblée pour deliberer des affaires presentes de son Estar. Noble Prince, luy dit-il, vous sçaurez que vostre fils a deffié le Serenissime Charles Roy de France mon Seigneur, par des Lettres seellées de son sceau, qui l'ont obligé de venir icy avec son Armée, & comme il y va de sa gloire de tirer raison d'un procedé si insolent de la part d'un particulier qui n'a rien à demesler avec luy, i'ay charge de vous dire qu'il vous declare la guerre à tous deux, & qu'il va entrer en armes dans vostre pays, pour le mettre à sac & pour le détruire.

Si toute l'Assemblée fut fort surprise d'une nouvelle si impreueüe, l'allarme fut bien plus chaude le lendemain, qu'on vid toute la campagne en feu, & tout ce qu'on put resoudre, fut que le Comte en personne iroit supplier le Roy de faire cesser l'hostilité; mais on iugea expedient de prier l'Archeuesque de Cologne de luy en preparer les voyes. L'aprehension du feu qu'il voyoit chez son voisin l'y disposa bien viste, il eut plus d'égard à la conseruation de son pays qu'à sa grande vieillesse, & prit incontinent le chemin du camp du Roy, avec vne grande suite de Noblesse. Il salua tres-humblement sa Majesté, & comme il n'y auoit point d'autre thème à prendre, que celui de la misericorde & de la clémence, il en fit vn long discours, qu'il fortifia de tout ce qu'il put d'exemples & de raisons pour faire voir que c'estoient les plus illustres des vertus Royales: & sa conclusion fut enfin, qu'il conjuroit le Roy de se vouloir appaiser & de se contenter de la parole qu'il luy donnoit que le Comte viendrait l'asseurer de son obeissance & de ses seruices, s'il luy plaisoit de faire cesser les courses, & de luy accorder vn sauf-conduit pour se purger en personne, & pour s'excuser des causes de cette guerre.

L'Archeuesque fut receu du Roy avec tout ce qui se peut témoigner d'estime & d'affection, il luy accorda volontiers tout ce qu'il demanda, & luy promit de si bonne grace d'attendre le Comte tout le lendemain, qu'il luy donna tout lieu d'esperer qu'il ne seroit pas moins bien traité que luy. Aussi ne perdit-il point de temps, il le manda, il vint aussi tost, & il luy presenta ce bon vieillard, qui se mit à genoux & qui luy fit ses soumissions en tels ou semblables termes. Sire, apres m'estre tres-humblement recommandé à la magnificence Royale de vostre Maiesté, ie vous diray que vostre pauvre Cheualier & Sujet, chargé de plus de maux qu'il n'en peut supporter, & qu'il n'en peut auoir meritez, vous vient protester de son obeissance & de ses seruices, & vous supplier de faire cesser les cruautés qu'on exerce sur ses terres & sur les biens de ses Sujets. Ne vous offencez pas, Sire, s'il se plaint d'estre mal traité sans sujet, ny s'il ose dire qu'il n'a rien fait qui ait pût vous irriter contre luy, car on ne luy peut refuser cet Eloge sans luy vouloir oster l'honneur qui luy est deu, & sans faire tort à vne fidelité sans reproche, qu'il n'ait esté depuis sa plus tendre ieunesse tres-affectionné à vostre Royaume. On ne luy sçauroit imputer qu'il ait en rien favorisé ses ennemis, & il n'y a personne qui ose soutenir qu'il ne leur ait pas fait la guerre de toutes ses forces, & qu'il n'ait pas combattu sous les Enseignes de vos Predecesseurs dans toutes les occasions les plus importantes à leur seruice. C'est sous eux que i'ay honorablement employé tout le temps de ma Cheualerie, & ie n'en veux que des témoins irreprochables, ce sont les Histoires de France, & principalement les Annales de vostre Ayeul & de vostre Bisayeul. Si la pesanteur de mes années m'a empesché de vous continuer les mesmes offices, elle n'a rien diminué, ny de mon affection ny du respect que ie porte à leur memoire, non plus que de l'obligation que ie dois à tous les biens que i'ay receus de leur prodigé reconnoissance: & comme ie vous considere apres eux comme le plus digne object de ma gratitude, ie supplie vostre Majesté d'en receuoir tout ce qui me reste de moyens pour vous la témoigner. C'est la bonne intention, le respect, & la voix, & c'est encore vn abandon de ce qui me reste de plus cher apres cela. Je mets entre vos mains ma femme & mon fils encore ieune enfant, & ie veux si bien tenir de vous tout ce que i'ay de biens, que dés à present ie vous en fais hommage lige, ce que personne n'a encore euy exigé de moy. Je suis d'autant plus estonné de la temerité du

Année
1588.

Duc de Gueldres mon fils aîné, que ie ne fais que d'apprendre qu'il ait eu l'audace de vous declarer la guerre. Je vous proteste, Sire, par la fidelité que ie vous ay iurée, que ce qui est à present tout public par le sujet de vostre arriuée, m'auoit esté iusques alors inconnu. Cela s'est fait à mon insceu, & ie suis si peu dans ses sentimens, que ie ne vous puis nier qu'il merite d'en estre chastié, & que i'ay quelque honte de vous proposer de souffrir que i'entreprenne de le ramener en son deuoir par la voye de douceur : mais c'est à condition, Sire, & i'y engage mon honneur & ma foy, si ie ne puis amollir la durescé de son cœur, de vous aider de tout ce qui est en ma puissance pour le debeller, de vous prester mes places & de fournir vostre Armée de tout ce qui sera necessaire pour l'humilier sous la force inuincible de vos armes.

Ce discours du Comte le fit d'autant mieux receuoir, qu'on n'en attendoit rien de semblable. Le Roy luy accorda tout ce qu'il desira, il l'exhorta de luy estre fidelle, luy fit de beaux presens, & se contenta de retenir auprez de luy son ieune fils, moins par forme d'ostage, que pour marque d'affection & d'amitié. Voilà quel fut le premier succez de l'entreprise des François, dont on ne se promettoit pas tant d'auantages; car outre qu'on estimoit pas qu'il fût si aisé de porter si loing l'odeur de nos Lys sans qu'il en coutât beaucoup de sang, on faisoit courir le bruit d'un armement general de toute l'Allemagne. Mais il est vray que nos Guerriers en furent si peu épouuantez, que leur braue disposition leur acquit autant d'honneur dans cette campagne, que si la Guerre leur eut donné autant d'occasions qu'ils en souhaittoient. Cette valeureuse resolution mit vne si forte allarme dans tous les pays voisins de leur passage, qu'ils estimerent plus à propos de s'asseurer de la bien-veillance du Roy, que d'éprouuer sa puissance, ils l'enuoyerent complimenter, ils luy promirent toute sorte d'obeissance; & plusieurs Princes & grands Seigneurs le vinrent en suite saluer en personne.

Ce qui réjouit dauantage le Roy, fut de voir avec eux la belle & genereuse Dame du Chasteau d'Amour qu'une chaste estime pour sa Majesté rendit capable de cette entreprise, qu'elle fit avec vn superbe équipage. Elle luy fit de beaux presens aussi bien qu'aux autres Princes & Seigneurs de sa suite, luy recommanda la protection de ses terres, & luy promit de donner passage libre à toutes sortes de viures & de marchandises pour son Camp dans toute l'étendue de sa Seigneurie, tant que ses troupes seroient en pays ennemy.

CHAPITRE SEPTIESME.

- I. *L'Armée passe en Gueldres, & campe à Corantzzyck.*
- II. *Où elle souffre grande disette.*
- III. *Le Duc de Gueldres abandonne la campagne.*
- IV. *L'Archeuesque de Cologne le dispose à peine à demander la Paix.*
- V. *Le Duc de Bourgogne s'entremet pour luy.*
- VI. *Le Roy consent à le voir.*
- VII. *Il vient saluer le Roy, & desaduouë son deffy.*
- VIII. *Le Duc de Bourgogne le reconcilie avec le Roy.*
- IX. *Qui luy pardonne, & luy fait de beaux presens.*

A Pres la Paix faite avec le pere, on entra dans le Duché du fils & le premier quartier fut à Corantzick qui estoit vn lieu fort salubre pour la pureté de l'air, agreable pour sa beauté, & commode pour la bonté du pays qui abondoit en toutes sortes de grains & de fruits. On y demeura trois semaines pour voir quelle

qu'elle resolution prendroit le Duc de Gueldres, & l'on ne se fut pas ennuyé d'y demeurer dauantage, sans vne fâcheuse pluye de vingt iours entiers, toujours continuelle & toujours si épaisse, que les tentes & les pauillons n'y purent résister, non pas mesmes les viures & les équipages, qui furent tous ou pourris ou corrompus & hors de seruire. Cela fut cause d'une grande disette, car l'ennemy auoit fait retirer tout le bestail dans les places fortes, & iusques au fourrage, qui manqua si absolument que ces beaux cheuaux auparauant si fringans & si glorieux, qui rongeoient le frein & le fer avec mépris, & qui faisoient gambades dans les plus cruelles rencontres de la guerre, deuinrent plus mornes & plus roses que des bestes de somme & de labour. Ce n'est pas que la ville de Maestricht & quelques autres des frontieres du Brabant, ne fournissent de toutes choses en abondance, mais c'estoit pour ceux qui auoient de l'argent, & il y en auoit si peu dans l'Armée, qu'il fallut viure de grande épargne & bien ménager les provisions qu'on auoit ramassées, pour se garantir de l'extreme misere de la famine.

Nos François n'en témoignèrent que plus de courage, & ils s'acquitterent toujours si soigneusement de la garde & du guet de la nuit, qu'il auroit esté impossible aux ennemis d'enleuer aucun quartier, quand il eut esté vray qu'ils se fussent mis en Campagne, comme on leur rapporta assez souuent, encore qu'ils n'en eussent aucun dessein. Il est vray que le Duc de Gueldres estoit homme à profiter de toutes les occasions, & outre qu'il estoit le plus vaillant & le plus grand Capitaine de tous les Princes d'Allemagne, il paroissoit assez resolu pour tenter quelque entreprise, mais faute de forces pour y réussir & pour reparer les mauuais succez, il ietta tout son feu en paroles auantageuses. Il dit assez de fois parmy ses troupes, qu'il s'étonnoit que les François qui ne pouuoient deffendre leur pays, entreprissent & pretendissent d'enuahir celuy d'autrui, & qu'ils fussent plus prests & plus capables d'attaquer leurs voisins & de leur faire insult que de repousser les injures qu'ils receuoient chez eux. Et avec tout cela il ne fut pas plûtoست auerty de l'arriué & des forces du Roy, qu'il abandonna la Campagne, qu'il se retira dans les places fortes, & qu'il laissa tous ses sujets du plat pays à la mercy de nostre Armée.

Cependant, le Comte de Iuliers son pere faisoit tous ses efforts pour vaincre son obstination, selon la permission qu'il en auoit du Roy, pour le rendre capable d'un bon conseil & pour l'obliger à reconnoistre sa faute, & à la reparer. Le Duc se mocqua de ses lettres aussi bien que de ses Deputez, & les larmes de la Comtesse sa femme, qu'il luy enuoya enfin avec vne belle compagnie de Dames & de Cheualiers, ne purent rien l'espace de quinze iours qu'elle l'en persecuta, sur le cœur d'un fils qui auoit aussi peu de respect que de prudence. L'honneur de cette negociation estoit encore deuë à l'Archeuesque de Cologne, qui y vint enfin luy mesme, avec autant d'interest que d'affection à cause du voisinage de ses terres, & qui luy remontra de bonne sorte, qu'il estoit un temeraire, de commettre les Estats & la fortune de ses voisins au danger euident d'une guerre faite à plaisir contre un Prince si puissant que le Roy de France, & que rien ne pouuoit empescher d'accomplir le serment solennel & irreuocable qu'il auoit fait de l'extermier, s'il n'auoit recours à sa clemence, & s'il ne luy alloit demander pardon en presence de toute sa Cour.

Le Duc se laissa d'autant plus vaincre aux fortes raisons de ce Prelat, qu'il reconnut luy-mesme que les François s'estoient rendus inuincibles contre toutes les rigueurs de la faim & du froid qui les auoient inutilement persecutez. Il eut encore pitié de ses Sujets, il consentit enfin de venir trouuer le Roy, & prit iour au treizième d'Octobre avec l'Archeuesque; qu'il supplia de ménager l'esprit de sa Majesté en sa faueur, afin qu'il eût la bonté de souffrir ses excuses. Le Roy receut la proposition de l'Archeuesque, & l'ayant fait retenir pour en deliberer avec son Conseil, tout le monde fut de l'aduis du Duc de Bourgogne, qui l'induisit à la Paix pour plusieurs raisons qu'il seroit peut-estre ennuyeux de reciter plus au long, puis qu'elles sont assez amplement deuites dans la cōclusion de son discours.

Année 1388. Monseigneur, adjouâta-il, la saison de l'hyuer approche, si déjà nous n'y sommes, puisque nous en auons ressenty les principales incommoditez par vne longue & si fâcheuse pluye que nous ne sçaurions estre à couuert dans nos tentes: & i'estime d'autant plus à propos que vous acceptiez le traitté de Paix, qu'il n'y a que le point d'honneur qui vous ait engagé dans cette guerre. Vous aurez plus de gloire de vaincre l'enuie de combattre, que vous n'en tireriez de la défaite d'un enemy qui vous est inégal, & ie croy que toute la Compagnie sera de mon opinion, que vous n'avez que faire de son sang, quand il y deuroit perir, & qu'il y a plus de reputation à r'emporter d'auoir preferé la Paix qu'il vous demande, au carnage de toutes ses troupes & à la desolation d'un Estat que vous aurez genereusement conserué par vostre clemence.

Ainsi l'Archeuesque de Cologne eut satisfaction de son entremise, & l'on accorda la Paix au Duc, mais ce fut à condition de renvoyer dès le lendemain sans rançon le bien-aimé Cheualier du Roy, le Seigneur *Boucicaut*, & les Escuyers qui auoient esté pris avec luy en certains bois dont la charmante fraischeur les auoit attiré pour s'y aller ébattre, & pour se delasser des fatigues de la guerre. Le Duc obeit à l'heure mesme qu'il en receut l'ordre, l'on prit cependant iour pour sa réception, & afin qu'elle se fist avec plus d'honneur & de magnificence pour l'honneur du Roy, l'on fit choix de Messire *Oliuier de Clisson* Connestable de France, & de Messire *Hutin d'Aumont* premier Chambellan du Roy, pour luy aller au deuant, & pour l'amener plus seurement & plus pompeusement, avec six cens hommes d'élite parmy les plus braues & les plus lestes de l'Armée. L'ordre fut aussi donné pour assembler les troupes & pour les approcher du quartier du Roy, & on les disposa de sorte que le Duc eût à passer au trauers pour arriuer auprès de sa Majesté, qui l'attendoit sous vne riche tente de fin lin toute semée de Fleurs de Lys d'or, richement armée de toutes pieces, fors la teste, mais comme preste à laisser vn armet doré qu'un Escuyer tenoit derriere sa chaire. Les Ducs ses Oncles, les autres Princes du Sang, & les plus grands du Royaume, estoient dans le mesme équipage, & ils attendirent avec impatience iusques au Soleil couchant, que ce Prince arriuât, qui parut enfin avec vn gros de quatre cens de ses Gendarmes, qu'il auoit ioint à celuy des François qui l'accompagnoient.

Il estoit desarmé quant à sa personne & l'on voyoit sur son visage des marques certaines de l'admiration qu'il témoignoit de cette belle Armée, qu'il trauersa pour arriuer au Pauillon de nostre Roy. Du plus loing qu'il le vid, il sauta de son cheual à bas, il luy fit vne profonde reuerence le genouil en terre, & apres l'auoir reïterée iusques à trois fois, il se vint prosterner à genoux aux pieds de sa Majesté, qui le fit releuer par quelques-vns des Seigneurs de l'Assemblée apres le premier compliment qu'il luy fit en langue Allemande. En suite de cela, le Roy luy donna fauorable audience, & il s'excusa de sa faute par la bouche d'un des siens assez versé en la langue François, qui d'une contenance assez humble, le visage baissé, & d'un accent de suppliant, dit en substance tout ce qui suit.

Sire, vostre fidel & obeissant Cheualier, se presente icy deuant le throsne de vostre Royale Majesté, il reconnoist vostre puissance, & confesse qu'il n'y a point de rebellion qui luy soit indomptable, mais il admire, ou plustost il adore encore plus particulièrement cette genereuse clemence que vous signalez si ordinairement enuers ceux qui s'humilient deuant vous, & par laquelle vous triomphez en mesme temps, & de vos ennemis, & de vous mesme. Il a recours à elle dās cette occasion, & il supplie vostre Majesté de croire qu'il n'en est pas indigne, puis qu'il l'a toujourns honorée, respectée, chérie & redoutée autant qu'il a deu, iusques à present qu'il a le malheur de la voir sur ses terres, toute preste d'exterminer son pays avec des forces inuincibles, par ressentimēt de quelques écritures non seulēmēt friuoles, mais qui sont absolument fausses. Comme les petits animaux ont coustume de fremir & de trembler au simple rugissement du Lion, comme les Mari-niers ne redoutent rien tant que la rencontre du Carybde, & cōme leur principal

soin est de l'eiter : enfin autant que les hommes ont la mort en horreur, & qu'ils apportent de precaution pour conseruer leur vie, autant a-t'il eu de respect, autant a-t'il eu toûjours d'aprehension d'affronter la colere de vostre Majesté. Il est vray qu'on luy peut objecter pour preuue du contraire des Lettres de deffy, & il est encore aussi vray qu'il ne les peut desaduouier, parce que veritablement elles sont seellées de son sceau, & qu'elles sont aussi pleines d'insolence que de temerité; mais il n'en est point coupable, & c'est le crime d'un particulier, qui a trahy son deuoir, & qui a abusé de la garde de ses Sceaux. C'est vne verité qu'il affirme par son ferment, & il la confirmera de sa personne & de son sang, & il exposera son innocence & sa vie au hazard d'un combat, contre quiconque osera l'en démentir. Daignez donc, Prince Serenissime, receuoir de sa part cette iustification, & sur le ferment que ie fais par le Dieu viuant, que les choses se sont passées de la forte, daignez appaiser vostre courroux. Pardonnez à son innocence, pardonnez à celle de ses Sujets, faites luy part de cette debonnaireté inseparable de vostre caractère Royal, & ne reiettez pas du nombre de vos conquestes, le cœur d'un Cheualier fidele, qui vous honorera toute sa vie, qui vous proteste vne affection eternellement inuiolable, & qui s'estimerait heûreux de vous promettre seruice enuers & contre tous, s'il n'estoit obligé enuers le Roy d'Angleterre. C'est vne alliance iurée qu'il ne peut rompre avec honneur, mais il accordera si bien la contrainte du deuoir avec son inclination, & avec la reconnoissance qu'il doit à vostre bonté, que s'il luy commande de faire la guerre à la France, il luy declarera qu'il s'est obligé de vous en auertir vn an entier auparauant que de rien entreprendre. Pour ce qui est de la Guerre & des differends qu'il a avec la Duchesse de Brabant, il s'en soûmet à vostre Majesté, il offre de remettre presentement la Ville de Greues & tout ce qu'il tient de places dans le pays, & ne vous supplie que de garder l'equité qui vous est ordinaire, dans la discussion des droits des deux parties.

Le Duc s'estant retiré, le Roy appella ceux des Grands qu'il voulut pour prendre leur conseil, & tous suiuirent celuy du Duc de Bourgogne, qui n'oublia rien pour fléchir sa Majesté & qui la suplia plusieurs fois à genoux d'oublier tout son ressentiment. Trouuez bon, Sire, luy dit-il, que ie ne cesse point d'interceder pour le Duc de Gueldres enuers vostre clemence. Ie n'entreprendray pas de le iustifier d'une action que i'ay toûjours blasmée & qui ne se peut excuser, mais ie prendray la liberté de vous dire, que cette clemence mesme que ie reclame, qui rend les regnes plus glorieux qu'une Iustice seuer, seroit vne vertu aussi inutile que vaine, si la faute des hommes ne la mettoit en vsage; puis qu'on ne scauroit estre debonnaire si l'on ne pardonne, & que l'on ne pourroit pas pardonner si l'on n'estoit offensé. Enfin, Monseigneur, adjoûta il encore, permettez que ie continuë de vous représenter pour le bien de vostre seruice, que la saison est fort auancée, & les pluyes si incommodes pour faire la guerre, qu'on ne peut pas mesmes estre à couuert sous les tentes. La Victoire en sera plus difficile, & quand elle seroit certaine, i'oseray dire avec le respect que ie vous dois, & fauf le meilleur aduis de ces Messieurs, qu'elle ne vous scauroit estre plus glorieuse, que l'honneur d'auoir sacrifié vostre iuste vengeance à la conseruation d'un Prince & d'un pays qui vous demandent la Paix.

Le Roy témoigna si bien qu'il agréoit les sentimens du Duc de Bourgogne, qu'il ne voulut pas que le iour se passât sans que le Duc de Gueldres fût assuré de sa reconciliation, & sans qu'il pût retourner chez luy avec la satisfaction d'auoir obtenu tout ce qu'il desiroit de sa bonté. Il se cōtenta de luy dire en peu de mots qu'il se souuint de ses promesses pour l'auenir, & afin de le rendre plus assuré de son pardon & de ses bonnes graces il fit venir le vin & les épices pour faire collation avec luy & avec trête des principaux Cheualiers de sa suite. Cela se fit dans des coupes toutes d'or & de pierreries dont il luy fit quelques presens, & il le renouya ainsi luy & les siens, tous comblez de ioye de l'heureux succez de leur voyage, & ravis d'admiration de la magnificence & de la generosité d'un si grand Prin-

Année
1385.

ce, laquelle ils publièrent si avantageusement par toute l'Allemagne, qu'ils luy gagnèrent l'affection de tous les Princes & des plus grands Seigneurs du pays. Ils vinrent depuis souvent à sa Cour, & il les regala d'une liberalité toute prodigue, comme on verra dans la suite de cette Histoire.

CHAPITRE HVICTIESME.

I. Retour de l'Armée du Roy avec beaucoup de fatigues & de pertes.

II. Par la faute du Duc de Bourgogne.

LE Roy & ses Oncles ne furent pas moins aises que le Duc, de cette Victoire non sanglante, & comme le mois d'Octobre estoit presque écoulé, ils ne songerent plus qu'à ramener les troupes au paravant l'hyuer. Tout le monde qui ne demandoit que le repos, fut aussi-tost prest, on ne negligea rien de tout le butin qu'on put emporter, & l'on se mit en marche; mais on trouua en moins de deux iours, que la sortie de ce meschant pays estoit tout autrement difficile que n'auoit esté l'entrée, & principalement on s'en apperceut auprez d'un ruisseau qui passoit au trauers d'un marais, & dont les pluyes & les torrens auoient fait vne grande riuere. On ne le pouuoit plus passer à gué comme l'autre fois, il falloit des bateaux & l'on n'en auoit point on n'en pouuoit auancer, & on faisoit difficulté de retourner sur ses pas de crainte des Allemands, qui estoient trop enclins au larcin pour ne faire pas conscience de laisser enleuer le pillage de leur pays, & pour ne pas donner sur la queue des équipages. On aima mieux tenter de trauerser à nage ou à gué, & comme les plus chauds à chercher des passages ne sont pas les plus prudens, il en cousta la vie à plusieurs des plus auancez, qui donnerent dans des sables & dans des abysses où ils se perdirent: & il y perit encore plusieurs chariots chargez de vaisselle d'or & d'argent, qu'on auoit abandonnez à leur conduite, qui furent emportez par le fil de l'eau, qui tomberent entre les mains des gens du pays & qui les firent si riches qu'ils ne scauoient que faire de tant de biens.

Le malheur des noyez donna de la prudence aux autres, ils chercherent ailleurs un meilleur passage, & les Caualliers ayans trouué un endroit guéable, on mit les grands cheuaux à la teste des équipages, pour mieux rompre les flots; & pour ouvrir le chemin aux autres. Ainsi la pluspart de l'Armée passa, mais ceux de la suite du Roy eurent assez de peine à s'en tirer avec leurs cheuaux de toutes tailles, encore furent-ils plus heureux que les simples soldats & les autres gens de pied, qui furent contrains de s'exposer à la nage, & dont il en perit beaucoup, tant de ceux qui manquerent de courage ou d'adresse dans le besoin, que d'autres qui se hazarderent avec le poids de leurs armes ou de leurs hardes.

Ce qui se sauua du courant de l'eau ne fut gueres mieux sur vne terre, qui n'estoit à proprement parler qu'une solitude effroyable, & priuée de tout ce qui peut soulager vne armée si harassée, & ils en eurent l'obligation au soin qu'eut le Duc de Bourgogne, d'épargner le pays gras & fertile de Brabant aux dépens de la vie de ceux qui venoient de luy conseruer vne si riche succession. Si bien que ce fut avec des fatigues extremes qu'ils arriuerent à Rheims, où le Roy passa la feste de la Toussains.

CHAPITRE NEUVIÈME.

- I. *Grand Conseil tenu à Rheims pour le Gouvernement de l'Estat.*
 II. *Generoux Conseil du Cardinal de Laon au Roy, qu'il persuade de Gouverner luy-mesme.*

LE Roy loua beaucoup la fidelité des Cheualiers & des Escuyers qui l'auoient seruy dans ce grand voyage, il en recompensa plusieurs, il contenta les autres de l'esperance de les reconnoistre dans les occasions qui s'en presenteroient, & les Festes estant passées, il tint vn grand Conseil pour auiser au Gouvernement de son Estat. Tous les Princes de son Sang, les Comtes, les Barons & tous les Grands du Royaume s'y rendirent par ses ordres, & les ayans tous assemblez dans la Salle de l'Archeuesché, il les conjura & leur enjoignit sur l'obeissance qu'ils luy deuoient, de luy donner leurs aduis pour la conduite des affaires publiques, & pour donner à son peuple le repos qu'il attendoit depuis tant d'années. Il y auoit en ce temps là quelques doctes & sages Prelats, qui assisterent à ce Conseil, & qui furent encore plus fortifiez d'auoir à leur teste le *Cardinal de Laon*, qui auoit en sa personne, toute la Dignité, l'aage, la Naissance & toutes les qualitez necessaires pour la place qu'il tenoit dans le Clergé. Il tiroit son extraction d'une famille d'Auuergne des plus illustres & des plus fertiles en grands hommes, (*il s'appelloit Pierre de Montaigne en Auuergne,*) & il auoit joint à la recommandation de leurs seruices, la reputation d'un des plus eloquens & des plus affectionnez seruiteurs du Roy, comme on verra par la resolution de ce Parlement; qu'il eut ordre d'ouuir, & où il fit ce beau discours.

Je voudrois bien, Princes illustres, que Dieu m'eut donné la force & les termes qui sont necessaires pour exprimer fidellement tous mes sentimens, & pour auoir le bon-heur de vous satisfaire: mais si ie ne m'en acquitte pas assez dignement pour le merite du sujet, pour le respect du Roy, & pour le bien du Royaume dont il s'agit, j'espere que vous y suplerez par l'experience que vous auez des affaires, & par l'excellence de vostre esprit. C'est ce qui me donnera la liberté de dire franchement ce que ie pense, & ie commenceray sauf le respect de la Compagnie à louer l'usage des Assemblies qui se tiennent pour auiser aux besoins du public. Il n'y a point d'homme vn peu versé dans la science de l'Histoire, qui ne reconnoisse que c'estoit vne de nos meilleures coustumes, & qui n'auoué qu'il la faut garder soigneusement, mais principalement afin que le peuple obeissant & fidele se trouue d'accord de tous les desseins d'un bon Prince, & que les membres & le Chef conspirent vnaniment au bien & à l'auantage de l'Estat. C'est de là que dépend toute la perfection de la felicité publique, car comme toute la force d'un Royaume consiste en l'entiere soumission des Subiets, de mesme ceux qui commandent ne doiuent point auoir de veritable passion, que pour les maintenir contre toutes sortes d'oppressions, & pour les entretenir dans la joye d'un plein repos & dans la seureté de leurs personnes & de leurs biens. Les Escritures Saintes nous en donnent beaucoup d'exemples, & nous aprenons d'elles, que ce fut le seul motif qui porta les Hebreux à desirer vn Roy. Ce fut par le mesme instinct, que les restes des Troyens nos Ancestres, plusieurs siecles apres, choisirent le plus homme de bien & le plus habile d'entr'eux pour les commander, & ce fut Pharamond, de qui sont issus tant de grands Princes qui nous ont laissé de si belles Loix, par lesquelles ce Royaume chery du Ciel ne s'est pas seulement conserué, mais il s'est toujors glorieusement agrandy iusques à nostre Serenissime Monarque icy present, son legitime & veritable heritier. C'est sans flatterie que ie diray de luy qu'il est tres-digne de l'honneur d'une si auguste succession; car si nous considerons ses qualitez excellentes, nous deurons auouer que les fleurs d'une si heureuse jeu-

Année
1388.

neffe, nous promettent assurement tous les fruits que nous auons cueillis dans la maturité de ses ayeuls & de son pere, dont il imite la conduite, & dont il suit les glorieux vestiges. Son visage répand de si brillans éclats de sa dignité, qu'il n'y a personne de ceux qui l'approchent, qui ne confesse que sa Majesté l'éblouit, que le caractère Royal est tout entier dans son auguste front, & qu'il en imprime amoureuxment tout le respect dans l'ame & dans les yeux de tous ceux qui le regardent. Il a toujours l'esprit en action, il aime l'ordre & l'équité, il n'entreprend rien inconsidérément, il fait tout par conseil, il pourroit sagement au present, il a la prudence de preuoir l'auenir, & quoy qu'il soit déjà assez accoustumé, & tout fait aux fatigues de la Guerre & au mestier des Armes, pour en faire ses delices, nous ne le voyons pas moins disposé à vaincre ses ennemis par la clemence & par la douceur, & moins curieux d'accroistre son Royaume, par adresse & par la seule reputation de sa vertu, que par le bruit & par la force de sa valeur. Or puisque rien ne luy manque de tout ce qui se peut souhaiter en vn si grand Prince, puisque nous auons en sa personne tout ce qui peut acheuer l'idée d'un Roy le plus accompli, ie proteste par le serment de fidelité que ie luy dois, qu'il ne reste rien à desirer, sinon qu'estant si capable de gouverner, qu'il prenne luy seul la conduite de ses affaires, & qu'il dispose à sa volonté de tout ce qui regarde le Ministere de la Guerre, & l'œconomie de sa Maison. C'est à mon sens le plus saint & le plus vtile Conseil qu'il puisse prendre, & ie l'estime si necessaire, que ie ne voy pas que l'Assemblée doie delibérer dauantage sur vn article qui ne reçoit aucune contestation, & sur lequel on ne peut plus differer.

CHAPITRE DIXIESME.

- I. *La genereuse proposition du Cardinal de Laon, approuuée & receüe au grand déplaisir des Oncles du Roy.*
- II. *Que le Roy décharge de l'administration de l'Estat.*
- III. *Le Duc de Berry témoigne en estre mal-content.*
- IV. *Mort du Cardinal de Laon, suspecte de poison.*

LA plus grande partie de l'Assemblée, quoy que surprise d'un conseil si vigoureux, ne laissa pas d'appuyer de ses suffrages ce qu'elle n'eut osé auancer, & peu de personnes y trouuerent à redire, sinon les Ducs de Berry & de Bourgogne, qui ne purent se persuader qu'un si grand renuersement d'affaire vint du seul mouuement d'une personne particuliere. Ils creurent que c'estoit vne partie faite par les gens de Cour, qui se promettoient de plus grandes fortunes de la facilité du Roy, quand il seroit dans vne puissance plus entiere d'exercer sa liberalité naturelle, qu'ils auoient toujours retenuë: & on ne leur put oster de l'esprit, qu'on l'auoit flatté de la douceur d'une autorité plus entiere; dont il parut en effet qu'il estoit assez chatoüillé par cette réponse qu'il fit sur le champ au discours du Cardinal.

L'aduis du Cardinal de Laon est si juste, qu'il ne nous peut déplaire, & qu'il le faut suiure, mais pour n'estre point ingrats enuers vous, nos tres-chers & tres-aymez Oncles, nous vous remercions icy publiquement, & avec tout ce qui se peut témoigner de reconnoissance, de l'amour & du soin que vous auez eu pour nostre education & pour la garde de nostre Royaume, depuis le deceds de nostre tres-cher & tres-honoré Seigneur & Pere, dont Dieu ait l'Ame. Vous vous en estes si bien acquittez, que ce n'est pas sans raison que ie puis douter, si j'ay plus de sujet de me louer d'estre né d'un si bon Pere, que d'auoir esté élué par de si bons Tuteurs. C'est par vostre conseil que nous auons si heureusement regné. C'est par vostre fidelité & par vos bons seruices que nous auont triomphé

de tant de mal-heurs & de tant de tempestes qui ont troublé nostre repos, & la mesme assistance nous est encore si necessaire, que nous voulons continuer à nous en seruir dans toutes les occasions qui s'en presenteront. C'est pourquoy nous vous prions de persister dans la mesme affection que vous avez eue pour nous iusques à present, & d'estre toujours prests à nous deffendre, quand les ennemis feront quelque entreprise sur la tranquillité de cét Estat. Année 1388.

Toute l'Assemblée parut fort satisfaite d'un sentiment si raisonnable, & le Duc de Berry qui prit la parole pour tous les Princes du Sang, ne put pas s'empescher de l'approuver, mais il ne se put tenir aussi de dire au Roy, qu'il le supplioit d'en deliberer plus meurement quand il seroit de retour à Paris.

Incontinent apres, & le Roy estant encore à Rheims, le Cardinal de Laon se trouua saisi d'une violente maladie, qui l'emporta en fort peu de iours, & qui le deliura de la hayne mortelle des Oncles du Roy. On a toujours creu qu'il auoit esté empoisonné, & l'on tient pour certain que l'empoisonneur fut decouvert en sa presence, mais que comme on le voulut traishner en prison pour en faire vne justice exemplaire, qu'il l'empescha tant par signes que par ce qui luy resta de voix, & qu'il demanda avec instance pour le repos de son ame, qu'on n'aprofondit point les soupçons de sa mort. Il satisfit ainsi fort genereusement au deuoir de la Nature & de la Religion, & apres estre entré dans la voye où nous le deuons suiure, son corps fut apporté à Paris enuiron la Feste de saint Martin d'Hyuer, pour estre inhumé dans le Monastere de saint Martin des Champs, dont le Pape luy auoit donné l'administration.

CHAPITRE ONZIÈSME.

- I. *Le peuple réjoüy du nouveau Gouvernement.*
- II. *Les bonnes qualitez du Roy.*
- III. *Ses defauts.*
- IV. *Sa demence fut la seule cause des mal-heurs de son Regne.*

CE fut donc à proprement parler en l'an de grace 1388. que le Roy Charles VI. commença à Regner, & nous pouuons commencer son Regne au vingt & vnième de son aage, qu'il prit luy seul tout l'honneur & tout le soin du gouvernement de ses affaires avec l'applaudissement de tous les peuples, qui firent des vœux à Dieu pour sa conduite, & qui le suplierent de l'assister de ses graces pour passer vertueusement de l'adolescence à l'aage viril, à la confusion de ses ennemis & à l'aduantage de sa Couronne.

C'estoit vn Prince si bien formé de corps & d'esprit, que les plus sages estoient ceux qui se promettoient les plus grandes choses de ses bonnes inclinations, qui meriteroient d'estre icy particulierement rapportées, mais ie doute si ie suis capable d'en tracer vn pourtrait assez accomply. Je m'en acquitteray pourtant le plus exactement que ie pourray, & pour commencer par le dehors, ie diray qu'il estoit d'une taille si bien proportionnée, que s'il n'estoit aussi haut que les plus grands, qu'il estoit au dessus des mediocres. Il estoit robuste de membres, il auoit l'estomach fort, le visage beau & sain, le teint clair & delié, & le menton couuert d'un premier coton qui estoit fort agreable. Son nez n'estoit ny trop long ny trop court, ses yeux vifs, & sa cheuelure assez blonde; mais comme il craignoit de deuenir chauue, il s'accoustuma à rabattre ses cheveux en deuant sur le front. Dans vn corps si bien formé logeoit vn cœur grand & genereux, & comme la Nature auoit epuisé en luy toutes ses liberalitez, il eut aussi toutes les inclinations pour les beaux exercices selon tous les degrez de son aage, & dès qu'il sentit ses forces, il se fit admirer en l'adresse de tirer de l'arc & de lancer le jaelot. Il passa avec le mesme succez dans tous les jeux des

Année
1388.

Armes & de l'Academie, il voltigeoit avec vne agilité nompareille, on peut dire mesmes que le cœur luy voloit quand il se presentoit quelque occasion de guerre; enfin il ne deuoit rien à sa qualité de l'estime qu'il remporta d'estre asseurement le plus adroit & le plus accompli de son Royaume en tout ce qui dépend de l'art militaire & du mestier des armes. Il est assez ordinaire aux Princes qui sont possédez de cette noble passion, d'en estre plus fiers & d'estre moins aymez & moins aymables, mais il estoit si benin & si accueillant, qu'il s'arrestoit deuant qui que ce fut qui l'abordât; il ne refusoit Audience à personne, quelque part qu'il se trouuât, & prenoit plaisir à s'entretenir avec les moindres gens, il les saluoit fort ciuilement, & pour les obliger dauantage, il les appelloit par leurs propres noms. Il vesquit touiours de cette sorte avec son peuple, & c'est ce qui luy acquit cet amour & cette affection si generale que tous les malheurs de son Regne ne purent étouffer.

Il ne pouuoit oublier les seruices qu'on luy rendoit, & il est vray qu'il estoit aussi sensible aux offenses, mais il faut dire pour sa décharge, qu'il ne s'emportoit point trop, qu'il estoit assez tardif à s'irriter, & qu'il ne mal-traitoit personne de paroles. Tous les Ambassadeurs qui venoient à sa Cour, se loüoient de sa douceur, de son accueil & de son entretien, & il ne les renuoyoit point sans les combler de toutes sortes de presens, & sans leur faire part d'une magnificence, qui en verité estoit vn peu plus prodigue que liberale, & dont on peut dire en vn mot, qu'il donnoit tout, & qu'il ne se retenoit que le pouuoir & l'inclination d'adjouster faueur sur faueur. Cette qualité n'est pas la meilleure des Roys qui la satisfont par vn abus de leur autorité, mais il faut dire à son honneur que cela ne le rendoit point auide du bien d'autrui, qu'il n'exigeoit rien des Eglises, qu'il ne vexoit point les Ecclesiastiques, & qu'il n'estoit point de l'humeur de ces Princes, qui sous le pretexte d'une fausse magnificence tourmentent leurs Subiets, & perdent leur affection pour faire autant d'ingrats qu'ils veulent enrichir de particuliers interessez, qui ne flattent leur autorité que pour profiter de leur ruine.

Parmy tant de vertus, il se coula quelques defauts, qui comme des nuées roulantes en l'air, obscurcissoient quelquefois leur éclat, & qui estoient d'autant plus visibles, qu'il estoit comme le Soleil de son Empire. On ne le peut excuser d'auoir esté vn peu enclin à blesser l'honnesteté du mariage, aussi estoit-ce la seule marque qui fut en luy de la corruption de nostre nature dans sa premiere racine, & du mal-heur que le peché du premier homme a répandu sur toute sa posterité. Encore s'est-il si bien comporté, qu'il ne donna jamais de scandale, & qu'on ne luy peut reprocher, ny qu'il ait abusé de sa puissance, ny qu'il ait deshonoré aucune famille. On le blasme aussi de n'auoir pas gardé la grauité de ses Ancestres, qui ne se montroient gueres qu'en leurs habits Royaux, d'auoir pris à regret le long manteau & la Tunique traînante iusques sur les talons, & d'auoir preferé aux marques de la Majesté Royale, la bigarrure de toutes sortes d'étoffes de soye, qui ne le distinguoit pas assez de ses Courtisans, & qui le rendoit trop attaché à leurs modes. On adiouste à cela qu'il se soit plusieurs fois déguisé, tantost en Boheme, tantost en Allemand, & pour ne luy rien pardonner, ie diray encore qu'on n'approuua pas qu'il se mêlât si souvent dans les Tournoyz & dans les autres jeux militaires, où il se plaisoit trop, & qu'on croyoit que c'estoit déroger à sa dignité & à la coustume de ses Predecesseurs, qui s'en abstenoiient principalement depuis qu'ils auoient esté sacrez. Le plus grand mal qu'il ait fait est celuy dont il a esté le plus innocent, c'est cette infirmité aussi étrange qu'incurable, qui interrompit mal-heureusement le joyeux cours de son Regne & de sa vie, qui fut affligée d'une demence par interualle, qui luy ostoit la memoire & le jugement; mais il n'en estoit pas si-tost deliuré, qu'il retournoit en son premier bon sens, & qu'il n'entreprenoit rien avec precipitation, & sans prendre l'aduis de son Conseil.

CHA-

CHAPITRE DOVZIESME.

- I. *Les Oncles du Roy taschent en vain de r'entrer au Ministère.*
- II. *Ils demandent de grandes recompenses & se retirent mal-satisfaits.*
- III. *Le Roy choisit un nouveau Conseil.*
- IV. *Qui travaille au soulagement du peuple.*
- V. *Jean Juvenel fait par le Roy Preuost des Marchands à Paris.*
- VI. *Deputation pour la Paix avec l'Angleterre.*
- VII. *Maistre Oudart des Moulins fait premier President au Parlement, dont on exclud les Ecclesiastiques renuoyez à leur residence.*
- VIII. *L'Abbé de saint Denis y est maintenu comme Conseiller né, & rappelé au Conseil du Roy.*
- IX. *Ordre apporté pour le soulagement du Languedoc & de la Guyenne, vexez par le feu Duc d'Anjou.*
- X. *Loüange du Comte de Foix son successeur.*
- XI. *Mal-heur des deux Prouinces sous le Gouvernement du Duc de Berry qu'on auoit mis à sa place.*
- XII. *Ces Prouinces desertées pour sa Tyrannie.*
- XIII. *Generouse resolution de Frere Jean de Granselue.*
- XIV. *Pris en la protection du Roy contre le Duc de Berry.*

Pour retourner à la suite de mon Histoire, ie rameneray le Roy à Paris, où il ne fut pas plustost arriué que ses deux Oncles de Berry & de Bourgogne, firent tous leurs efforts pour changer la resolution prise à l'Assemblée de Rheims, mais ne l'en pouant détourner, ils demanderent au moins qu'il les recompensât des pertes & des peines qu'ils auoient souffertes dans l'administration du Royaume. Le Duc de Bourgogne vouloit qu'on luy accordast pour vn temps la jouissance du Duché de Normandie, le Duc de Berry pretendit qu'on luy deuoit laisser la Guyenne à mesme condition, & ils desirerent encore que ceux qu'ils auoient mis dans toutes les Charges de l'Estat & de la Cour, y fussent maintenus, & que tous les dons qui leur auoient esté faits en leur consideration fussent verifiez, tant pour leur honneur, que pour celuy de leur Ministère. Le Roy répondit que c'estoient choses d'importance, qu'il falloit meurement examiner, & comme ils reconnurent que son intention estoit que cela passast par son Conseil, ils cefferent de l'importuner dauantage & prirent congé de luy pour se retirer chacun en son pais.

Le Roy les laissa aller, il ne retint auprez de luy que le Duc de Bourbon son Oncle maternel, & quatre iours apres il manda Messire Bureau de la Riviere, Messire Jean de Nouiant, & Jean de Montagu, Personnages de grande intelligence dans les affaires, qu'il choisit entre tous ceux de sa Cour pour ayder au gouvernement de son Estat, & pour estre les Principaux de son Conseil. Leur premier soin dans vn établissement si enuié, fut de s'asseurer entr'eux d'une parfaite correspondance, de se jurer vne amitié reciproque, & d'estre toujors d'un mesme

Année
1388.

esprit & d'une mesme volonté dans quelque estat de bon-heur ou d'aduersité que la fortune les pouffât. Enfin ils protesterent encore de s'unir tous contre celui qui feroit tort à l'autre, & pour se fortifier de l'affection des peuples, en trauaillant pour l'honneur du Roy, & pour le soulagement de ses Subiets, ils firent plusieurs Ordonnances du gré de sa Majesté & du consentement du Duc de Bourbon son Oncle, qui meritent bien leur place en cette Histoire.

Premierement, ils abolirent tout ce qui se pouuoit appeller maletoste, & tous les impôts nouvellement inuentez pour accabler le pauvre & le riche : & parce que toutes les graces, les dons & les Charges estoient sous le nom des creatures des Ducs, qui remplissoient toutes les Dignitez, & iusques aux moindres Commissions, on ne marchandait point de desappointer des personnes qui deuoient estre suspectes. On commença par la Ville & Preuosté de Paris, afin de faire vn exemple, & comme c'est le centre de l'Estat qui donne le branle à toutes les autres parties, il fut jugé à propos, tant pour la satisfaction du peuple que pour entrer de bonne grace dans la possession de luy oster le choix d'élire vn Preuost des Marchands, d'en choisir vn qui luy fut agreable, & qui luy fit esperer de l'autorité & de la Iustice du Roy, ce qu'ils auoient peine à trouuer dans la liberté des suffrages. On en pourueut vn bon & sage Aduocat du Parlement nommé Maistre *Jean Iuuenel*, comme tres-capable de juger équitablement tous les procez qui naistroient au sujet du Commerce.

Leur intention n'estoit pas d'en demeurer à la seule police de la Ville de Paris, ils vouloient aussi remettre l'ordre & le repos dans les Prouinces, mais comme cela ne se pouuoit faire sans la Paix, ils conseillerent au Roy d'y trauailler, & de deputer à cette fin aux frontieres de Picardie, l'Euuesque de *Bayeux*, Messire *Arnaut de Corbie*, personnage également accort & propre aux negociations; & quelques autres habiles & sçauans hommes, qui reuinrent avec vne Trêue de trois ans.

La reformation de l'Estat ne se pouuant commencer ny établir avec succez que par celle de la Iustice, il fallut principalement trauailler à en purifier la source qui est la grand'Chambre du Parlement, & remplir la place de premier President d'un homme qui en fût digne par son grand sçauoir, par sa probité & par son eloquence. On y promet Maistre *Oudart des Moulins*, qui estoit vn excellent Iuriconsulte, & parce qu'on considéra que cette celebre Compagnie estoit pleine d'Abbez & d'autres Ecclesiastiques, qui auoient quitté la solitude des Cloistres, & les interets de leurs Eglises, pour venir briguer ces places, où ils se plaisoient tout autrement qu'à faire le mestier de leur vocation, il fut resolu de leur faire dire de la part du Roy qu'ils se retirassent chez-eux, & qu'il faisoit conscience de les tirer d'une residence où ils estoient plus necessaires pour l'instruction & pour la conduite des Ames qui leur estoient commises. On en dit autant à l'Abbé de *saint Denis*, mais ayant justifié par le témoignage des plus anciens du Parlement qu'il estoit du Corps de la Cour, il y fut r'appellé, & on luy rendit encore la seance que sa Dignité luy donnoit dans les Conseils.

Après cela l'on trauailla au soulagement des Prouinces éloignées, & particulièrement à celle de Languedoc, qu'on sçauoit auoir esté si mal traitée des exactions du feu Duc d'Anjou Oncle du Roy, qu'il auoit fait de la terre la plus grassé & la plus fertile, la plus maigre & la plus mal-heureuse du Royaume. Le feu Roy vaincu des clameurs des peuples, l'auoit rappellé, & il auoit fait vn choix digne de sa prudence & de sa bonté par celui du Comte de *Foix*, qui estoit vn Seigneur vaillant, genereux, & tel qu'il falloit en vn mot pour rétablir le pais, aussi estoit-ce l'esperance de toute la Nation, qui le receut avec tout ce qui se peut témoigner de joye & d'aplaudissement, & elle n'auoit point esté trompée s'il luy eust esté plus long-temps conserué. Mais quoy, toutes les choses de ce monde sont dans vn perpetuel mouuement, & il n'y a point de Loy si sainte, & si appuyée de l'autorité des Roys que la faueur des premieres puissances de leur Cour ne puisse enfreindre. Tout s'y gouerne par amour ou par hayne, la Iustice n'y a point de suffrage, & l'interest des particuliers y regne

plusque tyranniquement sur le bien public.

La Mort de Charles V. n'eut pas si-tost mis son fils dans le Throsne, que le Année
Duc de Berry son Oncle demanda ce Gouvernement, qui luy fut facilement^{1388.}
accordé, comme nous auons déjà remarqué: & si son Ambition en fut satisfaite,
il y trouua aussi de quoy gorger son Auarice, & non seulement les Villes, mais la
campagne fut aussi-tost toute pleine & presque couuerte de toutes sortes de
Receueurs, d'Exacteurs & de Maltotiers, d'autant plus insolents & cruels qu'ils
auoient l'authorité entiere d'estendre les imposts, de faire des tailles annuelles
des fouages, & iusques à prendre encore le vingtième de tous les Vins, des
Troupeaux & des Haras. Cette cruauté desola en peu de temps tout le pais,
car celuy qui obeissoit se dépouilloit de tous ses biens pour demeurer gueux &
miserable, & l'autre qui faisoit résistance estoit traîné dans vne sale prison; où
sa liberté n'estoit plus au prix de sa quote part, & où il falloit expier d'vne som-
me immense, le crime de la Rebellion, dont on auoit fait beaucoup d'exem-
ples par le supplice de plusieurs innocens.

C'est ce qui fit que grand nombre de familles de Languedoc & de Guyenne
abandonnerent leurs biens, & qu'elles deserterent pour faire leur Patrie des
lieux où l'on les receuroit à mandier, & comme c'estoit le seul remede contre
la persecution des Tyrans, il est sans doute que ce gouvernement composé de
deux grandes Prouinces, se fut peu à peu trouué aussi vuide d'habitans que de
biens, si le Roy n'y eust enfin pourueu, & l'on en eut l'obligation à la genereu-
se resolution de Maistre *Jean de Grandfelue*. C'estoit vn bon Religieux de l'Or-
dre de saint Bernard, natif du Diocese de Thoulouse, & Docteur en Theologie,
qui ne put résister à vne si juste compassion, & qui entreprit vigoureusement le
voyage de la Cour pour la deliurance de sa Patrie. Les creatures du Duc de Ber-
ry firent tout ce qu'ils purent pour luy fermer toutes les entrées, mais il ne fut
que plus animé de tant d'obstacles, & sans se soucier de la presence mesme de ce
Duc, il aborda hardiment le Roy & luy parla de tant de maux sans rien retenir
de tout ce qui estoit à dire, avec vne assurance qui rendit tout le monde fort
surpris d'vne entreprise si hardie. Le Roy l'écouta patiemment, il luy promit
qu'il feroit vn voyage sur les lieux pour le soulagement des peuples, & parce
qu'il y auoit à craindre que le Duc de Berry ne se vengeât selon son pouuoir,
d'vn homme qu'on sçauoit qu'il haïroit à mort, le Roy le prit en sa sauuegarde.

CHAPITRE TREIZIESME.

I. Heresie de Thomas de l'Apoüille.

II. Condamnée par l'Euesque & par l'Vniuersité de Paris.

EN ce mesme temps on condamna à Paris l'Herésie d'vn certain étranger
natif de l'Apoüille, nommé Thomas, depuis long-temps detenu dans les
prisons de l'Euesché, qui se disoit enuoyé du saint Esprit pour confondre les er-
reurs & pour l'exaltation des veritables fideles. Il fit vn Liure de sa doctrine,
qu'il asseuroit luy auoir esté dicté par le saint Esprit mesme, mais tout plein d'ab-
surditez, comme il parut par l'examen des Docteurs, qui le trouuerent farcy
d'heresies & d'injures contre l'Estat Ecclesiastique & contre la Hierarchie. Il
diffamoit principalement la Vierge, il tenoit tous les Saints pour Heretiques,
& soustenoit que le monde ne deuoit plus d'oresnauant iusques à sa fin estre con-
duit & gouverné, ny du Pere, ny du Fils, ny du saint Esprit, & que la Loy n'es-
tant à proprement parler qu'vn amour veritable & simple, les hommes n'a-
uoient que faire de Sacrements. Il se seruoit de la sainte Escriture pour appuyer
ces fortes opinions, & en tiroit, pour ainsi dire, autant de passages par les che-
ueux qu'il faisoit de Propositions, en deprauiant le sens & la veritable applica-
tion pour faire des monstres d'erreur & d'horreur des plus beaux témoignages de
nostre Foy.

Année
1388.

Il dogmatiza tant en public qu'en particulier ces criminelles réueries , & sur le refus qu'il fit d'obeir au Preuost de Paris , qui luy commandoit de s'en abstenir , l'Euesque & l'Vniuersité le firent prendre , & le condamnerent enuiron la Feste de saint Simon saint Iude. On le mena en Greue où son Liure fut bruslé en sa presence , & il auroit esté traitté de mesme , si les Medecins & les Apotiquaires n'eussent déposé en sa faueur qu'il estoit insensé : mais pour empescher qu'il ne seduisist le peuple , qui déjà faisoit cas de son eloquence , & qui l'estimoit Homme de grande Litterature , à cause de tant de passages dont il fortifioit ses folles imaginations ; on se contenta de le mettre en prison perpetuelle.

CHAPITRE QUATORZIESME.

- I. *Les Freres Prescheurs maintenans l'opinion de Jean de Monçon.*
- II. *L'Vniuersité de Paris les retranche de son Corps & leur interdit les Chaires.*
- III. *Et en poursuit la condamnation auprès du Pape où ils auoient grand credit.*
- IV. *Le Pape condamne Jean de Monçon.*
- V. *Ferry Cassinel Euesque d'Auxerre sollicite auprès du Roy l'execution du Bref du Pape. Et plusieurs se retractent de cette opinion.*

Sil fut encore plus irrité de la joye que témoignèrent les Freres Prescheurs, de ce que l'Vniuersité auoit laissé échapper le fruit de sa victoire. Ils n'eurent pas seulement la hardiesse de dire que le Pape s'estoit retracté de la Sentence qu'il auoit fulminée contre luy, mais encore qu'il l'auoit absous, & continuans à maintenir son erreur par mille sortes de Commentaires, ils se seruirent de termes si fales dans l'exageration des secrets de la nature que l'honnesteté ordonne de tenir cachez, que des Pecheresses les plus abandonnées auroient eu honte d'entendre ce qu'ils proferoient pour ternir le Mystere de la Conception de la Vierge.

Cela obligea l'Vniuersité de les rejeter de son sein & de son giron, comme des enfans mal nez, de leur deffendre les Chaires, & de leur faire perdre le droit d'aisnesse, & le premier rang qu'ils auoient entre les Religieux Mandiens, pour d'oresnauant marcher derriere & seoir apres les autres, tant aux Processions generales qu'en tous les Actes des Escoles. Elle resolut aussi d'implorer l'autorité du Roy & l'assistance du bras Seculier, pour faire emprisonner ceux qui prescheroient cette opinion, & en mesme temps elle fit si bien enuers le Pape, qu'il ne put refuser ses instances pour condamner Jean de Monçon comme criminel, contumax, & Heretique. Il se rendit à l'importance du sujet & à la force de ses raisons, & l'auantage fut en cela plus grand, que les Dominiquains n'auroient jamais creu qu'on le pût emporter sur le credit de leur Ordre; car quoy que Mendiant il estoit respecté par tout, & avec vn grand nombre d'amis ils se fioient encore à vn fonds de quarante mille écus d'or, qui ne pouuoit estre employé sans succez, si l'affaire se fust terminée par le cours ordinaire de la Iustice, dont ils auroient grassement payé tous les frais. Avec cela ils auoient fait vn Corps de soixante & dix Docteurs d'entr'eux pour defendre leur party, & estoient à la verité des Personnes de grand sçauoir, & que rien ne rendoit indignes de la premiere estime des Lettres, que cette tache d'irreuerence enuers la Mere de Nostre Seigneur. Que si la faueur deuoit seruir à la decision de l'affaire, ils

auoient toutes les principales Charges du Sacré Palais, comme de Lecteurs, de Professeurs, de Penitenciers & de Confesseurs elles leur estoient passées comme Année en droit de succession, ils estoient en mesme consideration dans toutes les Cours des Souuerains, & il y auoit peu de Princes & de Grands en celle de France, dont ils ne gouuernassent les consciences. 1388.

Toute cette ostentation de credit, ne seruit de rien, qu'à rendre plus esclatant le Triomphe de la Vierge, que l'Vniuersité supplia par des prieres publiques, de descendre en la lice & de venir deffendre son honneur contre ses ennemis. Jean de Monçon & tous ses Adherans furent excommuniez, & la Bulle enuoyée d'Auignon pour estre fulminée à Paris & dans toutes les villes du Royaume. Elle fut présentée au Roy pour en fauoriser l'execution, & le choix que l'on fit en cette occasion de la personne de Messire *Ferry Cassin* Euesque d'Auxerre, originaire du Diocese de Paris, reüssit selon les assurances qu'on auoit conceuës de la science & de l'eloquence de ce fameux Docteur, & de la iustice de la cause qu'il auoit à maintenir. Il l'entreprit avec vn grand zele, il y employa également toute l'experience qu'il auoit du monde & de la Cour, & toutes les plus belles lumieres de l'vn & de l'autre Droit & de la Theologie: il la poursuiuit avec chaleur & diligence, & la plaida tant de fois, & avec tant de force & d'impression, que le Roy ne refusa rien de tout ce qu'il demanda de son autorité. Il ne se contenta pas d'ordonner que les Iacobins de Paris eussent à fester tous les ans la Conception de la Vierge au mois de Decembre, il commanda encore par tous les lieux de son obeïssance, qu'on arrestât prisonniers tous ceux qui seroient contraires à la bonne & saine opinion, & qu'on les amenât à Paris pour se retracter publiquement, & pour se soumettre à la censure & au sentiment de l'Vniuersité.

Je ferois vne grande liste de tous ceux qui eurent l'affront de se dédire deuant le Roy & sa Cour, & qui furent contraints à prendre absolution pour auoir suiuy cette heresie; mais il suffit de remarquer que l'Euesque d'Eureux (Guillaume de Valen) Confesseur du Roy, qui estoit Iacobin, desaduõta publiquement tout ce qu'il auoit proferé contre la pureté de la Vierge; en suite dequoy il fut chassé de la Cour avec injure, & son Ordre exclus pour iamais de donner aucun Confesseur au Roy. Maistre *Jean Thomas* Docteur assez fameux fut forcé par l'Euesque d'Auxerre à faire la mesme retractation en plusieurs Parroisses de Paris, & son exemple fut suiuy de beaucoup d'autres Docteurs & sçauans Bacheliers du mesme habit, dont i'espargne la memoire pour ne point ennuyer les Lecteurs, & pour sortir de cette matiere.

Fin du huitième Liure.

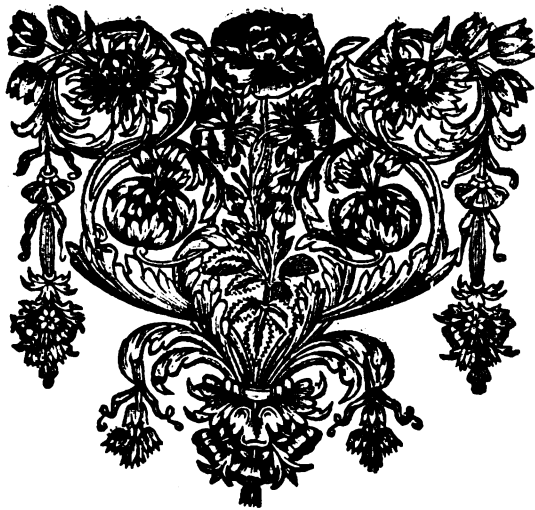
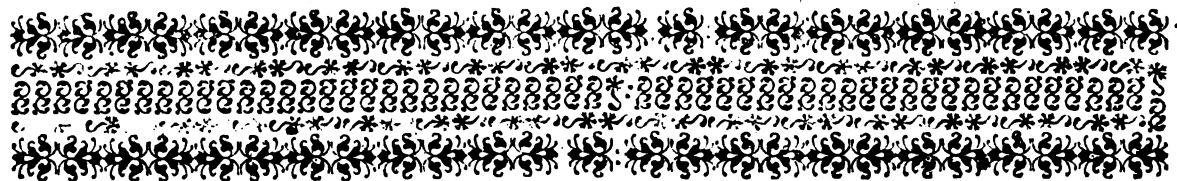


TABLE CHRONOLOGIQUE POUR L'ANNEE 1389.

ANNEES	}	De Nostre Seigneur	}	1389.	Charles VI. en France 9.	
		Du Schisme.		}	II.	Richard II. en Angleterre. 12.
						Iean I. en Espagne, autrement Castille & Leon, II
		Des pretendus Papes		}	Rome. II.	Iean I. en Arragon. 2.
						Iean en Portugal. 4.
						Charles III. en Navarre. 4.
		De la vacance de l'Empire d'Occident en Allemagne. II.		}	Clement VII. en Avignon. II.	Sigismond de Luxembourg dit de Bohême en Hongrie. 5.
						Iagellon en Pologne. 4.
		Wenceslas de Luxembourg Roy de Bohême, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. élu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.		}		Louis Duc d'Anjou en Sicile. 4.
						Ladislas d'Anjou dit de Duras vsurpateur du Royaume. 5.
Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.	}		Margueritte Regnante en Dannemarck & Suede avec Eric son neveu. 3.			
			Robert Stuart 2. du nom en Escosse. 19. & dernier par sa mort arriuée le 19. Auril & de Robert III. son fils auparavant appelé Iean, le 1.			

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Etat, & Favoris de la Cour de France.

Louis de France Duc de Touraine, & enfin d'Orleans, frere du Roy.
 Louis I. Duc d'Anjou, Roy de Sicile.
 Iean de France, Duc de Berry, & Philippe le Hardy Duc de Bourgogne. } Oncles du Roy
 Pierre Comte d'Alençon. Charles d'Evreux Roy de Navarre 3. du nom. } Princes du Sang.
 Louis Duc de Bourbon, oncle maternel du Roy, & grand Chambrier de France.
 Iean de Bourbon, Comte de la Marche & de Vendosme, Ancestre de nos Roys.
 Iean, dit de Montfort, Duc de Bretagne.
 Oliuier, Sire de Clifson, Connestable de France, Ministre d'Etat avec Bureau de la Riuiere, Pierre de Villaines, dit le Begue, Iean le Mercier, Sire de Noviant, & Iean de Montagu.
 Arnaud de Corbie, Chancelier de France.
 Iean de Mauquenchin, autrement dit Mouton, sire de Blainville.
 Louis de Sancerre, Seigneur de Charenton. } Marechaux de France.
 Iean sire de Rieux & de Rochefort.
 Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, Admiral.
 Iean Sire de Vé Lieutenant des Maréchaux de France.
 Moradas sire de Rouuille, Lieutenant des Maréchaux en Normandie.
 Iean Sire d'Aurichier, Lieutenant des Maréchaux de France en Picardie.
 Guillaume Paynel S. de Hambuye, Iean Sire de la Ferté-Fresnel, & Herué de Mauny, Sire de Torigny, Capitaines Generaux en Normandie
 Enguerran Sire de Coucy Capitaine General en Guyenne, Xaintonge, Agenois, Limosin, Perigord, Auvergne, Berry, Bourbonnois & Forests, & autres pays de çà la Dordogne & grand Bouteiller de France.
 Waleran de Luxembourg Comte de Ligny & de S. Pol, Capitaine General en Picardie & west-Flandre.
 Guichard Dauphin, grand Maistre des Arbalestriers.
 Guillaume Sire de Blequin Lieutenant du Grand Maistre des Arbalestriers.
 Guy, Sire de Coufan & de la Perriere, grand Maistre de France.
 Arnaut Amenion, sire d'Albret, grand Chambellan.
 Bureau sire de la Riuiere, premier Chambellan.
 Louis de Giac Grand Eschançon.
 Raoul Sire de Raineual, grand Panetier.
 Le Sire d'Yury, Cheualier trenchant.
 Guillaume Chastelain de Beauvais, Queux de France.
 Enguerran d'Eudin, Gouverneur de Dauphiné. [du Corps du Roy.
 Iean Sire de Blaizy & Gaucher de Passac, Capitaines des Gendarmes de la Garde
 Aymar de Poitiers, & Mathieu de Montmorency, Cheualiers d'honneur du Roy.
 Charles Sire de Sauoify, Grand Maistre d'Hostel de la Reyne.



HISTOIRE

DV REGNE

DE CHARLES VI.

ROY DE FRANCE.

LIVRE NEVFIESME.

CHAPITRE PREMIER.

- I. *Recit de la Feste qui se fit à S. Denis pour la Cheualerie du Roy de Sicile & du Comte du Maine son frere.*
- II. *Grands preparatifs pour la ceremonie.*
- III. *Arrivée des deux ieunes Princes, qui gardent toutes les vieilles Coustumes de la Cheualerie.*
- IV. *Ils font la veillée.*
- V. *Recit de la ceremonie.*



Intérest que le Pape Clement prenoit à la conseruation du Royaume de Sicile en la Maison d'Anjou, luy fit deputer à la Cour de France Messire *Pierre Cardinal de Thury*, qui y arriua pour la Feste de Pasques, & qui remontra au Roy que cette Couronne estoit en grand danger sous l'oppression des armes de la vefue de Charles de Duras. Il fit aussi le recit de ses progresz à la Reyne Douairiere de Sicile vefue du Duc d'Anjou, qui demeueroit ordinairement à Paris avec les deux ieunes Princes, Loüis & Charles ses enfans, dont le premier portoit la qualité de Roy, & la persuada de faire vn voyage en Italie pour râcher à r'affermir ce Thrône déjà fort ébranlé. Elle le creut, & le Roy mesme iugea necessaire qu'elle y menât ses enfans, promettant de les assister autant qu'il pourroit: & pour donner à ces Princes vne plus grande marque de son estime & de son amitié, il resolut de les faire Cheualiers de sa main, avec tout ce qui se pourroit inuenter de pompe & de magnificence. Aussi peut-on dire qu'il ne s'est iamais rien fait de pareil avec tant de dépense & de majesté, & c'est vn sujet assez singulier & assez diuertissant pour en donner l'histoire toute entiere.

On fit sçauoir par tout les nouvelles de cette Feste, qui fut portée iusques en Allemagne & en Angleterre, tant par Lettres que par Courriers, pour conuier

Année
1,89.

tous les Cheualiers & les Dames qui seroient curieux de s'y trouuer, & l'on choisit la ville de S. Denis comme la plus spatieuse & la plus commode pour le logement des Estrangers. L'Abbaye fut marquée pour la Reyne, pour les premieres Dames de France, pour les Princes du Sang, & pour les grands Officiers de la Couronne & de la Cour: mais comme il ne se trouua point de lieu qui eût assez d'étenduë pour la pompe des festins Royaux, à moins de démolir quelques bastimens qui seruoient au seruice Diuin & dont les Religieux auroient esté incommodéz; on iugea qu'il estoit de la grandeur du Roy de ne se point contraindre, & de ne point forcer la simetrie. On assembla grand nombre de Charpentiers & de Menuisiers; & l'on fit dresser & Construire dans la cour Abbatiale vne grande Salle de trente deux toises de long & de six de large, qu'on courrit par dessus d'vne toile blanche bien cousuë, qui traïsnoit du haut en bas & qui se retrouffoit par les coings; si bien qu'on y rencontra toute la forme, l'espace, & la commodité de la Salle du Palais Royal de Paris. La Charpenterie du dedans estoit aussi cachée d'vne toile rayée de blanc & de verd, & au bout d'en haut on éleua vn double paillon en maniere d'vn haut & large Thrône, tout couuert sur le marche-pied de tapis de laine ou de soye, où deuoit estre mis le couuert du Roy: & ce paillon comme tout le reste estoit orné comme vne Eglise, de riches tapisseries à fonds d'or aussi pretieuses pour l'ouurage, que curieuses & diuertissantes pour les belles Histoires qui y estoient représentées.

Le Roy fit encore choisir hors des murs de l'Abbaye, le lieu qui seroit le plus propre aux ioustes & aux tournois, & ordonna qu'on applanît six vingt pas de chemin, qu'on ferma de barrieres; sur vn costé desquelles on fit des galeries de bois en façon de tourelles pour y placer les Dames, afin qu'elles eussent l'honneur de presider comme Iuges du Camp, & que ce fussent elles qui donnassent le prix & le los, aux Cheualiers qu'elles estimeroient auoir plus signalé leur courage & leur adresse.

Le iour d'aller à S. Denis ayant esté assigné au Samedy premier iour de May, le Roy y arriua à Soleil couchant, & peu apres suiuit la Reine de Sicile Duchesse d'Anjou, accompagnée depuis Paris de plusieurs Ducs & Princes du Sang, & d'vn grand nombre de Cheualiers & de Seigneurs, à la teste desquels marchoient les deux ieunes Princes ses enfans, qui n'auoient pour lors aucun auantage que de leur bonne mine & de leur beauré. Leur équipage estoit aussi modeste qu'extraordinaire, mais c'estoit pour garder les anciennes coustumes de la nouvelle Cheualerie, qui les obligeoit à paroistre en ieunes Escuyers, vétus d'vne longue Tunique de gris brun qui leur battoit les talons sans aucun ornement dessus, non plus que sur les harnois des cheuaux, qui n'auoient pour tout caparaçõ que quelques pieces de la mesme étoffe, plissées & attachées à la selle en forme de petite housse. Cela sembla étrange à beaucoup de gens, par ce qu'il y en auoit fort peu qui sçeussent que c'estoit l'ancien ordre de pareilles Cheualeries.

La Reyne leur Mere étant arriuée en cette pompe, ils allerent descendre au Pioré de l'Estrée, où leurs bains estoient preparez en quelques lieux secrets, & apres s'y estre plongez tous nuds, ils vinrent sur l'entrée de la nuit saluër le Roy, qui les receut fort amoureuement, & qui leur dit de le suiure à l'Eglise avec leur nouuel habit de Cheualerie. Il estoit tout de soye vermeille fourré de menu vair, la Robe ou Tunique taillée en rond traïsnoit iusqu'aux talons, & le manteau fait en façon de Chappe ou d'epitoge Imperial, descendoit iusques en terre, enfin rien ne les distinguoit des autres Princes & des Cheualiers, sinon qu'ils n'auoient point de chapperon. Deuant & derriere marchoit vne grande foule de Noblesse, & les deux ieunes Cheualiers futurs, estoient conduits, c'est à sçauoir le Roy Louïs de Sicile par les Ducs de *Bourgogne* & de *Touraine*, l'vn à la droite l'autre à la gauche, & Charles son frere tout de mesme par le Duc de *Bourbon*, & par Messire *Pierre de Nauarre*.

Après la priere faite deuant l'Autel des Martyrs, le Roy les remena dans le mesme ordre à la Salle Royale où le souppé auoit esté préparé, & apres luy prirent place à sa main droite, la Reyne de Sicile, les Ducs de *Bourgogne* & de *Touraine*,

raine, & le Roy d'Armenie. A main gauche furent assis le Roy de Sicile & son frere, & le reste de la table fut occupé d'un grand nombre de Dames & de grands Seigneurs chacun selon son rang & sa qualité. Apres le festin, le Roy donna le bon soir à la Compagnie pour s'aller reposer, & les deux ieunes Princes furent reconduits deuant les Corps saints pour y faire la veillée. C'estoit vne regle ancienne que les Pourfuiuans de Cheualerie passoient la nuit en prieres dans l'Eglise, mais on adoucit la rigueur de la Loy en faueur de la ieunesse de ces deux icy, ils en furent quittes pour fort peu de temps, à la charge de se venir rendre le lendemain à leur faction, de si bon matin qu'il semblât qu'ils n'en eussent bougé, à ceux qui les viendroient releuer, & qui en effect les trouuerent prosternez & en grande deuotion.

On les remena au logis pour se reposer en attendant la Messe, qui fut chantée Pontificalement par Messire *Ferry Cassinel* Euesque d'Auxerre, & où le Roy arriua reuétu d'un long manteau Royal avec vn appareil aussi digne de sa qualité, que de la magnificence d'une si grande ceremonie. Il marchoit à la teste de tous les Grands & de toute la Noblesse de sa Cour, & auoit deuant luy les deux principaux Escuyers de sa Garde, qui portoient leurs épées nuës par la pointe, & la garde en haut, d'où pendoient deux paires d'éperons d'or. Ils entrerent par la porte qui va du Cloistre dans l'Eglise, & le Roy de Sicile & son frere, accompagnés comme le iour precedent, le suiurent deuant l'Autel des bien-heureux Martyrs; où l'on attendit quelque temps l'arriuée des Reines de France & de Sicile pour commencer la Messe, qui se chanta du Dimanche, & où l'on prit pour Introïte *Misericordias Domini*, &c. selon l'ordinaire des Festes doubles. La Messe finie, l'Euesque s'aprocha du Roy, & en sa presence les deux ieunes Princes se mirent à genoux, pour supplier sa Majesté de leur donner l'accolée & de les faire nouveaux Cheualiers. Il prit leur serment, il leur ceignit le baudrier de Cheualerie, il commanda au Sire de *Chauigny* de leur chauffer les esperons, & la ceremonie s'accomplit par la Benediction de l'Euesque, apres laquelle on les conduisit avec le Roy en la Salle des festins, où toute la iournée s'acheua en bonne chere, en bals, & en toute sorte de ieux & de reiouissances.

CHAPITRE SECOND.

- I. *Des ioustes & des tournois qui furent faits à cette Feste.*
- II. *Où l'on garda les Couëtumes de l'ancienne Cheualerie des Romains.*
- III. *Les Seigneurs & Dames du Tournoy.*
- IV. *Les Tenans & les Dames qui les conduisirent.*
- V. *Le prix donné aux Vainqueurs.*
- VI. *Course permise aux Escuyers.*
- VII. *Le ieu tourne en dissolution & en débauches.*

LE lendemain iour de Lundy, troisième du mois de May, qui auoit esté destiné pour les Tournois, les vingt-deux Cheualiers que le Roy auoit choisis entre toute la Noblesse comme les plus braues & les plus adroits, vinrent en bel équipage d'armes & de cheuaux sur les trois heures apres midy saluer sa Majesté dans la premiere Cour de l'Abbaye de S. Denis. Ils auoient l'escu verd pendu au col avec la deuise grauée en or du Roy des Cates, & estoient suivis chacun de leur Escuyer qui portoit leurs Armets & leurs Lances. Et afin d'encherir plütoft que de rien oublier de tout ce qui se publie de plus magnifique des ioustes & des pas d'armes des anciens Paladins &

Y

Année
1389.

Cheualiers errans, ils attendirent les Dames que le Roy auoit destinées pour les conduire aux lices, & qui s'y estoient preparées avec des habits de la mesme liurée, qui estoit d'un verd brun brodé d'or & de perles. Elles les vinrent ioindre montées sur de beaux palefroys; & s'il m'est permis d'emprunter les termes de la fable pour satisfaire en peu de mots à la description de ce merueilleux Arroy, ie ne diray pas qu'il sembloit que ce fussent autant de Reines, mais autant de Deesses; car il n'y auoit personne qui ne pût dire à voir ensemble tant de beauté, tant de richesse & tant de majesté, que les fictions des Poëtes n'en donnent qu'une grossiere idée dans tous leurs ouurages, & que c'estoit quelque chose de plus auguste que toutes les assemblées des Diuinitez du Paganisme.

Ie remarqueray seulement entre les Principaux de la suite du Roy, le Duc de *Touaine* son frere, le Duc de *Bourbon* son Oncle maternel, Messire Pierre de *Navarre*, le Connestable de *Cliffon*, Messire *Henry de Bar*, Messire *Renaut de Trie*, & Messire *Renaut de Nantoüillet*: & ie me contenteray de nommer entre les Dames qui eurent plus de part à la Feste, la Comtesse de *S. Pol* sœur du Roy d'Angleterre, & les Dames de *Coucy*, de *Beaufault*, de *Bry*, de *la Riuere*, de *Bretüeil*, de *Hessenille*, & de *la Choletiere*, qui marcherent à main gauche des Cheualiers iusques à la Barriere, & qui tirerent de leur sein diuerses liurées de rubans & de galands de soye pour recompenser la valeur de ces Nobles Champions. Les Tenans estoient les Sires d'*Yury*, de *la Roche*, de *Sauois*, & de *Chambrillac*, Messire Robert de *Beauchamp*, Messire *Perceual d'Enneual*, Messire *Renaut de Roze*, les Seigneurs de *Riuery*, de *Beaurenoir*, de *Craon*, de *Trie*, de *Boissay*, & le Seigneur *Harpedane Breton* (il faut dire Poiteuin.) Ceux-cy furent conduits dans la mesme pompe des precedens par d'autres Dames non moins illustres, qui furent, les Dames de *Ferrieres*, de *Preaux*, des *Bordes*, des *Barres*, de *Soyecourt*, de *Quitry*, de *Milly*, du *Boulay*, de *Precy*, de *Bris*, & de *Chiuré*, la Vicomtesse de *Meaux*, & les Dames de *saint Simon* & de *saint Saulieu*. Et tout cela marcha en bel ordre au milieu d'un grand nombre de Herauts, de Menestriers, des Trompettes, & de toutes sortes de Musiciens, qui firent un parfait & continuel concert de tous leurs Instrumens depuis l'Abbaye iusques à l'entrée du Camp & de la Barriere.

On y combattit iusques au soir avec une égale émulation de valeur & d'estime, & l'on y courut avec tant d'adresse, qu'il y eut autant de Lances en éclats qu'il y eut d'approches & d'atteintes: & apres le soupper les Dames comme Iuges du Camp & de l'honneur de la lice, adiugerent le prix à deux Cheualiers, dont l'un estoit de la Cour, & l'autre étranger. Le Roy défera volontiers à leur estime, & de sa part il fit aussi des presens à ces deux braues Champions, aussi dignes de sa magnificence ordinaire que de leur merite, & de l'occasion où ils l'auoient signalé.

Tout le soir se passa comme le precedent en danses & en Mascarades, & le iour suiuant on abandonna la lice aux vingt-deux Escuyers qui auoient seruy leurs Maistres, pour s'exercer avec les mesmes armes & les mesmes cheuaux. Ils furent conduits par autant de Damoiselles, avec pareille ceremonie, & pareille autorité de iuger & de donner le prix à qui feroit le mieux, & apres auoir couru iusques à la nuit avec un succez digne de leur entreprise, ils se rendirent au soupper du Roy pour subir le iugement des Damoiselles. Le troisieme iour qui deuoit estre le dernier des iustes, on ne garda point d'ordre, les Escuyers y coururent pesse-messe avec les Cheualiers, & il s'y fit de tres belles armes, dont il fut encore décidé par les suffrages des Dames. Iusques là tout alloit assez bien; mais la derniere nuit gasta tout par la dangereuse licence de masquer & de permettre toutes sortes de postures, plus propres à la farce qu'à la dignité de Personnes si considerables, & que l'estime à propos d'estre remarquées en cette Histoire pour seruir d'exemple à l'aduenir à cause du desordre qui en arriua. Cette mauuaise coûtume de faire le iour de la nuit, ioint à la liberté de boire & de manger avec excez, fit prendre des libertez à beaucoup de gens aussi indignes de la presence du Roy que de la sainteté du

lieu où il tenoit sa Cour. Chacun chercha à satisfaire ses passions, & c'est tout dire qu'il y eut des marys qui patirent de la mauuaise conduite de leurs femmes, & qu'il y eut aussi des filles qui perdirent le soin de leur honneur. Voila en peu de mots le recit de toute cette Feste, que le Roy acheua de solenniser par mille sortes de presens, tant pour les Cheualiers & les Escuyers qui s'y signalerent, que pour les Dames & les Damoiselles; il leur donna des pendans d'oreilles de Diamans, plusieurs sortes de ioyaux & de riches étoffes, prit congé des principales qu'il baïsa, & licentia toute la Cour.

Année
1389.

CHAPITRE TROISIEME.

I. Le Roy fait faire Royalement les funerailles de Bertran du Guesclin en l'Eglise de S. Denis.

II. Recit de toutes les ceremonies.

III. L'Oraison funebre faite par l'Euesque d'Auxerre.

AVparauant que de partir de S. Denis, le Roy voulut que toute la Noblesse qu'il y auoit assemblée, assistât aux funerailles de feu Messire *Bertran du Guesclin*, qui auoient esté iutques là differées: & il n'y eut personne qui ne fut bien aise de rendre ce deuoir à vne memoire si precieuse, & d'auoir vn exemple par la pompe Royale de cette ceremonie, qui pût encourager les Gentilshommes à faire des actions qui les rendissent dignes de tous les honneurs qu'on rend aux Souuerains. L'Eglise auoit esté preparée durant qu'on se diuertissoit aux Tournoys, & on auoit mis la representation de cét illustre Défunt sous vne grande Chappelle ardente toute couuerte de torches & de cierges, au milieu du Chœur, qui en fut aussi tout enuironné & qui brûlerent tant que le seruice dura.

Le dueil fut mené par Messire *Olinier de Clifson* Connestable de France & par les deux Maréchaux Messire *Loüis de Sancerre*, & Messire *Mouton de Blainville*, & il estoit representé par le Comte de Longueuille (*Olinier du Guesclin*, frere du défunt & par plusieurs autres Seigneurs de qualité, tous de ses parens ou de ses principaux amis, vestus de noir, qui firent l'Offrande d'une façon toute militaire, & qui n'auoit point encore esté pratiquée dans nostre Royal Monastere. L'Euesque d'Auxerre qui celebrait la Messe Conuentuelle, estant à l'offerte, il descendit avec le Roy pour la receuoir, iusques à la porte du Chœur, & là parurent quatre Cheualiers armez de toutes pieces & des mesmes Armes du feu Connestable, qu'ils representoient parfaitement, suiuis de quatre autres montez sur les plus beaux cheuaux de l'escurie du Roy, caparaçonnés des armoiries du mesme Connestable & portans ses Bannieres iadis si redoutables aux ennemis de l'Estat. L'Euesque receut ces cheuaux par l'imposition des mains sur leur teste, & on les remena en mesme temps qu'il retourna à l'Autel; mais il fallut pour cela composer du prix ou de la recompense, pour le droit des Religieux & de l'Abbaye à qui ils appartenoient. Apres cela marcherent à l'Offrande le Connestable de Clifson & les deux Maréchaux, au milieu de huit Seigneurs de marque qui portoiēt chacun vn escu aux Armes du défunt la pointe en haut en signe de perte de sa Noblesse terrestre & tous entourés de Cierges allumés. Puis suiuirent M. le Duc de *Touraine* Frere du Roy, Iean Comte de *Neuers*, fils du Duc de *Bourgogne*, & Messire Pierre fils du Roy de *Navarre*, tous Princes du Sang, & Messire *Henry de Bar* aussi Cousin du Roy, tous la veuë baissée & portans chacun vne épée nuë par la pointe, pour marque qu'ils offroient à Dieu les victoires qu'il auoit remportées, & qu'ils auoient qu'on les auoit receuës de sa grace par la valeur du Défunt. Au troisiéme rang parurent quatre autres des plus grands de la Cour armez de pied en cap, conduits par huit Escuyers choisis entre la plus noble Ieunesse de la suite du Roy, portans chacun vn casque entre les mains, puis quatre autres aussi vestus de noir, avec chacun vne Banniere déployée & ar-

Y ij

Année
1389.

moyée des Armes de Guesclin , qui font d'argent à l'Aigle Imperiale de sable. Tout cela marcha pas à pas avec beaucoup de grauité & de marque de dueil, & chacun en son ordre s'agenouilla deuant l'Autel, où furent posées toutes les pieces d'honneur, & se retira dans le mesme ordre, apres auoir baissé les mains du Prelat officiant.

Il est vray que cette pompe ne se pratique qu'aux funerailles des Roys & des plus grands Princes, & que c'étoit vn honneur tout extraordinaire pour vn Gentilhomme, mais ce n'estoit point en abuser en celuy-cy, & tous les Siecles produisent si peu de pareils sujets, que tous les Seigneurs là presens, dirent tout haut en faueur de la memoire du grand du Guesclin, qu'il en estoit tres digne. Ils auouèrent mesme sans contredit, qu'il n'y auoit point d'homme viuant qu'on luy pût comparer, & qu'on pouuoit douter qu'il s'en trouuât iamais vn qui pût soutenir l'Estat & triompher des ennemis avec autant de gloire que le Defunct en auoit remporté sous les armes & sous les Enseignes qu'on venoit d'offrir.

Après l'offerte, l'Euesque monta en chaire deuant la Chappelle des Martyrs, pour faire l'Oraison Funebre, & il ne s'acquitta pas moins heureusement des louanges qu'il deuoit à la memoire de son Heros, que de l'obligation d'inspirer à toute la Noblesse là presente, la genereuse emulation d'aspirer à la mesme gloire. Il prit pour thème, *Nominatus est usque ad extrema terra*, sa renommée a volé d'un bout du monde à l'autre, & fit voir par le recit de ses grands trauaux de Guerre, de ses merueilleux faits d'armes, de ses Trophées, & de ses Triomphes, qu'il auoit esté la veritable Fleur de Cheualerie, & que le vray nom de preux ne se deuoit qu'à ceux qui comme luy se signaloient également en valeur & en probité. Il prit sujet de passer de là aux qualitez necessaires à la reputation d'un vray & franc Cheualier, & s'il releua bien haut l'honneur de la Cheualerie, il fit bien connoistre aussi par le discours qu'il fit de son origine & de sa premiere institution, qu'on ne l'auoit pas iugée plus necessaire pour la deffense, que pour le gouvernement politique des Estats, & que c'estoit vn ordre qui obligeoit à de grands devoirs, tant enuers le Roy qu'enuers le Public: Il les exhorta à seruir sa Majesté avec vne parfaite soumission, il leur remontra que ce n'étoit que par son ordre & pour son seruice qu'ils deuoient prendre les armes, mais sa presence ne l'empêcha pas de dire aussi, qu'il falloit que l'occasion en fut iuste, & qu'il falloit encore que leur intention fut droite & équitable, pour les rendre innocens de tous les malheurs & des cruautés de la Guerre, & afin que Dieu donnât vn heureux succez à leurs entreprises. Enfin il prouua par bonnes raisons, & par toutes sortes d'exemples qu'il tira de toutes les Histoires tant saintes que prophanes, qu'il falloit autant d'honneur & de vertu que de valeur & d'experience dans les armes, pour mériter dans cette condition la grace de Dieu & l'estime des hommes, & pour estre digne de la reputation du fidel Cheualier Messire Bertran, qu'il recommandoit à leurs Prieres, & pour lequel il alloit acheuer la Messe.

CHAPITRE QUATRIÈME.

I. *Le Duc de Berry se remarie.*

II. *Mort de la Duchesse d'Athenes, inhumée à S. Denis.*

Jean de France Duc de Berry Oncle du Roy (*veuf de Ieanne d'Armagnac sa premiere femme morte l'an 1381.*) se remaria cette année sur la fin du mois de May à *Ieanne de Bologne* nièce du Comte de Foix, fille & heritiere de Iean Comte de Bologne, & leurs nopces se firent à Bourges. C'estoit vne Princesse belle & ieune, mais qui ne luy donna point d'enfans, & l'on n'en sçait point d'autre raison sinon la disproportion de leur aage.

Le treizième de Iuillet ensuiuant mourut *Ieanne Duchesse d'Athenes* Princesse aussi, recommandable par sa pieté que par le rang qu'elle tenoit dans le monde

(*filie de Raoul de Brienne Comte d'Eu, & de Guines, Connestable de France &*)
 femme de *Louys d'Eureux*, Comte d'Estampes; elle fut inhumée en l'Eglise de
 saint Denis dans la Chappelle de la Reyne Jeane, & outre vne somme de mille
 écus d'or qu'elle ordonna estre employée pour la fondation de quelques Messes
 quotidiennes pour le salut de son ame, elle legua encore pour faire des chappes,
 les trois riches habits qu'elle auoit fait faire pour la ceremonie de ses premieres
 nopces; afin d'obliger dautant plus les Religieux à se souuenir d'elle en leurs
 prieres.

Année
1389.

CHAPITRE CINQVIESME.

- I. *Le Roy conuié par le Pape d'aller en Auignon.*
- II. *Fait vne leuée sur le Clergé pour les frais du voyage.*
- III. *Ses prodigalitez reformées par la Chambre des Comptes.*
- IV. *L'argent du Clergé fondu pour faire vn Cerf d'or.*
- V. *Beaux preparatifs pour le Couronnement de la Reyne.*
- VI. *Mariage du Duc de Touraine depuis Duc d'Orleans
Frere du Roy.*
- VII. *Magnificences du Couronnement de la Reyne.*
- VIII. *Fait en la sainte Chappelle à Paris.*
- IX. *Le Roy courut en personne aux Tournoys.*
- X. *Les Parisiens mal-reconnus de leurs presens, nouveaux
impôts & décry des Monnoyes.*

LE Pape Clement tirant sa principale protection du costé de France, n'auoit point de plus grand interest que de paroistre parfaitement vny avec le Roy, & pour mieux faire voir à toute la Chrestienté que c'estoit vne vnion de personne à personne, il fit en sorte de persuader sa Majesté qu'il estoit important pour le bien de la Religion qu'ils conferassent ensemble, & que leur entreueüe se fist en Auignon. Le Roy y consentit assez volontiers, mais comme il ne se trouua pas assez de fonds pour soustenir les frais d'un voyage de cette qualité, il creut qu'un si beau pretexte luy permettoit bien d'en prendre sur le Clergé, sous le nom gratieux d'un emprunt, qui ne laissa pas de fascher beaucoup d'Eglises, qu'on contraignit de mettre leur Argenterie en gage pour y satisfaire. La necessité estoit veritable; mais il est vray aussi qu'il s'en falloit prendre à la prodigalité du Roy, qui donnoit un peu trop sur les deniers de son Épargne, qui n'en refusoit personne, & qui accordoit les milliers d'écus à des gens que Charles le Sage son pere auroit creu trop recompenser de la dixième partie.

Les principaux de la Chambre des Comptes s'en scandaliserent dautant plus, qu'il estoit de leur deuoir d'apporter quelque ordre à vne si pernicieuse dissipation, & c'est ce qui leur fit resoudre de se rendre plus rigoureux à la verification des dons, aussi bien qu'à l'examen des seruices sur lesquels ils estoient causez; mais ne pouuans pas pour le present s'opposer au courant d'une si grande prodigalité, ils auiserent entr'eux pour repeter en temps & lieu ce qu'il donnoit de superflus, de coter sur les Registres & sur les comptes des Thresoriers, *nimis habuit, ou recuperetur*, c'est à dire, il a trop eu & soit recouuré. Cependant pour tirer les Finances des griffes des Fauoris, ils ordonnerent qu'on ne garderoit plus d'or monnoyé au Tresor, & qu'il en seroit fondu un Cerf de la grosseur de celuy qui depuis si long-temps paroissoit dans la Salle du Palais à Paris. Mais parce qu'ils ne furent pas assez long-temps en charge pour ache-

Année
1389.

uer leur entreprise, ils ne purent faire que le Corps de ce qui fut leué sur le Clergé, & il s'en fallut la teste que cette figure ne fut acheuée.

Dans le mesme temps le Roy voulut que la Reyne sa femme, alors enceinte, fût Couronnée, & qu'elle fût receüe à Paris avec tous les honneurs & les triumphes qu'on pourroit inuenter pour la magnificence d'une si grande ceremonie. Il la fit publier dans toutes les Villes de France, & afin que toute l'Europe pût estre témoin de la Feste, il enuoya conuier tous les Grands d'Allemagne & d'Angleterre, & il n'en voulut pas mesmes exclure les Criminels & les Bannis de son Royaume, auxquels il accorda vn sauf-conduit pour quatre mois. Il se retira pour ce sujet de Paris à Melun le dix-septième de Septembre, & il y receut incontinent apres *Valentine de Milan* sa Cousine, fille d'une sœur de son pere, nouvellement épousée moyennant dispense, au nom du *Duc de Touraine*, Comte de Valois son Frere, dont il fit les nopces à ses despens dans la mesme Ville.

Pour ne rien oublier de tout ce qui s'estoit jamais pratiqué d'auguste & de somptueux à l'entrée des Reynes, le Roy eut recours à la Reyne Blanche, veuve du Roy Philippe de Valois, comme la plus ancienne Dame du Royaume, & la plus sçauante dans les ceremonies. Il la pria de consulter sa memoire, & de donner tous les ordres qu'elle jugeroit necessaires, & pour en estre mieux informée elle fit chercher dans les Archiues de l'Abbaye de saint Denis tous les memoires qui s'y pourroient trouuer du Couronnement des Reynes precedentes, mais comme il ne s'y rencontra rien d'assez entier ny d'assez certain, parce qu'il y en auoit eü de plus & de moins solempnels, i'y suppléeray pour l'auenir par vn recit particulier de cette pompe icy pour faire voir l'ordre, la marche, les rangs & la maniere des habits que la Reyne doit porter en pareille occasion.

La Reyne vint de Melun à saint Denis, où elle attendit deux iours que les Seigneurs & les Dames y arriuaissent, & le troisieme iour sur le midy, les Ducs de Touraine, de Berry, de Bourgogne & de Bourbon, qui auoient le principal soin de sa conduite, la furent prendre avec vne grande & pompeuse suite d'illustre Noblesse. Elle estoit vétuë d'une robe de soye toute semée de fleurs de lys d'or, & monta dans vne littere à demy couuerte d'un simple archet pour la garder du Soleil, suiuite entr'autres Princesses des Duchesses de Bourgogne, de Bar, de Berry, & de Touraine, chacune dans vn carrosse ou char peint & doré. En cét équipage elle sortit de la ville, & comme elle fut auprès de la Chapelle de saint Quentin, elle y receut les complimens du Duc de Lorraine & du Comte d'Ostreuant, qui l'y vinrent rencontrer à la teste d'un gros de Seigneurs étrangers, avec lequel ils se mélerent parmy la suite. Vn peu au delà parurent à cheual les principaux Bourgeois de la Ville de Paris tous vestus de verd, sous la conduite du Preuost des Marchands, qui les rangea d'un costé du chemin, & de l'autre estoient en grand nombre tous les Officiers de la Maison du Roy & des Princes, tous vestus de couleur de Rose, avec diuers Chœurs de Violons & de Musiciens, qui firent de beaux concerts qu'ils auoient estudiez pour l'honneur de la Feste.

Quand on fut deuant saint Lazare auprez de Paris, on découurit les carrosses, la Reyne & les Duchesses prirent des Couronnes d'or & de pierreries, & les Seigneurs mirent pied à terre pour marcher autour de la littere de la Reyne sous la conduite des Ducs de Touraine, de Berry, de Bourgogne, & de Bourbon, & des premieres Personnes de la Cour. Et ainsi on arriua à Paris, qui jamais ne témoigna plus de joye, & jamais ne fit tant de dépense en aucune solempnité. Les ruës estoient tapissées, & parmy les merueilles de l'Art, on voyoit aux fenestres des merueilles de la Nature parmy vn nombre infiny de femmes & de filles, toutes vestuës d'écarlate avec des guirlandes & des ceintures tissuës d'or, & enrichies de perles & de toutes sortes de joyaux. Il y auoit autant de Concerts & de Cœurs de Musique, qu'il y auoit de portes à passer, & en plusieurs endroits on voyoit des Theatres remplis de jeunes enfans de famille, qu'on auoit instruit à bien jouer leurs personages, qui representoient diuerses Histoires de

l'ancien Testament. Il y auoit encore de quartier en quartier des fontaines jallissantes d'eau, de lait & de vin, dressées fort industrieusement, & tout cela estoit beau dans son ordre & dans son execution, mais la foule du peuple fit voir que le desordre a ses beautés. Les ruës en estoient si pleines que tout le monde s'y portoit, & c'estoit vne merueille que cette obstination de vouloir tout voir & d'estre par tout. La Reyne qui n'auançoit que pas à pas, considéra toutes choses avec admiration, & après auoir fait vne priere assez courte en l'Eglise de Nostre-Dame, où elle n'arriua qu'à iour failly, elle vint descendre au Palais, où le souper estoit préparé.

Année
1389.

Le lendemain la ceremonie du Couronnement se fit en la sainte Chapelle, & le Roy s'y trouua vestu d'vne tres-fine écarlate avec vne longue robe & vn manteau Royal tout broché d'or & de perles, la Couronne en teste. La Reyne arriua vestuë de mesme, les cheveux rabbattus & traïnans par derrière, & apres s'estre agenouillée deuant l'Autel, elle salua le Roy, & alla prendre sa place sur vn échafaut, qu'on auoit préparé, afin que tout le monde pût voir la ceremonie, & qui estoit tapissé de drap d'or. De tous les Prelats du Royaume, il ne s'y rencontra que deux Euesques & l'Abbé de saint Denis, qui y assisterent en habit Pontifical, & qui seruirent à l'Autel, où Messire *Jean de Vienne* Archeuesque de Rouen chanta la Messe, & auant la consecration il fit le Couronnement, comme il est déduit tout au long dans les liures authentiques de l'unction & Couronnement des Roys & des Reynes qu'on garde dans l'Abbaye de saint Denis, c'est à dire avec beaucoup de solemnitez & de deuotion.

Après la ceremonie, l'on retourna dîner en la grande Salle du Palais, & de là la Reyne fut conduite en la Maison Royale de l'Hostel de saint Paul, pour y demeurer six iours, qui se passerent en toute sorte de Tournoys, où les Escuyers coururent indifferemment avec les Cheualiers. Le Roy mesme y joua, & quoy qu'il se plût fort à cet exercice, il le fit principalement en faueur des Estrangers qui estoient venus à la Feste, & pour gagner leur affection; mais comme les sentimens sont differents, beaucoup de gens y trouuerent à redire, & on jugea qu'il estoit mal-seant de commettre ainsi la Majesté Royale, & de se mêler dans la presse avec si peu de retenue & de grauité.

Dans les trois premiers iours de cette Feste, la ville de Paris fit present à la Reyne d'vne table avec vn tapis de drap d'or, toute couuerte aussi d'vn seruice de fin or, & donna pareillement aux Duchesses de Touraine & de Berry de belle argenterie, & des joyaux. Enfin rien ne luy cousta pour témoigner sa joye du Couronnement de la Reyne, dans l'esperance de gagner ses bonnes graces, & de l'obliger à y faire ses couches, pour obtenir par ce moyen quelque diminution des impôts; mais il en arriua tout autrement. Le Roy l'emmena, on rehaussa la Gabelle, & l'on décria encore la Monnoye d'argent de douze & de quatre deniers, qui couroit depuis le regne de Charles V. avec deffense de la passer à peine de la vie; & comme c'estoit la Monnoye du petit peuple & des Mandians, ils en furent l'espace de plus de quinze iours dans la dernière extremité; pour n'auoir pas de quoy rien acheter de tout ce qui estoit nécessaire à leur vie & à leur entretien.

Année
1389.

C H A P I T R E S I X I E S M E .

- I. *Le Roy fait le voyage d'Avignon.*
- II. *Reçoit les plaintes du Languedoc contre les Tyrannies du Duc de Berry.*
- III. *Son entrée à Lyon.*
- IV. *Sa Reception en Avignon.*

LE Couronnement de la Reyne estant la seule affaire qui retint le Roy à Paris, il ne pensa plus qu'au voyage d'Avignon, & aux moyens de le faire avec vne pompe qui éclatât dans tous les pais étrangers par le recit de sa suite; pour laquelle il auoit retenu tout ce qu'il auoit pû de Noblesse. Le Languedoc & la Guyenne, qui estoient vnis sous vn mesme Gouvernement, se voulurent seruir de l'occasion de l'approche de sa Majesté, & pour le disposer à joindre le dessein de leur soulagement avec celuy de conferer pour l'vniõ de l'Eglise, ils luy deputerent sur le point de son depart, & leurs enuoyez demanderent vne Audien- ce secrette qu'ils obtinrent. Ils luy presenterent à genoux & la larme à l'œil, l'estat miserable des deux Prouinces sous l'autorité pesante du Duc de Berry leur Gouverneur, & apres luy auoir fait voir qu'il n'y auoit point d'exaction imaginable qu'ils ne souffrissent de sa part, ou sous son nom, par la cruauté insatiable de ses Ministres; ils luy témoignèrent enfin qu'ils ne parloient pas pour deux Prouinces entieres, mais pour le miserable reste d'un grand peuple, que la seule affection de demeurer ses Subiets, obligeoit encore à cette dernière tenta- tiue, auparauant que de suiure l'exemple de plus de quarante mille personnes du pais, qui s'estoient retirées en Arragon; d'où ils se vantoient d'auoir trouué vne veritable Patrie.

Le Roy en fut fort touché, & pour mieux vacquer à tous les soins qu'il leur promit de prendre pour leur soulagement, il refusa toutes les offres que le Duc de Berry luy fit & par Lettres & par Enuoyez, de l'accompagner en son Voyage, & il luy ordonna de demeurer chez luy, de crainte que sa presence n'empes- chât les plaintes des peuples, & ne donnât protection à ceux qui abusoient de son autorité pour les tyranniser. Il renuoya ces Deputez avec toute sorte de satisfaction, & le deuxième de Septembre, il se mit en chemin, & passa par l'E- glise de saint Denis pour implorer l'intercession de ce bien-heureux Patron de France pour le bon succès de son Voyage, comme c'estoit la coustume de tous les Roys ses Predecesseurs. Il y fit present des plus riches habits du Couronne- ment de la Reyne, pour en faire des ornemens, & de-là il prit son chemin par Melun, Montargis, & la Charité, pour entrer dans le Niuernois; où le Comte Iean son Cousin, fils aîné du Duc de Bourgogne, le retint quelque temps pour le regaler. De-là il passa en Auvergne, rentra dans la Bourgogne, & trauersa la ville & Comté de Mascon, pour arriuer à Lyon, qui n'épargna rien pour témoi- gner la joye qu'il eut de voir son Prince.

Ceux de la ville luy auoient déjà enuoyé leur present, de bœufs, de moutons gras, & de tonneaux de Vin, mais ils firent encore paroistre plus de magnificen- ce à l'entrée qu'ils luy preparerent. Les Bourgeois luy furent audeuant tous vestus de mesme liurée, & apres luy auoir fait leur compliment à genoux, avec offres de leurs personnes & de leurs biens pour son seruire, ils le firent receuoir par quatre belles Damoiselles, toutes richement vestuës & parées de perles & de pierreries, avec vn daiz de drap d'or, sous lequel ils le conduisirent grauement & pompeusement iusques au Palais de l'Archeuesché. Je pourrois faire vn plus grand recit du magnifique appareil de cette reception, mais ie me contenteray d'adjoûter à ce que i'ay dit, qu'il y auoit plus de mille jeunes enfans distribuez
par

par troupes en diuers carrefours sur des Theatres & des Galeries de bois faites exprez , pour faire des Panegyriques à la loüange de ce grand Monarque, & que les quatre iours qu'il sejourna en cette Ville , se passerent en Bals, en Comedies, & en tout ce qu'on put inuenter de jeux & de diuertissemens pour exprimer la joye qu'on auoit de son arriüée. On luy fit encore de nouveaux presens à sa sortie pour aller à Vienne , d'où il fut à la Roche au Moine , & de la à Roche Maure qui n'est qu'à quatre lieuës d' Auignon. Année 1389.

Le Pape de son costé ne voulut rien oublier de tout ce qui pouuoit témoigner la ioye qu'il ressentoit de la visite d'un si grand Roy ; il commanda aux Cardinaux de l'aller receuoir en corps, mais par ce que le pont d' Auignon estoit trop étroit pour la multitude du peuple dont il estoit remply , ils y laisserent les Cardinaux de Male-Pierre & de Saluces , pour faire les honneurs du College , & reuinent au Palais Pontifical ; d'où le Pape fit partir tous les Officiers de la Chambre Apostolique avec un grand Cortège de Noblesse. Ils receurent le Roy hors de la Ville , ils le conduisirent au Chasteau , où le Pape l'attendoit avec impatience, & d'abord les Cardinaux se leuerent pour le mener au Pape , qui le salua fort amoureusement , & apres luy auoir donné le baiser de Paix , aussi bien qu'aux plus Grands de sa suite , le prit par la main droite , & le fit asseoir dans vne chaire de fort peu plus basse que la sienne ; où il l'embrassa avec mille complimens , & avec tout ce qui se peut exprimer de tendresse , tant pour luy que pour les Seigneurs qui l'auoient accompagné. Apres cela ils eurent un entretien secret, où le Roy n'admit que quelques-vns de ses plus Fauoris , & la conclusion en fut remise au lendemain , pour aller soupper ensemble , & pour acheuer la journée dans toutes sortes de recreations.

C H A P I T R E S E P T I E S M E .

- I. *Louis Duc d'Anjou Couronné Roy de Sicile par le Pape.*
- II. *Qui fait le festin du Couronnement.*
- III. *Et accorde au Roy la collation de plusieurs Benefices.*
- IV. *Ferry Cassinel fait Archeuesque de Rheims.*
- V. *Meurt peu apres & on en soupçonne les Dominiquains.*
- VI. *Retour du Roy en France.*

Comme le Pape auoit grand interest à maintenir l'investiture du Royaume de Sicile , qu'il auoit accordée à Louis Duc d'Anjou apres la mort du Roy Louis son pere , il se voulut seruir de l'occasion pour le Couronner avec plus de pompe , & cela se fit le lendemain de l'arriüée du Roy , en presence de sa Majesté , de la Reyne de Sicile Mere de Louis , du Prince Charles son Frere , & des autres Princes & Seigneurs de la Cour. Le Pape celebra la Messe , & ie ne remarqueray point d'autre particularité de cette belle ceremonie , parce qu'elle se fit à l'ordinaire , sinon qu'ayant esté ceint du baudrier Royal , & le Pape à l'Autel luy ayant mis l'épée à la main pour marque de puissance & de superiorité , il luy fit faire le serment de fidelité en presence de toute l'Assemblée.

Le seruice finy , le jeune Roy fut conduit en la Salle preparée pour le festin , il prit place au dessous de nostre Monarque , & pour rendre la Feste plus auguste & plus solemnelle , les premiers de la Cour de France , & les Princes du Sang mesmes , porterent les plats & les seruirent sur la Table. Mais ie me dispenseray de donner le recit d'un si superbe appareil , & c'est assez de dire qu'on satisfit avec admiration à tout ce que l'on peut imaginer de somptueux de la part d'un Pape tres-magnifique qui auoit à disner avec deux grands Roys. Apres cela le nouveau Couronné receut les hommages de plusieurs de ses Subiets , avec les ceremonies ordinaires , & on le conduisit , nostre Roy & luy aux logis qui leur

Année
1389.

auoient esté preparez à la Ville , pour y estre plus commodement avec toute leur Cour ; mais on leur laissa toutes les entrées libres du Palais , sans en reseruer les lieux les plus secrets , & non pas mesmes les Cabinets où le Pape resserroit ce qu'il auoit de plus precieux.

Le Roy y demeura iusques apres la Toussaints , & eut plusieurs entretiens avec le Pape , tant en particulier , qu'en Congregation avec les Cardinaux ; où ils traittent secrettement des affaires de l'Eglise , & pour obliger d'autant plus sa Majesté en tous ses interests , Clement accorda au Roy la nomination de sept cens cinquante Benefices à son choix , en faueur des pauvres Clercs de son Royaume , qui en estoient exclus par l'auidité de la Cour Romaine. Il consentit aussi à sa priere , que Frere *Jean de S. Auit* Religieux de l'Abbaye de S. Denis, Personnage également recommandable pour sa pieté , & pour sa prudence , fut fait Abbé de S. Medard de Soissons , & peu apres Euesque d'Auranches. Il remit encore au Roy le droit de conferer les Eueschez de Chartres & d'Auxerre , & quelques autres reseruez à sa collation , & promet volontiers à l'Archeuesché de Rheims Messire *Ferry Cassinel*.

C'estoit vn Docteur fort celebre en droit Ciuil & Canon , & tres-excellent Theologien , duquel nous auons déjà remarqué que l'on deut à son éloquence & à son grand sçauoir , tout le succez du differend que l'Vniuersité de Paris eut contre les Freres Prescheurs pour la deffense de la pureté immaculée de la Bienheureuse Vierge. Mais il n'en jouit pas long-temps , & le premier mois de son assomption en cette eminente Dignité , fut le dernier de la vie de cet excellent Homme. Il fut empoisonné. On soupçonna les Dominiquains de ce noir attentat , & tout ce que i'en puis dire pour ne pas juger temerairement d'une chose cachée, c'est que s'ils ne le firent mourir , ils le haïssoient à mort.

Avec tant de graces du Pape , le Roy en receut encore de grands presens en prenant sa benediction , & toute la Cour fut regalée de mesme le troisiéme iour de Nouembre , que sa Majesté partit. Il disna avec les Cardinaux à Villeneuve lez Avignon où ils l'auoient reconduit , & de-là il prit son chemin par Montpellier , Narbonne & Carcassonne , pour arriuer le vingt-neufiéme du mois à Thoulouse capitale de Languedoc.

CHAPITRE HVITIÉSME.

- I. *Le Roy visite le Languedoc , & fait informer des exactions que les peuples auoient souffertes.*
- II. *Destituë les Officiers , & en met d'autres.*
- III. *Signale sa Iustice par la deliurance du Bailly de Thoulouse,*
- IV. *Et par la poursuite faite contre Betisac sa partie.*
- V. *Brulé pour ses crimes dans Thoulouse.*

LE Roy y demeura iusques au 7. de Ianvier , & fit sa principale occupation des soins de purger la Prouince de plusieurs Tyrans , qu'il y fit adjourner , & ausquels il fit faire le procez avec autant de seuerité qu'il témoigna de compassion de tant de misereres. Il retint la connoissance des causes qu'il n'eut pas le loisir de juger , il expedia les autres , & afin d'arrester le cours de tant de maletostes , de concussions & de violences de la part des Fermiers Royaux , des Ministres de la Iustice , & des Gouverneurs & Capitaines du País , qui auoient ruiné les meilleures familles , deserté les villes , & détruit les maisons dans la campagne & dans les meilleures places ; il destitua tous les Officiers , pour en mettre d'autres en leurs Charges qui fussent plus soigneux de leur honneur que de leur profit. Il trouua encore à proteger l'innocence contre l'oppression , & ie rapporteray vn exemple tout particulier de cette vertu toute Royale en la personne de Maistre *Oudart d'Attainville*.

C'estoit vn homme d'honneur & de merite, & qui ne deuoit qu'à son seul sçauoir l'honneur qu'il auoit eu d'estre par luy pourueu de l'Office de Bailly de Thoulouse; mais comme sa vertu ne l'auoit sçeu deffendre contre les attaques de l'enuie & de la calomnie, il y auoit deux ans qu'il languissoit dans les prisons. Le Roy l'en deliura, mais il ne crut pas estre en liberté si sa reputation demeu- roit captiue, & ce fut moins pour le remercier de cette grace que pour obtenir celle de prouuer son innocence, qu'il vint saluer sa Majesté. Il la suplia de faire reuoir son procez, & les Commissaires qu'on luy donna rapporterent deuant le Roy en son Conseil, qu'il auoit esté faussement accusé de maluersation en sa Charge de Iuge, & de concussion, par des témoins qu'on auoit subornez pour perdre vn homme de bien.

Année
1389.

Ces témoins aprehendez & mis en Iustice, en demurerent d'accord par leurs depositions, & declarerent qu'ils auoient esté pratiquez & induits à cette calomnie par le nommé *Iean Berisac*, Secretaire du Duc de Berry, qui l'auoit tiré du neant & de la lie du peuple pour en faire la principale personne de son Conseil. Ce Coquin d'autant plus cruel dans l'abus des bonnes graces de son Maistre, qu'il mettoit tout son appuy dans les richesses, en auoit amassé d'immenses, il auoit fait sa fortune de la desolation des Prouinces entieres; mais il seruira d'exemple à la posterité, qu'une si inique eleuation n'est bien souuent qu'un precipice, ou plustost vn échaffaut & vn Throsne, d'où la Iustice condamne les Tyrans avec plus d'éclat. Il fut arresté par ordre du Roy, & non seulement il ne confessa pas qu'il auoit suborné les témoins, mais il en dit plus qu'on n'en attendoit, en ce qu'il auoua qu'il n'auoit conjuré la perte du Bailly, que parce qu'il auoit esté chargé du peché contre nature, par la deposition d'un jeune Gentilhomme qui auoit esté par luy condamné à estre brûlé. Si bien que se voulant dérober de la recherche de la Iustice en la persecutant, il creusa pour luy le precipice qu'il auoit préparé pour y enseuelir son crime avec celuy qui le pouuoit punir; si bien, dis-je, que luy-mesme hasta sa condamnation dans l'abandonnement où il se trouua loing du secours & de la protection de son Maistre, & au milieu des crys & des reproches d'une grande Prouince, appuyez de la presence du Roy & de son Conseil, qui le Mercredy deuant la Feste de Noël l'enuoyèrent au supplice, pour expier dans le feu par le plus cruel de tous les tourmens, le plus vilain & le plus detestable de tous les vices.

CHAPITRE NEUVIÈME.

- I. *Le Roy visite le Comte de Foix.*
- II. *Qui le reçoit d'une maniere fort galante.*
- III. *Le Roy gagne le prix à lancer le janelot.*
- IV. *Et reçoit l'hommage du Comte, qui le declare son heritier.*
- V. *Histoire déplorable de la mort du fils unique du Comte.*
- VI. *Bon succès du voyage de Languedoc.*

Après ce chastiment exemplaire, qui fut la dernière action de Iustice que le Roy fit à Thoulouse, il en partit pour aller au pais de *Foix*, & le Comte rauy de cet honneur, réussit si bien dans le dessein qu'il eut de le bien receuoir, que ce n'est pas assez de dire qu'il chercha tous les moyens qu'on pouuoit inuen- ter pour témoigner vne parfaite joye, & pour faire valoir sa magnificence avec vn si grand Prince, si ie n'en donne le recit. Le Roy aprochant de Mazerès, il l'enuoya rencontrer par cent des plus nobles de tous ses Cheualiers, & ils luy presenterent de sa part quantité de moutons, grand nombre de bœufs gras, & enfin vne belle troupe de fort beaux cheuaux de son haras, tous portans des

Année
1389.

colliers avec des sonnettes d'argent. Si ce Regale fut tres-agreable au Roy, il fut encore plus plaifant dans la maniere de le presenter, qui le fit rire de bon cœur quand il le ſçeut; car tous ces Seigneurs estoient veſtus de ſayes de païſans, & en habit de Bouviers, comme ſi eux-mesmes euſſent eſté les Paſtres de ce Beſtail, & la qualité du preſent & les haillons, preoſuperent ſi bien les ſens, qu'on ne prit point garde à la taille, non plus qu'à la bonne mine, & à la bonne phyſionomie de cette élite de Nobleſſe. Ces meſmes Gentils-hommes eſtans venus ſaluer le Roy ſous d'autres habits, avec des manteaux tous ſemez de fleurs de lis d'or, & avec des inſtrumens de Muſique, il ſ'auifa de demander au Comte qui mangeoit avec luy qui eſtoit cette belle troupe, & ce fut alors que le deſguifement fut découuert. Ce ſont vos tres-humbles ſeruiteurs, Sire, luy dit-il, & qui ſont tellement diſpoſez à tout ce qu'il plaira à voſtre Majeſté de leur commander, qu'ils vous obeïroient comme des Bouviers & des Paſtres font à leur Maïſtre.

Voilà le diuertiffement du premier iour, & le lendemain les meſmes Cheualiers donnerent au Roy le plaifir de voir lancer le jaelot, qui eſtoit le jeu le plus commun parmy les Nobles du païs. Le Comte propoſa pour le prix vne Couronne d'or, mais quoy qu'ils y fuſſent fort adroits, & quoy qu'apparemment ils le deuffent emporter, tant par l'agilité du corps & par la force des bras qui leur eſtoient naturelles, le jeu pleut au Roy qui en voulut eſtre, & bien qu'il fût tout neuf à cette forte d'exercice, il ſ'en acquitta ſi bien, que de l'aveu meſme de ces Cheualiers, il remporta l'honneur & le prix du deſy: neantmoins il n'en voulut point profiter, il la leur abandonna genereuſement pour ſatisfaire à ſa liberalité accouſtumée. Le Comte loua comme il deut l'adreſſe & la belle diſpoſition d'un ſi grand Prince en preſence de toute la Cour, & peu auparauant ſon depart, apres luy auoir rendu à genoux l'hommage lige de ſes terres, il témoigna l'affection qu'il auoit conceuë pour ſa Majeſté, par ce compliment officieux. J'ay paſſé toutes les premieres années de ma Cheualerie au ſeruite de vos Anceſtres, & comme i'en ay receu des honneurs & des bien-faits que ie ne puis oublier, ie m'eſtime ſi heureux de les pouuoir reconnoiſtre en voſtre perſonne, que ie vous ſupplie d'accepter pour vous & pour vos hoirs la ſucceſſion de ma Comté de Foix.

Il n'auoit plus alors d'enfans legitimes, & n'auoit eu de ſon mariage avec la ſœur du Roy de Nauarre, qu'un fils unique, jeune Seigneur de grande eſperance, qu'il auoit peu auparauant fait mourir en priſon, & l'Histoire eſt aſſez ſinguliere & aſſez déplorable pour eſtre icy rapportée. Le Comte luy auoit permis d'aller voir le Roy de Nauarre ſon Oncle, & ſur ce qu'il luy arriua mal-heureuſement de ſe plaindre de ce que ſon pere qui eſtoit ſi riche ne l'entretenoit pas dans un eſtat digne de ſa naiſſance & de ſon rang, ce Prince perfide & malitieux, prit occaſion d'abuser de ſa ſimplicité pour luy faire faire innocemment le plus horrible de tous les crimes. Il luy dit qu'il luy vouloit donner d'une poudre admirable, dont ſon pere n'auoit pas ſi-toſt gouſté qu'il le rendroit Maïſtre abſolu & adminiſtrateur de tous ſes biens, & ce jeune homme le creut ſi bien qu'il en prit, & qu'il propoſa de ſ'en ſeruir: mais il eſtoit ſi éloigné de la penſée du parricide, qu'il ne feignit point d'en reueler le ſecret à ſon retour à ſon frere Baſtard. Celuy-cy en aduertit le Comte ſon pere, il commanda auſſi-toſt à ſon fils d'apporter cette poudre, & on reconnut que ce n'eſtoit point vne eſpece de Philtre, mais un veritable poiſon, par l'eſſay qu'on en fit ſur un morceau de chair, dont un chien creua à l'inſtant meſme, en preſence du Comte & de tous ceux de ſa ſuite, & le pauvre jeune homme fut auſſi-toſt mis en priſon & condamné à mort, par un pere irrité que le reſſentiment de voir perir ſa race & ſa poſterité ne put flechir.

Ce voyage du Roy en Languedoc fut de grande importance pour ſon ſeruite, les peuples l'aymerent comme le Pere de la Patrie, pour le repos qu'il leur donna par le rétaſſement des bonnes Couſtumes & de la Juſtice, qu'il rappella d'un ſi long exil; les Comtes & les Seigneurs qu'il viſita en paſſant conceurent de nouvelles affections pour ſon ſeruite, & il leur promit encore pour derniere

satisfaction, de leur donner vn autre Gouverneur que le Duc de Berry, au premier Conseil qu'il tiendroit à Paris; où sa présence estoit nécessaire pour le bien de ses affaires.

Année
1389.

CHAPITRE DIXIÈME.

- I. *Mort du Pape Urbain.*
- II. *Histoire plaisante d'un imposteur Grec qui se disoit Patriarche de Constantinople.*
- III. *Qui Couronne le Roy de Chypre en cette qualité & fait des Eueschez en son Royaume.*
- IV. *Il est emprisonné à Rome où sa fourbe est découverte.*
- V. *Vient en Sauoye où il trompe le Comte.*
- VI. *Iouë le Pape en Auignon avec toute sa Cour.*
- VII. *Sa belle reception en France.*
- VIII. *Il enjolle les Moines de S. Denis.*
- IX. *En emmeine deux pour aller querir des Reliques & des œuvres de S. Denis Areopagite. Il leur promet des Eueschez.*
- X. *Il disparoist en chemin & les deux Moines obstinez vont iusques à Rome où ils sont détrompez.*

EN ce temps-là mourut Urbain soy disant Pape & seant à Rome, au lieu duquel les Cardinaux de son party firent election d'un Neapolitain nommé Iean, qui prit le nom de Boniface. Celuy-cy pour gagner les affections des Romains qui profitent de la deuotion des Estrangers, & pour donner bonne odeur de sa pieté, accorda extraordinairement le grand Iubilé, qui n'arriue que de cinquante-en-cinquante-ans, en faueur de ceux qui viendroient visiter l'Eglise des Saints Apostres, & les peuples y accoururent en foule de tous les endroits de la Chrestienté, horsmis de France, qui tenoit pour Clement.

Parmy les incidens de cette année ie ne serois obmettre l'histoire assez plaisante des fourbes d'un certain Grec nomme Paul, né de pauures parens en Lisle de Tagar, & qui se hazarda pour deuenir riche en dépit de la Fortune, de contrefaire le Patriarche de Constantinople & de s'en approprier tous les honneurs dans les pays étrangers qui n'estoient pas frequentez de ceux de sa Nation. Il s'accompagna de gens de sa sorte & de son intelligence, il s'embarqua avec eux, & le premier Theatre où il joua sa Comedie fut l'Isle de Chypre. Il y fit si bien son personnage, que le Roy de cette Isle s'estima bien-heureux de n'estre point encore Couronné, pour receuoir cet honneur de sa main avec toutes les ceremonies de l'Eglise Grecque, & cela luy valut trente mille beaux écus d'or, qui serui-
rent bien à le mettre en équipage & à donner éclat à sa fausse qualité. On accourut à luy de tous costez comme au Souuerain Pontife, & la presse y estant d'autant plus grande qu'il estoit fort indulgent dans l'octroy des graces & des Benefices, il auroit leué les derniers scrupules par l'insolence qu'il eut d'attenter à l'ordre ancien, & de changer en Eueschez quelques dignitez Ecclesiastiques.

Le Royaume de Chypre ainsi dupé, il alla à Rome avec intention d'en faire accroire de mesme au Pape Urbain & à toute sa Cour; mais il trouua plus fin que luy, on fut vn peu trop difficile à persuader, & parmy l'embarras de mille questions où il parut assez empesché, il suruint des gens qui luy soutinrent en face

Année
1389.

qu'ils venoient de Grece, & que cette année mesme ils auoient veu le Patriarche qu'il pretendoit representer. Il fut conuaincu & comme affronteur qu'il estoit, mis en prison par ordre d'Urbain, où il demeura en grande pauvreté tout le reste de son Pontificat, & iusques à l'Electiō de Boniface, qu'il en sortit avec tous les autres prisonniers, selon la coustume qui s'observe à Rome de donner la liberté à tous les prisonniers au Couronnement d'un nouveau Pape. Ce fut pourtant à condition de ne se plus mêler du métier, mais il estoit trop doux pour un homme né à cela, & il est si peu de l'usage de tels frippons de se corriger par le chastiment, qu'il ne sert qu'à les rendre plus malins.

Il sçeut que le Comte de Sauoye estoit parent du veritable Patriarche de Constantinople, il alla effrontément l'aborder, il luy dit qu'il auoit l'honneur de luy appartenir, & sur la difficulté qu'il fit de le croire, il luy fournit à point nommé vne genealogie où tous les degrez estoient si distinctement cotez qu'il ne sçeut que dire. Apres cela il le mit luy mesme sur le discours de ce qui luy estoit arriué à Rome, & il couurit si bien le pretexte de sa prison & de la confiscation de ses biens par l'Antipape Urbain, à cause de la liberté qu'il auoit prise de l'auertir en conscience que l'Electiō de Clement son Competiteur estoit seule Canonique & sainte, que le Comte qui estoit du mesme party se laissa aller à tout ce qu'il voulut. Ses premiers doutes se conuertirent en compassion, il le reconnût en mesme temps, & pour Patriarche Chef de l'Eglise Grecque, & pour son Allié, il l'honora comme tel, il l'aima mesme pour son esprit, & apres l'auoir long-temps retenu & festoyé chez luy, il luy fit present d'une grande somme d'argent, & luy ordonna un équipage de douze cheuaux & d'autant de valets pour le conduire en Auignon.

Le Pape Clement & les Cardinaux persuadez d'une apparence si probable, ne firent point de difficulté de le reconnoistre, ils le receurent en grand honneur, & il fut traité avec grand appareil tant au Palais Pontifical, que dans les maisons particulieres de Messieurs du Sacré College. Enfin il payoit si bien son écot par le recit de tout ce qu'il auoit souffert à Rome pour le party du Pape Clemēt, & par le secours d'un Truchemēt aussi fourbe que luy, qu'on ne croyoit pas pouuoir satisfaire à ce qu'il auoit meritē, & qu'on estima qu'il estoit important de l'engager avec eux & de s'asseurer de sa perseuerance pour le maintien de leur faction. Il le promit par serment solennel, & parce qu'il estoit capable de les seruir par tout ils le laisserent aisément venir en France, avec la benediction du Pape & leur argent.

Cela parut assez nouueau à ceux de nostre Nation, mais il n'en fut que plus considéré, quand on fit reflexion sur le lieu d'où il venoit & sur la maniere dont il auoit esté receu. Le Roy mesme s'y laissa surprendre, il ordonna qu'on le traitât le plus honorablement qu'il seroit possible, & il l'enuoya rencontrer par un Cortège d'Euesques hors de Paris où ils le conduisirent en grand honneur iusques en son logis. Il y demeura long-temps, visitant avec soin & avec apparence de grande deuotion toutes les Eglises tant Cathedrales que Collegiales de la ville & des enuirs de Paris, & les maisons de Religion, où il estoit receu avec d'autant plus de respect qu'il portoit vne Chappe Episcopale, avec le Pallium, & des sandales dorées, que le reste de son habit estoit tout autrement magnifique & riche que celui de nos Prelats, & qu'il estoit toujours suiuy d'une belle & leste compagnie de Gentilshommes à cheual. Il estoit de mediocre taille, d'un visage pale un peu meslé de noir & decoré d'une longue barbe; il estoit graue en son marcher & en ses paroles, & parloit toujours par Interprete, endormant nos François des contes ordinaires à ceux qui viennent de loing, qu'ils ne croyoient que trop, à leur ordinaire d'ajouter foy aux moindres vray semblances.

Entr'autres Eglises de ce Royaume, il n'oublia pas celle de S. Denis, & ce fut là un des plus beaux actes de la Comedie; où l'Abbé & les Religieux le receurent avec toute sorte de respect & de bonne chere, & luy firent voir toutes leurs Reliques qu'il honora avec l'apparence d'une parfaite deuotion, mais particulièrement celles de S. Denis & de ses Compagnons. Ce fut là qu'il parut le plus touché,

& qu'il sembla que son zele luy faisoit violence pour faire le Panegyrique de ce bien-heureux Areopagite, qu'il dit auoir esté Archeuesque d'Athenes, & apres auoir par plusieurs fois témoigné qu'il estimoit la France bien-heureuse de iouir d'un gage si precieux, il en voulut donner à ses hostes pour les frais de leur reception. Il n'est, dit-il, que trop public dans toute nostre Grece que le corps de ce glorieux Areopagite repose en ce lieu-cy, mais il nous en est resté quelque chose d'assez precieux, que ie voudrois qui fut icy, quoy que nous le conseruions avec autant de soin que de Religion. Ce sont sa ceinture, ses souliers & plusieurs liures de sa composition, qui sont d'autant plus chers à sa patrie qu'ils sont tous escrits de sa main. Il offrit en suite de les leur enuoyer, & leur proposa pour cela de luy donner deux de leurs Religieux, promettant d'en auoir grand soin, iusques à dire effrontément qu'il ne desespéroit pas d'en voir quelqu'un Archeuesque auparavant que de mourir. Cela aida beaucoup à luy faire trouuer compagnie, & l'on ioignit à son Cortege deux bons Moines tous brûlans d'enuie de rendre ce seruice à leur Maison qui entreprirent gayement ce beau pelerinage, garnis de bonnes lettres de recommandation de la part du Roy & des Princes, pour l'Empereur & pour tous les Roys & les Souuerains des Estats où il auroient à passer.

Les bonnes gens n'auoient que faire de tant de precaution, pour demeurer avec plus d'éclat les dernieres duppes de cet Imposteur, qui prit congé du Roy, qui en receut de grands presens, & qui ne les mena que iusques à la mer, où il les fit long-temps attendre l'occasion d'un vent fauorable. Les Mariniers qu'il auoit corrompus les remettoient de iour à autre, & cependant il chargea tout son butin, & vne belle nuit, il s'en alla sans dire mot, & sans autrement recompenser tous ces Officiers qui auoient seruy au triomphe de ses filouteries. Les pauvres Moines comme ceux qui croyoient perdre dauantage, furent les plus difficiles à persuader; ils ne se rebuterent point, & dans la pensée de le réjoindre à Rome, ils poussèrent iusques-là; mais s'y estant enquis de la vie du galand, ils trouuerent la fin & l'accomplissement de leur belle peregrination, dans les actes publics de ses fourbes & de ses friponneries.

CHAPITRE ONZIÈSME.

- I. *Differend entre l'Euésque de Paris & l'Abbé de S. Denis, à qui seroit le procez à vn Heretique.*
- II. *Qui mourut dans les prisons de S. Denis.*

Cette année-cy termina le procez qui duroit depuis huit ans entre l'Euésque de Paris & l'Abbé de S. Denis, au sujet d'un Heretique nommé Lorin qu'il tenoit dans les prisons de l'Abbaye, & dont la mort les mit d'accord: l'Euésque ayant pretendu qu'il n'appartenoit qu'à luy de connoistre du crime de l'heresie, & l'Abbé soutenant au contraire qu'il en estoit en possession en vertu de ses priuileges. C'estoit vn gueux, mal fait de sa personne, & encore plus contrefait de l'esprit & des mœurs, qui condamnoit tous les Articles de nostre Religion, qui nioit & méprisoit tous les Sacremens, & particulièrement declamoit contre celui de l'Eucharistie, soutenant que le Corps & le Sang de Iesus-Christ n'estoient point sous les especes du pain & du vin. Quand il mandioit dans les Eglises, il ne se contentoit pas de ne point adorer l'Hostie entre les mains du Prestre, il querelloit impudemment ceux qui le faisoient, & les appelloit fols & idolatres, de rendre les honneurs diuins à vne oublie faite d'un peu d'eau & de farine. On le mit prisonnier, & quelques Personnes d'honneur & de sçauoir entreprirent en vain de le conuaincre & de le ramener en son deuoir; il persista dans son opiniastrété iusques à la mort, & comme il estoit indigne de la sepulture des Chrestiens, on fit mettre son corps dans vne fustaille, pour l'aller enfouir en terre prophane au prez de la Tour murée.

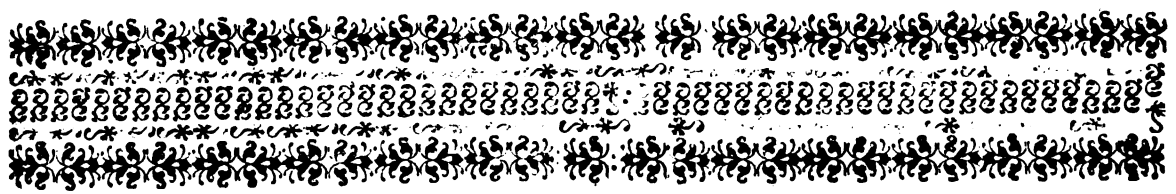
TABLE CHRONOLOGIQUE POUR L'ANNEE 1390.

ANNEES	} Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.	De Nostre Seigneur	} 1390.	Charles VI. en France 10.	
		Du Schisme.		} 12.	Richard II. en Angleterre. 13.
					Iean I. en Espagne, autrement Castille & Leon, 10 & dernier par sa mort arriuee le 9. d'Octobre & de Henry son fils le 1.
		Des pretendus Papes		} Urbain VI. à Rome. 12.	Iean I. en Arragon. 3.
					Iean en Portugal. 5.
		De la vacance de l'Empire d'Occident en Allemagne. 12.		} Clement VII. en Auignon. 12.	Charles III. en Navarre. 5.
					Sigismond de Luxembourg dit de Bohême en Hongrie. 6.
		Wenceslas de Luxembourg Roy de Bohême, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. élu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.		}	Iagellon en Pologne. 5.
					Louïs Duc d'Anjou en Sicile. 5.
		} Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.		}	Ladiflas d'Anjou dit de Duras vsurpateur du Royaume. 6.
Margueritte Regnante en Dannemarck & Suede avec Eric son neveu. 4.					
		Robert Stuart III. du nom en Escoffe. 2.			

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Etat, & Favoris de la Cour de France.

- Louis de France Duc de Touraine, & enfin d'Orleans, frere du Roy.
- Louis I I. Duc d'Anjou, Roy de Sicile.
- Iean de France, Duc de Berry, & Philippe le Hardy Duc de Bourgogne. } Oncles du Roy
- Pierre Comte d'Alençon. Charles d'Evreux Roy de Navarre 3. du nom. } Princes du Sang.
- Louïs Duc de Bourbon, oncle maternel du Roy, & grand Chambrier de France.
- Iean de Bourbon, Comte de la Marche & de Vendosme, Ancestre de nos Roys.
- Iean, dit de Montfort, Duc de Bretagne.
- Oliuier, Sire de Clifson, Connestable de France, Ministre d'Etat avec Bureau de la Riviere, Pierre de Villaines, dit le Begue, Iean le Mercier, Sire de Noviant, & Iean de Montagu. } Marechaux de France.
- Arnaud de Corbie, Chancelier de France.
- Iean de Mauquenchin, dit Mouton, sire de Blainville.
- Loüis de Sancerre, Seigneur de Charenton.
- Iean sire de Rieux & de Rochefort.
- Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, Admiral.
- Moradas sire de Rouuille, Lieutenant des Maréchaux en Normandie avec Iean d'Aurichier.
- Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol & de Liney, Capitaine General en Picardie.
- Lancelot de Long-Villiers S. d'Engoudeffen, & de Saigneuille son Lieutenant.
- Guillaume Paynel S. de Hambuye, Iean Sire de la Ferté-Fresnel, & Herué de Mauny, Capitaines Generaux en Normandie.
- Guichard Dauphin, grand Maistre des Arbalestriers.
- Guillaume Sire de Blequin son Lieutenant.
- Guy, Sire de Coufan & de la Perriere, grand Maistre de France.
- Arnaut Amenion, sire d'Albret, grand Chambellan.
- Bureau sire de la Riviere, premier Chambellan.
- Loüis de Giac Grand Eschançon.
- Raoul Sire de Raineual, grand Panetier.
- Charles d'Yury, Cheualier trenchant.
- Guillaume Chastelain de Beauvais, Queux de France.
- Charles de Bouville, Gouverneur de Dauphiné.
- Charles Sire de Sauoisy, Grand Maistre d'Hostel de la Reyne.

HISTOIRE


HISTOIRE
 DV REGNE
DE CHARLES VI.
 ROY DE FRANCE.
 LIVRE DIXIESME.

CHAPITRE PREMIER.

- I. *Le Gouvernement de Languedoc donné au Sire de Cheureuse par la destitution du Duc de Berry.*
- II. *Qui s'en prend au Connestable & au nouveau Conseil du Roy.*



P R E S la Feste de Pasques, le Roy continuant dans la resolution de r'établir le Languedoc, prit les aduis de son Conseil, & pourueut de ce Gouvernement Messire *Pierre de Cheureuse*, sage & vertueux Cheualier, & capable par l'experience qu'il s'estoit acquise dans les affaires, de rendre à cette Prouince le repos que le Duc de Berry luy auoit osté par toutes les exactions; qu'il promit au Roy d'abolir. En mesme temps il fallut faire scauoir au Duc que le Roy auoit disposé de ce Gouvernement, & sa Majesté luy en escriuit, pour l'obliger à souffrir qu'il fût publié dans les vingt-deux Villes qu'il possedoit en Guyenne, qu'on eut à reconnoistre le Sire de Cheureuse. On choisit pour cela le Sire de *Harpedane Breton* (il faut lire Poiteuin) neveu d'Oliuier de Clifson Connestable de France, qui fut témoin du ressentiment qu'il eut d'une destitution qui le priuoit de tant de biens, & de la haine qu'il fit paroistre contre le Connestable & le Conseil. Il dit plusieurs fois qu'ils abusoient d'un temps qui ne dureroit pas roûjours, & que la fortune se laisseroit bien-tost de leur estre si fauorable, & comme le Sire de Harpedane vid que rien ne le pouuoit adoucir, il s'ennuya de tant d'injures & de menaces, & partit sans congé pour reuenir à la Cour en grande diligence.

Année
1390.

C H A P I T R E . S E C O N D .

- I. *Les Genoïs demandent secours au Roy contre les Barbares d'Afrique.*
- II. *Le Duc de Bourbon s'offre pour le conduire.*
- III. *Dresse une Armée, & prend un Genois pour Lieutenant General.*
- IV. *Differend entre les François & Italiens à cause du Schisme.*
- V. *Les François épouvantez d'une tempeste, retenus par le Lieutenant Genois.*
- VI. *Arrivée des Chrestiens à la Coste de Thunis.*
- VII. *Leur descente par force d'armes à Carthage.*
- VIII. *Qu'ils somment de se rendre, & qu'ils assiegent.*
- IX. *Vigoureuse resistance des Assiegez.*
- X. *Grand combat. Noms des Nobles qui y moururent.*
- XI. *Les Genoïs traittent secretement avec le Roy de Thunis.*

Année
1390.

LA Nation infidelle des Turcs tirant de grands auantages du Port d'Afrique, qui est le plus fameux de l'Vniuers pour la commodité de singler de là en toutes ses parties, la Seigneurie de Gennes y estoit la plus interessée, parce que ces Pirates trauersoient son trafic, & l'obligeoient comme la plus exposée à leurs courses, d'estre perpetuellement en garde contre toutes leurs surprises. Ce n'est pas que les Genoïs manquaissent de courage pour les aller attaquer & par mer & par terre, mais ils se desioient de la durée de leurs forces dans la continuation d'une longue guerre contre vn si grand peuple, & considerans sagement que ce deuoit estre l'entreprise d'un Prince puissant, ils eurent recours au Roy, & luy enuoyerent des Ambassadeurs, qui arriuerent sur le point de son départ pour le voyage de Languedoc. Il les receut fort gracieusement, & leur ayant accordé l'audience, celuy qui portoit la parole luy fit ce petit discours. Sire, la Republique de Gennes, qui nous a depêchez vers vostre Majesté, nous a donné ordre de luy représenter les iustes apprehensions dont elle est tourmentée, de ne pouuoir long-temps resister aux courses & aux incursions continuelles des Turcs, qui employent contr'elle tout ce qu'ils ont de forces sur la Mer, & qui exercent sur ses Sujets toutes les Cruautez des corsaires & des Barbares. Nous auons pris les armes pour nous defendre, nous nous sommes assez souuent rencontrés avec eux, & assez de fois les euenemens en ont esté diuers, mais toujours mal-heureux, comme il est ordinaire à de petits Estats de s'affoiblir mesme par leurs victoires; par ce qu'ils n'ont pas des ressources ny des moyens de se rétablir par eux-mesmes, quand ils ont affaire à vn Ennemy puissant & qui peut toujours hazarder. Si bien que c'est estre vaincus, que de n'auoir plus de quoy vaincre, & qu'il ne nous reste plus d'esperance que du costé de vostre protection, qui est le seul port qui nous soit assuré, mais quoy qu'il y ait vn peu de honte d'auouer son impuissance, il y a sujet d'en estre consolé dans l'assurance que nous auons, si c'est meriter le secours d'un Prince magnanime & tres-Chrestien, que de luy reueler ses besoins, que c'est encore vn sujet de n'en point douter quand on le reclame contre les ennemis de Iesus-Christ. Nous vous demandons cette grace, & si vous nous l'accordez pour le salut de nostre Pays, nous offrons à vostre seruice toutes les forces que vous nous aurez conseruées, & nous vous protestons qu'elles seront tousiours prestes pour satisfaire à nostre reconnoissance, & qu'il n'y aura iamais de

pretexte ny de raison qui nous en puissent détourner. Mais nous vous supplions de vous servir de l'occasion de la treue que vous avez avec vos ennemis, & de nous assister presentement, auparavant que vos troupes se dissipent & se relâchent, auparavant mesmes que nos ennemis sçachent que vous nous faites l'honneur de nous assister, & cependant que nous auons vne Flotte toute preste pour les conduire, que le temps est fauorable pour leur embarquement, & que nous auons dequoy fournir non seulement à leur folde mais à tout ce qui leur sera necessaire, & à la recompense des seruices qu'ils nous rendront.

Année
1390.

On les fit retirer pour en deliberer, & la proposition ayant esté bien receüe, le Roy les fit rappeler & leur dit de sa propre bouche. C'est vne action digne d'un Roy de secourir tous ceux qui sont opprimez, & c'est encore le plus glorieux employ d'un Prince tres Chrestien, d'assister de ses forces tous ceux qui sont exposez à la fureur des ennemis de nostre Religion. Je souhaiterois de tout mon cœur de la pouuoir servir de ma personne dans cette occasion icy, mais puis qu'il ne m'est pas permis de donner cet auantage aux Anglois, sçachez mes bons amis, que ie ne laisseray pas de vous aider d'un bon nombre de François, & i'espere de leur valeur qu'ils vous feront connoistre qu'ils sont en possession, ie ne dis pas de defendre seulement leurs Alliez, mais d'étendre leurs Estats & d'accroistre leur fortune. Le succes fit voir que le Roy n'auoit rien auancé à la gloire de nostre Nation qui ne fut veritable, car plusieurs de l'Assemblée furent aussi-tost épris du desir de se signaler en cette sainte & genereuse entreprise. *Louis Duc de Bourbon* Oncle maternel du Roy, s'offrit sur le champ, il témoigna qu'il s'estimoit bienheureux de suivre les pas du grand S. Louis son Ancestre, & de terminer le cours & la gloire de ses Armes dans le mesme pays, & plusieurs autres grands Seigneurs persuadez d'un si bel exemple, promirent de l'y accompagner, & suplierent le Roy à genoux de leur faire la grace de leur permettre. Les principaux furent *Philippe d'Artois* Comte d'Eu, *Messire Charles d'Albret* & le Comte de *Harcourt*, Cousins germains du Roy, & *Messire Jean de Vienne* Admiral de France.

Le Roy y consentit volontiers, il donna tout le commandement & la conduite de cette nouvelle Croisade au Duc de Bourbon son Oncle, comme au plus qualifié d'entr'eux, & renuoya les Ambassadeurs bien ioyeux de leur negociation, & comblez de sa magnificence & de sa bonté. Le Duc ne perdit point de temps, il mit sur pied en moins d'un mois quinze cens hommes d'armes tous Cheualiers & Escuyers, avec grand nombre d'Arbalestriers & autres gens de pied, & le Comte d'Erby fils du Duc de Lanclastre qui voulut estre de la partie, y ioignit vn petit nombre de troupes, mais fort aguerries, qu'il amena d'Angleterre, & qu'il embarqua à Marseille, d'où le Duc & luy partirent pour Gennes. Ils furent receus & logez dans la Ville, & l'Armée répandue dans le pays d'alentour, où ils attendirent quatre mois entiers que les quatre vingt gros Vaisseaux que la Seigneurie faisoit équiper fussent prests à mettre en mer, & ses troupes aussy, qui se trouuerent au nombre de mille Arbalestriers & de deux mille hommes d'armes, sans y comprendre les Matelots & autres gens de marine, qui estoient prez de quatre mille sous le commandement de *Jean d'Outre-marins* tres bon homme de mer, nourry & endurcy à toutes les fatigues de la nauigation, & qu'on estimoit le plus capable de bien conduire celle-cy, par l'experience qu'il auoit acquise, & par la science de la carte marine qui luy auoit appris à éuiter les escueils & à trouuer les Ports & les riuages necessaires.

On le fit Lieutenant general sous le Duc de Berry, & l'embarquement se fit avec beaucoup d'esperance & de ioye, mais il y eut differend à qui feroit la benediction quand on fut sur le point de demarer, à cause du mal-heureux Schisme qui tenoit l'Eglise en diorce. Les Genois la vouloient recevoir de leurs Ecclesiastiques qui reconnoissoient Boniface, & nos François maintenans que cela appartenoit à ceux qu'ils auoient amenez, qui tenoient pour Clement, ils en vinrent à de grosses paroles, & les plus sages eurent assez de peine à trouuer vn expedient pour les mettre d'accord, qui fut que des Prestres choisis dans l'une & l'autre obediencia feroient la ceremonie chacun pour ceux de son party. Apres

Aa ij

Année
1390.

cela on leua les ancrs, l'on mit la voile au vent, & ce fut par vn temps si peu favorable, que l'espace d'un mois entier ils furent le iouet d'une tempeste continue, qui les poussa tantost deça, tantost delà, qui les mit souuent en danger de s'aller briser contre des bancs & des Rochers, & qui les contraignit enfin de relâcher en Sardaigne & d'y mouïller l'ancre pour s'y rafraïschir & pour attendre vne meilleure saison.

Ce fut là que le ressouvenir des perils qu'ils auoient courus, dégousta tous nos gens de l'entreprise qu'ils auoient faite avec tant d'empressement, & il y en eut fort peu qui ne murmurassent & qui ne témoignassent hautement qu'ils ne s'exposeroient pas vne seconde fois à la bourasque des vents & à la reuolte des flots. C'est cé qui fit demander l'assemblée au Lieutenant Genoï, qui craignit d'estre abandonné & cela seruit extrêmement à remettre tous les esprits. Vous sçauéz par vne longue experience, mes chers Compagnons, leur dit-il, que dans tout ce que les hommes entreprennent ils ne sont à lotier que de leur belle resolution, parce que l'exécution n'est point en leur puissance, & que tout ce qui est grand est hazardeux & difficile. Ce n'est qu'à cette condition qu'on peut mériter la reputation qu'on cherche dans le métier des armes, & ie ne connois point la véritable generosité, que sous le nom d'une vertu constante, qui nous fait soustenir patiemment & vigoureusement contre tous les obstacles qui se présentent, & qui anime nostre courage contre toutes les traueses qui nous suruiennent. Il les'blasma fort doucement d'auoir si peu de fermeté que d'estre épouuantez d'une petite disgrâce qui ne leur pouuoit estre impreueë, & il les fit de nouveau r'embarquer, mais ce ne fut que pour courir vn plus grand danger. A peine les voiles furent elles mises au vent, que voicy sur le haut du iour vne nouvelle tempeste qui se leua, qui les bat, qui les écarte, qui les poursuit, & qui met à bout tout l'art & toute l'experience des Pilotes: & i'ay appris de quelques-vns du Voyage, que la peur fut aussi grande de leur part que du costé du soldat, & que les Patrons eux-mesmes, témoignèrent qu'il n'y auoit plus de salut à esperer que de la misericorde de Dieu & du merite de la cause pour laquelle ils s'estoient exposez.

Tout le monde se mit en prières, & aussi-tost le vent auparauant si furieux deuint paisible, tous les Vaisseaux se rassemblèrent, & il les conduisit gayement à la Coste de Barbarie, où l'on n'eut plus de peine qu'à retenir l'ardeur de nos François, qui vouloient aller prendre tout ce qu'ils voyoient de places Mahometanes. Les Genoï leur répondirent touïours, Nous auons plus affaire de vous ailleurs, & vous agirez plus vtilement quand nous aurons atteint le port de Carthage, mais le Roy de Thunis qui se desioit bien qu'ils n'en vouloient principalement qu'au lieu d'où leur estoit venu tant de maux, y auoit donné bon ordre. Il y auoit enuoyé vne forte garnison de six mille hommes, & il auoit encore vne Armée de quarante mille Combattans en terre pour s'opposer à la descente des Chrestiens, qui ne demandoient pas mieux que de venir aux mains pour signaler leur courage & cette agilité de corps presque incroyable qui leur est naturelle & qui sert beaucoup dans les combats.

Il y en auoit vne partie sur le bord de la mer, tous prests à accabler nos gens à forces de flèches & de traits, & l'Amiral Genoï qui considera leur contenance l'espace de prez de six heures, trouua la descente assez difficile, mais comme elle estoit necessaire, il n'oublia rien pour encourager les Chrestiens. Ne vous étonnez pas, leur dit-il, de cette multitude confuse que vous auez à combattre, & si la chose vous semble difficile, considerez, que c'est la seule raison qui vous la rende glorieuse. L'occasion presente ne demande point de conseil que celuy de montrer ce que nous auons de courage & de resolution, & de faire voir que nous sommes trop braues pour nous compter avec ces Barbares, & pour croire que la Victoire depende plûtoſt du nombre que de la valeur des combattans. Tout ce que nous auons à faire, c'est d'inuoker le secours du Ciel, & de recommander à Dieu le succez de cette action, avec quelque confiance qu'il ne nous refusera pas la grace qu'il

a tant de fois accordée à de petites troupes qui ont combattu pour la gloire de son nom contre des Armées innombrables de Nations infidelles. Enfin apres leur auoir representé l'honneur qu'on y pouuoit acquerir, sans dissimuler que l'affaire n'estoit pas sans danger, il leur dit qu'il le falloit affronter hardiment, & faire de necessité vertu.

Année
1390.

En mesme temps il commanda quelques petits vaisseaux d'approcher les Barbares, qui déjà faisoient vne épaisse nuée de la quantité des fleches & des traits qu'ils tiroient, mais on leur rendit de mesme, & si le combat fut mortel de part & d'autre, il ne laissa pas de nous estre auantageux, car les Anglois aborderent mal-gré eux & les premiers gagnerent la terre à la faueur de la décharge des pierriers & de nos Archers & Arbalestriers qu'on auoit placez sur les Chasteaux des Nauires. Le reste de l'Armée les suiuit, on donna la chasse aux ennemis, la descente fut generale, & apres auoir laissé ce qu'il falloit d'hommes pour la garde de la flotte, on marcha du costé de la ville de Carthage qu'on auoit deliberé d'assiéger. Elle est située sur la mer, sa forme est comme triangulaire, elle estoit ceinte d'vne bonne & forte muraille deffendue d'espace en espace de plusieurs tours, qui outre l'épaisseur des pierres estoient encore comblées à la hauteur des murs, & parce que toutes les maisons estoient basses & creusées dans le Roc, il estoit aussi aisé aux Gens de cheual qu'à l'Infanterie de monter par tous endroits sur les murs, & de fondre par tout comme dans vne plaine pour les defendre. Avec cet auantage de sa situation & de sa force, elle auoit celuy d'estre bien peuplée, & comme elle est le Bouleuart du Royaume de Thunis contre la Chrestienté, à qui la conquête de cette Couronne seroit facile si les Turcs l'auoient perduë, ils y auoient fait auancer toutes les forces de l'Affrique.

Les Habitans qui sont riches des depredations qu'ils font sur la Mer, n'estoient pas moins interessés à sa conseruation, pas vn pour puissant qu'il fût ne s'exemptoit de la garde & du guet tant de iour que de nuit, & cependant, l'Armée des ennemis qui se tenoit toujours campée prez de la nostre, profitoit de toutes les occasions de la harceler par milles fausses attaques qui la tenoient toujours en action. Ils n'y manquoient pas particulièrement, lors que la plus grande ardeur du Soleil qu'ils ne pouuoient supporter, leur excitoit vne soif qu'ils ne pouuoient assouuir, & les rendoit moins capables de fatiguer & de se mettre aux chāps, & quand ils leur auoient donné la peine de se mettre en bataille & de marcher à eux, ils laschoiēt le piéd avec vne agilité qu'on ne pouuoit atteindre, ils les obligeoient à retourner à leur Camp, & ils se rassembloient en vn instant pour donner sur la queue & pour les ramener battant. La pesanteur des Armes qui accabloit les Nostres, les rendant moins capables de se bien deffendre dans ces occasions; il faut auoier qu'on y perdoit beaucoup, & il est encore veritable que ces Barbares ne se soucioient gueres de les affronter, quoy qu'ils fussent nuds, car cela se peut dire de gens qui n'auoient point de chausseures, & qui portoient pour toute armeure des camisolles piquées de toile de cotton en maniere de cottes d'armes ou de cuirasses. Avec cela ils firent si bien voir que la valeur du soldat ne dépend point de la force & de l'éclat des Armes, qu'il y en auoit plusieurs tous percez de fleches qui ne laissoient pas de tenir ferme iusques à la dernière goutte de leur sang. D'autres tous trauezsez de coups d'espées, s'enfermoient d'eux-mesmes encore plus auant, pour ioindre leur ennemy, & pour le tuer auant que de mourir, & quand cela arriuoit, leurs Compagnons accouroient pour enleuer les corps, & pour honorer vne si grande vertu de nobles funerailles.

Les Chrestiens ne laisserent pas pour cela de continuer le dessein de prendre la Ville, qui estoit le sujet de cette expedition, mais comme c'est la coustume de sommer premierement les places qu'on veut assiéger, ils enuoyerent demander vn sauf-conduit pour deputer au Gouverneur, & firent choix de gens qui scauoient la langue du País pour faire cette sommation. Ceux-cy dirent de la

Année
1390.

part des Genoïs, qu'ils estoient arriuez avec le Duc de Bourbon Oncle du grand Roy des Chrestiens, pour vanger les injures qu'ils auoient receus des Sarrazins, & qu'ils luy faisoient sçauoir qu'ils mettroient tout le païs à feu & à sang, s'il ne rendoit avec la Ville ceux de leur païs qu'on auoit pris injustement, & qui languissoient sous les fers & dans toutes les miseres d'une cruelle seruitude. Ils proposerent encore au Gouverneur de se faire Chrestien, & apres auoir témoigné par sa contenance qu'il souffroit ce discours fort impatiemment, il leur fit cette réponse en peu de paroles. Je n'ay jamais eu iusques à present rien de commun avec le grand Roy des Chrestiens, ie trouue pourtant bon que les torts faits de part & d'autre entre nous & les Genoïs soient reparez; quoy que i'estime qu'ils soient bien égaux. Mais pour les Chrestiens esclaves que vous redemandez, ie pourrois bien soustenir que le droit de la guerre qui nous a permis de les prendre, nous autorise encore à les retenir: & quant à la proposition de rendre la Ville, il y a cinquante ans que ie la garde pour le Roy mon Maistre, & ie la deffendray pour son seruice iusqu'au dernier soupir. Pour ce qui est de ma Religion, ie la tiens de mes Ancestres, ie l'ay obseruée depuis mon enfance iusques à un aage decrepit, ie suis persuadé de sa verité, i'en respecte les mysteres & les ceremonies, & ses traditions me font abhorrer celle des Chrestiens. Enfin ie croy vn Dieu tout puissant, & mon intention est de le seruir toute ma vie, comme celuy à qui seul appartient de juger de toutes les Religions & des Loix des Nations, & de condamner justement ceux qui les auront transgressées.

Cette réponse ayant resolu les Chrestiens à prendre la Ville de force, ils firent dessein de l'attaquer par le costé du Port, comme le plus difficile à deffendre, & en peu de iours on y liura quatre assauts, mais qui furent si bien soustenus, qu'il faut confesser qu'ils y furent fort mal menez, & que les habitans s'y porterent si vaillamment, mal-gré les fleches & les carreaux qu'on tira des pierriers & des machines qu'on auoit mis en batterie sur les vaisseaux, qu'ils les repousserent. Le massacre y fut grand, & comme il estoit important de ménager le petit nombre des assiegeans, on s'auisa de mander tous les Ouriers, & de leur commander vne forteresse ou Chasteau de bois également long & large de quarante pieds, & bien fermé de bonnes poutres de chesne dont on s'estoit muny sur les Nauires, afin que ceux de dedans fussent à couuert de l'artillerie des assiegez. L'ouurage s'acheua avec beaucoup de trauail & de dépense, on le posa mesmes sur ses rouës, tout prest à seruir; mais les Ouriers ayans differé de l'attacher promptemēt à la muraille selon l'ordre qu'ils en auoient des Chefs, ils apprirent combien il est nuisible de perdre le temps en de semblables occasions; car les Carthaginois firent si bien à force d'engins qu'ils ruinerent ce grand edifice, & qu'ils le mirent hors d'estat de les incommoder. Il fallut auoir recours à quelque autre inuention, & les mesmes Ingenieurs creurent reparer leur faute par la constructiō d'une Tour de bois sur vn Naire qu'ils rendirent stable par le poids des ancrs qui le retenoit. Du haut de cette Tour on deuoit aualer vn pont sur l'endroit de la muraille plus proche de la mer, & par ce moyen joindre les assiegez, combattre à coups de main, & forcer la Ville; mais cela ne seruit qu'à mieux faire connoistre la difficulté de venir à bout d'une si grande entreprise. De deux Normands qui en voulurent faire l'essay pour se signaler, l'un fut pris, on le mit en pieces, & on en tira les morceaux sur nos gens à coups de machines, pour leur donner l'épouuante, & le second faisant merueilles de bien combattre, fut renuersé dans les flots où il demeura submergé.

Si ce Siege, qui dura plus de dix semaines, auoit mieux reüssi, ie croirois estre obligé d'en donner toutes les particularitez, mais c'est assez de dire pour l'honneur de nostre braue Noblesse qui l'entreprit, que s'il estoit au dessus de leur force, qu'il n'estoit point au dessus de leur courage, & que c'estoit joindre la prudence à la reputation de leur valeur, de ceder à leur experience & à la necessité du temps. Outre que l'affaire tiroit en longueur, & que le succez en estoit trop incertain pour toujours hazarder tant de braues hommes, on commençoit à manquer de viures & de moyens d'en recouurer, l'Hyuer approchoit

pendant lequel la mer a de coustume d'estre orageuse ; & tout cela considéré dans le Conseil de guerre , l'on n'eut plus de pensée que de signaler cette expedition par quelque bel exploit qui reparât l'honneur des Assiegeans , & qui leur préparât vn plus glorieux retour en leur país. On fit obseruer l'Armée des ennemis qui n'estoit qu'à vne lieuë de là , & sçachant qu'ils ne se défioient de rien , & qu'ils passoient à l'ombre la chaleur du midy , l'on marcha aussi-tost en bataille & au petit pas , l'on se jetta d'abord sur les premiers qu'on trouua au quartier plus auancé , & cela se fit avec de grandes clameurs & avec vn horrible massacre.

Année
1390.

Il arriue assez souuent que les plus vaillans Hommes perdent courage en de pareilles rencontres , & que l'épouuante d'estre surpris les mette en fuite , toutefois ceux-cy n'en furent que plus animez à se bien deffendre , & c'est ce qui rendit le combat plus sanglant , & leur defaite plus glorieuse. Ils resisterent fortement , & comme on les joignit de si prez qu'ils ne purent épuiser de fleches toutes leurs trouffes & leurs carquois , on en fit vn grand carnage auparauant que de les mettre en déroute , & on demeura maistre de leur Camp , où l'on ne trouua rien qui pût recompenser le soldat de la fatigue & des playes d'vne si rude mêlée. On y mit le feu pour apprendre à ceux de la Ville la defaite de leur Armée , & l'on reuint vers les vaisseaux avec moins de joye que ne meritoit vne victoire si entiere , à cause des braues Hommes qu'on y perdit , tels que Messire Guillaume du Garet , & Messire Jean de Motecoe , qui ce iour-là mesme auoient esté faits nouueaux Cheualiers , le Sire de Wailly , & vn Cheualier & vn Escuyer de sa suite , mais principalement encore les nobles & vaillans Cheualiers & Escuyers dont voicy les noms , le Sire de Blot , Jean de Pierre Buffiere , le Sire de Bellefiye , Guichard de Malere , Geofroy de la Selle , Yon Cholet , Guichard de Palerne , Guy Villain , Jean Perier , Robert de Hangest , le Sire de Bours , Geofroy de Dinan , Guillaume Andureau , Jean des Isles , Messire Jean de Trie , le Sire de Machecol , Eustache de Mailly , Messire Bertrand de Chenac , Messire Guy de Varezze , Estienne du Port , Foudrigay Gentil homme Anglois , qui ne fut pas le seul de sa Nation qui y demeura , Messire Alain de Champigné , & huit vaillans hommes d'armes de la suitte du Sire de Rieux dont i'ignore les noms , aussi bien que de plusieurs autres , à qui ie souhaite la mesme gloire au Ciel qu'ils ont meritée sur la terre.

Il y eut aussi beaucoup de blesez , mais on ne sçauroit dire si ceux qui moururent perirent plustost de leurs playes , que de soif & d'aridité entre les bras de ceux qui aydoient à les remener au Camp , & il s'en trouua mesmes que le seul poids de leurs armes accabla , & qui demurerent sans mouuement & sans vie. Il est mal-aisé de les nommer tous comme ie le souhaiterois pour l'honneur de leur memoire , & i'ay seulement appris de ceux qui eurent part à cette action , que telle fut la destinée du Siro de Clairvaux , de Messire Robert de Bailedart , de Messire Amaury de Craon qui auoit esté fait Cheualier ce iour-là , de Messire Charles d'Auxelles , * de Messire Robert de Harcourt , du Sire de Creully , du Vicomte d'Vzez , de Robert du Mont , de Mignotel , de Perducat de Soiatre , du Borgne de Cluis , de Philippe de Hodenc , de Messire Gaudry de Balenre , de Messire Robert de Bernenal , de Messire Robert de Puillé , de Denis du Val-Auger , & de Philippe de Chauigny.

Ceux mesmes qui n'auoient point receu de blessures eurent beaucoup de peine à gagner le Camp ; tous noyez qu'ils estoient dans leur sueur , & ne sçachans où trouuer de l'air pour respirer parmy vne chaleur & vne secheresse mortelle , qui les tenoit hors d'haleine & dans le desespoir de trouuer de quoy se rafraeschir. Ils rendirent grâces à Dieu de bon eœur quand ils se virent hors de cette fatigue , ils ne penserent plus qu'à leur retour , & dans trois iours apres , toute la flotte fut presté à faire voile. Cependant les Genoïs qui vouloient tirer quelque profit de cette expedition , trouuerent moyen d'entrer en Conference par vn Truchement avec le Roy de Thunis , & quoy qu'ils tinssent le Traité fort secret , on ne laissa pas de le decouurir & de dire tout publiquement ; que la defaite de ses troupes , dont ce Prince fut fort affligé , luy faisant apprehender que les Genoïs ne dressassent vne autre partie pour reuenir avec de plus grandes forces , il

Année 1390. conuint avec eux de la deliurance de tous les Esclaues Chrestiens , & leur donna dix mille escus d'or pour les rembourser d'une partie des frais de cette guerre.

CHAPITRE TROISIEME.

- I. Les Florentins & Bolonois offrent de se donner au Roy.
II. Qui refuse ces deux Seigneuries, & leur promet secours.*

PARMY les euenemens les plus remarquables de cette année, ie crois estre obligé pour l'honneur du Roy de parler de l'Ambassade des Florentins & des Bolonois, composée de seize des plus excellens Docteurs de l'Vniuersité fameuse de Boulogne, & des principaux Citadins de Florence. Ils arriuerent à Paris incontinent apres Pasques, & ayans esté admis à l'Audience du Roy en plein Conseil, ils remontrèrent par vn fort beau discours, combien ils estoient injustement tourmentez par la Tyrannie ambitieuse de Iean Galeas Viscomte, Seigneur de Milan, qui les vouloit soumettre à sa domination, supplians tres-humblement sa Majesté, comme estant le seul refuge de tous les Estats opprimez de les vouloir receuoir en sa protection, & d'accepter l'offre qu'ils auoient charge de luy proposer, de se donner à luy & à ses Successeurs avec toute l'étendue de leurs Seigneuries. On receut fort bien ce qu'ils dirent, on leur fit grande chere & de beaux presens, mais apres auoir meurement deliberé sur leurs offres, il s'y rencontra deux difficultez, l'une que le Roy estoit allié du Sire de Milan, & l'autre que ces deux Estats estoient du Domaine du saint Siege: si bien que tout ce que le Roy put faire pour la satisfaction de ces Ambassadeurs, fut de les remercier de la bonne estime qu'ils auoient eüe de la douceur & de la felicité de son Empire, & de leur promettre de les secourir quand on entreprendroit de troubler l'ordre & le repos de leurs Seigneuries.

CHAPITRE QUATRIESME.

- I. Entreprise celebre de Renaud de Roze, de Iean le Maingre dit Boucicaut, & du Sire de Saimpy, pour maintenir contre tous les Estrangers l'honneur de la Cheualerie Françoisse.
II. Le pas d'armes assigné entre Calais & Bologne.
III. Les Anglois & autres Estrangers se piquent d'honneur & y viennent en grand nombre.
IV. Ils refusent le Tournoy & acceptent le duel de l'espée.
V. On donne cinq grands combats.
VI. Le Sire de Saimpy soustient brauement en attendant la guerison de ses Compagnons, & gagne la victoire.
VII. Beau combat de Henry de Lanclastre, Comte de Derby depuis Roy d'Angleterre, contre plusieurs Estrangers.
VIII. Autre combat de Renaud de Roze & de Boucicaut contre les Anglois.
IX. Combat particulier de Boucicaut contre vn Anglois.
X. Ciuité de nos François Victorieux.*

Comme

Comme la liberté de la Treue; & l'esperance d'une prochaine Paix entre les deux Couronnes, permettoit aux grands Seigneurs d'Angleterre de satisfaire leur curiosité de voir la France, ils ne se pouvoient tenir de parler avec aduantage de la valeur de leur Nation parmy nostre Noblesse, & de se donner la gloire des principaux exploits de nos longues Guerres. Cela d'éplaisoit fort à nos François, & cela fit refoudre trois Seigneurs encore jeunes, mais déjà fameux Cheualiers, *Renaud de Roze*, *Jean le Maingre dit Boucicaut*, & le Sire de *Saimpy*, d'en faire l'épreue, & d'en decider par vne sorte de iouste & de combat qui merite bien d'estre icy rapportée pour estre extraordinairement galante & guerriere tout ensemble. Ils creurent que c'estoit vn moyen de releuer le nom & la valeur de la Cheualerie Françoisse, & ils ne se contenterent pas d'en faire l'entreprise contre les Anglois seulement, mais tout ce qu'il y auoit de vaillans Hommes & de gens curieux de leur reputation dans tout le reste de l'Europe. Ils proposerent l'affaire deuant le Roy, & le supplierent avec grande instance de leur en accorder la permission, mais parce que la chose importoit à l'Estat, & qu'elle pouuoit estre au dessus de leurs forces, les plus sages eurent de la peine à consentir que trois personnes particulieres exposassent l'honneur du Royaume par vne querelle faite à plaisir, contre vne élite de tout ce que les autres Estats pouuoient auoir de plus vaillans Hommes. On mit encore en question s'ils auoient autant de force pour executer que de courage pour entreprendre, & en effet le Sire de *Saimpy* estoit petit, *Boucicaut* n'estoit pas plus grand, & *Renaud de Roze* n'estoit que de mediocre taille, mais plus alegré que les autres.

On fit entrer cette raison parmy mille autres qu'on leur allegua pour les en détourner, ils répondirent que la Nature ne donnoit pas la force & la vertu selon la grandeur des corps, & qu'elle n'en estoit pas moins liberale enuers les petits, qu'enuers les plus grands Hommes, & ils firent si bien qu'ils obtinrent la permission du Roy. Ils enuoyerent aussi-tost publier leur deffy, tant en Angleterre que dans les autres Estats de la Chrestienté, & les Herauts conuierent encore de leur part tous les Seigneurs & Dames qui voudroient estre spectateurs de ce celebre Combat. Le pretexte de l'entreprise donna de nouveaux enuieux à nostre Nation, plusieurs Estrangers ne se purent empescher de dire: Voicy les François qui veulent faire paroistre leur orgueil & leur vanité, & cela interessa les plus vaillans à se rendre à ce pas d'armes, qui fut assigné auprez de saint Ydenard, qui est vne fort belle plaine entre Calais & Boulogne. Il y eut des Personnes de qualité pour receuoir ciuilement tous ceux qui y viendroient, & pour prendre les noms par escrit de tous ceux qui voudroient combattre, & afin que tout s'y passât au desir d'un chacun, & que les Assaillans eussent le choix, nos trois Tenans trouuerent à propos d'offrir deux sortes de combats, & firent pendre deux escus à vn Aubespin à l'entrée de la plaine, pour connoistre selon celuy qui seroit touché, de quelle sorte d'armes l'Assaillant se voudroit seruir, & s'il voudroit courir cinq fois.

Il y vint grand nombre de Cheualiers & d'Escuyers d'Angleterre, de Hainaut, de Lorraine, & d'autre país plus éloignez, mais comme ils ne faisoient pas de cas de l'escu qui signifioit le Tournoy, parce que c'estoit vn exercice qui n'estoit que joyeux & fort commun, on toucha de la pointe de l'espée celuy qui marquoit le duel, comme si tous de concert eussent choisy cette sorte de combat contre les François qui les auoient prouoquez. Il y auoit dequoy estonner des Braues de la premiere reputation & de la plus haute proüesse, de voir arriuer tant de gens si bien-faits, & qui portoient la mine d'auoir vn courage proportionné à la noblesse de leur taille, & l'on le representa encore par plusieurs fois à nos trois Champions, mais ils n'en témoignèrent que plus de joye: ils répondirent toujours que les gens de cœur ne se plaisoient qu'aux entreprises grandes & difficiles, & ils n'oublierent pas l'exemple du jeune Dauid. Tout cela neantmoins parut toujours plus temeraire que iudicieux, & les prudens eurent bien de la peine à

Année
1390.

en rien augurer de bon, iusques à ce que la bonne fortune de ces trois braues Cheualiers, changea l'estat des choses, & leur donna pour admirateurs & pour trompettes de leur renommée, les plus rigoureux Censeurs de leur conduite, & voicy comme l'affaire se passa.

Toutes les choses preparées selon le bruit de l'entreprise, les François se rendirent aux Tentes, qui estoient meublées à la Royale, & où l'on deuoit pendant trente iours traiter & festoyer magnifiquement tous les Estrangers qui y arriueroyent. Ils firent pendant trois iours grandé chere aux premiers venus, & le vingt & vnième de Mars, ils se presenterent en armes, richement ajustez de tous les ornemens qui pouuoient donner de l'éclat à leurs actions. Alors le duel fut accepté, & cette premiere journée fut employée par Messire Jean de Hollande, Comte de Huntingdon, frere vterin du Roy d'Angleterre, par le Comte Marechal, les Sires de Beaumont & de Clifford, Pierre de Courtenay, Jean Galaffre, Jean Roussel, & Thomas Sewinbourne, qui combattirent assez également. Le lendemain fut assigné au Sire de Musidan, à Nicolas Clifton, Nicolas Saton, Guillaume Heron, Guillaume Staddon, Jean Lencestre, Thomas Blaquet, Thomas Guerry, Thomas de Clizet, & Thomas Talbot; Capitaine de la ville de Guines, & ceux-cy coururent cinq fois l'espée à la main sur nos François, mais ils retournerent à leurs Tentes sans aucune blessure.

Après eux parurent au troisieme rang Jean Seuestre, Bruyant de Stapleton, Guillaume Macqueri, Jean Robasque, Messire Jean d'Arondel, Nicolas le Long, Messire Jean d'Auberticourt, Jean Beltot, Roger le Long, le Sire de Herbamez, Ianequin Marechal, Richart de Vert, & Jean Claquefort. Ils furent assez mal menez, & s'estans retirez avec beaucoup de blessures, Henry de Duras, Henry Goulafre, Jean Mourlens, Jean Lucetberry, Jean Moleton, Robert Stery, & Jean Hulle, prirent la place; mais Renaud de Roze, les blessa ou jetta tous par terre. Ce iour-là il emporta le prix au jugement des Dames & au cry des Herauts, & les quatre autres furent employez à regaler les autres suruenans & à toutes sortes de passe-temps.

L'autre journée ne se passa pas si heureusement, Jean de Hollande, le Comte Marechal, Nicolas Rotlay, Richard le Breton, André Hagne, Hugues Luterel, Carmel, & Wouctequin Halle, menerent si rudement Boucicaut, & Renaut de Roze, qu'il leur fallut garder neuf iours le liêt, & qu'ils eurent besoin des Medecins & des Chirurgiens que le Roy auoit enuoyez de sa Cour pour les seruir. Cependant pour toujours entretenir la carriere, & pour empescher que la belle Compagnie ne s'ennuyât, le Sire de Saimpy Gentil-homme Picart, qui auoit repris ses forces, resolut de suppléer à l'absence de ses Compagnons. Il eut affaire contre Guillaume Cassel, Richart Sagre, George d'Aledon, Richard Eton, Roger Brulle, Jean Clifford, Guillaume Hourfelle, Thomas Bonragort, & Guillaume de Hostindonne, & il soustint encore après eux, Jean Treueton, Henry Festidol, Christophle Langueton, Hugues de Dragon, Thommelin Honneret, & Thommelin Trewin, & dans tout ces combats il se porta avec tant de vaillance & de bonheur, que le lendemain il fut déclaré victorieux au jugement des Dames & des Iuges du Camp, & proclamé tel par les Herauts, qui le conduisirent au son des trompettes & de toutes sortes d'instrumens vers ses Compagnons.

L'impatience du liêt & la jalousie d'honneur les fit le iour suiuant rentrer en lice, ils receurent vaillamment les Bohemiens, les Allemans & les autres Anglois, qui voulurent estre de la partie, & ils continuerent à signaler leur valeur & leur adresse contre Messire Niques Rauenet, & Messire Bort de Bolcof originaires de Boheme, Messire Ton de Cizoin, Messire Robert Fourbi, Messire Jean de Hainant, Messire Thommelin Callidi, & Messire Thommelin Hardebi. Le iour d'après se passa en recreations entre les Dames & les Cheualiers, & le suiuant fit voir qu'on auoit eu besoin de ce repos pour resister à l'impetuosité martiale de Henry Comte de Derby, fils du Duc de Lanclastre, & de ceux de sa suite, qui estoient Messire Henry de Persy, Messire Jean de Courtenay, Robert de Britenar, M. Herbelin Alain, M. Thommelin de Fanteston, M. Jean de Harengton, M. Jean de Beaufort Bastard

de Lanclastre, M. Thomas de *Sowinforde*, & M. Robert de *Quarrieres*. La mêlée fut aspre & cruelle, & ceux-cy l'emporterent au jugement de tous les spectateurs sur tout ce qui se presenta d'estrangers.

Année
1390.

Enfin l'autre combat se passa encore à l'aduantage de nos François, & l'absence du Sire de *Saimpy* en donna la gloire à ses deux Freres d'armes, qui eurent affaire contre Messire *Richart d'Aldeberry*, M. *Pierre Bocqueton*, Guillaume *Mouton*, M. *Iean de Chasteauneuf*, M. *Thommelin de Haslidam*, M. *Gautier de Blont*, M. *Richart de Dancastre*, M. *Iean de Cherinstenastre*, M. *Simon & Robert Stauelle*, & M. *Guillaume Hurguelingue*. Ils furent pour la pluspart démontez & abbattus, & Messire *Renaut de Roye* y cassa quatre épées. La dernière action de ce fameux pas d'Armes répondit à ses heureux commencemens, & Messire *Thommelin Breton*, M. *de Montenat*, M. *Thommelin Eton*, M. *Iean Cusat*, M. *Iean d'Alcgringe*, M. *Robert Felleton* Capitaine de Merck, M. *Robert de Rocheforde*, M. *Richard de Saluain*, M. *Thommelin le Long*, M. *Richard de Rechignes*, & M. *Iean l'Ours*, ne purent avec tous leurs braues efforts interrompre la possession qu'ils s'estoient acquise de vaincre tout ce qui s'opposoit à l'honneur qu'ils s'estoient proposé, & le mécontentement de Messire *Robert de Rocheforde* accreut encore la gloire du vaillant *Boucicaut*. Il se plaignit aux Iuges de n'auoir fait que quatre coups d'épées, & comme il les pressoit fort de luy en faire raison, *Boucicaut* qui n'auoit point remarqué qu'il eût mieux fait qu'aucun autre de ses Compagnons, se presenta pour le satisfaire avec la permission des Iuges, & luy donna vn coup d'estoc de si grande force, qu'il luy perça le bouclier & le bras de part en part. Ainsi le pauvre mal-heureux porta la peine de son mensonge & de la vanité, & cette dernière victoire confirma nos François dans la reputation d'auoir genereusement accompli leur belle entreprise, où ils se porterent avec vne adresse & vne valeur si égale, que les Iuges du Camp se contenterent de leur en donner l'honneur en commun, sans faire aucune comparaison des merites, & laisserent la question indecise, qui des trois auoit mieux fait.

Les trois iours qui restoit à écouler du terme de l'entreprise, se passerent joyeusement entre les Cheualiers & les Dames; on chercha toutes sortes de diuertissemens pour se radoucir, & nos François vsèrent si genereusement de leur victoire enuers les vaincus, que non seulement ils leur rendirent leurs armes & leurs cheuaux, qui leur deuoient demeurer par la condition portée par le deffy, mais encore les renuoyerent chargez de toutes sortes de presens. Je ne croy pas auoir mal à propos interrompu la suite de cette Histoire par le recit d'vne action qui doit estre agreable & diuertissante au Lecteur, duquel ie passeray à ce qui reste de remarquable parmy les autres incidens de cette année.

CHAPITRE CINQUIESME.

- I. *De certains empoisonneurs de puits & de fontaines, qui furent pris & punis.*
- II. *On en accusoit les Dominiquains qui s'en purgerent.*

AV mois de Iuillet de la presente année, l'on decouurit au Païs Chartrain vn attentat étrange & tout nouveau, qui se deuoit estendre par tout le Royaume, & qui alloit à l'extermination generale de tous les peuples. Comme l'auarice est la source & le principe de tous les crimes, la mendicité les rend comme necessaires en la personne des Gueux, qui ne rejettent aucune occasion de gagner pour infame qu'elle puisse estre, & l'on se seruit d'eux pour empoisonner tous les puits & les fontaines de France d'autant plus aisément que la campagne est leur Patrie, & qu'ils sont en droit & en possession d'aller par tout. Ils prirent sur eux la poudre empoisonnée qu'on leur donna ils la mirent dans des chiffons de linge ou dans des petites bouërtes, & parce qu'il falloit entrer dans

Année
1390.

les maisons des riches pour en jeter dans les puits, ils se firent soupçonner par l'importunité qu'ils faisoient aux portes, & par la liberté qu'ils prenoient d'entrer où ils pouvoient. On en arresta quelques-vns qui en furent conuaincus, cela fut cause de faire prendre tout ce qu'on en rencontroit, sauf à voir par apres s'ils seroient innocens ou coupables, & plusieurs confesserent dans les tourmens la composition & la qualité de ce poison; qui estoit fait, ce disoient-ils, des ongles & de la chair de pendu détrempé dans du sang de crapaut, dont personne ne gousteroit qui ne tombât dans vne langueur mortelle, l'espace d'un an, pendant lequel tout le poil deuoit tomber du corps, & la peau deuenir si tendre & orgueillie, qu'on ne la pourroit toucher qu'elle ne s'enleuât. Les Freres Prescheurs, autrement appelez Iacobins, furent soupçonnez d'estre auteurs de cette drogue & de cette detestable entreprise; mais ils s'en purgerent, ils en furent renuoyez absous par Sentence du Preuost de Paris, qui fit decapiter les principaux & les plus criminels de ces malfaiçteurs, lesquels declarerent en tendant le col au glaïue du Bourreau, & demurerent toujours fermes en leur premiere deposition, qu'ils n'auoient autre connoissance de ceux qui auoient composé ce venin, sinon qu'ils portoient vn manteau noir sur vne longue robe blanche, & c'estoit l'habit des Iacobins.

CHAPITRE SIXIESME.

I. *Tonnerre & tempeste épouuanteable.*

II. *Qui fit cesser la deliberation de faire de nouveaux impôts.*

Sur le milieu du mesme mois de Iuillet, le Roy & la Reyne estant allez prendre l'air au Chasteau de S. Germain en Laye, à l'heure que l'on chantoit la Messe deuant eux, & que le Conseil estoit assemblé d'un autre costé pour auiser à faire de nouveaux impôts, & à établir vne Taille generale, il arriua vn accident qui surprit d'autant plus toute la Cour, qu'il n'y auoit aucune disposition precedente qui pût empescher de croire que ce ne fût plustost vn prodige & vn coup de mauuais augure, qu'un effet naturel & ordinaire des meteoires. Le Ciel auparauant tres-serain, s'obscurcit en vn instant d'épaisses tenebres, l'espace d'une lieuë seulement qui faisoit le tour du Chasteau, & l'air se fendit tout à coup avec mille coups de Tonnerre si épouuanteables, qu'on croyoit que tout fût renuersé. Le vent qui se mit de la partie arracha d'une fureur étrange tous les contreuents, brisa toutes les fenestres, & mit en morceaux tout le vitrage de la Chappelle de la Reyne, qu'il porta iusques aux pieds de l'Autel: enfin l'effroy fut si grand qu'il fallut vistement acheuer la Messe & cesser le chant, pour auoir plustost fait, de crainte qu'il n'emportât la sainte Hostie.

Tant que dura cét orage inouï, tout le monde prosterné par terre n'osoit leuer les yeux, le Conseil mesme cessa, & le Roy par apres accorda aux prieres & aux justes scrupules de la Reyne, qui estoit presté d'accoucher, qu'on ne parleroit plus de tourmenter le peuple. Cette Princesse l'en estant venuë supplier toute tremblante, & l'ayant asseuré que cette disposition desordonnée de l'air, n'estoit autre chose qu'un coup du Ciel pour le soulagement de ses pauures Sujets. Les plus grands arbres de la forest furent arrachez, & on rapporta à la Cour, que le Tonnerre estoit tombé sur quatre Officiers du Roy entre S. Germain & Poissy, qu'il leur auoit consommé tous les os & le dedans du corps, & qu'il ne leur estoit resté que la peau, qui estoit noire comme du charbon.

CHAPITRE SEPTIESME.

I. *Le Comte d'Ostreuant tombe en la disgrace du Roy pour s'estre allié avec le Roy d'Angleterre.*

II. *Et vient en Cour faire satisfaction de son crime.*

EN cette mesme année, le Roy Richard d'Angleterre fit des Tournoys en la ville de Londres, où il receut avec beaucoup d'honneur tous les grands

Seigneurs, tant de France que des autres païs qui se rendirent à cette Feste. Ccluy qui y parut avec plus de magnificence, fut le Comte d'Ospreuans fils du Comte de Hainaut, parent de la Reine, & que le Roy auoit encore allié dans son sang par le mariage qu'il auoit traité entre luy & la fille du Duc de Bourgogne sa Cousine germaine. Il auoit adjousté à cet honneur vn si grand nombre de bien-faits qu'on disoit tout communément qu'il estoit le Prince de son temps qu'il auoit le mieux traité, mais il ne laissa pas de rendre sa reconnoissance & sa fidelité suspectes de quelque conspiration, tant par les conferences particulieres qu'il eut avec l'Anglois, que par l'affront qu'il fit au Roy de quitter tout publiquement le ioyau d'or qui estoit le Symbole de son Ordre & de son alliance, pour prendre à genoux celuy du Roy Richard, & de iurer entre ses mains de porter toute sa vie la Tarretiere d'Angleterre.

Les Seigneurs de France là presens furent tres-iustement indignez de son inconstance, & le Comte de S. Pol, luy en fit de grands reproches; mais le Roy s'émut si peu de la legereté de ce ieune esprit, qu'il se contenta de dire: Le ne suis pas fâché d'auoir vn témoignage du peu de cas que ie deuois faire de sa fidelité, & i'ayme mieux l'auoir pour ennemy déclaré que pour faux amy & mauuais allié. Cela donna lieu aux plus sages de se deffier que cela seroit quelque nouveau sujet de guerre, & cela fut peut-estre arriué, si les Amis du Comte ne luy eussent fait connoistre sa faute. Il vint en diligence trouuer le Roy pour luy faire ses tres-humbles excuses, & il confessa bien d'auoir promis seruice au Roy d'Angleterre, mais qu'il ne l'entendoit pas autrement qu'autant que la parenté le pouuoit permettre, que c'estoit sans aucun dessein d'estre dans son party, & qu'il ne l'auoit fait ny au preiudice, ny en haine du Roy & du Royaume, qu'il seruiroit fidellement iusques au dernier soupir.

CHAPITRE HVITIÈME.

- I. *Aduis au Roy d'Espagne touchant le Schisme de l'Eglise, par vn Hermite qu'il fit emprisonner.*
- II. *Et qui predict sa mort arriuée peu apres.*
- III. *Le Roy son fils enuoye en France confirmer l'alliance.*

LA Paix estoit assez bien établie par toute la Chrestienté, & les Princes lauoient assez de loisir pour mettre ordre au Schisme qui continuoit toujours; mais ils ne se soucioient gueres du repos de l'Eglise, & l'exemple suiuant fera voir qu'on faisoit mal sa Cour de leur en parler. Plusieurs personnes ayans vainement entrepris d'y resoudre le Roy d'Espagne; le plus ferme & le plus hardy de tous fut vn Hermite nommé André, reconnu pour homme iuste & craignant Dieu, par vne retraitte de vingt-quatre ans entiers dans vne vie solitaire: & celuy-cy ne cessa point de luy représenter qu'il y estoit si obligé, qu'il deuoit craindre que Dieu ne le châtiât, s'il refusoit ses soins & son entremise pour vne affaire si importante. Le Roy fit comme l'Aspic qui bouche ses oreilles aux charmes, & résista toujours aux persuasions de ce sage & deuot enchanteur, iusques à ce que se sentant trop importuné de ses remonstrances, il le fit arrester & mettre en prison. Cette violence dépleut à tous les Grands d'Espagne, ils s'employèrent pour sa deliurance & ils ne l'obtinrent quasi que par force, encore fût-ce à condition de le faire iurer de ne plus iamais parler des affaires du Schisme. Ils remercièrent le Roy de cette grace, ils luy demanderent le temps & le lieu où il auroit à comparoistre deuant luy pour faire ce serment, & ils ne doutoient point qu'il ne le fist avec ioye pour se deliurer de l'ennemy de sa detention; mais il en arriua tout autrement. Cét homme pressé de satisfaire à la volonté du Prince, répondit librement, & touché comme ie croy de l'esprit diuin, que le pouuoir luy estoit deslors osté, & de le deliurer & de l'entendre, & cela fit croire qu'il estoit deue-

Année
1389.

nu fol, iusques au lendemain, que la verité de sa prophetie parut publiquement au grand malheur de ce Royaume. Le Roy allant d'une Ville en vne autre, & les gens de sa suite ayans par hazard fait leuer vn Liéure ils firent vn grand cry, il le voulut courir, & s'emporta si chaudement à sa poursuite, que son cheual le ietta par terre, & que le pomeau de la selle luy cassa la teste sur le champ, où il expira dans l'instant. Iean son fils luy succeda, qui incontinent apres son Couronnement enuoya ses Ambassadeurs en France avec des Lettres scellées de son sceau, pour confirmer l'alliance offensue & deffensue entre les deux Couronnes.

CHAPITRE NEUVIÈME.

- I. *Estat déplorable de l'Eglise & de la Religion durant le Schisme.*
- II. *L'Vniuersité s'employe pour l'union de l'Eglise.*
- III. *Mal receuë du Roy à la suscitation des gens de Cour.*
- IV. *Simonies de la Cour d'Avignon. Credit de Clement en France.*
- V. *Il abuse de la Dignité Pontificale & méprise les Lettres & les gens de sçauoir.*

CE terrible exemple toucha plusieurs gens de bien du Royaume de France, qui ne craignirent pas sans sujet que ce iugement de Dieu ne s'étendît dans les autres Estats, mais qui que ce fut pour cela n'eut la deuotion ny le courage d'entreprendre la cause de l'Eglise. On s'estoit tellement confirmé dans l'habitude de n'en plus parler, que chacun endormy dans son insensibilité faisoit semblant de ne plus rien voir d'un si grand scandale, & c'estoit perdre le temps & battre l'air de paroles inutiles, que de leur vouloir représenter qu'ils deuoient ce seruire à la Religion. Cela donnoit de la tiédeur à tous les Chrestiens, la charité se refroidit, les passions qui n'estoient plus retenues, entretenoient la discorde & la guerre dans toute la Chrestienté, & la Foy Catholique estoit deuenue la risée des Infidelles & des Heretiques, ceux qui deuoient l'exemple estoient eux mesmes les principales causes & les veritables auteurs du scandale; Boniface de Rome & Clement d'Avignon, qui n'estoient paruenus à leurs Dignitez que par les voyes du monde, consacroient tous leurs soins à se maintenir chacun dans la partie de son obediéce, par l'appuy des Puissances de la terre, & ils en iouissoient comme d'un bien purement temporel. Clement obligeoit tous ceux qu'il éleuoit aux Prelatures à luy prester serment d'estre toute leur vie fidelles à son party, & ainsi les Principaux du Clergé demeuroient muets à toutes les clameurs de l'Eglise opprimée. D'ailleurs il ne refusoit point de graces au Roy & aux Grands de la Cour, il les combloit de presens, & leur tenoit les oreilles bouchées à toutes les remonstrances que la venerable Vniuersité de Paris faisoit pour l'union de l'Eglise.

Ses Deputez auoient toujours esté mal receus sur cette proposition, mais ils ne se laisserent point d'estre rebutez, selon le precepte de l'Apôstre qui ordonne de poursuiure les affaires du salut avec importunité. Elle tint vne Assemblée generale en l'Eglise des Bernardins, & le Recteur s'y estant trouué à la teste de plus de trois cens Docteurs & Professeurs, on resolut de retourner encore vne fois au Roy, & l'on fit choix d'un des plus excellens Orateurs pour faire la remonstrance. On eut assez de peine à obtenir audience, & quoy que celuy qui portoit la parole s'apperceût bien qu'on l'entendoit à regret, il ne se troubla point, & fit vn beau & long discours, dont ie me contenteray de donner l'ordre & les principaux poincts. Le premier fut de la necessité de l'union, qu'il établit & qu'il prouua par des raisons & par des consequences hors de toute contestation, le se-

cond fut des malheurs du Schisme & des inconueniens de sa durée, le troisième de l'obligation des Rois & des Princes à y mettre ordre & à l'appaiser : enfin il conclud qu'il n'y auoit ny sexe ny condition qui put exempter aucun de tous les Fidelles en general d'y employer tout leur pouuoir, & que personne ne se re-muant, l'Vniuersité de Paris deuoit l'exemple à toute l'Eglise Gallicane, & à tous les peuples.

Toute l'Assemblée ne fut pas seulement persuadée de la vérité de ce qu'il dit, toutes les consciences en furent si émeues, qu'on se jeta aux genoux du Roy pour le supplier de réunir l'Eglise ainsi flottante & diuisée, & de la ramener d'un naufrage assésuré à un port seur & tranquille. Il deuoit cette émulation à la gloire de ses Predecesseurs qui auoient fait des interets de la Religion toute la felicité de leurs Regnes; mais quoy que ce deût estre la plus belle action du sien, ie ne sçay pas par quel conseil il en fut détourné, iusques à témoigner qu'il trouuoit mauuais que l'Vniuersité s'entremît de cette affaire, & à luy deffendre, sur tant qu'elle deuoit craindre de luy déplaire, de luy en parler iamais. Ainsi Clement triomphoit dans la Cour de France par ses intrigues, le Roy & les Grands l'honoroient comme leur pere, & le Royaume luy obeissoit au euglement, avec autant de honte pour l'aduenir que de dommage pour le present, car c'estoit à ses dépens qu'il soustenoit son Estat & la pompe vaine des Cardinaux de son party. En récompense de cela il conféra ou consentit, qu'on permutât de son temps presque toutes les Prelatures du Royaume, & l'auarice & l'ambition estoient si bien seruies qu'il s'en faisoit un indigne trafic, de sorte que l'or & l'argent triomphans du merite, les plus petites gens l'emportoient à beaux deniers, & supplan-toient la naissance, le sçauoir, & la vertu des Personnes les plus illustres.

Il n'y auoit point de scrupule qu'on ne pût racheter, & les graces estoient à l'encan, il dispensa de la bigamie un Aduocat du Chastelet de Paris qui estoit Diacre, & il consentit tout de mesme qu'on promeût à l'Ordre de Prestrie, un homme qui comme Iuge auoit condamné des criminels au dernier suplice, & qui en qualité de soldat s'estoit trouué dans les combats & dans les batailles. Il permettoit communément les mariages au troisième degré de consanguinité, quoy qu'entre personnes ignobles; & comme on n'auoit point d'exemple que cela se fut encore accordé, l'on n'entendoit pas sans murmure qu'il vsât d'une si auare indulgence. Il n'éleuoit point aux Eueschez ceux qui repaissoient les ames des Sujets, de la parole de Dieu, cet honneur n'estoit que pour des gens de Cour, & pour ces lâches Diseurs de beaux mots, qui flattoient les oreilles des Princes, & qui auoient l'impudence de soustenir à leur Sacre qu'ils estoient sçauans dans l'Escriture. Aussi ce Pape ne faisoit-il point de cas de la Theologie, & ie sçay de fort bonne part, qu'une personne fort puissante qui luy recōmandoit deux de ses neveux, luy ayant dit que l'un étudioit en Droit & l'autre en Theologie en l'Vniuersité de Paris, il ne se put tenir d'en faire une raillerie. Quelle folie est-cela luy répartit-il, d'amuser ainsi une personne que vous aimez? Et qu'est-ce de tous ces Theologiens, que des fols & des fantasques?

CHAPITRE DIXIESME.

I. *Tempeste épouventable sur Mer & sur Terre.*

LA nuit de Noël, tous les vents déchaînez firent un rauage qui de memoire d'homme n'auoit point eu son pareil, & qui répandit par tout une épouuante si étrange, qu'on croyoit estre à la fin du monde. Mais ce qui est encore plus considerable d'une si grande tempeste, c'est qu'elle fut si generale, que les Cheualiers de l'Ordre de S. Iean de Hierusalem témoignèrent qu'ils l'auoient soufferte toute pareille dans cette sainte Cité, durant tout le seruice de la mesme nuit. Cela causa de grands desordres & de grandes ruines pendant huit

Année
1390.

iours, tant dans les forests où tout ce qu'il y auoit de plus beaux arbres fut arraché, que dans les jardins & dans les vergers, qui en furent brisez & rompus; mais le plus grand domniage fut des clochers & des couvertures des Eglises, aussi bien que des cheminées, dont la cheute enfonça les toicts de plusieurs maisons qui tuèrent beaucoup de personnes dans leurs lits.

Si la terre fut affligée de cette tempeste, la Mer dont les plaines & les flots sont exposées à toutes les impetuositez des vents, ne fut pas moins tourmentée, elle vomit dans sa fureur grand nombre de poissons sur les costes, qui les infectèrent de la puanteur de leurs charognes, laquelle en chassa tous les habitans, elle rompit ses digues, elle passa toutes les bornes que la Nature luy auoit prescrites, elle arracha tous les Nauires des ports & des lieux de leur repos, elle les entraîna, elle en brisa beaucoup contre les Rochers & les écueils, & rendit inutile tout ce qu'elle n'en put engloutir. Elle submergea toutes les petites cabanes de ses enuirs, & fort peu de gens se sauuerent sur le faiste des maisons, où ils se lierent: & quand elle se fut retirée on y trouua encore quantité de petits enfans crians dans leurs maillots, qui firent compassion à tout le monde, & qui exciterent la charité des Riches: mais ie sçay particulièrement qu'un Seigneur de Normandie qui n'auoit point d'enfans, adopta vne de ces petites creatures, & que son exemple fut suiuy par deux autres Bourgeois fort à leur aise; si bien que ce malheur public fit la fortune particuliere de trois orphelins, qui trouuerent de nouveaux parens plus riches que ceux qu'ils auoient perdus.

Fin du dixième Liure.



TABLE

TABLE CHRONOLOGIQUE POUR L'ANNEE 1391.

ANNEES	} Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.	De Nostre Seigneur	{ 1391.	Charles VI. en France 11.
				Richard II. en Angleterre. 14.
				Henry en Espagne, autrement Castille & Leon, 2.
		Du Schisme.	{ 13.	Jean I. en Arragon. 4.
				Jean en Portugal. 6.
		Des pretendus Papès	{ Boniface IX. à Rome. 3.	Charles III. en Navarre. 6.
			{ Clement VII. en Avignon. 13.	Sigismond de Luxembourg dit de Bohème en Hongrie. 7.
		De la vacance de l'Empire d'Occident en Allemagne. 13.		Jagellon en Pologne. 6.
		Wenceslas de Luxembourg Roy de Bohème, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. élu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.		Louis Duc d'Anjou en Sicile. 6.
				Ladislas d'Anjou dit de Duras vsurpateur du Royaume. 7.
		Marguerite Regnante en Danemarck & Suede avec Eric son neveu. 5.		
		Robert Stuart III. du nom en Escosse. 3.		

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Etat, & Favoris de la Cour de France.

Louis de France Duc d'Orleans, frere du Roy.
 Louis I I. Duc d'Anjou, Roy de Sicile.
 Jean de France, Duc de Berry, & Philippe le Hardy Duc de Bourgogne. } Oncles du Roy Gouvernans le Royaume.
 Pierre Comte d'Alençon. Charles d'Evreux Roy de Navarre 3. du nom. }
 Louis Duc de Bourbon, oncle maternel du Roy, & grand Chambrier de France. } Princes du Sang.
 Jean de Bourbon, Comte de la Marche & de Vendosme, Ancestre de nos Roys.
 Jean, dit de Montfort, Duc de Bretagne.
 Oliuier, Sire de Clifson, Connestable de France, destitué, eut pour successeur Philippe d'Artois Comte d'Eu.
 Arnaud de Corbie, Chancelier de France. [année.]
 Jean de Mauquenchin, dit Mouton, sire de Blainville, mort cette
 Louis de Sancerre, Seigneur de Charenton. }
 Jean sire de Rieux & de Rochefort. }
 Jean le Maingre de Boucicaut Maréchal par la mort du Sire de Blainville. }
 Jean de Vienne, Seigneur de Rollans, Admiral.
 Moradas sire de Rouville, Lieutenant des Maréchaux en Normandie avec Jean d'Aurichier.
 Guillaume Paynel de S. Hambaye, Jean Sire de la Ferté-Fresnel, & Herué de Mauny, Capitaines Generaux en Normandie
 Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, Capitaine General de Flandres au pays de west, & Gouverneur de Grauelines.
 Lancelot de Long-Villiers son Lieutenant.
 Guillaume des Bordes, Porte-Oriflamme.
 Guichard Dauphin, grand Maître des arbalétriers.
 Guillaume Sire de Blequin son Lieutenant.
 Guy Sire de Coufan & de la Perriere, grand Maître de France.
 Arnaut Amenion, sire d'Albret, grand Chambellan.
 Enguerran Sire de Coucy, grand Bouteiller de France.
 Louis de Giac Grand Eschançon.
 Raoul Sire de Raineual, grand Panetier.
 Charles d'Yury, Cheualier trenchant.
 Guillaume Chastelain de Beauvais, Queux de France.
 Charles Sire de Sauoisy, Grand Maître d'Hostel de la Reyne.



HISTOIRE

DV REGNE

DE CHARLES VI.

ROY DE FRANCE.

LIVRE ONZIEME.

CHAPITRE PREMIER.

- I. *Naissance de Charles fils du Duc de Touraine frere du Roy.*
- II. *Le Duc de Touraine achete le Comté de Blois & autres terres.*
- III. *Le Roy luy donne le Duché d'Orleans.*
- IV. *Les Habitans s'y opposent, & l'Euesque d'Orleans fait leurs remonstrances.*
- V. *Le Roy n'y a point d'égard & leur ordonne d'obeir.*

Année
1391.



Le vingt-sixième iour de May, Valentine de Milan femme du Duc de Touraine frere du Roy, accoucha d'un fils en l'Hostel Royal de S. Pol à Paris, qui deux iours apres y fut baptisé en grande solemnité, & nommé Charles par le Duc de Bourbon. Le Duc son pere, que la naissance d'un fils rendoit Chef de famille, commença lors à penser à l'établissement de sa Maison, quoy qu'il fût encore ieune & adonné à tous les plaisirs d'un homme de son aage qui ne releuoit que de ses volontez, & son premier soin fut d'induire le Comte de Blois, qui auoit perdu son fils vnique mort sans enfans de la fille du Duc de Berry, à luy vendre sa Comté. Il en vint à bout, & il acquit encore les Seigneuries de Fere en Tardenois, de Gandelus & autres grandes terres du Diocèse de Rheims, à condition d'en laisser l'usufruit tant à ce Comte qu'aux autres Seigneurs, qui luy en firent meilleur marché. Apres cela il fit si bien que le Roy consentit de luy eschanger son Appanage du Duché de Touraine en celui du Duché d'Orleans, & les Orleanois en furent si mal-contens, qu'ils ne feignirent point de s'y opposer, & de deputer Messire Jean Nicot, pour en faire leurs remonstrances en plein Conseil du Roy, & pour le supplier de ne les point demembrer de son Domaine.

Ce Prelat, qu'on n'appelloit pas sans raison la perle des Legistes de son Siecle, comme le plus excellent de tous les Jurisconsultes, fit voir aussi qu'il estoit grand Orateur; mais sa Harangue ne seruit qu'à sa reputation particuliere. Il n'y a personne, dit-il, qui ne sçache que le grand ouvrier de tout cét Vniuers a fait

les premières loix qui seruent à entretenir son courage, & que c'est par ses ordres que la Republique est soumise à l'autorité Royale; parce qu'il a voulu que ce fût le moyen de maintenir les peuples en paix & dans la iouissance de leurs travaux & de leurs biens, sous la protection & sous l'abry du bras puissant & victorieux de leurs Roys. C'est vn bon-heur dont ont presque toujourns iouy les Habitans de vostre Ville d'Orleans, c'est vne grace encore qu'ils ont meritée, & il n'en faut point d'autres témoignages, que ceux de nostre Histoire; où l'on verra que leur fidelité a éclaté par dessus celle de toutes les autres Nations de cette Monarchie, par les seruices qu'ils ont rendus à tous ces anciens Roys qui reignoient dans leur Ville, quand elle auoit l'honneur d'estre la Capitale d'vn grand Estat. Si i'osois, Sire, ou plutôt si ie ne croyois qu'il vaut mieux l'esperer de vostre bonté que de la Iustice de nos pretensions, ie dirois que ce n'est point vne grace mais vn droit que nous reclamons, & ie le prouerois incontestablement par l'autorité du plus sage de tous nos Roys. C'est Charles V. vostre Pere, dont la memoire se respecte avec admiration dans tout l'Occident, & dont la France ne peut encore parler sans donner des larmes à son ressouvenir. Ce grand Prince ayant reüny à son Domaine le Duché d'Orleans par la mort sans enfans du Duc Philippe son Oncle, il receut comme vne marque de leur affection & de leur fidelité, la priere que luy fit cette grande Ville de ne plus permettre qu'elle en fût démembrée, il agréa la Requête, il la confirma en presence & par le conseil des Grands du Royaume, & luy promit qu'elle n'auoit plus à l'auenir d'autre Seigneur que le Roy de France. Les Orleanois ont iouy de ce Priuilege iusques à present, c'est celuy qui leur est le plus cher, & c'est en peu de mots le sujet d'vne deputation qu'ils supplient vostre Majesté d'auoir agreable, & de le considerer comme vne marque de leur amour, de leur passion pour vostre seruice, & de l'esperance qu'ils ont de vostre Iustice & de vostre bonté.

Comme tout le Conseil estoit préparé à cette remontrance, & comme la resolution en estoit prise, on ne iugea point à propos de faire retirer les Deputez ny d'en deliberer, le Chancelier seul parla, qui leur dit: Personne n'ignore que Dieu ne regarde d'vn œil benin & fauorable le doux & paisible Gouvernement des Estats, où il ne se fait rien avec orgueil du costé des Puissances & où les peuples ne se peuuent plaindre d'vn rigoureux mépris. Si vos Bourgeois ont obtenu de demeurer sous l'obeissance des Roys, cela ne détruit point les exemples que nous auons des Fils de France qui les ont dominez sous leur autorité, & le Roy nostre Sire croit auoir dignement & louablement pourueu au bien de vostre pays, de luy donner vn Seigneur dans le mesme degré, a qui toutes les qualitez de la mesme naissance. Mon Seigneur Loüis son Frere qu'il veut éleuer au dernier comble d'honneur, est vn Prince déjà fort éclairé, & qui ioint à toutes les belles lumieres de la politique, vne belle & naturelle eloquence, vne extrême bonté, vne douceur & vne affabilité singuliere & d'autant plus louable que son port est graue & maiestueux. Tout cela vous promet vn Prince accompli, & d'ailleurs vous ne deuez pas croire pour cela que vostre Prouince soit pour iamais demembrée du Domaine, puisque la loy de l'Estat & la Coustume des Pairries, vous en promettent la reuersion au Roy & à sa Couronne. Sa Majesté l'entend ainsi, & vous ordonne d'obeir à son Frere comme à vostre Seigneur naturel.

Toute la Compagnie approuua la réponse du Chancelier, le Conseil se leua, les Deputez retournerent faire le rapport de leur legation, il fut resolu d'obeir, & pour faire les choses avec plus de respect & de bienfiance, l'on donna ordre de ne rien épargner de toute la magnificence & de tous les honneurs ordinaires aux entrées Royales, pour la reception du nouveau Duc.

Année
1391.

C H A P I T R E S E C O N D .

- I. *Défaite du Roy de Hongrie par Baiazet Empereur des Turcs.*
- II. *Bonnes qualitez de Baiazet.*
- III. *Le Roy desiroit de luy pouuoir faire la Guerre.*
- IV. *Et pour cela depute en Angleterre touchant la Paix.*

EN cette année plusieurs Seigneurs de France retournerent du Voyage de la Terre Sainte, qui vinrent saluer le Roy, & qui luy annoncerent la nouvelle de la défaite du Roy de Hongrie dans vne Bataille qu'il auoit donnée au Roy des Turcs nommé l'Amorabaxin, c'est Bajazet, où ils l'auoient seruy en passant dans son Estat. Le Roy s'enquit d'eux qui estoit ce Prince infidelle & quelles estoient ses mœurs, & il aprit qu'il estoit fils & successeur d'un Monarque puissant & grand Capitaine, qui auoit fait de grands exploits en Grece & en Armenie, que celuy-cy auoit si heureusement continuées qu'il s'estoit rendu Maistre de la Walachie & de la Bulgarie, deux grandes Prouinces voisines & frontieres de la Hongrie. Pour ce qui estoit de sa personne, ils dirent que c'estoit vn Prince sage & discret, qui craignoit Dieu suiuant les traditions superstitieuses de Mahomet, & qui à la verité auoit beaucoup d'ambition, mais vne ambition de gloire & d'honneur seulement, qui le rendoit si humain envers les Vaincus qu'il se contentoit de les rendre fidelles & soumis, n'exigeant d'eux qu'un mediocre tribut, & les laissant d'ailleurs en toute liberté dans leur pays. Ils le louèrent encore d'une fidelité inuiolable dans les Traitez, de ne manquer iamais à sa parole, & d'estre si accommodant aux Coustumes & à la Religion de ses Suiets & de ses Alliez, qu'il disoit assez souuent qu'il falloit que chacun fist son salut dans la Loy qu'il croyoit la plus sainte. Ce n'est pas là nostre affaire, répondoit-il aux zelez de sa Religion, c'est seulement de dominer sur le temporel, qui certainement nous appartient de plein droit, & à tous ceux qui gardent nostre sainte loy. Ils luy donnerent encore cet honneur assez extraordinaire chez les Barbares, d'estre benin & affable aux Estrangers & de leur donner toute seureté pour passer dans ses terres, pourueu qu'ils eussent vn passeport seellé de son Seau qui estoit en si grand respect dans son Armée, qu'on ne le receuoit qu'à genoux.

Ils ajoutèrent à leur recit qu'il auoit vn soin particulier de se faire instruire, tant par Truchemens que par Explorateurs, de la puissance & des Estats de tous les Princes Chrestiens, qu'il estimoit pardessus tous le Roy de France, & qu'il auoit plusieurs fois témoigné à des François, qu'il auoit grande enuie de le venir visiter avec son Armée, quand il auroit acheué ses projets tant en Hongrie que dans les pays voisins. Ils ne se soucierent pas de le dire à ce grand Prince, & il fit bien voir aussi qu'il estoit encore plus inébranlable qu'ils ne pensoient contre de telles allarmes, *Pleut à Dieu, répartit-il, qu'il se présentât quelque occasion, & qu'il me fût possible de le combattre corps à corps.* Cela luy donna enuie de l'aller chercher luy-mesme iusques dans ses terres pour arrester ses Conquestes, & pour pousser les siennes avec la terreur de son nom dans toute l'étendue de son Empire: & comme la Guerre des Anglois estoit le seul obstacle d'une si glorieuse entreprise, ce fut pour ce sujet là qu'il resolut d'enuoyer en Angleterre Messire *Taupin de Chartemerle*, & autres Personnes de sçauoir & de qualité avec ordre de voir quelles seroient les intentions du Roy Richard. Ce Prince estoit tenu pour deuot & amy de la Paix, & il confirma cette opinion par vne deputation toute pareille qu'il fit aussi-tost à la Cour de France, pour asseurer le Roy que l'année ne se passeroit point qu'il ne fist passer la mer au Duc de Lanclastre son Oncle avec tout pouuoir de traiter de sa part. On eut d'autant plus d'esperance du voyage de ce

Duc, que les Anglois dirent en retournant qu'il auoit vne merueilleuse passion de voir nostre Roy, & qu'il se promettoit tout autre succez d'une conference particuliere avec luy, que de toutes les longueurs mysterieuses qui ne sont que trop ordinaires entre des Ambassadeurs. Année 1391.

CHAPITRE TROISIEME.

- I. *Le Comte d'Armagnac accepte la protection des Florentins & Bolonois, contre le Duc de Milan, & fait assassiner Messire Bernard de la Salle.*
- II. *Il entre en Italie & assiege Alexandrie.*
- III. *Il est défait & pris dans une embuscade.*
- IV. *Sa mort de ses blesseures & son éloge.*
- V. *Florence & Bologne soumises au Duc de Milan.*

Les Florentins & Bolonois ayans en vain imploré le secours de la France pour maintenir leur liberté contre l'inuasion de Galeas Sire de Milan, Comte de Vertus, ils eurent recours au Comte d'Armagnac, à Messire Bernard d'Armagnac son frere, & à Charles Visconte, fils de Messire Barnabo, & dans le peril de se voir assujettis à vn Vsurpateur, ils aymerent mieux promettre leur Seigneurie aux plus grands ennemis de Galeas. Il auoit chassé & desherité ce Charles icy, & vne sienne sœur femme de Bernard d'Armagnac, & comme il auoit violé le droit des gens en la personne de Barnabo leur pere, qui estoit son Oncle, & de plusieurs de ses fils & filles qu'il prit avec luy prisonniers en trahison, il viola encore celuy du sang & de la nature par le poison qui acheua sa perfidie. Ainsi il ne pouuoit auoir de plus grands ennemis que ceux qu'il auoit si mortellement offensés, & ils n'auoient garde de perdre vne si belle occasion de s'en vanger, en acceptant les offres de ces deux peuples. Ils firent vn Corps de sept mille hommes, tant François qu'Anglois, des garnisons de Languedoc & de Gascogne pour entrer en Italie, & le Comte d'Armagnac qui les commandoit employa ses premiers soins à gagner Messire Bernard de la Salle, & à le débaucher du seruiçe de Galeas. C'estoit vn Cheualier vaillant & de grande entreprise, qui auoit commencé sa reputation en Italie par beaucoup d'exploits d'armes, qui l'auoient rendu formidable aux Romains & à tout le party contraire à celuy de Clement qu'il auoit seruy. Il s'estoit depuis attaché au seruiçe du Seigneur de Milan, comme il estoit étranger & originaire de Gascogne, le Comte d'Armagnac ne douta point qu'il ne le pust corrompre; mais quelque proposition qu'il luy fist, & quelques raisons qu'il luy pust apporter pour luy rendre odieux le seruiçe d'un Tyran, il luy fut impossible d'ébranler sa fidelité. C'est ce qui le resolut à le faire perir, & cela luy réussit, par l'adresse qu'il eut de corrompre ceux de sa suite, qui le laisserent donner dans vne embuscade en vn bois qu'il auoit à passer pour aller joindre Galeas, où il fut tué avec trois hommes qui demeurèrent auprez de luy.

Après cette lasche action, que le Comte d'Armagnac pretendoit d'illustrer par d'autres exploits, il entra en Lombardie, & fit d'autant plus d'hostilitez qu'il auoit affaire à vn ennemy apparemment plus foible en hommes, mais en effet plus prudent que luy, qui ayroit mieux abandonner la campagne que de dégarnir ses places; où mesmes il auoit mis plusieurs braues Cheualiers de France, que le Duc d'Orleans son gendre luy auoit enuoyez. Il sçauoit bien que tout le fruit de cette guerre dépendoit de quelque conqueste importante, & c'estoit si bien l'intention du Comte d'Armagnac après auoir mis l'épouuante dans le país, qu'il ne manqua pas de se venir planter deuant Alexandrie, pour en

Année
1391.

faire vne place de retraite. L'entreprise luy sembla d'autant plus facile que le bruit estoit qu'elle estoit mal munie de tous les besoins d'un Siege, & il fut encore plus confirmé dans cette creance par les courses qu'il auoit souuent faites iusques dans les portes de la Ville sans qu'il en sortît personne: mais outre que la milice de cette Nation est de combattre par surprise, de juger de la reputation & de l'honneur des armes par les succez qu'on en reçoit, & de plus esperer de la ruse que de la force, Galeas estoit resolu de l'attacher à quelque Siege de longue haleine, pour le matter & pour auoir le temps de luy dresser quelque partie. Le Comte en pensa tout autrement, il creut que la terreur de ses armes mettroit bien-tost cette ville à sa discretion, & cependant qu'il dressoit son Camp & ses batteries, les Habitans qui craignoient plus sa valeur qu'il n'auoient de confiance en leurs forces, firent vn dessein pour le surprendre, & mandèrent toute nuit aux garnisons voisines, de faire vn petit Corps de leurs meilleures troupes, & de les cacher dans vne vallée couuerte d'arbres, à mille pas de son Camp, pour se seruir de l'occasion qu'ils leur procureroient.

La chose executée comme on l'auoit proposée, ils firent sortir par le droit chemin du Camp cent hommes d'armes des mieux montez, avec promesse de les soustenir, & avec ordre de charger les Gens du Comte avec grand bruit, & particulièrement de donner l'allarme à son quartier pour le faire sortir. Il ne manqua pas aussi-tost, il y accourut tout en desordre avec peu de gens, & voyant les agresseurs en si petit nombre, il s'engagea d'autant plus temerairement à les poursuiure, & ils l'entraînerent facilement dans le lieu de l'embuscade; où ils feignirent de fuir, & qu'ils passerent pour donner signal à ceux de la Ville de les venir secourir. Apres cela ils tournerent teste, ceux de l'embuscade sortirent, qui prirent les hauteurs de la vallée, le Comte & ses gens furent enfermez deuant & derriere, ils se trouuerent en petit nombre contre beaucoup de gens en des lieux inégaux, & se voyans enveloppez de toutes parts, ils firent pour leur reputation ce qui ne pouuoit plus seruir à leur salut, mais la mêlée ne put longtemps durer, le Comte y perdit quatre cens hommes, & luy mesme tout percé de playes demeura prisonnier entre les mains des Lombards pour derniere marque de leur victoire.

Ils le mirent dans vn chariot & le conduisirent vers la Ville, dans l'esperance de le guerir & de le mettre à rançon, mais comme ils luy en proposoient les conditions, il leur dit avec quelque consolation de triompher d'une si mauuaise destinée: *Je sens que ma vie s'épuise avec mon sang, ie me vois aux portes de la mort & j'auray la satisfaction d'échapper à vostre triomphe & de mourir sans estre vaincu*, & en mesme temps ayant pris vn peu d'eau, il expira deuant que d'entrer dans les portes de la ville, en disant *In manus tuas Christe commendo spiritum meum*. Ainsi mourut en Auenturier le vaillant Comte d'Armagnac, qui auoit fait des actions de grand Capitaine en plusieurs contrées de l'Vniuers, qui auoit ioint à l'honneur d'estre issu d'une des plus nobles races, celui d'estre le Seigneur de la Guyenne autant consideré, & qui estoit tenu pour estre également prompt & auantageux de la langue & de la main. Ses gens effrayez de sa perte, perdirent tout courage, ils s'enfuirent de Lombardie, & la mesme action qui dissipa vn si grand armement, decida encore de la liberté des deux Estats de Florence & de Bologne, qui en furent si consternez qu'ils se soumirent au Sire de Milan, apres de si grandes esperances & de si belles apparences d'estre deliurez de la peur de sa Tyrannie.

CHAPITRE QUATRIÈME.

*I. Mort du Comte de Foix & son éloge.**II. Le Roy remet sa succession à un sien Bastard.*

LA Guyenne fit encore vne nouvelle perte en cette mesme année, par la mort du *Comte de Foix*, qui expira le premier iour de l'Hyuer d'une Apoplexie qui le surprit en lavant les mains pour soupper, & qui l'étouffa en vn instant lors qu'on le croyoit plus en santé, & qu'il témoignoit plus d'appetit & de disposition à bien manger. Il estoit aagé de quatre-vingt ans, mais cét accident ne doit pas moins pour cela seruir aux exemples de l'inconstance des choses du monde, & du peu d'assurance qu'on doit auoir en la vie; car il estoit dans vne vieillesse vigoureuse & qui le rendoit encore aussi fort de son corps & de son sens, qu'il excelloit en taille & en bonne mine sur tous les Grands de son Siecle.

Le Roy le regretta fort pour la fidelle affection qu'il auoit toujors témoignée à la France dans toutes les guerres de ses Predecesseurs où il s'estoit signalé: & pour moy ie m'estime obligé dans cette occasion, de dire à la gloire de cét illustre Seigneur ce que i'ay appris de luy-mesme. C'est qu'il rangea par la force de ses armes les Comtes d'Armagnac & autres Grands de ses voisins, qui portoient enuie à sa puissance & à sa reputation, & qu'avec la gloire de les auoir soumis, il fit vn grand Thresor de leurs rançons; qu'il voulut garder comme vn trophée, & qu'il fit sceller en diuers endroits separez d'une Tour imprenable, sur chacun desquels estoit le pourtrait du Vaincu; qu'il prenoit plaisir à montrer aux Estrangers pour faire gloire de ses beaux exploits. Par sa mort, & mesme par la disposition qu'il en auoit faite de son viuant, sa Comté estoit deuoluë au Roy, mais ayant esté supplié par les premiers de sa Cour, d'en vouloir gratifier vn Bastard du Comte, qui estoit vaillant & capable de le bien seruir, il l'accorda si volontiers, qu'il luy abandonna encore tout son argent, ses meubles & ses joyaux, & se contenta de receuoir de luy le serment de fidelité.

CHAPITRE CINQUIÈME.

*I. Le Duc de Bretagne enfraint le Traitté fait par le Roy entre luy & le Connestable de Clisson, & luy fait la guerre.**II. Le Roy les mande en Cour.**III. Et enuoye le Duc de Berry en Bretagne & autres Ambassadeurs.**IV. Le Duc veut emprisonner les Ambassadeurs.**V. Il en est détourné, & vient trouuer le Roy.**VI. Desordre suruenu entre les François & les Bretons.**VII. Le Roy donne Audience au Duc, & juge le differend.*

Toute la France jouissoit en Paix du Benefice de la Treue, il n'y auoit que le Duc de Bretagne qui aymoit mieux demeurer en guerre que d'executer l'Arrest donné par le Roy sur les differends qu'il auoit eus avec le Connestable de *Clisson*, en payant l'argent auquel il estoit condamné enuers luy, & rendant les trois Places qu'il detenoit à *Jean de Bretagne* gendre du Connestable. Le Roy ne luy auoit pas seulement escrit, il auoit député exprez en Bretagne

Année
1396.

pour le fommer de ses promesses & de son obeïssance ; mais comme il estoit moins curieux de son honneur que de ses interests , il promettoit toujours , & cependant il entretenoit la guerre , qui dura plus d'un an. Le Connestable de son costé se deffendoit , & comme la haine estoit forte entr'eux , cette guerre estoit fort cruelle , & la Bretagne alloit estre dans le dernier embrasement ; si le Roy n'eust enfin resolu d'employer son autorité ou ses forces pour la terminer.

Les Sires de *la Riviere* & de *Nouiant* , qui estoient les premieres Personnes du Conseil , & qui preuoyoient que cette affaire pourroit auoir de grandes suites , voulurent qu'elle fut traitée en pleine Assemblée de tous les Princes du Sang. Ils conseillèrent au Roy d'y mander les Ducs de Berry & de Bourgogne ses Oncles , qui s'y trouuerent. On resolut d'enuoyer faire commandement aux deux parties de cesser tous actes d'hostilité , & leur donner iour à comparoistre en personne deuant le Roy tenant son Parlement , où leurs differends seroient reglez ; & afin qu'ils fussent plus disposcz à obeïr , sa Majesté s'auança iusques à Tours. Elle y arriua la veille de la saint Martin d'Hyuer , & pour d'autant plus haster le voyage du Duc , elle luy enuoya le Duc de Berry son Oncle avec autres Seigneurs & quelques Escuyers & Secretaires , qui eurent charge de l'informer de ses intentions. Le Duc qui aymoit plus le Duc de Berry qu'aucun autre Prince du Sang , fut bien joyeux de son arriuée , il alla au deuant de luy à trois lieues de Nantes dans vn vaisseau avec vn grand cortege de Noblesse , sur la Riviere de Loire qui vient perdre ses eauës & son nom dans l'entrée de son país , & il luy fit tout ce qui se peut imaginer de grande chere & de riches presens.

Tous les premiers iours de cette entreueuë se passerent en festins & en diuertissemens , & cependant le Duc de Berry afin de rendre l'ouuerture de sa legation plus solemnelle , escriuit à tous les Seigneurs de Bretagne pour s'y rendre , & pour estre témoins de ce qu'il auoit à dire. Le iour venu il leur fit vn grand discours , mais comme il se peut reduire en peu de mots , ie me contenteray d'en rapporter les principaux articles , qui furent : Que le Roy trouuoit mauuais que le Duc de Bretagne battît monnoye , & qu'en receuant les hommages de ses Vassaux , il les obligeât de jurer qu'ils le seruiroient enuers & contre tous , sans excepter sa Personne & son Estat. Mais qu'il se tenoit encore offensé qu'il fist la guerre sans sujet à son Connestable , & qu'il detint injustement les Villes de Messire Iean de Bretagne , (Comte de Penthieure.) Il accompagna ce qu'il dit de tant de forces & de raisons , que toute l'Assemblée en demeura fort satisfaite ; il n'y eut que le Duc qu'il ne put emouoir , & qui ne defera ny à ses remontrances ny au conseil de ses Barons. L'assurance qu'il auoit sur l'appuy des Anglois , qui le gouuernoient absolument , à ce que l'on disoit , luy faisoit mépriser tout ce qu'on luy disoit de la colere du Roy & de sa vengeance ; & son orgueil & sa perfidie monterent iusques-là , qu'il auoit resolu d'arrester les Ambassadeurs qui auoient accompagné le Duc de Berry. Le bruit en courut long-temps auparauant qu'on en voulut rien croire , mais il se rendit si certain , qu'il n'y en eut aucun d'entr'eux qui en doutât , & qui ne redoutât par consequent la fureur d'un homme capable des dernieres extremitez , puis qu'il auoit osé former ce dessein , & donné ses ordres à des satellites pour l'executer.

I'ay appris de quelques-vns de ces Ambassadeurs , qu'il n'y en eut pas vn qui n'eut voulu estre chez soy , & que la seule prudence de Messire Pierre de Navarre les deliura de ce peril. Aussi-tost qu'il en eut l'aduis , il courut le porter à la Duchesse de Bretagne sa sœur , il luy fit voir la honte d'une si haute trahison , & en exagera si bien tous les inconueniens , qu'il l'obligea de faire tous ses efforts pour en détourner son mary , & pour le disposer à aller trouuer le Roy. La Duchesse qui estoit Cousine du Roy , & qui aymoit la France , ne se soucia pas de garder aucune grauité dans cette occasion , elle courut tout en desordre comme pour aller esteindre vn grand embrasement , & quoy qu'elle fût toute preste d'accoucher , elle prit ses enfans entre ses bras , & vint sur le soir avec peu de fuite dans la Chambre de ce Prince. I'ay sceu de bonne part qu'elle se jetta à ses pieds , & qu'elle le conjura par ses larmes & par l'innocente jeunesse de ces
jeunes

jeunes Princes qu'il alloit exposer à toutes les reuolutions d'une guerre aussi injuste qu'inegale, de rompre ce malheureux dessein. Elle luy en reuela tout le secret, elle en declara mesme les pernicieux auteurs, & le supplia de reconnoistre sa faute, & de ne pas faire des ennemis irreconciliables, du Roy & des Princes de son Sang, dont la protection & les bonnes graces deuoient estre la seule esperance d'elle & de ses Enfans apres sa mort pour les maintenir en possession de son Estat.

Année
1391.

Les prieres de la Duchesse eurent l'effet qu'elle s'en estoit proposé, si le Duc ne changea de cœur, il changea de conseil, il reuoqua ses Orâres, & ayant dés l'heure mesme mandé les Ambassadeurs pour les rassurer, il les pria de se rendre le lendemain dans la grande Eglise de la Ville, pour entendre sa réponse, & pour estre témoins du respect qu'il portoit aux volontez du Roy. Il continua dans les sentimens que cette bonne Princesse luy auoit inspirez, & il dit à l'Assemblée en presence du Duc de Berry, qu'il soumettoit volontiers sa personne & ses biens à l'obeissance qu'il deuoit à sa Majesté, & que dans peu de temps il se rendroit auprez d'elle comme il luy auoit commandé. C'est ce qu'il fit en diligence, & il vint à Tours avec vne suite de six cens Hommes d'armes d'élite, tous Cheualiers & Escuyers de la principale Noblesse de son païs, à la teste desquels le Duc de Bourgogne qui auoit épousé sa Cousine, le vint recevoir pour le conduire au logis qui luy auoit esté préparé, & où il eut ordre d'attendre que le Roy le mandât.

Pendant il fut visité de tous les Grands de la Cour, & toutes les choses sembloient rendre à vne parfaite intelligence de toutes parts, quand il arriua vn accident qui fit apprehender de nouveaux desordres. Quelques François prirent querelle en vn jeu de paume contre les Bretons, & comme la difference de la langue, rendoit la chose plus difficile à accommoder, ils en vinrent aux prises dans la Ruë, où vn soldat indiscret jetta de la bouë contre les Armes du Duc qui estoient sur la porte de sa maison. Le bruit s'en répandit aussi-tost chez tous les Bretons, qui sont assez naturellement querelleux & chauds à la vengeance, ils prirent les armes, ils accoururent, & il en fut arriué vn grand malheur, si le Roy n'y eut interposé son autorité. Il y enuoya le Duc d'Orleans son Frere, & le Comte d'Eu, son Cousin, ils firent en sorte de faire mettre bas les armes, ils donnerent ordre de faire bonne garde de nuit pour empescher quelque nouvelle émeute, & le lendemain le Roy informé de l'affaire, fit justice au Duc & l'appaisa.

Après cela il luy donna Audience au commencement du mois de Ianvier, & alors le Duc accompagné de sa Noblesse se presenta deuant son Throsne, & fit plusieurs reuerences le genoüil en terre auparauant que de l'aborder. Le Roy le releua, luy tendit la main, & le receut avec honneur; il l'entretint longtemps fort doucement sur les affaires dont on deuoit traiter, & i'ay sçeu de ceux qui dresserent les articles, qu'il fut parlé de tout ce que le Duc de Berry luy auoit esté proposer, sur quoy il y eut plusieurs Conseils, & que par l'entremise de quelques personnes pacifiques & bien intentionnées, il se soumit à tout ce qui plairroit à sa Majesté. Ensuite de cela les parties comparurent en personne au Conseil du Roy, le Duc d'un costé, & le Connestable de Clifson & Messire Jean de Bretagne, son gendre de l'autre, & aussi-tost le Chancelier prenant la parole representa que le Roy n'ayant point de plus grande passion que celle d'entretenir tous ses Subiets en Paix, il souhaittoit si particulièrement celle de la Bretagne & des Personnes interessées au differend qui estoit à regler, qu'il leur ordonnoit de quitter toute là haine qui estoit entr'eux, & de rentrer en leur ancienne amitié. Il adiousta pour conclusion qu'en confirmant le jugement déjà rendu par le Roy, & qui n'auoit point esté executé, que le Duc eust à payer au Sire de Clifson le restant des cent mille francs d'or à quoy il auoit esté condamné, & qu'il rendît à Messire Jean de Bretagne Comte de Penthièvre, les Places qu'il auoit iusques alors injustement occupées sur luy; à la Charge toutefois de luy en faire l'hommage qu'il luy deuoit comme vassal de son Duché.

Dd

Année
1391.

CHAPITRE SIXIÈME.

- I. *Naissance de Charles Dauphin fils du Roy, baptizé à saint Paul.*
- II. *Arriuée en France du Duc de Lanclastre pour la Paix.*
- III. *Le Roy va à Amiens, où il luy donne Audience.*
- IV. *Festin fait par le Roy au Duc.*
- V. *Treues accordées entre les deux Couronnes.*

LE Mardy sixième iour de Février au point du iour, le Roy estant en son Hostel de saint Paul à Paris, la Reyne Isabel sa femme y accoucha heureusement d'un fils, & pour d'autant plus réiouir toute la Ville par la surprise d'une si joyeuse nouvelle, on fit aussi-tost sonner toutes les Cloches. On enuoya aussi en grande diligence des Courriers par tout le Royaume, mais quoy qu'ils fussent également bien receus dans les Prouinces & dans les Villes, celle de Paris donna les plus grands témoignages de sa réjouissance. On alluma des flambeaux aux fenestres pour le reste de la nuit, on fit des feux aux carrefours, on y dressa des tables pour regaler tous les passans de Vin & de Confitures, on ne vid par tout que danses & jeux, toutes les ruës retentissoient de concerts & de chansons à la louange du Roy, & il n'y eut point de famille qui par emulation ne tâchât de l'emporter sur les autres, & de faire paroistre plus d'affection; les Dames & Damoiselles conuiant & seruant elles-mesmes à boire & à manger avec toutes sortes de bonne grace & de ciuilité. Le Ieudy ensuiuant, l'enfant fut porté en l'Eglise Parrochiale de saint Paul avec vn grand nombre de flambeaux, & fut baptizé par l'Archeuesque de Sens, qui l'attendoit auprez des Fonds avec dix autres Prelats reuestus de leurs habits Pontificaux pour rendre la ceremonie plus auguste. Tous les grands Seigneurs & Dames de la Cour s'y trouuerent, Louis de Sancerre, & Iean le Maingre dit *Boucicaut* Mareschaux de France, porterent la Salliere & le Cierge, & les Parrains & Marraine furent, Philippe Duc de Bourgogne, Charles de la Riviere Comte de Dampmartin, & Blanche de France, Duchesse Douairiere d'Orleans.

Quelque temps apres le Roy vint faire ses deuotions à saint Denis le iour de la Dedicace de l'Eglise, & ayant eu aduis de l'arriuée du Duc de Lanclastre à Calais, il l'enuoya receuoir par le Duc de Bourgogne, prit congé des Bienheureux Martyrs, & se disposa aussi-tost pour luy aller donner Audience à Amiens. Le Duc de Lanclastre estoit suiuy de mille hommes, tant Cheualiers & Escuyers, que Personnes Ecclesiastiques, tous fort lestes & en bel ordre, qui luy auoient esté donnez pour faire voir la magnificence de la Cour d'Angleterre, mais cela seruit dauantage à faire admirer la pompe de celle de France, & la merueilleuse liberalité du Roy, qui leur fit de riches presens & les regala si somptueusement, que la dépense de leurs tables montoit par iour à plus de cinq cens liures parisis. Le Roy voulut encore pour garder plus d'ordre en leur reception à Amiens, que la Ville fût partagée entre les François & les Estrangers, & afin que les logemens fussent mieux marquez, & que chacun reconnût mieux sa maison, il ordonna que leurs Armes fussent peintes & arborées sur toutes les portes.

Après auoir ainsi réglé toutes choses, le Roy reuint encore à saint Denis vers la my-Caresme, & de là prit le chemin de Picardie, & passa la Feste de l'Annonciation à Corbie, où l'Euesque de saint André en Escosse celebra la Messe: Il y attendit aussi des nouvelles des Anglois, & ayant appris qu'ils se mettoient en chemin pour Amiens, il en sortit à grand triomphe par la porte de Paris, afin

d'y arriuer en mesme temps. Premièrement marcherent grand nombre de Compagnies de gendarmes & d'Infanterie, & apres suiuoient à la teste de toute la jeune Noblesse de la Cour que commandoient Messire Renaut *de Roye*, & Messire Renaut *de Trie*. Au troisieme rang parurent les Cheualiers au nombre de plus de deux mille, suiuis des Herauts d'Armes & des Trompettes, & autres instrumens guerriers. Au quatrieme estoient les Escuyers destinez à la garde du Corps du Roy, qui passerent deux à deux en entrant dans la Ville, & ceux-cy portoient les manteaux, les gands, & generalement toutes les autres pieces exterieures d'habillement ou de parade, appartenans à la personne de sa Majesté. Apres eux marcherent, les Marechaux, l'Admiral & le Conestable, puis Iean Comte *de Neuers*, fils du Duc de Bourgogne, Cousin germain du Roy, & Louis de *Bauiere*, Frere de la Reyne qui n'estoient point encore Cheualiers. Le Roy seul suiuoit immediatement apres, & ensuite le Roy *d'Armenie*, les Oncles de sa Majesté, les autres Princes du Sang, tous deux à deux, & vingt-deux Prelats avec vne grande foule de peuple.

Année
1391.

Le Duc de Lanclastre approchoit en mesme temps, c'est pourquoy le Roy se depécha de manger vn morceau, & luy enuoya au deuant les Ducs de Berry & de Bourgogne, qui l'attendirent quelque temps deuers la Iustice de la Ville; d'où ils le laisserent venir avec sa suite, qui estoit plus considerable par le nombre que par l'éclat des habits, qui n'estoient pour la pluspart que d'une simple étoffe de verd brun; soit qu'ils le fissent pour montrer qu'ils ne faisoient pas grand cas de la magnificence de nos François, ou parce qu'ils portoient le deuil de la Comtesse de saint Paul, que le Duc de Lanclastre son Oncle n'auoit point encore quitté. Les Ducs de Berry & de Bourgogne l'embrasserent & le baisèrent de grande amitié, & apres tous leurs complimens, ils le mirent entr'eux pour le conduire à son appartement; mais il protesta qu'il n'y entreroit point qu'il n'eût rendu ses premiers deuoirs au Roy. Peut-estre qu'il le croyoit surprendre, pour euiter les ceremonies d'une premiere entreueüe; neantmoins il l'y trouua tout préparé dans la Salle de l'Euesché, sous vn beau Daiz, & reuestu de ses habits Royaux, au milieu des Ducs *d'Orleans*, & de *Bourbon*, & des autres Princes & Seigneurs de la Cour, qui estoient curieux de voir de quelle maniere & de quel air il aborderoit sa Majesté.

En entrant en cette Salle avec les Princes qui le conduisoient, il mit d'abord le genoüil en terre, & apres auoir reitéré la mesme reuerence au milieu de la Salle, le Roy se leua & l'attendit de pied ferme sur le premier degré du Throsne, où il fit vne troisieme genuflexion, & où le Roy le salua aussi, le prit par la main & le receut d'un visage fort gay avec vn compliment à la verité fort petit, mais fort obligeant. Soyez, luy dit-il, le tres-bien venu dans ce Royaume, où il y a long-temps que nous vous attendons, & croyez que nous auons beaucoup de joye de vous y receuoir. Le Duc d'Orleans le prit ensuite, & le mena dans sa Chambre, où ils firent Collation. Le lendemain le Roy traitta les Anglois en leur particulier, & fit seoir les premiers sous son Daiz, le Duc de Lanclastre & vn Euesque, auprez desquels prirent place de costé & d'autre les Comtes de *Rutland* & de *Hoqueston*. Les Ducs d'Orleans & de Bourbon seruirent sur la table avec les plus grands Officiers de la Maison, & le Roy, pour dauantage honorer la Feste, prit vne robe toute d'or, de perles & de pierreries d'un prix inestimable; avec laquelle il receut apres disner le salut de tous les nobles Anglois de cette grande Ambassade. Il les caressa tous selon leur qualité, il leur fit des presens à proportion de leur merite, & les Duc d'Orleans, de Berry & de Bourgogne, en firent autant de leur part, avec beaucoup de magnificence & de ciuilité.

Après cela le Roy tint son Conseil, & donna Audience au Duc, qui fut continuée l'espace de quelques iours, & voicy les propositions qu'il fit & sur lesquelles il insista tousiours, comme i'ay sceu de ceux de la Compagnie. Il demanda le reste de la rançon du Roy Iean, qui montoit à plus d'un million, & qu'on rendît au Roy d'Angleterre, le Comté de Champagne, & toute la

D d ij

Année 1391. Guyenne avec ses dépendances, qu'il étendoit iusques aux portes d'Orleans, avec le Comté de Ponthieu. L'impossibilité d'y satisfaire consuma beaucoup de temps, & enfin pour luy répondre selon la qualité de sa demande, le Chancelier dit pour le Roy qu'il ne dénioit rien de ses pretensions, mais qu'il ne les pouvoit accorder qu'à des conditions qu'il estimoit autant raisonnables. C'estoit qu'on rendit donc premierement le Roy Iean & tous les Ostages qui depuis sa prise, & peut estre par la faute des Anglois estoient morts en leur país, & qu'on fist raison des hostilitéz, & de tant de courses & de brigandages qu'ils auoient fait en France, qui montoient bien aussi pour le moins à vn million, & qu'apres cela on compenseroit de part & d'autre, argent pour argent, & dommage pour dommage.

Ainsi on s'amusa sciemment à perdre du temps apres des differends qui n'estoient point accommodables, iusques à ce qu'enfin le Duc de Lanclastre, qui s'en vouloit aller, dit qu'il ne pouvoit rien conclure qu'il n'eust fait son rapport de bouche au Roy d'Angleterre : & pour tout fruit d'une Conference si solemnelle, l'on conclud vne Treue de la Feste de saint Michel en vn an, pendant laquelle on trauailleroit serieusement à la Paix des deux Royaumes.

Fin du vnzième Liure.



TABLE CHRONOLOGIQUE POUR L'ANNEE 1392.

De Nostre Seigneur	} 1392.	Charles VI. en France. 12.
		Richard II. en Angleterre. 15.
Du Schisme.	} 14.	Henry en Espagne, autrement Castille & Leon, 3.
		Iean I. en Arragon. 5.
Des pretendus Papes	} Boniface IX. à Rome. 4. Clement VII. en Avignon. 14.	Iean en Portugal. 7.
		Charles III. en Navarre. 7.
De la vacance de l'Empire d'Occident en Allemagne. 14.	} Wencslas de Luxembourg Roy de Bohême, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. élu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.	Sigismond de Luxembourg dit de Bohême en Hongrie. 8.
		Iagellon en Pologne. 7.
ANNE'ES } Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.	} & non reconnu pour Empereur.	Louis Duc d'Anjou en Sicile. 7.
		Ladislas d'Anjou dit de Duras usurpateur du Royaume. 8.
		Marguerite Regnante en Dannemarck & Suede avec Eric son neveu. 6.
		Robert Stuart III. du nom en Escosse. 4.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Etat, & Favoris de la Cour de France.

Louis de France Duc de Touraine, fait Duc d'Orleans, le 4. de Juin, frere du Roy.

Iean de France, Duc de Berry, & Philippe le Hardy Duc de Bourgogne. } Oncles du Roy, gouvernans le Royaume à cause de la deméce. } Princes du Sang.

Pierre Comte d'Alençon. Charles d'Evieux Roy de Navarre 3. du nom. }
Louis Duc de Bourbon, oncle maternel du Roy, & grand Chambrier de France.

Iean de Bourbon, Comte de la Marche & de Vendosme, Ancestre de nos Roys.

Iean, dit de Montfort, Duc de Bretagne.

Oliuier, Sire de Clifson, Connestable de France, destitué, & Philippe d'Artois Comte d'Eu, mis en sa place.

Arnaud de Corbie, Chancelier de France.

Louis de Sancerre, Seigneur de Charenton.

Iean sire de Rieux & de Rochefort.

Iean le Maingre dit Boucicaut.

Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, Admiral.

Moradas sire de Rouville, Lieutenant des Maréchaux en Normandie avec Iean d'Aurichier.

Guillaume Paynel de S. Hambuye, Iean Sire de la Ferté-Fresnel, & Herué de Mauny, Capitaines Generaux en Normandie

Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, Capitaine General de Flandres.

Lancelot de Longuilliers, son Lieutenant.

Guichard Dauphin, grand Maître des Arbalétriers.

Guy Sire de Cousan & de la Perriere, grand Maître de France.

Arnaut Amenion, sire d'Albret, grand Chambellan

Enguerran Sire de Coucy, grand Bouteiller de France.

Louis de Giac Grand Eschançon.

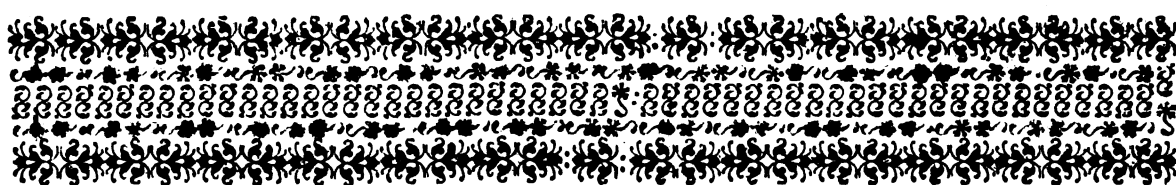
Raoul Sire de Raineual, grand Panetier.

Le Sire d'Yury, Cheualier trenchant.

Guillaume Chastelain de Beauvais, Duc de France.

Charles Sire de Sauoisy, Grand Maître d'Hostel de la Reyne.

} Marechaux
de France.



HISTOIRE

DV REGNE

DE CHARLES VI.

ROY DE FRANCE.

LIVRE DOVZIESME.

CHAPITRE PREMIER.

- I. *Messire Pierre de Craon, Seigneur de la Ferté Bernard & de Sablé disgracié de la Cour.*
- II. *En accuse le Connestable de Clisson & le veut faire assassiner à Paris.*
- III. *Le Connestable blessé perilleusement, Pierre de Craon poursuivy.*
- IV. *Ses biens confisquezz & donnezz au Duc d'Orleans & aux Celestins.*
- V. *L'Admiral de France mal-traite la femme & la fille de Pierre de Craon.*

Année
1392.



Ette Tréue donna du repos au Royaume, mais la Cour qui n'a iamais de Paix, fut incontinent troublée par vn nouveau differend entre le Connestable de Clisson & Messire Pierre de Craon, grand Seigneur de la Cour, qui auoit l'honneur d'estre considéré par le Roy, tant pour la Noblesse de son Sang qui le faisoit traiter de Cousin de sa Majesté, que pour les belles qualitez de son esprit. Il luy arriua malheureusement de tomber dans la disgrace du Duc d'Orleans, & quoy qu'il n'y eût point de sa faute, s'il est vray qu'il ne l'offensa que pour l'auoir blasmé en confidence, d'estre trop enclin à se seruir d'art magique, & à fauoriser les superstitions des Magiciens qui faisoient des charmes & des malefices avec des ossements de Trépassé, la suitte en fut aussi funeste que son intention estoit sainte, par le regret qu'il eut de se voir chassé de la Cour. Il resolut de se vanger du Connestable, qu'il sçeut y auoir beaucoup contribué, & pour accomplir les menaces qu'il luy auoit faites de le faire perir, il luy dressa vne embuscade avec vingt de ses Complices, qu'il cacha dans la maison qu'il auoit auprez de l'Hostel de S.

Pol, iusques au quatorzième de Iuin, iour du S. Sacrement, que l'occasion se presenta de satisfaire à sa fureur.

Année

Le Connestable sortant de l'Hostel de S. Pol sans se deffier de rien, apres le soupper du Roy, ces Assassins l'investirent aussi-tost, & le chargerent de telle furie, que de tous les gens qu'il auoit avec luy, il n'y en eut qu'un qui demeura ferme pour l'assister & pour seconder la valeur qu'il fit paroistre dans cette extremite. Il se deffendit avec tout ce qu'il put de courage & d'adresse, il souffrit quelques coups de pointe avec la cuirasse qu'il portoit cachée sous son habit, il en para d'autres avec sa petite épée, qui eussent esté mortels; mais il ne put eiter un grand coup d'estramacon sur la teste qui l'abbarit de son cheual à terre, d'où il tâcha à gagner vne maison voisine qu'il ne put si-tost atteindre qu'il ne receut trois grandes blessures par derriere. Celuy qui le blessa creut l'auoir tué, il montra son épée toute sanglante à Pierre de Craon, il l'assura qu'il l'auoit percé de part en part, & quoy que l'action fût trop vilaine à un Homme de cette qualité pour s'en réjouir, il ne laissa pas d'en témoigner vne parfaite ioye, & croyant l'entreprise acheuée il dit à ces Assassins, s'en est fait retirons nous, & ils s'enfuirent tous.

1392.

La dignité de Connestable avec l'éloge de principal Deffenseur de l'Estat ayant deu garentir la premiere Personne du Royaume de l'insulte d'un particulier, le Roy receut la nouvelle de cette iniure comme du plus signalé attentat qu'on pût faire à son autorité. Il resolut de s'en vanger de mesme, tant pour satisfaire la Majesté lezée que pour arrester le cours de pareilles violences par l'exemple d'une seuerie Iustice, il le promit au Sire de Clifson qu'il alla visiter, & enuoya en toute diligence apres Pierre de Craon & ses Complices, qu'il apprit auoir passé la Riuiere de Seine, & coupé la corde de tous les bacs pour oster tout moyen de les poursuiure. On ne laissa pas d'en prendre trois qu'il fit décapiter, & en mesme temps il fit faire le procez par contumace à Messire Pierre de Craon, dont tous les biens tant meubles qu'immeubles furent confisquez, & les maisons qu'il auoit à Paris rasées. La plus belle estoit celle qu'il habitoit en la Rue S. Antoine, dont il donna la demolition à quelques vns de la Cour, & sur l'aduis qu'il eut, & qui fut confirmé par les ossemens qu'on rencontra dans les ruines, que cec Hostel estoit basti sur l'ancien emplacement du Cimetiere de la Parroisse de S. Iean, il en rendit le fonds à l'Eglise.

Sa belle & forte maison de Porchefontaine, à quatre lieuës de Paris, fut traitée de mesme, & le reuenu avec toutes ses dependances donné au Duc d'Orleans, qui depuis en fit present aux Celestins de Paris, pour la fondation de la Chappelle qu'il fit bastir en leur Conuent dont il sera parlé autre part. Le mesme Duc eut encore par confiscation sa terre de la Ferté Bernard, dont les meubles furent exceptez, qu'on appliqua au Thresor du Roy, & la commission fut donnée à Messire Iean de Vienne Admiral de France, de s'en saisir & d'en faire faire la description. Comme c'estoit le lieu de la demeure ordinaire de Messire Pierre de Craon, il y trouua des richesses immenses tant en meubles qu'en argent qui monterent à plus de quarante mille écus d'or; mais on le blasma d'auoir abusé de son pouuoir à l'égard de la femme de l'accusé (*Ieanne de Chastillon Dame de Rosoy*) & de sa fille vnique, qui estoit vne fort belle Damoiselle. Leur malheur & leur innocence ne purent fléchir sa rigueur, il les chassa de leur maison avec indignité comme de miserables payannes, & les mit presqu'en chemise, sans épargner ny l'honneur du sexe, ny sa reputation particuliere, qui perdit beaucoup de son éclat auprez de tous les Nobles du Royaume.

Année
1392.

CHAPITRE SECOND.

- I. *Le Roy mande au Duc de Bretagne qu'il luy remette Pierre de Craon qui s'estoit retiré auprez de luy.*
- II. *Le Duc nie qu'il soit en son pays, les Ministres du Roy l'accusent de complicité, & poussent le Roy à luy faire la Guerre.*
- III. *Les Oncles du Roy mal-contens des Ministres qui abusoient de leur autorité.*
- IV. *Leurs entreprises sur le Clergé, contre lequel ils souleuent les Ordres Mandians.*
- V. *L'Vniuersité se ioint au Clergé & en fait ses remonstrances.*

Quelque rigueur qu'on apportât au procez de Messire Pierre de Craon & de ses Complices, on garda toutes les formes de la Iustice, on les cita à son de trompe par toutes les Villes du Royaume, & le Roy ayant eu auis qu'il s'estoit retiré en Bretagne pour éviter le suplice qu'il meritoit, il écriuit au Duc qu'il eût à le luy mettre entre les mains, sur peine de crime de leze-Majesté. On tenoit publiquement pour vray qu'il s'estoit refugié auprez de ce Prince, qui estoit son Cousin & son Amy, aussi ne le nia-il pas, & confessa-il qu'il l'auoit veu, & mesme bien receu depuis cette action; mais qu'il auoit peu resté à sa Cour, qu'il estoit fort de son pays, & qu'il ne pouuoit dire où il pouuoit estre allé. Cette réponse satisfit d'autant moins le Roy qu'il croyoit que le Duc estoit de l'intelligence de cet assassinat, & c'estoit aussi la pensée du Connestable, qui cependant estoit guery de ses playes, & qui sollicitoit puissamment sa Majesté de luy faire Iustice & de vanger son autorité violée en sa personne. On tint vn grand Conseil pour cela, & comme Messire Bureau de la Riviere & Messire Jean le Mercier, lors Seigneur de Nouiant, partageoient tout le credit de la Cour avec ce Connestable, ils furent dans le mesme interest, & leur aduis fut que le Roy marchât contre le Duc avec toutes ses forces, qu'il fist monter à cheual tous les Nobles du Royaume, & qu'il mandât ses Oncles pour le venir seruir en personne avec tous leurs Vassaux.

L'obeissance qu'ils deuoient au Roy les obligea de receuoir ses ordres & de les executer, mais ce ne fut pas sans trouuer étrange qu'on eût deliberé d'une affaire de cette importance sans prendre leurs auis, ny sans témoigner leur ressentiment contre l'autorité que ses Ministres auoient empietée. Il est vray qu'elle estoit si grande, qu'ils dispoient à leur gré de la volonté du Roy & de toutes les affaires de son Royaume, & l'union qu'ils auoient contractée entr'eux rendoit leur établissement si assuré, qu'ils ne croyoient pas que personne pût entreprendre de les ébranler avec l'auantage qu'ils auoient, d'auoir remply de leurs Creatures toutes les grandes Charges & tous les emplois du Conseil & des Finances. C'estoit la seule voye pour estre quelque chose à la Cour, & comme ils estoient les maistres des graces, ils s'estoient tellement enrichis par dons, & par pensions, que non seulement ils égaloient en biens & en grandes terres toutes les anciennes Puissances du Royaume, mais qu'ils en ternissoient l'éclat par leurs dépenses excessiues, & par la magnificence de leurs Palais & de leurs Chasteaux. Enfin comme la modestie est en grand danger parmy l'accablement des richesses & des honneurs, ils méprisoient d'autant plus insolentement toutes les Personnes de la premiere qualité, qu'ils croyoient estre maistres de la fortune & qu'ils la croyoient plutôt leur Captiue que leur Maistresse; mais ils apprirent à leurs dépens,

qu'il n'y a point de fondemens assez solides pour les bastimens qu'on éleue trop haut, & qu'il n'y a rien de si prez de sa cheute que ce qui est trop eleué. Année

Toute la France fléchissant sous l'autorité de ces trois redoutables Fauoris, ils ne se contenterent pas d'auoir le peuple à leur misericorde, ils porterent leurs desseins iusques sur les Priuileges du Clergé, & comme ses interests estoient trahis par ceux qui les auroient deu defendre, s'ils n'eussent eu plus d'ambition que d'honneur, on cherchoit tous les moyens de les annuller, sous pretexte d'étrentre les droits du Roy & des Seigneurs temporels. On disoit publiquement dans les Conseils, que le grand Constantin n'auoit pû ceder au Pape S. Syluestre la temporalité de la Ville de Rome, on trouuoit à redire que des Ecclesiastiques fussent en possession de faire Iustice des criminels, dont la punition ne deuoit appartenir qu'aux Roys & aux Princes. Enfin, on traitoit d'abus & d'attentat, le Priuilege de la Clericature qu'on accordoit à des gens sans lettres, pour donner droit aux Iuges Ecclesiastiques d'attirer deuant eux au preiudice des Seigneurs, les personnes laïques, qu'ils condamnoient souuent à l'amende à la Requête des Clercs.

Toutes ces belles propositions estoient appuyées par quelques Docteurs de l'Ordre des Mandians, qui estoient plus interessez à la destruction & à la ruine qu'au maintien de la Hierarchie, & qui faisoient leur Cour aux dépens d'une cause où ils n'auoient aucune part. Mais on vouloit seulement vne apparence de droit pour mettre la faux dans la moisson de l'Eglise, & l'on commença par la Normandie; où l'on manda aux Iuges seculiers de mettre le resultat du Conseil à execution contre les Euesques, & de condamner à de grosses amendes tous ceux qui reclameroient contre la nouveauté de cette entreprise. On ne croyoit pas sans raison que c'estoit fait des Priuileges du Clergé, mais comme on entreprit en mesme temps de sapper aussi tous ceux de l'Vniuersité, dont on ne vouloit plus reconnoistre la Iurisdiction, & dont on commençoit à contraindre les Supposts aux exactions & aux charges publiques, il se fit vne grande Assemblée vers la Feste de la Trinité; où il fut resolu de ioindre aux interests particuliers de ce grand Corps, ceux du Clergé dont il faisoit partie, & dont la deffense luy seroit aussi glorieuse que le sujet en estoit specieux, pour faire voir le desordre du Gouvernement.

Toute la difficulté des Docteurs, fut d'aborder le Roy pour faire leurs remonstrances, ils ne purent pas mesmes obtenir qu'on leur fist aucun droit sur la copie qu'ils produisirent de tous leurs Priuileges, & cela les irrita de telle sorte qu'ils firent cesser tous les arts & toutes les études dans la ville de Paris, d'où il sortit grand nombre d'Estrangers de toutes Nations. Ils reconnurent depuis que les interests des Lettres faisoient les moindres soins du Cabinet, & que toute leur affaire dépendoit d'une audience de sa Majesté; c'est pourquoy s'estans assemblez le quinziesme de Iuillet, ils resolurent vne deputation du Recteur & de vingt des plus considerables de leur Corps qui furent trouuer le Roy à saint Germain, sous pretexte de le complimenter sur le prochain voyage. Mais quelque instance qu'ils fissent pour estre admis à l'audience, elle leur fut refusée d'abord par le conseil de quelques mauuais esprits puissans à mal faire; & les gens de bien eurent beaucoup de peine à rompre cette intrigue. Quelques Seigneurs en suplierent le Roy à genoux iusques à cinq fois, & comme ils commençoient à luy faire connoistre qu'il se faisoit tort de refuser les deuoirs de cette celebre Compagnie, ceux qui l'en auoient détourné en voulurent auoir l'honneur. Messire Bureau de la Riviere, le Connestable, & le Seigneur de Nouiant, qui auoient plûtoist changé de Conseil que d'inclination, se rendirent leurs principaux Intercesseurs pour estre Maistres de la deputation & pour auoir la gloire du succez qu'elle auroit: & pour cette raison ils conduisirent la chose de telle sorte, que le Docteur qui portoit la parole, n'y eut aucune part. Ils estoient bien auertis, qu'on auoit fort curieusement recherché l'origine & discuté les droits de l'autorité Royale sur le Clergé, & comme ils craignoient que des gens plus entiers sur la formalité des

— passages, que flexibles & ployans aux vsages de la Cour, ne laschassent quelque chose de trauers au prejudice des droits du Roy & de la conduite des Ministres, Année 1392. l'Orateur n'eut pas si-tost ouuert la bouche, que le Chancelier se leua pour parler tant de coups de canons. Le Roy, leur dit-il, est assez informé du sujet qui vous ameine, il vous veut épargner la peine de demander ce qu'il vous auroit déjà liberalement accordé, s'il auoit esté plûtoist informé de vos Priuileges. Apres cela le Roy leur fit vne douce reprimende d'auoir si long-temps cessé leurs exercices, il leur ordonna d'aller continuer leurs leçons, ils le promirent de grand cœur, & s'en retournerent fort satisfaits.

CHAPITRE TROISIEME.

- I. *Le Roy marche en armes contre le Duc de Bretagne.*
- II. *Il rend le Gouvernement de Languedoc au Duc de Berry.*
- III. *Presages de la maladie mal-heureuse qui arriua au Roy.*
- IV. *Il entre en fureur & tuë quelques Seigneurs de sa suite.*
- V. *Le Duc de Bourgogne commence à declarer sa haine contre le Sire de la Riviere.*

LE Roy continuant avec chaleur les grands aprests qu'il faisoit contre le Duc de Bretagne, il se mit en chemin, & séjourna quelque temps avec impatience en la Ville du Mans, pour attendre les Ducs de Berry & de Bourgogne ses Oncles, qui marchoiert d'autant plus lentement que c'estoit contre leur auis qu'il auoit entrepris cette guerre. Il ne laissa pourtant pas de les bien carresser à leur arriuee, & pour engager d'autant plus le Duc de Berry à luy estre fidelle & affectionné, il luy accorda de bonne grace la restitution de son Gouvernement de Languedoc, qu'il luy demanda, à condition toutefois de traiter les peuples avec plus de douceur & de Iustice. Apres cela il s'entretint avec eux du sujet & du dessein de son voyage, & il arriua tout à propos pour la Iustice de ses armes, que ceux qu'il auoit enuoyez pour se saisir du Chasteau de Sablé, confisqué sur Messire Pierre de Craon, luy rapportèrent que ceux de dedans leur auoient refusé les portes, & déclaré qu'ils le tenoient pour le Duc de Bretagne. Il en fut fort offensé, & il ne seruit de rien à ce Duc de luy enuoyer dire que la Place estoit à la disposition entiere de sa Majesté, aussi bien que toutes celles de la Bretagne, pourueu qu'il luy pleût d'y entrer paisiblement & sans guerre.

Il craignoit merueilleusement ce grand amas de troupes qui arriuoit en foule de routes parts, & l'exemple du pays du Maine déjà ruiné de leur marche & de leur séjour, luy faisoit iustement aprehender pour vne Prouince declarée rebelle & ennemie. Aussi estoit-ce bien l'intention du Roy & de son Conseil, d'y porter toutes les marques d'une terrible vengeance, mais il en arriua tout autrement, & le malheur impreueu qui ruina la France, fut le salut de ce Sujet infidelle & de son pays. Je m'estime d'autant plus incapable d'écrire de ce desastre, que i'estois à la suite de cette Armée, que i'en fus témoin, & que ie n'y puis penser qu'avec vne nouvelle frayeur, & avec vne interdiction de tous mes sens, qui rendroit ma plume immobile; si ie ne m'étois engagé au recit de tout ce qui est arriué d'heureux & de malheureux sous le Regne de ce Prince infortuné.

Comme les grandes reuolutions n'arriuent gueres qu'on n'y ioigne des augures precedens, i'ay appris de quelques personnes d'honneur, que lors que cét accident suruint, on estoit fort en peine de ce que pouuoit signifier l'anneau de la Vierge Marie, qu'on garde pretieusement parmy les autres Reliques de S. Iulien du Mans, qui de soy mesme & sans estre touché de rien dont il pût emprunter son mouuement, auoit roulé prez d'une demie heure. On deuina par l'experience du passé, que l'Estat estoit menacé de quelque chose de sinistre tout prest à éclatter, mais on n'apliquoit pas cela à la Personne du Roy, parce qu'il n'y auoit que les Officiers qui l'approchoient le plus prez, qui commençassent à s'appercevoir de quelque desordre en sa conduite. Depuis le premier iour d'Aoust, il leur paroissoit tout idiot, il ne disoit que des niaiseries, & gardoit dans ses gestes vne façon de faire fort messeante à la Majesté; neantmoins il n'en estoit pas moins absolu, & il le fit bien voir le cinquième du mois, quand il fit publier par les Herauts & les Trompettes que toute l'Armée sortit en Bataille de la Ville du Mans. Les Princes & les Grands ne l'en purent détourner, & il sortit luy mesme armé de toutes pieces à la teste des troupes qu'il conduisit iusques à la Maladerie voisine.

Ce fut là qu'il fit rencontre d'un miserable gueux, capable de l'épouuanter de sa seule mauuaise mine, qui s'attacha opiniastrement à le suiure, quoy qu'on fist pour le repousser, & qu'on ne pût empêcher de crier d'une voix terrible apres luy l'espace de prez d'une demie heure: Ne passe pas plus outre noble Roy, parce qu'on te va trahir. Son imagination déjà troublée, receut encore assez aisément cette nouvelle impression, & il arriua malheureusement pour conuertir sa deffiance en fureur, qu'un homme d'armes qui estoit assez proche de luy, laissa tomber son épée nuë parmy la presse. L'éclat de cette lame luy éblouit avec les yeux ce qui luy restoit de raison, il tira son épée, il tua d'abord ce Cavalier, & entrant en curée par ce premier massacre, il donna des éperons à son cheual, qui l'emporta l'espace de plus d'une heure par tous les Corps, où il cherchoit à tuer tout ce qu'il rencontroit de ses meilleurs seruiteurs, criant effroyablement *on me va liurer à mes ennemis*. Le respect interdisant la deffense à tous ceux qu'il attaquoit, il mettoit tout en fuitte deuant luy comme vn tonnerre, & durant cette furie il tua quatre hommes & entr'autres vn Noble Cheualier de Guyenne qu'on appelloit le Bastard de Polignac. Enfin son épée resista moins que son bras au dessein de défaire toute son Armée, elle se rompit heureusement pour ceux qu'il continuoit à poursuiure, il fut plus aisé à ses gens de le saisir, & ils le lierent dans vn chariot pour l'enuoyer à la ville. Apres cét accez il commença à se sentir des violens efforts de cette folle échappée, il fut deux iours entiers dans vn repos létargique, sans parler & sans remuer aucun de ses membres, & l'on n'apperceut en luy que fort peu de chaleur avec vne tiede & legere palpitation de cœur, les Medecins eux-mesmes creurent qu'il alloit mourir.

La nouvelle s'en estant répandue par toute la Cour, les Princes & les Grands y accoururent, on n'entendoit que des crys, on ne voyoit que des larmes, & le Duc de Bourgogne, quoy que souuent interrompu dans ses complaints par de frequents sanglots, embrassoit amoureusement ce corps, & repetoit souuēt: Mon tres-aimé Seigneur & Neveu consolez ma douleur d'une parole seulement. Iusques-là les Princes auoient gardé la coûtume de ne laisser entrer personne dans la Chambre des Roys malades, mais le croyans à l'extremité, ils en abandonnerent les entrées pour exciter la charité & la compassion de ceux qui le verroient dans cette Agonie. Les Ambassadeurs d'Angleterre y vinrent comme les autres, & comme on les pouuoit soupçonner d'estre moins venus pour pleurer ce desastre que pour explorer & pour rendre leurs yeux témoins de la joyeuse nouvelle qu'ils apprendroient à leur Maistre & aux Ennemis du Royaume, toute la Cour le trouua fort mauuais. Le Duc de Bourgogne particulièrement s'emporta fort contre Messire Bureau de la Riviere, qui les auoit introduits, il luy dit force injures, & prenant l'occasion de faire éclatter la haine qu'il luy portoit, il luy promit bien que deuant qu'il fût peu de temps il seroit chastié de ce nouveau crime d'Estat, qu'il qualifia de trahison.

CHAPITRE QUATRIÈME.

- I. *Prieres publiques pour la santé du Roy.*
- II. *Qui se porte mieux & se reconnoist.*
- III. *Diverses opinions de sa maladie.*
- IV. *L'Armée licenciée, le Comte de S. Pol se sert de l'occasion pour faire la Guerre au Roy de Bohême.*
- V. *Le Maréchal de Boucicaut enuoyé en Guyenne avec des Troupes.*
- VI. *Retour du Roy à Paris. Les Ducs ses Oncles prennent le Gouvernement.*
- VII. *Font arrester les Fauoris, le Connestable échappe.*
- VIII. *On fait le procez aux Prisonniers; & le Roy les déliure.*

Année
1392.

Q Voy que les Roys ne soient gueres sensibles aux malheurs de leurs pareils, & qu'ils mettent les disgraces de leurs voisins au nombre de leurs meilleures fortunes, j'ay appris de gens dignes de foy, que le Roy d'Angleterre en fut fort touché, aussi bien que le Pape, qui en fut d'autant plus véritablement affligé qu'il perdoit en luy le principal Chef & le plus seur appuy de son party: mais il faut auouër que rien n'égala le ressentiment de tous les peuples de la France. Iamais aucune famille ne versa tant de larmes pour la mort d'un fils unique, & iamais on n'eut creû que la conseruation de ce Prince eut esté si généralement réputée nécessaire au salut de la patrie. Tout le Clergé voyant qu'il y auoit peu à esperer des remedes humains, il mit toutes les Eglises du Royaume en prieres, & les Euesques portans en procession publique les armes victorieuses de la Passion, furent si deuotement accompagnez de tous leurs Diocésains, qu'on peut dire que Dieu se laissa defarmer, & qu'il n'accorda qu'à la pieté de leurs vœux & à la pureté de leurs larmes, la santé de ce grand Monarque qu'il venoit de terrasser.

Le troisiéme iour de sa maladie, il commença à rentrer dans l'usage des sens, il aprit avec horreur le malheur qui luy estoit arriué, il demanda pardon à tous ceux presens ou absens qu'il auoit mal-traittez durant sa fureur, il purgea sa conscience pour les meurtres qu'il auoit commis, par vne humble & deuote confession, il communia à la Messe qu'il fit dire dans sa Chambre, & fit vœu de visiter les Eglises de Nostre-Dame de Chartres, & de S. Denis, aussi-tost qu'il seroit en estat de s'en acquitter. La nouvelle de sa conualescence réjouit autant tous ses Sujets que le bruit de son infortune les auoit affligez, & on ne songea plus qu'à en découuir l'origine. Les Medecins qui cherchent toutes les causes dans la Nature, dirent que c'estoit l'effect d'un embrasement de bile noire & aduste, prouenu de la colere & de l'ennuy du retardement de ses troupes, qui luy troubla tous les sens interieurs. D'autres dirent que c'estoit un coup de la Prouidence de Dieu, qui chastie ceux qu'il aime; mais on tenoit plus communément parmy les Nobles & dans le vulgaire, que c'estoit l'effect de quelque sort ou malefice, dont i'aduouë à regret que l'usage n'estoit que trop frequent parmy toutes sortes de personnes de tout sexe & de toute condition. Quoy qu'il en soit, le Roy reuenu en conualescence, fit sa Neuuaine en l'Eglise des Religieuses de S. Iulien du Mans, & delà vint accomplir son vœu à Chartres, où il fit un present de grand prix.

Il partit justement du Mans le premier iour d'Automne, par le conseil des Ducs de Berry & de Bourgogne ses Oncles qui rompirent le dessein de la guerre de Bretagne, & afin que la Noblesse qui s'estoit mise en dépense pour son service, ne s'offençât pas d'estre renuoyée, il voulut qu'on payât la solde plus grassement que de coustume. Le Comte de *saint Paul* qui estoit present à ce Conseil, considéra qu'il restoit encore assez de Campagne pour employer vtilement vne partie de ces troupes, & pour se seruir de l'occasion de se vanger & de se faire raison du refus que le Roy de Bohême faisoit de luy payer de grandes sommes d'argent que son pereluy auoit prestées, il fit en sorte qu'on luy permit d'en prendre deux mille hommes. On ordonna en mesme temps que Messire Jean le *Maingre* dit *Boucicaut*, Marechal de France, prendroit aussi du reste de l'armée ce qu'il jugeroit à propos, pour aller en Guyenne reprimer les courses & les entreprises de quelques Bastards de grandes maisons de la Prouince, qui y entretenoient le trouble pour piller, & qui faisoient plusieurs hostilités vers saint Machari. Mais ce n'estoit à proprement parler qu'un pretexte pour faire cesser les maux que cette grande Assemblée de gens de guerre faisoit dans le cœur du Royaume, & pour les en éloigner adroitement.

Alors les Ducs de Berry & de Bourgogne continuans de s'insinuer, & de se rendre necessaires auprez du Roy, reprirent le Gouvernement du Royaume, dont ils auoient esté exclus depuis trois ans, & comme ils sçauoient que leur éloignement auoit esté pratiqué par le Connestable de *Cliffon*, par les Sires de *la Riviere*, & de *Nouiant*, & par le Begue de *Villaines*, ils furent les premiers qui se sentirent de leur nouvelle autorité. Ils les manderent aussi-tost qu'ils eurent surpris le consentement du Roy, & leur firent défense expresse, de se plus ingérer en l'administration des affaires, & mesme de se trouuer aux Conseils. Ce n'est pas qu'ils ne sçeuissent qu'ils s'estoient assez bien acquité de leur ministere à l'égard du Roy, par le soin & par l'adresse qu'ils auoient eu d'accroistre ses reuenus, & par les exactions qu'ils auoient faites sur les Villes, & on n'ignoroit pas aussi que ces Princes agissoient moins pour l'interest public, que par vn ressentiment particulier de ce qu'ils auoient osé deliberer & conclure la guerre de Bretagne sans leur participation. Ces fauoris exautorez obeïrent tres-volontiers, & croyans que leur absence adouciroit la colere de ces deux Princes, ils prirent congé du Roy pour se retirer en leurs maisons, mais ils estoient d'une place dont on ne sçauoit estre poussé qu'on ne tombe dans vn precipice, & ils auoient affaire à des ennemis trop puissans, pour en estre quittes, mesme pour leur dépouille toute entiere. Ils les enuoyerent tous arrester prisonniers avec quelques autres Sous ministres, & il n'y eut que le Connestable qui échappa, & qui ayma mieux tenir la campagne contre ces deux Princes & contre le Duc de Bretagne.

Ils furent six mois dans la prison à considerer la hauteur du lieu, d'où ils estoient tombez, & à en plaindre la cheute, & ne voyans point d'autre porte pour en sortir que celle de la Iustice, qui est fort étroite pour des Fauoris disgraciez qu'on tient à l'examen, ils demanderent avec instance qu'on leur fist leur procez. C'estoit proprement à dire qu'on les rendit responsables de tout ce qu'on pourroit imaginer de mal-heurs, de desordres & d'abus dans l'Estat, soit qu'ils les eussent faits ou soufferts, & en effet on leur imposa tant de cas, que les Princes ne firent point de difficulté de les représenter au Roy, & de le solliciter de leur faire perdre la teste comme à des mauuais seruiteurs & à des traistres. Le peuple qui entendoit parler de tant de crimes, & qui sçauoit la puissance & l'animosité de leurs parties, ne doutoit point aussi de leur supplice, & il s'y attendoit si bien, qu'il fut plusieurs iours sans manquer à se rendre à la Greue pour en estre témoin, mais la clemence du Roy les en sauua par vn bon-heur tout singulier. Je ne sçauois dire de quoy on les accusoit, ny si le Roy y adjoûta foy, tout ce que j'en puis asseurer, c'est qu'il ne se contenta pas de deffendre qu'on en donnât aucune connoissance, qu'il les fit mettre en liberté, qu'au mois de Février de l'année suiuaute, il leur fit rendre tous leurs biens à la priere de

Année
1392.

plusieurs Seigneurs de leurs amis, & que tout ce que les Ducs de Berry & de Bourgogne purent obtenir pour leur satisfaction ; c'est qu'ils demeurèrent toute leur vie priuez de routes Charges & Offices Royaux, & que sous peine de crime de leze Majesté, ils se tiendroient éloignez de cinquante lieuës de la Personne du Roy, quelque part qu'il pust aller, s'ils n'auoient vn ordre exprez du contraire.

CHAPITRE CINQVIÈME.

- I. *Le Connestable de Cliffon se retire en Bretagne, & refuse de venir en Cour.*
- II. *Il est priué de sa Charge, & le Comte d'Eu mis en sa place.*
- III. *Le Duc de Bretagne luy fait la guerre, qu'il soustient brauement.*
- IV. *Le Duc d'Orleans l'assiste en cette guerre.*
- V. *Le Roy accomplit son vœu à saint Denis.*
- VI. *Et fait faire la Translation du Corps de saint Louys.*

Messire Oliuier de Cliffon Connestable de France, qui s'estoit échappé comme nous auons remarqué, gagna la Bretagne, il demeura long-temps à couuert dans ses Places, & l'on tascha en vain de le tirer de là par tous les ordres qu'on luy enuoya de venir à la Cour. Il répondit toujours que le Roy n'ayant point de guerre, & l'Etat estant en Paix, que sa presence n'y estoit point necessaire, & que quand l'occasion se presenteroit d'exposer ses biens & sa Personne pour le seruice de sa Majesté, qu'il feroit voir qu'il auoit toujours esté, & qu'il feroit iusques au dernier soupir, le plus fidele & le plus affectionné de tous ses Sujets. On ne laissa pas pour cela de le contumacer, & ayant assemblé vn Conseil, pour le détruire avec plus d'apparence de Iustice, l'on le declara décheu des honneurs & des fonctions de la Charge de Connestable. Les plus sages trouuerent à redire à cet Arrest, donné sans preuue & sans conuiction de crimes capitaux contre le premier Officier de la Couronne, qu'on ne pouuoit destituer qu'il n'eût merité de perdre la vie : mais c'est assez pour les Puissans qui veulent vanger leurs passions, d'emprunter la voix & les voyes de la Iustice. Pour continuer à l'abysser dans la disgrâce, l'on luy voulut donner vn Successeur par vne deliberation solemnelle, & l'on fit choix de Messire Philippe d'Artois Comte d'Eu, Cousin du Roy, dont le Chancelier exagera hautement le merite & les grands seruices. Ce n'est pas, dit il, qu'il ne se trouuât encore beaucoup d'autres personnes d'vne valeur & d'vne fidelité assez éprouuée, & suffisamment pourueës de toutes les qualitez qui sont à desirer pour vn si grand employ : mais la Majesté a trouué à propos d'en gratifier ce Comte, pour luy donner part avec elle au commandement & au soin de la conduite de ses Armées. Apres ce beau & long discours, le Comte d'Eu fit le serment accoustumé, on luy ceignit l'espée de Connestable, & il en fit toutes les fonctions.

Le Duc de Bretagne ray de cette destitution, & de n'auoir plus affaire qu'à vn particulier, battu de la fortune & disgracié du Roy, creut auoir vne belle occasion de rentrer en ses bonnes graces, s'il acheuoit de le ruiner. Il se vanta de l'enuoyer deuant qu'il fût peu de temps à la Cour, & de le mettre en estat de recevoir le chastiment qu'il meritoit ; mais il y trouua plus de difficulté qu'il ne s'en estoit promis. Ses gens furent battus & chassés de tous les Sieges qu'ils entreprirent, ils ne furent pas mieux traittez en diuers partis & rencontres de guerre, & tous ses efforts ne seruirent qu'à releuer le courage & la reputation de son ennemy, qui reconnut qu'il estoit assez fort pour tenir la campagne &

pour se vanger sur le païs du Duc des desordres qu'il auoit faits dans ses terres. Comme ils estoient égaux en force la guerre fut longue & cruelle, elle dura iusques en l'an mil trois cens quatre-vingt quatorze, il fut pillé, brûlé, saccagé, & tous deux ils se virent assez souuent en presence, sans pourtant rien hazarder de crainte de tout perdre.

Année
1392.

La France qui estoit partagée d'inclination, fournissoit d'hommes aux deux partys pour entretenir cette inimitié, mais comme il estoit plus malaisé de joindre le Connestable, il y eut beaucoup de ces troupes Auxiliaires qui se laisserent surprendre par les garnisons des villes du Duc, & je rapporteray à ce sujet l'adventure d'un jeune Escuyer de la maison du Duc d'Orleans, originaire de Beausse nommé Guillaume d'Aigreville. L'enuie qu'il eut de plaire à son Maistre, qui ayroit le Sire de Clifson, & de se signaler dans cette guerre, luy fit assembler iusques à quatre-vingt hommes de son aage, & de son esprit, c'est à dire tous plus bouillans & braues que prudens, qui s'engagerent gaillardement à faire le chemin, mais qui ne furent pas assez fins pour se deffier de la trahison d'un Breton, qui s'offrit pour les conduire, & qui les liura à demy armez & tout en desordre à la garnison de Guingamp, qui eut assez d'honneur pour faire conscience de les mal-traitter, quoy qu'ils se voulussent deffendre. Les Bretons les reduisirent à force de belles paroles, ils leur firent bon quartier, ils les mirent à rançon, & leur dirent en partant qu'ils se tinssent mieux sur leurs gardes quand ils voudroient venir en Bretagne.

Le Roy continuant à se mieux porter, voulut accomplir le vœu qu'il auoit fait à saint Denis, où il fut receu en Procession solennelle; & pour mieux reconnoistre les faueurs de ce glorieux Martyr son principal Patron, il fit present à son Eglise d'une Chasse d'or du poids de deux cens cinquante-deux Marcs, que le Roy son pere auoit commencée, & qu'il luy auoit laissée à acheuer pour transferer les Reliques de saint Louis son Predecesseur & son Ancestre. Elle arriua de Paris dans vne Littiere couuerte, aux premieres Vespres, où l'Archeuesque de Roüen officioit, & l'on la mit en la Chapelle de saint Clement, qu'on auoit richement tapissée pour y faire la ceremonie, laquelle commença en grande pompe à l'issuë de Marines, que les Religieux chantans à haute voix *dum esset Rex in accubitu suo, &c.* apporterent l'ancienne Chasse en presence du Patriarche d'Antioche, & del'Abbé de saint Cornille de Compiègne. Le Roy qui ne vouloit pas que rien manquât à la solemnité d'une si grande Feste, auoit assemblé les principaux Prelats du Royaume, c'est à sçauoir, Messire Simon de Crauant, Patriarche d'Antioche, Messire Guillaume de Vienne Archeuesque de Roüen, Messire Guillaume de Dormans, Archeuesque de Sens, Messire Pierre d'Orgemont Euesque de Paris, Messire Iean de Dieudonné Euesque de Senlis, Messire Philippe de Moulins Euesque de Noyon, Messire Bernard de la Tour Euesque de Langres, Messire Nicolas du Bosc Euesque de Bayeux, Messire Iean Tabary Euesque de Therouienne, Messire Guillaume de Creue-cœur Euesque de Coutances, Messire Guillaume de Valen Euesque d'Eureux, Messire Iean de Montagu Euesque de Chartres, & Messire Michel de Crenay Euesque d'Auxerre, avec lesquels se trouuerent encore Messire Guy de Monceaux Abbé de saint Denis, Messire Philippe de Chastillon Abbé de saint Cornille, & Messire Guillaume l'Euesque Abbé de saint Germain des Prez.

Tous ces Prelats reuérés Pontificalement se rendirent le lendemain à la Chappelle, le Roy vint apres avec son habit & son Manteau Royal, il fit avec eux son Oraison à genoux, & comme on eut entonné le *Magnificat*, il ouurit la vieille Chasse, & remit avec reuerence sur l'Autel les sacrez ossemens de saint Louis, qui estoient enueloppez dans du taffetas. Plusieurs poussez de deuotion luy demanderēt des Reliques, & il en fut vn peu trop liberal, car il dōna vne coste à Maistre Pierre d'Ailly pour le Pape Clement, deux autres aux Ducs de Berry & de Bourgogne, & vn os aux Prelats, pour partager entr'eux. Cela fait au grand déplaisir des Religieux, il posa le reste dans la Chasse neuue, & apres qu'on eut chanté le Répons *dum esset Rex*, il fit commencer la Procession, qui se fit en cēt

Année
1392.

Ordre. On sortit du Chœur des Moines avec les Reliques accoustumées en pareilles solemnitez, le Conuent marcha, fuiuy des Prelats chacun selon son rang, puis ceux qui portoient le Chef de saint Denis, les Ducs & les autres Princes du Sang qui suiuoient deuant le Roy, & qui porterent à leur tour la Chasse neuue sur leurs épaules, par le Cloistre & par l'Eglise. Apres la procession l'Archeuesque de Roüen celebra la Messe, & le seruice finy, tous les Prelats furent magnifiquement traittez au Refectoire de l'Abbaye, où ils partagerent leur Relique auant que d'aller prendre congé du Roy; qui reuint encore apres dîner faire ses prieres deuant le Corps du saint Monarque. Il adjoûta à la magnificence de son present vne somme de mille liures pour faire vn Tabernacle de cuiure pour cette Chasse, & les Ducs de Berry, de Bourgogne, & d'Orleans, qui l'accompagnoient, desirent à genoux les pierreries & les joyaux les plus precieux dont ils s'estoient parez pour la Feste, qu'ils firent attacher en leur presence à la premiere face de ce precieux Reliquaire, qu'ils voulurent pareillement honorer de leur liberalité.

CHAPITRE SIXIESME.

- I. *Decime imposée sur l'Eglise Gallicane par Clement, contre sa parole.*
- II. *L'Vniuersité s'y oppose, & le Clergé en appelle en vain.*
- III. *Progrez du Comte de saint Paul en la guerre de Luxembourg contre le Roy de Boheme.*
- IV. *Grande secheresse par tout le Royaume.*
- V. *Le Roy fait publier la Loy pour la Maiorité des Roys à quatorze ans.*

LE Pape Clement ayant, comme nous auons dit, conferé & confirmé au jeune Duc d'Anjou la Couronne de Sicile, il luy donnoit vne conquête à faire, & le chargeoit d'vne guerre dont il ne pouuoit supporter la dépenſe. C'est ce que la Reyne de Sicile sa Mere luy representa en luy demandant son assistance, & il ne fut pas fasché d'auoir occasion de manquer à la parole qu'il auoit donnée au Roy de soulager le Clergé de France, sous vn pretexte si specieux pour continuer ses entreprises sur ses Priuileges, & pour accroistre les reuenus de la Chambre Apostolique. Il imposa vne nouvelle Decime, il n'en voulut exempter ny qualité ny merite, & comme l'Vniuersité s'y trouua comprise, le Recteur en fut faire ses plaintes au Roy, qui les receut, & qui luy promit d'écrire au Pape telles lettres qu'il vouldroit, & en tels termes qu'il desireroit, pour l'en faire soulager. La pluspart des Euesques, qui estoient aussi resolu de ne rien payer, s'assemblerent pour le mesme sujet, & ils delibererent, en cas que les Collecteurs les voulussent presser, de former vn appel du Pape, comme on dit en certe rencontre, mal informé, au Pape mieux instruit de la Iustice de leur refus. Ils le firent en effet, & deux Notaires publics, qu'ils enuoyerent exprez en Auignon, afficher clandestinement l'acte aux portes du Palais Pontifical; mais le Pape s'en mocqua, il dressa des articles pour y repondre qu'il fit pareillement afficher, & malgré qu'ils en eussent, il fallut subir le joug de son auarice & de son autorité.

Pour reprendre la suite de ce que nous auons dit du Comte de saint Paul, & de la guerre qu'il auoit entreprise contre le Roy de Bohême, ie remarqueray icy qu'il ne manqua pas de se preualoir du secours qu'il auoit obtenu du Roy, & que pour se conformer à la mode d'Allemagne, il commença par le dégast dans le pais de Luxembourg, qu'il mit à feu & à sang. Assez de personnes ont esté en
peine

peine du sujet de leur differend, & ie ne sçauois moy-mesme qu'en penser, iusques à ce que i'appris de bon lieu, qu'ayant demandé à ce Roy le payement de l'argent que le feu Comte son pere, (*qui estoit comme luy de la Maison de Luxembourg*) luy auoit presté, qu'il ne se contenta pas de le refuser, mais qu'il auoit déchiré & jetté au feu la promesse qu'il luy en auoit fait représenter de bonne foy. Le Comte picqué de cét affront, & d'une infidelité contre le droit des gens qui n'a point d'exemple chez les peuples les plus barbares, resolut de s'en vanger sur le Duché de Luxembourg, qui estoit spécialement affecté & hypothéqué à sa dette, & quoy que le mauuais procedé du Roy Wenceslas le pût dispenser de garder les Loix de la guerre, il ne laissa pas de l'enuoyer deffier deuant que d'entrer dans son pays.

Cela donna loisir à ce Prince d'assembler de grandes Troupes, mais quoy que le Comte eût aduis qu'il n'estoit qu'à deux journées de son Camp, & qu'il estoit beaucoup plus fort, il ne voulut pas se retirer qu'il n'eût fait quelque exploit d'importance, & il s'attacha au Siege de Verdon. C'estoit vne Ville riche & assez peuplée, mais de gens qu'une longue Paix auoit rendu fort mauuais soldats, qui dès le quatrième iour proposerent vne Treue pour se rendre dans trois iours s'ils n'estoient secourus. Le Comte l'accorda, & aussi-tost ils deputerent, mais leur Enuoyé fut finement enuelpé à la queue de l'Armée, & gardé par les gens du Comte iusques apres le terme écheu qu'ils se rendirent. Tout ce qu'ils purent faire fut de racheter le pillage d'une grande somme de deniers, dont le Comte profita dauantage que s'il l'eût abandonnée à ses Troupes. Ils luy firent serment de fidelité, & s'en estant retourné, il apprit au mois de Nouembre suiuant, que le Roy de Bohême estoit en campagne avec vne grande Armée pour recouurer cette Ville, & pour se vanger de sa defection. Les Bourgeois fort épouuantez luy manderent cette nouvelle, le prians de venir secourir des miserables reduits à la derniere extremité, & dans le besoin d'auoir des Troupes toutes prestes, il fit si bien enuers le Roy & ses Oncles, qu'ils permirent au nouveau Connestable de l'accompagner avec vn Corps de huit cens lances. Ils allerent aussi viste qu'il falloit pour deliurer vne Ville fort pressée, & les Allemans & les Bohemiens qui ne se desioient de rien, apprirent leur arriuée avec d'autant plus d'étonnement, qu'ils ne pouuoient croire qu'on eût osé marcher droit à eux avec de moindres forces. Ils firent ce qui leur est assez ordinaire en de semblables conjonctures, ils tournerent le dos, & abandonnerent leur Camp & tous les bagages à ces Troupes auxiliaires, qui eurent tant de Cheuaux, d'armes, d'argent, & de toute sorte de butin, qu'ils n'en sçauoient que faire.

Tout l'Esté de cette année fut si extraordinairement sec, que si les principales Riuieres du Royaume ne furent pas entierement tariés, elles deuinrent absolument inutiles pour le Commerce. Les Marchands asseurerent que depuis vingt ans il ne s'estoit point fait vne si grande perte, & tous les particuliers s'en sentirent encore, par la mortalité des animaux, qui perirent de soif auprez des fontaines dessechées, ou des maladies que le manque d'eau & de rafraichissement cause dans les troupeaux. Comme la terre estoit sans humeur, le Ciel qui en tire les Rosées, ne donna aucune pluye, & l'on fut ainsi vne saison toute entiere sans fontaines, sans eauës coulantes, sans torrens, & les Riuieres seruirent à peine aux besoins les plus necessaires pour la conseruation des hommes & du bestail. En ce temps on publia par ordre du Roy la Loy du Couronnement des Roys de France à l'age de quatorze ans.

Année
1392.

C H A P I T R E S E P T I E S M E .

- I. *L'Vniuersité de Paris, poursuit l'union de l'Eglise.*
- II. *Boniface de Rome y consent, & enuoye vn bon Chartreux en Auignon.*
- III. *Clement d'Auignon fasché de la conjoncture, le fait emprisonner.*
- IV. *L'Vniuersité l'oblige de le relascher, il le mande & feint de bonnes intentions.*
- V. *Il l'enuoye en France, & tasche en vain d'eluder sa Mission.*
- VI. *Bien receüe du Roy.*
- VII. *Le Duc de Berry seul passionné pour Clement.*
- VIII. *Qui de sa part ordonne des prieres pour l'union, quoy qu'il s'y opposât formellement.*
- IX. *Frere Jean Goulain Carme, rejeté comme Simoniaque du Corps de l'Vniuersité de Paris.*

Année
1392.

IVsques alors l'Eglise sembloit si accoustumée à la honte & au mal-heur du Schisme qui la tenoit en diuorce avec son Espoux, que tout ce qu'on peut dire pour la décharge des Prelats de France, c'est que s'ils n'en estoient complices, qu'ils estoient aussi muets que s'ils eussent eu les yeux fascinez & la langue liée par la force de quelque enchantement. Il n'y auoit que la seule Vniuersité de Paris qui resistât à ces charmes, qui criât au secours d'une si miserable diuision, & qui fist tous ses efforts dans les Predications publiques & par remonstrances, mais c'estoit sans effet, & les oreilles du Roy & des Princes en estoient si ennuyées & si rebutées, qu'il fallut attendre quelque occasion, comme fut celle de l'entremise d'un bon Pere Chartreux nommé Pierre, Lombard de nation & Prieur de la Chartreuse de la ville d'Ast. L'austerité de sa vie luy ayant acquis l'estime de tous les Cardinaux de de là les monts, il en entretint vn en particulier sur la necessité de la reünion de l'Eglise qu'il passionnoit extremement, & il l'émeut de telle sorte, que ce Cardinal creut estre obligé de desirer de luy qu'il allât en diligence trouuer le Pape Boniface, pour en conferer avec luy. Ce voyage eut tout le succez qu'ils s'estoient proposez de cette part, Boniface luy accorda gracieusement plusieurs Audiences secrettes, il goustâ ses remonstrances, & luy ayant demandé ce qu'il jugeoit à propos de faire, il ne rejeta point le conseil qu'il donna, de deputer vers le Roy de France. Il en delibera avec le College de ses Cardinaux, & il ne put pas mieux montrer qu'il auoit vne veritable affection de Pere, & qu'il estoit touché comme il deuoit du desordre de l'Eglise, que d'appuyer cét Aduis, & mesme de deleguer celuy qui en estoit l'auteur, qui auoit plus d'interest & de passion pour le faire reüssir, & qui estoit plus capable que personne d'y conuier le Roy Tres-Chrestien par la force de sa parole & de son raisonnement. Il voulut encore autoriser sa Mission par Bulles expressees, & en voicy la teneur que i'ay esté conseillé de rapporter icy, pour l'importance du sujet, & pour la iustification de la memoire de Boniface.

„ Boniface Euesque, seruiteur des seruiteurs de Dieu A nostre tres-cher Fils
 „ en I E S V S - C H R I S T, Charles illustre Roy des François; Salut. Vostre prudence Royale voit, & nous auons mesmes appris par plusieurs fois de personnes dignes de foy, que ce n'est pas sans larmes, ny sans affliction, qu'elle deplore
 „ le miserable estat où Dieu a permis pour nos pechez que le Schisme ait reduit

son Eglise. Son intention a toujours esté en donnant des Souverains aux peuples
 qui la composent, qu'ils entreprissent, qu'ils veillassent, & qu'ils trauaillassent
 à entretenir son vnion; mais c'est auiourd'huy le moindre de leurs soins, & quoy
 que le mal-heur qui regne soit aussi pernicieux pour le temporel des Estats, que
 pour le salut des ames des particuliers, la pluspart des Princes se sont fait vne
 habitude avec le mal, & n'en ont aucune compassion. Il n'y a que vous qui le
 ressentiez par vn mouuement secret de la grace & de la nature, & nous ne scau-
 rions que bien esperer de vostre entremise, quand nous considerons que vous
 descendez, & que vous estes auiourd'huy en la place de tant de fameux Monar-
 ques, qui ont joint à l'honneur d'estre les plus illustres & les plus puissans Roys,
 le glorieux titre de Tres-Chrestiens, tant par l'integrité de leur foy, que par le
 merite de tant de trauaux infatigables, où ils ont employé toute leur puissance,
 iusques à prodiguer leur propre sang pour le seruice de la Religion & pour le re-
 pos de la Republique Chrestienne. Autant de fois qu'ils l'ont veu flotter avec
 peril au gré de quelque nouvelle tempeste, ils ont dompté les flots & les orages
 pour la ramener au Port, & cela a fait entre l'Eglise & eux vne vnion indissolu-
 ble, elle les a considerés comme ses plus chers enfans, & cette alliance n'a pas
 esté ingrate à quelques-uns de vos Ancestres, qui ont receu des marques assez
 recentes de sa reconnoissance dont vous iouissez. Mais ce que nous en estimons
 dauantage, & ce que toutes les Histoires confirment, c'est que l'Eglise n'a rien
 entrepris de grand sans leur assistance, & c'est que jamais ou rarement, ont ils
 fait quelque grand dessein, sans le concours d'une si bonne mere. Toutes ces
 considerations nous obligent de vous regarder comme le seul, qui doit, & au-
 quel appartient le glorieux auantage d'auoir exterminé le monstre qui la diuise.
 Vous le pouuez si vous le voulez, & nous supplions le Createur qu'il ne vous en
 oste pas la volonté, puis qu'il vous en a donné tous les moyens avec toutes les
 qualitez de l'esprit & du corps qui y sont necessaires, que vous estes dans vn aage
 capable des grands desseins, que vous auez vn bon & sage Conseil pour les re-
 gler & pour les executer, & qu'enfin vous auez les Richesses, la puissance, le
 credit, & toute la reputation & l'estime qu'on peut desirer pour vne entreprise,
 & si salutaire & si heroïque. C'est pourquoy nous requerons vostre Serenité,
 nous l'admonestons paternellement, nous la prions, nous l'exhortons, & la
 conjurons par les entrailles de la misericorde de I E S V S- C H R I S T, par vostre
 salut qui vous est si cher, par la recompense de l'Eternité, par l'entiere prospe-
 rité de la gloire de l'une & de l'autre vie: & enfin par la ioye, par l'esperance &
 par la satisfaction qu'on a de soy-mesme quand on fait quelque belle action,
 nous vous inuitons à la gloire de prendre en vostre protection la cause de Dieu &
 de son Eglise. Mais poursuiuez la d'un courage ferme & constant, montrez-
 vous digne, en imitant vos augustes Ayeux, d'estre aussi l'exemple de tous
 vos Successeurs, & ne refusez pas vne occasion qui vous offre avec l'honneur de
 la reünion de l'Eglise, le rétablissement de toutes les vertus Chrestiennes, & le
 repos de toute la Chrestienté. La charité y est si refroidie, qu'il n'y a plus d'a-
 mour ny de Communion entre les Fideles, on est mesme en peine de ce nom,
 qu'on ne sçait à qui attribuer, les Infideles en font de justes railleries, nous en
 souffrons vn juste scandale, & cependant le sang Chrestien se répand & ruisselle
 de toutes parts pour l'expiation de cét horrible desordre, & d'un desordre que
 vous aurez d'autant plus d'honneur d'auoir appaisé, que vostre bas aage vous
 exempte du reproche d'y auoir eu aucune part. Mais quoy que vous n'y ayez
 point contribué, vous ne laisseriez pas d'en estre coupable, iusques à passer pour
 en estre l'autheur, par ce qu'il n'y a que vous qui y puissiez remedier; tant parce
 que l'entreprise est grande, que parce qu'il n'y a rien de plus honorable ny de
 plus honneste, rien de plus équitable ny de plus juste, rien de plus glorieux ny
 de plus illustre, rien de plus à propos ny de plus opportun, ny de plus necessai-
 re, & parce qu'enfin on ne peut rien trouuer dans le temps present qui soit plus
 digne d'un Prince Tres-Chrestien, & d'une belle ame: & peut-estre que l'aduenir
 ne produira jamais d'occasion qui puisse empêcher que vous ne soyez à vos Ne-

Année 1392. ueux vn exemple ceteruel d'une valeur & d'une pieté inimitable. Réueillez-vous donc nostre tres-cher Fils, veillez, agissez pour vn si grand bien, pour suiuez le iusques à sa derniere perfection, & ne frustrez pas avec les esperances publiques, la confiance particuliere que nous auons de vostre heureuse entremise, lesquelles nous conseruerons iusques à ce que vous nous ayez informé de vostre resolution par lettres ou par Ambassadeurs. Cependant soyez assure que nous y contribuërons de nostre part, que nous y sacrifierons tous nos intersts, & que nous ne desirons rien avec tant d'impatience, que d'auoir de vos nouvelles. Donnée à Rome, &c.

Il eut volontiers accompagné cette lettre d'une sorte d'Ambassade pour la faire receuoir avec plus d'honneur & d'éclat, & il auoit fait choix pour cela d'un fameux Iurisqueult, capable de deffendre, & de maintenir le droit de son obediense; mais le bon Chartreux luy remonstra que ce qui donnoit des couleurs aux intersts du monde, ne seruoit de rien à ceux de la Religion. Il luy fit voir que les Conseils Diuins n'auoient que faire de ce grand appareil de figures & de raisons humaines, ny d'argumens ingenieux, & que la Paix de l'Eglise dependoit moins du bruit, de l'eloquence & de la subtilité des disputes, que de la confiance qu'on deuoit auoir d'une sainte & droite intention. Il se chargea luy-mesme de la lettre, & prit pour compagnon Dom *Barthelemy de Rauenne*, Religieux de son Ordre & Prieur de l'Isle de Gorgone, avec lequel il vint droit en Auignon, où le Duc de Berry estoit pour lors auprez de Clement. C'estoit celuy de tous les Princes de France qui portoit ses intersts avec plus de chaleur, & comme tel il fut aussi embarrassé que luy, du trouble que causeroit cette deputation. Ils les receurent assez mal, & apres auoir refusé plusieurs fois de les entendre, ils s'auiserent de les renfermer dans la Chartreuse voisine; où ils protesterent toujourns qu'ils estoient porteurs d'un Rescrit du Pape Boniface au Roy de France touchant l'vnion de l'Eglise, & quoy qu'on fist par toutes sortes de menaces & de mauuais traitement, il fut impossible de le tirer de leurs mains auparauant qu'ils l'eussent présenté à sa Majesté.

Le bruit de leur intention courut par tout plus viste que le vent, & comme on y joignit peut-estre plus de rigueur qu'ils n'en souffrirent, l'Vniuersité qui apprehenda pour eux, ne manqua pas aussi-tost d'aller interceder auprez du Roy pour leur deliurance, & de luy remonstrer que c'estoit d'autant plus violer le droit des gens en la personne de deux Hommes de cette qualité, qu'il n'estoit pas permis de faire injure ny violence à quelque Deputé que ce fût. Le Roy receut leur Requête, il en escriuit à Clement, qui de sa part ne voulut pas l'offenser d'aucun refus, & comme il jugea plus à propos de ruser que de se roidir sur ses intersts, il manda les deux Chartreux, il fit mine de leur parler à cœur ouuert en faueur de l'vnion, & leur dit en les renuoyant: Assurez aussi nostre tres-cher Fils que nous nous employerons à bon écient de nostre part pour l'obtenir, & que nous luy jurons que nous estimons que ce seroit si peu pour vn si grand bien de n'y hazarder que la Chappe Papale, que nous ne craindrons pas mesmes d'y sacrifier la teste avec la Tyare.

La suite fit bien voir que son intention estoit bien loin de sa parole, il les fit suiure pour détourner l'effet de leur legation, par vn grand Chicaneur en l'une & l'autre Iurisprudence, qu'on appelloit le sac & le repertoire des Loix, moitié pour l'excellence, moitié pour l'importunité de son sçauoir. Il ne put pourtant empescher que le Roy & les Grands ne les receussent gracieusement, qu'on ne leur accordât vne fauorable Audience où les lettres Apostoliques furent leuës, qu'on n'entendît paisiblement tout ce qu'ils voulurent dire, & qu'on ne promît de répondre au rescrit. Toute la difficulté fut sur la maniere d'écrire en sorte qu'on n'offensât point Clement, & qu'il ne semblât pas qu'on reconnût Boniface pour Pape, & comme il estoit impossible de faire autrement sans le fascher, le Roy fut dissuadé de luy faire réponse par escrit. On s'aduifa de la faire de bouche, & de charger les Deputez de luy dire que sa Majesté auoit receu de bon cœur ce qu'il luy auoit mandé, qu'elle louoit ses bons sentimens, & qu'elle estoit toute preste d'employer toutes ses forces pour l'vnion de l'Eglise. Et afin qu'on

fût plus aſſeuré de ſa bonne volonté, l'on leur depécha des lettres pour y inuiter tous les Souuerains d'Italie, & l'on leur donna pour Adjointſ & pour Certificateurs deux autres Religieux du meſme Ordre dont l'un eſtoit Prieur de Paris. Tous les Princes furent en cela de meſme auiſ avec le Roy, & portez de la meſme intention, mais le Duc de Berry, comme plus affectionné au party de Clement qu'à l'intereſt de l'Egliſe vniuerſelle, inſiſta touſjours qu'il ne falloir point entendre à aucune propoſition, & ce fut contre ſes vœux, que le Clergé de France ordonna des Proceſſions & des prieres publiques, pour obtenir cette paix & cette vnion tant deſirée de tous les gens de bien.

L'Vniuerſité de Paris qui auoit eſté la premiere & la plus ardente à ſ'entre-mettre & à exhorter tous les Fidéles, fut encore la premiere à cette deuotion, elle fut en Proceſſion ſolemnelle à S. Martin des Champs le ſecond Dimanche de Ianuier, accompagnée de pluſieurs Princes du Sang, & l'autre Dimanche ſuiuant le Roy luy-meſme aſſiſta avec toute la fleur de la Cour à celle que l'Eueſque de Paris, ioint à ſon Chapitre & à toutes les Eglifeſ de la Ville, conduiſit ſolemnellement à S. Germain des Prez, afin de donner vn témoignage public de la paſſion qu'il auoit pour cette vnion. Il auoit déjà enuoyé le Récrit de Boniface à la Cour d'Auignon, pour ſçauoir ce qu'en penſeroient Clement & ſon College; mais ils répondirent qu'on n'y deuoit auoir aucun égard, en ce que Boniface qui eſtoit intruſ prenoit qualité de Souuerain Pontife: & neantmoins pour mieux ſ'accommoder à l'exemple du Roy & de l'Egliſe Gallicane qu'il ne falloir pas dégouter de ſon obediſſance, il fit ſemblant de n'auoir qu'un meſme deſſein, il ordonna de ſa part des Proceſſions quotidiennes, il compoſa meſmes avec ſes Cardinaux vn Office nouveau, qu'il enjoignit eſtre chanté dans ſon Palais Pontifical & dans les Chappelles des Cardinaux, & conceda de grandes indulgences à tous ceux qui y aſſiſteroient & qui ioindroient leurs prieres aux vœux de l'Egliſe vniuerſelle. L'Introite de la Meſſe eſtoit *Exaudi Deus orationem meam & ne deſpexeris deprecationem meam, intende mihi & exaudi me. Contristatus ſum in exercitatione mea, & conturbatus ſum à voce inimici & à tribulatione peccatoris.* L'Oraiſon commençoit *Omnipotens ſempiterna Deus ſalus aterna credentium,* & il y auoit appliqué pour Epiſtre cét endroit de celle de S. Iacques *Frates ſi triſtatur aliquis veſtrum oret a quo animo,* qui finiſſoit *Confitemini alterutrum peccata veſtra ut ſaluemini.* Le Répons eſtoit *Miſerere mei Domine quoniam infirmus ſum, ſana me, &c.* & le Verſet *Conturbata ſunt omnia oſſa mea & anima mea turbata eſt valde alleluya. Qui ſcitat contritos corde & alligat contritiones eorum.* Il prit pour Euangile celui de S. Mathieu *Intrauit Ieſus Capharnaum, Centurionis autem cuiuſdam ſeruus malè habens &c.* qui finiſſoit *& reuerſi qui miſi fuerant, inuenerunt ſeruum qui languerat ſanum.* On diſoit à l'Offertoire *Exaudi Deus orationem meam & ne deſpexeris deprecationem meam, intende in me & exaudi me:* & à la Poſt communion *Redime me Deus Iſraël, ex omnibus anguſtiis meis.*

Il enuoya cét Office à Paris avec les indulgences, le vingt-cinquième de Février, mais quoy qu'il enſeignât à prier pour l'vnion, & que ſon intention parût ſainte, la douce accoûtumance des honneurs du monde ne luy permettoit point de gouſter ny d'obeir aux moyens de cette vnion, & il témoigna dans le meſme mois que c'étoit ce qu'il craignoit d'auantage, quand il aprit que l'Vniuerſité de Paris auoit conclu qu'on ne la pouuoit eſperer que par la renonciation au Pontificat des deux Competiteurs qui entretenoient le Schiſme. Il écriuit alors à Frere *Jean Goulain* Professeur en Theologie, Religieux de l'Ordre de Noſtre-Dame du Montcarmel, qu'il auoit affaire de luy pour trouuer des raiſons contre cette opinion & pour la refuter; & afin de le rendre plus ſecond, plus obſtiné; & plus ardent, il luy enuoya vn moyen de ſ'enrichir, par le pouuoir d'absoudre de tous cas reſeruez à la Cour Romaine. Auſſi-toſt ce Caſuiſte de louage ne perdit point de temps ny d'occafion de monter en chaire; & il prêcha ſi aueuglément & avec tant de paſſion par tout; qu'il n'y auoit point d'expedient pour le ſalut de l'Egliſe, qu'une bonne ligue de tous les Princes Chreſtiens pour chaffer à force d'armes l'aduerſaire de Clement, que l'Vniuerſité ſcandalifée de ſes propoſitions &

de sa corruption, decreta qu'il ne seroit plus admis aux deliberations de l'Assemblée.

CHAPITRE HVICTIESME.

I. *Mort de la Duchesse Doüairiere d'Orleans, ses Funerailles à S. Denis, & son Eloge.*

II. *Le Roy donne sa succession au Duc d'Orleans son Frere.*

DEpuis le commencement de Ianuier iusques au septième de l'autre mois, l'illustre & pieuse Princesse Blanche Duchesse d'Orleans Comtesse de Beaumont & de Brie, fille du Roy Charles & de la noble Reine Ieanne d'Euureux, & petite fille de Philippe le Bel, combattit genereusement, toute cassée qu'elle fût d'une longue vieillesse, contre vne maladie de langueur, qui l'emporta enfin; mais qui ne surprit ny sa prudence ny son courage. Sentant la fin approcher elle voulut faire de ses derniers iours les plus heureux de sa vie, & ayant mandé auprez d'elle des Ecclesiastiques pour l'assister, elle se seruit si bien des belles lumieres qu'elle auoit puisée dans la lecture des Saintes Lettres, qu'elle fit vne docte & deuote Confession de Foy, & qu'elle les rendit témoins d'une mort digne d'une sainte & deuote vie. Son Corps fut dès le lendemain porté à S. Denis, lieu destiné pour sa Sepulture, & fut inhumé en la Chappelle de Nostre-Dame dite la Blanche; où elle a fondé quelques Messes perpetuelles sur ses reuenus de Normandie. Le Ieudy ensuiuant, l'Archeuesque de Lyon alla faire ses Funerailles, que le Roy honora de sa presence, & là se trouuerent avec luy tous en duëil les Ducs de Berry, & de Bourgogne, ses Oncles, le Duc d'Orleans son Frere, le Duc de Bourbon, les Comtes de Nevers & d'Estampes, Messire Iacques de Bourbon, Messire Henry de Bar, le Comte d'Eu Connestable de France, & Messire Pierre de Navarre, qui tous auoient l'honneur d'estre sortis de la Maison de France.

Ils honoroient cette Duchesse comme leur Mere, tant pour ce qu'elle se pouoit vanter d'estre seule restée du Sang de Philippe le Bel, que parce qu'elle estoit assurement la plus honorable & la plus magnifique Dame de son temps. Mais puisque sa mort me donne toute liberté de la louer sans aucun soupçon d'interest & de flatterie, j'ajouteray à son Eloge qu'elle passa toute sa vie dans l'exercice d'une parfaite charité, que se voyant preste à mourir elle fit des Aumosnes de ce qui luy restoit d'une iuste épargne, & qu'elle fut encore plus prodigue que liberale enuers les Eglises, qu'elle decora en grand nombre de riches paremens de toutes sortes d'étoffes rares & precieuses, & de ce qu'elle auoit de plus beaux ioyaux. Elle laissa à celle de S. Denis pour recompense de sa Sepulture vn Crucifix de la vraye Croix monté sur vn pied d'or garny de pierres, & vne fueille d'Oliuier enchassée de mesme, toute écrite de la main de S. Iean l'Euangeliste, elle auoit épousé Philippe de France Duc d'Orleans, Comte de Valois, frere puisné du Roy Iean, & elle s'acquit cette reputation dans vn Mariage qui n'estoit égal que par la dignité des deux partys, d'auoir esté aussi chaste & aussi fidelle à son Époux, qu'il se rendit par ses débauches indigne d'une si heureuse alliance. Elle n'en eut point d'enfans, & le Roy qui estoit son heritier abandonna toute sa succession & ses terres au Duc d'Orleans son Frere.

CHAPITRE NEUVIÈME.

- I. Histoire d'un nouveau desastre qui fit perdre l'esprit au Roy.
- II. Aux Noces d'une Dame de la Maison de la Reine.
- III. Mascarades lascives dansées par le Roy & ses Courtisans.
- IV. Embrasement de trois d'entr'eux, & particulièrement de Huguet de Guisay, dont on se réjouit pour sa mauuaise vie.
- V. Le Roy sauué avec grande peine.
- VI. Les Parisiens émeus au bruit de sa mort.

IE voudrois biẽ m'abstenir de parler de ce nouveau malheur, mais il est trop de cette Histoire, & ie le dois encore à l'exemple des autres Roys, afin qu'ils apprennent à garder plus de modestie, & à se retirer de pareils accidens. Le Roy & la Reine estoient vn peu trop indulgens à leurs plaisirs, & comme ils n'y épargnoient rien, la Jeunesse de la Cour ne perdoit aucune occasion pour gagner leurs bonnes graces par toute sorte de passe-temps. C'est pourquoy on ne perdit pas celle des Noces d'une Dame Allemande de la Maison de la Reine, qu'on marioit à vn tres riche Seigneur de son pays : & comme elle estoit fort aimée de sa Maistresse, non seulement on ne se contenta pas de leur faire de grands biens, on voulut encore faire de leur mariage vne Feste de la Cour ; où la Reine conuia de sa part les Duchesses de Berry, de Bourgogne & d'Orleans, qui se rendirent avec les autres Dames en grande Compagnie le vingt-neufième de Ianuier en l'Hostel de S. Pol. Il ne manqua rien à la magnificence & à la bonne chere, on y fit toute sorte de réjouissances, & l'on y dansa iusques à minuit, mais hélas ils ne sçauoient pas que le ieu se deuoit terminer par vne triste & déplorable Tragedie ; & cela arriua pour expier vne sottise & malheureuse coûtume qui se pratique en diuers endroits de ce Royaume, de faire impunément mille folies au Mariage des femmes vefues, & d'emprunter avec des habits extrauagans, la liberté de dire des vilénies au Mary & à l'Espousée.

Le Roy qui estoit ieune, se laissa aisément engager par des gens de son aage à faire vn de ces indignes personnages, & il fut vn des cinq qui prirent des habits de Satyres, tous faits de lin sans filer collé sur de la toile avec de la poix, & qui vinrent masquez dans la Salle danser & faire des postures aussi sales que les bouquins qu'ils representoient. Ils firent des crys horribles, ils danserent les Sarrazines, & la suite fit voir que l'ennemy du genre humain leur auoit préparé ce piege pour punir leur lasciueté, & pour en laisser vn exemple eternellement honteux par la mort de nostre Monarque, si la Prouidence ou son bon Genie ne l'eussent tant soit peu tiré à part des autres. Pendant qu'ils ne songeoient qu'aux grimaces de leur ballet, ie ne sçay qui, par malheur peut-estre plûtoist que par dessein, ietta vn bluette de feu sur l'vn de ces Satyres, & aussi tost il s'embrasa, & la flamme gagna les autres, qui à l'instant mesmes se virent tous en feu. Qui auroit veu leurs crys, alors trop effroyables & trop veritables tout ensemble, qui les auroit veu courir chacun à son appartement d'une course plûtoist furieuse que precipitée, qui auroit, dis-je, veu cette poix allumée fondre pesse-messe & ruisse-ler par terre avec la graisse & le sang dans vn embrasement qui montoit iusques au plancher ; la compassion des témoins auroit sans doute esté égale à la douleur des patiens, il n'y auroit point eu de cœur qui n'eut creué s'il n'eut esté de marbre, il n'y auroit point eu d'yeux qui n'eussent esté des fontaines de larmes, au milieu d'un desastre & des hurlemens épouuentables qui desesperoient d'autant plus les amis qu'ils ne pouuoient donner aucun secours à leur amy. Ils furent prez de demie heure à brûler comme des flambeaux, & non seulement ils ne se

Année
1392.

Année 1392. rostirent pas les mains dont ils s'arrachioient la chair avec la flamme, mais ils perdirent encore dans des tourments qui ne se peuuent exprimer, les parties inferieures que ie ne puis autrement nommer.

Le ieune Comte de *Joigny*, Seigneur de belle esperance, expira dans ces horribles douleurs, le Bastard de *Foix*, & *Aymery de Poitiers*, moururent dans les deux iours, & il n'y eut que *Huguet de Guisay* qui vid le troisieme. Celuy-cy ne leur ressembloit en rien de mœurs & d'educatiō, c'estoit vn hōme adonné à tous les vices, & aussi detesté pour sa mauuaise vie, que pour la cruelle insolence dont il vsoit enuers les valets & enuers les gens de peu de condition. Il ne les traittoit que de chiens, c'estoit vn de ses moindres plaisirs de les faire abboyer comme tels, bien souuent il les faisoit seruir de tretteaux de table, & pour peu qu'ils le fâchassent, il les faisoit coucher à terre, il les fouloit à coups de pied & d'esperons iusques au sang, & disoit que cette Canaille ne deuoit point estre battuë à coups de poings, mais meurtrie & déchirée comme des chiens à coups de foïrets & de bastons. Il ne se put pas mesmes empêcher dans ces tourmens mortels d'appeller chiens ceux qui le seruoient, & ses dernieres paroles furent des regrets de ce qu'il les laissoit viure apres luy. Aussi fut il si peu regretté, que ceux de la Cour ne se purent empêcher de témoigner en pleine Salle du Roy qu'il auoient vne extreme ioye de sa mort, & la haine qu'il s'estoit attirée estoit si grande que loing de l'auoir expiée par cette sorte de suplice, quand son corps passa dans Paris pour estre conduit à Bourbon, d'où il estoit originaire, plusieurs ne se purent tenir de crier apres luy son mot ordinaire, *aboye chien*. Il estoit le Corrupteur de la Ieunesse, il estoit l'inventeur de toutes sortes de débauches, & ce fut luy qui s'auisa de celle-cy, & qui mit le Roy au mesme danger de ces trois ieunes Seigneurs; dont il n'échappa avec luy que le petit *Nantoüillet*, qui d'abord qu'il sentit le feu, courut à la cuisine du Roy, & se plongea dans vne grande chaudiere pleine d'eau.

La Reine dans sa premiere frayeur, se sauua avec les Dames, mais pensant au peril où le Roy estoit exposé, & ne sçachant si on l'en auroit garenty, elle tomba pasmée, & elle n'en put reuenir qu'elle n'eut veu ce Prince, qui accourut avec ses habits de mascarade, pour la tirer de peine & pour la cōsoler: Le desordre ne fut pas moins grand dans la Ville, aussi-tost que les Bourgeois du voisinage entendirent le bruit de cēt accident, l'inquietude de sçauoir ce que le Roy seroit deuenü, y fit venir en foule plus de cinq cens hommes, ils se firent comme par force ouurir la porte, & ils commençoient à faire paroistre qu'ils se vangeroient de sa perte sur tous ceux de la Cour, quand on le fit monter sous son Daiz pour se montrer à eux, & pour les remercier, comme il fit d'vn visage serain & d'vn discours obligeant, de l'affection qu'ils luy témoignoient. On rendit graces à Dieu de sa conseruation, & le lendemain les Ducs de Berry, de Bourgogne & d'Orleans, furent en Procession nuds pieds de la porte de Montmartre en l'Eglise de Nostre-Dame; où le Roy vint à cheual, & entendit deuotement avec eux la Messe, qui y fut chantée en grande solemnité.

Fin du douzieme Liure.

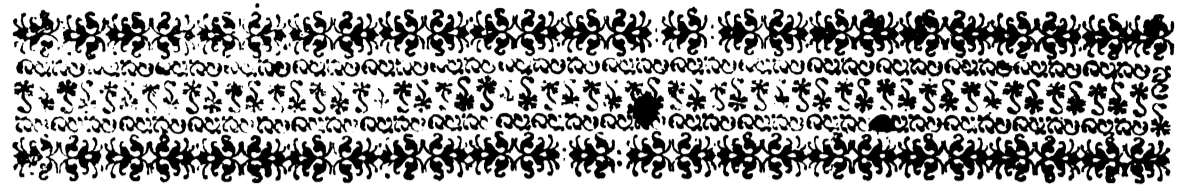
TABLE

TABLE CHRONOLOGIQUE POUR L'ANNEE 1393.

ANNE'ES	De Nostre Seigneur	} 1393.	Charles VI. en France. 13.
			Richard II. en Angleterre. 16.
	Du Schisme.	} 15.	Henry en Espagne, autrement Castille & Leon, 4.
			Iean I. en Arragon. 6.
	Des pretendus Papes	} Boniface IX. à Rome. 5.	Iean en Portugal. 8.
			Clement VII. en Auignon. 15.
	De la vacance de l'Empire d'Occident en Allemagne. 15.	} Wenceslas de Luxembourg Roy de Bohême, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. élu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.	Charles III. en Nauarre. 8.
			Sigismond de Luxembourg dit de Bohême en Hongrie. 9.
	Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.	} Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.	Iagellon en Pologne. 8.
			Louïs Duc d'Anjou en Sicile. 8.
		Ladislas d'Anjou dit de Duras vsurpateur du Royaume. 9.	
		Marguerite Regnante en Dannemarck & Suede avec Eric son neveu. 7.	
		Robert Stuart III. du nom en Escosse. 5.	

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Etat, & Fauoris de la Cour de France.

Louis de France Duc d'Orleans, Frere du Roy.
 Louis Duc d'Anjou, Roy de Sicile.
 Iean de France, Duc de Berry, & Philippe le Hardy Duc de Bourgogne. } Oncles du Roy, gouvernans le Royaume à cause de sa demêce.
 Pierre Comte d'Alençon. Charles d'Evreux Roy de Nauarre 3. du nom. } Princes du Sang.
 Louïs Duc de Bourbon, oncle maternel du Roy, & grand Chambrier de France.
 Iean de Bourbon, Comte de la Marche & de Vendosme, mort le 11. de Iuin, laissa Iacques Comte de la Marche depuis Roy de Sicile & Louïs de Bourbon Comte de Vendosme, Ancestre de nos Roys.
 Iean, dit de Montfort, Duc de Bretagne.
 Philippe d'Artois Comte d'Eu, Pair & Connestable de France.
 Arnaud de Corbie, Chancelier de France.
 Louïs de Sancerre, Seigneur de Charenton.
 Iean sire de Rieux & de Rochefort. } Marechaux de France.
 Iean le Maingre dit Boucicaut.
 Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, Admiral.
 Moradas sire de Rouville, Lieutenant des Maréchaux en Normandie avec Iean d'Aurichier.
 Guillaume Paynel de S. Hambye, Iean Sire de la Ferté-Fresnel, & Herué de Manny, Capitaines Generaux en Normandie.
 Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, Capitaine General de Flandres.
 Lancelot de Longuilliers, son Lieutenant.
 Guichard Dauphin, grand Maistre des Arbalestriers.
 Guy Sire de Coufan & de la Perriere, grand Maistre de France.
 Arnaut Amenion; sire d'Albret, grand Chambellan.
 Enguerran Sire de Coucy, grand Bouteiller de France.
 Louïs de Giac Grand Eschançon.
 Raoul Sire de Raineual, grand Panetier.
 Le Sire d'Yury, Cheualier trenchant.
 Guillaume Chastelain de Beauvais, Queux de France.
 Charles Sire de Sauoisy, Grand Maistre d'Hostel de la Reyne.
 Robert d'Esneual Escuyer Capitaine de 24. Archers de la Garde du Corps du Roy.



HISTOIRE

DV REGNE

DE CHARLES VI.

ROY DE FRANCE.

LIVRE TREIZIESME.

CHAPITRE PREMIER.

- I. *Le Duc d'Orleans cause du malheur de cét embrasement, bâtit par penitence la Chappelle d'Orleans aux Celestins de Paris.*
- II. *Deputation des deux Couronnes à Lelinguehan pour la Paix.*
- III. *Negotiation entre les Ducs de Berry, de Bourgogne & de Lanclastre. Où l'Autheur assiste.*
- IV. *Le Cardinal de Lune y vient, pour persuader aux Anglois l'obedience de Clement, qu'ils rebutent.*

Année
1393.



N fut assez long-temps en peine à la Cour à sçavoir qui auoit causé ce malheur, mais on aprit enfin que c'estoit le Duc d'Orleans, & personne ne luy osa demander pourquoy. Aussi estoit ce fort innocemment, & il en receut en-particulier toute la reprimende des plus sages de ses amis, qui se servirent de l'occasion pour luy faire connoistre qu'il estoit vn peu trop étourdy. Il promit de s'en corriger, & ayant fait reflexion sur sa faute, il la pleura, il en demanda pardon à

Dieu, & ce fut par maniere d'expiation, qu'il fit bâtir vne magnifique Chappelle en l'Eglise des Celestins. Il y fonda grand nombre de Messes & de Prieres, & y assigna le reuenu de Porche-Fontaine qu'il auoit eu de la confiscation de Pierre de Craon; mais on ne laissa pas de dire d'vne action de pieté que c'estoit le monument de son crime.

Le Carefme de l'année precedente, le Roy d'Angleterre tint son Parlement à Westmunster, pour aduiser quel Traitté l'on pourroit faire avec la France, & quoy que la Jeunesse & la plus grande partie des Communes demandât la guerre,

la plus saine & la plus sage partie l'emporta sur la multitude, par la force des raisons, & il fut resolu que les Ducs de *Lanclastre* & de *Glocestre* Oncles du Roy, l'Évesque de Durhan, & le Comte de *Salisbury*, passeroient la Mer pour traiter de la Paix ou d'une Treue avec nos Deputez. Le Roy en receut la nouvelle avec beaucoup de ioye, & pour rendre la deputation pareille de sa part, il choisit aussi ses deux Oncles de *Berry* & de *Bourgogne*, il les enuoya à Boulogne avec leurs Chanceliers & grand nombre d'autres Seigneurs, & luy mesme alla iusques à Abbeuille pour en attendre la conclusion. Il y passa les Festes de Pasques, pendant lesquelles il ne se fit rien, mais incontinent apres, on conuint d'un lieu d'entre-neuë, qui fut encore à *Lelinguehan* méchant village tout ruiné entre Calais & Bologne, où il y auoit vne Chappelle couuerte de chaume; qu'on iugea d'autant plus propre à leurs Conferences qu'elle estoit située à ce qu'on disoit, moitié sur la Comté de Guines, & moitié sur celle de Boulenois, & qu'il n'y auoit qu'à l'ouuir & à faire deux portes aux deux bouts, afin que chacun entrât de son costé, pour oster tout sujet de contestation de preface. On auisa encore, pour estre plus prez du lieu, & afin de ne point faire attendre les vns apres les autres, de faire tendre des tentes dans la plaine, qui furent toutes parées de tapisseries haussées de soye; mais quoy que ces Pauillons fussent tous grands & beaux, aucun n'aprocha de celui du Duc de Bourgogne, qui ne rauissoit pas moins les yeux par la nouveauté que par l'excellence de son ouirage, c'estoit vne grande maison en forme de ville, toute enuironnée de tourelles de toile peinte, qui representoit vne muraille maçonnée; au frontispice de laquelle il y auoit deux grosses Tours pour en marquer l'entrée, qui conduisoit à la salle principale; autour de laquelle estoient diuers appartemens, & Offices disposées en ordre en façon de ruës, & où il y auoit pour loger trois mille personnes.

Je puis d'autant plus veritablement marquer les rangs & la maniere de cette Conference, que j'estois sur les lieux où j'eus ordre du Duc de Berry, d'en dresser le memoire. Luy & le Duc de Lanclastre furent les premiers assis sur les premiers sieges, qui estoient les plus éleuez & les mieux paréz, & apres eux prirent place les Ducs de Bourgogne & de Glocestre, puis tout autour se rangerent les autres Seigneurs & Euesques de l'Ambassade. La Chappelle auoit esté d'abord tapissée d'histoires de combats & de Batailles faites à l'éguille, tant pour la parer que pour cacher la vieillesse & la salété des murailles; mais le Duc de Lanclastre y trouua à redire à son arriué, & ayant dit fort sagement, que ceux qui cherchoient la paix ne deuoient point auoir deuant les yeux des objets de sang & de carnage, on en mit d'autres toutes tissées d'or & de soye, qui representoient les Enseignes & les Mysteres de la Passion de Nostre Seigneur. Apres cela le Duc de Berry se tournant deuers vn Crucifix, se mit à genoux, & pria Dieu Zelateur de la Paix & de la concorde, de conduire leurs intentions, & de leur faire la grace de trouuer les moyens de faire vn Traitté qui tournât à la gloire de son nom & à l'honneur & au profit des deux Couronnes. Le Duc de Lanclastre en ayant fait autant, on entra en matiere, & l'on y employa tout le temps depuis la Semaine de Pasques iusques au Mardy d'apres le Dimanche *Iubilate*, qu'on resolut auant que de rien conclure, de communiquer aux deux Roys ce qui auoit esté proposé de part & d'autre, à condition de se rassembler le vingt-&-unième de May pour acheuer la negotiation. Les deux Ducs d'Angleterre firent leur possible pour se rendre au iour conuenu, mais ils furent surpris d'une subite tempeste de vents furieux accompagnez de gresle & de tonnerre, qui firent des Montagnes de flots, & qui sembloient vouloir porter leurs Vaisseaux iusques aux Cieux pour les precipiter dans les abysses les plus profondes de la Mer. Elle les mena chassant de tous costez, & enfin les repoussa si rudement vers la Coste d'Angleterre, qu'ils desespererent de leur salut, & qu'ils ne l'attribuerent qu'à la misericorde de Dieu, & au merite de leur intention. Ils le suplierent en qualité d'Ambassadeurs de paix, de les deliurer de la cruauté de ce furieux element, & non seulement ils n'obtinrent pas de sa Clemence l'azile d'un port assure, mais vn temps calme, & vn vent doux & obeissant, qui dès le len-

Année
1393.

demain les ramena sains & saufs à Calais.

Le Cardinal de Lune, qui depuis long-temps estoit à Paris pour essayer à ramener les esprits dégouttez de l'obedience de Clement, vint avec les Ducs de Berry & de Bourgogne à cette seconde Conférence ; où ils luy moyennerent avec beaucoup de peine vne audience de la part des Anglois, sous pretexte de l'union de l'Eglise. Elle fut assignée au vingt-huitième du mois, qu'il les alla haranguer dans leurs Tentes, mais comme tous ses beaux discours ne tendoient qu'à soutenir l'élection de Clement, & à les persuader d'en écrire au Roy d'Angleterre, afin de le pressentir & de le disposer à souffrir qu'il passât la mer pour la iustifier en sa presence ; il receut vne réponse conforme à l'estime qu'ils faisoient de la probité de l'Orateur, & de la Justice de son party. Quoy que Boniface en usât de sorte avec l'Angleterre, qu'il y estoit absolu, & qu'on obeïssoit sur la moindre de ses paroles, sans que ce Royaume en receût aucune commodité ny faueur en la collation des Benefices, en l'octroy des graces, & en la levée des subsides Ecclesiastiques, le Duc de Lancastrre ne laissa pas de dire tout net à ce Cardinal. Nous auons tenu iusques à present, & soutenu que Boniface estoit vray & legitime Pape, & nous entendons avec le Roy nostre Sire, de luy obeïr en toutes choses concernans le spirituel, comme au veritable Vicair de IESVS-CHRIST. Si vous auez quelque chose à proposer au contraire, nous vous permettons d'aller en Angleterre, mais quoy que vous ayez dit de ce malheureux Schisme, vous ne nous persuaderez iamais que vous autres Cardinaux d'Auignon ne l'ayez causé. Vous l'avez fomenté, vous le fomentez encore tous les iours, dont malheur à vous, & à bon droit, & si i'en estois creu, on y apporteroit si bon ordre apres la Paix faite, que vous y mettriez la fin, ou qu'on vous extermineroit tous tant que vous estes.

Le Cardinal fort mal content de cette forte & courte réponse, en vint faire ses plaintes aux Ducs de Berry & de Bourgogne, mais ils auoient d'autres affaires à traiter, pour lesquelles ils se rassemblèrent encore vne fois sur la fin du mois avec les Plenipotentiaires d'Angleterre. Ils firent vn Traitté verbal ; mais il fut si secret entr'eux, qu'encore que ie fusse en personne à la suite de nos Princes, il ne me fut pas possible d'en rien decouurir. Cela s'apprendra mieux avec le temps, & quoy qu'il en soit, ie croy certainement que les deux Roys l'auroient ratifié & iuré, n'eut esté la malheureuse maladie qui reprit nostre Monarque à Abbeuille.

CHAPITRE SECOND.

- I. *Histoire d'une petite fille que sa mere avec fait perir.*
- II. *Découverte par un chien dans un fumier, portée à S. Martin des Champs.*
- III. *Ressuscitée par les prieres de la Vierge.*

LE Miracle qui arriua en ce temps icy, merite bien d'estre rapporté, pour faire voir par l'exemple d'une petite fille de Paris morte sans Baptesme, & qu'on croit auoir esté étouffée par sa propre mere, que la Vierge Marie secourt charitablement ceux qui sont dans le peril de leur salut. On ne sçait point le nom de cette malheureuse marastre, mais il est aisé à croire que ce fut pour courir son honneur qu'elle suffoqua son fruit aussi-tost qu'il eut veu le iour, & qu'apres luy auoir fait entrer par force vn bouchon de linge dans la gorge, elle l'enveloppa de hailons, & le fit porter avec les ordures de sa maison à vn fumier commun qui estoit hors de la porte de S. Martin des Champs. Elle n'y fut gueres qu'il passa vne personne de condition de la Ville avec des chiens de Chasse, dont il y en eut vn qui alla le nez ouuert donner dans ces immondices, & qui s'y acharna de telle sorte qu'il fut impossible à son Maistre de le rapeller, ny par signes, ny par crys, ny du sifflet. Cela le resolut d'attendre pour voir ce qu'il cherchoit si

opiniaftrement, & il arriua enfin par la Prouidence Diuine qui prefidoit à cette découuerte, que le chien apres auoir bien fouillé & éparpillé l'ordure, prit avec les dents ce petit pacquet, qu'il le deueloppa, & qu'il fit paroiftre à nud le corps de ce petit enfant. Année 1393.

Cét abominable forfait ayant esté auffi-toft denoncé à la Iuftice, tout le monde y accourut, chacun dit fon aduis, & comme il ne paroiffoit point que l'enfant eût esté baptifé, on ne jugeoit pas auffi qu'on luy deuft la fepulture des Chreftiens. Il y eut vne bonne femme qui le prit entrefes bras, & qui dit par compassion que c'estoit dommage qu'une fi belle creature fut priuée de la veüe de Dieu, par le feul crime de fes parens dont elle eftoit innocente, & à l'inftant mefme elle fut infpirée de propofer qu'on la portaft premierement à l'Eglife & qu'on implorât fur elle l'affiftance de la Vierge, qui peut-efre ne refuferoit pas fon interceffion pour fon innocence. C'est vne feconde merueille, que de plus de quatre cens perfonnes qui l'entendirent, aucune n'y contredit, & que toutes y consentirent, & firent vne maniere de conuoy à ce petit corps, qu'ils conduifirent à l'Eglife de faint Martin des Champs, & qu'ils poferent fur l'Autel de la Vierge où les Religieux vinrent ioindre leurs prieres pour le falut de cet enfant, ie pourrois dire de cette petite predeftinée; car de morte qu'elle eftoit on l'apperceut prefque auffi-toft viuante, elle commença premierement à mouuoir le corps & les mains, elle vomit en mefme temps fans effort le petit bouchon de linge qui luy fermoit les conduits, & qui l'auoit auparauant fuffoquée, & pour dernier figne de vie pluftoft que de douleur, ou pour mieux dire pour efre la premiere à crier miracle, elle cria fortement & fut fuiuie de l'acclamation de la multitude, & du fon de toutes les Cloches. On chanta folement le *Te-deum*, & comme la preffe eftoit fi grande qu'il fut impoffible de la porter aux fonds Baptifmaux, on fit venir vn Prestre qui la baptifâ sur l'Autel, & la nomma Marie. Pour d'autant plus confirmer ce miracle, on fit venir vne Nourrice qui luy donna la mammelle, qu'elle prit à plus d'une fois en prefence de tout le monde, qui luy vid encore faire l'office de tous fes membres, & enfin au bout de trois heures, elle mourut pour iouir d'une plus heureufe deftinée, & fon corps ayant esté l'efpace de tout le iour exposé au public, elle fut le lendemain inhumée avec grande ceremonie deuant le mefme Autel.

CHAPITRE TROISIEME.

- I. *Le Roy retombe malade, & l'on le croit enforcelé.*
- II. *Pitoyable estat de ce Prince.*
- III. *La Duchefse d'Orleans fufpecte du malefice à caufe de fon país.*
- IV. *Arnaud Guillem Magicien mandé pour guerir le Roy.*
- V. *Hiftoire ridicule de fon Liure nommé Smagorad.*
- VI. *Les peuples obtiennent la fanté du Roy par leurs prieres.*
- VII. *Naiffance de Marie de France & de Philippe d'Orleans.*

Toutes les Hiftoires fourniffent affez d'exemples pour faire auoüer aux Souuerains que leur chair eft fujette aux mefmes accidens des perfonnes les plus miserables, & que les grandes Dignitez ne feruent quelquefois que pour faire connoiftre la vanité des grandeurs du monde: mais tous les Doctes de ce Siecle icy demeurent tous d'accord, que toute l'antiquité n'apprend rien de pareil à ce qui arriua à nostre Roy à Abbeville. Les Medecins le flattoient d'une fanté parfaite, & tout le monde en jugeoit de mefme par la difpofition du corps, & par la force qui l'animoit, quand on s'apperceut fur le milieu du mois de Iuin que l'efprit luy baiffoit, qu'il difoit des fottifes, & qu'il auoit perdu dans fes

Année
1393.

actions toute la bien-ſeance de la Majesté. Cela fit croire qu'il estoit enforcellé, & le bruit de ce malefice courut par tout sur vne seule conjecture, qu'on fonda sur ce que petit à petit il perdoit la faculté des sens extérieurs, & qu'à la fin il en demeura si fort aliené, que quoy qu'au commencement il connût tous ceux de la Cour, & qu'il se souuinst mesme de ceux qui en estoient absens, il oublia toutes choses iusques aux fonctions de la nature les plus indispensables. On auroit de la peine à croire qu'il eut méconnu sa femme, mais c'est bien pis de dire qu'il niât qu'il fût marié, n'y qu'il eût des enfans, qu'il se faschât qu'on le traitât de Roy, qu'il soustint avec colere qu'il ne s'appelloit point Charles, & que non seulement il defauouât les fleurs de Lys, mais que par tout où il voyoit ses armes où celles de la Reyne, il les biffât iusques à les gratter avec furie sur la vaisselle d'or & d'argent.

La Reyne en fut d'autant plus affligée, qu'autant de fois qu'elle approchoit de luy avec les soins & les deuoirs d'une femme qui compatit au mal de son mary, il l'en chassoit avec toute sorte de mépris & d'injures. Qui est celle cy, disoit-il à ses gens, ne cessera-elle point de m'importuner ? sçachez d'elle ce qu'elle veut, & deliurez-nous de sa persecution. S'il eut eu la mesme auersion pour tout le sexe, peut-estre qu'elle se fut consolée d'un mal commun, mais il estoit tout particulier pour elle; car il se plaisoit assez avec les autres, & sur tout avec la Duchesse d'Orleans. Elle estoit la seule qu'il reconnut, il la visitoit tous les iours, il ne manquoit pas à l'appeller sa tres-chere sœur, & cette singularité iointe à la consideration du pais où elle auoit pris naissance, & à la reputation qu'auoit la Lombardie, d'estre le lieu du monde où les poisons & les sortileges estoient plus en vſage, fit faire diuers jugemens que ie ne puis appuyer d'aucune autre conjecture. Quoy qu'il en soit, il demeura enuêlé dans les tenebres de cette déplorable demence iusques au mois de Ianvier, & tous les Medecins trauaillerent aussi vainement dans les Remedes que dans les Consultations, où ils ne purent jamais decouurer la cause de son mal.

Tout leur art ne seruant qu'à faire desesperer du secours de la Nature, l'on ne fit point de scrupule de recourir à la Magie, & sur l'aduis qu'on eut qu'un certain Nigromancien de Languedoc, s'estoit vanté qu'il le pouuoit guerir d'une seule parole, l'on le manda en diligence, & comme sa mauuaise mine répondoit fort à son mestier, on ne l'en creut que plus habile Sorcier, & il n'en fut que mieux receu & plus honoré. Ce maraut qu'on appelloit *Arnaut Guillem*, estoit fort simplement vestu, il menoit exterieurement la vie d'un parfait Anachorete, il maceroit son corps de ieunes & de veilles, & il en immoloit tout le merite à la necessité de son infame profession, qui luy demandoit toutes ces façons de faire pour le rendre capable d'un Liure où estoit tout son sçauoir, & duquel il contoit des merueilles aux Ignorans, il luy donnoit un pouuoir absolu sur tous les Elemens, se vançoit qu'il luy auoit acquis vne si parfaite connoissance des Planetes, que s'il s'apperceuoit qu'il y en eût quelque maligne qui deût dominer cette année, il en pouuoit susciter vne autre toute opposée & iusques alors inconnue aux Astrologues; dont la rencontre & le concours ruinerait ou affoibliroit de beaucoup la mauuaise influence de l'autre. Il maintenoit qu'avec l'aide de ce Liure, qu'il appelloit *Smagorad*, on pouuoit faire mille choses qui sont trop badines pour estre icy rapportées, & afin d'en releuer l'excellence & le merite, il disoit impudemment que l'original en auoit esté donné du Ciel à nostre premier pere. Adam, disoit-il, ayant pleuré cent ans la mort de son fils Abel, comme nous appenons de la sainte Escriture, Dieu luy enuoya un Ange pour le consoler avec ce Liure; qu'il luy laissa pour recouurer ce qu'il auoit perdu par son peché, & il l'assura encore que quiconque l'auroit en son pouuoir, regleroit le cours & l'influence des Astres. Il endormoit la Reyne & les Grands de toutes ces sornettes, & cependant il leur faisoit accroire que le Roy estoit charmé & lié d'un sortilege dont les auteurs combattoient fortement contre luy, mais qu'il esperoit d'en venir à bout, & s'il arriuoit quelque interualle de santé au Roy, il ne manquoit pas de l'attribuer à Dieu & à la force de son Art.

Cependant les Prelats & les Docteurs, quoy qu'indignez d'une si criminelle superstition, ne laisserent pas d'auoir recours au souuerain Medecin & d'exhorter les peuples à mettre toute leur esperance en la misericorde de Dieu qu'il falloit fléchir. On fit des prieres publiques par tout le Royaume, & les Euesques avec leur Clergé, la pluspart nuds pieds, firent de grandes Processions où l'on preschoit la Penitence, & le Roy mesme ayant eû quelques momens de connoissance pendant lesquels il se voüa à saint Denis; on trouua moyen de l'y faire aller à cheual avec vne grande suite de Noblesse, & il y entendit la Messe assez deuotement sans y rien faire d'indecent, comme il auoit accoustumé. Il en partit apres dîner, & y laissa l'Euesque de Senlis pour accomplir sa neuuaine, qui se faisoit en mesme temps par toutes les Eglises les plus fameuses, & dans les Cathedrales, où les François assisterent avec tant de ferueur, qu'on doit la conualescence de ce Prince aux prieres, qu'ils continuerent depuis le mois de Iuin iusques à la fin de Ianvier. On en fit de grandes réjouissances par tout, & comme on estoit persuadé qu'il y auoit du malefice, l'on ne cessa pas de prier & de demander à Dieu qu'il en fit decouurer les detestables auteurs.

Comme cette maladie auoit suspendu le Traitté de la Paix, on enuoya Messire Guillaume Vicomte de Melun en Angleterre, prier le Roy Richard de trouuer bon que les choses demeurassent en estat iusques à la santé du Roy, & parmy les douleurs de son mal, la Reyne souffrit encore celles de l'enfantement. Elle accoucha en l'Hostel de saint Paul le vingt-quatrième d'Aoust d'une fille nommée Marie, que le Roy son pere voüa au seruice de Dieu, s'il luy plaisoit de le deliurer de sa demence, & incontinent apres la Duchesse d'Orleans accreut aussi la lignée Royale d'un second fils qu'on appella Philippe.

CHAPITRE QUATRIESME.

- I. *Le Roy accomplit vn vœu au Mont saint Michel.*
- II. *L'Vniuersité continue ses poursuites pour l'union de l'Eglise.*
- III. *Elle depute au Roy, qui reçoit les Deputez favorablement.*
- IV. *Et elle rend graces à Dieu de ses bonnes intentions.*
- V. *Nouvelle Assemblée de l'Vniuersité & de ses Supposts, au nombre de plus de dix mille.*
- VI. *Maistre Nicolas de Clemenges choisi pour faire ses remontrances par écrit.*

LE Roy apres sa santé mit tous ses premiers soins à l'accomplissement de ses vœux, & peu apres la my-Ianvier, il partit de Paris pour aller à saint Michel sur la mer, comme il auoit promis par vn vœu solemnel. L'Vniuersité qui luy deuoit vn double de respect dans cette occasion de se conjoûir & de luy souhaiter vn heureux voyage, s'assembla pour deliberer de ce qu'elle auroit à dire, & quoy qu'elle eut esté assez mal menée autant de fois qu'elle auoit entrepris de parler des desordres du Schisme, elle ne laissa pas d'en faire la proposition, qui fut appuyée des suffrages de toute la Compagnie. Ils scauoient bien que le Roy ny beaucoup des Princes de son Sang n'auoient point d'auerfion pour l'union qu'ils poursuioient, & qu'ils ne s'en deuoient prendre qu'à l'autorité de quelques Fauoris; & comme il y auoit du changement à la Cour, où l'on tient pour maxime de ne se point rebuter, & de tant tirer au blanc qu'on y puisse enfin paruenir, ils ne desespererent pas encore de toucher le cœur & l'esprit de sa Majesté. Ils choisirent exprez pour cette Deputation les plus celebres Docteurs des quatre Facultez, & les enuoyerent à la Cour, qui estoit lors à saint Germain

Année
1393.

& dont les principales personnes estoient pour lors, les Ducs *d'Orleans*, de *Berry*, de *Bourgogne*, de *Bourbon*, & autres Princes du Sang, & les Mareschaux & l'Admiral de France.

L'Audience leur ayant esté accordée, l'Orateur commença par la conjouissance de la santé du Roy, & apres auoir remercié Dieu d'auoir exaucé les vœux de tous ses peuples, il dit adroitement qu'il n'auoit pas eü moins d'égard au bien de son Royaume qu'aux besoins de son Eglise, & prit sujet de tomber sur le discours du Schisme & des inconueniens qu'il cauoit. Il remontra avec tout ce qui se peut d'éloquence & de force, que c'estoit le principe & la source de tous les mal-heurs de la Chrestienté, qu'il en auoit banny toutes les vertus, qu'il auoit mesine étouffé toutes les belles inclinations, qu'il auoit mis en leur place le mespris du salut & de l'honneur, & toutes les passions honteuses de l'interest & des plaisirs: & apres auoir remontré au Roy la gloire qu'il acquerroit d'auoir écrasé ce monstre pernicieux, il fit voir qu'il y estoit obligé, s'il pretendoit maintenir le tiltre de Roy Tres-Chrestien.

Quelques fortes que fussent ses raisons, & quoy qu'il parut qu'elles auoient émeu toute l'Assemblée, l'on ne laissoit pas de se defier du succez de sa Harangue, parce que c'estoit au Duc de Berry à y répondre pour le Roy, comme le plus ancien de tous les Princes, & parce qu'il estoit le plus passionné de tous les Partisans de Clement: Mais il en arriua tout autrement qu'on n'esperoit, & voicy en substance tout ce qu'il dit. Nous sommes aussi persuadez que vous, » qu'il y va de l'honneur du Roy mon Seigneur & de tous ceux du Sang Royal, » d'auoir si long-temps souffert l'établissement & la durée de ce damnable Schisme, il nous en déplait assez; mais c'est à vous à nous indiquer les moyens de l'assoupir, trauallez-y de vostre part selon le merite & l'importance du sujet, & croyez pour certain, qu'apres en auoir conféré avec le Conseil de sa Majesté, nous ferons de grand cœur tout ce qui sera necessaire pour executer ce qui sera resolu. Iusques-là, l'on n'auoit point encore parlé si franc, & on auoit eu si peu d'esperance de voir la Cour en cette disposition, que les Deputez creurent auoir plus d'auantage qu'ils ne s'en pouuoient promettre.

On les recut en l'Vniuersité avec toute la joye d'un grand succez qu'on n'attendoit pas, & comme on en deuoit la gloire à Dieu, l'on fit vne Procession generale à saint Martin des Champs, où la Messe fut chantée du saint Esprit par le Reuerend Abbé de saint Denis Monseigneur *Guy de Monceaux*, & où Dom Guillaume *Barrant*, Prieur de la mesme Abbaye, fit vn Sermon digne d'un si grand sujet. Il y loua, comme il deuoit, les bonnes intentions du Roy & des princes, il engagea toutes les consciences à joindre leurs vœux pour obtenir de Dieu qu'il les confirma dans le dessein qu'il leur auoit inspiré, & il fit de cette affaire celle du salut des peuples, & de la prosperité de l'Estat. Mais comme tous les momens estoient precieux, & comme on auoit affaire à vn homme Puissant & artificieux, on resolut de traualler incessamment à ce que le Roy demandoit, pour preuenir toutes les batteries de Clement. Le principal point fut de donner vne entière liberté des suffrages, & de trouuer vn expedient de les recueillir tous en peu de temps, & pour cela on auisa que chacun des Supposts eut à donner son sentiment par écrit touchant les voyes de l'vnion, & qu'on les portât dans vn coffre fort & bien fermé, qu'on mettroit dans le Cloistre des Mathurins en maniere d'un Tronc.

Le terme qu'on auoit donné pour cela estant expiré, l'on ordonna que l'ouverture en seroit faite par quatorze Docteurs en Decret, dix Professeurs en Theologie, huit Maistres en Droit Canon, & vingt-deux Maistres es Arts, lesquels liroient tous ces billets, qui se trouuerent au nombre de plus de dix mille, pour en faire leur extrait. Mais ce qui est admirable, c'est qu'encore que toutes les raisons fussent diuerses & fondées sur diuers argumens, toutes se terminerent generalement, ou à la voye de cession & de resignation absoluë de la part des deux Contendans, ou à celle d'un compromis mutuel de se soumettre à l'élection de quelques Arbitres qu'on choisiroit sans affectation, ou enfin à la determination

tion & à la decision d'un Concile vniuersel. Le rapport fait en pleine Assemblée, l'on resolut que ces trois voyes avec leurs raisons seroient presentées au Roy, & pour eiter l'embarras, & donner quelque forme à vn fait assez malaisé à démêler, & à rendre intelligible & agreable sans beaucoup d'ordre & d'eloquence, l'on chargea Maistre Nicolas *de Clemenges*, Champenois de nation, Bachelier en Theologie, d'en dresser vn discours en forme d'Epistre, & de l'illustrer de ce beau feu & de toutes ces excellentes parties d'un parfait Orateur, qui à mon sens luy faisoient meriter le nom du Ciceron de nostre Siecle.

Année
1393.

CHAPITRE QUATRIÈME.

I. *Le Roy s'entremet de la Paix entre le Connestable & le Duc de Bretagne.*

II. *Qui traite mal ses Ambassadeurs.*

LE voyage du Mont saint Michel ayant approché le Roy de la frontiere de Bretagne, il creut faire vne action digne de sa pieté de donner la Paix à cette Prouince, & d'accommoder les differends d'entre *Jean de Bretagne* Comte de Penthiere & le Connestable *de Clisson* son beau pere, & le Duc de Bretagne. Il deputa pour ce sujet l'Euesque *de Langres*, Messire *Hervé le Coch*, & Maistre *Louis Blanchet* l'un de ses Secretaires; mais le Duc qui n'estoit point encore capable de raison, ne se contenta pas de leur refuser vn passe-port pour l'aller ioindre, il s'oublia iusques à dire par mépris, que viennent faire icy ces François qu'ils s'en aillent au nom du Diable, ie n'ay que faire d'eux. Les plus sages d'auprez de luy entreprirent en vain d'abord de luy faire connoistre que c'estoit abuser du respect qu'il deuoit au Roy, iusques à violer le droit des gens: & il leur répondit assez long-temps qu'il n'y auoit rien à dire contre ses resolutions, & que c'estoit vouloir perdre ses bonnes graces, & s'exposer à sa fureur, que de luy vouloir donner des raisons contre ce qu'il auoit déterminé. Mais quand sa fougue fut passée, ils obtinrent enfin qu'il les laissast venir & qu'il leur donnât Audience.

Ils luy firent vn grand discours du bon vsage que le Roy faisoit de son autorité pour reduire par la douceur ceux qui estoient soumis à sa puissance, & principalement les Nobles & les Barons; pour les rendre plus affectionnez à son seruice & à la deffense de l'Etat. De là ils passerent, comme pour en faire vn exemple, au juste ressentiment qu'il auoit eu d'entendre qu'il eut si-tost enfreint vn Traitté fait avec tant de solemnité, qu'il auoit si doucement ménagé entre luy & ses aduersaires, qu'il auoit scellé de son Sceau, & que le Duc luy-mesme auoit accepté, confirmé & juré par serment. Ils luy firent connoistre que son honneur & sa clemence y estoient fort interessées, & ils luy représenterent encore l'horreur qu'il auoit de tant de carnages, de tant de dégats faits à la campagne, de tant de destructions & de ruines de Villes & de Chasteaux. Enfin apres luy auoir remontré que cela ne se pouuoit supporter de la part de sa Majesté sans se rendre complice de tant de desordres, & de l'attentat fait à son autorité, ils luy declarerent que le Roy leur ordonnoit de cesser la guerre de part & d'autre, s'ils ne vouloient attirer sa disgrâce & l'obliger à venir fondre avec toutes ses forces sur celuy qui refuseroit d'obeïr à ses ordres.

Le Duc picqué au vif de cette sorte de menace, déguisée en remontrance, fit semblant de n'auoir que de bons desseins, & pour mettre toute la Iustice de son costé. Sçachez, leur dit-il, que c'est contre mes aduersaires que le Roy se doit ressentir, puis qu'ils ont violé le Traitté qu'il auoit fait entre nous au voyage de Tours. Nous n'auons point refusé d'y obeïr, & nous y sommes encore si disposez, que nous consentons qu'on donne vn sauf-conduit de part & d'autre pour les Arbitres qu'on choisira; afin qu'ils puissent plus librement s'aboucher

H h

Année
1393.

avec les parties. Tout cela ne tendoit qu'à les amuser, comme il fit; car pendant qu'ils traualloient de bonne foy à faire ce qu'il auoit proposé, il alla deuant la Rochederien, qu'il assiegeoit depuis vn an entier; & voyant qu'il estoit impossible de la reduire par la force, il trouua moyen de corrompre par argent le Vicomte de Coëtemen qui y commandoit. Il la rasa en presence des Deputez, & il commença dés lors à les mal traiter de telle sorte, qu'ayans demandé logement dans la ville de Treguier, qu'il prit encore incontinent apres, il leur dit inciuilement qu'il ne délogeroit pas les gens pour l'amour d'eux. Ils s'apperceurent alors que c'estoit en vain qu'ils auoient esté querir des sauf-conduits à Montcontour, où estoit le Sire de Clifson, & ils n'en furent que plus asseurez par les difficultez qu'il chercha pour y trouuer à redire & pour gagner temps; si bien que tout ce qu'ils purent faire fut de reuenir en Cour, avec le regret d'auoir si mal employé quatre mois entiers.

CHAPITRE CINQUIESME.

- I. Réponse de Boniface à la Deputation du Roy.
- II. Par laquelle il soustenoit son Election Canonique.
- III. Progrez du Turc à cause du Schisme.

A Pres auoir remarqué ce qui arriua de plus considerable en France durant le cours de cette année, ie repasseray les Alpes pour reuenir à ce qui se passoit avec Boniface au sujet de l'vnion. Nous auons veu cy-deuant ce qu'il escriuit au Roy, & comme pour ne se point commettre avec luy sur les qualitez, on fit réponse de bouche à ceux qu'il auoit enuoyé; mais soit qu'il le trouuât bon, ou que la conjoncture presente ne luy permît pas de se piquer d'honneur plus que de son interest, il ne se rebuta point d'écrire, & il deputa derechef les deux Chartreux, avec cette seconde Bulle.

„ Boniface Euesque, Seruiteur des Seruiteurs de Dieu, à nostre tres-cher Fils
 „ en IESVS-CHRIST, Charles illustre Roy des François; Salut & Benedi-
 „ ction Apostolique. Il y a quelque temps que nous jugeâmes à propos de vous
 „ représenter les malheurs du Schisme qui diuise l'Eglise nostre Epouse, & que
 „ nous vous conjurâmes par l'exemple de vos glorieux Ancestres, de poursuiure
 „ son vnion avec le mesme merite de perseuerance & de fidelité. Nous auons ap-
 „ pris des deux Freres Chartreux, qui vous ont rendu nos Lettres sur ce sujet, &
 „ que nous auons chargez de vous en entretenir, qu'ils s'en estoient acquitez,
 „ & que vous auez pareillement instruit de vos intentions deux autres Religieux
 „ du mesme Ordre que vous leur auez donnez pour Compagnons; mais autant que
 „ nous auons pû penetrer dans leurs instructions, autant que nous auons pu juger
 „ de leur rapport: nous nous sommes apperceus des ruses & du credit de la faction
 „ de Robert de Geneue nostre Fils, pleut à Dieu, le fut-il de Benediction. Ces
 „ personnes malicieuses & mal intentionnées, qui l'ont fait Antipape, ou qui de-
 „ puis l'ont reconnu par quelque lasche interest de corruption, sont encore les
 „ puissans de vostre Cour, & nous sommes bien faschez de vous dire, qu'ils abu-
 „ sent de leur credit & de vostre aage, qu'ils vous fascinent les yeux, & qu'ils vous
 „ charment les oreilles, pour conduire toutes choses à leurs fins. Si ce n'estoit
 „ l'affaire du Seigneur, ie l'estimerois fort en peril contre vn si grand party,
 „ mais comme son esprit souffle où il veut, & comme il n'y a point de mal si in-
 „ ueteré dont il ne connoisse la cause, & dont il ne possède le remede: Enfin com-
 „ me il n'y a point d'erreur qui puisse tomber sur l'esprit humain, dont il ne puis-
 „ se en vn instant dissiper les tenebres & creuer le nuage, pour y faire briller la
 „ verité: nous esperons que Dieu vous fera part de la mesme lumiere qu'il répan-
 „ dit dans le cœur de saint Pierre. Ce Prince des Apostres, trois fois tombé en
 „ presence de la Verité mesme, se releua fort & constant au premier rayon de cer-

te grace, & nous ne ſçaurions croire qu'une ſi noble creature que vous eſtes, en —
 puiſſe eſtre ſi longuement priuée, qu'elle ne puiſſe pas reconnoiſtre qu'après Année
 la mort du Pape Gregoire, Urbain VI. noſtre predeceſſeur de pieuſe memoire, 1393,
 fut ſainteſment & Canoniquement élu, Intronisé & Couronné, par ceux auſ-
 quels appartenoit le droit d'élection, & que nous luy auons legitiment ſuc-
 cédé au Pontificat. Le meſme Aſtre de la Verité, vous apprendra ſans doute,
 que cet ourage du ſaint Eſprit fut détruit enſuite par le reſſentiment de quel-
 ques-vns de ceux meſmes qui auoient eu part à cette élection, & que de l'vni-
 mal-heureuſe de diuerſes paſſions qui firent vn mauuais party qu'ils fortifierent
 de la creation d'un Antipape qui fut le meſme Robert de Geneue, s'eſt formé
 ce monſtre de diuiſion & ce deteſtable Schiſme qui des-honore l'Egliſe, & qui
 la deſole. Comme c'eſt la couſtume des eſprits rebelles & opiniaſtres, de main-
 tenir par leur credit ce qu'ils ont injuſttement entrepris, pour iuſtifier leur crime
 par des ſuccez qui paroiffent auantageux, ceux-cy qui eſtoient plus puiffans &
 plus remplis des biens de la terre que des graces du Ciel, y conſacrèrent tout ce
 qu'ils pouuoient : & ils appuyerent leur faction de l'aſſiſtance de tout ce qu'ils
 purent abuſer de Princes temporels ; pour detroſner & pour exterminer, ſ'il
 leur eut eſté poſſible, la perſonne & le Siege de noſtre Predeceſſeur. Mais la ve-
 rité & la Juſtice l'ont protégé, tout pauvre & tout deſarmé qu'il fût, & nous
 ne voulons point employer d'autres armes auprez de vous pour vous exhorter de
 nouveau, pour vous admoneſter, & pour vous conjurer par tout ce que peut
 deſirer, & par tout ce que doit apprehender vne ame vraiment fidele & Catho-
 lique, d'examiner les erreurs où ils continuënt à vous enuelopper malitieuſe-
 ment, de reconnoiſtre cette meſme verité, de la ſuiure apres l'auoir connuë,
 de la ſouſtenir conſtamment & de la deffendre de toute voſtre puiffance ; pour
 obtenir de celuy qui vous l'aura donnée, toutes les graces qui vous ſont néceſ-
 ſaires, pour la reſtauration de voſtre fameux Royaume, & pour la gloire de l'vne
 & de l'autre vie. Faites reflexion, ſ'il vous plaiſt, ſur l'importance de l'vnté de
 l'Egliſe, conformez-vous à elle, donnez-en l'exemple à vos peuples, & ne per-
 mettez pas plus long-temps, que ceux de voſtre Royaume ou des parties de
 Flandre, de Gaſcogne, de Lorraine, de Bretagne & des autres Prouinces,
 ſoient contraints à ſuiure & à reconnoiſtre Robert de Geneue. C'eſt le ſeul
 moyen de le reduire à ſon deuoir, luy & tous ſes Adherans, & ſi vous le faites,
 comme nous le deſirons pour voſtre auantage, & comme nous vous en prions
 pour le bien du ſeruice de Dieu, vous le rendrez protecteur de voſtre Perſonne
 & de vos affaires, & ſon Eglife vous ſera propice & favorable en toutes choſes.
 Nous ne cherchons en cela que le ſalut de vos Subiets, & celuy-meſme de Ro-
 bert, & ſi nous ſommes aſſez heureux pour auoir vny vos bonnes intentions à
 nos vœux, faites-nous ſçauoir ce que vous deſirez de nous, & nous vous en-
 uoyerons des gens de noſtre part ; pour auifer avec vous à tout ce qui ſera ne-
 ceſſaire pour vn œuure ſi digne de vos ſoins. Cependant nous attendrons avec
 impatience des nouvelles de voſtre reſolution & de voſtre ſanté. Donné à Piſe
 le douzième des Kalendes de Iuillet, la quatrième année de noſtre Pontificat.

Cette Bulle ſeellée en plomb, ne pouuant eſtre renduë au Roy que ſa mala-
 die rendoit incapable d'affaires & ſans connoiſſance, les Ducs de Berry & de
 Bourgogne qui auoient toute l'adminiſtration de toutes choſes la receurent ci-
 uilement. Ils aſſemblerent le Conſeil pour en ouyr la lecture, mais comme Bo-
 niface ſe declaroit trop affirmatiuement pour la validité de ſon election, & com-
 me il ne concluoit qu'à faire chaſſer Clement ſon Competiteur, on ne jugea
 pas à propos d'y faire répoſe, & les affaires demeurerent au meſme eſtat qu'el-
 les eſtoient auparavant.

Cependant, on receut lettres des grands Seigneurs de Hongrie, qui ſe plai-
 gnoient avec raiſon de cet abominable Schiſme qui tournoit la Religion en rail-
 lerie parmy les Infidelles, & qui fauoriſoit contr'eux les incuſſions des Turcs qui
 en prenoient auantage, elles nous apprirent que leur Empereur Bajazet eſtoit
 entré dans leur païs avec vne Armée de cinq cens mille hommes, que la deſſaite

Année
1393.

de leur Roy, avec le massacre d'une Armée de quarante mille Chrétiens, rendoit Maistres de la Campagne. Ils mandoient encore que la prochaine conquête de la Bulgarie & de la Walachie, déjà presque reduites, ouvrirait un chemin aux Ottomans pour entrer dans le milieu de l'Europe, & que rien ne pourroit s'opposer à leur invasion, si les Princes Chrétiens ne faisoient un prompt effort, afin de leur donner le secours nécessaire pour y résister.

CHAPITRE SIXIÈME.

- I. *Mort de Leon Roy d'Armenie & sa Pompe funebre faite aux Celestins de Paris.*
- II. *Le Duc de Bourgogne fait la Paix en Bretagne, & reconcilie le Duc & le Sire de Clisson.*
- III. *Le Duc de Berry succede aux Côtes de Boulogne & d'Auvergne.*
- IV. *Il obtient de l'Abbaye de saint Denis le Chef de saint Hilaire pour l'Eglise de Poitiers.*
- V. *Il en fait la Translation & donne en échange des Reliques de saint Benoist.*

LE premier Dimanche de l'Aduent, mourut en sa maison de Paris *Leon Roy de la petite Armenie*, que nous auons dit cy-deuant auoir esté chassé de son Estat, & receu par le Roy, qui depuis dix ans luy donnoit de quoy entretenir son Estat, & l'auoit comblé de biens selon sa magnificence ordinaire. Il employa heureusement le loisir que sa maladie luy donna, pour vacquer à son salut, il confessa des choses de nostre Religion avec les Ecclesiastiques qu'il auoit à sa suite, & apres vne longue confession de Foy, qu'il fit article par article, & qui le rendit digne des Sacrements de l'Eglise, lesquels il receut avec un cœur contrit & humilié, il disposa de toutes les grandes richesses qu'il auoit amassées par la liberalité du Roy. Il les distribua en quatre parties, donna la premiere aux pauvres & aux Religieux Mandians, la 2. à un sien fils naturel, la 3. au commun de ses seruiteurs, & la derniere à ses Maistres d'Hostel. Quant à ses obseques, qui se firent en l'Eglise des Celestins, il ordonna qu'on y gardât la mode obseruée aux enterrements des Roys d'Armenie, c'est pourquoy l'on fut fort estonné dans Paris de voir tous ceux de sa maison vestus de blanc, suiure le corps de leur Maistre, couché dans un lit de mesme, & reuestu de ses habits Royaux de pareille couleur avec la Couronne d'or auprès de la teste. Le luminaire du Conuoy estoit aussi porté par des gens habillez de blanc, & l'on garda dans le reste de cette Pompe funebre, tous les honneurs qu'on doit aux Souuerains.

Le voyage que le *Duc de Bourgogne* fit en Bretagne de la part du Roy au commencement de cette année, fit voir que la Paix de cette Prouince deuoit estre l'ouvrage de sa prudence. Il la negocia si heureusement, que les villes contentieuses furent renduës, & les torts reparez de part & d'autre; mais ce qui surprit dauantage toute la France, & ce qui consumma la ioye des Bretons, ce fut de voir que cette haine auparauant irreconciliable entre le Duc & *Oliuier de Clisson*, se conuertit tout à coup en vne ferme & nouvelle amitié. Ils iurerent vne alliance eternelle entr'eux, ils deuinrent freres d'armes, & le Duc venant en France pour accomplir les propositions du Mariage de son fils aîné avec la fille du Roy, il laissa au Sire de Clisson le Gouvernement de son pays, & la garde de sa femme & de ses enfans.

Enuiron le mesme temps, le *Duc de Berry* succeda à tous les biens du Comte de *Boulogne* & d'Auvergne, à cause de *Ieanne de Boulogne* sa femme, & il en enuoya prendre possession en leur nom par le Comte d'Estampes son Cousin. Il possedoit encore la Comté de Poitiers, qui luy auoit esté donnée par le Roy *Iean*

son pere, & comme S. Hilaire est le principal Patron de cette Ville, il eut vne deuotion particuliere à son Eglise, qu'il resolut de decorer de ses Reliques. Il obtint d'abord des Religieux de S. Denis le menton de ce grand Saint; dont ils auoient le Corps tout entier; mais non content d'une partie si considerable il les pressa tant l'espace de trois ans, qu'ils ne se purent deffendre, quoy qu'à regret, de luy accorder encore vn autre morceau du derriere du Chef, qui prenoit en longueur & largeur égale d'environ trois doigts depuis l'oreille droite. La deliurance s'en fit à *Louis d'Eureux* Comte d'Estampes & à *Ascelin* Thresorier de l'Eglise de S. Hilaire de Poitiers, en presence des Orpheures du Roy & de tous les Religieux de S. Denis, par *Guy de Monceaux* leur Abbé, *Dom Jean de Fontenay*, Commandeur, *Dom Pierre Bidaud* Docteur en Decret, Official, *Dom Guillaume de Rocquemont*, Chantre, & *Dom Philippe Godefroy*, Aumosnier de l'Abbaye: & afin qu'il en fut memoire à iamais, on en fit dresser vn Acte double, dont l'un fut enfermé dans la Chasse avec le reste des Reliques, & l'autre inseré dans les Archiues de l'Abbaye.

Le Duc de Berry bien ioyeux d'une si pretieuse Conqueste, fit faire vn Chef d'or pour y mettre cette Relique, lequel il decora de riches pierreries, & le donna à l'Eglise de S. Hilaire; où il manda qu'on la receut avec tout ce qui seroit possible d'honneur & de deuotion: & pour reconnoistre ce rare present par vn autre de mesme qualite, il promit à l'Abbaye de S. Denis, autant du Chef de S. Benoist, avec vne partie du bras; qu'il auoit obtenu à grande peine des Religieux de S. Benoist sur Loire. Il les fit enchasser d'or, il les enrichit de pierres precieuses, & les enuoya à S. Denis en l'an mil quatre cens, comme nous remarquerons en son lieu.

 CHAPITRE SEPTIESME.

- I. *Les Iuifs bannis de France.*
- II. *Condamnation de quatre d'entr'eux sur vn soupçon d'homicide.*
- III. *Dont ils se rachettent par argent, qui fut employé à la construction du petit Pont.*
- IV. *Quelques-uns se font Chrestiens pour demeurer dans le Royaume.*

L'Vsure toujours croissante des Iuifs ayant ruiné plusieurs familles, on continua de crier contr'eux, & l'on y ioignit avec raison l'interest de la Religion, non seulement pour le scandale, mais pour le peril des ames des Chrestiens & des Chrestiennes dont ils se seruoient pour nourrir leurs enfans, ou pour leur seruire dans leurs maisons, outre le desordre qui arriuoit de cette habitation commune, qu'on pourroit peut-estre appeller cohabitation, on s'apperceuoit qu'ils abusoient de la grace du Prince qui les souffroit, & qu'ils faisoient des railleries dangereuses de nostre Foy parmy ceux qui les hantoient. C'est pourquoy le Roy en estant auerty, & d'autre part sollicité par la Reine sa femme, qui faisoit scrupule de leurs rapines & des abus qu'ils commettoient, il eut moins d'égard aux interests du Fisc qui en exigeoit tous les ans des sommes immenses, qu'à celuy de son honneur & du repos de ses Suiets, & ordonna par vn Edict qui fut publié dans toutes les villes de France, qu'ils eussent à vider le Royaume dans Noël prochain, à peine de punition corporelle & de confiscation de tous leurs biens.

Ils firent tout en ce qu'ils purent pour changer la rigueur de l'Edict, ils y employerent en vain la tendresse des larmes & l'eloquence des presens, il fallut obeir, & vendre tous leurs meubles qu'on leur laissa faculté d'eparter, mais on en

Année
1393.

retint quatre des plus considerables sur le soupçon d'un homicide. On les accusoit d'auoir enleué, & d'auoir méchamment fait mourir, en detestation de nostre Foy, vn d'entr'eux qui s'estoit nouvellement conuertý : l'on les liura au Preuoost de Paris, & il leur fit leur procez, sans autre preuue neantmoins, & sur la seule presomption qu'on tira des plaintes, que celuy qui estoit disparu, & qui estoit connu de tout le monde dans Paris, auoit souuent fait, de quelques insultes & violences qu'il auoit souffertes depuis sa conuersion. Aussi ne les condamna-on pas à la mort, mais seulement d'estre conduits par quatre Dimanches consecutifs en charrere par les carrefours & lieux publics de la Ville, & là tous nuds battus de verges iusques au sang. La Sentence ayant esté déjà deux fois executée, ils trouuerent moyen de racheter leur peau & les restes de la peine & de l'affront, par l'entremise de quelques Seigneurs de la Cour, & payerent dix-huit mille francs d'or, mais comme on iugea cet argent indigne d'entrer dans les coffres du Roy, l'on s'auisa de l'employer à la construction d'un Pont de pierre pour passer de la ruë S. Iacques iusques à l'Hostel Dieu, & ce somptueux & magnifique Ourage cousta bien d'autres sommes, qu'il fallut trouuer pour son accomplissement. Plusieurs de cette malheureuse Secte ne se pouuans resoudre à quitter le Royaume, ils aimerent mieux renoncer à leur Religion, & le Roy ayant moderé la rigueur des Ordonnances à l'égard de ceux-là, & leur permettant de iouir à cette condition de la troisième partie de leurs biens & du Priuilege de ses autres Sujets, ils se firent tres-volontiers baptiser.

CHAPITRE HVICTIESME.

- I. *Le Comte d'Eu Connestable de France passe en Hongrie pour faire la Guerre aux Turcs, qui se retirent.*
- II. *Ses exploits contre le Roy de Bohême.*

LA Tréue d'entre la France & l'Angleterre permettoit à tous nos Guerriers de iouir du repos de la Cour ou de la Campagne; mais Messire *Philippe d'Artois* Comte d'Eu, nouveau Connestable de France, croyoit deuoir quelque nouvel exploit à sa reputation: & comme il n'en trouua point de plus digne matiere qu'au secours de la Hongrie, il employa tout son credit pour faire agréer au Roy cette belle entreprise. Il y fallut ioindre celuy de tous les Grands pour y resoudre sa Maiesté, mais quand elle y eut vne fois consenty, elle ne voulut pas que rien manquât à ce grand dessein, & pour cela elle adjoûta à l'Infanterie qu'il auoit mise sur pied, vn Corps de cinq cens Cheuaux d'élite, tous Cheualiers où Escuyers; avec lesquels il trauersa sans obstacle toute l'Allemagne, la Bohême, & l'Austriche. Ce passage fit si grand bruit qu'on dit que le Turc en fut épouuanté, & que croyant mesme que nostre Roy y vint en personne, qu'il auoit retiré son Armée depuis sa Victoire, pour la refaire & pour la fortifier de nouvelles Troupes. Quoy qu'il en soit, nos François n'y trouuerent point l'occasion qu'ils cherchoient, & le Roy de Hongrie, aussi fâché qu'eux de ne pouuoir tirer reuange de ses pertes avec ce grand secours des François, qu'il receut avec autant d'honneur que de magnificence, ne put faire autre chose pour fors que de les employer contre vn Royaume voisin du sien.

Le Roy & les peuples de ce Pays, qu'on appelloit Chrestiens Patarins, à cause qu'ils ne gardoient pas toutes les obseruances de nostre Loy Chrestienne, refusoient de le reconnoistre & de luy rendre l'obeïssance qu'ils luy deuoient, c'est pourquoy il resolut d'y employer le courage de ces Troupes auxiliaires, qu'il promit de suiure de prez avec toutes ses forces: mais ce ne fut que pour estre témoin de la terreur qu'ils porteroient par tout cet Estat. Tous les peuples furent deuant nos gens, le pays fut exposé en proye & mis à sac, & le Roy reduit dans

la Capitale avec toute la Noblesse & le Clergé en resolution d'y souffrir le Siege, se rendit assez lâchement à la deuxième attaque.

Année
1393.

CHAPITRE NEUVIÈME.

- I. *Sainte vie de Maître Jean de Varennes.*
- II. *Sa retraite en solitude, soupçonnée d'ambition.*

EN ce temps-là il estoit si grand bruit de la bonne vie d'un fameux Docteur en Decret nommé Messire *Jean de Varennes*, que l'estime estre obligé d'en parler dans cette Histoire. Il estoit Champenois d'extraction, & il avoit joint à son sçavoir vne eloquence & vne belle experience du monde, qui le mit en si grande estime auprez du Pape qu'il le fit Auditeur de Rote, & qu'il luy donna en peu de temps nombre de Benefices, qui luy valoient tous portez plus de quinze cens écus d'or: mais il fit si peu d'estat de cette fortune, quoy qu'enviée de beaucoup de gens, qu'il quitta tout pour se retirer du monde & pour ne vacquer qu'à la contemplation, & qu'il ne se reserua qu'un Canonicat en l'Eglise de Rheims, pour tout tiltre & pour tout bien. Apres avoir partagé sa dépouille entre ses amis, sous le bon plaisir du Pape, il alla bastir vne cellule sur le haut du Mont saint Dié, à vne lieuë & demie de Rheims, & passant là toutes ses heures en jeûnes, en prieres ou en Predications qui attiroient tout le monde, il se fit vne si grande reputation qu'on en parloit par tout, & qu'on ne l'appella plus que le saint Homme: mais comme la renommée ne fait pas de moindres enuieux que la fortune, l'on ne manqua pas de chercher vn pretexte pour décrier vne vie si exemplaire. Les médifans dirent que n'ayant pu paruenir à la Prelature par les voyes du monde, qu'il avoit choisy celle-cy comme la plus courte, quoy que la plus épineuse, pour y arriuer, & nous verrons dans la suite de cette Histoire, si l'on eut raison d'en penser de la sorte.

Fin du treizième Liure.



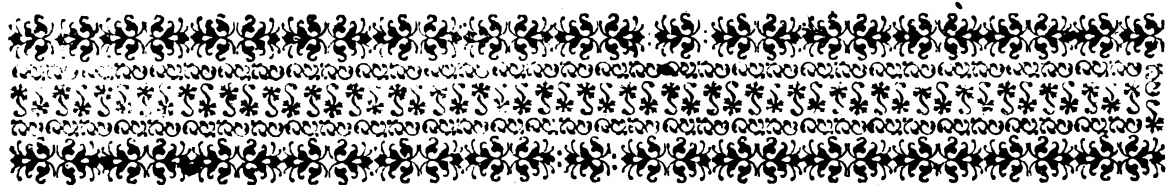
TABLE CHRONOLOGIQUE POUR L'ANNEE 1394.

ANNEES	}	De Nostre Seigneur	} 1394.	Charles VI. en France. 14.		
		Du Schisme.		} 16.	Richard II. en Angleterre. 17.	
		Des pretendus Papes			Boniface IX. à Rome. 5.	Henry en Espagne, autrement Castille & Leon, 4.
					Clement VII. en Avignon. 16.	Iean I. en Arragon. 6.
					& derniere, par sa mort arriuee le 16. Septemb. & de Benoist XIII. le 1.	Iean en Portugal. 9.
		De la vacance de l'Empire d'Occident en Allemagne. 16.				Charles III. en Navarre. 9.
		Wencstas de Luxembourg Roy de Bohême, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. élu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.				Sigismond de Luxembourg dit de Bohême en Hongrie. 10.
		Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.				Iagellon en Pologne. 9.
						Louïs Duc d'Anjou en Sicile. 9.
						Ladilas d'Anjou dit de Duras vsurpateur du Royaume. 10.
		Margueritte Regnante en Dannemarck & Suede avec Eric son neveu. 8.				
		Robert Stuart III. du nom en Escosse. 5.				

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Etat, & Favoris de la Cour de France.

Louis de France Duc d'Orleans, Frere du Roy.
 Louis Duc d'Anjou, Roy de Sicile.
 Iean de France, Duc de Berry, & Philippe le Hardy Duc de Bourgogne. } Oncles du Roy, gouvernans le Royaume à cause de sa demêce.
 Pierre Comte d'Alençon. Charles d'Evreux Roy de Navarre 3. du nom. } Princes du Sang.
 Louïs Duc de Bourbon, oncle maternel du Roy, & grand Chambrier de France.
 Louïs de Bourbon, Comte de Vendosme, Ancestre de nos Roys.
 Iean, dit de Montfort, Duc de Bretagne.
 Philippe d'Artois Comte d'Eu, Pair & Connestable de France.
 Arnaud de Corbie, Chancelier de France.
 Louïs de Sancerre, Seigneur de Charenton.
 Iean sire de Rieux & de Rochefort. } Marechaux de France.
 Iean le Maingre dit Boucicaut.
 Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, Admiral.
 Moradas sire de Rouville, Lieutenant des Marechaux en Normandie avec Iean d'Aurichier.
 Guillaume Paynel S. de Hambuye, Iean Sire de la Ferté-Fresnel, & Herué de Mauny, Capitaines Generaux en Normandie.
 Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, Capitaine General de Flandres.
 Lancelot de Longuilliers, son Lieutenant.
 Renaut de Trie, grand Maistre des Arbalestriers.
 Guy Sire de Coufan & de la Perriere, grand Maistre de France.
 Arnaut Amenion, sire d'Albret, grand Chambellan.
 Enguerran Sire de Coucy, grand Bouteiller de France.
 Louïs de Giac Grand Eschançon.
 Raoul Sire de Raineual, grand Panetier.
 Le Sire d'Yury, Chevalier trenchant.
 Guillaume Chastelain de Beauvais, Queux de France.
 Charles Sire de Sauoisy, Grand Maistre d'Hostel de la Reyne.
 Robert d'Esneual Escuyer Capitaine de 24. Archers de la Garde du Corps du Roy:

HISTOIRE



HISTOIRE

DV REGNE

DE CHARLES VI.

ROY DE FRANCE.

LIVRE QUATORZIEME.

CHAPITRE PREMIER.

- I. *Deputation des Ducs de Berry & de Bourgogne à Boulogne, pour la Paix avec les Anglois.*
- II. *Belle Ordonnance du Roy contre les ieux de hazard, mal gardée.*
- III. *Beau traitté de M^e Nicolas de Clemenges pour l'Vniuersité touchant l'union de l'Eglise.*
- IV. *Le Pape Clement tasche d'en détourner l'effet.*
- V. *Le Duc de Berry entreprend l'Vniuersité en sa faueur.*
- VI. *Elle demande protection au Duc de Bourgogne.*
- VII. *Frere Guillaume Barraud Docteur en Theologie presente au nom de l'Vniuersité, le traitté de Nicolas de Clemenges.*



Ette année commença par vne nouvelle conference à Boulogne, entre les Ducs de *Berry* & de *Bourgogne*, qui partirent exprez de Paris par ordre du Roy apres la feste de Pasques, comme il auoit esté resolu au Conseil, & les Oncles du Roy d'Angleterre. Tout ce qu'ils purent fut de negotier vne Tréue de quatre ans, qui fut iurée de part & d'autre, & cependant le Roy incertain du succez de cét abouchement, fit publier par tout son Royaume qu'on eut à releuer les fortifications & à reparer les murailles des Places frontieres. Il fit encore vn Edict en mesme temps, par lequel il deffendit de iotier à la paulme, aux Dez & à tous autres Ieux de hazard, dont l'amusement & la passion sont toujourns ruineux aux familles: il permit seulement ceux de l'Arc & de l'Arbaleste, & cela fut cause que tous les hommes d'aage à s'y exercer, & les enfans mesmes s'y attachèrent avec tant d'affection,

Année
1394.

Année
1394.

qu'ils s'y rendirent plus adroits & plus seurs que les Anglois, qui pretendoient auoir cét auantage sur nostre nation. L'Ordonnance estoit belle, & elle auroit esté vtile pour les guerres à venir, mais elle fut de peu de durée comme toutes les autres; les Seigneurs & les Nobles qui dédaignoient vn diuertissement qui leur estoit commun avec le petit monde, firent tant à force de prieres qu'on leur permit de iouër comme auparauant, & dit-on mesme qu'ils firent reuocquer l'Edict, quoy qu'aussy nécessaire pour leur fortune que pour le salut, à cause des iuremens & des blasphèmes, qui sont ordinaires à ceux qui font profession de iouër.

Cependant l'Vniuersité fit acheuer par Maistre *Nicolas de Clemenges*, le Recueil en forme de discours de toutes les voyes qu'on auoit trouuées pour moyenner l'vnion de l'Eglise, tant en particulier que dans les Conferences publiques: mais comme elle se preparoit à le presenter au Roy & aux Grands du Royaume, le Pape Clement qui en aprehendoit le succez, trauailloit de sa part à le détruire par tout ce qu'il sçauoit de ruses, & par tout ce qui luy restoit de credit & d'autorité. Il sçeut que deux excellens Professeurs en Theologie, Maistre *Pierre d'Ailly*, & Maistre *Gilles des Champs*, & quelques autres Personnages d'un sçauoir eminent, auoient bonne part à ce grand ourage, & soit qu'il les voulût corrompre, ou qu'il les voulût auoir en son pouuoir pour s'en vanger, il fit entendre au Roy qu'il auoit besoin d'eux pour le Gouvernement de l'Eglise, & les manda. Pas vn d'eux n'y voulut obeïr, & l'arriuée à la Cour de *l'Euesque de Tarse* son Camerier avec quelques autres de ses plus affidez, iustifia leurs soupçons; qui furent encore mieux confirmez par la conduite de ces Ministres, qui n'oublierent ny pratiques ny largesses, pour trauerfer auprès des Grands de France l'entreprise de l'Vniuersité.

Le Cardinal *de Lune* qui estoit à Paris seruit beaucoup à appuyer leurs intrigues, & cela obligea l'Vniuersité d'enuoyer aussi-tost vers le Duc de Berry proposer les moyens d'vnion par le Recteur & autres de leur Corps en belle compagnie, & par mesme moyen ils luy demanderent vne audience du Roy: mais ils le trouuerent bien changé de ce qu'il estoit auparauant. Ces Emiffaires l'auoient si bien gagné, qu'il qualifia d'attentat ce que luy-mesme auoit proposé, & non seulement il ne les accusa pas de presumption, mais il leur tint encore des paroles si rigoureuses, qu'il leur dit nettement qu'il s'opposeroit de tout son pouuoir à ce qu'ils fussent entendus, & que s'ils n'estoient plus sages, & que s'ils estoient plus si osez que de poursuiure vne entreprise si temeraire, qu'il les feroit perir & ietter à l'eau les principaux auteurs de leur faction. Les Deputez quoy que surpris d'une si étrange nouueauté, n'en furent pourtant pas si étonnez qu'ils cessassent de tascher à le radoucir pour le rendre mieux informé de leurs bonnes intentions. Ils reuinrent à la charge trois iours entiers, & comme ils reconnoissent que c'estoit perdre temps de vouloir amollir vn cœur comparable au métal qui s'endurcit sur l'enclume & sous les coups de marteau, ils s'adresserent au Duc de *Bourgogne*. Ce Prince fléchy par leurs iustes instances, se montra en toutes choses plus traittable que son frere, il écouta paisiblement leurs remonstrances, il gouta leurs raisons, il les aprouua, il les remit à certain iour, & cependant, il promit de s'entremettre auprez du Roy, à ce que publiquement & en sa presence, ils pussent faire la proposition & l'ouuerture de ce qu'ils auoient desfiny entr'eux pour l'vnion de l'Eglise.

Frere Guillaume *Barraud* Docteur en Theologie, grand Prieur Claustral de la Royale Abbaye de S. Denis, qu'on auoit choisy pour porter la parole, pour son grand sçauoir & pour sa belle eloquence, ne manqua pas de venir bien préparé sur vn si grand suiet. Il se rendit à l'Hostel de S. Pol avec vne belle & celebre Compagnie des plus celebres du Corps de l'Vniuersité; mais il ne fut pas encore possible pour cette fois d'approcher de la personne du Roy: il fallut ceder à la brigade du Duc de Berry & du Cardinal de Lune, & tout ce qu'on put obtenir avec grande peine & par l'entremise importune & opiniastre de quelques gens de bien, ce fut qu'ils reuinssent le dernier iour de Iuin, que le Roy les entendroit dans sa chambre.

Le lieu estoit trop petit pour tous ceux qui auoient passion d'y assister, & il resta si peu d'espace, à cause de la quantité de Prelats qui serrouerēt auprez du Roy, avec les Ducs de *Berry*, de *Bourgogne*, d'*Orleans* & de *Bourbon*, & autres Princes du Sang & Grands du Royaume, que du grand nombre des Supposts de l'Vniuersité, l'on n'en laissa entrer que quelques vns avec le Recteur, lequel apres auoir salué le Roy & l'Assemblée, & demandé l'Audience, prit le serment de l'Orateur, & luy ordonna de parler. Alors il exposa tout le contenu en l'Epistre dont il estoit chargé, il y ioignit de fortes raisons, il l'établit par beaucoup d'exemples, il y messa toute la grace & toutes les adresses de la Rhetorique, & enfin presenta cette Epistre à genoux à sa Majesté, qu'il suplia de perseuerer dans la bonne resolution qu'il auoit tant de fois témoignée pour le bien de la Religion & pour l'honneur de l'Eglise. Elle estoit faite en forme de petit Liure, seellé du Seau de l'Vniuersité, & à la premiere page estoit l'Image du Roy assis en son Thrône, enuironné d'un grand Clergé, auquel il disoit: *Rogate que ad pacem sunt Ierusalem, & abundantia diligentibus te*, & qui répondoit, *Fiat pax in virtute tua*.

L'entreprise est trop glorieuse à la memoire de l'Vniuersité, i'ay trop de part à l'honneur d'un Corps qui m'a receu parmy ses Disciples, & la Piece est trop belle pour perdre l'occasion de la consacrer à la Posterité dans cette Histoire, c'est pourquoy ie la donneray icy tout au long.

Epistre ou Traitté fait par Maistre Nicolas de Clemenges au nom de l'Vniuersité de Paris, touchant les moyens de faire cesser le Schisme, & rétablir l'union de l'Eglise.

A Tres-Chrestien Prince & tres-zelé Defenseur de la Religion Orthodoxe, Charles par la Grace de Dieu tres-Illustre Roy des François, la deuote Fille de sa Majesté, l'Vniuersité de l'Escole de Paris, tres-humble Salut, avec protestatiō de son entiere & filiale obeissance. Les exemples de nos Predecesseurs nous obligent trop à ménager toutes les occasions de conseruer à nostre Compagnie toute la reputation qu'ils luy ont si glorieusement acquise, pour perdre celle de seruir nostre Religion; dont la conseruation a toujourns esté le principal object de tous leurs soins, & l'vnique matiere de leurs illustres trauaux. Nous auons eu les mesmes sentimens depuis seize ans & plus, que la maison du Tout-puissant est en diuision, nous auons deploré le detestable Schisme qui la desole, nous l'auons blâmé premierement dans nos Conferences particulieres, quelquefois dans nos disputes, puis par des écrits, & enfin nous l'auons publiquement condamné dans nos Ecoles, & nous en auons porté nos plaintes iusques en la presence de vostre Majesté, qui sçait combien de fois nous l'auons exhortée avec tout ce que nous auons de science & de lumieres, de vouloir procurer son vnion. Mais iusques à present la malice du Démon qui a fait le mal l'a toujourns emporté sur nos Remonstrances, il a recueilly la zizanie qu'il auoit semée dans le champ fertile & florissant de *I E S V S - C H R I S T*, il l'a multipliée, & il la cultiue encore malgré toutes nos peines, & malgré toutes nos remonstrances, dont nous ne pouons dire autre chose, sinon que si elles n'ont esté vaines, qu'elles n'ont point encore reüssi. *Nous cherchions la Paix*, comme dit le Prophete, & voicy en mesme temps un grand trouble, en effect nous en auons toujourns esté empêchez par vne pernicieuse caballe de méchantes gens, & le plus grand obstacle, Prince tres Chrestien, a esté l'excuse legitime de l'enfance, puis en suite de la ieunesse de vostre Majesté. Depuis qu'il a pleu à la Clemence Diuine de vous dépouiller des sentimens puerils, de vous donner avec l'age toutes les qualitez d'un Prince parfaitement accompli, & de vous faire conceuoir un genereux ressentiment de la cruelle playe que souffre son Eglise, comment vous estes vous conduit & comporté pour extirper cette gangrene, & pour faire voir que vous ne degenez en rien de l'affection que vos Ancestres ont fait paroistre pour sa protection? ce seroit vne iniustice de taire icy comme vous y auez procedé, & si tout le monde

Année
1394.

n'aprenoit par ce recit que vous estes digne de ce beau nom de Roy Tres-Chrestien, & que c'est vne qualité essentiellement hereditaire & propre dans la race Royale de France, qu'elle suiue l'exemple, & qu'elle se rende imitatrice de la vertu de ses Ayeux. La face & la forme des affaires sont bien changées & voicy vne façon d'agir bien contraire au passé, celuy que nous sollicitons auparauant, luy mesme nous exhorte aujourd'huy, celuy à qui nous presentions tant de Requestes & que nous taschions à nous rendre propice, nous presse de son propre mouuement; mais non seulement il ne nous presse pas, il se remet à nous de la chose mesme que nous pourfuiuions, & d'une chose dont la disposition luy appartient. Il nous enjoint de traualler nous mesmes pour trouuer les expediens d'en venir à bout, & nous promet d'employer tout ce qu'il a de puissance & de forces, pour rejoindre ce que cét abominable Schisme a plütoft déchiré que decouffu, iusques à y exposer sa propre personne, son Diadème & son Sceptre, s'il en est besoin. O voix, ô parole aussi digne d'un Roy de France, que du Prince du Monde le plus Chrestien! Os que vous estes heureux, Sujets d'un si grand Roy, d'auoir en sa personne le Restaurateur designé du Ciel, & le Protecteur de l'Eglise, glorieuse dans toutes ses pertes & dans tous ses malheurs, de se voir rétablir par la pieté victorieuse de ce iuste Monarque. O parole louable de tout ce qui se peut d'Eloges & de termes assez affectueux & assez energiques, & par tout ce qu'il y a de Langues & de langages differents sur la Terre, pleüt à Dieu qu'elle eut esté entenduë par tout le monde Catholique! Parole, encore vne fois, qui console & qui encourage ceux qui aiment la Paix de l'Eglise, qui ranime ceux qui en auoient iusques à present desespéré, qui languissoient avec elle, & qui mouroient d'ennuy de ses souffrances: qui donne l'épouuante, qui perce de frayeur le perfide cœur des ennemis d'un si grand bien, qui les tuë de soins & d'afflictions, qui conuertit en douceur l'amertume des larmes de l'Eglise, & qui luy en fait vn bain de ioye dans l'attente & dans l'aprouche de ce beau iour, à la veille de la deliurance d'une seconde captiuité & de la sortie d'une seconde Egypte: qui fera retentir le Ciel d'autant de crys de Benediction qu'il y a d'Ames bien-heureuses qui l'habitent, & qui déjà fait gemir & hurler l'Enfer. Nous vous remercions infiniment, I E S U S- C H R I S T tres-Clement, d'auoir enuoyé cette sainte volonté dans le cœur du Roy, & nous vous supplions de la conseruer, de l'accroistre, & de l'accomplir.

Pour reuenir à ce qu'il vous a pleu de nous ordonner, Roy des Roys le plus illustre, qui est de trouuer les moyens de paruenir promptement & prudemment à cette vnion, & de s'assembler pour cét effect par deputation des personnes de nostre Corps les plus eminentes en doctrine & les plus renommées en vertu: nous y auons obey ioyeusement. Nous auons fait choix de nos plus celebres Docteurs, & ils se sont attachez comme ils ont deu à l'éclaircissement de cette matiere; mais toute la difficulté a esté de les ioindre avec vostre Conseil, & quelque instance qu'on ait fait pour cela, l'on leur a enfin dit pour conclusion, en pleine assemblée de vos Conseillers, qu'on n'auoit ordre que d'entendre nos propositions, si d'auanture nous en auions à faire sur ce sujet, sans aucunemēt entrer en conference. Ils sont demeurez fermes en leur resolution, & de nostre part nous auons persisté dans celle de vous obeir, & pour oster tout sujet aux médifans de dire que nous ayons rien negligé pour l'execution de vos commandemens, nous auons trauallé pendant vostre absence, & apres plusieurs deliberations, nous sommes enfin conuenus de trois moyens, que nous auons trouué non seulement iustes, mais commodes, seurs, & necessaires pour l'extirpation du Schisme & pour le rétablissement de l'Eglise en sa premiere vnion. C'est vne chose si merueilleuse, Sire, qu'une si grande matiere, abandonnée à tant de diuers suffrages, se soit reduite à trois expediens tendans à mesme fin, sans aucune contradiction, qu'en verité nous pouuons dire que ce n'est point nostre ouurage, & que c'est celuy du S. Esprit qui a presidé à cette Assemblée & à son decret; que nous acceptons, que nous aprouuons & que nous ratifions: mais que nous vous presentons pourtant avec vne si entiere soumission, que nous consentons, si vous ne le suiuez pas en

toutes choses, qu'il serue d'une maniere d'aduis pour la conduite qu'on deura tenir dans cette affaire. Il ne nous importe de quelle façon elle se termine, pourveu qu'elle s'accomplisse, & nous n'en pretendons autre chose que la ioye de voir tous les Fideles rassemblez dans la Communion de la veritable Eglise. Voicy donc Prince tres-Chrestien les trois voyes d'accord, que nous vous representons par ce petit traitté en forme de Lettre; où nous auons exprez retranché pour rendre plus courte, toutes les dispositions preliminaires, & toutes les preuues des raisons, sauf à vous donner de plus grands éclaircissemens, quand & par tout où vostre Majesté nous fera l'honneur de les vouloir entendre.

La premiere voye est celle de cession & de renonciation absoluë de la part des deux Contendans, c'est à sçauoir de nostre Seigneur le Pape, & de l'autre qui luy dispute le Pontificat, à tout & tel droit qu'ils y ont ou qu'ils y peuuent pretendre: & n'importe que cette cession se fasse, comme desirent quelques-uns, par chacune des parties entre les mains ou en pleine Assemblée de son College, ou en particulier, soit entre les mains ou en presence des Deputez choisis à cette fin d'eux & de tous leurs Colleges. On se seruira de tel expedient qu'on aura jugé plus à propos pour y paruenir, & c'est assez que la cession se fasse, & qu'en vertu d'icelle, les plus vieux des Cardinaux, ou si l'on le juge encore plus à propos pour le bien de la Paix, que les deux Colleges reünis conuiennent ensemble pour l'élection d'un Pape. C'est à nostre aduis, Prince Tres-Chrestien, le meilleur de tous les moyens contenus en ce discours, tant parce que c'est un remede prompt & efficace, que parce qu'il est le plus facile, qu'il épargneroit beaucoup de peines & de frais, & qu'il ne saueroit pas seulement l'honneur de la Chrestienté, mais qu'il la remettrait dans vne parfaite tranquillité d'esprit & de conscience. Les Princes de l'un & de l'autre party partageroient entr'eux la gloire d'une si belle action, les deux Pretendans y auroient la meilleure part, & ils y ioindroient le merite d'auoir assoupy & détourné vn horrible scandale, sans en receuoir aucune injure. Ils y sont d'autant plus obligez, s'ils veulent faire reflexion sur l'importance de cette cession, que nous sommes tous freres en I E S V S - C H R I S T, & que la parole de Dieu nous commande, non pas seulement d'éloigner, mais d'arracher de nous tout ce qui scandalise nostre frere, fust-ce nostre pied, fust-ce nostre main, ou l'un de nos yeux. Ils ont cet aduantage particulier dans l'espece du Schisme qui se rencontre, que chacun a des raisons apparentes, mais comme les deux partys sont tellement establis, qu'il y a aussi peu de raison d'attendre que nous passions d'une obediensce à l'autre, qu'il y en auroit d'esperer que ceux qui sont engagez ailleurs se rangeassent de nostre costé, c'est à eux de reconnoistre qu'ils sont les seuls obstacles d'une Paix si necessaire. Et vrayement, le seul amour de leur reputation les deuroit par consequent d'autant plus exciter à prendre cette resolution, qu'ils doiuent craindre que la question estant decidée, l'on n'en vienne-là, que l'un d'eux, ou plusieurs ensemble, ne soient point reconnus. Le triste & miserable estat du troupeau de I E S V S - C H R I S T, dont ils se vantent d'estre les Chefs & les Pasteurs, leur demande cette compassion pour peu qu'ils ayent de pitié de leurs ouailles, & pour peu mesme qu'ils soient tendres à leur propre salut; car Dieu leur en demandera vn compte si exact, qu'ils n'en perdront pas vne dont il ne vange la mort. Certes ils deuroient trembler de la crainte d'un jugement épouuantable, mais si d'ailleurs ils vouloient ennuisager en Dieu le merite & la grace de l'action qu'on leur propose, & la gloire qu'elle leur laissera dans la memoire & dans les Escrits de tous les siecles, ils y trouueroient plus d'auantage, qu'ils n'en auroient, d'auoir l'espace de cent années entieres dignement presidé, fust-ce mesme avec le droit d'une juste & sainte election. Le plus puissant motif de la dignité qu'ils pretendent, c'est la Charité pour leur troupeau, c'est d'accomplir le precepte & l'Ordonnance du Pasteur Souuerain qu'ils representent, qui exige de leur affection & de leur fidelité, qu'ils exposent leur propre vie pour celle de leurs Brebis dans toutes les occasions, & y en a-t-il de plus importante que celle d'un si cruel scandale? Où ils ne font paroi-

Année 1394. ftre de passion que pour leur interest temporel ; auquel il est vray-semblable qu'on auroit tant d'égard, qu'il n'y a rien qu'ils ne se doiuent promettre pour vn établissement digne de leur qualité, par le moyen d'une pension honorable.

» Voila ce qui regarde le premier expedient pour la Paix de l'Eglise.

» Que si tous deux ils s'opiniaistroient de telle sorte, comme ils ont fait iusques à présent, en la Iustice de leur pretendu droit, qu'ils refusassent d'accepter la voye de Cession, nostre second moyen d'union, que nous donnons par forme de Conseil pour l'un & pour l'autre, seroit qu'ils conuinssent d'un choix de Personnes notables, qui reglassent l'affaire par maniere de compromis. Ceux-cy deuëment & Canoniquement assemblez, jugeroient definitiuement de leur differend, & mesme on les pourroit faire autoriser par ceux qui y ont droit, pour faire vne nouvelle election de celuy qu'ils estimeroient le mieux fondé. Ainsi l'on euiteroit les longueurs & les difficultez de tenir vn Concile General, on fermeroit la bouche à ces Causeurs, qui disent sans raison que nostre Seigneur le Pape mettroit son droit en danger dans vne si grande Assemblée : le procez en seroit plustost vuidé, comme nous le deuons souhaitter passionnément, & les deux parties se deliureroient du soupçon d'une ambition maligne de dominer, dont on se rend toujourn suspect par la chaleur des poursuittes, & par la deffense trop obstinée d'une cause, non seulement douteuse, mais reputée pour iuste. Ce seroit vn prejugé de l'injustice de son titre, contre quiconque voudroit esquiuier cette proposition equitable ; car la presumption de droit nous rend susceptibles de raison, nostre bonne foy nous fait desirer d'estre iugez : & il n'y a que le coupable, & l'vsurpateur du bien d'autruy, qui s'y maintient dans vne possession violente, à qui la deffiance de son droit fasse apprehender d'en voir la decision. **I E S V S- C H R I S T**, qui est nostre Paix, nous enseigne luy mesme cette voye d'accommodement pour tous nos differends, quand il dit, *si deux personnes ont quelque chose à demesler entr'elles, prenez vn troisieme pour les regler, abouchez les en mon nom, c'est à dire au nom de charité d'union & de concorde, aussitost ie me rencontreray au milieu d'eux, parce que c'est moy qui dispose les freres à l'accord, ie bannis d'eux le soupçon, & la deffiance, ie les reconcilie, & ie réunis leurs affections.*

» Il seroit impertinent, de dire qu'un Pape ne peut pas descendre en Arbitrage, parce que la qualité ne fait rien à la chose, & parce que ce ne seroit point comme Pape qu'aucun des deux s'y soumettroit, mais comme estant en dispute d'un titre, & comme s'agissant d'un droit entre deux personnes, qui est censé n'appartenir à aucun tant que dure la contestation. Tant s'en faut qu'ils ne le doiuent pas faire, que ce seroit en tous deux vn iuste sujet de les tenir pour intrus & pour vsurpateurs du Pontificat ; & cette maniere de compromis & d'arbitrage leur est si peu injurieuse, qu'on ne les pourroit traiter autrement dans vn Concile general, si on l'assembloit pour cette question, puisque ny l'un ny l'autre n'y presideroit en qualité de Pape, sous laquelle l'on ne les soumettroit non plus en cette occasion icy. Il ne faut point alleguer à ce sujet, que le Pape ne puisse subir l'autorité d'autruy, c'est vne fausseté qui se détruit par l'exemple mesme de l'Euan-gile. **I E S V S- C H R I S T** n'estoit-il pas plus grand que luy, lequel nous apprend auoir esté soumis à Marie & à Ioseph ?

» Le Pape selon l'ordre maternel, est sujet à sa mere, c'est à dire à l'Eglise Mere de tous les Fidelles, s'il est Catholique. Quelqu'un nous dira peut-estre, qu'aussi-tost qu'elle a commencé d'estre son Epouse qu'elle a cessé d'estre sa Mere ; mais l'autorisera-il plus que S. Pierre, auquel S. Paul résista librement en face, par ce qu'il ne marchoit pas selon la verité, & qui luy fit vne correction qu'il souffrit avec soumission & avec humilité ? Quoy le Papat l'exempteroit tellement de la Loy de la correction fraternelle, qu'il luy seroit permis impunément de faire tout le mal qu'il voudroit ? Si cela estoit, saint Iob auroit peché, de dire de Dieu seul à Dieu mesme, *personne n'a droit de vous demander pourquoy faites vous cela ?* & s'il a dit vray, l'on doit prendre garde de s'aproprier par vsurpation, vn attribut que les saintes Lettres ne

donnent qu'à la toute-puissance. Mais afin d'égorger de leur propre glaiue, comme le méchant Goliath, ceux qui veulent soutenir cette opinion, il nous sera permis de leur demander, s'ils la peuvent deffendre par le droit Diuin ou par le droit humain, ou bien s'il y en a quelqu'un de purement positif qui la fauorise. Ils ne nous en sçauroit rapporter de Diuin, & s'il ne leur en reste que de positif, pour dire que le Pape est exempt de sujettion, péchera-il contre son droit s'il se soumet luy-mesme? faut-il pour estre absolu, qu'il ne soit pas libre de s'assujettir & de compromettre? C'est vne chose bien étrange, que par le mesme argument qu'ils font pour égaler sa puissance à celle du Ciel, ils le rendent si foible sur la Terre. Nous apporterions mille autres raisons pour fortifier cet expedient & le precedent, les exemples des Papes mesmes ne nous manqueroient pas; mais ce discours icy veut estre pressé: nous en dirons d'auantage dans vn plus ample traité, & cela suffit à present pour le second moye.

Quant au troisième qui nous reste, & qui ne doit seruir que comme le dernier remede contre cette discorde sacrilegue, en cas qu'estant fraternellement, serieusement, & amiablement admonestez, ils refusent d'acquiescer à l'un ou à l'autre des deux premiers auis: c'est la voye d'un Concile, ou General, ou composé de Prelats. Mais comme plusieurs de ce premier Corps, nous le disons avec autant de regret que de honte, sont assez peu lettrez, & comme les plus habiles, qui ne sont pas les mieux intentionnez, ny les plus fidelles, se sont engagez dans les deux partis, on les pourroit mesler d'un pareil nombre de Docteurs & de Professeurs en Theologie, en Droit & en Decret, qui seroient choisis par l'un & l'autre des deux competeurs, dans les Vniuersitez fameuses & de long-temps approuuées. Que si cela ne suffit pas, on y peut adjoûter vn ou plusieurs Deputez de chaque Eglise Cathedrale, ou des principaux Ordres de Religion, & cela seroit d'un poids & d'une autorité d'autant plus grande, que les choses y seroient mieux digerées, & plus seurement & plus seuerement examinées: il n'y a que les malheureux flatteurs, & les detestables fauteurs de cette monstrueuse diuision, qu'ils entretiennent, qui puissent des-aprouuer cet aduis; mais quiconque voudra enuifager la verité sans passion & sans aucun leuain de maligne affection, quiconque aura l'esprit libre de tout interest de trouble, ne trouuera pas qu'elle soit à rejeter. Pour preuue de cela, nous leur demanderons, depuis quand les heresies se sont glissées dans l'Eglise de Dieu, & comment elles s'y sont fomentées. Ils nous diront que ç'a esté deuant l'Empire de Constantin, & dans vn temps où les Fidelles dispersez n'auoient aucune liberté ny moyen de s'assembler, & ils demeureront d'accord en mesme temps, que ce grand Prince leur en ayant donné le pouuoir, c'est ce qui donna lieu à la condamnation de tant de sortes d'heresies avec tous leurs Adherans, en tant de Conciles vniuersels, qui conseruerent la Religion en sa pureté. Si donc pour exterminer ce detestable Schisme, dont la trop longue continuation a fait vne espece d'heresie, ce qui est si vray que S. Augustin dit que *le Schisme est vne heresie*, il n'est pas permis à l'Eglise de s'assembler, les deux expedients precedens estans pareillement rebutez, que restera-il à faire? rien autre chose assurement, sinon d'abandonner au gré des ennemis de la paix, l'entretien & la durée d'une dissension, qui se maintient depuis seize ans par la bêtise ou par la negligence de nos Prelats, & par la malice des deux Colleges & du Clergé qui suit leur party, & qui est pour durer tout vn Siecle, si l'on n'y apporte plus d'ordre. Cependant qui sera ce qui s'opposera aux heresies qui s'eleuent de toutes parts, mais qui des deux aura l'authorité de les condamner; car si l'on est mal-traitté à Rome, courra-on en Auignon, la necessité de faire des amis donnera vn cours libre à l'iniquité, d'un Siege à l'autre: l'on craindra de desobliger personne, & cela ne s'est trouué que trop vray-semblable, par les difficultez qu'on a souffertes en la poursuite des interests de la Vierge contre les blasphèmes d'un perfide Iacobin. Si iamais l'Eglise a esté obligée de conuoquer vn Concile, c'est si bien à present, qu'on peut assurer que les Siecles futurs n'en donneront iamais vn pareil besoin. Tout son Estat est vniuersellement renuersé, la discipline, les

Année
1394.

Loix, les Coustumes, les institutions, les constitutions & les mœurs, tout est peruertey; mais peruertey de telle sorte qu'il faut vn Miracle visible pour la tirer de la ruine euidente où la precipitent les abus sans nombre que ce Schisme a introduits que si bien-tost on n'arreste la suite de ces malheurs, si la main qui a fondé l'Eglise, & qui l'a conseruée, ne la soutient dans ce peril icy, elle tombera dans vn abyfme d'où l'on ne la releuera iamais. Quoy: cette affaire icy n'est-elle pas de la qualité, de l'espece, & du nombre de celles qui regardent la Foy, n'est-elle pas assez importante, enfin est-elle si aisée à terminer sans la conuocation d'un Concile?

Scachez Messieurs les Papes, qu'il vous cuira de vostre trop de confiance, & que vous vous repentirez trop tard d'auoir negligé ce mal; si vous n'y remediez à present qu'il est tout prest d'estre incurable. Aussi bien pensez-vous qu'on souffre plus long-temps vostre mauuais Gouvernement, qui croyez vous qui puisse souffrir parmy tant d'autres abus, ces promotions mercenaires, & doublement Simoniaques par l'indignité des Sujets sans lettres & sans vertu, que vous eleuez aux Dignitez les plus eminentes? Vous vous abusez, si vous croyez que cela vous soit long-temps permis, & quand les hommes le dissimuleroient, les pierres se feroient à force de crier contre vous. Mais pour reuenir à la necessité du Concile, IESVS CHRIST ne nous dit-il pas, en sa loy de la correction fraternelle, que si quelqu'un peche contre nous que nous l'en reprenions teste à teste en particulier, que s'il n'ecoute point nos remonstrances, que nous y retournions avec des témoins, & qu'alors s'il persiste en sa dureté, nous le demoncions à l'Eglise? Or comme depuis tant d'annees, nul des deux Pretendans n'a voulu approcher son Competiteur, ny seul à seul, ny en presence de témoins, & tant s'en faut, n'y ayant autre apparence que de fuite & d'aersion, que reste-il à faire pour accomplir le commandement de Dieu, que de le dire à l'Eglise assemblée en vn Concile General? Mais peut-estre qu'ils refuseront l'un & l'autre, de l'entendre, ou d'obeir à ce qu'elle en ordonnera, si cela est nous declaronz librement & ouuertement, en IESVS CHRIST, que bien loin de les reconnoistre pour Papes, qu'il les faut considerer comme des Payens & des Publicains. Que si l'un ou l'autre allegue qu'il n'a pas encore suffisamment admonesté son frere, & fait la correction fraternelle, c'est vne negligence qui ne se peut excuser, c'est alleguer sa turpitude, c'est faire iniure aux oreilles des gens d'honneur, que de les repaistre de raisons si friuoles, & les iouir & les traiter d'ignorans. Il est vray que les Complices de cette funeste dissension nous feront encore leur vieille question, comment vn Pape Canoniquement eleu se pourroit refoudre à soumettre vn droit tout clair en question, sans reuoquer en doute vne chose toute constante. Pourquoi appeller clair, ce qui fait si peu de lumiere, hé bien qu'il soit donc vray, mais cette verité estant à present sous le boisseau, d'où elle ne peut estre apperceuë de tous les Catholiques, eleuez la sur le chandelier par le moyen d'un Concile, afin qu'elle éclaire dans toute la maison de Dieu. Si ce droit est certain, prenez garde pourtant d'abuser de ce mot, pour vne chose qu'une si grande partie des Fideles tient si obscure & si embrouillée, qu'on auroit raison de vous demander si tout le reste du monde est aueugle & si vous seuls auez des yeux de Lynx pour percer l'épaisseur de ce grand broüillats où vous voyez si clair: mais posons qu'il soit vray, & qu'il soit certain comme vous dites, vostre Aduersaire ne vous peut-il pas répondre qu'il veut estre iugé, & qu'il n'est pas obligé de vous en croire, vous qui prenez l'affirmatiue contre luy, & qui estes partie au procez? descendez-donc en iugement, & condescendez à ce qui en sera ordonné; car on vous dira que celuy que vous tenez pour Pape, est seur de son droit ou qu'il s'en défie. S'il s'en défie c'est à luy à se faire iustice, & à peser les difficultez de sa pretension, & à croire que les autres ne s'en oublieront pas; mais s'il est persuadé du contraire & s'il se confie en sa cause, pourquoy se defferoit-il de la Iustice de Dieu qui ne permettra pas qu'elle échoüe? *Lette tous tes soins & tes ennuy dans le sein du Seigneur, dit le Psalmiste, il te nourrira & ne souffrira point que le Juste flotte au gré des ondes ennemies, & encore moins durant la tenuë d'un Concile;*

pendant

pendant lequel l'Eglise ordonne des prieres particulieres à tous les Fielles, & des Proceffions publiques, qui font tres puissantes enuers Dieu, si l'Escripture ne nous trompe pas de dire, *que la priere assidue d'un homme Iuste peut beaucoup.* C'est donc à tort qu'on voudroit objecter, qu'un party seroit plus foible, & que l'autre l'emporteroit par le nombre des suffrages, car si cela estoit, il faudroit renoncer à ce qu'on a toujours creu pieusement, non seulement que le S. Esprit preside aux Conciles, mais qu'il les conduit & qu'il les dirige: & par consequent n'est-il pas plus vray-semblable, qu'au lieu de permettre qu'il se trompât dans cette occasion, où il s'agit de la Paix de la Chrestienté, qu'il tireroit plutôt de la langue des hommes les plus depravez, les plus charnels, & les plus sensibles à leur interest, la verité qui leur est odieuse, de mesme qu'autrefois il prophétisa par la bouche de Saül, de Caïphe & de Balaan, tous méchants & tous reprenez qu'ils fussent. De plus c'est estre de mauuais esprit, & c'est mettre la prudence humaine au dessus de la Prouidence, de croire que des hommes voulussent, ou qu'ils pussent demeurer fermes dans leur opinion, & s'obstiner dans le party qu'ils auroient suiuy, sans deferer à vn iugement si saint & si solemnel. Pourquoi S. Gregoire auroit-il dit *qu'il faisoit autant d'estime, & qu'il auoit le mesme respect pour les quatre Conciles vniuersels que pour les quatre Euangelistes?* En parleroit-il ainsi, s'il croyoit qu'on y put si facilement errer? Mais soit qu'un Concile pût errer, comme veulent ces songeurs d'erreurs, qui croyons nous en verité plus capables d'errer, & d'errer plus long-temps & plus dangereusement, ou des deux qui se disent Papes, ou de la Sentence décisive d'un Concile General: Personne sans doute ne sera assez impudent, pour nier que le Concile ne soit plus éloigné de s'abuser & de faillir, & il y a donc moins de danger de s'en rapporter à luy qu'aux deux interessez. Mais voicy vn autre pretendu inconuenient, qui fait crier nos Aduersaires, qui sera-ce, demandent-ils, qui donnera autorité à ce Concile? La réponse en est toute preste, ce sera le consentement de tous les Chrestiens, ce sera I E S V S - C H R I S T mesme, qui dit en l'Euangile, *par tout où deux ou trois personnes se trouueront assemblées en mon nom &c.* Et qui fait ce commandement à Moÿse dans le Deuteronomie, *si tu te trouue empêché d'un iugement difficile & ambigu, si tu crains de te tromper dans l'explication de quelque chose qui soit à double sens, tu iras trouuer les Prestres de la Tribu de Leui, tu leur en demanderas leur sentiment, & tu tireras d'eux de quoy iuger en verité.* Pourra-on iamais rien trouuer de plus difficile & de plus ambigu, que cette dispute, rien de plus different, que le plaidoyé & l'exposition du fait dont il s'agit entre les deux Contendans: il y a-il rien de plus important ny de plus public, que leur demeslé; puis qu'il partage l'Eglise, dont la plus grande partie soutient vn party, & la plus saine suit l'autre? Et cela doit suffire pour faire voir le besoin de sa reünion par la conuocation d'un Concile.

Voila, Prince tres-Chrestien, les trois moyens de remedier à la malheureuse diuision de l'Eglise, dont nous sommes conuenus dans nos Assemblées, & que nous aurions établis plus au long, si nous n'auions dessein d'en faire vn traité particulier plus complet & plus étendu. Cependant nous assureurons vostre Majesté d'une chose, & nous la soutiendrons & la prouuerons par tout où besoin sera; c'est que si quelqu'un des deux Competiteurs, ou tous les deux ensemble, refuserent d'en passer par l'une de ces trois voyes d'accommodement, ou s'ils n'en proposent vne ou plusieurs autres aussi commodes, qu'il les faut tenir & reputer pour Schismatiques endurcis, & par consequent pour heretiques, pour rauisseurs plutôt que Pasteurs du troupeau de I E S V S - C H R I S T, & pour les tyrans de son Eglise. Il ne faudra plus obeïr aux commandemens de celuy qui résistera, & non seulement on ne le deura pas souffrir plus long-temps en iouissance de l'autorité Pontificale, il le faudra chasser de la possession du patrimoine de S. Pierre, & sans se contenter de le retrancher comme simple Brebis du troupeau qu'il a enuahi, il le faudra chasser comme vn Loup, d'autant plus dangereux qu'il est trauesty en Pasteur ou en Agneau. Il n'y a point de peine contre les Schismatiques; qu'il ne doie subir, & son partage doit estre avec Datam & Abyron, les

Année 1394. premiers auteurs de la rebellion & du Schisme, comme celuy qui ne se soucie aucunement de la perte ny de l'enleuement mortel des oüailles, & qui ne fait semblant de les paistre, que pour les deuorer & pour repaistre sa soif enuenimée, de leur sang & de leur carnage. Nous ne scaurions approprier mieux qu'à ce sujet, & à vostre Personne sacrée, le Iugement du plus sage de tous les Princes, qui decida que celle qui consentoit à voir couper en deux l'enfant qu'elle reclamoit, n'en pouuoit estre la mere, & qu'il appartenoit à celle dont les entrailles s'estoient émeuës de tendresse & de compassion à la rigueur de son Iugement, qui aima mieux perdre le nom de Mere que d'estre complice de la perte de son fils, qui s'écria, donnez luy plütoft l'enfant que de le mettre en pieces, & qui ne put soutenir cét horreur d'vn partage si sanglant & si dénaturé. Si l'affaire dont il s'agit auoit esté rapportée deuant le mesme Monarque, pouuons nous douter qu'il n'eût iugé à l'auantage, & qu'il n'eût tenu pour veritable Vicaire de IESVS-CHRIST, & pour vray fils de l'Eglise, celuy qui auroit conserué en son entier vne si bonne Mere & l'Epouse de son Seigneur, & qui loin de souffrir qu'elle fût diuisée, se feroit mis au deuant des coups, & l'auroit arrachée toute blessée & toute déchirée, pour la rétablir au dépens de ses biens & de sa propre vie? Quiconque feroit autrement, pourroit-il estre mieux comparé qu'à la vipere, qui rongge les flancs de sa mere pour viure de sa mort? mais ne feroit-ce pas vn crime qui n'a point encore de nom, qu'vn fils refusât de chercher des remedes pour vne Mere toute attenuée & déjà presque consumée d'vne longue langueur; ou bien mesme qu'il chassât les Medecins qui poussez d'vne pure charité & sans en pretendre de leur secours, la voudroient assister avec les medicamens les plus rares & les plus souuerains. L'Eglise est vostre Mere, Prince tres-Chrestien, & vous auez eu pour elle des sentimens plus tendres, mais il les faut continuer, pour la tirer de l'estat miserable d'où elle vous tend les bras, & d'vn estat de desolation & d'abbaissement, où elle se sent abyfmer, & d'où elle implore vostre secours avec des soupirs & des sanglots, avec des plaintes & des gemissemens dignes de vostre compassion. Releuez là de son lit de douleur, aussi bien que d'vne si honteuse oppression, quittez tous les autres soins temporels pour vne si noble entreprise, mais plütoft croyez qu'en trouuillant pour sa deliurance, vous mettez les affaires de vostre Royaume & vostre reputation, au plus haut point de gloire où les plus fameux de vos Ancestres soient paruenus. Songez, Grand Roy, que ce n'est pas en vain que vous portez tout seul le titre de Roy tres-Chrestien, & que vous y auez succédé aux mesmes conditions de ces Grands Monarques, qui vous l'ont acquis & qui vous l'ont conserué. Faites voir que vous estes digne d'vne prerogatiue si eminente, & ne souffrez pas, ny qu'elle vous soit enleuée, ny qu'elle vous puisse estre contestée par qui que ce soit qui vous preuienne, deffendez vostre droit, deffendez vostre nom, deffendez vostre honneur, & laissez vous toucher à l'attente & à l'esperance que tous les Catholiques ont de la puissance & de la piété de vostre Personne sacrée. C'est à vous à faire le premier pas, parce que l'honneur vous appartient, & le droit & la Coustume l'exigent de vous avec d'autant plus de Iustice, que ce n'est peut-estre que par respect, que les autres Princes attendent que vous ayez donné le signal & leué la main, pour se ioindre avec vous. Faites reflexion sur le prix & sur le merite d'vn si grand œuure, considerez que le renom qu'il vous donnera vous doit rendre immortel, & que tous les hommes parleront de vous & de vostre Regne avec des Eloges d'admiration: mais considerez particulièrement qu'il semble que cette gloire vous ait esté diuinement reseruée, pour estre le plus grand exploit de la sortie de vostre enfance, & que la diuision n'ait duré iusques à present, que parce que nul autre ne deuoit auoir l'honneur de l'auoir assoupié. C'est le plus grand seruice que vous puissiez rendre à Dieu, & c'est le coup d'vn Ange plütoft que d'vn homme, d'exterminer ce Schisme diabolique. Le mot est rude à la verité, mais il est propre à la chose, car si le lieu de IESVS-CHRIST & sa demeure sont dans la Paix, où logera le Diable qui luy est directement opposé, que dans le trouble & dans les desordres qu'il seme entre les

freres & entre les Fielles? Il ſçait que le Fils de Dieu à dit que *tout Royaume diuiſé en ſoy ſera deſolé*, c'eſt ce qui l'acharne ſur l'Egliſe, qui eſt le Royaume de I E S V S-CHRIST, & nous ne nous apperceuons que trop par ſes progres & par nos malheurs, d'une autre verité Politique de l'Historien Romain, qui nous apprend que *les petits Eſtats ſ'accroiffent par l'union & la concorde*, mais que la diſunion & la diſcorde ſont la peſte & la ruine des plus celebres Monarchies. Cela ſe voit avec douleur dans la figure preſente de l'Egliſe, y auoit-il rien de plus floriffant qu'elle auant ce Schiſme, y auoit-il rien de plus auguſte, rien de plus majeſtueux, rien de plus riche, rien de plus honorable, rien de plus honoré? Elle auoit tant de biens, qu'on peut dire qu'elle en eſtoit accablée, mais qui n'ont ſeruy qu'à la faire encore plus mal-traitter par ceux qui l'ont des-honorée, qui l'ont pillée, qui l'ont fait eſclau, & qui la tiennent dans la plus malheureuſe de toutes les ſeruitudes depuis ce damnable Schiſme. La pauureté en a chaffé les richesses, les maux & les affronts en ont banny toute la beauté, & la majeſté: c'eſt vne miſerable laide, & deſfigurée, dont on ne prolonge les iours que pour en prolonger les tourmens & la honte, & pour faire durer le pillage de tous ſes biens qui ſont exposez en proye & abandonnez à ſes ennemis.

Tout cela, Sire, ne prouiét d'autre cauſe, que du mauuais choix des Miniſtres qui la doiuent gouerner, au lieu de chercher des perſonnes de Lettres & de vertu, capables de ſ'en bié acquitter, nous voyons tous les iours promouvoir aux Prelatures, des gens qui ne ſont recommandables que par des qualitez toutes oppoſées, & dont toutes les mœurs ſont connoiſtre qu'ils n'ont rien de ſaint, rien de iuſte rien d'équitable, rien d'honneſte dans toutes leurs actions ny dans leur conduite, qu'ils mépriſent le merite, qu'ils ne ſe repaiſſent que de crimes, & qu'ils ne prennent de diuertiffement que dans les débauches. Cependant ils épuifent les Eglifeſ, ils diſſipent les Religions, ils laiſſent tomber les Monafteres en ruine, ils pillent & détruifent les maiſons ſacrées, & immolent à des paſſions d'ignominie, le patrimoine que I E S V S-CHRIST a payé de ſon tres-precieux Sang. Ils confondent le ſacré & le prophane, & tiennent des procedez ſi iniurieuz, qu'il n'y a point de condition plus malheureuſe, que d'eſtre Preſtre & de dépendre d'eux, puisſque c'eſt eſtre expoſé à la rigueur des plus cruels de tous les hommes, que d'auoir à ſatisfaire à l'auarice & à l'extorſion des Miniſtres qu'on choiſit & qu'on cherche parmy ce qu'il y a de plus impie, & de plus inhumain parmy les hommes. Mais ce qui eſt encore plus étrage & plus inouï, c'eſt que ces ſatellites d'enfer agiſſent au nom de l'Egliſe, qu'ils procedent par cenſures, par excommunications & par fulminations, & qu'ils emprisonnent ceux qu'ils ont mis hors de ſtat de ſatisfaire ſur le champ à leurs brigandages. C'eſt ce qui fait tant de Preſtres vagabonds, c'eſt ce qui les reduit à profaner leur caractère à toutes ſortes d'employs pour gagner leur pain, & c'eſt ce qui contraint les autres à vendre les Reliquaires, les Croix, les Calices, & toute ſorte de Vaiſſeaux ſacrez, & à alier les fonds de leurs Eglifeſ, pour ſe racheter de leurs vexations. Helas combien y a-il de Temples qui tombent? mais combien y en a-il de raféz, & combien en reſteroit il en leur entier, ſi voſtre Majeſté n'auoit arreſté entre ſes mains vne partie des reuenus, pour les conuertir en reparations malgré les Titulaires des Benefices? C'eſt vn remede, Sire, que nous vous ſuphons encore de pratiquer contre ces rauiffeurs du bien de Dieu. O nouvelle & épouuantrable calamité de l'Egliſe, ô prodige horrible du Schiſme, qui nous fait voir la brebis contrainte garder le troupeau contre les embûches, contre les attentats, & contre l'oppreſſion violente du Paſteur! Que de honte & d'infamie pour noſtre Siecle, ô que la poſterité en aura d'horreur! Vous eſtes bien à déplorer, noſtre Mere Sainte Eglife, d'eſtre reduite en ce malheureux eſtat par l'impieré criminelle de vos enfans & nous ſommes nez en de mauuais iours, ouy, ce ſont de tres mauuais iours, Prince Sereniſſime, ſi voſtre reſpect & voſtre aſſiſtance, ne changent nos maux en biens, comme nous l'eſperons enfin de voſtre protection.

Nous aurions tort d'oublier parmy tant de deſordres, celui de l'heréſie Simoniaque, qui preſide ſi hautement dans l'Egliſe, qu'il ne ſemble pas ſans raiſon

Année 1394. qu'elle en ait vsurpé toute l'autorité, puis qu'il dispose de tout. Toutes les autres voyes de merite & de grace sont détruites, ou si difficiles & si épineuses, que c'est en vain qu'on cherche à les decouvrir, mais celles de la Simonie ne sont pas seulement les plus courtes & les plus battues, elles sont mesmes les plus seures, on y peut dormir avec sa proye sans craindre l'euement incertain ny le trouble d'un procez, & c'est vn port à present qui est exempt de tout naufrage. C'est elle qui trafique de tous les Benefices qui valent quelque chose, toutes sortes de debauchez & de fripons, pour decriez qu'ils soient, y peuuent pretendre, & c'est assez pour en estre digne, que d'auoir dequoy les acheter. Rien n'échappe à ses soins, elle veille curieusement à ce qui vacque, & loin de souffrir que la science & le merite entrent en sa balance avec l'argent, elle les en rejette, parce qu'elle haït tous les sujets capables, à cause de la liberté qu'ils prennent de la condamner, & pource qu'ils feroient tort à son indigne commerce. Ce qu'il y a de pire en cela, & ce qui ne se peut exagerer avec assez d'execratio, c'est que l'vsage mystique des Sacremens soit à l'encan, & principalement la collation des Ordres sacrez, qui remplit des personnes les plus viles & les plus indignes pour leur ignorance & pour leurs vices, les dignitez du Sacerdoce les plus necessaires. Il y a des Eglises où l'on ne fait aucun seruice, il y en a d'autres, où il se fait à la verité, mais par des personnes mercenaires: & c'est ce qui nous oblige encore à tomber sur les mœurs & sur la discipline Ecclesiastique, qui est aujourd'huy si contraire au zele, à la charité & aux bons vsages des premiers Chrestiens, dont les exemples sont si fort dans l'oubly, qu'il faut auouer que si nos premiers Saints Peres retournoient au monde, qu'ils cherchoient l'Eglise dans l'Eglise mesme, & qu'on auroit bien de la peine à les persuader, que ce fût celle qu'ils eussent gouvernée, ny que ce fût celle que I E S V S - C H R I S T institua. Quelle douleur ne ressentiroient-ils point, de n'y voir aucun vestige de leur pieté, nul reste de leur ancienne deuotion, nulle ombre de ce qu'elle estoit en leur temps? Ne parlons point de ses libertez, de ses immunitéz, & de ses franchises abolies, non plus que de son patrimoine distraict, ruiné, vendu & aliené, n'en parlons point encore vne fois, puisque ce sont des interets temporels, quoy que de consequence, mais venons au dommage & au scandale que souffre nostre Foy; puis qu'ils sont de plus grande importance. Considerez, Prince tres-Chrestien, que ce damnable Schisme fait de nostre Religion la risée des Infidelles, & qu'en mesme temps qu'ils blasphement contr'elle, & que ces chiens la mordent, que l'aveugle fureur qui la tient en diuision & qui la détruit, elle mesme fauorise leurs attentats. Les heresies qui naissent de cette dissension ne luy preparent pas moins de maux, & si vous y faites reflexion, vous verrez qu'au milieu de tant de dangers qui l'enuironnent, qu'elle n'a point de Chef pour la deffendre, & qu'elle n'a des forces que pour sa ruine. C'est en vain que nous tascherions de vous faire vn tableau de tous les sinistres effects de ce Schisme execrable, il n'y a point d'homme, Sire, pour eloquent qu'il puisse estre, qui soit capable, non pas de deplorer, mais de compter seulement, & de raconter toutes les afflictions & les calamitez que l'Eglise souffre. Mais pourquoy disons nous compter? disons plutôt qu'il ne luy seroit pas possible d'imaginer, & de comprendre les ennuys qui la deuorent, & les tourmens dont elle est accablée. La Posterité mesme ne le croira iamais, & nos neueux mettront au rang des choses incroyables, le recit qu'on leur laissera d'un si épouuantable desastre. C'est vne chose encore plus épouuantable, Sire, que le mal soit en ce point, qu'il semble qu'il ne puisse monter plus haut, & que neantmoins on doie craindre de plus funestes euemens; parce que le malheur croist toujours, parce que le lendemain est pire que le iour qui l'a precedé, & parce que c'est le propre de la malice de s'irriter continuellement dans son progres. Les infames Autheurs de ce scandale ne se rebutent point, le Diable qui les anime toujours par ses suggestions, leur fournit sans cesse de quoy s'opposer à l'vnion de l'Eglise, il les assiste de toutes ses finesses, & d'autant plus qu'il haït & qu'il craint la verité, d'autant plus nous expose-il à leur calomnie. C'est pourquoy, Prince tres-debonnaire, tout leur principal soin est

de nous décrier tous les iours, & de vomir contre nous tout le venin de leurs bouches empoisonnées, tant auprez de vostre Majesté qu'auprez des Princes de vostre Sang qui reçoivent nos remonstrances. Tantost ils disent que nous en voulons au Pape, pour l'honneur duquel il est certain que nous parlons plus qu'eux, tantost ils nous accusent de vouloir empieter l'autorité de connoistre de tout, & de nous arroger particulièrement celle de gouverner l'Eglise à nostre volonté. Ils nous traitent de fols & de temeraires, mais si nous n'auons pas la mesme delicateffe dans les affaires, nous sommes mieux persuadés qu'eux d'une verité où nous mettons toute nostre esperance, c'est que la sagesse du Monde n'est que folie deuant Dieu, & qu'il a toujours accoustumé de choisir les plus imbecilles pour confondre les sages du Siecle. Qu'ils gardent leur prudence pour leurs interets, nous consentons qu'ils soient du nombre de ceux dont le Prophete dit, qu'ils sont habiles à mal faire, & qu'ils ne sçauent comment se prendre à faire vn bon œuure, enfin qu'ils nous laissent nostre ignorance & nostre incapacité: nous en serons plus contents que de toute leur belle experience, pourueu qu'il plaise à Dieu de s'en seruir pour faire connoistre les merueilles de sa prouidence, par nostre foible Ministère. En mesme temps, Prince Serenissime, qu'ils déchirent ainsi nostre reputation, & qu'ils se raillent de nostre entreprise, ils ne laissent pas de s'y opposer par toute sorte de moyens: & c'est par leur ordre, ou par leur adresse, ou par leurs menées, qu'on nous a tant de fois refusé l'audience, & qu'il nous a esté si difficile de vous approcher. Ainsi ils vous tiennent dans l'erreur & dans l'ignorance, ils captiuent vostre esprit, & se seruent de vostre nom & de vostre autorité, pour empêcher l'effet de nos humbles poursuites. Ils n'y apporteroient point tant de soins, ils n'y employeroient pas tant de puissance & tant de crédit, si elles n'estoient iustes: aussi n'ont-ils autre dessein, que de gagner temps, & de vous amuser de leurs discours friuoles, pour profiter des tenebres comme des larrons, pour se gorger des dépouilles de l'Eglise, pour en mettre les premieres Dignitez dans leurs maisons, pour attrapper les plus gros Benefices; dont ils ne pourroient iouïr si l'ordre & la discipline y estoient rétablis, & pour verifier le Prouerbe commun qu'il fait bon pescher en eau trouble. C'est pour cela, Sire, qu'ils cherchent à redire à tout ce qu'on propose d'expediens fauorables, c'est pour cela qu'ils n'en apportent aucun de leur part, & c'est encore pour cette raison là mesme, qu'il ne faut point ny entendre, ny souffrir leurs discours interressez.

Quant à ce qu'ils nous imposent que nous voudrions bien qu'on nous laissât tout gouverner, & que nous l'entreprendrions dans cette occasion, si l'on ne nous preuenoit, c'est vn mensonge trop impudent pour estre si mal coloré. Nous ne voulons point regir l'Eglise, nous demandons qu'elle soit regie, & eux tout au contraire ne demandent ny à la regir ny qu'on la regisse, mais de la déchirer, de la mettre en pieces, & de la dissiper: c'est ce que nous ne voulons, & que nous ne pouons souffrir ny dissimuler en conscience, & c'est le seul sujet de leur calomnie. En effect, Sire, seroit-il bien seant, que nous demeurassions muets dans vn si grand danger de l'Eglise, mais dans vn peril qui deuroit mesme faire crier les pierres, & qui nous feroit iustement apprehender que le Seigneur ne nous demandât, quand il viendra, ce que nous auons fait du talent qu'il nous auoit confié, & qu'il ne nous condannât pour l'auoir enfouy? Y a-il quelque autre remede pour empêcher que la Religion ne perisse dans cette épaisse confusion, où les ignorans se conduisent si mal, s'il n'est pas permis aux sçauans de donner leur aduis de ce qu'il faut faire pour sa deliurance & pour sa guerison? A quoy nous seruiroit cette faculté de prêcher, que nous auons acquise par tant de veilles, & avec tant de peines & de sueurs, quand opereroit-elle, quand feroit-elle son deuoir, quand parleroit-elle, & quand se feroit-elle paroistre, si elle se tenoit cachée dans vn si grand besoin? Crie, dit le Prophete, ne cesse point, & ne crains point leur presence, car ie suis avec toy. Nous vous conjurons donc, Prince tres-Chrestien, de vouloir entendre soigneusement & diligemment à cette

Année 1394. tres-sainte vnion , soit que vous suiuiiez l'vne des trois voyes que nous vous auons proposées, ou que vostre Conseil s'auise de quelque autre que vous trouuiez suffisante. Nous vous exhortons, nous vous prions, & nous vous supplions avec des entrailles embrasées de la charité de I E S V S- C H R I S T, par l'amour que vous portez, & que vous auez toûjours eu pour vostre Fille l'Vniuersité, par le salut de l'Eglise, par le zele de la Religion Catholique, qui nous doit seruir de regle, & duquel vous n'estes pas moins échauffé que nous, & par cette affection naturelle & genereuse que vous auez d'entendre la verité, de ne rien croire de tout ce que ces calomniateurs pourroient dire contre nostre reputation & contre nostre honneur; ou du moins de suspendre vostre iugement iusques à ce que vous nous ayez fait la grace de nous ouïr. C'est vne marque de la fausseté de leurs mauuais rapports, que ce ne soit point vne accusation publique, mais vn murmure secret, fait en cachette, dans la nuit & dans les tenebres. Ce sont des Hyboux qui craignent le grand jour, & auxquels on peut adapter cette parole de nostre Sauueur, *qui fait mal hait la lumiere*. Mais pourquoy dit-il en suite que ces actions se montrent au iour: Si ce n'est pour dire que ses enuieux n'oseroient paroistre alors, parce que tous les oiseaux de la terre feroient sur eux comme sur le chat-huant ou sur la chouette, pour les piller & les mettre en pieces. Qu'ils nous attaquent ouuertement, s'ils ont dequoy nous accuser, nous acceptons librement le combat, nous ne craignons point de descendre en la lice sans armes, & nous nous contenterons du seul bouclier de la verité, tous armez qu'ils puissent estre de tant de vices & de mensonges. Nous esperons d'elle ce que l'Euangile promet à ceux qui la soustiennent, quand elle dit, *ie vous donneray vne bouche & vne sagesse, auxquelles vous vos ennemis ne pourront resister & qu'ils ne pourront contredire*. Nous n'entendons point sous cette espece de medifans & de calomniateurs, y comprendre vostre Conseil, nous auons trop de respect pour le vouloir offenser, & nous n'en voulons qu'à certains particuliers malitieux, qu'vne aueugle ambition porte à nourrir & à fomentier le Schisme par vne trompeuse flatterie. Ces gens là, Prince Serenissime, taschent à vous seduire & à surprendre la prudence de vos Ministres, nous les connoissons bien, & nous ne les nommons pas à present, parce qu'il se trouuera quelque autre occasion de les decourir. Ce n'est pas d'aujourd'huy que les intentions les plus saintes sont sujettes à la censure des esprits mal tournez, & nous ne doutons pas mesme que la malice du temps ne suscite de mauuais Interpretes de la verité que nous publions icy pour la Paix & pour l'vnion de l'Eglise. Mais nous prions en nostre Seigneur I E S V S- C H R I S T, quiconque lira cét écrit, s'il est fils de l'Eglise, qu'il entre dans nostre intention, & qu'aparauant que de nous condamner, qu'il considere meurement ce que nous disons & le sujet qui nous anime. Que si au contraire il se trouue des gens assez obstinez dans leur aueuglement pour s'irriter contre la lumiere qu'on leur presente, nous les abandonnons à leur propre ignominie comme des desesperes & des endurecis, qui péchent sciemment contre l'esprit de verité. Mais c'est assez long-temps courir à pleine voile apres le Vaisseau flottant & agité du Prince des Apostres, puisque nous sommes trop foibles pour le secourir, nous le laisserons au gré des vents & de la tourmente pour reuenir au bord, & nous nous contenterons de réueillir le Seigneur qui dort, pour le supplier instamment de conseruer son Nauire du naufrage; qu'il ne peut euitier, s'il ne commande à la mer & aux flots de s'adoucir, afin qu'vn vent propice & favorable le rameine à ce port pacifique & tranquille que nous desirons depuis tant d'années. Ainsi soit-il. Donné en l'Eglise de Saint Bernard, en la conuocation generale faite en la maniere accoustumée dans les grandes affaires, du consentement vnanime de toutes les Facultez, & Nations le huietième de Iuin veille de la Pentecoste, & le mesme iour de la descente du Saint Esprit sur les Apostres assemblez pour la mesme fin; qu'il rendit

tous de mesme volonté par la fauorable infusion de la mesme grace, que nous croyons vray-semblablement auoir assisté & illuminé vne Compagnie si vnie de sentiment & d'intention qu'a esté la nostre. Année 1394.

Réponse du Roy.

Cette Lettre, comme nous auons dit, fut présentée à genoux au Roy seant en son Trône, accompagné du Duc d'Orleans son frere, de ses Oncles, & des autres Princes de son Sang, du Patriarche d'Alexandrie, & de plusieurs Prelats, en presence du Recteur & des principaux Supposts de l'Vniuersité, & d'un grand nombre d'autres personnes de diuerses conditions. Il la fit lire, il l'entendit fauorablement d'un bout à l'autre, & la receut si bien, qu'il ordonna qu'on la tournât en François, pour en estre plus meurement deliberé dans certain temps qu'il assigna aux Deputez. Ce premier succez leur donna de nouvelles esperances, ils ne douterent point qu'il ne persistât dans ses bons desseins; mais le Cardinal de Lunc renuersa tous leurs progrez par le poison de ses flatteries, & ils s'en apperceurent par la réponse qu'on auoit preparée pour leur seconde Audience. Le Chancelier leur dit au nom du Roy, qu'il ne vouloit plus entendre parler de cette affaire, & qu'il leur deffendoit si absolument de la poursuiure dauantage, qu'ils se donnassent bien de garde à l'aduenir de receuoir aucunes Lettres sur ce sujet, qu'ils ne les luy apportassent pour les ouuir. Cét ordre les surprit extrêmement, & tout ce qu'ils purent faire auprez du Chancelier pour le faire retracter, ne seruit qu'à le lasser de leur importunité; il leur dit pour toute raison que le Duc de Berry estoit absent, & qu'ayant esté le principal autheur du Conseil de les entendre, qu'il falloit attendre son retour. Ils virent bien que cela n'estoit que pour les amuser & pour gagner du temps, & ne pouuant luy cacher leur mécontentement, ils luy dirent tout net qu'ils auoient resolu de cesser les Leçons, les Predications, & tout autre exercice de leur profession, iusqu'à ce qu'on leur eut fait Iustice sur leurs demandés.

CHAPITRE SECOND.

- I. *L'Vniuersité enuoye le discours precedent à Clement.*
- II. *Qui s'en offense. Le porteur s'ensuit.*
- III. *Les Cardinaux s'assemblent pour en faire la lecture.*
- IV. *Clement en meurt de dépit.*

LE Roy ayant trouué bon que l'Vniuersité fist entendre de sa part au Pape Clement, les moyens d'vnion qu'elle auoit proposez, elle s'assembla poue n resoudre, elle le iugea à propos, & y ioignit vne lettre fort pressante, pour le conjurer de ne point perdre de temps, & de mettre serieusement la main à vne affaire si importante. Il receut le paquet en pleine assemblée de sa Cour & le leut assez paisiblement iusques au milieu, mais ne se pouuant plus tenir, il se leua de grande colere, & dit tout haut, Voicy des libelles diffamatoires contre le Saint Siege Apostolique, qui regorgent d'injures & de calomnies, & qui sont aussi indignes d'estre recitées que d'estre leuës. Cela dit, il tourna vn œil farouche sur le porteur, il luy demanda s'il entendoit le Latin & il luy répondit, assez, Pere tres-Saint, mais le voyant aussi-tost entrer dans sa Chambre avec des grands signes de colere & de dépit, il ne iugea pas à propos d'attendre de réponse & se retira bien viste. Le Pape viuement outré, s'abstint par plusieurs jours de tenir les Congregations accoustumées pour éuiter de parler de cette affaire, mais les Cardinaux ne laisserent pas de s'assembler entr'eux pour voir autant

Année 1394. du paquet qui leur estoit adressé. Il prit cela pour vn attentat, il les manda pour les reprimender d'auoir esté si osez que de prendre connoissance d'vn fait de si grande importance sans sa permission & à son insceu ; mais il fut encore plus irrité de la réponse qu'ils luy firent, qu'à la verité ils auoient leu les propositions de l'Vniuersité de Paris, mais qu'ils les auoient si bien leuës qu'ils estoient du mesme aduis, & qu'il falloit necessairement qu'il eleût l'vn des trois expediens, s'il auoit volonté de reünir l'Eglise. Il en conceut vne douleur interne qui le deuora de chagrin & d'ennuy, & mourut peu apres d'vne maladie, apparemment trop legere pour l'emporter au troisieme iour, s'il n'y eut eu quelque autre chose pour en haster les accidens. Il ne garda point le liët, il entendit encore la Messe le seizieme de Septembre qu'il deceda, & rentrant en sa Chambre il se plaignit d'vn mal de cœur qui luy fit demander du vin ; mais auant qu'il fut arriué, il luy suruint vne apoplexie qui l'étouffa. Il laissa vn thresor qu'on fait monter à trois cent mille écus d'or, qu'il auoit amassé des decimes & des contributions annuelles des Eglises de France, qu'il se vantoit d'auoir long temps perceus : & ce n'estoit pas sans se plaindre du peu de complaisance & de satisfaction qu'il tiroit de l'Euesché de Paris & de l'Abbaye de S. Denis. Le Camerlingue prit la garde du corps selon la coûtume, le College des Cardinaux assemblé commanda qu'il fût porté à l'Eglise des Celestins pour y estre inhumé, comme il auoit ordonné de son viuant, & apres les Funerailles, qui se firent en grande Ceremonie, l'on tint Conclau pour luy donner vn Successeur.

CHAPITRE TROISIEME.

- I. . *Le Roy plaide contre l'Archeuesque de Lyon pour la Seigneurie de la Ville de Lyon.*
- II. *Il assemble son Conseil sur la nouvelle de la mort du Pape.*
- III. *Il écrit aux Cardinaux de surseoir à l'Élection.*
- IV. *L'Université de Paris prend l'occasion de solliciter l'union.*
- V. *Et fait quatre propositions, que le Roy accepte.*
- VI. *Elle rétablit les leçons & les Predications.*
- VII. *Le Roy depute au Conclau.*
- VIII. *Fait deffense à Raimond de Turenne de molester le College d'Avignon.*
- IX. *La seconde Lettre aux Cardinaux.*

LA nouuelle de cette mort arriua au Roy par ses Agens en Cour Romaine, le vingt deuxieme de Septembre comme il estoit à la Messe, pour entrer de là en son Conseil, qu'il auoit conuoqué pour iuger le differend qu'il auoit avec l'Archeuesque de Lyon pour la Seigneurie de la Ville qu'il pretendoit. Cela fit remettre l'affaire à vne autre fois, il renuoya les Gens du Parlement, & retint auprez de luy pour prendre leur aduis sur cét incident, les Ducs de Berry, d'Orleans, & de Bourbon, Messire Pierre de Navarre, Messire Arnaud de Corbie Chancelier de France, le Patriarchie d'Alexandrie, les Euesques de Langres & de Meaux, Messire Amaury d'Orgemont, le Vicomte de Melun, le Maréchal Boucicaut, le Sire de Cousan, le Vicomte d'Acy, Messire Renaut de Trie Maistre des Arbalestriers, & quelques autres, en presence desquels le Chancelier fit lecture des Lettres afin que chacun dist son aduis. Celuy du Patriarche d'Antioche, qui parla le premier à cause de son rang & de son autorité, fut que le Roy se seruît de l'occasion pour mieux proceder à l'union & à la Paix de l'Eglise, & qu'il escriuît promptement au College du Siege vacant, de ne point proceder à nouvelle élection auparauant qu'ils

qu'ils eussent de ses nouvelles par les Ambassadeurs qu'il enuoyeroit exprés pour leur faire part de ses intentions & de ses sentimens. Il conseilla aussi qu'on écrivit la mesme chose au Duc de Bourgogne, qui estoit en son Duché, afin qu'il ioignit son credit à ce que le Roy desiroit, & tous les autres souscriurent à son opinion avec applaudissement, excepté l'Euesque de Meaux, qui dit que l'on ne pouuoit differer l'élection sans donner beaucoup d'avantage à l'intrus de Rome, c'est à dire à Boniface, parce qu'on iugeroit que les François auroient douté du Droit de Clement. Il demeura tout seul de son party, & suiuant la proposition du Patriarche, le Roy écrivit la Lettre suiuite au College d'Auignon.

Année
1394.

Charles par la Grace de Dieu Roy de France: A nos tres-chers & speciaux amis, les Cardinaux du Sacré College Romain estans en Auignon, salut. Tres-chers & speciaux Amis, aussi tost la triste nouvelle receüe de la mort de feu Pape Clement de bonne memoire, que Dieu absolue, de laquelle nous auons esté & sommes sensiblement touchez; nous auons assemblé nostre Conseil & toutes les Personnes les plus considerables de nostre Estat qui se sont rencontrées auprez de nous, pour auiser à ce qui seroit à faire dans cette conjoncture pour le bien & pour l'vnion de l'Eglise vniuerselle: mais comme la chose est également, & importante & difficile, en ce qu'elle touche toute la Chrestienté; nous n'en auons pû si-tost deliberer. C'est pourquoy nous vous prions & requerons affectueusement, au nom de la Paix & de l'vnion de l'Eglise que vous estes obligez de procurer de toutes vos forces, & par l'amour que vous témoignez pour nous & pour nostre Royaume, de surseoir à l'Electio[n] de qui que ce soit, iusques à l'arriuée de l'Ambassade expresse & solemnelle que nous vous enuoyurons le plûtost qu'il sera possible sur ce sujet: & soyez certains que c'est sans aucun dessein de solliciter pour l'élection d'aucun sujet, pour faueur ny pour amour que nous luy portons. Donnée à Paris le 22. de Septembre.

L'Vniuersité de Paris iusques icy muette & mécontente, reprit cœur sur la nouvelle de cette mort, elle s'assembla le lendemain iour de Mercredy, & la resolution fut de faire vne deputation des plus celebres du Corps avec le Recteur, pour demander quatre choses au Roy. La premiere fut de mander aux Cardinaux de retarder l'electio[n] iusques à ce qu'il eut pleinement deliberé de ce qui seroit à faire pour l'vnion, qu'on estimoit desormais d'autant plus facile, en suiuant le premier moyen porté par la Lettre de l'Vniuersité. La seconde de faire vne grande Assemblée avec liberte de suffrages, des Prelats & Barons du Royaume, d'y appeller les personnes les plus celebres des Vniuersitez pour l'exemple des mœurs & pour l'approbation de la doctrine, & d'y admettre pareillement les plus notables du tiers Estat; qu'on scauroit estre bien intentionnez pour cette vnion; afin d'auiser ensemble comme l'on agiroit dans vne conjoncture si sainte & de si grande consequence. La troisieme d'écrire à Boniface pretendu intrus, & aux principales Puissances de son party, pour les y disposer: & cependant d'ordonner par tout son Royaume des prieres publiques & des Processions solemnelles, pour demander à Dieu les graces necessaires à vn si grand bien. La derniere estoit qu'il fût permis à l'Vniuersité de Paris d'écrire sur ce sujet à toutes les autres Ecoles fameuses, & de recevoir & d'ouuir leurs Lettres sans en demander nouvelle permission.

Le Roy trouua leurs demandes raisonnables, & il ne fut pas fasché de leur dōner cette satisfaction, pour auoir sujet de leur faire vne douce reprimande d'auoir si long-tēps cessé les Predications & les Actes publics, & pour leur commander de reprendre leurs exercices, comme ils promirent de bon cœur. Dès le iour mesme, sur l'heure de disner, le Roy manda les Dues de Berry, d'Orleans & de Bourbon, Messire Pierre de Navarre & Messire Charles d'Albret ses Cousins, l'Euesque du Puy, Messire Guillaume Vicomte de Melun, le Comte de Sancerre, Messire Jean le Maingre dit Boucicaut, Maréchal de France, Messire Guillaume Martel, & quelques autres de son Conseil, & leur fit dire ce qu'il auoit répondu à l'Vniuersité, par son Chancelier: qui adjousta que l'intention de sa Majesté estoit, d'enuoyer premierement ses Lettres, & de deputer aussi-tost apres

L I

Année 1394. vers le College d'Auignon M. le Patriarche *d'Alexandrie* & Maistre Pierre *d'Ailly* son Aumoſnier, avec le Vicomte *de Melun*, pour auiser aux moyens d'vnion. Il leur en demanda leur auis, & il n'y en eut aucun qui ne iugeât ces Personnages dignes de se bien acquitter d'une si celebre Ambassade: mais le Duc de Berry prit la chose d'un autre sens. Il dit qu'il connoissoit assez bien l'humeur des Cardinaux, pour asseurer qu'ils auroient plus agreable qu'on leur deputât des personnes laïques, qui n'eussent charge que de leur faire entendre ce que le Roy desiroit, pour ne point entrer en negotiation & en dispute avec des Ecclesiastiques, & mesme qu'ils verroient de mauuais œil Maistre Pierre d'Ailly; qu'ils croyoient le principal autheur des Conseils & le premier moteur de la conduite de l'Vniuersité de Paris. Sa conclusion fut qu'il suffiroit de faire choix d'un Cheualier & d'un Secretaire du Roy, l'on en passa par son aduis, on nomma Messire *Renaut de Roze* pour Ambassadeur, & par le conseil du mesme Duc on luy donna pour adjoit le Maréchal *Boucicaut*. On les chargea par mesme moyen de Lettres du Roy à Messire *Raimond de Turenne*, portant deffense de plus molester par armes le College d'Auignon, afin qu'il pût mieux vacquer à l'vnion de l'Eglise: & dès le lendemain on fit partir vn Cheuaucheur d'écurie du Roy avec cette Lettre aux Cardinaux.

» Charles par la Grace de Dieu Roy de France: A nos tres-chers & speciaux
 » Amis les Cardinaux du Sacré College Romain estans en Auignon, Salut. Tres-
 » chers & speciaux Amis, vous sçavez qu'aussi-toſt que nous auons apris la mort de
 » feu nostre S. Pere le Pape Clement VII. de bonne memoire, dont l'ame iouisse
 » d'un saint repos, nous vous auons écrit par l'un de nos Cheuaucheurs d'écurie,
 » pour vous prier & requerir instamment & affectueusement, pour le bien de la
 » Paix vniuerselle de l'Eglise, de ne point proceder à l'élection d'un nouveau Pa-
 » pe, iusques à ce que vous eussiez de nos nouvelles par vne solennelle deputation
 » d'Ambassadeurs que nous vous enuoyons à cette fin. Or comme vous n'ignorez
 » pas, nos chers Amis, que cette affaire est d'une extreme consequence; parce
 » qu'elle importe à toute la Chrestienté, n'en ayans pu encore assez amplement
 » deliberer pour l'absence de nostre tres-cher Oncle le Duc de Bourgogne: nous
 » vous prions derechef de tout nostre cœur, & autant que nous pouuons, par l'a-
 » mour de I E S U S - C H R I S T & sur tant que vous auez de passion pour la Paix &
 » vnion de toute l'Eglise, de ne faire election aucune de qui que ce soit que nos
 » Ambassadeurs ne soient arriuez: car nous iugeons pour certain, & il n'y a rien
 » de plus clair, que si vous faites autrement, vous continuerez d'autant plus cét
 » horrible Schisme qui dure depuis si long-temps: & ce seroit vne playe incurable,
 qu'on croiroit auoir droit de vous imputer. Donné le 24. de Septembre.

CHAPITRE QUATRIESME.

- I. *Les Cardinaux se doutans des Lettres du Roy, procedent à l'élection auant que de les ouuir.*
- II. *Et iustificient leurs intentions pour l'union par un Acte public.*
- III. *Election de Pierre de Lune nommé Benoist XIII.*
- IV. *Guerre entre le Roy de Sicile & Raimond de Turenne.*
- V. *Le nouveau Pape depute au Roy, & feint d'auoir de bons desseins pour l'union.*
- VI. *Et d'auoir esté forcé d'accepter son election.*

LE Conclau commençoit à trauailler à l'élection, mais il n'estoit pas enco-
 re muré comme c'est la Coustume, quand le premier des deux Cheuaucheurs

d'écurie du Roy arriua avec ses Lettres; qu'il presenta au Cardinal de Florence, à qui l'honneur de l'adresse appartenoit comme Doyen du College. Il faut croire qu'ils se doutoient bien de leur contenu, puis qu'ils ne les voulurent pas lire, & comme l'honneur du Roy y estoit commis, ils s'auiferent, pour en sauuer les apparences, d'ordonner par vn decret qu'elles ne seroient ouuertes qu'apres l'election faite. Cependant pour euter le reproche d'auoir entretenu le Schisme par le moyen de cette election, & pour faire voir tout au contraire qu'ils n'auoient point de plus grande passion que celle de le détruire, ils iurerent entr'eux d'y traualier par routes sortes de moyens, & en dresserent l'Acte suiuant; que i'ay creu estre obligé de rapporter icy de mot à mot, comme le fondement de toutes les poursuites qui se firent depuis pour l'vnion de l'Eglise.

Nous tous, tant en general qu'en particulier, Cardinaux de la sainte Eglise Romaine, assemblée au Conclau pour l'election future, deuant l'Autel où l'on a de coustume de celebrer la Messe commune, promettons pour le seruice de Dieu, pour l'vnité de la Sainte Eglise, & pour le salut de toutes les ames fideles, & iurons sur les saintes Euangiles par nous corporellement touchées, que sans fraude, dol, ou machination quelconque, nous nous employerons fidellement & diligemment pour l'vnion de l'Eglise, & pour mettre fin, autant qu'il nous sera possible, au Schisme dont elle patit, à nostre tres grand regret: comme aussi de donner aide, conseil, confort, & faueur, au Pasteur de nous & du troupeau du Seigneur, Vicaire de I E S V S - C H R I S T, qui pour le temps sera; afin de le procurer. Nous promettons aussi que nous ne donnerons assistance ny conseil au contraire, directement ou indirectement, en public ou en particulier, & que toutes les conditions susdites, & toutes les voyes vtiles & commodes pour y paruenir, nous garderons & procurerons de tout nostre pouuoir, sainement, veritablement, & sans dessein de fraude, d'excuse, ou de dilation, iusques-là mesme de ceder le Pontificat, s'il semble expedient à Messieurs les Cardinaux qui sont de present ou qui seront à l'aduenir, ou à la plus grande partie d'iceux, pour le bien de l'Eglise & de ladite vnion.

Pour plus grande confirmation de ce serment, la cedula expediee fut encore souscrite en cette forme par le Cardinal de Præneste. Et moy Guy Euesque de Præneste, ay iuré & promis les choses cy-dessus écrites, & icelles souscrites de ma propre main. Le mesme firent tous les Cardinaux là presens, c'est à sçauoir Iean Euesque de *Tusculé*, Nicolas Euesque d'*Albe*, Leonard Prestre Cardinal du titre de *S. Sixte*, Bertrand Prestre Cardinal du titre de *Sainte Potentiane*, Thomas Prestre Cardinal du titre de *Sainte Praxede*, Iean Prestre Cardinal du titre de *Saint Kyriace aux thermes*, Iean Prestre Cardinal du titre de *S. Vital, de Murol*, Pierre Prestre Cardinal de *Sainte Susanne*, Iean Prestre Cardinal de *Sainte Anastase*, Martin Prestre Cardinal de *Saint Laurens en Lucine*, Iean Prestre Cardinal de *S. Iean & S. Paul*, Pierre Prestre Cardinal de *S. Pierre és Liens*, Guillaume Prestre Cardinal de *Sainte Cecile*, Pierre Cardinal Diacre de *Sainte Marie in via lata*, Pierre Cardinal Diacre de *Sainte Marie in scomedra*, Amedée Cardinal Diacre de *Sainte Marie la Neuue*, & Galeot Cardinal Diacre de *S. Georges au voile d'or*.

Cela fait ils inuoquerent l'assistance du S. Esprit, & d'vn consentement vnanime, ils firent election de Messire *Pierre de Lune*, issu d'vne noble race d'Arragon, Cardinal Diacre du nombre de ceux qui auoient signé l'Acte precedent; lequel prit le nom de *Benoist*, & qu'on appella vulgairement *Benedict*; quelques vns ont asseuré qu'il refusa d'abord, & qu'il se fit bien prier pour accepter son election, mais quoy qu'il en soit, ils se hasterent si fort en cette promotion, que l'Enuoyé du Roy la trouua faite à son arriuee & le nouveau Pape installé.

Iean le Maingre dit *Boucicaut* Maréchal de France & Messire *Renaut de Roze*, & Maistre *Iean Bertaud*, Ambassadeurs du Roy en receurent la nouvelle par les chemins, & ils se dispoisient à retourner; sans l'ordre qu'ils receurent de continuer leur voyage, pour essayer principalement à trouuer quelque moyen d'accommoder le differend qui estoit entre la Reine de Sicile & Messire *Raimond de Turenne*. Le sujet de leur Guerre estoit le mépris qu'il auoit fait de l'alliance de

Année
1394.

sa fille pour Charles d'Anjou Prince de Tarente, & qu'au prejudice de l'entremise du Pape, qui en auoit fait la demande au nom de la Reine Mere de ce Prince, il auoit souffert que pendant qu'on traittoit de ce mariage le Maréchal Boucicaut cy-deuant nommé l'épousât malgré eux.

Le nouveau Pape ne manqua pas aussi-tost de faire sçauoir au Roy la nouvelle de son élection, & il choisit pour cela l'Euesque d'Avignon & vn certain Maistre Pierre Blau, qui arriuerent iustement à S. Denis le iour de la Feste de ce glorieux Martyr, comme le Roy estoit au Service avec le Duc de Berry qu'il y auoit mené. Ce fut là qu'ils le saluèrent, & qu'ils luy presenterent leur Patente scellée en plomb, mais sans aucune figure grauée, parce que Benoist n'estoit point encore couronné. Ces Lettres contenoient, qu'encore que ce ne fut pas l'ordre qu'un Pape escriuît à personne auparauant que d'auoir receu la sacrée Benediction, que l'affection qu'il auoit pour luy & pour son Royaume l'auoient obligé de se dispenser de la regle, & que la presente n'estoit que pour luy donner aduis de son assomption, & pour le disposer à des choses plus secrettes & plus importantes dont il luy escriroit apres son Couronnement. Ils luy firent voir pareillement des Lettres de creance, & seferuirent de l'occasion pour luy faire valoir les bonnes intentions de leur Maistre. Ils protesterent qu'il n'auoit rien plus à cœur que l'union de l'Eglise, que ce deuoit estre la seule action de son Pontificat, & qu'il ne s'y vouloit conduire qu'avec la participation du Roy, sous son bon plaisir, & par le conseil de sa Majesté & de ses Oncles; afin qu'ils fussent les premiers qui remportassent la gloire & le merite d'un œuure si saint & si digne d'une recompense eternelle. Comme il n'y auoit rien de plus necessaire, à ce qu'ils disoient, aussi assureoient-ils que ce bon Pape comptoit tous les momens qui n'y estoient point employez. C'est pourquoy ils conjuroient le Roy en son nom, ils l'en suplioient mesme par la memoire du Sang que IESVS. CHRIST auoit répandu pour son salut, & par le respect qu'il deuoit à Dieu & à son Epouse, qu'il ioignit en diligence vn peu de ses soins avec de si iustes & de si hautes resolutions, dont sa Sainteté n'ignoroit point qu'il ne sceût l'importance, & que ce ne fût l'affaire que luy & ses Oncles passionnoient dauantage. Enfin ils le presserent encore d'enuoyer des Ambassadeurs, avec d'amples instructions de tous les moyens d'union dont on auroit conuenu en son Conseil, ils luy témoignerent que leur Maistre les embrasseroit amoureusement, & pour acheuer de persuader le Roy de ses saints desirs, & du chagrin avec lequel il souûtenoit ces nouvelles grandeurs: ils luy iurerent bien que les prieres des Cardinaux luy auoient fait violence, mais que c'estoit le coup d'une fauorable destinée; parce qu'ils l'auoient souuent oüy protester, qu'il aimeroit mieux perdre tous les honneurs du monde, & sacrifier le reste de ses iours à la solitude d'un hermitage, ou à la closture & à la contrainte d'un Cloistre, que d'estre cause pour ses interets, de faire durer vne peste si dangereuse que ce Schisme estoit à l'Eglise.

CHAPITRE CINQUIESME.

- I. *Benoist assure de ses bonnes intentions l'Vniuersité de Paris.*
- II. *Qui luy écrit vne belle & forte Lettre.*
- III. *Et le prie de chastier Jean de Monçon.*
- IV. *Il répond fauorablement.*
- V. *Maistre Pierre d'Ailly luy est deputed de la part du Roy, & de l'Vniuersité.*

LE Roy ne douta point des bons desseins du Pape, il fit part de sa ioye aux Deputez de l'Vniuersité, qui continuoient toujors à luy représenter les besoins de l'Eglise, il leur donna pour certain qu'on alloit voir vn beau temps apres tant

de troubles, & ils en furent encore mieux persuadés, lors que Benoist receuant les premières Lettres que l'Vniuersité luy escriuit pour l'y conuier, il dit en ostant sa Chappe pour se mettre à table, que le Pontificat ne tenoit à rien, & qu'il estoit aussi prest de le resigner que de la dépoüiller. C'est ce qui donna sujet à nos Docteurs de luy récrire encore, & de luy parler franchement selon ce qu'il vouloit qu'on creut de luy, comme ils firent par cette Lettre.

Il est vray, Pere Tres-Saint, que quand nous eusmes nouvelles de la vacance du Siege Romain, que le zele de la Paix que nous souhaittons vniquement de voir rétablie dans l'Eglise, nous fit supplier tres-humblement Messieurs les Cardinaux de differer l'élection. Nous craignons avec raison que si l'on negligeoit pour vne chose si necessaire & si désirée, l'occasion de la mort de la plus forte des deux parties qu'il falloit abbatre, qu'on ne nous en mit vn autre en lice, peut-estre aussi puissant & poussé de la mesme ambition de gouverner l'Eglise, & qu'au lieu du sujet que nous auons, d'esperer de voir la fin du Schisme, nous n'eussions le déplaisir & le desespoir de luy voir prendre de nouvelles & de plus profondes racines. Mais quand nous auons appris que vous auez emporté tous les vœux & les suffrages du Conclau, nous auons creu apprendre la première nouvelle de l'vnion de l'Eglise Orthodoxe, parce que vous l'auiez tousiours affectionnée : & nous continuons à nous en réjouir, sur ce que nous entendons que vous la desirez encore, & parce que vous en auez le temps & les moyens si fauorables qu'il semble que le Ciel vous en ait destiné la gloire. Courage donc, Pere Benoist, pour vous appeller par vostre nom, Pere Benoist encore vne fois, & que tous les Siecles à venir beniront sans cesse, exécutez genereusement cette tres-sainte volonté conceüe de si long-temps, & si vous faites estat de la plus belle & de la plus eternelle de toutes les renommées, donnez nous cet heureux iour qui vous mettra au dessus de tous les exemples du passé, qui vous rendra la merueille du present, & le miracle du futur. Receuez ioyeusement l'occasion que vous auez appelée par tant de vœux & de prieres, prenez la viftement aux cheueux, ne la laissez pas échapper, ne perdez pas vn iour, mais pas vne heure, & considerez que les momens sont si precieux dans les hautes entreprises, qu'vn Payen a dit que tout dépendoit du premier instant, & en effect, si vous relâchez vn iour, il s'en passe vn second, puis vn troisième, & petit à petit, on se refroidit, on neglige & on abandonne son dessein. Cela est d'autant plus vray, & d'autant plus à craindre, que l'eleuation où vous estes, appelle de loing tous les flatteurs, & que vous serez bien-tost environné d'vn grand nombre, qui sous le masque d'vne feinte affection & d'vne fausse fidelité, vous couleront insensiblement dans le cœur le venin d'vne peste maligne, & vous inspireront des sentimens contraires. Vous serez obsédé de mille esprits ambitieux, passionnez de leur interest, qui ne s'attachent qu'à l'éclat d'vne fortune presente, qui pour profiter de la vostre, & pour satisfaire à l'auidité des Charges de vostre Cour, & pour se gorger de Benefices, s'opposeront officieusement à vos bons desseins. Si vous leur prestez l'oreille, s'ils ne vous charment entierement, ils vous endormiront, ils feront que vous n'y procederez que mollement, & en suite viendra l'accoutumance des supremes honneurs, qui est le breuuage du monde le plus doux à l'esprit, qui emmielle de telle sorte, qu'il est vray de dire qu'il est d'autant plus trompeur & d'autant plus friand, & d'autant plus à craindre presentement, que nostre Siecle abonde en vanité. L'exemple trop recent de vostre predecesseur, nous deffend & nous dispense de vous en donner d'autres preuues, puisque ce fut la seule raison qui le rendit inexorablement obstiné dans la resolution de se maintenir en sa place. Ne vous offenez pas, Pere Tres-Saint, si nous en parlons si franchement, c'est pour vous témoigner que nous ne faisons point de comparaison de vous à luy, c'est pour vous faire connoistre que nous en sommes bien éloignez, & que nous esperons tout autrement de vous, enfin c'est mesme vne marque de nostre confiance, & du zele que nous auons pour le bien de l'Eglise & pour vostre reputation, si nous prenons la liberté de vous dire que vous vous gardiez de vous laisser surprendre. Nous ne craignons point de blesser

Année
1394.

des oreilles si benignes & si pacifiques , persuadez que nous sommes, que vous aimez la verité & que vous ne trouuerez pas mauuais qu'on vous dise sur vn si grand sujet , que la nature humaine est fragile, qu'elle cherche les grandeurs avec passion , & qu'elle s'y complaist fort, qu'elle est tendre au repos & au loisir, & qu'elle est plus encline aux aises & aux molles voluptez , qu'au trauail & à la peine. C'est pourquoy nous voudrions que vous fussiez déjà engagé à cette grande affaire , c'est pourquoy nous vous supplions de l'entreprendre chaudement , & d'y consacrer tous vos soins & tout vostre temps. Si vous le pouuez aujourd'huy, pourquoy attendre à demain , pourquoy dépendre du temps? qui au lieu de vous roidir vous amolliroit , & qu'on peut accuser d'auoir rendu presque incurable le mal que vous deuez guerir, & dont la longue negligēce demande avec vn prompt remede la main d'vn excellent Medecin, auparauant qu'il entre dans vn estat de desesperé. Vous ne sçauz pas combien pourra durer la puissance que Dieu vous a donnée , plusieurs accidens vous la peuuent oster , vous pouuez viure peu de jours , & cependant tous les Princes Chrestiens sont si bien intentionnez , qu'on doit croire qu'vn consentement si general est assurément l'ouurage du S. Esprit, qu'il les a échauffez d'vne si sainte ardeur , & qu'il a disposé les personnes , le temps , & les affaires , pour rendre facile vn changement si necessaire. Considerz , Pere Tres-Saint , que la creature est naturellement encline à la vanité & à l'interest , cela se peut dire sans que vous y preniez part, puisque c'est l'affaire de tous les Princes , & quand cela ne se rencontreroit pas en vous en cette qualité, vous sçauz combien le temps fait naistre d'obstacles pour nous détourner de nos desseins : & il en peut suruenir plusieurs & d'assez puissans , pour vous occuper tout entier & pour se rendre Maistres de vostre esprit. C'est vn axiome confirmé par l'experience de toutes les Nations , que celuy qui refuse d'agir quand il le peut , ne le peut pas quand il le veut , attachez vous donc opiniastrement à vn trauail si digne de vos soins , preuenz par cet employ tout ce qui peut arriuer d'autres affaires , & regardez touïjours celle-cy , & comme la premiere que vous auez entreprise , & comme la plus importante , la plus honorable & la plus salutaire. Mais peut-estre que vous nous direz , cela ne dépend pas de moy seul , il y en a vn autre qui peut autant ou dauantage , ie ne puis vous promettre que ce que i'y ay de pouuoir , & ie le fais librement. O Pere Tres-Saint croyez nous , la Paix est en vostre main , & pour l'auoir , nous ne vous demandons que cette parole , d'apporter serieusement & fidellement tout ce que vous y pouuez de soin & d'affection. C'est beaucoup , & c'est tout , car vostre Aduersaire fera ce qu'il doit de sa part , ou en tout cas il se soumettra à la raison , ou il le refusera. S'il accorde d'y employer tout ce qu'il a d'autorité , c'est vne affaire faite , il condescendra incontinent à la Paix : que s'il s'obstine au contraire , & s'il ne veut accepter aucun expedient , il perdra son credit , & nous l'obtiendrons malgré luy , & sans qu'il ait aucune part à l'honneur , que tout le monde témoin de vostre conduite ne donnera qu'à vostre Iustice & à vostre fermeté. Tous les Catholiques dont vous aurez gagné les cœurs & les volontez , s'vniroient contre vostre Aduersaire , ils les poursuiuroient par toutes sortes de voyes , comme vn Schismatique déclaré , & non seulement ils ne le precipiteroient pas du Thrône qu'il auroit vsurpé , il le pourroient mesmes exterminer de dessus la terre. Ainsi , Pere Tres-Saint , vous portez en vostre main la Paix & la concorde de l'Eglise , vous auez dequoy étouffer, & dequoy reparer les desordres d'vn Schisme de tant d'années : s'il y a quelque esperance de remede , elle est en vous , si l'on en entend quelqu'vn, c'est de vous, & vous tenez pour ce sujet les yeux de toute la terre ouuerts sur vostre conduite. Déployez donc cette main fauorable , & remplissez toutes les ames , remplissez la vostre mesme, de benediction , & de cette benediction là encore , dont le Psalmiste dit , *le Seigneur te benisse de Sion, & puisses tu voir les biens & les douceurs de Hierusalem tous les iours de ta vie, & la Paix sur Israël.* Vous estes vraiment plus Benoit d'effect que de nom , Pere Tres-Saint , si vous vous benissez vous mesme de cette Benediction , & que le bon-heur de vostre naissance est grand , que vos parens sont fortunez , de vous auoir mis au monde

pour vn œuure si excellent, si memorable, si necessaire: & que l'on aura de sujet & d'obligation tout ensemble, de chanter en vostre loüange & de vous appliquer ce rare & digne eloge, *En quel ioyeux Siecle nasquistes vous, quels furent le pere & la mere d'un si grand Personnage que vous estes? tant que les fleues courent dans la mer, tant que les ombres decoreront les Montagnes de leurs couleurs, & tant que le Ciel paroistra comme le pré & le pastis des astres de chaque horison, vostre nom & vostre memoire demeureront comblez d'honneurs & de benedictions.* Nous ne doutons aucunement que vous ferez en sorte d'accomplir cette entreprise, que vous ferez le chef-d'œuure de vostre Pontificat, & que vous en rejetterez toutes sortes d'autres affaires. Nous connoissons avec quelle integrité d'affection vostre esprit genereux s'y porte, & nos esperances sont encore ioyeusement confirmées par le bruit qui s'en est répandu par tout le monde Chrestien, & qui nous oblige à mesler aux acclamations du Public des sentimens d'admiration qui ne se peuuent exprimer. Si nous estions capables de seruir vostre Sainteté en quelque chose dans vne si grande affaire, nous vous offririons tout ce qui dépend de nos études, nous nous deuouions à vostre seruice, tous petits que nous sommes, & nous vous promettons en toutes choses, autant de soin & de diligence que de fidelité. C'est pourquoy nous supplions vostre Sainteté, que si nostre Corps, ou plûtoست le vostre, semble à vos yeux digne de quelque grace, que vous nous fassiez celle de nous honorer de quelque Lettre de la part de vostre clemence; où nous trouuions avec vostre Benediction, quelque nouveau témoignage de vostre volonté. Nous attendrons cet honneur avec impatience, nous le receurons comme vn gage de vostre affection & de vostre amour, & quand nous serons informez de vos intentions & de vostre bon plaisir, nous tascherons de nous y conformer. Il nous reste encore vne tres-humble priere à faire à vostre Sainteté, pour son honneur & pour son bien, & nous l'en coniuurons de tout nostre cœur, comme nous auons fait vostre Predecesseur, que nous auons tant de fois exhorté de le chastier, c'est de ne pas souffrir plus long-temps auprez de vous le perfide *Jean de Monçon*, & que vous le priuiez de la dignité qu'il des-honore & qu'il profane, comme tres indigne qu'il est. Nous ne vous en dirons pas d'auantage pour le present, mais nous vous ferons connoistre plus amplement en temps & lieu, qu'il n'y a point d'apparence que celuy là s'acquitte en conscience d'un Ministère de Religion, qui s'est toujournourry & entretenu dans les crimes & dans les voluptez les plus infames. Plaise au S. Esprit, bien-heureux Pere, de vous fauoriser dans vostre entrée au Pontificat, de vous accompagner dans son progrez & de l'accomplir & de le combler d'une heureuse fin. Ainsi soit-il.

Le Pape receut les Lettres de l'Vniuersité d'autant plus gratieusement, qu'il témoignoit de vouloir persister dans le dessein de l'vnion, il luy récriuit comme elle auoit désiré, il luy manda de perseuerer dans ses bonnes intentions, & pour derniere marque de son affection il promit d'accorder volontiers, & de signer les roolles que les Docteurs & les Regens luy voudroient enuoyer & d'auoir soin de leurs interets en toutes occasions. Le porteur de sa Lettre fut l'Euesque d'Avignon, qui par mesme moyen vid le Roy, & qui luy fit de nouvelles instances pour trauailler à bon escient à l'vnion de l'Eglise; pour laquelle il luy conseilloit de prendre le conseil du Clergé de France, & principalement de l'Vniuersité de Paris. Il le pria mesme de faire scauoir au plûtoست le moyen d'vnion qu'il iugeroit plus expedient; mais sa Majesté trouua à propos qu'on en conferât premierement en secret avec le Pape, & depêcha pour ce sujet en Auignon Maistre *Pierre d'Ailly* Docteur en Theologie, son Aumosnier. Cependant l'Vniuersité dressa son Roolle qu'elle enuoya au Pape, & quoy qu'il eut esté ordonné du conseil des Docteurs & du Recteur qu'il seroit general, on en vſa tout autrement.

C H A P I T R E S I X I E S M E.

- I. *Le Roy fait vne Assemblée des Prelats du Royaume pour travailler à l'union de l'Eglise.*
- II. *Où presida le Patriarche d'Alexandrie.*
- III. *Maistre Pierre d'Ailly proposé la voye de cession.*

Année
1394.

IL n'y eut personne qui procedât plus franchement que nostre Roy dans cette affaire d'union, il ne promit rien qu'il ne voulût faire, & ne manqua pas de mander tous les Prelats & les Docteurs des Vniuersitez & des Escoles de son Royaume les plus celebres ; auxquels il donna jour à la prochaine Feste de la Purification de la Vierge. Il voulut que l'Assemblée se tint au Palais, & que Messire *Arnaut de Corbie* Chancelier de France, Personnage de tres grande consideration pour son merite particulier, y assistât avec les Personnes les plus notables de son Conseil. Il y eut vne conuocation de plus de cent cinquante Prelats ou principaux Ecclesiastiques, qui en furent auertis par Lettres qui furent portées aux lieux où leurs titres les obligeoient à resider, & où ils auoient Iurisdiction, mais il y en eut beaucoup qui s'excuserent, les vns sur leur grand aage ou pour diuerses indispositions ; d'autres pour n'auoir pas dequoy faire les frais du voyage. Voicy les noms de ceux qui s'y trouuerent.

Les Patriarches *d'Alexandrie* & de *Hierusalem*, Administrateurs perpetuels des Eueschez de *Carcassonne* & de *S. Pons de Thomiers*, les Archeuesques de *Lyon*, de *Sens*, de *Rheims*, de *Roüen*, de *Tours*, de *Bourges*, & de *Besancon*, que ie nomme les premiers à cause de la dignité du caractere. Les Euesques de *Autun*, de *Mascon*, de *Langres*, & de *Chalon*, Suffragans de l'Archeuesché de *Lyon*. Les Euesques de *Paris*, de *Chartres*, de *Orleans*, de *Auxerre*, de *Troyes* & de *Meaux*, Suffragans de l'Archeuesché de *Sens*. Les Euesques de *Chaalons*, de *Tournay*, de *Theroüenne*, de *Arras*, de *Amiens*, de *Noyon*, de *Senlis*, de *Laon*, & de *Soissons*, suffragans de l'Archeuesché de *Rheims*. Les Euesques du *Mans*, de *Angers*, de *Rennes* & de *Nantes*, Suffragans de l'Archeuesché de *Tours*. Les Euesques de *Mande* & du *Puy*, Suffragans de l'Archeuesché de *Bourges*. Les Euesques de *Poitiers*, de *Maillezais*, de *Condom*, de *Perigueux*, & de *Xaintes*, de la Prouince de *Bordeaux*. Les Euesques de *Acqs*, de *Leçoure*, & de *Conserans*, de celle d'*Auch*. Ceux de *Pamiers* & de *Rieux* de celle de *Thoulouze*, ceux de *Maguelonne*, de *Nismes* & de *Vzeç* de celle de *Narbonne*, ceux de *Valence* & de *Grenoble* de celle de *Vienne* : & avec eux se trouua aussi l'Euesque de *Bethleem*. Les Abbez furent ceux de *Cisteaux*, de *S. Denis*, de *S. Benigne de Dijon*, du *Mont saint Michel*, de *Rébez*, de *Fescamp*, de *Lyre*, de *S. Victor* lez *Paris*, de *S. Georges* prez de *Roüen*, de *Iumieges*, & de *S. Eloy de Noyon*, qui eurent aussi pour Compagnon le Prieur de *S. Martin des Champs*. Du mesme nombre furent les *Doyens de Roüen*, de *Angers*, de *Rheims*, & de la *sainte Chappelle de Dijon*. Maistre *Pierre d'Ailly*, Maistre *Guillaume du Jardin*, Maistre *Gilles des Champs*, Maistre *Pierre Paou*, Maistre *Iean Courtecuisse*, Frere *Michel Piquier* & quelques autres de l'Ordre des Freres Mineurs, Frere *Iean Husiere* Prieur des *Augustins* de *Paris*, Frere *Pierre de Couué* Prieur des *Carmes*, & Frere *Dominique Herbueil* d'*Arragon*, tous Maistres & Docteurs en *Theologie* & en *Decret*. Maistre *Raoul de Karadoc*, Maistre *Iean de Mascon*, Maistre *Girard Bagoul*, Maistre *Vital de Castel-Moron* & vn sien Colleague, & Maistre *Pierre Ianut*, Deputez des Vniuersitez de *Orleans*, de *Thoulouze* & de *Angers* & celebres Docteurs es *Loix*. Enfin les autres furent Maistre *Iacques Bouju*, Maistre *Iacques Coffon*, Maistre *Guillaume de Cantiers*, & Maistre *Robert de Dours* Conseillers de la Cour de *Parlement*, Maistre *André Granger*, Maistre *Iean de Milly*, & Maistre *Raoul de Vlmont* Aduocats en la mesme Cour

Cour, Maistre Robert de *la Frete*, & Maistre *Amiel du Brueil* Auditeurs du Sacré Palais Apostolique, Maistre Guillaume *Bourratier* Licencié es Loix, qui auoit accompagné l'Euesque du Puy, le Prieur de la Chartreuse lez Paris, le Prieur des Celestins de la mesme Ville, Jean *Teste* & Jean *Plaon*, Prieurs de Sainte Colombe deçà Verdun & de Vouuent, Guillaume *Chat*, Guillaume *Mimet*, Iacques du *Mas Guichard*, & vn autre dont i'ay perdu le nom, tous grands Vicaires & Deputez des Eueschez d'Agde, de Castres, de Limoges, d'Auranches, d'Amiens, & de Mande, l'Official de Lyon, Bertrand *Geneffe* Official de Constances, & vn certain Religieux Alleman del'Ordre des Freres Mineurs.

Année
1494.

Tous ces Messieurs, qu'on peut dire auoir esté l'élite des plus sages & des plus doctes du temps, conuinrent premierement d'vn President pour recueillir les voix & les suffrages, & l'on éleut Messire *Simon de Cramaut* Patriarche d'Alexandrie, qui estoit vn fameux Docteur en Decret, doué d'vn esprit fort subtil, & qui ne refusa pas cette occasion de faire valoir sa belle eloquence. Sur le mesme temps arriua d'Avignon Maistre *Pierre d'Ailly*, qui fut cause de differer pour quelque temps cette grande Assemblée; mais ie ne puis dire quelle réponse il rapporta, par ce qu'on la tint secrette. On luy donna audience publique le premier iour de Feurier en l'Hostel de S. Pol, à la Requeste de l'Vniuersité, & apres l'ouuerture de son discours, qu'il commença par le Panegyrique du Roy, & par les loüanges de la Maison Royale; où il employa toutes les fleurs & les adresses de l'eloquence pour gagner la bien-veillance & l'attention de ses Auditeurs, il entra dans la discussion des moyens de Paix & d'vnion, traittez dans la Lettre de l'Vniuersité. Il conclud enfin à la voye de cession, & monstra par bonnes raisons, que non seulement la Compagnie ne la deuoit pas accepter, mais que toute la Chrestienté estoit obligée de la souhaitter, & de la solliciter, comme la plus courte, la plus facile, la plus seure & la plus expediente.

Le lendemain, le Patriarche d'Alexandrie manda à tous les Prelats & aux Deputez de se rendre à la Sainte Chappelle, pour commencer l'ouuerture de l'Assemblée par les deuotions accoustumées, afin d'inuoquer l'assistance du S. Esprit: & le iour suiuant il prit leur serment, qu'ils n'auoient en veüe que l'interest de Dieu, & qu'ils diroient franchement ce que leur conscience leur dicteroit, sur les points qui leur seroient proposez l'vn apres l'autre. Apres cela on entra en matiere, il y eut quatre vingt sept voix qui allerent droit à la voye de cession, & pendant les dix-huit iours que l'Assemblée fut continuée, l'on trouua à rediger en forme d'Acte & d'instrument authentique tout ce qui s'y passa, pour seruir d'instruction aux Ambassadeurs & aux autres Deputez qu'on employeroit pour cette affaire.

CHAPITRE SEPTIESME.

- I. Resultat de l'Assemblée du Clergé de France, qui conclud,
- II. Qu'il ne faut point proceder par voye de fait, contre l'un ou l'autre des deux Pretendans au Pontificat.
- III. Qu'on ne peut tirer de l'obeissance de l'Intrus de Rome les Princes de son party, parce qu'il faudroit agir de mesme contre celuy d'Avignon.
- IV. Les trois moyens proposez par l'Vniuersité, approuuez.
- V. On iuge que la voye du Concile n'est pas la plus commode.
- VI. Celle du compromis plus difficile & moins receuable.
- VII. Que le Pape ne doit point trouuer mauvais qu'on s'entremette pour vn si grand bien.

M m

VIII. *Que la cession du Pontificat est la plus expediente.*

IX. *A quoy l'Assemblée conclud.*

X. *On delibere des moyens de le faire sçavoir à Benoist ; & de la maniere d'en traiter avec luy.*

XI. *Et de ce qu'il y auoit à faire contre l'un ou l'autre des deux qui refuseroit de se soumettre.*

XII. *De la maniere dont se feroit la cession , ou dont on procederoit pour élire un Pape en leur place.*

Année 1394. **C**ET Acte du resultat de l'Assemblée du Clergé de France , auoit pour titre & pour substance tout ce qui suit de mot à mot. S'ensuiuent les choses qui doiuent seruir d'instruction à Messieurs les Ducs & autres du Conseil du Roy, que sa Majesté doit enuoyer en Auignon deuers le Pape & Messieurs les Cardinaux , lesquelles ont esté deliberées & concluds d'un consentement vniuersel des Euesques, Prelats & Clergé de France.

Premierement, ils feront excuse s'ils repetent les moyens d'union déjà cy-deuant proposez, ils en feront leur protestation, & les soumettront à la correction & à la censure de ceux qui y trouueront à redire. Ils parleront des Oraisons, Messes, Processions, Predications & autres bonnes œuures faites au dessein de cette Assemblée, qui en attend le succez de la Cour Romaine, & feront voir la Lettre de creance du Pape, présentée au Roy le mois d'Octobre dernier, avec la réponse, qu'ils porteront ; parce que c'est le fondement en vertu duquel sa Majesté a mandé les Euesques, Abbez, Docteurs, Religieux & autres Personnes illustres & recommandables de son Estat, pour prendre leur conseil sur ce que le Pape requeroit de son entremise. Ils toucheront en peu de mots, comme par commandement du Roy la matiere dont est question a esté long-temps agitée auant l'assignation prise pour en deliberer dans cette Assemblée, afin d'en estre plus instruit. Qu'on y a de nouveau cherché & examiné toutes les voyes de rétablir l'union dans l'Eglise, qu'on en a rapporté toutes les difficultez & les motifs principaux : qu'on en a disputé regulierement & par argumens en bonne forme, & qu'encore que M. le Chancelier de France, les premiers du Conseil du Roy, & les Deputez de l'Vniuersité, eussent assisté aux autres Conferences tenuës à certe fin, qu'on n'a pas laissé de reprendre toutes les questions en l'Assemblée des Prelats, pour les rendre plus capables de prononcer sur tous les poincts, qui furent meurement examinez. Que la premiere chose qui fut réglée, fut qu'il ne falloit point proceder par voye de fait en cette affaire, parce que c'estoit s'exposer sciemment aux perils d'une longue & cruelle guerre entre les Princes Chrestiens ; d'où il pourroit arriuer que celuy qui auroit plus de droit au Pontificat succomberoit à la force, & qu'encore que l'un des partys l'emportât, le Schisme, bien loin d'estre détruit, en seroit d'autant plus rétably & fortifié, que le vaincu soutiendrait toujours qu'il auroit esté plus mal-heureux qu'injuste dans la defense de son opiniõ, en laquelle il ne demeureroit que plus obstiné. Qu'on iugea de mesme en suite qu'il estoit encore moins possible d'obliger & de forcer les Princes qui sont dās l'obediẽce de celuy qui est intrus, (c'estoit celuy de Rome) tant pour le long-temps qu'il y auoit qu'il en estoit reconnu, que pour l'obstination des peuples, & particulieremāt des Prelats & des Ecclesiastiques, qui ne pouoient sans se méconnoistre eux-mesmes, & sans se cõvaincre d'auoir abusé d'un faux caractere, ne pas reconnoistre celuy auquel ils estoient obligez de leurs promotions. Qu'il faut croire que les Princes qui luy adherēt, voudroient qu'õ gardāt l'égalité de part & d'autre, & que l'un n'eût pas plus d'auantage que son Aduersaire ; d'autāt plus qu'on sçait par tout les trois expediẽs trouuez par l'Vniuersité, que tout le mōde generalemēt les trouue honorables aux deux Cõpetiteurs, & qu'ainsi, quand l'Intrus voudroit simplemēt renoncer, ce qui n'est pas à croire,

les Princes de son party ne voudroient pas pour cela reconnoistre Benoist, nō plus que si luy-mesme cedoit, le Roy ny ses Sujets ne voudroient reconnoistre ledit Intrus

Année

Quant aux trois moyens d'union proposez par l'Vniuersité, que quelques-uns ont esté d'avis pour cette heure, de conseiller le Roy de les faire sçauoir au Pape, pour en choisir l'un, ou pour luy laisser l'option de quelqu'autre meilleur ou aussi bon; qu'il seroit pareillement sçauoir à sa Majesté, pour en delibérer avec les Prelats de son Royaume, mais qu'il falloit que ce moyen fût court & conuenable, afin qu'on n'eût point le reproche d'auoir fait en vain vne si celebre Assemblée sur ces trois voyes de pacification, delibérez si publiquement par l'Vniuersité de Paris. Item que si le Pape, qui témoigne se vouloir gouverner par le Conseil du Roy, demandoit à ses Ambassadeurs laquelle de ces trois ou quatre voyes on luy conseilleroit, & qu'il s'en rapportât à eux, qu'en ce cas là, s'ils n'acceptoient vne quatrième, qui deuit estre vray semblablemēt au gré de l'Assemblée, qu'il sembleroit à propos qu'ils vinsent en Cour ou qu'ils y enuoyassent en diligence pour la faire sçauoir à sa Majesté & pour luy en demander son sentiment; parce que toute sorte de demeure & de retardement sont à craindre & à fuir dans vne affaire de cette qualité, sujette à beaucoup d'inconueniens, & où il s'agit du peril ou du salut de tant d'ames Chrestiennes, qui sont attachées à la destinée de ce mal heureux Schisme.

Il sembleroit à la verité que la voye d'un Concile fût iuridique, mais elle est trop difficile pour le present, tant pour les longueurs qu'on ne pourroit eiter pour en faire la conuoqation, que pour celle des disputes entre deux partys si eschauffez, & mesme parce qu'il y faudroit appeller les deux Competiteurs pour les entendre. Que Benoist auroit pour suspects tous les Prelats du party de son Aduersaire, qu'il tient pour Schismatiques & pour excommuniez, & que l'Intrus n'ayant pas meilleure opinion de ceux de l'autre obedience, leurs droits ne seroient iamais discutez, qu'encore que le Pontificat fût adjugé à l'un, que le droit ne luy en seroit pas adjugé pour cela, qu'il ne seroit point tenu pour vray Pape par les Sujets de son Competiteur, & partant nous n'aurions point l'union.

Il en seroit de mesme de la voye du compromis, auquel des deux que les Compromissaires donnassent gain de cause, & il y auroit autant de difficulté au choix des Arbitres, qu'au moyen de les aboucher ensemble. Il semble mesme qu'une affaire toute spirituelle comme celle-cy, où il s'agit du Vicariat de I E S U S C H R I S T, de la puissance des clefs, de l'autorité de lier & de délier, & de la conduite & du soin de toutes les ames de la Chrestienté, ne peut tomber en arbitrage, & que quand Benoist & l'Intrus cederoient par compromis, dès à present comme dès lors, telle cession conditionnelle seroit inualide, si les Arbitres la moyenoient. Car comme le consentement pour accepter le Pontificat après vne election Canonique, doit estre pur & simple & sans aucune condition extrinseque, de mesme la renouciatiō doit estre pure & simple & sans condition principalement extrinseque, qui rendroit l'acte de cession nul: & il seroit iniurieux au Roy, aux Prelats, & au Conseil, d'offrir vn accommodement à Benoist & à son College, ou à l'Intrus & aux siens, qui ne fût pas raisonnable ny soutenable de droit. Il est mesme fort peu vray-semblable que Benoist ny l'Intrus, missent la voye de cession en compromis, parce qu'il leur seroit plus honorable de ceder librement, que d'y estre condamnez par Sentence d'Arbitres. De plus cette Sentence ne donneroit point d'action si elle n'estoit homologuée; & pour cela comme pour la mettre à execution, il faudroit qu'ils eussent vn Superieur. Il est vray que plusieurs soutiennent que cette voye de compromettre se peut appuyer de diuerses raisons, mais comme elles pourroient estre douteuses, & comme cette affaire demande beaucoup de celerité, il faut retrancher toutes les voyes incertaines, bannir les disputes & les argumens problematiques, & embrasser vn expedient clair & court, qui ne laisse point de scrupule, qui appaise le Schisme, qui tient les deux partys dans l'égalité, & qui mette la Paix dans les consciences.

Il est encore vray que sur ce sujet, on a ouuert vn expedient en forme d'avis, qui seroit de differer à rien refoudre iusques à ce que Benoist eût proposé de son

M m ij

Année
1394.

chef aux Ambassadeurs du Roy quelque voye d'accord, qui fut plus agreable à sa Majesté & à tout le monde : mais sauf correction du Pape, cette election d'expedient meilleur & plus court, sans autrement le determiner, ne doit pas empescher que le Roy ne prenne conseil de ses Prelats, & qu'il ne le donne à Benoist en la maniere cy-apres rapportée. Car peut-estre voudroit-il sçauoir l'intention du Roy auant que de decourir la sienne; d'autre part si le conseil donné au Roy, s'accordoit avec le dessein que prendroit Benoist, ils en auroient tous deux beaucoup d'honneur & de sujet de louange, & quand Benoist proposeroit vne voye beaucoup meilleure ou aussi bonne; ce seroit donner occasion d'un grand retardement, si le Roy n'en auoit pas premierement deliberé & exhorté ledit Benoist à choisir le plus court chemin. Cela feroit tomber l'affaire dans vn grand circuit, il faudroit que les Ambassadeurs du Roy reuinssent deuers luy, & comme faute d'auoir l'aduis des Prelats il les faudroit asssembler de nouveau, il pourroit suruenir dans ce long interualle, des obstacles qu'on ne peut preuoir, & qu'il est important de preuenir.

Il n'est point vray-semblable que Benoist trouue étrange qu'on le vueille obliger à choisir le meilleur moyen, si l'on considere avec ses autres vertus, les genereuses dispositions, les Saintes intentions, & l'assurance qu'il a mesme donnée par serment solennel avec les autres de son College auant sa creation, de faire tout ce qui seroit en son pouuoir pour la reünion de l'Eglise. Il faut croire tout au contraire qu'il en sera bien aise, & qu'il aura plus d'estime du zele & de la fidelité des Prelats & des autres personnes qui auront assisté à l'Assemblée. Mais il faut considerer encore, que l'Vniuersité n'a procedé que par maniere de conseil en toute cette affaire, qu'elle n'a point determinément pris vne seule voye, & que si les Prelats n'en choisissent vne, & s'ils ne conseilloyent au Roy la plus saine de celles qu'elle a proposée, qu'il sembleroit qu'il y eut diuision entr'eux & l'Vniuersité. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, & ce que nous ne sçaurions croire, le Roy ayant esté bien & fidellement conseillé, comme nous le deuous croire en conscience & par serment, ledit Seigneur Benoist bien auerty & deuëment admonesté permettoit qu'il en arriuat quelque scandale ou quelque inconuenient, tout le fardeau tomberoit sur sa conscience & sur son honneur. Nous n'auons point d'autre but que de nous acquitter de nostre deuoir, ny d'autre interest que de releuer & de conseruer l'Estat & l'honneur souuerain de la Dignité Pontificale, & de l'Eglise vniuerselle, selon l'obligation que nous en contractons publiquement le iour de nostre Sacre, & comme nous y croyons estre plus obligez que qui que ce soit au monde, nous ne feignons point de declarer, que nous ne deuous respect à sa personne qu'en consideration de sa Dignité, que nous honorons plus sa Dignité que sa personne, & que nous prefererons toujours l'honneur & l'auantage du Saint Siege, à ses interests particuliers.

Entr'autres conclusions en matiere d'aduis & de conseil on a fort gousté celle des Religieux de l'Ordre des Chartreux, & des Celestins, & de l'Vniuersité, qu'estant necessaire pour le salut de l'Eglise qui est dans le prochain peril d'une desolation toute euidente, d'exterminer ce damnable Schisme qui la diuise, & de la reünir: que tous les remedes cy-deuant alleguez, ny tout autre tel qu'on le put imaginer, n'estoient pas suffisans, & que la Paix, la concorde, & le ferme repos des consciences, ne se pouuoit rencontrer absolument que dans la seule voye de cession par les deux parties. Cette opinion a semblé la plus saine & la plus sainte, toute l'Assemblée y a applaudy comme par inspiration du S. Esprit, & a esté d'aduis que le Roy donnât ce conseil à Benoist, & qu'il l'y exhortât par toute sorte de bons moyens, & avec tout ce qui se pourroit de respect & de reuerence. Apres toutefois luy auoir fait recit des autres voyes cy-deuant mentionnées, apres luy auoir fait connoistre les raisons qui empéchoient qu'on ne les pût suivre pour le present, & apres luy auoir remonstré la necessité absoluë de choisir celle de la cession.

Si le Roy, les Seigneurs de son Sang, & Messieurs de son Conseil font de cette opinion, c'est la pensée de l'Assemblée que les Ambassadeurs du Roy se con-

duisent en cette sorte. C'est à sçavoir qu'ils remerciēt en plein Cōsistoire Benoist & les Cardinaux, tant de leurs bonnes intentions, que de la deputation faite par le Pape au Roy, témoignant aussi les bons desseins & les soins de sa Majesté; laquelle pour ce sujet auroit conuoqué cette grande Assemblée de Prelats, & de Personnes notables avec l'Vniuersité de Paris, afin de prendre leurs auis, & luy auroit exprez depéché cette Ambassade, pour sçavoir ce qu'il auroit resolu de faire suiuant la promesse qu'il luy a donnée par ses Enuoyez. Apres cela ils luy pourront parler à part & en secret, & laisser à son choix de proposer premiere-ment la voye qu'il a deliberé de tenir, ou d'entendre celle qu'ils auront à luy conseiller de la part du Roy. Qui que ce soit qui commence, si les deux moyens s'accordent, au nom de Dieu soit; mais s'il apparoist aux Ambassadeurs que l'expedient du Pape soit moins conuenable que celuy du Roy, c'est à dire qu'il vou- lût tenter celuy du compromis ou du Concile general: Ils impugneront ces deux voyes, par les raisons portées par leur instruction, & par les moyens cy-dessus traitez, & autres assez communs. Que si le Pape témoignoit accepter l'vne des trois sans se soucier de laquelle, sçavoir du Concile, du compromis, ou de la cession, ce qui est incroyable ou beaucoup difficile, il en faudroit donner auis au Roy & attendre ses ordres.

Que si Benoist ne choisissoit, ny la voye du Concile, ny celle du compromis, ny l'autre, qui pourtant nous sembleroit moins auantageuse que celle d'vne pure renonciation. Apres l'affaire discutée, & apres y auoir entremis quelques vns de Messieurs les Cardinaux les plus affectionnez & des mieux intentionnez pour l'vnion: lesdits Ambassadeurs diront à Benoist, mais toujourns avec respect, que le Roy apprenant qu'il n'auroit pas accepté la meilleure & la plus courte voye, qui est celle de cession, ils croyroient que dès l'heure mesme sa Majesté voudroit par toutes sortes de moyens raisonnables & honnestes, en poursuiure l'execution finale, & qu'elle s'employeroit fortement enuers les Roys, Princes & Sujets des deux obediences pour les y faire resoudre, si on n'en pouuoit trouuer vne meilleure & plus briue.

Sur cette pensée, quelques-vns iugeant à propos que le Roy escriuit ausdits Roys & Princes, pour s'en asseurer auparauant que de mander au Pape la voye qu'il auroit esté conseillé de luy proposer, cela fut rejetté: & l'on dit qu'il ne suffiroit pas de leur parler en termes generaux, & qu'il falloit sçavoir l'intention du Pape; par ce que s'il ne consentoit à la cession ou renonciation en la forme cy-deuant alleguée, ce qui seroit fort honneste, on les en aduertiroit aussi tost, & que si au contraire, il ne consentoit à la cession, & s'il ne proposoit point de meilleure voye, il faudroit en ce cas que le Roy prît vn autre conseil, & qu'on deliberât alors de ce qui seroit à faire sçavoir ausdits Roys & Princes.

Si pourtant Benoist consentoit à la voye de cession ou de renonciation, le moyen de mettre cette grande affaire en execution, seroit que le Roy le fit sçavoir à tous les Princes & Estats de son obediance, & qu'eux tous ensemble ioints avec luy, non pas ledit Benoist, dont les Lettres pourroient estre mal receuës, le mandassent aux Roys & aux Princes du party contraire: mais il ne faudroit pas que l'Intrus en fut si tost aduerty que les Souuerains qui le reconnoissent, pour luy oster le temps de faire quelque malice pour rompre l'entreprise. On ne se desfie que de luy dans cette occasion, car il n'est pas à croire que les Princes & les Prelats de sa faction ne desirent si fort l'vnion, qu'ils feront leur possible pour l'y conuier, & que refusant d'acquiescer, ils ne le tinsent pour fauteur d'vne cause iniuste, qu'ils ne rejettassent son obediance & qu'ils ne donnassent les mains pour agir contre luy selon les remedes dont les Princes conuiendroient ensemble. Il n'a pourtant pas esté iugé à propos qu'ils s'assemblassent, que pour deliberer sur l'auis d'vne voye certaine sur laquelle ils se soient preparez; car que seruiroit-il de conferer douteusement, veu qu'ils ne pourroient conclure qu'ils ne fussent de retour en leurs Estats, & qu'ils n'eussent pris l'auis de leurs Prelats, du Clergé, & des plus notables de leurs Sujets, comme fait nostre Roy? On répondroit à cela que les autres Princes pourroient bien enuoyer des Am-

Année
1394.

bassadeurs qui s'instruiraient auprez du Roy & qui leur feroient sçavoir ce qu'il auroit resolu, mais veu l'importance du fait on croit qu'il sera plus seur que le Roy leur fasse sçavoir ce qu'il pense par ses propres Deputez, & cela hasteroit d'autant plûtoſt la conclusion de l'affaire.

» Quand les Princes de l'autre party seront conuenus de cette voye, & quand ils y auront induit l'Intrus & ses Anticardinaux, alors les deux parties contentantes s'approcheroient en deux villes limitrophes des deux obediences, & là se trouueroient, tant pour la seureté commune, que pour le conseil, quelques grands & notables Seigneurs, accompagnez de Prelats & de Docteurs pris de l'vn & de l'autre costé, avec lesquels il seroit plus aisé de regler les actes qui seroient à faire, comme d'absolutions, de dispenses, de reuocations, confirmations & creations, entant que besoin seroit, pour les Cardinaux, Prelats ou Beneficiers, & autres procedures, & mesme de moyenner vne bonne & entiere pacification & reconciliation entre les deux Competiteurs & leurs Partisans. Cela fait, ils viendroient tous deux avec leurs Colleges en mesme Ville, & ratifieroient & executeroient en personne cét important Traitté, qui ne se peut accomplir par Procureur, pour plusieurs causes si notoires, qu'il seroit inutile d'en faire aucune mentiõ.

» Pour tirer vn fruit d'autant plus present de cette renonciation, il faudra au parauant qu'elle s'execute, conuenir d'une nouvelle forme ou façon d'élire le futur Pontife; c'est à sçavoir que pour euiter les restes d'un esprit de haine & de diuision entre les Cardinaux des deux partys, qui pourroient s'opiniaſtrer pour leurs Chefs, que pour cette fois seulement elle se fist sans leur participation, pour estre plus agreables aux peuples. Pour cela Benoist & l'Intrus, du consentement de leurs Colleges, deuront conuenir de huit ou neuf Compromissaires, reconnus pour gens de bien & non suspects, & autres que desdits Colleges, qui sans prejudice de l'aduenir auroient pouuoir d'élire vn Pape, & apres serment solennel de garder fidelité à l'Eglise, il leur seroit permis de le choisir ou non dans les deux Colleges, sans aucune passion d'amour ou de haine; en telle sorte que celui qui auroit le plus de voix, seroit tenu pour suffisamment & canoniquement élu. Que si les Cardinaux ne vouloient entendre à cette proposition, il en faudroit prendre vn nombre égal de part & d'autre, ou pour mieux faire, les admettre tous à faire l'élection, mais que pour cela ils seroient enfermez en Conclau selon la forme ordinaire, autant qu'on en pourroit rassembler.

» Il n'importe de dire que par le moyen de cette conjunction des deux Colleges, il se trouueroit plus grand nombre d'Italiens que des autres Nations, & qu'ainsi nous aurions vn Pape Italien, & que ces Ultramontains tireroient auantage de leur maluerſation, c'est à dire de l'intrusion par eux commise. Il n'y a point en Dieu d'acceptation de personnes, & il est sans comparaison meilleur d'auoir vn Italien, Dieu vueille qu'il soit pourtant aussi Saint que sa Dignité, que de souffrir que l'Eglise soit plus long-temps ainsi déchirée. Quelques-vns ont douté, que si cette voye de cession se publie, les Aduersaires de Benoist ne disent qu'il n'y aura consenty que par la defiance qu'il a de son droit, & par ce que le Roy qui le regarde comme vn étranger, ne le fauorise pas comme il auoit fait Clement. Ils en donnent encore d'autres raisons, mais il n'y a point d'affaire qui ne recoiue de contradiction si l'on veut écouter. Il suffit pour cette voye, que l'Assemblée l'ait trouuée la plus sainte, la plus saine & la plus vtile, il la faut poursuiure comme telle, dans l'esperance qu'elle plaira à tous ceux qui aiment la Paix, & qu'elle aura l'effect & le succez qu'on en desire: ce que Dieu par sa grace nous vueille bien accorder.

CHAPITRE HVITIESME.

- I. *Naissance de Charles fils du Duc d'Orleans.*
- II. *Et de Michelle de France fille du Roy.*
- III. *Grandes pluyes & inondations en France.*

ENviron la my. Novembre la Duchesse d'Orleans accoucha en l'Hostel de S. Pol d'un fils que le Roy tint sur les fons, & auquel il donna son nom : & le douzième Janvier ensuiuant, la Reyne accoucha pareillement au mesme lieu d'une fille que le Roy fit nommer Michelle en l'honneur du Bien-heureux Archange (Elle épousa depuis Philippe le Bon Duc de Bourgogne) Il auoit vne particuliere deuotion à ce Saint, & pour la rendre plus publique, il resolut l'année mesme de donner son nom à vne porte de Paris, iusques-là appelée la porte d'Enfer, qu'il fit reparer & embellir à ses dépens de nouveaux édifices.

Tout le mois de Decembre & les deux suiuaus de cette année, furent fort humides, & si extraordinairement pluuieux, que tous les fleues du Royaume débordèrent iusques à trois fois, & outre la perte qu'on souffrit par la rupture du commerce par eau, les inondations qui coururent toutes les vallées & les pays bas pourrèrent tous les grains qu'on y auoit semez.

Fin du quatorzième Liure.



TABLE CHRONOLOGIQUE POUR L'ANNEE 1395.

ANNEES	}	De Nostre Seigneur	} 1395.	Charles VI. en France. 15.	
		Du Schisme.		} 17.	Richard II. en Angleterre. 18.
		Des pretendus Papes	}		Boniface IX. à Rome. 6.
				Benoist XIII. en Avignon. 2.	Iean I. en Arragon. 7. & derniere, & de Martin son frere Roy d'Arragon & de Sicile. 1.
		De la vacance de l'Empire d'Occident en Allemagne. 17.	}	}	Iean en Portugal. 10.
		Wenceslas de Luxembourg Roy de Bohême, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. élu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.			Charles III. en Navarre. 10.
Du Règne des Rois Chrestiens de l'Europe.	}	}	Sigismond de Luxembourg dit de Bohême en Hongrie. 11.		
			Iagellon en Pologne. 10.		
	}	}	Louis Duc d'Anjou en Sicile. 10.		
			Ladislas d'Anjou dit de Duras vsurpateur du Royaume. 11.		
	}	}	Margueritte Regnante en Dannemarck & Suede avec Eric son neveu. 9.		
			Robert Stuart III. du nom en Escosse. 6.		

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Etat, & Favoris de la Cour de France.

Louis de France Duc d'Orleans, Frere du Roy.
 Louis Duc d'Anjou, Roy de Sicile.
 Iean de France, Duc de Berry, & Philippe le Hardy Duc de Bourgogne. } Oncles du Roy, gouvernans le Royaume à cause de sa demēce.
 Pierre Comte d'Alençon. Charles d'Evreux Roy de Navarre 3. du nom. } Princes du Sang.
 Louis Duc de Bourbon, oncle maternel du Roy, & grand Chambrier de France.
 Louis de Bourbon, Comte de Vendosme, Ancestre de nos Roys.
 Iean, dit de Montfort, Duc de Bretagne.
 Philippe d'Artois Comte d'Eu, Pair & Connestable de France.
 Arnaud de Corbie, Chancelier de France.
 Louis de Sancerre, Seigneur de Charenton.
 Iean sire de Rieux & de Rochefort. } Marechaux de France.
 Iean le Maingre dit Boucicaut.
 Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, Admiral.
 Moradas sire de Rouville, Lieutenant des Maréchaux en Normandie avec Iean d'Aurichier.
 Guillaume Paynel S. de Hambuye, Iean Sire de la Ferté-Fresnel, & Herué de Mauny, Capitaines Generaux en Normandie
 Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, Capitaine General de Flandres.
 Lancelot de Longuilliers, son Lieutenant.
 Renaut de Trie, grand Maistre des Arbalestriers.
 Guy Sire de Coufan & de la Perriere, grand Maistre de France.
 Arnaut Amenion, sire d'Albret, grand Chambellan
 Enguerran Sire de Coucy, grand Bouteiller de France.
 Louis de Giac Grand Eschançon.
 Raoul Sire de Raineual, grand Panetier.
 Le Sire d'Yury, Cheualier trenchant.
 Guillaume Chastelain de Beauvais, Queux de France.
 Charles Sire de Sauoisy, Grand Maistre d'Hostel de la Reyne.
 Robert d'Esneual Escuyer Capitaine de 24. Archers de la Garde du Corps du Roy.

HISTOIRE



HISTOIRE

DV REGNE

DE CHARLES VI.

ROY DE FRANCE.

LIVRE QUINZIESME.

CHAPITRE PREMIER.

- I. *Les Ducs de Berry, de Bourgogne & d'Orleans vont avec les Ambassadeurs du Roy en Auignon.*
- II. *L'Vniuersité depute pareillement.*
- III. *Lettre du Roy au Pape Benoist.*
- IV. *Le Duc de Berry porte la parole pour le Roy.*



Le Roy qui se repositoit sur les belles promesses du Pape, ne doutoit point qu'il n'eût bien-toft l'honneur d'auoir procuré la Paix de l'Eglise, c'est pourquoy ayant receu les instructions des Prelats, il voulut pour donner plus d'éclat à vne si importante negotiation, l'honorer des personnes des Ducs de Berry & de Bourgogne ses Oncles & du Duc d'Orleans son frere. Il la composa encore de l'élite des Hommes du Royaume les plus estimés pour leur experience & pour leur vertu, & choisit pour ce sujet l'Euésque de Senlis, Guillaume Vicomte de Melun, Maistre Oudart des Moulins, Iean de Montagu, Maistre Gilles des Champs, & Maistre Gontier Col Secretaire de sa Majesté, qu'il chargea d'employer tous leurs soins pour les interets de l'Epouse de IESVS-CHRIST. L'Vniuersité y ioignit ses Deputez pour le mesme sujet, qui iurerent en acceptant la Commission, de seconder en toutes choses les vœux & les intentions de leur Corps, & tous prirent congé du Roy, & partirent de Paris incontinent apres la Feste de Pasques. Ils arriuerent à Ville-neue lez Auignon le vingt-&-vnième de May, & le Pape qui en eut aduis, s'estima fort honoré d'une Ambassade d'autant plus celebre, qu'elle n'auoit point d'exemple sous le Pontificat de ses Predecesseurs. Aussi voulut-il y répondre de sa part, & pour mieux témoigner sa ioye, il les enuoya recevoir & complimenter par vne partie des Cardinaux à la teste de tous les Officiers du Sacré Palais, qui leur firent cortege, &

Année
395.

N n

Année 1395. qui les amenerent en la ville avec toute sorte de pompe & magnificence. Ils le saluèrent en grand respect, & apres le baiser de Paix, ils luy presenterent à genoux ces Lettres du Roy.

» Tres-Saint Pere, la passion que i'ay toûjours eüe pour la Paix & vnion de l'E-
 » glise vniuerselle, & pour l'extirpation du mal-heureux Schisme qui la diuise de-
 » puis si long temps à mon grand regret, & l'intention d'y remedier que vous m'a-
 » uez plusieurs fois témoignée, tant par vos Ambassadeurs que par les Lettres qu'ils
 » m'ont renduës de vostre part, m'ont fait resoudre d'enuoyer auprez de vous mes
 » tres-chers Oncles & Frere, & plusieurs autres personnes notables de mon
 » Royaume pour ce sujet, dont ils sont suffisamment informez. C'est pourquoy ie
 » vous supplie, Pere Tres-Saint, d'auoir creance & d'ajouster foy à ce qu'ils vous
 » diront, & de vouloir traitter avec eux de cette affaire, comme si moy-mesme i'y
 » estois en personne. Escrit de nostre propre main, &c.

Ils donnerent pareilles Lettres pour les Cardinaux au *Cardinal de Florence* Doyen du College, & en suite le Pape leur demanda fort officieusement des nouvelles de leur santé, & fit en apparence, tant de mines que de paroles, tout ce qui pouuoit témoigner vne extrême & parfaite ioye du sujet de leur arriuée; que le *Duc de Berry*, qui portoit la parole, luy confirma encore: Tres-Saint Pere, luy dit-il, nous sommes icy venus deuers vostre paternité par commandement exprez du Roy nostre Sire, qui nous a chargé de ses Lettres, & qui nous a ordonné de vous proposer quelque chose touchant l'vnion de l'Eglise; dont nous nous acquitterions volontiers, s'il vous plaisoit de nous donner audience. Il répondit qu'il estoit impossible qu'ils ne fussent vn peu fatiguez de leur caualcate, & qu'ils n'eussent besoin de repos; mais qu'ils reuinssent le lendemain, & qu'il leur diroit le iour qu'il auroit pris pour les entendre. Ils se contenterent de cela, & apres auoir pris congé de luy & fait collation, ils retournerent à Ville-neuue. Mesme réponse eurent *Maistre Iean Luquet* Docteur en Theologie, & les autres Deputez de l'Vniuersité; quoy qu'ils le suppliasent humblement de les vouloir depécher, comme les premiers arriuez, & les premiers admis à ses pieds, & au baiser de paix.

CHAPITRE SECOND.

- I. *On delibere de la Harangue que Me Gilles des Champs feroit au nom du Roy.*
- II. *Le Pape traite les Princes, & leur donne audience.*
- III. *Abregé de la Harangue de M. Gilles des Champs.*
- IV. *Benoist y répond sur le champ avec beaucoup d'eloquence.*
- V. *L'Euesque de Senlis demande l'écrit fait par les Cardinaux auant l'Electiion.*
- VI. *Et à toute peine on en obtient copie.*

MAistre Gilles des Champs, tres-excellent Professeur en Theologie, deuoit faire la Harangue de la premiere Audience, mais quoy qu'on ne deût rien attendre que de beau & de vray de la bouche d'vn si grand Personnage, l'on iugea à propos d'entendre les moyens qu'il toucheroit, & cet aduis vint de l'Euesque d'Arras Chancelier du Duc de Bourgogne, qui dit qu'on auoit à parler deuant des gens sçauans & delicats, qu'on ne deuoit entretenir que de choses qu'on pût clairement prouuer. On l'auertit aussi de ne point toucher la Tunique inconsutile, l'alliance perpetuelle de la France avec l'Empire, ny les deux cas vniques hors lesquels le Pape ne peut estre déposé; mais sur tout que son discours fût court, clair & succint. Cela fut réglé le Samedy, le lendemain le Pape traitta

magnifiquement les Princes, qui le seruirent à la collation, & il leur donna iour au Lundy, qu'il tint Consistoire avec vingt Cardinaux, & grand nombre de Docteurs & de Sçauans. Année 1395.

Je pourrois bien rapporter tout au long ce qui se passa en cette première Audience, & dans toute la suite de cette negotiation, mais ie sortirois des regles que ie me suis prescrites, & qui ne me permettent qu'un recit succinct des plus grandes affaires. C'est assez de dire que M. Gilles des Champs prit pour thème *Illuminare his qui in tenebris & in umbra mortis sedent ad dirigendos pedes nostros in viam pacis*. C'est à dire, *Esclairez ceux qui goustent un faux repos dans les tenebres & à l'ombre de la mort, pour conduire & pour dresser nos pas en la voye de la Paix*. Il accommoda fort bien ce passage à son sujet, & de là, suiuant l'instruction des Prelats, il recommanda la Paix & l'union comme les deux poles & les seuls appuis de la Police & de la Republique, & monstra par raisons & par diuers exemples, que toutes les choses naturelles tendoient à cette fin, par un instinct tout propre & tout particulier aussi ancien que leur creation. Mais il fit voir que parmi tous les Princes qui deuoient seruire & protection à l'Eglise, qu'il n'y en auoit point qui semblaient y estre plus singulièrement destinez, que nos Roys, & fit avec toute l'eloquence d'un parfait Orateur le Panegyrique de nostre Monarque, par rapport des soins qu'il prenoit presentement, avec les trauaux que ses glorieux Ancestres auoient supportez pour deffendre l'unité du Siege Romain dans tous les Schismes dont il auoit esté tourmenté, & contre lesquels ils auoient exposé non seulement leur Estat & leurs biens, mais leur sang & leur propre vie. Il ne manqua pas aussi d'apostropher le Pape en toute maniere & particulièrement il s'étendit avec eloge sur les bonnes intentions qu'il auoit témoignées, & qu'il croyoit qu'il eut encore de voir & de procurer l'union de l'Eglise, pour laquelle traiter, suiuant l'instance priere qu'il en auoit faite au Roy, sa Majesté luy auoit deputé cette grande Ambassade, illustrée des Princes les plus proches de son Sang; qu'il auoit chargé de luy dire ses sentimens: mais il dit, qu'il ne croyoit pas que cela se deût faire en public, & que pour cela il luy demandoit un iour certain.

Le Pape l'entendit fort patiemment, & quand il eut finy, il prit la parole, & fit l'ouerture de son discours par ce texte de S. Paul, *Subditi estote omni creature propter Deum, siue Regi tanquam excellenti, siue Ducibus tanquam ab eo missis*. Cela veut dire en François. *L'amour de Dieu & le respect que vous deuez à sa Prouidence, vous oblige de cherir l'estat où vous vous trouuez, & de vous y assujettir; soit que vous ayez un Roy, parce que l'excellence de sa dignité vous y soumet; soit que vous ayez des Chefs ou des Gouverneurs, parce que vous les tenez du Ciel, qui vous les donne pour vous deffendre ou pour vous chastier*. Il rapporta tout ce qui luy auoit esté proposé, & donna à vne réponse faite sur le champ, toute la grace, toute la force, & tout l'ordre d'une piece de longue étude; mais ce qui luy acquit encore plus d'estime & plus d'admiration, c'est qu'il trouua de quoy citer à propos, & de quoy appuyer ses sentimens des plus forts passages de l'Escriture & des belles autorités de Droit diuin & Canonique. Enfin, comme il ne vouloit pas que l'Orateur eut touché un seul poinct qu'il ne releuât, il n'oublia pas de bien louer nostre Roy, de luy rendre graces d'une si solemnelle Ambassade, & de remercier les Princes de la peine qu'ils auoient prise pour l'honneur de l'Eglise; mais d'une peine qui faisoit vne partie de la destinée de la Maison Royale, que Dieu auoit choisie pour sa protection, & dans laquelle il auoit choisy tant de Grands Princes, qui l'auoient deliurée des tempestes & du naufrage. Sa conclusion fut qu'il perseuereroit dans la mesme resolution qu'il auoit témoignée au Roy, que sa vie luy estoit moins considerable qu'une union si necessaire, qu'il chercheroit par toutes sortes de voyes possibles & honnestes: & que pour cela il entendroit volontiers l'intention du Roy, en suite de laquelle il donneroit la sienne, continuant pour ce sujet l'audience au lendemain.

C'estoit à l'Euesque de Senlis à parler, avec lequel les Princes confererent de ce qu'il auroit à dire. Il commença par cette parole *Spiritus veritatis docebit vos*

Année
1395.

*omnem veritatem, l'Esprit de verité vous enseignera toute verité, & tout son dessein d'établir les forces de l'inspiration du S. Esprit & la puissance de la verité, ne fut que pour loüer les actes passez entre Benoist & les Cardinaux auant leur entrée au Conclau où il fut élu, & depuis son election, pour mieux faire valoir la necessité de les communiquer. Il le suplia de les faire voir, comme il l'auoit plusieurs fois promis au Roy, & comme il leur estoit enjoint par ordre de sa Majesté, & quoy qu'il y ioignît l'intercession des Ducs là presens, Benoist insista longtemps à dire, que cette requeste ne seruoit encore de rien quant à present; toutefois apres auoir tenté tous les moyens de fuir & d'esquiuer, il témoigna enfin qu'il consentoit de les montrer aux Ducs, mais que ce seroit en particulier. C'est ce qu'on ne luy put accorder, on luy dit tout net qu'on ne luy diroit point autrement l'intention du Roy, qu'il falloit voir auparauant & en public le contenu de la cedula qui fut faite auant son election: & quelque résistance qu'il fist, iufques à dire qu'il y auoit de l'inciuité de le tant presser, il ceda enfin aux puissantes prieres & aux persuasions des trois Princes. Il la fit apporter par le *Cardinal de Pampelune*, il la leut avec les Ambassadeurs, il creut en estre quitte pour cela, il la voulut retenir, & ce fut le sujet d'une nouvelle contestation. Il en refusa long-temps la copie, & chercha pour raison, qu'on ne deuoit pas sans meure deliberation produire de la sorte, à personne, de quelque dignité qu'elle pût estre dans le monde, les resolutions d'un Conclau. A la fin neantmoins, plutôt lassé que vaincu, il consentit qu'on en laissât prendre copie à *Maistre Gontier Col* Secretaire du Roy, qui la redigea par écrit en forme authentique; mais quoy qu'il eût fait promettre aux Ducs de la tenir secrette & de la bien garder, ils ne laisserent pas de l'enuoyer à sa Majesté, & elle fut leuë dans son Conseil, où l'on la iugea de grand poids pour la resolution qu'il auoit prise. J'en ay donné la teneur cy-deuant, où j'ay dit comme on y proceda, & comme les Cardinaux entrèrent au Conclau.*

CHAPITRE TROISIEME.

- I. *Le Pape propose pour toute voye d'union une Conference avec son Competiteur.*
- II. *On insiste contre luy pour celle de cession.*
- III. *Qu'il tâche d'eluder adroittement.*
- IV. *Belle & hardie replique de M^e Gilles des Champs.*
- V. *Le Pape continue de resister, & le Duc de Berry demande les auis des Cardinaux.*

L'Audience ayant esté assignée au Vendredy ensuiuant, pour apprendre du Pape la voye qu'il auroit choisie, il declara que par le Conseil de ses Freres les Cardinaux, & selon ce qu'il auoit fait sçauoir au Roy, à ce qu'il pretendoit, la voye la plus raisonnable à son sens, & la plus capable d'appaiser le Schisme, seroit que luy & l'Intrus, avec leurs Colleges, s'assemblassent en quelque lieu seur des limites du Royaume de France, & sous la protection du Roy; où l'on traitteroit de l'union, & où l'on entendroit les raisons de part & d'autre. Il soutint en suite que cét expedient estoit le meilleur, & plus sain que tout autre; parce que le consentement des deux parties estant prealablement necessaire, son Competiteur n'auroit point de raisons pour y contredire: & apres auoir rapporté tout ce qui se peut d'adresse pour détruire la voye de cession, par les longueurs & par les difficultez qu'elle entraîneroit avec elle, il conclud en faueur de celle-cy, qu'ils ne se separeroient point qu'ils ne fussent d'accord, & qu'autrement il

il y auroit à craindre qu'auant que la chose fût conduite à sa fin par tout autre expedient, l'un ou l'autre d'eux deux ne vint à mourir, parce que ce seroit à recommencer. Il deduisit son fait avec beaucoup d'ordre & d'éloquence, & là se termina le Consistoire, qui fut remis au premier iour de Iuin. Année 1395.

Maistre Gilles des Champs qui portoit la parole, prit pour sujet de ce qu'il auoit à dire, *Viam veritatis elegi, iudicia tua non sum oblitus. J'ay choisy la voye de la verité, ie n'ay point oublié en cela vos Iugemens, ie m'y suis conformé*, & apres cela il fit vne exacte recapitulation de tous les moyens traittez par les Prelats de France qui s'estoient assemblez par l'ordre du Roy. Il dit qu'on auoit parlé de Ieusnes, d'Oraisons, de prieres publiques, & d'autres bonnes œuures, pour obtenir de Dieu l'vnion de l'Eglise, & mesme de tascher par des Predications, de porter les Nations Estrangeres à reconnoistre le Pape, & de les rappeler par bonnes raisons en son obediencce. Il auança encore qu'on auoit proposé l'Electiō d'un Pontife, par le moyen d'un Concile General qui seroit à tenir pour ce dessein, mais que tout cela estoit incapable & non suffisant d'auancer l'affaire, qui demandoit vn prompt remede. Quant à la proposition faite par le Pape, d'aboucher les deux parties, aussi bien que de la maniere de compromettre par elles, il remontra que c'estoit vne chose impossible, attendu l'endurcissement obstiné de celuy de Rome, qui se vantoit d'auoir sous son obediencce la plus grande partie des Roys de la Chrestienté: & par telles & semblables raisons, la voye du Pape ne se pouuant accepter, il conclud par d'instances supplications, tant enuers luy qu'enuers toute la Compagnie, qu'ils se rendissent à l'aduis du Roy, & qu'ils acceptassent celle d'une cession libre & volontaire du Pontificat, comme estant la meilleure & la plus auantageuse.

Le Duc de Berry l'appuya aussi, il dit publiquement que c'estoit l'intention du Roy, & le Pape reprenant le discours, declara qu'il auoit touiours eu tant de passion pour l'vnion de l'Eglise, qu'elle luy estoit plus chere que tous les biens temporels & que tous les honneurs de la terre, que sa personne mesme ne luy estoit d'aucune consideration à la veuē d'un si grand bien, qu'il l'exposeroit volontiers pour l'obtenir, & que c'estoit pour cela qu'il auoit prié le Roy de luy mander son intention par écrit; mais qu'il auoit entendu que ce fût par forme d'auis, & non par voye de fait, & d'une maniere si decisive. Puis fortifiant son dire d'un bel arrangement d'apparences & en bons termes, à son accoustumée, comme celuy qui sur passoit en eloquence & en l'art de persuader les plus fameux Docteurs de son temps, au iugement des plus habiles, il demanda pour conclusion, que l'expedient proposé par le Roy fût mis par écrit, avec la façon de le pratiquer.

Sur cela nos Ambassadeurs se retirerent vn peu à cartier pour en deliberer, mais reuenans aussi-tost, ils répondirent par le mesme M. Gilles des Champs, que ce qui auoit esté dit n'estoit point pour prendre authorité sur luy par forme de contrainte, mais de conseil, & qu'il n'estoit point necessaire de rediger cette voye par écrit; puis qu'elle ne contenoit qu'un mot de deux syllabes, CESSION, Et quant au moyen de le pratiquer, qu'il ne demandoit pareillement qu'il fût écrit, que pour auoir occasion de differer, & pour chercher quantité d'arguments inutiles pour le détruire. Le Pape vn peu troublé d'une si ferme repartie, repliqua qu'il ne s'étonnoit pas sans sujet, de ce qu'ayans accoustumé de tenir de grands Conseils & de deliberer long-temps pour le moindre interest temporel, ils n'estimassent pas qu'une affaire qui importoit à toute la Chrestienté, meritât d'estre soigneusement consultée, ny qu'on la concertât à loisir. Il demanda du temps pour cela, il dit mesme que personne ne le pouuoit contraindre que IESVS-CHRIST, dont il estoit le Vicaire en terre, à qui seul il auroit à rendre compte du Gouvernement de l'Eglise, & qu'ils ne deuoient point douter, que voyant vn temps opportun & fauorable pour la Paix, qu'il n'y trauaillât avec tant d'efficace & de succez, que toute la Chrestienté se loueroit de sa conduite. *Enfin*, dit-il, il ne me reste rien à vous dire, sinon que ie n'ay point changé d'inclination ny de dessein, ie ne passionne rien tant que l'vnion, quelques bruits

Année

1395.

qu'on fasse malicieusement courir au contraire, & l'on n'a rien reconnu, ny dans mes procedez ny dans mes parolès, qui puisse donner sujet de me traduire ny de mal parler de moy sur le sujet dont il s'agit.

Il ne fut fait autre chose pour ce matin, & les Ducs prirent congé du Pape, pour se retirer chez le Duc de Berry où ils dînerent, & où ils prièrent les Cardinaux de les venir voir. Le Duc de Berry se seruit de l'occasion pour les conjurer au nom du Roy & de la Compagnie, de dire en conscience, chacun comme personne priuée & non comme en College, quelle voye leur sembloit la plus facile & la plus sainte pour le repos de la Chrestienté, & pour l'union de l'Eglise, il leur demanda mesme leur sentiment de celle qui auoit esté proposée de la part du Roy, & voicy leurs suffrages dans le mesme ordre qu'ils parlerent.

CHAPITRE QUATRIÈME.

- I. *Auis des Cardinaux touchant l'union, & premierement du Cardinal de Florence pour la cession.*
- II. *Les Cardinaux de Poitiers & d'Amiens, pour la cession.*
- III. *Le Cardinal d'Albe y encline sous condition.*
- IV. *Les Cardinaux de Neuf-Chastel & d'Aigrefueil, pour la cession.*
- V. *Le Cardinal de Gifons y incline.*
- VI. *Les Cardinaux de Hierusalem, de Naples, de Venise, de Thury, & de Viuiers, pour la cession.*
- VII. *Le Cardinal de Pampelune passionné pour Benoist, contre la cession.*
- VIII. *Le Cardinal de Vergy pour la cession.*
- IX. *Le Cardinal de Saluces bien intentionné.*
- X. *Comme aussi le Cardinal de Pietre-male qui conclut pour la cession.*

LE Cardinal de *Florence* comme Doyen, prit la parole du consentement d'eux tous, & témoigna que volontiers ils diroient leurs aduis, mais qu'il craignoit qu'ils ne s'ennuyassent d'une si longue Conference: & apres s'estre un peu fait prier, il auoia que l'Eglise estoit reduite au plus miserable estat qu'elle eut souffert depuis le Prince des Apostres. Il en donna plusieurs raisons, & apres auoir témoigné beaucoup de ressentiment, il demeura d'accord, que la voye de cession estoit apparemment la plus sainte & la plus expediente pour remedier au desordre, & rétablir l'union.

Le Cardinal de *Poitiers*, le second en dignité, dit apres luy, i'estime cette voye la meilleure, qui sera la plus agreable à Dieu, & la plus prompte pour procurer la Paix & union de l'Eglise vniuerselle, & le salut des Ames: & si celle de cession est telle qu'on en puisse esperer tant de bon-heur, ie tiens qu'il la faut approuer & admettre.

Le Cardinal d'*Amiens* reprenant la conclusion du precedent, iura par le salut de son ame, & par la fidelité qu'il deuoit à l'Eglise & au Roy, que la voye de cession estoit la plus courte, la plus sainte, la plus expediente, la plus honorable, la plus agreable à Dieu, & la plus capable de routes de pacifier les cœurs de

les consciences Chrestiennes, d'appaiser le Schisme, & de donner la Paix à l'Eglise, c'est pourquoy il dit nettement, qu'il falloit rejeter toutes les autres, & qu'il n'y auoit que celle-là qu'on deût suiure pour appaiser le Schisme.

Année
1395.

Le Cardinal *d'Albe*, qui vouloit ménager les deux partis, fit vn plus grand circuit pour ne rien dire, il remercia le Roy en la personne des Ducs, qu'il complimenta pareillement sur l'affection qu'ils auoient à la paix de l'Eglise, & passant autour de la cession sans vouloir donner dedans, il témoigna qu'il estoit épouuanté d'une chose toute nouvelle dans l'Eglise; où il ne se trouuoit point qu'elle se fut encore pratiquée, ny mesme proposée. Il auança encore, qu'il se pourroit trouuer quelque autre voye meilleure & plus honorable pour le S. Siege, & pour le Souuerain Pontife, & pour la Maison de France; mais que pour cela il ne falloit pas croire le conseil de certaines gens, qu'il s'abstiendroit pour l'heure de nommer, qui pouffoient les affaires, à dessein, s'il leur estoit possible, de faire deposer le Pape: toutefois qu'il ne croyoit point que ce fût l'intention du Roy ny de Messieurs les Ducs que cela fût, qu'au préalable l'Intrus n'eut cédé. Il dit pourtant à la fin, mais comme de force, en faueur de la cession, que si l'on iugeoit que ce fût la voye la plus courte & la plus facile, & qu'au cas que l'Intrus l'excutât le premier en renonçant à son droit, que Benoist pourroit bien l'accepter.

Le Cardinal *de Neuf-Chastel* trancha beaucoup plus court. Il dit que le Roy & ses Oncles auoient toujours souhaité l'vnion de l'Eglise, & qu'y ayant procedé par meure deliberation, & ayant choisy la cession, qu'il l'estimoit la meilleure.

Après cela le Cardinal *d'Aigrefueil* dit hautement, que le Roy & son Conseil estans si resolu à l'vnion, si la voye de cession se pouuoit pratiquer de telle sorte que la Paix s'en ensuiuît, & que l'Eglise demeurât en son ancienne liberté, qu'il tascheroit d'y induire le Pape comme à la meilleure de toutes, fût-il son pere, ou son propre fils.

Le Cardinal *de Gifons* declara aussi sur sa conscience, que puisque le Roy desiroit l'vnion, qu'on ne pouuoit esperer que de la puissance de son entremise, & que de toutes les voyes proposées en son Conseil, il auoit choisy celle de la cession comme la meilleure, qu'il estoit d'aduis qu'on s'y arrestât, pourueu qu'elle se put executer honnestement, deuëment & diligemment.

Le Cardinal *de Hierusalem* témoigna qu'il falloit demeurer d'accord apres tant de diuerses Assemblées tenuës par le Roy avec son Conseil, qu'il auoit passion de voir la reünion de l'Eglise, & que puis qu'il auoit iugé que la voye de cession seroit la plus expediente, qu'il l'approuuoit aussi; presuppôsé toutefois, que suiuant cette condition, l'Eglise demeurât en liberté, & sous la protection de sa Majesté.

Le Cardinal *de Naples* toucha trois poincts, sçauoir que Monsieur Benoist auoit succedé à Clement qui estoit vray Pape, que le Roy & les Seigneurs de France auoient recueilly l'Eglise & tenu le vray party, & que comme dans toute la conduite qu'ils auoient tenuë, ils n'auoient erré ny en fait ny en foy; qu'il estimoit que la Maison Royale desiroit que Benoist iouïst de la dignité Pontificale: toutefois que le Roy ayant choisy la voye de cession pour le bien de l'vnion & de la Paix, qu'il estoit de son aduis, & qu'il n'en auroit point d'autre.

L'aduis du Cardinal *de Venise* fut, que consideré le pitoyable estat de l'Eglise, il n'y auoit point de remede qu'on ne deût essayer, & qu'il estoit d'autant plus confirmé dans l'opinion de la voye de cession, qu'il auoit autrefois tenuë pour la plus expediente, que le Roy l'auoit choisie par l'aduis de l'Eglise Gallicane & de son Conseil, & qu'il n'estoit pas à croire que sa Majesté voulût souffrir qu'il se fist rien contre l'honneur & au preiudice de l'Eglise.

Le Cardinal *de Thury* parla d'abord en faueur de Benoist, il dit qu'il auoit succedé à vn Pontife legitime, mais qu'il ne trouuoit que deux moyens pour obtenir la Paix, sçauoir de contraindre l'Intrus à rentrer en l'obedience de Benoist, ou qu'ils renonçassent tous deux, & que le premier estant impossible, qu'il estoit pour le second, & qu'il prioit qu'on s'y arrestât sans perdre plus de temps,

pour exterminer vn Schisme pernicieux de dix-sept années ou enuiron , dont la durée troubloit le repos & les consciences de tous les Chrestiens.

Année
1395.

Le Cardinal *de Viniere* ne marchandâ point , il iura sur sa conscience , que les obligations qu'il auoit au feu Pape Clement ne luy auoient pû faire trahir ses sentimens , qu'il auoit parlé avec la mesme franchise à Benoist , en faueur de la cession , & qu'il croyoit que si on l'eut proposée au Pape Clement , qu'il en eut tiré beaucoup d'auantage contre son Competiteur.

Le Cardinal de *Pampelune* , qui auoit des choses bien contraires à alleguer , eut besoin de plus de discours pour y donner creance. Il protesta d'abord sur son salut , qu'il diroit en conscience tout ce qu'il en pensoit , sans aucun mouuement de crainte ou de flatterie. Il en prit Dieu à témoin , & presupposa premierement que le Roy & toute la Maison Royale affectassent l'vnion autant que luy , qui de sa part ne souhaittoit rien tant ; mais il soutint hautement , que ce n'estoit ny l'ordre ny la maniere , selon les ceremonies anciennes de l'Eglise , que le College des Cardinaux , témoignât ses sentimens de quoy que ce fût deuant personne , qu'il n'en eût esté premieremēt deliberé par forme de Consistoire & de Congregation , que bien loing d'en parler par forme d'aduis , personne n'auoit droit de les contraindre de s'ouurer sur aucune affaire : & que quand ainsi seroit qu'ils determinassent de quelque chose de cette sorte , que leurs resolutions seroient reputées pour nulles & de nul effect. Il ne put s'empêcher de donner pour fondement de son dire , que Benoist estoit vray Pape , vray Pasteur de l'Eglise vniuerselle , & seul veritable Vicaire de I E S V S - C H R I S T , & que par consequent , ils estoient tous obligez de l'honorer & de l'aimer , de le soutenir & de le deffendre , comme legitime Pontife , & de haïr l'Intrus & de le chasser. Il protesta en suite sur sa Religion , que la droite voye selon Dieu & Iustice , de paruenir à la Paix de l'Eglise , estoit donc de détruire l'Intrus & de le déposseder , & qu'il s'étonnoit fort , qu'au lieu d'auoir commencé par là , l'on songeât à la voye de cession. Comme la chose luy tenoit au cœur , cela luy coûta force paroles pour faire entendre qu'il ne pouuoit conceuoir qu'on esperât la Paix , & qu'on la voulût obtenir par vn si étrange moyen ; mais par vn moyen , disoit-il , qui bleffoit l'autorité diuine , & qui choquoit l'ordre de la Iustice , qui ne veut point qu'une partie renonce à son bon droit. Il soutint avec chaleur , qu'il n'estoit ny iuste ny raisonnable , qu'un Schismatique entrât en comparaison avec vn Catholique , & que c'estoit faire pour l'Intrus , & contre celui qui estoit Pontife legitime. Il voulut encore interesser la memoire du feu Roy & des Princes de son temps , aussi bien que l'honneur du Roy regnant & de toute la Maison Royale , qui auoient iusques alors reconnu Clement & son Successeur , & qui ne pouuoient penser à la voye de cession sans se mettre dans le soupçon d'auoir erré , mais plus encore , sans donner sujet à l'Intrus , de publier cela comme vne resipiscence , & comme vne suite de leur erreur. C'est ce qui ne s'est iamais veu , dit il , & on ne trouuera point qu'il soit écrit nulle part , que la Race Royale des François ait iamais erré dans pareille occasion , ny qu'elle ait soutenu de Pape qui n'ait esté legitime. La conclusion de ce discours passionné fut enfin , qu'il soutiendroit par bonnes raisons , contre quiconque voudroit entreprendre le contraire , qu'il ne falloit point aller à la Paix par voye de cession , mais par expulsion de l'Intrus. Or parce que la cedula faite auant l'Electio[n] faisoit quelque chose contre ce qu'il affirmoit , il la voulut expliquer , ou du moins empêcher qu'on ne l'appliquât à la voye de cession , il soutint qu'estant bien entenduë , elle ne lioit ny ne contraindoit en rien les Cardinaux , & il ne la voulut rendre efficace qu'à l'effect d'une conuention ou abouchement avec l'Intrus , qu'il dit estre le moyen le plus aisé pour paruenir à l'vnion.

Le Cardinal de *Vergy* ne fut pas de ce sentiment , il dit qu'il croyoit qu'il seroit inutile d'entreprendre cette conference entre deux parties si contraires en fait & en pretensions , qu'il seroit impossible d'accorder. C'est pourquoy il opinoit à la cession , comme la plus seure pour le repos des consciences , & pour étouffer le scandale de cette diuision.

Le Cardinal de *Saluces* fut de mesme aduis, pourueu qu'on trouuât moyē d'obtenir l'vnion, & de conseruer l'honneur du Pape, & il adjoûta que dans la pen- Année
sée de procurer cette vnion si necessaire, il auoit proposé au Conclauē d'élire 1395.
l'Intrus, & qu'il auoit esté choisi de plusieurs du College.

Le dernier, qui fut le Cardinal de *Pietremale*, ne marchanda point, il dit que le Roy & les Princes de son Sang ayans les interests de l'Eglise en si grande recommandation que personne n'en pouuoit disconuenir, & ayans trouué la voye de cession la meilleure, qu'il l'approuuoit, & que cela estant, si l'Intrus vouloit renoncer, que Benoist estoit tenu de faire le semblable. Il dit encore que le Cardinal de Pampelune auoit écrit & dicté la cedula dont estoit question, & qu'il se souuenoit qu'en y apportant toutes les circonstances, il se vançoit qu'elle estoit en tel estat qu'aucun des Cardinaux n'y pourroit iamais contreuenir.

Les Ducs de Berry, de Bourgogne & d'Orleans ordonnerent au Secretaire du Roy, Maistre *Gontier Col*, de reduire par écrit toutes ces opinions des Cardinaux, & en leur disant Adieu, ils les prierent d'auoir l'vnion de l'Eglise en reccommendation, & de ioinde leurs soins & leurs suffrages, afin que le Pape leur donnât satisfaction, & qu'il les expediât bien-toft.

CHAPITRE CINQVIÈME.

- I. *Les Princes refusent de conferer en particulier avec Benoist.*
- II. *Qui leur donne Audience, & fait vn grand discours.*
- III. *Contre la voye de cession, en faueur de l'abouchement.*
- IV. *Et decouure l'infidelité d'un Cardinal.*
- V. *Le Duc de Berry luy répond, & fait de fortes remonstrances.*
- VI. *Les Princes refusent vne Audience secrette pour sçauoir sa resolution.*

LE huitième de Iuin, le Pape ayant fait prier les Princes d'entrer en Conference particuliere avec luy sur le sujet de leur Ambassade, ils répondirent nettement qu'il falloit terminer en public les choses qui touchoient toute la Chrestienté; mais apres y auoir pensé ils craignirent qu'il ne fût mal satisfait, & pour reparer la chose sans qu'il y allât de leur honneur, & sans changer de resolution, ils prirent pretexte d'aller le iour mesme au Palais Pontifical, sous pretexte de deuotion; parce que c'estoit la veille de la Feste du S. Sacrement. Ils y entendirent Vespres, où le Pape officia solennellement, & apres le seruice, ils entrerent en discours, & ils le laisserent en humeur de leur mander le lendemain qu'il leur donneroit audience le mesme iour. Ce fut luy qui en fit l'ouuerture par vne piece d'éloquence accomplie en toutes ses parties; car il commença par la louange du Roy & des Grands de France, il fit voir que le dessein de l'vnion qu'ils pourchassoient si Chrestienement, estoit vne suite des Benedictions de Dieu sur la Maison Royale. Il remarqua les exploits qu'elle auoit fait en diuers Siecles pour nostre Religion, non seulement en France, mais iusques dans l'Arragon & dans toute l'Espagne, & il les assura bien aussi, que si le Roy aimoit bien l'Eglise, que l'Eglise n'aimoit pas moins le Roy, & que bien-toft il esperoit faire voir dans vne bonne occasion qu'il estoit son fils bien-aimé. Il dit de mesme au sujet de l'vnion, que si on la souhaittoit, qu'il pouuoit dire quant à luy, qu'il la passionnoit avec la derniere impatience, qu'il soufcriroit presentement d'acheuer ses iours dans vne prison perpetuelle pour l'obtenir, qu'il la vouloit poursuivre iusques à la mort, & qu'il s'y comporteroit de telle sorte, qu'il esperoit sans vanité que toute la Chrestienté loueroit ses procedez. Il prit le Duc de Bourgogne à témoin des entretiens qu'ils auoient eu autrefois sur ce sujet, & passant de

Année
1395.

là doucement sur les moyens, il dit qu'il auoit creü que le Roy & les Seigneurs de France prefereroient à tous, & qu'ils élieroient celuy de la conuention & de l'abouchement des deux Contendans, qui estoit le plus raisonnable, & le seul mesme que luy & ses Freres les Cardinaux auoient iugé dans leurs Conferences, qu'on put pratiquer. Mais qu'il ne pouuoit assez s'étonner qu'on eut proposé la voye de cession, & qu'on eut voulu arracher de luy la cedula faite au Conclau, par des façons d'agir si rigoureuses, qu'il estoit inouï qu'on en eût iamais vsé de la sorte avec pas vn de ses Predecesseurs. Il dit que peut-estre on auoit eu si peu d'égard à ses interets à cause qu'il estoit étranger, & que c'estoit encore ce qui donnoit sujet de parler de luy avec si peu de respect, & avec tant d'aigreur & d'a- uersion de sa Nation & de son Pays, iusques à faire courir des bruits qu'on le chasseroit bien-tost par force de son Pontificat. C'est pourquoy il les suplioit qu'on tint des voyes plus moderées, qu'ils gardassent le party qu'ils auoient toujours tenu, & qu'ils luy donnassent par écrit ce qu'ils desiroient de luy, pour en deliberer avec l'Vniuersité d'Avignon, qu'il estimoit la plus remplie de Per- sonnes sçauantes, & lesquelles au iugement de tous l'emportoient sur tous au- tres en science & en force de raisonnement. C'estoit afin de faire étudier des ar- gumens pour tout impugner, pour faire vn party contre leurs propositions: & pour en quelque façon assoupir l'affaire, cependant qu'il dresserait cette con- trebatterie de gens commandez, qui n'estoient pas libres de leurs opinions, il les pria par plusieurs fois que cette matiere fût traitée plus secrettement & avec moins de bruit; n'estant pas de la bien-seance, disoit-il, qu'on deliberât si publiquement d'une resolution si difficile & de si grande importance. Il adjoûta finement pour conclusion, que l'un des Cardinaux, & qui peut-estre estoit ce- luy qu'on croyoit le plus deuoué au seruice du Roy, & plus attaché à son opi- nion, luy auoit rapporté tout ce qui s'estoit dit chez le Duc de Berry, qu'il luy auoit conseillé de tenir ferme, de se mocquer de tout, de ne pas jeter à ses pieds ce qu'il tenoit en ses mains, & de ne pas consentir à deuenir le valet, avec le droit qu'il auoit de dominer tout le monde.

Le Duc de Berry l'ayant prié de luy nommer cét honneste homme de Cardi- nal, il le refusa, il dit que quelque iour il le connoistroit assez, & alors le Duc prenant la parole, apres s'estre excusé du peu d'eloquence & de sçauoir qu'il auoit pour traiter vn si grand sujet deuant vn si grand Personnage, & en presen- ce d'une si notable Assemblée, il ne laissa pas de reprendre en fort bons termes tout ce que le Pape auoit dit, & il y répondit de la sorte.

„ Je pécherois contre mon deuoir & contre la reconnoissance qui vous est
 „ deuë, Pere Tres. Saint, si ie ne vous remerciois premierement de l'affection que
 „ vous auez toujours euë, & que vous continuez pour le Roy nostre Sire, & pour
 „ tous ceux du Sang Royal de France. Mais quoy que nous n'en puissions pas dou-
 „ ter, l'occasion presente m'oblige de vous supplier, & de vous demander, comme
 „ le plus precieux gage & la plus grande marque de l'amour de vostre Sainteté,
 „ qu'elle nous fasse connoistre serieusement quelle est sa volonté, afin que nous
 „ taschions de nous y conformer. Aussi-tost que nous apprismes que Messieurs les
 „ Cardinaux, tous d'une voix & d'un consentement vnanime, estoient conuenus
 „ de vostre election, nous en eûmes beaucoup de ioye, & nous leur en sçeûmes
 „ d'autant plus de gré, dans l'esperance qu'ayant l'occasion d'executer cét ardent
 „ desir de l'vnité de l'Eglise Orthodoxe que vous auez toujours porté dans le
 „ cœur, Dieu vous en enuoyant du Ciel tout le pouuoir & l'autorité, vous le fe-
 „ riez paroistre avec tout le succez qu'on doit attendre de vostre Sainteté. Je me
 „ souuiens à ce sujet, & ie vous prie de vous en ressouuenir pour nostre iustification,
 „ que pendant le voyage que vous fistes à Paris, il y a quelque temps, vous me de-
 „ mandâtes mon sentiment sur les moyens d'vnion, & que ie vous répondis que ie
 „ n'en voyois aucun que par la voye de cession, & que si le Pape Clement de bonne
 „ memoire ne se resoluoit à l'accepter, qu'il estoit en danger de voir l'Eglise Gal-
 „ licane soustraite de son obediencie. Il est vray que ie remarquay que cela ne vous

plaisoit pas, que vous l'entendistes avec impatience, & que vous distes qu'il n'y falloit pas proceder si rigoureusement à son égard. Et cela soit dit seulement, Année 1395.
Tres-Saint Pere, pour vous faire connoistre; que la mesme conclusion s'estant prise en suite, apres grande & meure deliberation, ce n'a point esté ny par man- que d'affection ou par haine, ny par aucune mal-veillance contre vostre Pater- nité, qu'on ait resolu vne chose qui auoit esté entamée du viuant de vostre Pre- deceesseur. Nous auons pour vous les mesmes sentimens d'amour & de tendresse, il n'y a point de rencontre où nous ne voulussions témoigner la passion que nous auons pour vostre seruice, il n'y a point de charge, si pesante qu'elle pût estre, que nous ne portassions pour vostre Sainteté, si elle nous la mettoit sur la teste, & quelques bruits qu'on fasse courir au contraire, nous ferons voir que c'est sans aucun fondement; quand elle souhaittera quelque chose de nostre part. Nous n'auons point choisy la voye de cession, elle a esté approuuée par vne Assemblée presque generale de toute l'Eglise Gallicane, & de tout ce qu'il y a de gens de bien & de sçauoir dans le Royaume, & nous ne nous persuaderons iamais qu'une chose si sainte, puisse estre contre les interests, non pas mesme contre les senti- mens de vostre Sainteté. C'est pourquoy, nous vous supplions de mettre au iour cette bonne volonté depuis si long-temps conceüe, & par laquelle vous auez promeu nos Assemblées & cette Ambassade, & nous vous conjurons par vostre propre gloire; d'accomplir vostre ourage, & de preuenir l'honneur que rece- ueroit l'Intrus, s'il acceptoit la cession deuant vous; puis qu'aussi bien il vous en faudroit faire autant; & que ce vous seroit autant de honte & d'affront d'y estre contraint, que vous meritez de louange, & que vous auez d'auantage, de l'y auoir forcé par vostre exemple.

Il adjoûta à cela plusieurs autres raisons, mais il luy remonstra particuliere- ment; qu'il ne falloit pas que les douceurs imaginaires des honneurs passagers, luy fissent mépriser vne reputation digne de l'une & de l'autre eternité, ny que l'ambition l'emportât sur le veritable honneur. Le Pape de son costé trouua plus à propos de répondre en termes generaux; que de s'engager sur le champ à se deffendre sur tant d'articles si pressans, il dit qu'il ne vouloit point contredire à des sentimens enoncez avec tant d'apparat & de belles apparences, mais qu'il continueroit seulement d'asseurer nos Princes & nos Ambassadeurs, qu'il appor- teroit de son costé tout ce qu'il pouuoit selon la conscience & l'honneur; pour paruenir à cette Paix si desirable & si desirée. Sur cela ils se separerent, & com- me il auoit promis de dire son intention, les Princes le presserent de leur donner iour pour cela; qu'il assigna au Ieudy ensuiuant. Les Cardinaux *du Puy*, de *Saluces*, & de *Poitiers*, qui leur porterent cette nouvelle, les prierent de la part du Pape d'y venir peu accompagnez, pour ne pas traiter cette affaire trop publiquement; & le Duc de *Bourgogne* répondit à cela, qu'encore que le Roy leur eût fait sçauoir par des Lettres expresses, qu'il auoit besoin d'eux à la Cour, pour des affaires qui luy estoient suruenues, & qui leur feroient desirer qu'on ne les retardât pas si long-temps, qu'ils obeïroient volontiers à sa Sainteté; mais quant à ce qu'elle desiroit que les raisons de part & d'autre fussent debattuës entre peu de gens, qu'il seroit aussi mal-feant que desauantageux à la cause qu'ils poursui- uoient, que tous les Cardinaux ne fussent pas presens; tant pource qu'ils auoient accepté la voye de cession; que parce qu'il sembleroit qu'il y eût diuision en- tr'eux. Il dit encore qu'il ne seroit pas de bonne grace, qu'en la place de ceux qui auoient tant de part & d'interest à l'affaire, le Pape y appellât d'autres Docteurs; mais que leur intention estoit d'y mener avec eux les Deputez de l'Vniuersité, pour auoir aussi bien que luy des Doctes & des Clercs de leur costé: enfin que comme c'étoit l'affaire de toute la Chrestienté, qu'il estoit à propos qu'ils fus- sent accompagnez de tout ce qu'ils pourroient de Personnes notables au Consi- stoire qui se tiendroit.

C H A P I T R E S I X I E S M E.

- I. *Le Pape traite les Princes & donne son intention.*
- II. *Par une Bulle, où il propose une Conference avec son Competiteur, ou bien en tout cas pour détruire la voye de cession, il offre de passer par Arbitres, & en donne les moyens.*
- III. *Les Princes delibèrent sur la Bulle, & sur ce sujet les Cardinaux d'Albe & de Pampelune se querellent.*
- IV. *Le Pont d'Avignon bruslé.*
- V. *Dont on accuse le Pape, qui s'en deffend.*

Année 1395. **L**E Pape mal satis-fait de la réponse que les Cardinaux luy rapportèrent, dit qu'il trouvoit étrange qu'on les eût tous entendus sans luy, & qu'il ne pût estre oüy sans eux, & en dépit de cela il remit la Conference au Dimanche, qu'il ne laissa pas de leur donner à disner. Il remit apres cela l'affaire sur le tapis, & en présence des Cardinaux seulement, & de quelques vns de ses Officiers, il fit les mesmes discours qu'il auoit accoûtumé, & pour conclusion, il leur donna son intention par écrit, qui fut mise en forme de Bulle & d'Acte authentique, par *Mathieu Sancij & Maître Gontier Col* Secretaires du Pape & du Roy, comme il s'enfuit.

» Benoit Euesque &c. Comme ainsi soit que dès long-temps & auant nostre as-
 » somption au Souuerain Pontificat, nous ayons par l'assiduité de nos vœux & de
 » nos soins, iccté les premiers fondemens de l'vnion, & employé beaucoup de
 » veilles & de traux pour rendre veritable la comparaison de l'Eglise avec la Tu-
 » nique inconsutile de nostre Sauueur, & pour bannir & exterminer le Schisme
 » pernicieux & l'erreur déjà vieille qui la déchire & qui la met en pieces. Enfin la
 » Prouidence Diuine nous ayant, quoy que sans merite, appelé à la grandeur de
 » l'Apostolat, nous nous sommes d'autant plus appliquez à la soulager d'un far-
 » deau si pesant, & à dissiper cette peste qui la détruit, que nous esperons de la mi-
 » sericorde de celuy dont nous sommes le Vicaire en terre, & dont l'honneur y est
 » interessé, qu'il reconnoistra le merite de cette action, & que nous receurons la
 » recompense de nos soins officieux & constans, & de la bonne conduite que nous
 » tiendrons; au lieu que nous aurions sujet de craindre, ce qu'il détourne par sa
 » grace, qu'il ne nous punît de nostre paresse & de nostre lascheté. Nostre tres-
 » cher Fils en I E S V S - C H R I S T, Charles illustre Roy des François, que nous
 » auons souuent requis avec instance de nous seconder dans cette entreprise, com-
 » me le Champion inuincible de l'Eglise, & comme son principal Deffenseur, a eu
 » la mesme compassion de ses iustes soupirs & de ses longues afflictions: & pour ce
 » sujet il nous a enuoyé vne solennelle Ambassade, composée des Nobles Ducs
 » de Race Royale, aussi celebres par leurs vertus & par leur pieté que par la gloire
 » de leur naissance, Iean Duc de Berry, & Philippe Duc de Bourgogne ses Oncles,
 » & Loüis Duc d'Orleans son Frere, qui nous ont confirmé les assurances que
 » nous auions de son affection pour la Paix de l'Eglise, & qui nous ont exposé de
 » sa part, quelques choses qui luy sembloient expedientes pour la rétablir en sa
 » premiere vnion. Nous en auons conferé, traité, & delibéré avec nos venera-
 » bles Freres les Cardinaux de la sainte Eglise Romaine, en leur présence, & des
 » autres Personnes tant Clercs que Laiques du Conseil du Roy qui les ont accom-
 » pagnées, & toutes choses bien & meurement examinées; nous auons iugé à pro-
 » pos de leur offrir la voye la plus raisonnable & la plus salutaire pour proceder à

cette vnion, & pour la rendre plus entiere & plus efficace C'est à sçauoir, que nous & nosdits Freres d'une part, & l'Aduersaire de l'Eglise de Dieu d'autre co- Année
 sté, avec les Anticardinaux, nous rendions personnellement en tel lieu qu'on 1395.
 choisira pour ce sujet, sous la fidelle & seure protection dudit Roy, qui le peut
 donner plus propre & plus commodément que tout autre Prince pour conferer
 ensemble, & Dieu aidant, comme nous l'esperons, poursuiure ladite vnion.
 Alors nous ferions ouuerture de toutes les voyes conuenables pour y paruenir
 au plûtoft. Mais nous n'estimons pas à propos de les declarer deuant cette con-
 uention, deuant laquelle il seroit dangereux de les publier, de crainte qu'on n'e-
 tudiât plûtoft à les troubler qu'à les suiure, & qu'on n'y apportât des empêche-
 mens qu'il faut apprehender de la malice de ceux qui taschent plûtoft de semer
 la zizanie dans l'Eglise de Dieu qu'ils n'aspirent à son vnion, & d'autant plus,
 qu'on n'a aucune certitude de l'intentiõ de nostre Aduersaire & de ses Adherans.
 Il est vray que lesdits Ducs, ne goûtans pas cét expedient, nous proposerent de
 la part du Roy & de son Conseil la voye d'une cession reciproque, tant par nous
 que par nostre Aduersaire, & qu'ils nous prierent mesme de rejeter toutes les
 autres & de nous arrester à celle-là; mais considerant qu'elle n'est point ordon-
 née de droit pour appaiser le Schisme, & que loing d'auoir esté iusques à present
 suiuië par les Saints Peres en de pareils besoins, l'Histoire & les Actes des Ponti-
 fes Romains nous apprennent qu'elle a esté autrefois rejetée comme non prati-
 quable: nous auons iustement apprehendé, qu'en acceptant vne telle voye, dans
 vne affaire de si grande importance pour le seruice de Dieu, pour l'Eglise Ro-
 maine, & pour toute la Chrestienté, l'on ne nous imputât d'auoir introduit mal
 à propos, quoy que sans y penser, vne nouueauté criminelle enuers Dieu, &
 d'un pernicious exemple pour la Religion, qui fût au mépris des Clefs, & de
 l'usage ancien & des censures des Papes, qui blessât la liberté Ecclesiastique, &
 qui redondât au scandale des Prelats, des Princes Catholiques, & de tous les fi-
 delles Chrestiens, qui adherent, & qui ont adheré à la verité & à la Iustice de
 nostre party, qu'on pourroit sur nostre propre iugement accuser d'ignorance &
 d'erreur. Neantmoins pour ne pas donner d'autre part quelque occasion à no-
 stre Aduersaire & à ceux de sa faction, de se flatter de quelque auantage qui re-
 chauffe leur obstination opiniastre, & de crainte aussi, ce qu'à Dieu ne plai-
 se que l'on n'impûtât à la Iustice de nostre party, que tous autres moyens
 rejettez, & cette voye de cession nous ayant esté proposée par des enfans de
 nostre obedience, & l'ayans inconsiderément acceptée, nous eussions témoi-
 gné vne iuste deffiance de nostre droit; comme ainsi soit qu'il ne faut pas rece-
 uoir des remedes qu'on soupçonne d'estre pires que le mal, nous paroissant plus
 de peril que de seureté en la requisition, faite en termes generaux par lesdits
 Ducs, & en la maniere d'une telle cession, qui emporte avec soy l'élection d'un
 futur Pape & plusieurs autres incidens: nous auons demandé ausdits Ducs en sui-
 te de leur proposition, les moyens d'y proceder & de mettre en pratique cette
 nouvelle voye, afin qu'il nous pût apparoir comment l'vnion desirée de l'Eglise
 s'en peut ensuiure. Nous leur auons encore offert d'y répondre, apres que nous
 en aurions deliberé quelque temps, en telle sorte que le Roy & tous les Catholi-
 ques en seroient satisfaits, n'ayant point d'autre intention que de mettre fin au-
 dit Schisme par des voyes raisonnables, iuridiques, & salutaires aux ames, & de
 voir la Sainte Eglise dans l'vnion Ny cette réponse, ny nostre demande n'ont
 esté acceptées, & ils n'ont pas mesme voulu declarer le moyen de pratiquer cet-
 te cession; mais quoy qu'en nostre conscience, & à l'égard de Dieu, nous
 soyons certains de nostre droit, & que nous en ayons vne connoissance infail-
 lible, pour auoir esté du Conclauë de Rome & des autres tenus ailleurs, desquels
 dépend la verité du fait, & où nostre droit a pris naissance & s'est confirmé:
 neantmoins, pour nous iustifier nous mesmes, pour faire voir la sincerité de nos
 intentions dans les raisons que nous y auons apporté, & pour donner vne entiere
 satisfaction audit Roy & aux Ducs qu'il nous a deputez, pour lesquels, comme
 pour la memoire de leurs Ancestres, nous auons des entrailles toutes d'amour

Année
1395.

& d'affection, telles que nous confessons que l'Eglise Romaine & nous le devons à leurs insignes merites, & apres eux pour tous les autres Princes du Monde & pour tous les Chrestiens en general : afin que personne ne nous puisse reprocher que le charoüillement de cét Estat eminent, Dieu sçait pourtant si nous le passionnons, & si aucune mauuaise ambition nous obstine à le vouloir conseruer ; enfin pour faire connoistre à tout le monde, la pure & concordiale inclination que nous auons touïjours eüe, que nous auons encore, & que nous esperons, Dieu aidant, d'auoir incessamment pour la Paix de l'Eglise: nous offrons au Roy, ausdits Ducs, à tous autres Princes, & à tout le peuple Chrestien, & nous declarôs presentement nostre intention estre telle, que si l'on ne peut obtenir l'vnion par l'expedient que nous auons cy-dessus proposé, & apres que suiuant l'offre que nous en auons faite, nous nous serons abouchez, nous & nos Freres avec nostre Aduersaire & ceux de son party, au lieu qui aura esté choisi pour cét effect, nous consentons de faire choix de quelques Personnes craignans Dieu & bien zelées pour l'vnité de l'Eglise, dont le nombre sera partagé entre nous & nostredit Aduersaire, qui s'assembleront de part & d'autre, & apres serment fait de bien, diligemment & fidellement proceder en cette affaire, sans autre veüe que de l'interest de Dieu & de la Religion, & sans aucune passio d'amour ou de haine, de crainte, ou de tout autre respect humain, & de la terminer dans certain temps qu'ils prendront, ou qui leur sera ordonné pour examiner de part & d'autre toutes les raisons de fait & de droit, & apres icelles discutées selon la qualité du differend, declareront qui de nous deux a la meilleure cause. On prendra pour ce faire toutes les precautions qu'on iugera necessaires, afin d'en asseurer l'euement, & de leuer tous les doutes, tous les obstacles & tout le scādale du passé, & nous donnerons de nostre part telle cautiõ qu'on souhaitera, que nous executerõs de bonne foy tout ce qui aura esté par eux réglé & décidé. Que si par l'vn ou l'autre de ces deux moyens, on ne peut encore venir à bout de cette vnion, nous offrons en ce cas, deuant que de desemparer du lieu de la Conference, de proposer ou de receuoir vne ou plusieurs autres voyes qui soient raisonnables, honnestes & iuridiques, & par lesquelles, sans que Dieu y soit offensé, sans introduire quelque nouuel exemple prejudiciable à l'Eglise Romaine, & sans qu'elle soit lezée, & les fidelles Chrestiens scandalisez, on puisse abolir & mettre fin au Schisme & pacifier l'Eglise de Dieu. En tout cela nous nous comporterons de telle sorte, que le Roy, les Ducs, tous les autres Princes, & mesmes toute la Chrestienté, connoistront euidentement qu'il ne tient pas à nous, & que nous ne refuserons iamais de contribuer de tout nostre pouuoir à cette vnion & à la tranquillité depuis si long-temps desirée, de l'Eglise de Dieu. Signé Matheus Sancij.

» Apres la lecture de cette Bulle, les Ducs se retirerent, & prirent congé du Pape sous pretexte de deliberer, mais en verité pour ne pouuoir plus contraindre leur mine, aussi le Cardinal *d'Albe* qui les reconduisoit avec le Cardinal de *Pampelune* s'en apperceut-il bien, & luy-mesme ne se put tenir de quereller son Compagnon, & de l'accuser tout haut en leur presence d'auoir fait cette Bulle, & qu'il n'y auoit rien dont il ne fût capable pour paruenir comme il y aspiroit, au Gouvernement de toute l'Eglise & du Pape mesme. Il luy dit encore qu'il trompoit sa Sainteté, & qu'il se trompoit luy-mesme dans la grande opinion qu'il auoit de foy, & cela attira vn dementy de la part de *Pampelune* avec plusieurs reproches, qu'il n'y auoit que luy qui eût causé tous les maux & tous les desordres de l'Eglise Romaine. Cét emportement plein d'injures, entre deux Personnes de cette qualité, appresta à rire aux Princes & à tous ceux qui les entendirent, & Dieu sçait si on le compta avec toutes les figures.

Pendant ces Conferences quelques mauuais garnemens, dont ie ne puis dire le nom ny la qualité, mais qui peut estre s'ennuyoient du long sejour des Ducs, & de tant d'allées & venuës de Ville-neuue, où ils logeoient, à Auignon, resolerent de rompre ce commerce en le rendant plus difficile, & mesme perilleux. Ils enuoyerent sur la minuit mettre le feu à quelques batteaux chargez de bois, qu'ils firent lascher en mesme temps, & qui venans donner contre les batteaux qui

bouchoient les Arches, les embrasèrent & le Pont aussi, qui fut mis en cendres. Quelques vns des gens des Princes qui estoient logez à la Ville se réueillèrent au bruit, ils se doubterent de trahison & d'entreprise, ils coururent aux armes, & les Habitans les prirent aussi, & mirent garde aux portes & aux murailles iusques au iour pour leur conseruation. Quoy que le tour fût vilain, on ne laissa pas d'en soupçonner le Pape, parce qu'il se faisoit pour ses interests, & tous nos François ne se cachent point de dire qu'il auoit ioué la pièce pour faire affront aux Ducs, & qu'il en falloit tirer raison; mais pour montrer qu'il n'en estoit rien, il fit amasser tout ce qui se pouuoit trouuer d'ouuiers pour reparer le Pont, il en fit cependant faire vn de batteaux, & il manda les Ducs pour leur témoigner avec de grands sermens, qu'il n'auoit aucune part en ce malicieux attentat.

Année
1395.

CHAPITRE SEPTIÈME.

- I. *Iean Hayton Docteur Iacobin Anglois de Nation, soustient diuerses propositions scandaleuses à l'Eglise, au Roy & au Royaume de France.*
- II. *Les Princes obligent le Pape de le faire emprisonner.*
- III. *Ses propositions par articles, desaduouées par ceux de son Ordre.*

Les Deputez de l'Vniuersité de Paris, qui croyoient n'auoir autre chose à faire qu'à fournir de raisons pour répondre aux artifices du Pape, & pour maintenir le party de la cession, trouuerent en mesme temps en Avignon, vn nouueau monstre à combattre dans l'Ordre des Iacobins; qui à cause de sa Robe n'étoit point de leurs amys, & qui comme Anglois étoit ennemy de toute la France. Il s'appelloit Iean Hayton, & c'étoit vn Docteur à la verité tres-fameux, mais encore plus impudent, & qui preschoit & dogmatizoit publiquement; & prenoit des conclusions infamantes contre l'honneur du Roy & du Royaume de France, & contre la reputation & la doctrine de l'Vniuersité de Paris; qu'il se vançoit de soustenir contre quiconque oseroit entreprendre de luy prester le collet, & d'entrer en dispute. Nos Ambassadeurs qui en furent auertis, mirent en deliberation ce qu'ils auoient à faire, & quelques vns furent d'auis qu'on ne fist pas semblant d'en rien sçauoir; ny d'y prendre garde, de peur qu'on ne fist diuersion; que cela ne causât quelque obstacle à la principale affaire; & que l'accessoire ne nuisist au capital suiet de la negotiation; mais ils se rendirent à la plus grande voix, qui fut de supplier le Pape de l'emprisonner, & de luy faire faire son procez. Il l'accorda assez librement pour complaire aux Ducs, il permit à nos Docteurs François de visiter cet Emporté pour tascher à le reduire, & il n'en fut que plus obstiné. Il dit impudemment qu'il soutiendrait par tout son dire; & afin qu'on ne pût rien changer aux termes, luy mesme reduisit ses opinions par escrit en forme de Theses, & les voicy dans le mesme ordre qu'il les donna par Acte public.

I. IESVS-CHRIST a aussi veritablement donné les clefs de l'Eglise à vn, cōme il les a données à l'vnité, & quiconque voudra soutenir le contraire, il est heretique.

II. Quiconque dit & assure, que qui que ce soit qui empesche l'vnion de l'Eglise, est schismatique & digne d'Anathème, parle trop generalement, & affirme temerairement vne fausseté; mais s'il disoit ainsi, tout homme qui de certaine science, sans excuse d'ignorance, & sans auoir quelque iuste sujet de differer, empesche ou differe l'vnion de l'Eglise, est schismatique & digne d'Anathème, sa proposition auroit quelque couleur, neantmoins il se tromperoit en diuers cas, & ne diroit pas verité.

III. La Compagnie qui soustient en certaine Epistre escrite à l'illustre Roy de France, & qui commence ainsi, *Christianissimo ac Religionis Orthodoxe, &c.* que l'heresie schismatique domine en la maison de l'Eglise, qu'elle est la seule

Année
1395.

dispensatrice des Benefices , qu'elle veille , & qu'elle a l'œil sur la vacance des Dignitez Pastorales , & plusieurs autres choses deuant & apres , a parlé comme fille de Sathan & mere d'erreur , nourrice de sedition , diffamatrice du souverain Pontife & des autres Prelats , & comme infidelle & ennemie de l'Eglise. Ces gens là se declarent parties dans cette scandaleuse & méchante Lettre , & aucun Docteur sage & conscientieux , ne consentira qu'elle soit tolerée , comme partant d'une Cabale de personnes mal intentionnés , qui l'ont emporté sur les plus gens de bien ; dont ie veux croire qu'il s'y en est rencontré quelques-vns.

IV. Le Pape ne peut estre forcé par voye de fait de renoncer au Pontificat , ny pareillement estre tenu pour consentant au Schisme en ce qu'il refuseroit la voye de cession , & quiconque tient & affirme le contraire , est heretique & doit passer pour tel. Ceux qui ont dogmatizé & diuulgé par le monde qu'on le devoit contraindre à ceder & à renoncer , & qu'au cas qu'il n'y voulût entendre , qu'on le pouvoit declarer consentant au Schisme , & par consequent heretique : ceux là , dis-je , qui ont escrit cela dans leur Lettre ou Libelle , & qui ont choisi cette voye pour paruenir à l'vnité de l'Eglise , la mettent en voye & la disposent à vn plus long Schisme , & consequemment ils doiuent plustost passer pour perturbateurs , que pour zelateurs de son repos , & pour gens bien intentionnez à procurer ladite vnion.

V. Ceux qui si hardiment & si mal à propos , ou plustost malicieusement & d'une langue empoisonnée du venin de leur cœur , osent dogmatifer des choses si peruerfes , n'ont autre dessein que de desseruir le S. Pere , & de luy imputer injustement la diuision de l'Eglise : & en rejettant sur luy le crime de l'Antipapat , ils font eux mesmes naistre vne heresie d'autant plus dangereuse , qu'elle tend à le faire poursuivre par les Princes de son obedience , qui le doiuent proteger. C'est pourquoy ils meriteroient d'estre priuez de tous les honneurs & de l'authorité du Doctorat , & d'estre plus ignominieusement traittez , que ne seroient ceux qui auroient trahy leurs Roys ou leurs Princes temporels & seculiers.

VI. Si quelque Prince temporel que ce soit , adheroit ou fauorisoit cette proposition ou ces dogmes pernicioeux , de dire que le Pape doit estre forcé par voye de fait à renoncer au Pontificat , ou bien qu'on le deuroit poursuivre comme Schismatique & Heretique , il deuroit luy mesme estre priué de sa dignité & de son domaine , & il en seroit décheu de plein droit.

VII. Quelque voye que le Pape vueille accepter , quand il deuroit choisir celle de cession , quoy qu'elle soit contre la Coûtume & la pratique de l'Eglise , il n'a pour Iuge que Dieu dont il est le Vicairé immediat , sa propre conscience , & son Confesseur *in foro conscientia* , & n'en doit reconnoistre aucun autre mortel : & quiconque oseroit soustenir le contraire , il deuroit estre reputé heretique & temeraire.

Ces conclusions , & la temerité du personnage , apporterent vn grand scandale dans tout l'Ordre des Dominiquains , & comme ils craignoient d'encourir à son sujet l'indignation des Princes , ils ne se contentent pas de le defauoier , leur General mesmes accompagné de quelques autres des plus graduez & des plus considerables , vint protester aux Ducs , que bien long d'adherer à ces fausses propositions , qu'ils les auoient touïours condamnées , & qu'ils ne souhaittoient pas moins qu'eux qu'il en fût chastié.

CHA-

CHAPITRE HVITIÈME.

- I. *Assemblée des Princes & des Ambassadeurs de France, avec les Cardinaux.*
- II. *L'Evêque d'Arras se plaint de l'intention du Pape.*
- III. *Ils l'improuent, & le supplient en vain d'accepter la cession.*
- IV. *Qu'ils approuvent par un Acte authentique.*
- V. *Copie dudit Acte.*
- VI. *Le Pape refuse audience publique aux Deputez de l'Vniuersité de Paris.*

LE Mardy ensuiuant de la réponse que le Pape donna par écrit il se tint un Conseil par forme de Conference en la Maison des Cordeliers d'Auignō, où les Princes & nos Ambassadeurs menerent les Deputez de l'Vniuersité, & où tous les Cardinaux se trouuerent, à la reserue de ceux de *S. Martial*, de *Vergy*, & de *Pampelune*, qui s'en firent excuser sous pretexte de maladie. L'Evêque d'Arras Chancelier du Duc de Bourgogne, y fit tout haut la lecture de la Bulle ou Récrit du Pape, & apres qu'ils en eurent tous témoigné beaucoup de surprise, ce Prelat leur fit vne belle & docte Harangue, pour monstrier que les Princes y estoient particulièrement greuez en neuf points principaux, 1. en ce qu'il ne faisoit plus mention que sur cela il requist le Conseil & le consentement du Roy, comme il auoit fait plusieurs fois auparauant, 2. qu'il disoit auoir choisi cette voye par le conseil & le consentement de ses Freres, & qu'il n'adjoûtoit pas si le Roy l'acceptoit & s'en contentoit, 3. que iamais l'Aduersaire de Benoist ne se resoudroit de se trouuer en aucun lieu qui dependît absolument du Roy, 4. en ce qu'alleguant que les Princes l'auoient requis d'élire la voye de cession, & qu'ils l'en auoient encore tres-humblement supplié: & disant en proposant la voye qu'il desiroit accepter, qu'il n'entend point en choisir vne qui tourne au dommage &c. il sembloit conclure par là, que celle de cession contint tous ces inconueniens, 6. qu'en reprouuant la voye proposée par le Roy, il ne gardoit point l'honneur de sa Majesté ny des Prelats & du Clergé de France, 7. qu'en faisant entendre que les Princes ne luy ont point fait connoistre les moyens de pratiquer la voye de cession, il taifoit sciemment, & s'abstenoit de dire, qu'ils luy ont promis & qu'ils se sont tres libéralement engagez à l'aider à l'executer, pourueu qu'au parauant il y donnât consentement, 8. que lors qu'il disoit que les Arbitres choisis des deux partys examineroyēt les raisons de part & d'autre, qu'il cherchoit vne voye de discussion qui estoit longue, difficile & perilleuse, 9. que toutes ces raisons n'estoyēt que pour exclure & pour eiter la voye de cession eleuë par le Roy, & que c'estoit pour cela mesme, qu'il auoit prié tous les Cardinaux là presens de dire de nouveau leurs opinions, dans l'esperance de les obliger à suiure la sienne par cōplaisance.

Après cela, les Princes ayant conjuré les Cardinaux de ne point celer la verité, & de dire en conscience ce qu'ils pensoient de la voye proposée de la part du Roy, il n'y en eut aucun qui ne dît pour la seconde fois qu'il la falloit suiure: & s'estans separez sur cette resolution, ils furent eux-mesmes le lendemain suplier le Pape à genoux, de l'accepter comme la plus saine & la plus raisonnable. Comme il ne iugea pas à propos de s'opposer à la force de leurs instances, il voulut biaiser, & se contenta de leur dire qu'il n'y auoit rien qu'il ne voulût faire pour la Paix de l'Eglise, mais qu'on luy donnât donc la pratique de cette voye. Neantmoins, comme ils luy eurent reparty, qu'il estoit impossible que cela se fist plus exactement sans qu'il en fût deliberé au Conseil du Roy, & comme ils continuerent de le suplier de leur accorder leur Requeste, il sembla qu'il en eût quelque dessein en ce qu'il ne prit que deux iours de terme, & qu'ayant mandé les Ducs pour les en auertir, il les assura qu'il esperoit de les renuoyer satisfaits: Les Princes bien contents, creurent aussi bien que les Cardinaux qu'ils auroient enfin ce qu'ils poursuiuoient depuis si long-temps, mais ils ne sçauoient pas

P p

Année
1395.

Année
1395.

qu'il ne cherchoit qu'à differer & à lasser leur patience, & cela parut euidément la veille de la Feste des Apostres S. Pierre & S. Paul, que les Cardinaux l'estans allé voir pour continuer leurs sollicitations, il leur fit voir pour toute conclusion vne nouvelle Bulle confirmatiue de la precedente.

Ils en porterent eux-mesmes la nouvelle aux Ducs, qu'ils furent voir sur leur disner au nombre de dix-neuf, & comme ils témoignerent qu'ils perseueroient toujours en leur aduis; on leur fit trouuer bon qu'il en fût dressé vn Acte pardeuant vn Notaire, qu'ils promirent tous de signer, & en voicy la teneur.

„ Nous tous ensemble & chacun de nous, Cardinaux de la Sainte Eglise Ro-
 „ maine, sous-signez de nostre propre main en la presente cedula, declarons qu'a-
 „ pres la mort de nostre Seigneur le Pape Clement de bonne memoire, nous nous
 „ assemblâmes au Conclau pour l'Electiō future, & que voulans, comme nous
 „ y sommes obligez, abolir le long & mal-heureux Schisme qui diuise l'Eglise de
 „ Dieu, procurer l'vnion de la Chrestienté, & pouruoir en diligence au salut des
 „ ames: nous le promismes & iurâmes tous à Dieu sur les Euangiles par nous corpo-
 „ rellement touchées, comme il est plus amplement contenu par vn Acte authenti-
 „ que passé audit Conclau en la forme qui s'ensuit. Nous tous tant en general
 „ qu'en particulier, Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, assemblez au Conclau
 „ pour l'Electiō future, deuant l'Autel où l'on a de coustume de celebrer la Messe
 „ commune, promettons pour le seruice de Dieu, pour l'vnité de la Sainte Eglise,
 „ & pour le salut de toutes les ames fidelles, & iurons sur les Saintes Euangiles, par
 „ nous corporellement touchées, que sans fraude, dol ou machination quelcon-
 „ que, nous nous employerons fidellement & diligemment pour l'vnion de l'Egli-
 „ se, & pour mettre fin, autant qu'il nous sera possible, au Schisme dont elle pâ-
 „ tit à nostre tres grand regret: Comme aussi de donner aide, conseil, confort
 „ & faueur au Pasteur de nous & du Troupeau du Seigneur, Vicaire de Iesus-
 „ Christ, qui pour le temps sera, afin de le procurer. Item que nous ne donnerons
 „ assistance, ny conseil au contraire, directement ou indirectement, en public ou en
 „ particulier, & que toutes les conditions susdites & toutes les voyes vtilles &
 „ commodes pour y paruenir, nous garderons & procurerons de tout nostre pou-
 „ uoir, sainement, veritablement, & sans dessein, de fraude, d'excuse, ou de dila-
 „ tion, iusques là mesme de ceder le Pontificat, s'il semble expedient à Messieurs
 „ les Cardinaux qui sont de present ou qui seront à l'aduenir, ou à la plus gran-
 „ de partie d'iceux, pour le bien de l'Eglise & de ladite vnion Or comme ainsi soit
 „ que nous ayons eleué au Souuerain Apostolat nostre Seigneur Benoist, Pape mo-
 „ derne, qui pour lors estoit du nombre de nos Cōfreres, & qu'on appelloit vulgai-
 „ rement le Cardinal de Lune, nous auons tenu diuers conseils de son commande-
 „ mēt pour exterminer ledit Schisme, nous auōs examiné & discuté diuerses voyes
 „ pour y paruenir, & nous attestons en bōne foy & sur nos consciences, qu'apres en
 „ auoir prudemment & meurement deliberé, nous n'en auons point trouué de plus
 „ commode, ny de plus courte pour appaiser vn si grand mal, & pour ramener l'E-
 „ glise en vnion, que la voye de cession de l'vne & de l'autre partie contendantes:
 „ c'est à sçauoir de la part de nostre Seigneur Benoist XIII. du Pontificat, & de la
 „ part de l'Intrus de tout le droit qu'il y pretend, suiuant la propositiō qui en a esté
 „ faite à nostredit Seigneur le Pape au nom du Serenissime Prince le Roy de France
 „ Tres-Chrestie, par les tres illustres Princes nos Seigneurs les Ducs de Berry & de
 „ Bourgogne ses Oncles, & le Duc d'Orleans son Frere. Nous l'auons comme eux,
 „ iugé la plus conuenable & la plus vtile, pour moyenner ladite vnion & la plus
 „ agreable à tous les Chrestiens, pour faire cesser le Schisme, & pour rétablir le re-
 „ pos des consciences: & comme telle l'éliſons, apres l'auoir dit au Pape, que nous
 „ auons conseillé comme lesdits Princes & que nous conseillons encore de l'acce-
 „ pter, & en consequence de ce que dessus nous declarons & affirmons de vouloir
 „ demeurer vnis aux intentions du Roy, pour de concert avec sa Majesté, trauailler
 „ incessamment aux moyens de pratiquer ladite cession: & pour témoignage de
 „ verité nous auons souscrit de nostre main la presente cedula l'an 1395. le

Iusques-là les Deputez de l'Vniuersité de Paris n'auoient pas fait de grāds pro-
 grez, & on en faisoit si peu de cas, que non seulement le Pape ne leur voulut point
 dōner d'audience publique, mais qu'ils auoiēt mesmes esté repoussez avec injure,

autant de fois qu'ils s'étoient presentez pour entrer en celles des Ducs, iusques à leur dire que sa Sainteté n'auoit que faire d'eux & de leurs conseils pour gouverner l'Eglise. Ils en firent souuent leurs plaintes aux Princes, qui promirent enfin de leur moyenner cette Audience; mais ce fut à condition qu'ils leur communiqueroient ce qu'ils auoient à dire: & en effet ayant fait voir vne Lettre, qui contenoit qu'encore qu'ils creussent que la voye de cession estoit la plus sainte, qu'ils n'improuuoient pas absolument les autres; on iugea qu'en ce point, comme en quelques autres qui étoient differents, ils deuoient s'accorder entierement à l'intention du Roy, & qu'il falloit supprimer cette Lettre. Sur cette pensée d'estre admis à l'Audience des Ducs, ils se trouuerent à disner avec eux, mais le Pape leur fit encore l'affront de ne les point souffrir, & répondit aux instances des Ducs, que quand il auoit promis de les ouïr, qu'il auoit entendu que ce seroit en particulier: & il adjoûta qu'ayans à faire des propositions touchant sa Personne & son Estat, qu'ils deuoient bien estre contens d'estre traittez à l'ordinaire des Deputez des autres Vniuersitez, ausquels on n'a point accoustumé de donner d'Audiences publiques.

CHAPITRE NEUFIESME.

- I. *Les Cardinaux blasment les procedez du Pape.*
- II. *Qui retient leur cedula & leur deffend de la signer.*
- III. *Ils se ioignent avec les Ducs pour le fléchir.*
- IV. *Le Pape continuë de les amuser.*
- V. *Le Cardinal de Florence au nom du College le prie publiquement d'accepter la voye de cession.*
- VI. *Il refuse de rendre leur cedula.*
- VII. *Et les Ducs partent d'Avignon sans le vouloir voir.*

LE mesme iour, la cedula estant faite & agréee des Cardinaux ils prierent eux mesmes les Ducs d'insister fortement, & de tenir bon contre toutes les raisons captieuses, vaines, & subreptiues de Benoist, au prejudice d'un Acte solennel, qu'il ne pouuoit sans pudeur nier qu'il n'eût iuré d'accomplir en tous ses poincts deuant & apres son Election, comme six d'entreux protesterent sur le témoignage de leurs propres yeux, de leurs oreilles, & de leur conscience. Ils ne la signerent pas neantmoins pour ce iour, tant pour luy rendre vn dernier respect, que pour faire pareillement vn dernier effort en prenant cette occasion de le voir, comme ils firent tous le premier iour de Iuillet, excepté le seul Cardinal de Pampelune, le supliant à genoux, & la plus part mesme la larme à l'œil, de ne plus resister à la voye que le Roy luy faisoit proposer. Il n'en fut que plus obstiné, il soutint avec plus de chaleur que iamais, qu'il étoit mieux intentionné que personne pour l'vnion, il rebattit tout ce qu'il auoit dit sur ce sujet, il fit vn nouveau recit des expediens qu'il auoit adjoustez à sa seconde Bulle, il leur enjoignit encore sur les peines ordonnées de droit contre les desobeissans, qu'ils eussent à se joindre avec luy, & sur ce qu'ils repliquerent que les raisons du Roy leur sembloient seules efficaces, il s'emporta extremement. Je veux que vous sçachiez, leur dit-il, que vous êtes mes Sujets, & que ie ne suis pas seulement vostre Seigneur, mais que ie le suis de tous les hommes, puisque Dieu les a soumis à mon autorité, quand il m'a imposée l'obligation de luy en rendre compte. Apres cela il leur demanda cette cedula, & l'ayant leuë avec indignation, il leur dit qu'il n'y auoit rien de plus pernicieux, & qu'aucun d'eux ne fût si osé que de la signer, sous peine de desobeissance & de crime de perfidie.

Il la retint mesme entre ses mains, & au lieu de celle qui auoit esté faite au

Année
1395.

Conclaué, qu'ils luy auoient demandée, il leur donna vne Bulle portant les def-fenses à eux faites d'incliner aux propositions des Ducs, qu'il détruisoit absolu-ment ; mais il ne laissa pas apres quelques termes d'aigreur de s'adoucir à l'égard de ces Princes, & de dire pour les tenter par le recit qu'on leur en feroit, que s'ils vouloient accepter vne voye si raisonnable qu'estoit la sienne, qu'il les combleroit de plus de biens & d'honneurs que la Maison Royale de France n'en auoit encore receu d'aucun de ses Predecesseurs, & qu'il leur abandon-neroit la conqueste & la propriété de tout le patrimoine que l'Eglise possedoit en Iralie.

Tout cela rapporté aux Ducs, ils n'en furent que plus animez, ils répondi-
rent sur ses belles offres, qu'ils étoient plus puissans que luy, & qu'ils n'auoient
que faire, ny de sa protection pour de telles entreprises, & ils moyennerent vne
Assemblée pour le quatrième de Iuillet avec les Cardinaux, qui se rendirent chez
eux avec les Deputez de l'Vniuersité. Il y fut conclu que le Pape seroit derechef
admonesté d'accepter la voye de cession, ou d'accorder l'Audience publique qu'il
auoit iusques là refusée, comme aussi que tres-humbles remonstrances luy se-
roient faites, tant pour leuer, comme injustes, les deffenses par luy faites aux
Cardinaux, que pour casser & annuller la derniere Bulle à eux deliurée, comme
contraire à l'vniion, & au serment fait entr'eux au Conclaué de son Election. On
luy depescha pour ce sujet quelques Seigneurs de France, qu'il n'osa pas mécon-
tenter, & par lesquels il se laissa fléchir à promettre l'Audience le Mardy en-
suivant. Cependant, pour appaiser l'esprit des Ducs, & afin qu'ils vinssent moins
preparez à la rigueur, il s'auisa de leur enuoyer vne declaration par écrit, qu'il
n'auoit point entendu par les autres cy-deuant données, ny suspendre l'effect
de celle qui auoit esté faite au Conclaué non plus que d'y apposer aucune nou-
uelle condition, ny rien changer qui retranchât de sa force & de l'obligation de
la tenir. Elle fut leuë & rebutée sur le champ, comme ne proposant rien que
de vague & d'ambigu, comme n'apportant rien d'affirmatif, & toute pleine de
negatiues, qui continuoient à brouiller la negotiation.

On reconnut qu'il ne cherchoit qu'à gagner le temps, & il le monstra bien
luy-mesme par vne nouvelle prolongation de l'Audience, quand il vid que ce
dernier coup n'auoit point porté : mais les Ducs fatiguez de tant de remises ma-
litieuses, & qui d'ailleurs estoient mandez par le Roy pour des affaires d'import-
tance, voulurent, par quelque moyen que ce fût, sçauoir sa derniere volonté, &
ils resolurent sans plus differer de le voir le Ieudy. Les Deputez de l'Vniuersité
les suiurent iusques dans sa Chambre, & apres les saluts ordinaires, le Duc de
Berry qui portoit la parole, le supplia tres-humblement de vouloir mettre fin à
cette grande affaire de l'vniion, & de prendre les opinions des Cardinaux qui
estoitent là presens. Il fit tout ce qu'il put pour s'en dispenser, & comme il vid
» enfin que toutes ses fuites ne seruoient qu'à les rendre plus ardens, & à re-
» doubler leurs defiances : En verité de I E S V S- C H R I S T, leur dit-il, c'est vne
» chose bien mal-seante, de vouloir que les Cardinaux donnent leurs sentimens
» en public, vous le demandez pourtant avec trop d'instance, ie le veux bien,
» qu'ils parlent, mais c'est à condition que ie leur répondray sur le champ, & à
vous aussi, s'ils n'ont point d'autre discours à tenir que celuy d'hier & de ces
iours passez.

En mesme temps toute l'Assemblée les ayant prié de dire leur sentiment, le
Cardinal de *Florence* fit vn grand narré, qu'il adressa au Pape avec toute sorte
de respect, de tout ce qui s'estoit passé au Conclaué, & de la maniere dont on
proceda pour faire la cedula, & du serment presté par les Cardinaux ; adjoûtant
qu'on eut plûtost laissé le Siege vacant, que d'élire personne qui n'eût iuré de la
garder selon sa forme & teneur, & de l'accomplir entierement. Il adjoûta qu'a-
pres l'élection faite de sa personne, le Pape luy mesme auoit ordonné à tous les
Cardinaux, d'aduiser entr'eux aux moyens de faire cesser les malheurs du Schif-
me, & que les aduis ayant esté partagez entre la voye d'vn Concile general, ou
celles de cession, de compromis & de conference, ou de conuention entre les

deux Competiteurs, on choisit par son ordre dix Personnes dans le College, pour de nouveau recueillir & concilier toutes les opinions, qui rapportèrent à sa Sainteté que la voye de cession auoit esté iugée la meilleure & la plus expediente. Il remarqua encore que sur la nouvelle de l'Ambassade de France & de l'arriuée des Ducs, le Pape les ayant assemblé pour conuenir entr'eux d'une voye qui les pût contenter, tous les Cardinaux à la verité conclurent à celle de la conference ou conuention, pourueu qu'elle fût agreable à ces Princes, mais qu'ayans témoigné qu'ils n'en estoient pas satisfaits, & en ayans donné plusieurs raisons suffisantes, qu'ils auoient eux-mesmes approuué celle de cession, laquelle ils estimoient la plus propre pour exterminer cét horrible Schisme. En suite dequoy il dit que tout le College, à la reserue du seul Cardinal de *Pampelune*, auoit par plusieurs fois conjuré sa Sainteté pour l'honneur de Dieu & pour le respect de la Sainte Eglise, de donner cette gloire au bon-heur de son Pontificat, d'auoir esté le seul moyen de la rétablir en paix, & d'étouffer vn mal dont la trop longue durée dégeneroit en heresie: comme aussi de leur rendre la cedula faite au Conclaué, & de vouloir reuoker certaines deffenses à eux faites, qui leur estoient injurieuses, & qui faisoient contre leur liberté en cela principalement qu'il leur commandoit en vertu de sainte obediencia de l'aider à poursuivre l'execution de la voye qu'il auoit choisie, & qu'il leur deffendoit de signer vn Acte qu'ils auoient accordé aux Ducs. Il soutint à ce propos que le College auoit toujours esté en droit, & qu'il y estoit fondé par de bons Priuileges, de deliberer librement & en conscience de tout ce qui concernoit l'Eglise & la Religion, & il le prouua par vn decret avec lequel il finit son discours.

Les Princes fortifiez d'un suffrage si puissant, continuerent de le supplier avec instance, & de luy représenter qu'en s'accōmodant à ce conseil, il combleroit son nom d'une gloire eternelle, qu'il goûteroit encore au Ciel, mais la defiance du present, ny l'esperance de l'aduenir, ne le purent ébranler. Il demeura ferme, & dit qu'il auoit assez fait connoistre son intention, par des declarations qu'il croyoit suffisantes pour les contenter, & qu'il ne croyoit pas qu'en tout ce qu'il auoit escrit, il eût rien fait qui donnât atteinte à la cedula passée au Conclaué: priant derechef les Ducs, de deliberer sur le contenu desdites declarations, sans aucune preoccupatiō, & selon le zele qu'ils deuoient à l'Eglise. Pour ce qui étoit de rendre la cedula, il s'en excusa, & prit pour raison qu'estant d'opinion contraire à son College, il en deuoit estre le gardien, & d'autant plus qu'elle touchoit sa personne & son Estat; mais il promit d'en donner en temps & lieu vne copie en forme authentique. Quant aux deffenses qu'on demandoit pareillement qu'il leuât, il dit que cela ne regardoit que les Cardinaux, que s'ils y estoient greuez en quelques choses, qu'ils le fissent voir par écrit, & qu'il trouueroit moyen de les satisfaire, quoy qu'il ne creût pas auoir rien fait dont il se deût dédire.

Tout cela n'empescha pas que les Ducs ne le priaissent toujours d'accepter la voye de cession, luy de sa part insista pour celle de conuention, & comme ils luy témoignèrent qu'ils prenoient congé de luy, il les pria de faire ses recommandations au Roy. Ainsi finit ce dernier Consistoire, apres lequel, quoy qu'il les en fist solliciter, ils ne le voulurent pas voir dauantage, & reprirent à grandes iournées le chemin de la Cour de France.

CHAPITRE DIXIESME.

- I. *Recit de l'Ambassade d'Avignon, fait par l'Euesque d'Arras en plein Conseil du Roy.*
- II. *Qui reçoit l'aduis proposé par l'Vniuersité, de deputer aux Princes Estrangers pour l'union.*
- III. *La deputation d'Allemagne n'ayant pas reüssy à l'égard des Ecclesiastiques,*
- IV. *Le Roy y enuoye vne Ambassade solemnelle.*
- V. *Comme aussi au Roy d'Angleterre, qui parut bien intentionné pour l'union.*
- VI. *Benoist accorde vne nouvelle decime au Roy, pour le regagner.*

Année
1395.

Les Princes estans de retour, le Roy a ssembla son Conseil en l'Hostel de S. Pol, où se trouuerent tous les Princes du Sang, les Grands du Royaume, & les Deputez de l'Vniuersité, pour entendre le recit de leur Ambassade par la bouche de Messire *Jean Cannart* Euesque d'Arras, qui déduisit en bel ordre toute la procedure, & tout ce qui s'étoit passé, selon qu'il est rapporté cy dessus, sans rien oublier de ce qui fut dit au Pape, & de toutes les fineses dont il vfa pour eluder cette negociation. Apres luy, les Princes confirmerent tout ce qu'il auoit dit, & le genoüil en terre, ils suplierent le Roy de poursuiure cette affaire à bon escient; ce qu'il leur promit, & il accorda pour le lendemain l'Audience aux Deputez de l'Vniuersité. Le Recteur s'y rendit avec vn bon nombre des plus celebres Docteurs, & celuy d'entr'eux qu'on auoit choisi pour porter la parole, suplia sa Majesté qu'en continuant ses saintes resolutions, il luy pleût de deputer vers le Roy d'Angleterre & les Princes d'Allemagne; pour leur faire entendre son intention & pour les exhorter à la seconder, & à luy mander leurs sentimens. Cela fut aussi tost promis & executé, l'Abbé de S. Eloy de Noyon (*Girard d'Athies depuis Archeuesque de Bezançon*) & Maistre *Gilles des Champs*, fameux Docteur en Theologie, accompagnez de quelques autres Personnages de grand sçauoir, furent enuoyez deuers les Archeuesques de Treues & de Cologne, les Ducs de Bauieres & d'Autriche, & les autres Princes des Estats voisins; mais quoy que leur merite particulier, ioint à celuy d'vne si bonne cause, en promît vn meilleur succez, apres les assurances que l'Archeuesque de Magdebourg depuis peu venu auprez du Roy, auoit données à sa Majesté, & particulierement à l'égard des Prelats d'Allemagne voisins de la France, il n'y eut que l'Archeuesque de Cologne, qui par complaisance aprouât la voye de cession qu'ils proposerent. Les autres les amuserent de l'esperance d'vne prochaine Assemblée des Princes Ecclesiastiques & seculiers, & comme ils virent que rien ne s'y dispoit, ils creurent sagement qu'il n'y auoit rien à faire, & qu'il valloit mieux reuenir que d'attendre plus long-temps pour auoir la honte de rapporter de mauuaises nouvelles.

Les Deputez de l'Vniuersité qui auoient moins d'exterieur à garder, ne se piquerent pas du mesme point d'honneur, ils demurerent, & se firent si bien considerer des Electeurs Ecclesiastiques & des Princes Germains, qu'ils en receurent toutes sortes de caresses & de ciuilitéz. Ils témoignerent à leur retour, qu'ils les auoient laissez dans vne entiere disposition d'entendre à l'vnion, & qu'ils supplioient le Roy de leur enuoyer vne nouvelle Ambassade à cette fin, comme il auoit fait en Angleterre; où il auoit fait passer pour ce sujet Messire

Jean de Vienne Admiral de France, *Messire Guillaume* Vicomte de Melun, & l'Abbé du Mont S. Michel, *Maistre Pierre le Roy* Normand de nation, *Personnage de grand sçavoir & d'une vertu eminente*) qui furent suivis de *Maistre Jean Courtecuisse* (pareillement Normand & Docteur celebre, depuis Evesque de Paris & de Genéve) & autres Deputez de l'Vniuersité, choisis entre les plus illustres. Tous ces Princes en effet paroissoient tous portez à l'Vnion, mais ils ne conuenoient pas de sentimens, & chacun auoit sa maniere d'y proceder.

Le Roy d'Angleterre receut ces Ambassadeurs avec beaucoup d'honneur, il leur fit de beaux presens, il entendit fauorablement leurs propositions, & il ne manqua pas, comme il leur auoit promis, d'assembler son Conseil pour y répondre. Il est vray que l'ayans prié de trouuer bon qu'ils pussent conferer avec l'Vniuersité d'Oxford, qu'il le refusa; mais ce fut doucement & de bonne grace, & quoy qu'il donnât pour excuse, que les Vacations duroient encore, & que la plupart des Docteurs estoient absens, ce ne fut pour autre raison que parce qu'il sçauoit certainement que cette Ecole estoit merueilleusement passionnée pour le party de l'Intrus de Rome, & qu'il craignoit qu'ils ne s'emportassent dans la defense de leur opinion. Il leur dit que ce seroit pour vne autre fois & les congedia avec cette réponse. Retournez vous en vers nostre tres-cher Cousin, assurez le que nous souhaittons l'vnion de l'Eglise avec vne extrême passion, que deuant qu'il soit peu de temps nous assemblerons exprés nostre Parlement pour en deliberer, & que nous ne manquerons pas de luy faire sçauoir ce qui aura esté resolu. Le Pape ne sçauoit pas beaucoup de gré au Roy de tant d'empressement, les bruits de ce grand nombre d'Ambassades l'importunoient fort, & comme il cherchoit tous les moyens de le regagner à luy deuant leur retour, il s'auisa, sans qu'il en fût requis, de le mettre en goust de la douceur de son Pontificat par la concession gratuite d'une nouvelle decime sur toute l'Eglise Gallicane.

CHAPITRE ONZIÈME.

- I. *Le Roy d'Angleterre enuoye demander en Mariage Isabel de France fille du Roy.*
- II. *Qui agrée la proposition.*
- III. *Copie du Traité de Treues & de Mariage.*
- IV. *Et du pouuoir des Ambassadeurs d'Angleterre.*
- V. *Le Roy passe procuration pour ce sujet aux Ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orleans, & de Bourbon.*
- VI. *Articles du Mariage.*

LE Roy d'Angleterre persistant dans le dessein d'accomplir le Traité commencé par ses Oncles & ceux de nostre Roy pour le repos des deux Couronnes, il voulut encore le rendre plus ferme & plus inuiolable par le nœud d'une alliance dans le Sang Royal, & chargea de cette Ambassade les premiers Seigneurs de sa Cour & ses principaux Fauorys, avec pouuoir de proposer son Mariage avec Madame Isabel Fille du Roy. Ils arriuerent sur la fin du mois de Iuillet, & firent vne magnifique & superbe entrée dedans Paris, au nombre de plus de douze cens Gentils-hommes, qui furent receus par les plus Nobles de la Cour, & conduits dans les logis qui leur auoient esté preparez; où ils furent deffrayez aux dépens du Roy avec tant de somptuosité, qu'on assure que la dépense de chaque iour montoit à plus de quatre cens liures tournois. Ils y sejournerent iusques à la fin du mois d'Octobre, & durant le cours de leur negotiation, ils eurent cét honneur d'estre souuent festoyez & conuiez par le Roy, par ses Oncles, par les Princes & les autres Grands du Royaume, qui les regalerent de toutes

Année
1395.

sortes de bonne chere & de riches presens , & les renuoyerent tres satisfaits en toute maniere. Car on leur accorda la confirmation de la Tréue resoluë à la dernière Conference du Boulenois, la fille du Roy leur fut promise pour leur Reyne, & afin de rendre les choses plus assurees, le Roy leur donna toutes les conditions par écrit , pour les faire ratifier au Roy leur Maistre ; de la part duquel ils luy laisserent copie des deux Traitez suiuians, que i'estime dignes d'estre inferez icy pour en conseruer la memoire.

Edouart de *Norwick* Comte de Rutland & de Corke Admiral , & *Thomas* Comte de *Nottingham* Marechal d'Angleterre , Sire de Montbray & de Segrane & *Guillaume Scrop* Chambellan du Roy nostre Sire , & Seigneur de Man : Sçachent tous , qu'ayans égard , & sous l'esperance de voir cesser le cours des tres-grands & presque innombrables desordres , maux , inconueniens & malheurs , & la cruelle effusion de sang humain suruenus , comme il est tout notoire , à l'occasion des discordes , dissensions , & sanglantes guerres , qui ont duré depuis si long-temps entre nostredit Seigneur le Roy & ses Predecesseurs d'une part , & tres-excellent & tres-puissant Prince , son Cousin de France & ses Ancestres ; & afin que mieux , plutôt , & plus conuenablement , lesdites parties pussent venir à vne bonne conuention de Paix & de concorde pour l'aduenir , qui dure entre eux & leurs Successeurs , par le lien d'une alliance & d'une affinité qui nourrisse & entretienne l'vnion entre les deux Royaumes , maisons , terres & Seigneuries , & entre leurs Sujets , & qui les maintienne en amitié & bonne correspondance , en bannissant toute diuision , haine , & rancœur : il a esté procedé au traité & pourparlé de Mariage , de present accordé , & qui au plaisir de Dieu & de sainte Eglise , sera fait & solennisé , entre nostre Sire le Roy , & tres haute & tres-illustre Princesse , Madame *Isabel* fille aisnée de sondit Cousin de France. Et pour ces causes & considerations , comme pour le grand bien , pour le repos & les commoditez , qui par ce moyen , Dieu aydant , en doiuent ensuiure , non seulement à l'égard desdites parties , Royaumes , Terres , Seigneuries & Sujets d'icelles , mais à l'égard de toute la Chrestienté , pour le bien & vnion de l'Eglise vniuerselle , & pour la confusion des Infidelles ennemis de la Foy Catholique : nous Comtes & Chambellan susdits , d'une part , pour & au nom de nostredit Seigneur le Roy , selon le pouuoir à nous donné par ses Lettres dont la teneur s'ensuit

Richard par la Grace de Dieu , Roy d'Angleterre & de France , Seigneur d'Irlande , A tous fideles Chrestiens qui ces presentes Lettres verront : Salut , & assurance certaine de la verité de leur contenu. Dès le premier instant de la creation de l'homme , Dieu considera les bons effets du mariage , il les fit connoistre au premier Seigneur du Monde , & voulut qu'il goustât parmy ses autres biens , la ioye de voir continuer son espece en vne longue posterité par la jouissance d'une conjoinction legitime , avec l'aide qu'il luy donna pour viure avec luy , sous l'union d'une dilection sincere , qui fait de deux personnes un mesme esprit & mesme corps. Et outre qu'il sort ordinairement du lien de cette loyale conjoinction , vne procreation d'enfans agreable à Dieu , & vne louable suite de lignée & de parenté , laquelle estreint les familles alliées entr'elles , d'une amitié ferme & solide , qui entretient un amour reciproque entre les proches , c'est encore un moyen de reconciliation avec ses ennemis. C'est pourquoy faisans reflexion sur de si grands auantages , nous auons senty en nous l'effect de cette passion , nous auons desiré qu'il pleût à Dieu de nous faire part des fruits & de la grace d'un Sacrement si saint , & de les répandre sur nous , & en nostre temps sur nostre Estat : & comme entre tous les sujets qui nous ont esté proposez à cette fin , la renommée a favorisé plus que toute autre Madame *Isabel* fille aisnée de Monseigneur Charles nostre tres-cher Cousin de France , nous ayant rauy les oreilles du bruit que font en mesme temps , la haute Noblesse de son lignage , & la modestie de ses mœurs , toute ieune qu'elle soit , & quoy que dans un aage encore fort tendre : nous desirons extrêmement , à la louange de Dieu & pour l'accomplissement des biens cy-dessus , de l'auoir pour femme & pour compagne de grandeur & d'habitation en l'une & l'autre vie. C'est pourquoy nous confians pleinement de la fidelité , loyauté , prudence , & circonspection de nos tres-chers

Cousins

Cousins Edoüart Comte de Rutland, Thomas Comte Maréchal de Northingham, & Guillaume Scrop, nostre Chambellan, & d'un chacun d'eux, nous les auons choisis, Année 1395. pour en nostre nom contracter les épousailles par paroles de futur, ou le Mariage par paroles de present avec ladite Dame, en telle maniere qu'il se pourra de droit faire plus conuenablement & avec plus de bien-seance, & pour la constituer nostre fiancée ou femme épousée, ou pour proferer les paroles de fiançailles ou d'épousailles, & consentir pour nous, & recevoir & accepter reciproquement le consentement de ladite Dame. Comme aussi pour traiter avec ses Procureurs, parens & amis, de sa dot, & du Douaire, & donation en faueur des Noces, & de tous les engagements & des assurances necessaires en cette partie, & mesme de la qualité & quantité d'iceux, du terme, du lieu, & de la maniere du payement, du temps dudit futur mariage, & des dépenses de ladite Dame & de son entretien par ses parens & amis iusques audit temps; & pareillement pour conuenir du lieu, du temps & aux dépens de qui, & avec quel équipage ses parens nous la devront enuoyer. Lesquels accords & conuentions ainsi faits, ils en donneront quant à nous toute sorte de seureté honneste & legitime, ils les confirmeront en nostre nom, & audit nom demanderont pareille assurance, stipuleront, receuront, & iureront sur nostre salut, que le contract ainsi passé nous ratifierons, sans qu'ils nous soit loisible de reuoker le pouuoir à eux donné, ny de rien faire ou rien procurer, qui pût estre cause que l'accord ainsi arresté, ou la deuë consommation d'iceluy, au cas qu'il en eut esté conuenu, comme dit est, par lesdits Procureurs ou l'un d'eux, ne sortissent leur entier effect. Comme aussi pour demander la seureté deuë & suffisante, aux parens & amis de ladite Dame Isabel, qu'elle demeurera ferme en sa promesse d'executer ledit Contract sans en façon quelconque varier: & generalement pour faire exercer & expedier toutes & vne chacune chose qu'ils iugeront à propos ou necessaire pour l'affaire cy dessus & tout ce qui en depend, selon que la nature & la qualité dudit Traitté le peut requerir & permettre, & tout ainsi que nous ferions & pourrions faire, si presens y étions en personne; sans que pour ce ils ayent besoin d'un ordre ou mandement plus special: nous auons, comme dit est, lesdits Edoüart, Thomas & Guillaume, & un chacun d'eux par soy & insolidum, fait & faisons, ordonnons, créons, & constituons par ces presentes, nos vrais, legitimes, & certains Procureurs, & Ambassadeurs speciaux, & iceux nos Procureurs & Ambassadeurs, & chacun d'eux, releuons & indemnisons expressément par la teneur de ces presentes, de la charge & obligation de demeurer cautions de tout le contenu en ces Lettres, lesquelles pour plus grand témoignage de verité nous auons fait dresser, & icelles sceller de nostre Seau. Donné en nostre manoir de Chienelangely le trentième de Decembre 1395. & de nostre Regne le 19.

Et nobles & puissans Princes les Ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orleans & de Bourbon, Oncles & Freres de sondit Cousin de France, d'autre part, fondez de procuration, & en vertu des Lettres du pouuoir à eux donné dont la teneur s'en suit.

Charles par la Grace de Dieu Roy de France, A tous ceux qui ces presentes Lettres verront: Salut. L'alliance par Mariage ordonnée par le Souuerain Autheur de toutes choses entre ses premieres creatures, & dans le premier temps de leur creation, n'a pas seulement esté cause de la propagation legitime du genre humain, & de la durée du monde, elle a encore seruy à l'entretenir en concorde & en union, & a tres souvent & tres facilement changé les ressentimens & les haines en passions d'amour & d'affection, & fait succeder aux maux de la guerre les douceurs de la Paix. C'est pourquoy ayans égard au desir du Serenissime Prince nostre Cousin Richard Roy d'Angleterre, qui nous a nagueres fait scauoir par vne solempnelle Ambassade, qu'il auroit souhaitté de contracter alliance, & de s'unir par le lien du mariage avec Isabel de France nostre tres-chere fille aisnée, encore qu'elle n'ait pas encore atteint l'age de puberté, nous y auons volontiers entendu, & fait traiter de cette affaire entre nos Deputés de part & d'autre, qui auroient sur ce sujet dressé & redigé quelques articles. Et comme il y a lieu d'esperer en celuy qui est la source de tous les biens, que si ce Traitté s'accomplit heureusement, nos sujets de l'une & de l'autre part iouiront

Année
1395.

à l'aduenir d'une parfaite Paix & prosperité , dont les fruits se répandront sur tout le monde Chrestien : desirans d'apporter tout ce qui est de nostre pouuoir pour fauoriser le succez d'une affaire si importante ; sur l'aduis qui nous a esté donné , que nostredit Cousin nous depute derechef pour la conclure & terminer ses Ambassadeurs solennels & Procureurs speciaux : Nous faisons à sçauoir , que nous confians à bon droit , entierement , pleinement , & tres sincerement en nos tres-chers Oncles & Frere , Iean Duc de Berry , Philippe Duc de Bourgogne , Loüis Duc d'Orleans , & Loüis Duc de Bourbon , & esperans que par leur bon conseil , comme estans si prochainement aliez & de mesme sang que nostredite fille , cette negotiation se pourra , Dieu aidant , heureusement acheuer , iceux nos Oncles & Frere , ou les trois ou deux d'entr'eux in solidum , faisons , constituons & ordonnons par ces presentes , nos vrais & certains Procureurs , Agens & Messagers speciaux par ces presentes , & à eux ou aux trois ou aux deux d'entr'eux , donnons , attribuons , & accordons , plein pouuoir & mandement special , pour traiter en nostre nom & de nostredite fille aînée , ses fiançailles par paroles de futur , ou son Mariage par paroles de present , avec les susdits Ambassadeurs & Procureurs de nostredit Cousin , en son nom & pour luy , selon qu'il se pourra de droit faire plus commodément , & plus conuenablement , & qu'il sera entr'eux conuenu & accordé : comme aussi de prononcer par eux , audit nom , les paroles des épousailles à futur , ou de Mariage de present , dont ils seront requis , de la part de nostredit Cousin , & de donner consentement , & recevoir & accepter celuy de nostredit Cousin , au nom de nostredite fille , & en suite traiter avec ses Procureurs , du Doüaire , de la donation à cause de Noces , de la dot & des arrhes qu'il faudra constituer , & generalement regler tout ce qui sera à faire , la qualité & quantité du tout , les termes , les lieux , & les manieres de payer & de satisfaire occasions , le temps que nostredite fille aura à demeurer avec nous , ou & quand , aux dépens de qui , & avec quel équipage , l'on la luy deura enuoyer en Angleterre. Lesquelles choses ainsi traitées & accordées entre nosdits Oncles & Frere , ou les trois ou deux d'iceux , & lesdits Procureurs & Ambassadeurs de nostredit Cousin , en tant qu'elles nous touchent , nous leur donnons toute authorité legitime & honneste de confirmer en nostre nom ; à condition de tirer mesme assurance desdits Procureurs & Ambassadeurs de nostre Cousin , & de stipuler avec eux , que si , Dieu aidant , le Contract s'acheue , il ne s'en departira aucunement , & enfin de faire gerer & agir dans cette affaire , & en tout ce qui en dépend , selon qu'ils iugeront necessaire ou à propos , & que desire la qualité d'un Traitté de cette importance , comme nous mesmes ferions & pourrions faire , si presens y estions en personne , & sans qu'il soit besoin d'aucun ordre ou mandement plus special. Promettans en foy & parole de Roy , d'auoir agreable , de ratifier , & de garder fermement à perpetuité , tout ce qui par nosdits Oncles & Frere , les trois ou deux d'iceux , in solidum , aura esté fait , geré , accordé , promis & procuré en ladite affaire , en chacun de ses poinçts & articles , sans venir à l'encontre ny rien changer : comme aussi de faire ratifier à nostredite fille & par icelle auoir agreable ledit contract , s'il arriue qu'il soit conclu , quand elle sera paruenue en aage de puberté , & de non reuoquer en aucuns temps nosdits Procureurs , ny le pouuoir à eux par ces Lettres attribué. Et pour les assister , & pour faire ce qu'ils ordonneront durant le cours de cette negotiation , nous voulons que nosdits Oncles & Frere , puissent appeller & faire venir deuers eux , tant & tels qu'il leur plaira , des gens de nostre Conseil ; auxquels nous mandons & commandons de leur obeïr en cela comme à nous mesmes ; en témoin de quoy nous auons fait mettre nostre Séele à ces presentes. Données à Paris le 29. d'Octobre 1395. de nostre Regne le seizième.

Auons fait les épousailles de nostredit Seigneur le Roy & de ladite Madame Isabelle fille aînée de sondit Cousin de France , & nous susdits Comtes & Chambellan , au nom de nostredit Seigneur le Roy , & en vertu du pouuoir cy-deuant rapporté , auons accordé , promis & iuré , accordons , promettons , & iurons , que nostredit Seigneur prendra ladite Madame Isabel à femme & épouse , sous le lien de la foy conjugale , & desà present , pour luy & en son nom , & en vertu de nostredit pouuoir , l'épouserons par paroles de present. Moyennant quoy les Ducs dessusnommez , pour & au nom de son

Cousin de France, & de ladite Madame Isabel, leur Nièce, ont accordé & promis, accordent & promettent, que ladite Madame Isabel prendra pour mary, & dès à present épousera nostredit Seigneur Roy, par paroles de present, en la personne de nous Comtes & Chambellan, les dispenses sur ce necessaires ayant esté obtenues de part & d'autre.

Année
1395.

Item que sondit Cousin de France, en contemplation dudit Mariage, & en faueur de madite Dame & des enfans qui naistront de la presente alliance, & de leurs descendans, donnera & payera à nostredit Seigneur le Roy, ou à son certain mandement, la somme de huit cent mille francs d'or du prix qu'ils font à present en France, & selon la qualité du marc d'or aujourd'huy courant, dont il deliurera trois cent mille francs lors de la reception de l'anneau pour gage de Mariage, & de la celebration d'iceluy, & cent mille francs à la fin de l'année que les Nopces auront esté solemnisées, & les autres années en suiuant vne somme de cent autres mille francs, iusques au parfait & entier payement desdits huit cent mille francs. Lesquels sondit Cousin de France donnera à sa fille pour toute la part qui luy pourroit competer, tant es successions de ses pere & mere, que pour tous autres droits, quels qu'ils soient, qu'elle & ses enfans, ou leurs descendans & ayans cause pourroient demander, reclamer ou pretendre, tant en meubles qu'en heritage, au Royaume de France, ou autre part; bien entendu neantmoins, que cela ne tourne à aucun prejudice à nostre-Seigneur le Roy ou à ses Successeurs, ou leurs ayans cause, en ce qui touche le droit & le differend qu'il debat à present, & que sondit Cousin maintient au contraire pour soy & pour ses Successeurs. Moyennant quoy, aussi-tost que ladite Dame aura acheué sa douzième année, icelle par l'autorité de nostredit Roy, renoncera à tous ledits partages, successions & autres droits quelconques qui luy pourroient competer & à ses descendans, & quant à ce, ledit Seigneur l'authorisera, sans autre condition, & sans aucun retardement, en la meilleure & plus seure maniere que faire se pourra. Et nous Comtes & Chambellan, es noms que dessus, auons promis & promettons, que le Roy nostredit Seigneur, authorisera ladite Madame Isabel, si tost qu'elle aura atteint sa treizième année, & qu'elle sera requise de ladite renonciation; qu'il luy fera donner en la meilleure forme que faire se pourra. Pourueu toutefois, que cela ne puisse prejudicier au Roy nostredit Seigneur & à ses Successeurs, pour le droit & pretension qu'il a de present, & sondit Cousin au contraire, pour soy & pour ses heritiers: reserué aussi à ladite Madame Isabel, les droits qui luy pourroient écheoir sur quelques terres hors du Royaume de France, à cause de la tres-noble Dame sa Mere, dont elle pourra heriter par droit de succession, nonobstant ladite renonciation.

Item, les Ducs promettent & accordent es noms que dessus, & nous Comtes & Chambellan pareillement, esdits noms, accordons & promettons, que si apres la celebration de ce Mariage, nostre Sire le Roy decedoit sans en laisser enfans, & si ladite Dame le suruiuoit, elle estant encore sous l'aage de douze ans, en ce cas la somme de cinq cent mille francs, ou ce qui auroit esté payé des huit cent mille, outre les trois cent mille, sera rendu & restitué à ladite Dame Isabel: comme aussi, s'il arriuoit qu'elle partît de ce monde sans enfans de ce Mariage, & que le Roy nostre Sire la suruesquit, pour lors il seroit obligé de rendre à sondit Cousin de France ou à son Successeur, ou au mandement d'iceluy, la somme de quatre cent mille francs, ou ce qui déjà auroit esté payé de ladite finance de huit cent mille francs, outre les quatre cent mille: & à faire les restitutions susdites ausdits cas, ledit Seigneur Roy s'obligera, & nous Comtes & Chambellan, en la qualité que dessus, l'y obligeons, luy, ses heritiers & Successeurs, & tous leurs biens meubles & immeubles, presens & à venir.

Item s'il arriuoit que ladite Madame Isabel decedât auparauant le Roy nostredit Seigneur, & que de ce Mariage ne restassent que des filles sans aucun hoir masse, & que nostredit Seigneur eut des enfans masles d'un autre lit, considéré qu'il n'est point dit qu'aucune restitution fût faite aux filles s'il en naissoit, & si la succession de la Couronne d'Angleterre deuoit appartenir

Année
1395.

à vn hoir masle ; en ce cas nostredit Seigneur le Roy sera tenu de les pourvoir , & pouruoir en effect icelles filles honorablement , selon leur estat , & selon qu'il appartient à des filles de Roy.

» *Item* pour exclure tout sujet de querelle & de discorde à l'aduenir , tous les
» enfans masles ou femelles procréés de ce mariage , ny leurs descendans , ne pour-
» ront pretendre aucun droit de succession ou autre quelconque au Royaume de
» France , ny en la dignité d'iceluy ; presupposé mesmes qu'ils fussent les plus pro-
» ches d'extraction : & dès à present , nous Comtes & Chambellan , es noms que des-
» sus , auons promis & promettons , que nostre Roy promettra & s'obligera pour
» soy & ses heritiers , que sur cela il ne fera iamais aucune action ny demande en
» quelque maniere que ce soit , bien entendu que cela ne tourne au prejudice de
» nostredit Roy & de ses Successeurs , quant à son droit & à sa pretension qu'il
» maintient à present de son chef , & sondit Cousin de France au contraire pour
» luy & pour les heritiers.

» *Item* aussi-tost apres la solemnité de ce Mariage , ladite Dame Isabel aura ac-
» quis & acquerera sa dot , ou le reuenu de vingt mille Nobles d'Angleterre par an ,
» dont elle iouïra paisiblement , & en pourra faire & disposer à sa volonté. Le-
» quel douaire ou reuenu luy sera assigné , pour le toucher par ses mains avec
» toute la liberté que Reyne d'Angleterre ait iamais eu pour iouïr d'vn pareil
» bien. Et si le Roy nôtre Seigneur decedoit , icelle encore viuante & ayant l'aage
» de vingt deux ans , elle iouïra sa vie durant dudit douaire ou pension annuelle , à
» condition toutefois qu'elle ne se remariât point ailleurs ; supposé qu'elle eut sa
» demeure en France , & supposé aussi , ce que Dieu ne vueille , que la Guerre du-
» rât entre nostre Roy , & son Cousin de France , ou leurs Successeurs.

» *Item* lesdits Seigneurs Ducs de Berry , de Bourgogne , d'Orleans & de Bour-
» bon , au nom de leur Seigneur , ont promis pour ladite Dame , qu'étant parue-
» nue à l'aage de dix ans , elle consentira audit Mariage , & qu'au cas qu'elle se re-
» fusât , sondit Cousin de France ne remanderoit à nostre Roy & ne pourroit rien
» retirer de ladite somme de huit cent mille francs ; mais au contraire , seroit tenu
» de la payer , pour tourner au profit du Roy nôtre Sire. Comme pareillement , si
» de la part de nostredit Seigneur , ce Mariage demeuroit non accompli , nous
» Comtes & Chambellan susdits , accordons , voulons , & consentons , qu'il soit
» tenu de rendre à sondit Cousin ou à son successeur , ou à leur certain Enuoyé , la-
» dite somme de huit cent mille francs , ou ce qui d'icelle auroit esté déjà receu , &
» avec cela , de payer à sondit Cousin ou à son Successeur , autres huit cent mille
» francs , de laquelle somme on est conuenu tant pour les dommages & interests ,
» comme pour les frais & dépenses necessaires faites en la poursuite de cette
» affaire.

» *Item* pour plus grande seureté de ce que dessus , nostre Roy s'obligera , & fe-
» ra obliger les plus proches de son Sang , qui donneront leurs Lettres en forme
» suffisante , qu'en cas qu'il arriuat faute du Roy nostredit Seigneur , au parauant
» la consommation dudit Mariage , Madame Isabel demeurera franche & libre de
» tout empêchement , tant de l'obligation dudit Mariage , que de toute autre rai-
» son , & sera renduë & restituée à son pere ou à son Successeur , avec tous ses
» biens , meubles , immeubles & ioyaux , de plus , s'il arriuoit mesme , que nostre
» Roy mourût apres la consommation dudit Mariage , ladite Dame , si ainsi luy
» plaisoit , pourroit retourner en France , & porter avec soy ses biens , meubles &
» ioyaux , & ne pourroit en façon quelconque en estre retenuë ny empeschée.

» *Item* il a esté conuenu que le Pere de ladite Dame , sera tenu de l'habiller , de
» la parer de ioyaux , & de la faire conduire & accompagner à ses propres cousts &
» dépens , honorablement & selon sa condition , iusques à Calais , où nostre Roy
» la receura comme il doit. Lesquels traittez , accords , promesses , articles , & au-
» tres choses cy-dessus enoncées , lesdits Ducs de Berry , de Bourgogne , d'Or-
» leans , & de Bourbon , pour & au nom de leurdit Seigneur , & en vertu du pou-
» uoir icy inseré ont fait , & nous Comtes & Chambellan susdits , au nom du Roy
» nostre Sire , & en vertu de nostre pouuoir pareillement icy rapporté , auons fait ,

ratifié, agréé, accordé & promis par nos sermens, & par la teneur des presentes, lesdits Ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orleans & de Bourbon, és noms que dessus, veulent mutuellement & consentent, accordent & promettent, comme aussi nous Comtes & Chambellan, voulons, consentons & accordons que toutes les choses susdites soient executées & accomplies, & sortent leur plein & entier effect de point en point, sans aucune infraction, & sans qu'on puisse rien dire ou alleguer au contraire, sous quelque couleur, pretexte ou occasion que ce soit, tacite ou expresse, soit dès maintenant ou pour l'aduenir, & promettons que nostredit Seigneur & son Cousin de France, auront agreable, ratifieront pour eux & leurs Successeurs, & feront garder & accomplir entierement & pleinement, tout ce que dessus, & pour plus grande seureté & confirmation, s'obligeront pour eux & leurs heritiers & Successeurs, & tous leurs biens meubles & immeubles, presens & à venir, sous quelque Iurisdiction qu'ils soient situez, & où qu'ils se puissent trouuer. Lesquelles choses aussi, lesdits Ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orleans & de Bourbon, en ladite qualité, & nous respectiuement, Comtes & Chambellan, nous sommes obligez & nous obligeons sous l'hypothèque de tous nos biens, de faire accepter, & accomplir en toutes leurs parties, & d'en faire donner toutes Lettres necessaires par nostredit Seigneur le Roy & son Cousin de France, seellées de leurs Seaux & en forme d'Acte public, si besoin est, en la meilleure & plus seure façon & maniere que faire se pourra, toutesfois- &-quantes qu'ils en feront requis, en témoignage dequoy nous Comtes de Rutland & de Nortingham, & Chambellan susdits, auons apposé nos Seaux à ces Lettres, faites & accordées à Paris le neuvième iour de Mars 1395.

Année
1395.

CHAPITRE DOVZIESME.

Copie du Traitté de Tréues conclud avec le Mariage.

ON fitle Traitté de la Tréue separément de celuy du Mariage & le voicy tel qu'il fut passé entre les mesmes Princes & Seigneurs.

Edouïart de Norwick Comte de Rutland & de Corke, Thomas Comte de Nottingham, Maréchal d'Angleterre, Sire de Mowbray & de Segrane, & Guil. laume Scrop, Chambellan du Roy nostre Sire, Seigneur de Lisle de Man: A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Salut: comme ainsi-soit que pour l'honneur de Dieu, & pour éviter avec l'effusion du sang humain, l'occasion de retomber dans les maux & dans les dommages irreparables qui sont suruenus au temps passé, au sujet des longues guerres, & afin que les fidelles Sujets du Roy nostre Sire, puissent viure & demeurer dans la iouissance des douceurs & de la tranquillité d'une bonne Paix sous son obeïssance, sa Majesté ait depuis longtemps tenu & fait tenir plusieurs Conseils avec meure deliberation, & procuré diuerses Assemblées entre ses Deputez & ceux de son Aduersaire de France, pour conclure cette Paix ou du moins quelque longue Tréue. Et comme dès l'an 1390. il ait à cette intention enuoyé en Picardie, les tres-excellens & tres-puissans Princes, nos honorez Seigneurs les Ducs de *Lanclastre* & de *Warwick*, avec pouuoir suffisant de s'aboucher, & de traiter desdites affaires de Paix ou de Tréue, avec illustres & puissans Princes les Ducs de *Berry* & de *Bourgogne*, Oncles de sondit Aduersaire de France, & de luy pareillement authorisez; avec lesquels en vertu desdits pouuoirs ils auroient commencé, confirmé & accordé Tréues generales par Mer & par Terre pour nostredit Seigneur le Roy, son Royaume, Terres, Domaines, & Sujets, tant deçà que delà la Mer, à commencer le iour de S. Michel à Soleil leuant 1393. pour finir au mesme iour 1398. comme il paroist par les Lettres sur ce faites par nosdits Seigneurs, iurées & confirmées par ledit Roy nostre Sire, en presence des gens & des enuoyez de sondit Aduersaire pour ce établis, & par les Lettres desdits Seigneurs Ducs de Berry & de Bourgogne, iu-

Qq ij

Année
1395.

rées & confirmées par sondit Aduersaire de France, en présence des Gens & des Enuoyez du Roy nostredit Seigneur, & pour ce de sa part établis: nostredit Seigneur continuant en ce bon propos, nous ayant depuis commis, nous Comtes & Chambellans susdit, & ordonné pour certains traitez de Mariage & de continuation & prolongation de ladite Tréue, avec autorité suffisante, comme il paroist par ses Lettres de procuration dont la teneur s'ensuit.

Richard, par la grace de Dieu Roy d'Angleterre, & Seigneur d'Irlande, A tous ceux qui ces presentes Lettres verront: Salut. Nous faisons à sçauoir, que pour eiter l'effusion du sang Chrestien, & les malheurs & dommages irreparables, qui par le fait & à l'occasion des guerres meües entre nous & nostre Aduersaire de France, pourroient s'ensuiure à l'aduenir, comme il est arrivé par le passé, & desirans en venir à vne bonne Paix avec nostredit Aduersaire, qui remette nos Sujets en repos & dans vne douce & agreable tranquillité; nous confians pleinement des sens, fidelité, bonne conduite, & discretion de nos tres-chers Cousins Edouart Comte de Rutland, Thomas Comte Maréchal de Nortingham, & Guillaume Scrop nostre Chambellan, iceux auons ordonné & commis, ordonnons & commettons, pour de nostre part, & au lieu de nous, s'assembler avec les Oncles & autres Deputez de nostredit Aduersaire, ayans de luy pouuoir suffisant, sur les affaires qui s'ensuiuent, en tel ou tels lieux qu'ils iugeront à propos de choisir pour le fait dudit Traitté de paix. Et par ces presentes, auons donné & donnons à nosdits Deputez, plein pouuoir, autorité, & mandement special, de s'aboucher, traiter, composer, transiger, pacifier, & pleinement & finalement accorder, & moyenner vne bonne Paix, sur tous les débats, contentions, questions, guerres, querelles & discordes, meües & à mouoir, avec tous les articles, & circonstances, incidens, consequences, dependances, & appartenances d'icelles, entre nous, nos Royaumes, Sujets, & Seigneuries, amis, alliez & confederez, aidans & adherans, quels qu'ils soient, tant deçà que delà la Mer, d'une part, & nostredit Aduersaire, ses Sujets & Seigneuries, amis, confederez, aidans & adherans, quels qu'ils soient d'autre part, & sur tout ce qui sera à traiter, composer, transiger, pacifier, & accorder, pour nous & de nostre part, avec les Procureurs & Commis de nostredit Aduersaire, ayans pouuoir & autorité suffisante: comme aussi de promettre & assener par foy & serment, sur les Saints Euangiles de Dieu, & iurer sur nostre ame, & de donner sur ce, & sur tout ce qui en dépend, toutes sortes d'assurances, cautions, promesses, obligations & Lettres seellées, telles & en telle nombre que besoin sera & qu'ils iugeront à propos: toutes lesquelles procedures nous voulons sortir leur plein effect, & auoir la mesme vigueur & fermeté, que si nous les auions faites en personne: & pareillement de faire, executer, expedier, & accomplir de point en point, tous les articles qui seront accordez pour nous & de nostre part sans aucune fraude ou malengin, comme nous ferions si presens y estions en personne: & mesme de faire mettre à execution tous autres articles, qui en quelque façon pourroient competer à l'accomplissement dudit Traitté de Paix, de quelque nature qu'ils soient; supposé qu'en cette partie ils fussent requis d'un autre & plus special mandement. Ayans de plus donné pouuoir entier à nosdits Deputez, & mandement special quant à ce, d'accorder & recevoir vne Tréue de vingt-huit ans, à commencer à la fin de la presente suspension d'armes, & sous la mesme forme & condition; promettans fidellement, & en bonne foy & parole de Roy, de ratifier & auoir agreable, tout ce qui par lesdits Commissaires sera fait en nostre nom, en toutes & chacune les choses susdites, d'en donner toutes Lettres confirmatiues seellées de nostre grand seau, & de les faire executer en tant qu'en nous sera, sans aucune fraude ou malengin. Et toutes les choses susdites nous promettons, sous la caution & obligation de tous nos biens presens & à venir, sans que i. mais nous puissions en ou hors iugement, rien alleguer, dire, ou proferer à l'encontre. Donné & seellé de nostre grand Seau en nostre manoir de Chisteruelangely le trentième du mois d'Octobre l'an 1395. & de nostre regne le dix neuf.

Et ledit Aduersaire de France ayant donné ausdits Ducs la mesme commission & charge de traiter de ladite affaire, pour luy & en son nom, comme il apert par les Lettres suiuanes, iustificatiues de leur pouuoir.

Charles par la Grace de Dieu Roy de France, A tous ceux qui ces presentes Lettres verront: Salut. Nous faisons à sçavoir, que pour l'honneur de Dieu, & pour éviter l'effusion du sang Chrestien, &c. (C'est la mesme chose mot à mot que la procuration du Roy d'Angleterre cy-deuant rapportée, iusques à la conclusion suivante) en témoin dequoy nous auons fait apposer nostre Sceau à ces presentes. Données à Paris le 3. iour de Mars 1395. & de nostre Regne le seiziesme.

Année
1395.

Nous faisons à sçavoir qu'en vertu desdits pouuoirs, respectiuelement donnez de part & d'autre, pour les causes cy-dessus rapportées, & afin que la Chrestienté puisse mieux estre secourüe contre les mauuais desseins, & contre les entreprises des Infidelles, qui tâchent en plusieurs endroits de la détruire, & afin aussi que nostre Sire le Roy, & son Aduersaire de France, nous & les autres Seigneurs de l'une & de l'autre Nation, puissions d'autant plus facilement trauailler & vacquer à ce que nostre Sainte Mere l'Eglise, qui à nostre grand regret est depuis long-temps diuisée, soit remise & rétablie dans vne parfaite vniõ, & iouisse d'une veritable paix. Nous Edouart, Thomas, & Guillaume, Comtes & Chambellan desusdits, pour & au nom de nostredit Seigneur le Roy, auons consenty, promis, & accordé, consentons, promettons & accordons, Tréues generales par mer & par terre, pour nostredit Seigneur le Roy & ses Successeurs Roys d'Angleterre, son Royaume, terres, Seigneuries, & Sujets, pour le Roy des Romains, le Roy de Portugal, le Duc de Gueldres, & Jean des Isles pour le Duc & le commun de Gennes, & pour ledit Monsieur Guillaume Scrop Sire de l'Isle de Man, confederez de nostredit Seigneur, & leurs Successeurs, Royaumes, terres, Seigneuries & Sujets, par mer & par terre, tât deça que delà. Lesquels Alliez & Confederez donneront assurance, & ratifieront lesdites Tréues chacun endroit foy, dans les termes & iours cy apres prefix, dans lesquels lesdites Tréues sont ordonnées à commencer & auoir leur vertu, ou plustost, si faire se peut, en bonne forme, sans fraude ny malengin, à l'égard dudit Aduersaire de France, ses Successeurs, son Royaume, ses terres, Seigneuries & Sujets, comme aussi du Roy de Castille & de Leon, de la Duchesse de Brabant, du Duc & commun de Gennes, du Roy des Romains, de l'Aduersaire d'Escoffe, du Roy d'Arragon, & du Roy de Nauarre, du Comte de la Marche d'Escoffe & des Seigneurs de L'isle de Man, Confederez dudit Aduersaire, leurs Successeurs, Royaumes terres, Seigneuries & Sujets: Lesquels Confederez, de leur part obserueront aussi fermement lesdites Tréues, & en donneront assurance chacun en particulier dans les terme & iour que dessus, pour 28. ans, à commencer le iour de S. Michel 1398. à soleil leuant, que la derniere suspension doit expirer, & à finir le iour de S. Michel 1426. & auons promis & iuré sur l'ame de nostredit Seigneur Roy, en vertu du pouuoir à nous par luy donné, qu'il tiendra & gardera, fera tenir & garder ladite Treue, bien & fidellement, tant par mer que par terre, en tous les lieux, Prouinces, & terres, appartenans à sondit Aduersaire de France, & à ses Alliez cy-deuant nommez, & à leurs Sujets. Et promettons en nostre propre & priué nom que de toute nostre puissance, nous garderons & tiendrons cette abstinance de guerre, & la ferons tenir & garder selon tous les Articles cy-apres contenus, & le mesme feront les Confederez des deux partys, s'ils en veulent iouir, ou bien en leur nom leurs Lieutenans & Procureurs, ayans d'eux pouuoir suffisant, en leur absence.

Durant lesdites Tréues cesseront, & nostre Sire le Roy fera cesser, par foy & par ses Sujets, comme feront aussi ses Confederez par eux & leurs Sujets vniuersellement & generally, toutes prises & detentions de personnes, biens, chasteaux, villes closes, forteresses, & autres lieux, toutes incursions, pillages, embrasemens & combustions, demolitions de maisons & de murailles, arrachement d'arbres fruitiers ou autres, & enfin tout acte d'hostilité, par tous les Royaumes, terres & Seigneuries dudit Aduersaire de France, ses Sujets & Alliez, deça & de là la mer, sans qu'on puisse prendre occasion & sujet quelconque pour raison du Schisme de l'Eglise, & sans aucune fraude ou malengin.

Item pourront, dans le temps desdites Tréues, tous Sujets dudit Aduersaire de France & de ses Alliez, aller, venir, & acheter toutes sortes de Marchandises;

Année
1395.

pourveu qu'elles ne soient point deffenduës, comme sont les armes, Iauelots, munitions des places, & autres semblables choses qui sont offensives & propres à faire inuasion, & trafiquer librement par Mer & par Terre, & enfin faire toute sorte de commerce & d'autres affaires en toute seureté, dans les Royaumes, terres & Prouinces du Roy nostre Sire, & de ses Confederez; à condition neantmoins, que pour ce faire ils n'auront autres armes qu'une épée & un coüteau, moyennant quoy ils ne pourront estre arrestez ny molestez, sous pretexte de repressailles, de recaption ou de contrecaption, en payant neantmoins les anciens droits & Coustumes, tels que les Confederez & bien-veillans de nostre Roy, & tous autres Estrangers, & les peages ordonnez ou à ordonner, que payent ou payeront ses propres Sujets, dans les lieux & Prouinces où ils seront demeurans. Bien entendu pourtant qu'ils ne pourront pour cela entrer dans les Chasteaux & Citadelles, dans les places d'armes & Villes closes, sans permission des Seigneurs, Capitaines ou Gardes desdits lieux, ou de leurs Lieutenans. Et si quelqu'un estoit si osé de les y introduire temerairement, ils en sortiront librement, & celui qui les auroit fait entrer l'amenderoit & seroit puny selon que le cas le requerroit, en telle sorte que s'il n'a pas vaillant de quoy satisfaire, il en seroit d'autant plus griëusement châtié & puny.

Les Gardes des places fortes de l'un & de l'autre party, pourront trafiquer entr'eux, tant des viures que des autres necessitez. *Item* toutes repressailles ou recaptions, qui se pratiquent ensuite d'une execution faite contre quelqu'un, pour debtes ou méfait d'un autre, sont plus étroitement deffenduës de part & d'autre, & quiconque agira contre cette deffense, il en sera puny par les Conseruateurs des Tréues ou par son Seigneur, comme infracteur d'alliance, rebelle & desobeïssant, & rendra à la partie detenuë ou prisonnier, le double de ce qui se trouuera qu'il en auroit extorqué. Un chacun neantmoins pourra poursuiure ses droits, & redemander le sien, pardeuant les Iuges ordinaires, au choix des demandeurs ou de leurs Aduocats, mais l'execution des repressailles ou recaptions, déjà iuridiquement adiugées, ne seront point empêchées ny retardées au sujet de ces Tréues.

Pour ce qui est des contributions de viures, qu'on tire annuellement des villes champêtres & des payfans d'alentour, sous pretexte de la subsistance des places, & qui sont excessives, il a esté ordonné & réglé entre nous & lesdits Ducs de Berry & de Bourgogne, pour y mettre plus d'ordre à l'aduenir, qu'il sera commis des personnes agreables aux deux partys, qui dans peu de iours se transporteront sur tous les lieux contribuables, pour les modifier selon les facultez; aux ordres desquels on ne pourra contreuenir, & qui regleront la maniere de faire les leuées, selon qu'il est plus amplement contenu en des Lettres particulieres faites pour ce sujet, & s'ils iugent qu'il y ait des lieux qu'on ne puisse décharger, ils demeureront à leur taxe.

Item, auparauant que de pouuoir faire aucune execution de part ou d'autre, au sujet desdites contributions non payées, apres le terme écheu & passé, les Seigneurs & Capitaines des lieux, ou autres à qui elles seront deuës, requerront premierement les debiteurs de satisfaire, & en cas de refus, lesdits Seigneurs ou leurs Lieutenans presenteront leur Requête aux Conseruateurs des Tréues, pour les faire par eux contraindre à les payer dans 30. iours, & s'ils ne le font, il leur sera loisible de faire executer ladite contribution sur leurs biens, lieux & territoires, & de prendre la cinquième partie des frais faits en la poursuite: en laquelle poursuite neantmoins, on ne pourra proceder par prises de lieux & de places par force, par brûlemens & par meurtres d'hommes, à moins qu'ils se fussent mis en deffense pour resister: & particulierement, on ne pourra faire aucune execution sur les voisins non obligez à ladite contribution. *Item* si quelques-uns demeurans es lieux soumis à cette redevance annuelle, refusans de payer, transferoient leur habitation autre part, les interessez n'en feront pas l'execution par eux-mesmes, mais la feront faire par les Conseruateurs des Tréues, ou si mieux aiment, ils les pourront faire appeller deuant leurs Iuges ordinaires.

Les

Les contributions de viures, & d'argent qui estoient deuës aux forteresses cy deuant appartenantes au Roy nostre Sire, & maintenant renduës à son Aduersaire, ne se payeront plus; mais si les Parroisses desdits lieux, auant la prise & reduction desdites places, deuoient contribution à d'autres forteresses non renduës, & qui sont demeurées sous l'obeïssance de nostredit Seigneur, ladite contribution se continuera au mesme estat & sans augmentation, sauue la moderation; dont sera parlé cy-apres.

Que si dans les pays de l'un ou de l'autre party, sujets à contribuer, il y a quelques Villages inhabitez & abandonnez, dont les Habitans payoient l'an 1388. qu'il y eut Tréue prise entre nostre tres-redouté Seigneur le Duc de Lanclastre & le Duc de Berry: si lesdits Habitans, ou autres en leur place, y veulent reuenir, ils ne payeront rien des arrerages, & ne seront imposez que pour l'aduenir, selon leur nombre, & selon leurs facultez & selon l'arbitrage desdits Conseruateurs. Bien entendu pourtant que s'ils deuoient contribution pour le temps qu'ils auroient habité d'autres lieux contribuables, qu'ils la payeront pour ledit temps, comme pareillement ceux qui retourneront, payeront encore aux lieux contribuables d'où ils seront partis, ou bien à celuy qu'ils éliront pour leur habitation, au iugement desdits Conseruateurs; à condition neantmoins, qu'ils ne payeront qu'en vn lieu. Et si ce lieu-là estoit par les Conseruateurs reduit à la contribution de diuerses forteresses, ils payeront en la maniere que ledit lieu payoit auparauant. Mais ils n'y pourront venir habiter sans permission du Capitaine à qui la contribution estoit deuë, auquel ils promettront & iureront, de ne luy procurer aucun tort ny dommage, non plus qu'à son Chasteau & aux peuples qui y sont assujettis. Que si ceux qui voudroient y venir demeurer n'estoient obligez ausdites contributions, ils feront le serment, & payeront à la forteresse la somme de deniers de tout temps accoustumée, sans aucune contribution de viures.

Que si au temps remarqué cy-dessus, c'est à dire en l'an 1388. il n'y auoit point d'habitans, ou s'il y en auoit qui ne fussent point sujet à cette redeuance, & que ce lieu ayant depuis esté inhabité, quelques vns à l'aduenir y voullussent retourner, ils ne payeront rien. *Item*, si ausdits pays il y a quelques Villages ou lieux obligez à la contribution de l'an passé, & si pour raison de la surcharge ou autrement, quelques vns des Habitans, & non tous, auoient abandonné, encore que ceux qui seroient demeurez n'eussent pas payé entierement, ceux qui y retourneront ou qui y iront demeurer, ne pourront estre contrainsts pour les arrerages du passé, mais seulement pour le temps qu'ils y auront demeuré, & pour l'aduenir, ils seront taxez raisonnablement selon le nombre ds manans, & selon l'arbitrage desdits Conseruateurs, sans aucune creuë.

Item, si quelque Chasteau & Seigneurie de l'un ou de l'autre party, ou de leurs Alliez, n'auoit point de contribution quant aux viures depuis ledit an, si quelques vns des Sujets dudit lieu qui auroient des heritages plus proches d'une forteresse que de l'autre, y venoient demeurer ou cultiuer leurs biens, ils seroient obligez de payer au Seigneur ou Capitaine dudit Chasteau qui n'auoit point de contribution, ou que de long-temps on n'auoit payée; à la charge que nul ne pourra habiter ou faire valoir les heritages du Domaine dudit Chasteau, sans permission dudit Seigneur & Capitaine, & sans faire le serment, comme il est dit cy-dessus. A condition encore que nul banny, ou proscrit & exilé, compris nommément, & conuaincu par bons procez, ne sera souffert habiter ou cultiuer la terre, tant d'une part que d'autre, sans permission & congé dudit Seigneur ou Capitaine, & que ceux qui habiteront ou cultiueront audit lieu commettans quelques excez ou méfaits, la connoissance de la punition du delict appartient d'entierement au Seigneur dudit Chasteau.

Item, il est conuenu & accordé, qu'aucune Ville ou forteresse ne sera de nouveau construite, ou que nulle forteresse n'estant pas à présent fortifiée par

Année 1395. aucune des parties ou des Confederez, ne pourra estre fortifiée, à moins qu'elle ne soit à sept lieuës de distance d'une Ville ou forteresse de l'une ou de l'autre part, & des Sujets ou Alliez d'icelles, durant la presente Tréue. Que si l'on fait au contraire, il sera réparé, bien entendu qu'on comptera par sept lieuës dans les Contrées où l'on compte par lieuës, & par sept milles en celles où l'on compte par milles.

Item durant ladite Tréue, aucune Ville, Chasteau, ou forteresse, ne sera prise, soustraite ny acquise par aucune desdites parties, soit par force d'Armes, par escalade, ou par voye de donation, d'échange, d'engagement, de vente, ny par aucune sorte de Contract, de titre ou de couleur, & si l'on attente au contraire, la chose sera aussi-tost rétablie en son premier estat. Mais s'il arrivoit que l'une des parties prit quelque forteresse de l'obeïssance de l'autre, le Seigneur de ladite forteresse la pourra recouurer par force ou autrement, comme bon luy semblera, & punir les mal-faïcteurs selon leur demerite. Les Conseruateurs de l'une ou de l'autre part seront aussi tenus de poursuiure cette affaire par voye de fait & la partie aduerse mesme, sera obligée de fournir cinquante soldats pour cét effect, si elle en est requise, & à ses dépens: si mieux n'aime celuy sur qui la place aura esté surprise, sommer les Conseruateurs de l'autre part de la restituer & de punir les mal-faïcteurs, à quoy ils seront tenus de tout leur pouuoir. Que si les vsurpateurs ne veulent obeïr, les Conseruateurs des deux parties seront obligez d'assembler des Troupes pour les forcer, & pour les punir, & la forteresse recourée, sera renduë à son Seigneur propriétaire.

Le Roy nostre Sire, ses Alliez, ny ses Sujets, ne souffriront point, mais empêcheront de tout leur pouuoir, que personne soit prise, ou molestée ny ses biens arrestez au sujet de la guerre passée, ou autrement, ny que rien soit vsurpé dans les terres ou pays de son Aduersaire de France, ou de ses Confederez & Sujets, au prejudice du present Traitté de Tréues. Et si le contraire arrive, luy & sesdits Alliez, en tant qu'il leur touchera, feront rendre sans différer aucunement ce qui aura esté pris, aussi-tost qu'ils en seront requis. Et ne fera nostredit Seigneur, ny ne souffrira estre fait ou construit par ses Alliez, aucune nouvelle forteresse, sur les terres ou domaines de sondit Aduersaire de France, ny de ses Confederez, durant tout le temps de ladite Tréue.

Si quelqu'un tenant l'un des deux partys, porte dommage aux pays ou aux Sujets de l'autre, prenant les personnes ou les biens ou autrement, s'il est trouué dans les lieux où il aura commis le crime d'infraction, il pourra estre pris & emprisonné par les Conseruateurs de la partie qui aura souffert la perte ou le dommage, & si le delict ou excez s'est fait en quelque lieu qui soit proche ou seulement distant de trois lieuës de l'obeïssance du party que tiendra le mal-faïcteur, on fera auertir les Conseruateurs de l'autre party dans la quinzaine, & les Conseruateurs de part & d'autre assemblez pour entendre les parties, iugeront & laisseront l'execution de la Sentence aux Conseruateurs de la partie, au Territoire de laquelle le crime aura esté commis. Que si les mal-faïcteurs étoient pris hors des lieux contigus du delict, sur les frontieres, ou au delà desdites trois lieuës, la connoissance & la punition appartiendront au Conseruateur, ou bien au Seigneur, sur le Territoire duquel le crime aura esté perpetré. Item, si quelques-uns des deux partys font quelque delict sur les terres de l'autre, s'ils s'enfuyent sans estre apprehendez, & s'ils se retirent vers leurs Seigneurs, les Conseruateurs desdites parties seront tenus de rendre lesdits mal-faïcteurs, & de reparer de leurs biens le tort qu'ils auront fait, & s'ils ne suffisent, lesdits delinquans seront corporellement punis selon l'exigence du cas. Et si lesdits infraçteurs se rendent desobeïssans, les Conseruateurs, desquels ils dependent, seront obligez d'aider à les prendre, aux dépens de leurs Seigneurs, pour estre punis selon leur forfait, & pour ce faire

ils prestent le nombre d'hommes mentionné cy-deuant, & seront tenus d'accomplir tout ce que dessus, sans aucune fraude ou malengin.

Année

Et pour d'autant mieux établir la Paix, & mettre vne parfaite amitié & correspondance entre le Roy nostredit Seigneur & son Aduersaire de France, leurs Royaumes & Sujets, on a n'aguères traité & accordé le Mariage de nostredit Seigneur, avec Madame Isabel fille aînée de son Cousin de France; à quoy il a esté encore adjouté, qu'en cas qu'il arriuât, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'il vint à estre dissous par mort, ou autrement, par quelque empêchement que ce soit: ce nonobstant la presente Tréue demeurera en sa vigueur; sans que pour aucun méfait ou prétenduë infraction par attentat, s'il en suruenoit en quelque part desdits Royaumes, Terres, Seigneuries & pays de nostredit Roy, de ses Sujets & Alliez, ou de son Aduersaire, ses Sujets & Confederez, ce que Dieu vueille pareillement détourner, ladite Tréue puisse estre tenuë pour ce, ny enfreinte, ny rompuë, & sans que pour cela on puisse mouoir guerre de part ou d'autre, ny sous ce pretexte prendre des Villes ou Chasteaux, massacrer, mutiler ou rançonner, arrester les biens & Marchandises, ny faire autres griefs ou dommages aux Sujets de part ou d'autre: mais au contraire les dommages seront rétablis & réparés, & les forfaits commis par ceux de la part de nostre Roy, tant par Mer que par Terre, chastiez par les Conseruateurs & Commissaires par luy établis en tous les pays pour le fait & execution de la presente Tréue.

Item le Roy de Castille, l'Aduersaire d'Escoffe, & autres Confederez de son Aduersaire de France, qui desireront estre compris en cette suspension, la iureront, & confirmeront, la feront iurer, accepter & confirmer par tous leurs Sujets & seruiteurs, & celuy qui le refusera, ne pourra iouir du bien fait d'icelle: mais pour tous les autres qui la iureront, accepteront & confirmeront, ils iouiront de son immunité. Semblablement aussi nostre Seigneur le Roy la iurera, acceptera & confirmera, & la fera iurer, accepter & confirmer par les Seigneurs, Sujets, & Officiers de son Estat, autant & quantesfois qu'il en sera requis par le Roy de Castille, par son Aduersaire d'Escoffe, & par les autres Alliez de sondit aduersaire de France. Enfin chacun d'eux gardera, & fera garder cette Tréue, selon les articles ordonnez & y contenus, aussi-tost que faire le pourra, sincerement & de bonne foy, & nul n'y pourra prendre part & s'en preualoir, qu'il ne les ait iurez. Mais si quelqu'un doutoit de l'ambiguité ou de l'obscurité de quelques termes ou du moindre poinct d'iceux articles, nostre Sire le Roy & son Aduersaire, commettront quelques personnes fidelles, pour les en éclaircir, & pour leuer la difficulté si aucune y a.

Item il est accordé que nous ferons confirmer ledit Traitté de Tréue par nostredit Seigneur, & que nous en ferons auoir ses Lettres confirmatiues, dans lesquelles les nostres seront inserées de mot à mot, & que les deux Princes les iureront, c'est à sçauoir le Roy nostre Sire, en presence des Ambassadeurs de son Aduersaire de France, & ledit Aduersaire, en presence des Ambassadeurs de nostre Roy, & pareillement les Confederez, entr'eux & ceux contre lesquels il semblera dés à present qu'ils soient en guerre.

Nous ferons encore que les Capitaines & principaux Officiers de guerre de nostre Roy, qui en seront requis par les Conseruateurs de la Tréue pour la partie aduerse, iureront & promettent de la tenir & garder, & de la faire tenir & garder fidellement & inuiolablement, & le mesme iureront lesdits Conseruateurs, cessant en tout ce que dessus toute fraude ou malengin.

Et seront ordonnez & établis Conseruateurs par Mer, les Seigneurs Admiraux d'Angleterre qui pour le temps seront, ou leurs Lieutenans, & conjointement avec eux, és Marches de Calais, Artois & Picardie & pays adjacens, les Capitaines des Villes & Chasteaux de Calais, Guines & Hames, ou leurs Lieutenans. *Item* és marches de Bretagne le Capitaine de Brest ou son Lieutenant, és marches de Normandie le Gouverneur des Isles de Iarzay & de Grenezey, ou son Subrogé. Et les Generaux Conseruateurs sur tous autres Conseruateurs en toute la Guyenne seront, le Senéchal de Guyenne ou son Lieutenant, les Maires

R r ij

& Escheuins de Bordeaux , qui pour le temps seront , ou leurs Lieutenans en leur absence : en Bigorre Messire *Jean de Bearn* , qui en est Senéchal , Messire *Jean de Pommiers* , le Sire de *Gauerston* , ou leurs Lieutenans , & dans l'étenduë des Landes , le Senéchal desdites Landes & le Sire de *Lescun* : en Bazadois , les Sires de *Rosan* & de *Landuran* , ou leurs Lieutenans : en Agenois les Sires de *Cannont* & de *Bars* , ou leurs Lieutenans : en Perigort & Sarladois les Sires de *Mucidan* & de *Basdeners* , ou leurs Lieutenans , és Marches de Poitou , de Saintonge , d'Angoumois & de Limosin , le Captal de *Buch* , le Soudich de *l'Estrade* , ou leurs Lieutenans : & en Bourdelois les Sires de *Duras* & de *Montferrand* , ou leurs Lieutenans.

Item vn chacun desdits Conseruateurs , eux seuls & chacun endroit foy en leurs marches , auront pouuoir de faire rechercher & punir tous les transgresseurs , & de reparer les forfaits & dommages par eux perpetrez contre la teneur de la presente Tréue. Et en témoin de tout ce que dessus , nous auons fait apposer nos Seaux à ces presentes Lettres , données à Paris le dix-neufiéme iour de Mars 1395.

CHAPITRE TREIZIESME.

- I. *Les Turcs épouuantez de la Paix de France & d'Angleterre.*
- II. *Défaites par le Roy de Hongrie & leur General tué.*
- III. *Le Roy fait rendre graces à Dieu en France de cette Victoire.*
- IV. *Le Sire de Coucy deffend la Ville d'Ast , & prend possession de Saouonne pour le Duc d'Orleans.*
- V. *Retour en France d'une partie de ses Troupes par le Dauphiné.*
- VI. *Les Nobles du pays méprisant leurs soumissions & les voulant battre , sont eux-mesmes battus & défaits.*
- VII. *Et raillez à la Cour , & de leur défaite & de leur ruine.*

A Pres les ioyeuses nouvelles de cette Paix répanduës par toute la Chrestienté , la Seigneurie de Venise s'en conjoüit par ses Ambassadeurs , qui arriuerent en Cour au mois de Iuillet & qui confirmerent la défaite des Turcs par les Hongrois & la mort de leur General Amurat , qui fut tué en cette sanglante Bataille , dont voicy les particularitez. Il scauoit que la Hongrie auoit imploré le secours de la France contre l'oppression de ses Armes & qu'elle luy auoit promis assistance , & comme il apprit incontinent que la Paix se faisoit avec l'Angleterre , il creut si aisément que les deux Couronnes auoient dessein d'aller fondre sur luy avec toute leur puissance , qu'il en fut si épouuanté que sa retraite passa pour vne fuite ; quoy qu'il n'eût autre dessein que de mettre ses troupes en secreté , iusques à ce qu'il les eut fortifiées d'une leuée épouuenable de nouvelles Legions dans toutes les Nations sujettes à son Empire. Apres cela il se mit à leur teste , il passa dans la Bulgarie & dans la Walachie , qu'il auoit soumise à son obeïssance , & il porta ses pensées si fort au dessus de la conquête de la Hongrie , qu'il ne la consideroit que comme vne expedition de peu de iours , qui luy deuoit ouurir le chemin à la domination de toute l'Europe. Mais Dieu luy prepa- roit vne journée fatale , qui deuoit estre le terme de sa persecution & de sa vie , & il ne voulut employer pour ce merueilleux exploit , que les forces & le courage

des Hongrois ; que les malheurs precedens luy faisoient mépriser, & qui n'en furent que plus animez à deffendre leur vie & leur liberté.

Année
1395.

Leur vaillant Roy resolu de vanger toutes ses pertes, par vne glorieuse resistance, fit vn dernier effort pour faire vne nouvelle Armée, il fit monter à cheual tout ce qu'il auoit de Noblesse, il arma encore tout ce qu'il put amasser de gens propres à la guerre, & les Ecclesiastiques mesmes ne se dispenserent pas de la rigueur de la loy du salut, qui les obligeoit & qui les engageoit au hazard de la fortune publique. Mais quelque nombreuse que fût vne leuée si generale, ce n'estoit qu'un petit Corps en comparaison d'une si étrange multitude d'ennemis, qu'ils ne se resolurent d'attendre au combat, que sur l'esperance du secours du Ciel, à qui toute la gloire en seroit deuë. Le Roy détacha d'abord quatre cens de ses meilleurs hommes, qu'il enuoya au deuant des Turcs, pour luy rapporter l'estat de leur marche, & pour les obseruer, & ceux-cy passerent assez hardiment vne riuere pour approcher de leur Camp, laquelle ils eussent mieux fait de garder ; car ils s'allerent engager dans l'auant-garde de ces Barbares, qui les environnerent de tous costez, & tout ce qu'ils purent faire, ce fut de vendre bien cherement leurs vies dans vn combat fort sanglant, & qui fut de peu de durée contre le grand nombre, qui les accabla, & qui les massacra iusques au dernier.

Cette premiere perte fut fort sensible au Roy de Hongrie, il assembla le Conseil de guerre, & comme c'est la coûtume de tirer des augures des premiers euenemens, il y eut assez d'avis pour la retraite, qu'on pouuoit attribuer à prudence, veul l'estat & la force des deux Armées: mais ce Prince fut d'un sentiment tout contraire: Compagnons, leur dit-il, il est vray qu'à iuger des choses par des yeux purement humains, il peut y auoir de la temerité, mais c'est vne vertu Chrestienne d'esperer en la misericorde de Dieu, & pourquoy desesperer de sa protection, puis qu'il est constant partant d'autres merueilles, qu'il n'a iamais trompé ceux qui se sont confiez, & qui se sont abandonnez à sa Prouidence? Aussi-tost il commanda qu'on marchât droit à l'Ennemy, toute l'Armée obeït ioyeusement, & l'on donna avec tant de furie sur le Corps le plus auancé, qui étoit déjà fatigué de la premiere rencontre, & qu'on surprit en quelque desordre & assez mal armé, qu'il fut défait à platte coûture. La valeur du Roy l'emporta sur tout ce qui se fit de plus heroïque dans cette sanglante Bataille, il ne s'étonna point de voir par trois fois son Estendart porté par terre, il ne cessa d'encourager les siens, & par son exemple & par l'assurance qu'il leur donna du bon succez d'une entreprise faite en l'honneur de IESVS-CHRIST, qui recompensa sa foy, qui luy donna la victoire, & qui vangea la Chrestienté des pernicious projets de cette Nation infidelle.

Amurat & son fils y moururent, & avec eux cent mille de leurs gens, qui auroient eu vne plus grande suite, si la nuit n'eut arresté le carnage, & fauorisé la fuite des restes de ce grand Corps, qui en porterent la nouvelle en grand'haste & grand effroy aux autres troupes qui faisoient diligence pour les venir ioindre sous la conduite de Bajazet neveu d'Amurat, qui fut d'aduis de faire retraite. Les Ambassadeurs de Venise adjoûterent à ce recit, pour l'honneur du Roy de Hongrie, qu'il auoit iuré ce iour-là de vaincre ou de mourir, & qu'il accomplit brauement son vœu, sans deferer au conseil des prudens, & mesmes sans paroistre émeu & sans estre détourné par la consideration de la Reine sa femme, qu'on luy dist encore estre à l'extremité, pour l'obliger d'autant plus à se conseruer, & à luy épargner le dernier coup mortel d'une funeste nouvelle. Nôtre Roy fut tres ioyeux de cette Victoire, il en remercia Dieu, & dès le lendemain il alla à l'Eglise de Nostre-Dame avec ses Oncles & toute sa Cour, où il fit chanter solennellement vne Messe du Saint-Esprit, en action de graces d'un exploit si glorieux, & si important à toute la Chrestienté.

La Ville d'Astayant esté donnée en mariage au Duc d'Orleans, à cause de son mariage avec Valentine de Milan, il ne put iouïr si paisiblement de cette entrée de la Lombardie, & du pays qui en dépèdoit, qu'il ne s'y passât quelques rebellions, qu'il fallut reprimer. Il y auoit enuoyé depuis quelque temps Messire

R r iij

Année
1395.

Enguerran Sire de *Coucy*, qui rétablit toutes choses, & il eut encore le bonheur d'exécuter avec le mesme succès, l'ordre qu'il recut en suite de prendre possession au nom du mesme Prince, d'une Ville maritime nommée *Sauonne*, que la dureté de la domination des *Genois* obligea de secouer leur ioug, & de se mettre en repos à l'ombre de nos lys. Les Habitans le receurent à grande ioye, & ils renouvelèrent entre ses mains le serment de fidélité qu'ils auoient déjà fait au Duc par leurs *Procureurs*.

Le Sire de *Coucy* ayant mis la place en estat de se deffendre, il congédia ses troupes, qui étoient composées de cinq cens hommes choisis entre les meilleurs *Gendarmes* du Royaume, & que le Comte d'*Armagnac* arrêta aussi-tost pour s'en seruir dans vne nouvelle guerre. Mais auparauant qu'ils le pussent venir ioindre, il leur arriua vne auenture trop remarquable pour estre obmise dans cette Histoire. Ils arriuerent en *Dauphiné* avec tout ce qui se peut souffrir de fatigues dans les passages étroits & difficiles des *Montagnes*, mais tout incommodez & affamez qu'ils fussent, ils ne permirent pas à la nécessité de détruire le deuoir, ils voulurent passer comme amis, & mesmes ils ne refuserent pas d'en auoir l'obligation aux Nobles du pays, qu'ils enuoyerent prier de leur laisser les chemins libres, & d'ordonner qu'on leur fournît les viures & les autres nécessitez à iuste prix; sur l'assurance qu'ils donnerent par serment solennel, de ne faire aucun tort ny dommage, & qu'ils ne portoient des armes que pour marque de leur mestier, & pour s'en deffendre contre les *Estrangers*. Il faut dire pour leur honneur, qu'encore qu'il y eût parmy eux fort peu de gens de condition remarquable, qu'ils ne laisserent pas d'en vser fort bien, & qu'ils payerent tout ce qu'ils prirent à la volonté des *Payfans*; mais ils n'en furent pas mieux traittez de la Noblesse, qui refusa leurs offres & les cautions qu'ils proposerent de l'innocence de leur marche. La confiance qu'elle auoit en son grand nombre les fit receuoir de cette Assemblée avec beaucoup de mépris, qu'elle étendit iusques à la raillerie, se mocquant du rouille de leurs armes, de leurs habits déchirez, & de la misere de leur équipage, & non seulement on ne se contenta pas de leur refuser tout ce qu'ils demandoient, mais on les voulut défaire, & on leur enuoya faire ce beau compliment. Les Seigneurs de ce pays ont ouï de grandes plaintes de vous, & comme ils se souuiennent que leurs Sujets ont autrefois receu de fort mauuais traitemens des troupes dont ils vous estiment tous coupables, l'occasion se presentant de satisfaire à leur ressentiment, ils vous mandent que vous ayez à mettre vos personnes & vos armes entre leurs mains, si vous voulez vous sauuer de la corde; que pas vn de vous n'échappera, puisque vous n'avez ny moyen de fuir, ny moyen de vous deffendre. C'est à vous à profiter de l'aduis que ie vous donne (dit l'Enuoyé) & déjà le Comte de *Valentinois*, le Prince d'*Orange*, l'Euesque de *Valence*, le Bastard de *Bonne*, & quantité d'autres Seigneurs de la Prouince, ont fait vn Corps de trois mille hommes pour venir fondre sur vous, ie vous en donne aduis & m'en retourne suiuant leur ordre.

Il n'y en eut pas vn qui ne fût épouuanté de cette menace, & comme ils reconurent que le peril seroit encore plus inéuitable, s'ils ne gardoient plus d'ordre, & si tant de Nations ramassées ne se rangeoient sous l'obeïssance d'un Chef qui les remît en discipline, ils en eleurent vn, nommé *Arnaud de Lestrac*, qui étoit Homme d'experience & de conduite. Il le montra bien dans sa maniere de proceder, car son premier dessein fut de tâcher à fléchir ces courages obstinez qu'il fut trouuer & qu'il supplia mesmes d'accepter des ostages, qu'il offrit, pour la réparation des dommages passez dont ils se plaignoient, mais il n'en rapporta autre chose à ses Compagnons, sinon que les ciuilités étoient des outrages pour des arrogans qu'on ne pouuoit plus tenir. Cela les mit en grande peine de ce qui se pouuoit faire pour se garentir d'une tempeste si preste à les exterminer, & comme il n'y auoit plus rien à esperer, il leur dit ainsi ce qu'il en pensoit. Ie ne voy que deux voyes à tenir dans cette cruelle extremité, & toutes deux ou des-honestes ou tres-perilleuses, c'est à sçauoir de nous liurer nous mesmes à la honte des plus infâmes supplices, où de nous rassembler & de nous met-

tre en deffense. I'auoüe que cette derniere n'est pas sans hazard, mais c'est vne re-
 merité qu'on ne nous pourra reprocher, apres auoir fait humainemēt tout ce qui Année
 se peut pour appaiser Dieu & les hommes, par des propositions d'accord & par 395.
 des soumissions & des offres, que les peuples les plus Barbares n'auroient pas re-
 buttes. L'orgueil de ces Seigneurs s'irrite d'autāt plus de tout ce qu'on leur pro-
 met de satisfactions, rien ne les peut assouir que nostre sang, ils veulent encore
 exiger de nous que nous nous abandonnions à eux pour s'en repaistre, pour le ré-
 pandre à discretion, & pour nous mettre en piéces. C'est le plus grand malheur
 qui nous puisse arriuer apres vne genereuse resistance, c'est auoir voulu mourir
 en gens de guerre, mais dans vne occasion qui est iuste, puis qu'elle est si neces-
 saire, qu'on peut appeller les armes pieuses, quand il ne paroist plus de salut
 qu'en leur esperance. Je ne puis pas nier que les ennemis que nous aurons à
 combattre ne soient de beaucoup plus forts en nombre; mais il n'est pas in-
 ouï que de petites troupes ayent quelquefois defait de grandes Armées,
 & il n'y a peut-estre iamais eu d'exemple plus iuste d'un pareil euenement,
 si Dieu veut seconder vne resistance si legitime. Inuoquons son secours avec
 vne parfaite confiance & donnons comme si nous en étions assurez de vain-
 cre; puisque c'est le dernier honneur qui nous reste que de mourir en braues
 soldats.

Ce discours leur inspira à tous vn mesme desir & vn mesme sentiment. Ils re-
 commanderent à Dieu la Iustice de leur cause, & subissans avec ioye la necessi-
 té du combat, eux mesmes tous les premiers en choisirent le champ, où ils se for-
 tifierent de leurs chariots de Bagage, où ils iurerent de répandre iusques à la der-
 niere goutte de leur sang pour le salut commun, & où ils attendirent fierement
 l'arriuee de cette Noblesse si déterminée. Elle ne manqua pas de pa-
 roistre aussi-tost; mais comme elle ne croyoit pas qu'il fût de l'honneur d'un
 si grand nombre, de garder aucune ordonnance & de choisir vn Chef pour
 la commander & pour la conduire, elle arriua en grand desordre. Et ce de-
 sordre parut encore plus grand par le mélange des armes reluisantes d'or & d'ar-
 gent, & par la confusion de toutes sortes de casques & de tymbres, qu'on voyoit
 pelse-messe & sans aucuné difference Les Compagnons (*C'est le mot du temps qu'il
 faut apprendre à certains Critiques qui auront obligation à cette parenté*) s'apperceurent
 bien-tost de cette confusion, qui changea le desespoir en esperance, & qui fit
 vne reuolution si generale dans leurs esprits, que ce iour qui deuroit estre appa-
 remment le dernier de leur vie, fut salué de tous comme le dernier de leurs tra-
 uaux. Ils détacherent d'abord deux de leurs Compagnies pour se saisir d'une émi-
 nence & pour chasser les gardes de l'Artillerie que les Nobles y auoient placée,
 laquelle fut prise auparauant qu'ils s'en pussent seruir: & tous d'un temps ils com-
 mencerent en maniere d'escarmouche, à donner à grands coups de traits & des
 lances sur les beaux cheuaux de Haraz, à qui l'auenture fut nouvelle, & qui ne
 se montrerent indomptables qu'à l'adresse de leurs maistres, qui ne les purent
 retenir, & qui eurent encore le malheur de faire croire à ceux de derriere, qu'ils
 fuyoient de bon cœur, & que le danger estoit grand. Cela fit faire des crys qui
 porterent l'épouuante à perte de veuë, & l'arriere garde ou plustost ceux qui ve-
 noient en queuë, pour mieux parler de gens qui ne gardoient aucune mesure de
 guerre, arriuant en mesme temps à perte d'haleine, & avec plus de faculté de
 les embarasser que de les soutenir, les Compagnies retranchées profiterent de
 ce defarroy pour sortir en belle ordonnance sur cette multitude éparse & ouuerte
 de tous costez; ils l'enfoncerent aisément, ils la poussèrent, & la menerent bat-
 tant iusques au cartier des principaux Seigneurs, qui se repentirent trop tard
 d'auoir negligé des conditions raisonnables, & qui furent plus indulgens à leur
 salut qu'à leur reputation. Ce ne seroit pas toute la verité, si ie n'ajoûtois à la
 hôte de la fuite, celle d'auoir ietté les armes pour mieux courir, & si ie ne disois en-
 core, qu'ils se tinrent bien-heureux de trouuer à qui se rendre, & de subir le ioug
 d'une ignominieuse rançon. Il s'en sauua fort peu, & presque tous ces Illustres
 eurent le regret inconsolable de se voir vaincus & reduits à la discretion d'une

Année
1395.

poignée de gens de tout pays, & qui n'avoient pas assez de nom pour vn exploit d'un si grand bruit, mais qui en vserent en braues hommes.

Ils garderent les Principaux iusques à ce qu'ils se fussent rachetez, & eurent tant de generosité pour le reste des prisonniers, que de faire publier à son de trompe qu'ils seroient quittes de leur rançon en laissant armes & cheuaux, & payant vn marc d'argent pour chacun; & comme ils eurent plus de dépouilles & de butin qu'ils n'en pouuoient traifner, ils en firent bon marché aux Habitans, & passerent le pays avec vne entiere liberté. Cette lasche resistance de tant de Seigneurs illustres, appréta fort à rire aux Princes & à toute la Cour de France, & l'on remarque particulièrement du Duc de Bourgogne, que la nouvelle luy en ayant esté portée à son disner où il traittoit magnifiquement quelques Cheualiers du Royaume d'Angleterre, qu'il ne se put tenir de dire: Je voudrois entendre apres cela qu'ils les eussent tous pendus, puis qu'ils ont eu si peu d'honneur & de courage, que de ne pas perir dans vne occasion d'où ils ne pouuoient sortir qu'avec tant d'infamie.

CHAPITRE QUATORZIEME.

- I. *Les Genoïs enuoyent au Roy, pour le supplier d'accepter leur Seigneurie.*
- II. *Il y consent.*
- III. *On le dégoute des Remedes, & on luy fait chasser Maistre Renaut Freron son Medecin.*
- IV. *Il retombe dans sa maladie, qui le reduit en vn estat miserable.*
- V. *On publie que c'est vn malefice, dont on accuse le Duc de Milan.*
- VI. *Le Duc d'Orleans éloigne sa femme pour ce sujet.*
- VII. *L'Authcur l'en iustifie, & accuse les débauches du Roy de ce desordre.*
- VIII. *Prieres publiques pour sa santé.*

AV mots d'Aoust de la presente année, le Roy receut vne solennelle Ambassade de la part des Genoïs, dont le sujet surprit dautant plus tout le monde, qu'il étoit encore inouy iusques à la, qu'un peuple si éloigné de nous, pût estre si sensible à l'odeur de nos lys. Ils saluerent le Roy en plein Conseil de ses Princes, dans l'Hostel de S. Pol, & luy ayans demandé à genoux l'audience qu'il leur accorda tres volontiers: Sire, luy dirent-ils, apres les complimens ordinaires de la part de la Republique, la Seigneurie de Genes ayant consideré que la dextre puissante de vostre Majesté est ouuerte à tous ceux qui implorent son assistance, elle a recours à elle pour des besoins que nous ne vous scaurions représenter qu'avec vn déplaisir sensible, d'estre obligez de rappeler l'idée d'un Estat florissant pour rendre sa decadence plus deplorable. C'est avec moins de vanité que de regret & de douleur, Prince Serenissime, mais nous deuons cet honneur à nos ancestres, de dire qu'ils ont estably la gloire de leur Nation par toutes sortes de grands & de difficiles exploits, & que nous leur deuons l'admiration que tout l'Orient aura eternellement pour le nom des Genoïs, malgré toutes nos disgraces, & qui suruiura à la durée de tous les Estats. Il est sans exemple iusques à present, qu'aucune Puissance estrangere les ait assujettis, il est mesme certain, que ceux qui l'ont entrepris ont plustost affermy qu'ébranlé leur Seigneurie par leur confusion,

confusion, & par ses triomphes, mais il faut auoïer que ce qui estoit inuincible à nos voisins & à nos ennemis, ne l'a pu estre à l'ambition & à la malheureuse Année 1395. faim de dominer, qui nous a diuisez, & qui nous a reduits en tel estat, qu'il n'y a plus de port pour vn naufrage presque present, & qu'il n'y a plus de salut pour nous, que dans vne soumission volontaire, qui nous deliure de la tyrannie de nos Concitoyens. Tous les Ordres de la Republique ont gousté ce conseil, & apres auoir pesé avec vne meure deliberation le renom, les qualitez, & les mœurs, & la grandeur de tous les Princes de la Chrestienté, ils n'en ont point trouué de plus digne de leur obeïssance que vostre Majesté. Il est en vostre puissance, Prince tres-excellent, de calmer toutes les factions & toutes les seditions qui les agitent, c'est de vous seul qu'ils attendent le bon-heur de iouir en repos de ce qui leur reste de biens, sous l'abry de vostre protection, & si vous leur accordez cette grace, nous auons charge de vous assurer, que vous ne leur aurez rien conserué qu'ils ne sacrifient avec passion pour vostre seruice, & qu'il n'y a point de Nation qui les puisse éгалer en l'obeïssance & en la fidelité qu'ils vous promettent, & que nous vous jurons de leur part.

Le Roy qui estoit fort ialoux de sa gloire & de l'estenduë de son Empire, receut cette proposition avec ioye, il leur accorda ce qu'ils demandoient, & les renuoya si contens, qu'ils firent tout ce qu'ils purent de diligence pour en porter l'agreable nouvelle à leurs Compatriotes.

Cependant tout ce qu'il y auoit d'excellens Medecins dans le Royaume, donnoient tous leurs soins & appliquoient tout leur sçauoir & leur experience à la santé du Roy, mais c'estoit avec si peu de certitude, que sa Majesté fatiguée des remedes, ou dégoutée par les Principaux de la Cour, qui s'en estoient ennuyez, leur deffendit d'y plus reuenir. Le Roy mesme chassa indignement de Paris Maistre *Renaut Freron* le principal d'entr'eux, qui auoit entrepris la cure, & qui ne souffrit pas entierement le mal-heur d'une entiere proscription, parce qu'on luy laissa la possession de ses meubles & de son argent, dont il auoit plus amassé qu'aucun de tous les autres Medecins des regnes passez. On n'a point encore sçeu au vray le sujet de cet exil, mais plusieurs l'eurent d'autant plus pour suspect, qu'il n'estoit pas encore à Cambray, où il auoit fait dessein de se retirer, que le Roy retomba dans son mal; & fut autant que iamais enveloppé des nuages d'une ignorance, qui auoit cela de merueilleux, qu'il n'oublia iamais aucun de tous ceux qui auoient accoustumé de l'approcher, mais qu'il s'publioit luy-mesme; & qu'il ne voulut iamais reconnoistre la Reine & ses enfans qui se presentoient souuent deuant luy. Il n'estoit iamais plus en fureur que lors qu'il voyoit ses armes & celles de la Reine peintes ou figurées dans les vitres ou contre les murailles, il sautoit & s'élançoit avec violence pour les rompre ou pour les effacer, il disoit qu'elles n'estoient point à luy, qu'il s'appelloit Georges, & que ses veritables enseignes estoient vn Lion trauersé d'une épée. L'on eut peur qu'il ne luy arriuat quelque plus fascheux accident dans le transport de ces actions si mal-seantes à sa dignité, & l'on mura pour ce sujet toutes les entrées de l'Hostel Royal de S. Pol.

Le mal n'estoit pas si continu, qu'il n'eût de bons interualles d'heure à autre, & l'on ménageoit ces momens de tranquillité, tantost pour le faire voir dans son Conseil, & tantost pour recevoir quelques Ambassades, dont il s'acquittoit iusques à répondre par ordre & de bon sens à tous les articles; mais incontinent apres on le voyoit changer & selon que la douleur le pressoit, on l'entendoit se plaindre, & crier comme s'il eut esté piqué de mille pointes de fer, qu'il estoit poursuiuy de ses ennemis.

Comme tout le monde s'interessoit en cette maladie, chacun en parloit à son gré, & le vulgaire particulierement, s'obstinoit à dire qu'il y auoit du malefice, & on soutenoit mesmes que c'estoit le Duc de *Milan* qui l'auoit fait enforceller; sans appuyer ce soupçon d'autre fondement, sinon que la Duchesse d'*Orleans* estoit sa fille, qu'elle estoit la seule femme que le Roy reconnoît dans sa frenesie, & qu'il auoit tant de passion pour elle, qu'il ne pouuoit durer s'il

Année
1395.

ne la voyoit tous les iours, l'appellant sa sœur bien aimée, & la cherchant luy mesme, si elle ne le venoit visiter. Cela fit murmurer beaucoup de gens, & sans doute c'estoit à tort, mais de crainte qu'il n'en arriuât quelque desordre, le Marechal de *Sancerre*, & quelques autres Seigneurs, conseillèrent au Duc d'Orleans son mary de l'éloigner d'aupres du Roy, & il la fit sortir de Paris en bel équipage, pour se retirer à Orleans & pour s'aller diuertir de lieu à autre à la campagne. Bien loing d'accuser vne si vertueuse Dame d'vne si lasche action, dont on ne put trouuer aucune preuue, & sans adiouster foy à l'opinion des simples gens, qui donnent à la Nigromancie tout ce qui est au dessus de leur connoissance, pour faire vn phantome d'vne pure superstition, qui est condamnée des Philosophes & des Theologiens: ie me rends à l'aduis de ces Doctes, & ie croy comme eux, qu'on ne doit attribuer ce malheur qu'aux débauches de la ieunesse de ce pauvre Prince.

Toute la France compatit douloureusement à son affliction, & comme l'on vid que les remedes humains n'y seruoient de rien, on eut recours aux vœux & aux prieres publiques. On faisoit par tout de nombreuses processions avec les Corps Saints & les Reliques, & les venerable Abbé & Conuent de S. Denis renouellerent en cette occasion, par l'ordre des Oncles du Roy, ce qui ne s'estoit point fait depuis l'an 1239. Ils vinrent processionnellement le Dimanche premier iour de May à la Sainte Chappelle de Paris, & voila l'ordre de leur marche, que j'ay creu estre obligé d'escrire, pour conseruer des memoires d'vne pareille solennité. Premierement marchoiēt six Religieux, parez & reueſtus de leurs dalmatiques, & qui portoient deux à deux sur leurs épaules, des Reliques de S. Louïs, quelques restes de ce qui auoit appartenu à la Bien-heureuse Vierge, & vne main de S. Thomas Apotre, le tout richement enchassé avec des profusions de perles & de pierreries. Trois autres les suiuoient avec des chappes de grand prix, qui portoient non seulement les enseignes, mais les veritables instrumens de la Passion, c'est à sçauoir la Croix, les Espines, & vn des clouds de Nostre Seigneur, & derriere eux estoit tout le Conuent en bel ordre & psalmodiant, avec vne suite de prés de trois mille personnes de l'vn & de l'autre sexe. Les Religieux de S. Magloire & de S. Martin, accompagnez des Ducs de *Berry* & de *Bourbon*, vinrent audeuant d'eux à la porte de Paris, pour rendre plus d'honneur à ces sacrés deposts, & ayans partagé les deux costez de la ruë, ils allerent ensemble à sa Sainte Chapelle, où ils entrerent en chantant en l'honneur de S. Louïs *Dumisset Rex in accubitu &c.* La Messe chantée en l'honneur de ce grand Saint, ils s'en retournerent, & les deux Ducs les conduisirent iusques à la porte de la Ville, où ils receurent la Benediction des Reliques. Le mesme iour, la mesme Procession se fit à S. Denis par les Chanoines de la Sainte Chappelle & par l'Vniuersité, & apres la Messe qui fut celebrée par M. *Jean de Dieu-donné* Euesque de Senlis, on les mena dans la Chambre & dans les plus beaux appartemens du logis Abbatial, où l'on leur fit grande chere. Enfin on faisoit par tout à l'enuy des deuotions & de bonnes œuures pour vne santé si pretieuse, & que Dieu rendit aux prieres & aux larmes d'vn peuple si affectionné, & qui eut la ioye de voir ses vœux exaucez au commencement du mois de Ianuier.

CHAPITRE QUINZIÈME.

- I. *Don de la main de S. Thomas Apôstre à l'Eglise de S. Denis, par le Duc de Berry.*
- II. *Histoire de cette Relique.*
- III. *Mariage par Procureur de la Fille du Roy avec le Roy d'Angleterre.*
- IV. *Recit du festin Royal. La ieune Reyne demandée par son Mary.*
- V. *Belles esperances de ce Mariage. Argent leué pour le payer.*

LE Duc de Berry n'oubloit rien de sa part pour obtenir cette grace du Ciel, & depuis long temps il donnoit à cette intention à grand nombre d'Eglises; mais comme le recit de ces pieuses liberalitez seroit trop long, ie me contenteray de dire que celle de S. Denis Patron du Royaume, fut la plus richement partagée, par le present qu'il luy fit l'année precedente de la main de S. Thomas Apôstre, mais de cette main encore qui mania les sacrées playes de IESUS-CHRIST, apres sa Resurrection. Il la fit enchasser dans vn fort beau crystal garny d'or & de pierreries, soutenu par deux Anges. Luy mesme & le Duc de Bourgogne son Frere l'apporterent à S. Denis sur la fin du mois d'Aoust, & la firent mettre en l'Hostellerie de l'Espée qui est fort proche de l'Eglise, afin que les venerable Abbé en Conuent reuestus de leurs ornemens les plus magnifiques, la vinssent recevoir plus honorablemēt. Le Patriarche d'Alexandrie & l'Euesque de Meaux, qui honorerent cette ceremonie de leur presence en leurs habits Pontificaux, prirent ce pretieux depost sur leurs espaules, on fit station dans la Nef pour chäter le verset *ô Thoma* & le Répons *Qui sunt isti*, & apres cela le Patriarche ayant donné la Benediction aux assistans, il reprit la Relique avec l'Euesque, & la porta sur le grand Autel; où la Messe fut chantée par l'Abbé en l'honneur de l'Apôstre. Le seruice finy, les deux Ducs furent menez par tout le Conuent, au Chapitre qui estoit preparé pour leur reception, & apres le dejeuner, l'Abbé complimentant le Duc de Berry sur les obligations qu'on luy auoit d'vn si rare present, il luy en promit tant de reconnoissance par les sacrifices & les prieres de ses Religieux, que ce Prince luy-mesme fut obligé de le remercier, & delà il alla disner.

Le merite d'vne Relique si precieuse ne me permet pas d'en obmettre l'Histoire, que j'appris de la bouche mesme de ce Prince, qui nous protesta sur sa foy, que le feu Pape Gregoire estant allé à Rome, il y visita les Chefs de S. Pierre & de S. Paul, & qu'ayant trouué cette main dans la mesme Chasse, qu'il la prit & qu'il l'apporta avec foy en Auignon. Que luy mort, le Pape Clement la garda longtemps fort curieusement parmy ce qu'il auoit de plus rare, mais que l'estant allé visiter, & ayant esté touché d'enuie d'honorer la France d'vn si rare thresor, qu'il y auoit employé tout le credit du Comte de Genéve Frere du Pape, qui ioinit ses prieres à celles de tous les autres Seigneurs de France, & qui l'emporta comme par force. Mais ce fut avec vne condition qu'il fallut que le Duc iurât, c'est qu'il ne la pourroit mettre ailleurs qu'en la Chappelle qu'il auoit de nouveau bastie à Bourges, ou bien en l'Eglise de S. Denis, & c'est ce qu'il fit avec la ceremonie que ie viens de décrire, pour rendre graces à Dieu & au Bien-heureux Martyr de la santé du Roy.

Après le fauorable succez de tant de prieres dont nous auons parlé, il arriua

Sf ij

Année
1395.

Année
1395.

encore, pour donner au peuple plus d'assurances de son repos. que le Comte de Rutland & le Comte Maréchal ruinrent d'Angleterre au commencement de Février, avec la ratification de la Trêve. Ils ajoutèrent à cette bonne nouvelle que le Roy Richard espris d'amour pour Isabel de France à la seule veüe de son portrait qu'ils luy auoient porté, vouloit estre assurez de cette beauté, & qu'ils auoient charge de sa part de supplier sa Majesté de trouuer bon qu'ils l'épousassent en son nom. On les receut en grand honneur, on leur fit bonne chere & de beaux presens, on leur accorda tout ce qu'ils demandoient, & la ceremonie s'accomplit en la Sainte Chappelle du Palais Royal, le Dimanche que l'Eglise chante *Latare Ierusalem*, par le Patriarche d'*Alexandrie*: lequel apres auoir dit la Messe, leur toutes les clauses, tant du douaire que de la donation en faueur des Noces, qu'il fit approuuer & en suite iurer à ces Ambassadeurs. Cela fait il donna luy-mesme le gage de l'anneau à cette petite Princesse, & de là toute l'illustre Compagnie alla disner en la Salle du Palais, où le Festin Nuprial estoit préparé. Le Patriarche, le Roy, la Reine d'Angleterre sa Fille, la Reine Blanche (*Doüairicrede France veüe du Roy Philippe de Valois Bisayent du Roy*) la Reine de Sicile, & les deux Comtes Anglois, furent du premier plat, & en suite les autres Princes & Seigneurs prirent leurs seances selon leurs rangs & leurs qualitez.

Quoy que ce mariage fut accompli avec toutes les formes, la disproportion sembloit si grande d'une femme au dessous de sept ans avec vn Roy aagé de trente, que plusieurs creurent que c'estoit vne espece de ieu de theatre plutôt qu'une verité; mais ils commencerent d'en mieux esperer, quand ils virent que le Roy Richard anticipant le temps qu'elle luy deuoit estre menée, depêcha vne Ambassade expresse pour supplier le Roy de luy vouloir enuoyer sa tres-chere épouse, pour auoir plus de moyen de la faire eleuer à la mode du pays, en attendant qu'elle fût nubile. Sa Majesté y consentit, & en congédiant ces Ambassadeurs, il donna ordre qu'on trouuillât à l'équipage de cette ieune Reine & qu'on n'y épargnât aucune dépense.

La ioye de cette alliance fut d'autant plus grande par tout, qu'on n'en espéra pas seulement cette Paix si desirée depuis plus de cinquante ans, mais qu'on augura que le Mariage de cette seconde Isabel, combleroit ce gouffre de guerres qui estoit éclos des Noces funestes de la premiere du mesme nom, Fille du Roy Philippe le Bel, puis qu'il estoit porté par les articles, que les Anglois ne pourroient pretendre aucune part au Royaume du Chef de cette ieune Princesse. Aussi ne manqua-on pas de profiter de l'occasion de la part de la Cour, & de prendre le peuple en bonne humeur pour luy faire payer comptant les esperances de l'auenir par vne imposition generale; dont on témoigna estre fort pressé pour haster ce bon-heur, & par mesme moyen satisfaire à l'honneur du Roy & du Royaume, par vne dépense digne d'une si grande Princesse. On ajouta encore que le Roy pensoit bien tout de bon cette fois icy de soulager ses Sujets, & on fit bien valoir la diminution des Gabelles, & de la Doüane, avec la suppression du quart du vin, mais l'année ne fut pas acheuée, & le subside du Mariage leué, que tout fut remis comme auparavant.

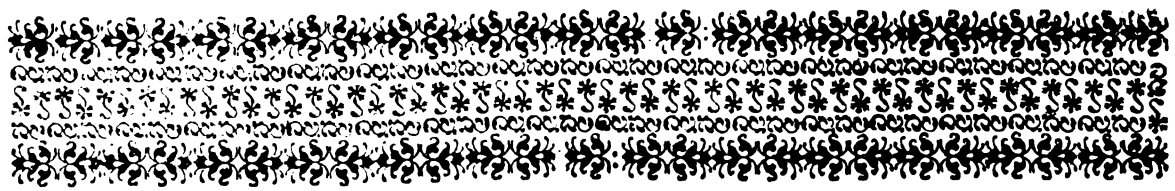
Fin du quinzième Livre.

TABLE CHRONOLOGIQUE POUR L'ANNEE 1396.

ANNEES	} Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.	De Nostre Seigneur	} 1396.	Charles VI. en France. 16.
		Du Schisme.	18.	Richard II. en Angleterre. 19.
		Des pretendus Papes	} Boniface IX. à Rome. 7.	Henry en Espagne, autrement Castille & Leon, 6.
			} Benoist XIII. en Avignon. 3.	Martin en Arragon. 2.
		De la vacance de l'Empire d'Occident en Allemagne. 18.		Iean en Portugal. 11.
	} Wenceslas de Luxembourg Roy de Bohême, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. élu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.	} Charles III. en Navarre. 11.	} Sigismond de Luxembourg dit de Bohême en Hongrie. 12.	
		} Jagellon en Pologne. 11.	} Louis Duc d'Anjou en Sicile. 11.	
		} Ladislas d'Anjou dit de Duras vsurpateur du Royaume. 12.	} Margueritte Regnante en Dannemarck & Suede avec Eric son neveu. 10.	
		} Robert Stuart III. du nom en Escosse. 7.		

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Etat, & Favoris de la Cour de France.

Louis de France Duc d'Orleans, Frere du Roy.
 Louis Duc d'Anjou, Roy de Sicile.
 Iean de France, Duc de Berry, & Philippe le Hardy Duc de Bourgogne. } Oncles du Roy, gouvernans le Royaume à cause de sa demêce.
 Pierre Comte d'Alençon. Charles d'Evreux Roy de Navarre 3. du nom. } Princes du Sang.
 Louis Duc de Bourbon, oncle maternel du Roy, & grand Chambrier de France.
 Louis de Bourbon, Comte de Vendosme, Ancestre de nos Roys.
 Iean, dit de Montfort, Duc de Bretagne, tué à la Bataille de Nicopoly.
 Philippe d'Artois Comte d'Eu, Pair & Connestable de France.
 Arnaud de Corbie, Chancelier de France.
 Louis de Sancerre, Seigneur de Charenton.
 Iean sire de Rieux & de Rochefort. } Marechaux de France.
 Iean le Maingre dit Boucicaut.
 Iean de Vienne, Seigneur de Rollans, Admiral mort cette année à la Bataille de Nicopoly, eut pour Successeur en 1397. Renaut de Trie.
 Moradas sire de Ronville, Lieutenant des Maréchaux en Normandie avec Iean d'Aurichier.
 Guillaume Paynel S. de Hambuye, Iean Sire de la Ferté-Fresnel, & Herué de Mauny, Capitaines Generaux en Normandie.
 Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, Capitaine General en Picardie, fait Gouverneur de la Ville & Seigneurie de Genes.
 Iean de Bueil, grand Maistre des Arbalestriers.
 Guillaume des Bordes, Porte-Oriflamme.
 Guy Sire de Coufan & de la Perriere, grand Maistre de France.
 Enguerran Sire de Coucy, grand Bouteiller de France.
 Louis de Giac Grand Eschançon.
 Guy Sire de la Rocheguyon, grand Panetier.
 Charles d'Yury, Chevalier trenchant.
 Guillaume Chastelain de Beauvais, Queux de France.
 Charles de Bouville, Gouverneur de Dauphiné.
 Charles Sire de Sauoisy, Grand Maistre d'Hostel de la Reyne.
 Simon de Cramaut Patriarche d'Alexandrie.
 Pierre Sire de Giac, & Iean de Montagu, } Principaux Ministres.



HISTOIRE

D V R E G N E

DE CHARLES VI.

ROY DE FRANCE.

LIVRE SEIZIESME.

CHAPITRE PREMIER.

- I. *Le Roy depute aux Princes Chrestiens pour l'union de l'Eglise.*
- II. *Et de fraye les deputez que l'Vniuersité enuoya pareillement.*
- III. *Le Roy de Bohême corrompu par Benoist, trauesse la negotiation.*
- IV. *Bonnes intentions du Roy de Hongrie, des Princes d'Allemagne.*
- V. *Et des Roys de Nauarre, d'Arragon & d'Espagne.*
- VI. *Recit de la mort du Roy d'Arragon & ses funerailles, arriuée l'autre année.*

Année
1396.



L'Vniuersité de Paris continua toujors fermement dans son genereux & pieux dessein d'aider à l'vnion de l'Eglise, & comme le Roy y estoit fort disposé, elle vsa si bien du temps, qu'il ne manqua pas d'executer apres les Festes de Pasques, la resolution qu'il auoit prise peu auparauant en son Conseil, avec les plus Grands du Royaume, de deputer à tous les Princes Chrestiens pour les prier de luy prester la main, & de l'aider à dégager l'Epouse de I E S V S - C H R I S T de la tempeste dont elle estoit battuë, & à la ramener en vn port assure. Il enuoya pour cet effect le Patriarche d'Alexandrie deuers les Roys de Nauarre, d'Arragon, & d'Espagne, avec Maistre Gilles des Champs Docteur en Theologie, & en mesme temps il fit partir pour aller pardeuers ses Cousins les Roys de Bohême & de Hongrie, l'Euesque de Senlis (Maistre Jean de Dieu-donné mal nommé Dodieu dans le Gallia Christiana) Maistre Pierre Plaoul (Successeur dudit Euesque) & quelques

autres illustres & fameux Docteurs de Theologie. L'Vniuersité de Paris deputa pareillement de son chef, & choisit Maistre *Jean Luquet* Professeur de Theologie, & M. *Robert de Dours* Regent de Droit Canon, pour accompagner l'Ambassade d'Espagne, & M. *Jean Courtecuisse* & Maistre *Jean le Roy*, pareillement Docteurs, avec quelques autres du mesme Corps, pour le voyage d'Allemagne. Le Roy eut la bonté de les vouloir défrayer, & en verité il se porta dans cette pieuse entreprise avec tant d'affection & de magnificence, que les Ambassadeurs eurent raison de dire aux Princes que cette affaire de l'vnion auoit espuisé tout le fonds de ses reuenus ordinaires.

Ils prirent congé de sa Majesté, & partirent tous avec mesmes intentions, mais le succes en fut aussi different, qu'ils eurent affaire à de differentes sortes d'esprits. Ceux qui passerent en Allemagne, rencontrerent vn peuple farouche & mal poly, qui n'eut aucun respect, ny pour leur caractère ny pour le sujet de leur legation, & qui les obligea de prendre escorte pour la seureté de leurs personnes & de leur équipage, dans la plus grande part de l'Autriche, dans la Bohême & sur les frontieres de Hongrie: encore fallut-il plusieurs fois rompre les ponts apres eux, pour échaper à ceux qui les poursuiuoient. Cela les engagea à de grandes dépenses, & ils eurent avec cela le déplaisir de les auoir faites inutilement; car quoy que les Archeuesques de Cologne, de Tréues & de Mayence, les Ducs d'Autriche & de Bavières & plusieurs autres Princes voisins de leurs Estats, les eussent fauorablement entendus, le Roy de Bohême refusa toujours de donner audience aux Deputez de l'Vniuersité. Le bruit estoit tout public, que le Pape Benoist auoit enuoyé certaines gens auprez de luy, qui tous les iours luy faisoient present de cheuaux & de pierreries, & que ce fut par leur instigation qu'il leur fit cette réponse: Nous ne voulons point vous entendre, mais si vous voulez prescher le peuple, comme c'est vostre métier, allez y à la bonne heure, les Eglises vous seront ouuertes.

Quelque instance qu'on fist pour eux, il fut impossible de rien changer de sa resolution, ils ne le virent point, & il garda toutes ses ciuilités pour les Ambassadeurs du Roy, qu'il entretint de belles paroles, & ausquels il dit qu'il assembleroit les Ecclesiastiques de son Royaume sur leurs propositions, & qu'il ne manqueroit pas aussi-tost de faire sçauoir à nostre Roy son bon Cousin, tout ce qu'ils auroient deliberé. Le Roy de Hongrie s'ouurit d'auantage que luy, il leur témoigna de fort bonne grace qu'il estimoit que la voye de cession que le Roy proposoit, estoit la plus raisonnable, qu'il en confereroit avec les Ecclesiastiques & Prelats de son Royaume, & qu'il feroit tout son pouuoir pour disposer le Roy de Bohême son Frere à condescendre à la mesme voye. Les Archeuesques de Tréues & de Cologne, les Ducs d'Autriche & de Bavières, & les Princes d'alentour, en parlerent de mesme, iusques à promettre de mettre corps & biens pour soutenir la voye du Roy & de l'Vniuersité: ils leur firent de beaux presens tant en allant qu'en reuenant, & les renuoyerent avec cette assurance à la Cour. Ils y arriuerent au mois d'Aoust, apres vne dépense insupportable, mais que le Roy ne plaignit pourtant point, dans la ioye qu'il eut du recit de leur négociation, qui le confirma dans son dessein, & qui luy fit attendre avec quelque impatience le retour des autres Ambassadeurs.

Charles Roy de Navarre, Cousin de sa Majesté, le Roy d'Arragon qui auoit épousé sa Cousine germaine, & le Roy d'Espagne encore, nostre ancien & fidel-Allié enuers & contre tous, les retinrent plus long-temps, mais ce ne fut que pour leur faire meilleure chere & pour s'informer plus à loisir de la santé du Roy & de l'estat de ses affaires. Ils entendirent avec ioye le sujet de leur Ambassade, ils louerent les procedes du Roy, ils approuerent les sentimens du Clergé de France & de l'Vniuersité & l'expedient qu'ils auoient trouué pour l'vnion, & promirent de faire vne pareille Assemblée dont ils feroient sçauoir tout le succes à sa Majesté. I'ay appris de fort bon lieu, que le Pape fit tout ce qu'il put pour trauerfer cette resolution, & par prieres & par presens, il n'y gagna pourtant rien, ces Princes furent soigneux d'accomplir leur parole, ils

Année
1396.

furent les conuocations promises, mais la mort du Roy d'Arragon preuint la conclusion de la sienne, & voicy comme on ma raconté ce funeste accident.

Ce Prince estant en Campagne deux de sa suite ayans fortuitement fait leuer vn Liéure qui estoit au giste dans vn buisson, la huée qu'ils firent apres, luy donna enuie de le courre, & s'y abandonnant avec trop de passion il creua son cheual, qui le ietta par terre en tombant, où il fut tellement froissé, qu'il expira entre les mains de ses gens, auparauant que de pouuoir arriuer à la plus prochaine Ville. Le Patriarché d'Alexandrie auoit pris congé de luy, mais comme il n'estoit pas encore hors du Royaume, il luy fut plus aisé d'accorder à la Reine la priere qu'elle luy fit de venir faire la ceremonie de ses Funerailles. Apres cela il reuint en France, où luy & les autres Ambassadeurs raconterent parmy les particularitez de leur negotiation, ce cruel euenement pour vn Estat, de perdre vn bon Roy, dont la mort sans enfans, l'exposoit au malheur d'vne funeste diuision, qui commençoit à paroistre pour la succession de sa Couronne, entre le Duc de Montalue & vn autre.

CHAPITRE SECOND.

- I. *Le Roy de Hongrie enuoye demander secours contre Bajazet.*
- II. *Harangue de ses Ambassadeurs.*
- III. *Le Duc de Bourgogne presente son Fils au Roy pour commander le secours.*
- IV. *Des Seigneurs François qui l'accompagnerent.*

Cependant qu'on deliberoit sur le rapport de nos Ambassadeurs, il en vint d'autres de tous costez, tant Cheualiers que Docteurs de la premiere estime, des parties d'Angleterre, de Hongrie & de Hainaut, que le Roy receut avec toute la ciuilité qui luy estoit naturelle. Il les festina souuent; il leur fit de riches presens, & leur ayant assigné leurs iours d'audience, les premiers introduits, cela se fit avec dessein de les fauoriser, furent quatre Seigneurs de Hongrie qui surpassoient tous les autres, tant en taille & en bonne mine, qu'en bel équipage & en magnificence. Ils commencerent par les saluts accoustumez, & apres les complimens du Roy leur Maistre, leur ayant esté donné permission d'exposer leur creance, l'vn d'eux qui estoit chargé de la parole, fit ce petit discours, qu'il adressa au Roy.

La Hongrie estant si exposée de toutes parts aux inuasions des Infidelles, que nous la pouuons dire estre dans le danger extreme de sa perte, si elle n'est secourue de vostre Majesté, nostre Prince ne doute nullement que vous ne prestiez d'autant plus volontiers à vostre Cousin & à vostre Allié cette forte & puissante main que vous tenez toujours ouuerte à tous ceux qui la reclament. Bajazet le plus cruel de tous les Tyrans & de tous les ennemis de la Chrestienté, a rauagé toute la Bulgarie & la Walachie, avec vne partie de la Hongrie, & nous ne croyos pas que personne ignore dans l'Europe qu'il en a enleué plus d'esclaves qu'il n'y reste de Sujets, mais peut-estre ne sçait-on pas qu'ils languissent miserablement dans l'ordure & dans l'obscurité des cachots, accablez de fers & de chaines, abbattus de faim & d'afflictions, & pour tout dire, reduits à mandier des supplices, & à implorer le glaue des bourreaux, dont ils taschent à prouoquer la colere ou plutôt la charité pour terminer le cours de leurs souffrances. Déjà la meilleure partie de nos Villes est sous le ioug & sous la seruitude insupportable des Turcs, qui poussez d'vne rage insatiable, semblent n'auoir d'autre interest d'estendre leurs conquestes, comme ils font tous les ans, que pour répandre le sang des Chrestiens avec vn acharnement qui ne se peut exprimer. Helas! il faudroit estre aussi inhumain que ces Barbares, pour refuser des larmes au triste & funeste

funeste recit des massacres qu'ils font iusques dans les Eglises, lesquelles ils dé-
 pouillent de tout ce qu'elles ont de precieux & de sacré. Ils arrachent les enfans Année
 du sein de leurs parens, pour les tuer d'une mort eternelle dans les infames su- 1396.
 perstitutions de la gentilité, & s'ils n'abjurent, & s'ils ne renient le nom de Dieu, "
 ils les égorgent comme des Hosties, & en font autant de Martyrs. Mais comme "
 il n'y a point de lieu qui soit exempt de leur fureur sacrilege, il n'y a point d'e- "
 stat, de sexe ny d'aage qu'ils n'outragent, ils affomment les Prestres, ils vio- "
 lent les Vierges, & les Dames les plus aagées ne sont pas moins exposées à leur "
 brutalité, dans la passion qu'ils ont de porter par tout les excez de leur aueugle- "
 ment dénaturé, & de se satisfaire par tout ce qu'ils peuuent imaginer de "
 mépris & de tourmens. La necessité de nous deffendre & le dessein de nous van- "
 ger, nous ont toûjours tenus en guerre avec cette Nation infidelle & guerriere, "
 nous luy auons liuré plusieurs batailles, & nous auons gagné quelques victoires, "
 mais quelques-fois aussi nous auons esté défaits, & nostre Roy mesme qui nous "
 commandoit en personne, a esté sujet aux euenemens de la bonne & mauuaise "
 fortune, iusques à present, que nostre petit nombre, la puissance de nos enne- "
 mis, & les menaces qu'ils font de nous faire de plus grands maux, nous donnent "
 vn iuste sujet de nous défier de nos forces. C'est vne misere bien dure, Grand "
 Roy, d'estre obligé d'auouer tant de pertes, & de confesser sa foiblesse, mais "
 nostre Monarque se persuade que vous n'en ferez que plus animé, aussi bien "
 que tous les Princes de la noble Fleur-de-Lys, à luy accorder l'assistance "
 qu'il vous demande pour son Estat & pour toute la Chrestienté. Il vous en "
 conjure par le droit du sang & de la parenté, il vous y exhorte pour l'hon- "
 neur de Dieu, & si vous luy faites cette grace, il ne se presentera point d'occa- "
 sion d'en faire paroistre sa reconnoissance, où il ne témoigne qu'il prend plus "
 de part en tous vos intérêts que tout autre Prince du monde, & que personne "
 n'aura iamais pour vous ny plus d'obeissance ny plus de fidelité. ●

Toute l'Assemblée eueüe d'une iuste compassion, fut d'auis qu'on leur ac-
 cordât leur demande, & en moins de neuf iours ils furent expediez & ren-
 uoyez, non seulement avec promesse d'un secours considerable, mais encore
 avec de beaux presens: & ils ne furent pas si-tost partys, que le Duc de *Bour-*
gogne luy-mesme presenta M. *Jean Comte de Neuers* son fils ainé pour Chef
 d'une si belle entreprise. Le Roy y consentit volontiers, & quoy que ce ieune
 Prince eut déjà donné d'assez belles preuues de sa vaillance sous les enseignes
 du Roy pour meriter l'Ordre de Cheualerie, le Duc son pere voulut par hon-
 neur qu'il fût Cheualier de *IESVS-CHRIST*, & qu'il receût l'accolade à
 la premiere rencontre qu'il auroit contre les Ennemis de nostre Foy. La gloi-
 re de cette nouvelle Croisade & l'importance du Chef, auroit presque epui-
 sé le Royaume de nostre genereuse Noblesse, s'il eut voulu enroller tous ceux
 qui luy firent offre de leur seruice, mais il ne retint que deux mille Gentils-
 hommes; qu'il partagea sous l'obeissance & sous la conduite de *Philippe d'Ar-*
rois Comte d'Eu, Connestable & Prince du Sang de France, du Maréchal
Jean le Maingre dit autrement *Boucicaut*, & *Enguerran Sire de Coucy*, auxquels il
 ajouta pour Compagnons de leur autorité, *Henry & Philippe de Bar*, Freres,
 & le Comte de *la Marche*, Cousins du Roy, le Sire de *Saimpy*, Messire *Renaut*
de Roye, & Messire *Guy de la Trimouille*. Avec eux se ioignirent encore plu-
 sieurs Seigneurs des pays estranges, tous considerables pour leur merite parti-
 culier, & descendus d'une longue suite d'illustres Ancestres, dont ie ne rap-
 porteray point les noms, parce que ie m'engagerois dans vn trop long recit.

Comme l'affaire plaisoit fort au Duc de Bourgogne, il n'oublia rien de
 tout ce qui estoit necessaire pour y donner plus d'eclat, il fit vn grand fonds
 tant de ses deniers, que des finances du Roy, & de la contribution des Eccle-
 siastiques de ses Estats, & donna à son fils vn équipage digne d'un Monarque.
 C'estoit vne belle chose de voir tant de Nobles Cheualiers & Escuyers visiter
 les Eglises pour implorer l'assistance du Ciel, & pour attirer les benedictions

Année
1396.

d'en haut sur vne si sainte expedition, & le Duc mesme amena son fils pour cet effet à S. Denis; où le mesme iour, c'estoit sur la fin du mois de Mars, il prit congé de luy & de la France pour se mettre en chemin. Tous les autres Princes & Seigneurs ne tinrent pas la mesme route, & le Sire de Coucy, & Messire Henry de Bar prirent celle de la Lombardie pour visiter en passant Galeas Seigneur de Milan, & pour luy dire par ordre du Roy, sur tant qu'il deuoit craindre d'offenser sa Majesté & de rompre les anciennes alliances qu'il auoit avec la France, qu'il eut à s'abstenir de plus rien entreprendre contre les Genoïs, & de les laisser paisibles sous l'obeïssance & sous la protection de sa Couronne. Leur Commission acheuée, ils trauerferent l'Allemagne, la Baviere & l'Austriche, pour rejoindre le Comte de Neüers & leurs Compagnons, & non seulement ils ne furent pas receus de tous les Puissans de l'Empire avec toute sorte d'honneurs & de ciuilité; mais ils charmerent si bien toute cette Nation de l'estime de leur vertu, que tout encline qu'elle soit à détrousser les passans, elle n'eut que du respect pour la pompe & pour la magnificence de leurs équipages superbes, ou qu'elle les conuoita sans mauuais dessein. Personne ne leur courut sus, on ne leur dressa pas mesmes aucune partie, & ils y laisserent tant d'emulation d'honneur, que plusieurs de ces pays les suiuirent peu apres, pour prendre leur part de la gloire d'vne si belle entreprife.

CHAPITRE TROISIEME.

- I. *Le Roy donne secours au Comte de Hainaut contre ceux de Frise.*
- II. *Ambassade d'Angleterre en France pour l'union de l'Eglise.*
- III. *Le Clergé d'Angleterre contraire à la voye de cession par Antipathie naturelle des François.*
- IV. *L'Vniuersité d'Oxford pour la voye d'un Concile.*
- V. *Arrivée en France de la Duchesse de Brabant qui fait le Duc de Bourgogne son heritier.*

LE repos de la France ne permit pas seulement à nostre Roy d'assister les Hongrois, il accorda encore quatre cent hommes d'armes à la priere du Comte d'ostreuant qui auoit épousé la Fille du Duc de Bourgogne sa Cousine germaine; lequel vint exprez à sa Cour, & remontra que la Frise s'estoit iniustement détachée de l'obeïssance des Comtes de Hainaut, qui l'auoient autrefois dominée comme leur ancien patrimoine. Il s'embarqua avec ce secours, & quoy que le Comte de Hainaut son Pere fût dans vn aage qui le dispensoit de faire vn métier où il n'auoit acquis gueres d'experience iusques alors, & qu'il deût tout esperer de la valeur, de la reputation, & de la fidelité de son fils qui ne luy pouoit estre suspecte, le ressentiment l'emporta sur le naturel. Il voulut couronner vne longue vieillesse, & vne longue oisueté, de l'honneur d'auoir vangé la mort du Comte Guillaume son Predecesseur sur les Frisons, & de les auoir chastié de leur rebellion à la premiere occasion qui s'en estoit presentée.

Le Roy ayant expedie les Ambassadeurs estrangers, & n'ayant plus d'affaires qui le retinssent à Paris, il voulut employer à son diuertissement le reste du Printemps, & estant venu à Compiègne pour prendre le plaisir de la chasse en la Forrest de Villiers col de Retz, il y receut vne nouvelle deputation d'Angleterre,

composée d'un Abbé de l'Ordre de S. Benoist, Docteur en Theologie, & de trois autres Docteurs en droit Canon. Le Roy Richard luy auoit fait sçauoir Année 1396. peu auparauant qu'il auoit assemblé les Prelats de son Royaume au sujet de l'union de l'Eglise, & qu'ils approuuoient assez la voye de cession proposée par la Lettre de l'Vniuersité de Paris qu'il leur auoit communiquée: mais il luy manda par la mesme voye de ces nouveaux Deputez, qu'encore qu'il eut témoigné qu'il auoit passion de voir proceder saintement & sincerement pour trouuer les moyens d'abolir le Schisme, & qu'il eut fait paroistre qu'il portoit les sentimens de l'Eglise Gallicane; que celle d'Angleterre n'y vouloit point consentir.

Il ne se faut pas étonner que deux Nations qui s'entrehaiissoient si irreconciliablement, se rencontraient de differents aduis, & l'on ne deuoit gueres attendre autre chose de ces gens icy, qui rapporterēt que le Clergé d'Angleterre n'approuuoit point la voye de cession, & qu'elle proposoit au contraire celle d'un Concile General; qu'elle estimoit seul capable d'extirper & de déraciner le Schisme, pour les raisons portées par vn discours en forme d'Epistre, dressé par l'Vniuersité d'Oxford. Ils le presenterent au Roy, & il l'enuoya à l'Vniuersité de Paris, qui eut plus d'indignation & de mépris que de consideration pour vne abysme d'argumens & de raisonnemens, plus subtils que profonds & bien sentez, qui n'auoient pour principe qu'une vaine ostentation de sçauoir, ny pour conclusion qu'une vaine apparence de bonne intention. Je la pourrois bien mettre icy, mais ie ferois conscience d'abuser de la patience du Lecteur, pour contreuenir à l'ordre que ie me suis prescrit de parler succinctement des affaires estrangeres, & ie me contenteray d'en donner l'inscription & la conclusion. A nostre tres-Chrestien Prince & Seigneur Monseigneur Richard, par la Grace de Dieu, tres-vaillant Roy d'Angleterre & de France, Seigneur d'Hybernie, l'Vniuersité de l'Ecole d'Oxford Amatrice d'union & de Paix; tres-heureuse sujettion, respect & honneur deu à la Majesté Royale, la gloire de procurer tres-benignement le repos de l'Eglise, &c. en voila la conclusion. Dieu Auteur & amateur de Paix, daigne toujours conseruer en toute prosperité vostre Majesté Royale, pour le Gouvernement salutaire de ses Royaumes & de l'Eglise, de concert avec l'vnité Catholique. Donné en nostre conuocation faite en l'Eglise de Nostre-Dame d'Oxford, du consentement des Regens & non Regens, pour ce spécialement celebrée le 7. iour de Mars 1395. On parloit fort du grand sçauoir de ces Deputez, mais ils ménagerent si bien cette reputation, qu'il ne fut pas possible de les engager en aucune Conference pour l'union avec nos Docteurs de France. Ils repondirent à toutes les propositions qu'on leur en fit, qu'ils n'estoient point venus pour cela, & au bout de quatre iours ils prirent congé du Roy pour s'en retourner.

Leur retour fut suiuy de l'arriuée en la mesme Ville de Compiègne; de *Ieanne Duchesse de Brabant* (tante maternelle de la Duchesse de Bourgogne) avec vn grand & superbe équipage de cheuaux & de chariots. Son grand aage ne l'auoit pu dispenser de satisfaire à la passion qu'elle auoit de voir encore vne fois le Roy & les Princes de France, mais particulièrement le Duc de Bourgogne son heritier, & qui se seruit si bien de l'occasion, qu'elle agréa en plein Conseil du Roy, qu'il entrât presentement en possession de sa Duché de Brabant, & que le second fils du Duc nommé *Antoine* fût élué auprez d'elle pour succeder apres sa mort aux reuenus qu'elle s'estoit conseruez, & au titre qu'elle venoit de resigner.

CHAPITRE QUATRIÈME.

- I. *Le Duc de Milan entreprend sur la Seigneurie de Gennes.*
- II. *Et traucse le dessein qu'elle auoit de se donner au Roy.*
- III. *Que les Genoïs executent enfin.*
- IV. *Conditions du Traitté.*
- V. *Ordre donné par le Roy pour le Gouvernement de ce nouvel Estat.*
- VI. *Naissance de Philippe Duc d'Orleans.*
- VII. *Mariage de Jeanne de France avec le Fils du Duc de Bretagne.*

Année
1396.

Jean Galeas Seigneur de Milan, qui n'estoit pas seulement le plus habile, mais le plus puissant de tous les Princes, apres les Testes Couronnées, portoit tous les desseins de sa grandeur à la conquête de la Seigneurie de Gennes; & comme rien ne l'en pouuoit empescher en l'estat où elle estoit reduite, que la protection de la France, à laquelle elle s'estoit donnée, il n'oublia aucune de ses ruses pour diuertir le Roy d'en accepter la possession. Il tascha de l'en dégouster tant par Lettres que par Enuoyez, & luy remonstra toujourns, que c'estoit vn peuple léger & inconstant, aussi peu capable de reconnoissance que de fidelité. Et en mesme temps il pratiqua si adroitement toutes les places de Ligurie qui dependoient de cette ancienne Republique, qu'il fallut leuer le masque pour luy témoigner qu'on estoit bien auerty de toutes ses menées. L'Euesque de Meaux (*Pierre Fresnel*) & Maître *Pierre Beaublé* (depuis *Euesque de Sées*) Commissaires du Roy pour l'execution du Traitté avec le Senat de Gennes, eurent ordre de passer à Milan & de luy dire nettement qu'il eut à s'expliquer de sa conduite. Et pour les appuyer dauantage on fit encore passer par là Messire *Henry de Bar* & le Sire de *Coucy*; qui luy remontrèrent que c'estoit entreprendre contre l'alliance qu'il auoit avec nous, & par laquelle il estoit obligé sur son serment de procurer par toutes sortes de voyes le seruice, l'auantage & l'honneur du Roy, & de luy prester aide, confort & conseil en toutes ses affaires. Cette Ambassade luy déplaisoit assez, mais comme il estoit fort rusé, il fit mine de la receuoir avec beaucoup de ioye, dissimulant toujourns: iusques à ce qu'il fut contraint, pour répondre categoriquement à ce qu'ils souhaittoient de luy, de promettre en termes exprez de faire tout ce qu'il plairoit à sa Majesté, & de le seruir enuers & contre tous, excepté l'Empereur qui l'année precedente l'auoit créé Duc de Milan, & auquel il auoit fait serment de fidelité. (*il ne fut créé Duc que l'an 1398.*)

Tout cela ne seruit que pour le mieux conuaincre de sa mauuaise foy, & ces deux Seigneurs trouuerent la confirmation de leurs soupçons à Gennes; où ils passerent de là au mois de Iuin, pour conferer avec le Duc *Antoine Adorne* & avec le Conseil de la Ville, des conditions auxquelles ils receuroient le Roy pour leur Seigneur. Ce Duc fit si bien par la faction des Agens qu'il y auoit enuoyez sous d'autres pretextes, qu'on ne put s'accorder, il fit renoueller les anciennes dissensions des Guelfes & des Gibellins, & malgré tous leurs soins & tous les offices des principaux Citoyens, qui en eurent vn ressentiment inutile, ces Seigneurs eurent le déplaisir d'en partir sans rien conclure. Le Roy & son Conseil en furent fort indignez, & comme cela fit publier par tout que l'alliance estoit rompuë entre luy & le Duc, cela donna sujet aux Florentins, qu'il vouloit pareillement opprimer, d'implorer le secours de France. Tous nos Guerriers s'y prepa- roient avec d'autant plus de ioye, qu'ils esperoient par mesme moyen de se

vanger des Genoïs, qu'ils croyoient auoir fait échouer l'affaire par intelligence; mais on fut aussi-tost informé du contraire, par la nouvelle de la conclusion de cette grande affaire, qui fut apportée par Maistre *Siffroy Tolon* Docteur es Loix. Il assura le Roy, que perseuerans en leur premiere intention pour son service & pour leur repos, ils auoient trouué moyen de renuoyer les Emissaires du Duc qui les troubloient, & qu'ayans député en la Ville d'Ast vers le Sire de *Sassenage*, *Arnoul Boucher* Thresorier des Guerres & luy, pour les suplier de venir à Genes, le Traitté auoit esté arresté & signé entr'eux comme Commissaires de sa Majesté, & le Duc & le Commun de Genes, & la Ville receuë sous son obeïssance. Année 1395.

Le Roy ratifia ioyeusement ce Traitté, & enuoya aux mesmes Commissaires tous les pouuoirs necessaires pour le terminer, & pour faire dresser l'acte, par lequel ledit Commun de Genes, Nobles & Ignobles, elisoit le Roy & ses Successeurs vrays Seigneurs incommutables de la Ville, territoire & dépendances, & generalement de tous les droits appartenans à la Seigneurie quelque part qu'ils se pussent étendre. Transferans à sa Majesté & à ses Successeurs tout le droit de propriété, possession, Seigneurie, Jurisdiction & preéminence, que la Republique auoit ou pouuoit auoir en ladite Ville, détroits & territoires susdits. Consentans que de son autorité, elle y pût mettre vn Gouverneur pour les commander & disposer de toutes les affaires en son nom, auquel ils promettoient d'obeïr, & de seruir le Roy enuers & contre tous, sans aucune exception. On leur promit aussi de la part de sa Majesté, qu'ils demeureroient inseparablement vnis à sa Couronne, & qu'il leur fourniroit du secours quand ils en auroient besoin pour leur deffense: & afin que les choses fussent plus fermement & plus solennellement établies, tout le peuple fut assemblé au son de la cloche. Le Duc vint au Palais au milieu d'une multitude innombrable, & le Traitté ayant esté publié à son de trompe, il se demit de sa Dignité, & en remit entre les mains des Commissaires du Roy là presens, toutes les principales marques, qui sont l'Espée, le Sceptre, & la Chaire. Mais on eut égard à ce qu'il auoit esté, & pour ne pas abîmer parmy le vulgaire vne Personne auparauant si considerable, l'on luy rendit le maniment des affaires publiques, pour tant & si long temps qu'il plairoit au Roy, & ce fut à luy à approuer le choix du Syndic & des Conseillers que le Commun luy presenta. Cela fait, tous les Genoïs d'une voix vnanime iurerent vne fidelité inuiolable au Roy & à ses Successeurs, & d'exposer leur vie & leurs biens pour son service contre tous ses ennemis.

Au mois de Iuillet la Duchesse d'*Orleans* accoucha d'un fils, tenu sur les fonds par M. Philippe Duc de Bourgogne qui luy donna son nom, & au commencement du mois d'Aoust ensuiuant, pour d'autant plus asséurer le Mariage conclu entre *Ieanne de France* Fille du Roy & *Iean* fils aîné du Duc de Bretagne qui n'auoit que cinq ans, on en fit le festin à la Royale à Paris, où le Roy, la Reine, le Duc de Bretagne & les autres Princes se trouuerent. On eut besoin de dispense, à cause qu'ils estoient parens au troisieme degré du costé de la Duchesse femme du Duc (*Ieanne de Navarre*, Fille de *Charles II. Roy de Navarre* & de *Ieanne de France* Fille du Roy *Iean*) & la mes-intelligence d'entre le Pape *Benoist* & le Roy, l'auoit retardée iusques-là depuis vn an que cette alliance estoit concludë. Le Roy promit à sa Fille pour sa dot, vne somme de trois cent mille écus payables à certains termes, à commencer dès le temps que l'un & l'autre seroient paruenus en aage nubile.

C H A P I T R E C I N Q U I E S M E .

- I. *Le Duc de Bourgogne va à Calais de la part du Roy vers le Roy d'Angleterre.*
- II. *Qui le reçoit magnifiquement, & conuient d'une entreueüe avec le Roy pour son Mariage.*
- III. *Le Roy d'Angleterre se conformant aux intentions du Roy pour l'union de l'Eglise, écrit aux deux pretendus Papes.*
- IV. *Par l'Abbé de Westminster, à qui Benoist refuse audience.*

Année
1396.

LE Mariage resolu entre la France & l'Angleterre, changea toutes les vieilles querelles en des passions d'amitié naissante entre les deux Roys, qui leur fit desirer à tous deux que le pretexte des Noces, ou plutôt de la deliurance de la ieune Reine, pût estre le sujet de leur entreueüe. Le Roy d'Angleterre en pria nostre Prince, qui en fut tres-aise, qui n'en fut que plus porté à souhaitter que les choses se fissent avec la derniere magnificence, & qui luy deputa exprez le Duc de Bourgogne son Oncle, pour conuenir du lieu de cette ioyeuse rencontre. Comme il ne se faisoit rien de considerable pour l'Estat, où l'on n'intéressât le Patron du Royaume, ce Duc suiuant la pieuse coûtume de ses Ancestres, vint faire ses deuotions en l'Eglise de S. Denis, en partant pour la Picardie, & il arriva à Guines la veille de l'Assomption de la Vierge. Le Comte Maréchal & le Comte de Rutland l'y vinrent receuoir, & apres qu'il eut receu les visites & les complimens des Prelats & autres Nobles, les Ducs de Lanclastre & de Glocestre Oncles du Roy Richard, accompagnez d'un Cortège de cinq cent Cheualiers ou Escuyers des plus illustres de la Cour, l'allerent querir & l'amenerent à Calais, au bruit de toute sorte d'instrumens de Musique & de guerre. Comme l'on auoit donné ordre de luy faire vne entrée, les Habitans tous vestus d'une mesme liurée, borderent les deux costez de la rue, & on le mena descendre dans vne grande Salle Royale toute de charpenterie, qu'on auoit fait dresser exprez en forme d'Eglise pour sa reception, dans le marché de la Ville, qui étoit toute entourée d'Archers & de Gendarmes.

Le Roy y étoit, qu'il abdorda apres trois profondes reuerences, qui luy fit grand accueil, qui s'enquit avec soin de la santé du Roy & de la Reine, des Enfans & des Princes du Sang, & qui le mena à Vespres en l'Eglise de S. Nicolas. Le lendemain il l'accompagna encore à la Procession, où ce Prince assista la Couronne en teste & le Sceptre à la main, & en suite la Messe ayant esté chantée par vn Archeuesque Chancelier d'Angleterre, seruy par deux Euesques, il l'emmena dîner. Au costé droit s'assirent le Chancelier, l'Euesque de Bayeux, vn Euesque d'Hybernie, & l'Euesque d'Arras, & à l'autre main du Roy, prirent place le Duc de Bourgogne, la Duchesse de Lanclastre, Antoine de Bourgogne fils du Duc, & la Dameselle de Lanclastre Fille de la Duchesse. La table étoit dressée sous vn daiz Royal tout de drap d'or; les plats furent seruis par des Ducs & des Comtes, parmi les concerts d'une charmante Musique, & non seulement, le festin ne fut pas magnifique & somptueux, mais le Roy leur fit la meilleure chere du monde. Les tables leuées, il continua le regale par le present d'un diamant de grand prix, & pour répondre à sa magnificence, le Duc luy donna de sa part le lendemain vne Image de I E S U S- C H R I S T dans le Sepulchre, qui valoit huit mille escus d'or, & d'une histoire de la Passion de douze mille francs, le tout d'or enrichy de pierrieres, avec vne pièce de Damas richement étoffée & réhaussée, qu'on estimoit trois mille escus d'or. Enfin ils s'épuiserent comme à l'enuy l'un pour l'autre, de toutes sortes de pieces d'argenterie & de riches étoffes.

L'on tint Conseil touchant le Mariage, pour resoudre où & quand on feroit la ceremonie, & quelle feroit la magnificence, comme aussi pour conuenir de l'entreueüe des deux Roys, & toutes choses réglées, le Duc de Bourgogne trouua moyen de proposer les besoins de l'vnion de l'Eglise; à laquelle il engagea si adroitement le Roy d'Angleterre, qu'il promit de ioindre ses offices à ceux du Roy, & d'enuoyer vne Ambassade expresse aux deux Contendants. C'est tout ce que fit le Duc, qui reuint incontinent à la Cour, fort content des ciuilitéz du Roy d'Angleterre, & bien ioyeux du succez de ce voyage, où il fut accompagné par les Comtes de *Harcourt*, de *S. Pol* & d'un bon nombre d'autres grands Seigneurs de France.

Le Roy d'Angleterre ne manqua pas à ce qu'il luy auoit promis pour l'vnion de l'Eglise, il escriuit aux deux Competiteurs, & rendit l'Abbé de *Westmunster* porteur de ses lettres, toutes pareilles en substance, mais seulement différentes en la suscription, en ce que par celle de Benoist, il le qualifioit son tres-cher Cousin le Cardinal de Lune, & qu'en celle de son Aduersaire il le traittoit de Pape. En voicy le contenu. Il y a long temps que la Sainte Eglise gemit sous l'oppression d'un Schisme infame, & d'autant plus scandaleux, que vos Cardinaux en sont complices, & qu'on vous peut reprocher que vous en êtes les Auteurs, par la honteuse ambition qui vous domine, & qui vous fait employer tous vos efforts & toutes sortes de mauuais moyens pour retenir opiniastrément le souuerain Pontificat, au grand des-honneur & au dommage de toute la Chrestienté: nous y prenons part, nous & nostre Peré de France; & par le conseil des gens de bien nous sommes conuenus entre nous de la voye d'une cession reciproque de part & d'autre, comme de la plus expediente pour paruenir à l'vnion. C'est ce que nous vous faisons scauoir par le porteur de ces presentes, mandez nous entre-cy & la Feste de la Magdelaine si vous y acquiescez, afin que nous fassions ce qui sera necessaire, parce que nostre intention est de remettre en paix la Sainte Eglise nostre Mere.

L'Abbé de *Westmunster* passant par la France pour executer sa Commission, il vit le Roy qu'il réjouit fort d'une si bonne nouvelle, & continuant son chemin, il iugea à propos d'aller premierement en Auignon, mais il ne passa pas Ville-neuue. Quelque instance qu'il fist pour auoir audience de Benoist, il répondit touiours qu'il ne l'entendrait point qu'il ne luy rendît tous les honneurs deus à la Papauté, & comme il n'auoit point d'ordre de luy rendre aucune obediencce, il craignit de se commettre en commettant son Maistre. Ce premier obstacle luy fit douter de la suite, & voyant sa premiere Ambassade méprisée, il creut qu'il seroit inutile de poursuiure la seconde vers l'autre Pape, & resolut de retourner en Angleterre.

CHAPITRE SIXIESME.

- I. *Magnifique depart de la ieune Reyne d'Angleterre Fille du Roy.*
- II. *Elle passe par S. Denis.*
- III. *Le Roy la suit de prez, pour s'aboucher avec le Roy d'Angleterre.*
- IV. *Tentes préparées pour l'entreueüe.*
- V. *Reglement pour la suite des deux Roys.*

LE Roy ayant resolu de satisfaire à l'impatience que le Roy d'Angleterre remonstroit de voir sa ieune épouse, il voulut aussi par mesme moyen satisfaire à la grandeur de son courage & à l'excellence de sa dignité: Il fit assembler

Année
1396.

tout ce qu'il y auoit dans Paris d'excellens Ouuriers d'orfeurerie & de broderie, & les mit à mesme l'or, les perles, les pierreries & les plus pretieuses étoffes, pour faire des pendans d'oreilles, des colliers & des chaisnes, des Bracelets, des Carquans, des Bagues, des tissus, & des guirlandes, des habits, des houffes de carrosses & des caparaçons, des selles & des brides avec des mors, des chaisnettes & des bossettes d'or & d'argent. Tout cela fut prest à iour nommé, & il suffira pour exprimer cette magnificence, de dire qu'il ne se fit rien en nos iours, ny de si somptueux, ny de si auguste, & que la dépense fut audessus des forces & des finances du Roy.

Le iour du départ, la petite Reine entendit la Messe & fit ses deuotions à Notre-Dame de Paris, & quand elle partit, on chargea de la Couronne d'or vn Gentil-homme qui la porta à la teste de son carrosse. Le lendemain elle continua ses prieres, & fit les offrandes à S. Denis selon la pieuse coûtume de la Maison Royale, & ce fut en ce lieu qu'elle prit congé de la France, pour aller ioindre son époux en Picardie; où le Roy la suiuit apres la Feste de ce glorieux Patron du Royaume, qu'il voulut honorer de sa presence. Déjà le Roy d'Angleterre étoit à Calais, comme nous auons remarqué, mais comme on auoit conuenu, pour euiter quelque differend de superiorité, qu'on se verroit dans la Campagne, & non dans aucune ville, le lieu fut assigné sur les confins des deux Estats, entre Ardres & Calais. Le quartier du Roy, qui étoit du costé d'Ardres, étoit semé de six vingt Tentes & pauillons, soutenus de fortes cordes, & pour les rendre plus fermes & plus commodes, ils étoient entourez d'aix & de planches. La Tente de sa Majesté étoit quarrée, & beaucoup plus grande que les autres, & celle du Roy d'Angleterre, qui étoit à la teste des autres de son quartier du costé de Calais, étoit ronde en forme de Tour, dont le faiste étoit pareillement soutenu d'vn gros cable, qui s'étendoit iusques auprez de la tente de nostre Prince, où il étoit attaché à vn pieu planté en terre, qui marquoit iustement le milieu d'entre les deux camps & les deux Estats; où il étoit arresté que les deux Princes s'attendroient autant de fois qu'ils se voudroient visiter.

Quelques Personnes docte & de qualité, m'ont pensé engager à donner icy vn exacte recit de toutes les ceremonies, des façons & des ciuilitéz reciproques de cette celebre entreueuë; mais i'ay considéré que ce seroit vne trop longue digression, & que ie m'éloignerois trop du principal sujet de cette Histoire. Je remarqueray seulement les choses plus essentielles, & premierement ie diray, que comme l'actiõ étoit trop solennelle pour n'estre pas couruë de toutes parts, qu'il fut sagement aduisé de part & d'autre, & déterminé par vn ordre sellé des deux Roys, pour euiter vne foule importune; qu'il seroit publié à son de trompe & cry de Herauts par toutes les villes d'alentour, que les deux Roys se vouloient voir avec peu de suite, qu'ils auoient limitée à quatre cens hommes, tant Cheualiers qu'Escuyers. Que personne, de quelque état ou condition que ce fût, ne pourroit durant le temps de ladite entreueuë porter d'Arc, d'Arbaleste, d'Espée, & generalement nul autre instrument d'armes & de guerre, soit couuertement ou à découuert, non pas mesme sous pretexte d'en vendre ou acheter; excepté les quatre cens hommes choisis pour la suite, qui pourroient porter vne épée & vn arc, & ce seulement pour la forme & par bien-seance. Que nul autre hors ce nombre d'élite, ne fût si osé, sous peine de l'honneur & de la vie, d'aller aux tentes des Roys, sans vne expresse permission, & non pas mesmes de suiure le Roy, depuis sa sortie de S. Omer, & le Roy d'Angleterre depuis Calais, sans y estre appellez nommément; sinon les Marchands & les Viuandiers, encore leur estoit-il deffendu de passer de part & d'autre les Villes d'Ardres ou de Guines, au delà desquelles la Loy leur seroit commune avec toute sorte d'autres gens. On ordonna mesme peine contre ceux qui par clameur, querelle, ou par paroles iniurieuses, offensoient les Sujets de l'vn ou de l'autre Roy, & pour mieux en retrancher tous les moyens, on deffendit expressément toute sorte de ieux d'émulation, comme de ietter des pierres, de lutter, de tirer au blanc & de courre la Lance. L'on ne voulut pas mesme, que durant la Conference

rence des deux Monarques, personne fût si temeraire de toucher aucun instrument de Musique, s'il ne luy estoit commandé: & pour l'execution de ce Reglement en tous les poincts, on commit des Cheualiers des deux costez, avec tout pouuoir de commander, & avec injonction expresse de leur obeir.

CHAPITRE SEPTIESME.

- I. *Le Roy va au lieu de l'entreueüe.*
- II. *Reglement pour l'habit des deux Roys.*
- III. *Des caresses qu'ils s'entrefirent, & de leurs bonnes intentions.*
- IV. *Leurs entretiens dans la Tente du Roy, où l'Anglois refuse la droite.*
- V. *Seconde entreueüe dans la Tente du Roy, & leur Conference secrette,*
- VI. *Pour l'alliance qu'ils contractent entr'eux.*
- VII. *Leur separation pleine d'amour & d'affection.*

Cette Ordonnance publiée, le Roy suiuy des Princes de son Sang & des quatre cent hommes qu'il auoit retenus, comme il auoit esté conuenu, partit d'Ardes le Vendredy 27. iour d'Octobre, en ordre de Bataille, & deuant luy marcha le Comte de *Harcourt* son Cousin, qui portoit son Epée. Quand ils furent arriuez au quartier des Tentés, ils mirent tous pied à terre, & il n'y eut que le Roy & les Princes qui demeurèrent à cheual pour aller à son Pauillon, qui estoit à vne portée d'arc au delà, & qui fut entouré de cette noble Infanterie, laquelle se rangea en haye des deux costez, & eut ordre de demeurer ferme sans que personne osât quitter son rang. Le Roy luy-mesme le commanda de bouche en descendant de cheual, & leur dit: Le vous prie, mes bons amis, de ne me pas tromper dans le choix que j'ay fait de vous pour m'accompagner, comportez vous icy " selon mes esperances, selon vostre deuoir, & selon l'Ordonnance qui a esté publiée, & dont j'aurois regret de voir encourir les peines à des personnes que j'ay voulu honorer dans cette occasion.

Les Anglois ayans fait les mesmes ceremonies, & en mesme temps, le Roy trouua à son arriuee dans sa Tente les Ducs de *Lanclastre* & de *Glocestre* & le Comte de *Rutland*, qui luy vinrent faire les complimens du Roy d'Angleterre, & luy presenterent la collation de sa part, lesquels non seulement il caressa fort, mais qu'il renuoya encore avec chacun vn Diamant. Ils luy auoient demandé, conformément à ce qui auoit esté conuenu, en quel habit ils s'aboucheroient, & comme on pensoit à leur faire réponse, arriuerent les Ducs de *Berry* & de *Bourgogne*, qui venoient de rendre le mesme deuoir au Roy d'Angleterre, & qui rapporterent qu'il auoit reparty sur la mesme proposition, que les conditions de paix & d'amitié n'auoient besoin d'aucun faste ny de déguisement, & qu'il ne falloit point de façons ny d'habits superflus pour vne entreueüe d'amour & d'une cordiale affection. Tout le monde prit garde à cette parole, qui fut cause que le Roy prit vn habit court qui ne passoit pas le genoüil, avec sa cornette ou chapperon plié comme vn paquet, & il marcha ainsi entre trois & quatre heures apres midy à la rencontre du Roy d'Angleterre, qu'il trouua en chemin, & qui n'auoit rien de plus magnifique; sinon que sa robe luy battoit le talon, & qu'il auoit deuant luy Messire *Jean de Hollande* & le Comte *Maréchal*, qui portoient son Epée & son Sceptre.

Toute leur suite de part & d'autre, mit le genoüil en terre, & quand ils furent arriuez au pieu qui marquoit le milieu des deux quartiers, & la fin des deux Estats, ils se tendirent la main, s'entre-saluèrent, s'embrasserent amoureusement, & s'entredonnerent le baiser de paix. Aussi-tost les Ducs d'Angleterre Oncles

Année
1396.

du Roy, seruirent à nostre Monarque le vin & les épices, ceux de Berry & de Bourgogne firent la mesme ciuilité au Monarque des Anglois, & cela fait, les deux Princes commencerent à s'entre-regaler de toutes sortes de beaux presens d'or & de pierreries. Nostre Roy donna vn flacon & vne aiguiere, & receut comme par contr'échange vne tasse à boire de la biere, & vn pot à mettre de l'eau, mais de quelque prix que fussent les presens, ils ne valoient pas les complimens ny la bonne grace dont ils se donnoient, & dont ils receuoient de part & d'autre. Cela ne se peut exprimer, non plus que la ioye qu'ils ressentirent de cette heureuse & pacifique entreueuë, eux & les Princes de leur Sang, par le Conseil & par les prieres desquels, ils conuinrent entr'eux, pour donner à Dieu la gloire de cette reünion, de fonder en ce lieu là mesme à frais communs vne Eglise qu'on appelleroit Nostre-Dame de la Paix, s'il plaisoit à Dieu que cét abouchement operât vn si grand bien. Apres ces premieres caresses, qui furent publiques en presence des Cheualiers des deux partys, lesquelles furent louëes de l'ordre & de l'obeïssance qu'ils garderent, ils se voulurent entretenir en particulier, & pour cela ils allerent au Pauillon de nostre Roy; où il y auoit deux Chaires preparées en forme de Thrônes sous deux Daiz de drap d'or: mais quelque chose que le Roy fist pour faire entendre que c'estoit à luy à faire l'honneur de chez luy, le Roy d'Angleterre refusa touïours la droite, & prit le siege de main gauche.

De ce Conseil secret furent les Ducs de Berry, de Bourgogne, de Bourbon, de Lanclastre & de Glocestre, le Comte de Rutland & le Comte Maréchal, mais ie ne sçay point autrement quel en fut le succez, sinon qu'ils se separerent avec des signes d'vne parfaite amitié, qu'ils confirmerent encore par de nouveaux presens. Le Roy particulièrement ne refusa rien dans cette occasion à son humeur magnifique, & l'Anglois y répondit de sa part avec la mesme generosité, quand ils furent arriuez au pieu iusques où le Roy le reconduisit de sa Tente, continuant avec luy vn entretien fort secret. Ils s'entrebaïserent à la separation, & le lendemain le Roy retournant à Ardres, laissa la garde du quartier & des Tentes aux Comtes de S. Pol, & de Sancerre, à Messire Charles d'Albret, à Messire Jean de Bueil Maistre des Arbalestriers, & à Messire Jean de Trie. Le Roy d'Angleterre en fit autant, & le iour suiuant, qui fut le Samedy, entre neuf & dix heures du matin, il se fit vne seconde Conference, au mesme lieu & en mesme appareil & mesme habit, sinon que le Roy d'Angleterre auoit vn Capuchon. On garda aussi pareil ordre, & estans au pieu, le Roy d'Angleterre fit le premier pas, & se découurit le premier, pour salüer nostre Roy: & tous deux s'estans tendu la main, & embrassés, avec toute sorte de complimens, ils retournerent chez le Roy où ils eurent encore vne seconde conuersation de quatre heures avec les Princes de leur suite ordinaire, & douze de leurs principaux Conseillers choisis de part & d'autre. Mais comme dés leur entrée, le Ciel paroïssoit fort couuert & menaçoit de pluye, ils firent dire aux Nobles qui entouroient les dehors de la Tente du Roy, qu'ils entrassent au dedans & qu'ils attendissent en grand silence la fin de cét entretien.

Ie ne manquay pas de m'enquerir de quelques-vns qui eurent part à ce Conseil, pour sçauoir ce qui y auoit esté resolu, & i'appris avec beaucoup de ioye, que ces deux Monarques s'estoient entrejurez, en foy & parole de Roy, & la main sur les Euangiles, vne amitié reciproque, qu'ils auoient promis de s'entre-secourir enuers & contre tous, & de garder par eux, leurs Successeurs, & tous ceux de leur Sang Royal, presens & à venir, le Traité de tréues & l'alliance confirmée entr'eux, inuiolablement. Cela fut aussi-tost public à toute l'Assemblée des Nobles, qui rendirent graces à Dieu de ce miracle de sa Prouidence, & qui furent ravis de voir en mesme temps les deux Roys boire ensemble, avec des témoignages d'vne tendresse touïours croissante, & qui croissoit aussi touïours la magnificence de nostre Prince, qui fit déployer quatre riches paremens de Chappelle, tous battus d'or & tempestés de perles, l'vn de la Sainte Trinité, l'autre de l'histoire funeste des trauaux de N. S. au Môt des Oliues, le troisiéme de S. Georges, & le dernier de S. Michel; à quoy il ajouta encore deux flacons d'or garnis de per-

les le tout valant plus de seize mille francs. Apres cette collation, ils allerent ensemble comme l'autre fois, iusques au pieu, où ils s'entreseparerent avec tout ce qui se peut imaginer de caresses & d'affection, comme pour ne se plus reuoir; mais le Roy d'Angleterre qui ne vouloit pas auoir le dernier present, courut apres son beau-pere, & deuant qu'il fut de retour à son Pauillon, il l'atrainit, il luy ietta au col vn riche collier de pierreries, & s'en retourna du mesme pas. Tout cela dura presque tout le reste du iour, & apres la separation, le Roy l'enuoya reconduire à Guines par les Ducs de Berry & de Bourgogne, & il recût la mesme ciuilité des Ducs de Lanclastre & de Glocestre, qu'il retint pour soupper avec luy, comme fit de son costé le Roy d'Angleterre.

Année
1396.

C H A P I T R E H V I T I E S M E .

- I. *Pluyes & vents horribles, en suite de la separation.*
- II. *Le Roy reçoit nouvelles du Traité de Gennes.*
- III. *Et des traueses du Duc de Milan, dont il mal-traite le Heraut en presence du Roy d'Angleterre.*
- IV. *Il obtient du Roy d'Angleterre la restitution du Prioré de Duresé à l'Abbaye de S. Denis, & de la Comté de Richemont pour le Duc de Bretagne, & en sa consideration pardonne à Pierre de Craon.*
- V. *Magnifique arriuée de la ieune Reine d'Angleterre.*
- VI. *Presentée par le Roy son Pere à son Mary, qui traite la Cour.*
- VII. *Le Roy d'Angleterre l'épouse à Calais.*
- VIII. *Articles du Traité entre les deux Couronnes, & pour l'union de l'Eglise.*

Sur les neuf heures du soir les Princes qui auoient souppé avec les deux Roys, spirient congé d'eux pour reuenir, ceux de France à Ardres, & ceux d'Angleterre à Guines, mais ce ne fut pas sans beaucoup de difficulté, à cause d'un changement de temps, assez étrange dans cette conjoncture d'affaires, pour estre remarquée parmy les euenemens de cette année. L'air qui iusques alors auoit esté couuert de tenebres épaisses, fondit en vn deluge épouuantable, qui les surprit en chemin, & le vent qui suruint avec la mesme furie, & éteignant les torches & les fallots, ils demurerent exposez à la campagne, contraints de s'abandonner au hazard des courans d'eau, sans tenir ny route ny sentier, & ce ne fut pas sans courir vn danger presque infaillible; si l'assistance Diuine qu'ils reclamerent, ne les en eut tirez comme par miracle. Cette horrible tempeste renuersa par terre quatre cens des tentes du Roy, elle rompit les cordes, elle déchira les toiles, & iusques aux tapisseries, & arracha les pieux, mais elle n'en abbatit que quatre de celles du Roy d'Angleterre, parce qu'elles estoient plantées dans vn vallon. Comme de toute l'année il n'estoit rien arriué de pareil, le vulgaire fort enclin aux augures, ne douta pas seul qu'il se brassât de secrettes trahisons, les plus habiles mesmes s'en desfierent, mais ils changerent de sentiment quand ils sceurent le succez de cette fatale iournée, ils creurent que l'ennemy commun qui n'auoit pû empêcher que la Paix ne se fist en terre, s'estoit exercé comme par dépit à faire cette guerre en l'air, par sa retraitte nubileuse.

Le lendemain, le Roy garda la solemnité du Dimanche à Ardres & le iour

V u ij

Année
1396.

mesme, il y receut la nouvelle de la soumission des Genoïs à son obeissance, dont il fut bien ioyeux, & dont il fit aussi-tost part au Roy d'Angleterre, qui renuoya le Courrier chargé de toutes sortes de presens. Le Duc de Gennes qu'on auoit érably en son nom pour auoir la conduite des affaires, l'ayant prié en mesme temps de donner le Gouvernement de la Ville & de tout l'Estat à quelque personne puissante, il n'en trouua point de plus propre à son gré qu'Enguerran de Luxembourg Comte de S. Pol, il luy en fit expedier les ordres, & il se disposa pour partir au mois de Ianuier ensuiuant avec l'Euesque de Meaux, Maistre Pierre Beaublé, & Arnoul Boucher Thresorier des Guerres de sa Majesté. Autant que le Roy eut de ioye de cette importante Negotiation, autant eut-il de ressentiment des trauerses que le Duc de Milan y auoit apportées, comme nous auons cy-deuant remarqué, aussi dit-on qu'ayant apperceu vn Heraut de ce Duc parmy les autres qui se trouuerent presens comme il disnoit avec le Roy d'Angleterre, qu'il luy fit oster sa cotte d'Armes, qu'il le fit chasser, & qu'il luy fit deffendre de se plus presenter à sa Cour, sous peine de prison.

A la fin de ce disner, il pria le Roy d'Angleterre son Gendre, de rendre à l'Abbaye de S. Denis le Priore de Duresé en Angleterre, qu'un Cheualier de ses Sujets auoit vsurpé, & il le promit volontiers; mais les Anglois qui s'y opposerent, en empêcherent l'execution. Il demanda de sa part au Roy qu'il pardonnât à Messire Pierre de Craon le crime de leze-Majesté par luy commis en l'assassinat de son Connestable, il l'obtint & en mesme temps il luy accorda aussi de fort bonne grace; en faueur du Duc de Bretagne, la restitution du Comté de Richemont en Angleterre, qui luy appartenoit par succession de ses Ancestres.

Iusques-là, l'on auoit attendu l'arriué de la Reine d'Angleterre pour terminer cette entreueüe que son Mariage auoit promeu, & elle arriua enfin, mais dans vn équipage, & avec vn Cortège de Dames à cheual parées d'habits & de guirlandes toutes d'or & de perles, que ie n'oserois entreprendre de décrire, quand il me seroit permis d'emprunter toutes les fictions licentieuses des Poëtes, pour représenter tout l'éclat des assemblées des Diuinitez de la Fable. Il suffira de dire qu'il ne se fit rien de si triomphant de memoire d'homme, que nos Histories ne nous racontent rien de pareil de la magnificence des autres Roys, & qu'il est inouy qu'aucune Princesse ait iamais esté conduite à son mary avec vn si superbe train, avec vne si grande traînée de chariots & de litieres, & avec vne si éclatante & si nombreuse suite de Dames & de Damoiselles, de Barons & de Cheualiers. Elle auoit vn habit Royal tout semé de Fleurs-de-Lys d'or, & la Couronne en teste, & en cet estat, & au bruit des trompettes & des instrumens de Musique, qui composoient vne douce harmonie, elle vint descendre à la tente de son pere, comme les deux Roys estoient en conference au pieu dont i'ay déjà parlé, qui faisoit la separation des deux quartiers & des deux Estats.

Les Duchesses de Lanclastre & de Glocestre luy allerent au deuant & les Ducs d'Orleans, de Berry, & de Bourgogne, qui luy donnerent la main, & qui l'amenerent pour la presenter au Roy son Mary; qu'elle salua deux fois à genoux, & qui deuant la troisième reuerence, quitta sa chaire & courut à elle pour l'embrasser & la baiser. Le Roy qui estoit present luy dit aussi-tost: Mon Fils voila ma Fille que ie vous ay promise, ie vous la laisse, & ie vous prie de l'aimer comme vostre femme. Il le promit de bon cœur, & en mesme temps ayant baisé le Roy son Pere & les Princes ses Oncles, la larme à l'œil, pour prendre congé d'eux, elle partit pour Calais, où il la fit conduire. Apres cela il donna à disner au Roy, & il luy rendit plus d'honneur que iamais, car non seulement il luy ceda la droite, mais il fit courir tous les plats deuant luy, & il le fit seruir de Pannetier & d'Eschançon par des Comtes du Sang Royal. Ils mangerent seuls par honneur ce iour là, les Ducs leurs Oncles firent la Charge de Maistres d'Hostel, marchans deuant les plats, & apres le dessert, le vin & les épices leur furent présentées, sçauoir au Roy par le Duc d'Orleans, & au Roy d'Angleterre par le Duc de Glocestre. Apres recommencerent les presens, le Roy donna à son Gendre vn beau vase d'or à prendre des épices & vn diamant de grand prix, il receut de luy vn fort riche

ioyau, & le Duc de Lanclastre là present, & piqué de la mesme generosité, luy presenta de son chef vne autre piece de vaisselle de plus grande valeur que toutes les autres, qui luy auoit autrefois esté donnée par le Roy Iean de France. En suite de cela ils allerent tous deux à cheual au pieu de la separation, où le Roy l'obligea encore à prendre vn Diamant & vn Saphir parfaitement rares, qui furent recompensés sur le champ de deux tres beaux cheuaux, & alors ils se quitterent cōme à regret, avec mille embrassades, pour retourner chacun en son Royaume.

Le quatriéme iour de Nouembre ensuiuant, le Roy d'Angleterre voulant accomplir avec sa promesse toutes les ceremonies que l'Eglise ordonne pour les Mariages, & confirmer le sien en presence de Dieu, il fut en habit Royal à S. Nicolas de Calais, avec vn grand Chœur de toute sorte de Musiciens, & la solemnité se fit par l'Archeuesque de Cantorbery, qui benit la Bague & la remit entre les mains de la ieune Reine. De là on alla disner, & il fit vn festin magnifique à son Epouse & aux François de sa compagnie, qu'il regala de diuerses sortes de presens. Il retint plusieurs iours auprez de luy les Ducs de Berry & de Bourgogne, & pendant le sejour ils traiterent ensemble & tomberent d'accord des articles suiuaus.

C'est à sçauoir, que la Tréue faite & iurée, seroit publiée entre les deux Royaumes, par mer & par terre, & qu'il seroit enjoint, sur peine de crime de leze-Majesté à toutes personnes de l'obcissance des deux partys, de les garder inuiolablement. Que pour établir vne Paix perpetuelle entre les deux Estat, les Ducs reuiendroient conferer avec sa Majesté Britanique, le Dimanche que l'Eglise chante *Latate Ierusalem*. Qu'apres la quinzaine de la Purification de la Vierge, les deux Roys enuoyeroient leurs Ambassadeurs aux deux Pretendans au Pontificat, pour leur faire sçauoir qu'ils auoient conjointement élu & conuenu de la voye de cession pour paruenir à l'vnion de l'Eglise, & pour les supplier de l'accepter, afin que dans la S. Michel prochaine l'on pût remplir le S. Siege d'vn seul Pasteur, & qui fût reconnu de tous les Chrestiens. Il fut encore arresté, pour conclusion, que pour le mesme dessein, les deux Roys tascheroient par Lettres & par Deputez, d'exhorter de disposer *Wenceslas de Bohême & de Luxembourg* Roy des Romains, à consentir avec eux à ladite voye, afin d'exterminer ce malheureux Schisme. Tout cela promis & conclu, les Ducs prirent congé du Roy & de la Reine d'Angleterre, & reuinrent ioindre le Roy leur Neueu.

CHAPITRE NEVFIESME.

- I. *Miracle arrivé à S. Denis par la guerison d'un poison tout extraordinaire.*
- II. *Le Roy d'Angleterre rend les places de Cherbourg & de Brest.*
- III. *Les Ducs de Glocestre & de Lanclastre malcontens de cette reddition.*
- IV. *Conspiration du Duc de Glocestre contre le Roy son Neueu.*
- V. *Prodiges veus au Ciel.*

JE ne puis oublier parmy les choses memorables de cette année, vn Miracle tout particulier de la puissante intercession du bien-heureux Patron de la France enuers vn Cheualier de Bourbonnois nommé *Pierre de Veuse*, l'vn des principaux de la Cour & du Conseil du Duc de Bourbon. Il vint à S. Denis le Vendredy apres l'Octau de la Toussains, & apres auoir accompli son vœu, il declara en pleine assemblée des Religieux qu'il auoit esté par les merites du glorieux Martyr, deliuré & comme resuscité de mort à vie, par la guerison d'vn mal iusques

Année
1396.

alors inouï, & pour en mieux faire comprendre l'histoire, il dit, qu'il auoit esté empoisonné d'une façon si étrange, que les Medecins ne pouans comprendre la cause des douleurs du monde les plus violentes & les plus aiguës, & ne sçachans quel remede y apporter, ils l'auoient abandonné comme vn homme mort. Que se voyant priué de l'esperance de tous les secours humains, il eut recours à S. Denis, & qu'il ne se fut pas plûtoft voué à luy, qu'il sembla par les accidens qui suruinrent, que Dieu luy voulut faire voir que sa guerison étoit vne de ses merueilles. Il perdit l'usage de tous ses sens, & tomba dans vne telle rage, qu'il le fallut lier, & qu'il parut plûtoft demoniaque qu'il ne sembla forcené, se voulant ietter comme vne beste feroce, contre tout ce qui se presentoit à luy, pour le déchirer à belles dents. Cela dura six mois, & il n'en sortit que pour faire vne autre Scene autant ou plus déplorable, car il fut plus d'un an comme vn squelette palpitant & presque expirant, & l'on le tint plusieurs fois pour mort iusques à ordonner de sa sepulture, le voyant sans pouls & sans aucun signe de vie. Tous les cheueux luy tomberent d'abord, toute la peau du corps deuenüe liuide, s'arrachoit par tout où ses valets le touchoient, & ses os & ses vertebres demurerent tous secs sous vne petite peau tenuë & deliée, & tellement priuez de leur commerce & de leur mouuement, que le sang ne circuloit plus, ny dans les vaisseaux, ny dans les veines, & dans les autres conduits, demeurant enfermé & comme corrompu dans les entrailles; sinon que quand il en montoit quelque goutte à la teste par la force des esprits, c'étoit pour luy faire des douleurs insupportables, pendant lesquelles s'il vouloit faire le moindre effort, voulut il mesme parler, il en sortoit goutte à goutte par les pores & par les sutures. Comme il perseuera toujourns à inuoyer l'assistance du Saint, aussi receut-il enfin le prix de sa constance & de sa foy, & s'étant mis en chemin au premier moment de sa conualescence, il assura que plus il auançoit plus elle auançoit aussi; de sorte qu'il se trouuoit admirablement soulagé. Les Religieux pleins de ioye d'un Miracle si euident, le menerent au Chœur, & apres en auoir fait le recit au peuple qui y étoit assemblé, & qu'il confirma par son témoignage, l'on sonna les cloches, & l'on chanta solennellement le *Te Deum*, en action de graces d'une guerison si merueilleuse.

En suite de la Trêue, & de l'entreueüe des deux Roys, qui persuada celuy d'Angleterre d'une parfaite Paix & d'une entiere reconciliation avec la France, il ne fit point de difficulté de rendre au Duc de *Bretagne* la forte place de Brest, & au Roy de *Navarre* celle de Cherbourg en Normandie. Cette restitution étoit d'autant plus raisonnable, qu'il auoit esté conuenu qu'on remettrait les Places engagées pour le prix de leur engagement, mais quoy que ce fut vne action de Justice, elle luy cousta bien cher, pour auoir esté faite sans le consentement du Duc de *Glocestre* son Oncle, du Comte d'*Arondel*, & de quelques autres Seigneurs, qui se seruirent de ce pretexte pour vne funeste conspiration. Les soldats de la garnison de ces deux Places maritimes, qui n'auoient point esté payez, pressans le Roy de leur donner de quoy subsister, il s'auisa mal-heureusement pour se deliurer de leur importunité, iusques à ce qu'il eut du fonds pour y satisfaire, de leur abandonner quelques villages autour de Londres, & comme ils n'en vserent pas si modestement que les Bourgeois de Londres n'eussent quelque sujet de s'en plaindre; s'étant adressez au Duc de *Glocestre*, il ne se put empêcher de dire par plusieurs fois, que le Roy auoit mauuaise grace d'auoir fait reuenir ces troupes de si loing pour leur donner le pillage de ses terres, & que puisqu'il auoit rendu deux Forteresses qui auoient tant cousté à ses Predecesseurs, qu'il en deuoit donc reprendre d'autres pour les y établir.

Le Roy Richard auerty de ces mauuais discours, aima mieux s'en iustifier que de s'en ressentir, mais quoy qu'il fist voir l'équité de son procedé à cet égard, en rendant de bonne foy ce qu'il ne pouoit retenir sans injustice, le Duc inflexible dans la haine qu'il auoit conceüe, & qui cherchoit vne occasion d'éclater, ne voulut pas perdre celle-cy. Il chercha des Complices & sur la fin de Iuillet il decouurit son pernicieux dessein au Comte d'*Arondel*, à l'Abbé de S. Alban, au Prieur de *Westmunster*, à Henry Comte d'*Erby* son neveu Fils du Duc de Lan-

clastre, au Comte Maréchal, au Comte de *Warwick* & à l'Archeuesque de Cantorbery, ses plus intimes amis, qu'il assembla ex prez en la ville d'Arondel; où il leur fit vn festin magnifique. Ce fut là où il declama contre le Gouvernement & contre la conduite du Roy, & les ayant engagez à dire leurs sentimens, il n'y en eut pas vn qui ne souscriuît à son aduis, & conferant l'estat present au passé, qui donnoit des exemples de la deposition de quelques Roys pour auoir vexé la Republique, ils déclarerent que celuy-cy meritoit le mesme traitement, comme notoirement coupable du crime de trahison contre le Royaume, qu'il donnoit en proye aux soldats & à ses Fauoris. Le party ainsi formé, l'Archeuesque celebra le lendemain la Messe, ils y receurent tous la sainte Eucharistie, qui deuoit seruir de gage de leur confederation, & ils arresterent en suite, que le Roy & le Duc d'Yorck son Oncle seroient mis en prison perpetuelle, & tous leurs Conseillers pendus; mais tous ne perseuererent pas en ce mauuais party, comme nous verons cy-apres.

Année
1396.

En ce temps-là la France, & plusieurs autres Royaumes furent par l'espace de trois mois entiers tellement tourmentez des vents, que c'est avec toute sorte de raison, qu'on peut appeller cette année, l'année des grands vents. Il ne se passa point de iour qu'ils ne fissent d'horribles dommages, mais le dixseptième de Novembre fut le plus memorable, par vn rauage tout extraordinaire qui pendant trois heures d'une fureur continuë arracha les plus grands arbres des forests, decourrit les maisons, abbatit des couuertures & des combles tous entiers & des cheminées, accabla mal-heureusement beaucoup de personnes dans leurs lits, roula dans la campagne grand nombre de moulins, que la hauteur des montagnes exposoit à sa violence, fracassa des clochers, & ruina quantité d'Eglises. La terre seule ne patit pas de cette étrange impetuosité. La mer souleuée en toutes nos costes contre l'azile & la feureté de leurs ports, les vagues arracherent les vaisseaux malgré les anneaux de fer & les Anchres, & les entraînerent plus d'une lieuë en pleine eau, où la tourmente & les flots irritez les battirent si fortement, & les firent choquer les vns contre les autres d'une si cruelle roideur, que s'ils ne furent tous absolument ruinez, ils furent pour long temps inutiles à la Nauigation.

Ce desordre fut encore accompagné de diuers prodiges épouventables, & ie remarqueray principalement celuy-cy, qui arriua le dixième de Iuillet en l'Euesché de Maguelonne (c'est aujourd'huy Montpellier.) J'étois present lors que des personnes dignes de foy en firent le recit au Roy, qui dirent auoir veu de leurs propres yeux sur les quatre heures de la nuit, vne étoile cheueluë d'une grandeur admirable & d'une splendeur extraordinaire, que cinq petites étoiles d'alentour combattoient fortement, allans à la charge d'une façon toute guerriere dans l'attaque & dans la retraite, & qu'apres vne demie-heure de combat, il parut tout à coup vn grand homme de feu sur vn cheual d'airain, lequel avec vne lance qui iettoit des éclats de flamme, sembla donner sur la grande étoile ou Comete, qu'il mit en pieces; apres quoy tout étoit disparu.

La frayeur des soldats de nos places de Guyenne, fut vn autre presage autant ou plus considerable, & il est certain par le témoignage de tous, & par le rapport du fils du Maistre des Arbalestriers, qui fut enuoyé ex prez pour en porter l'aduis au Roy & aux Princes ses Oncles. Ils furent plusieurs fois réueillez d'une espece de bataille, avec vn grand bruit d'armes & de cheuaux, qui les fit souuent courir aux armes, dans le soupçon de quelque surprise, qui leur donna l'allarme; & ils s'apperceurent enfin que c'étoient des combats de Fantosmes qui se faisoient en l'air, qui les mirent fort en peine pour ne sçauoir qu'è augurer. Le bruit de cette nouvelle s'étant répandu à Paris, au Palais & à l'Vniuersité, tous les plus doctes, & ceux qui se creurent capables de decider de ces augures, interpreterent par le premier signe de la Comete, la future deposition par le Roy & le Clergé, du Pape Benoist de Lune, & ils infererent du second, que le monde étoit menacé de grandes guerres & de sanglans carnages. Pour moy qui ne porte pas mes iugemens si haut, ie m'en rapporte à ce qui en est, i'en laisse le secret à celuy

qui commande au Ciel, à la mer, & à la terre; mais i'auouë pourtant, sur ce que ie puis sçauoir des Histoires du passé, qu'il est peu souuent arriué de pareils prodiges, qui n'ayent esté les auant-coureurs de quelque grand éuenement.

CHAPITRE DIXIESME.

- I. *Arrivée des François vers la Hongrie, & leurs débauches.*
- II. *Ils marchent en Valachie, & demandent conseil au Roy de Hongrie.*
- III. *Le conseil des ieunes fait mépriser ses aduis.*
- IV. *Ils prennent de force le Chasteau de Rach.*
- V. *Assiegent Nicopoly contre le conseil du Roy.*
- VI. *Prieres des Hongrois pour le bon succès du Siege.*
- VII. *Dont les François se rendent indignes par leurs dissolutions.*
- VIII. *Qui donnent horreur aux Turcs mesmes. Vertus de Bajazet.*

Année
1396.

C'Est avec beaucoup de regret, que ie me vois contraint à poursuiure l'histoire de l'entreprise de nos François contre les Turcs, mais peut-estre que ce qui doit seruir à la confusion de nostre Nation dans ce Siecle, seruirá dans quelque autre pour sa correction & pour sa conduite. Quoy qu'il en soit, c'est le deuoir d'un Historien, de décrire sans déguisement les bons & les mauuais succez, & il n'y a point de regne si heureux, quine fournisse des sujets de dire des veritez fascheuses. Trois mois apres le départ de cette Armée, qui trauersa l'Allemagne par la Bauiere & l'Austriche, en fort bel équipage & sans aucun danger, tous ces Braues arriuerent sur le fameux fleue du Danube, & ce fut là que se tint le premier Conseil, pour deliberer de la marche. Les Ecclesiastiques se seruient de l'occasion pour proposer aux principaux Chefs de purger le camp des ordures & des dissolutions dont il estoit infecté, & de mettre dehors toutes les femmes & les filles perduës qui entretenoient le desordre. Ils leur parlerent avec le mesme ressentiment de toutes les débauches & des impietez qui se commettoient, & ils tascherent à leur faire apprehender que l'ire du Ciel ne tombât sur leurs Troupes & sur leurs desseins, mais c'estoit vne Armée incapable de discipline, par le peu d'aage & de conduite des principaux Officiers, plus capables de scandale que de bon exemple. L'on ne fit point de cas de leurs remonstrances, on continua toutes ces folles & molles delices, le plus grand soin fut de toujours faire bonne chere, & de charger des batteaux de toutes sortes de viures delicats, pour les faire suiure le camp qui bordoit la Riuiere, & afin de s'en seruir dans le passage de la Walachie pour entrer dans la Bulgarie. Ce sont deux Prouinces fertiles & fort peuplées, limitrophes des frontieres & de l'Empire du Turc, que nous lisons auoir esté souuent infectées du Mahometisme, mais pour la pluspart Chrestiennes, & particulierement en ce qui en dépendoit de l'obeissance du Roy de Hongrie.

Par la reueuë des Troupes, qui se fit dans la Walachie, ils se trouuerent au nombre de plus d'une legion, sans y comprendre les Arbalestriers & la menuë soldatesque des gens de pied, & firent leur camp entre le Danube & vne terre labourée; où ils se retrancherent pendant trois iours, & où ils delibererent de ne rien entreprendre que de concert & par l'aduis de Sigismond de Luxembourg Roy de Hongrie, qui estoit vn Prince fort versé dans l'experience de cette sorte de guerre, & grand Capitaine. Ils luy deputerent deux Cheualiers de leur Corps, & y ioignirent encore vn Gentil-homme Bourguignon nommé Guillaume des Roches, qui fut chargé de leurs complimens, à cause qu'il parloit la langue Theuto-
nique.

nique. L'illustre Comte de Neuers, luy dit-il, nous a enuoyez vers vostre Royaume Serenité, pour la saluer de sa part, en luy apportant la nouvelle de son arriuée. Il a amené vne Armée Françoisé pour vostre seruice, par les ordres de sa Majesté tres-Chrestienne, & tant d'obligations à s'acquitter de son deuoir, iointes à la passion de se signaler sous les enseignes & pour la gloire de la Croix, à la confusion des ennemis de I E S V S- C H R I S T, luy ont fait compter pour rien les longueurs & les difficultez d'un si grand passage. Il a en sa compagnie & sous sa conduite vn bon nombre de Princes & de grands Seigneurs, qui bruslent de la mesme enuie; mais comme il y auroit du peril ou de l'imprudence, de s'engager dans vn pays de Barbares dont ils ne connoissent rien ny des mœurs ny de la valeur, non plus que de leur maniere de faire la guerre, de leur adresse dans les armes, de leurs ruses ou de leurs stratagemes, ils s'y veulent conduire par vostre conseil, & se soumettre de leur conduite à la longue experience que vous auez de tout ce qu'ils ignorent. C'est pourquoy ils attendent de vostre Majesté vne instruction bien ample de ce qu'ils ont à faire, pour commencer d'agir selon le merite de cét exploit, & selon l'attente qu'on a dans toute la Chrestienté, d'une entreprise qui fait tant de bruit, & qu'ils ne veulent poursuiure que par vos aduis & sous vos ordres.

Sigismond, qui creut qu'il y auoit du Miracle dans l'enuoy d'un secours venu de si loing, & qui ne pouuoit que bien esperer d'un effect si singulier de la prouidence diuine, receut ces Enuoyez comme des Ambassadeurs du Ciel. Il leur fit tout ce qu'on peut imaginer de caresses, & apres s'estre enquis de la santé du ieune Prince, & des principaux Chefs de cette genereuse Noblesse: Je ne pouuois leur, dit-il, receuoir plus de ioye en mesme temps que d'apprendre avec la nouvelle de cette arriuée, que ces braues Guerriers veulent agir avec plus de prudence que d'impetuosité. C'est confirmer par leur conduite, les favorables augures que i'ay conceus de leur secours, que de preuoir les inconueniens qui sont à considerer, auparauant que de s'engager avec des ennemis inconnus, & de s'informer premierement bien au long, de leur estat, de leur nombre & de leur façon de faire la guerre. Vous leur direz donc, qu'ils auront affaire à des bestes feroces, c'est à dire à des gens qui n'ont rien d'humain qu'une volonté determinée d'exterminer tout ce qu'il y a de Chrestiens, & d'y sacrifier toutes leurs forces & toute leur puissance. Je l'ay éprouué par ma propre experience en toutes les occasions que i'ay eues avec eux, & ie sçay que déjà le persecuteur infatigable de la Chrestienté, le cruel Bajazet, est en marche, & qu'il s'aduançe en diligence avec vn grand nombre de Caualerie. Deuant luy vous verrez accourir en maniere d'Avant-garde, plusieurs milliers de menuë soldatesque; mais qu'il ne faut gueres apprehender, avec l'auantage que nous auons de soustenir vne cause si sainte, & avec le droit d'esperer en celuy pour qui nous auons à combattre. Ce n'est donc pas contre ces coureurs, qu'il faut faire le principal effort, & voicy comme i'estime que nous deuons faire pour en remporter la victoire. C'est que nous fassions deux Corps de nos troupes, mais qu'ils ne soient pas si éloignez qu'ils ne se puissent aisément entre-secourir dans le besoin, & que nous laissions à soustenir cette Avant-garde, à vne multitude de gens accoustumez à cette sorte de bataille, que i'ay amenez avec moy. Pendant cette meslée, nous delibererons à loisir des moyens de défaire leur Corps de reserve, où seront leurs meilleurs hommes & les plus considerables Chefs de leur Armée. C'est par la seule défaire de ces gens là, que i'espere de l'assistance diuine, que nous pourrons triompher de ces Infidelles. Je vous prie de le faire bien entendre à vos Princes, qui sont déjà si prudens & si auisez, & de les asseurer, en leur faisant mes humbles recommandations, que c'est le seul conseil que ie leur puis donner. Viue Dieu, c'est le seul ordre que i'aye gardé dans toutes les batailles que i'ay eu contr'eux, & ie ne iuge pas qu'il y ait d'autre expedient pour les défaire.

Les Deputez reuenus au camp des François, firent vn exact recit de leur voya-

Année
1396.

ge & du sentiment du Roy, & les plus experts & les plus sages louerent son aduis, mais comme le nombre des fols est plus grand dans la multitude des ieunes gens, il arriua par malheur que le *Connestable*, qui estoit doublement consideré par l'éclat de sa Royale extraction & par l'importance de sa Charge, & le *Maréchal* de France fauoriserent ce party. Si le Roy, dirent-ils tout émeus de colere, veut prendre le soin d'ordonner la Bataille comme elle doit estre pour nostre honneur, nous le voulons bien, mais s'il pensoit nous auoir fait venir de si loing, pour donner apres vne Milice ramassée, & pour suiure des communes, la coutume des François n'estant point de donner apres personne, mais bien d'encourager les autres à bien faire par leur exemple; ce seroit vne injure à des personnes belliqueuses qui déjà tiennent pour affront de demeurer icy enfermez dans vn camp. Les peuples de ce pays en feront des railleries, & pour leur oster tout sujet de nous blasmer de peu de courage, & comme nous sentons en nous le noble feu d'vne passion martiale, qui nous presse & qui nous sollicite d'acquérir de l'honneur, il faut que le Roy sçache, que si l'ennemy s'aduançe, nous irons sans doute l'affronter hardiment, tout ce que nous sommes icy de soldats Chrestiens.

Le Roy aduertiy de cette folle brauade, ne fit pas semblant d'y prendre part, ny d'en estre étonné. Viue Dieu, répondit-il, ie ne desire rien tant que la gloire & l'honneur de ces braues Princes & Barons, que i'ayme & que i'estime beaucoup. Ce sont eux apres Dieu en qui i'espere le plus, c'est sur leur valeur que ie me repose de tous les perils de cette guerre, ie mets mon Royaume sous leur protection, & ie ne doute point que dans peu de iours il ne doie son salut & sa prosperité à la valeur de leur bras puissant; mais ie voudrois bien qu'ils souffrissent en cas de Bataille, que nous opposassions aux Corps auancez, nos Troupes, poltronnes à la verité & toujourns fuyardes, & qui pourtant estans placées & contraintes entre deux armées, feroient de necessité vertu, & pour ne pouuoir reculer pourroient vaincre les ennemis. Aussi bien les Barons de France n'accroistroient-ils gueres leur renommée, en triomphant de cette canaille de gens à demy armez; que ie leur conseille encore de negliger, & de se reseruer pour des actions plus recommandables. C'est pourquoy ie les coniure toujourns de demeurer fermes dans leurs rangs, & pourquoy qui pût suruenir, de ne se point laisser emporter à vne impetuosité de valeur, qui bien souuent nuit beaucoup, & gaste plütoft les affaires que de les établir.

C'estoit parler au vent, que de donner des conseils salutaires à des gens trop confirmez dans leur folle opiniastrété, pour suiure d'autres mouuemens que celui de leurs passions, à peine eurent-ils passé les premiers iours de Septembre dans leurs retranchemens, que l'impatience du repos, la presomption de leurs forces, & le mépris de leurs ennemis, donnerent l'audace aux plus emportez, de sortir du camp au nombre de cinq cent hommes d'élite, pour aller malgré leurs compagnons assieger vn Chasteau assez proche de là nommé Raach. L'enceinte en estoit grande, il estoit fermé d'vne forte muraille, deffenduë d'espace en espace de bonnes tours, & bien muny de viures & d'hommes, mais d'hommes adroits aux armes, qui se mocquerent de leur sommation, & qui firent si peu de cas de leur petit nombre, qu'ils ioignirent à l'auantage d'auoir brauement soustenu tous leurs assauts, quoy que frequents, celui de les auoir souuent battus en diuerses sorties. L'affaire tirant en longueur, & avec plus d'apparence de honte que de succez, il fallut pour l'honneur de la Nation, que toutes les troupes ensemble vinssent appuyer l'entreprise de ces temeraires, & cependant qu'ils y estoient occupez, le Roy de Hongrie se mit sur le Danube, & les ioignit encore avec quelques Compagnies pour fortifier leur siege.

Cela redoubla les attaques, & la peine des assiegez, qui iusques-là s'estoient vaillamment deffendus, mais ils se trouuerent pris par tant d'endroits, & menez si rudement de toutes parts, que la fatigue ne leur fut pas moins mortelle que les coups où ils se virent exposez, sans esperance de secours, & sans au-

cune image de salut. Ils delibererent alors de se rendre, mais cependant on se logea de force sur leurs murailles, on les en chassa, & ils s'auiferent trop tard de demander vie sauue pour les soldats, & de promettre pour les habitans, qu'ils demeureroient sous l'obeissance du Roy de Hongrie. On ne les voulut point entendre, la place fut aussi-tost emportée, & l'on vint encore à bout de leur dernier desespoir, en les forçant dans leurs maisons; où le carnage fut grand, & où le sang des femmes & des enfans coula pefle-mefle avec celui du soldat & de l'habitant, iufques à ce qu'enfin la fureur étant ralentie, l'on en prit mille à raiçon. L'on donna le pillage aux troupes, & ce qu'elles negligerent de meubles feruit à reduire la place en cendres.

Après ce premier exploit, nos François retournerent à leur camp, & avec eux le Roy de Hongrie, qui les aduertit derechef de ne rien faire par precipitation dans les conjonctures qui pourroient arriuer, & qui les pria d'agrèer que les ieunes deferaffent par tout à l'experience des vieillards. Ce n'est pas, leur repeta-il par plusieurs fois, que ie ne confesse que la ieunesse a plus de ferueur, mais la vieillesse a plus de poids & de grauité, & c'est à elle à prendre les occasions. Il auoit à charmer la furdité maligne d'autant d'Aspics, qu'il y auoit dans cette petite Armée de ieunes étourdis, qui n'en furent que plus échauffez, iufques à donner pour pretexte de pousser plus auant, que les Turcs épouuantez de ce qu'ils venoient de faire n'auançoient point affeurément, & que ce seroit perdre le temps & le fruit de la campagne, de les attendre. Il faut malgré moy que i'en donne le blasme au *Connestable* & au *Maréchal* de France, qui portoient ce malheureux aduis, & comme leurs Charges leur donnoient beaucoup d'autorité dans les Conseils, outre qu'ils auoient vne bonne partie des troupes à leur deuotion, il ne leur fut pas mal aisé de les engager vers la my-Septembre, d'aller assieger la Ville de Nicopoly.

C'est vne grande place, deffenduë de-bonnes murailles, & qui d'ailleurs étoit importante aux Turcs pour la conseruation du grand peuple qui y estoit renfermé, & dont la perte auroit empêché qu'on n'eût trouué de resistance par tout où se fut répandu le bruit d'vne si grande conquête. Nos gens l'investirent d'abord, & la ferrerent d'assez prez, mais le peu d'artillerie qu'on auoit pour vne si vaste enceinte, ne leur permettant pas de faire vn Siege dans les regles, il fallut en venir aux attaques & aux coups de main, & cela dura dix-sept iours, avec autant de chaleur d'vne part que de l'autre. On auoit affeuré les Chrestiens que la Ville estoit à l'extremité & peut-estre aussi qu'on l'auroit emportée par composition, si les assiegez n'eussent prié Bajazet de venir à leur secours, en toute diligence. Cependant nostre Roy & toute la France faisoient des vœux pour le suecez de cette nouvelle Croisade, les peuples alloient en Procession aux lieux de deuotion, & les Prestres, qui ioignoient leurs sacrifices aux prieres publiques, imploroient les bras étendus la misericorde de Dieu; qu'ils suplioient de pardonner aux Nations qu'il auoit eleuës, & de ne les pas abandonner à la rage ny aux oppobres de ceux qui blasphemioient son nom. Mais peut-estre ces Chrestiens effeminez, estoient-ils eux-mesmes plus dignes de sa colere, & indignes des graces qu'on demandoit pour eux, & qu'on ne put obtenir. Pendant que les assiegez ieusnoient, on faisoit grand chere dans le camp, ce n'estoit que festins & réjouiffances, sous des tentes magnifiques & peintes de toutes couleurs; où l'on s'entreuifitoit, & où l'on prenoit tous les plaisirs du Carnual, & du Carnual encore le plus paisible. Ils changeoient souuent d'habits, ce n'estoit que passemens, & broderies, avec mille modes nouvelles & des façons superflües, qui tenoient les prisonniers de guerre dans vn enchantement presque continuel; mais ce qui les étonnoit le plus, c'estoit de voir à nostre folle Noblesse, des souliers à grand bec, long de deux pieds, & bien souuent d'auantage. C'estoit encore de voir si peu de vertu parmy des gens qui auoient tant de valeur, & qui sembloient pourtant auoir plus de cœur aux delices & aux voluptez, qu'au bel honneur & à la gloire; par le soin qu'ils auoient pris de charger le Danube de vins

Année
1396.

friands & de viandes delicates, en telle abondance, que le gouft en estoit tou tfa-
tigué, & qu'on mangeoit plus par gourmandise que par appetit.

Ce seroit assez de dire apres cela, qu'ils auoient parmy eux des femmes & des
filles de mauuaise vie, pour faire imaginer que toutes les débauches y estoient
dans la derniere consommation; si ie n'estois encore obligé de remarquer que le
ieu, qui est le pere des iuremens & des blasphêmes, mesloit l'impieté avec l'y-
urognerie & la luxure. Et voila en peu de mots l'équipage & la discipline de cer-
te Armée Chrestienne, qui vint de si loing pour scandaliser des Barbares, &
pour faire dire à Bajazet, sur le recit de quelques prisonniers échapez, qu'ils me-
ritoient moins de vaincre que d'estre vaincus, de prouoquer ainsi la colere de leur
Dieu I E S V S- C H R I S T. C'estoit vn Prince prudent & discret, qui auoit cela
meilleur qu'eux dans sa mauuaise creance, qu'il craignoit Dieu suiuant la super-
stition de ses Predecesseurs: Aussi tenoit-il pour vne maxime certaine, que la Ju-
stice Diuine se reseruoit la punition des hommes qui transgressoient sa loy, & on
remarque de luy qu'estant enquis pourquoy donc Dieu tarδοit quelquesfois si
long-temps à chastier certains crimes, il répondit que sa vengeance marchoit
lentement, mais que plus elle estoit tardieue, plus estoit-elle pesante & rigou-
reuse.

CHAPITRE ONZIEME.

- I. *Marche des Turcs pour le secours de Nicopoly.*
- II. *Obstination furieuse du Maréchal Boucicaut.*
- III. *Leuée du Siege par les François, qui massacrent cruelle-
ment leurs prisonniers.*
- IV. *Approche des Turcs.*
- V. *Bon aduis du Roy de Hongrie, mal receu du Connesta-
ble & du mesme Maréchal.*
- VI. *Loüange de l'Admiral de Vienne, & son exhortation aux
soldats.*
- VII. *Ordre de l'Armée de Bajazet.*
- VIII. *Bataille de Nicopoly.*
- IX. *Les François abusent des premiers aduantages de cette
iournée.*

BAiazet bien informé de l'estat du Siege, renuoya les Deputez de Nicopoly
avec assurance de les secourir. Vous rapporterez aux Assiegez, leur dit-il,
qu'ils excusent la lenteur de nostre marche, à cause de l'Infanterie qu'il falloit
mener, & que nous auions à suiure; mais encouragez les à se bien deffendre, sur
la parole que ie vous donne, que ie seray à eux dans trois iours, & que ie feray
leuer le Siege. Cette bonne nouuelle leur ayant esté portée au trauers du Camp,
ils donnerent tant de signes de ioye, en tendant les mains avec des clameurs con-
fuses parmy le bruit & le tintamarre des Trompettes & des tymballes, que les
François en furent tous surpris. Quelques-vns des plus sages, iugeans de là que
cette feste ne se faisoit pas chez les ennemis qu'ils n'en eussent quelque sujet,
furent d'auis qu'on ne negligeat rien; mais le Maréchal *Boucicaut* s'en mocqua
avec son opiniastrété ordinaire. Il dit que c'estoit vne ruse grossiere, & que les
Turcs n'estoient pas si osez que de se montrer. Enfin son entestement alla iusques
à mal-traitter de fait & de paroles, ceux qui vinrent dire de bonney foy que les

Coueurs de l'Avant-garde estoient tombez sur les fourrageurs, qu'ils en auoient pris ou tué beaucoup, & mis les autres en fuite; dont ils estoient du nombre. Traistres larrons, leur cria-il, vous vous repentirez d'estre venus mettre l'allarme au camp par vos recits impertinens, & il fit couper les oreilles à quelques-uns.

Année
1396.

Cette nouvelle pourtant, ne se trouua que trop veritable le Dimanche dernier iour de Septembre, par le bruit qui se répandit par tout de l'aproche des ennemis, & qui fit aussi-tost leuer le Siege à la veüe des Nicopolitains, qui chanterent mille iniures à nos gens. C'est ce qui leur fit commettre, à ce que j'ay appris de personnes d'honneur, vne cruauté inouye dans nostre Nation, & dont ie ne parle qu'avec regret; puis qu'il faut que ie la deteste comme le plus vilain attentat qu'on puisse perpétrer contre le droit des gens, qui ne permet pas qu'on viole la foy aux plus infidelles. Ils tuèrent tous les prisonniers qu'ils auoient pris à rançon, & que la loy de la guerre ne leur permettoit pas mesme de mal-traitter, & sacrifierent ces miserables à vne indigne vengeance. Comme il n'y a point de mauuaises actions qui ne trouuent des defenseurs, assez de gens dirent pour les excuser, que ces prisonniers n'auoient pas dequoy payer ce qu'ils auoient promis, & d'autres qui n'en faisoient pas plus de cas que de chiens enragez, disoient que c'estoit autant d'ennemis morts pour la Chrestienté: mais il y en eut plusieurs qui ne purent pas accorder leur conscience avec leurs paroles, & qui ont auoüé qu'outre le sentiment interieur qu'ils en receurent, qu'ils eurent encore vn presentiment, que cette barbarie seroit bien-tost expiée dans leur sang.

Le mesme iour, l'vn des principaux Chefs des Hongrois, que le Roy auoit détaché pour aller aux nouvelles, rapporta que les ennemis n'étoient éloignez que de six lieues, & que tres volontiers il les auroit chargez avec esperance de les défaire, les surprenant en desordre, s'il n'eut aprehendé d'offenser sa Majesté, & d'entreprendre sur l'honneur des François. Comme la chose étoit d'importance, le Roy luy-mesme monté sur vn bon coursier, fut tout seul au quartier des François pour les en auertir, & particulièrement encore, pour leur faire trouuer bon qu'il mît à la teste de toutes les troupes les quarante mille pietons qu'il auoit amenez avec luy; mais c'estoit assez que ce fût le sentiment des sages pour le faire mépriser par le Connestable & le Maréchal, qui s'emporterent de mauuaise grace, iusques à outrager les vieillards, & à leur dire: Puisque de vieillans hommes que vous estiez il n'y a pas long temps, vous voila deuenus temporiseurs, laissez faire les ieunes, & on vous conseille tout de mesme, de vous abstenir de discours qui sentent bien moins la prudence que la peur & le manque de courage.

Le Roy de Hongrie, qui fut témoin de ce procedé brauache & inciuile & qui tenoit plus de la brutalité d'vn soldat que de la moderation d'vn Capitaine, se retira aussi-tost, & quoy qu'il mît ses troupes en bataille, ce ne fut pas qu'il augurât rien de bon d'vne affaire si mal concertée, & dont la Iustice venoit d'estre iouillée d'vn si vilain carnage, qu'on pouuoit croire que la bonne cause n'estant plus de leur costé, la main de Dieu ne paroistroit dans cette occasion que pour les chastier. C'est à quoy ils ne penserent point de leur part, mais sur les trois heures apres midy, ils prirent les armes, & pour mieux courir à leur destinée, n'ayans pas des fouliers pour marcher & pour combattre à pied, ils en couperent ces longs becs importuns, & en mesme iour ils en abolirent & expierent tout ensemble la mode impertinente. Presque à l'instant on fit crier par le camp, que les ennemis estoient proches, & qu'on se tint prest pour combattre, & aussi-tost les plus aagez & les plus experimentez Capitaines, se vinrent ranger à cheual autour de la personne du Comte de Neuers. Entre ceux-là estoit principalement l'Admiral de France Messire Jean de Vienne, illustre Cheualier de Bourgogne, & qui estoit vieil à la verité, mais encore fort & robuste, d'vn esprit wif & d'vn courage assez vigoureux pour soustenir la reputation qu'il s'estoit acquise dans les Armes.

Il prit l'Etendart de la Vierge Marie, qu'il auoit demandé à porter en cette

Xx iij

Année
1396.

journee, & voyant l'occasion de soutenir ses premiers sentimens: Illustres Cheualiers dit-il, nous voicy engagez en vne action que nous n'auons pas approuuée, mais que nous soustiendrons assez bien pour vous faire connoistre que ce n'a point esté la peur qui nous a inspiré des sentimens contraires aux vostres, & qui nous a fait deferer au conseil des plus experimentez. Nous ne pensions qu'aux moyens de couronner vn si noble exploit d'vne fin plus louable, & nous auons pû nous promettre cét auantage de l'assistance des Hongrois: mais il est important de vous auertir à present, que vous ne vous devez point attendre à leur secours, & qu'ils nous abandonneront pour se sauuer, si nous auons du pire. Resoluons-nous donc à porter tous seuls le faix de cette Bataille, & ne nous flattons point tant en nos forces, que nous ne mettions toute nostre esperance en celuy qui n'a iamais trompé personne qui ait eu confiance en son aide, pour remporter la victoire; qu'il luy faut demander à l'honneur, & à la lottange de la Foy Chrestienne.

Cela dit, il commanda de marcher contre l'ennemy, qui attendoit le chocq de pied ferme, & qui estoit en bonne ordonnance; car ie m'en suis soigneusement informé, & i'ay appris de bonne part, que ses Troupes estoient partagées en trois Corps, que l'Avant-garde estoit de vingt-quatre mille pietons, qu'il y auoit à la Bataille trente mille cheuaux pour les soutenir; & que Bajazet en personne estoit au Corps de reserue, composé de quarante mille hommes de sa meilleure Caualerie, qu'il tenoit à couuert dans vn champ tout proche, où l'on ne le pouuoit voir à cause d'vne hauteur qui le cachoit, afin d'attendre laquelle seroit la fortune des deux premiers Corps qu'il exposoit, & de se gouverner selon l'occasion de donner ou de faire retraite. Le signal de la Bataille donné, nos François fondirent d'vne merueilleuse impetuosité sur les Turcs, ils forcerent les pieux & les lances qui seruoient à la deffense de leur camp, & quoy que la resistance des Infidelles les arretât long-temps, ils ne perdirent rien de leur premiere chaleur, & ils enfoncerent cétte Infanterie, qu'ils mirent en déroute avec perte de plus de dix mille-hommes. Apres cela ils se rassemblerent pour charger la Caualerie, qui n'estoit qu'à vne portée d'arc au delà, & quoy qu'ils ne se trouuassent pas assez forts en nombre, leur courage les emporta, dans l'esperance que Bajazet y estoit, & il y eut d'autant moins de temerité que ne se pouuant retirer qu'il ne les poursuiuit, il n'estoit que de luy donner toute la peur: mais parce qu'ils estoient trop peu, & que se mettant en vn Corps il eut esté plus facile de les enuopper, il fut resolu qu'on ne garderoit point là les Coustumes de la guerre, & qu'il falloit aller comme en desordre & teste baissée fendre ce gros à grands coups dépees, pour l'ébranler & pour le mettre hors de deffense.

Cette entreprise, quoy que tres-hazardeuse, fut approuuée de tous par la necessité de vaincre ou de mourir, & la vertu qui se plaist dans l'execution des choses les plus difficiles, leur prêta tant de forces, qu'ils vinrent avec la legereté d'vn foudre, charger ce grand Corps, & ils le menerent si rudement, qu'ils enyurerent leurs glaiues du sang de cinq mille, & que s'estant fait iour à trauers de leurs rangs, ils les tournerent en fuitte avec vn étonnement épouuantable d'vne si étrange façon de combattre. Je suis bien informé de ceux qui scauent tout le détail de cette Histoire, que Bajazet luy-mesme, auprez duquel cette Caualerie se retira tout en desordre, fut si consterné d'vne si sanglante défaite, qu'il renonçoit à l'honneur de cette iournée, s'ils se fussent abstenus d'vne poursuite vn peu trop temeraire & trop acharnée, qui luy fit remarquer qu'ils entreprennoient au delà de leurs forces. En effect ils se deuoient contenter d'vn si merueilleux exploit, ils deuoient considerer qu'ils estoient tous trempés de sueur, bruslés de chaleur, fatigués du poids de leurs armes, accablés de lassitude, & entierement épuisez de vigueur. Ils deuoient encore deferer au commandement de leurs Chefs, qui estoient d'auis qu'on en demeurât là & qu'on rendist graces à Dieu, sans hazarder, ou plûtoit sans perdre sciemment l'honneur d'vne si grande iournée. Les vns leur crioient alte, mes amis, reprenons l'air, & rappellons nos esprits dissipés, & d'autres courans apres les plus auancez s'écrioient

tout de mesme, arrestez Compagnons, la chasse trop opiniastre des ennemis a souuent changé la fortune des batailles, & causé de grands malheurs, il vous reste bien du chemin à faire, il se faut garder d'embuscade, & vous vous trouuerez mal de cét emportement, desormais plus pernicieux qu'important à vostre honneur. Ils se mocquerent de tous les Sages, & presumans trop de leur courage & de leurs forces, & croyans tenir la fortune captiue, ils l'obligerent à tourner sa rouë pour les renuerser dans l'orniere, & receurent enfin le triste loyer de leur mauuaise conduite.

C H A P I T R E D O V Z I E S M E .

- I. *Terreur des François à l'arriuéee de l'Arriere-garde de Bajazet, imputée à punition diuine.*
- II. *Leur déroute & leur étrange desespoir.*
- III. *Belle resolution de quelques-uns, mort du vaillant Jean de Vienne.*
- IV. *Le Comte de Neuers fait prisonnier.*

IL y auoit si peu de raison à ce mal-heureux acharnement, qu'il faut croire pour asseuré qu'ils y estoient entraînez par la fatalité de leurs pechez; car ayans poussé les fuyards iusques au haut de la colline, d'où ils apperceurent Bajazet avec son Corps de reserue, l'épouuante les saisit, & ils ne s'apperceurent de leur faute que pour l'imaginer irreparable, & pour ne plus douter du mal-heur qui leur auoit esté predict. On en pensera tout ce qu'on voudra, mais i'estime que c'est faire tort à la Iustice diuine, de ne la pas reconnoistre dans vne si surprenante reuolution, apres toutes les impietez dont ils auoient prouqué la colere de Dieu, puisque cette sanglante Scene fit voir la verité de ce que dit le Sage, que le méchant fuit sans estre pourfuiuy de personne. En effect ces Braues, qui marchoient comme des Lions irritez, deuinrent en vn instant plus poltrons que des lièvres, iusques-là qu'il fut impossible aux Chefs de leur remettre les armes à la main, de les rallier en ordre de bataille, & de les obliger au moins à faire mine de se vouloir deffendre. Les voila dans l'épouuante & dans le desespoir, ils deffestent le conseil des ieunes, & il ne leur reste de hardiesse, que pour les nommer & pour parler d'eux avec execration, sans aucun respect ny de leur qualité, ny de leur présence.

Quelques-vns voulans regagner le Danube & les barques, les Hongrois qui s'apperceurent de ce desordre, lascherent pied en mesme temps & abandonnerent leur Roy, comme on auoit fort bien preueu, & ainsi, toute cette gloire que nos Chrestiens venoient de moissonner dans ce champ illustré d'une double victoire, s'éuanoüit & se dissipa comme de la fumée. Cette valeur iusques-là formidable cheut tout à coup, & ces illustres Champions deuinrent le iouet d'une Nation immonde & méprisable, barbare & infidelle, dont ils venoient d'estre la terreur. Il faut bien dire apres cela, Grand Dieu, comme a fait le Prophete, que vos iugemens sont vne profonde abysme, & que comme il n'y a que vous de Tout-puissant, qu'il n'y a personne qui puisse resister à ce que vous voulez. Je me soumets avec respect à vostre Prouidence, qui a appesanty vostre main sur vostre peuple, & qui a permis que Bajazet deuenu vostre fleau pour le chastier, ait vomy sur luy toute sa rage; mais daignez vouloir par vostre misericorde infinie, que ces miserables vaincus aient expié tous leurs crimes par leur sang, aussi bien que par l'affront & par le reproche eternal qu'ils receurent de leur défaite. C'est vne grace qu'on vous peut demander pour eux, puisque c'est à vous de disposer à vne meilleure fin, les choses dont les commencemens auroient esté conduits d'une folle temerité.

Année
1396.

Vne consternation si publique & si generale, releua d'ailleurs plus le courage & l'esperance des Turcs, Bajazet deuenu aussi vaillant qu'il vid nos Chrestiens épouuautés, détacha apres vne élite de ses meilleures troupes pour les enuelopper, & afin de les effrayer d'auantage, il leur commanda de ioindre la clameur des soldars au bruit des tymballes & au son des trompettes, & de mettre main basse sur tout ce qui se trouueroit en deffense. Ce me seroit quelque sujet de consolation dans le ressentiment d'vne si grande perte, si ie pouuois donner à leur memoire, l'honneur d'estre morts en gens de cœur, mais il faut que i'auoüe qu'il ne s'est jamais rien veu de si deplorable; car pourquoy se tuer de peur de mourir, si ce n'étoit pour mourir avec infamie? Cependant il y en eut trois cent & plus, qu'ila teste enueloppée, de peur de voir le peril auquel ils s'exposoiēt volontairement se precipiterent du haut à bas d'vne Montagne prochaine, pour arriuer au bord de la mer & pour se ietter les premiers dans les vaisseaux; mais la plus part y demeura, les autres eurent les bras ou les iambes cassées, & il en échappa fort peu. D'autre part la campagne étoit pleine des autres qui courroient au bord du Danube, avec d'autant plus d'impetuosité qu'ils auoient l'ennemy à leurs trouffes, qui tailloit en pieces les plus paresseux & les plus pesans; mais que seruit-il aux plus diligens d'auoir gagné les barques, puisque la foule les fit enfoncer & couler à fonds? Enfin le peu qui se pût dérober au fer & aux fers des Mahométans, demeura tout nud & contraint de s'abandonner à l'obscurité des forests & aux hazards des lieux détournez, & de cacher sa nudité de foüin ou de paille, encore n'y en eût-il gueres qui purent gagner les pays de Chrestienté, & les autres perirent de faim & de froid par les chemins.

Il faut autrement parler de ceux qui furent faits prisonniers, & que les Turcs à la verité menoient comme des troupeaux dans la plaine, mais ils s'estoient fort bien deffendus, & par dessus tous l'Admiral de Vienne, qu'on peut iustement appeller, mesmes dans cette occasion, le vray parangon de Cheualerie, Il fit tout ce qu'il put pour rallier les fuyards, luy dixième il les poursuiuit avec prieres & avec injures pour leur remettre le courage, & il est vray que ne se voyant pas soustenu, il branla pour se sauuer, mais reuenant tout à coup au soin de sa reputation: A Dieu ne plaise, dit-il, mes Compagnons, que nous ternissions icy laschement la gloire de nostre nom, pour conseruer le merite de nostre entreprise & pour mourir avec honneur, il faut auoir recours à Dieu d'vn cœur contrit & humilié, & implorer l'assistance de la Bien-heureuse Vierge sa Mere, & puis tenter le genereux hazard d'vne deffense necessaire. Aussi-tost il se rua le premier contre les ennemis avec autant de force que de hardiesse, il perça leurs escadrons autant de fois qu'ils creurent l'auoir enclos, il ioncha le champ des corps morts des plus hardis, & il releua par six fois l'étandard de la Vierge, abbatu par la multitude, aux yeux de plusieurs qui souhaittoient d'estre auprez de luy pour le seconder, & qui m'ont asseuré, qu'il ne se laissa accabler au grand nombre que quand il fut las de tuër, & qu'il eut perdu tout son sang par ses playes.

Bien prit au Comte de Neuers que les Turcs eussent assouuy leur cruauté sur les premiers quartiers, quand ils vinrent au sien, & que pour s'épargner la peine de faire main basse sur ce miserable reste de gens, ils se laisserent vaincre à la compassion de ceux de sa compagnie, qui prosternez & crians mercy avec toutes sortes de signes de Paix & de soumission, les suplierent de luy sauuer la vie. Cela fit cesser la resistance des autres, qui combattoient encore avec moins de veritable valeur que de desespoir, cét exemple d'vne pitié trompeuse les fit accourir avec ioye pour subir en foule le reproche eternal d'vn seruage ignominieux, mais ils ne preuoyoient pas les malheureux, que le iour suiuant deuoit estre le dernier de leur vie & de leur honneur, & qu'ils ne perdoient l'occasion de mourir en braues hommes, que pour estre menez à la boucherie, & pour estre égorgez comme des bestes.

CHAPITRE

CHAPITRE TREIZIÈME.

- I. *Grand carnage des prisonniers.*
- II. *Bajazet ne conserue le Comte de Neuers que pour luy donner l'affliction d'en estre témoin.*
- III. *Description de ce massacre, generosité des mourans.*
- IV. *Nombre des égorgéz, Bajazet assouuy fait cesser la tuerie.*
- V. *Nombre des Turcs tuez à la Bataille.*
- VI. *Les corps des Chrestiens exposez, & miraculeusement preseruez de la corruption, & des bestes de carnage.*
- VII. *Opinion des Turcs touchant ce Miracle, certifié à l'Auteur par Messire Gautier des Roches.*
- VIII. *La France fort affligée de cette mauuaise nouvelle.*

Les Chrestiens ainsi faits esclaves, les Turcs maistres du bagage, de leurs beaux chevaux, de leurs Tentes magnifiques, & de toute sorte de riche butin, reuinrent à grande ioye trouuer Bajazet, qui rauy d'un si grand succez, en rendit, ce dit-on, graces à Dieu tout publiquement, & en leuant les mains au Ciel. Apres cela on tint le Conseil de guerre, & quelques-vns ayans proposé de receuoir les prisonniers à rançon: Non non, dit-il, il ne faut point garder la foy à des gens qui l'ont violée, & qui sans tenir compte de la transgression de leur Loy, & des paroles qu'ils auoient données aux nostres à la prise de Rach, les ont cruellement mis à mort apres les auoir asseurez de leur vie: ie suis d'avis qu'on les passe tous au fil de l'espée. Il excepta de cét Arrest general, la personne seule du Comte de Neuers en consideration de sa grande naissance; mais ce fut pour le faire mourir plus de mille fois, par le regret de voir amener l'une apres l'autre ces deplorables Victimes deuant ses yeux, & en presence mesme de Bajazet, qui le fit approcher exprez en tres pauvre estat, pour estre témoin de ce cruel spectacle.

Année
1396.

Ainsi ces braues Hommes, qui auoient l'honneur d'estre issus du Sang illustre de tant de fameux Ancestres, deuinrent le jouet de la cruauté des Barbares & des Infidelles, qui les traistroient avec indignité comme des bestes de boucherie: & quoy que chacun eût assez de sa disgrace pour luy donner toutes ses larmes, il sembloit que les premiers qu'on arrachoit de leurs embrassemens fussent le seul sujet de leurs regrets. Ie ne croy pas qu'il y ait personne dont le cœur ne se fût fendu, non seulement de voir la tendresse de leurs adieux, mais encore la constance dont ils presentent la teste & les membres à tous les bourreaux qui les enuironnoient, sans se plaindre des coups de cimeterre, & sans dire autre chose sinon, IESVS-CHRIST ayez pitié de moy. I'auoué la larme à l'œil, que la prouidence de Dieu est à benir de cette derniere grace, qui me fait iuger qu'il mesla sa misericorde avec sa Iustice, & qu'apres les auoir chastiez comme ses enfans, il leur permit de mourir dans la confession de leur Foy, pour leur donner leur partage dans son Eternité, apres les auoir fait souffrir dans le temps pour l'expiation des pechez qu'ils auoient commis, par la fragilité humaine, ou par la suggestion de leurs mauuaises passions.

Il y en eut trois mille de massacrez par diuers supplices dont les tristes cadatures & les membres épars de tous costez, baignoient dans le sang peste-mesle avec leurs bourreaux, qui estoient iusques à la gorge dans le carnage. Bajazet luy-mesme en estant plus que rassasié, se laissa vaincre par l'horreur plutôt que

Yy

— par la pitié d'un si étrange spectacle: C'est assez tuer & assez vanger, dit-il, laissez reposer le glaiue & donnez le reste du iour aux devoirs de l'humanité qu'exigent de vous les corps morts de vos Compagnons. Il s'en trouua iusques à trente mille, qu'ils couvrirent de terre; mais pour ceux des Chrestiens, il ordonna par ignominie qu'ils demeurassent exposez & sans sepulture aux bestes & aux oiseaux de carnage: & cette cruauté seruit seulement à faire admirer les merueilles de Dieu pour l'exaltation de nostre Foy, & pour faire voir qu'il auoit receu ce sang comme celuy des anciens Martyrs pour leur donner l'immortalité, car non seulement ces dépoüilles mortelles ne demeurèrent pas l'espace de treize mois entiers sans aucune marque de corruption & de pourriture, & aussi fraiches que le iour de leur mort, mais ils furent encore preseruez de la gueule & du bec des bestes & des oiseaux, qui fouillerent les fosses des Turcs, où ils firent leurs repaires & leurs tasnières pour se gorger de leurs charognes.

Le recit m'en ayant esté fait, i'eus la curiosité de sçauoir quel sentiment en auoient eu les Mahometans, & si leur infidelité obstinée, n'auoit point esté ébranlée d'un miracle si conuainquant. Je m'en enquis à Messire *Gautier des Roches*, Personnage également considerable pour ses belles actions & pour la noblesse de ses ayeux, qui me dit auoir demeuré tout ce temps-là au seruice de Bajazet, & qu'estant par luy renuoyé avec un sauf-conduit, il auoit voulu passer par ce champ & visiter tous ces corps morts. Je vous iure, continua-il, par la foy & par la fidelité que ie dois à Dieu & à M. le Duc de Bourgogne, que le Gouverneur de Nicopoly me fit grand chere hors la Ville, & que m'ayant en suite de cela mené en ce lieu malheureux, pour faire quelque sorte d'insulte à nostre Religion, il me demanda ce que ie pensois de cette merueille: & comme ie luy témoignay que c'estoit un éclat de la misericorde de Dieu: Tu as menty, me répondit-il, c'est que les Chrestiens estoient remplis de tant d'impuretez & d'ordures, que les brutes mesmes qui en ont le sentiment, ont horreur de leur chair & dédaignent de s'en repaistre.

La France se réjouissoit alors de l'esperance d'une parfaite Paix avec l'Angleterre, & elle ne se desioit d'aucune affliction, quand la mauuaise nouvelle de cette défaite arriua, qui fut apportée par des personnes dignes de foy. Tout le Royaume en retentit par les crys d'une douleur generale, les grands Seigneurs mesmes, plus propres que le commun à digerer les plus sensibles disgraces, ne purent pas commander à leurs larmes, & il n'y eut point de famille qui n'eût à plaindre hautement la perte d'un mary, d'un fils ou d'un parent, d'un Seigneur ou d'un amy. L'un regrettoit leur mort, l'autre se fut consolé, disoit-il, s'il auoit eu du moins la satisfaction de receuoir leurs esprits, de leur fermer les yeux, & de leur rendre les derniers devoirs, & ainsi le noir deuint la couleur du temps, & les Eglises ne furent frequentées, que pour assister aux seruices funebres, à l'exemple du Roy, qui ordonna qu'on fist les obseques de tant de nobles Cheualiers dans toutes les Parroisses, dans les Maisons Religieuses & dans toutes les Communautéz de la Ville de Paris.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

- I. *Naissance de Louïs de France depuis Dauphin, & son Baptême.*
- II. *Ambassadeurs d'Espagne pour l'union de l'Eglise, corrompus par Benoist.*
- III. *M^r Jean Courte-cuisse député de l'Vniuersité, demande la soustraction d'obedience.*
- IV. *Que le Roy est conseillé de faire.*
- V. *Grande furie des vents par tout le Royaume.*

LE Lundy vingt-deuxième de Ianuier, le Soleil estant au signe *Aquarius*, Année
1396.
entre huit ou neuf heures du soir, la Reine accoucha heureusement en l'Hostel de S. Pol, d'un troisième fils; dont la naissance réjouit fort toute la Cour & toute la Ville, & qui le lendemain fut porté sur le soir à l'Eglise de S. Paul, où le Baptistère estoit préparé pour cette celebre ceremonie. Il s'y trouua neuf Euesques avec l'Abbé de S. Denis, l'Archeuesque de *Vienne* luy conféra le Sacrement de Baptême, en presence des principaux Seigneurs & Dames du Royaume, & les Parrains & Mairaine furent Louïs Duc d'Orleans son Oncle qui luy donna son nom, *le Begue de Villaines*, & la deuote Mademoiselle de *Luxembourg*.

Parmy les réjouissances des couches de la Reine, il arriua d'Espagne deux Euesques & quelques autres Seigneurs, pour informer le Roy de ce que leur Prince auoit resolu touchant l'union de l'Eglise: mais ayans esté introduits à l'audience, ils ne parlerent que de l'affection qu'il auoit pour cette union. Comme ils ne dirent rien de l'Assemblée des Prelats & du Clergé d'Espagne, ny qu'ils fussent de l'aduis de nostre Roy, cela les rendit suspects d'intelligence & de conuenance avec Benoist, qui les auoit embouchez de ce qu'ils deuoient dire, & quelques vns murmurerent fort contre le Patriarche d'Alexandrie, qu'on commençoit d'accuser d'auoir imposé à sa Majesté, que le Roy d'Espagne estoit de son sentiment; s'il n'en eut donné des preuues par des Lettres scellees du propre Seau de ce Prince, en presence mesme de ces Ambassadeurs: qui ne les purent desauouer & qui en receurent beaucoup de confusion. Cela les obligea de conuenir avec nous, & l'Vniuersité qui en fut auertie, ne manqua pas de deputer aussi-tost le Recteur & quelques Professeurs pour exhorter le Roy de perseverer en ses bonnes intentions. L'un d'entr'eux nommé *M^r Jean Courte-cuisse*; harangua magnifiquement, & il ne craignit pas d'aller chercher la cause du mal iusques dans sa racine, il dit franchement que le profit que la Cour d'Avignon tiroit des decimes & de la collation des Benefices, opiniastroit le Pape à se vouloir maintenir dans l'autorité d'en iouir & d'en disposer; & apres auoir fait voir qu'on ne le pouoit reduire que par la soustraction desdites collations, il supplia tres instamment sa Majesté, de se seruir du remede qu'il iugeoit le plus puissant & le plus present.

Le Roy gousta assez cet aduis, mais comme il estoit de trop grande importance pour estre resolu sur le champ, & comme il ne faisoit rien sans conseil, il voulut que la chose fût agitée vn iour qu'il assigna, & afin que toutes les raisons fussent ballancées & debattuës de part & d'autre; il voulut que l'Euesque d'*Arras* Chancelier de Bourgogne, l'Euesque de *Poitiers* Chancelier du Duc de Berry, *Maistre Oudart des Moulins*, & *Maistre Pierre Plaou*, se preparassent pour soutenir le party du Pape, & pour impugner cette soustraction contre les Docteurs de l'Vniuersité qui la voudroient soutenir. La chose se passa ainsi; & enfin tous les deux partis se réunirent pour conclure en faueur de la soustraction; qui

Année
1396.

fut iugée iuste & necessaire pour beaucoup de raisons qu'il seroit ennuyeux de repeter icy.

Tant que dura cette question, il souffla des vents épouventables, & quoy qu'ils ne fussent pourtant pas, ny si furieux ny si generaux que ceux de l'année precedente, ils ne firent gueres moins de dommages dans l'estenduë du Diocèse de Paris, & dans les contrées d'alentour.

CHAPITRE QVINZIÈME.

- I. *Le Roy retombe en demence.*
- II. *Ambassadeurs enuoyez de France, d'Angleterre & d'Espagne, aux deux pretendus Papes pour l'union de l'Eglise.*
- III. *Les deux Competiteurs cherchent des éloignemens pour eluder la voye de cession.*
- IV. *Ordonnances contre les Blasphémateurs, mal-gardées.*
- V. *La porte d'Enfer à Paris, nommée la porte S. Michel.*
- VI. *On accorde aux Criminels condamnez, l'assistance d'un Confesseur à la poursuite de Messire Pierre de Craon, qui fait faire la Croix de Mont-faucon.*

LE iour de la Dedicace de S. Denis, le Roy suiuant sa pieuse coustume, y vint en deuotion, mais il n'assista point à la Messe ny à la Procession en habit Royal selon l'usage ordinaire gardé par tous ses Predecesseurs; parce qu'il commençoit à rentrer en son mal: qui le tourmenta avec les mesmes accidens déjà cy-deuant rapportez, iusques à la seeonde semaine du mois de Iuillet. Cela n'empêcha pas qu'on ne poursuiuît l'affaire de l'union de l'Eglise, & que conformément à ce qui auoit esté deliberé, l'on ne depêchât en Ambassade vers les deux pretendans au Pontificat Maistre *Gilles des Champs* & Maistre *Jean Courtecuisse*, tous deux excellens Professeurs de Theologie, & quelques Seigneurs de la Cour. Les Roys de Castille & d'Angleterre deputerent pareillement en mesme temps & à mesme fin, & les nostres portans la parole, suplierent tres-humblement Benoit, de la part de leur Maistre, de faire reflexion sur l'horreur de ce damnable Schisme, d'accepter la voye de cession, qui estoit l'unique remede qu'on y pût apporter, & de se laisser toucher de charité pour le troupeau malade du Seigneur. Mais quand ils virent qu'il ne cherchoit que les moyens de fuir par vn grand fatras de raisons plus forcées que sincerés, pour les embarasser plutôt que pour les satisfaire, ils ne marchanderent point de luy dire qu'ils le sommoient vne fois pour toutes, & luy & son Competiteur, de faire en sorte que la Sainte Eglise de Dieu si miserablement diuisée & déchirée, fût rétablie dans vne paix entiere, & réunie sous l'obeïssance d'un vnique Pasteur & d'un veritable pere. Ils adjouèrent encore, que si dans vn certain temps ils ne donnoient aux Roys la satisfaction qu'ils leur demandoient, qu'ils feroient de leur part tout ce qui pouuoit accomplir la bonne intention qu'ils auoient pour le repos de l'Eglise, & qu'ils ne deuoient point douter qu'ils n'employassent particulièrement tout leur pouuoir pour faire cesser tous les interests, qu'on presupposoit ou qu'on pouuoit presupposer estre & auoir esté cause de la trop longue durée d'un Schisme si pernicieux & si pestiferé.

Benoist perseuerant en son endurcissement, leur donna par toute réponse, qu'il n'estoit pas suffisamment persuadé qu'il deût accepter la voye de cession, toutefois qu'il en delibereroit plus à fonds avec ses freres les Cardinaux, & qu'il feroit en suite sçauoir son intention aux Roys leurs Maistres. Voila en peu de

de mots quel fut le succez de cette negotiation, qui ne reüssit gueres mieux à Rome qu'en Auignon; car les Anglois qui se chargerent de la parole, ayans fait de grandes instances à Boniface, de sacrifier ses interests à ceux de la Religion, & d'agrèer la mesme voye, & tous les autres Ambassadeurs, y ioignant leurs prieres, il tint le mesme langage de son Aduersaire. Vous me parlez là d'une grande affaire, leur dit-il, & dont i'aurois tort de resoudre tout seul & sur le champ: l'en veux prendre l'aduis de mes freres, & de quelques Princes de mon obediensce & presens & absens; mais ce sera le plûtoft qu'il me sera possible: & ie ne manqueray pas en mesme temps de mander aux Roys ce que i'auray delibere par leur conseil. Ainsi tous ces Ambassadeurs n'eurent autre chose à rapporter de leur negotiation, sinon qu'ils auoient trouue deux Papes tellement hommes & si enyurez des douceurs du temporel de S. Pierre, qu'ils n'auoient aucun soucy du spirituel, & qu'ils ne pensoient qu'à satisfaire leur ambition obstinée de se maintenir en possession de leur autorité.

En mesme temps qu'on trauailloit sous le nom du Roy pour vne Paix si necessaire au salut & à l'honneur de la Chrestienté, l'on employa encore son autorité pour reprimer la licence honteuse des blasphemes, dans la pensèe qu'on eut que c'étoit particulièrement pour vn crime si indigne, mais pourtant si commun qu'il s'embloit en estre authorisé, que Dieu auoit permis la rencheute du Roy. Les Predicateurs auoient en vain vomy contre ce vice tous les anathemes de leur colere; c'étoit vn monstre de la Cour, d'où il étoit descendu parmy le peuple, qui se multiplioit plustost que de se détruire par les maledictions de l'Euangile, & qui ne pouuoit estre exterminé que par le Dieu de la Cour, c'est à dire par le Roy: qui deffendit à toutes personnes de iurer ny blasphemer sous peine d'auoir la langue percée, ou d'une amende arbitraire, & de confiscation des biens des infraçteurs. Cette Ordonnance ne dura que fort peu de temps, Messieurs les Nobles qui ont accoutumé de mettre le desordre par tout par leur mauuais exemple, qui font leur plaisir de tout ce qui est deffendu, & qui tirent plus de gloire de leur impunité que de leur vertu, ne manquerent pas tost apres d'en rappeler la mode, & l'on iura mieux que deuant.

On ordonna en mesme temps qu'une des portes de Paris, vulgairement appellée la porte d'Enfer, parce qu'anciennement elle conduisoit à Vauvert, où repairoit autrefois, à ce qu'on dit, vn démon sous la figure d'une fort belle Garce, seroit à l'aduenir nommée la porte de S. Michel. Et quoy qu'on eut iusques alors refusé en faueur de ceux qui seroient condamnez à mort, pour quelque crime que ce fût, qu'ils pussent estre assiste au suplice par vn Confesseur, comme il se pratiquoit dans tous les autres Royaumes, on l'accorda volontiers, & l'on donna à Messire Pierre de Craon l'honneur de l'auoir obtenu. Pour marque de cela, ie ne scay pas si ce fut de son propre instinct, ou si on luy enjoignit par penitence, il fit dresser auprès du Gibet de Paris vne Croix de pierre avec l'Image du Crucifix où étoient ses armes, & où les criminels arresteroient pour se confesser, & il donna vn fonds aux Cordeliers de Paris pour les obliger à perpetuité à desferuir cét œuure de misericorde.

Fin du seizième Liure.

TABLE CHRONOLOGIQUE POUR L'ANNEE 1397.

ANNEES	}	De Nostre Seigneur	} 1397.	Charles VI. en France. 17.	
				Richard II. en Angleterre. 10.	
				Henry en Espagne, autrement Castille & Leon, 7.	
		Du Schisme.		} 19.	Martin en Arragon. 3.
					Iean en Portugal. 12.
		Des pretendus Papes		} Boniface IX. à Rome. 8.	Charles III. en Navarre. 12.
	Benoist XIII. en Avignon. 4.	Sigismond de Luxembourg dit de Bohême en Hongrie. 13.			
	De la vacance de l'Empire d'Occident en Allemagne. 19.	Iagellon en Pologne. 12.			
	Wenceslas de Luxembourg Roy de Bohême, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. élu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.	Louis Duc d'Anjou en Sicile. 12.			
	} Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.	Ladislas d'Anjou dit de Duras vsurpateur du Royaume. 13.			
		Marguerite Regnante en Dannemarck & Suede avec Eric son neveu. 11.			
		Robert Stuart III. du nom en Escosse. 9.			

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Etat, & Favoris de la Cour de France.

Louis de France Duc d'Orleans, Frere du Roy.
 Louis II. Duc d'Anjou, Roy de Sicile.
 Iean de France, Duc de Berry, & Philippe le Hardy Duc de Bourgogne. } Oncles du Roy, gouvernans le Royaume à cause de sa deméce.
 Pierre Comte d'Alençon. Charles d'Evreux Roy de Navarre 3. du nom. } ces du Sang.
 Louis Duc de Bourbon, Oncle maternel du Roy, & grand Chambrier de France }
 Louis de Bourbon, Comte de Vendosme, Anceste de nos Roys.
 Iean, dit de Montfort Duc de Bretagne.
 Louis de Sancerre, Connestable de France Sieur de Charenton, par Lettres du 22. de Septembre.
 Arnaud de Corbie, Chancelier de France.
 Iean le Maingre dit Boucicaut. } Marechaux de France.
 Iean sire de Rieux & de Rochefort.
 Renaut de Trie, Admiral institué le 20. d'Octobre.
 Iean d'Aurichier, Lieutenant des Marechaux en Picardie & en Flandres.
 Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, Gouverneur de l'Etat & Seigneurie de Gennes.
 Pierre dit Hutin d'Aumont, Potte-Oriflamme.
 Iean Sire de Bueil, grand Maistre des Arbalétriers.
 Guy Sire de Coufan & de la Perriere, grand Maistre de France.
 Arnaut Amenion, Sire d'Albret, grand Chambellan.
 Jacques de Bourbon S. de Preaux, grand Bouteiller de France, par Lettres du 26. de Juillet.
 Louis de Giac Grand Eschançon.
 Raoul Sire de Raineual, grand Panetier.
 Charles d'Yury, Cheualier trenchant.
 Charles Sire de Sauois, Grand Maistre d'Hostel de la Reyne.
 Robert d'Enneual, Capitaine des 24. Archers de la Garde du Roy.


HISTOIRE
 DV REGNE
DE CHARLES VI.
 ROY DE FRANCE.
 LIVRE DIX-SEPTIESME.

CHAPITRE PREMIER.

- I. *Le Roy de Navarre vient en France solliciter la restitution de ses biens.*
- II. *Harangue de l'Euesque de Pampelune pour luy.*
- III. *Le Roy le satisfait de ses pretensions.*
- IV. *Deux Augustins Magiciens enuoyez de Guyenne pour guerir le Roy.*
- V. *Disent qu'il est enforcelé.*
- VI. *Le Roy en pire estat que iamais, souhaite la mort.*
- VII. *Les deux Imposteurs accusent des Officiers de sa Majesté.*



L y auoit déjà trois ans que Charles Roy de Navarre, fâché de se voir dépouillé des grands biens qu'il auoit en France, par la forfaiture de son pere, sollicitoit le Roy par diuers Ambassades, de faire Iustice ou grace à la fidelité qu'il auoit toujours eue pour son seruice. Il luy enuoya enfin l'Euesque de Pampelune, & ce Prelat qui étoit vn grand Docteur en Loix, excellent Orateur, & auec cela bon Courtisan, mania si bien les esprits des Ducs de Berry & de Bourgogne Oncles de son Maistre, qu'il les engagea de luy écrire qu'il vint à la Cour, & de luy promettre tout ce qu'ils auoient de credit auprez du Roy. Le voyage resolu, pour le mois de Iuillet, ils disposerent sa Majesté à l'enuoyer recevoir sur les frontieres par le mesme Duc de Berry, pour l'amener à Paris, où les Nobles & les Bourgeois luy firent entrée & luy rendirent toute sorte d'honneurs. Le Roy reuenu en santé luy fit aussi vn fort gracieux accueil, il le pria de demeurer quelque temps auprez de luy, & cependant le conuia de se diuertir & de faire bonne chere avec les autres Princes

Année
1397.

Année
1397.

du Sang, qui le traitterent magnifiquement, & qui luy firent diuers presens, mais le plus beau de tous, c'est qu'ils luy firent seruire auprez de sa Majesté, qui leur accorda l'audience qu'ils demanderent pour ce Prince.

L'Euesque de Pampelune qui auoit à plaider sa cause, n'ayant point de moyens plus puissans pour l'établir que par le véritable recit de sa Genealogie, où il auoit à puiser le fondement de ses demandes, il ne manqua pas de s'en bien instruire, & d'en rechercher les preuues dans les Histoires de notre Eglise de S. Denis, & l'ay sceu de quelques vns qui furent de ce Conseil, qu'il commença ainsi sa Harangue. Le noble Roy de Nauarre mon Seigneur, se recommande affectueusement à la Majesté Royale & aux Princes de son Sang, & les supplie de vouloir prester des oreilles fauorables à des iustes demandes, qu'il a n'agueres enuoyé par écrit, & que ie dois à present représenter & repeter de viue voix. &c. Apres cela il s'engagea dans vn grand discours, appuyé d'exemples & de toutes les Regles du Droit Canon & Ciuil, pour faire voir en mesme temps l'importâce de l'vniõ entre des proches & des personnes de mesme sang, & l'inconuenient de leurs mes-intelligences; mais principalement en cas de succession, & quand il s'agit de conseruer au fils ce que son pere a iustement possédé. C'est vn droit tout fauorable, ajouta il, & ie diray avec le respect que ie vous dois, Sire, qu'il le faut étendre & continuer enuers le Prince pour qui ie parle, par toutes les considerations de la Iustice de sa cause & du merite de sa personne, si l'on s'en doit rapporter aux Annales approuuées de ce Royaume. C'est icy vn fait d'Histoire & de Genealogie; pour lequel vous vous souuiendrez, s'il plaist à vòtre Majesté, que la femme de l'Ayeul paternel du Roy de Nauarre, succeda legitimement à toutes les grandes Seigneuries dont il demande la reintegrande, comme Fille du Roy de Louïs *Hutin*, Fils de Philippe le Bel Roy de France, & qui fut aussi du chef de sa Mere, Roy de Nauarre & Comte de Champagne; qu'il ne posseda point par consequent comme biens de sa Couronne, mais comme propres maternels sujets à succession. Aussi vos serenissimes Predecesseurs Philippe *le Long*, Iean, & Charles vòtre Pere, l'ont-ils reconnu par le Traitté fait avec le Roy de Nauarre son pere par le premier, & confirmé par les deux autres, mais qui n'a point esté accompli de personne; par lequel on luy deuoit assigner douze mille liures de rente pour la Comté de Champagne. C'étoit vne affaire liquide, qu'il a neantmoins iusques à present poursuiue instamment par Ambassades & par lettres, sans aucune satisfaction: mais ce qui luy est encore plus sensible, & ce qu'il ressent aussi comme vn outrage, c'est qu'on luy retienne encore les grands biens de Normandie, donnez en Mariage par le Roy Iean à sa Fille Mere de ce Prince: laquelle a touiours esté fidelle & affectionnée à la France, & qu'on sçait auoir fait tous ses efforts pour remettre son Mary dans le deuoir & pour le retenir dans les interets de la Couronne. Le Roy son fils icy present a suiuy de bon cœur les nobles sentimens & la passion d'une si bonne Mere, & comme il ne craint point qu'on luy puisse reprocher d'auoir iamais rien fait contre l'obeissance qu'il doit à vòtre Majesté, il ne croit point aussi qu'elle ait si peu de consideration pour son sang & pour les seruices de ce Prince, que de luy refuser ce qu'il demande avec tant de droit & de Iustice au iugement de tous les gens de bien, que ce seroit blesser le droit des gens de luy dénier en ce Royaume, ce que les Nations les plus étranges croiroient deuoir à la foy publique.

En suite de ce Plaidoyé, qui fut beaucoup plus long, on tint plusieurs Conseils, & qui furent partagez de diuerses opinions, la pluspart tendantes à ce que eu égard aux diuers attentats du feu Roy de Nauarre son pere contre le Royaume & contre la Majesté Royale de France, pour raison desquels il auoit merité de perdre les biens & la vie, l'on le deboutât de sa demande. Les Ducs de Berry & de Bourgogne eux-mesmes, quoy que ses Oncles, y enclinoient plus par la force des Loix, que manque de bonne volonté; mais le ressouuenir des vertus & de la fidelité inuiolable de leur chere Sœur, dont la memoire leur estoit presente en la personne de ses enfans, leur fit chercher vn expedient contre la rigueur de la Iustice. Ils proposerent que le Roy donnât à Messire *Pierre Frere* du Roy de Na-

uarre

Narre la Comté de Mortain en Normandie , pour luy tenir lieu de propres maternels , & qu'on assignât au Roy de Nauarre pour toutes ses pretensions, dix mille liures parisis de rente ; à condition de remettre entre les mains du Roy la Ville de Cherbourg , qui estoit vne des principales places de Normandie. Année 1397.

Peu auparauant ce Traitté, comme tout le monde se mettoit en peine pour la santé du Roy , Messire *Louis de Sancerre* Maréchal de France , ayant ouy parler avec beaucoup d'estime & de grand sçauoir en medecine & en magie de deux Hermites de l'Ordre de S. Augustin , dont le plus vieil s'appelloit *Pierre* , & l'autre *Lancelot*. Il les enuoya des marches de Guyenne à Paris. On eut d'abord assez de raison de les prendre pour des fripons & pour des Apostats , d'apprendre qu'ils estoient Moines , & de les auoir veu venir publiquement armez , sous vn habit seculier ; mais ils donnerent pour excuse que c'estoit pour se garentir des perils d'vn si long chemin , & pour se defendre des embusches de leurs ennemis ou de leurs enuieux. On les mit d'abord à la bastille sous la garde d'vn Sergent, on donna ordre qu'on leur fit bonne chere & qu'ils ne manquassent de rien , on leur fit voir le Roy , & ils asseurerent par plusieurs fois au Duc de Bourgogne , que sa maladie ne procedoit que d'vne cause externe & d'vn malefice ou sortilege, dont ils viendroient à bout dans fort peu de temps par le secours de leur art , qui le remettroit en pleine santé.

Ils distillerent de l'eau & des perles mises en poudre , dont ils firent prendre au Roy dans son manger & dans sa boisson , & les Medecins l'approuerent comme vn remede en tout cas innocent , mais la principale esperance de ces deux Belistres , estoit en la force de quelques paroles de Magie , & cela déplaisoit fort à beaucoup de gens , qui ne craignoient pas sans raison que cela n'irritât plutôt la colere de Dieu que de l'appaiser. C'estoit aussi la pensée de tous les peuples , qui redoublerent leurs prieres , & durant tout le mois de Iuin , on fit des Processions generales , où le Saint Sacrement fut porté autour de la Maison Royale de S. Pol. Enfin le souuerain Medecin répondit à leurs vœux & à leurs esperances , le Roy reuint en santé la seconde semaine de Iuillet , & pour ne pas paroistre ingrat de cette faueur du Ciel , il alla dès le lendemain en habit Royal entendre la Messe & faire ses actions de graces en l'Eglise de Nostre-Dame de Paris , & le mesme iour le Conuent de S. Denis fit pour le mesme sujet vne Procession solennelle en l'Eglise de S. Denis de l'Estrée.

Il est vray que pour lors il luy paroissoit assez de bon sens , qu'il auoit l'entendement sain , & qu'il estoit de bon entretien , mais ce ne fut qu'vn interualle de santé , le Samedy ensuiuant , luy-mesme se sentit extrauaguer, il ordonna qu'on luy ostât son coûteau , il commanda au Duc de Bourgogne qu'on en fist autant à tous ceux de la Cour qui l'approcheroient , & il fut si mal mené , qu'il dit le lendemain au mesme Duc , la larme à l'œil , qu'il mourroit plus volontiers que de partir dauantage. Cela l'attendrit fort & tous ceux de la maison qui s'y rencontrerent , & ils furent encore plus viuement touchez , quand ils entendirent ces paroles pleine de pitié : Si quelques-vns de la compagnie sont coupables de mes souffrances , ie les conjure au nom de I E S V S - C H R I T de ne me pas tourmenter d'auantage , que ie ne languisse plus , & qu'ils acheuent bien-tost de me faire mourir.

Parmy ces douleurs insupportables , quelques-vns de la Cour ne sçachans où chercher du remede , allerent trouuer les deux Apostats, comme pour consulter leur démon & pour sçauoir de luy , d'où pouuoit prouenir cette rencheute ; & ceux-cy , ie ne sçay pas de quel esprit ils estoient poussez , leur conseillerent de se saisir de deux hommes , dont l'vn , nommé *Mellin* , estoit Barbier du Roy qu'il auoit coiffé & peigné le iour precedent, & l'autre estoit Portier ou Concierge de l'Hostel du Duc d'Orleans. Cela se fit aussi-tost avec beaucoup de ioye dans l'esperance de tirer bien-tost des lumieres du pretendu malefice, & sur ce que ces deux Coquins asseurerent que la force des charmes pouuoit estre telle que du seul toucher on pouuoit mettre vn homme en frenesie. Là des-

Année
1397.

fus on ajoûta qu'on auoit veu par plusieurs fois ce Barbier tournoyer autour du gibet de Paris, & on l'accusa d'y prendre dequoy seruir à ses malefices, mais quelque compte qu'on en fist parmy le vulgaire, c'est bien vn sujet de croire qu'il n'en estoit rien, puisque dès le lendemain on relascha ces deux prisonniers, & qu'on les rétablit au mesme estat qu'ils estoient auparauant, sans qu'ils souffrissent aucune violence, ny en leurs corps ny en leurs biens.

C H A P I T R E S E C O N D.

- I. *Messire Jacques de Bourbon fait grand Bouteiller de France par la mort du Sire de Coucy.*
- II. *Messire Hutin d'Aumont choisi pour garde de l'Oriflamme au lieu de feu Messire Guillaume des Bordes.*
- III. *Obseques du Comte d'Eu Connestable de France, du Sire de Coucy & de Messire Guy de la Trimouille faites à Nostre-Dame de Paris.*
- IV. *Messire Louïs de Sancerre fait Connestable.*
- V. *Jean le Maingre dit Boucicaut fait Maréchal en sa place.*
- VI. *Mariage de Jean fils du Duc de Bretagne avec la fille du Roy.*

Vers la fin de Iuillet le Roy reuenu en santé pourueut aux grandes Charges qui estoient vacantes, & donna celle de grand Bouteiller à Messire *Jacques de Bourbon, Sire de Preaux*, Cousin du Duc de Bourbon, que tenoit auparauant Messire Enguerrand Sire *de Coucy* qui estoit mort au retour du malheureux voyage de Hongrie, & le vingt-septième du mesme mois il en fit publiquement son serment de fidelité. Le vaillant & fidelle Cheualier Messire *Guillaume des Bordes* cy-deuant porte-Oriflamme, ayant esté pareillement emporté d'une maladie qu'on accusa de poison, le Roy luy choisit pour successeur Messire *Hutin d'Aumont*, & reçeut les assurances de son fidelle seruice en presence des Ducs de Berry, de Bourgogne, & de Bourbon & des principaux Seigneurs du Royaume. Mais comme le Seigneur des Bordes auoit toujours gardé chez luy ce saint & precieux Estendart qu'il n'auoit point eu d'occasion de déployer, le Roy ne iugeant pas qu'il fût gardé avec assez d'honneur dans vne maison particuliere, il commanda au nouuel Officier de le reporter à S. Denis, pour l'y aller prendre susuant l'ancienne coûtume, quand il se presenteroit quelque sujet de guerre. Il n'y manqua pas dès le lendemain, il vint en l'Eglise, il le posa sur l'Autel des Martyrs en presence du Prieur & du Conuent, parce que l'Abbé estoit absent: il la fit voir toute entiere, & apres les ceremonies de la Messe, il monta à la Chambre du Thresor, & remit cette Oriflamme avec les ornemens Royaux du Sacre qui y sont en dépost.

Trois mois apres le Roy fit faire en grande pompe dans l'Eglise de Nostre-Dame de Paris, les obseques de Messire *Philippe d'Artois* Comte d'Eu Connestable de France, du Sire *de Coucy*, & de Messire *Guy de la Trimouille*, & des autres Seigneurs qui auoient esté tuez, ou qui estoient morts depuis la bataille de Nicopolis: & ayant mis en deliberation à qui il remettrait apres le Comte d'Eu le commandement de ses Armes, les Ducs de Berry & de Bourgogne, tous les autres Princes du Sang & tous les Grands de l'Assemblée, donnerent leurs suffrages au Maréchal Messire Louïs de Sancerre. Il auoit les yeux de trauers, & on peut dire qu'il estoit vn peu laid, mais sans aucune difformité considerable, & c'estoit moins vn défaut que ce n'estoit la marque d'une noble fierté, laquelle il auoit signalée par tant de grands exploits, qu'il estoit en reputation

du plus braue Cheualier & du premier Capitaine du Royaume. Sa promotion fit vacquer son Office de Maréchal, & en mesme temps le Roy en pourueut Messire Année
 Jean le Maingre dit Boucicaut, qui estoit de petite taille, mais gros & robuste 1397.
 de membres, & prompt & subtil dans les conseils, & comme il est peu d'extreme valeur sans emportement, il faut auoüer qu'il estoit d'un esprit vn peu trop impetueux & precipité dans ses entreprises, & incapable de commander à ses passions & de gourmander sa colere.

Nous auons déjà parlé des Noces de Ieanne de France avec Jean fils aîné du Duc de Bretagne, & de la solemnité qui s'y fit, mais nous remarquerons icy qu'encore qu'on eut long-temps attendu apres la dispense, le Pape qui alloit fort mollement pour nos interets n'y ayant point fait mention de l'age des parties qui n'estoient pas nubiles, il fallut obtenir de luy vn nouveau Récrit, & en vertu d'iceluy reïterer la feste. Elle se fit le trentième de Iuillet dans la maison du Loure en pleine assemblée de Princes & de grands Seigneurs.

CHAPITRE TROISIÈME.

- I. *Le Roy d'Angleterre, qui auoit fait la Paix & le Mariage pour se rendre plus absolu,*
- II. *Découure la conspiration du Duc de Glocestre son Oncle, qu'il fait arrester avec les Comtes d'Arondel & de Warwick. Mort du Duc.*
- III. *Procez fait aux coupables, le Comte d'Arondel aime mieux mourir que de demander sa grace.*

LE Roy d'Angleterre n'auoit point fait la Paix sans de grands desseins, & il ne s'estoit hasté de faire vn Mariage si inégal pour l'age, qu'afin d'estre asseuré que le Roy ne prendroit point de part à ce qui pourroit arriuer en son Royaume; contre lequel on peut dire qu'il auoit contracté cette alliance, pour se vanger de quelques émotions qui s'estoient passées en diuers temps de son regne; & qui s'estoient continuées en cette année. Comme il n'estoit pas mal-aisé à persuader que la richesse & l'aise de ses peuples les rendoit si enclins à remuer, & comme la cure de cette sorte de mal n'est pas desagreable, il les chargea de toutes sortes d'imposts, & en mesme temps il se saisit des Chefs des souleuemens passez, & qui estoient encore eux-mesmes de la conspiration presente & preste à éclatter, dont nous auons parlé cy-deuant: laquelle luy fut reuelée par le Comte Maréchal. L'horreur d'un si furieux attentat luy fit découurir ce secret qu'il auoit promis comme les autres Complices de garder inuiolablement, & la peur de la mort, dont on le menaça, s'il oublioit la moindre particularité, l'obligea encore d'en donner toutes les circonstances. Il declara qu'à certain iour & à certaine heure; l'on se deuoit saisir du Roy & des Principaux de son Conseil, & il obeït si bien à tout ce qu'on souhaitta de sa deposition, qu'il deuint vn des Ministres d'un party dont il auoit iuré la perte, & qu'il fut chargé de la garde du Duc de Glocestre; que le Roy luy-mesme alla prendre dans sa maison, apres l'auoir fait inuestir par vne troupe de Bourgeois qu'il mit sous les armes, & qui le conduisirent prisonnier en la grosse Tour de Londres. Les Comtes de *Rutland* & de *Kent*, qu'il auoit depeschez en mesme temps pour se saisir des Comtes d'*Arondel* & de *Warwick*, les amenerent liez & garrottez comme des traistres en la mesme Tour, & le Dimanche ensuiuant, iour de l'Exaltation de Sainte Croix, le Roy tint son Parlement exprez pour proposer ses plaintes contre les pretendus criminels: mais quoy qu'il parût tout resolu d'en faire vn exemple de sa vengeance, sans aucune consideration du sang Royal & de la qualité, on eut trop

Année
1397.

d'égard à la personne du Duc pour l'exposer à l'ignominie du suplice, & il fut excepté du nombre des condamnez pour estre transferé à Calais; où l'on croit pour tout certain qu'il le fit étrangler.

Le lendemain le Roy poursuivant le iugement des autres coupables, avec d'autant plus d'instance & de determination à leur perte, que ses principaux Favoris auoient la mesme part au peril qu'il auoit couru, l'Archeuesque de Cantorbery, & Messire Thomas de Mortemer furent bannis à perpetuité. Le Comtede *Warwick* preuint sa condamnation par la reconnoissance de son crime, dont il demanda grace qu'il obtint par l'intercession des Barons, mais le Comte d'*Aron-del* quoy que plus habile homme, & quoy que le plus riche Seigneur du Royaume, n'estima pas assez la vie pour la conseruer par vn moyen, qui luy sembla plus lasche & plus honteux que l'injure & toute la cruauté des derniers suplices. Au lieu d'essayer à fléchir la colere du Roy, il l'irrita de mille reproches, il l'appella traistre luy & le Parlement, & ayant été mis à la gehenne pour declarer où il auoit caché ses thresors, il se mocqua de tous les tourmens, & il se laissa mettre en presence du Roy sur la claye pour estre traîné en la place publique de Londres, où il eut la teste tranchée.

CHAPITRE QUATRIESME.

- I. *Le Roy & la Reine font Marie de France leur Fille Religieuse de Poissy.*
- II. *Ceremonie de sa reception.*
- III. *Don fait par le Roy à l'Eglise de S. Denis, d'un Reliquaire pour le saint Clou.*

NOUS auons dit au sujet de la naissance de Marie de France, que le Roy & la Reine la vouèrent à Dieu, & c'est ce qu'ils accomplirent cette année, au Monastere de Poissy; où ils la menerent le iour de la Natiuité de la Vierge, pour receuoir le voile de la Religion, encore qu'elle n'eût pas encore cinq ans. On accorda la deuotion de leurs Majestez avec la solennité de la Feste, & deuant la Messe il y eut Procession des Aumosniers du Roy, où l'Euesque de *Bayeux*, qui officia Pontificalement & qui fit la Ceremonie, porta vn riche Reliquaire que le Roy auoit trouué à propos d'offrir en presentant sa fille bien aimée. Luy & la Reine y marcherent au troisieme rang, avec vn grand nombre de Seigneurs & de Dames, & le Sire d'*Albret* portoit entre ses bras cette petite Vierge, vestuë de tout ce qui pouuoit parer vne si digne offrande, & Couronnée d'vn riche diadème. Quand elle fut au Chapitre, le Directeur des Religieuses luy proposa les vœux de la Religion & les Regles de l'Ordre, auxquels elle répondit humblement & de bonne grace qu'elle se soumettoit, & aussi tost la Prieure, qui étoit sœur du Duc de Bourbon, la dépouilla de ses habits Royaux pour la reuestir de ceux de la Religion. Cela fait, toutes les Sœurs chantant pour inuoyer la grace du S. Esprit, la conduisirent à l'Eglise, où la Messe fut dite, & cette petite Religieuse benite par l'Euesque. Apres cela le Roy fit vn grand festin à toute sa Cour, mais qui fut troublé par le differend qui suruint pour les dépouilles de la petite Prinçesse: la Prieure qui les auoit prises pour les appliquer au profit de son Eglise, comme c'est la coûtume, y voulut ioindre la Couronne toute d'or & de perles que l'Abbaye auoit prestée pour la ceremonie, & ce fut au Roy qui l'auoit empruntée à faire cesser cette contestation, qui luy cousta six cent escus d'or, pour retirer cette Couronne & pour la renuoyer à S. Denis.

Il auoit trop d'amour & de veneration pour ce saint lieu, & il fit bien voir peu apres le iour de la Feste du glorieux Martyr, qu'il étoit plus enclin à accroistre qu'à diminuer les riches presens dont les Roys ses Ancestres l'auoient decoré.

Il y vint en deuotion avec vne grande suite de Princes & de Seigneurs, & luy mesme offrit sur l'Autel vn magnifique Reliquaire pour enchasser le S. Cloud de N. Année Seigneur, qui y fut porté en Procession, & qui luy auoit cousté deux mille écus d'or; il l'auoit commandé dès le mois de Ianuier precedent, sans qu'on luy en eut parlé, & il y fit mettre sa figure, & celles de la Reine sa femme & de leur fils aîné, priantes, à costé des Images de S. Charles & de S. Louïs, qui portoient le vieil Reliquaire. Ces figures estoient d'or du poids de vingt-deux marcs, & la base d'argent doré de vingt-quatre marcs.

C H A P I T R E C I N Q V I E S M E.

- I. Manuel Empereur de Constantinople demande au Roy secours contre le Turc.
- II. Sa Lettre au Roy.
- III. Qui promet de l'assister & refuse au Duc d'Orleans la conduite de ce secours.
- IV. Le Sire de Vergy prisonnier des Turcs apporte au Roy des presens du General de l'Armée de Bajazet.

LA défaite des Chrestiens à Nicopoly donna de nouveaux auantages aux Ottomans contre l'Empire des Grecs, & l'Empereur Manuël ne pouuant plus resister à toutes leurs incursions, il fut contraint d'implorer le secours de la France, où il deputa vn sien Oncle pour ce sujet, avec cette Lettre pour nostre Roy.

Au Serenissime & tres-excellent Prince mon Seigneur Charles Roy des François nostre Frere plus que tres-cher, Manuël Paleologue son fidelle en I E S V S-CHRIST, Empereur & moderateur de Romanie: salut & accomplissement de tous ses desirs. Le danger tout euidant où nous nous voyons exposez par l'ambition & par les forces touïjours croissantes du perfide Tyran Bajazet Seigneur des Turcs, ennemy de I E S V S-CHRIST & de toute nostre Foy, qui depuis trois ans particulièrement nous entretient dans vne guerre continuelle, laquelle nous affoiblit & qui luy promet enfin la conqueste de nostre Empire & la destruction de tout ce qui y reste de Chrestiens, nous oblige à vous représenter nostre nécessité. Nostre Ville capitale fatiguée de tant de pertes, ne peut plus resister que iusques à l'Esté prochain, & il ne nous reste plus d'esperance, que sur le secours des Chrestiens d'Occident, mais principalement sur l'assistance de vostre Majesté serenissime, & nous luy deputons à cette fin le porteur de ces presentes Messire Theodose Paleologue Cantacuzene nostre Oncle, & l'vn des grands de nostre Empire, que nous auons également choisi, pour sa valeur, pour sa sagesse, & pour son experience, aussi bien que pour sa qualité; afin qu'il soit vn autre nous mesmes, & que vous ayez plus de creance à tout ce qu'il a charge de dire à vostre Majesté. La grande puissance qu'elle enuoya l'année passée au secours de nostre Religion, & qui auroit eu de meilleurs succez sans l'adventure qui luy arriua pour la punition de nos pechez, nous fait esperer que vous n'aurez pas moins de generosité pour vn Estat, qui en a d'autant plus de besoin, que tout le poids de la Guerre est tombé sur nous, & que c'est à la Grece à present toute seule, à expier la rage des Infidelles contre toute la Chrestienté. Plusieurs des Barons de vostre Royaume, témoins de leurs cruautéz, vous pourront mieux représenter combien la condition des pays de deça est mal-heureuse & digne de pitié; dont leur malheur leur a donné vne parfaite connoissance. Donnée à Constantinople le premier iour de Iuillet 1397. Cette Lettre estoit écrite sur vn parchemin avec deux colones l'vne en Grec & l'autre en Latin, & sans Seau mais signée de Rouge.

Année
1397.

La nouveauté de l'Ambassade fit que l'Ambassadeur fut fort bien receu, bien logé & bien traité, & le Roy bien aisé que sa reputation & le renom des François fist desirer leur assistance de si loing, luy donna dès le lendemain vne tres favorable audience. Il déduisit tout au long par truchement le sujet de son voyage, & répondit si pertinemment à tout ce qui luy fut demandé, que les Ducs de *Berry* & de *Bourgogne* furent d'avis qu'on luy promît toute sorte de satisfaction de ce qu'il demandoit. Le Duc d'*Orleans* tenté de la gloire d'une si belle aventure, ne se contenta pas aussi de joindre ses suffrages, il y exhorta le Roy, & le supplia le genouil en terre de le faire le Chef de cette nouvelle Croisade: mais sa Majesté se contenta de promettre le secours, & le ressouvenir encore trop cuisant & trop recent de l'esclandre arriué dans la Hongrie, ne luy permit pas d'approuver le dessein de son frere, ny de l'exposer au mesme peril du Comte de Nevers. Il regala magnifiquement le Seigneur Cantacuzene de riches vaiselles d'or & de rares étoffes de soye, & le chargea d'asseurer l'Empereur son neveu, qu'il verroit des marques de son affection au premier temps favorable pour le passage des troupes de France dans la Grece.

Les Nations les plus barbares ne laissent pas d'auoir leurs Heros, & de pratiquer la ciuilité à leur mode, & cela parut à la Cour de France au mois de Ianuier de cette mesme année, que le Roy receut des presens du principal Chef de Bajatet. Il en auoit chargé le Sire de *Vergy* vaillant Cheualier de Bourgogne, qu'il auoit retenu, quand le Comte de Nevers paya sa rançon pour le mettre à la teste des autres prisonniers François, qui ne pouuoient esperer leur liberté que par le seruice qu'ils rendroient aux Turcs contre Tamerlan Roy des Tartares, & qui s'y estoient engagez: mais il changea de dessein en faueur de celuy-cy & le renuoya avec ces presens, qu'on estima moins pour leur valeur, que pour n'estre pas communs en nos quartiers. Ceux de la Cour les ayant veus, dirent au Roy qui leur en demanda ce qu'ils en pensoient, que ce n'estoit qu'une galanterie Caualiere, pour vanter les exploits des Turcs & pour l'exciter aux actions martiales par leur exemple, & en effect c'estoit vne masse d'armes toute de fer, vn cheual qui auoit les naseaux fendus pour fournir vne plus longue course, vn rambour, dix petits hoquetons ou cottes d'armes de laine, & six arcs de Turquie, dont les cordes estoient de cuir humain: & comme les Ottomans se seruent de cela dans les Armées, le Sire de *Vergy* luy-mesme demeura d'accord que ce n'estoit que pour rafraischir la memoire de la mal-heureuse iournée de Nicopoly.

CHAPITRE SIXIESME.

- I. *Arriuée en France de Vencestas de Luxembourg Roy de Bohême & des Romains.*
- II. *Que le Roy va receuoir à Rheims.*
- III. *Rudesse & inciuilité de ce Prince.*
- IV. *Que le Roy traite magnifiquement.*
- V. *Conseil tenu entr'eux pour l'union de l'Eglise, interrompu par la maladie du Roy, qui reuiet à Paris.*
- VI. *Le Roy de Bohême promet ses offices pour l'union, & accorde la Marquisé de Morauie sa Nièce & son heritiere au fils du Duc d'Orleans.*

Sur la fin de cette année, il prit enuie au Roy de Bohême & des Romains de visiter le Roy son Cousin, pour deliberer entr'eux des moyens de l'union de l'Eglise qui luy auoit esté plusieurs fois proposée du costé de France, d'Angle-

terre, & de Hongrie. Il luy enuoya des Ambassadeurs pour l'aduertir de son ar-
 riuée, & le Roy bien ioyeux de rejoindre vn parent qu'il n'auoit veu de long-
 temps, se prepara pour le regaler avec tout ce qu'il pourroit d'honneur & d'a-
 mitié. Il l'euoya receuoir à l'entrée du Royaume par le Duc d'Orleans, son Frere, Année
1397.
 avec vne grande suite de Cheualiers & de Barons, & luy donna ordre de l'ame-
 ner à Rheims; où il auoit enuoyé ses ordres pour tous les preparatifs & pour les
 prouisions necessaires, & où luy-mesme il se rendit le vingt deuxieme iour de
 Mars. L'Archeuesque & le Chapitre l'allerent rencontrer en Procession à son en-
 trée, & le conduisirent au Palais Archiepiscopal, où il logea, & le lendemain il
 monta à cheual en habit assez simple, pour aller au deuant de son Cousin iusques à
 deux lieues de là. Du plus loing qu'ils s'apperceurent, ils se tendirent la main & se
 baisèrent, & apres plusieurs complimens & de grandes embrassades, ils conti-
 nuerent leur chemin en grande pompe vers la Ville. Premièrement marchoit vn
 gros innombrable d'Escuyers & de ieunes Gentils hommes, & apres eux vne au-
 tre troupe de Cheualiers, puis *Jean Comte de Nevers* fils aisné du Duc de Bour-
 gogne, & *Louis de Bauieres* frere de la Reine, qui n'estoit encore qu'Escuyer, tous
 deux enuironnez d'vn grand nombre de Herauts, de trompettes, de Musiciens,
 & de toute sorte de Ioueurs d'instrumens, qui faisoient retentir les airs de la me-
 lodie de leurs chants & de leurs fanfares. Les Roys de France, de Bohême, &
de Navarre, suiuoient sur vne mesme ligne, tous trois de front, & auoient cha-
 cun deuant soy vn Escuyer portant l'Espée & le Manteau du Maistre. Et pour em-
 pêcher que leurs Majestez ne fussent pressez de la Caualerie qui les enuironnoit,
 les Sire de *la Rocheguyon*, & Messire *Robert de Roissay* Chambellans du Roy, & qua-
 tre autres de leurs compagnons estoient aux costez des trois Roys, qui auoient
 derriere eux les Ducs de *Berry*, d'*Orleans* & de *Bourbon* & les autres Princes d'Al-
 lemagne & les Seigneurs de Bohême. Les Euesques qui auoient esté mandez y
 estoient aussi à cheual, mais pour l'honneur de la dignité, & pour la bien-sean-
 ce, ils ne marchaient qu'au pas, & suiuirent d'assez loing iusques au logis Abba-
 tial, qui auoit esté preparé pour le Roy de Bohême, qu'on y mena descendre.

Il n'y auoit point de chambre ny d'appartement qui ne fussent magnifiquement
 meublez & tapissez, & quoy que les tapisseries de laine puissent estre si bien tra-
 uillées qu'on ne les estime pas moins que les plus richement étoffées, & qu'on eût
 pris soin d'en apporter des plus rares, il y en auoit tant de releuées d'or & de soye,
 qui representoient tout ce que l'antiquité nous a laissé de memorable, que ceux
 que leur éclat appelloit pour les considerer ne demeueroient pas moins ravis de
 la merueille & de la delicateffe, que de la richesse de l'ouillage. Iamais on n'a-
 pliquera mieux à vne verité, ce que la fable nous dit de la miraculeuse structure
 du Palais du Soleil; car on pouoit dire que les étoffes ne répondoient point à
 l'excellence de l'art; mais si le Roy de Bohême fut surpris iusques à croire de
 l'enchantement dans vn si grand étallement de richesses qui le charmoit, il fut
 encore plus étonné d'entendre dire à Messire *Robert de Boissay*, qui le surprit
 comme il admiroit cette magnificence: Puisque cela vous plaist, Prince tres-ex-
 cellent, le Roy vous le donne, il vous prie d'auoir ce petit present agreable, & de
 luy faire demain l'honneur de dîner avec luy. Il le promit fort volontiers avec
 tout ce qu'il put trouuer de remerciemens, sur cette esperance on prepara le fe-
 stin, & cependant que le Roy estoit en deuotion à cause de la Feste de l'Annon-
 ciation, les Ducs de *Berry* & de *Bourbon* furent pour le prendre chez luy &
 pour l'amener avec plus d'honneur; mais ils eurent la honte & le déplaisir de ve-
 nir dire au Roy, que le gros vilain estoit déjà yure, & qu'il dormoit pour cuuer
 son vin.

Ce n'estoit pas vne nouvelle d'apprendre que c'estoit vn yurogne & vn goulu,
 qui passoit tout le iour à boire & à manger, & l'on ne s'estoit que trop apperceu
 de la rudesse de ses mœurs & du peu de politesse qu'il montrait parmy toutes les
 ciuilités du Roy; mais quoy qu'on grondât de la perte de tant d'apprests, que les
 Officiers de la bouche asseurerent en ma presence monter à vne dépense excessi-
 ue, le Roy n'en témoigna rien; & remit la partie au lendemain. La chere ne fut

Année
1397.

pas moins grande, le Roy le fit regaler luy & les Principaux de sa suite de quarante plats à chaque service, où les Officiers employèrent toute l'adresse de leur métier, & il prit place entre luy & le Roy de Navarre, sous vn daiz où l'on leur auoit préparé trois hautes chaires comme des thrônes, les autres Princes & Seigneurs prirent leurs rangs selon leur qualité, les Grands Officiers y firent leur Charge, & apres auoir fait voir qu'il n'y auoit qu'un Roy de France capable d'une si grande profusion, sa Majesté fit encore auoüer aux Estrangers par de nouveaux presens de vaisselles d'or, qu'il n'y auoit point de Monarque dans la Chrestienté si naturellement magnifique, ny qui eut tant dequoy satisfaire à la grandeur de son courage.

Les tables leuées, les trois Roys entrèrent dans vne chambre où ils trouuerent des sieges de drap d'or qu'on y auoit portez exprés, & apres vn petit entretien, on leur presenta le vin & les épices (*il est bon d'auertir icy le Lecteur que c'estoit la collation ordinaire du temps, qui s'observe encore en Allemagne, & que l'inuention des confitures a banny de France*) & ils se separerent. Le Roy auoit bien dessein de faire durer encore quelques iours la feste & les largesses, mais comme il commençoit à se sentir de son mal, il fut conseillé le iour mesme d'aller voir ce Prince, afin de conferer avec luy, & de laisser le reste des honneurs à faire au Duc d'Orleans son Frere, pour partir le lendemain & reuenir à Paris. Dans cette derniere entreueuë, à ce que i'ay appris de ceux qui auoient part au secret, le Roy de Bohême promit d'assembler les Prelats & le Clergé de ses Estats, pour l'union de l'Eglise qu'il auoit si long-temps negligée, & il donna de nouvelles assurances du Mariage de sa Nièce fille du Marquis de Morauie avec le fils du Duc d'Orleans; auquel elle porteroit, outre la succession de son pere, l'esperance des Couronnes de Bohême, de Hongrie & de Pologne. Apres son départ on enuoya, comme il auoit esté resolu, vne solempnelle Ambassade en Allemagne, qui rapporta que les Euesques & le Clergé paroissoient disposez comme la France à la voye de cession, mais que pour les entretenir dans ce dessein, il y faudroit encore enuoyer de nouveaux Deputez.

Fin du dix-septième Liure.



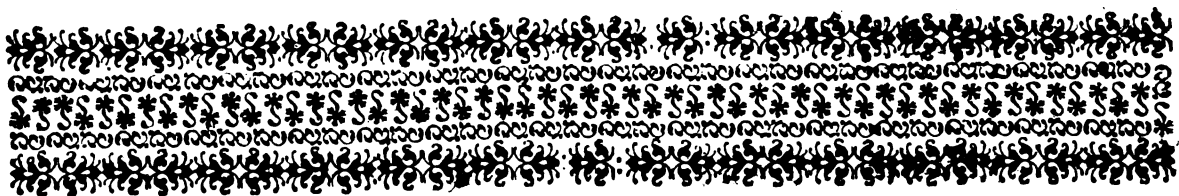
TABLE

TABLE CHRONOLOGIQUE POUR L'ANNEE 1398.

ANNE'ES	} Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.	De Nostre Seigneur	} 1398.	Charles VI. en France. 18.		
				Richard II. en Angleterre. 21.		
				Henry en Espagne, autrement Castille & Leon, 8.		
		Du Schisme.		} 20.	Martin en Arragon. 4.	
					Iean en Portugal. 13.	
		Des pretendus Papes.			Boniface IX. à Rome. 9.	Charles III. en Navarre. 13.
					Benoist XIII. en Avignon. 5.	Sigismond de Luxembourg dit de Bohême en Hongrie. 14.
		De la vacance de l'Empire d'Occident en Allemagne. 20.				Iagellon en Pologne. 13.
		Wenceslas de Luxembourg Roy de Bohême, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. élu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.				Louïs Duc d'Anjou en Sicile. 13.
						Ladislas d'Anjou dit de Duras vsurpateur du Royaume. 14.
		Margueritte Regnante en Dannemarck & Suede avec Eric son neveu. 12.				
		Robert Stuart III. du nom en Escosse. 10.				

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Etat, & Favoris de la Cour de France.

Louis de France Duc d'Orleans, Frere du Roy.
 Louis II. Duc d'Anjou, Roy de Sicile.
 Iean de France, Duc de Berry, & Philippe le Hardy Duc de Bourgogne. } Oncles du Roy, gouvernans le Royaume à cause de sa demêce.
 Pierre Comte d'Alençon. Charles d'Evreux Roy de Navarre 3. du nom. } Princes du Sang
 Louïs Duc de Bourbon, Oncle maternel du Roy, & grand Chambrier de France
 Louïs de Bourbon, Comte de Vendosme, Ancestre de nos Roys.
 Iean, dit de Montfort, Duc de Bretagne.
 Louïs de Sancerre, Sieur de Charenton, Connestable de France.
 Arnaud de Corbie, Chancelier de France.
 Iean le Maingre dit Boucicaut. } Maréchaux de France.
 Iean sire de Rieux & de Rochefort.
 Renaut de Trie, Admiral.
 Iean d'Aurichier, Lieutenant des Maréchaux en Picardie & en Flandres.
 Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, Gouverneur de l'Etat & Seigneurie de Gennes.
 Pierre dit Hutin d'Aumont, Porte-Oriflamme.
 Iean Sire de Bueil, grand Maître des Arbalétriers.
 Guy Sire de Coufan & de la Perriere, grand Maître de France.
 Arnaut Amenion, Sire d'Albret, grand Chambellan.
 Jacques de Bourbon S. de Preaux, grand Bouteiller de France.
 Louïs de Giac Grand Eschançon.
 Raoul Sire de Raineval, grand Panetier.
 Charles d'Yury, Chevalier trenchant.
 Charles Sire de Sauoisy, Grand Maître d'Hostel de la Reyne.
 Enguerran de Laigny, grand Fauconnier de France.



HISTOIRE

D V R E G N E

DE CHARLES VI.

ROY DE FRANCE.

LIVRE DIX-HUITIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

- I. *Le Pape tasche en vain de rompre les desseins du Roy pour l'union.*
- II. *Il écrit au Roy & au Duc de Berry sur le refus qu'on avoit fait de recevoir le Cardinal de Pampelune qu'il avoit enuoyé.*
- III. *Ses plaintes contre le Patriarche d'Alexandrie & l'Abbé de S. Michel.*

Année
1398.



E Pape Benoist entendoit avec regret les instances que le Roy faisoit enuers les Princes Estrangers, pour les resoudre d'accepter la voye de cession, & pour la moyenner conjointement avec luy; & comme cela trauerçoit les douceurs de son Pontificat, il s'aduifa d'employer pour l'en détourner, le Cardinal de Pampelune, que ie ne diray pas auoir esté le plus homme de bien, mais que ie puis mettre au nombre des premiers Docteurs en Droit & des plus habiles de son temps. Aussi le Roy fut-il conseillé par les Prelats & par les Grands de France, de se deliurer de son sçauoir importun & de toutes ses fineses, & d'écrire & de faire dire par les Deputez, qu'il enuoya au Pape aussi-tost qu'il luy en eut fait sçauoir la nouvelle, qu'il estoit tres mal content de cette Legation. Le Pape de sa part fut fort indigné de ce refus, & pour en mieux témoigner son sentiment il adressa sa réponse au Duc de Berry, dont voicy la teneur.

„ BENOIST &c. Cher & bien-aimé fils, ayans ces iours passez receu certaines

Lettres de nostre tres-cher fils en **I**ESVS-**C**H**R**I**S**T Charles illustre Roy des
 François vostre Neveu, nous auons esté fort surpris de ce qu'elles contiennent, Année
 comme d'une chose iusques à present inouïe : & comme nous ne sçaurions deui- 1398.
 ner les causes d'un tel procedé, nous auons creu estre obligez de nous en éclair-
 cir avec luy par la suiuate, que nous luy auons écrite d'une affection toute pa-
 ternelle, & avec tous les sentimens de tendresse que nous auons pour sa gloire &
 pour son honneur. **T**R**E**S-**C**H**E**R Fils en **I**ESVS-**C**H**R**I**S**T nous n'auons pas appris
 sans beaucoup de douleur, par les Lettres qui nous ont esté renduës de vostre
 part, que vous n'auiez pas agreable l'arriuée en vostre Cour de nostre bien-ai-
 mé fils Martin Cardinal de Pampelune, que nous vous auons mandé auoir choisi
 & destiné pour y enuoyer en qualité de Legat, touchant les affaires de l'Eglise
 vniuerselle. Vous adjoûtez à cela, sans en donner aucune raison, que nous ne le
 deleguions pas, & c'est vne façõ d'agir, tres-aimé Fils, qui nous semble & si étran-
 ge & si nouvelle, qu'à peine pourrions nous estre persuadez que ce pût estre l'ou-
 urage d'un conseil meur & prudent tel qu'est le vostre, ny qu'on l'ait pû expé-
 dier; veu que non seulement l'execution vous en seroit iniurieuse, mais qu'elle
 nuiroit beaucoup au salut des ames, par les inconueniens qui en pourroient arri-
 uer. Les auteurs de ce conseil, tres-cher Fils, n'ont eu autre dessein, pour s'op-
 poser à nos bonnes intentions, que de rompre le succez d'une deputation si im-
 portante: & comme elle deuoit estre composée de deux Cardinaux, ils n'ont en-
 trepris d'en retrancher vn & de le separer d'avec son Confrere, que parce que
 la raison & la Iustice ne nous permettroient pas d'endurer cét affront, que par ce
 moyen la verité vous demeureroit cachée, & qu'il leur seroit plus aisé de trom-
 per vostre credulité, & de vous porter à des entreprises absolument mauuaises,
 & à vne extremité qui n'a point d'exemple, & qui seroit tres pernicieuse à vostre
 salut. Car dites moy, ie vous prie, qui peut mieux éclairer vostre conscience, &
 porter la lumiere dans le scrupule de vos Sujets, qui peut mieux vous informer
 de nostre part de la verité de ce qui s'est passé, & de ce que nous auons inten-
 tion de faire? que deux Cardinaux dont la suffisance, les bonnes mœurs, & la
 probité, sont en égale recommandation dans tous les climats de la Chrestienté,
 tant fidelles que Schismatiques. C'est pourquoy nous prions vostre Grandeur, &
 nous vous exhortons encore en nostre Seigneur, qu'elle repare cette iniure, &
 que comme Prince vrayment Catholique, vous ne permettiez pas qu'on ait abu-
 sé de vostre nom, ny qu'on vous fasse étendre la main plus auant qu'il n'est bien
 seant à la modestie Royale, sur les affaires de l'Eglise; qu'il n'appartient qu'à
 nous & aux Pontifes Romains de regler & de diriger, & auxquelles nous auons
 bonne intention d'aduifer de tout nostre pouuoir, si nous n'en sommes empé-
 chez. Seruez vous plûtoist des exemples du respect & de la reuerence de vos glo-
 rieux Ancestres enuers l'Eglise Apostolique & Romaine, imitez leur conduite
 dans de pareilles conjonctures, & faites que les mesmes actions attirent sur vous
 les graces du Ciel, & sur vostre memoire les loüanges & les benedictions de tous
 les hommes. **D**onné &c. **N**ous auons bien voulu, bien-aimé Fils, vous faire part de
 cette Lettre, comme à celuy dont l'experience & la qualité, luy ont acquis à bon
 droit le premier suffrage & la principale autorité dans les Conseils, & comme à
 celuy encore, qui a plus d'interest de conseruer à la France, l'honneur & la gloi-
 re qu'elle s'est acquise avec tant d'applaudissement, par la sincerité de sa foy
 toujours constante, & par l'affection singuliere qu'elle a perpetuellement té-
 moignée dans tous les besoins de l'Eglise, & des Papes nos Predecesseurs, & nous
 esperons que vous considererez de plus prez, si vous faites reflexion sur cette af-
 faire, combien vous noirciriez vostre reputation, & en quel danger seroit celle
 du Roy, ce que Dieu ne vueille, & de tous ceux qui comme vous luy appartiennent
 de parenté, si on refusoit la deputation des deux Cardinaux. C'est l'effect
 d'une caballe pernicieuse de gens artificieux & ennemis du S. Siege, qui ont
 conspiré contre sa grandeur & contre les libertez de l'Eglise, qui preuiennent la
 Majesté Royale pour en estre appuyez, & c'est ce qui doit genereusement en-
 courager vostre illustre Noblesse, à soustenir ses droicts, & à reprimer cette

— forte d'attentat, avec autant de zele que vous en devez à Dieu, & que vous de-
 Anneé uez encore de soin & d'empressement pour vostre salut. Donné à Auignon sous
 1398. „ nostre signet le 9. iour du mois de Iuin. A cette Lettre estoit ioint le *postscri-*
 „ *ptum* qui suit.

„ Nous adjoûtons à la presente, fils bien-aimé, comme nous faisons à celle que
 „ nous écriuons au Roy, ce que nous venons d'apprendre, c'est que ces enfans
 „ de discorde & de trouble, *Simon* soy disant Patriarche d'*Alexandrie*, & *Pierre*
 „ prétendu Abbé de *S. Michel*, qu'on ne croit pas sans cause auoir excité le desor-
 „ dre présent qu'ils nourrissent encore, ont bien eu la hardiesse, en public, en plein
 „ Conseil du Roy, & en vostre propre presence, de vomir d'une bouche autant im-
 „ pure que sacrilege, certaine injure & reproche, qui nous scandalise moins que
 „ la Sainte Eglise de Dieu. Ces paroles là, du lieu où elles ont esté proferées, re-
 „ donnent au blasme du Roy & au mépris de sa Majesté, & ie vous diray mesme
 „ que cela ne se deuoit ny oïir, ny souffrir, quand il ne regarderoit que la person-
 „ ne d'un simple Euesque. Nous n'endurerions rien de pareil en nostre Cour, & ie
 „ m'étonne que le Roy & vous, pour vostre honneur, ne l'ayez pas supporté avec
 „ impatience. Donné comme dessus.

CHAPITRE SECOND.

- I. *Assemblée à Paris du Clergé de France, & des Deputez des Vniuersitez.*
- II. *Harangue du Patriarche d'Alexandrie.*
- III. *Les Ambassadeurs d'Espagne, & le Roy de Nauarre presens, qui demandent la voye de cession.*
- IV. *L'Euesque de Mascon creature de Benoist, obtient permission de defendre son droit.*
- V. *L'Assemblée remise au mois de Iuillet.*
- VI. *Proposition faite au Roy de la voye de soustraction d'obedi-
 dience, qu'il accepte.*
- VII. *Le Chancelier en dresse les Lettres, ordre donné pour le
 Gouvernement de l'Eglise pendant la soustraction.*
- VIII. *Dont on rend graces publiquement à Dieu.*

LE vingt-deuxième de May, les Archeuesques, Euesques & Abbez du Royau-
 me, tous en personne ou par Procureurs, & les Deputez des Vniuersitez, man-
 dez depuis long temps & iusques alors attendus, se trouuerent à Paris, & s'assem-
 blerent dans la petite Salle du Palais, où se rendirét pour le Roy qui étoit retom-
 bé en sa maladie, les Ducs de *Berry*, de *Bourgogne*, d'*Orleans* & de *Bourbon*. Messire
Simon de Cramault Patriarche d'*Alexandrie*, fit l'ouerture par vne belle Harâgue
 en François & reprit à la mort du feu Pape Clemét toute la suite de l'affaire, d'ôt
 il fit vn recit fort exact, & particulièrement de ce qui s'étoit passé au Consistoire,
 où Monsieur Benoist luy-mesme reconnoissant le besoin de l'vnion auoit prote-
 sté qu'il y trauailleroit de toutes ses forces, iusques à la voye de cession, deût-il
 estre promu au souuerain Pontificat. Il adjoûta comme depuis son election, le
 Roy luy auoit deuté ses Oncles, pour le conjurer par les entrailles de la miseri-
 corde de I. Ch. & pour l'amour de l'Eglise son épouse, qu'il eut donc la charité de
 l'accorder: & fit voir en continuant son discours, que le Roy, le Clergé, & les Eues-
 ques, & Prelats du Royaume, ne l'auoient pas seuls iugée iuste & raisonnable,
 mais aussi les Roys de Hongrie, de Bohême, d'Angleterre, d'Arragon, d'Espagne,

de Navarre, & de Sicile; ausquels le Roy auoit depuis fort peu de temps enuoyé des Ambassadeurs exprez pour ce sujet. Enfin, dit-il, apres en auoir deduit bien au long toutes les circonstances, comme cette voye a esté eleuë & embrassée de tant de puissans Monarques, le Roy est dautant plus resolu de la poursuiure, pour paruenir à l'vnion; mais il veut consulter avec nous les moyens d'y proceder, sur lesquels il vous mandera vne autre fois sa volonté.

Année
1398.

Les Ambassadeurs d'Espagne là presens approuuerent la cession, ils témoignèrent que leur Roy s'étonnoit qu'on differât tant à l'exécuter, & l'illustre Charles Roy de Navarre, y ioignit ses suffrages en personne, & pria qu'on ne perdît plus de temps & qu'on la hastât. Benoist qui se doutoit bien du resultat de cette Assemblée, y auoit fait couler l'Euesque de *Mascon Pierre de Iuys* Gentil-homme du pays de Dombes, sa creature, & celui-cy ne trompa point l'esperance qu'il auoit en sa fidelité, car le Patriarche n'eut pas plûtost cessé de parler, qu'il se leua hardiment; & qu'il suplia le Chancelier de France de luy accorder l'audience pour deffendre les interets de sa Sainteté. Les Seigneurs de France luy permirent volontiers, & pour mieux faire voir que ce n'étoit point vne partie faite & qu'ils n'auoient de passion que pour la verité, ils ajoûterent à cette grace, celle de luy donner pour Adjoints six Personnes d'un sçauoir éminent, & douées d'une éloquence singuliere, pour disputer à forces égales contre pareil nombre, qui seroit choisy dans l'autre opinion; afin que l'affaire fût debatue & discutée plus clairement. On leur assigna iour au Lundy suiuant, & à cause de la presence des Ducs, qui n'entendoient pas le Latin, il fut dit qu'on disputeroit en François, & cela dura huit iours sans estre terminé autrement; sinon qu'on n'en fut que mieux persuadé de la necessité de la voye de cession, & qu'il fut dit, en remettant l'Assemblée au mois de Iuillet prochain, qu'on iureroit chacun en particulier de dire verité, & que les parties donneroient leurs raisons par écrit, mais qu'ils se reduiroient à vne seule opinion.

Je m'engagerois dans vn trop grand discours de les rapporter toutes, & d'autant plus que la pluralité des voix se reduisit à la cession, & iusques à la poursuiure par la soustraction, non seulement de la collation des Benefices Ecclesiastiques, mais de l'obedience Papale dans toute son étendue. Quelques-vns à la verité biaiserent vn peu sur les interets de Benoist, & il y en eut de ceux-là qui proposerent qu'on tâchât encore vne fois de le persuader deuant que d'en venir à l'extremité; mais leur suffrage fut emporté par l'aduis plus general de ceux d'un ordre inferieur. Ce qui fortifia encore plus ce party, c'est que le Roy, sous l'autorité duquel tout se faisoit, ayant toujours esté trauaillé de son mal depuis l'entreueuë du Roy de Bohême, & n'ayant eu que fort peu de bons interualles, il se porta assez bien ce iour-là & les deux suiuant, pour demander au Chancelier le recit de ce qui s'estoit passé: & comme on luy eut rapporté toutes les opinions, il prononça definitiuement qu'il falloit adherer à la plus grande & à la plus saine partie. Il commanda au Chancelier de dresser la soustraction, de la faire publier le Dimanche prochain, & de mander les Prelats & les autres Ecclesiastiques dans la petite Salle du Palais. Le Chancelier leur fit vn long recit de tout ce qui s'estoit passé, & pour conclusion: Attendu tout ce que dessus, leur dit-il, il est resolu de l'autorité du Roy, par le conseil des Princes & des Seigneurs de France, & suiuant les suffrages de l'Eglise Gallicane, que pour l'aduenir, on oste & fasse soustraction à Monsieur Benoist, non seulement de la collation des Benefices de ce Royaume, mais encore de toute sorte d'obeissance, iusques à ce qu'il ait accepté la voye d'vnion, & qu'il ait accompli le serment qu'il en auoit fait.

Il ajoûta que l'intention de sa Majesté estoit, que cependant l'Eglise Gallicane iouyst de tous ses priuileges & libertez, que l'on en dresserait des actes publics, & que le Ieudy ensuiuant, il seroit fait vne Procession generale de l'Eglise de Nostre-Dame de Paris à celle de Sainte Geneuiefue; pour remercier Dieu de ce que cette grande affaire s'estoit terminée par vne si generale vniformité d'avis & de sentimens de la part de tout le Clergé. Il deffendit aussi que nul ne fût si osé que de condamner cette soustraction, & le Duc de Berry prenant la parole, dit

A a a iij

Année
1393.

hautement : Quiconque sera si temeraire que de l'entreprendre, s'il est Ecclesiastique, il perdra son Benefice, & s'il est Laïque, il en sera si bien châtié par le bras seculier, qu'il seruirá d'exemple aux autres. Ainsi se termina ce grand & celebre Parlement, & la Procession se fit comme il auoit esté ordonné, où les Ducs de Berry & de Bourgogne assisterent, avec vne grande & belle compagnie de Prelats, & Maître Gilles des Champs, fameux Docteur en Theologie, appuya d'un beau discours la Iustice de cette soustraction; qu'il publia de la part du Roy en forme authentique.

CHAPITRE TROISIEME.

- I. *Mort de M. Guy de Monceaux Abbé de S. Denis, & son Eloge.*
- II. *Loüanges de M. Philippe de Vilette son Successeur.*
- III. *Confirmé par l'Euesque de Paris au defect du Pape, à cause de la soustraction, sans prejudice de l'indépendance.*
- IV. *Dont l'Euesque donne un Acte par celui de la confirmation.*
- V. *L'Abbé conduit à Nostre-Dame pour sa Benediction par les Ducs de Berry & de Bourgogne.*
- VI. *Reglement fait pour la Confirmation & Benediction des Abbez exempts, durant la soustraction.*
- VII. *Acte public dressé par les Prelats pour ce sujet, au nom de l'Eglise Gallicane.*

LE 28. d'Auril, pendant cette belle Assemblée de Prelats pour le bien de l'Eglise, Dieu retira de ce monde *Guy de Monceaux* Abbé de S. Denis, & comme la France perdit en sa personne vn de ses plus sçauans Theologiens, ie dois encore cette reconnoissance aux bien-faits que i'ay receu de luy depuis ma plus tendre ieunesse iusques dans vn aage fort auancé, de dire qu'elle perdit aussi le veritable exemplaire de la vie Religieuse, & qu'il n'y aura iour de ma vie que ie ne consacre des larmes à vne memoire qui me doit estre si chere. Ses qualitez n'estans point de celles qu'il suffit de louer en termes generaux, ie tomberoís dans vn iuste reproche d'ingratitude, si ie n'en donnois le détail, & si ie ne remarquois icy, qu'avec l'aduantage d'un grand genie, & d'un esprit subtil & prompt, il auoit l'humeur douce, belle, & agreable, qu'il estoit pieux & sobre, que son grand sçauoir ne le rendoit ny rude ny farouche, & qu'il emporta cet Eloge vniuersel de la part de tous les Ordres du Royaume, d'auoir fait voir en sa personne & dans sa conduite, qu'on peut accorder toutes les austeritez de la Religion avec toutes les parties d'un parfaitement honneste homme. Il gouerna son Abbaye l'espace de trente-cinq ans, avec vne extrême prudence, il mit ses principaux soins à eüiter tout scandale, & s'étudia à reformer les mœurs de ceux qui luy estoient soumis; mais d'une façon plus paternelle qu'imperieuse, qui luy fit dire par quelqu'un qu'il vsoit de trop d'indulgence; il se contenta de répondre à cela qu'il aimoit mieux estre accusé de trop de clemence & de douceur deuant le Iuge Souuerain, que d'auoir esté trop seüere, & d'auoir porté trop haut les interests de l'autorité. Il eut le déplaisir de voir son Monastere chargé de plusieurs prests qu'il fit au Roy, il s'en plaignit comme il deuoit, & cela l'obligea d'en ménager si bien les reuenus, que le malheur du temps ne le put empêcher d'y laisser des marques de son affection, comme il fit par vn grand amas de liures pieux ou agreables, pour l'entretien de la deuotion, ou pour le diuertissement de ses Religieux,

dans leurs heures de relaschement & de loisir. Il y donna vne grosse cloche qui porte son nom, & à cause des guerres qui furent de son temps, il le fortifia par trois fois d'une enceinte & d'une palissade de bois avec des forts, qui luy coustent extrêmement. Enfin son Monastere estant taxé à neuf cent liures parisis & plus, de decimes annuelles, il trouua moyen par son credit & par son industrie, de faire reduire cette somme insupportable à la moitié, tant pour le Chef que pour les membres en dépendans qui seroient du Diocèse de Paris, comme nous auons fait voir cy-deuant, & il le laissa riche & abondant en argent comptant & en reuenus.

Le Roy ayant permis aux Religieux, selon leurs priuileges, de luy élire vn Successeur, & de rendre à leur famille orpheline la consolation d'un nouveau Pasteur, ils y procederent par scrutin, & tous les vœux se reünirent heureusement au choix de *Philippe de Villette* Bachelier en Theologie, & Religieux d'une admirable simplicité. Tous les Princes en furent fort satisfaits, & le Duc de *Bourgogne* particulièrement, qui l'auoit recommandé aux suffrages, en eut le cœur si touché de ioye, qu'il dit à ceux du Conuent qui luy en apporterent la nouvelle : Quand nous vous auons proposé sa personne nous songions bien autant à l'interest de vôtres Eglise qu'à celui de nôtre affection ; mais puisque c'en est fait, réjouissez-vous tous ensemble d'auoir esté dignes de l'élection & de l'obeissance d'un si homme de bien. L'ordre & la coûtume vouloient en suite, pour la conformation de cét heureux ourage, qu'il demandât sa confirmation à Benoist, mais comme il ne la pouoit plus donner à cause de la soustraction d'obediencia, il fut iugé par consultation des Doctes en droit Diuin & Canon, qu'il la deuroit receuoir de l'Ordinaire ou Diocesain, selon qu'il y auoit esté pourueu par deliberation des Prelats de l'Eglise Gallicane, avec protestation neantmoins de la part de l'Euesque, que cela ne pourroit nuire ny préjudicier aux libertez de son Eglise : & les Notaires en ayant dressé vn acte, l'Euesque de Paris en approuua la forme & le contenu, il le seella de son Seau, & à la fin il le confirma en ces propres termes.

Nous seans en nôtre Tribunal, apres auoir inuouqué le nom de I. Chr. sans aucun interest deuant les yeux que de Dieu seul, comme ainsi soit qu'il nous ait apparu de la maniere & de toute la procedure qui s'est gardée en l'élection de Frere *Philippe de Villette* Bachelier formé en Theologie, pour estre Abbé de S. Denis en France, Monastere situé dans nostre Diocèse, comme aussi des merites des Electeurs & de l'Eleu; scachans par enqueste qui en a esté faite, & par l'examen & par le soin que nous en auons pris, que tout s'est passé dignement & Canoniquement, en telle sorte qu'il n'y a rien à redire aux personnes de ceux qui ont donné leurs voix, ny au sujet qu'ils ont choisy. Nous du Conseil & du consentement des Docteurs & Scouans en Droit, auons ladite election dudit frere *Philippe de Villette*, par ces presentes Lettres confirmé de l'autorité de nous & dudit Conseil, & entant que besoin seroit y interposans nostre pouuoir, voulons & consentons, qu'au moyen d'une telle confirmation, & par tout ce que nous auons fait ou pourrions faire de procedures en cette part, il ne soit en rien preiudicié à l'exemption desdits Monastere & Eleu, ny des Moines & personnes de S. Denis, ny à leurs priuileges. Que si en ce qui regarde ladite election, il y auoit quelque defaut auquel il nous appartinst de suplèer, nous y suplèons par ces presentes, autant que nous le pouons, selon Dieu & que le droit nous le permet, en témoin dequoy nous auons apposé nostre Seel à ces presentes &c.

Et afin qu'avec le temps il ne pût sembler que ledit Euesque eût entrepris contre les droits de l'Eglise, il voulut encore luy-mesme que la posterité en fût informée par cét autre Acte. PIERRE (*d'Orgemont*) Euesque de Paris &c. Faisons à scauoir par ces presentes, qu'au moyen de cette confirmation & de la benediction par nous à faire dudit Abbé, nous n'entendons ny ne voulons acquerir pour nous, ou pour nul de nos Successeurs Euesques de Paris, à l'aduenir, aucune iurisdiction ou nouveau droit, ny en façon quelconque prejudicier à l'exemption dudit Monastere, ny aux priuileges, franchises, immunités & libertez aus-

Année
1398.

— dits Monastere, membres en dépendans, & Religieux d'iceluy és temps passez & accordez, ou desquels ils ont iouy; mais voulons lescdites exemptions & priuileges, franchises, immunitéz & libertéz, ausdits Monastere, membres & Religieux, estre & demeurer en leur entier, nonobstant lescdites confirmation & Benediction. Donné sous nostre Seel le douzième d'Aoust l'an de nostre Seigneur 1398.

Après auoir ainsi pourueu aux consequences de l'aduenir, on se prepara pour la Benediction, & pour accorder la ceremonie avec le merite de l'Eleu; les Ducs de Berry & de Bourgogne, eux mesmes, le conduisirent de Paris à son Eglise, avec autant de pompe que s'il eut esté du Sang Royal. La Benediction se fit le iour de S. Louis en presence de deux Abbez par l'Euesque de Paris, qui chanta solennellement la Messe, & après le festin, qui fut tres magnifique, les deux Princes s'en retournans à Paris, auertirent doucement le nouuel Abbé, de prendre conseil des anciens dans toutes ses affaires, & de rendre graces à Dieu de l'auoir fait digne d'un si grand & si honorable Benefice, dans un aage encore si ieune.

Cette rencontre celebre de pratiquer la soustraction à l'égard des Abbayes exemptes des Ordinaires, fit assez d'éclat, & seruit d'exemple; néanmoins on ne laissa pas de dresser un Acte pour la Benediction des Abbez, qui fut concerté entre le Conseil du Roy & les Prelats, & qui merite bien pour la consequence d'estre rapporté icy en son entier.

” AV nom de Dieu, ainsi soit-il, Scachent tous & qu'il leur soit connu par la
 ” teneur du present Acte, que l'an de nostredit Seigneur 1398. Indiction sixié-
 ” me, le huitième iour d'Aoust, & la quatrième année de l'élection de Monsei-
 ” gneur Benoist treizième, en presence de nous Notaires & témoins cy-dessous
 ” nommez, à ce spécialement appelez & requis: comparans de la part du Serenif-
 ” sime & Tres. Chrestien Prince le Roy de France nostre-Seigneur, les Tres-illu-
 ” stres Princes les Ducs de Bourgogne & de Bourbon, & le Venerable (il est ap-
 ” pellé en Latin *spetabilis*) Messire Arnaud de Corbie, Cheualier, Chancelier de
 ” France & quelques autres du Conseil, y assistans aussi par ordre de nostredit Sei-
 ” gneur le Roy & à son mandement, les Archeuesques, Euesques, Abbez, & les
 ” Procureurs & Deputez de quelques Prelats absens, & des Chapitres des Eglises
 ” Cathedrales, par luy assemblez & conuoquez en nombre suffisant pour repre-
 ” senter l'Eglise vniuerselle du Royaume de France: après quelques importantes
 ” deliberations faites entr'eux sur le fait de l'union de l'Eglise, pour lequel, com-
 ” me dit est, ils auoient esté principalement mandez & assemblez: entr'autres Re-
 ” glemens, Statuts, & Ordonnances, arrestez entre lescdits Seigneurs Prelats &
 ” autres, ainsi que dit est, assemblez; attendu la soustraction & le dény de toute
 ” obediencce, n'agueres fait à mondit Seigneur Benoist par le Roy nostre Sire, nos
 ” Seigneurs les Prelats & autres cy-dessus nommez, & afin que les Eglises & Mo-
 ” nasteres du Royaume venans à estre destituez de leurs Pasteurs, ne souffrent
 ” quelque perte ou dommage d'une trop longue vacance, il a esté sur ce statué &
 ” ordonné ce qui s'ensuit. C'est à sçauoir, que de l'autorité dudit Conseil, repre-
 ” sentant, comme dit est, l'Eglise vniuerselle dudit Royaume, les élections des Ab-
 ” bez des Monasteres exemptes ou non exemptes, en quelque part de ce Royaume
 ” qu'ils soient situez, seront en cas de vacance, confirmées par les Euesques Dio-
 ” cesains des lieux, & la Benediction par eux faite desdits élus, iusques à ce qu'il
 ” ait esté Canoniquement & pacifiquement pourueu à l'Eglise Catholique & vni-
 ” uerselle d'un seul & vniue Pape, sans toutefois en cela preiudicier en rien, ny
 ” blesser en aucune façon l'immunité desdits Monasteres exemptes. Dequoy lescdits
 ” Seigneurs Diocesains donneront gracieusement leurs Lettres patentes, pour ser-
 ” uir en cas de besoin ausdits Monasteres exemptes; par la teneur desquelles ils de-
 ” meurcront d'accord, que par telles confirmations d'élections, & Benedictions
 ” d'Eleus, ils ne pourront acquerir pour eux ou pour leurs Successeurs nulle Iurif-
 ” diction quelconque au prejudice de l'exemption, Priuileges, franchises, & li-
 ” bertez, concedes les temps passez ausdits Monasteres, & n'entendront que cela
 puisse

puisse en aucune sorte à l'aduenir, donner atteinte ausdites exemptions, Priuile-
ges, franchises & libertez. Duquel Reglement, ainsi que dit est fait & arresté, Année
les Seigneurs Prelats, Abbez & autres Ecclesiastiques là presens, ont demandé à 1398.
nous Notaires souscrits, que nous leur deliurassions vn ou plusieurs instrumens; "
pour seruir à ceux qui y ont ou auront interest, & que ladite constitution peut "
ou pourra toucher. Fait au Palais Royal à Paris en la Salle de derriere la haute, les "
an, Indiction, mois, iour, & datte d'élection que dessus, en la presence de Nobles "
hommes, Messire *Régnauld de Trie*, *Guichard Dauphin*, & *l'Hermite de la Faye*, "
Cheualiers, & de venerables Personnes, Messieurs Maistres *Robert le Cordelier*, "
Pierre Blanchet, *Tristan du Bos*, *Jean du Boissay*, Maistres des Requestes del'Ho- "
stel du Roy nostre Sire, de *Guillaume de Neauville*, *Pierre Vinien*, *Pierre Ferron*, "
& *Jean le Begue*, Secretaires dudit Seigneur, & de plusieurs autres témoins, à ce "
appelez & requis.

CHAPITRE QUATRIÈME.

- I. Copie de la soustraction d'obedience au Pape Benoist par le Roy.
- II. Qui iustifie ses procedes & decouure les mauuaises intentions, & l'intelligence secrette des deux pretendus Papes.
- III. Rend compte de tout ce qui s'est passé dans les Assemblées.
- IV. Et donne ordre pour l'élection des Prelatures vacables, & pour l'administration des Benefices des complices de Benoist.

CHARLES Par la Grace de Dieu Roy de France : A tous les Fidelles Chre- "
stiens : Salut, & de trauailler de tout leur cœur à la reintegrandé de l'Eglise "
nostre Sainte Mere. Le Roy Eternel ayant par vne pieuse misericorde vne soif "
toujours ardente du salut des ames, & de reünir & de rassembler tous ses enfans "
d'adoption en la charité, en l'amour, & en l'intelligence que s'entredoient "
tous les membres d'vn mesme corps, il a fondé l'Eglise, qui est ce Corps là mes- "
me, sur vne pierre ferme & solide, c'est luy qui leur a enseigné, que pour éuiter "
les pieges de l'ennemy, qui de tout temps trauaille à les surprendre & à les per- "
dre, ils deuoient veiller à leur conduite, qu'ils deuoient fuir comme vn écueil, "
la voye de ceux qui n'ont de culte qu'en apparence pour son seruice, & qui tas- "
chent à tromper ses ouailles d'vne voix faulxement affectueuse, pour se repaistre "
de leur pretieuse substance; quoy qu'il nous ait appris que ce n'est point dans son "
Eglise, qui n'a que des richesses spirituelles, qu'il faut chercher des thresors "
materiels, & que ces richesses ne sont autre chose que la charité, qui doit estre "
entiere entre tous ses enfans, pour entretenir le cours de ses graces, & pour gar- "
der vne vnion indiuisible. Cela ne se rencontrant plus aujourd'huy dans l'Eglise, "
mais y voyant tout au contraire l'abomination de la desolation, la sincerité "
de nostre foy, & la compassion que nous deuons aux souffrances d'vne mere si af- "
fligée, nous pressent & nous sollicitent d'y mettre la main, & nous entreprenons "
d'autant plus volontiers de chasser cette abomination du Sanctuaire du Seigneur, "
que nous sommes asseurez des vœux & de l'assistance des autres Roys & Princes "
Chrestiens, & que le mal est tout public dans toute la Chrestienté. En effect tous "
les fidelles deplorent & pleurent ce desordre, & l'on ne doute plus dans le "
monde, que cette funeste diuision & cette déchireure, *on trouuera bon que ie me sois* "
seruy d'un mot nouueau dont la propriété en cet endroit doit oster le mauuais son & la dureté "
ont affligé l'Eglise depuis la mort du Pape Greg. XI. de pieuse memoire ne soit arri- "
uée par le trop d'ambition qu'o a eu de succeder en son Pōtificat. Deux personnes "
l'ayant debattu entr'elles, par vne malheureuse passion de dominer, chacune a fait "

Année
1398.

son party, & ils s'en est ensuiuy des erreurs mortelles, des souleuemens d'esprits, & des differends scandaleux, entre ceux qui auoient esté nourris dans la charité de IESVS-CHRIST, & éleuez dans les veritez de la Foy. Cela a encore mis la diuision parmy plusieurs grands Princes, & mesmes entre les Peuples, par des bruits de guerre, & si cela n'a rallumé le feu des vieilles querelles & des animositez des Nations, c'est les auoir entretenues que d'auoir mis l'Eglise hors d'estat de les assoupir, comme elle a touiours fait si bien que c'est la veritable cause de la spoliation de tant d'Estats, & de tant de sanglans carnages, & ce qui est encore plus digne de commiseration, c'est qu'on ne peut attribuer qu'à ces maudites erreurs, la perte d'un nombre infiny d'ames fidelles, & le peril tout visible des autres, qui en sont menacées par la durée de cette faim execrable de commander, qui gourmande les deux Competiteurs du Pontificat. Tous deux n'ont autre but que de satisfaire cette ambitieuse vanité, & comme ils ne peuvent iouir du tout, chacun d'eux se contente de partager l'vnité & de posséder vne partie de l'obedience, sans vouloir considerer que c'est occuper iniustement la moitié d'un tout qui ne se peut diuiser, ou plutôt que c'est vn sacrilege d'y perseuerer, dans l'impossibilité de reünir deux partys depuis long-temps si endurcis en leur opinion, qui les rend responsables du scandale, & de la perte de tant d'ames, & qui les oblige à quitter le Siege & à se departir du Gouvernement qu'ils ont enuahy. Ainsi tant s'en faut qu'ils s'employent à abolir la cause d'une si pernicieuse diuision, en procurant l'vnité de l'Eglise, qu'ils appliquent toute leur étude à l'empêcher, & à fomenter ce Schisme & cette sanglante rupture, & à corrompre ceux qu'ils croyent capables de les soutenir dans leur vsurpation.

Cruelle inhumanité, cruauté inhumaine, pour vestir mollement vn cadavre, pour luy donner de l'éclat & de l'emphase dans le monde, pour le remplir de viandes delicates, aucun d'eux ne songe à la mort de tant d'ames! où est la charité, où est la pieté, où est la profession de la sollicitude Pastorale? En verité, tout cela est bien violé, aussi bien que les vœux du iour de leur assomption au Pontificat; puisqu'au lieu de chercher effectiuement l'vnion de l'Eglise, ils ne travaillent en effect, que pour faire durer le Schisme qu'ils auoient promis d'exterminer. Ces ambitieux comportemens, ou plutôt cette conduite criminelle & damnable, nous obligent d'autant plus à mettre ordre au repos de l'Eglise, qu'il est troublé de tant de maux, qu'il est comme impossible de rapporter tous les dangers qui l'environnent, & qu'on ne sçauroit figurer son estat déplorable, sans emprunter & sans luy approprier la Prophetie lamentable de Ieremie, pour dire avec luy, que *la Ville pleine de peuple est deuenue seule & abandonnée, que la Maistresse des Nations est comme veſue, que la Princesse des Provinces est accablée sous le ioug des tributs, qu'il y a long-temps qu'elle pleure, & que personne de tous ses plus intimes ne la daigne consoler.* C'est ce qui a donné l'assurance à la race Payenne, d'insulter sur le troupeau de IESVS-CHRIST, c'est ce qui a causé le meurtre & le carnage de tant de Chrestiens de diuerses Nations, c'est ce qui a fait que les Turks ont porté leurs frontieres si auant dans la Chrestienté, & qu'ils ont aboly & étouffé le culte de la veritable Religion dans l'estenduë de leurs conquestes. Enfin, c'est ce qui a tellement ébranlé l'estat de l'Eglise, que cette colone du Dieu viuant nous paroist comme chancelante, que le retz du souuerain Pescheur paroist tout prest d'abysser, & qu'il semble que les flots & les vagues montueuses qui s'en ioüent, soient prestes de l'engloutir dans vn naufrage indubitable, si les Roys & les Princes Chrestiens, qui doiuent rendre compte à Dieu de leur Empire, n'en déploient toute la puissance, comme ils y sont tenus, contre les dissipateurs de l'Eglise.

Ils luy doiuent ce secours, comme ceux qu'elle a spirituellement engendrez, & comme les Canons nous apprennent qu'ils sont obligez de se tenir prests à tous ses besoins, nous y sommes d'autant plus interessés par le titre de Fils aîné de l'Eglise, que nos Predecesseurs nous ont laissé avec l'exemple d'une pieté perpetuellement hereditaire, qui les a fait accourir à toutes ses plaintes & à toutes ses souffrances. C'est pourquoy en poursuiuant les offices déjà rendus en cette

occasion icy par nostre tres-honoré Seigneur & Pere de glorieuse memoire, qui a toujours sollicité tous les autres Roys par frequentes Ambassades, de vouloir Année traouiller à la ruine du Schisme & à la reünion des deux obediences à vn seul & 1398. vnique siege : nous auons continué les mesmes soins enuers les mesmes Roys, pour ne pas entreprendre de nostre chef l'interest commun de toute la Chrestienté, pour lequel nous auons besoin de leur assistance & de leur conseil. La connoissance qu'ils ont eu de la sincerité de nos intentions pour le rétablissement de l'Eglise, si malheureusement déchirée & tourmentée de tant d'orages, les a fortifiez dans le mesme dessein, & nous n'y auons pas seulement esté conuiez par ceux de l'obedience du feu Pape Clement de bonne memoire, mais par quelques-vns du party de son Aduersaire, qui auoit promis qu'aussi-tost qu'il nous y verroit disposez, il y apporteroit de sa part toute sorte de diligence, sans rien obmettre de tout ce qui s'y trouueroit estre de son pouuoir.

Enfin les Prelats de nostre Royaume, & nostre tres-aimée Fille l'Vniuersité de Paris, nous y ayans encore exhorté par diuerfes fois, nous auons lassé la cuirasse resplendissante de la Foy, & la conscience armée de la Loy diuine, nous auons entrepris avec l'appuy de tant d'Alliez, de terrasser ce monstre de Schisme & de diuision. Il est vray que l'ennemy commun a trauerse nostre dessein, sous le Pontificat de Clement, & que nous n'auons pü faire autre chose, que de le prier d'extirper cette cruelle peste; & sa mort ayant interrompu nostre negotiation, nous l'auons continuée durant le Siege vacant, & comme toujours animé du mesme esprit de charité pour deliurer l'Eglise de ses langueurs & de ses soupirs, nous priâmes par Lettres les Cardinaux de son College, de differer l'election du futur Pontife; afin qu'en procurant plus doucement la cession de son Aduersaire, il fût plus aisé de moyenner l'vnion. Mais les Cardinaux entrerent au Conclau, auparavant qu'ils eussent receu nos Lettres, & là traitans entr'eux de l'election future & de l'vnité de l'Eglise au mieux qu'ils purent, selon qu'ils y estoient obligez, & comme nous en auons esté bien informez, ils promirent & iurerent sur les Saints Euangiles, pour le seruice de Dieu, pour paruenir au bien de l'vnion, & pour le salut des ames de tous les Fidelles, que sans dol, fraude, & mauuaise intention quelconque, ils traouilleroient fidellement & diligemment, de tout ce qui estoit en eux & de tout ce qui leur pourroit appartenir, pour procurer cette vnion & pour mettre fin au Schisme: protestans de ne donner ny directement ny indirectement, publiquement ou couuertement, conseil ou faueur pour differer vn si grand bien; mais qu'au contraire celui d'entr'eux qui pourroit estre eleué à l'Apostolat, garderoit de bonne foy & en verité tout ce que dessus, sans aucune machination, excuse ou dilation, iusques-là mesme de faire absolument & inclusiuement cession du Papat, si les Cardinaux là presens & ceux de l'aduenir, ou la plus grande partie d'iceux, iugeoient qu'il fût expedient pour le bien de l'Eglise & pour l'vnité d'icelle: comme plus au long il apparoist par la cedula faite audit Conclau & souscrite de la propre main de tous les Cardinaux.

Ce fut aux conditions de cette cedula, qu'ils eleurent vn de leur Corps, qui y estoit present, & qui est Pierre Cardinal vulgairement appelé de Lune, & depuis son assomption nommé Benoist. Celuy-cy ainsi choisi pour gouverner & conduire la Barque de S. Pierre, reütera le mesme serment, comme il nous a esté fidellement rapporté, & la nouvelle de sa promotion nous estant annoncée, nous en ressentismes d'autant plus de ioye, que nous esperâmes qu'il seroit le moyen que Dieu auoit choisi pour la paix de son Eglise. Nous en rendîmes publiquement graces à sa prouidence, & nous en fûmes encore plus persuadez par des Enuoyez exprés qu'il nous deputa, & qui nous asseurerent de viue voix, qu'il auoit vn zele extrême pour l'extirpation du Schisme, & qu'il ne vouloit entreprendre cette grande affaire que par nostre participation & de nostre consentement, mais qu'il nous prioit & nous exhortoit d'y donner tous nos soins, & de nous y appliquer sans aucun relaschemēt. Il adjoüta encore, pour en haster la conclusiō qu'il nous prioit de luy faire vne deputation de Personnes notables & fidelles,

Année 1398. que nous creussions portées d'une vraye & cordiale affection à l'unité de l'Eglise, & qui fussent pleinement instruites des voyes & des moyens utiles & commodes que nous aurions iugez à propos de tenir. Il souhaitta pour ne point perdre de temps que ces Deputez fussent munis d'un plein pouuoir, pour passer outre à l'exécution de ce qui seroit resolu; sans qu'il fût besoin de recourir à nous pour de nouveaux ordres, apres qu'il leur auroit reuelé le secret de son cœur, qu'il leur feroit voir tout ouuert: & il dit de plus, qu'il s'estoit aduisé d'une tres bonne & courte voye pour paruenir tres-aisement à l'union, laquelle il declareroit fort volontiers à nos Ambassadeurs; pourueu qu'ils fussent de telle consideration & d'une autorité si considerable qu'il s'en pût familièrement entretenir avec eux, nous assurant toujours neantmoins, qu'il ne refuseroit aucune proposition, telle qu'elle pût estre, qui tendît à l'unité qu'il desiroit de poursuiure de sa part de tout son pouuoir, & avec autant de passion que nous en témoignions de nostre costé.

Sur de si belles assurances d'un bien, dont nous prenons Dieu à témoin, que nous n'auons essayé de le procurer que pour son seruice, & qui est le plus sensible de tous nos interets, nous ne pensons à autre chose, & pour proceder plus meurement sur les sollicitations qui nous ont esté faites & reiterées par plusieurs Roys & Princes, par ledit Benoist, & mesme par son Aduersaire, nous conuons une Assemblée de Prelats, des Deputez des Chapitres celebres, des Vniuersitez fameuses, de plusieurs Docteurs en Theologie & en Droit, de deuots Religieux, & des Grands de nostre Royaume. Ils discutent toutes choses, avec autant de diligence que de fidelité, & par leur conseil, il ne se trouue qu'une voye qu'on puisse proprement appeller la meilleure, la plus seure, la plus honneste, la plus courte, & pour tout dire, la plus capable de mettre les consciences des Fidelles en repos, & seule pleinement & suffisamment puissante d'exterminer le Schisme. C'estoit la voye de cession de la part des deux Contendans, & qui se deuoit ainsi pratiquer: c'est à sçauoir que les deux parties, apres auoir pris & pourueu à toutes les seuretez necessaires, se trouueroient avec leurs Colleges & autres Personnes qu'on iugeroit à propos d'y ioindre, en certain lieu secret & contenable, qu'ils choisiroient sous la protection des Princes ou Seigneurs dudit lieu, auxquels ils prendroient confiance. Que là premiere chose qui y seroit à faire, seroit de casser & annuller toutes sentences, & que toutes les peines spirituelles & temporelles d'icelles seroient leuées à l'égard de ceux qui par les deux Contendans ou leurs Predecesseurs, de quelque façon que ce fût, auroient esté admis au Cardinalat, lesquels demeureroient en leur entier, aussi bien que les dispenses données des deux costez avec connoissance de cause, qui seroient confirmées, ratifiées & declarées Canoniques. Comme pareillement les promotions faites par les deux Competiteurs aux Prelatures, Dignitez, Offices, & Benefices quelconques; en telle sorte que quiconque possedera sans contestation, continuera de iouir de la Prelature ou Benefice ainsi obtenu; bien entendu que ceux qui seroient en iouissance actuelle de la Ville & de la principale habitation & du vray domicile du Benefice, seroient maintenus dans le titre, & qu'à l'égard de ceux qui ne tiendroient qu'une portion du Diocese ou du Benefice, il leur seroit pourueu d'une pension annuelle de la valeur de ce qu'ils auoient de reuenu deuant la confirmation & Ordonnance susdite, iusques à ce qu'ils fussent placez ailleurs par le S. Siege Apostolique: mais que ceux qui n'y auoient aucun droit & ne iouissoient de rien auparauant, attendroient qu'il y fût pourueu par ledit Siege.

On promettoit encore de prendre soin de donner à chacun des deux Papes un bon & honorable estat qui fût suffisant pour soutenir la memoire de la place qu'ils auroient tenuë: qu'on apporteroit tous les soins & les precautions necessaires pour preuenir toutes sortes de conspirations, diuisions, troubles, factions, & generalement tout ce qui pourroit trauerfer la liberte du Conclau pendant le Siege vacant, tant par une étroite obseruation de la Constitution de Gregoire X. faite au Concile de Lyon, que par toutes sortes d'autres moyens possibles.

Puis toutes choses ainsi réglées, que sans s'arrester au droit des parties, les deux Competiteurs, sans en façon quelconque differer ou retarder, cederont & renonceroient au droit qu'ils ont ou pretendent auoir au Pontificat. Que ladite renonciation faite, les Cardinaux là presens, qui au moyen de leur confirmation cy-dessus feroient vn veritable & certain College, entreroient au Conclau, & selon la disposition du droit, procederoient à l'élection du Pape futur, qui pour plus grande seureté, ratifieroit, approuueroit, & agréeroit deuëment, toutes & chacune les conditions susdites.

Année
1398.

Laquelle voye, telle qu'elle est cy-dessus exprimée, s'il ne nous estoit fait ouuerture d'une autre meilleure ou aussi bonne, par ledit Benoist ou autre, nous auons choisi comme la plus expediente, & la plus commode pour obtenir l'union & rétablir le repos des consciences. A fin de la proposer, & que les choses se fissent avec d'autant plus de grace, qu'il n'y paroistroit point de force & de contrainte, nous auons resolu de ne nous seruir qu'à l'extremité de l'entremise & de l'assistance des autres Roys & Princes Chrestiens. Pour cette consideration & pour satisfaire à ce qu'il paroist cy-dessus que Benoist auoit désiré de nous, nous luy auons enuoyé la plus celebre Ambassade qui se pût faire en France, puis qu'elle estoit composée de trois Ducs de nostre Sang, ceux de Berry & de Bourgogne nos Oncles, & celuy d'Orleans nostre Frere, tous zelez & bien intentionnez pour la Paix & vnion de l'Eglise, & que nous auons encore fait accompagner d'une noble suite de Prelats & de personnes de Lettres.

Après luy auoir exposé le sujet de leur arriuée, ils demanderent qu'on leur representât la cedula faite au Conclau, & de laquelle il a esté déjà parlé, qu'ils arracherent comme de force, & continuans d'agir selon leurs instructions, ils luy dirent avec respect qu'ils ne feroient ouuerture d'aucune voye, qu'il ne leur eût déclaré, comme ils l'en suplioient tres-humblement, celle dont il nous auoit écrit qu'il s'estoit auisé: offrans de nostre part tout ce que nous pourrions d'assistance, de faueur, & de conseil, au cas qu'elle fut bonne & conuenable, & qu'il ne s'en trouuât point de meilleure.

Il les mena bien loing auparauant que de se rendre à leur priere, & enfin ils apprirent, que cette voye étoit celle du compromis, qu'il leur fit entendre par vn billet en tierce personne & dont voicy la teneur en ses propres termes. *Après auoir pris les seuretez suffisantes, nostre Seigneur avec son College, & l'Intrus avec ses Anticardinaux qui pourroient & voudroient y aller, & avec tel autre nombre de personnes qu'ils iugeront à propos ou qu'il plaira aux deux Aduersaires d'y mener, & dont il seroit conuenu, consentiroient & donneroient pouuoir de consentir aux articles cy-dessous.*

Cela fait & réglé nostre Seigneur de son costé, & l'autre du sien feroient election en pareil nombre, de gens craignans Dieu, qui eussent vn veritable Zele pour l'union de l'Eglise: & ceux-cy apres auoir fait serment sur les Euangiles, en presence des deux parties, ou de personnes par eux commises, de bien, & diligemment proceder en cette affaire, sans enuisager d'autre interest que celuy du seruice de Dieu & du bien de l'Eglise, cessant tout sentiment de haine, ou d'amour, ou de crainte quelconque, s'assembleroient pour ouïr & examiner les raisons de fait & de droit de l'un & de l'autre des Contendants. Apres cet examen & diligente information, toutes choses discutées selon le merite & la qualité de l'affaire, ils declareront lequel des deux a droit, & lequel mesme deuroit demeurer en possession du Pontificat: & ce avec assurance d'une entiere & parfaite soumission, de suivre sans aucun pretexte d'excuse, tout ce qui par lesdites personnes, comme dit est, éleues, ou les deux parts d'icelles aura esté déclaré ou definy, pour laquelle assurance on prendra toutes les precautions à ce que dessus necessaires & utiles, ou mesmes opportunes.

Quelque temps apres il y adjoûta encore les clauses suiuanes.

Item, afin que l'union si désirée se puisse obtenir en l'Eglise de Dieu, & pour leuer tout pretexte de la differer, s'il arriuoit quelque ambiguïté, difficulté, ou diuersité, lesdits Commissaires éleus, pourront pouruoir l'un des deux par voye de prouision, pour le bien du S. Siege &c. & afin de rétablir le repos des consciences, & d'oster tout sujet de trouble & de supercherie aux ames simples & aux mauuais esprits, de la part de celuy

B b b iij

Année 198. au prejudice duquel on aura prononcé en ordonnant la prouision, cette prononciation & ordonnance auront la force & la vigueur d'une renonciation volontaire & legitimement faite, & partant, à son égard, le Siege Apostolique sera censé vacant, & pour plus grande seureté, il y renoncera encore en leur presence. Mais quant à celuy, en faueur duquel ils auront prononcé qu'il doine iouir du Pontificat & en demeurer en possession, il en acquerra de nouveau vn plein droit, par la Declaration, Ordonnance, ou prouision susdites, de mesme que si le Siege Apostolique estant en effect vacant, il auoit esté Canoniquement élu pour Pape, & là mesme tout incontinent, il sera élu & éléué au Pontificat, par ceux à qui en toute autre occasion l'élection appartiendroit, & conjointement en cette conioncture icy par lesdits Deputez à prononcer & ordonner de ladite prouision: & de cela seront dressées des Ordonnances Apostoliques en forme suffisante, du consentement de ceux à qui le pouuoir en appartient, suiuant le conseil de quelques personnes doctes. On pourroit pour plus grande seureté de ce que dessus, y adiouster encore le consentement de ceux qui auroient esté deputez, avec vn pouuoir special de la part des Prelats & des Princes de l'une & de l'autre obedience, & ainsi cette deliberation sembleroit quasi auoir la force d'un Concile general.

» Cette voye estant plütoist vn veritable obstacle qu'un chemin à la paix de
 » l'Eglise, nous auons fait remontrer audit Benoist par nos Ambassadeurs com-
 » bien elle estoit artificieuse, & malicieusement inuentée, & que c'estoit vn nou-
 » ueau gouffre de difficultez & d'erreurs. Le Roy de Castille nostre tres cher
 » Frere a esté du mesme sentiment, il l'a improuée solemnellement comme inu-
 » tile & pernicieuse, & il l'a fait voir avec beaucoup d'évidence par cette répon-
 » se si élégante par luy n'agueres faite à nostre tres-cher Cousin le Roy d'Arragon,
 » & c'est vn sujet qui nous engageroit encore à faire vn grand discours s'il en fal-
 » loit deuelopper toutes les malignitez & les consequences. Il suffira, pour donner
 » à connoistre qu'il ne faut pas prendre pour des Colombes tous ceux qui disent
 » *Pax vobis*, & qui nous annoncent la paix, de faire quelques reflexions sur des
 » propositions & si vaines & si iniques. Premièrement, on ne conuendroit iamais
 » de ce lieu de l'entreueü, que chacun des deux Contendans voudra estre de son
 » obedience, & de la domination de quelque Prince adherant & fauteur de son
 » party, & par consequent suspect à l'un des deux: & comme l'assignation de ce
 » mesme lieu dépend encore du consentement des Princes de l'une & de l'autre
 » obedience, cet agrément seroit long à pratiquer. Apres cela, il faut encore
 » pour l'execution de cette voye, qu'il se fasse au mesme lieu vne grande conuo-
 » cation de Princes & de Prelats des deux partis, & faut-il autre chose pour iuger
 » des difficultez moralement impossibles qu'il y auroit de conuoquer, d'aller, de
 » séjourner, & d'attendre la fin & la conclusion d'une affaire disposée à vne gran-
 » de longueur, & à laquelle il faut ioindre les dépenses extrêmes & insupporta-
 » bles qu'on auroit à soustenir? En verité, si on s'y embarquoit, on ne viendroit
 » iamais à bout d'une infinité de peines & d'inconueniens qui ne se peuuent expri-
 » mer, & qui seroient inéuitables.

» Quant au progres & à la poursuite de cette affaire, quel fardeau seroit ce
 » de fournir à la dépense la plus necessaire, & combien s'y rencontreroit-il de
 » dangers pour les ames & pour les corps, combien de pertes de biens, & tout
 » cela irreparable & sans esperance de succez? La matiere est de si grande esten-
 » duë, que nous apprehendons d'y entrer trop auant, & c'est ce qui fait que nous
 » nous contentons de toucher legerement les difficultez les plus considerables.
 » Personne ne doutant que les deux Competiteurs ne soient contraires en fait, il
 » faut croire pour tres-assuré, que chacun élira des personnes qui luy soient affi-
 » dées, alliées, propices, adherantes, fauorables, affectionnées, conformes &
 » arrestées à son opinion, & par consequent d'autant plus suspectes à son Aduer-
 » saire, qu'ils auroient moins d'égard à ses raisons & à ses droits, qu'à leur incli-
 » nation. Qui croira donc que des gens ainsi choisis se pussent iamais accorder dans
 » vne telle contrariété de fait, ne seront-ils pas tous differents d'intention & de
 » volonté? Et n'est-il pas plus que vray-semblable, qu'ils prolongeront la cause
 » de Dieu & de l'Eglise, qu'ils abuseront de leur temps, qu'ils le consumeront en

frais, & pour tout dire enfin, ce que Dieu vueille détourner, qu'au lieu d'extirper le schisme detestable qui infecte la Chrestienté, ils luy fourniront de nouvelles racines, d'autant d'opinions contraires & opposées qui se presenteront à discuter dans vne affaire, dont la qualité rend comme nécessaire tout ce qui peut servir à l'embrouïller? Cette longue discussion de droits & de faits, entraînera avec soy des interlocutoires, des productions de témoins & d'actes, des preuues & des contredits de toutes façons, & toutes sortes d'autres articles interminables, & tout cela sans aucun fruit, car comme les deux parties seront obligez de conuenir de Compromissaires, la Loy ciuile leur permettra d'en prendre autant de part que d'autre. Dauantage, s'il faut commencer la pratique de cette voye par vne reuocation generale de toutes les procedures & de toutes les Sentences fulminées d'un costé & d'autre, & s'il faut encore reconnoistre pour Cardinaux tous ceux qui par les deux Pretendās ont esté eleuez à cette Dignité, s'il faut confirmer & canonizer les titres & les promotions de l'une & de l'autre obediēce, faut-il d'autres preuues de l'ineptie & de l'iniquité de cette voye?

Année
1398.

En effet, si les Commissaires ne mettent vne heureuse fin à ce long differend, ce que nous ne scaurions nous persuader, ce seroit vn inconuenient bien à craindre, & neantmoins facile à arriuer, que celuy qui n'auroit point de droit au Pontificat ne l'emportast, ou par la force de sa faction, ou par corruption des Commissaires, & par subornation de Notaires & de témoins. Mais quand les Commissaires conuiendroient ensemble de la maintenuë de l'un des deux, il ne faudroit pas esperer de cela, qu'une chose qui tient si fort aux consciences, fût si bien iugée par vn petit nombre d'Arbitres, qu'il ne restast plus de scrupule, & qu'on ne dist de l'autre part qu'il y auroit eu de l'intelligence, & qu'on se seroit seruy dans cette cause de ce qui se pratique assez ordinairement dans le cours des affaires ordinaires, & qu'il n'a pas esté impossible à la puissance du party contraire, de gagner des Commissaires, des Notaires & des témoins. Ainsi ils croiroient leur party d'autant plus iuste, qu'ils accuseroient l'autre d'iniustice, ils feroient conscience d'en douter, & le scrupule ioint à l'obstination, & aux auersions naturelles, mettroit d'autant plus les choses hors d'accommodement, que ce Schisme icy a vne naissance si fatale & si particulierement maligne, qu'on peut dire qu'il ne s'en est iamais veu de pareil. Il s'est si bien planté dès le premier iour de son origine, il a pris des racines si fortes & si viues, mais si intriguées & si confuses, que chacun des deux Contendants pretend estre le successeur legitime d'un Pape canoniquement élu en diuerses façons & à diuerses fois par les mesmes Cardinaux & par le mesme College. Et ce qui est encore plus embarrassant, c'est qu'ils ont succédé par mesme moyen à vne obediēce toute établie, & à vn party tout formé; où il se rencontre de costé & d'autre des gens de Lettres pour les deffendre, sur le témoignage des plus anciens Cardinaux, qui dès le commencement de cette fatale diuision, ont fait des protestations par escrit & des manifestes si differents, que dans l'impossibilité d'accorder des personnes si considerables en vn fait si diuersement rapporté, il est comme nécessaire de croire qu'il n'y a point de Compromissaires qui en puissent venir à bout. Toutes ces difficultez font trois partis, les vns sont pour quelqu'un des deux, il y en a d'autres qui n'en reconnoissent aucun, tout cela accroist le mal & le prolonge; & comme tous les iours de nouveaux accidens font naistre de nouveaux interests, ils estouffent encore la memoire des anciens motifs. Cela est cause qu'on ne peut plus parler du passé avec assurance de verité, & cependant la mort enleue les preuues avec les témoins, qui ont eu connoissance du fait pour l'auoir veu & sceu; & ce qui reste encore des vieux Cardinaux, pouant estre suspect pour auoir pris party, si les Commissaires suivent ou reiettent leur témoignage, ils pourront errer dans le fait, pour ne pas dire dans le droit en leur Sentence, & en élisant l'un des deux pour l'éleuer au Pontificat.

Il resulte donc clairement de tout ce que dessus, que comme c'est en vain qu'on prend vn remede qui ne peut guerir, qu'il en seroit de mesme de cette voye là à l'égard des consciences qu'elle ne pourroit appaiser; & qu'elle seroit

encore plus incapable d'esteindre le Schisme ; Mais encore , que cela rendroit le
 Année 1398. „ peril des ames d'autant plus grand , qu'il y auroit de l'endurcissement & de l'opi-
 „ niastrété. Il faut par consequent de toute necessité quelque chose de plus fort
 „ & de plus effectif pour extirper cette mortelle zizanie , il faut vn remede qui
 „ l'arrache & qui la deterre , qui purge le scrupule , qui detache le rouille des
 „ consciences , & qui mette les cœurs & les esprits dans vne parfaite paix : & com-
 „ me celle-cy , avec ce qui y a esté adiousté , comme sa forme & les moyens de la
 „ pratiquer , ne sont aucunement capables d'vn effect si grand & si necessaire , nos-
 „ dits Ambassadeurs l'ont improuée & rebutée , & nous & nostre Frere le Roy de
 „ Castille , par le conseil de plusieurs personnes doctes & bien versées en pareilles
 „ matieres , l'auons aussi reiettée avec ses additions & les moyens de la pratiquer.
 „ Apres cela , nos Ambassadeurs proposerent de nostre part audit Benoist , la
 „ voye de cession , qu'ils le suplierent d'auoir agreable , & luy offriront moyen-
 „ nant son consentement , de traiter avec luy & avec son College des moyens de
 „ l'executer ; en telle sorte qu'il eût tout l'honneur de l'heureuse vnion qu'ils en
 „ esperoient : & cette voye estoit si raisonnable , que de tous les Cardinaux , il n'y
 „ auoit que celuy de *Pampelune* qui y fut contraire. Ils en auoient deliberé entre
 „ eux , tant auparauant que depuis l'arriuée de nosdits Ambassadeurs , & non seu-
 „ lement ils l'auoient approuée & éléuë , mais plusieurs fois ils ioignirent de tres-
 „ instantes prieres à leurs Remonstrances , iusques à donner des larmes à la com-
 „ passion qu'ils témoignoient des calamitez déplorables que l'Eglise souffroit.
 „ Nous sçauons de bonne part qu'ils se sont acquittez de ce pieux deuoir , tant en
 „ presence de nos Ambassadeurs que deuant & apres les Audiences , mais que Be-
 „ noist tout abandonné qu'il estoit à son ambition , s'obstina tousiours contre cet-
 „ te voye , qu'il dit estre contre les Sanctions Canoniques , d'vn pernicieux exem-
 „ ple pour la Religion & pour le seruice de Dieu , & enfin non iuridique , non
 „ pratiquée , & iusques alors inouïe. Nos Ambassadeurs cependant resolus de
 „ ne rien negliger pour procurer l'vnion , & de ne rien déferer à ses desseins am-
 „ bitieux , firent ce qui auoit esté aduisé pour ce besoin en nostre Conseil , ils prie-
 „ rent les Cardinaux de leur vouloir donner vn témoignage sous leur seing , com-
 „ me ils auoient choisi cette voye , & comme ils suplioient Benoist de la vouloir
 „ accepter. La iustice de la cause les y rendit tous disposez , mais Benoist en ayant
 „ esté aussi tost aduertuy , il les admonesta , requit & exhorta par certaines Lettres ,
 „ en vertu de sainte obediencia , & de la fidelité qu'ils luy deuoient , de l'assister
 „ en la poursuite de la voye qu'il auoit choisie : leur deffendant pareillement en
 „ vertu de la mesme obeïssance , de se souscrire en ladite cedula & d'y consentir ,
 „ & protestant , en cas qu'ils fissent au contraire , & quand bien pour quelque rai-
 „ son il pourroit faire ou dire autre chose à l'aduenir , que tout cela & tout ce qui
 „ pourroit s'en estre ensuiuy , il vouloit & reputoit estre de nulle valeur , & tenu
 „ absolument pour chose non faite & non auenuë. En vain tascha-on de l'obliger
 „ à reuoker ces defenses iniurieuses , & cette pretenduë protestation , les prieres
 „ de nos Ambassadeurs n'y seruirent de rien , & les supplications des Cardinaux
 „ prosternez à ses genoux , & la pluspart avec des larmes , ne le pûrent flechir en
 „ faueur de l'Eglise , dont ils luy representoient les miseres aussi bien que le peril
 „ de tant de millions d'ames qui patissoient de cette mal-heureuse diuision , &
 „ qu'il ne pouuoit sauuer qu'il n'acceptast la voye qu'on luy proposoit , & qu'il
 „ estoit obligé de choisir. Tant de respects ne seruans qu'à endurcir ce cœur am-
 „ bitieux , nos Ambassadeurs demurerent plus persuadez que iamais , qu'il n'a-
 „ uoit que des interets particuliers en recommandation , & que la cupidité des
 „ biens & des honneurs deuoroit tous les soins qu'il deuoit au salut des ames : Et
 „ comme il n'y auoit plus rien à faire pour amollir vn cœur si vuide de charité & si
 „ plein de fast & d'orgueil , ils le laisserent , & reuinrent en cette Ville , pour nous
 „ faire le recit bien au long de toute leur negociation.

Comme elle auoit fait vn grand éclat , Benoist ne manqua pas aussi-tost , pour
 „ en preuenir les impressions , de depüter par toute la Chrestienté des personnes
 „ choisies entre ses Creatures les plus deuouées , & de faire publier par des gens
 sans

sans honneur & sans honte, que ces Ducs si illustres nos Ambassadeurs, n'a-
 uoient fait ouuerture de nostre part de la voye d'une cession simple & absoluë, Année 1398.
 François en la Papauté. Nous nous rapportons de cette insigne fausseté, au
 témoignage de tous ceux qui ont esté presens à leurs Audiences; mais nous le
 ferons bien mieux voir par nostre conduite, où l'on reconnoistra que confor-
 mément au conseil de l'Apostre, & suiuant les vestiges de I E S V S - C H R I S T,
 qui ne fait point d'acception de personnes, & qui n'a point éably de differen-
 ce entre le Iuif & le Grec, nous ne mettons point les Nations en balance, &
 n'auons aucune pensée d'en preferer aucune. Il ne nous importe qui que ce
 soit qu'on place dans le Siege, fut-il Affricain, fut-il Arabe ou Indien, tout
 ce que nous desirons de luy, c'est qu'il soit orthodoxe, qu'il soit ferme en la
 Foy, qu'il ne soit auenglé d'aucune ambition, qu'il ne soit suspect d'aucune
 sinistre opinion, & qu'il n'entraîne point la Cour Romaine en aucune erreur.
 Il a encore depesché l'Euesque de Terasone vers son Competiteur sans en fai-
 re part aux Cardinaux, quoy que les sacrez Canons deffendent de rien entre-
 prendre en vne affaire de cette consequence sans leur consentement & sans
 leur conseil, & l'on ne sçait point autrement ce qu'il a negocié avec luy; sinon
 que depuis cette deputation, c'est à dire depuis prés de deux ans, ils ont fait
 tréues de foudres, & qu'ils ont cessé reciproquement les procedures iusques-là
 continuées des deux costez contre l'un & l'autre Siege. C'est ce qui donne lieu
 à vne vehemente presomption d'intelligence & de collusion, qui fait paroistre
 la damnable ambition des deux Parties, & qui nous a d'aurant plus animez à
 poursuiure ce qui auoit esté si saintement commencé, que nous n'auons point
 veu que depuis ce temps-là, Benoist ait rien fait dont l'vnion s'en pût en-
 suiure.

Cela nous a fait resoudre, suiuant ce qui auoit esté autrefois concerté entre
 nous & nostre tres-cher Fils le Serenissime Roy d'Angleterre, de le requerir
 en mesme temps, luy & sondit Aduersaire, d'accepter ladite voye de cession,
 & pour ce sujet nous leur auons enuoyé nos Ambassadeurs, avec ceux des
 Royaumes de Castille & d'Angleterre, qui se sont parfaitement acquittez de
 leurs ordres. Ils ont supplié Benoist qu'il daignast misericordieusement reme-
 dier à la langueur mortelle du troupeau de I E S V S - C H R I S T, en bannissant
 ce Schisme pestiferé par le secours de la voye de cession, & comme ils ont veu
 qu'on auoit plus de dessein de les ennuyer que de les satisfaire, par mille fri-
 uoles raisons qui leur ont esté alleguées de sa part, ils luy ont enfin déclaré vne
 fois pour toutes, que si dans vn certain temps desia passé, luy & son Aduersai-
 re ne faisoient en sorte qu'il n'y eût en l'Eglise de Dieu qu'un seul, vnique, vray
 & certain Pasteur, ils luy protestoient & à toute la Chrestienté, tant en nostre
 nom que de la part desdits Roys, que nous y pouruoirions par tous les moyens
 d'assoupir le Schisme & de rétablir l'vnité, & que nous vserions de tout nostre
 pouuoir pour faire cesser les pretextes, pour lesquels, & par lesquels, on pre-
 supposoit ou pouuoit presupposer vray-semblablement, que le Schisme auoit
 duré & s'estoit prolongé iusques alors. Benoist tousiours durement obstiné ré-
 pondit à cela, qu'il n'estoit point encore assez persuadé de toutes leurs raisons,
 pour se determiner sur le champ au choix de la cession, mais qu'il en confere-
 roit avec ses Confreres, & qu'il feroit sçauoir ses intentions à leurs Maistres, &
 avec cette réponse ils continuerent leur chemin iusques à Rome, vers son Com-
 petiteur. Les Ambassadeurs d'Angleterre luy firent la proposition de la cession,
 ils le supplierent de la vouloir accepter, les Ambassadeurs de France & de Ca-
 stille y ioignirent leurs instances, & il tint à tout cela le mesme langage de Be-
 noist. Il dit que l'affaire estoit trop importante pour en resoudre de son chef,
 & qu'il falloit du temps pour prendre l'avis de ses freres, & pour sçauoir les sen-
 timens de quelques Princes tant proches qu'éloignez, auparauant que de pren-
 dre sa resolution, & qu'il ne manqueroit pas de faire sçauoir à leurs Princes, ce
 qu'il seroit conseillé de faire.

Année 1398. Depuis ce temps-là, l'on n'en a eu aucune nouvelle, non pas mesmes vne seule marque qu'ils songeassent à rien executer d'une promesse si vague, mais au contraire ils s'en sont moquez, & celuy de Rome s'est encore ioué de la mesme sollicitation de la part des Electeurs de l'Empire & de plusieurs autres Princes; pour tousiours faire voir que dans vne affaire si publique ils n'ont point d'autre objet que leur interest particulier. Cependant le Roy de Castille, comme tout Catholique & tres-deuot Fils de l'Eglise, & fort passionné pour l'vniou, nous a mandé qu'il improuoit la voye du pretendu compromis, & il nous a enfin persuadé & par Lettres & par Ambassades, qu'il ne restoit plus de moyen pour y disposer Benoist, que celuy de la soustraction d'obedience; qu'il ne falloit plus differer si on le vouloit mettre à la raison. Nous auons fait toutes sortes de reflexions sur cét aduis, nous auons rappelé en nostre memoire tant d'instances & de requisitions faites par tous les Princes pour la voye de cession, & comme nous nous sommes d'autant plus confirmez dans l'opinion qu'elle estoit necessaire, nous auons fait vne nouvelle Assemblée des Ecclesiastiques de nostre Royaume, pour terminer cette longue entreprife & pour trouuer les moyens de l'executer. On leur a fait le recit de tout ce qui a esté cy-dessus rapporté de nos soins & des offices des autres Princes, on leur a proposé s'ils iugeroient à propos pour paruenir à ce qu'on desiroit si iustement, & si ce seroit leur sentiment qu'on y procedast par vn refus d'obedience totale ou particuliere, on s'est remis à leur prudence de trouuer quelqu'autre expedient: Enfin, nous auons si bien fait voir que nous desirions que le meilleur aduis fût suiuy, que nous auons nous-mesmes fait le choix de certain nombre de personnes doctes, dont vne partie soutint la necessité de la soustraction, que l'autre impugneroit, afin de donner vne entiere liberté de suffrages, selon qu'un chacun en demeureroit persuadé. Cette question debatue l'espace de plusieurs iours, selon la maniere & la forme des causes qui se plaident en nostre Cour, en presence de nos Oncles & de nostre Frere cy-deuant nommez, des Ducs de Bourbon & de Bar, de Jean Comte de Neuchers, & d'Amedie Comte de Sauoye, nos Cousins, des Prelats & des autres personnes sus-mentionnées, comme aussi des Procureurs de quelques-vns des Principaux du Clergé, qui estoient absens pour des causes legitimes, & les raisons oüyees de part & d'autre, & discutées, nous nous sommes conformez au sentiment d'un des grands Docteurs de l'Eglise. C'est S. Augustin, qui nous enseigne que ceux qui tiennent les rangs de l'Eglise les plus eminens, sont obligez sur tout de veiller à leur conduite, & de prendre garde qu'on ne les accuse de s'enorgueillir des honneurs qu'ils reçoient; de crainte que n'en vsant pas assez modestement, ils ne fassent vn Schisme par la rupture du lien de l'vniou. Le mesme Pere nous apprend encore, que ceux qui leur sont soumis doiuent regler de telle sorte l'obeissance qu'ils doiuent à leurs Dignitez, qu'ils ne les preferent pas à Dieu, de peur qu'estans aueuglez & seduits de l'ostentation de leur autorité qu'ils approprieroient à leurs personnes, ils ne se détachent de l'vnité de IESVS-CHRIST. Or comme ceux-là sont veritablement des Schismes, qui s'échappent en quelque façon du chemin qui leur est tracé par les Constitutions Canoniques, en ce que par ce moyen ils mettent vne diuision dans l'Eglise de Dieu, à plus forte raison ceux-là sont-ils heretiques, qui pour vn interest temporel, & qui pour conseruer de la gloire dans le monde en vsurant la Principauté, engendrent, ou suiuent de fausses & de nouvelles opinions, qui les rendent Schismatiques, en ce qu'ils coupent l'Eglise & qu'ils la mettent en pieces. Que si d'ailleurs il seroit deffendu sous peine de peché mortel, d'obeir à vn Pape vnique & certainement reconnu pour tel, s'il ordonnoit ou s'il faisoit notoirement quelque chose d'inique, dont on deuroit vray-semblablement craindre qu'il ne s'ensuiuît quelque trouble, subuersion, ou destruction dans l'Eglise vniuerselle, par la raison qui veut qu'on s'oppose au mal plustost que de l'appuyer, d'autant que la puissance a esté conferée à Pierre & à ses Successeurs pour edifier, & non pour détruire. Considerans que les deux Contendans, tant de fois suppliez & suffisamment admonestez selon la Doctrine Euangelique, ont refusé, & refusent en-

core opiniastrément, d'accepter vne voye par laquelle l'on puisse, & plus faci-
 lement, & plus commodément paruenir à l'vnité de l'Eglise, mais qu'au con-
 traire prenant conseil de leur seule ambition, ils s'abandonnent & s'égarent
 sciemment dans vn sentier oblique & tortueux, & d'eux-mesmes se precipitent
 dans vn piege volontaire qui scandalise tout le monde, pour fuir le droit che-
 min, & afin de conseruer leur Siege, & de se maintenir chacun en possession de
 leur partie d'obedienc. Comme il est constant, pour se seruir de l'opinion de S.
 Augustin, qu'il leur seroit plus auantageux de se déposer eux-mesmes, pour
 auoir la gloire de rassembler vn troupeau qu'ils disperent en le retenant; at-
 tendu qu'il vaut mieux n'estre point Euesque ny Pasteur, que de ne le pas estre
 pour la paix de I E S U S - C H R I S T, & que les Euesques n'ont pas cette Dignité
 pour eux-mesmes, mais pour les Peuples auxquels ils administrent les Sacremens.
 On peut dire en toute verité, que ces deux Competiteurs icy, s'opposans à cette
 vnité, dissipans les reuenus de l'Eglise, & taschans, quoy qu'en vain, par tou-
 tes sortes de corruptions, de rompre tous les bons desseins que les deux Obe-
 diences pourroient auoir à cette Paix, entretiennent le Schisme, & entant qu'en
 eux est, donnant sujet de le perpetuer, ont encouru le crime de Schismatiques.
 Et en effet, c'est si bien leur seule obstination qui entretient tout publiquement
 cét horrible scandale, qu'il est notoire à tout le monde, qu'encore qu'ils soient
 plus obligez que personne de l'assoupir, que non seulement aucun d'eux n'y a
 pensé, mais qu'ils tiennent pour ennemis tous ceux qui y trauaillent, qu'ils
 s'en ressentent dans tout ce qui se presente d'occasions, & particulierement par
 la promotion en toutes les Dignitez, de leurs Creatures plus affidées; afin de
 maintenir leur party & de les rendre fauteurs d'une diuision si funeste, qu'on
 ne craint pas sans raison, qu'elle ne cause enfin la subuersion entiere, & la
 destruction de l'Eglise.

Si iadis pour vn sujet beaucoup moins considerable, & mesmes sans Senten-
 ce & sans Declaration aucune, plusieurs Ecclesiastiques se separerent Canoni-
 quement de la Communion d'Anastase: si tout de mesme Guy Archeuesque de Vien-
 ne, & depuis Pape sous le nom de Calixte deuxieme, resolut avec les Prelats du
 Concile de Vienne, de se départir de l'obeissance de Paschal second: à plus
 grande raison peut-on dire, que pour euiter la notorieté d'un scandale qui fo-
 mente vn Schisme, qui menace l'Eglise de sa ruine, & qui expose les ames au
 mesme danger, par la seule ambition & par la cupidité de ces deux Conten-
 dans, Dieu nous commande par la bouche de Moyse de nous retrancher de leur
 compagnie, & de toute sorte de correspondance avec deux hommes si peruers,
 pour ne point perir avec eux, & pour ne point porter la peine de leurs pechez.
 Aussi bien la sainte Escriture nous apprend-elle, que leur sacrifice n'est qu'un pain
 de deuil qui contamine tous ceux qui en mangent, & qui rend dignes de mort, non
 seulement ceux qui le font, mais ceux-là mesmes qui en quelque façon y consentent, &
 qui ont part à leur offrande. Pour donc oster à ceux-cy tout moyen d'entretenir
 l'affliction du Schisme, comme on ne doit rien posseder au nom de l'Eglise, si
 ce n'est pour seruir en paix l'Autheur de la Paix, & comme il est mesme plus ne-
 cessaire d'oster le pain à vn indigent qui negligeroit son deuoir, s'il estoit asseu-
 ré de sa subsistance, que de luy en couper pour le mettre en estat de s'adonner
 au mal: il leur faut à tous deux refuser toute sorte d'obcissance. Il ne faut point
 aussi, que nous ny les autres Princes Catholiques, nous arrestions d'un seul pas,
 comme dit Pelage, pour tous les vains discours de ceux qu'on voudroit dire que
 c'est poursuiure vn Pape. Ces semeurs de scrupules & de faux bruits se trom-
 pent lourdement, ce n'est pas poursuiure, c'est reprimer le mal, & celuy qui
 reprime & qui recherche le salut des ames, ne persecute pas: & comme le Schif-
 me est vn mal, les Roys doiuent opprimer ceux qui le causent. L'autorité des
 Canons y est expresse, les anciens Peres nous l'enseignent, & le Scigneur nous
 ordonne & à tous les Potentats par son Prophete, de veiller particulierement
 & d'entendre au secours de la Foy, quand nous voyons que le belier de l'en-
 nemy bat & abbat sa muraille de toutes parts.

Année 1398. Pour routes ces consideracions & autres causes à ce nous mouuans, mais particulièrement pour auoir violé le serment, comme dit est, fait à l'entrée du Con-
 „ claué, lequel Dieu témoin de la conscience a receu selon l'entente des Cardi-
 „ naux: toutes choses digerées par vn meur & sage conseil, & sans autre interest
 „ que du seruire du Tout-puissant, qui nous defend de souffrir par vne honteuse
 „ conuience les enormitez qui scandalisent si griuement son Eglise: suiuant dans
 „ cette occasion les traces illustres de nos Predecesseurs, & desirans r'habiller &
 „ rejoindre les lambeaux qui la des-honorent & qui la font paroistre des-vnie,
 „ pour procurer son rétablissement par tout ce qui nous sera possible de moyens,
 „ selon que les sacrées Ordonnances nous l'inspirent, & afin de poursuiure cette
 „ sainte entreprise iusques à la fin, par le conseil des Roys, Princes & autres Fi-
 „ delles, nous auons statué & ordonné de cette affaire ainsi qu'il s'ensuit.

AV nom de la sainte & indiuidue Trinité, Pere, Fils & S. Esprit. Puis que les
 deux Contendans, pour leur ambitieuse opiniastrété es choses cy-dessus, nous met-
 tent hors de leur obedience avec tout le peuple Chrestien; munis de l'Estendart trium-
 phant de la sainte & adorable Croix, assiste à ce du conseil des Seigneurs de nostre
 Sang, & de plusieurs autres Princes, comme aussi de l'Eglise de France & de Dauphiné,
 disans avec Mathathias, Dieu nous soit propice: Nous nous separons de la totale obe-
 dience dudit Benoist, de l'Aduersaire duquel nous ne faisons aucune mention pour ne
 l'auoir iamais reconnu, comme ne luy deuans ny voulans prester obeissance. Et nous
 pareillement Clergé & Peuples dudit Royaume & de Dauphiné, par le mesme conseil
 des cy-dessus nommez, & de leur consentement, nous en départons aussi, & faisons
 sçauoir par l'autorité des presentes nous en estre départis, ne voulans plus des à pre-
 sent comme des lors, qu'audit Benoist, & à ses Receueurs & autres Officiers quelcon-
 ques, ny aux complices, fauteurs, suiuan, & procureurs d'iceux, aucun de quelque
 qualité qu'il soit, ou en quelque sorte, ou sous quelque pretexte que ce puisse estre, soit
 si osé que de rien payer de tous les reuenus & émolumens Ecclesiastiques, quels qu'ils
 soient, ny agir ou répondre pour eux. Et en cas de vacance, nous ordonnons qu'il y
 soit procedé par élection pour les Prelatures, Dignitez & autres Benefices electifs, &
 qu'à l'égard des autres, il y soit pourueu par collation de ceux à qui tel droit de colla-
 tion & d'élection appartient, selon les formes & solemnitez accoustumées, ou en la
 façon qu'on iugera à propos de pratiquer. Mais à l'égard des Benefices des complices,
 fauteurs & suiuan desdits, il y sera deuement pourueu par les Ordinaires; si ce n'est
 qu'on les donne en Commande à des personnes capables, pour les regir & administrer
 iusques à ce qu'il y soit pourueu selon les Canons; avec deffense à tous lesdits Admi-
 nistrateurs ou Commendataires, tant en general qu'en particulier, d'en alierer les biens
 meubles & immeubles. En outre, nous deffendons étroitement à tous nos Sujets &
 personnes à nous soumises, Habitans de ce Royaume ou au pays de Dauphiné, soit Ec-
 clesiastiques ou Seculiers, de quelque dignité qu'ils puissent estre, sans en excepter les
 Euesques, d'obeir audit Benoist, ny à ses suiuan, Officiers, Auditeurs & Iusticiers
 quelconques, en quoy que ce soit, & de presumer d'attenter en rien à la teneur de ces
 presentes, & s'ils leur veulent faire quelques peines ou griefs, de ne le point sup-
 porter, mais de s'y opposer par le pouuoir que nous leur en donnons. Mandans par les
 presentes à tous & chacuns nos Officiers & Iusticiers établis dans les limites susdits,
 d'en garder le contenu, entant qu'à chacun d'eux appartiendra, & que s'ils surpren-
 nent quelqu'un en faute, ou qu'ils apprennent qu'il y ait en aucune maniere contre-
 uenu, qu'ils en fassent vne si exacte punition, qu'il puisse seruir d'exemple aux au-
 tres. Donné sous nostre grand Scel, le 27. du mois de Iuillet, l'an de nostre Seigneur
 1398.

CHAPITRE CINQUIÈME.

- I. *Le Comte de Perigord tyrannisant la Ville de Perigueux qui appartenoit au Roy, & méprisant ses ordres,*
- II. *Le Roy enuoye des troupes pour saisir sa Comté.*
- III. *Il est amené au Parlement, & condamné à mort.*
- IV. *Le Roy luy fait grace de la vie, & donne sa confiscation au Duc d'Orleans.*

LA Paix entre la France & l'Angleterre mit le calme par tout, excepté dans le Perigord, où la malice & la cruauté du Comte entretenoit la guerre, sous prétexte que la Ville de Perigueux qui ne luy appartenoit point, luy refusoit vne certaine pension qu'il pretendoit d'elle, mais qu'elle luy auoit toujours contestée. Comme le temps estoit fauorable pour faire des troupes d'un grand nombre de pillards & d'ennemis du repos public, il fit vne Armée de ces gens là, & de quelques bastards de bonne maison, il se rendit maistre de la campagne, mit à contribution les granges & les moissons, fit chasser tous les troupeaux & le bestail dans les Places fortes, & pressa la Ville de si prés, qu'il l'obligea d'auoir recours au Roy comme à son veritable Seigneur. Il creut que ce seroit assez d'auertir le Comte de se mettre en son deuoir, voicy la Lettre qu'il luy en escriuit.

Année
1398.

Comte de Perigord, nous auons entendu avec d'autant plus de ressentiment le recit des violences que vous faites à nos Sujets de la Ville de Perigueux, qu'il y a de la honte d'apprendre de si étranges excez de la part d'une personne d'un nom illustre, & d'une reputation si établie dans les armes. Vos Ancestres ont toujours esté fidelles à la Gouronne de France, & vous profitez mal de leur exemple, d'encourir nostre disgrâce par des entreprises contre nostre obeissance & contre nostre seruice; que nous serions obligé de chastier, si nous ne iugions plus à propos d'vser de nostre clemence que de nostre Iustice en vostre endroit, comme ont toujours fait les bons Roys qui nous ont precedé. Ce ne sera pourtant qu'à condition que vous ferez cesser les courses & les brigandages de ceux qui s'auoient de vous pour trauerfer le repos de vostre pays, que vous arresterez les voyes de fait & les incendies, & que vous vous rendrez en vostre deuoir auprez de nous; où nous n'auons dessein que de vous bien recevoir, & de vous bien traiter par la continuation de nos bonnes grâces.

Le Comte leut cette Lettre avec impatience, il n'en fit aucun cas, & il le témoigna bien à ceux de Perigueux, par les menaces qu'il leur fit de pis faire que iamais; & qu'il auroit executées, si le Roy offensé de son insolence, n'eut resolu de la chastier par les armes. Il fit partir pour ce sujet douze cent hommes d'armes & trois cent Arbalestriers, & il en donna la conduite à Messire Jean le Maingre dit Boncicaut, Maréchal de France, & à Messire Guillaume le Bouteiller de Sens, Senéchal d'Auuergne: mais cela n'épouuenta point le Rebelle, il eut moins de dessein de s'humilier que de se deffendre, & sur l'esperance de la force de sa place de Montignac, qui est à sept lieues de Perigueux, laquelle il croyoit imprenable, il ne fit point de difficulté d'y attendre le siege. Il est vray qu'outre la force naturelle du lieu, il y auoit de braues gens, & cela parut assez par l'aduantage qu'ils remportèrent aux premiers assauts; mais qui ne pût pas empêcher qu'on ne les serrât de si prez, qu'il n'y put entrer ny viures ny secours. Tout ce qu'il pouuoit esperer, c'est que le siege seroit long & mortel, & en effect il s'y perdit de vaillans hommes, qu'on précipita du haut à bas des murailles; mais le Maréchal s'estant auisé de faire construire des machines d'Artillerie, qu'on appelle des pierriers, il en fit dresser six en des postes si commodes qu'il rompit les

Année
1398.

murs & qu'il fracassa de telle sorte les maisons de la place, que les habitans s'aperceurent au bout de dix semaines, qu'ils estoient également exposez à des périls & à des perils inévitables par vne plus longue durée. Le Comte luy-mesme rabattit de ses esperances & de sa fierté, & demanda à parlementer avec le Maréchal, auparavant que de se voir réduit à des conditions extrêmes.

On accorda la suspension durant le Traité, & ce Comte trouvant des Chefs fort resolu à maintenir l'honneur & l'autorité des Armes du Roy, il fut contraint de soumettre ses biens & sa personne à sa volonté, & de promettre de se presenter au Parlement pour répondre sur les cas qui luy seroient proposez. Les Articles signez, les François, receus dans la place, arborerent les Fleurs-de-Lys sur la tour la plus eminente en signe de conquête, & le mesme se fit dans les plus forts Chasteaux, qu'il remit & qu'il évacua pareillement, c'est à sçavoir, Bourdeilles à trois lieux de Perigueux, Auberoche & Sarlat. Il fut en suite conduit à Paris, & le Roy seant en son Parlement, sur les preuues qui furent produites, tant de ses entreprises, que de ses mauuais comportements, & de beaucoup d'actions trop horribles pour estre icy rapportées, il fut iugé criminel de leze-Majesté, & digne de perdre la terre & la teste; mais le Roy se laissa vaincre aux prieres de plusieurs Seigneurs de la Compagnie, il luy fit grace de la vie, & donna sa Comté au Duc d'Orleans son Frere.

Ainsi fut humilié cét orgueilleux & insolent Sujet, il reconnut par la confusion de ses desseins, qu'il eut mieux fait d'obeir aux ordres du Roy & à de meilleurs aduis, que de s'abandonner à vne folle passion d'amasser des richesses iniustes, qui luy firent perdre tous les biens que sa naissance luy auoit donnez. Il seruit d'exemple de la verité du Prouerbe, qui menace d'un malheureux succez tous ceux qui se veulent enrichir par des exactions & par de mauuais moyens. Neantmoins il ceda plutôt à la disgrâce qu'à la Iustice; car le Duc d'Orleans qui vouloit s'asseurer la possession du Perigord, & qui craignit qu'une extreme misere ne le iettât dans le desespoir, luy ayant par pitié donné de grandes sommes d'argent, il s'enfuit avec elles en Angleterre, sur la fin de l'année, & se seruit de l'occasion des reuolutions de cét Estat pour se donner au Roy Henry.

 CHAPITRE SIXIÈME.

- I. *Le Captal de Buch pretendant la succession de la Comté de Foix s'en saisit par les armes.*
- II. *Le Connestable de Sancerre employé pour l'en chasser, traite avec luy pour le Roy, auquel il soumet son droit.*
- III. *Les Cardinaux d'Avignon approuvent la soustraction d'obedience.*
- IV. *Le peuple de la Ville souleué contre la tyrannie de Benoist, l'assiege dans son Palais.*
- V. *Le Maréchal Boucicaut vient continuer le siege, & le réduit à l'extremité.*

L'Affaire de Perigord ne fut pas la seule qui priua la Guyenne des fruits de la Paix, elle patit encore de l'entreprise que *le Captal de Buch*, Seigneur de cette Prouince fit dès le commencement de cette année pour se mettre en possession de la Comté de Foix, dont il pretendoit estre le plus legitime heritier. Comme elle estoit deuoluë au Roy par faute d'homme, & comme il estoit du party

Anglois, qu'il auoit toujours fauorisé contre la France, les Seigneurs du pays firent tout leur deuoir pour l'en empêcher; mais parce qu'il estoit le plus fort, il se saisit de plusieurs Places, & le Roy fut obligé pour deffendre le reste, & pour reconquerir ce qu'il auoit vsurpé, d'y enuoyer vne Armée sous la conduite du Connestable Messire *Louis de Sancerre*. Son premier exploit fut d'empêcher les courses, & le dégast, & de s'opposer aux partys, qu'il deffit en plusieurs rencontres, & apres auoir ainsi reduit les Coureurs à consumer leurs munitions dans les garnisons, il regagna quelques-vnes de ces forteresses, & mit le Captal en doute de pouuoir maintenir sa pretension. Cela le fit penser à la Paix, & pour y paruenir, il eut quelques pour parlars avec le Connestable, qui l'y resolurent entierement sur l'esperance de l'auoir pour intercesseur, & sur l'assurance qu'il donna d'entrer en l'hommage du Roy, & de demeurer fidelle à la France. Le Traité se fit comme il le souhaittoit; il y eut surseance, & ils conuinrent ensemble, que toutes choses demeureroient en estat, cependant que le Captal feroit vn voyage auprez du Roy, & qu'il y demeureroit pour attendre le iugement de la Cour de Parlement, à laquelle il se soumettroit. On luy donna toute seureté pour le voyage, & luy de sa part, promit donner ses deux fils en ostage; lesquels il mit en effect entre les mains du Connestable, qui amena à la Cour ces deux ieunes Seigneurs, tous deux fort bien faits & de belle esperance, enuiron le temps de la My-oult.

Année
1398.

Dans le mois de Septembre ensuiuant, les Cardinaux d'Auignon au nombre de dix-sept, écriuient au Roy touchant la soustraction, & non seulement ils l'approuuerent, comme iuste & raisonnable, mais ils luy manderent encore, qu'ils estoient resolus d'en faire autant de leur part, & en suite de cela de declarer Benoist heretique & fauteur de Schisme; parce que persistant en son obstination, il refusoit avec opiniastreté d'accomplir le serment qu'il auoit fait auparauant qu'ils l'eussent élu, d'accepter la voye de cession pour rétablir l'union dans la Sainte Eglise de Dieu. Il auoit en vain tasché par Lettres & par Monitoires, de leur faire changer de sentiment, & de regagner leurs suffrages, il n'en auoit pu retenir que deux de son party qui estoient les Cardinaux de *Pampelune* & de *Terrafone* ses deux seuls Confidens, & qui estoient si determinez à suiure ses passions, qu'ils estoient du conseil d'employer la force pour le faire obeir. Pour cela ils firent couler des troupes du pays d'Arragon d'où il estoit originaire, & comme cela ne se put faire si secrettement que les autres Cardinaux n'en fussent auertis, l'épouuante les prit, & ils se retirerent à Ville-neuue lez Auignon. Cette diuision si éclatante chassa aussi-tost de cette Cour tous ceux qui n'y voyoient plus de profit à faire durant le desordre, ils se mirent en chemin pour se rendre à leurs Benefices, & d'autre part les Bourgeois d'Auignon qui portoient les interets des Cardinaux, émeus du scandale & de la mauuaise conduite du Pape, prirent les armes contre luy, & coururent inuestir son Palais, qui se trouua deffendu par les troupes étrangères qu'il auoit fait venir.

Ces Arragonois les repousserent assez viuement, mais ce fut sans les pouuoir dissiper, & parce que les choses estoient trop auant pour la reputation de l'un & de l'autre party, les Cardinaux prenans celuy de la Bourgeoisie, prièrent le Maréchal *Boucicaut* de la vouloir secourir. Il y vint luy-mesme avec vn bon nombre de François, il fit vn siege formé, qu'il fortifia de bonnes tours de bois disposées d'espace en espace autour du Palais, & ses gens firent de si aspres sorties, qu'ils contraignirent ceux du Pape à se resserrer dans l'épaisseur de leurs murailles, sans esperance d'aucun rafraichissement, ny d'hommes ny de viures. Il dressa pareillement des batteries en plusieurs lieux, qui iettoient au hazard des pierres capables pour leur poids d'enfoncer, non seulement les offices & les appartemens des Officiers du Pape, mais les endroits les plus forts & les plus secrets où il se pouuoit retirer pour le mettre en seureté. Les Bourgeois de leur costé deuenus hardis soldats par l'esperance de le reduire, s'attacherent à la muraille, & ils la sapperent en plusieurs endroits qu'ils étayerent de piéces de bois pour y mettre le feu: & vn iour entr'autres y ayans ietté du feu Gregeois, il gagna vn monceau

Année
1398.

de bois où estoit toute la prouision de deux années, qu'il mit en cendres, & ce fut vn tres grand dommage pour le pays où il fut tres rare.

Tant que le Maréchal Boucicaut demeura au siege, les affaires de Benoist alloient fort mal, on ne luy enuoyoit plus de viande fraîche comme auparauant, & la difficulté n'estoit pas seulement d'auoir à se passer des viures de garnison, mais de trouuer moyen de les cuire. Il falloit pour cela arracher la charpente des bastimens, & force estoit au Pape de voir en mesme temps la ruine de son Palais & le massacre de ses gens, sans esperance d'aucun secours qui le pût tirer des mains du Maréchal; qui l'auroit pris à la fin s'il eut continué. Encore ne laissa-il pas d'estre reduit au dernier morceau, & le Palais estant d'autre-part exposé à l'insult des Assiegeans, il y eut de la merueille dans l'accident qui l'en tira. C'est que dans l'empressement d'entrer des premiers, trente hommes se coulerent par vn éuier, qui furent pris par ceux de dedans qui faisoient bonne garde, & la peur qu'on eut qu'on ne les fist mourir, rallentit les attaques. Tous ces troubles entre Benoist, son College & la Ville d'Auignon, durerent près de cinq ans, pendant lesquels il souffrit de grandes pertes & de fort mauuais traitemens qui seroient trop longs à raconter: mais i'estime estre obligé de remarquer pour son honneur, qu'il les supporta avec beaucoup de constance, & sans se deffendre du glaiue spirituel. Aussi auroit il eu tort de dégaisner contre ses ennemis vn glaiue qui frappe sans distinction, il auoit encore des amis dans le Sang Royal de France, plusieurs condamnoient la violence dont on vsoit contre luy, & fauorisoient son party.

CHAPITRE SEPTIESME.

- I. *Mort de Blanche de Nauarre Reyne Doüairiere de France.*
- II. *Inhumée Royalement à S. Denis quoy que non Couronnée.*
- III. *Eloge de cette vertueuse Reyne.*
- IV. *Du Cloud pretendu de la Passion par elle donné aux Carmes de Paris.*

ON doit mettre en teste des plus tristes euenemens de cette année, la perte que fit la France d'vne tres sage & tres pieuse Reyne, qu'on peut iustement dire auoir esté aussi blanche de vertu que de nom, & qu'on doit appeller le miroir le plus poly des femmes mariées & des vefues, tant pour sa chasteté que pour toutes les autres qualitez qui sont necessaires pour viure eternellement dans l'Eglise des Saints & dans la memoire des hommes. Elle mourut en la maison Royale de Neaufle le cinquième iour d'Octobre, & parce qu'elle n'auoit point esté couronnée, ses Officiers craignans qu'il ne fallût apporter quelque difference entre ses funerailles & celles des Reynes qui auoient receu le dernier Sacrement de la grandeur, vinrent prendre les ordres des Ducs de *Bourgogne*, d'*Orleans* & de *Bourbon*: mais outre qu'elle auoit eu l'honneur d'épouser le Roy *Philippe de Valois* leur Ayeul, ils ne firent point de scrupule d'accorder tous les honneurs de la Royauté, à celle qui en auoit receu la veritable Onction au dedans, & qui en auoit parfumé toute sa conduite. Son corps embaûmé fut mis dans vne litiere parée de riches étoffes d'or & de soye, le onzième du mois, & déposé en sa Chappelle de S. Nicolas d'Asnieres par les principaux Seigneurs & seruiteurs de sa maison, & par eux conduit iusques auprès de l'Eglise Abbatiale de S. Denis; où les Religieux vinrent processionnellement le receuoir, qui le porterent au Chœur en grande ceremonie.

Là se trouuerent les Ducs d'*Orleans* & de *Bourbon*, le Comte de *Harcourt*, Messire *Iacques de Bourbon*, Seigneur de *Preaux*, Messire *Pierre Frere* du Roy de *Nauarre*, plusieurs autres Grands Seigneurs & particulierement douze Prelats, tant Archeuesques

Archeuesques & Euesques qu'Abbez ; en presence desquels elle fut inhumée apres la Messe , dans la Chappelle de S. Hyppolite Martyr , où elle auoit fondé quelques Messes perpetuelles. Les Executeurs de son Testament traiterent pour le luminaire, qui pour cette raison fut si mecaniquementourny, qu'à peine auroit il pû suffire aux obseques d'une personne mediocre, & cela fut trouué d'autant plus mauvais, que cette Princesse auoit laissé de grands biens. Mais ce n'estoit pas de ces biens qui ne coûtent aux Roys que de la reputation, c'estoient des biens d'une legitime épargne, & c'estoit plutôt la ressource que la dépoüille de ses Sujets, dont l'abondance estoit la richesse de leur Dame qu'ils honoroient & qu'ils respectoient comme leur Mere, & laquelle trouuoit en eux vne passion de la seruir, toujours preste à courir à tout ce qu'elle desiroit de leur obeissance.

Année
1398.

Elle garda l'espace de cinquante ans vne louable viduité, & gouerna sa maison avec tant d'ordre & de vertu, qu'on l'auroit plutôt prise pour vn Conuent que pour la Cour d'une si grande Reyne ; car ses Courtisans ordinaires estoient les orphelins & les pupilles. Sa charité & son credit ne s'employoient principalement que pour les femmes veufues, pour les personnes affligées, & pour les infirmes, & toutes les semaines, elle assembloit vn nombre de pauvres, qu'elle seruoit humblement à table & ausquels elle portoit elle mesme à chacun leur portion de pain & de vin & leur plat. Ses richesses si bien ménagées sembloient plutôt croistre que diminuer de tant d'aumosnes, la benediction que Dieu y répandoit, les faisoit multiplier, & toutes choses réussissoient tellement selon ses souhaits, qu'elle en auoit de reste, qu'elle mit en dépost, tant en l'Eglise de S. Denis qu'ailleurs. Elle en fit deux parts par son testament, dont l'une fut pour Messire Pierre de Navarre son Neveu, avec tous ses propres & ses acquests, & elle disposa de l'autre en œuvres pies, mais pour tous les immeubles qu'elle possedoit en dotiaire, dans la Normandie & dans le Vexin, ils reuinrent au Roy comme estans du Domaine de sa Couronne.

L'exécution de son testament dura trois années entieres, pendant lesquelles on pourueut à la necessité de plusieurs familles ruinées, & au Mariage d'un grand nombre de pauvres filles, & l'on enrichit encore de ses dons quelques Eglises de l'Ordre des Mandians, qu'elle auoit fort affectionnées ; mais particulièrement à celle des Carmes. Je remarqueray à ce propos qu'elle leur auoit déjà fait present d'un fort beau Reliquaire, où elle auoit fait enchasser certain cloud de fer qu'elle osa bien asseurer auoir seruy à la Passion de Nostre-Seigneur, sur la parole de quelques Marchands Venitiens qui le luy auoient vendu & qui disoient l'auoir apporté de Grece. Il n'estoit pas mal-aisé de iustifier le contraire, par les Gestes de Charlemagne, & par l'Histoire des Miracles du saint Areopagite, & mesme par toutes les Annales de France, qui témoignent qu'il n'y a que l'Eglise de S. Denis qui iouisse constamment d'un si precieux joyau ; mais cette nouveauté ne laissa pas de faire grand bruit, iusques là mesme qu'il en arriua du scandale dans le Royaume. Enfin pour acheuer le Chapitre que j'ay dedié à la memoire de cette pieuse Reyne, il reste encore à remarquer, qu'encore que sous le bon plaisir du Roy elle eût choisi sa Sepulture dans nostre Royal Monastere, & quoy qu'elle eût confié à la fidelité des Religieux la meilleure partie de ses pierrieres, avec vn grand thresor d'argent monnoyé, elle s'en souuint si peu neantmoins parmy toutes ses charitez, qu'il n'y a point eu de Reyne qui n'ait donné beaucoup d'auantage. Tout ce Royal enterrement ne valut à l'Eglise que quelques piéces d'étoffes de soye tissues d'or, qui auoient seruy à sa pompe funebre, & que l'Abbé retint pour faire faire des ornemens.

CHAPITRE HVITIEME.

- I. *Des fourbes & des impostures des deux Augustins Apostats qui auoient entrepris de guerir le Roy.*
- II. *Leur mauuaise vie.*
- III. *Ils accusent impudemment le Duc d'Orleans de la maladie du Roy.*
- IV. *On leur fait leur procez.*
- V. *Ceremonie de leur degradation par l'Euesque, & leur suplice.*

Année
1398.

Les deux Apostats de l'Ordre de S. Augustin dont nous auons déjà parlé, ne firent autre chose pour la guerison du Roy, que de scandaliser toute la Cour par des actions infames ; que i'aurois honte de rapporter en cette Histoire, si les Anciens ne nous obligeoiēt par leur exemple de laisser des memoires de la punition ordinaire des crimes qui sont les plus horribles, le Blasphème & la calomnie. Ces deux Coquins icy auoient l'impudence de se vanter deuant les plus doctes, de l'infailibilité de leur sçauoir, ils disoient qu'ils commandoient aux démons ; ils s'attribuoient la faculté de guerir toutes les maladies, quoy que les Medecins se mocquassent de la composition & du vain effect de leurs remedes, & ils ajoûtoient à tant d'autres effects d'une science qu'ils souūtenoient leur auoir esté diuinement infuse, le don de la diuination. C'est ce qui donna lieu de les consulter sur quelques larrecins, mais il est vray aussi, que quand on les pressa trop de decouurer les larrons, qu'ils en firent tomber l'accusation sur des innocens, & que s'ils donnerent quelque connoissance, ce ne fut que de ce qu'eux mesmes ils auoient commis & quand ils auoient caché quelque chose pour tromper la credulité & la bonne foy des personnes simples. Cependant ils profitoient du bon temps qu'ont tous les Charlatans, quand on est encore endormy de leur caquet & ébloüy de leurs façons, ils faisoient grande chere, ils puisoient l'or à discretion, dans l'esperance qu'on auoit aux belles promesses qu'ils donnoient pour la santé du Roy, & non seulement ils ne l'employoient pas à des sales plaisirs, mais ils deshonoroiēt encore la Bastille de S. Antoine, qui leur auoit esté donnée pour trauailler plus en repos apres leur art, & faisoient d'une maison Royale vn lieu de prostitution ; où les macquereaux faisoient publiquement marché de toutes sortes d'impudicitez & d'adulteres.

Ils en furent long-temps quittes pour dire que le mal du Roy ne prouenoit d'aucune cause naturelle, & que c'estoit vn sort & vn effect de la Magie, dont ils decouueroient les auteurs ; & quand le temps vint de les nommer enfin, ils eurent bien l'insolence d'imputer cette horreur au Duc d'Orleans, & de ternir de l'accusation d'une si furieuse enormité, l'honneur d'un Prince genereux & deuot, & contre lequel ils ne pouuoient ietter l'écume de leur rage, qu'il n'en rejallât sur la Majesté Royale qu'il touchoit de si prez. Cette calomnie deuoit estre la derniere de leurs enormitez, & comme l'on est criminel en de pareilles occasions iusques à ce qu'on ait donné de fortes preuues, les deux Belistres menacez de la gehenne & des tourmens, ne confesserent pas seulement qu'ils auoient méchamment forgé cette detestable calomnie, mais ils demurerent d'accord qu'ils estoient idolatres, adorateurs & inuocateurs de Demons, forciers & Apostats. Le Caractere qu'ils auoient deshonoré fut respecté dans l'instruction de leur procez, qui leur fut fait par des Clercs sçauans en Droit & en Theologie : & le tout examiné avec bon conseil, on estima qu'il les falloit abandonner au bras seculier. Pour cela il estoit besoin de les degrader, & la ceremonie s'en fit publiquement le matin du penultième iour d'Octobre, qu'on les tira des prisons de

l'Euesque, les mains liées, avec des Mitres de papier en teste où leurs noms estoient écrits, & ils auoient encore avec cela leur éloge derriere le dos, c'est à dire vn recit abrégé de leur vie, écrit en parchemin. On les mit dans vne charette pour les traifner à la Gréue, & là se rendit l'Euesque de Paris avec six autres Euesques, & nombre de personnes considerables du Clergé, qui monterent sur vn échaffaut assez proprement tapissé d'étoffes de laine, auprès duquel il y en auoit vn autre dressé pour les deux Criminels, qui n'y furent pas plûtoft placez, que Maistre Gilles d'Aspremont, Docteur en Theologie, prit la Benediction de l'Euesque pour les prescher. Il leur representa fort doctement l'horreur de leur Apostasie, il fit voir à toute l'Assemblée, & par raisons & par exemples, que tous ceux qui adheroient aux mesmes erreurs, estoient proprement heretiques & pires qu'heretiques, parce que c'estoit renoncerau merite de la Foy. Ce Sermon acheué, l'Euesque se leua, & adressant la parole aux deux Criminels: Puis qu'ainsi est, leur dit-il, qu'en adherant d'vn esprit opiniastré de si horribles enormitez, vous auez profané par des actions infames le plus glorieux caractere de nostre Religion, que vous auez si publiquement scandalisée, nous vous declaronz aussi publiquement, indignes de la Communion des Fidelles, & de tout office Ecclesiastique & Clerical. Année 1398.

Aussi-tost vinrent à eux les Prestres qui l'auoient accompagné, & pour executer sa Sentence, ils les reuestirent de tous les habits Sacerdotaux, selon la mesme ceremonie qu'ils auoient receus les Ordres sacrez, & en cét estat, les mains iointes deuant l'Euesque, ils confesserent volontairement tous les crimes par eux perpetrez, & qui furent hautement repetez article par article. Cela fait il les fit venir l'vn apres l'autre, il leur donna le Calice à tenir, & le retirant en mesme temps, *Nous t'ostons*, dit-il, *le Calice dans lequel tu auois accoustumé de consacrer le Sang du Seigneur*, en mesme temps il leur fit leuer la Chasuble, & apres leur auoir donné de mesme le Missel à tenir, il dit encore *Nous t'ostons le Liure dans lequel tu lisois l'Euangile*. Il les dépoüilla en suite de la Dalmatique & de la Tunique avec les mesmes paroles, & apres auoir commandé qu'on leur ostât l'Aube du Sous-Diaconat, & qu'on leur raclât les doigts qui auoient esté oingts du Cresme sacré lors de leur ordination à la Prestrise, lesquels on l'aua d'vne liqueur preparée à cette fin, il prononca contr'eux qu'il les priuoit absolument de tout estat & fonction Ecclesiastique.

Le Ministère de la degradation acheué, il les liura aux Sergens du Preuost de Paris, qui les testes rasées les promenerent ignominieusement par les ruës de la Ville, auparauant que de les conduire au lieu de leur suplice, & les arresterent en chaque carrefour, pour y faire lecture publique des cas mentionnez au procez; qu'ils aduoüoient en suite tant par signes que de la voix. Cela fait, on les ramena à leur échaffaut, & apres vne assez longue confession, qu'on leur permit de faire, ces deux testes infames furent couppees, & mises au bout de deux lances, leurs corps furent mis en quartiers, qu'on attacha aux principales entrées de Paris, & le tronc porté au gibet. Telle fut la fin de ces deux Misérables, que leur infame vie fit seruir d'exemple aux autres mal-faicteurs, & aux forciers, qui trompoient le Public par leurs superstitions.

CHAPITRE NEUVIÈME.

- I. *Le Roy d'Angleterre, hay de ses peuples pour ses exactions, & mal voulu des Nobles à cause de la mort du Duc de Glocestre.*
- II. *Crée de nouvelles Dignitez pour se faire des Creatures.*
- III. *Le Comte d'Erby accuse le Comte Maréchal de trahison, & de la mort du Duc de Glocestre.*
- IV. *Le Comte l'accuse pareillement de trahison.*
- V. *Duel accordé entr'eux, puis empêché par le Roy, qui mal-traitte de paroles le Comte d'Erby.*
- VI. *Et bannit les deux parties.*
- VII. *Le Comte d'Erby vient en France, où le Roy Richard trouue mauvais qu'il ait esté si bien receu, & luy manque de parole.*
- VIII. *Le Comte irrité y couue le dessein d'une vengeance signalée.*

Année
1398.

SUR la fin de cette année, le Roy, la Reyne & les principaux Princes du sang, suivant les anciennes coûtumes de donner des marques de leur affection, vne fois tous les ans, enuoyerent de riches étreines au Roy & à la Reyne d'Angleterre, & ceux qui eurent cette commission rapportèrent de fort bonnes nouvelles de leur santé; mais ils parlerent assez douteusement de l'estat de leur Royaume, pour en faire apprehender quelque funeste euenement. Pour remonter au principe de cette cruelle dissension, il faut auoüer que le Roy Richard traittoit assez mal ses Sujets, & qu'il les vexoit de routes sortes d'exactions, au delà de ce qu'il s'en pouoit faire dans les plus grands besoins des regnes precedens. Comme cela le rendit odieux aux peuples, plusieurs des Grands n'estoient pas moins irritez contre luy, pour la cruauté dont il auoit vsé enuers quelques vns de son Sang, & parmy ces Mal. contens les parens & les amis de ceux qu'il auoit fait mourir, estoient absolument irreconciliables. Ils n'attendoient que l'occasiõ de s'en vanger, & le Roy qui s'en défiõit en quelque façon, iugea plus expedient de les gagner pour leur oster celle de son voyage d'Irlande; croyant qu'une marque si recente de son affection les empêcheroit de s'en preualoir, & romproit toutes les cabales de l'Estat. Il tint Cour planiere à Windesore, & là créa solennellement Duc Henry de Lanclastre lors Comte d'Erby son Cousin, donna le titre de Duc d'Aumale, (c'est autrement Holdernesse Comté anciennement appartenante à la Maison d'Aumale en Normandie qui luy donna son nom) à Edouart d'Yock Comte de Rutland, celui de Duc de Surry à Thomas de Holland Comte de Kent, & à Jean de Holland Comte de Huntingdon, celui de Duc d'Excestre. Il donna encore trois Comtez à tenir en heritage aux Seigneurs Despencier (il faut lire Spencer) à Guillaume Scrop, & à Thomas de Persy, & croyant auoir par ce moyen d'autant plus affermy son autorité, il assambla vn Parlement, pour y proposer d'abbaisier l'orgueil des Bourgeois de sa Ville de Londres.

Ce Parlement fut mal-heureusement troublé d'un accidēt qui fit vn party dans l'Estat, le Duc Henry de Verby, que nous venons de nommer, accusa publiquement de trahison le Comte Maréchal, il luy reprocha d'auoir méchamment mis à mort le Duc de Glocestre son Oncle, & il y adiousta le crime d'auoir retenu pour soy l'argent destiné au payement de la garnison de Calais, d'auoir conspiré contre le Roy, & trempé dans la complicité de tous les mouuemens arriuez depuis dix-huit ans dans le Royaume. Le Roy fut bien surpris de voir accuser d'infidélité en sa presence, le Cheualier qu'il croyoit le plus affectionné à son seruice, il fut obligé de l'interroger publiquement de ce qui en estoit, & comme cela

ne pouoit qu'attirer des démentis de part & d'autre ; ils en vinrent aux grosses paroles & aux iniures , & à la necessité de prouuer leur dire par vn Duel , qu'ils supplierent sa Majesté de leur accorder, & que Richard ne leur permit qu'après auoir employé l'entremise de plusieurs personnes de consideration pour les en détourner , sur l'assurance qu'il leur donnoit de tout oublier de part & d'autre. Année 1398.

Le Camp ayant esté assigné à Couentry , pour vn certain iour du mois de Ianuier, & le Roy ne sçachant que croire d'une accusation si opiniastrée des deux costez , le Duc de *Lanclastre* son oncle , & pere du Duc Henry , fut plus offensé de l'inégalité des parties , qu'il n'eut de crainte que la valeur de son fils n'y succombast. Ce fut pour cet interest d'honneur, qu'il supplia le Roy de ne point souffrir ce duel , & ses instances furent si peu considerées, qu'elles ne seruirent qu'à luy faire souhaiter par vn esprit de mépris & de contradiction , ce qu'il auoit auparauant voulu empescher pour le seul égard de son Fauory. Et enfin comme le Duc feignant de dissimuler , eut dit au Roy par vne maniere de raillerie : Je ne doute point du tout que la cause de vostre Cousin ne soit la plus iuste , mais pourtant s'il arriuoit qu'elle ne fut pas secondée d'un heureux succès , qu'ordonneriez-vous de luy. Ce que i'en ordonnerois, dit ce Prince , tout chaudement , ce seroit qu'il fût traité selon la condition des duels , c'est à dire que s'il est vaincu , ie permettray qu'il soit traîné & attaché au gibet , & ne vous estonnez point de cela , car en pareille occasion vous courriez vous-mesme le mesme danger.

Le Duc percé au vif d'une parole si outrageante , cacha neantmoins son ressentiment , il ioignit à ses intercessions celles des autres Ducs & Princes là presens ; & cependant , le iour arriué , les deux parties se trouuent en armes en presence du Roy , que l'importance de cette action fit accompagner d'un grand nombre de Noblesse ; parmy laquelle il se rencontra beaucoup de François qui auoient suiuy le Comte de *S. Pol*. Ils presenterent leur Cartel de deffy, contenant leurs accusations reciproques, ils soutinrent chacun de son costé la iustice de leur cause & la verité de leur dire, on les conduisit au lieu de Bataille, l'affaire alla iusques à leur commander de combattre , & l'on doutoit si peu que le duel ne s'accomplît , que Henry de Lanclastre ayant pris sa lance & fait le signe de la Croix , auoit desia fait huit pas au deuant de son ennemy ; qui ne s'estoit point encore remué quand il suruint vn ordre du Roy pour deffendre la Bataille. Tous les assistans aussi-tost le supplierent de leur donner la vie , mais comme leur fidelité luy estoit deuenue suspecte , ils ne pûrent obtenir leur grace qu'à condition qu'ils demeureroient bannis du Royaume , le Duc Henry pour dix ans , & le Comte à perpetuité.

Le Duc se plaignit tout ouuertement de cette Ordonnance du Roy , il remontra qu'elle luy estoit plus iniurieuse que la condition d'un duel , qu'il n'auoit point tenu à luy d'executer contre vn temeraire agresseur ; mais sa Majesté témoigna qu'elle desiroit moins cette obeissance de sa part pour l'expiation d'aucune faute , que pour garder certaine forme qu'il iugeoit expediente à son auctorité. Il luy promit de n'en point abuser , il l'amusa de l'esperance d'estre rappelé deuant la fin de l'année , & luy promit de plus , qu'en cas que le Duc de Lanclastre son pere vint à mourir pendant son absence , sa succession luy seroit fidellement gardée. Enfin pour mieux faire voir que c'estoit vn mystere du Cabinet, plutôt que toute autre chose , qui l'éloignoit de sa Cour , il luy donna des Lettres qui iustificoient son innocence , & qui portoient encore des marques de son estime ; mais ce n'estoit que pour le chasser de sa Cour , & pour trouuer des exceptions contre sa parole , quand il en seroit éloigné.

Cependant Henry de Lanclastre vient en France , plutôt comme vn Prince qui voyage que comme vn exilé , & veritablement aussi toutes ses esperances luy reüssirent du costé de nostre Cour ; où il fut receu , honoré , défrayé avec toute sa suite aux dépens du Roy , logé dans sa maison tant qu'il y demeura , & festoyé de sa Majesté & des Princes comme leur bon & cher Cousin. Toute la difference qu'il y auoit en sa fortune , c'est qu'il estoit plus consideré en France qu'en son país , & le Roy Richard qui le sçeut , commença à manquer à ses pro-

Année
1398.

messes par le mécontentement qu'il en témoigna au Roy & aux Princes. Il leur écrivit qu'il auoit chassé de ses États quelques personnes atteintes du crime de leze-Majesté, & qu'il les prioit de n'auoir aucune familiarité avec ces Traistres, de ne prendre aucune part en leurs intérêts, & de ne leur promettre aucune intercession auprès de luy: Et fort peu apres & dans la mesme année, le Duc de Lanclastre estant mort, il n'eut pas plus de respect pour son escrit que pour sa parole, & pour la memoire de ce grand & genereux Prince, il se saisit de tous ses biens, & reünit le Duché de Lanclastre à la Couronne.

Le Duc Henry qui se vid ainsi dépouillé de son heritage, ne manqua pas de se plaindre hautement en la Cour de France de la cruauté de cette procedure, & son ressentiment l'emporta iusques à parler du Roy Richard comme d'un Prince sans parole & sans foy; mais le Duc de Berry, en qui il auoit plus de créance, le consola du mieux qu'il put. Il luy remontra que cette premiere aduersité ne deuoit pas estre au dessus de son courage, & qu'il falloit laisser passer comme vne tempeste de peu de durée, les auersions des Souuerains: & il l'exhorta d'autant plus par les eloges de la valeur & de la fidelité du feu Duc son pere, à ne point degenerer de la reputation qu'un si grand Prince luy auoit laissée, quand Henry luy fit voir quelques Lettres de plusieurs Mal-contens de son party, qui le rappelloient en Angleterre & qui luy promettoient seruice. Il fit mine de luy auoir obligation de ses bons auis, & il se contraignit assez pour paroistre aussi gay qu'il eut iamais esté; mais nous verrons incontinent que ce n'estoit qu'une ruse Angloise pour mieux cacher les desseins d'une horrible vengeance.

CHAPITRE DIXIESME.

- I. *Les Cardinaux de Thurey & de Saluces Deputez du College d' Auignon contre Benoist,*
- II. *Et pour la conseruation de leurs interests.*
- III. *Réponse du Chancelier de France à leurs propositions.*
- IV. *Le peuple leur fait insulte. Le Roy leur donne penson.*
- V. *Et fait conuertir en blocus le Siege du Palais d' Auignon.*
- VI. *Le Cardinal de Pampelune pris & mis à rançon, mort du Cardinal Boniface.*

Sur la fin du mois de Ianuier, arriuerent de la part du College d' Auignon les Seigneurs Cardinaux de Thurey & de Saluces, & les Oncles du Roy, les autres Princes & principaux Seigneurs du Royaume, leur furent au deuant pour les amener à Paris avec plus d'honneur. Ils se reposerent iusques au commencement de Fevrier, que le Roy reuint en santé, & apres qu'il en eut esté rendre graces à Dieu en l'Eglise de Nostre-Dame & à celle de S. Denys, il receut leurs premiers complimens, leur fit vn grand festin, & leur accorda Audience pour le lendemain, sur tous les points de leur instruction. Les principaux estoient, que reputans Benoist fauteur d'heresie, inique, pariure, & de mauuaises mœurs, pour le scandale qu'il causoit dans l'Eglise, & dont il des-honoroit la dignité Papale, ils desiroient sçauoir de sa Majesté, si elle trouueroit bon qu'on le déposast & qu'il fût mis en prison. Qu'il pleût au Roy d'induire les Princes de l'autre obediens de s'en soustraire, & de faire en sorte qu'il se tint vn Concile general pour moyenner l'vnion; auquel cas, ils voudroient sçauoir de luy, s'il seroit à propos de deputer de la part de leur Corps vers lesdits Princes, & mesmes vers les Cardinaux, afin de les persuader de se porter de leur part à la deposition de l'Intrus. Et enfin, qu'ils supplioient le Roy de remontrer charitablement au Roy d'Arragon, qu'il n'eût plus à fauoriser Benoist, de ne le point soutenir dans son opiniastreté, & de luy refuser toute sorte de retraite en son Royaume.

Ils ioignirent à leurs demandes, pour leur interest particulier, qu'il ne fût rien

resolu au sujet de l'union, avant la celebration du Concile general, sans leur participation, & qu'ils n'y fussent presens, & que pendant la soustraction, ils pussent jouir des franchises, droicts & prerogatives de leurs Dignitez. Que leurs pensions, & autres devoirs, dont ils estoient auparavant en possession, leur fussent confirmez & continuez, qu'ils y pussent contraindre les Receueurs par leurs Juges particuliers, ou par les Officiers Royaux, & que pour plus grande seureté, il leur en fût expédié des Lettres au nom du Roy. Qu'eux & leurs domestiques fussent maintenus dans le droit de la jouissance future des graces expectatives à eux accordées avant la soustraction, & que les Prelatures Episcopales ou Abbatiales, les Prieurez Conuentuels, les Dignitez Capitulaires & autres, que les Souverains Pontifes auoient accoustumé de reserver à leur disposition, demeurassent au mesme estat, sans qu'il y fût pourueu, iusques à ce qu'on eût donné vn Pasteur unique à l'Eglise: & cependant qu'on y commît des personnes fidelles pour leur administration, qui auroient soin d'acquitter les charges, & qui rendroient compte des reuenus, pour estre employez aux dépenses necessaires à la poursuite de l'union. Comme aussi, que le Roy ny les Cardinaux, ne pussent imposer sur les personnes Ecclesiastiques plus de charges qu'ils n'en portoient alors.

Année .
1398.

Le Cardinal de Thurey qui portoit la parole, comprit tout cela bien au long dans vne belle & docte Harangue, il remercia le Roy de la part de tous ses Confreres, de ce qu'il leur auoit tousiours esté fauorable, & pour conclurre à leurs fins, & à celle de l'Ambassade, il supplia tres-humblement sa Majesté, de ne point souffrir qu'ils pâtissent en aucune sorte de la soustraction, & d'escrire en leur faueur aux Roys d'Espagne & d'Arragon, tant pour les faire paisiblement jouir de ce qu'ils auoient de Benefices dans leurs Estats, que pour accorder leur protection à ceux d'Avignon, par tout où ils en auroient besoin, comme à ceux qui s'estoient soustraits de l'obedience de Benoist pour sa seule consideration. Tout cela déduit en bel ordre, & avec beaucoup d'art, le Chancelier par la bouche duquel le Roy auoit à s'expliquer de toutes ses intentions, répondit en peu de mots, que quant à l'emprisonnement du Pape, puis que c'estoit pour cause d'heresie, c'estoit vn fait qui n'estoit point de la connoissance du Roy, que pour le reste il en seroit plus amplement deliberé avec eux, & avec les Prelats de France; ausquels pour ce sujet il assigna iour au vingtiesme de Fevrier prochain.

Ainsi se termina l'Audience, qui pour en dire la verité ne plût gueres à toute l'Assemblée, & qui fit dire tout publiquement, que cette Ambassade estoit plus pernicieuse que fauorable au dessein de l'union: & comme cela se répandit aussitost parmy le peuple, il s'y trouua des gens assez hardis pour leur chanter iniures, & pour troubler la pompe de leurs fastueuses caualcates, quand ils alloient à la Cour. Cependant les Prelats de France s'assemblerent au iour nommé, & pour terminer en peu de mots le recit de leurs deliberations, elles n'eurent autre succès à l'égard du College, que de le faire blasmer de ses vaines propositions; mais pour leur particulier, les deux Cardinaux profiterent de chacun deux mille escus d'or de pension, que le Roy leur assigna sur ses coffres, sous pretexte de se seruir de leur conseil dans la conduite de ses affaires. Le Roy ayant esté en mesme temps prié par quelques-vns des Grands, de ne point pousser Benoist avec tant de violence, il manda au Marechal Boucicaut de ne le pas presser dauantage, à quoy il obeit. Il leua le siege, & se contenta de laisser vne legere garde autour du Palais, pour empescher seulement qu'il ne transportast ailleurs les Thresors de l'Eglise, mais il ordōna qu'on laissast passer toutes les prouisiōs qui luy seroiēt necessaires.

Ceux qui patirent principalement de ce siege, furent le Cardinal Martin de Pampelune, & vn autre nommé Boniface, les deux plus affidées Creatures de Benoist, lesquels s'estans trauestis pour sortir du Palais Pontifical, furent reconnus par Boucicaut, qui les ietra dans vne sale prison; où le dernier mourut, & dont l'autre se racheta d'vne somme de cinquante mille escus d'or, qui seruit aux frais du siege, & au payement de l'Armée.

Fin du dix-huitième Liure.

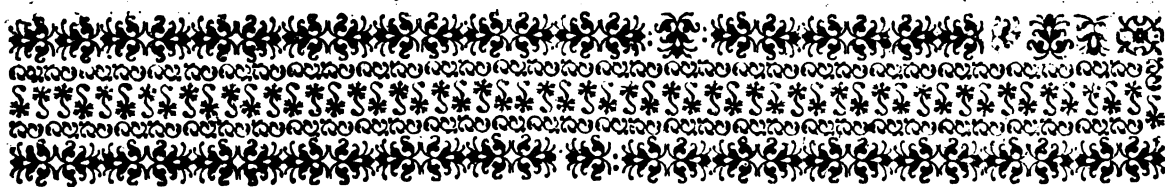
TABLE CHRONOLOGIQUE POUR L'ANNEE 1399.

ANNEES	} Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.	De Nostre Seigneur	} 1399.	Charles VI. en France. 19.						
		Du Schisme.		} 21.	Richard II. en Angleterre. 23. & dernier par sa mort arriuee le 11. de Ianuier, & de Henry de Lanclastre vsurpateur le 1.					
		Des pretendus Papes.			} Boniface IX. à Rome. 10.	Henry en Espagne, autrement Castille & Leon, 9.				
		De la vacance de l'Empire d'Occident en Allemagne. 21.				} Benoist XIII. en Avignon. 6.	Martin en Arragon. 5.			
							Iean en Portugal. 13.			
		Wenceslas de Luxembourg Roy de Bohême, fils de l'Empereur Charles IV. mort 1378. leu Roy des Romains, & non reconnu pour Empereur.				} Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.	Charles III. en Nauarre. 14.	Charles III. en Nauarre. 14.		
		} Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.					Sigismond de Luxembourg dit de Bohême en Hongrie. 15.	Sigismond de Luxembourg dit de Bohême en Hongrie. 15.		
							} Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.	Iagellon en Pologne. 14.	Iagellon en Pologne. 14.	
								} Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.	Louis Duc d'Anjou en Sicile. 13.	Louis Duc d'Anjou en Sicile. 13.
									} Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.	Ladislas d'Anjou dit de Duras vsurpateur du Royaume. 15.
} Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.	Marguerite Regnante en Dannemarck & Suede avec Eric son neveu. 13.		Marguerite Regnante en Dannemarck & Suede avec Eric son neveu. 13.							
	} Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.		Robert Stuart III. du nom en Escosse. 11.	Robert Stuart III. du nom en Escosse. 11.						

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Etat, & Favoris de la Cour de France.

- Louis de France Duc d'Orleans, Frere du Roy, l'un des Gouverneurs du Royaume.
- Louis II. Duc d'Anjou, Roy de Sicile.
- Iean de France, Duc de Berry, & Philippe le Hardy Duc de Bourgogne, Pierre Comte d'Alençon. Charles d'Evreux Roy de Nauarre 3. du nom. } Princes du Sang.
- Louis Duc de Bourbon, Oncle maternel du Roy, & grand Chambrier de France
- Louis de Bourbon, Comte de Vendosme, Ancestre de nos Roys.
- Iean VI. Duc de Bretagne, apres son pere, mort le 1. de Nouembre.
- Louis de Sancerre, Sieur de Charenton, Connestable de France.
- Arnaud de Corbie, Chancelier de France.
- Iean le Maingre dit Boucicaut. } Marechaux de France.
- Iean sire de Rieux & de Rochefort.
- Renaut de Trie, Admiral.
- Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, Capitaine General en Picardie & au pays de Vvest-Flandres, institué le 22. de Nouembre.
- Pierre dit Hutin d'Aumont, Porté-Oriflamme.
- Guichard Dauphin, grand Maistre des Arbalestriers.
- Arnaut Amenion, Sire d'Albret, grand Chambellan.
- Iacques de Bourbon S. de Preaux, grand Bouceiller de France.
- Louis de Giac Grand Eschançon.
- Raoul Sire de Raineual, grand Panetier.
- Charles d'Yury, Cheualier trenchant.
- Charles Sire de Sauoisy, Grand Maistre d'Hostel de la Reyne.

HISTOIRE



HISTOIRE

D V R E G N E

DE CHARLES VI.

R O Y D E F R A N C E .

L I V R E D I X - N E V F I E S M E .

C H A P I T R E P R E M I E R .

- I. *Le Roy reçoit le Sacrement de Confirmation, & retombe en demence.*
- II. *Le Conestable de Sancerre luy enuoye de Bourgogne, un pretendu Suaire de Nostre Seigneur, pour sa guerison.*
- III. *Le Roy reuent en santé, promet secours aux Venitiens contre le Turc.*
- IV. *Decime imposée pour les affaires de l'Eglise, & mal employée, dont on accuse le Patriarche d'Alexandrie.*
- V. *Ambassade enuoyée au pais de Liege, pour recevoir la soustraction qui fut approuvée.*



Le Roy passa la Feste de Pasques en bonne santé en l'Hostel Royal de S. Pol, & dans l'Octave il receut des mains de l'Evêque de Paris le Sacrement de Confirmation, comme firent à son exemple plusieurs Seigneurs de sa Cour, qui en furent d'autant plus edifiez, qu'il souhaita de luy-mesme ce second Sceau du Christianisme, & qu'il s'y porta avec beaucoup de deuotion. On estoit alors fort ioyeux de sa conualescence, mais la réjouissance dura peu, il retomba sept fois dans la maladie durant cette année, & il ne seruit de rien d'observer les temps pour iuger si la cause du mal estoit interne ou extérieure; car ce fut tantost dans la nouvelle, tantost dans la pleine Lune; & cela renuersa toutes les coniectures des plus sça-

Année
1399.

E e e

Année
1399.

uans, qui n'en sçeuvent que deuiner. Tout le monde estant en peine de chercher des remedes contre vne maladie si inconnuë, l'on eut souuent recours aux choses diuines ; c'est pourquoy Messire *Louys de Sancerre*, Connestable de France, luy enuoya des parties de Bourgogne par quelques Religieux de l'Ordre de Cîteaux, vn pretendu Suaire de nostre Seigneur ; qu'ils publioient si plein de vertu, que plusieurs personnes alienées de leur bon sens auoient esté parfaitement gueries par son attouchement. Le Roy y fit vne neuvaine enuiron la my-Aoust, & tous les iours il assista à la Messe & fit ses prieres deuant la Relique : Mais comme il n'eut qu'vn seul interualle de trois iours, les Religieux la reprirent & la porterent en l'Eglise des Bernardins, où elle demeura vn mois exposée à la deuotion & à la liberalité des fidelles Pelerins, qui y accoururent de toutes parts, & qui les enrichirent de leurs offrandes. Assez de personnes ont publié qu'il s'y estoit fait plusieurs miracles ; mais ie n'ay point veu de gens qui en témoignassent par la foy de leurs yeux, ny par aucune experience qu'ils en eussent faite en leurs personnes.

Pendant ces diuers interualles de santé, le Roy tint plusieurs conseils, & donna particulièrement Audience en pleine Assemblée de sa Cour, & en presence des deux Cardinaux de *Thurey* & de *Saluces*, qui estoient encore à Paris, aux Ambassadeurs de Venise, qu'il auoit receus avec beaucoup d'accueil & de bonne chere. Ils luy remonterent que les Turcs s'estoient emparez de quelques Isles cy-deuant par eux conquises & iointes à leur Seigneurie ; d'où ils ne les pouuoient chasser sans vn secours estrange, & pour d'autant plus obliger sa Majesté d'y contribuer, ils adjoûterent que ces Isles abondoient en toutes sortes d'espiceries & d'aromates fort necessaires à la Chrestienté, qu'ils en auoient tousiours fournie. La réponse du Roy fut, qu'il leur enuoyeroit du secours le plûtoست qu'il pourroit, & il les renuoya sur cette esperance auec des marques de sa liberalité.

Sur la fin de l'année precedente il s'estoit fait vne Assemblée des Grands de France auec les Archeuesques, les Euesques & les Procureurs des Eglises Collegiales du Royaume, où le Chancelier de France se contenta de faire valoir les dépenses que le Roy auoit faites pour l'vnion ; pour laquelle il seroit encore à propos de faire de nouvelles Ambassades : & c'estoit semer pour recueillir en la seconde conuocation du Clergé, qui se fit en ce temps icy. Le mesme Chancelier remontra par vn beau & long discours, que le Roy ayant épuisé toutes ses finances pour les affaires de l'Eglise, & comme il seroit superflu de dire que les Ecclesiastiques y auoient par consequent le principal interest, qu'il estoit raisonnable qu'ils l'assistassent d'vne partie de leurs reuenus. La plus grande partie s'éleua contre cette proposition, ils alleguerent leur pauureté & leur impuissance, & il y en eut mesme qui de dépit quitterent l'Assemblée, & se retirerent de Paris ; mais cela ne seruit qu'à ruiner les interests du Clergé : parce que la deliberation fut continuée auec des gens plus commodes, & qui accorderent volontiers qu'il fût mis sus vne Decime, qui se leueroit au nom du Roy, pour acquitter les emprunts qu'on auoit iustifiez auoir esté faits de diuers particuliers Bourgeois des Villes du Royaume.

Si bien que le premier fruit de la soustraction fut, que l'Eglise n'ayant plus de Chef, demeura exposée à la vexation du bras seculier, & l'on imputa ce mauvais traitement au conseil interessé de Messire *Simon Cramaut* Patriarche d'Alexandrie, & de ceux de sa faction, qui faisoient des affaires à l'Eglise pour faire celles de leurs Maisons, & pour s'enrichir par des emplois & des Ambassades, que ie dirois volontiers vaines & inutiles. Cela éleua contre eux plusieurs Euesques & autres Personnes doctes, qui leur en firent reproche, & qui soutinrent publiquement, qu'il n'estoit point au pouuoir du Roy, ny du Patriarche, de decimer l'Eglise Gallicane. Mais les citations de Droit ne profiterent de rien contre la force, il fallut payer la taxe, & ce qui fut encore plus sensible, il fallut assaisonner le regret qu'on auoit à son argent, du dépit de le voir employer à d'autres vsages que ceux qu'on auoit pretextez. La meilleure partie deuint la proye d'vn certain nombre de Courtisans affamez, qui abandonnoient le Roy

dans le fort de son mal, & qui l'étouffoient quand il estoit en santé, pour extorquer de sa facilité de quoy satisfaire au luxe & à la dépense de leurs Escuries, qu'à bon droit pourroit-on nommer Royales, pour la quantité de chevaux qu'on y nourrissoit aux dépens du Royaume. Année 1399.

Encore falloit-il employer quelque petite somme aux interets de l'union, pour en quelque façon s'acquitter de la Preface de ce nouvel Edict, il falloit repaître les sens extérieurs des simples de quelque Ambassade : aussi en choisit-on vne des plus aisées. On enuoya au pais de Liege Messire *Pierre Plaou*, fameux Docteur de Theologie, originaire de ce Diocèse, qui rapporta que la soustraction y auoit esté bien receüe, & amena avec luy quelques-vns des Principaux du pais qui le confirmerent ; lesquels furent fort bien receus du Roy, & renuoyez avec de beaux presents.

CHAPITRE SECOND.

- I. *Le Marechal Boucicaut enuoyé au secours de l'Empereur de Constantinople, conserue sa Ville & son Estat.*
- II. *Reflexion sur la decadence de cet Empire, où Boucicaut laisse le Sire de Chasteaumorant pour sa deffense.*
- III. *Grands débordemens des eaux.*
- IV. *Furieuse mortalité en France.*
- V. *Les Conuois deffendus aux Enterremens.*
- VI. *Le Roy quitte Paris, & se retire en Normandie.*

LE Roy voulant accomplir la promesse qu'il auoit faite à l'Empereur d'Orient, il luy enuoya vn secours de douze cens hommes sous la conduite du Marechal Boucicaut, qui partit au mois de May, & qui arriua si à propos au Port de Pera, qui appartenoit aux Genoïs, qu'on peut dire que par le seul exploit de la conseruation de cette Place importante, il conserua les restes de l'Empire & la Ville mesme de Constantinople, laquelle ne subsistoit que des viures qu'elle en receuoit. Le besoin qu'on auoit de son assistance pour la deffense de cette Ville maritime, l'y fit recevoir comme vn Ange tutelaire, & en effet il répondit si bien à l'esperance qu'on eut de sa valeur, qu'encore qu'il ne fût point en estat de soutenir en campagne contre l'Armée innombrable de Bajazet qui la tenoit fort serrée, il ne laissa pas de faire teste contre toutes les attaques, & de trouuer moyen de rafraichir Constantinople de toutes les munitions de guerre & de bouche, & de la deliurer de la famine.

En verité, c'est vne reuolution tout à fait surprenante, qu'une si grande Ville, la mere & le siege fameux de tant d'Empereurs, depuis si long-temps honorée du titre Imperial, iadis si formidable aux Nations estrangeres, qu'elle comptoit au nombre de ses Prouinces, soit décheuë iusques à ce point de foiblesse & de pusillanimité dans nostre temps, que d'auoir eu necessairement besoin d'un si petit secours pour sa deliurance. Mais ie m'étonne encore plus, d'auoir appris de personnes dignes de foy, que ce Marechal estant sur le point de reuenir, tant d'Habitans épouuantez eussent esté reduits au desespoir de tout abandonner, si à leur instante priere il ne leur eut laissé le Sire de *Chasteaumorant* avec cent hommes d'armes pour les garder. Peut-estre que Dieu le permit ainsi, pour faire voir qu'il tient en sa main le courage des hommes, & qu'il peut mettre en fuite & donner de la frayeur aux plus grandes Armées avec vn petit nombre de troupes. Aussi estoit-ce vn Prouerbe parmy les Turcs, que le temps estoit passé qu'un Grec donnoit la fuite à trois Mahometans, & que maintenant tout au contraire,

Année
1399.

c'estoit trop d'un Turc contre trois Grecs. Cela ne parut encore que trop véritable à l'égard de cette petite poignée de nos François, elle se presenta vaillamment à toutes les attaques des Barbares, & non seulement elle soutint tous leurs efforts, mais elle les repoussa, elle les mena tousiours battant, & elle empescha que la faim & la misere n'acheuassent la destruction de cette Ville Imperiale.

La Riviere de Seine fit en cette année icy plus de dommages qu'elle n'en auoit iamais causé, elle sortit de son lit pour noyer les campagnes voisines de ses bords, & le débordement ayant duré depuis la fin de Mars iusques à la my. Avril, elle pourrit toutes les semences. Quoy que ce desordre vint de la continuation des pluyes, il ne laissa pas de sembler merueilleux, sur le témoignage des plus anciens, qui n'auoient iamais rien veu d'approchant; Mais on fut encore plus estonné de la funeste suite d'un si estrange déreglement, qui dura le reste de cette année & les deux suiuanes. Il se forma vne certaine peste ou maladie epidemique, accompagnée de puantes apostumes, qui courut la Bourgogne, la Champagne, la Brie, & tout le territoire de Meaux & de Paris, & qui regna particulièrement depuis la fin de May iusques à la fin du mois de Novembre, & la plus grande mortalité tomba sur les femmes nouvellement accouchées. La quantité de funerailles causant par tout vne épouuante mortelle, on fut obligé de faire deffense aux Crieurs d'annoncer publiquement le nom des morts, & de faire aucuns Conuoys de ceremonie.

Tous les remedes humains estans inutiles, on eut recours aux prieres publiques, on en ordonna de particulieres à cette fin, tant pour les Litanies que pour les Messes votiuës, & les Predicateurs tonnans dans les Chaires que les pechez des peuples auoient allumé la colere de Dieu, chacun s'épuisa de vœux & de belles resolutions de mieux viure, & de s'abstenir de tous les excez que le luxe auoit introduits, pour fléchir celuy qui afflige les hommes avec plus de charité que de haine, & qui souhaite plutôt leur conuersion que leur mort. L'Euesque de Paris & son Clergé marchans processionnellement avec les enseignes de nostre salut, & avec les armes spirituelles, estoient suivis d'une longue foule de gens la plupart nuds pieds, & qui suplioient humblement, tous en larmes & en pleurs, qu'il pleût à la clemence Diuine de regarder en pitié vn peuple tout contrit, & qui n'auoit plus d'esperance qu'en la misericorde, pour estre deliuré d'un danger qui se rendoit ineuitable. Toutes les Eglises en firent autant, & nostre Conuēt de S. Denis porta vne fois entr'autres le Corps de S. Hypolite Martyr en Procession à S. Denis de l'Estrée, comme on a de coustume en pareilles occasions, où la Messe fut chantée en presence d'une grande multitude de personnes de l'un & de l'autre sexe. C'estoit pour nous vn deuoir de compassion seulement; car ie dois adjoûter icy pour la gloire de Dieu, que si nous n'eussions agy que pour nos interests, nous luy deuions plutôt rendre graces de nous auoir conseruez d'une pestilence qui auoit enleué des troupes toutes entieres de Moines dans les autres Abbayes qu'elle deserta, & de ce que de tout le troupeau de S. Denis, il ne perit qu'un seul Religieux; que nous eumes d'autant moins de sujet de regretter que nous ne croyons pas qu'il eût iamais perdu l'innocence de son Baptême.

Le mal croissant roûjours plutôt que de diminuer, le Roy ne craignit pas sans raison qu'il ne fût encore plus dangereux dans les chaleurs du mois d'Aoust, que l'air seroit plus infecté. C'est pourquoy il se retira avec les Princes & les Grands de sa Cour, en la Prouince de Normandie, où cette contagion n'auoit point encore entré, mais elle y fit le mesme rauage aussi bien que par tout le Royaume, les deux années suiuanes, & durant l'espace de trois ans, elle courut si bien par tout le Royaume, qu'elle ne finissoit en vn lieu que pour commencer vn autre. A la fin neantmoins, Dieu exauça les prieres de toute l'Eglise, il receut fauorablement les vœux de tant de Chrestiens affligés, il fit cesser la mortalité, & rendit la santé aux malades.

CHAPITRE TROISIEME.

- I. *Comete suiue de grands malheurs.*
- II. *Continuation du siege du Palais d'Avignon.*
- III. *Boniface Competiteur de Benoist chassé par les Romains.*
- IV. *Manuël Empereur de Grece pressé par les Turcs.*
- V. *Venceslas Roy des Romains déposé par les Electeurs.*
- VI. *Louis Roy de Sicile dépoüillé de son Estat par ses Sujets.*
- VII. *Le Roy d'Espagne opprimé par celuy de Portugal.*
- VIII. *Le Roy d'Escoce contraint d'implorer le secours de France contre l'Angleterre.*
- IX. *Alliance contractée entre le Duc d'Orleans & le Duc de Lanclastre.*
- X. *Qui épie l'occasion de passer en Angleterre, & de se vanger du Roy Richard.*

Pendant huit nuits entieres & consecutiues du mois de Nouëbre, l'on vid vne Comete d'une lueur extraordinaire qui auoit sa queuë tournée vers les parties d'Occident, & suiuant la coûtume de mal augurer de la naissance de tels faux astres, les Astrologues ne manquerent pas de dire, que celuy-cy signiñoit asseürément, ou la mort de quelques Roys, ou quelque prochaine reuolution d'Estats. Mais les Sages qui iugent mieux des maux par leurs causes que par les signes, n'auoient que faire de celuy-cy pour attendre bien-rost la cheute d'un tonnerre, qui grondoit depuis long-temps sur toutes les autres Monarchies, lesquelles estoient si émeuës en toutes leurs parties pendant que la nostre patissoit en son chef par la maladie du Roy; qu'on n'entendoit parler que de guerres, de reuoltes, & de trahisons par tous les endroits de la Chrestienté, & qu'on pouoit appeller cette année-cy l'année des prodiges, pour en parler humainement, ou bien mesme l'année des merueilles, par le respect & par la soumission que nous deuons à la Prouidence & à la Iustice de Dieu.

Année
1399.

Ceux qui detestoient dauantage le Schisme qui troubloit l'Eglise, n'auoient pas seulement de la confusion, mais de l'horreur, de voir que les Cardinaux du Siege d'Avignon s'opiniastrassent avec tant d'acharnement au siege du Palais Pontifical, & que les membres voulussent donner la loy à leur Chef. Et d'autre part on voyoit encore les Romains dans la mesme fureur contre *Boniface*, qu'ils auoient proscrit comme leur ennemy capital, & contre lequel ils vouloient vanger les outrages qu'il auoit faits à plusieurs de leurs Concitoyens. Cependant que ces deux ambitieux Riuaux, plus brûlez de concupiscence que d'amour pour l'Epouse de de I E S V S - C H R I S T, estoient ainsi traittez, tous les autres Estats, où il est moins extraordinaire de voir du desordre, n'estoient pas mieux traittez; *Manuël Empereur de Grece* remontroit à toute la Chrestienté qu'il ne pouuoit plus resister à toutes les inuasions des Turcs, & que le destin de l'Empire d'Orient estoit réduit à celuy d'une seule Ville; c'est Constantinople; qu'il ne pouoit conseruer sans vn prompt & puissant secours, & qui estoit menacée d'une derniere ruine. Les Electeurs de l'Empire d'Occident méprisans *Venceslas Roy de Bohême* Cousin de nostre Roy & fils du dernier Empereur (*Charles de Luxembourg*) lequel plus de vingt ans auparauant ils auoient designé pour son Successeur, & reconnu pour Roy des Romains; luy osterent encore ce titre, donnerent l'Empire au *Duc de Baviere*, & prierent le Roy de France de fauoriser son Election.

E e e iij

Année
1399.

(Ils eleurent premierement Frideric Duc de Brunswick assassiné peu apres & en suite Robert Duc en Bauieres Comte Palatin : mais cela n'arriua qu'en l'année 1400.)

Les Siciliens ne manquerent pas aussi de signaler leur inconstance dans vn temps si plein de troubles, ils créèrent pour Roy vn certain *Ladillas* ou *Lancelot* (c'estoit vn Prince du Sang de France & de Sicile issu de la premiere Maison d'Anjou) & chasserent du thrône *Loüis Duc d'Anjou & Comte de Prouence*, qui fut contraint de reuenir en cette Cour pour faire ses plaintes de leur infidelité, & pour demander le secours qui luy seroit necessaire. Il se donna vne sanglante Bataille entre les Espagnols & les Portugais, & le Roy d'Espagne fut contraint d'enuoyer prier nostre Prince d'auoir pitié de son Estat, reduit à la necessité d'auoüer qu'il ne pouuoit resister sans nostre secours contre la puissance du Portugais; avec lequel il le suplioit de n'entrer en aucun Traitté d'alliance. Enfin l'Escoffe trembloit des menaces du Roy d'Angleterre, qui obligerent son Roy de conjurer les Ambassadeurs qu'on y enuoya, & qu'il receut avec d'autant plus d'honneurs qu'il estoit fort épouuante, de moyenner le renouvellement d'alliance & de ligue offensive & deffensue, iusques-là toujors gardé entre les deux Couronnes. Le Roy *Richard d'Angleterre* qui paroissoit le plus affermy pendant toutes les secousses des autres Estats, auoit bien iuré qu'au retour de son voyage en la partie d'Irlande qui luy estoit soumise, & où il y auoit quelques desordres à appaiser, il ne dormiroit point en repos qu'il n'eût renuersé le Thrône de l'Escoffe; mais le pauvre aueuglé qu'il estoit, il ne voyoit pas que c'estoit d'un thrône chancelant qu'il proferoit cette menace, qu'il deuoit estre la victime de ses propres desseins, qu'il auoit armé ses Sujets contre luy mesme, & que dans peu de iours ils luy oste-roient la Couronne & la vie.

Il fit part de cette entreprise à nostre Roy son Beau-pere, tant par Lettres que par Ambassadeurs, & la nouvelle fut fort agreable au Duc *Henry*, qu'il auoit exilé, & qui n'attendoit en la Cour de France que de le voir attaché à quelque expedition éloignée qui luy donnât entrée dans l'Angleterre. Pour mieux venir à bout de ses desseins, il chercha à faire des amis, & comme il auoit eu tout loisir de pratiquer le Duc d'Orleans Frere du Roy, il ne luy fut pas mal-aisé de contracter vne secrette alliance avec luy; qui contenoit en effect qu'ils seroient amis des amis, & ennemis des ennemis l'un de l'autre, & que chacun d'eux en toutes sortes de rencontres & d'affaires procureroit & garderoit, & deffendrait de paroles & de fait selon tout son pouuoir, la vie, l'honneur, & l'interest de son frere d'armes & d'alliance. Que tant que dureroient les tréues entre les deux Couronnes, ils s'entre-secourroient contre toutes personnes particulieres, & contre qui que ce fût, Princes ou autres, de quelque estat préeminence ou qualité qu'ils pussent estre; excepté toutefois les Seigneurs alliez du Duc d'Orleans qui s'ensuiuent, & qu'il luy auoit pleu d'excepter de cette confederation. C'est à sçauoir le Roy de France, la Reyne & leurs Enfans, les Ducs de *Berry*, de *Bourgogne*, & de *Bourbon*, les Roys de *Bohême* & de *Hongrie* avec les Marquis de *Morauie*, (qui estoient de la Maison Imperiale de *Luxembourg* comme ces deux Roys,) & pareillement tous ceux qui estoient descendus, ou qui à l'aduenir descendroient du Sang Royal; parmi lesquels il comprit encore, les Ducs de *Milan* & de *Lorraine*, le Comte de *Cleues*, & generalement tous ses vassaux qui luy auroient fait serment de fidelité. Ce Traitté ainsi fait & iuré entr'eux, le dix-septième de Iuin, & seellé de leurs Seaux, Henry attendit à Paris les nouvelles du départ du Roy d'Angleterre, & le Duc d'Orleans ne sçauoit rien de ses pratiques, quoy que depuis on luy ait fort reproché vne alliance où il y auoit plus d'inconsideration que de mauuais dessein.

C H A P I T R E Q V A T R I E S M E .

- I. *Auis aux Roys d'Angleterre de profiter de l'exemple du Roy Richard.*
- II. *Son départ pour l'Irlande , ordre laissé pour le Gouvernement.*
- III. *La Reyne & les François mal-traittez par ses propres Ministres , en son absence.*
- IV. *Henry Duc de Lanclastre se plaint du mauvais traitement du Roy , & gagne les Grands du Royaume.*
- V. *Part de France , & passant à S. Denis , promet de remettre l'Abbaye en possession de ce qu'elle auoit possédé en Angleterre , & l'exécute estant Roy.*
- VI. *Son arriuée en Angleterre , où les peuples se souleuent.*
- VII. *Le Duc d'York Regent du Royaume , met les affaires en negotiation.*
- VIII. *Le Duc de Lanclastre l'amuse , & s'établit par le suplice de quelques Ministres.*
- IX. *Londres & autres Villes se declarent pour luy , & sa bonne fortune élue ses desseins à la Royauté.*

LE parricide perpetré en la personne du Roy d'Angleterre est vne chose si horrible & si nouvelle dans vne Histoire, que ie deurois craindre d'auancer la mort tragique d'un si puissant Monarque; si ie ne remarquois en mesme temps que ce qui est épouuantable à toutes les autres Nations, s'est commis plus d'une fois dans cette Isle. Ce sujet seroit plus propre aux declamations du Theatre, qu'au recit d'un Historien, mais comme il doit écrire pour tout le monde, il est bon de laisser aux Roys d'Angleterre vn si horrible exemple de l'emportement & de la fureur de leurs Sujets; afin qu'ils iouissent avec precaution d'une autorité qui n'est iamais plus en danger, que lors qu'elle paroist plus éclatante & plus établie. Ce Prince icy se vançoit d'estre le plus absolu de tous les Roys d'Occident, tout fléchissoit sous sa puissance, & il ne se plaignoit dans vn si grand repos, que de l'opiniastreté des peuples d'une partie de l'Irlande, qui portoit avec impatience le ioug de sa domination, qu'elle auoit troublée par quelque nouvelle entreprise.

Dans le dessein de chastier ce peuple, & par mesme moyen de se rendre plus formidable à tous ses autres Sujets, il fit vne puissante armée, & leua de grandes sommes; & afin qu'il ne pût rien arriuer contre son seruice durant son absence: il laissa vn Conseil pour le Gouvernement de son Royaume, composé du Duc d'York son Oncle, qui en deuoit estre le Chef, de Guillaume Scrop, de Thomas de Boissy, de Thomas le Bigot & de Iean Roussel, qu'il choisit comme les plus fidelles & affectionnez entre tous les Cheualiers de sa Cour. Il leur recommanda fort d'auoir soin de la ieune Reyne son Epouse, & c'est dequoy ils s'acquitterent, non seulement tres-mal, mais tres indignement, plûtoist par auersion naturelle contre nostre Nation, que par aucun sujet qu'elle leur en put donner. Ils chasserent d'Angleterre tous les François & les Françaises de sa maison, parmy lesquels elle se consoloit de son éloignement & de l'absence de ses proches, ils ne luy laisse-

Année
1399.

rent qu'une Demoiselle & son Confesseur, ils luy retrancherent son estat accoutumé, & non contents d'auoir reſtraint ſon domestique à vn petit nombre d'Anglois assez capables de l'obſeruer, ils la releguerent dans la ſolitude de la Maifon de Wanchinforde, avec ordre exprés d'en defendre l'entrée, & de ne point permettre qu'elle eût aucun entretien ny ſecret ny public avec aucuns François. Ce fut vn exemple pour nos Dames, qui leur fit connoître combien il eſt à craindre de ſe marier dans vn pays, qui non ſeulement n'eſt pas capable de nos coutumes, mais qui en eſt ennemy, par vne defiance naturelle qu'on n'entrepreneſſe ſur l'Eſtat. Le Roy & la Reyne en furent fort indignez, & la ſuite fit voir que l'Angleterre n'auoit à ſe deffier que de ſoy-meſme, & que ce danger dont elle auoit vn ſecret preſentiment, & qui eſtoit preſt à l'accabler, deuoit eſtre l'effect de l'humeur inſtante & farouche de ſes Compatriotes.

Le Roy d'Angleterre ne fut pas ſi-toſt attaché à ſon entrepriſe, que le Duc de Lancaſtre qui attendoit cette occaſion avec impatience, commença d'écrire dans le Royaume & de ſe plaindre du mauuais traitement du Roy, iuſques à le traiter d'infidelle & de parjure, à cauſe de ſes biens qu'il retenoit contre ſa parole. Il prioit par ſes Lettres les peuples & les Grands de le vouloir aſſiſter pour en tirer raiſon, ce qui fut ſecondé d'vn ſi prompt effect, que cela luy fit tout à coup vne puiffante Armée de mer, qui le vint attendre l'eſpace de trois ſemaines entre Calais & Boulogne. Le Duc de Bourgogne qui en eut auis, & qui ſe douta de tout autre deſſein, ne manqua pas auſſi-toſt de mander à ceux de Boulogne qu'ils priſſent garde à eux, & cependant Henry de Lancaſtre, qui ſçauoit le ſecret, ne manqua pas de prendre congé ſeparément du Roy & des Princes, avec mille remercimens de leurs ciuilitéz & de leur bon traitement; ſuppoſant par vne rufe Angloiſe, qu'il ne quittoit la Cour que pour faire le voyage d'Eſpagne, & pour ſatisfaire la curioſité qu'il auoit de voir ce Royaume.

Au partir de Paris, il paſſa par S. Denis, ſuiuant le conſeil du Duc de Berry, l'Abbé l'y receut en grand honneur, & il arriua heureuſement qu'ils tomberent ſur le diſcours du Prioré de Durhuſt en Angleterre appartenant à l'Abbaye, qu'on luy dit eſtre lors detenu par des perſonnes laïques. On luy demanda ſa protection quand il ſeroit en eſtat d'en entreprendre la reſtitution; il la promit volontiers, & en effect il nous tint parole quand il fut Roy. Delà il prit le chemin de Boulogne, & ſe iettant dans vn des vaiſſeaux de la flotte qui luy eſtoit préparée, il ſingla d'vn vent fauorable vers le Duché de Lancaſtre, où ſes Sujets le receurent avec des témoignages d'allegreſſe & de ioye qui ne ſe peuuent exprimer. Le Duc d'Yorck ſon Oncle lors Regent en Angleterre n'en ſçauoit rien, & il n'apprit cette nouvelle que par le retour precipité de Doure à Londres, de Guillaume Scrop, qui croyoit trouuer des Vaiſſeaux pour paſſer en France, & pour venir aſſeurer noſtre Roy, que les Anglois des Garniſons de Guyenne, qui iuſques alors auoient voulu continuer leurs contributions ſur ſes Sujets, auoient enfin iuré l'obſeruation du Traitté de paix. Il luy fut dit que tout eſtoit paſſé au ſeruiſe du Duc de Lancaſtre, & cependant qu'il en porta les auis au Duc d'Yorck, & qu'ils conſultoient enſemble de ce qui eſtoit affaire contre cette nouveauté, le Duc de Lancaſtre qui s'eſtoit mis en poſſeſſion de ſon Chateau de Pourſay, y receuoit les offres de ſeruiſe ou les excuſes de la pluſpart des Grands du Royaume, & de l'Archeueſque de Cantorbéry, qui l'aſſeurerent de leur affection, & de n'auoir eu aucune part ny à ſa condamnation ny à ſes diſgraces. Il les receut avec toute ſorte d'eſtime, & cependant, il fit courir des libelles parmy les Communautés du Royaume, pour les tenir en crainte des mauuais deſſeins du Roy; qu'il dit n'auoir eu d'autre motif dans le Traitté de paix & d'alliance avec la France, que de ſ'aider de ſes forces afin de regner à l'aduenir plus abſolument que iamais, & de détruire tout ce qui ſ'oppoſeroit à ſa tyrannie. Il ajouta à cela, que l'intention de ſa Maieſté eſtoit de mander à certaine feſte tous les Deputez des Villes, & que la reſolution eſtoit priſe de ſ'aſſeurer de leurs perſonnes, & de les faire mourir, ſ'ils ne conſentoient entierement à tout ce qu'il
deſireroit

desireroit de leur soumission, contre les interets, & contre les priuilegés & les loix du pays. Enfin pour conclusion, & pour leur faire connoistre qu'ils trouue- roient en sa personne le Chef affectionné qui leur estoit necessaire pour remuer, il leur protestoit qu'il n'auoit rien de plus cher que leur soulagement & leur amour: & cela fit vne reuolution si generale dans tous les esprits, que deslors toute la populace conspirant la mort des Ministres du Roy, s'écria par tout d'un consentement vnanime, *Regne le bon Duc Henry.* Année 1399.

Comme il importoit à ce Prince de ioindre à cette faction, le seruice & le suffrage des Nobles, il ne manqua pas aussi de les interesser, & il publia à leur égard, que le Roy vouloit faire des Villes qui luy restoient en France dans la Picardie & dans la Guyenne, comme il auoit fait de Brest & de Cherbourg, qu'il auoit déjà rendus: & sur cette fiction il gagna si bien leurs affections, que toute l'Angleterre ne faisoit qu'un party contre son Roy. Le Duc d'Yorck aduertit de cette puissante menée, & que déjà Thomas d'Arondel Archeuesque de Cantorbery, les Comtes d'Arondel, de *Vascomberlant*, & de *Northumberlant* & Henry de *Perfy*, s'estoient declarez pour le Duc de Lanclastre, il fut d'autant plus surpris qu'il ne sçauoit en qui ce fier. Il assembla tout ce qu'il put de forces pour marcher contre son Neueu, mais quoy que la diligence soit tres necessaire en de pareilles occasions, pour étouffer le feu de la guerre ciuile dans sa naissance, il reconnut par la perte de trois iours, qu'il falloit ménager tous les momens, qu'il n'estoit plus en estat d'affronter un si grand nombre qui grossissoit à veuë d'œil, & il acheua de perdre les affaires par la voye de negotiation.

Il écriuit au Duc son Neueu, pour sçauoir de luy, s'il estoit venu pour faire la guerre au Roy & au Royaume, & cependant Messire *Guillaume Scrop*, *Thomas Grene*, *Iean de Boissy*, & *Guillaume Bigot*, Cheualiers, qu'il auoit enuoyé pour s'asseurer du fameux port de Bristol, n'y trouuerent les portes ouuertes que pour leur prise. Il n'y eut que Guillaume Bigot qui échappa, & les autres furent arrestez par le Capitaine dans la Maison de Ville où ils s'estoient retirez. Il les presenta au Duc de Lanclastre, à qui ce ne fut pas un petit sujet de ioye d'auoir en sa puissance de quoy se vanger des autheurs des mauuaises impressions qu'on auoit données de luy au Roy d'Angleterre. Cette suite de bons succez le fit auancer vers le Duc d'Yorck, à la teste d'une puissante Armée, & s'abouchant avec luy, il ne manqua pas de luy dire, qu'il auoit eu raison de douter qu'il fût venu pour faire la guerre au Roy, qui estoit son Seigneur naturel, & qu'il vouloit toute sa vie seruir fidellement. Mais pourtant, adjoûta-il en luy montrant ses prisonniers, voila ceux qui déchirans ma reputation par leurs calomnies, m'ont mis dans la disgrace de sa Majesté, vous trouuerez bon que ie les chastie comme traistres & perfides qu'ils sont: Et en mesme temps il ordonna qu'on les décapitât, & que leurs testes fussent presentées de sa part aux Bourgeois de Londres avec ses humbles recommandations. Messire *Iean Roussel* qui estoit l'un de ces Malheureux, eut l'adresse de s'en sauuer par vne feinte folie, qu'il porta iusques à la fureur, & il fit si bien son personnage, en hurlant avec des crys épouuantables, en se déchirant à belles dents, & en écumant de rage, qu'il fit peur à toute l'Armée, & qu'on n'estima pas à propos de faire le procez à un homme priué de sens & de raison.

Les Bourgeois de Londres, que le Duc de Lanclastre mit en curée par ce premier sacrifice, tous ceux des autres Villes & les habitans de la campagne, & mesme la pluspart du Clergé, flattez de l'esperance d'un prochain changement d'Etat, qui est un des delices de la nation Angloise, ne marchanderent point à se declarer pour Henry, dont ils publioient les louanges. Ils s'abandonnerent à sa bonne fortune, il en conceut tant d'orgueil qu'il adjoûta à la passion de sa vengeance, celle de trahir le respect & la fidelité qu'il deuoit à son Prince pour regner en sa place, & toutes choses succedantes à ses desseins, iusques à le rendre maistre des places qu'il iugeoit auparauant imprenables, il s'en assura par de fortes garnisons, il prit en main toute l'autorité, & par le conseil & du con-

Année
1399.

sentement de quelques Euesques, il rétablit en son Siege l'Archeuesque de *Can-*
torbery, qu'on auoit suspendu pour vn temps, & éloigné de la participation des
affaires du Royaume.

C H A P I T R E C I N Q U I E S M E .

- I. *Le Roy d'Angleterre pacifie l'Irlande, & reuiet contre Henry de Lanclastre, avec vne Armée de trente mille hommes.*
- II. *Qui le trahit, & l'abandonne.*
- III. *Trahison du Comte de Rutland & d'autres Nobles.*
- IV. *Sage conseil du Comte de Saresbury, negligé par le Roy, qui se laisse surprendre par le Duc de Lanclastre.*
- V. *Le Roy pris en embuscade, par trahison du Comte de Northumberland.*
- VI. *Son entreueüe avec le Duc de Lanclastre, qui l'enuoye prisonnier à Londres.*

LE Roy Richard auerty des progresz & de la trahison du Duc de Lanclastre & de ses Sujets, se hastia de mettre ordre à ses affaires, & l'Irlande pacifiée, il tourna contre les Rebelles avec vne Armée de trente mille hommes d'élite; parmy laquelle ie ne compte point vne milice presque innombrable d'Archers & d'autres gens de pied. C'estoit plus de forces qu'il n'en falloit pour triompher de cette reuolte, si ce n'eussent esté des Anglois, c'est à dire, si ces gens-là eussent esté plus fidelles & plus constans, mais sur le bruit qui courut que Henry de Lanclastre, qui ne se croyoit pas moins puissant, venoit au deuant d'eux, il y en eut douze mille pour vne seule nuit, qui deserterent, & qui se vinrent rendre à luy. Cela commença à mettre l'épouuante dans le camp du Roy, ses troupes diminuerent à veüe d'œil, & les Nobles mesmes, en grand nombre, l'abandonnerent aussi; sans qu'il luy fût possible de les rappeler ou de les retenir, ny par autorité, ny par prieres, ny par promesses. Le succez fit voir qu'il y auoit plus de temerité que de prudence, de negligier les presages qu'on deuoit tirer d'vne si fâcheuse conjoncture d'affaires; mais le Roy tout affligé qu'il fût d'vne si étrange defection, creut qu'il y alloit de son honneur & de son salut d'opposer son courage à sa mauuaise fortune. Il continua genereusement sa marche, & il ne s'apperceut de son malheur que par la perfidie du Comte de *Rutland*, son Cousin & son Connestable, qu'il croyoit s'estre acquis par toutes sortes de bienfaits, lequel n'eut point de honte de le quitter secrettement, & de preferer la prosperité de son Aduersaire, à sa reputation & à son deuoir.

Ce Prince tout consterné, & ne sçachant quel conseil prendre, fit vne seconde faute de mépriser l'aduis que le Comte de *Saresbury* luy donna, de se retirer à Bordeaux, & de là en France vers le Roy son beau-pere. Il prefera celui du Comte de *Huntingdon* son frere vterin, il s'alla ietter dans la place imprenable de Tournay, & croyant auoir mis sa personne en seureté, il espéra le rétablissement de son autorité par vne voye d'accord. Il deputa pour cela le Comte de *Huntingdon* à Henry, qui le receut fort bien & qui sembla vouloir mettre ses interets en negotiation, mais ce ne fut que pour l'amuser, & pour auoir raison de le retenir auprez de luy, & d'empêcher qu'il ne reportât pas luy-mesme les nouvelles de ses affaires. Ou plutôt ce fut

ce fut pour executer la plus horrible trahison qu'on pût imaginer, & pour mettre en la place du Comte de Huntingdon le Comte de Northumbellant, vieil & perfide Cheualier, comme le plus capable du Royaume, de faire la plus grande lascheté de son siecle. Celuy-cy chargé des ordres de Henry, se mit en campagne avec vne troupe de gens, & approchant du camp du Roy, il en laissa vn bon nombre en embuscade, & poursuiuit son chemin avec le reste de sa suite iusques au quartier de sa Majesté. Il l'aborda avec grand respect, il luy iura que le Duc son Cousin ne desiroit que la paix, qu'il luy demandoit humblement avec l'honneur de ses bonnes graces, & l'oubly de ce qu'il auoit entrepris contre son obeissance: & il le confirma par des Lettres du Comte de Huntingdon, que Henry luy auoit fait signer par force.

Année
1399.

Le Roy bien aise de cette assurance, en demeura persuadé par le serment solemnel de cet infame Ministre, qui iura sur le sacré Corps de I E S V S-CHRIST, qu'il luy estoit fidelle, & qu'il ne luy auoit rien dit que de veritable, & l'Euesque de Carleil & le Comte de Sarisbury, aiderent encore innocemment à le tromper, par la confiance qu'ils prirent en la fausse ingenuité de ce Traistre. Richard se mit aussi-tost en chemin pour aller au deuant de Henry, & pour luy donner de sa part toutes les marques d'une parfaite reconciliation, mais trouuant assez prez de là vne montagne qu'il voulut descendre à pied, il reconnut trop tard qu'il auoit donné dans le filet, & découurit l'embuscade. Il voulut reculer, & alors le Comte de Northumbellant leuant le masque de sa trahison, le fit enuelopper par ses gens; & l'enuoya prisonnier à Flinth, sous bonne & seure garde. Le lendemain vingt-deuxième iour d'Aoust, le Duc Henry à la teste de son Armée, & aux fanfares des Trompettes, y arriua sur l'heure du disner, & enuoya deuant l'Archeuesque de Cantorbery, qui fit ce qu'il put pour reconforter ce pauvre Roy, tremblant, desolé & denué de forces & de secours, & qui rapporta au Duc qu'il le conjuroit qu'ils pussent auoir ensemble vne amiable Conference. Il l'accorda sur le champ, & descendit tout armé, suiuy de douze personnes, en la basse-court du Chasteau, il luy courut à la rencontre, & fit mine de luy rendre tous les honneurs deus à son caractere par vn traistre baiser, mais ce fut le dernier deuoir qu'il rendit à la Majesté; car mettant aussi-tost la main sur l'Oinct du Seigneur: Me voila reuent, luy dit-il, plütoft que vous n'esperiez, & c'est pour vous aider à gouverner le noble Royaume d'Angleterre, où vous auez long-temps mal regné. Richard le regardant avec vn reste de Majesté luy repartit doucement: Hé bien, mon cher Cousin, Dieu vous fasse la grace que desormais vous le gouverniez mieux que ie n'ay fait. Et alors le Duc appellant les Comtes d'Arondel, & de Glocestre; Voicy, mes bons amis, leur dit-il, celui qui a fait iniustement mourir vos Peres, c'est pour cela que ie le donne à vostre garde. Ils s'en saisirent avec ioye, ils le menerent prisonnier à Londres, & cependant le Duc Henry fléchy par les prieres de plusieurs Seigneurs de son party; donna liberté à tous ceux qui auoient esté pris avec le Roy.

CHAPITRE SIXIÈME.

- I. *Reflexions de l'Autheur sur l'infortune du Roy Richard.*
 II. *Reproche de ce Prince à l'Angleterre qu'il menace des maux qui suiuroient son infidelité, & qui arriuerent dans l'autre siecle.*
 III. *Le Roy blasmé de ne s'estre point retiré en France.*
 IV. *Sentimens de ce Prince au sujet de sa disgrace.*

Année
1399.

O detestable monstre qu'on ne sçauroit représenter d'une ancre assez boueuse & assez noire, prodige qu'on n'auroit iamais creu, & qu'on n'auroit iamais craint du plus barbare de tous les ennemis, exemple execrable de la fureur de la guerre, & de la cruauté de ceux qui sont eleuez dans la dureté de la profession des armes. Ceux qui applaudissoient hier à un Prince victorieux, & qui faisoient retentir le Ciel du bruit de ses loüanges, tombent d'une flateuse acclamation dans une declamation pleine de rage, ils accablent d'injures & d'outrages celui qu'ils adoroient, ils ne regardent que d'un œil farouche, celui qu'ils n'aprochoient auparavant qu'avec une extrême deference. Ils luy auoient decerné les honneurs du Triomphe dans la capitale de ses Estats, & ce triomphe ne se fait que de sa personne, qu'ils y traînent dans une honteuse captiuité; sans considerer que leur reputation est inseparablement unie à la destinée de cette victime, & que l'Angleterre patira éternellement du reproche d'un si horrible sacrifice. O Isle d'Albion qui eleuois ta gloire au dessus de toutes les Couronnes de l'Vniuers, & qui disputois avec toutes les Nations pour le mérite des vertus & de la veritable valeur, combien dois-tu estre affligée, d'auoir receu dans ton sein, & d'auoir eleué pour en estre à iamais deshonoré, des personnes si infidelles & si ingrates! Change les Hymnes de ta Harpe en de funestes recits de duëil, ne chante plus que des airs tristes & lugubres, & deplore ton malheur, de n'auoir pas plütoſt auorté, que d'auoir enfanté des bourreaux qui ont fait de la Majesté Royale, le sujet d'une sanglante Tragedie, qui te priuent pour iamais de l'auantage de tant de grands exploits, qui en ruinent la memoire, & qui te rendent la fable & l'entretien de tous les peuples, la matiere de leurs chansons & le sujet d'une iuste horreur.

Quel succes, ie te prie, pretendes-tu de cette action infame? Mais qu'imagines-tu qui puisse arriuer de ce parricide, que le bouleuerſement & la cheute du thrône que tu viens d'ébranler? Pour moy, ie crois déjà voir le payſan & les Communes du Royaume deuenus furieux par l'horreur de cet attentat, cōtinuer & poursuivre leur rage sur les lieux qu'une longue paix rendoit florissans sous l'obeissance & sous la protection d'un legitime Souuerain. Ie preuois que les Nobles & les plus grands de l'Etat, courans à leur perte dans un trouble si épouuantable, se viendront faire immoler aux Manes de cette Royale victime par diuers interests: & ie croy déjà entendre les crys & les clameurs lamentables des Dames de la premiere condition, à qui la perte de leurs marys & la dissolution d'un sacré mariage, feront detester publiquement une si execrable cruauté. Ie t'annonce hardiment, & à son de trompe, des desordres, des confusions, & des calamitez sans nombre, que la Religion mesme qui en patira, ne pourra retenir. Tu apprendras par une funeste & honteuse experience, s'il est plus heureux de tomber d'une autorité legitime sous celle d'un Vſurpateur & d'un Tyran, quand tu verras le Prince des Freslons paré des fleurs & des titres du Roy des Abeilles, t'édre la main pour prendre le Sceptre, & preparer sa teste pour le Couronnement, en disant: Le thrône de Richard est à moy. Pleût à Dieu que ce Prince infortuné, eut fait son profit du pronostiq de ce Prophete que vous tenez si veritable en tout ce qu'il vous a predict, & qui dit que le Leopard pourra reposer sous l'ombre des lys! En

l'effect s'il se fut venu sauuer dans ce iardin odoriferant de nos lys, d'où il auroit pû retourner en son Royaume en plus grãde puissance que son ennemy n'y estoit entré, il ne seroit pas arriué par sa mort & par sa triste destinée, que la Reyne sa femme, digne de tant d'honneurs, qui estoit vne des plantes de ce riche parterre; & qui estoit encore Vierge, changeât ses habits Royaux en des habits de duëil. Année 1399.

Comme cette cruelle Tragedie fut la suite de la trahison infame de ses Sujets, c'est par la bouche de ce Roy, dont nous emprunterons la voix & les sentimens, qu'il leur faut reprocher la dureté de leur cœur. Comment auez-vous pû; perfides que vous estes; vous laisser posseder d'une si incroyable temerité, qui vous a pû rendre si insolens & si osez, quel detestable excez de rage vous a pû tellement aueugler; que de vous faire perdre la veüe & le ressouvenir de l'amour & de l'affection plus paternelle que Royale que ie vous ay continuée depuis vingt ans, pour vous faire conspirer ma perte, & pour vous rendre capables d'un si lasche & d'un si horrible parricide? De quelle façon traitez-vous celuy qui n'attendoit de vostre part que des témoignages de vostre reconnoissance, aussi grands que les bien-faits que vous auez receus de mon affection; ou de mes soins, pour la fortune des vns; & pour la conseruation de tous les autres? Je n'en esperois pas moins que le sacrifice de tous vos cœurs & de toutes vos inclinations; mais en verité ie reconnois bien dans cette triste necessité de déplorer mes miseres, qu'il n'y a rien sous le Soleil que de fragile & de trompeur, que tout le monde n'est que vanité, que la vertu n'est plus, ny le principe, ny la fin des actions des hommes; qu'elle ne sert que de pretexte à leurs interests, & à leurs malicieux desseins; & qu'il n'y a point de Puissance si legitimement ny si fortement établie, qui ne soit sujette à mille accidens. En voicy vn exemple en la personne d'un grand Roy; & du plus infortuné de tous les hommes; c'est moy-mesme; qui croyois auoir attaché la Fortune captiue & soûmise à mon Throsne; qui croyois auoir clotié sa rouë, & qui me vois aujourd'huy le iouët de son inconstance, & le seul depuis Hecube qui puisse m'approprier l'auertissement qu'elle a laissé à tous les Monarques.

*Quiconque au Sceptre établit son espoir,
Et se flattant d'un souverain pouuoir,
Comblé de biens, superbe, & temeraire,
Ose des Dieux mépriser la colere,
Et trop credule au bon-heur qui luy rit,
De vains pensers entretient son esprit;
Qu'il me regarde, & qu'ensemble il te voye;
O déplorable & mal-heureuse Troye!*

CHAPITRE SEPTIESME.

- I. Indignitez faites au Roy Richard dans sa prison.
- II. Pieté de la ieune Reyne enuers son mary.
- III. Le Duc de Lanclastre; cependant; amuse par Lettres le Roy de France; & ses Oncles.
- IV. Haine des Anglois contre leur Roy; qu'ils condamnent à vne prison perpetuelle.
- V. Le Duc de Lanclastre l'oblige à luy resigner sa Couronne.
- VI. Assemble le Parlement d'Angleterre; & se fait élire Roy.

LE Roy Richard enfermé dans la forte Tour de Londres, y demeura iusques au mois de Ianuier, abandonné à toutes les indignitez que pouuoient com-

Année
1399.

mettre des Gardes qu'on auoit choisis pour le mal-traiter. Ils faisoient le iour de la nuit, & pour l'empescher de dormir ils leuoient la garde avec des bruits épouventables, dans le temps que la Nature donne au repos des personnes plus miserables & plus criminelles, afin de luy faire d'une si longue insomnie un supplice plus cruel que la mort, & qu'il acheuast sa vie dans les inquietudes d'une double affliction. La Reyne sa femme, & plusieurs Seigneurs qui restoient affectionnez à son party, ressentirent d'autant plus de compassion de sa misere, que c'estoit le seul crime de ce temps-là d'en rien témoigner. Mais quoy qu'on en cachast le détail à cette ieune Princesse, elle ne laissa pas de faire tout ce qu'elle crût estre de son deuoir, & parmy tous les soins qu'on prit pour la consoler, & pour dérober un si mauuais traitement à sa connoissance, ce fut assez qu'elle sceût la prison de son mary, pour l'obliger d'implorer le secours & l'assistance de nostre Roy son pere, pour sa deliurance & pour son rétablissement.

Elle luy en escriuit avec tout ce qui se peut de tendresse & d'affection, mais par mal-heur pour elle, il estoit alors fort affligé de sa maladie ordinaire, & cependant, quoy que toutes les pensées, toutes les esperances, & tous les procedez du Duc de Lanclastre allassent droit à la Royauté, il fit mine au dehors de n'auoir que de bonnes intentions. Il fit sçauoir par Lettres aux Princes de la Cour de France, qu'à la verité il detenoit le Roy dans la Tour de Londres, mais que c'estoit avec honneur, & moins pour luy seruir de prison, que de lieu de seureté contre la fureur des Bourgeois & des Peuples d'alentour, parmy lesquels il auoit esté en danger de sa vie. Cela estoit encore veritable, & en effet il n'y auoit point d'iniures ny de blasphemes qu'ils ne vomissent contre luy, déchirans sa conduite & son honneur avec tant de liberté, que de crier tout publiquement & sans honte, que c'estoit un Tyran & un bastard qui n'auoit rien de Royal, ny dans les mœurs ny dans la naissance, & qu'il estoit indigne de regner & de viure. Cét esprit de rebellion estoit si general dans toute l'Angleterre, que si les Grands n'en disoient autant en public, ils n'estoient pas moins iniustes dans la mesme passion de voir changer le Gouvernement, qui leur fit desirer & mesmes aux Prelats & aux Ecclesiastiques, qu'on luy fist son procez. Sur cette proposition le Vulgaire insolent & profane, continua de detester hautement sa tyrannie & sa cruauté, qu'il auoit portée iusques dans le sang de ses proches, on parla des exactions extraordinaires qu'il auoit introduites, comme d'un crime capital, pour auoir esté faites sans le consentement des Sujets; on traita de mesme la paix qu'il auoit faite avec la France, & sur ces accusations & autres pareilles, leués en plein Conseil des Princes, des Grands & des Prelats, qui deuoient d'autant plus pour leur honneur garder l'ordre & les procedures de la Iustice, qu'ils le haïssent à mort, ils le condamnerent, sans l'auoir ny mandé, ny entendu, à une prison perpetuelle. Peu de temps apres le Duc de Lanclastre l'estant allé voir, ils eurent une longue Conference ensemble, & il ne fut pas mal-aisé à celui qui estoit maistre de sa liberté & de sa vie, de l'obliger par la crainte de la mort, comme l'on croit, de luy remettre l'anneau Royal, & de luy ceder par consequent sa Couronne; dequoy il se fit donner un Acte public, en presence de plusieurs Euesques, Abbez & Comtes, tous gens de son party, & qui conspiraient avec luy au mesme interest, pour l'impunité de leur rebellion.

Ainsi l'Angleterre estant sans Roy, mais non pas sans Tyran, il fallut pouruoir à cette qualité par l'Assemblée d'un Parlement general, qui fut conuoqué à Westmunster le premier iour d'Octobre. Tous les Estats du Royaume s'y trouuerent, & les Ecclesiastiques prirent leur seance à main gauche, de l'autre costé des Ducs & des Comtes, parmy lesquels Henry de Lanclastre prit la premiere place, le Duc d'Yorck son Oncle, le Duc d'Excestre & les Comtes d'Arondel, de la Marche, de Pembrock, & le Seigneur Despenser. L'Archeuesque d'Yorck qui en fit l'ouerture, se leua, & prit pour thème *habuit Iacob Benedictionem à patre suo*. Iacob eut la benediction de son pere, & apres auoir fait un grand Discours sur ce mystere, pour faire voir que le plus ieune des freres auoit iustement supplanté son aîné, & pour faire valoir la force du merite au dessus du droit d'aînesse, com-

parant le Roy Richard à Esau; l'on leut l'Acte, par lequel se reputant incapable de regner, il renonçoit à sa Couronne. Alors les témoins mentionnez en la Lettre de renonciation, furent appelez, qui déposerent de la verité de ce qui y estoit contenu, deuant l'Archeuesque de Cantorbery: & ces depositions examinées: Puis qu'ainsi est, dit-il, que le Roy luy-mesme declare qu'il est incapable de regner, il est bon que nous auisions à l'élection d'un autre.

Le Peuple là present y applaudit à grand bruit, & l'Archeuesque ayant fait faire silence, il leur proposa premierement le Duc d'York, & plusieurs autres apres tout separément, offrant de couronner celuy qu'ils choisiroient, & enfin voyant que la proposition n'estoit point agreable: Hé bien, adiousta-il comme de luy-mesme, Voudriez-vous du Duc de Lanclastre? Alors il ne se fit qu'une voix de tous les suffrages, qui s'écria: Ouy, ouy; le nom de Dieu soit beny, & aussi-tost tous les Membres du Parlement s'y accordans; il reuint aux Communes, qui s'écrierent par trois fois avec vne clameur épouuénable, Ainsi soit, Ainsi soit, & meure quiconque n'y voudra consentir. Il demanda qu'on eût à luy en decerner vn Acte authentique, & cela fait, & Henry ayant accepté son élection, les Archeuesques à genoux ayans leu intelligiblement tout ce que les Roys d'Angleterre doiuent iurer d'observer, luy donnerent leur benediction & le baiser de paix, & luy firent presenter l'Anneau Royal avec vn semblable baiser, par Messire Thomas de Perfy. Apres cela; l'ayant fait reuestir des habits de Justice, on l'assit dans le Throsne, d'où il donna la Verge ou Sceptre d'or à porter à son Connestable, selon la coustume; & ayant receu le serment de fidelité du Marechal, du Chancelier & du Garde du Seel secret, il declara son fils aîné Prince de Galles, du consentement de toute l'Assemblée, qui luy protesta vne fidelle obeissance, & donna au second le titre de Duc de Lanclastre. Toutes ces ceremonies acheuées, celle de son Couronnement fut remise au iour de la Feste de S. Edoüard.

CHAPITRE HVITIÈME.

- I. Couronnement de Henry Roy d'Angleterre.
- II. Histoire de l'Ampoule de l'Onction, & du pretendu témoignage de S. Thomas de Cantorbery.
- III. Le Roy de France enuoye ses Ambassadeurs à Henry.
- IV. Qui les reçoit avec grande civilité. Leur retour en France.

CE Prince fut couronné en grande pompe le iour qui auoit esté assigné, & le premier oingt & sacré d'une huile que les Anglois disent auoir esté apportée du Ciel par la Vierge Marie, & par elle donnée au glorieux Martyr S. Thomas: elle se conserue dans vne Ampoule de lapis, au dessus de laquelle est vn Aigle d'or enrichy de perles & de pierreries. Mon dessein n'estant pas ny de détruire ny de soutenir cette tradition, ie me contenteray de donner autant d'une Prediction contenuë dans vn billet attaché à l'Aigle; qu'ils maintiennent affirmatiuement auoir esté écrite de la propre main de S. Thomas: & ie m'en rapporte à la Posterité, si ce Roy pourra mettre en execution tout ce qu'elle promet de sa valeur & de la gloire de son Regne.

Quand moy Thomas Archeuesque, banny d'Angleterre, me refugiy en France, pour me rendre auprès du Pape Alexandre, qui lors estoit en la ville de Sens, afin de luy faire plainte des mauuaises coustumes & des abus que le Roy d'Angleterre introduisoit au preiudice du Clergé: estant de nuit en oraison dans l'Eglise de sainte Colombe, ie priay la Reine des Vierges, d'inspirer au Roy & à ses heritiers vn ferme propos de s'amender, & de reparer leurs entreprises, & d'obtenir de la misericordé de I E S V S - C H R I S T, que ce Prince traitast

Année 1399. l'Eglise avec plus de respect & d'amour. Aussi-tost m'apparut la sainte Vierge, qui avoit cét Aigle d'or en son sein, & qui tenoit en sa main vne petite Ampouille de lapis. Elle tira l'Aigle, elle en ferma & couvrit l'Ampouille, & me les mettant en la main, elle me dit en termes exprés les paroles suiivantes. *Voicy l'onction dont doivent estre sacrez les Roys d'Angleterre, non pas ceux qui regneront en ce temps icy, car ils sont & seront mauvais, & pour leurs pechez ils ont perdu & perdront beaucoup de leur grandeur & de leurs avantages : Mais pour ceux à qui cette onction est réservée, ils seront debonnaires, ils seront les Champions de l'Eglise & de la Foy. Les autres ne recouvreront point les terres perduës par leurs Ancestres, ils en seront priuez jusques à ce qu'ils ayent en leur pouvoir cette Ampouille & cét Aigle, & ce sera le premier Roy qui en sera sacré, qui se remettra pacifiquement & sans effort en possession de la terre perduë par ses Predecesseurs, c'est à dire de la Normandie & de la Guyenne. Celuy-là sera tres-grand entre tous les Roys, ce sera luy qui édifiera plusieurs Eglises en la Terre-Sainte, qui chassera absolument tous les Payens de Babylone, & qui y construira diuers Temples. Toutes fois & quantes que le Roy portera cét Aigle à son col, il remportera la victoire sur ses ennemis, & son Royaume ira tousiours croissant. Pour toy tu seras Martyr.* Comme ie priay la sainte Vierge de me montrer vn lieu pour garder ce precieux Sanctuaire : Il y a, me dit-elle, vn Moine de S. Cyprien de Poictiers nommé Guillaume, que son Abbé a chassé iniustement de son Monastere, & qui est venu solliciter le Pape pour luy commander de le rappeler. Donne-luy l'Aigle & l'Ampouille, il les portera à Poictiers, & les cachera dans l'Eglise de saint Gregoire, qui est proche de celle de S. Hilaire, dans la partie capitale qui regarde l'Occident, sous vne grande pierre; elle fera trouuée quand besoin fera, elle seruira à l'onction des Roys d'Angleterre, & elle aura l'obligation de la découuerte de cét Aigle au Chef des Payens. I'obeïs à ce qu'elle m'auoit ordonné, & ayant enfermé ce Ioyau dans vn coffret de plomb, ie le mis entre les mains de ce bon Religieux.

Pendant cette reuolution, nostre Roy reuint en santé, qui en apprit la nouvelle avec beaucoup de regret, de ce que Richard son gendre n'auoit point imploré son secours, & ne pouuant faire autre chose pour lors, il dépescha en Angleterre l'Euesque de Meaux, le Sire de Huguenille, & quelques autres personnes de sçauoir & d'experience, tant pour visiter de sa part la Reine sa fille, que pour presentir & découuoir quel seroit le dessein des Anglois dans vne nouveauté si surprenante. Le Roy Henry aduerty de leur arriuée, témoigna d'en estre bien aisé, & non seulement il ne leur accorda pas le Passe-port qu'ils demandèrent, mais il les enuoya recevoir par les plus Grands de sa Cour, qui les conduisirent en grand honneur jusques à Londres, & qui leur témoignèrent que l'Angleterre estoit fort obligée à la France, d'auoir donné retraite à leur Roy durant son exil, & de l'auoir si bien traité. Ce fut aussi le principal sujet qu'il prit pour leur rendre adroitement & de bonne grace, toutes sortes de témoignages de reconnoissance & de civilité: Il s'enquit avec grand soin de la santé du Roy, de la Reine, & de toute la Maison Royale, separément & l'vn apres l'autre, il les regala splendidement l'espace de quatre iours: & celuy de la Toussaincts qu'il leur fit voir tout ce qu'il auoit de plus rare & de plus precieux, il n'oublia pas de leur montrer humblement & à deux genoux, l'Ampouille dont nous venons de parler, ny de leur en compter l'histoire selon la cedula de S. Thomas, cy-deuant transcrite. Ils nous rapporterent cette particularité de leur voyage à leur retour; & comme les Anglois, qui sont naturellement superstitieux, & fort susceptibles de ces sortes d'entestemens, ayans vne confiance admirable en cét Aigle, le Roy auoit resolu de la porter sur soy, moins par deuotion que pour obtenir les avantages & les victoires qu'on luy promettoit de cette Prophetie; dont ie laisse à iuger aux Sages, qui sçauent ce que c'est de ces sortes de traditions. Enfin toute cette Ambassade se passa de sa part en civilité & en presents, il les renuoya avec toutes sortes de recommandations à tous nos Princes de France, & promit de dépescher au plûstost ses Ambassadeurs pour faire entendre ses intentions sur tout ce dont il auoit esté pourparlé entr'eux.

En cette

En cette mesme année, & dans la premiere semaine de Nouembre, arriua le deceds de *Jean Duc de Bretagne*, lors cassé de vieillesse & des fatigues & des aduer- Année
1399.
sitez d'une longue guerre, que sa rebellion entretint entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre, & qui fut aussi funeste à ce Royaume qu'à la Bretagne, comme on verra dans l'Histoire du Regne precedent. Il laissa de son mariage avec la sœur du Roy de Navarre (*Ieanne d'Eureux dite de Navarre*) trois fils & trois filles; l'aisné nommé *Jean* lors âgé de dix ans, estoit marié avec Madame *Ieanne de France*, fille du Roy, le second fut *Artur*, le troisiéme *Leilles*, & l'aisnée des filles auoit épousé le Comte du Perche, fils du Comte d'Alençon. Ce *Jean* icy nouveau Duc de Bretagne, donna à son frere *Artur* le Comté de Richemont en Angleterre, & ce fut vn sage conseil de ses Barons, pour d'autant plus faire connoistre en ostant tout sujet de correspondance avec les Anglois, qu'il ne seroit en rien fauorable au party de ces anciens ennemis de la France.

CHAPITRE NEUVIESME.

- I. *Conspiration contre Henry Roy d'Angleterre.*
- II. *Découverte par le Duc d'Yorck.*
- III. *Et par le Comte de Rutland son fils, qui trahit les Coniurez.*
- IV. *Qui échappent, & mettent à leur teste vn nommé Magdalenin, qui ressembloit au Roy Richard.*
- V. *Ruine & défaite de ce party.*
- VI. *Execution à mort de quelques-uns des Complices.*

Henry de Lanclastre élué au Throsne d'Angleterre, & voulant tenir Cour Houuerte, prit occasion d'assigner vn Tournoy Royal à certain iour, qui sembla fauorable au Seigneur *Despensier*, au Comte de *Glocestre*, & à plusieurs Ducs & Comtes, faschez de la destitution du Roy Richard, pour se saisir de la personne de cét Vsurpateur & de ses fils. Comme l'entreprise estoit grande & perilleuse, elle deuoit estre conduite avec beaucoup de prudence & d'adresse, mais elle fut presque aussi-tost découverte que projectée, par l'indiscretion du Comte de *Rutland*, qui receut publiquement des Lettres de la part des principaux Chefs de la Coniuration, qui le prioient de ne rien negliger pour l'exercer. Il estoit prest à se mettre à table avec le Duc d'Yorck son pere, qui prit ces Lettres, qui les leut, & qui l'en blasma fort aigrement: Et comme il le menaça d'en aduertir le Roy, comme il auroit fait, le Comte le preuint, qui s'alla ietter aux genoux du Prince, luy conta toute l'affaire, & luy demanda tres-humblement pardon, qu'il obtint à condition, comme il auoit promis, de luy liurer dans peu les principaux des Coniurez. Il conseilla pour cela au Roy de faire des troupes, & estant ainsi deuenu l'explorateur de son party, il alla dès le lendemain trouuer ses Complices, pour leur porter la nouvelle de l'assemblée des forces, & pour les exhorter à la genereuse resolution de se bien deffendre, sur l'assurance qu'il leur donna de ne les point abandonner, & d'exposer sa vie pour leur salut.

Il leur persuada en suite de faire leurs leuées dans le país de Galles, & s'offrit pour les commander & conduire fidellement; mais ils n'eurent pas fait quatre lieues qu'ils apperceurent l'auant-garde du Roy Henry. Il n'en fit que meilleure mine, il les encouragea; il dit qu'il falloit donner hardiment & faire main basse, & en mesme temps, feignant d'aller fondre dessus tout le premier, il s'alla ioindre aux ennemis. Le Comte de *Kent* témoin d'une si lasche trahison, fit dans cette surprise le deuoir d'un bon Capitaine, il s'alla saisir d'un Pont proche de là avec peu des siens, & il le deffendit vaillamment, iusques à ce qu'il eut donné

Année
1399.

le loisir à tous ceux qu'il auoit amenez, de faire leur retraite & de sauuer le bagage & les équipages. La ioye d'auoir échappé de ce peril, valut aux Coniurez celle d'une bataille gagnée, ils mirent à leur teste vn certain Ecclesiastique nommé *Magdalein*, qu'ils asseurerent estre le Roy Richard, auquel il ressembloit entierement & de mine & de visage, & le conduisans par Excestre & plusieurs autres Villes de la Campagne, ils exhortoient tous ceux qui auoient compassion de l'iniure qu'il auoit soufferte, de se ioindre à son party pour l'en vanger; mais la fourbe se decouurit à Sursax. Le Maire de la Ville qui s'apperceut de la conspiration, les fit attaquer dans leur Hostellerie par la Commune, qu'il mit sous les armes, & fit inuestir le logis.

La conjoncture estoit assez delicate pour leur faire perdre courage, mais cette Noblesse n'en fut que d'autant plus vaillante, que le danger estoit grand, & ils se deffendirent brauement, iusques à ce que le Comte de *Kent* tomba mort d'un coup de fléche qui le trauersa, & que le Comte de *Saresbury* fut tué. Alors les Comtes de *Huntingdon* & de *Glocestre*, & leur Roy supposé *Magdalein*, se sauuerent par les fenestres, & les autres plus opiniâtres à la deffense, manquant enfin de fléches & de quoy tirer contre les assiegeans, *Messire Thomas le Blount* & *Messire Benoist* se rendirent avec trente autres Cheualiers ou Escuyers, à la mercy des Habitans, qui les menerent à pied & à grandes iournées iusques à Oxford, où desia le Roy Henry estoit arriué, qui fut bien ioyeux de cette prise. Il ne pardonna qu'à vn ieune Gentil-homme qu'il auoit depuis peu fait Cheualier, il fit decapiter tous les autres, & ordonna à l'égard de *Messire Thomas le Blount* & de *Messire Benoist*, qu'on leur arrachast le cœur & les entrailles, pour estre iettées au feu, auparauant que de leur couper le col. Non content de cette cruelle vengeance, il commanda que les corps des Suppliciez fussent mis en quartiers, & pour donner part d'une si sanglante execution à ceux de Londres, il les leur enuoya presenter, le seizième iour de Ianuier, presque à decouuert & à demy enseuelis, par vne troupe de païsans. Deuant eux marchoient comme en triomphe, ceux qui portoient au bout de leurs lances les testes des Comtes de *Kent* & de *Sarisbury*, accompagnez de Trompettes & de Clairons, pour exciter les Peuples à accourir à ce spectacle, & pour rendre la chose plus solemnelle, les Euesques n'eurent point de honte de marcher au deuant, reuestus de leurs habits Pontificaux, & à la teste de leur Clergé, chantans le *Te-Deum*, iusques à l'entrée du Pont. Là furent les testes pendues, & les membres iettez à la voirie, pour seruir de pasture aux bestes & aux oyseaux de carnage.

CHAPITRE DIXIEME.

- I. *Le Peuple de Londres presse le Roy Henry de faire mourir le Roy Richard.*
- II. *Il en donne l'ordre à Pierre d'Eyton, qui le tuë.*
- III. *Prise du Seigneur Despensier & du Comte de Huntingdon.*
- IV. *Executez à mort avec quelques autres des Conjurez.*

Pendant que toute la terre detestoit la perfidie des Anglois enuers leur Roy, les nouvelles arriuerent qu'ils l'auoient fait mourir de faim dans la Tour de Londres; mais on apprit auant la fin du mois qu'il auoit esté miserablement assassiné, & voicy comme il acheua sa mal-heureuse destinée. Le meschant peuple de Londres importunoit incessamment le Roy Henry par ses clameurs, de le faire mourir par supplice, & quoy qu'il fist entendre qu'il ne vouloit rien changer de ce qui en auoit esté ordonné par le Parlement qui l'auoit iugé, ces infames Regicides le persecuterent si fort, qu'il fut contraint de leur accorder

leur demande, lors qu'il partit de la Ville pour aller contre ses ennemis. Il commanda donc au perfide Cheualier *Pierre d'Eyton*, d'oster la vie au Roy Richard, qu'il appella lors *Jean de Bordeaux*, dans l'ordre qu'il luy en donna, & celuy-cy accompagné de huit hommes de sa sorte, monta à la Tour le propre iour des Roys, & entra dans la chambre de ce pauvre Prince, qui mangeoit vn peu pour donner quelque force à son corps denué de faim, d'affliction & de langueur. Eyton appellant celuy qui le seruoit à table, luy dit qu'il ne le falloit plus traiter en Roy, & cét Officier retourné vers Richard avec vn visage plus triste que de coustume, luy ayant refusé de le seruir dauantage, le Prince infortuné luy demanda s'il y auoit quelque chose de nouveau.

Année
1399.

Il luy annonça l'arriuée de cét infame Ministre & de ses Satellites, & aussi-tost Richard épouuenté renuersant la table: Celuy-là, luy répondit-il, & Henry, & toy, foyez-vous tous maudits de Dieu; Mais il n'eût pas lasché la dernière parole, qu'il se vid surpris de ces Bourreaux qui l'environnerent. Il fit voir dans cette extremité, que sa disgrâce n'auoit point donné d'atteinte à son courage, il arracha de force l'espée d'vn de ces Parricides, il s'en deffendit vaillamment & en tua quelques-vns; mais comme il voulut reculer pour mieux frapper, Eyton l'atteignit mortellement de deux coups d'estramacon sur la teste, & le renuersa par terre, où il expira: & telle fut la fin déplorable de Richard Roy d'Angleterre, trahy & meurtry par ses propres Sujets. Son corps, selon que le dit au Roy de France celuy qui luy en apporta la nouvelle, fut le lendemain porté à Pourfay, & l'a inhumé sans aucune pompe ny ceremonie Royale.

Après cette cruelle Tragedie, le Roy Henry reuenant à Londres, y fut receu avec vne ioye qui ne se peut exprimer, & pour comble de bonne fortune, il receut le iour mesme les aduis de la prise du Seigneur *Despensier* & du Comte de *Huntingdon*, à la poursuite desquels il auoit laissé le Comte de *Rutland* avec vne grande Armée. Certainement c'est vne chose déplorable que la destinée de ces deux Seigneurs, égale dans leur fin, quoy que différente dans les moyens qu'ils choisirent pour leur salut. Le *Despensier* voyant que les affaires de Richard ne se pouuoient rétablir, & que rien ne succedoit à ceux de son party, il licentia ses troupes, & se vint embarquer avec tout ce qu'il auoit de plus précieux au fameux Port de Bristol, pour sortir du Royaume; mais il ne put si bien faire qu'il ne fût reconnu & enuironné des Mariniers, qui le voulurent arrester. Alors il ietta ses biens dans la mer, & se lançant dans vne petite Flette, il s'y deffendit quelque temps, iusques à ce qu'il fût pris & en suite decapité, comme traistre au Royaume.

Pour le Comte de *Huntingdon*, frere bastart du Roy Richard (*il se trompe, il estoit son frere uterin issu du second mariage de la Princesse de Galles Jeanne d'Angleterre, dite de Kent, sa mere, avec Jean de Hollande*) se voulant sauuer en Escosse, il tomba sur les chemins entre les mains des gens de la Comtesse de *Hereford*, dont le Roy Henry auoit épousé la fille (*Marie de Bohun*) qui le prirent & l'emprisonnerent. Le Roy en ayant eu aduis, il la pria de le luy vouloir enuoyer, mais elle se défia de sa clemence, parce que le Comte auoit espousé (*Marie de Lanclastre*) sa sœur, & luy manda qu'il n'en auroit que la teste ou le tronc. Elle l'enuoya decapiter sur le champ, & ainsi elle satisfit à la haine mortelle qu'elle auoit conceuë contre luy depuis la mort du Duc de *Glocestre* son gendre, qu'il auoit machinée & conseillée au feu Roy. Elle fit porter sa teste au Roy par le Comte d'*Arondel*, comme elle auoit promis, & le mesme iour celle du Seigneur *Despensier* luy ayant esté pareillement présentée par le Comte de *Rutland*, il les fit toutes deux planter sur le Pont de Londres, & ordonna qu'on fist vne exacte recherche des restes de ce party.

Alors on arresta de la part du Roy le sieur *Vvalden*, lors deposé de l'Archeuesché de Cantorbry (*ce Roger Vvalden, Euesque de Londres, auoit esté par le Roy Richard, du consentement du Pape, installé en l'Archeuesché par la destitution de Thomas d'Arondel, rétably par Henry.*) L'Euesque de *Carleil*, l'Abbé de *Vwestmunster*, Maistre *Jean d'Erby*, le Sire de *Berucourt*, *Brocas Gaston*, le Sire de *Selle*, & le

G g ij.

Année
1399.

cy-deuant nommé *Magdalein*, qui auoit representé le Roy Richard dans ce mal-heureux party. Le Comte d'Arondel les mena deuant les Communautéz pour estre iugez, & comme apres trois heures de deliberation l'on ne pût trouuer dequoy appuyer la condamnation de mort, ce Comte ayant demandé au Roy ce qu'il en feroit, & luy ayant répondu qu'il les fist mourir s'il vouloit, il donna la liberté à l'Archeuesque, il fit remener l'Abbé & l'Euesque en prison, & enuoya, toute nuit qu'il estoit, les quatre autres au gibet, où il leur fit trancher la teste.

 CHAPITRE VNZIEME.

- I. *Le Dauphin fils aîné du Roy mené par la Ville & aux environs de Paris, pour le faire voir au Peuple.*
- II. *Le Roy d'Angleterre depute pour traiter avec la France, qui ne le reconnoist point pour Roy.*
- III. *Trêves accordées entre les deux Couronnes.*
- IV. *Grand Iubilé à Rome. Deffenses faites aux François d'y aller, à cause du transport d'argent.*
- V. *L'Vniuersité mal contente du Gouvernement de l'Eglise durant la soustraction. Cesse pour un temps ses exercices, & suspend la Predication.*

Sur la fin de cette année, les Ducs de Berry & de Bourgogne, Oncles du Roy, & le Duc d'Orleans son Frere, qui gouvernoient les affaires du Royaume avec son Conseil, trouuerent à propos pour le bien de l'Estat, & pour la satisfaction des Peuples, de leur faire voir *Charles Monsieur*, fils aîné du Roy, lors âgé de neuf ans, & qui n'auoit point encore sorty de la Maison Royale où il auoit esté élué. Ils le firent monter à cheual, & prirent pretexte de le mener avec vne grande & pompeuse suite de Ducs, de Comtes & de Barons, de Paris à l'Abbaye de saint Denys; où il fut receu Processionnellement selon la coustume, à l'entrée de l'Eglise; & l'on luy fit vn disner magnifique, qui fut suiuy des presents, tant des Religieux que de la Ville: On continua de le promener de la mesme sorte dans tous les enuirs de Paris, où le Peuple & le Clergé luy furent au deuant avec des Hymnes de ioye & des Cantiques spirituels, & l'on fit effort pour le regaler, & pour luy témoigner par dons & par des vœux publics, combien on auoit d'affection pour sa personne, & de passion de le voir viure assez long-temps pour succeder à la Couronne de son pere.

Cependant le Roy d'Angleterre, voulant accomplir sa promesse, enuoya à Calais Messire *Thomas de Percy*, & vn Euesque de son Royaume, pour traiter avec la France, & le Roy de sa part deputa à mesme fin à Boulogne l'Euesque de Chartres, Messire *Jean le Fevre*, Messire *Jean de Hangest*, & *Gontier C. L.*, l'un de ses Secretaires; mais le principal article de leur instruction, fut de ne point passer à Henry de Lanclastre la qualité de Roy d'Angleterre. Ils furent de retour le dernier iour de Mars, & rapporterent en l'Audience que le Roy leur donna, qu'ils auoient accordé vne trêve iusques à la Pentecoste prochaine. Dans le mesme temps arriua l'ouerture de la grande Indulgence de Rome, qui donna sujet aux Chrestiens de se preparer pour aller saluer & visiter l'Eglise du Prince des Apostres; mais comme il se fût fait pour cela vn grand

transport d'argent hors du Royaume, il fut fait deffense au François d'y aller, & l'on enuoya exprez des Gardes sur les Frontieres, pour empêcher qu'on en pût sortir. On n'eut pas moins de deuotion pour la feste de la dedicace de S Denis, où il se fit vn si incroyable concours de peuple, qu'il n'y a point de memoire que jamais on n'y en ait veu si grand nombre. Le Roy luy-mesme, de nouveau reuenu en santé, s'y voulut trouuer avec ses Oncles & son Frere; mais la foule & la presse furent si grandes, qu'à peine put-on acheuer la Procession accoustumée, & il y eut deux hommes qui y furent étouffez.

Les Prelats de France ne s'acquittans pas durant la soustraction d'obedience, de ce qu'ils auoient promis à l'Vniuersité, ne faisoient à ses Supposts, qu'une tres maigre part des Benefices Ecclesiastiques, & d'autre part les Exacteurs des deniers Royaux les troubloient encore dans la jouissance de leurs anciens Priuileges & de leurs libertez. C'est ce qui fit tout le Carefme cessation de Leçons & de Predications, & cela fut cause que plusieurs Ecoliers se retirerent de Paris; mais aussi, comme il y auoit du scandale que les ames Chrestiennes fussent priuées de leur pasture spirituelle dans vn temps si saint, quelques gens de bien s'entremirent auprez du Roy, qui promit de contenter les Estudians sur leurs interests, & sur cette assurance les Lectures & les Sermons furent continuez à l'ordinaire.

CHAPITRE DOVZIESME.

- I. *Le Roy Louïs priué du Royaume de Sicile par Ladislas.*
- II. *Reuient en France, & enuoye le Comte de la Marche en Italie pour commander son party.*
- III. *Mort de Louïs de Berry Comte d'Estampes, inhumé à saint Denis.*
- IV. *Le Roy enuoye en Angleterre pour la tréue, & pour le retour de la Reyne.*
- V. *Mort de Pierre Blanchet Secretaire du Roy, en Angleterre.*

Louïs Roy de Sicile, *Duc d'Anjou*, auoit iusques à present mis ses affaires en assez bon estat par les fideles seruices d'un Comte Neapolitain (c'estoit *Thomas de S. Scuerin Duc de Venouse*) qu'on le pouoit croire bien étably dans la possession de son Royaume; mais il en fut chassé par la mesme main qu'il y auoit maintenu, & voicy comme ceux de sa Cour m'ont raconté l'Histoire de sa defection. Ce Comte auoit vne fille que le Roy luy promit de faire épouser à *Charles d'Anjou* son Frere Prince de Tarente (le *Contract de ce mariage fut passé à Angers le 13. Iuin 1397.*) mais ayant attendu deux ans entiers l'execution de sa promesse, & le Prince Charles n'y voulant point entendre, le dépit de se voir trompé & méprisé, luy fit prendre la resolution de s'en vanger, & cela luy réussit si bien, qu'apres auoir rendu le Roy Louïs odieux aux Neapolitains, il luy fut facile d'introduire dans la Ville le Prince *Ladislas* autrement appellé *Lancelot* son Competiteur, (*filz de Charles d'Anjou dit de la Paix, issu du mesme Sang de France, mais son ennemy capital,*) qui y fut receu à grande ioye & couronné Roy, & qui dès aussitost enuoya vers l'Intrus ou pretendu Pape de Rome, pour obtenir sa confirmation & son inuestiture par Bulles Apostoliques. Le Roy Louïs ainsi depossédé repassa en France, vint à la Cour, & delà prit le chemin par sa Comté du Maine pour se retirer en Anjou, & cependant il enuoya le Comte de la Marche son Cousin avec quelques troupes en Italie, tant pour la garde de quelques Chasteaux, qui restoient dans son party, que pour de là faire forte guerre à la Ville de Naples qu'ils incommodoient.

Année
1399.

La premiere semaine d'Auril, en cette mesme année, *Louis d'Eureux* Comte d'Estampes estant à table avec le Duc de Berry dans sa maison de l'Hostel de Neelle, mourut subitement d'apoplexie, & son corps porté le iour mesme en l'Abbaye de S. Denis, comme il auoit desiré de son viuant, avec le consentement du Roy, y fut le lendemain inhumé en grande pompe, dans la Chappelle de la Reine Ieanne où il auoit fondé des Messes quotidiennes. Plusieurs du Sang Royal y assisterent avec le Duc de Berry, qui succeda aux-reuenus de ses Comtez d'Estampes, de Lunel, & de Dourdan, dont il auoit déjà acquis la propriété avec retention de l'vsutruit de la part de ce Comte sa vie durant. (*Il faut que l'Autheur se soit trompé & qu'il ait mis la premiere semaine d'Auril pour la premiere semaine de May, & qu'il ait anticipé le temps de sa mort qui ainsi arriua en l'année suivante 1400. & cela se iustifie, tant par son testament qui est du 28. Iuin de cette année 1399. que par son Epitaphe qui porte qu'il deceda le 6. de Iuin 1400.*)

La veille del'Ascension, le Roy estant en pleine santé, tint Conseil avec son Frere & ses Oncles & avec les principales Personnes de l'Etat, pour deliberer des affaires plus importantes, & la principale fut de renuoyer à Boulogne auant la feste de la Pentecoste, comme il auoit esté arresté; tant pour la prolongation de la trêue, que pour auiser aux moyens de retirer d'entre les mains des Anglois, Isabel de France leur ieune Reyne. Les Sires de *Hangest* & de *Huguenille* & *Maitre Pierre Blanchet* Secretaire du Roy, choisis pour cette negotiation passerent la mer, & demurerent en Angleterre iuques au mois d'Octobre. Mais comme ils reuenoient avec vne prolongation de trêues, & avec des paroles d'assurance pour le retour de la Reyne, Pierre Blanchet fut frappé en chemin de l'epidemie qui regnoit lors dans cette Isle, où il mourut, & d'où ses os dépouillez de leur chair furent rapportez à Paris par l'ordre de sa femme & de ses parens. (*Il fut inhumé aux Cordeliers de Paris où son Epithaphe nous enseigne qu'il trépassa à Londres le dixhuitième iour d'Octobre l'an 1400. & cela iustifie ce que nous auons remarqué, que nostre Autheur a anticipé sous l'an 1399. le recit de ce qui arriua l'année suivante.*)

Fin du dix-neufième Livre.

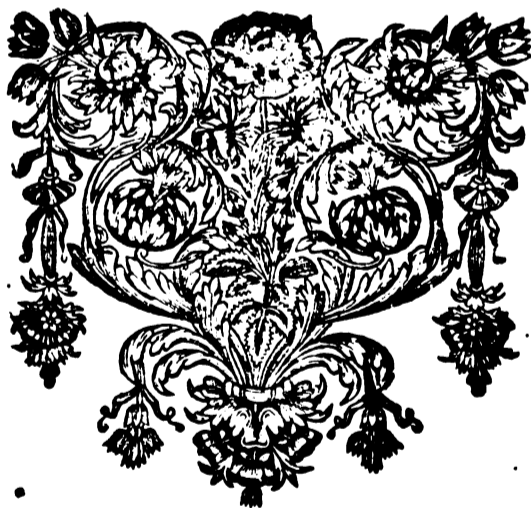


TABLE CHRONOLOGIQUE POUR L'ANNEE 1400.

ANNE'ES	De Nostre Seigneur	} 1400.	Charles VI. en France. 20.
	Du Schisme.	} 22.	Henry de Lanclastre en Angleterre 2.
	Des pretendus Papes.	} Boniface IX. à Rome. 11.	Henry en Espagne, autrement Castille & Leon, 10.
		} Benoist XIII. en Avignon 7.	Martin en Arragon. 6.
	De la vacance de l'Empire d'Occident en Allemagne. 22.		Iean en Portugal. 14.
	Wenceslas de Luxembourg Roy des Romains déposé & Frederic de Brunswic élu en sa place le 25. May tué, peu apres. Et Rupert Comte Palatin élu Empereur le 25. de Septembre, Couronné le 6. de Janvier.		Charles III. en Navarre. 15.
	Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.		Sigismond de Luxembourg dit de Bohême en Hongrie. 16.
			Iagellon en Pologne. 15.
			Louis Duc d'Anjou en Sicile. 14.
			Ladislas d'Anjou dit de Duras vsurpateur du Royaume. 14.
		Margueritte Regnante en Dannemarck & Suede avec Eric son neveu. 14.	
		Robert Stuart III. du nom en Escosse. 12.	

* Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Etat, & Fauoris de la Cour de France.

Loüis de France Dauphin fait Duc de Guyenne le 14. de Janvier.

Loüis de France Duc d'Orleans, Frere du Roy, l'un des Gouverneurs du Royaume.

Loüis II. Duc d'Anjou, Roy de Sicile.

Iean de France, Duc de Berry, & Philippe le Hardy Duc de Bourgogne. } Oncles du Roy, gouvernans le } Prin-
Pierre Comte d'Alençon. Charles d'Evreux Roy de Navarre 3. du nom. } Royaume au ecle Duc d'Orles. } ces du
} Sang.

Loüis Duc de Bourbon, Oncle maternel du Roy, & grand Chambrier de France

Loüis de Bourbon, Comte de Vendosme, Ancestre de nos Roys.

Iean dit de Montfort, Duc de Bretagne.

Loüis de Sancerre, Seigneur de Charenton, Connestable de France.

Nicole du Bosc Euesque de Bayeux faisant la Charge de Chancelier de France.

Iean sire de Rieux & de Rochefort.

Iean le Maingre dit Boucicaut.

Renaut de Trie S. de Serifontaine, Admiral.

Iean de Trie, Maréchal du Duc d'Orleans.

Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, Capitaine General en Picardie & au pays de Vvest-Flandres.

Lancelot de Long-Villiers, son Lieutenant.

Pierre dit Hutin d'Aumont, Porte-Oriflamme.

Guichard Dauphin, grand Maître des Arbalétriers.

Loüis Duc en Bauiere frere de la Reyne, grand Maître de France.

Arnaut Amenion, Sire d'Albret, grand Chambellan.

Iacques de Bourbon Sire de Preaux, grand Bouteiller de France.

Loüis de Giac Grand Eschançon.

Guy Sire de la Rocheguyon, grand Panetier.

Charles d'Yury, Cheualier trenchant.

Charles Sire de Sauoisy, Grand Maître d'Hostel de la Reyne.

Colart Sire de Calleville Gouverneur de l'Etat & Seigneurie de Genes, Rerart d'Orual Escuyer son Lieutenant.



HISTOIRE

D V R E G N E

DE CHARLES VI.

ROY DE FRANCE.

LIVRE VINGTIESME.

CHAPITRE PREMIER.

- I. *Arriuée en France de Manuël Empereur de Constantinople.*
- II. *Son entrée à Paris avec le Roy qui luy alla au devant.*
- III. *Son habit & sa bonne mine.*
- IV. *Il est logé au Louvre. Sujet de son voyage.*
- V. *Mariage de Jean de Bourbon Comte de Clermont avec la Comtesse douairiere d'Eu fille du Duc de Berry.*

Année
1400.



Ly auoit long-temps que le Roy attendoit l'arriuée de l'Empereur de Constantinople, avec d'autant plus de ioye & d'en-
 uie de le bien regaler, qu'il croyoit que c'estoit vn incident
 tout extraordinaire pour la gloire de son Regne & pour
 l'honneur de nostre Nation, que le Prince d'un si grand Em-
 pire eut recours à luy de si loing, sur le recit de sa puissance
 & de son nom. Pour rendre la chose plus solemnelle, il en-
 uoya vn nombre de sa plus considerable Noblesse iusques sur
 les frontieres, afin qu'il fût receu dans les Villes avec toute la magnificence Im-
 periale, & pour auoir soin de le faire traiter & defrayer splendidement, & com-
 me il témoigna qu'il ne vouloit rien oublier de tout ce qu'on pourroit inuenter
 d'honneurs pour le iour de son entrée, il fut conseillé d'ordonner à la Ville de
 Paris, qui en eut ordre le troisieme de Iuin sur les neuf heures du matin, de faire
 vn gros de deux mille Bourgeois, lestes & bien montez, pour l'aller rencontrer
 au Pont de Charenton, & pour tenir les deux costez du chemin, aussi-tost qu'ils
 luy auroient rendu leurs deuoirs. Apres auoir trauerseé cette premiere haye de la
 milice

Milice de Paris, il apperçut à vn trait d'arc de là, le Chancelier de France, les Presidens & la Compagnie entiere de la Chambre du Parlement, avec vne suite de cinq cent hommes tous de leurs domestiques, & leur compliment fut suiuy du salut des trois Cardinaux. Peu apres parut le Roy, à la teste d'vn gros tout composé de Ducs, de Comtes & de Barons, qui auançoit au son des Trompettes, des clairons & de toutes sortes d'instrumens de Musique, & sa Majesté ayant auale son chapperon aussi-tost qu'il l'eut reconnu, l'Empereur qui n'en auoit point, osta son chapeau dans le mesme instant, tous deux coururent pour s'embrasser, & ils se rendirent de part & d'autre, tant de mine que de parole, tous les témoignages possibles d'estime, d'amitié, & de ioye de s'entrevoir.

Après leurs complimens, *Manuël* vëstu d'vn habit Imperial de soye blanche, monta sur vn cheual blanc qui luy auoit esté presenté en chemin de la part du Roy, ou pour mieux dire il y faut, car on ne vid iamais vne plus grande agilité. Aussi estoit-ce vn Prince tres bien fait, & comme il attira sur luy les yeux de tout le monde, quoy que sa taille fût mediocre à la verité, elle estoit accompagnée avec proportion d'vne poitrine robuste & de membres fermes & vigoureux, & la grace de son visage, decoré d'vne grande barbe & d'vne cheuelure venerablement chenuë, donna tant de respect pour sa personne, que toute la Cour & la multitude iugerent, que non seulement il auoit le caractere tout entier, mais toutes les qualitez necessaires pour la domination d'vn Empire. Le Roy marchant à costé de luy d'vn pas égal, le conduisit à Paris, & derriere eux suiuirent tous ceux du Sang de France, qui apres le festin Royal, qui fut fait au Palais, l'accompagnerent au Chasteau du Loure, où son logement estoit preparé. Tant qu'il demeura dans le Royaume, le Roy prit vn soin particulier de luy faire rendre les derniers honneurs, & de sa part il épuisa enuers luy toute la ciuilité & la magnificence qui luy estoient naturelles; ordonnant sur le fonds de son Espagne, tout ce qui pouuoit estre necessaire pour l'entretien de son estat selon sa qualité. On luy donna souuent le plaisir de la chasse, on luy fit voir les Eglises, où il témoigna beaucoup de deuotion, & il eut diuers entretiens avec le Roy, tant secrets que publics, en presence des Grands de la Cour touchant le sujet de son voyage. Il remontra les necessitez de son Empire, & son Interprete les representa si patetiquement, que le Roy luy promit de l'assister, & cependant il luy fit, & à ceux de sa suite, de tres-riches presens, tant en or, en pierreries, & en ioyaux, qu'en diuerses sortes d'étoffes; dont l'art & la richesse n'estoient moins hors d'estime, que les liberalitez de sa Majesté furent sans borne & sans mesure.

Durant le temps de son séjour, s'accomplit le mariage de *Messire Jean de Bourbon* Comte de Clermont fils de *Louis Duc de Bourbon* Oncle maternel du Roy, avec la Comtesse *d'Eu* fille du Duc de Berry & vesue du Comte d'Eu Connestable de France, mort en Hongrie. Il fut solemnisé le iour de *S. Iean Baptiste*, & comme ils estoient tous deux issus du Sang Royal, les Noces s'en firent au Palais aux dépens de sa Majesté, & l'on rendit au dessus de la table vn superbe daiz tout semé de Fleurs-de-Lys d'or; où fut assis le Cardinal *de Thury* qui auoit dit la Messe, & apres luy l'Empereur de Constantinople, le Roy, la Mariée, la Reyne, le Roy de Sicile, & Charles Prince de Tarente son Frere. Le lendemain le Duc de Berry traitta avec la mesme ceremonie, dans son Hostel de Néelle, toute cette auguste Compagnie, & parce que les appartemens n'estoient pas capables d'vne si grande Assemblée, la feste se fit au milieu de la Cour, sous vne grande Salle de charpente construite pour cela, qui fut tenduë de riches tapisseries d'or & de soye. Pour rendre la chose plus solemnelle, les plats furent mis sur table par des Princes du Sang, qui contre la coûtume ordinaire seruirent au dîner & au souper: & pour conclusion de la ioye de cette alliance, le Roy accorda en faueur des Mariez, & aux prieres du Duc de Berry, qu'ils succederoient apres sa mort en son Duché d'Auuergne, pour en iouir comme de leur heritage par eux & par leurs descendants.

CHAPITRE SECOND.

- I. *Le Roy continuë les deputations pour l'union de l'Eglise.*
- II. *Ambassade des Princes de l'Empire vers le Roy, touchant la deposition de Wenceslas Roy de Bohême.*
- III. *Plainte faite au Roy pour ce sujet par les Seigneurs de Bohême.*
- IV. *Audience donnée à Estienne Duc de Bavières Pere de la Reyne, Chef de l'Ambassade d'Allemagne.*

Année
1400.

LE Roy continuant ses bons & pieux offices pour l'union de l'Eglise, auoit enuoyé le Patriarche d'Alexandrie, & quelques autres Personnes de qualite & de grand sçauoir, vers les Electeurs tant Ecclesiastiques que seculiers, & autres Princes d'Allemagne, pour les porter à conuenir avec luy de la voye de cession par les deux Contendans. Delà ils deuoient passer chez le Duc de Milan pour mesme sujet, & le Roy auoit prié le Roy d'Espagne par Lettres & par Enuoyez, de ioindre son entremise pour l'y disposer; mais comme ils sortoient du Royaume ils firent rencontre d'une solemnelle Ambassade qui venoit en France au nom des Electeurs, qui les obligea de reuenir, pour voir ce qu'elle apporteroit de nouveau, & si ce ne seroit point le même dessein qui l'auroit amenée, quoy que ce fût pour tout autre sujet. Pour donner en peu de mots le recit de cette fameuse deputation, qui ne tendoit à rien moins, c'est que l'Empire estant de toutes parts opprimé, comme exposé qu'il estoit aux entreprises & aux brigandages de diuers partis, faute d'un Chef capable de le maintenir, & qui fût assez vigoureux pour faire iustice de ceux qui troubloient son repos, les Electeurs auoient depuis peu procedé à l'élection d'un Empereur. La Diète s'estoit tenuë à Cologne, & apres beaucoup de contestations pour le choix des personnes qui auoient esté proposées, ils estoient enfin conuenus en faueur de Robert Duc de Bavières, (Comte Palatin Prince déjà bien aagé, mais vaillant & de grande entreprise, depofans par ce moyen Wenceslas Roy de Bohême, qui depuis vingt-deux ans portoit le titre de Roy des Romains, & que la rudesse de ses mœurs rendoit indigne d'estre souffert dans cette qualité.

Les Princes & grands Seigneurs de Bohême prenans part à l'affront fait à leur Souuerain, en voulurent faire plainte au Roy son Cousin & à tous nos Princes à Fleurs-de-Lys, & ce fut pour rompre ce dessein, que les Allemans deputerent aussi de leur part Estienne Duc de Bavières Pere de nostre Reyne leur fit l'honneur de se faire Chef de cette Ambassade, pour d'autant mieux faire agréer au Roy vne election qui s'estoit faite dans les formes & qui estoit iuste & raisonnable; & les Ducs de Berry, de Bourgogne & d'Orleans, qui auoient la conduite des affaires pendant la maladie du Roy, les receurent tous également bien, & resolurent de les entendre l'un apres l'autre. La premiere Audience fut accordée aux Bohemiens, & celuy qui parla pour eux, fut un excellent Docteur en Theologie qu'on appelloit Maistre Jean de Morauie, qui fit vne fort belle action, mais comme ie l'estime trop longue pour estre icy rapportée tout au long, ie me contenteray d'en toucher les principaux poincts. Il remontra premierement, comme depuis cent ans & dauantage, il y auoit eu alliance entre les Maisons de France & de Bohême, qui s'estoit confirmée & continuée par diuers mariages, qui iusques alors auoit esté gardée inuiolablement de part & d'autre, & qui de nouveau auoit encore esté plus étroitement renouée entre les deux Roys regnans. Il fit un beau discours sur le deuoir reciproque d'une confederation si solemnelle, il l'agença de tout l'art qu'on peut emprunter de la Rhetorique, & pour faire entrer les

interests du Roy dans ceux de son Maistre, il fit valoir les bonnes intentions qu'il auoit pour l'vnion de l'Eglise, à laquelle il destinoit tous ses soins & tout son credit: & comme ce credit dépendoit de la conseruation de l'Empire, il conclut que son Prince se recommandoit au Roy de France son tres-cher & tres aimé Cousin, & qu'il le prioit de luy donner assistance pour poursuiure son droit, & pour s'y maintenir contre ceux qui l'en vouloient iniustement priuer.

Le lendemain, le Duc Estienne pere de la Reyne fut pareillement introduit au Conseil des Ducs, qui fit dire par vn Cheualier de sa suite, sçauant en nostre Langue & qui luy seruoit d'Interprete: qu'il auoit de bon cœur accepté cette Ambassade, pour le grand desir qu'il auoit de voir sa fille tres-aimée & de visiter toute la Maison Royale. Il parla en suite de l'vnion de l'Eglise, comme de la chose qui estoit la plus désirée par tous les Princes d'Allemagne, il dit auoir fait deux voyages exprés à Rome pour en trouuer les moyens, il parla des defordres de l'Empire comme d'un obstacle à vn si grand bien, & apres auoir prié de la part des mesmes Princes, le Roy & les Seigneurs de France, d'auoir agreable le remede qu'ils y auoient apporté par vne legitime election, & de continuer les anciennes alliances entre les deux Estats, il adjoûta pour conclusion, qu'il auoit encore à parler de quelque chose en particulier avec le Roy, ses Oncles & son Frere, qu'il ne deuoit point proposer en public: & sur cela l'Assemblée fut rompuë.

 CHAPITRE TROISIÈME.

- I. *Le Duc d'Orleans promet de seruir le Roy de Bohême.*
- II. *Le Duc Estienne de Bauieres épouse la Douairiere de Coucy.*
- III. *Ambassade de France vers les Princes d'Allemagne.*
- IV. *Le Duc d'Orleans part pour le secours du Roy de Bohême, & reuient sur la nouvelle de la ruine de son party.*
- V. *Faineantise de ce Roy, emprisonné par le Roy de Hongrie son frere.*
- VI. *Retour de nos Ambassadeurs d'Allemagne, mort de Messire Taupin de Chantemerle.*
- VII. *Le Patriarche d'Alexandrie mal voulu du Duc d'Orleans, exilé de la Cour pour le mauvais succès de cette Ambassade.*

Les Ducs de Berry & de Bourgogne Oncles du Roy, & le Duc d'Orleans son Frere, tinrent diuers Conseils entr'eux, tant au Palais qu'en plusieurs autres lieux, pour auiser à la réponse qu'ils feroient à ces Ambassadeurs, & apres en auoir meurement deliberé, le Duc d'Orleans s'auança enfin de dire, qu'il estoit resolu de seruir son Cousin le Roy de Bohême. Les Bohemiens s'en retournerent sur cette parole, mais pour le Duc Estienne, il voulut demeurer encore quelque temps à la Cour auprez de la Reyne sa fille, qui le remaria avec (*Isabel de Lorraine*) veufue du Sire de Coucy mort au retour du malheureux voyage de Hongrie. Cependant les Ducs depécherent vers les Electeurs vne Ambassade solennelle, composée de l'Archeuesque d'Aix (*Thomas de Puppio Cardinal*) de Messire Taupin de Chantemerle Maistre d'Hostel du Roy, & de Maistre Jean de Montrüeil Secrétaire de sa Majesté: & la principale chose qu'on leur recommanda, fut de travailler pour l'vnion de l'Eglise, & de tascher de les induire à conuenir avec le Roy de la voye de cession.

Année
1400.

En mesme temps, le Duc d'Orleans voulant accomplir sa promesse enuers le Roy de Bohême, fit vne grande assemblée de Gendarmes, vint le dernier du mois de Septembre prendre congé du Bien-heureux S. Denis Patron du Royaume, & continua son chemin par la Champagne; mais il ne fut pas si-tost à Rheims, qu'il y receut nouvelles que la Ville de Francfort, & quelques autres des plus celebres d'Allemagne, auoient esté prises par l'ëleu Empereur. Il apprit mesme que le Roy de Bohême ne s'en soucioit gueres, & cela luy fit rompre son entreprise, non sans regret de l'injure que ce Prince faisoit à sa reputation. Il auoit esté designé Empereur dès le viuant de son Pere, du consentement de toute l'Allemagne, & iusques alors il auoit porté qualité de Roy des Romains; mais il n'auoit tenu compte, ny du conseil, ny des offres des plus grands de sa Cour, qui le voulurent persuader de se mettre en possession de son droit, & qui luy promettoient de l'assister de leurs personnes & de leurs biens. C'est ce qui donna sujet à Sigismond Roy de Hongrie son Frere, poussé qu'il estoit d'vne iuste indignation de sa fëtarde, de se saisir de sa personne; pour entreprendre cette affaire malgré luy sous son nom: & les Bohëmiens en estoient consentans, mais le Marquis de Morauie Oncle de ces deux Roys, ne voulant point souffrir cette detention fit la guerre à Sigismond, pour l'obliger à le remettre en liberté.

Voila quel estoit l'estat des affaires d'Allemagne, où nos Ambassadeurs demeurèrent trois mois auprès des Electeurs, & à leur retour en France, ils perdirent Messire *Taupin de Chantemerle*, qui fut emporté d'vne grosse fiëure. Ses deux Collegues ne firent point en public le recit de leur negotiation, toutefois sçeut-on bien-tost par des personnes de creance, qu'ils rapportèrent aux Princes que les Allemans desiroient assez l'vniõ de l'Eglise, mais qu'ils ne goũtoient point la voye de cession. C'est dequoy ils s'étonnerent d'autant plus, que le Patriarche d'Alexandrie, qui auoit fait plusieurs voyages en Germanie, auoit toujõurs assuré à son retour qu'ils estoient tous disposez d'accepter la voye du Roy & de l'Eglise Gallicane. Comme cela se trouua faux dans la suite, il luy en coûta beaucoup de sa reputation, par le iuste regret de tant d'argent mal employé à des Ambassades inutiles, & le Duc d'Orleans entr'autres, en conceut tant d'aersion contre luy, qu'il luy deffendit de se plus presenter aux Conseils du Roy, ny en toute autre Assemblée où il se trouueroit. Il commanda mesmes que toutes ses vaines façons d'agir fussent notées dans les Annales, & ce Prelat remply de honte & de confusion, se retira de Paris en son Euesché où il fit long-temps vne residence contrainte.

 CHAPITRE QUATRIÈME.

- I. *Le Roy de Dannemarck enuoye demander vne fille du Sang de France.*
- II. *Le Duc de Bourbon promet la sienne.*
- III. *Le Roy retombe malade.*
- IV. *Maladie & mort du Dauphin son fils, inhumé à S. Denis.*
- V. *Mariage de Louïs Roy de Sicile avec Toland d'Arragon.*

Les Ambassadeurs d'Allemagne estoient encore à Paris, quand il arriua du Nort deux Euesques & deux Cheualiers, qui exposerent deuant les Princes le sujet de leur legation, & qui se dirent estre enuoyez par la Reyne de *Dannemarck* & de *Norwegue* pour prier le Roy & ses Oncles de luy vouloir accorder vne fille nubile du Sang Royal de France pour vn sien Neveu qu'elle auoit designé heritier de ses deux Couronnes. Ils adjoũterent qu'entre toutes les Maisons Souueraines de la Chrestienté, ce ieune Prince auoit vn respect & vne estime parti-

culiere pour celle de nos Fleurs de Lys, qu'il souhaitoit de tirer vn heritier d'une race si heroïque & si genereuse, & qu'ils auoient charge de les asseurer sur son Année serment, qu'il n'entendrait à nul autre party qu'ils ne luy eussent rapporté leur 1400. réponse. Il y auoit assez de Princesses dignes de cette alliance, mais l'exemple si recent du mal-heur de la Reyne d'Angleterre, & son iniuste detention, firent long-temps balancer l'éclat & le poids des Couronnes, avec le repos & la douceur d'une condition plus seure & moins enuieée. On estoit dégoûté des Mariages estrangers, & l'on n'eut sçeu quelle réponse faire à vne demande qu'il falloit receuoir avec honneur, si le Due de Bourbon n'eût surmonté le scrupule. Il leur promit *Isabel de Bourbon* sa fille vniue, quand elle auroit atteint l'âge d'estre mariée; & sur cette assurance les Danois qu'on auoit bien traitez & regalez de plusieurs riches presents, retournerent en leur pays, fort satisfaits de leur Ambassade. (Cette Princesse mourut depuis estant encore ieune.)

Le deuxiesme iour de Septembre, le Roy reuenu en santé, en alla rendre graces à Dieu en l'Eglise de Nostre-Dame de Paris, & depuis il vint à S. Denys le iour de la Feste de ce Bien-heureux Apostre de France, qu'il employa en deuotions; mais il rencheut la semaine d'apres; il continua dans ses douleurs accoutumées iusques à la premiere semaine de Ianuier, & n'eut qu'un fort petit intervalle durant les Festes de Noël, qu'il passa fort Catholiquement dans son Hostel de S. Pol. Dans le mesme temps, Charles son fils aîné, Dauphin de Vienne, languissoit depuis deux mois d'une maladie mortelle, qui l'obligea de venir faire des vœux pour luy en l'Abbaye de S. Denys, où il le recommanda aux prieres de l'Abbé & des Religieux le second Dimanche de Ianuier, & c'estoit le seul remede au iugement des Medecins, qui le voyoient si visiblement diminuer, qu'il n'auoit plus que la peau collée sur les os, sans qu'ils pussent trouuer dans l'experience de leur art aucune cause d'une si estrange langueur.

Les Prelats ordonnerent des prieres publiques pour estre chantées à la Messe, afin d'obtenir sa santé; l'on fit encore des Processions publiques avec les Reliques des Saints, les Religieux de S. Denys s'acquitterent solennellement de ce deuoir iusques à trois fois, & il y en eut vne generale dans Paris le vnzieme de Ianuier; où les Ducs de *Bourgogne*, *d'Orleans*, & de *Bourbon* se trouuerent, & assisterent à la Messe, qui fut chantée à sainte Catherine du Val des Escoliers. Mais Dieu en auoit autrement disposé, il mourut sur le minuit par vn Arrest de sa Prouidence, qui le voulut retirer du monde dans l'innocence de son Baptesme, qu'il n'auoit point encore perduë, & à l'âge de neuf ans, pour changer l'esperance d'un Regne temporel en la possession d'une Couronne eternelle. Le lendemain son corps mis dans vne litiere, fut conduit à la sepulture avec vn Conuoy des premiers de la Cour & des Chambellans du Roy, mais avec vn luminaire si mediocre, qu'on peut dire qu'il estoit indigne d'une si grande ceremonie. Les Religieux de S. Denys qui l'attendoient à l'entrée de l'Eglise, le porterent sur leurs épaules dans le Chœur; où l'on fit son seruice: & le iour suivant apres la Messe, les Capitaines de la Garde du Roy le transporterent en la Chappelle Royale, où il fut inhumé en presence des Ducs de Bourgogne, d'Orleans & de Bourbon, du Connestable de France, des Archeuesques de *Besançon* & *d'Aix*, & de huit Euesques, qui tous auoient assisté à la Messe.

Dans le mesme mois de Ianuier, Louys Roy de Sicile épousa dans sa ville d'Arles en Prouence, *Yoland* fille du deffunt Roy d'Arragon & de la fille du Duc de Bar, lors âgée de vingt ans, & d'une grace & d'une beauté si accomplie, que c'est assez pour tascher de l'exprimer, de dire que la Nature auoit épuisé tous ses dons pour sa perfection, & qu'il ne luy manqua rien que d'estre immortelle.

CHAPITRE CINQUIESME.

- I. *Le Roy vient à saint Denys avec l'Empereur de Constantinople.*
- II. *Couronnement de Robert de Bauieres Empereur, apres la destitution du Roy de Boheme.*
- III. *Le nouvel Empereur voulant passer en Italie, le Duc de Milan luy ferme le passage.*

Année
1400.

LE vingt-cinquième de Fevrier, le Roy ayant recouré avec sa fanté la connoissance qu'il auoit perduë depuis le dix-neufiéme de Ianuier, témoigna beaucoup de regret de ne s'estre pû trouuer à S. Denys le iour de la Dedicace. Il voulut estre au seruice de l'Octaue, & rencontra par le chemin l'Empereur de Constantinople, qui dès le mois de Septembre dernier auoit passé en Angleterre pour demander secours au Roy Henry; mais ie ne sçauois dire s'il eut grande satisfaction de son voyage. Ils se firent de grandes caresses, luy & nostre Roy, qui l'amena à saint Denys; où il assista à tout le seruice: & ie remarque cet incident d'autant plus volontiers, que cela causa vne dispute assez particuliere; quelques Personnes notables, & mesmes des doctes, se scandalizans de ce que les François entretenoient communion dans vn lieu si saint, & dans vne journée si solempnelle, avec les Grecs qui s'estoient separez de l'Eglise Romaine: d'autres au contraire soustenans pour excuser le Roy, qu'il faisoit son possible pour les y ramener, & que ce n'estoit que pour leur en donner l'enuie.

Ce fut en ce lieu-là que le Roy receut des Lettres d'Allemagne, qui luy apprirent que le iour de la Purification precedent, le noble Duc *Robert de Bauieres*, auoit receu dans la ville de Cologne les Enseignes de la Dignité Imperiale, apres auoir premierement fait lire tout haut vn Decret des Electeurs, par lequel ils declaroient le Roy de Boheme décheu de sa pretention, & indigne de rien pretendre à la Couronne Imperiale. Les principales causes de cette deposition qui y estoient exprimées, estoient, que n'ayant aucun soin des affaires de l'Empire, la Iustice n'estant nulle part ny gardée ny respectée, toute l'Allemagne estoit plus cruellement que iamais infestée de troubles & de diuisions intestines, qui l'exposoient au pillage & à l'incendie: & que non seulement ce Prince n'estoit pas insupportable, par la seule raison qu'il souffroit le desordre, mais parce qu'au lieu d'estre le pere, il estoit le meurtrier de ses Sujets: que comme s'il fut deuenu furieux & forcené, il s'accoutumoit à les tuer sans aucune raison, & qu'il ne tenoit conte d'appaiser le Schisme, quoy qu'il l'eût tant de fois promis en plusieurs Assemblées de l'Empire.

Robert ainsi élu, ne laissa pas, tout aagé qu'il estoit, de vouloir venir à Rome consommer la ceremonie de son exaltation, il fit vne grande Armée pour ce sujet, & se mit en campagne; mais il falloit passer par les terres du Duc de Milan, nouvellement inuesty de cette qualité par Wenceslas son Competiteur. Si la reconnoissance de cette obligation fut la cause ou le pretexte qui l'arma pour s'opposer à sa marche, il y auoit encore vne raison d'interest fort puissante; c'est qu'il craignoit que ses Sujets ne secoüassent le ioug de sa tyrannie. Il n'est gueres de mon dessein de traiter des affaires de l'Empire, si ce n'est fort succinctement; mais comme cette action s'entreprit avec grand éclat, il est bon de remarquer en passant, que la fin ne répondit pas au commencement. Le Duc de Milan luy ferma le passage avec les troupes estrangeres qu'il tenoit à sa solde pour l'établissement de sa domination, & non seulement elles

ne deffendirent pas les Villes que Robert voulut conquerir, comme de l'ancienne dépendance de l'Empire, mais elles le combattirent heureusement en diuerses rencontres, où il perdit grand nombre des siens. Il y consuma inutilement toutes ses finances, il y perdit ses ioyaux & ses équipages; & l'approche de l'Hyuer le menaçant d'acheuer par famine la ruine des restes de son Armée, il fut contraint de s'en retourner en grand desordre, & avec beaucoup de confusion d'un si mauuais succez. Année 1400.

CHAPITRE SIXIESME.

- I. *Le Roy remet la Comté de Foix au Captal de Buch.*
- II. *Qui quitte le party Anglois avec son fils aisné.*
- III. *Et remet ses places en l'obeissance du Roy.*
- IV. *Don fait à l'Eglise de saint Denys d'une partie du Chef & du Bras de saint Benoit, par le Duc de Berry.*
- V. *Qui assiste à leur Translation.*

Sur la fin du mois de Fevrier, le noble & vaillant *Gaston*, (de *Grailly* dit *de Foix*) Captal de Buch, se rendit à Paris auprès du Roy, pour accomplir le Traité qu'il auoit esté contraint de faire avec le Connestable. Il iura fidelité à sa Majesté enuers & contretous, & le Roy satisfait de sa soumission & de son obeissance, adjoûta à la restitution de ses deux fils qu'il tenoit en ostage, la remise de la Comté de Foix en perpetuel herirage, apres que le Captal luy eut remontté qu'il en estoit le plus prochain heritier. Il receut cette grace avec d'autant plus de ioye, que c'estoit là le comble de toute son ambition, & pour en témoigner sa reconnoissance, il donna à la Cour le plaisir des iouxtes & des tournois, & fit vn magnifique festin au Roy & à tous les Grands de France. Ce Comte, pour lors fort vieil, auoit acquis toute sa reputation dans le party des Anglois, qu'il quitta, mais il eut le bonheur dans la conjoncture presente, de pouuoir dire que c'estoit moins pour la consideration de l'auantage qu'il receuoit du Roy, que pour l'horreur qu'il ressentoit de l'attentat par eux commis contre leur Souuerain, & de la tyrannie de celui qu'ils auoient placé dans le Thrône.

Cela n'empescha pas qu'on ne doutast de la fidelité de ses enfans, aussi ayie appris de personnes de creance, qu'encore qu'ils fussent fort doucement traitez à la Cour pendant leur ostage, le plus ieune témoigna de l'auerfion pour la France, iusques à menacer son frere de le tuer, s'il quittoit les Leopards pour nos Lys. C'est pourquoy le Captal prefera l'aisné à la succession de cette Comté, delaquelle ayant fait foy & hommage au Roy, il y comprit celui de ses autres terres de Gascogne, avec promesse de mettre dans peu sous l'obeissance de sa Majesté, le Chasteau de Bouteville, & quelques autres, qui iusques alors auoient esté fort incommodes à la France. Il auoit dans ces Places beaucoup de gens d'élite, & des Compagnies sans Chef, mais tous soldats aguerris, qui faisoient des courses iusques à vingt lieuës, qui détrouffoient les passans, & qui tiroient tous les ans plus de cinquante mille escus d'or de contribution. Ce grand gain luy fit craindre iudicieusement qu'ils ne fussent difficiles à refoudre d'en déloger; & comme il n'auoit point assez de force pour les en chasser, sa prudence luy en fit trouuer vn moyen, qu'il voulut exécuter en personne apres auoir pris congé du Roy. Il y alla à pointe de cheual, au parauant qu'ils sceussent rien de sa réduction, il les manda, & ils obeïrent dans

Année
1400.

la pensée qu'il auoit besoin de leur assistance pour quelque entreprise ; mais il les quitta aussi-tost pour s'aller ietter adroitement dans le Chasteau de Bouteville avec le peu de gens qu'il auoit à sa suite. Sa retraite les ayant fort surpris, ils reuinrent en diligence pour se remettre dans la Place, & ce fut là qu'il leur dit qu'il estoit vassal du Roy de France, & qu'il leur deffendit sur peine de la corde, de plus rien entreprendre sur les Sujets de sa Majesté.

Nous auons remarqué sous l'année 1394. que le Duc de Berry Oncle du Roy, ayant à grand peine obtenu vne portion des Reliques du grand saint Hilaire, dont le corps entier repose en l'Eglise de S. Denis, il promit en recompense vne partie du Chef avec vn Bras de S. Benoist. C'est ce qu'il executa avec autant de deuotiō que de magnificence, car il fit faire vne figure du Saint du poids de deux cent cinquante marcs d'argent, tenant vn Bras de mesme tout vestu & decoré d'vne drapperie d'or, & enrichy de pierres precieuses, pour y enfermer cette Relique : & afin de rendre son vœu avec plus d'honneur & de magnificence, il choisit le iour du mesme saint Benoist, qui se celebre au mois de Mars, & y conua le Roy & toute la Maison Royale. L'Abbé & le Conuent en Chap-pes, & suiuis de cette auguste Compagnie, allerent Processionnellement leuer ce digne present à l'Hostel-Dieu, qui est assez proche de leur Eglise, où il auoit esté porté en depest le iour precedent: & deux des Freres le prirent sur les épau-les, lesquels estans arriuez à l'Eglise, le poserent entre deux Autels, afin qu'il fût mieux en veü. Le seruice fut suiuy d'vn festin, & apres le disner, l'Assem-blée se fit au Chapitre, où le Duc de Berry rapporta avec combien de peine il auoit obtenu ces saintes Reliques de l'Abbé de saint Benoist. Apres cela, il dit adieu au Conuent, & l'Abbé luy promit par reconnoissance, qu'il auroit part aux prieres & aux sacrifices de la Maison, & que cette Feste seroit à l'aduenir celebrée, non seulement avec plus de solemnité, mais avec les plus riches orne-mens de l'Abbaye.

Fin du vingtième Livre.



TABLE

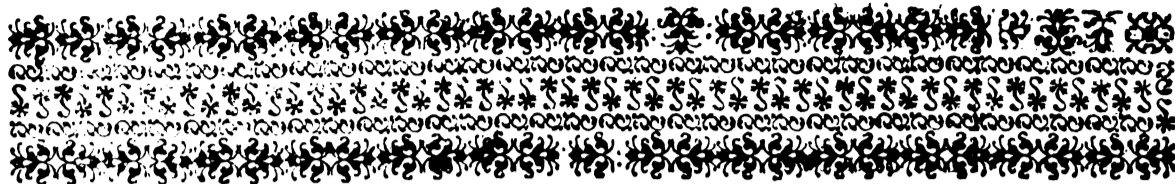
TABLE CHRONOLOGIQUE POUR L'ANNEE 1401.

ANNEES	}	De Nostre Seigneur	}	1401.	Charles VI. en France. 21.
		Du Schisme.		23.	Henry de Lanclastre en Angleterre 3.
		Des pretendus Papes.		Boniface IX. à Rome. 12.	Henry en Espagne, autrement Castille & Leon, 11.
				Benoist XIII. en Avignon. 8.	Martin en Arragon. 7.
		De Robert Duc en Bauieres, Comte Palatin, Empereur 2.			Iean en Portugal. 15.
Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.		Charles III. en Navarre. 16.			
					Sigismond de Luxembourg dit de Bohême en Hongrie. 17.
					Iagellon en Pologne. 16.
					Louis Duc d'Anjou en Sicile. 15.
					Ladislas d'Anjou dit de Duras vsurpateur du Royaume. 15.
					Margueritte Regnante en Dannemarck & Suede avec Eric son neveu. 15.
					Robert Stuart III. du nom en Escosse. 15.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Etat, & Favoris de la Cour de France.

Loüis de France Dauphin de Viennois, Duc de Guyenne.
 Loüis de France Duc d'Orleans, Frere du Roy.
 Loüis Duc d'Anjou, Roy de Sicile.

Iean de France, Duc de Berry, & Philippe le Hardy Duc de Bourgogne. }
 Pierre Comte d'Alençon. Charles d'Evreux Roy de Navarre 3. du nom. }
 Loüis Duc de Bourbon, Oncle maternel du Roy, & grand Chambrier de France. }
 Loüis de Bourbon, Comte de Vendosme, Ancestre de nos Roys. }
 Iean dit de Montfort, Duc de Bretagne. }
 Loüis de Sancerre, Seigneur de Charenton, Connestable de France. }
 Arnaud de Corbie, Chancelier de France. }
 Iean sire de Rieux & de Rochefort. }
 Iean le Maingre dit Boucicaut. }
 Renaut de Trie, Admiral. }
 Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, Capitaine General en Picardie & au }
 pays de Vvest-Flandres. }
 Lancelot de Long-Villiers, son Lieutenant. }
 Pierre dit Hutin d'Aumont, Porte-Oriflamme. }
 Guichard Dauphin, grand Maistre des Arbalestriers. }
 Loüis Duc en Bauieres, grand Maistre de France. }
 Iacques de Bourbon Sire de Preaux, grand Bouceiller de France. }
 Loüis de Giac Grand Eschançon. }
 Guy sire de Cousan & de la Perriere, premier Chambellan. }
 Guy sire de la Rocheguyon, grand Panetier. }
 Charles d'Yury, Cheualier trenchant. }
 Charles Sire de Sauoisy, Grand Maistre d'Hostel de la Reyne. }
 Colart Sire de Calleuille, Gouverneur de l'Etat & Seigneurie de Gennes. }
 Renaut d'Oriual Escuyer, son Lieutenant. }



HISTOIRE

DV REGNE

DE CHARLES VI.

ROY DE FRANCE.

LIVRE VINGT-VNIESME.

CHAPITRE PREMIER.

- I. *Traité fait avec les Anglois , pour la trêve , & pour le retour de la Reyne fille du Roy , que le Roy Henry renuoya.*
- II. *Son arrivée en France.*
- III. *Le Duc de Bourgogne la ramène à Paris.*

Année
1401.



V commencement de cette année, le Roy voulant poursuivre l'accomplissement du Traité commencé avec les Anglois, pour retirer leur Reyne sa fille d'entre leurs mains; & comme la negociation estoit importante, il y voulut employer des personnes qui en fussent plus capables, tant par leur fidelité que par l'experience qu'ils auoient des grandes affaires. Il deputa pour cette fin à Boulogne l'Euesque de Chartres, Jean le Fevre, Messire Jean de Poupaincourt, premier President au Parlement de Paris, les Sires de Hugueville & de Courcy Cheualiers, & Maistre Gontier Col son Secretaire, qui reuinent en Cour au mois de May, & il apprit à leur retour que le Roy d'Angleterre en vferoit avec la ieune Reyne selon ce qu'il deuoit à son sexe, à sa qualité, & à sa propre reputation. En effet, il ne consentit pas seulement de rendre cette Princesse avec tout ce qu'elle auoit ou deuoit auoir de meubles & de pierreries, qui estoient d'un prix inestimable pour l'étoffe & pour les ourages, mais il l'alla voir pour la consoler & pour luy dire adieu, & luy donna vne belle escorte de Dames & de Cheualiers, pour la conduire à Calais sous les ordres d'un Euesque & de Messire Thomas de Perfy.

Toute la Cour fut tres-ioyeuse de cette nouvelle, & afin de la receuoir avec

plus d'honneur, le Duc de Bourgogne luy-mesme, partit pour Boulogne avec vne grande suite de Noblesse, & prit iour pour sa sortie de Calais au septième Année iour d'Aoust, qu'elle serendit à la Chappelle de Lelingueham, qui fait la moi-¹⁴⁰⁴tié du chemin de cette Ville à celle de Boulogne; où le Roy auoit ordonné qu'on dressast vn Pauillon Royal, sous lequel elle fut receuë par le Comte de S. Pol, qu'on luy auoit enuoyé au deuant avec vne grande Compagnie de Seigneurs de France. Ce fut-là que se fit la separation des Dames & Damoiselles Angloises, qui prirent congé d'elle apres la collation, & ce ne fut pas sans larmes de leur part, pour le regret qu'elles auoient de perdre vne Princesse si vertueuse, qui les consola du mieux qu'elle put. Elle leur fit des presents selon leur qualité, pour les remercier de leur affection, & apres les auoir baisées, elle leur donna congé, & partit pour aller ioindre le Duc de Bourgogne son Oncle, qui l'attendoit sur vne eminence à demie lieuë de là avec vn escadron en bataille de six cent Cheualiers ou Escuyers de qualité.

Il ne manqua pas de luy rendre toutes sortes d'honneurs, avec autant de ioye que de respect, il la fit receuoir en Reyne dans la ville de Boulogne; où le Clergé mesmes fut au deuant d'elle, & cela se continua à Abbeville, & dans toutes les autres Villes où elle passa, iusques à celle de S. Denys. Elle y arriua le iour de S. Laurens, & l'Abbé & les Religieux n'oublierent rien de tout ce qu'ils deuoient à sa naissance & à son caractere. Elle fit ses deuotions deuant les Reliques de l'Abbaye, & de là fut à Paris, où le Roy & la Reyne sa Mere témoignèrent par mille sorte de caresses, la ioye qu'ils auoient de recouurer vne fille d'autant plus digne de leur affection, qu'elle estoit iniustement persecutée de la Fortune. La Reyne prit le soin de son education, & retrancha de son Estat; mais elle mit auprès d'elle des Dames de la premiere condition du Royaume, pour la soulager dans sa conduite.

CHAPITRE SECOND.

- I. *Des vents & des tempestes effroyables qui regnerent en France.*
- II. *Et des desordres qu'ils firent aux environs de Paris.*

LE mois de May de cette année se rendit memorable par des tempestes espouuantes, & presque inoties iusques alors, & par les pertes qu'elles causerent. Il tomba de la gresle de la grosseur d'un œuf d'oye dans le Beauuoisis, qui ruina la moisson de seize lieuës de pais, & la seconde semaine du mesme mois il se fit vn horrible tonnerre sur Paris, qui tomba dans la Chambre de la Reyne, qui par bon-heur estoit montée au second estage, lequel mit en cendre les rideaux de son lit, & remonta par la cheminée. La Reyne qui craignoit naturellement ces sortes de passions de l'air, en fut comme demy morte d'apprehension, & croyant que c'estoit des auertissemens d'en haut, elle voulut fléchir la colere du Ciel par diuerses offrandes à quelques Eglises, & enuoya particulièrement à celle de S. Denis vne somme d'argent pour dire trois Annuels à l'intention de feu M. le Dauphin. Le Ieudy dernier iour de Iuin ensuiuant, les vents Occidentaux déchaînez ne donnerent pas avec moins de furie que les precedens dans le Diocese de Paris, ils chasserent çà & là des nuées épaisses & tenebreuses, & firent d'étranges rauages.

Il en arriua particulièrement vn effet assez bizarre sur la Halle du Lendit auprès S. Denis, dont vn tourbillon renuersa tout vn costé sans y laisser que deux poultres; & parce que c'estoit sous l'endroit demeuré en son entier, que les Iuges des impôts de cette Foire celebre, qui estoient alors presque insupportables, tenoient leur Audience, le petit Peuple disoit tout communément, que le demon qui conduisoit cette foudre, auoit eu soin de conseruer son Tribunal. Cette partie de Halle ainsi emportée, sans faire tort à pas vne des petites Loges d'alentour,

Année
1401.

(ce qui est assez admirable) cette bourrasque impetueuse poussa de mesme force iusques au Prieuré de l'Estrée, découurit quelques maisons, & abbatit à rez de terre la closture de pierre de quelques vignes, & au lieu de se rompre contre des Ormes & d'autres Arbres d'une hauteur demesurée, qui estoient dans les enuirons, elle en fracassa les plus grosses branches, dont elle sema toute la Campagne. Elle arracha la Croix de fer & le Coq du Clocher de l'Estrée, qu'elle emporta, tous pesans qu'ils fussent, à prés d'un trait d'arc au delà: Enfin dans le mesme iour & dans le mesme moment, le mesme vent déracina plus de mille Arbres fructiers au Village du Mesnil-Aubery, dont il se iotia par les champs, & y ayant découuert vne grange, il souffla trois muids de bled tous entiers dans un puits qui en estoit proche.

C H A P I T R E T R O I S I E S M E.

- I. *Le Duc d'Orleans fait alliance avec le Duc de Gueldres.*
- II. *Qu'il détache du service des Anglois.*
- III. *Et l'ameine de Mouson à la Cour de France.*
- IV. *Les Ducs de Berry & de Bourgogne mal-contens de ce Traité.*

LA reputation & la valeur du *Duc de Gueldres* ayant fait souhaiter son alliance & son amitié au Duc d'Orleans, il l'en fit rechercher, & pour d'autant mieux accomplir vne chose desia arrestée entr'eux, il resolut de s'aboucher avec luy en la ville de Mouson, frontiere d'Allemagne. Il s'y fit accompagner de quinze cens hommes d'armes, ne doutant pas que ce Prince genereux ne vint aussi de sa part avec vne nombreuse suite, suivant en cela la coustume des Princes de l'Empire, qui font parade de leur puissance en de pareilles occasions, parce qu'il y va de l'honneur & de l'interest de se faire valoir. Aussi peut-on dire que celuy-cy estoit des plus considerables, pour le merite de sa personne, & pour le voisinage de ses Estats, & son affection estoit d'autant plus à ménager, qu'il auoit iusques-là tenu le party d'Angleterre. Mais pour lors il tenoit le Roy pour un Vsurpateur, & il le confirma à son arriuée avec cinq cent de ses Subjets; tous Cheualiers & Escuyers, tous en bel équipage, par le Traité qui fut fait entr'eux au nom du Roy, qu'il s'obligea pour luy & pour ses successeurs de seruir, luy & la Maison Royale contre qui que ce fût de la Chrestienté, excepté l'Empereur.

Ils s'entrefirent de grandes caresses, & de magnifiques presents; & apres l'auoir superbement traité, le Duc d'Orleans l'amena avec deux cent Cheuaux, & à ses dépens, à son Chasteau de Coucy; où la Duchesse sa femme estoit nouvellement accouchée d'une fille, qu'il luy fit tenir sur les Fonds pour d'autant plus cimenter leur amitié. De là ils vinrent ensemble à Paris, où ils attendirent la santé du Roy, qui se porta mieux au commencement du mois de Iuin, & qui fut en estat de ratifier le Traité. Ils s'entre-promirent vne assistance mutuelle dans tous leurs besoins, & le Duc s'obligea d'enuoyer au Roy quand il luy plairoit, huit cent Lances fournies, pour seruir contre toutes personnes viuantes, en payant par mois soixante escus d'or pour Cheualier, & trente pour chacun Escuyer; mais la condition du Roy ne fut pas égale dans le besoin du mesme secours, parce qu'il luy promit de l'entretenir aux dépens de la France. C'est ce qui donna lieu aux *Duc de Berry & de Bourgogne*, de témoigner leur mécontentement d'une entreprise qu'ils ne pouuoient souffrir, que le Duc d'Orleans eût faite à leur insceu, aussi bien que cette clause, qu'ils n'eussent point accordée, à ce qu'ils disoient, & qui de vray ne fut pas approuvée de quelques Sages, qui iugerent que c'estoit commettre l'honneur du Roy d'acheter si cher l'assistance d'un petit Prince, avec l'obligation de le secourir.

CHAPITRE QUATRIÈME.

- I. *Les Ducs d'Orleans, de Berry & de Bourgogne se mettent mal ensemble pour la ialousie de l'authorité.*
- II. *Entretenuë par leurs Courtisans.*
- III. *Prieres publiques pour leur reconciliation.*
- IV. *Les Princes font venir des troupes à Paris.*
- V. *La Ville en est émeuë.*
- VI. *Le differend accommodé, & les Princes reconciliéz.*
- VII. *Apparition d'un Comete.*

Les Ducs de *Berry & Bourgogne* mal-contens que le Duc d'*Orleans* eut traité cette affaire sans leur participation, se plainquirent encore publiquement des intelligences qu'il entretenoit pour ses seuls interets avec le Pape Benedict. Ils l'accusoient d'auoir trauaillé depuis deux ans à luy faire rendre l'obedience, au prejudice de la soustraction; qu'ils maintenoient auoir esté legitimement & iustement deliberée par le Clergé de France, contre les sentimens duquel, que le Roy auoit suiuis, & que tout le Royaume auoit embrassez & executez, il n'appartenoit point à vn Prince particulier de rien entreprendre: mais ce n'estoit pas là le motif interieur de leur mes-intelligence. C'est qu'ils se vouloient maintenir dans l'authorité du Ministère, & quoy que le Duc de Berry eût le Gouvernement particulier de la Guyenne & du Languedoc, il ne vouloit rien perdre du credit qu'il auoit à la Cour, où il auoit iusques là partagé avec le Duc de Bourgogne son frere la conduite des grandes affaires; dont ils estoient les maistres quand la maladie du Roy le rendoit incapable d'en prendre connoissance. Le Duc d'Orleans de son costé, vouloit faire valoir les droits de sa naissance, & comme il estoit plus proche de la Couronne, il en pretendoit si absolument l'administration, qu'il ne pouuoit souffrir de compagnon, disposant de toutes choses à sa fantaisie & sans leur conseil. Il courut encore vn bruit assez public d'vn autre sujet d'inimitié entre le Duc d'Orleans & la Maison de Bourgogne, mais dont ie m'abstiendray de parler icy, parcc que ie n'en suis pas assez informé pour l'authoriser. Quoy qu'il en soit, il est certain que la diuision alla iusques à faire cesser entr'eux les ciuilités qu'ils se rendoient auparauant, & qu'elle éclata visiblement dans les Conseils, où leurs opinions parurent aussi differentes & opposées que leurs inclinations.

L'occasion estoit trop fauorable pour certaines gens qui font profession de profiter des mal-heurs publics, & qui troublent les passions des Princes pour mieux faire leurs affaires. Ces flatteurs ne manquerent pas de souffler le feu qu'ils auoient allumé, & comme leurs suggestiōs malignes sont plus douces à des cœurs irritez, que les conseils des personnes veritablement fidelles & affectionnées, qui font leur principal interest de celuy de l'Etat, il ne seruit de rien aux Princes & aux Grands du Royaume de leur représenter les inconueniens qu'on deuoit apprehender de leur dissension. Apres leur auoir cité en vain les passages de l'Euangile qui menace d'vne desolation infaillible tous les Royaumes qui sont diuisez, on tascha d'y interposer l'authorité du Roy, & les offices de la Reyne & du Duc de Berry, mais cet appareil fut encore inutile, aussi bien que tous les soins de quelques personnes de grande religion qu'on leur donna pour Arbitres, & cela ne seruit qu'à faire connoistre le mal assez grand pour auoir recours à la Clemence diuine. On fit des prieres publiques pour détourner la colere de Dieu, preste à éclatter dans la suite de ce funeste differend, & cependant les presages d'vne guerre intestine croissoient visiblement par la licence de piller & de buti-

Année 1401. ner, qui exposa tous les environs de Paris à la discretion de certaines Compagnies Galloises, qui auoient abandonné la garde de quelques places de Guyenne, & qui consommoient tous les viures sous l'appuy du Duc d'Orleans, qui croyoit en auoir besoin, & qui mandoit des troupes de toutes parts; parce que le Duc de Bourgogne faisoit le mesme de son costé.

En effect il assembla grand nombre de gens de guerre en son voyage de Flandres & d'Artois, & au mois de Decembre ensuiuant, ils le vinrent ioindre à Paris, où il receut en grand honneur les Chefs & les principaux Cheualiers, mais particulièrement l'eleu Euesque de *Liege* frere du Comte de *Haynaut*, qu'on dit auoir amené avec luy iusques à sept mille gendarmes, sansy comprendre les Archers & les Arbalestriers & autre menüe soldatesque d'Infanterie. Le Duc les logea tous autour de son Hostel d'Artois, mais de crainte d'épouuanter les Parisiens, il leur ordonna de se tenir ferrez, de ne se point répandre dans la Ville, & de ne rien entreprendre que par son commandement exprés.

Le Duc d'Orleans n'en faisoit pas moins de sa part, en sa maison proche de la porte de S. Antoine, car il luy venoit des troupes de toutes parts, comme si la guerre eut esté ouuertement declarée, & il se vid en peu de temps cinq mille bons hommes, tant Bretons & Normans que des autres parties du Royaume, qui ne demandoient qu'à iouër des coûteaux, & qui ne craignoient que la Paix. Il en logea ce qu'il put autour de sa personne, & répandit le reste dans les Villages voisins, & comme tous ces apprests menaçoient les peuples d'une prochaine ruïne, les Parisiens qui auoient plus à perdre estoient par consequent les moins aimez, & les plus exposez à vne irruption, qui les mit dans vne allarme d'autant plus grande avec le Conseil du Roy, qu'ils n'auoient aucun moyen de se deffendre si l'on entreprenoit contr'eux, & qu'ils ne pouuoient pas mesmes y interposer l'autorité du Roy, à cause de sa maladie. Je croy bien que le soldat eut esté bien aise d'auoir le Bourgeois pour partie dans ce demeslé, mais les Ducs qui sceurent l'apprehension qu'on en auoit, manderent chacun de son costé quelques vns des Principaux de la Ville, pour les rassurer. Ils leur dirent qu'il n'y auoit rien à craindre pour eux de toutes ces assemblées, qui ne s'estoient faites pour aucune mauuaise intention, ny contre le seruice du Roy, ny contre la seureté de la Ville, qu'ils ne se doutassent de rien, & qu'ils les prioient seulement de donner si bon ordre aux viures afin qu'on en eût pour de l'argent. C'estoit là le meilleur conseil qu'on pût prendre dans cette sorte de conjoncture, car s'il en fut venu faute, les gens de guerre n'eussent pas manqué de se ietter sur les plus riches Laboueurs, & tout auroit esté dissipé dans le pillage, au lieu que voyans qu'on achetoit les choses à leur iuste valeur, ils fournirent si bien les marchez, qu'il ne fit pas plus cher viure qu'auparauant.

Cela dura vn mois & dauantage, & cependant la Reyne, le Duc de *Berry* & le Duc de *Bourbon*, qui portoient cette dissension avec impatience, firent leur possible pour reconcilier les deux Princes. Ils les conuierent plusieurs fois à manger chez eux pour en trouuer les moyens, mais c'estoit toûjours avec apprehension d'une grande suite de gens en armes, tous prests à faire desordre à la premiere parole de pique qu'on auroit lasché de part & d'autre, & cela fut si long-temps inutile, que personne ne doutoit qu'une querelle particuliere ne se conuertît en vne guerre ciuile, qui mettroit la desunion & le glaiue dans les familles, qui briseroit les liens de l'amitié, qui rendroit les Maisons d'Orleans & de Bourgogne irreconciliables, & donneroit aux ennemis de l'Estat toute sorte de nouveaux auantages. C'est ce qui obligea d'autant plus les peuples à faire des vœux pour cette reconciliation, & qui furent enfin exaucez du Ciel par la misericorde diuine, qui toucha le cœur des deux Princes, & qui leur fit connoistre qu'il y auoit de la pudeur pour des personnes si proches, de mettre le Royaume en danger pour satisfaire des passions d'animosité si prejudiciables au repos public.

Ils en creurent leurs Amis communs, & le quatorzième de Ianuier, ils s'entreurent à l'Hostel de Néelle chez le Duc de *Berry*, où ils s'embrasserent avec plus d'affection que iamais, se promirent plus d'amitié qu'auparauant, & apres

y auoir disné sortirent ensemble à cheual, & se separerent auprès du Chastelet avec beaucoup de ciuilité, pour se retirer chacun chez soy, apres s'estre touché dans la main avec toutes les marques d'une parfaite intelligence. Les Parisiens deliurez de la peur d'un danger toujours present, & qui dépendoit de la malice ou de l'indiscretion du moindre valet d'un party qui en auroit attaqué vn autre, reconnurent publiquement que leur salut si long-temps balancé, ne s'estoit point soutenu par la prudence humaine, ils en rendirent graces à Dieu, dont la prouidence fit vn second Miracle en faueur des Peuples dans le licentement de ces troupes, qui se retirerent en leur pays sans faire de desordre, quoy que la pluspart fussent étrangères, & de nations qui cherchent moins d'honneur que de profit à la guerre, comme des Allemands, des Liegeois & des Barbançons, & autres, qui n'estoient pas venus de si loing sans esperer de bien faire leurs affaires durant ce trouble.

Année
1401.

Incontinent apres cette discorde appaisée, le Roy reuenu en santé, en suite de cinq mois entiers de maladie, vint à S. Denis le iour de la Dedicace pour remercier Dieu de sa conualescence, avec son Frere & ses Oncles: mais quoy que toutes choses parussent fort paisibles, on ne laissa pas d'estre en peine de l'apparition d'un Comete qui dura l'espace de quinze iours dans le mesme mois. Il sembloit tirer du Septentrion à l'Occident, & parce qu'il portoit sa chevelure étendue en enhaut, les Astrologues le prirent pour vn pronosticq de la multiplication des heresies, & de la durée du Schisme.

Fin du vingt-vnième Liure.



TABLE CHRONOLOGIQUE POUR L'ANNEE 1402.

ANNEES	{	De Nostre Seigneur	} 1402.	Charles VI. en France. 22.
		Du Schisme.		Henry de Lanclastre, en Angleterre 4.
		Des pretendus Pape.		Henry en Espagne, autrement Castille & Leon. 12.
		De Robert Comte Palatin, Duc en Bauieres, Empereur, 3.		Martin I. en Arragon. 8.
		Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.		Iean en Portugal. 16.
				Charles III. en Navarre. 17.
		Boniface IX. à Rome. 13.		Sigismond de Luxembourg dit de Bohême en Hongrie. 18.
		Benoist XIII. en Auignon. 9.		Iagellon en Pologne. 17.
				Louis Duc d'Anjou en Sicile. 16.
				Ladislas d'Anjou dit de Duras, usurpateur du Royaume. 16.
				Margueritte Regnante en Dannemarck & en Suede, avec Eric son Neveu. 10.
				Robert Stuart III. du nom en Escosse. 16.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Estas, & Favoris de la Cour de France.

Louis de France Duc de Guyenne, Dauphin de Viennois.
 Louis de France Duc d'Orleans, Frere du Roy.
 Louis II. Duc d'Anjou, Roy de Sicile.
 Iean de France, Duc de Berry, & Philippe le Hardy, Duc de Bourgogne. } Oncles du Roy, gouvernans le Royaume à cause de sa demence, avec le Duc d'Orleans. } Princes du Sang.
 Pierre Comte d'Alençon. Charles d'Eureux, Roy de Navarre 3. du nom.
 Louis Duc de Bourbon, Oncle maternel du Roy, & grand Chambrier de France.
 Louis de Bourbon Comte de Vendosme, Ancestre de nos Roys.
 Iean dit de Montfort, Duc de Bretagne.
 Louis de Sancerre S. de Charenton Connestable de France, mort cette année, eut pour Successeur Charles Sire d'Albret pourueu le 21. de Février.
 Arnaud de Corbie, Chancelier de France.
 Iean Sire de Rieux & de Rochefort. } Maréchaux de France.
 Iean le Maingre dit Boucicaut, Gouverneur de Gennes.
 Renaut de Trie, Admiral.
 Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, Capitaine General en Picardie & en West-Flandres.
 Lancelot de Longvilliers, son Lieutenant.
 Guichard Dauphin, grand Maistre des Arbalestriers.
 Louis Duc en Bauieres, grand Maistre de France.
 Guy Sire de Cousan & de la Perriere, premier Chambellan.
 Guillaume de Melun, grand Bouteiller de France, par Lettres du penultième d'Auril.
 Louis de Giac, grand Eschançon.
 Guy Sire de la Roche-guyon, grand Panetier.
 Charles Sire d'Yury, Cheualier trenchant.
 Charles Sire de Sauoisy, grand Maistre d'Hostel de la Reyne.
 Robert de Bethune Vicomte de Meaux, & Guillaume le Bouteiller, Gouverneurs de la Duché de Luxembourg.

HISTOIRE

HISTOIRE
 DV REGNE
 DE CHARLES VI.
 ROY DE FRANCE.
 LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

- I. Grande diuision à la Cour au sujet de la soustraction.
- II. Le Duc d'Orleans prend l'affirmatiue pour Benoist, contre les Ducs de Berry & de Bourgogne.
- III. L'Uniuerfité soutient la soustraction.
- IV. Les Ambassadeurs d'Espagne font des remonstrances au contraire.
- V. Les Deputez de l'Uniuerfité de Thoulouse se declarent pour Benoist.
- VI. Reproches faites aux Cardinaux par l'Euesque de S. Pons.
- VII. Le Duc de Berry fait arrester les Deputez de Thoulouse.



Encore que la soustraction d'obediencce au Pape Benoist se fût assez facilement executée dans le Royaume, le party contraire n'estoit pas si abbatu qu'il ne raschât à se releuer, si bien que si cela causa quelque scandale chez les Estrangers, cela fit naistre aussi diuerses disputes en France, & dans la Cour mesme, aussi bien que dans les Ecoles; où l'on parloit avec assez de chaleur des inconueniens de cette entreprise, & de la detention du Pape. Les Ambassadeurs du Roy d'Espagne, & les Deputez de l'Uniuerfité de Thoulouse, qui estoient à Pa-

Année
1402.

K k k

Année
1402.

ris pour en témoigner leurs sentimens, s'ennuyoient fort de ce qu'on les remettoit de iour à autre, mais cela n'empêcha pas qu'on ne prolongeât leur audience iusques apres Pasques, & comme cela donna lieu à remettre la chose sur le tapis, la contestation seruit aussi à faire éclatter les differents sentimens des Princes & des doctes. Les Ducs de *Berry* & de *Bourgogne* maintenoient la soustraction comme leur ouvrage, & comme vne chose qui s'estoit faite par meure deliberation du Clergé de France & de l'Vniuersité de Paris, sur laquelle le Roy s'estant déclaré, & en ayant donné des Lettres scellées de son Seau, ils iugeoient qu'il y alloit de son honneur & de l'interest de l'Estat de la garder inuiolablement, iusques à ce que le Schisme fût assoupy.

Le Duc d'Orleans n'estoit point de cet aduis là, il soutenoit au contraire dans tous les Conseils, qu'on auoit esté trop viste dans vne affaire de si grande importance, & se récrioit fort sur le siege du Palais d'Auignon & sur la detention de Benoist, qu'il qualifioit d'attentat. Vn iour entr'autres il en parla avec tant de chaleur en presence du Roy & de ses Oncles, que de dire tout haut, que deuant qu'il fut peu de temps il iroit en personne en Auignon pour le deliurer. Le Duc de Berry ayant reparty que cela n'estoit pas en son pouuoir, ils en vinrent aux grosses paroles, & à grand peine defererent ils à l'autorité du Roy, qui leur voulut imposer silence pour faire cesser vne contestation assez inutile. L'Vniuersité de Paris ayant, comme nous auons dit, approuué & promu la soustraction, il arriua en mesme temps qu'un certain Docteur, trouuant moyen de se faire vne entrée auprès du Roy, soutint par vn long discours qu'elle estoit iuste & legitime, & il adjoûta pour conclusion, que quiconque y contreuenoit d'opinion ou de credit, pechoit griefuement & deuoit estre tenu pour fauteur du Schisme.

Comme le Duc d'Orleans également émeu de scrupule & de colere, prit cela pour luy, il appella le Recteur & les Docteurs qui l'auoient accompagné à cette Assemblée, & leur demanda si c'estoit l'effect d'un complot pris entr'eux, & sur ce qu'ils le defauioterent, il en fut encore plus offensé, & resolut d'en faire ses plaintes au Roy, pour obliger ce Professeur à luy en faire reparation: mais cela n'empêcha pas qu'un autre Docteur nommé Maistre *Jean Courtechisse*, ne continuât le iour suiuant la mesme matiere. Il prouua la soustraction, il montra par plusieurs raisons que le Pape estoit parjure, schismatique, & par consequent indigne du Pontificat; mais il conclud neantmoins à ce qu'il se fist vne nouvelle conuocation à cette fin, de ceux de son obedience. Apres sa Harangue, qui fut fort belle, les Ambassadeurs d'Espagne qui prirent la parole, remontrent par plusieurs raisons qu'il n'y auoit point de iustice de tenir le Pape inuesty & comme prisonnier, qu'on ne le deuoit pas priuer du Pontificat qu'on n'eût auparavant deliberé iuridiquement de son droit, & instruit l'affaire dans les formes de la Iustice, & conuierent le Roy & les Grands de France, d'apporter de leur part vn remede conuenable au scandale & au desordre qui en estoit arriué.

Les Deputez de l'Vniuersité de Thoulouse, qu'on entendit le lendemain, dirent les mesmes choses, ils demanderent à grande instance la deliurance du Pape, ils protesterent que leur école n'auoit iamais consenty à la soustraction, & le iustificerent par vne longue Lettre qu'ils produisirent, contenant des raisons contraires à celle de l'Vniuersité. Leurs sentimens furent aussi-tost appuyez par l'Esquesque de *S. Pons* (*Picrre Rabanus recompensé deux ans apres de la pourpre Cardinale*) qui se leuant d'entre les Prelats, prit l'affirmatiue pour les Thoulouzains, & s'adressant aux Cardinaux là presens, leur soûtint en face, que s'il arriuoit que le Pape mourût, ils auroient perdu l'autorité d'en élire vn autre; pour auoir en emprisonnant leur Seigneur encouru le crime de leze-Majesté. Cela les obligeant à s'en excuser par la bouche du Cardinal de *Poitiers*, ils firent voir qu'ils en estoient innocens, & que bien loing d'estre responsables d'une sedition arriuée par emportement du peuple d'Auignon, ils en auoient paty par la perte de la meilleure partie de leurs biens.

Le Roy & les Ducs ordonnerent pour conclusion qu'il seroit de nouveau plus meurement deliberé, mais il prit mal aux Docteurs de Thoulouse d'auoir pris si hardiment party contre les intentions, & sans la participation du Duc de Berry leur Gouverneur, qui ne voulut pas souffrir qu'ils s'en retournassent avec l'auantage de l'auoir offensé, & qui les fit arrester.

Année
1402.

CHAPITRE SECOND.

- I. *Le Duc de Bourgogne va à Arras marier Antoine Comte de Rhetel son second fils depuis Duc de Brabant.*
- II. *Le Duc d'Orleans profite de son absence, pour se faire donner par le Roy l'administration entiere de l'Estat.*
- III. *Qu'il commence par diuerses exactions sur le peuple & sur le Clergé.*
- IV. *Guy de Roye Archeuesque de Rheims s'y oppose, l'Archeuesque de Sens prend le party contraire, & le Duc de Bourgogne maintient le Clergé.*
- V. *Le Duc de Berry & luy, desaduoiënt les leuées.*
- VI. *Le Duc de Bourgogne s'y oppose, par vn manifeste adressé au Parlement, & au Preuost de Paris.*
- VII. *Le Roy retombe malade par sa faute, & par celle de ses Officiers.*

LA Paix estant faite entre l'Oncle & le Neuen, le Duc de Bourgogne qui ne croyoit pas que le Duc d'Orleans voulût rien entreprendre durant son absence, s'en alla aux Pays-Bas, & enuiron la my. Auiril, il fit en sa Ville d'Arras le Mariage d'Antoine Comte de Rethel son fils avec la fille du Comte de S. Pol, qui estoit vne des plus belles & des plus accomplies Damoiselles de son siecle. Ce n'estoit peut-estre pas aussi la pensée du Duc d'Orleans de changer l'estat des affaires, mais comme les gens de Cour ne s'attachent aux Puissances que par interest, ses Creatures ne manquerent pas de le solliciter de l'occasion de prendre son auantage pour iouir de celle de s'engraisser de la substance des peuples. Il fit si bien enuers le Roy, qu'il luy remit à luy seul la conduite & le Gouvernement de son Royaume, quand il seroit hors d'estat d'y vacquer en personne, & y fit ioinde vn pouuoir absolu, iusques à l'authorité d'instituer & destituer toutes sortes d'Officiers, & d'ordonner à sa volonté des Charges, des Finances, & des reuenus de la Couronne.

Le Duc d'Orleans ainsi étably, ne voulut point perdre de temps, & la premiere action qu'il fit en cette qualité, pour répondre au dessein qu'il auoit d'accumuler des thresors & des biens sans nombre, fut d'ordonner par vn Edict qui passa gracieusement au Conseil, vn pretendu prest, dont aucun du Royaume ne pourroit estre exempt, non pas mesme les Prelats. Mais parce qu'eux & les autres Ecclesiastiques refuserent de rien payer pour les biens de leurs Benefices qui estoient alienez, il voulut pour ne rien perdre, que les acheteurs ou detenteurs y fussent contraints à proportion, & donna ordre que la quatrième partie des viures & des prouisions necessaires pour l'usage des Maisons du Roy & de la Reyne, se prissent en nature dans les granges & dans les greniers des Beneficiers du Royaume. Messire Guy de Roye Archeuesque de Rheims, s'opposa le premier à

K k K ij

Année
1402.

l'exécution d'un Edict si injuste & si inique, dans l'étendue de son Diocèse, il creut que sa conscience l'y obligeoit, & l'Archevesque de Sens nommé *Guillaume de Dormans*, n'eut de scrupule que pour l'intérêt de l'autorité, en faveur de laquelle il prononça Sentence d'excommunication contre ceux qui refuseroient d'obeir: mais le Duc de Bourgogne s'estant joint au Clergé, ce Prelat n'eut autre aduantage de sa complaisance que le reproche d'auoir fait vne nouveauté tout à fait singuliere.

Cependant le Duc d'Orleans qui ne vouloit rien laisser à faire à l'arriué du Duc de Bourgogne, pour profiter des aduis qu'on luy auoit donnez, fit publier au Chastelet de Paris, le Samedi apres la Pentecoste, vn autre Edict sous le nom du Roy pour la leuée d'une imposition generale; où le Secretaire osa bien inferer que cela s'estoit resolu en presence & du consentement des Ducs de Berry & de Bourgogne. Cela fit dire tout publiquement au Duc de Berry que cet Officier estoit vn faulxaire, & le Duc de Bourgogne témoigna de mesme, qu'il en estoit fort offensé, quand il fut de retour des Noces de son fils; mais il en tira vne occasion de se vanger: car il declara la faulxeté par Lettres expressees, qu'il adressa au Preuost de Paris, avec ordre d'en faire faire vne lecture publique. Elles contenoient, qu'il estoit faux qu'il eût iamais consenty à cette nouvelle exaction, mais que bien au contraire il la iugeoit insupportable à vn peuple iusques alors toujours opprimé, & d'autant plus digne de compassion, qu'il estoit encore tourmenté depuis trois ans d'une mortalité qui acheuoit avec les impôts de mettre le deuil & l'affliction dans toutes les familles. Que si les Finances du Roy estoient épuisées, que ce n'estoit pas du sang des Peuples qui en estoient innocens, qu'il les falloir remplir, mais qu'on les pouuoit bien rétablir par la loy d'une iuste restitution de ce que des gens sans merite en auoient volé, qui s'enrichissoient de la profusion du Roy, & pour lesquels seuls il scauoit bien que cette nouvelle taille s'imposoit. Il disoit encore pour conclusion, que son intention estoit que cette declaration fût leuë au Parlement, & qu'il vouloit bien qu'on sceut, qu'il auoit eu deux cent mille écus qu'on luy auoit fait promettre, s'il eut voulu consentir à cette nouvelle exaction.

Ce Manifeste fit vn grand effect dans Paris, où l'on l'attendoit avec grande impatience, mais il n'y voulut point reuenir qu'il n'eût nouvelles de la conualescence du Roy; qui estoit rencheu dans sa maladie pour auoir assez mal à propos esté à des Tournoy qu'il fit faire vn peu deuant la Pentecoste, à la suscitation de plusieurs de sa Cour. Ces gens-là abusoient si fort de sa santé, qu'à peine estoit-il guarý de son mal qu'ils le mettoient dans le desordre, & il ne se trouuoit pas parmy eux tous vne seule personne veritablement affectionnée, qui luy representât par son propre exemple, la fragilité des biens de la terre, & la folle opinion des grandeurs, ny qui l'excitât à reconnoistre la grace de Dieu & l'intercession des Saints, pour vne santé que de faux amis luy faisoient exposer à des passe-temps indignes de sa qualité.

CHAPITRE TROISIÈME.

- I. *Sept Cheualiers du Duc d'Orleans défièrent sept Anglois, qui acceptent le combat.*
- II. *Le Duc d'Orleans blasmé d'auoir fait faire des prieres pour le succez de cette entreprise.*
- III. *Les François victorieux disent auoir entrepris ce défy pour vanger la mort du feu Roy d'Angleterre, & le mauuais traitement fait à la Reyne sa femme.*

ENCORE que tout combat particulier, non entrepris pour le bien de la chose publique, puisse plus iustement estre blasmé de temerité qu'applaudy, il ne laisse pas de se trouuer des gens qui en mesurent la gloire à la hardiesse, d'exposer sa vie & son honneur au seul amour de la reputation. C'est ce que firent cette année Messire Arnaut Guillem (*c'est le fameux Seigneur de Barbasan*) le Sire du Chastel, Messire Guillaume Bataille, Archambant de Villars, Clignet de Brabant, Iean dit Chanpagne, & vn nommé Carius (*ie croy qu'il faut lire d'Escars, mais ie ne l'ay osé traduire à l'auenture*) tous braues & illustres Gentils-hommes François, & ils le firent de bonne grace; car le Heraut qu'ils enuoyerent en Angleterre, portoit vn Cartel ciuil & honneste, & qui n'auoit point d'autre fin que de prouoquer autant d'Anglois à se piquer de l'honneur d'acquerir à la Nation la gloire d'estre la plus guerriere, & d'auoir la meilleure Cheualerie. Ce Heraut adjoûta deuant le Roy Henry, qu'ils auoient desia déterminé du Champ de Bataille, que ce seroit auprès de Bordeaux, & que le combat se feroit à outrance, mais que le vaincu qui se rendroit volontiers se pourroit rachepter d'vn Diamant pour toute rançon.

Année
1402.

La nouueauté de l'entreprise & de la sorte du combat, fit aussi tost prendre feu aux Anglois qui estoient là presens, & ie ne diray pas si ce fut de pur courage ou d'indignation, ou si ce fut seulement par brauoure & pour euitter la honte d'auoir refusé le défy, qu'il fut accepté sur le champ par le Sire de Scalles, Aymar Choter, Iean Heron, Richart Boutcuille, Iean Fleury, Thomas Tile, & Robert de Scalles, Seigneurs Anglois de la premiere reputation, qui receurent le gage du consentement de leur Roy. Le Duc d'Orleans sçachant la partie liée, y prit d'autant plus de part, que tous ces nobles François estoient de sa Maison, & parmy les souhaits qu'il faisoit pour vne victoire qui deuoit rejaillir à son honneur, il mesla des vœux, & fit quelques largesses aux Eglises. Il vint mesmes exprés à S. Denis pour conuier les Religieux d'y ioindre leurs prieres; mais quoy que cela ne fût pas approuué de plusieurs Sages, qui ne voyoient point de nécessité à ce combat, & qui craignoient que cela ne nous nuisit enuers les Estrangers, pour confirmer les Prouerbes qui couroient de la présomption des François, l'affaire ne laissa pas de reüssir.

Les Champions estans arriuez au Champ de Bataille, l'on auisa pour empescher qu'il ne se fist rien au dehors contre la seurere promise de part & d'autre, de créer deux Mareschaux qui en eussent la conduite, & qui furent le Sire de Harpedenne Breton (*il faut lire Poiteuin*) pour les François, & le Comte de Rutland du costé d'Angleterre, lesquels prirent encore certain nombre de Gendarmes pour l'execution de leurs ordres. Le dix-neufième de May ils introduisirent les Combattans dans la Lice, où ils mirent pied à terre comme il auoit esté conuenu; & aussi-tost le signal donné, non sans estre encouragé des cris des deux partis, les Anglois qui auoient comploté de faire le premier effort sur le Sire du Chastel Cheualier Breton, comme le plus ferme de tous leurs Antagonistes, pour

K k k iij.

Année
1402.

le terrasser d'abord, vinrent deux sur luy, & luy porterent deux coups de lances, mais qu'il écarta de ses deux mains, & aussi-tost la meflée commença.

Je laisse le détail du recit de cette action aux gens du mestier, qui diront mieux que moy combien chacun se seruit en cette occasion de son agilité, de son adresse, de sa prudence & de sa valeur, soit pour attaquer son ennemy, ou pour secourir son compagnon, & qui pourront encore mieux représenter les passions des spectateurs; dont chacun estoit attentif à conduire les coups, à combattre des yeux, & à favoriser d'inclination, ceux de leur party, dont le sang coula assez long-temps sans qu'on pût iuger de quel costé tourneroit la victoire. Je me contenteray de remarquer qu'après vne résistance fort opiniastre du costé des Anglois, qui lutterent d'une force toute singuliere; & après beaucoup d'injures de part & d'autre, qui seruoient à les animer, les Anglois renuoyans les nostres aux Brouïets de la Cour, & nos François leur reprochant le meurtre ignominieux de leur Roy, la mort d'un Anglois decida de l'avantage. Les autres tout couverts de coups se rendirent, & le Sire de *Harpedenne* ramena les vainqueurs à Paris; où ils furent receus à grande ioye par les Seigneurs de France, qui leur firent de beaux presents, & les vaincus repasserent en Angleterre avec beaucoup de confusion.

Ce mal-heureux succez leur deût apprendre à s'abstenir à l'aduenir de pareilles épreuues, neantmoins ils n'en furent pas si rebutez, que durant l'espace de deux ans ils ne proposassent de tenter le mesme hazard, tantost en plus grand, & tantost en moindre nombre. Je me souuiens à ce propos, qu'estant en peine de sçauoir pour quel sujet nos François s'estoient portez avec tant de chaleur dans cette entreprise; j'appris que ce ne fut que pour auoir occasion de se satisfaire dans leur sang, de celuy de leur Roy qu'ils auoient si cruellement fait mourir, & pour vanger par mesme moyen le mauuais traitement que leur ieune Reyne fille de nostre Prince auoit souffert de leur barbarie: & que ne pouuant accomplir leur intention autrement, sans estre accusez d'auoir violé la Tréue, ils'estoient auisez d'un honneste pretexte pour contenter leur passion.

CHAPITRE QUATRIÈME.

- I. *Le Duc de Bourgogne venant en Cour*
- II. *Le Duc d'Orleans le preuient, & abolit les nouveaux impôts.*
- III. *Le Roy tient Conseil pour resoudre auquel des deux donner l'autorité.*
- IV. *Le Duc de Bourgogne l'emporte.*
- V. *Et fait un Edict pour tirer de l'argent par la recherche des usures.*
- VI. *Qui fut pareillement supprimé.*

AV commencement de Iuin le Duc de Bourgogne auerty de la santé du Roy, resolut de venir en Cour, & comme il témoignoit auoir dessein d'employer son credit pour le soulagement du peuple, le Duc d'Orleans qui en craignit le succez & la consequence, abolit les impôts, & fit publier par les Carrefours de Paris, auant son arriuée, que pour donner plus d'affection à son Peuple de prier Dieu pour sa santé, le Roy à la priere de la Reyne sa femme, de la Reyne d'Angleterre, sa fille, & du Duc d'Orleans, ordonnoit qu'il fût soulagé des nouvelles exactions. Cependant le Roy reuenu en conualescence, reconnut par les sentimens des Principaux de son Conseil, qu'ils n'approuuoient pas l'autorité qu'il

auoit donnée à ce Duc ; ne le croyant pas capable de conduire tout seul les affaires de son Royaume, pour estre trop entier en ses pensées, & trop indulgent à ses inclinations. Il en voulut deliberer plus meurement, & prit iour au premier de Iuillet pour assembler son Conseil en l'absence des deux Ducs d'Orleans & de Bourgogne. Il representa en substance, qu'estant à plusieurs reprises tourmenté d'un mal qui l'empeschoit de pouruoir aux affaires qui pouuoient suruenir, & qu'ayant besoin d'en estre soulagé par quelqu'un de ses proches, il prioit la Compagnie de luy dire librement, sans aucun interest ny consideration de faueur ou de crainte, lequel des deux Ducs absens ils iugeoient plus propres à cét employ.

Année
1402.

La liberté des suffrages fit faire vne assez iuste reflexion sur les humeurs & sur les qualitez de ces deux Princes, & on conuint assez que le Duc d'Orleans possedoit avec auantage deux talens tres-recommendables dans le Ministère, qui sont le bon accueil & la ciuilité, avec la grace du bien dire ; mais tout le monde demeura d'accord, qu'il alloit trop viste en affaires, & mettant en comparaison la grauité de l'Oncle avec la conduite moins reglée de son Neveu, l'on le iugéa plus capable de l'administration. C'est pourquoy le Roy se sentit conuaincu en luy-mesme d'auoir peché dans le choix qu'il auoit fait de ce ieune Prince, & pour reparer par vn meilleur conseil le desordre qu'il auoit mis dans ses affaires, il en donna la principale direction au Duc de Bourgogne, & en fit expedier des Lettres, qu'il ordonna estre dès le lendemain regiltrees au Parlement. Peu de iours apres, enuiron la my-Iuillet, le Roy retomba malade, & l'on ne craignit pas sans sujet que la contestation de l'autorité, qui ne souffre point de compagnon, ne causast quelque nouveau desordre entre les deux Ducs, & en effet on consuma plus de temps en piques & en contrastes, qu'en conseils ; mais enfin la Reyne, & les Ducs de *Berry* & de *Bourbon* trouuerent moyen de faire en sorte que l'un & l'autre s'abstinissent de venir au Conseil, iusques à ce que le Roy se portast bien.

Cependant le Duc de Bourgogne parlant en faueur des Peuples, auoit avancé qu'il y auoit des moyens plus innocens que les nouveaux impôts pour remplir le Thresor du Roy, & comme les profusions de sa Majesté ne se pouuoient retrancher sans attirer la haine des gens de Cour, qui profitoient de son mauvais ménage & de la ruine de ses Subjects, il falloit de l'argent. C'est pourquoy il s'auisa d'un expedient, qui fut de prendre des Commissaires dans le Parlement, lesquels sous pretexte de rétablir la Police, se transportassent par toutes les Villes murées du Royaume, pour informer des Contracts vsuraires ou frauduleux, & principalement des alienations qui s'estoient faites avec lezion d'outre-moitié de iuste prix, & pour mulcter d'amendes arbitraires ceux qui en estoient plûrost vsurpateurs qu'acheteurs legitimes. Cette Ordonnance, comme assez équitable, s'executa par tout, iusques au premier iour de Ianuier de l'année suivante, qu'il prit fantaisie à ceux de Rheims d'en interrompre le secours. Ils menacerent ces Commissaires de les massacrer, ils les mirent hors de leur Ville, & dirent nettement que cette exaction, qui montoit à plus de cent mille escus, se faisoit à l'insceu du Roy, sans qu'il en entraist rien dans ses Coffres, & que tout tournoit au profit des Ducs qui gouernoient l'Etat, & des Seigneurs de leur intelligence. Aussi estoit-ce le sentiment de tout le monde, qui voyoit avec indignation que plus ils leuoient d'argent, plus ils estoient aides, & mesme qu'ils en estoient plus incommodez, n'ayant pas mesme dequoy fournir aux provisions necessaires de leurs Maisons, que leurs Officiers alloient prendre par tout sans rien payer. Le Roy se portant mieux, plusieurs Personnes de qualité le supplierent d'abroger cét Edict qui faisoit murmurer le peuple, & il l'accorda d'autant plus volontiers, qu'il reconnut en effet qu'il n'en reuenoit rien au Royaume.

CHAPITRE CINQUIESME.

- I. *La Duchesse de Bretagne épouse le Roy d'Angleterre.*
- II. *Contre le conseil du Duc de Bourgogne.*
- III. *Qui prend soin de ses enfans, & du gouvernement de leurs biens.*
- IV. *Le Duc d'Orleans va prendre possession du Duché de Luxembourg, qu'il auoit acheté.*
- V. *Défaite des Escossois par les Anglois.*
- VI. *Contribution levée en France pour la rançon du Comte de Douglas, & de Messire Pierre des Essars, pris prisonniers en cette bataille.*
- VII. *Le Roy retombe malade.*

Année
1402.

Il retourne à la my-Septembre passée, pour parler d'une Ambassade de Bretagne au Duc de Bourgogne, qui luy apprit de la part de la Duchesse sa Nièce, fille du feu Roy de Navarre, qu'elle estoit resoluë d'épouser le Roy d'Angleterre; Il sceut encore que cette Dame, suiuant la passion qui est ordinaire à toutes celles de son sexe dans le feu de leurs dernieres amours, & ne desirant rien avec plus d'empressement que l'accomplissement de ce mariage, auoit desia fait passer en Angleterre tout ce qu'elle auoit d'argent & de plus precieux en meubles & en pierreries, & que le Roy son futur Espoux auoit enuoyé vne belle escorte de Noblesse & de Gendarmes, pour l'y conduire avec plus d'honneur & de seurété. Cette alliance estant aussi peu agreable aux Barons de Bretagne, qu'aux Princes de nostre Cour, pour l'apprehension qu'ils eurent qu'il ne se fist quelque chose au preiudice de leur ieune Duc & de son pais, ils supplierent le Duc de Bourgogne de s'y vouloir transporter pour y donner ordre, & il se rendit à Nantes à grandes iournées; mais son voyage ny toutes les raisons qu'il apporta pour dissuader cette Princesse amoureuse & ambitieuse, ne seruirent de rien contre vne resolution inébranlable.

Il fallut traiter avec elle, & il fut resolu entr'eux, du consentement des Barons, que toutes les Villes & les Places de l'obeissance du Duc, seroient mises entre les mains & sous la garde du Roy, qui auoit aussi la tutelle de ses fils, c'est à dire du Duc Jean lors âgé de près de quatorze ans, qui auoit épousé la fille de sa Majesté, d'Arthur, de Gilles & de Richard de Bretagne ses freres; mais qu'à l'égard des filles, elle en emmeneroit deux avec elle, & que la troisieme qui estoit mariée au fils du Comte d'Alençon, demeureroit avec son mary. Cela fait, le Duc de Bourgogne partit de Bretagne la seconde semaine de l'Aduent, en bonne intelligence avec la Duchesse, qui fit magnifiquement tous les frais de son séjour, & amena en Cour trois des enfans de Bretagne, laissant la quatrieme à éleuer aux Bretons à cause de sa trop grande ieunesse. La Duchesse de son costé ne tarda gueres apres luy, elle passa en Angleterre avec vne belle Compagnie de Noblesse, qui l'estoit venu querir de la part de son futur Espoux, lequel luy fit de grands honneurs, & peu apres elle receut à Londres cette Couronne qu'elle auoit si fort passionnée.

Comme le Duc d'Orleans auoit profité de l'absence du Duc de Bourgogne, il est à croire qu'il auroit fait difficulté de se resoudre à quitter la Cour pour aller en Bretagne, de crainte de luy donner occasion de reprendre l'autorité; mais on ajusta les affaires en telle sorte, que le Duc d'Orleans en luy disant adieu, prit

prit congé pareillement de luy pour son voyage de Luxembourg. Wenceslas Roy de Boheme auoit depuis quelque temps engagé ce Duché au Duc de Morauie son Oncle, pour vne grande somme de deniers; mais comme il estoit plus ialous de la restitution de son argent, que de la iouissance de cét Estat, le Roy de Boheme qui n'estoit point en estat de s'acquitter, pria le Duc d'Orléans son Cousin & son Amy, d'acheter la debte, avec la mesme condition, dans l'esperance de mettre ce Duché dans sa Maison. C'est ce qu'il fit volontiers, & apres en auoir payé vne partie, & composé du reste moyennant vne pension de dix mille escus d'or, la vie durant du Duc de Morauie, il alla avec vne grande suite de Gens d'armes pour s'en mettre en possession, & rencontra en chemin les Ducs de Lorraine & de Bar, & autres Seigneurs du voisinage, qui le receurent avec toutes sortes d'honneurs, firent alliance avec luy, & l'accompagnèrent iusques à Luxembourg. Il fit son entrée en grande ceremonie dans cette Ville capitale de son nouuel Estat; il trouua la mesme soumission dans toutes les autres, & pour gagner l'affection de ses Sujets, qui luy firent plainte des entreprises de ceux de Mets, il leur manda qu'ils eussent à leur en faire raison, s'ils ne vouloient qu'il en allast prendre vengeance. La ville de Mets répondit à cela, qu'elle ne pouuoit pas nier qu'elle n'eût porté le fer & le feu dans le Luxembourg, & qu'elle n'y eût fait de grands dommages, mais qu'elle en auoit des Lettres de pardon, qu'elle auoit obtenuës du Roy de Boheme. L'Euesque de Mets & quelques autres Seigneurs le vinrent humblement remontrer au Duc; & ils firent si bien que l'affaire fut mise en negociation. Il fut accordé qu'il seroit pleinement informé de toutes choses en temps & lieu, & les affaires réglées, le Duc s'estant assuré de l'amitié de ses voisins par de riches presents, reuint en France, & laissa pour la garde & pour le gouuernement du pais, le Vicomte de Meaux, *Messire Guillaume le Bouteiller*, & quelques autres Officiers de guerre, avec vn ordre particulier de s'opposer aux courses & au pillage des Lorrains, qui s'estoient fait vne habitude de troubler cette Prouince.

Les Tréves expirées entre l'Angleterre & l'Escosse, les Escossois ialous de l'honneur de commencer la guerre, se mirent les premiers en campagne avec plus de valeur que de conduite; mais *Henry de Perfy*, Comte de Northumbelland, Connestable d'Angleterre, les vint surprendre avec quinze cent cheuaux & trois mille Archers, les combattit, & les battit si bien, que les Lettres qu'il en écriuit au Roy son Maistre, portent qu'il en tua grand nombre, & qu'il y fit quantité de prisonniers considerables, qu'il luy enuoya tous enchainés. Parmi eux se trouua *Messire Pierre des Effarts*, Cheualier François, dont la prise fut si sensible aux Nobles de la Nation, qu'ils s'entremirent pour sa deliurance, aussi bien que pour celle du Comte de Douglas, qui pour estre Estranger ne fut pas moins considéré à cause de l'affection qu'il auoit touiours témoignée pour la France. On pria tous les François, Gentils-hommes & autres, de vouloir contribuer à leur rançon, & l'on nomma des Commissaires pour Paris & pour les autres lieux, afin de faire cette leuée, & d'exhorter les Peuples à prendre pitié de ces deux Prisonniers.

La santé du Roy estoit touiours assez incertaine, il se portoit tellement qu'ellement le premier iour d'Octobre, & il ne laissa pas le Dimanche ensuiuant, veille de saint Denis, de tenir sa Cour pour les nopces du Frere de la Reine avec la Dame de *Montpensier*. Il vint mesmes le lendemain en deuotion à saint Denis; mais trois iours apres il retomba dans son alienation d'esprit à son ordinaire.

C H A P I T R E S I X I E S M E .

- I. *Nouvelles arriuées de la défaite de Bajazet & de sa prise par Tamerlan.*
- II. *Qui prit sa femme & son fils , deliura les Chrestiens esclaves*
- III. *Et rétablit l'Empire de Constantinople.*
- IV. *Le Roy renuoye l'Empereur Manuel avec de grands presents , luy constitue vne pension , &*
- V. *Luy donne vne grande escorte sous la conduite du Sire de Chasteaumorant.*

Année
1402.

Usques icy l'Empereur de Constantinople auoit toujours demeuré à Paris, assez incertain de l'estat de ses affaires ; mais enuiron les Festes de la Toussaints, il en apprit de meilleures nouvelles par le retour de quelques Chrestiens deliurez de l'esclauage & des cachots des Turcs, qui l'assurerent de la prise de Bajazet son ennemy capital, & du bouleuersement de l'Estat des Ottomans. On les voulut ouïr au Conseil du Roy, & apres auoir fait serment de dire la verité sans aucune exageration, ils racontèrent que l'Esté dernier, Cambellan (c'est celuy que nous appellons *Tamerlan*, & qui est mieux nommé *Temir Kurlu* dans quelques Relations du temps que j'ay veuës à Gennes) Prince des Tartares, ialoux de la gloire & des triomphes de Bajazet, luy auoit declaré la guerre, qu'il l'auoit attaqué avec vne Armée de vnze cent mille hommes, avec laquelle il s'estoit rendu maistre de tout ce qu'il y a de pais depuis les Indes iusques en Turquie : & que Bajazet ne s'estoit resolu de marcher contre luy, qu'apres auoir vainement essayé de le disposer à la Paix, qu'il auoit refusée.

Le mépris de ses offres l'obligeant à tourner toutes ses forces du costé de ce nouuel ennemy, il marcha en diligence avec tout ce qu'il en put ramasser ; mais le succez fit voir qu'il en auoit trop peu pour vn combat decisif : car estant tombé dans l'embuscade des Tartares, qui estoit de cent mille hommes, & qui le chargerent d'abord, tout ce qu'il put faire fut de conseruer sa reputation contre cette Auant-garde ; qu'il soutint long-temps avec vne obstination digne de sa valeur, mais qui le défit enfin apres vn grand carnage de part & d'autre, & le prit prisonnier avec deux de ses fils. Les troupes qui le suiuoient, épouuénées de la nouvelle de sa perte, s'enfuirent où ils purent, & cela les rendit encore plus faciles à mettre en pieces dans vne poursuite vigoureuse de quinze iours entiers, qu'on leur chaussa les éperons de si près, qu'il en fut tué vn nombre infiny.

Tamerlan ioyeux d'vn si grand succez de ses premieres armes, ne negligea point ses auantages, il détacha vne Armée sous la conduite de son fils, pour aller prendre Verouse, l'vne des plus fameuses villes de Turquie, qui se rendit sans resistance, & là se trouua la Sultanne femme de Bajazet, avec vn autre de ses fils, qu'il amena à son pere avec deux cent Chameaux chargez de tout ce qu'il auoit butiné de plus precieux. La prise & le pillage de cette grande Ville, valut la liberté à tout ce qu'il y auoit d'Esclaves Chrestiens, que Tamerlan deliura pour faire plus de dépit à Bajazet ; du nombre desquels estoient vn fameux Comte de Hongrie, & le fils bastart du defunt Comte de *Sauoye*. Ils confirmèrent les nouvelles de cette estrange reuolution, & le mauuais traitement receu par le Vaincu : qui non seulement n'eut pas le déplaisir de voir couper la teste à tous les Grands de son Empire pris à sa défaite, mais qui reçeut vn outrage au

dessus de tous les supplices , puis que c'est le dernier degré d'iniuré dans les païs de ses Vainqueurs , d'auoir les narines percées d'un anneau , & d'estre mené comme vn Buffle. Il suiuit en cét estat le glorieux Tamerlan , il fut le témoin de ses Triomphes dans toutes ses Villes , qui luy ouurirent les portes ; mais vn témoin d'autant plus mal heureux , qu'il estoit illustre , qu'il estoit plus exposé à la veüé des Peuples dans l'abyfme d'un honteux seruage , qu'il n'estoit auparauant de dessus son Throsne , & qu'il souffroit toutes les passions & les disgraces de la Royauté dans le cœur d'un Esclaué.

Le bouleuerfement de cét Empire rétablit celuy des Grecs , Tamerlan qui vouloit que tous les ennemis de Bajazet profitassent de sa ruine , manda au Regent de Constantinople qu'il rappellast de France l'Empereur son Neueu , il promit de luy rendre tout ce que les Turcs auoient pris sur luy , & cette nouvelle ne fut pas receüe avec moins de ioye de la part du Roy & de la Cour , que de celle de ce Prince. La perte de son Perfecuteur le consola des siennes ; il ne douta point que son Neueu , que les Turcs auoient étably Empereur à la charge de leur estre tributaire , ne cedast au temps & à la raison , & prit congé du Roy , de la Reyne & des Princes , le Mardy d'apres l'Octaue de saint Martin d'Hyuer. Je ne sçay comment parler de la magnificence de nostre Roy dans cette occasion , tant enuers ce Monarque qu'enuers tous ceux de sa suite & de sa Maison ; parce qu'elle alla iusques à la prodigalité , par la profusion qu'il fit de toutes sortes de pierreries , de ioyaux & de vaisselles d'or & d'argent , depuis le Maistre iuques au dernier Valet : mais cette sorte de prodigalité n'est qu'une genereuse largesse , quand elle a pour objet vne noble compassion , & quand il faut acheuer vne action heroïque , où il ne paroist qu'un interest d'honneur. Il l'auoit bien receu , il l'auoit fort honorablement entretenu , & pour ne point cesser de le proteger iusques dans son Throsne , il luy fit vne pension de quatorze mille escus , pour ayder à rétablir ses affaires , il luy ordonna deux cens Hommes d'armes pour le conduire en Grece , & en donna le commandement au Sire de Chasteaumorant. C'estoit vn Seigneur de France fort vaillant & expérimenté dans les armes , nouvellement arriué à la Cour , qui auoit fort exhorté cét Empereur à retourner en son païs , & qui s'obligea de le rendre dans Constantinople.

CHAPITRE SEPTIESME.

- I. *Les Corsaires d'Angleterre pillent l'Isle de Rhé , & font plusieurs dommages à la France.*
- II. *Le Roy permet d'armer contre eux.*
- III. *Exploits d'Imbert de Fretun contre ces Voleurs , & son mal-heureux naufrage.*

LEs Chefs des Corsaires Anglois lassés d'une si longue prolongation de Tréues , qui leur faisoit perdre les profits de la Mer , ne se pûrent enfin contenir , & ils rendirent la nauigation d'autant plus dangereuse à nos Marchands , qu'ils se fortifierent , à ce qu'on dit , de trois mille des plus experts Mariniers des Costes d'Angleterre & de Biscaye , & qu'ils estoient sous main auoüés de leur Roy. Il estoit assez aisé à croire qu'il les fauorisoit , par l'estime qu'il faisoit d'eux en public , & qui luy fit mesme demander à la Reyne sa nouvelle Epouse , si elle ne les croyoit pas capables de pousser leurs progresz bien auant dedans la Bretagne. Comme elle luy répondit qu'on les en chasseroit aussi-tost , il ne se put empescher de dire tout haut : Ne craignez point pour eux , ma chere amie , ce sont de vaillans hommes , & qui sçauent si bien la guerre , qu'ils n'ont rien à apprehender , ny dans ce païs-là , ny en tout autre endroit

Année
1402.

du Royaume de France. Aussi depuis ce temps-là, c'est à dire, depuis le mois de Septembre iusques au mois de Iuillet ensuiuant, ils ne cessèrent de pyrater, & vn vent fauorable les ayant conduits aux limites du Poictou, ils firent vne descente en l'Isle de Rhé, qu'ils saccagerent; ils y brûlerent vne belle Abbaye; ils se retirèrent chargez de butin, apres auoir mis à grosse rançon le reste des Habitans, & cinglerent vers la Picardie.

Ils y prirent cent pauures Pescheurs qu'ils emmenerent en l'Isle de Tenet, & la perte de ceux-là, & l'apprehension des autres, qui n'oserent se mettre en Mer, causa vne cherté extraordinaire dans tout l'Aduent & le Careme, par toutes les villes du Royaume. Ce n'est pas qu'on n'eût pesché & trafiqué malgré ces Escumeurs de Mer, si la deffense eut esté permise; mais le Roy auoit deffendu à peine de la vie, qu'on n'attentât en façon quelconque contre les Anglois depuis le Traité de Tréves. On le supplia long-temps en vain, de donner secours contre ces voleurs, & à grande peine pût-on obtenir permission pour ceux de la Coste, d'armer pour vne deffense legitime. Comme on attendoit cette grace avec impatience, l'on ne manqua pas aussi-tost de tous costez de se ietter en Mer avec de grandes & de petites forces, selon la faculté des partis, & cela donna lieu à diuers combats, tantost heureux & tantost dommageables, selon les rencontres, & presque tousiours sous la conduite d'un brave Escuyer de la Comté de Guines, nommé *Imbert de Fretun*. Je dois ce témoignage à sa valeur, de remarquer icy qu'il y auoit treize ans qu'il deffendoit les Costes de Picardie, & qu'il faisoit peu d'entreprises qui ne luy réussissent; mais estant enucloppé d'un plus grand nombre de Vaisseaux, contre lesquels il se deffendit trois iours entiers avec vne merueilleuse resistance, qui rougit la Mer du sang des Ennemis, se voulant sauuer en plein vent en l'estat qu'il estoit, ses voiles abbatuës, les antennes rompuës & tout demasté, vne tempeste subite porta son Vaisseau contre vn Rocher, qui le mit en pieces, & il y fut submergé avec tous les siens.

CHAPITRE HVITIEME.

- I. *Le Duc d'Orleans enuoye desfier le Roy d'Angleterre au combat de cent contre cent.*
- II. *Réponse fiere de l'Anglois.*
- III. *Le Duc d'Orleans luy reproche la mort de son Roy, & continuë de le desfier.*

TOut le monde sçauoit assez que le Roy d'Angleterre estoit vn vsurpateur, & le meurtrier de son Prince; mais il n'y auoit point de Nation qui en parlât avec plus de ressentiment que les François, pour le dépit qu'ils auoient de l'iniure faite à la Reyné fille de leur Prince, & à la Maison Royale. Chacun aspiroit apres l'occasion de la vanger, & particulièrement le Duc d'Orleans Frere du Roy, lequel impatient d'attendre la fin de la Tréve, trouua expedient, pour ne la point rompre, de luy enuoyer proposer sur la fin du mois de Septembre, vn défy de cent contre cent. Ce Cartel, que ie ne rapporteray point tout au long, contenoit en substance, que pour s'atisfaire à l'ardeur qu'il auoit de se signaler, il desiroit de le pouuoir combattre à la teste de cent Gentils-hommes de nom & d'armes; à condition que le Vainqueur auroit les vaincus à discretion, & qu'il n'y auroit ny enchantement ny supercherie aux armes, qui n'auroient rien d'extraordinaire. Il luy offrit le Champ de Bataille entre les villes d'Engoulesme, qui luy appartenoit, & de Bordeaux qui estoit Angloise, & le pria de faire au plûtost réponse à cette Lettre de défy, donnée à Coucy le septième du mois d'Aoust.

Le Roy d'Angleterre receut tres mal & le cartel & les Herauts qui le porterent, lesquels il renuoya sans presens contre la noble coûtume des armes: & il dépescha les siens au Duc, & luy manda pour ses étreines, le premier iour de Janvier qu'ils rendirent sa Lettre, qu'il s'estonnoit fort qu'il fist si peu d'estat de l'alliance iurée entr'eux & seellée de leurs Seaux l'an 1399. & encore d'une alliance dont tout l'aduantage estoit de son costé, puis qu'il ne pouuoit ignorer que la Prouidence diuine l'auoit eleué si haut, qu'il n'auoit que faire de son amitié. Il luy declara par mesme moyen, qu'il se retractoit de celle qu'il luy auoit promise, & quant à la proposition du combat, il luy manda qu'il vouloit suiure l'exemple des Roys ses Predecesseurs, qu'on ne trouuoit point auoir accepté aucun deffy de la part des personnes moindres qu'eux en dignité: qu'il luy seroit mal-seant d'en vser autrement, si ce n'estoit pour l'honneur & pour le bien de son Royaume, ou pour l'exaltation de la Foy Chrestienne: mais qu'il prit vn peu de patience, qu'il esperoit de faire bien-tost vn voyage en France avec vn bon nombre de ses fideles Sujets, où il se presenteroit assez d'occasions de satisfaire la passion qu'il auoit de s'éprouuer contre luy, s'il s'y vouloit faire voir, & qu'il l'en assureoit par la presente, écrite à Londres le cinquième iour de Decembre.

Année
1402.

Le Duc d'Orleans prit cela pour vne brauade d'Angleterre, il ne laissa pas de faire voir la Lettre à quelques-vns de ses plus familiers, & sans témoigner d'en estre autrement offensé, il fit largesse aux Herauts Anglois, en les congediant & en raillant de bonne grace il les pria de faire en sorte, s'il en renuoyoit d'autres en leur pays, que leur Roy les traitât vn peu mieux qu'il n'auoit fait les premiers. L'entreprise estoit noble & belle, c'estoit vne marque du courage & de la valeur du Duc, mais la consequence faisoit aussi que les Sages y trouuerent de la temerité; parce qu'il n'arriue gueres de semblables occasions que des inuectiues, c'est à dire des inimitiez declarées entre des Princes qui ne finissent que par la guerre. Aussi le Duc d'Orleans ne manqua il pas de luy reprocher en suite, qu'il ne s'estoit eleué au dessus de sa condition que par la qualité odieuse de Tyrann, & mesme par celle de meurtrier de son Roy, qui estoit encore plus infame, laquelle il detestoit, & qu'il croyoit estre obligé de vanger pour l'interest de la Reyne d'Angleterre sa Nièce, qu'il auoit rendu vesue, & qu'il ne priuoit pas seulement de son doüaire, mais encore de sa dot; ayant pris ce qu'elle auoit de plus precieux ioyaux, outre qu'il l'auoit si mal traitée, qu'il ne pouuoit nier qu'il n'eût en toutes choses violé le droit des gens à son égard.

Ceux qui portoient la Lettre furent retenus à Calais iusques à ce que le Roy en eut eu copie; en suite dequoy ayans acheué leur message & s'estant presentez deuant luy: Vos Lettres, leur dit-il, sont pleines de mensonges & de faussetez, c'est pourquoy retournez vous en tout presentement, pour dire à vostre Maistre, que deuant qu'il soit peu nous luy en enuoyons d'autres qui seront plus veritables, & dont il deura se contenter s'il est sage. Il ne manqua pas à sa promesse, & apres luy auoir donné vn dementy au sujet de la mort du Roy son Seigneur, il luy fit reproche en recriminant, que le bruit commun le rendoit autheur de la maladie du Roy son Frere, qu'il auoit rendu insensé par ses malefices. Quant au doüaire de sa Nièce, il dit qu'il s'en rapportoit au contract de son Mariage, & apres auoir soustenu qu'il luy auoit rendu tous ses ioyaux, il dit pour conclusion, qu'il luy conseilloit de se défaire de tant d'orgueil, & de faire vne serieuse penitence de tous les crimes par luy perpetrez, contre le Roy, & contre les Seigneurs de France. Le Duc d'Orleans outré du dementy & des autres injures, capables de donner du cœur à toute autre personne moins genereuse, le defia de nouveau comme tres méchant & perfide, comme menteur & calomniateur, comme traistre & Tyrann, & afin que tout le monde sceût qu'il ne tenoit pas à luy qu'il ne s'en vangeât, il fit publier par tout son Cartel. J'ay veu toutes ces pièces de part & d'autre, & i'ay long-temps deliberé si ie les deuois mettre icy; mais comme cela se passa en paroles & en injures, comme des querelles de Vieilles, i'ay craü que ce seroit assez d'en parler sommairement.

C H A P I T R E N E V F I E S M E .

- I. *Les Cardinaux d'Avignon taschent à se bien remettre avec le Pape Benoist.*
- II. *Le Roy de Sicile le visite & luy fait hommage. Et les Ducs de Berry & de Bourgogne, font continuer le blocus du Palais d'Avignon.*
- III. *Diuers sentimens au sujet de la soustraction,*
- IV. *Agitée par le Conseil du Roy, qui assemble le Clergé pour en decider.*
- V. *Le Roy d'Espagne declare par ses Ambassadeurs, qu'il levera la soustraction.*

Année 1401. **L**Es Cardinaux du Siege d'Avignon lassez de la persecution de Benoist, commençoient à changer d'avis, ils reprouoient la soustraction qu'ils auoient approuvée & quasi procurée, ils faisoient ce qu'ils pouuoient pour rentrer en ses bonnes graces, & il y auoit déjà sept mois, que les Cardinaux de *Poitiers* & de *Saluces* estoient partis de Paris pour se ioindre au dessein du College. Mais le seul Cardinal de *Thurey* demeura ferme & n'en voulut point partir, quelque succes qu'il vid dans les affaires du Pape, qui eut cet aduantage, tout assiegé qu'il fût, que *Louis* Roy de Sicile l'alla visiter pour luy témoigner son ressentiment de le voir si mal-traitté, pour luy faire ses hommages, & pour l'asseurer de son assistance & de ses seruices. Les Ducs de *Berry* & de *Bourgogne* qui le sceurent, ne firent pas grand cas de cette protection, ils n'en furent que plus animez, & pour oster à Benoist toute la consolation qu'il pouuoit auoir par le commerce des Lettres avec ses amis, ils enuoyerent exprés quelques-vns de leurs Secretaires en Avignon, qui veillassent à rompre cette intelligence, & à maintenir la soustraction. Leur party estoit d'autant plus considerable, qu'il estoit appuyé des premieres Puissances, & qu'il estoit encore deffendu par vn grand nombre de personnes doctes; soit qu'ils s'y fussent engagez par interest, ou par complaisance, ou qu'ils creussent en effet qu'on eût choisi la voye la plus saine ou la plus courte pour paruenir à l'vnion.

Mais la faction contraire n'estoit pas moins forte, par le credit du Duc d'Orleans & d'autres Grands, qui condamnoient cette soustraction, & qui faisoient voir par experience, que l'Eglise vniuerselle n'en estoit pas mieux, & que c'estoit plutôt vn nouveau desordre qu'un veritable remede. Pendant cette diuersité de sentimens ou de suffrages pour & contre la restitution d'obedience, le Roy reuenu en santé tint Conseil pour en deliberer, sur la fin de Février, en son Hostel Royal de S. Pol, & tous conclurent à vne nouvelle Assemblée generale des Princes & des Prelats du Royaume. La conuocation se fit par ordre du Roy, pour se rendre à Paris dans le quinzième du mois de May prochain, sans aucune excuse, & il fut particulièrement enjoint aux Prelats, sur la fidelité qu'ils deuoient à Dieu, à l'Eglise, & à sa Majesté, de venir garnis de tous pouvoirs & procurations necessaires de la part de leurs Colleges ou Chapitres; pour ratifier validement tout ce qui seroit arresté ou conclu par la plus saine partie des Deputez. Ce mandement portoit aussi que chacun eût à proposer librement & en toute seuereté, tout ce que le S. Esprit luy inspireroit de dire pour paruenir à l'vnion de l'Eglise & pour la destruction d'un Schisme si miserablement enraciné, & le Roy promettoit d'employer toute sa puissance, pour l'execution de tout ce qui seroit par eux decerné.

Déjà les Ambassadeurs d'Espagne estoient à Paris pour ce sujet, & comme il leur tardeoit fort de voir ce qui seroit resolu pour vne affaire si importante, ils s'auiserent, pour estre plütoft expediez, de rendre de grands respects au Patriarche d'Alexandrie, & à tous les autres, qu'ils scauoient estre fauteurs de la soustraction. Cela leur reüssit à souhait, on ne se defia point d'eux, on leur procura l'Audience, & là, en presence du Roy & des Princes, ils declarerent de la part de leur Roy, qu'il auoit deliberé publiquement avec ses Estats de restituer l'obedience filiale à Benoist, comme au Souuerain Pontife, & qu'il y estoit mesme obligé, pour preuenir le danger d'vne rebellion dans son Royaume, s'il differoit plus long-temps à donner cette satisfaction à ses peuples.

Année
1402.

CHAPITRE DIXIESME.

- I. *Mort de Loüis de Sancerre Connestable de France & son Eloge.*
 - II. *Ses dernieres paroles, & ses Funerailles faites à S. Denis.*
 - III. *Le Roy blasmé du choix qu'il fit du Sire d'Albret pour son Successeur.*
 - IV. *Naissance de Charles Dauphin depuis Roy de France VII. du nom. Qui eut pour Parrain le Connestable d'Albret.*

AV mois de Féurier, la France perdit la veritable fleur de sa Cheualerie; Messire Loüis de Sancerre, apres soixante années d'vne vie toujourn employée dans les fatigues de la guerre, & qu'il termina heureusement dans son lit en suite d'vne longue maladie. C'est assez pour donner vne idée, & pour faire le pourtrait en petit d'vn si grand Personnage, de remarquer icy qu'il fut le compagnon inseparable, & le frere d'armes du fameux *du Guesclin*, & que l'ayant secondé dans ses Conquestes de Guyenne, que non seulement il les maintint apres sa mort, mais qu'il les étendit par plusieurs victoires. Comme il le surpassoit en naissance, il estoit plus poly en ses mœurs & en ses façons; mais cela ne seruit qu'à luy faire obseruer les mesmes maximes avec d'autant plus d'éclat, & à faire admirer le mesme mépris du faste & de la vanité, qui n'eurent aucune part en toutes ses actions. Il estoit extraordinairement laborieux, exact, & diligent, dans la conduite des Armées; soit pour les bien policer, pour les mettre en Bataille, ou pour former vn Siege: & i'ajouteray à son Eloge, qu'il ne fut iamais vn plus seuer vangeur de l'infidelité des soldats traistres ou deserteurs.

Il ne fut pas moins curieux de son salut que de sa reputation, il y trauailla avec soin dans son extremité, & considerant combien il est mal-aisé d'estre parfaitement iuste dans la profession des armes, & parmi les besoins des camps, il laissa de ses biens à diuers lieux de deuotion, tant dehors que dedans le Royaume, pour fléchir la misericorde de Dieu par des sacrifices; & par des offrandes qui luy fussent agreables. Apres auoir donné ordre au spirituel, il pensa au temporel, & pour ne pas voir perir avec luy les Armes de sa Maison qui estoient celles mesmes des anciens Comtes de Champagne, dont il estoit issu de masse en masse, par ce qu'il n'auoit point d'enfans, il chargea Messire Guichard Dauphin son Neueu de les écarteller avec les siennes, & luy laissa à cette condition la meilleure partie du partage qu'il auoit de la Comté de Sancerre. Il ne perdit iamais dans les plus violens accez de son mal, la memoire de ce qu'il auoit esté; & se voyant-prez de sa fin, il se fit apporter l'Espée de

Année 1402. Connestable, & dit à la Noblesse qui l'entouroit : Je l'ay fidèlement gardée l'espace de plusieurs années, & ie me suis acquitté de cét honneur avec beaucoup de soin, maintenant ie la rends au Roy, ie me recommande à ses prieres, & ie luy demande pour toute grace, qu'il permette que ie sois inhumé dans l'Eglise Royale de S. Denis, à laquelle i'ay toujors eüe vne particuliere devotion.

Il l'obtint par l'entremise du Duc d'Orleans, & apres estre mort en bon Catholique, son corps y fut porté, ses Funerailles furent faites en presence des Ducs de Bourgogne, & d'Orleans & des Principaux de la Cour, & il fut inhumé au costé gauche de la Chapelle du Roy, avec toute sorte de demonstration de dueil & de regret de la perte d'un si grand Homme. Le Duc d'Orleans luy auoit promis en mourant qu'il auroit soin de faire prendre trois mille Écus d'or sur ce qui restoit à payer de ses appointemens, pour la fondation d'une Chappelle en la mesme Eglise, mais il ne s'en mit gueres en peine, & il ne se faut pas étonner s'il l'oublia, car il se trouue assez peu d'amis à la Cour qui se soucient du salut des defunts.

Cette mort ayant rendu la premiere Charge des Armes vacante, le Roy pria par tous ceux de son Sang, d'en reuestir son Cousin Messire Charles d'Albret, commanda aux Troupes de le reconnoistre pour Chef: mais il y eut assez de gens, & des plus habiles, qui s'étonnerent qu'il eût donné la conduite de ses Armées à un boiteux, qui estoit de petite taille, & foible de corps, lequel outre la grauité des mœurs qui luy manquoit pour cette Dignité, n'auoit point encore ny l'experience de l'age, ny l'exercice, ny la science de la guerre, qui estoient necessaires. Le Roy receut son serment de fidelité trois iours apres, le vingt-&-vnième de Février, & le soir mesme, la Reyne estant accouchée en l'Hostel de S. Pol d'un fils qui apporta vne ioye vniuerselle, & dont il fit rendre graces à Dieu le lendemain en l'Eglise de Nostre-Dame, il fit encore l'honneur à ce nouveau Connestable, de le choisir pour Parrain avec la deuote Damoiselle Jeanne de Luxembourg. La ceremonie se fit sur les fonds de l'Eglise Parrochiale de S. Pol, où le mesme Seigneur d'Albret luy donna son nom.

CHAPITRE ONZIEME.

- I. *Benoist toujors assiegé dans le Palais d'Avignon medite de se sauuer.*
- II. *Sort trauesty & se met en seureté sous l'escorte de quelques François.*
- III. *Porte sur soy le Corps de Nostre Seigneur, & des Lettres du Roy qui desauoioient sa persecution.*
- IV. *Raillerie du Pape contre les Normans.*
- V. *Les Cardinaux & autres de ses ennemis recherchent ses bonnes graces.*
- VI. *Sa Lettre au Roy sur le sujet de son euasion.*

DEpuis cinq ans entiers, que le Pape Benoist estoit assiegé dans le Palais d'Avignon, l'on peut dire qu'il estoit outragé en toutes sortes de manieres, tant en sa personne par vne detention violente, qu'en sa reputation, parce qu'on disoit de luy & par des façons de proceder, qui estoient si étranges, qu'il

qu'il ne se faut point étonner s'il s'ennuyoit fort, & encore moins s'il fit dessein de se sauuer. Il y fut d'autant plûtoſt reſolu, que non ſeulement c'eſtoit le conſeil de ſes domeſtiques, mais encore de pluſieurs de la Cour de France qui l'y diſpoſerent. Il fit venir vne eſcorte de cinq cens hommes, qu'il tint hors la Ville, & qui l'attendit avec aſſez d'incertitude, pour la difficulté qu'il y auoit d'échapper à la ſoigneuſe garde que faiſoient faire les Cardinaux & les Bourgeois, & enfin il ſ'abandonna au hazard qui deuoit décider du merite ou du blaſme de ſon entrepriſe; qu'il recommanda à Dieu, le douzième de Mars ſur le ſoir, qui eſtoit le temps le plus commode, où l'entrée du Palais eſtoit plus mal-gardée, & où Meſſire *Robert de Braquemont* Cheualier Normand, laiſſoit l'entrée libre du Palais.

Année
1402.

Il paſſa adroitement luy quatrième, en habit déguifé, & ſe rendit, comme il auoit eſté conuenu, en vne certaine maiſon; où il ſe trouua des Gentilshommes François, qui luy baiſerent les pieds, & luy rendirent tous les honneurs deubs au Pontificat. Ils luy conſeillèrent de ſortir de la Ville, ils en prirent le ſoin, & trouuerent moyen de le conduire à ſon eſcorte, qu'il ioignit, & avec laquelle eſtant allé en armes & en appareil de guerre à Chateau Raynard, il commanda à tous ceux de ſa ſuite de luy eſtre fidelles, & de ne point abandonner ny ſa perſonne ny ſon ſeruiſe. J'ay ſçeu de bonne part, qu'en partant de ſon Palais, il ne voulut ſe charger d'autres choſes que du Corps de NOSTRE-SEIGNEUR, qu'il porta ſur ſon ſein dans vne petite bouëtte, & de certaines Lettres du Roy ſeellées de ſon propre ſeau, par leſquelles ſa Majeſté luy mandoit, que quelque bruit qui courût au contraire parmy le commun, qu'il n'auoit iamais eu deſſein, & qu'il croyoit encore moins qu'il fût à propos, de luy reſuſer l'obeiſſance filiale.

Durant toute ſa miſere, il auoit iuré de ne point raser ſon poil qu'il n'en fût deliuré, mais ſe voyant en liberté, il voulut oſter cette marque de ſa diſgrace, & ie remarqueray à ce ſujet que ſ'eſtant aduiſé de demander au Barbier de quel pays il eſtoit, l'autre luy ayant dit qu'il eſtoit Picart, *tant mieux* repartit-il par raillerie, *les Normans ſont donc des menteurs d'auoir iuré de me faire la barbe.* C'eſtoit la moindre de leurs menaces, car il n'y eut ſorte d'injures qu'ils ne luy fiſſent.

Ceux d'Auignon bien étonnez de ſa fuite, renoncèrent à la garde du Palais, ils laiſſerent ſortir les Cardinaux *de Pampelune & de Terrafone*, & tous ſes Officiers pour le ſuiure, & les autres Cardinaux du party contraire, comme des gens accoutumez à reſpecter tous ceux que la Fortune careſſe, changerent bien-toſt de party. Ils firent tout ce qu'ils purent pour reblandir celui qu'ils auoient offenſé, ils luy offrirent vne fidelité inuiolable pour l'aduenir, & la meſme inconſtance parut avec le meſme intereſt dans la conduite de pluſieurs Eueſques, & de certains Sçauans, qui tonnoient contre luy durant ſa detention, & qui ployans au premier vent de ſa proſperité, furent plus ardans que ſes propres Creatures à la poursuite de la reſtitution d'obeiſſance.

Cependant le Pape ainſi deliuré écrit au Roy, à ceux de ſon Conſeil, & à l'Vniuerſité de Paris, pour leur donner auiſ de ſa ſortie: & comme il n'y a de différence qu'en l'adreſſe & aux qualitez, ie me contenteray de rapporter la Lettre du Roy dont voicy la teneur. BENOIST, &c. Bien aimé fils „ ayant eſté auſſi long-temps que vous auez ſçeu, détenus dans le Palais de „ „ ſtre Ville d'Auignon, ſans craindre d'expoſer noſtre perſonne à diuers dan- „ „ gers, pour la deſſeſſe de la Juſtice & pour les libertez de l'Egliſe. Comme „ nous auons reconnu que cette conſtante reſolution n'eſtoit point aſſez effica- „ ce pour le deſſein que nous auions de releuer l'eſtat opprimé de la ſainte „ Epouſe de IESVS-CHRIST, & qu'une ſi longue captiuité ſeruoit plûtoſt „ d'obſtacle à nos bonnes intentions; nous auons fait reſolution de nous en de- „ liurer, & pour ce ſujet, le propre iour de la datte des preſentes, apres auoir „ deuotement recommandé noſtre perſonne & ſon Eglife à la miſericorde de „

M m m

Année 1402. Dieu, de la cause duquel il s'agit, nous sommes sortis du Palais & de la Ville d'Auignon & sommes arriuez sur l'heure de Tierce sains & saufs à Chateau Raynard; qui est dans le mesme Diocese; où nous estimons que plus seurement & plus honorablement aussi, avec l'aide de Dieu & par vostre assistance; & par le conseil des autres fidelles; nous pourrons poursuiure la Paix & l'vniou, comme il est expedient pour le seruice de Dieu & de la Sainte Eglise. C'est dequoy nous vous donnons aduis, comme d'une chose qui vous doit beaucoup réjoür, dans l'esperance que nous auons; que la protection diuine n'aura fauorisé nostre retraitte que pour sa gloire, & pour le bien de l'Eglise & du party Catholique, aussi bien que pour l'honneur de vostre Nom, de vostre Maison & de tous ceux de vostre Sang Royal; que Dieu sçait que nous cherissons avec toute sorte de tendresse & de dessein de les gratifier en toutes sortes de lieux & d'occasions. Si l'on tasche de diuertir vostre Noblesse de la creance qu'elle doit auoir en cette fidelle assurance, nous la prions & l'exhortons de n'y point adjoûter foy, & de vouloir estre persuadée, qu'il n'a iamais tenu, & qu'il ne tiendra en aucune façon à nous, que nous n'accomplissions ce que nous vous auons promis. Donnée à Chateau Raynard sous nostre secret le douzième de Mars.

Fin du vingt-deuxième Livre.



TABLE CHRONOLOGIQUE POUR L'ANNEE 1403.

ANNEES	{	De Nostre Seigneur	{	1403.	{	Charles VI. en France. 23.
		Du Schisme.		25.		Henry de Lanclastre, en Angleterre 5.
		Des pretendus Papes.		Boniface IX. à Rome. 14.		Henry en Espagne, autrement Castille & Leon. 13.
		De Robert Comte Palatin, Duc en Bauieres, Empereur, 4.		Benoist XIII. en Auignon. 10.		Martin en Arragon. 9.
		Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.				Iean en Portugal. 17.
						Charles III. en Nauarre. 18.
						Sigismond de Luxembourg dit de Bohéme en Hongrie. 19.
						Iagellon en Pologne. 18.
						Loüis Duc d'Anjou en Sicile. 16.
						Ladilas d'Anjou dit de Duras, usurpateur du Royaume. 16.
						Margueritte Regnante en Dannemarck & en Suede, avec Eric son Neueu. 17.
						Robert Stuart III. du nom en Escosse. 17.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Etat, & Favoris de la Cour de France.

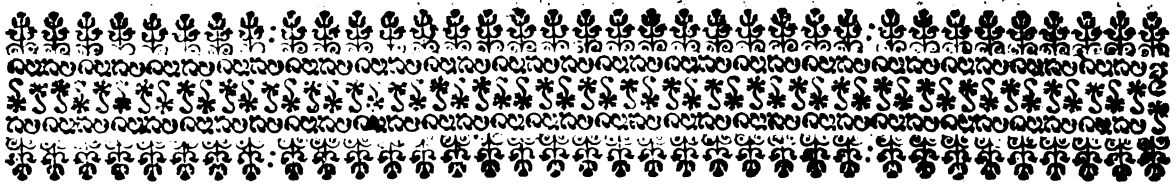
Loüis de France Duc de Guyenne, Dauphin de Viennois.
 Loüis de France Duc d'Orleans, Frere du Rôy.
 Loüis Duc d'Anjou, Roy de Sicile.

Jean de France, Duc de Berry, & Philippe le Hardy, Duc de Bourgogne. }
 Oncles du Roy, gouvernans le Royaume à cause de sa demence, avec le Duc d'Orleans. } Princes du Sang.

Pierre Comte d'Alençon. Charles d'Eureux, Roy de Nauarre 3. du nom.
 Loüis Duc de Bourbon, Oncle maternel du Roy, & grand Chambrier de France.

Loüis de Bourbon Comte de Vendosme, Ancestre de nos Roys.
 Jean dit de Montfort, Duc de Bretagne.
 Charles Sire d'Albret, Connestable de France.
 Arnaud de Corbie, Chancelier de France.
 Jean Sire de Rieux & de Rochefort. }
 Jean le Maingre dit Boucicaut, Gouverneur de Gennes. }
 Renaut de Trie, Admiral. }
 Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, Capitaine General en Picardie & West-Flandres. }
 Lancelot de Longvilliers, son Lieutenant.

Guichard Dauphin, grand Maistre des Arbalestriers, mort cette année, eut pour Successeur Jean de Hangest Sire de Hugueville, pourueu le 7. Decembre.
 Loüis Duc en Bauieres, grand Maistre de France.
 Guy Sire de Cousan & de la Perriere, premier Chambellan.
 Guillaume de Melun, grand Bouteiller de France.
 Loüis de Giac, grand Eschançon.
 Guy Sire de la Rocheguyon, grand Panetier.
 Charles Sire d'Yury, Cheualier trenchant.
 Guillaume Chastelain de Beauvais, Queux de France.
 Charles Sire de Sauoisy, grand Maistre d'Hostel de la Reyne.



HISTOIRE

D V R E G N E

DE CHARLES VI.

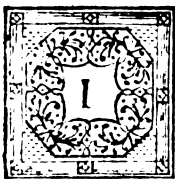
ROY DE FRANCE.

LIVRE VINGT-TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

- I. *Le Roy blasmé de quitter l'habit Royal.*
- II. *Traitté du Mariage du Dauphin avec Mademoiselle de Nevers.*
- III. *Les Inscriptions des Cierges de Pasques arrachées en diverses Eglises de Paris, en dépit du Pape Benoist.*
- IV. *Dont on soupçonne le Duc de Berry qui s'en excuse.*

Année
1403.



LE Roy reuenu en santé & en son bon sens, apres trois semaines de sa maladie ordinaire, en alla rendre graces à Dieu en l'Eglise de Notre-Dame de Paris, le Mardy dernier iour d'Auril; mais on eut encore eu plus de ioye, de l'y voir en habit Royal, comme il est de la decence de la Majesté, pour faire difference entre luy & les Seigneurs de sa suite. Le mesme iour apres midy l'on remit en deliberation le Mariage déjà depuis long-temps proposé entre M. *Louis Dauphin* de Viennois, fils aîné du Roy, & la fille du Comte de Nevers, pour lequel on auoit obtenu dispense du Pape: & le Traitté en fut conclu avec vne extrême réjouissance de la part du Duc de Bourgogne ayeul paternel de la fille, qui l'auoit souhaité & sollicité avec beaucoup d'empressement, pour se r'approcher & pour auoir vne nouvelle alliance avec la Maison Royale. Il en remercia le Roy avec toute sorte de ressentiment, & pour s'en conjoûir avec tous les Princes de son Sang, il fit vn magnifique festin au Chasteau du Loure; où le Roy & la Reyne, les Ducs *de Berry, d'Orleans, & de Bourbon* se trouuerent. Il y fit de grands presens, & de grandes largesses, dont ie laisse le recit aux Herauts & aux autres Officiers d'armes, ausquels il appartient de chanter & de publier le détail de routes les festes de la Cour & des magnificences qui s'y font.

Cependant , comme il estoit grand bruit de la restitution d'obedience au Pape Benoist , pour laquelle on attendoit dans peu vne celebre Assemblée ; & comme la chose estoit en contestation , il arriua apres les Octaues de Pasques un incident assez notable à cette occasion. Certaines personnes inconnuës , qui pourtant portoient mine de Gentils-hommes , & qui estoient suiues de quelques Officiers du Roy , allerent par les Eglises des Colleges & des Ordres des Mandians de Paris , sous pretexte d'y faire leurs prieres ; & là arracherent les inscriptions des Faiseurs d'Almanachs , qu'on a de coûtume d'y attacher aux Cierges Benits de la Pasque , pour enseigner & pour regler le seruice Diuin de la nouvelle année. Cette violence se fit publiquement sous l'aucu des Seigneurs de France , dont ils dirent en auoir l'ordre , & l'on n'eut point de peine à le croire , parce qu'on y auoit inseré les Années du Pontificat du Pape Benoist , qu'on sçauoit estre mal voulu de quelques-vns , & particulierement du Duc de Berry , qui paroissoit fort obstiné à la soustraction d'obedience : mais comme cela n'empescha pas que les Ecclesiastiques n'en fussent fort indignez , quelques-vns du Corps de l'Vniuersité luy en allerent faire leurs plaintes. Il les entendit assez doucement , il desauoia le fait , il le condamna mesmes , & soutint si bien qu'il n'y auoit aucune part , ny luy , ny ses gens ; qu'il ordonna qu'on fist recherche des coupables , dont il promit vne iustice exemplaire : Toutefois il n'en fut autre chose , & cela fit voir qu'il y auoit encore des Puissances irreconciliables avec le Pape.

Année
1403.

CHAPITRE SECOND.

- I. *Le Marechal Boucicaut Gouverneur de Gennes , y rétablit l'authorité , & bastit vne Citadelle.*
- II. *Conqueste Famagouste , dont il traite avec le Roy de Chypre.*
- III. *Ses exploits contre les Sarrazins & les Venitiens.*
- IV. *Sa défaite & la prise du Sire de Chasteaumorant par les Venitiens.*

AV commencement de cette année, nouvelles vinrent au Roy de sa Seigneu-
rie de Gennes , que le Marechal Boucicaut qui la gouuernoit en son nom , auoit rétably la Paix dans la Ville & dans le País d'alentour , tant par l'execution à mort , que par la proscription & par le bannissement des autheurs ou des fauteurs des troubles passez. Il apprit aussi par les mesmes Deputez , & par les mesmes Lettres , que pour déraciner entierement les vieilles inimitiez , il n'auoit pas seulement assoupy les deux factions des Guelfes & des Gibellins , mais qu'il en auoit aboly le nom & le reproche , qui faisoit à tout moment courir aux armes , par la deffense qu'il en auoit faite , sur peine d'auoir le poing coupé. Comme la coûtume estoit parmy les Genoïs de s'entrefaire la guerre de famille à famille , par les Tours qu'ils auoient exprés eleuées dans les maisons particulieres , il les fit razer à la hauteur des logis , il ordonna encore que toutes les armes des Bourgeois fussent portées en certains lieux , pour y estre gardées sous l'authorité du Roy ; afin qu'ils ne s'en pussent aider que pour son seruice & pour le bien public. Enfin apres auoir serieusement trauaillé au repos de l'Estat , & par le chastiment des perturbateurs , & par la reformation des mœurs & des coûtumes , il s'auisa pour en estre mieux asseuré , d'eleuer vne Citadelle proche de la Ville , sur les vieux fondemens qu'il en trouua tracez sur vne Colline qui commandoit à la Ville.

Après auoir ainsi pourueu à la Police du dedans , il s'appliqua aux affaires de la guerre , & apres auoir equipé vne puissante Flotte de Nauires & de Vaisseaux de charge , il passa avec dix mil hommes pour la conqueste de Famagouste , Ville

M m m iij

Année
1403.

celebre du Royaume de Chypre , qui s'estoit souleuée contre la domination des Genoïs. Et comme il auoit fait agréer cette entreprise au Roy , six mois auparavant l'arriuée de ces Messagers icy , sa Majesté qui n'auoit point de nouvelles de leur retour , leur témoigna d'en estre en peine. Elle leur demanda si son Armée estoit perie , & voicy quelle fut la relation qu'ils luy firent du succez de cette entreprise. C'est que le Mareschal l'auoit glorieusement executée à l'égard de cette Ville rebelle ; d'où il auoit chassé certain Genoïs nommé *Antoine* , & laquelle il auoit deliurée au *Roy de Chypre* , à la charge de payer à la Seigneurie de Gennes la somme de cent mille Ducats , qu'il leur deuoit de vieux arrerages. Qu'après cela ayant fait dessein de porter la guerre chez les Sarrazins , & estant allé descendre au fameux Port de Baruth , il auoit brûlé vne grande Ville des marches de Turquie , nommée l'Escandelour , & mesme défait les Sarrazins avec la genereuse assistance d'un grand nombre de Bretons , de Normands , & autres François de ses troupes , qui s'y signalerent : & que s'en retournant apres tant d'auantages , il auoit fait rencontre d'une Flotte de marchandises que les Venitiens enuoyoit aux Infidelles , qu'il auoit pillée sans resistance : mais qu'aparauant qu'il pût arriuer à Gennes avec ce grand butin , il s'estoit , sans y penser , trouué inuesty de toute l'Armée Nauale de Venise , qui l'auoit combattu & défait de telle sorte , qu'après vn grand carnage de François & de Genoïs , ceux qui restèrent de ses gens , furent obligez de se rendre prisonniers , du nombre desquels estoit le Sire de *Chasteaumorant* : & que le Mareschal voyant ses affaires desesperées , n'auoit pû faire autre chose que d'abandonner tous ses Vaisseaux & ses richesses , pour se sauuer dans vn Esquif ; sur lequel il s'estoit exposé au hazard des flots & de la poursuite des ennemis.

 CHAPITRE TROISIEME.

- I. *Reconciliation des Cardinaux avec le Pape Benoist.*
- II. *Qui leue les fulminations , & les conuie à vn festin , où ils eurent grand peur.*
- III. *Il prend des Gardes , & entretient vne Armée qui le ruine.*
- IV. *Pardonne à ceux d'Avignon , & met garnison au Palais.*

COMME le changement de la Guerre à la Paix fait la joye publique des Estats , les Cardinaux ayans enfin flechy le ressentiment du Pape Benoist , en receurent la nouvelle avec les témoignages d'une allegresse qui ne se peut exprimer , & qui les fit obeïr avec autant d'affection que de diligence à l'ordre qu'il leur enuoya , de se rendre auprès de luy le 29. iour d'Avril. Ce fut lors qu'on les vid à deux genoux à ses pieds , les mains iointes , & les larmes aux yeux , luy demander pardon , & luy protester par autant de sanglots que de paroles , que le regret du passé les rendroit à l'auenir plus fidelles & plus affectionnez que iamais à son seruice , & qu'ils employeroient tout leur credit pour faire leuer la soustraction d'obedience. Le Pape de sa part vsa de l'occasion avec beaucoup de clemence , il leur promit de tout oublier , il les amonesta de ne plus retomber dans vne semblable faute , & comme les croyant auoir encouru le crime de leze Majesté Apostolique , il les auoit priuez de tout droit tant spirituel que temporel du Cardinalat , & partant rendus incapables & inhabiles à l'élection d'un Pape quand l'occasion s'en presenteroit ; il reuoca cette Bulle , & pour marque d'une parfaite reconciliation , il les retint à disner avec luy. Ce leur fut vn honneur dont ils se fussent bien passez , & ils payerent bien leur escot , par l'apprehension subite & generale qui les faisoit ; quand au lieu des Prelats & autres Officiers Ecclesiastiques , qu'ils croyoient deuoir scoir apres eux selon la coûtume , ils virent

les places remplies par des Officiers de guerre , & toute la Salle pleine de Gen-
darmes. Année

Il n'y en eut pas vn qui ne creût bien-tost rendre vn Chapeau vaquant, & qui n'épiast le premier signe comme le signal du massacre ; mais ils en furent quittes pour la peur , & ils deuoient faire reflexion sur la conjoncture du temps , qui fit si bien croire au Pape qu'il deuoit veiller à la seureté de sa personne , qu'il retint vne forte Garde, qui l'accompagnoit à l'Eglise , & qui l'environnoit iusques aux Autels. Comme cette nouvelle Cour toujours croissante, ne se repaissoit que des Thresors materiels de l'Eglise militante , il en trouua bien tost le fonds, il fallut mesmes incontinent changer la vaisselle d'or & d'argent en especes, il fallut se seruir d'étain & de plomb, & comme il n'y a rien de plus irreconciliable qu'un Prince necessiteux , & qui peut se vanger vtilement, cela épouuenta fort les Bourgeois d'Auignon. Leur rebellion toute recente, les iniures qu'ils luy auoient faites, le bruit qui couroit du dessein qu'il auoit de s'en ressentir, & ce grand armement qui sembloit ne pouuoir estre à autre fin , & qui vray-semblablement ne se pouuoit entretenir que de leur ruine , les tenoit dans vne estrange consternation , & bien leur prit de ce que les Cardinaux s'entremirent pour obtenir vne Amnistie generale. Le Pape continua sa clemence enuers leurs Deputez , il leur imposa pour toute peine de reparer son Palais mis en mauuais estat par les iniures & par les ruines du siege , mais parce qu'il auoit horreur de retourner en leur Ville , & qu'il ne se fioit en eux que de la bonne sorte , il y enuoya vne grosse garnison d'Arragonnois , & le munit de toutes sortes d'armes & de machines de guerre.

C H A P I T R E Q V A T R I E S M E.

- I. *Le Pape Benoist depute au Roy les Cardinaux de Poictiers & de Saluces , pour la leuée de la soustraction.*
- II. *Toutes les Vniuersitez de France y consentent , & celle de Paris est partagée.*
- III. *La Cour de France diuisée pour ce sujet.*
- IV. *Le Duc d'Orleans passionné Partisan de Benoist ; gagne l'esprit du Roy,*
- V. *Et l'Assemblée du Clergé , qui y consent.*
- VI. *Restitution de l'obedience au Pape Benoist.*
- VII. *Le Duc de Berry y fait consentir le Duc de Bourgogne.*
- VIII. *L'Vniuersité de Paris donne les mains , excepté la seule Nation de Normandie.*

Les affaires du Pape Benoist commençant à prendre vne meilleure face , il creut qu'il estoit à propos de n'en point negliger le principal progres , qui dépendoit de la Cour de France , & pour ce sujet il deputa au Roy les Cardinaux de *Poictiers* & de *Saluces* , qui obtinrent Audience en l'Hostel de S. Pol le 25. de May, en presence des Ducs de *Berry* & de *Bourgogne*, d'*Orleans* & de *Bourbon*, du Connestable de France, du Comte de *Tancarville*, & de *Jean de Montagu*, grand Maistre de la Maison du Roy. Le Cardinal de *Poictiers* parlant au nom des Cardinaux , fit vne tres-belle Harangue , & quoy qu'il n'y eût que fort peu de témoins, l'action ne laissa pas d'estre bien-tost publique, par le recit qu'en firent ceux que leur qualité admettoit au Conseil secret , & qui en remarquerent les principaux poincts: Il debuta par le douloureux estat de l'Eglise vniuerselle ; &

Année
1403.

après avoir detesté le mal-heureux Schisme qui la déchiroit ; ne pouuant ester que le Sacré College n'eût approuvé la soustraction , il témoigna que les Cardinaux auoient creu que c'estoit vn remede pour l'extirper : mais qu'ayans reconnu tout au contraire , qu'elle ne tournoit qu'à la confusion & au scandale de l'Eglise , & de tout l'Ordre Ecclesiastique , qu'ils auoient iugé necessaire de se reünir à leur Chef , & de rentrer dans le deuoir d'une fidelle obeïssance. De là, passant aux inconueniens de cette soustraction , & à l'impossibilité de pouuoir par ce moyen paruenir à l'vnion : Encõre bien , dit-il fort adroitement , qu'elle procedast d'un endurcissement de cœur de la part de nostre Saint Pere , i'estimerois pourtant qu'on y deuroit apporter quelque temperament ; si plütoist on ne vouloit annuller vne procedure qui meritoit d'estre plus meurement examinée.

C'est ce qu'il entreprit heureusement de persuader en plusieurs manieres , & trouuant moyen d'entrer dans les éloges du Pape , qu'il loua particulièrement de son extrême patience & de sa debonnaireté , il assura qu'il estoit tout prest de se conformer à ce qui seroit deliberé par bon Conseil entre les Princes de nos Lys , comme estant ceux auxquels il auoit plus de passion de complaire , iusques à les choisir pour Iuges de ses interests. Il en prit à témoin le Duc d'Orleans , qu'il dit auoir des preuues par écrit de cette verité , & conclud par vne forte exhortation à toute l'Assemblée , de trauailler à la restitution d'obediẽce ; à laquelle le Roy répondit , qu'il auoit conuoqué pour ce sujet les Euesques de son Royaume , qui dans peu determineroient de ce qui seroit à faire , & sur ce la Compagnie se separa.

Tous les Deputez des Vniuersitez d'Orleans , d'Angers , de Montpellier & de Thoulouse , estoient de l'aduis de ce Cardinal , & plusieurs fois ils soutinrent en presence des plus Grands de France , qu'ils n'auoient iamais approuvé la soustraction. Mais pour celle de Paris elle ne sçauoit encore que dire , pour n'auoir pü faire d'Assemblée generale , à cause de l'opiniastreté insupportable de ceux de la Nation de Normandie , qui ne vouloient point estre contredits , & qui ne pouuoient souffrir qu'on leur remontrast pour le bien de la paix & de l'vnion de l'Eglise , qu'elle ne tiroit aucun auantage de cette suspension d'obediẽce. Il y auoit encore d'autres personnes du meisme sentiment des Normands dans le Clergé , & entr'autres le Cardinal de *Tury* , Maistre Simon de *Cramant* , Patriarche d'Alexandrie , & quelques Euesques , avec vn bon nombre de doctes , d'autant plus mal-aïsez à vaincre , qu'ils faisoient vn party avec les Ducs de Berry & de Bourgogne , qui fauorisoient irretractablement celui de la soustraction.

La faction contraire estoit soutenuë par le Duc d'Orleans , & comme chacun maintenoit son sentiment avec chaleur , on consuma beaucoup de temps en disputes ; dont on n'auoit eu que le plaisir de voir escrimer de toutes sortes d'argumens , si le Duc d'Orleans n'eût autant ioué de prudence que de credit , pour abreger ce grand conflit de paroles. La passion qu'on croit certainement qu'il auoit pour la Paix de l'Eglise , luy ayant fait trouuer moyen de gagner l'esprit du Roy , il s'auisa , par son consentement , de faire compter les voix ; & pour cela , il fit receuoir par les Metropolitains , chacun en secret & par écrit , les suffrages de leurs Suffragans & des autres de leur dépendance. Apres auoir ainsi veu à laquelle des deux voyes on concludroit , il conuoqua l'Assemblée en l'Hostel de S. Pol le vingt-huitième de May , que le Roy & les Ducs ses Oncles estoient absens , il demanda d'abord combien il y en auoit qui concludoient à la restitution d'obediẽce , & fut bien ioyeux de pouuoir aussi-tost mander au Roy que c'estoit-là le plus grand aduis. Il le courut voir apres le sommeil du midy , il entra dans son Oratoire avec vne grande suite d'Archeuesques & d'Euesques , il luy fit fort adroitement le recit de ce qui s'estoit passé , & luy montra par écrit les noms des Prelats & des Deputez des Vniuersitez qui condamnoient la soustraction. Je croy bien que c'estoit l'opinion du plus grand nombre , encore que ie n'en sçache pas tous les noms , mais quoy qu'il en soit , le Roy y adhera , & dit qu'il

qu'il en estoit bien aise, parce qu'il tenoit Benoist pour homme de grand sçavoir & de bonne conscience.

Le Duc rauy d'aïse de le voir dans de si bons sentimens, courut à l'Autel, & l'ayant prié de iurer sur la Croix qu'il en auoit tirée, qu'il y perseuereroit constamment; sa Majesté mettant les mains dessus, dit en presence de tous les assistans: Et moy ie restituë entierement l'obedienciau Pape Benoist, ie promets inuiolablement de le reconnoistre tant que ie viuray, pour le veritable Vicair de I E S V S- C H R I S T en terre, & ie m'oblige aussi de le faire reconnoistre par tout mon Royaume. Il en fut sur le champ dressé vn Acte, & pour conclusion, le Roy s'agenouïllant deuotement deuant l'Autel, & ioignant les mains pour rendre graces à Dieu, commença le *Te-Deum*, que toute la Compagnie acheua de chanter avec des soupirs de deuotion & de ioye, qui prouoquerent les larmes de toute l'Assemblée. Cela fait, on enuoya ord্রে de par le Roy à toutes les Eglises de Paris, & à celle de saint Denis, de faire les mesmes actions de graces, & le bruit fut grand par tout par le son des Cloches & des Cantiques de ioye, qui surprirent tout le monde, mais particulierement les Ducs de Berry & de Bourgogne, qui trouuerent fort estrange qu'on eût esté si viste dans vne affaire qui n'auoit pû se terminer avec bien-seance sans leurs suffrages.

Ils en vinrent faire leurs plaintes au Roy, qui leur donna pour réponse, qu'il croyoit que son Frere auoit esté poussé d'vn saint zele dans la poursuite de cette restitution d'obediencia, & que consentant aux vœux de la plus grande partie des Prelats de France, il l'auoit iurée; mais qu'il esperoit aussi que le Pape accompliroit de sa part avec la mesme fidelité, tout ce qu'il auoit promis au Duc d'Orleans en faueur du Royaume & de l'Eglise Gallicane. Il fit tout lire article par article en leur presence, & en effet il nous accordoit de grands auantages, mais cela ne les empescha pas de perseuerer iusques au lendemain; à demander que tout ce qui auoit esté fait fut annullé, pour y proceder plus meurement, & leur party se promettoit bien d'en venir à bout, si l'on n'eût trouué moyen de gagner le Duc de Berry. Le Duc d'Orleans son Neveu l'amadoïa si bien par tout ce qu'il luy assura des bonnes intentions du Pape, dont il se rendit caution iusques à s'engager d'obtenir encore dauantage; si on le demandoit, qu'il se rendit à ses persuasions, mais ce fut toujours avec défiance de l'execution de tant de merueilles, fondé peut-estre sur la connoissance qu'il auoit de l'esprit des Arragonnois, qui payent plus de paroles que d'effets. Ce fut à luy à ménager en suite le consentement du Duc de Bourgogne, qui ne s'y rendit qu'à regret, & ce fut à condition que l'honneur du Royaume y fût gardé, & qu'on executast de bonne foy tout ce qui auoit esté auancé tant de bouche que par écrit. Voila comme se passa cette grande affaire, dont i'ay esté bien informé par des personnes dignes de foy, & dont n'ayant rien dit que de veritable, il ne reste qu'à m'excuser d'auoir peut-estre esté trop libre dans les termes que i'ay rapportez ingenuëment selon les temps. Ainsi fut conclu en fort peu de temps ce qu'on croyoit deuoir durer plus d'vn an, selon l'ordre des questions qui estoient à disputer; & l'on ordonna que cela fût presché dans la Cathedrale de Paris.

L'Vniuersité auertie de ce qui s'estoit passé, s'estant assemblée, la meilleure partie y consentit, & le Recteur ayant enuoyé recueillir les voix par les Nations, les François & les Picards furent pour la restitution de l'obediencia, les Allemands demurerent, comme auparauant, dans la neutralité, mais les Normands n'en furent que plus opiniastres au party de la soustraction.

CHAPITRE CINQUIESME.

- I. *Pierre d'Ailly Euesque de Cambray presche la restitution d'obedience dans Nostre-Dame de Paris , de la part du Roy,*
- II. *Et certifie les bonnes intentions du Pape , que le Duc d'Orleans cautionne.*
- III. *Le Cardinal de Thurey & la Nation Normande retournent à l'obedience.*
- IV. *Reünion des Dominiquains à l'Vniuersité de Paris.*

Année 1403. **L**E Roy ayant chargé M. *Pierre d'Ailly* de la Commission d'annoncer la restitution d'obedience dans l'Eglise de Paris , il s'en acquitta selon la reputation qu'il s'estoit acquise, en presence des Princes, des Cardinaux & des Euesques, qui assisterent à la Messe, qui fut solennellement chantée par le Cardinal de *Poitiers*. Il prit pour theme *Benedictus Deus qui dedit in cor Regis*, &c. & ayant dit sur la fin du Sermon, que les promesses que le Pape auoit faites au Duc d'Orleans touchant l'honneur du Roy & de son Royaume, auoient porté sa Majesté à cette resolution, il leut la cedula toute entiere. Il ajouta en suite, que le Pape auoit enuoyé des Lettres Apostoliques au Duc d'Orleans, par lesquelles il acceptoit la voye de cession, mais qu'il ne l'acceptoit qu'en trois cas seulement, qui estoient contenus en certain Acte que le mesme Duc gardoit pardeuers soy. Suiuant la cedula du Pape, dont il fit lecture, il promit qu'il reuoueroit toutes protestations, si aucunes il en auoit faites, contre la voye de cession, qu'il annulerait toutes autres procedures qu'il pourroit auoir faites ou permises au sujet de la soustraction, & qu'à l'auenir il n'en feroit ou souffriroit aucune en quelque façon que ce fût. Il ajouta qu'il seroit facile d'obtenir qu'on comprît parmy les conditions accordées au Roy, les Traitez faits par les Cardinaux, entant qu'il y alloit de l'honneur du Roy & de son Royaume: qu'il ne seroit ny parlé ny fait discussion de ladite soustraction au Concile general, ny autre part, & que toutes iniures de dit ou de fait, aduenüs au sujet d'icelle, & tous empeschemens ou troubles faits de part & d'autre, seroient entierement éteints, remis & étoufez.

Les mesmes Articles contenoient encore, que pour ce qui regardoit l'estat present des Eglises de France, le Pape y trauailleroit avec les Ducs Oncles & Frere du Roy; mais il asseuroit quant aux Collations & aux Promotions faites par les Prelats, & mesmes des Benefices reseruez, lesquels ils auroient conferé, qu'il ne permettroit point qu'il y fût rien innoué; si ce n'estoit qu'aparauant on peüt montrer que ceux qui en auoient esté pourueus, les eussent obtenus iniustement ou par symonie. Enfin apres auoir ouy ce que le Pape promettoit de sa part, on y fut encore confirmé par vne asseurance publique de la part du Duc d'Orleans, qui declaroit, que selon la forme de Droit, le Pape, au plütoft qu'il pourroit, & au plus tard dedans vn an, celebreroit vn Concile general de toute son obedience: qu'il y seroit traité de l'vnion, & de la reforme & des libertez de l'Eglise, & pareillement des subüdes & de tous autres deniers que le saint Siege auoit accoûtumé de prendre sur les Eglises de France: & que tout ce qui seroit deliberé ne manqueroit pas d'estre aussi-tost executé, par les soins & à la poursuite du Duc d'Orleans. Il dit pourtant en acheuant son Discours, qu'à l'égard de la moderation des subüdes, de la poursuite d'vnion, de la reformation, & du bon gouuernement de l'Eglise, qu'il y seroit pourueu lors de ladite future Assemblée, par le choix qu'on feroit de la part du Roy, d'vn certain nombre de gens de bien, de sçauoir & de vertu; afin qu'il fût mieux & plus vtillement deliberé de ce qui seroit à faire.

Le Sermon & la Messe acheuez, le Cardinal *de Thurey* qui iusques alors auoit esté pour la soustraction, s'en retracta en presence du Roy, & comme il n'y auoit plus que la Nation Normande qui tint bon, elle eut honte de son opiniâ-
 treté, & trois iours apres elle presta son obeïssance, à condition d'accomplir par le Pape tout ce qu'il auoit promis. Or comme pendant la soustraction il s'estoit fait quelques disputes assez aigres dans l'Vniuersité, pour lesquelles le Prieur de S. Martin Deschamps, Docteur en Decret, & Maistre *Jean de Morauie*, fameux Docteur de Theologie, & quelques autres Supposts d'éminent sçauoir, auoient esté mis hors de la Compagnie, & priuez de tout Acte Scolastique, ils furent rétablis. Et afin de mettre vne Paix entiere dans l'Escole, par l'assoupissement de toutes les vieilles querelles, l'Vniuersité receut encore en son giron, les Iacobins qu'elle en auoit exclus. Elle les rétablit en leurs degrez & en leur premier honneur, elle leur rendit la liberté de continuer leurs études comme auparavant, & de prescher les Dominicales à l'ordinaire, & personne n'y trouua à redire que les autres Ordres des Mandians, qui auoient tiré grand profit de leur disgrâce & de leur exclusion des Confessions.

Année
1403.

CHAPITRE SIXIÈME.

- I. *Ambassade de France au Pape Benoist.*
- II. *Qui conteste son election à l'Abbé de S. Denis, que le Duc d'Orleans luy deputa.*
- III. *Et ne tient compte de ses promesses.*
- IV. *Traité de Tréves entre la France & l'Angleterre.*

Pour consommer plus honorablement cette grande affaire de la restitution d'obedience, & pour obliger le Pape à se souuenir de ses promesses, on resolut de luy dépescher vne solemnelle Ambassade; mais comme c'estoit principalement l'ouurage du Duc d'Orleans, il fut bien aise que ce fût de sa part qu'il apprist les nouvelles d'un si heureux succez. Il luy deputa à cette fin l'Abbé de S. Denis & l'Archidiacre d'Arras, qui enuiron la Feste de S. Pierre se rendirent au Pont de Sorgue, où il faisoit sa résidence, & qui s'acquitterent de leur Commission avec autant de prudence que de fidelité. L'Abbé luy ayant fait vne docte & belle Harangue, pour le faire ressouuenir de ce que le Duc desiroit de luy, il répondit que ses interests luy estoient assez recommandez, il leur fit en apparence toute forte de bonne reception, & les retint iusques à ce qu'il en eût deliberé avec le College des Cardinaux; mais il ne put empescher de faire voir que son cœur ne s'accordoit point avec sa bouche. C'est qu'ayant nommé deux Cardinaux pour examiner l'élection & la prouision de l'Abbé de S. Denis, il dit avec indignation qu'elles estoient nulles, & le traita d'Intrus, pour auoir osé accepter vn Benefice de cette importance sans auoir requis son consentement. Il fallut pour sa confirmation qu'il se soumît à diuerses procedures, & à la fin neantmoins, apres vne nouvelle enqueste de vie & mœurs, il le proclama nouuel Abbé de S. Denis en plein Consistoire, & luy en fit expedier les Bulles.

Après eux arriuerent l'Archeuesque d'*Aix* & l'Euesque de *Cambrai*, Ambassadeurs de France, ils le saluerent le premier iour de Septembre, ils le prierent de haster l'execution de sa promesse, & le Duc de *Berry* croyant qu'il n'en feroit aucune difficulté, s'estoit préparé pour le venir visiter en personne, & mesme pour le reconduire en Auignon & pour l'y rétablir avec plus d'honneur; mais voyant qu'il differoit de iour à autre, il reuint sur ses pas, & peu apres les Ambassadeurs retournerent aussi sans auoir rien fait. Aussi-tost la restitution d'obedience accordée, le Roy retomba malade iusques à la fin du mois de Iuin, & sa resipiscence & sa santé durerent iusques à la Magdelaine, qu'il recheut en démence; où il demeura iusques au mois de Decembre.

N n n ij

Année
1403.

Cependant l'Euesque de Chartres & le Sire de *Hugueville*, qu'il auoit enuoyez à Bologne pour conférer avec les Anglois, rapportèrent que le Roy d'Angleterre témoignoit vouloir continuer le Traité fait avec son Predecesseur, & qu'il consentoit, en cas qu'il se fist quelque entreprise ou combat particulier. entre ceux des deux Nations sans l'aveu des deux Roys, que celui qui par l'autre en seroit requis, fût obligé d'employer toute son autorité pour luy faire auoir réparation du dommage ou de l'iniure qu'il auoit soufferte. Ils auoient pris congé des Deputez d'Angleterre sur cette assurance, & s'estoient engagez de parole de retourner au mois d'Avril prochain, pour leur porter nouvelle de ce qui auroit esté resolu sur leurs propositions.

CHAPITRE SEPTIESME.

I. *Les Anglois continuent leurs courses en France.*

II. *Et croisent la mer, pour empescher les François d'aller en Escosse.*

III. *Oliuier de Clisson exhorte les Bretons de les aller combattre.*

IV. *Qui les défont sur mer.*

IL y auoit dix mois entiers que les Anglois couroient nos Costes, descendans presque par tout sans resistance, pillans, rauageans & brûlans Villes & Villages, & retournans en leur pais chargez de butin; Ils faisoient vanité d'une depredation si facile, qui leur fit mépriser le secours de ceux de Bayonne, qu'ils renuoyerent, comme estans assez puissans pour tenir la mer. Et en effet, ils fermerent le passage à nos François, que le desir de chercher de la reputation auoit resolu au voyage d'Escosse, pour se trouuer à la Journée qui estoit prise au quinziesme d'Aoust, entre les deux Armées des Anglois & des Escossois: & il n'y eut que Messire *Pierre des Essars* & peu d'autres, qui firent le traject, pendant que ces Pyrates brigandoient aux riués de Bretagne. Non seulement ils ne faisoient aucun estat des Peuples de cette Prouince, mais ils ne se soucioient pas mesmes d'affronter les perils du Cap de S. Mahé qui en deffend l'entrée, & qui de tout temps s'est rendu fameux par la perte des Vaisseaux qui ont heurté les escueils dont il est remply, & par le naufrage des Pilotes les plus experimentez. Ils le franchirent hardiment sur la fin du mois de Iuin, avec dix Nauires, & en prirent vn si plein de marchandises, qu'ils croyoient estre riches à iamais; comme de vray leur fortune estoit faite, si les Bretons ne leur eussent aussi-tost appris qu'ils estoient les pilleurs des pillards.

Messire Oliuier de *Clisson* les encouragea si fort à prendre reuange de tant de pertes & d'iniures, qu'ils mirent en fort peu de temps sur pied iusques à douze cens hommes, tant Arbalestriers qu'autres gens de legere milice, pour les aller rencontrer, au commencement de Iuillet, & l'entreprise reüssit d'autant plutôt, qu'ils eurent de bons Chefs. Le Sire de *Ponboüet*, Messire *Jean de Penhoët* son fils, Admiral de Bretagne, & Messire *Guillaume du Chastel*, cinglerent en diligence avec cette Flotte à la poursuite des ennemis, & ayant appris dès le lendemain, par les petites Barques qu'ils auoient enuoyé aux nouvelles, qu'ils estoient à l'ancre, à l'endroit qu'on appelle ordinairement le Raës S. Mahé, ils y coururent si viste, que dès le soir mesme ils les apperceurent à la Rade. Ce fut alors que les Chefs eurent besoin de toute leur autorité pour retenir l'imperuosité de la ieunesse, qui vouloit donner absolument de crainte que la proye ne leur échappast: Nous approchons, leur dirent-ils, de la fin du iour & du commencement de la nuit, qui est ordinairement plus dangereuse, & pendant laquelle il ne se faut point fier à la mer. Il faut plus de iour pour l'occasion qui se presente de combattre, demain venu ne craignez pas de les aller charger, mais pour le present, nous n'estimons pas qu'il soit ny louable ny seur d'entrer en action, incertains

comme nous sommes, si nous verrions assez clair pour l'acheuer & pour en recueillir le fruit.

Année

Cette premiere ardeur ainsi moderée, l'on fit bonne chere dans l'attente du lendemain, & s'estant apperceus dès la premiere pointe de l'aurore, que les Pyrates, au lieu de tourner du costé de la grande mer d'Espagne, enfiloient la manche d'Angleterre, ils leur voulurent couper le deuant, ils partagerent la flotte en deux, & donnerent la conduite d'une partie des Vaisseaux à Messire *Guillaume du Chastel*. Les Anglois qui voyent leur ordre en font autant, & aussi tost les Bretons fondans sur eux avec des crys horribles, & avec vne auersion qui bannit la pensée des dangers des armes, peu s'en faut que d'abord ils ne les coulent à fonds. Jamais on ne vid combattre avec vne haine & avec vne chaleur si reciproque, car on ne sçauoit dire qui commença, & l'auantage fut balancé depuis trois heures du matin iusques à neuf, que les Corsaires ne pouans plus soutenir le faix de la bataille, ainsi diuisez, rallierent leurs Vaisseaux en vn Corps. Les Bretons en firent autant, & le choc recommença encore plus rude que deuant, avec toutes sortes d'armes & de traits; dont enfin les Anglois se trouuerent épuisez, & ce fut lors qu'ils commencerent à perdre courage, & à reconnoistre qu'ils auoient perdu cinq cens hommes tuez & noyez. Cinq cens autres voyans la journée perduë, ietterent leurs armes en mer, soit qu'ils ne voulussent pas passer pour soldats, afin d'estre mis à moindre rançon; soit comme l'on creut plus vray-semblable, pour en dérober le profit aux vainqueurs, qui de dépit qu'ils en eurent, les firent ietter à l'eau pour les aller pescher. Ainsi se termina cette partie de guerre, d'où les Bretons retournerent ioyeusement au port, avec mille prisonniers qu'ils partagerent entr'eux, & apres en auoir enuoyé la nouvelle à la Cour à leur Duc & aux Princes de France, ils refirent vn nouuel armement pour continuër leurs progresz & pour porter la guerre iusques en Angleterre.

1403.

CHAPITRE HVITIÈME.

- I. *Conspiration de Messire Thomas de Persy contre le Roy d'Angleterre.*
- II. *Bataille entr'eux, sa prise, & sa condamnation à mort.*
- III. *Prise des Isles de Gerzay & Grenezay, & du port de Plymouth, par les Bretons.*
- IV. *Les Anglois s'en vangent en Bretagne.*

L'Occasion estoit alors assez fauorable, par le trouble que causa dans ce Royaume souuent agité de diuerses actions, le tard & funeste repentir de Messire *Thomas de Persy*, qui ne se pouoit pardonner, non plus qu'à sa patrie, la trahison & la cruauté commises en la personne du feu Roy. Comme il auoit trempé ses mains dans son sang & comme il auoit aidé à mettre sa Couronne sur la teste de son Ennemy, il crut qu'il falloit ruiner son ouurage pour en expier la memoire, & pour se seruir des auantages de l'Estat contre le Tyran qui les auoit gagez par sa conduite, il trama sa conspiration avec quelques Seigneurs Escossois qu'il auoit défaits & pris prisonniers, & ausquels il ioignit quelques troupes d'Angleterre. Le Roy Henry qui le sçeut, joua dans cette conjoncture le personnage d'un Prince fort adroit, il leua sourdement vne Armée dans la Ville de Londres & dans les enuirs, pour ne s'en seruir qu'en cas qu'il en fallût venir aux armes, & d'autre part il manda au Sire de Persy, de venir en Cour en toute seureté, pour luy faire entendre les raisons qu'il auoit de tenir tant de troupes auprez de soy.

Nnn iij

Année
1403.

Il ne marchandâ point pour sa réponse, il luy manda nettement que c'estoit contre luy-mesme qu'il armoit, comme contre celuy qui auoit traittreusement enuahy la Couronne, & que tant qu'il viuroit, il trauailleroit à l'en dépouiller. Le Roy à l'instant mesmes mit ses troupes ensemble, il marcha contre luy comme contre vn ennemy déclaré, & quoy que Perfy attendît de nouvelles troupes, il ne laissa pas de faire ferme & de hazarder vn combat, qui fut fort sanglant, & où le Roy faisant merueilles de sa personne, fut fait prisonnier & presque aussitost récoué par les siens. Apres cela la fortune contente du danger qu'il auoit couru, luy donna la victoire, le champ luy demeura couuert de neuf mille morts, *Henry de Perfy* percé de plusieurs playes fut de ce nombre, il s'en sauua fort peu & le reste fut pris avec *Thomas de Perfy* Chef de la reuolte, qui fut présenté au Roy: & pour le faire seruir d'exemple aux autres Rebelles, il luy fit tout viuant arracher les entrailles, auparauant qu'on le décapitât.

Ce nouveau Triomphe, qu'on chantoit encore dans les carrefours de Londres, fut troublé par les nouvelles qui arriuerent, que les Bretons apres auoir pillé les Isles de Gerzay & de Grenezay faute de résistance, auoient eu le mesme bon-heur au fameux port de Plymouth où ils s'estoient coulez, que de là faisans des courses dans tous les enuirs, ils auoient contraint tous les Habitans de se racheter du massacre & du feu par tout ce qu'ils auoient de biens, & que vers la my-Septembre, ils s'estoient retirez sans aucun empeschement en leur pays, avec vn butin & avec des dépouilles qu'on ne pouuoit assez estimer. Les Anglois aussi sensibles à leur honneur qu'à la perte, resolurent aussitost d'en prendre reuange sur la Bretagne, ils partirent au commencement de Nouembre au nombre de six mille, ils passerent heureusement le perilleux détroit de S. Mahé, ils en brûlerent les Faux-bourgs, & y firent vn grand carnage de Bretons qui donna l'alarme à tout le pays. Il s'y fit vn armement tumultuaire, & le lendemain ils combattirent à forces égales, mais les Bretons payerent par leur défaite l'honneur d'auoir fait la premiere charge. Les Anglois apres auoir soutenu leur impetuosité, en firent vn grand & sanglant carnage, ils mirent le reste en fuite, & s'estans rembarquez, ils raserent tous les Vaisseaux de la Coste. De là faisans voile sur la Mer de Guyenne, ils firent rencontre d'vne Flotte de vins de Poitou qu'on amenoit en France, ils la gagnerent sans coup ferir, tuèrent tous les Mariniers, & menèrent plus de dix-mille tonneaux aux ports d'Angleterre.

CHAPITRE NEUVIÈME.

- I. *Poinson & Briquet Sorciers de Dijon, entreprennent par leur art de decouurer la cause de la maladie du Roy.*
- II. *Le Bailly de Dijon & autres s'exposent à leurs charmes.*
- III. *Rendus vains par le Signe de la Croix, & les Sorciers brûlez.*

ENCORE que la iuste punition de certains Magiciens, dont nous auons parlé, deût seruir d'exemple aux autres, il ne laissa pas de s'en trouuer deux à Dijon, l'vn nommé *Poinson*, & l'autre *Briquet*, qui s'oserent vanter de decouurer par leur art d'où procedoit la maladie du Roy. Pour cela ils choisirent au mois de Juillet vn lieu secret dans le plus épais d'vne forest voisine, & eleuerent vn grand cercle de fer fort pesant sur douze Colones de mesme, de la hauteur d'vn homme mediocre, & mirent à l'entour douze chaisnes de fer. La machine acheuée, & le temps venu d'en faire l'épreue, ils choisirent parmy le Clergé, parmy les Cheualiers & Escuyers, & parmy les Bourgeois & les Conseillers les noms de douze personnes qu'ils mirent par écrit, & leur manderent pour certain qu'ils viendroient à bout de leur entreprise, s'ils vouloient entrer dans le cercle, & souffrir qu'on les attachât à ces chaisnes. Comme il n'y auoit rien qu'on ne fist

pour procurer la guérison du Roy, il s'en presenta onze à iour nommé, qui entrèrent dans le cercle, & comme il en falloit encore vn pour accomplir le nombre, ils proposerent la partie au Bailly de Dijon qui l'accepta, mais ce fut apres auoir protesté tout haut que tout cela n'estoit qu'une momerie qui se ioueroit à leurs dépens, & que s'il sortoit du cercle sans qu'il luy en arriuat rien, il feroit brûler les deux Imposteurs.

Année
1403.

Les douze deuouéz pour la santé du Roy, ayant passé dans le cercle, & souffert d'estre attachez, le plus habile des deux fit toutes les inuocations necessaires; mais il n'en fut autre chose, ils sortirent aussi gays qu'ils y estoient entrez, & le Bailly pour s'acquitter de sa parole, fit prendre l'un des Magiciens, & courir apres l'autre, qui fut attrapé auprès d'Auignon, & brûlé peu apres aussi bien que son camarade. C'est vne chose digne de remarque pour la verité de nostre Religion, & pour la detestation de cet art infame, & ils l'auoüerent publiquement comme on les conduisoit au suplice, quand ils confesserent que le seul signe de la Croix auoit rendu tous leurs charmes sans effect sur ces douze Chrestiens qui s'en estoient munis. On fut pourtant assez persuadé du pouuoir qu'ils auoient de mal faire, pour les dommages d'une tempeste horrible & iusques alors inouye dans ce pays-là, qui en cette mesme année regna depuis Dijon iusques en la Comté de Bourgogne, laquelle ruina tous les traueux & les esperances des Laboureurs & des Vignerons, & que le commun peuple creut estre l'effect d'un sort ietté par ces deux Sorciers.

CHAPITRE DIXIESME.

- I. *Le Comte de S. Pol declare follement la guerre à l'Anglois.*
- II. *Sa défaite par les Habitans de l'Isle de Thenet.*
- III. *Son honteux retour en France.*
- IV. *Les Anglois ruinent sa Comté de S. Pol.*
- V. *Estat de la santé du Roy.*

EN cette année Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, fit vne entreprise digne du courage d'un homme de sa sorte, mais qui seruira d'exemple à la posterité, que ce n'est pas assez d'une bonne cause, si l'on n'a des forces capables de la soutenir contre la puissance d'un grand Prince. Dés le mois de Decembre passé, il enuoya des Lettres de deffy au Roy d'Angleterre, qui luy estoient fort injurieuses, & où il luy reprochoit qu'à tort & sans cause il dépouilloit sa fille vniue, lors mariée au Comte de Rhetel fils du Duc de Bourgogne, d'un grand reuenue qui auoit esté assigné en Angleterre pour sa dot à la feuë Comtesse sa femme sœur du Roy Richard, & dont ils n'auoient cessé de jouir que depuis que ce Prince auoit esté méchamment fait mourir par ses traistres Sujets. Il l'accusoit de le retenir iniustement contre le droit des gens & des Nations mesmes les plus barbares, il protestoit de s'en ressentir par la voye des armes, & en effect il eut le credit de faire vne Flotte de trente Vaisseaux; mais quoy que sa querelle fût iuste, l'on le blasma d'auoir mal pris son temps durant les Tréues, & encore dans l'hyuer, outre qu'on ne le iugea pas capable de soutenir les frais d'une telle entreprise contre vn peuple plus fort & plus fin que luy. Tout cela ne se trouua que trop veritable pour son honneur, aussi tost que la Mer vn peu reposée des vents d'hyuer, se fut renduë nauigable, & qu'un vent amy l'eut conduit à l'Isle de Thenet, assez proche du riuage d'Angleterre.

Les Archers & le peuple de l'Isle se preparerent aussi-tost pour luy en deffendre l'entrée, mais ils eurent encore cette adresse, de suplérer à la force par vn stratagemme qui leur donna le loisir de mander & d'attendre le secours d'Angleterre. Ils enuoyerent vers le Comte & vers les François, vn certain Prestre

Année
1403.

de grand âge & fort venerable, traueſty en Religieux, qui fit mine de vouloir traiter pour racheter les Inſulaires, du ſac, du pillage & de l'incendie, & qui fut d'autant mieux receu qu'ils n'auoient autre deſſein que de s'enrichir par la détrouſſe de cette Ile. Mais comme il ne tendoit qu'à les amuſer de paroles, il fit naiſtre quelques difficultez, & au bout de quatre iours, le malicieux feignant que tout eſtoit réglé, & qu'on eſtoit apres à compter l'argent, eſquiua ſecrettement, pour aller auertir les Anglois déjà assemblez d'entrer viſtement en mer. Vne ſurpriſe ſi fort inopinée donna vne rude allarme à nos François, ils ne craignirent pas ſeulement d'auoir affaire à vn plus grand nombre, mais à vne élite de ce que l'Angleterre auoit de meilleurs gens de mer, le courage leur cheut tout à coup, & de furieux qu'ils eſtoient comme des lions à leur arriuée, deuenus plus poltrons que des lièvres, ils ne voulurent point attendre le combat, ils ſe ietterent en foule dans leurs Nauires, & prirent la route de France avec vn vent auffi fauorable à leur honte qu'à leur ſalut.

Ce mauuais ſuccez acheua de décrier l'entreprise du Comte de S. Pol, qui paſſa toujours depuis pour vn homme ſans conduite, & digne d'vn reproche eternal, pour auoir des honoré par vn ſi laſche exploit l'honneur de ſa race & la gloire de noſtre Nation, laquelle outre l'injure ſouffrit de grands dommages de ces braues Champions, qui ne firent les guerriers que contre les payſans, & vécutrent en ennemis par tout où ils paſſerent à leur retour. Le Roy Henry n'attendit pas long temps à railler de ce bel exploit de guerre, il enuoya vn Heraut d'armes au Comte de S. Pol, & luy manda qu'il eſtoit bien fâché qu'il n'eſtoit entré dans ſes Eſtats, où il l'auroit receu tres volontiers; mais qu'il en vſeroit autrement dans ſon pays, où il eſperoit de l'aller viſiter bien-toſt, & d'y demeurer plus long-temps qu'il n'auoit fait en Angleterre. Cette menace ne fut que trop veritable, par l'incurſion que ſes gens firent ſur la fin du mois de Février dans la Comté de S. Pol, ils ſaccagerent pendant quatre iours ce pauvre pays ſans deſſenſe, & reuinrent à Calais avec vn butin preſque inestimable de biens & de priſonniers.

Le Roy eut vn interualle de ſanté qui dura depuis le premier iour d'Octobre iuſques au leudy deuant Noël, qu'il perdit l'eſprit & la connoiſſance, qui luy reuinrent le premier de Ianuier, & il demeura en cét eſtat de relâche tout le mois entier.

CHAPITRE ONZIEME.

- I. *Mort du Cardinal de Pampelune.*
- II. *Le Duc d'Orleans va en Auignon, pour ſommer le Pape Benoist de luy tenir promeſſe.*
- III. *Cependant le Roy fait vn Edict en faueur de ce qui s'eſtoit fait durant la ſouſtraction.*
- IV. *Signifié au Pape Benoist.*
- V. *Qui renuoye le Duc d'Orleans ſans rien faire.*
- VI. *Le Duc de Bretagne va prendre poſſeſſion de ſon pays.*
- VII. *Le Roy luy engage la Comté d'Eureux, & luy donne ſaint Malo.*

ENuiron le meſme temps moururent le Cardinal de Pampelune, le plus intime familier du Pape Benoist, & pluſieurs autres de la meſme Cour, par le conſeil deſquels ce Pontife s'eſtoit gouuerné dans tout ce qu'il eut d'affaires importantes durant la ſouſtraction: & pas vn d'eux n'eut le moindre ſcrupule au dernier moment,

moment, du party qu'il auoit suiuy. Cependant, le Duc *d'Orleans*, qui nous auoit tant promis d'auantages de nostre reconciliation avec Benoist, fut bien surpris de ce que l'Ambassade qu'on luy auoit enuoyé sur sa parole, n'auoit seruy qu'à le rendre garend de toute sa conduite. C'est ce qui le resolut d'aller luy-mesme à la Cour d'Auignon, il partit pour cela de Beaucaire le troisième d'Octobre, & le Pape de son costé témoigna beaucoup de ioye de la visite d'un Prince auquel il estoit si fort obligé. Il l'envoya receuoir à Ville-neuve par les Cardinaux & les grands Officiers de son Palais avec les Principaux de sa Cour, & ce grand Cortège ioint à la Noblesse qu'il auoit amenée, luy fit vne pompeuse entrée dans cette Ville. Il alla droit descendre au Palais, & trouua le Pape en ses habits Pontificaux, qui se leua deuant luy, & apres le baiser de Paix le prit par la main, pour le faire asseoir sur vn siege proche du sien, mais qui estoit vn peu plus bas. Toute cette premiere iournée se passa en compliments, & le Pape n'oublia nulle sorte d'office, tant enuers luy qu'enuers les Seigneurs de sa suite, qu'il caressa fort; s'enqu Coastant soigneusement de leur santé, avec des marques d'une estime & d'une affection toute singuliere.

Les iours suiuaus on parla d'affaires, tant en diuerses Conferences particulieres du Duc avec le Pape, qu'en Congregation avec les Cardinaux, & peu de gens douterent du succez de son voyage & de l'execution des promesses de Benoist, iusques au commencement de Ianuier, qu'il vint des nouvelles de France qui ne répondoient point à ce qu'on auoit esperé de son entremise. C'est que le Roy, par le conseil de ses Oncles, fit vne nouvelle Declaration, qui fut leuë & registrée au Parlement de Paris pour seruir de Loy inuiolable à l'aduenir, laquelle bleffoit fort les interests du Pape, & qui ne luy pouoit estre que tres desagreable, cōme on iugera par la lecture de cette Pièce, que i'ay iugé à propos de donner icy.

CHARLES, &c. Sur l'aduis que nous auons receu, que nostre S. Pere, meü à cela par l'importunité de quelques personnes interessées, tasche de troubler en la fonction ou en la jouissance de leurs Dignitez & Benefices, les Archeuesques, Euesques, Abbez, Prieurs, Chanoines, & autres personnes Ecclesiastiques, qui y ont esté promeuës durant la soustraction, avec intention de les deposer par voye de priuation, translation, suspension ou telle autre maniere, & d'en inuestir d'autres sous ombre de certaines reseruations, ou de tel autre pretendu droit: comme aussi qu'il a déjà enuoyé des Commissaires & Collecteurs par les Prouinces & Dioceses de nostre Royaume & du Dauphiné, lesquels en son nom & de la Chambre Apostolique, contraignent de fait & de force les personnes Ecclesiastiques, tant Prelats qu'autres, en vertu de monitoires, de censures ou autrement, à payer de grandes & excessiues sommes de deniers pour de vieilles debtes de vacances ou de seruices pretendus du temps passé depuis quarante ans en çà, & mesme pour des anciens arerages de procurations & de decimes, qu'il demande depuis ledit temps: ayant esté pareillement aduertis qu'il entreprend d'exiger les seruices des Prelatures & des autres Dignitez & Benefices, conferez par les Ordinaires pendant la soustraction, contreuenant par ce moyen à la forme & teneur de nos Lettres de soustraction & de restitution d'obedience, & aux promesses & seuretez par nous declarées & données quand nous luy auons rendu l'obedience: lesquelles choses, si elles estoient tolerées, seroient non seulement contre la raison, mais contre nostre honneur, & injurieuses à ceux de nostre Sang, de nostre Conseil, & de nostre Clergé de France & de Dauphiné, & generalement à tous ceux qui ont consenty à ladite soustraction: & comme cela pourroit donner lieu à diuerses haines & diuisions entre nos Sujets, tant Clercs que Laiques; attendu mesmes, que par telles exactions de nouveau inuentées, les Finances de nostre dit Royaume & du Dauphiné seroient epuïées, & les personnes Ecclesiastiques reduites par telles Sentences & excommunications, en telle pauvereté & confusion, que le seruice Diuin cesseroit necessairement, que le fait de l'vnion en seroit absolument empêché, & qu'il s'en ensuiuroit d'autres grands maux. Tout cela consideré, & attendu qu'à nous appartient, comme Gardiens & Protecteurs desdites Eglises, d'obuier à tous les deior.

O o o

Année
1403.

Année
1403.

dres cy-dessus, & de les conseruer en leurs anciennes libertez, apres y auoir pensé avec meure deliberation, nous ordonnons & decernons ce qui s'ensuit. Et premierement, que tous ceux qui auront esté promeus aux Prelatures & Dignitez, ou ausquels il auroit esté conféré quelque Benefice que ce soit, par les Ordinaires, comme dit est, durant la soustraction, supposé qu'ils ayent esté reserrés ou reseruez en Cour Romaine, demeurent paisibles en leurs possessions & iouissances, & qu'ils n'y puissent estre troublez, ny contrainsts de payer au Pape ny à ses Collecteurs ou Commissaires, aucunes finances quelconques, sous aucun pretexte de vacances, de seruices, de procurations, & decimes, de quelque temps qu'elles puissent estre deuës. Comme aussi que tous Ecclesiastiques, de quelque estat qu'ils soient, qui auroient esté éleuez aux Prelatures & Dignitez dès la soustraction ou depuis l'obediencia renduë, n'ayent à payer aucuns arrerages desdites exactions aux Collecteurs & Officiers du Pape. Si donnons en mandement à nos Senéchaux, Baillifs & Gouverneurs des Villes de nostre Royaume, qu'en cas qu'à l'aduenir on les y voulut contraindre, ils y mettent incontinent remede, par faisie des biens de ceux qui les y voudroient contraindre, & par toutes autres voyes de fait & de droit. Donnë à Paris le dix neuuïème de Decembre.

Le Roy enuoya cette Declaration au Pape par Deputez exprés, & s'il en fut indigné, tout le Clergé de France en eut autant de ioye, qu'il auoit resenty de vexation des Officiers de la Chambre Apostolique, dont tout le Royaume estoit plein. Quant au Duc d'Orleans, il ne put rien obtenir de tout ce qu'il s'estoit promis à l'auantage & à l'honneur de la France & de l'Eglise Gallicane, il prit congé du Pape qui luy donna sa Benediction pour toute recompense de ses seruices & de son voyage, & s'en reuint sur la fin de Féurier.

Au mesme mois, le Duc de Bretagne inuité par ses Sujets de retourner en son pays, partit de Paris & fut conduit iusques hors la Ville par les Ducs de Berry & de Bourgogne. Il laissa Gilles de Bretagne son Frere auprès du Duc de Guyenne fils aîné du Roy, & fit en sorte que l'autre nommé Arthur, entrât en possession, & fût receu par le Roy d'Angleterre à l'hommage de la Comté de Richemont, qui estoit du patrimoine de ses Ayeuls. Son voyage de la Cour luy valut le don du reuenue de la Comté d'Eureux, qui luy fut assigné en attendant qu'il fût payé du reste de la dot de sa femme fille du Roy, & i'ay appris de quelques vns du Conseil, que cét vsufruit montoit à plus de trente mille écus d'or : mais il fit encore vn plus grand coup d'Estat, de se faire donner par le Roy, pour la reünir à sa Duché, la noble Ville de S. Malo, iusques-là touiours fidelle & sujette à nos Roys, & que l'on consideroit comme l'esperon le plus capable de dompter le Duc de Bretagne, s'il ne demeueroit dans l'obeissance, & s'il entreprenoit de regimber contre l'autorité Royale.

CHAPITRE DOVZIESME.

- I. *Mort de Iean Galeas Duc de Milan.*
- II. *Son Eloge & sa conduite dans sa tyrannie, tant pour se maintenir, que pour se garentir du poison.*
- III. *Ses intelligences avec les Infidelles.*
- IV. *Bologne se reuolte contre son fils, & Facin Can vsurpe partie de son Estat.*

Vers le commencement de cette année mourut Galeas Duc de Milan, possesseur paisible de la plus grande part de la Lombardie, Personnage, pour tout dire plus illustre par sa puissance & par ses richesses, que par l'éclat de sa naissance & par l'antiquité de sa famille, lequel auoit pour gendre le Duc d'Orleans

Frere du Roy. Il succeda fort ieune à Galeas son pere, & le premier exploit qu'il fit estant parvenu en aage de gouverner, fut de dépouiller le Seigneur Bernabo son Oncle de la part qu'il auoit à la Seigneurie. Il le fit venir au deuant de luy par finesse feignant de vouloir visiter quelque Eglise par deuotion dans sa part de la Seigneurie, il l'arresta prisonnier, & apres l'auoir long-temps retenu, il vsa de la liberté du pays où l'on fait peu de conscience d'employer le poison pour satisfaire à ses desseins ambitieux. Ainsi il demeura Maistre de toute cette grande portion de l'Italie, mais comme c'estoit trop peu de chose pour contenter sa passion de dominer, il porta ses pensées sur Bologne & sur quelques autres Villes fameuses du patrimoine de l'Eglise, qu'il conquist avec les grandes leuées de troupes étrangères qu'il fit en Allemagne & ailleurs, & qu'il dispersa dans ces places; tant pour les conseruer & pour les deffendre, qu'afin d'auoir vne Armée toujours preste pour empêcher que le peuple opprimé par ses exactions, ne secouât le ioug de sa tyrannie.

Année
1403.

C'est assez pour faire voir cette auidité insatiable qui le dominoit, de remarquer qu'il extorquoit la moitié des biens de ses Sujets, & comme il ne pouuoit ignorer qu'ils n'en murmurassent, il en faisoit des railleries: mais en recompense il se vançoit souuent d'auoir mis si bon ordre à la police de ses Estats, que la moindre petite fille auroit pû aller par tout avec les mains pleines d'or, sans qu'on luy eût osé faire aucun tort. Aussi témoignoit-il ordinairement en ses propos familiers, qu'il s'estonnoit de l'impunité des volleurs dans tous les autres Estats de la Chrestienté, & il disoit en riant, qu'il estoit bien aise d'estre le seul Larron qui fût en Lombardie, par les impositions qu'il leuoit sur ses Sujets. Il estoit le Prince de son temps le plus superbe en bastimens, en belles maisons, & en beaux jardins à la campagne; où il se plaisoit à aller delasser son esprit du soin des grandes affaires: mais pour cela il s'auisa d'vne inuention toute singuliere, qui fut de faire dresser des Voyes & des Allées à costé des grands chemins, qui ne serussent qu'à luy seul, dans lesquelles il estoit deffendu à qui que ce fût de passer sous de grosses peines. Encore n'y marchoit-il point qu'accompagné d'un grand nombre de Gendarmes, qui alloit deuant & derriere, & à costé de luy, à certaine distance, de peur de luy faire de la poussiere.

Il aimoit fort la chasse, & pour s'y diuertir avec vn plus noble équipage qu'aucun autre Souuerain, il ne se contenta pas d'auoir de belles meutes de chiens en diuers Bourgs & Villages, où ils estoient nourris aux dépens des payfans, il voulut auoir des Leopards & autres bestes étrangères qu'on luy appriuoisoit, pour les exercer contre celles des Champs & des Forests. Il faisoit grand accueil à tous ceux qui venoient à sa Cour, & particulièrement aux Seigneurs & aux Nobles, & il auoit soin de leur faire faire grand chere, mais il ne mangeoit avec personne, de crainte qu'il auoit d'estre empoisonné: & comme il estoit fort ordinaire en son pays de se vanger ainsi, il faisoit goûter ses viandes par vingt Officiers de sa table. L'enuie d'estendre sa reputation par toute la terre, luy fit chercher des habitudes & des intelligences avec toute sorte de Princes, & il fit si peu de scrupule de contracter des amitez & des alliances avec les Infidelles, qu'ils s'entre-regaloient à l'enuy de toutes sortes de presens.

Après la mort de ce Prince, moins Religieux que Politique, Bologne & quelques autres Villes se reuolterent contre son fils, & *Facin Can* Bourguignon de nation (ie croy qu'il faut lire Veronois) principal Chef de la Milice du defunt, s'empara encore de la meilleure & de la plus fertile partie de son Estat qu'il auoit en gouvernement.

CHAPITRE TREIZIESME.

- I. *Tamerlan écrit au Roy.*
- II. *Luy offre son amitié & son alliance.*
- III. *Et proposé le trafic entre leurs Sujets, qui fut accordé.*

Année
1403.

Certain Euesque des parties d'Orient, de l'Ordre des Freres Précheurs, vint cette année deuers le Roy, de la part de *Tamerlan* Roy des Tartares, & luy presenta ses Lettres, dont la suscription & l'adresse estoit, Au grand Roy de France & aux plus puissans de la Chrestienté. Elles contenoient qu'entre tous les Princes d'Occident, il auoit particulièrement ouy faire recit du Roy de France, & que cela luy auoit donné la curiosité de se faire informer de la magnificence de sa Cour & de la puissance de son Royaume. Il n'oublioit pas aussi de se glorifier de la conquête d'une grande partie d'Orient, & de la défaite & de la prise de Bajazet, qu'il croyoit auoir esté d'autant plus agreable à sa Majesté, qu'en qualité de persecuteur du nom Chrestien, il deuoit estre le plus grand ennemy du Roy & de la Couronne de France. Pour conclusion, apres l'auoir asseuré de son amitié avec offre de ses seruices, il le prioit, que suiuant l'exemple de tout tēps pratiqué par ses Predecesseurs, il traittât fauorablement en leur negoce les Marchands de son pays qui viendroient trafiquer de toutes sortes de marchandises étrangères avec ses Sujets. Cét Euesque proposant le mesme commerce deuant le Roy & son Conseil, remontra fort prudemment que le Royaume tireroit de grands auantages de cette correspondance, qui fut tres-volontiers accordée, & le Deputé renuoyé avec de beaux presens.

Fin du vingt-troisième Liure.

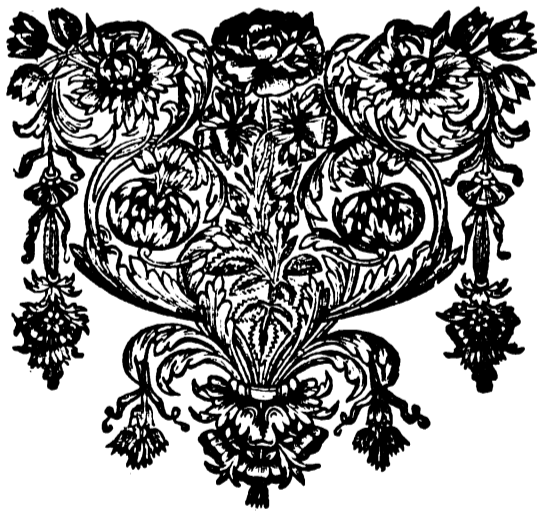


TABLE CHRONOLOGIQUE POUR L'ANNEE 1404.

De Nostre Seigneur	} 1404.	Charles VI. en France. 24.
		Henry de Lanclastre, en Angleterre. 6.
Du Schisme.	} 26.	Henry en Espagne, autrement Castille & Leon. 14.
		Martin en Arragon. 10.
Des pretendus Papes.	} Boniface IX. à Rome. 15. & dernier par sa mort arriuee le 1. Octobre, & d'Innocent VII. son successeur, 1. Benoist XIII. en Avignon. 11.	Iean en Portugal. 18.
		Charles III. en Navarre. 19.
		Sigismond de Luxembourg dit de Bohême en Hongrie. 19.
De Robert Comte Palatin, Duc en Bauieres, Empereur, 5.	}	Iagellon en Pologne. 19.
		Louïs Duc d'Anjou en Sicile. 17.
ANNEES } Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.	}	Ladislas d'Anjou dit de Duras, usurpateur du Royaume. 17.
		Margueritte Regnante en Dannemarck & en Suede, avec Eric son Neveu. 18.
		Robert Stuart III. du nom en Escosse. 18.

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Etat, & Favoris de la Cour de France.

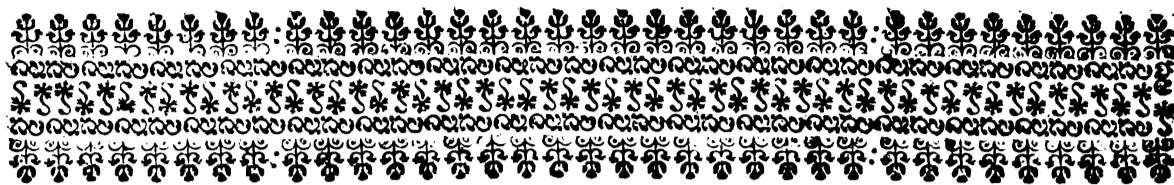
Louïs de France Dauphin, Duc de Guyenne.
 Louïs de France Duc d'Orleans, Frere du Roy.
 Louïs Duc d'Anjou, Roy de Sicile.
 Iean de France, Duc de Berry, & Philippe le Hardy, Duc de Bourgoigne, mort le 27. Avril, eut pour successeur Iean son fils, surnommé sans peur.
 Pierre Comte d'Alençon, mort le 20. de Septembre, eut pour successeur Iean, apres luy Comte & depuis Duc d'Alençon.
 Charles d'Eureux Roy de Navarre, 3. du nom.
 Louïs Duc de Bourbon, Oncle maternel du Roy, & grand Chambrier de France.

} Princes du Sang.

Louïs de Bourbon Comte de Vendosme, Ancestre de nos Roys.
 Iean dit de Montfort, Duc de Bretagne.
 Charles Sire d'Albret, Connestable de France.
 Arnaud de Corbie, Chancelier de France.
 Iean Sire de Rieux & de Rochefort.
 Iean le Maingre dit Boucicaut, Gouverneur de Gennes.
 Renaut de Trie, Admiral.

} Maréchaux de France.

Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, Capitaine General de Picardie.
 Lancelot de Longvilliers, son Lieutenant.
 Iean de Hangeft Sire de Hugueville, grand Maistre des Arbalestriers.
 Louïs Duc en Bauieres, Frere de la Reyne, grand Maistre de France.
 Iean Sire de Montagu, premier Maistre d'Hostel.
 Guy Sire de Coufan & de la Perriere, grand Chambellan.
 Guillaume de Melun, grand Bouteiller de France.
 Louïs de Giac, grand Eschançon.
 Guy Sire de la Rocheguyon, grand Panetier.
 Charles Sire d'Yury, Cheualier trenchant.
 Guillaume Chastelain de Beauvais, Queux de France.
 Charles Sire de Sauoify, grand Maistre d'Hostel de la Reyne.



HISTOIRE

D V R E G N E .

DE CHARLES VI.

ROY DE FRANCE.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

- I. *Les Finances du Roy épuisées.*
- II. *Les Princes imposent une Taille generale montant à dix-sept millions.*
- III. *Maniere de la lever. Violence des Collecteurs.*
- IV. *Cét argent dissipé par le Duc d'Orleans.*
- V. *Estat de la santé du Roy.*

Année
1404.



V commencement de cette année, il se tint diuers Conseils entre les Ducs de *Berry*, de *Bourgogne* & d'*Orleans*, qui gouvernoient pendant la maladie du Roy, & les autres Princes du Sang, & ceux qui auoient part aux affaires, mais quelque soin qu'ils prissent d'en cacher le mystere, l'on ne laissa pas d'en sçauoir le sujet, aussi bien que tout ce qui s'y passa. La verité est, que les Finances estoient tellement épuisées, & le Roy & les Princes reduits en telle extremité, que bien loin de pouuoir satisfaire aux debtes exorbitantes qu'ils auoient contractées, ils n'auoient pas dequoy fournir à la solde des Gendarmes, qu'il falloit entretenir pour s'opposer aux courses & aux surprises des Anglois. La resistance du Duc de *Bourgogne*, qui iusques alors auoit empesché qu'on ne leuast des subsides extraordinaires, fit traîner l'affaire en plusieurs deliberations, mais enfin il fut ramené au sentiment des autres, & la resolution prise de mettre vne Taille generale en France, sous pretexte du bien public, & du besoin de pouruoir aux pressantes necessitez de l'Etat : sans considerer que c'estoit faire vne nouvelle persecution sous vn nouveau nom, pour arracher le dernier sol à vn Peuple, qui gemissoit depuis tant de temps sur le pressoir, & qui n'endureroit pas sans murmure,

non plus que sans indignation , cette dernière presse , dont on tira dix-sept millions.

Année

1404.

Les Princes estans sortis exprés de Paris , l'Edict fut publié au Palais & au Chastelet , sous couleur d'un grand armement de gens de cheual & de pied, pour résister aux Ennemis , & il fut ordonné que la récepte des deniers se feroit par des personnes choisies en chaque Parroisse , qui feroient serment de s'acquiescer de leur Commission en bonne foy , & de donner à chacun son impost selon la force de ses biens , les hommes & les femmes y estant indifferemment compris. Cét ordre eut esté moins rigoureux, si l'on n'eût adjointé à ces Affecteurs & Collecteurs , des Sergens & autres Ministres de Justice, qui s'y portèrent avec tant de dureté & de violence, que si quelqu'un faisoit la moindre difficulté , ou s'il tardoit d'obeïr au commandement de payer , ils le traïsnoient en prison avec un pire traitement que si c'eust esté pour vne dette qu'il eût contractée : & abusans de l'autorité du Roy, ils disoient que c'estoit un sacrilege de violer ses Edicts, pour l'expiation duquel il falloit encore payer l'amende ordonnée contre les contreuenans , si l'on ne vouloit estre traité comme criminel de leze-Majesté.

Tout cet argent ainsi amassé, les Ducs trouuerent à propos de le faire mettre dans vne des Tours du Palais ; ils conclurent entr'eux qu'il n'en seroit rien osté que du consentement d'eux tous , & pour le bien évident du Royaume , & cela sembla fort iuste à tous les gens de bien ; mais le Duc d'Orleans , qui n'auoit autre dessein que de contenter vne soif immodérée d'en profiter, n'attendit pas que ce Thésor fût fermé. Il y vint de nuit à heure suspecte , avec vne grande suite de gens en armes , & en enleua la plus grande partie , sans se soucier du scandale que cela fit , & du ressentiment de tous ceux qui furent témoins de ce mauuais procedé. Si bien qu'on peut dire pour certain , que le Roy tira peu d'auantage d'une exaction si cruelle & si generale , & qu'il ne s'en employa pas la troisième partie pour le bien de l'Etat.

Enuiron la Feste de la Pentecoste , le Roy donna quelques marques d'une santé telle quelle , qui le rendit capable de receuoir Jean Duc de Bourgogne à l'hommage de sa Duché , mais il rencheut le vingt-troisième de Iuin , & le mal luy dura iusques apres la Feste de l'Assomption de la Vierge.

CHAPITRE SECOND.

- I. *Grand débordement de Riuieres.*
- II. *Cause d'une grande mortalité.*
- III. *Qui emporta Philippe de France Duc de Bourgogne.*
- IV. *Eloge de ce Prince.*
- V. *La Duchesse sa femme renonce à la communauté.*
- VI. *Le Duc de Berry dangereusement malade , se repent de ses exactions.*
- VII. *Seruices faits pour le feu Duc de Bourgogne.*

Toute la saison du Printemps s'estant renduë ennuyeuse par des broüillards & des pluyes continuelles , cela causa un grand débordement de Riuieres durant les mois de Iuin & de Iuillet , & les Medecins imputerent à ce desordre des saisons le mal-heur d'une dangereuse maladie , qui se rendit si generale dans le Royaume & dans les autres Estats , que de soixante & dix hommes à peine s'en trouua-il un qui n'en courût le peril. Il est vray qu'elle en emporta peu , mais il n'y en eut pas un qu'elle ne menast iusques à l'extremité , & sur lequel elle n'imprimast tous les signes de la mort ; car ce mal commençoit par vne violente dou-

Année
1404.

leur de teste, qui leur faisoit perdre l'appetit, & qui les fondoit à veüe d'œil pour les rendre secs comme des squelettes. Les plus habiles Medecins n'y trouuerent point d'autre remede que l'abstinence, & l'on reconnut par experience, que les personnes sobres qui se déroboient quelques repas, n'en estoient pas si tourmentées, & qu'il estoit plus facile de les guerir.

Parmy plusieurs illustres funerailles que fit cette mal-heureuse epidemie, la France regretta particulièrement la perte du Duc de Bourgogne, Oncle du Roy, qu'elle raut prématurément pendant le voyage qu'il fit pour aller visiter le pais de Brabant, qui luy écheoit par droit de sa femme, & du consentement de la Duchesse de Brabant. Cette Dame issuë du Sang de nos Roys, & qui estoit lors fort âgée, auoit accordé avec ce Duc, que son second fils en prit possession, & qu'il receût les hommages des Nobles, & c'estoit pour cela que le Duc estoit party de Paris; mais estant arriué à Hal, la maladie l'y surprit, qui le mena si viste, qu'elle desespera tous les Medecins. C'est ce qui l'obligea d'auoir recours à l'assistance Diuine, & pour cela il se fit transporter en l'Eglise du lieu, qui est fort celebre par les miracles de la Vierge, mais il n'en tira de secours que pour mourir deuant le neuuème iour dans la Confession de l'Eglise, avec tout le merite des Sacremens & toutes les marques d'une parfaite contrition. Ses os separez de la chair furent conduits, comme il auoit ordonné de son viuant, à la Chartreuse de Dijon, qu'il auoit bastie & fondée, pour y receuoir les honneurs de la sepulture.

Il auoit touiours si fort aimé la Duchesse sa femme, qu'on croit qu'il luy garda inuiolablement la foy du mariage, aussi laissa-il d'elle vne illustre posterité, composée de trois fils & trois filles, qui furent, Marguerite Comtesse de Hainaut, Catherine Duchesse d'Autriche, & Marie Comtesse de Savoie. Je pecherois contre la memoire de ce grand Prince, si ie ne luy donnois les Eloges qu'il a meritez, & si ie ne le louois d'auoir esté le plus prudent de tous ceux du Sang Royal, & de l'auoir particulièrement rémoigné par les soins qu'il prit pour l'éducation du Roy son Neveu, qui luy auoit esté recommandée par le feu Roy. Il s'en acquitta avec beaucoup d'amour & d'affection, & depuis il témoigna autant de fidelité dans la principale conduite de ses affaires. J'adjouôteray à cela, qu'il porta touiours fauorablement les interests des Eglises du Royaume dans les Conseils, & que s'il ne fit pas de si grands bien-faits aux Maisons Religieuses, soit par aumosnes ou par fondations, ce qui eut esté bien-seant à vn si grand Prince, qu'il n'en fut pas pourtant moins soigneux du Seruice Diuin, qu'on celebrait avec grande assiduité tant de iour que de nuit, à la Royale, dans sa Maison. Il auoit mesmes vne excellente Musique entretenuë pour ce sujet, qui estoit en plus grand nombre, & mieux choisie que celle des Roys ses Ancestres: & ie pourrois mesme l'accuser d'auoir esté prodigue en cette sorte de dépense, si ce n'estoit vne marque d'une singuliere pieté.

Je remarqueray encore qu'il auoit entr'autres bonnes parties celle de la prudence du Siecle, ou de la Politique, dans laquelle il estoit si éclairé, qu'il n'arriuoit rien qu'il n'eût preueu de loin, & à quoy il ne fût capable de pouruoir, comme il fit voir dans les affaires les plus importantes. Avec cela il estoit alors de sa mort le Prince du Royaume le plus éloquent, & cela paroissoit particulièrement à la reception des Ambassadeurs, qu'il traitoit fort doucement, & d'avec lesquels il se demesloit fort facilement de toutes choses, & tout autrement de bonne grace que ne pouuoient faire les autres du Sang Royal. Vne seule chose ternit la gloire d'un nom qu'il auoit rendu si recommandable, c'est qu'il ne se soucioit point de payer ses debtes, & que ses Argentiers & ses Controllers ne faisoient aucune iustice à ses Creanciers, non pas mesmes pour ce qui regardoit la dépense ordinaire de sa Maison, dont le payement ne se pouuoit refuser sans crime. Aussi ses meubles, quoy que d'un prix inestimable, ne suffirent-ils pas pour l'acquitter, & c'est ce qui fit faire à sa Vefue ce que les plus chetives femmes ne font pas sans regret, non plus que sans iniure, c'est à dire de se seruir du priuilege de la renouciation pour se deliurer de l'accablement des debtes.

Enuiron

Environ le mesme temps, le Duc de *Berry* son frere fut atteint de la mesme maladie en sa maison de *Winestre* auprès de *Paris*, & craignant vne pareille destinée dans vne pareille extremité, il implora des prieres publiques. Il desira particulièrement qu'il s'en fist à *Nostre-Dame de Paris*, & pour accroistre d'autant plus la deuotion, il y fit vn present digne d'un Roy, par le don d'une Croix toute d'or & de pierreries, où estoient représentées toutes les pieces & les enseignes de la Passion du Fils de Dieu. Aussi estoit-il le Prince de son temps le plus liberal pour la decoration des Eglises, qu'il enrichissoit de ioyaux & de precieuses Reliques, & pour cette consideration le Clergé ordonna des Processions generales pour le recouurement de sa santé; mais ceux qui n'auoient pas le mesme interest, & qui aimoient le Peuple, n'y assisterent point de bon cœur. Je diray mesmes qu'au lieu de prieres on luy donna des maledictions publiques, pour la Taille qu'on auoit établie; & en effet, il estoit à blasmer d'auoir insupportablement chargé ses Sujets de tout ce qui se peut inuenter d'exactions. Il le reconnut luy-mesme en cette extremité, il en fit paroistre beaucoup de contrition, & il relascha la somme de vingt mil francs sur ce qu'il auoit accoustumé de leuer sur le Peuple. Estant reuenu en santé, & ayant appris la mort de son frere, il eut vne douleur inconceuable, & il apporta autant de soin que d'affection & d'amour, à la Pompe funebre du Service qu'il fit faire pour luy en l'Eglise des Augustins. Le Roy reuenu en conalescence, luy rendit aussi le mesme deuoir par son conseil & à son exemple, au Conuent des Celestins de *Paris*.

Année
1404.

CHAPITRE TROISIEME.

- I. *Des mal-heurs arriuez à la France au sujet de la Comté de Champagne, pretendue par le feu Roy de Nauarre.*
- II. *Ses diuers attentats contre le Roy & la Couronne de France.*
- III. *Charles son fils se soumet au Roy pour ce differend.*
- IV. *Il reçoit recompense de ses droits, & vend au Roy la ville de Cherbourg.*

Cette année icy, fut assoupy le funeste differend pour la Comté de Champagne, & le Roy de Nauarre goûta dans sa reconciliation avec le Roy, toute la ioye des nauigeans, qui voyent calmer la furie d'une mer long-temps orageuse. Je me souuiens d'auoir parlé autre part de ce mal-heureux interest, mais ie le rapporteray encore icy succinctement depuis son origine, c'est à dire, depuis le Mariage de son Ayeul avec la fille du Roy Louys Hutin, du chef de laquelle Charles son pere, qu'on appelloit Charles *le Mauuais*, pretendit cette Comté, dont il disoit n'auoir point esté suffisamment recompensé, ny par le Roy Philippe, ny par le Roy Iean son successeur, duquel il auoit épousé la fille. Cela le fit declarer contre la France, & contre le Roy son Beau-pere, & continuant la guerre contre Charles V. fils de Iean, il fit des maux à cet Estat, tant par sa malignité naturelle, que par les pernicieux conseils de quelques personnes mal intentionnées, que i'estimerois plus dignes de la declamation du Theatre que des recits de l'Histoire, si ie ne m'estois obligé de remarquer tous les grands éuenemens du Siecle que ie traite.

Le ressouvenir en est encore si cuisant, que ie croy voir ce que ie deplorais dans mes jeunes années avec vn sensible regret, c'est à dire, des pauvres Citoyens passez par le trenchant des armes en resistant à la fureur de ce Prince sans pitié, & d'autres aussi miserables dans la contrainte de subir vne cruelle seruitude sous sa tyrannie, ou dans la necessité de se racheter par la perte de tous leurs biens, & par la ruine de leurs familles: des filles violées en présence de leurs

P p p

Année 1404. parens, & les femmes les plus vertueuses dépouillées de leurs ioyaux & de leurs beaux habits, abandonnées au iouët & à la sale insolence de la canaille Nauarroise & Angloise, également insensible à la raison & à la compassion du sort de la guerre. Le Roy Charles n'eut pas moins besoin de patience que d'une sagesse toute singuliere pour rétablir tant de desordres, tantost par la force des armes, tantost par surprise, souuent par intelligences, & quelquefois par presents enuers le Roy de Nauarre son Beau-frere, & par assignations de nouueaux Domaines. Il n'oublia rien pour l'induire à rentrer en foy-mesme & en l'affection qu'il deuoit à son sang, & pour l'empescher de fauoriser les Anglois de ses Places, d'où ils couroient tout le Royaume; mais tout cela estoit inutile enuers vne fureur implacable, qui ne le faisoit condescendre à la Paix que pour former des pratiques plus pernicieuses qu'une guerre ouuerte, pour conuertir les hostilitéz en trahisons, & pour trouuer moyen de le faire attenter à sa vie par diuerses conspirations qui furent découuertes. Enfin il n'y eut qu'une mort naturelle qui put garentir ce bon Prince contre les poisons qu'il luy preparoit.

Tout cela estant bien auéré par la confession des infames Ministres de sa vengeance, & le crime de leze-Majesté prouué, le feu Roy ayant assemblé les Pairs pour luy faire son procez, il fut ordonné que ses Places de Normandie seroient rasées, afin qu'elles ne pussent plus seruir de retraite ny aux Nauarrois, ny aux Anglois leurs Alliez. Comme elles appartenoient à la Reyne sa femme, Charles après luy Roy de Nauarre leur fils, demanda qu'elles luy fussent restituées, mais ce ne fut pas les armes à la main comme son pere, ce fut par des Lettres pleines de respect, & par des Ambassades fort souuises, qu'il tascha de se rendre la Justice du Roy regnant fauorable, & de regagner ses bonnes graces. L'ay veu quelques-vnes de ces Lettres, & ie me souuiens aussi d'auoir ouï dire aux Ambassadeurs qu'il enuoya en suite, qu'ils auoient charge d'offrir au Roy de sa part, en luy rendant son bien, tous les deuoirs d'un fidelle vassal & sujet de sa Couronne.

C'est ce qu'il fit en effet, apres la remise qui luy en fut faite; mais comme ses seruices l'eurent rétably à la Cour, il fit d'autres demandes touchant ses anciens interets, en consideration des dépenses qu'il auoit faites à la suite du Roy dans ses Armées: & sa Majesté l'estima digne de la recompense qu'il luy en fit, par le conseil de ses Oncles & des Grands de France. Il luy donna en perpetuel heritage douze mil liures de rente, auxquelles il affecta le reuenu de la Chastellenie de Beaufort en Champagne, & des Villes & Chastellenies de Fimes, Nogent-l'Arraut, Lizencourt, Nogent & Pons sur Seine, de Lyre, d'Orbec, de Pons sur Yonne, de Chisay, de Bours, de Flagy, de Lones en Boscage, & de Grez en Gastinois, Nemours, du Mez le Marechal, des Granges, de Dijon, & de Chasteau-landon; luy transportant par mesme moyen les maisons, manoirs, hostes & sujets, fours, moulins & autres edifices; comme aussi les terres, champs, bois, garennes, forests, prez, pasturages, estangs, viuiers, & autres heritages, les hommes & femmes de corps, les vassaux, hommages, fiefs, arriere-fiefs, collations & presentations de Benefices, patronages d'Eglises, cens, rentes, reuenus & émolumens, Iurisdicions & Iustices hautes, moyennes & basses, & generalement toutes autres choses aufdites Villes & Chastellenies appartenantes.

Par les Lettres qui luy en furent expediées, il estoit porté qu'il possederait toutes ces Terres & Chastellenies de la mesme maniere & qualité que son Pere auoit de son viuant possédé le Comté d'Eureux, mais à condition de renoncer par luy & ses successeurs, à tout droit ou action quelconque qui leur pourroit competer du chef de ses pere & mere. Notamment aux Comtez de Champagne & de Brie, d'Eureux, de Beaumont le Roger, de Mortaing, de Mante & Meulan, & aux Villes, Chasteaux & Chastellenies, terres, cens, rentes, reuenus & Iustices d'Auranches, Pontaudemer, Pacy, Nonancourt, Esy, Conches, Bretueil, Orbec, Carentan, Valognes, Nogent le Roy, Breual, Annet & Monchauver, & generalement à tous autres biens, meubles ou immeubles, Domaines & Iustices que de droit paternel ou maternel il pretendoit ou pouoit pretendre en tout le.

Royaume de France. Depuis ce Traité fait & confirmé, le même Roy de Navarre remit encore au Roy, pour certaine somme de deniers, le Chasteau & la Chastellenie de Cherbourg, & le Comte de Tancarville fut aussi-tost dépesché en Cotentin pour en prendre possession au nom de sa Majesté. Année 1404.

C H A P I T R E Q V A T R I E S M E.

- I. *Les Anglois font diverses hostilités par mer & par terre.*
- II. *Le Roy résolu de s'en vanger, fait dresser une Armée Navale en Espagne, sous la conduite du Sire de Savoisy;*
- III. *Qu'on accuse d'avoir mal seruy, & qui offre de s'en iustifier par le Duel.*
- IV. *Les Anglois cependant nous amusent par des Traitez.*
- V. *Le Sire de Courcy accusé d'intelligence avec eux.*
- VI. *Est mis en prison, & se iustifie de cette calomnie.*

LA disette de l'année passée fut encore plus grande & plus générale dans ce Royaume, par l'infraction des Traitez, & par la perfide cruauté de nos anciens ennemis; qui sortans de ce coin du Monde qui a donné le nom à l'Angleterre, coururent les Costes de Bretagne & de Normandie, & trauerans la Picardie, mirent en cendre les grains qui estoient engrangez, & les moissons qui estoient en gerbe sur les champs, ou qui estoient prestes à couper. Leur principale fureur fut contre le Comté de S. Pol, qu'ils rauagerent sans résistance, & d'où ils reuinrent à Calais avec autant de Prisonniers qu'il s'y trouua d'Habitans capables de se racheter, & avec tout ce qui s'y pût trouver de butin considerable. Ils emmenerent entr'autres choses, vn nombre de Bestail si grand & si extraordinaire, que ne pouuant le reserrer dans la Place, il fallut le mettre dehors & faire exprés vn retranchement de paux & de pallis, qui fut bien gardé, de peur de surprise de la part des François, qu'ils croyoient deuoir venir de iour en iour pour essayer de recouurer leurs pertes.

Il est vray que le Roy & les Princes estoient fort irritez, & même le bruit estoit tout commun, que la resolution auoit esté prise, peu deuant la mort du Duc de Bourgogne, d'assiéger Calais par mer & par terre. Comme cela ne se pouoit faire qu'on ne se rendît Maître de la mer, pour empescher qu'on ne la rafraischist, & qu'on n'y iettast tout ce qui y seroit necessaire; & comme nous n'auions pas assez de Vaisseaux, il fallut auoir recours à l'assistance du Roy d'Espagne, & l'on y enuoya Messire Charles de Savoisy, c'estoit vn Cheualier fidelle, & qui auoit autant montré d'adresse que de valeur dans plusieurs Tournois, dont il auoit remporté le prix par le iugement & par les suffrages des Dames, & qui s'estoit signalé en beaucoup d'autres occasions. Le Roy d'Espagne même le receut selon la reputation qu'il s'estoit acquise, & selon l'estime qu'il faisoit de la Noblesse Françoisse sur toute autre Cheualerie de la Chrestienté: Il luy fit grande chere, & le renuoya avec de beaux presents; mais on ne fut pas content de ce qu'il différa pour l'autre année à faire réponse sur vn besoin present. On creut qu'ayant épousé vne femme Angloise, qu'il auoit changé d'inclination, & qu'il ne se soucioit plus de nostre ancienne alliance, toutefois cela se trouua faux; car ayant sçeu que le recit de cette Ambassade s'estoit fait tout autrement qu'il n'auoit pretendu, il en enuoya vne en France pour auertir le Roy & les Princes, que non seulement il auoit intention de nous secourir, mais que déjà sa flotte & ses Arbalestriers estoient en chemin pour nôtre seruice. Cela donna mauuaise impression à quelques vns du Cōseil, de la fidelité du Sire de Savoisy, & s'en estât aperceue, l'interest qu'il auoit de conseruer vne si grande renommée cōtre vn

Année
1404.

reproche si infamant, ne luy permit pas de le diffimuler. Il soutint hautement en pleine Cour que cela estoit faux, il offrit de s'en purger contre quiconque l'oseroit soutenir, & ietta son gage de bataille, que personne n'osa releuer.

Cependant qu'on traualloit à faire venir les Vaisseaux d'Espagne, l'on ne laissa pas d'entretenir les negociations à l'ordinaire, pour la continuation des Trêves avec l'Angleterre. L'on y enuoya pour ce sujet le Sire de *Huguenille*, comme il auoit esté arresté à la dernière Conference, & ce fut estre vn peu trop ponctuel & trop déferant enuers vne Nation peu fidelle en l'exécution des Traitez, & qui en tiroit d'autant plus d'avantage par l'impunité des hostilités qu'elle commettoit, tant en Flandres & en Bretagne, qu'en Normandie; dont elle bridait & bordait toutes les Costes, cependant que sous pretexte d'une bonne foy ruineuse à ses Sujets, le Roy deffendoit de rien entreprendre sur ces Brigands, & de repousser la force par la force. Il n'y eut que les Bretons qu'on ne put retenir, comme nous verrons cy-apres.

Tout le fruit de cette nouvelle negociation du Sire de Huguenille; fut vne petite prolongation de Trêves, encore ne furent-elles pas generales, mais seulement pour le País, depuis Calais iusques à la riuere de Somme; & pour nous la faire plus valoir, les Anglois nous amuserent long-temps par des discours ambigus, comme leurs desseins. Il leur échappa entr'autres choses, ou bien ils le voulurent faire croire, qu'ils scauoient par des François mesmes de la Cour, qu'on auoit dessein de passer en Angleterre, & qu'il ne se proposoit rien dans le Conseil du Roy dont ils ne fussent aussi-tost auertis. Cela ayant esté rapporté en France, l'on voulut scauoir qui pouuoit estre capable d'une si lasche perfidie, & sans opposer le merite de l'accusé à la malice des calomniateurs, on fit chaudement & iniurieusement arrester le Sire de *Courcy*, Cheualier de Normandie, lors Capitaine de la ville de Paris. C'estoit vn Gentil-homme d'honneur, fort estimé pour sa ciuilité & pour ses autres qualitez, qui luy auoient acquis les bonnes graces & l'affection du Roy & des Grands; mais ce soupçon fit plus d'iniure à ses ennemis qu'à sa reputation auprès des Sages, parce qu'il n'estoit fondé que sur vne tres-foible vray-semblance. C'est qu'il auoit demeuré quelque temps en Angleterre auprès de la ieune Reyne fille du Roy, & qu'il y auoit receu de grands bienfaits, tant du Roy Henry que des Seigneurs Anglois, lesquels ayant employé à soutenir vn grand équipage, il n'auoit pû entretenir le mesme estat, comme il auoit toujours fait depuis, sans vne continuation de pensions secretes qu'il ne pouuoit meriter que par des intelligences criminelles; auxquelles ils ajoûterent encore, qu'il auoit conspiré contre la santé du Roy avec quelques autres de sa faction. La confiance qu'il auoit en sa fidelité, luy fit presenter sa Requeste au Parlement pour sa iustification, il parut innocent, & ayant esté déclaré tel par Arrest, à la confusion de ses enuieux, tous les Nobles de son País, qui auoient pris part à l'iniure, le furent tirer de prison en grande solemnité, pour rendre sa sortie aussi honorable, que son emprisonnement auoit esté iniuste.

CHAPITRE CINQUIESME.

- I. *Glindon Prince de Galles fait la guerre au Roy d'Angleterre.*
- II. *Demande secours au Roy.*
- III. *Qui luy enuoye vne Armée sous la conduite du Comte de la Marche.*
- IV. *Folle entreprise de quelques ieunes Seigneurs de Normandie.*
- V. *Défait par les Paisans, en l'Isle de Piolant en Angleterre.*

PArmy tous les grands Seigneurs qui eurent horreur de la mort du Roy Richard d'Angleterre, & de la domination iniuste & tyrannique de son meurtrier & de l'vsurpateur de sa Couronne, il n'y en eut point de plus constant ny

de plus resolu, qu'un Prince de Galles nommé *Glindon*, qui non seulement ne le voulut point reconnoistre, mais qui leua le masque contre ce Tyran, & qui luy auoit toujours fait la guerre iusques à present, tantost à force ouuerte, & tantost par surprise. C'estoit vne grande entreprise pour vn petit Prince, aussi reconnut-il qu'il ne pouuoit la continuer, & qu'il seroit mesme impossible qu'il se pût maintenir sans vn secours étranger, & c'est ce qui le resolut d'auoir recours à nostre Roy, & de luy demander des hommes & des armes, apres auoir surmonté le scrupule d'oser pretendre à vne si haute alliance. Il n'auoit point d'exemple que de si petits Princes y eussent pretendu, mais il auoit celuy de la protection donnée en ce Royaume à ce fameux Escuyer Yuain de Galles, mort au seruice du feu Roy, & auquel il auoit succédé par droit de consanguinité. Sur l'esperance que ce nom ne le rendroit pas inconnu dans nostre Cour, il y enuoya son propre Frere au mois de May, & comme c'estoit la coustume de nos Princes d'y faire honneur, & d'accueillir gracieusement tous ceux que la reputation de la valeur des François y appelloient des pays les plus éloignez, il y receut toute sorte de bon traitement.

On luy donna fauorable audience, & il eut entiere satisfaction des deux choses qu'il demanda principalement, qui furent qu'on achepteroit à Paris autant d'armes qu'il en souhaitteroit, qu'on les chargerait sur la riuere de Seine pour les conduire seurement à la mer, & de là au pays de Galles, & qu'on ne manqueroit pas au plûtost de luy enuoyer vn secours considerable, sous la conduite du Comte de la Marche (*Prince du Sang de la Maison de Bourbon*) Je me souuiens à propos de ce Seigneur, que le Roy se portant bien le voulut entretenir familièrement, & que s'estant enquis, apres luy auoir fait plusieurs presens, quelle estoit la façon de viure & les inclinations des Gallois, & de quelle chose son Frere faisoit plus d'estime, sur ce qu'il luy répondit qu'il n'aimoit rien que les armes & les habillemens de guerre, il luy voulut faire vn present selon son humeur. Il luy enuoya en congediant son Frere, vn Casque Royal tout doré, avec vne belle cuirasse & vne épée, & nous auons sceu des François qui y furent presens quand cela luy fut présenté, qu'il le receut avec autant de respect, de genuflexions, de rauissemens & de baisers, que s'il eût receu le Roy en personne. Il fit aussi de grands remercimens des troupes qu'on luy promettoit. Il donna ordre qu'on les receût dans ses ports, & qu'on les conduisist par les routes les plus commodés & les plus fertiles, afin qu'ils eussent moyen de se mieux rafraischir, & écriuit au Comte de la Marche, pour luy rémoigner combien il luy estoit obligé de l'honneur qu'il luy vouloit faire de commander le secours de France.

La gentillesse & la ciuilité de ce petit Prince luy gagnerent l'affection de tous ceux qui entendirent parler de son entreprise, chacun loua son courage, & nostre Noblesse rémoigna encore d'autant plus d'empressement à le seruir, qu'elle s'ennuyoit d'vne longue oisueté, & qu'elle se promettoit toute sorte d'honneur & de succez sous les enseignes & sous les ordres du General, qui n'estoit pas plus recommandable par l'éclat de sa Royale extraction, que par les grands exploits qui auoient signalé ses premieres années, tant en Hongrie qu'en plusieurs autres occasions, & par mer & par terre. Tous nos ieunes Seigneurs ne craignoient rien en la compagnie d'un Comte qui auoit surmonté tous les hazards des pays les plus éloignez, & routes les difficultez des chemins les plus dangereux, & leur generosité fut encore louée des Ducs de Berry, de Bourbon, & d'Orleans, qui gouernoient durant la demence du Roy, & qui apporterent tous les soins & tous les ordres necessaires pour vne Flotte composée de huit mille bons hommes d'armes, & d'un grand nombre d'Arbalestriers, que ie n'y comprends point, non plus qu'vne grande suite de volontaires, Cheualiers, & Escuyers, peu riches à la verité, mais braues & vaillans, & qui ne plainrent point les frais qu'il fallut faire pour y aller en meilleur équipage. L'on les enuoya par la Bretagne, & enuiron la my-Aoust ils arriuerent au Port celebre de Brest.

En mesme temps, il se fit vne autre partie de guerre en Normandie, par de ieunes Gentils-hommes, dont estoient particulièrement les enfans des vaillans

Année
1404.

Seigneurs de *la Rocheguyon*, & de *Bacqueville*, & de Messire *Guillaume Martel Sire de Bacqueville*; mais elle ne seruit que pour faire voir combien il est dangereux d'agir avec plus de precipitation que de conduite, & de croire plutôt à l'impetuosité bouillante du premier aage, qu'aux conseils sages & temperez des vieillards, & des personnes prudentes. Ils s'assemblerent secrettement au nombre de deux cens, ils pratiquerent quelques Vaisseaux, sans en rien decouvrir à leurs parens, & s'embarquerent avec vn dessein temeraire, de tenter le hazard d'une course, & d'aller chercher les Anglois pour les combattre. Vn vent fauorable à leur vanité les conduisit d'abord iusques à l'Isle de *Piolant* voisine d'Angleterre; où ils firent descente, ils y porterent le fer & le feu, & la pillerent presque toute; mais les Nobles de l'Isle voyans leur petit nombre, mirent sur pied mille des plus forts payfans, qui avec des arcs & toutes sortes d'armes champestres, marcherent contr'eux en toute diligence.

Cette petite Armée plus forte qu'eux, ne les surprit pas si fort qu'ils n'eussent le loisir de se remettre sur mer avec leur butin, ils en delibererent, & ce fut le conseil des plus sages; mais les plus ieunes, c'est à dire les plus fols, creurent qu'il leur seroit iniurieux de lascher pied deuant des payfans. Ils voulurent combattre, & ils s'y porterent pourtant si mal, qu'il faut demeurer d'accord qu'ils n'y acquirent pas moins de des-honneur qu'ils y perdirent; car ils firent si peu de resistance, qu'ils se laisserent aisément enuironner, & tout d'un temps battre & vaincre par cette canaille, qui leur vid perdre cœur tout à coup. Ils ietterent honteusement les armes, & aimerent mieux demander laschement la vie, que de la sacrifier à la gloire d'un nom illustre, & de laisser vn meilleur témoignage de leur valeur à la posterité. L'on les lia comme de miserables Esclaves, & l'on les mena en Angleterre, pour seruir de risée, & pour entretenir la vanité d'une Nation superbe, qui tira aduantage de cette action, dont ils ne remporterent qu'un affront ineffaçable.

CHAPITRE SIXIESME.

- I. *Les Bretons obtiennent permission du Roy d'armer contre les Anglois.*
- II. *Et font vne belle Armée, mais sans Chef.*
- III. *Le Conseil de Messire Guillaume du Chastel, méprisé par le Sire de la Iaille.*
- IV. *Grand combat des Anglois & de Bretons, qui furent défaits.*
- V. *Mort de Guillaume du Chastel, & son Eloge.*

ENCORE que les Bretons ne soient pas le peuple du Royaume le plus precipité à la vangeance, ils auoient tant souffert de depredations des Anglois, que l'auanture des Normands ne les put retenir. Toute la difficulté fut d'obtenir permission des Princes de France, qui auoient déjà trouué mauuais, & principalement le Duc d'Orleans, qu'ils eussent armé de leur autorité particuliere. Ils deputerent à cette fin Messire *Guillaume du Chastel*, qui estoit vn Cheualier de grande reputation, & qui eut bien de la peine à faire gouster ce dessein avec tout son credit, & quelque éloquent qu'il fût à représenter les dommages que les Anglois commettoient impunément par leurs frequentes descentes, pillans & rauageans la Campagne, enleuans hommes & bestail, & brûlans & saccageans le plat pays.

Les Bretons bien ioyeux, équippent aussi-tost vne belle Flotte, ils choisissent les Pilotes les plus habiles, & la munissent d'Arbalestriers & de toute la Milice necessaire, & mesme de deux mille Cheualiers & Escuyers, sous le cōmandement

des Sires de *Chastel-brient*, de *la Taille*, & du *Chastel*. On se pouoit tout promettre de la valeur & de la fidelité de trois Seigneurs si renommez, & moy-mesme qui pour lors trauallois à cette Histoire, ie ne faisois point de doute que cette entreprise n'en deût estre vn des plus glorieux euenemens, comme il eut esté tres assurement, si la multiplicité des Chefs d'une égale autorité, n'eût rendu cette Armée sans General & sans discipline. Ce desordre parut dès le premier iour, à la rencontre qu'ils firent de quelques Nauires chargez de vins d'Espagne, quelques-vns les attaquèrent d'abord au prejudice des alliances d'entre les François & les Espagnols, & sur ce que d'autres condamnerent cét attentat avec aigreur, ils se prirent de paroles, ils se separerent des lors, & chacun à son gré prit le chemin de l'Isle d'Artemuë, où ils auoient fait dessein d'aller descendre.

Les Anglois qui en auoient esté auertis, s'estoient preparés à les receuoir, au nombre de six mille hommes, qu'ils auoient ramassez de toutes parts, & comme ils ne s'osoient encore trop fier à leur multitude, ils firent vne grande tranchée sur la Gréue pour deffendre les approches, où ils ne laisserent qu'un petit passage, gardé par vn Corps de garde auancé. Le lendemain, ils virent les Bretons approcher en ordre d'attaque derriere leurs Archers, & alors ce fossé estant rempli du reflux de la mer, ils ne feignirent point de se mettre derriere pour le deffendre, & d'attendre la descente de leurs ennemis; qu'ils commencerent à mépriser, quand ils virent qu'ils n'auoient affaire qu'à deux cens hommes. Les Sires du *Chastel* & de *la Taille*, qui les commandoient, delibererent de leur part, & l'aduis de Messire Guillaume du Chastel fut d'attendre l'arriuée de leurs Arbalestriers, & la jonction de leurs autres compagnons: Et quand, dit-il, nous entreprendrions de les forcer, mon sentiment seroit de les prendre de costé plutôt que de front, à cause de la difficulté de les aborder.

Le Sire de *la Taille*, méprisant ce conseil salutaire, ne considera pas qu'un emportement temeraire est plus souuent pernicieux que profitable; il baffoia de mille rodontades cette quantité ramassée de gens de Village, comme indigne d'estre attaquée par les regles & selon la prudence des Armes, & comme si c'eut esté vn affront signalé d'éuiter, & mesme de differer le combat, il luy échappa mesme de dire à son Compagnon qu'il ne deuoit rien craindre. Guillaume du Chastel piqué de ce mot, qu'il prit pour vne injure, luy repartit brusquement, A Dieu ne plaise, à Dieu ne plaise, vous dis-je, qu'une si honteuse tache se rencontre iamais dans le cœur d'un Breton, d'un homme genereux, sçachez que ie ne suis point capable de peur & qu'encore que ie voye de plus prés les menaces de la mort que l'esperance du triomphe dont vous vous flattez, que tout maintenant i'en affronteray le peril, le sort en est ietté, & quoy qu'il en puisse arriuer, ie proteste deuant Dieu que d'aujourd'huy ie ne demanderay de quartier. Cela dit, il se lança legerement en terre où sa reputation le fit suiure de tous les autres, comme vn homme plein de feu & de valeur, & la resolution de vaincre ou de mourir pour se conseruer la gloire qu'il s'estoit acquise par tant de fameux exploits, ne luy permit pas d'attendre le secours du reste de l'Armée qu'on auoit mandé.

Cette descente si precipitée donna bien quelque épouuante aux Ennemis, mais quand ils le virent sans Arbalestriers, contre la coustume des François de les mettre à leur teste à toutes les attaques, ils se douterent bien qu'il y auoit plus de dépit que de conduite dans cette occasion, ils n'en furent que plus resolu de se bien deffendre, ils firent vne épaisse décharge de flèches & de toutes sortes de traits, & la garde de la tranchée, où ils auoient mis leurs meilleurs hommes fut si à propos renforcée, qu'il fut impossible de forcer le passage, cela fit changer l'attaque, & pour les prendre de costé & pour plus facilement rompre leurs rangs, plusieurs des nostres s'auanturerent de passer les fossez circonuoisins sans en fonder la hauteur, mais ce qui ne fut point submergé par la pesanteur des armes fut malheureusement accablé par la multitude des ennemis apres auoir fait merueilles de bien combattre, tous mouillés qu'ils estoient & tous fatiguez de s'estre mis à la nage.

La resistance des ennemis, le desespoir de les défaire, & l'impossibilité de

Année
1304.

Année
1426.

la retraite, les ayant résolu à vendre chèrement leurs vies, ils combattirent avec vne fureur étrange, ils tuèrent près de quinze cens hommes, & jamais Messire Guillaume du Chastel ne ietta tant d'éclats de valeur. Comme il estoit grand & robuste, il brandissoit de droite & de gauche vne lourde hache d'armes, dont il n'assenoit point de coup qui ne fût mortel; mais à la fin les forces luy manquerent contre la quantité des assaillans, dont il se laissa percer de toutes parts plutôt que de se rendre. Ses compagnons consternez de sa perte ralentirent leur vigueur, la pluspart fut massacrée, & les autres contraints de se rendre. Comme ce vaillant Homme respiroit encore, il fut porté à la Ville, où les Anglois le firent soigneusement panser de ses playes, mais comme il auoit les parties nobles offensées, il expira au premier appareil, & expia par vne mort auancée, vne temerité de jeunesse qui interrompit le cours d'vne vie heroïque, & qui priua sa patrie de l'esperance qu'elle auoit iustement conceüe, d'vn Cheualier illustre, noblement eleué, & déjà si renommé dans les armes, que toute la France donna des larmes à vne perte si sensible.

 CHAPITRE SEPTIÈME.

- I. Tanneguy du Chastel va vanger la mort de son frere.
- II. Saccage Artemuë & court en Angleterre.
- III. Les Anglois font vne entreprise sur la Rochelle.

LA nouvelle de ce malheur s'étant répandue, l'autre partie de l'Armée nauale deuenue comme forcenée, résolut aussi-tost d'en aller prendre vengeance, & rien ne l'empêcha de courir le mesme danger, que la prudence d'vn Cheualier dont i'ignore le nom, que son éloquence & son merite rendoient avec raison le plus considerable de cette Flotte. Je suis bien fasché, leur dit-il, de ce qui est arriué à nos Compatriotes, & plus encore de ce qu'il faut que ie dise, qu'ils ont recueilly le fruit de leur imprudence & de leur temerité, d'auoir negligé par trop de presumption d'eux mesmes, de choisir vn Chef pour la conduite de leur entreprise. C'est peut estre vous reprocher la mesme faute, mais ce sera sans dessein de vous épouuanter, c'est plutôt pour vous faire profiter d'vn exemple, qui vous doit rendre plus auisez à l'auenir, & qui me permet de vous dire librement, que mon sentiment n'est point que nous allions avec moins de forces charger vn ennemy déjà vainqueur, & peut-estre inuincible apres ce premier auantage. Si vous m'en croyez, nous nous en retournerons, & nous attendrons vne autre occasion pour nous vanger des Anglois, & pour reparer cette disgrâce.

Son conseil fut suiuy, ils reuinrent en Bretagne, & donnerent auis de cette triste nouvelle au frere de Guillaume du Chastel qui en eut vne extrême douleur, qui iura d'en tirer reuange, & qui l'entreprit avec tant de chaleur, qu'en moins d'vn mois il fit vne nouvelle flotte, avec le secours de ses amis, qui l'y suivirent au nombre de quatre cent Gentils-hommes. Il vint d'abord surprendre ce Port, qui ne se défioit plus de rien, il entra sans resistance dans la Ville, qu'il saccagea & qu'il mit presque toute en cendres, il courut toute la coste d'Angleterre avec les dernieres hostilités, l'espace de huit semaines, & reuint avec vn butin inestimable, & avec l'auantage d'auoir si prudemment euité la rencontre de l'Armée que le Roy Henry enuoya contre luy, par le soin qu'il prit de se faire informer de sa marche, qu'il ne perdit pas vn homme à la conqueste de tant de richesses.

Les Anglois continuans leurs pirateries, cinglerent cét Esté vers la Rochelle, ils pillerent & brûlerent les Isles voisines, & comme cette Ville estoit peuplée de nobles Citoyens & de quantité de bons Marchands, que le commerce de la mer rendoient fort riches, ils penserent à s'en emparer, & faute de forces pour l'assiéger, ils tascherent à la surprendre. Il falloit pour cela pratiquer quelque intelligence

intelligence dans la place, & c'est ce que leur promit de faire vn certain Escuyer fort considéré dans leur party, qui y auoit vn frere, qu'il estima dautant plus facile à gagner, qu'il portoit impatiemment de se voir déchu de son credit, & réduit à la condition d'vn simple Habitant, depuis que cette ville estoit reduite sous l'obeïssance du Roy de France. Il le manda pour luy en faire la proposition & apres l'auoir flatté de l'esperance d'vne plus douce condition sous l'obeïssance d'vn autre Prince, il luy offrit cinq cens écus d'or comptant, pour consentir qu'on conduisist vne trenchée sous terre, pour entrer en la Ville par sa maison qui joignoit à la muraille, avec promesse de cinq cens autres, en cas que l'entreprise réussist. Il luy recommanda fort de tenir la chose secrette, & creut l'y auoir disposé, mais celuy-cy retourné chez luy, & faisant reflexion sur les perils & sur la honte d'vne si vilaine conspiration, il luy rescriuit, qu'encore qu'il l'aimât plus que sa propre vie, qu'il ne la pouuoit hazarder dans vn naufrage, qui menaçoit également avec sa reputation, tout l'honneur d'vne famille noble. Il luy remonstroit mesmes, qu'elle seroit éteinte avec d'autant plus d'infamie, qu'il n'y auoit point de plus odieuse trahison que celle qui se commettoit pour de l'argent, & que son cœur & sa conscience y repugnoient absolument; mais cela ne put rebuter vn homme opiniastré à son dessein, qui le cajola si bien, & par ses discours, & par ses lettres, sur l'esperance qu'il l'exécuteroit asseurement, qu'il l'emporta.

Année
1404.

Dieu permit pour le salut de cette Ville, & pour le bien de l'Etat, par vn nouveau miracle de sa Prouidence, que ce seducteur venu à la Ville en habit déguisé pour conduire la trahison, pendant que son frere estoit allé toucher l'argent qui luy estoit promis, fut reconnu cherchant des gens pour faire fouïller vne poterne sous-terrine. On l'arresta par soupçon, on le mena deuant le Iuge, & contraint de dire la verité, il confessa tout, il fut condamné à mort, & eut pour compagnon de son supplice le fils de son frere, lequel on sceut estre encore avec les Anglois; qu'il suiuit apres la nouvelle de la Conjuracion découuerte, qui les fit embarquer avec leur butin, & qui fut cause qu'on apporta plus de precaution pour la conseruation de la Rochelle.

CHAPITRE HVITIÈSME. ●

- I. *Prieres publiques pour l'union de l'Eglise, & pour la santé du Roy.*
- II. *Procession de l'Vniuersité de Paris.*
- III. *Offensée par les seruiteurs du Sire de Sauois.*
- IV. *Qui approuue leur violence.*
- V. *L'Vniuersité l'entreprend, & le pousse.*
- VI. *Le Recteur fait cesser les Ecoles.*
- VII. *La cause plaidée par vn Cordelier.*
- VIII. *Arrest contre Sauois.*
- IX. *Sa Maison ruinée, & trois des coupables chastiez.*

ON fit en cette année des Prieres publiques par toutes les Eglises de France; tant pour l'extirpation du Schisme, qu'à ce qu'il pleût à Dieu de donner au Roy vne plus longue & plus ferme santé, & l'Vniuersité de Paris fit vne Procession generale exprez, le 14. de Iuillet, de l'Eglise de S. Mathurin où elle s'estoit assemblée, en celle de Sainte Catherine, où la Messe fut celebrée. Elle receut vne injure dans sa marche, & i'en feray d'autant plus volontiers mention en cet endroit,

Année
1404.

que la réparation luy en fut auantageuse, & qu'on apprit le respect qui luy est deu, par la confusion qu'en receut le Seigneur de la Cour le plus superbe, & qui fut humilié d'une façon iusques alors inouye.

Ceux des basses Classes qui marchaient à la teste de la Compagnie, estant arriuez proche de Sainte Catherine, vn ieune folastre de la Maison de Messire *Charles de Sauoisy*, qui estoit monté sur vn cheual, luy donna des esperons, & courant à bride aualée au milieu des Escoliers, en renuersa quelques vns à terre, qui furent bien blessez. Ceux d'apres qui y accoururent, en blasmerent fort cét étourdy, & il y en eut vn entr'autres, qui luy donna vn soufflet; avec lequel il s'enfuit pleurant, faire ses plaintes à son Maistre, & à ceux de chez luy.

Sauoisy fauorisant mal à propos la brutalité de ses Valets, par la liberté qu'il leur donna de se vanger, ils furent incontinent assemblez en grand nombre, & venans fondre en l'Eglise avec des épées, des arcs & autres armes, non seulement ils ne contraignirent pas ceux qui estoient dehors de s'y ietter, mais ils violerent l'azile des Autels, & la presence mesme de *IESVS-CHRIST* qui y estoit immolé. Ils tirerent sans choix & sans discernement de l'entrée des portes, ils blesserent plusieurs personnes, frapperent les Images, percerent la Tunique & la Dalmatique du Diacre & du Sous-Diacre, & épouenterent tellement l'Abbé qui celebrait, & qui auoit déjà consacré, qu'il se hasta d'acheuer tout bas la Messe qu'on auoit chantée fort solennellement. Cette fureur de bestes farouches, qu'un sage Maistre auroit chastié, fut louée par le Sire de Sauoisy comme vne action d'honneur & de generosité, & il ne fut pas fasché d'auoir vne méchante action à proteger, pour montrer le credit qu'il auoit auprez du Roy, de la Reine, & des Princes de France. Il leur promit toute sorte d'impunité, mais il ne consideroit pas que les choses les plus eleuées sont les plus exposées à la foudre & aux vents, & il s'en apperceut bien dés le lendemain, que le Recteur & les principaux Supposts de l'Vniuersité s'estant assemblez pour ce sujet, traiterent cette violence d'attentat contre l'honneur de Dieu & de son Eglise, & contre la franchise du Clergé, resolurent d'en porter leurs plaintes à la Cour, & furent trouuer la Reine, les Ducs d'Orleans & de Bourgogne, chacun en son particulier: qui pourtant répondirent tous, comme de concert, qu'ils auoient toujours eu la Compagnie en singuliere recommandation, qu'ils le témoigneroient en toutes sortes d'occasions, & particulièrement en celle-cy, où l'on leur feroit Justice selon la qualité du crime & des personnes qui y estoient offensées.

Ils leur donnerent iour pour reuenir vers eux, & cela commença d'estonner Sauoisy, qui voulut étouffer l'affaire par belles paroles, qui fut exprés voir les Docteurs, & qui dans vne audience secrette, s'humilia fort. A l'entendre dire, iamais personne n'auoit eu plus de respect & de veneration pour l'Vniuersité, il l'auoit mesme toujours estimée par vne inclination naturelle, il n'auoit point de plus grande passion que de le témoigner, & bien loing d'auoir consenty ny approuué l'outrage qu'elle auoit souffert, il s'offroit d'en liurer les coupables de sa propre main pour les faire pendre. Il croyoit calmer cét orage par des paroles, & c'estoit aussi la pensée de tous ses amis, à qui cela fournissoit le sujet de louer son merite, que ce Roseau battu du vent n'en feroit que mediocrement ébranlé: mais ils furent vn peu surpris de voir la chaleur & l'animosité des parties, qui ne cesserent de solliciter la Reyne & les Princes, & principalement le Duc d'Orleans lors principal Gouverneur du Royaume, qu'ils suplierent d'ordonner par prouision que l'Accusé gardât prison, iusques à ce que le procez fût iugé par le Parlement. Il est vray qu'on prit du temps pour en deliberer, & mesme qu'on ne leur assigna point de iour pour reuenir, & c'est ce qui les irrita d'autant plus, & qui leur donna lieu de satisfaire leur ressentiment par vne recherche exacte du chetif fondement de la race & de l'orgueil de ce Cheualier, comme aussi de toutes les actions de sa vie, pretendans qu'il eut fait d'autres cas enormes, capables de ternir la reputation, qu'ils l'accusoient d'auoir plûtost vollée que meritée. Ils n'épargnerent pas mesmes le Duc d'Orleans, sur le soupçon qu'ils eurent qu'il ne vouloit differer & gagner temps, que pour assoupir l'affaire. Il se fit des li-

belles, qu'on afficha secrettement aux portes de quelques Eglises, qui bleffoient son honneur sous des termes couverts & ambigus, & par lesquels on le sommoit de faire Justice.

Année
1304.

Cependant, pour haster d'autant plus la reparation de l'injure; & pour en faire sentir la consequence, le Recteur fit vn mandement de cesser les Leçons dans toutes les Facultez, & deffendit les Predications, iusques à ce qu'on leur eut donné audience & instruiet le procez: & cela fut si bien executé, qu'il fallut par necessité que la cause fût appellée au Parlement, & ce fut le dix-neufiéme d'Aoust. Ce fut vn Frere Mineur Docteur en Theologie qui là plaida, nommé *Maistre Pierre Aux-baifs*, lequel fit vn beau & long Plaidoyé où il n'oublia rien à dire, & qui passant de la Genealogie du Cheualier, aux maluersations par luy commises, dit enfin, avec vn exaucement de voix qui rappella l'intention de toute l'Auditoire qui en fut fort surprise, qu'il sçavoit encore vn grand & horrible crime, mais que pour lors il s'en taisoit, & pour cause; concludant en suite qu'on fist bonne & briéue iustice à l'Vniuersité. Ce iour-là mesme, le Roy reuenu en santé accorda la Requeste qui luy en fut présentée, il ordonna que dans certain temps les Seigneurs du Parlement viendroient en Corps pour deliberer de cette affaire en sa presence & du Recteur, & pour terminer ce procez, & alors sa Majesté seant en son Throsne, l'enormité du fait tout au long deduite, elle ordonna par la bouche du premier President en l'absence de Sauoisy

Que pour la reparation ciuile d'vne offense si manifeste contre l'Eglise & le Clergé, il fonderoit vne Chappelle de cent liures de rente au lieu qu'il plairoit à l'Vniuersité, & à la collation perpetuelle d'icelle: que son Hostel, qui pour la beauté de son Architecture, pour sa grandeur, & pour son merueilleux entablement de pierre, pouuoit entrer en comparaison avec les Maisons Royales; seroit rasée, que la placé en demeureroit à iamais vaine & vague pour marque d'vne eternelle ignominie, que les materiaux & les demolitions en appartiendroient à l'Eglise de Sainte Catherine, & que pour en rendre la ruine plus solempnelle & plus memorable, les Maçons & les Charpentiers y seroient conduits au son des Trompettes. Outre cela il fut encore condamné aux frais du procez liquidez à mille liures, à pareille somme enuers les bleffez pour leur guerison, & à faire à ses dépens la recherche des Mal-faicteurs, en quelque lieu du Royaume qu'ils pussent estre, & de les liurer à la Iustice, pour estre punis selon l'exigence du cas.

Ses amis trouuerent l'Arrest vn peu rude & particulièrement sur l'article de la maison, qu'ils tascherent de temperer comme vne marque d'infamie. Ils proposerent au Roy qu'il luy pleût de moyenner qu'elle fût deliurée au Roy de Navarre son Cousin qui la payeroit comptant, mais il fut impossible d'y reduire l'Vniuersité, qui dit que ce seroit toucher à la sainteté inuiolable d'vn Iugement qui deuoit estre sacré puis qu'il estoit iuste. Si bien que le Roy n'en put sauuer que les Galleries qui estoient basties sur les murailles de la Ville; & qui furent conseruées en les payant selon l'estimation, pour la merueille de l'ouirage, pour la rareté, & pour la diuersité des peintures. La chose sembla si nouuelle, qu'on douta touïjours de l'execution, iusques au vingt-sixiéme d'Aoust, que les Ouuriers y furent conduits à son de trompe, & toutes choses accomplies au desir de l'Arrest. Apres cela l'on prit trois des Coupables, on les amena à Paris, & apres auoir esté fouïettez par les Carrefours de la Ville, où leur Iugement fut leu avec le recit de la violence qu'ils auoient commise, ils furent bannis du Royaume.

CHAPITRE NEUVIÈME.

- I. *Estrange embrasement d'une Hostellerie, arriué à Paris.*
- II. *Les Anglois courent en Bretagne;*
- III. *Où ils sont défaits par le Maréchal de Rieux.*
- IV. *Le Sire du Chastel y vange la mort de son frere, par celle du Comte de Beaumont.*
- V. *Ruse du Bastard d'Angleterre pour se sauuer.*

Année
1404.

LE vingt troisième du mesme mois d'Aoust, certains coquins dignes des flammes eternelles, mirent méchamment le feu à la maison de l'Escu de France sise à l'Escole de la Parroisse de S. Germain de l'Auxerrois, & l'embrasement fut si subit & si subtil, que les Bourgeois qui y accoururent, creurent que c'estoit vn feu gregeois qui les épouuanta fort. Comme cét accident arriua de nuit, le Maistre tout étourdy du sommeil & ne sçachant que faire, suiuit le conseil de sa femme, qui l'aida mesme à descendre avec sa fille dans la fosse d'un priuè, avec vne corde. Apres cela tette pauvre Hostesse, croyant les auoir mis en seureté, trauerça le feu, la flamme & la fumée, dont elle fut presque demy morte, pour les aller faire tirer, mais on auoit tant ietté d'eau qu'ils auoient esté noyez, & ce malheur fit dautant plus de compassion, qu'ils estoient gens de bien, & fort à leur aise, & qu'il fut impossible de rien sauuer de cette maison, qui étoit pleine de richesses, toutes reduites en cendres par ce feu, qui dura quinze iours entiers, & dont on ne put decouurer l'auteur.

En ce temps-là, les Anglois décheus de l'esperance de surprendre la Rochelle, continuerent leurs brigandages, & vinrent tomber sur la coste de Bretagne, avec dessein de brusler la flotte du Comte de la Marche, qui étoit au Port de Brest. Ils étoient commandez par le Comte de Beaumont, & par le Bastard d'Angleterre, & auoient encore avec eux vn Cheualier fort aduisé, iadis Gouverneur de cette place pour le Roy Richard, par l'aduis duquel ils resolurent de se saisir de la Ville de Guerrande, pour de là courir tout le pays d'alentour: & ils l'auroient executé, si Messire Oliuier de Clifson n'eût en diligence auerty le Duc de leur arriuée. Il mit aussi-tost sur pied deux mille deux cens hommes, il partit pour les combattre, & enuoya deuant avec sept cens Hommes d'armes le Maréchal de Rieux, pour obseruer leur contenance & l'estat de leurs troupes. Il trouua que déjà le Comte de Beaumont & le Cheualier Anglois iadis Capitaine de Brest, estoient descendus, & qu'ils rauageoient le pays avec la meilleure partie de leurs troupes, mais aussi que les payfans, deuenus guerriers par le ressentiment de leurs pertes, & s'estant assemblez avec des Arbalestes, des fleaux, & de tout ce que la necessité conuertit en armes, estoient apres eux en bonne resolution de les combattre, auant que les autres fussent descendus pour les venir ioindre.

En effect ils commençoient à en venir aux mains à l'arriuée de ce Maréchal, qui voulut profiter d'une si braue disposition sur l'heure mesme, sans perdre le temps à en faire auertir le Duc. Il sauta gaillardement de son cheual, ses gens mirent aussi-tost pied à terre à son exemple, ils allerent tomber de grande force sur l'ennemy, & releuerent le courage des Bretons, mais les Anglois les soutinrent vaillamment, & ne perdirent l'esperance de vaincre, qu'alors que le Duc parut en Bataille. L'épouuante qu'ils en eurent rendit inutiles tous les soins que le Comte de Beaumont prit pour les r'allier, la pluspart s'enfuit pour regagner leurs Vaisseaux, il demeura presque seul avec l'ancien Capitaine de Brest, resolu de mourir les armes à la main; mais leur résistance ne fut pas longue, ils furent aisément enuolopez, & le Sire du

Chastel, qui s'ouuroit passage de tous costez par la valeur de son bras martial, poussa iusques au Comte, & d'un coup de sa pesante hache, il le renuersa mort par terre, & l'immola aux manes de Messire Guillaume du Chastel son frere. Le Capitaine de Brest fut aussi tué avec deux ieunes Escuyers de race tres-illustre, apres auoir vaillamment combattu, enfin il ne resta de toute cette Compagnie, qu'un petit nombre d'Anglois, qu'on receut à quartier. Année 1404.

Le Duc de Bretagne rendit graces à Dieu de ce premier exploit de ses armes, qui fit craindre au Bastard d'Angleterre, qui estoit demeuré dans ses Vaisseaux bien marry de l'adventure de ses compagnons, qu'il ne le fist poursuivre s'il s'enfuyoit, pour emporter vne victoire plus entiere. Pour cela, il s'auiua d'un stratageme qui luy fut plus honorable, ce fut de demander un Passe-port afin d'enuoyer parler avec le Duc, qui l'accorda, & auquel il fit adroitement demander, qu'il eût à se declarer sur trois poincts pour lesquels il feignoit d'auoir esté enuoyé en Bretagne; sçauoir s'il approuoit les inuasions faites en Angleterre par Messire *Guillaume du Chastel*, s'il estoit disposé à faire la guerre aux Anglois, & enfin s'il pretendoit refuser de payer la dot de la Reyne d'Angleterre. Il répondit affirmatiuement à tout cela, & les Deputez estant retournez vers leur Chef, il fit voile aussi tost, & passant auprès de Guerrande, il brûla deux Villages voisins avec leurs Eglises, & enleua cinquante muids de sel, que Messire *Oliuier de Clisson* y auoit fait amasser; dont on dit pourtant depuis qu'il en fut payé argent comptant. De là poussans en Flandres à la faueur d'un vent amy, ils brûlerent vne Isle proche de l'Escluse, & gagnerent deux Vaisseaux pleins de riches marchandises estrangeres, firent present de l'un à leur Roy, & partagerent le butin de l'autre entr'eux.

CHAPITRE DIXIESME.

- I. *Les Gascons appellent le Connestable d'Albret à leur secours, contre les Anglois.*
- II. *Il tente un dessein sur Bordeaux, qui fut decouvert.*
- III. *Assiege & prend Corbefy.*
- IV. *Et fait plusieurs conquestes en Guyenne.*
- V. *Le Comte de Clermont entreprend la conqueste du Limosin.*
- VI. *Les Anglois manquent à la Iournée qu'il auoit prise avec eux.*
- VII. *Grands exploits de la premiere Cheualerie de ce Prince.*

Les Anglois ne se rendoient pas moins incommodés à nos Frontieres que sur la mer, par la liberté qu'ils se donnoient de rompre la foy des Contributions, & particulierement en Guyenne; où ils auoient nombre de Places pour retirer le butin & les prisonniers qu'ils faisoient à la Campagne, par des irruptions continuelles qui desoloient le pais de toutes sortes de biens, aussi bien que de grains & de troupeaux. Les Gascons qui souffroient avec impatience la ruine d'une Prouince si fertile, ne trouuerent point de meilleur moyen pour s'en vanger, que de s'adresser au Sire d'Albret, Connestable de France, qui auoit le mesme interest, pour la conseruation des grands biens qu'il y possedoit. Ils le prierent plusieurs fois de preferer à la mollesse & à la volupté d'un loisir iniurieux pour un homme de sa sorte, qui le retenoit à Paris, le genereux dessein de deliurer sa Patrie & de gagner de la reputation, & ils luy reprocherent si adroitement le peu qu'il en auoit acquis iusques alors dans le commandement des Armes, qu'il se picqua d'honneur, & qu'il vint à leur secours sur la fin du mois d'Aoust, avec huit cens hommes d'élite. Il ne se contenta pas d'auoir recoigné les Coureurs dedans leurs garnisons, il voulut couronner sa Campagne par la

Année
1404.

prise par intelligence de la ville de Bordeaux, où il enuoya son Secrétaire sous vn habit d'emprunt, mais il luy rapporta que l'entreprise auoit esté decouuerte, & qu'on auoit tranché la teste à tous ceux de la conspiration.

Il est constant que la domination Angloise estoit insupportable à la pluspart des bons Habitans, qui ne souhaitoient rien tant que le rétablissement de leur commerce, & la réduction des Forteresses de leur voisinage qui les tenoient en bride. Ils auoient mesme, de leur autorité priuée, chassé le Senéchal étably par le Roy d'Angleterre, & mis en sa place le Sire de *Mucidan*: & comme ce nouveau Senéchal estoit oncle du *Capitain de Buch*, que la restitution de la Comté de Foix auoit rendu François; on pretendoit d'autant plus tirer quelque auantage de ce changement, que ce Capitain auoit vn notable interest en la conquête d'vne Ville dont plus de la troisiéme partie luy appartenoit de droit hereditaire. C'est ce qui fit entreprendre ce dessein au Connestable, qui le proposa au Conseil de guerre; où il fut iugé à propos de nettoyer premierement la Campagne de tant de Forteresses ennemies, & de commencer par celle de Corbefy, qui estoit la plus considerable, tant par sa fortification, que par la difficulté de son abord.

Elle estoit située sur vne montagne, & ceinte d'vne bonne muraille, deffenduë par espaces reguliers d'vne quantité de hautes Tours, qui la rendoient apparemment si inexpugnable, avec la nombreuse Garnison qui estoit dedans, qu'il ne se faut pas étonner si elle se mocqua de la premiere sommation qu'on luy fit au nom du Roy. Les Anglois & Gascons qui estoient dedans, leuoient cinquante mil escus de contribution dans quarante lieux de pais, & comme le ioug estoit fort incommode, les Paisans promirent la mesme somme vne fois payée, pour les en soulager, au Connestable, qui l'accepta, & qui apres s'y estre engagé, se munit de Beliers, & de toute l'Artillerie necessaire à vn siege, & tout d'vn temps leur ferma toutes les auenuës des viures & des munitions. Les François ne croyoient pas y demeurer long-temps, mais quoy qu'vne partie de la Garnison ancienne fût passée en Angleterre, à cause des troubles qui pour lors agitoient le Royaume, il s'y trouua assez d'hommes pour les arrester long-temps, par le bon ordre qu'ils apporterent, & pour le guet & pour la garde, afin d'estre toujours prests contre les surprises. Il est vray qu'au bout d'vn mois ils s'apperceurent qu'ils auroient besoin de secours, & pour cela ils enuoyerent en Angleterre remontrer à leur Roy, que les François croissans tous les iours de force & de courage, cependant que les Assiegez diminueoient faute de viures, & par les fatigues d'vne resistance obstinée, & qu'il leur falloit du secours. Ils luy proposerent d'enuoyer ordre aux Forteresses voisines, de faire vn Corps de troupes à cette fin, mais quoy qu'il n'en fist pas grand compte, ils ne laisserent pas de tenir douze semaines entieres, au bout desquelles se voyans reduits à fort peu de viures, & sans esperance d'estre assistez d'ailleurs, & mesmes de plus soutenir tant d'attaques & d'assauts que la ruine de leurs auant-murs rendoit tous les iours d'autant plus perilleux, ils resolurent de preuenir vne derniere extremité, & de profiter des restes d'vne Place qui s'en alloit perduë.

Ils enuoyerent proposer au Connestable de luy remettre Corbefy, moyennant vne somme de quatorze mil escus d'or, & vie & bagues sauues, il l'accorda par le conseil des siens, & au bout de trois iours ils en sortirent en vertu de ce Traité, qui fut fidèlement accompli de part & d'autre. Il y laissa vn bon nombre de gens pour sa deffense, & tournant de là vers treize autres Chasteaux ou Forteresses, ce fut assez de leur faire scauoir la conquête qu'il venoit de faire, pour faire obeïr ceux de dedans au commandement qu'il leur fit de desemperer. Ainsi le pais d'alentour, que la crainte des ennemis auoit rendu inculte & abandonné, fut presque aussi-tost rétably, & il recompensa si bien avec vsure la peine qu'on prit de le remettre, & la perte de tant de saisons de troubles ou de sterilité, qu'il communiqua de son abondance par tous les lieux d'alentour.

Si la Prouince Bourdeloise pâtissoit auparauant des Contributions qu'elle payoit pour la faculté de labourer, celle du Limousin n'estoit pas mieux traitée, & le vaillant Comte de Clermont, fils du Duc de Bourbon, n'acquit pas moins

de gloire de l'en vouloir soulager. Ce ieune Prince, qui n'auoit encôre que le premier cotton quand il offrit aux Peuples de prendre le soin de cette guerre, pourueu qu'ils en portassent la dépense, y vint accompagné d'un Seigneur qu'on appelloit *le petit Marechal*, & de Messire *Robert de Saluces* (ie croy qu'il faut lire Chalus) que le Duc son pere luy auoit donné pour auoir soin de sa conduite & de le conseiller, & d'abord il accepta de grand cœur le défy que les Anglois & les Gascons de leur party luy firent, de se trouuer aux champs & de combattre le Dimanche premier iour d'Octobre. Il le manda au Duc de Bourbon, qui fit faire des prieres publiques pour la prosperité de ses premieres Armes, & il ne doutoit point que les Ennemis n'accomplissent leur promesse, mais ils faillirent à la journée. Il les fallut aller chercher dans leurs retraites, nos gens deuenus plus hardis coururent la Campagne, & en six semaines de temps, ils prirent de force ou par traité, iusques à trente-quatre Forteresses, nettoyerent tout le païs, & mirent les Peuples en liberté. Voila les premiers fruits de la Cheualerie de cét illustre Comte, & les premiers exploits dont il paya les soins de sa noble education; mais comme il considera qu'il n'y auoit pas moins d'honneur à remporter, de la conseruation que de la conqueste de toutes ces Places, il accorda volontiers aux prieres de toute cette Prouince, d'y faire quelque sejour. Il y passa l'Hyuer, & cependant il fit raser vne partie de ces Chasteaux, qui estoient plus propres à la ruine qu'à la deffense du païs, qui l'en remercia fort à cause de la facilité de les surprendre, & parce qu'ils nuisoient à la seureté des chemins. Il iugea mesme qu'il estoit à propos que quelque partie de cette Frontiere demeurast sterile & inhabitée, pour la rendre inutile aux Ennemis, & afin que l'entrée leur en fût moins commode.

CHAPITRE VNZIESME.

- I. *Mort de Marie de France, Duchesse de Bar*
- II. *Et de l'heritiere de Coucy, apres auoir vendu Coucy au Duc d'Orleans.*
- III. *Qui en empescha le retrait par son autorité.*
- IV. *Mariage de Louys de France Dauphin, avec la fille du Duc de Bourgogne.*
- V. *Philippe fils aîné du Duc de Bourgogne, fiancé à Michelle de France.*
- VI. *Mort de Marie de Blois Reyne de Sicile, & son Eloge.*

ENviron la my-Octobre, mourut *Marie de France* fille du Roy Iean & femme du Duc de Bar, & conformément aux Articles de son Mariage, les Villes du Diocese d'Auxerre, de Sens & de Meaux, dont elle auoit ioüy par vsufruct, retournerent au Domaine du Roy. Cette bonne Princesse, mere de la Reyne d'Arragon & de la Comtesse de *S. Paul*, eut encore quatre fils, dont deux la suruescurent: c'est à sçauoir le Duc Edoüard, & le Cardinal de Bar, & les deux autres, Philippe, & Henry qui estoit l'aîné, moururent à la mal-heureuse Journée de Nicopoly en Hongrie. Ce Henry fut marié à la fille aînée de Messire Enguerran *Sire de Coucy*, & en laissa vn fils; au preiudice duquel cette Vefve sa mere, ie ne sçay par quel esprit, sinon qu'elle se laissa cajoller au Duc d'Orleans, comme l'on disoit tout communément, vendit à ce Duc la Ville & Chastellenie de Coucy, avec toutes ses dépendances. Elle s'estoit reserué vne pension par le marché, mais elle n'en ioüit pas long-temps; car l'année mesmes ayant esté à certaines nopces où elle passa ioyeusement le temps avec d'autres Dames, elle

— mourut la nuit suiuite , & ce fut vn témoignage évident qu'elle auoit mangé
Année quelque chose d'empoisonné.

1404.

Auparauant cette mort , le Duc de Bar & les autres parens de son fils , bien faschez qu'elle l'eût ainsi comme exheredé, voulurent racheter cette belle Terre , & offrirent le retraiçt , mais la Coustume generale du Royaume fut trop foible contre la puissance de leur partie. Cette iniustice fit murmurer beaucoup de mondé ; & l'on commença de dire tout haut que l'indulgence & la dissimulation du Parlement enuers l'auarice insatiable du Duc d'Orleans , qu'il cultiuoit par interest ou par crainte de sa disgrace , causeroit de grands desordres , si ce Prince pechoit dans la passion d'acheter tant de Terres & de Seigneuries. Il auoit déjà acquis les Comtez de Blois & de Dunois , Fere en Tardenois , & plusieurs autres beaux fiefs , il possédoit encore de don du Roy le Duché d'Orleans & les Comtez d'Engoulesme & de Perigord , & non content de tant de biens , il auoit récemment obligé le Roy à luy faire don pour luy & pour les siens de la Ville & de la Chastellenie de Chasteau-Thierry , quoy que tous les habiles du temps tinssent pour tres-constant , qu'il n'estoit point au pouuoir de sa Majesté de démembler cette Terre de sa Comté de Champagne , & encore moins du Domaine de sa Couronne.

Le Roy ayant recouuré sa santé , enuiron la my-Aoust , il voulut accomplir la parole qu'il auoit donnée à son Cousin le Duc de Bourgogne , de marier Louys Duc de Guyenne & Dauphin son fils aîné avec la fille de ce Duc , le iour des nopces fut pris au Dimanche dernier du mois , & la Feste s'en fit en l'Hostel de S. Pol , en presence de la Reyne & de tous les Grands de la Cour. Le mesme iour *Philippe* fils aîné du mesme Duc de Bourgogne , fiança *Michelle de France* , fille du Roy , en presence de l'Euesque de Paris qui officia , & le Roy ordonna que les deux Princesses demeureroient sous le gouvernement de la Reyne , iusques à ce que leurs époux fussent en âge de consommer le mariage.

Iusques alors auoit fleury en vertu & en renommée , la Reyne *Marie* fille de Charles Comte de Blois , & vefue du tres-illustre Louys de France Duc d'Anjou , qui mourut à la conquête du Royaume de Naples ou de Sicile , laquelle merite bien que ie luy donne icy l'honneur d'auoir esté le veritable miroir & l'exemple accompli d'une parfaite chasteté. Peut-estre s'est-il trouué des Dames avec lesquelles on l'ait pû comparer pour l'excellence des mœurs , pour la noblesse de l'extraction , & pour la grandeur de courage ; mais on luy doit cét Eloge d'auoir esté sans pareille en prudence & en bonne conduite. Et en effet , elle gouuerna si sagement par l'espace de vingt-deux ans , les reuenus de la Prouence , d'Anjou & du Maine , que non seulement elle continua à ses dépens la guerre de Naples , que son mary auoit commencée , pour Louys leur fils aîné , qu'elle entretint touiours en estat Royal ; mais i'ay encore appris de ceux qui auoient part au maniment de ses affaires , que parmy toutes ces dépenses , elle ménagea vn fonds de deux cent mil escus. Se sentant proche de sa fin , elle receut les derniers Sacremens en grande deuotion , & alors ayant fait venir le Roy son fils , elle luy reuela le lieu où elle auoit mis ce Thresor. Ce Prince fort surpris l'ayant priée doucement de ne pas trouuer mauuais qu'il luy témoignast quelque étonnement qu'elle l'eût souffert dans les necessitez où il s'estoit trouué , parmy tant de moyens qu'elle auoit de rétablir ses affaires : elle luy répondit qu'elle auoit touiours apprehendé qu'il ne fût pris prisonnier , & qu'elle auoit destiné cét argent pour sa liberté , qui luy estoit plus chere que sa Couronne , & pour s'épargner la peine d'aller mandier dequoy le racheter. Elle mourut en cette saison , & fut inhumée deuant le grand Autel de l'Eglise Cathedrale de saint Maurice d'Angers.

CHAPITRE

CHAPITRE DOVZIESME.

- I. *Benoist d'Avignon depute vers Boniface de Rome.*
- II. *Qui oblige les Ambassadeurs à le traiter de Pape.*
- III. *Mort de Boniface, les Deputez emprisonnez, puis deliurez par Innocent son successeur.*
- IV. *Benoist se fortifie dans Avignon, & pour cela ruine l'Eglise de Nostre-Dame.*
- V. *Il resout de passer en Italie, pour s'aboucher avec Innocent,*
- VI. *Et donne la Mitre à quelques Abbez.*

L'Obediencce renduë à Benoist, & sa reputation l'obligeant pour s'y maintenir, de faire quelque chose pour l'vniõ, comme il l'auoit promis, il fit secretement prier Boniface son Competiteur, de donner Audience à ses Ambassadeurs, & luy ayant fait trouuer bon, il luy deputa les Euesques de *S. Pons & de Maillezais*, & quelques autres Personnes de grand sçauoir. Mais estans arriuez, il refusa de les entendre, s'ils ne luy rendoient les honneurs deus au Souuerain Pontife, & il les obligea de satisfaire aux apparences; pour ne pas perdre le fruct d'un voyage qui regardoit le bien de la Chrestienté, sous pre-
 texte d'un point d'honneur & de vanité. Ils luy remontrèrent fort élegamment, & en termes fort respectueux, les mal-heurs du Schisme & les besoins de l'assoupir, & apres l'auoir coniuéré à genoux d'en fauoriser les moyens, ils luy proposerent vn abouchement avec son Competiteur, comme celuy qu'ils estimoient seul capable de donner la paix à l'Eglise à l'exclusion de tous les autres, & pour l'obliger de l'accepter, ils luy promirent qu'on y pratiqueroit quelque chose de particulier dont il auroit sujet d'estre content. Je ne sçay pas au vray si cette legation luy pleût & s'il y prit goust, mais ie suis assure d'une chose, c'est qu'incontinent apres sa réponse, soit qu'il fût touché de quelque douleur ou de quelque ressentiment secret, ou bien qu'il fût pressé de ses maladies ordinaires, il se mit au liët, perdit la parole, ce dit-on, & mourut le troisième iour.

Année
1404.

Cet accident si subit ayant émeu le Peuple Romain contre ces Ambassadeurs, le Chastelain du Chasteau S. Ange les vint arrester, il les emmena prisonniers contre le droit des gens, & les retint iusques à ce que le pretendu sacré College eût fait vn nouveau Pape, qui fut élu le douzième d'Octobre, & nommé Innocent. Aussi-tost les Anticardinaux s'employèrent pour leur liberté, mais il fallut ioindre à leurs prieres vne bonne somme d'argent pour satisfaire l'auarice infame de ce Chastelain. Cependant le Pape Benoist traualloit aux reparations du Palais d'Avignon, & pour faire vne nouvelle enceinte qui le rendit plus fort, il ne se soucia pas de ruiner l'Eglise de Nostre-Dame, quoy que ce fût le lieu de la sepulture de ses Predecesseurs, & plusieurs autres bastimens d'une magnifique Architecture.

Les nouuelles qu'il eut de Rome le confirmant d'autant plus dans le dessein de s'aboucher avec Innocent, pour faire en personne ce qu'il n'auoit pû negotier par ses Ambassadeurs, il partit de Sorges pour aller à Nice en Prouence, & en mesme temps le Roy assembla son Conseil; sur la priere qu'il en auoit faite, pour auiser au choix de quelque Prince de France qui prît le soin de sa conduite en Italie. L'Infant d'Arragon Roy de Sicile, s'y estoit offert avec intention de faire de grandes magnificences, & de le mener avec vne puissante Flotte; mais il le refusa, & donna pour raison qu'il vouloit pourgarder la coûtume de

R r r

Année
1404.

ses Predecesseurs , y estre accompagné de quelqu'un des Princes de France. L'on ietta les yeux pour cela sur l'illustre *Duc de Bourbon* ; mais le Roy reuenu en santé, ne put consentir à son absence, pour auoir besoin de ses conseils dans la conduite de ses affaires, & d'ailleurs le Roy de Sicile Duc d'Anjou, conuë à ce voyage par le Pape, s'offrit de l'y accompagner avec vne belle suite de Gendarmes. Sur ces entrefaites, les Ambassadeurs de Benoist arriuez de Rome la veille de Pasques Fleuries, rapporterent que leur legation auoit esté infructueuse, par l'opiniastreté de l'Intrus qui auoit fait paroistre tant d'indignation de l'entreueuë qu'ils luy auoient proposée, & demandée à genoux ; que la plus commune opinion estoit qu'il en estoit mort de dépit. Ils ajoûterent à cela, que ses Anticardinaux aussi obstinez que luy, tenans leur Conclauë, leur auoient refusé Passe-port pour sortir de la Ville ; les abandonnant laschement & traistrement à la fureur d'une populace seditieuse ; qu'ils n'auoient eûté que pour estre obligez de se racheter de l'auarice non moins cruelle d'un perfide, qui auoit violé le droit des gens en leurs personnes, & qui les auoit traitez comme des ennemis publics.

L'Euesque de S. Pons particulièrement étendit cette Histoire avec toutes ses figures, il fit valoir le soin qu'ils auoient eu de se bien acquitter de leur employ, il opposa vne extrême rudesse qui alloit iusques à l'outrage, de la part des Romains, à la patience qu'ils témoignèrent pour les fléchir, & sur tout il n'oublia rien pour faire voir l'horreur du sacrilege doublement commis en leurs personnes dans vn ministère si saint. Il parla encore avec execration de l'endurcissement de l'Intrus & de ses Anticardinaux, il protesta contre eux qu'ils n'auoient pas voulu non seulement choisir & prescrire, mais entendre parler d'aucune voye pour l'extirpation du Schisme. Le Pape Benoist répondit à cela tout publiquement, qu'il auoit touïjours esté prest à trauailler à l'union, iusques à la procurer aux dépens de sa propre vie, & qu'il estoit encore si déterminé à ce saint œuure, qu'il ne laisseroit pas de partir de Nice incontinent apres Pasques, pour aller à Genes, & de là continuer son voyage, & pour tascher à moyenner en personne ce qu'il n'auoit pû negotier par autrui. Il ordonna le mesme iour, que tous ceux auxquels il auoit conferé des Eueschez & des Abbayes, & qui n'auoient point eu sa benediction, vinssent recevoir la consecration de ses mains à la Feste de la Trinité : & si ce commandement déplût fort à plusieurs, il fut encore plus incommode à de pauures Abbez, & ruineux à leurs Eglises, pour la dépense qu'il fallut faire ; mais pour les recompenser en quelque façon, il leur donna à tous l'anneau de l'Episcopat apres le banquet Papal, & voulut encore en leur faueur joindre à l'honneur de la Crosse l'honneur de la Mitre, qu'il leur accorda leur vie durant.

CHAPITRE TREIZIESME.

- I. *Le Comte de la Marche ruine les esperances du secours qu'il deuoit conduire au pays de Galles, par son retardement.*
- II. *Dont il fut blasmé.*
- III. *Honteux retour de ce Prince apres un seul chetif exploit.*
- IV. *Le Roy touïjours malade.*

I'Ay quelque honte d'auoir annoncé le prétendu passage des François au pais de Galles, & plus encore de ce qu'il faut que ie donne le blasme du mauuais succès au *Comte de la Marche*, qui se fit attendre au Port, depuis la my-Aoust ius-

ques à la my-Novembre, sans qu'on le pût arracher de Paris, ny par Lettres, ny par Couriers, cependant que les troupes qui auoient consumé leur argent faute de paye, viuoient d'emprunt ou de la vente de leurs équipages. Cela fit murmurer contre luy, iusques-là qu'on n'entendoit autre chose, sinon: Que faisons-nous icy pour nous ruiner, cependant que le Comte attaché aux plaisirs de la Cour & de Paris, ne se soucie que de danser & de passer les soirées dans le diuertissement des Cartes & des Dez? Si bien que suiuant le naturel des François, qui est d'agir chaudement dans les commencemens des grandes entreprises, & de se relâcher faute d'estre employez d'abord, quelques-vns firent resolution de quitter la partie. Neantmoins l'interest de la gloire les retint, & à cela seruit beaucoup la disposition fauorable de la mer, qui fut toujours paisible & commode, & mesme la presence de la Flotte des Ennemis, qui estoit assez proche d'eux.

Année
1404.

Iusques alors ce Comte auoit esté dans vne haute estime de valeur & de vertu qui auoit donné grande opinion de son voyage, mais on en rabattit beaucoup, quand on le vid plus indulgent à ses plaisirs, que curieux de sa reputation; aux dépens de laquelle il apprit la verité du Prouerbe: Qu'il est dangereux de differer & d'abuser du temps dans les occasions importantes. Il trouua la mer & le vent changez à son arriué, & les excuses qu'il donna n'en furent encore que plus mal receuës, quand on sçeut qu'il n'auoit point apporté ce qu'il falloit pour la solde de l'Armée. Tous les Nobles voulurent quitter, il les supplia longtemps en vain de ménager l'honneur d'un armement qui auoit fait tant d'éclat, & comme il n'estoit plus possible de passer au païs de Galles, il les resolut enfin de ne se point separer qu'ils n'eussent fait quelque exploit qui conseruast leur reputation. Ils enuoyerent decouurer l'estat des Ports les plus prochains des Ennemis; on leur rapporta le vingt-troisième de Novembre, que plusieurs Vaisseaux chargez de marchandises & bien munis de gens de guerre, auoient mouillé au Port d'Artemuë; & l'occasion estoit encore assez belle pour se signaler & pour profiter, mais il n'osa les aller attaquer, & voulut descendre à celui de Carlemuc, qu'il sçauoit n'estre point gardé, comme en effet ils y aborderent sans resistance.

Leur resolution estant de brûler la Ville, les Habitans qui le sçeurent prirent tant de courage, dans l'extremité où ils se virent reduits de conseruer leurs biens & leurs vies, que ce fut autant de soldats, qui se trouuerent au nombre de huit mille, tous diuersement armez d'épées, d'arcs & de bastons ferrez. Ils accoururent en diligence, & saluerent nos François d'une épaisse nuée de flèches, qui les contraignit de reculer d'autant plûtost, qu'ils douterent que ces paisans ne fussent soutenus d'un plus grand nombre d'ennemis. Nos gens se mirent en bataille pour garder plus d'ordre, & placerent leurs Arbalestriers en un lieu auantageux, d'où ils delogèrent les Ennemis à force de traits, & les mirent en fuite apres en auoir blessé plusieurs, mais ie n'ay point ouy dire qu'il en soit mort qu'un, encore fut-ce pour auoir un cheual rétif, qui au lieu d'obeïr à l'éperon, l'emporta parmy les nostres, où certain Espagnol à pied luy détourna sa lance, & en descendant d'une éminence luy auala la teste d'un seul coup. Ce qui donna encore plus d'admiration, c'est que ce fougueux animal courut encore plus de six-vingt pas avec ce tronc auparauant qu'il cheût à terre.

Voilà quelle fut la conclusion de ce bel exploit d'armes des François, qui apres auoir encore demeuré trois heures entieres en bataille de pied ferme sans voir les Ennemis, se défians de quelque irruption de nuit, aimerent mieux reuenir sains & saufs en leur païs. Ils conseilèrent au Comte de faire sonner la retraite, & cette nouvelle surprise donna vne si forte allarme, quoy qu'ils ne se vissent poursuivis de personne, que la plupart accourans en confusion pour gagner les Vaisseaux, il y en eut qui se ietterent dans les eauës, où ils se noyerent. Apres cela, ils s'auiserent encore, pour la décharge des Nauires & pour estre plus à leur aise, de mettre toutes les armes dans un seul Nauires, qui perit en vne tempeste, & cela n'arriua pas mal à propos pour des gens qui n'auoient osé s'en seruir. Enfin le

R r r ij

Année
1404.

Comte ne remporta de cette mal-heureuse expedition, qu'un affront signalé, & qui fut tres-sensible à tous ceux qui comme luy portoient les Fleurs de Lys, & qui furent inconsolables qu'il en eût terny la gloire par vne si vilaine tache.

La premiere semaine de Ianuier, le Roy iouit d'une santé telle quelle, & il demeura en cét estat iusques au huitième de Fevrier ou environ, qu'il retomba dans sa demence.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

- I. *Les Anglois remportent diuers avantages sur la France.*
- II. *Imputez au mauuais gouvernement de la Reyne & du Duc d'Orleans.*
- III. *Qui continuent de vexer le Peuple.*
- IV. *A quoy s'opposent les Ducs de Bourgogne & de Bretagne.*
- V. *Maledictions publiques contre le Duc d'Orleans, qui deffend le port d'armes.*
- VI. *Les Ducs de Bourgogne & de Bretagne se retirent mal contents. Transport d'argent par la Reyne en son pais d'Allemagne.*
- VII. *Mort de la Duchesse douairiere de Bourgogne.*

TANT d'entreprises de guerre sans succez, ne seruans qu'à irriter l'orgueil des Anglois, qui nous battoient en plusieurs rencontres, donnerent vne iuste indignation au Peuple du mauuais employ de tant de leuées, & principalement d'une Aide generale, qui fut imposée l'année precedente, laquelle fit crier également les Nobles, les Roturiers, & le Clergé, contre la mauuaise administration de la Reyne & du Duc d'Orleans. On disoit tout publiquement qu'ils n'auoient de tiedeur que contre les Ennemis, mais qu'ils auoient vne veritable fureur contre les Peuples, qui les détestoient en pleins Carrefours, & qui leur reprochoient qu'ils ne se soucioient point de deffendre le Royaume, quoy que ce fût le pre-texte de leurs vexations, & particulièrement de la Taille generale qu'ils auoient imposée l'année derniere. M'estant enquis plusieurs fois à combien elle auoit pu monter, on m'a toujours assuré qu'ils en tiraient huit cent mil escus d'or, & j'ay appris de personnes dignes de foy, qui me l'ont iuré sur leur conscience, qu'encore que les Finances du Roy fussent épuisées, qu'ils n'y en voulurent pas faire porter vn seul escu, & qu'ils conuertirent tout à leur vsage.

Le Duc d'Orleans, non content d'auoir accumulé tant de richesses, qui serui-
rent à ses bastimens somptueux de Pierrefons, de la Ferté-Milon & autres, les
plus superbes du Royaume, voulut toujours continuer, & sur la fin de cette an-
née, il proposa en plein Conseil vne nouvelle Taille generale. Les suffrages alors
furent partagez, & le Duc de Bourgogne qui auoit la cinquième place en la delibe-
ration, dit librement ce qu'il en pensoit, en ces propres termes. Je ne puis m'em-
pescher de declarer, que c'est vne pensée d'autant plus tyrannique, de vouloir
encore charger le pauvre Peuple d'une nouvelle Taille, qu'il est déjà insupporta-
blement accablé de la precedente, & que l'on a receu plus d'argent qu'il n'en faut
pour l'execution de ce que nous auons deliberé pour le seruice du Roy. J'ay crû
deuoir cét office à tout le Royaume en general, & la Compagnie en vsa comme
il luy plaira; mais si elle conuient avec mon cher Cousin pour l'imposition qu'il
propose, ie proteste tout haut que i'empescheray bien que les particuliers de mes
Subjets n'en soient inquietez, & qu'elle n'aura point de cours en aucune de mes
terres. Aussi bien ay-ie des Cheualiers & des Escuyers tout prests à l'execution
des ordres du Roy, & en tel nombre qu'il luy plaira, qui ne refuseront aucune
occasion de toutes celles qui se presenteront pour le bien de l'Estat. Je dis plus

encore, pour fermer la bouche à ceux qui pourroient trouuer à redire à mon auis, que si le reste de l'argent qui s'est leué ne suffit pour nos desseins, que j'ayme mieux suplèer de mes propres deniers à la part que mes Sujets denroient porter; pourueu que la taxe en soit faite par des gens de bien, & à condition aussi, qu'il soit deuëment iustificié de cette non suffisance par l'employ qui en a esté fait.

Année
1404.

Le ieune Duc de Bretagne, Prince fort genereux, prenant la parole, dit aussi qu'encore qu'il luy fût deu cent mille écus restans à payer de la dot de sa femme, qui estoit fille du Roy, qu'il attendroit volontiers en faueur du peuple, que les Finances fussent en meilleur estat: mais ce n'est pas la coustume que la meilleure partie du Conseil des Princes soit composée des personnes les plus genereuses & les mieux intentionnées pour le Public, l'interest ou la basse complaisance rendent touiours le party de ceux qui gouernent le plus fort, & on ne manque pas de raisons quoy que friuoles pour appuyer leurs desseins. Ainsi, cette taille passa par les suffrages de ces mal-heureux flatteurs & de ces applaudisseurs d'iniquité, & le cinquième de Mars elle fut publiée à son de trompe au Parlement & au Chastelet de la part du Roy, qui n'en sçauoit rien, & qui en profitoit encore moins, sous vn pretexte controué, que Henry de Lanclastre soy disant Roy d'Angleterre se preparoit à faire vne descente en France, & à porter la guerre dans le Royaume. Les mesmes Crieurs qui en firent la publication, deffendirent en mesme temps qu'on eût à murmurer de l'autre Taille déjà leuée, puis qu'elle auoit seruy à la Conqueste de plusieurs places en Limosin & ailleurs: & ils eurent encore charge de dire, quant à l'entreprise du Comte de la Marche, qu'on ne s'en deuoit prendre qu'à l'opposition des vents & de la mer, s'il auoit manqué de secourir le Prince de Galles.

Pour l'execution de ce nouuel Edict, on fit choix de Ministres cruels & detestables, qui traïsnoient prisonniers quiconque differoit tant soit peu à payer, l'impossibilité passoit pour Rebellion, & les prisons estoient pleines de pauures miserables, dont tous les meubles vendus iusques à la paille de leur lict, n'estoient pas capables de fournir à la moitié de la somme. Cela faisoit crier bien haut contre le Duc d'Orleans, on vomissoit d'étranges imprecations contre luy, & l'on ne se cachoit point de faire des vœux publics pour estre deliuré de sa tyrannie: & comme il eut sujet de craindre qu'on n'en vint des paroles aux voyes de fait, il fit deffense à son de trompe, que nul, sous peine de prison, n'eût à porter d'épée, non pas mesme de cousteau qui fût plus grand que l'ordinaire de ceux qui seruoient à table.

Les Ducs de Bourgogne & de Bretagne ayans horreur de ces procedez, se retirerent de Paris, d'autant plus mal-contens, qu'ils sçauoient bien qu'il n'entreiroit rien de cette vexation des peuples dans les coffres du Roy, & que la Reyne & le Duc d'Orleans feroient vn mauuais vsage de ce qui leur resteroit, apres auoir dispersé cet argent parmy ceux de leur cabale. En effect cela se trouua bien-tost veritable, par la détrouffé que firent ceux de Mets, de six charges de cheual toutes en monnoye d'or, & ceux qui les conduisoient leur auouèrent qu'ils auoient déjà fait d'autres pareilles voitures en Allemagne. Cette nouvelle surprit bien des gens, qui n'auroient iamais creu cette Princesse si dénaturée, que de vouloir desoler & piller la France pour enrichir des étrangers.

Le vingt-&-vnième du mesme mois de Mars, mourut d'apoplexie en la Ville d'Arras Margueritte Duchesse de Bourgogne Fille & heritiere de Louis Comte de Flandres, de Bourgogne, d'Artois, & de Neuers. Elle auoit eu du feu Duc Philippe trois filles, la Duchesse d'Autriche, & les Comtesses de Hainaut & de Saouye, & trois fils qui partagerent sa succession. L'aisné nommé Iean, Duc de Bourgogne, eut les Comtez de Flandres, d'Artois & de Bourgogne, Antoine le second fut Comte de Rhetel, & l'on donna au dernier la Comté de Neuers.

Fin du vingt-quatrième Liure.

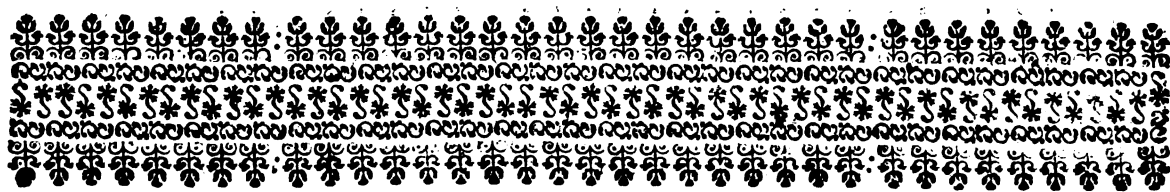
R r r iij

TABLE CHRONOLOGIQUE POUR L'ANNEE 1405.

ANNEES	}	De Nostre Seigneur	} 1405.	Charles VI. en France. 25.		
		Du Schisme.		} 27.	Henry de Lanclastre en Angleterre 7.	
		Des pretendus Papes.			Innocent VII. à Rome. 2.	Henry en Espagne, autrement Castille & Leon, 15.
					Benoist XIII. en Auignon. 12.	Martin en Arragon. 11.
		De Robert Comte Palatin Duc en Bauieres, Empereur 6.				Iean en Portugal. 19.
Du Regne des Rois Chrestiens de l'Europe.		Charles III. en Navarre. 20.				
				Sigismond de Luxembourg dit de Bohéme en Hongrie. 20.		
				Iagellon en Pologne. 20.		
				Louis Duc d'Anjou en Sicile. 18.		
				Ladislas d'Anjou dit de Duras vsurpateur du Royaume. 18.		
				Margueritte Regnante en Dannemarck & Suede avec Eric son neveu. 19.		
				Robert Stuart III. du nom en Escosse. 19.		

Principaux Princes du Sang, Grands Officiers, Ministres d'Etat, & Favoris de la Cour de France.

- Louis de France Dauphin, Duc de Guyenne.
 Louis de France Duc d'Orleans, Frere du Roy, principal Gouverneur du Royaume avec la Reyne.
 Louis Duc d'Anjou, Roy de Sicile. } Princes du Sang.
 Iean de France, Duc de Berry, Oncle du Roy.
 Iean Duc de Bourgogne.
 Iean Comte d'Alençon. Charles d'Evreux Roy de Navarre 3. du nom.
 Louis Duc de Bourbon, Oncle maternel du Roy, & grand Chambrier de France.
 Louis de Bourbon, Comte de Vendosme, Ancestre de nos Roys.
 Iean dit de Montfort, Duc de Bretagne. } Marechaux de France.
 Charles Sire d'Albret, Connestable de France.
 Arnaud de Corbie, Chancelier de France, mort au mois de Novembre, eut pour Successeur Iean de Montagu, Evesque de Chartres.
 Iean sire de Rieux & de Rochefort.
 Iean le Maingre dit Boucicaut.
 Pierre de Breban dit Clignet Admiral, par resignation de Renaut de Trie & par Lettres du 1. Aupil 1405.
 Iean d'Aurichier, Lieutenant des Marechaux de France, en Flandre & en Picardie.
 Waleran de Luxembourg Comte de S. Pol, Capitaine General de Picardie.
 Lancelot de Long-Villiers, son Lieutenant.
 Renaut de Hangest Sire de Hugueuille, grand Maistre des Arbalestriers.
 Louis Duc en Bauieres, grand Maistre de France.
 Iean Sire de Montagu, premier Maistre d'Hostel.
 Guy sire de Cousan & de la Perriere, grand Chambellan.
 Guillaume de Melun, grand Bouteiller de France.
 Louis de Giac Grand Eschançon.
 Guy sire de la Rocheguyon, grand Panetier.
 Charles Sire d'Yury, Cheualier trenchant.
 Guillaume Chastelain de Beauvais, Queux de France.
 Charles Sire de Sauoisy, Grand Maistre d'Hostel de la Reyne.



HISTOIRE

D V R E G N E

DE CHARLES VI.

ROY DE FRANCE.

LIVRE VINGT-CINQUIESME.

CHAPITRE PREMIER.

- I. *Le Pape Benoist impose vne Decime sur le Clergé de France.*
- II. *Entrepren d sur les Privilèges de plusieurs Communautèz.*
- III. *L'Vniuersité s'y oppose, s'en fait exempter, depute à Gennes pour l'union, & fait contribuer les Escoliers.*



A Flotte & les Gendarmes estant prests pour le Voyage de l'vnion entrepris par le Pape Benoist, il considéra qu'il n'y auoit point assez de fonds en la Chambre pour fournir aux frais, & pour cela il imposa vne nouvelle decime sur l'Eglise Gallicane. Pierre son Neveu, & vn autre Pierre tous deux Euesques élus de Toledè, & de... (l'Auteur l'appelle en Latin *Laturicensis electus*, c'est peut-estre Laitoure) qu'il enuoya pour l'établir, furent bien receus des Princes de France, qui leur permirent de bonne grace de faire publier le mandement, & de l'afficher aux portes des Eglises de Paris; mais il s'y trouua des nouveautèz dont il fut fait grand bruit par ceux qui y auoient interest, & qui soutinrent estre Priuilegiez. C'est qu'ils y comprenoient toutes personnes Ecclesiastiques, exemptes & non exemptes, de quelque estat, qualité, préeminence, ordre & Religion qu'ils fussent, & mesmes les Religieux de Cluny, ceux de Cisteaux, de S. Benoist, & de S. Augustin, de Premonstré, de Grandmont, de la S. Trinité & Redemption des Captifs, les Hospitaliers de la Milice de S. Iean & de S. Lazare de Hierusalem, les Freres de Nostre-Dame dits de l'Ordre Theutonique, & les Humiliez du haut-Pas, qui y estoient nommément exprimez à ce qu'ils n'en prendissent cause d'ignorance, avec commandement exprés sous peine de suspension, d'excommunication, & d'interdit pour les vns, de payer selon les taxes ac-

Année
1405.

Année
1305.

coustumées, & pour les autres auparavant exempts & non contribuables, selon la commune estimation de leurs biens & reuenus.

L'Vniuersité de Paris, qui n'y estoit pas épargnée en la personne de ses Supposts, protesta aussi-tost d'appeller des Commissaires & des Collecteurs, & le Recteur & les Escoliers allerent trouuer les Ducs d'Orleans, de Berry, & de Bourbon, pour leur faire leurs remonstrances, pour leur représenter les frais qu'ils auoient faits pour procurer l'vnion, & pour leur déclarer enfin, qu'ils appelloient de ce commandement comme blessant leurs priuileges. Les Princes y apporterent beaucoup de difficultez, mais cela ne seruit qu'à confirmer dauantage le bruit qui couroit qu'ils pretendoient bonne part au gasteau, à cause dequoy ils répondoient à toutes les plaintes qu'on leur faisoit, que si l'on ne prenoit rien de tous ceux qui se disoient exempts, ce dixième seroit diminué de sa meilleure partie. L'importunité des sollicitations les lassa à la fin, & ils manderent aux Collecteurs, de ne plus tourmenter cette Compagnie, qui en suite de cela fit vne conuocation generale, & delibera de faire vne deputation à Genes, de ses plus fameux Docteurs, vers le Pape Benoist, pour traualier à l'vnion, & pour auoir part à l'honneur d'un si grand œuure. Pour cela il falloit de l'argent, c'est pourquoy l'on fut contraint de taxer les Escoliers sous peine d'estre chassés des Ecoles, & priué de leurs priuileges, & j'ay ouy dire à des personnes de creance qu'ils firent vn fonds de deux mille écus d'or qui seruit beaucoup à soutenir la dignité de cet employ selon le merite d'un Corps si celebre. Cependant pour faire mieux connoistre aux Ducs, de combien le Dixième auoit esté diminué par l'exemption de leurs Supposts, ils demanderent à tous autant de la taxe qui leur estoit imposée, & en dresserent vn fidelle Registre.

CHAPITRE SECOND.

- I. *Diuers iugemens sur le dessein du Pape Benoist d'Avignon.*
- II. *Récrit d'Innocent de Rome à l'Vniuersité, pour l'union.*
- III. *Où il iustifie son Predecesseur contre les rapports des Deputez de Benoist.*
- IV. *Leur impute d'auoir negligé l'union, & blasme leur conduite.*

Comme il est mal-aisé que les grandes affaires n'ayent leurs partisans, rarement en parle-on de mesme sorte, & comme il n'y en auoit point de plus grand éclat que le voyage de Benoist, quelques-vns l'approuerent, d'autres le creurent plus fastueux que necessaire, & parmy ceux-là il se trouua des Docteurs du Corps de l'Vniuersité qui estoient des pays étranges, & qui en sçauoient des nouvelles, qui ne feignirent point de dire que la réponse pretendüe faite à Rome à ses deux Ambassadeurs, estoit vn compte fait à plaisir. Ils soutenoient que les choses s'estoient passées tout autrement, & pendant cette dispute, qui s'émut au mois d'Auril, on apporta de Brabant le Récrit suiuant d'Innocent à l'Vniuersité de Paris, contenant le recit de ce qui s'estoit passé, & qui fait voir, si l'on y doit adjoûter foy, que le differend eut esté facile à terminer, si les Ambassadeurs d'Avignon eussent esté capables de raison.

INNOCENT Euesque, seruiteur des seruiteurs de Dieu, A nos bien-amez
 „ Enfans, le Recteur & l'Vniuersité de l'Escole de Paris, Salut & Benediction Apo-
 „ stolique. Nous auons n'agueres receu & leu deux de vos Lettres, l'une du neuf,
 „ & l'autre du vingt-sixième du mois de Nouembre passé, qui nous ont esté pre-
 „ sentées de vostre part par nostre bien-aimé fils *Pierre de Bruxelles*, Maistre és
 „ Arts & Bachelier de la sacrée Theologie, qui nous a fait vn discours tres-élegant
 „ & à

& à nos Freres les Cardinaux, tendant à mesme fin, de bannir de l'Eglise cette peste mortelle qui la diuise, & comme ce funeste Schisme ne nous tient pas moins au cœur, nous luy auons fait connoistre sincerement, comme vous sçavez, combien nous estions portez à la Paix & à vne vnion si necessaire. Nous vous encourageons d'autant plus de continuer à y trauailler, que la verité vous ayant de tout temps reconnu pour ses nourrissons, il est de vostre honneur de la rechercher, & mesme de vous exposer pour elle, à l'exemple de Tobie; à la louange duquel il est écrit, qu'il n'a iamais abandonné le chemin de la verité. Il est encore dit ailleurs, *que la verité est grande & qu'elle preuaut*, c'est pourquoy nous vous exhortons de vous porter pour elle avec des entrailles de charité, & par toutes sortes de moyens iustes & raisonnables, contre ce detestable Schisme, qui dure depuis tant de temps en l'Eglise de IESVS-CHRIST, & qui la desole. Quand nous estions constituez en moindre authorité, son extirpation estoit le plus sensible de tous nos desirs, & à present; nous pouons dire en verité que c'est le plus affectueux de tous nos soins, que nous nous y déuotions pour y trauailler avec plus d'efficace & de conduite par l'inspiration que nous enuoye du siege de sa Majesté, la clemence ineffable de celuy que l'affaire touche, & que nous supplions d'exaucer les souhaits & les soupirs de nostre cœur. Nous auons cy-deuant, & par Deputez, & par Lettres, fait connoistre la resolution inébranlable, tant de nous que de nos Freres les Cardinaux, pour l'extirpation de ce mesme Schisme, aux Roys, Prelats, Princes, Vniuersitez & Peuples affectionnez à nous & à l'Eglise Romaine qui y sont interessez, & nous les auons requis & exhortez de tout ce qui se peut témoigner d'affection, de se rendre auprez de nous en personne ou par Deputez, afin de deliberer des moyens & des voyes deuës & raisonnables pour y proceder avec l'assistance du Tres-haut, qui sonde les cœurs, & qui sçait que nostre finale intention ne tend à autre chose. Mais à propos de Deputez, nous croyons estre obligez de vous parler de ceux qui furent enuoyez d'Auignon ou d'ailleurs, pour le mesme dessein d'extirpation, à ce qu'ils disoient, vers le Pape Boniface IX. nostre Predecesseur d'heureuse memoire, peu de iours auant sa mort. Leur ayant donné audience, ils luy proposerent principalement la voye d'abouchement & d'entreueuë en personne en certain lieu, avec son Aduersaire, comme celle qui contenoit en soy tous les autres expediens, promettans en suite de la réponse qu'on leur feroit touchant cette Conference, de descendre à certaines particularitez qui luy feroient tres agreables. Sur laquelle proposition nostredit Predecesseur leur ayant répondu au bout de plusieurs iours, qu'il luy estoit impossible de l'accepter & de l'executer, à cause de l'accablement du mal qui le rendoit moribond, & qui estoit tel en effect pour les longues & cruelles maladies qui l'auoient consumé, qu'ils le deuoient croire à l'extremité, puis qu'il mourut trois iours apres, il les pria instamment de luy faire ouuerture de ces autres particularitez dont ils luy auoient fait feste, mais ils insisterent toujours sur ladite voye d'entreueuë, & il n'en put tirer autre chose. Cette mort deuant estre suiue selon la coûtume de l'Election d'un autre Pape, le sacré College, duquel nous estions alors, ne voulut point entrer au Conclaué qu'il n'eût ouy lesdits Ambassadeurs, d'autant plus que l'un d'entr'eux auoit dit auparauant, qu'il auoit des choses d'importance à proposer audit College, au cas qu'il arriuât faute de nostredit Predecesseur; mais les ayant mandez avec vne parfaite disposition de les entendre, ils ne firent aucune ouuerture. On estoit mesme resolu de ne point proceder à l'Election, s'ils eussent eu pouuoir suffisant de ceder ou de resigner de la part de celuy dont ils se disoient enuoyez, afin par ce moyen de profiter de l'occasion d'agir pour l'assoupissement du Schisme selon les formes deuës & salutaires, & l'on esperoit par l'assistance de Dieu & par les lumieres du S. Esprit, de réjoindre & de réunir la Tunique inconsutile de IESVS-CHRIST iusques à present déchirée. Mais ayant declaré qu'ils n'en auoient point d'ordre, l'on leur offrit, ou pour mieux dire, nous les conjurâmes de dépecher quelqu'un d'entr'eux pour tascher de l'obtenir, cependant que les au-

Année 1405. tres demeureroient icy pour conclure vne affaire si salutaire. Ils répondirent qu'ils ne croyoient pas qu'en façon quelconque nostre Aduersaire accordât, la voye de cession, laquelle selon leur iugement ne seroit ny iuste ny équitable; c'est pourquoy les Cardinaux ne pouuans plus differer, afin que l'Eglise ne demeurât point destituée d'un Vicaire de I E S V S-CHRIST en terre pour la regir, ils monterent au Conclau au nom de nostre Sauueur, & là apres diuerses Conferences, plusieurs meures deliberations, iettans la veüe sur nostre humilité, ils nous eleurent Pere & Pasteur des Chrestiens, par l'assistance de la grace du S. Esprit. Depuis ce temps-là, nous auons appris que lesdits Ambassadeurs ont fait de grandes plaintes d'auoir esté arrestez en la Ville & mis à grosse rançon par le Chastelain du Chasteau S. Ange, mais s'ils veulent comme nous dire la verité, ils ne s'en doiuent prendre qu'à leur mauuaise conduite, & à la folle deffiance qui leur fit demander congé de sortir de la Ville au milieu des mouuemens dont elle fut agitée lors de la mort de nostre Predecesseur, quoy qu'on leur representât qu'il n'y auoit point de seureté pour eux, & qu'on leur offrist toute assurance sous la protection du College, qui les en fit assurer, & qui sans aucun doute, les auroit gardez de toute sorte d'insulte. Ils negligerent ce bon conseil, & voulans passer outre, ils furent trahis & liurez par ceux ausquels ils auoient moins de raison de se fier de leur conduite, dont nous fûmes deslors, & dont nous sommes encore tres sensiblement affligez : & ainsi ils sont tombez de leur propre mouuement entre les mains d'un homme, sur lequel la vacance du Siege ne donnoit aucune autorité, ny à nous ny aux autres Cardinaux, luy en ayant écrit en vain auparauant la tenuë du Conclau, & nous mesmes nous y estans transportez en personne, sans aucun succez, & mesme avec peu d'esperance de fléchir le Chastelain; dont nous connoissons l'humeur & les mauuaises qualitez. Si bien que c'est à eux seuls qu'ils doiuent imputer ce qui leur est arriué par leur propre faute, & non pas à nous & aux Cardinaux, qui auons interest qu'on sçache comme les choses se sont passées. Plaise au Roy pacifique, qui a estreint d'un lien indissoluble l'Eglise qu'il a fondée par son Sang, de vouloir viuifier & illuminer les cœurs des Fidelles, & de les conseruer de telle sorte dans les lumieres qu'il leur a données, que purgez de toutes erreurs, ils puissent trauailler d'un cœur & d'un concert Angelique à cette tres-sainte vnion. Gloire soit à Dieu dans le Ciel, & la Paix en terre à tous les hommes de bonne volonté, autant qu'il est necessaire pour la fragilité humaine, & expedient pour le salut des corps & des ames, selon le bon plaisir de la volonté Diuine, à laquelle il est de nostre deuoir de nous conformer necessairement. Donnée à Rome au Palais de S. Pierre le XIII. des Kalendes de Mars & le premier de nostre Pontificat.

CHAPITRE TROISIEME.

- I. *Le Duc de Berry, écrit à Innocent.*
- II. *Qui nie le rapport des Deputez de Benoist, ny qu'ils eussent proposé la renonciation de sa part.*
- III. *Ce qui les rend suspects à la Cour de France.*

L'Vniuersité de Paris ayant fait voir ces Bulles à nos Princes de France, l'on fut fort étonné de les voir si contraires au rapport des Ambassadeurs de Benoist, & encore que quelques Doctes de son party voulussent soutenir qu'elles estoient fausses, le Duc de Berry ne laissa pas de se seruir de l'occasion. Il écriuit à Innocent pour le conuier de trauailler à l'vnion, & par mesme moyen, il en chargea fort expressément à ceux qu'il enuoya, de s'informer de la verité de tout ce qui s'estoit passé dans le cours de cette Ambassade. Par cette Lettre qui estoit fort touchante, il luy remontoit particulièrement que la durée de ce detestable Schisme tenoit tous les membres du Corps mystique de l'Eglise, nõ seulement dans

la diuision , mais dans vne reuolte tres dangereuse , & il en deploroit les malheurs Année
 passez & à venir , avec vne compassion qui faisoit voir qu'il en auoit le cœur sen- 1405.
 siblement touché. Innocent & les Cardinaux receurent parfaitement bien ce té-
 moignage de sa pieté , & en congediant ses Enuoyez , ils les chargerent d'vn
 autre Récrit du Pape , adressant à ce Duc son fils bien-aimé ; par lequel il luy
 mandoit , que desirant passionnément de marcher dans les voyes du Seigneur , il
 auoit déjà deputed aux Princes & Prelats de diuerses parties du monde , pour les
 interesser à chercher avec luy les moyens raisonnables & honnestes d'exterminer
 ce detestable Schisme. Les Cardinaux luy écriurent aussi , pour l'asseurer qu'ils
 s'accordoient en toutes choses au desir & à la volonté du Pape , qui entreprit
 particulièrement de iustifier le College Romain , de ce que le mesme Duc s'estoit
 plaint dans sa Lettre , qu'il eût refusé la voye de cession , & voicy ses propres
 termes.

Vous deuez bien soigneusement prendre garde , & vous & les autres, Fils bien
 aimé , d'ajouter foy à beaucoup de choses qui se publient contre la verité ; car il
 ne se trouue que trop de gens qui sont toujours prests à fortifier leur party par
 mille faussetez , & par des calomnies qui ont obligé les Loix sacrées de pouruoir
 à cette surprise , quand elles nous ont deffendu de suspendre nostre Iugement
 iusqu'à ce qu'on eût entēdu les deux parties. Ce n'est pas sans sujet que nous vous
 donnons cet auis , & ce n'est pas aussi sans interest , dans le iuste soupçon où nous
 sommes , qu'on ne vous ait debité force mensonges , & que ce ne soient mesme
 des personnes qui ont plus de soin de paroistre que d'estre gens de bien ; puisque
 vous nous mandez que les Ambassadeurs qui vinrent vers Boniface neuuēme
 d'heureuse memoire nostre Predecesseur , luy offrirent la voye de renonciation.
 Le tres-haut I E S V S- C H R I S T sçait s'il y en a rien de veritable , & s'ils firent au-
 tre chose que de proposer vne entreueuē , laquelle se faisant , disoient-ils , ils
 croyoient que tout iroit bien , & qu'elle seroit suiuiue de cette fin de toutes parts
 si desirée : laquelle voye nostredit Predecesseur ne pouuant ny accepter ny mes-
 me executer , abbatu qu'il estoit du mal qui l'emporta peu de iours apres , estans
 priez de faire quelque autre proposition , ils n'en firent rien & perseuererent ab-
 solument en cette condition. Voilà ce qui s'est passé sous l'autre Pontificat,
 apres lequel tous les Cardinaux , du nombre desquels nous estions , n'ayans qu'vne
 mesme intention & mesme zele d'assoupir & d'exterminer ce maudit & malheu-
 reux Schisme , nous resolūmes tous vnanimement deuant Dieu , de surseoir à la
 nouvelle election ; pourueu qu'ils eussent vn pouuoir suffisant de resigner , &
 qu'ils le voulussent faire , croyans que ce seroit vn moyen pour y paruenir avec
 l'assistance diuine. Le sacré College estant determiné à cela , l'on manda ces Am-
 bassadeurs , dont l'vn entr'autres auoit dit tout haut , qu'en cas de mort de no-
 stre dit Predecesseur , il auoit des choses particulieres à proposer audit College.
 L'on leur declara ce qui auoit esté deliberé , l'on les exhorta encore de contri-
 buer de leur part à la deliurance & à l'vnion de l'Eglise , & non seulement ils di-
 rent qu'ils n'en auoient point d'ordre , mais qu'ils ne croyoient pas que cette
 cession fût iuste. C'est pourquoy le College les voyant tergiuerfer , ne iugea pas
 à propos que le Siege Apostolique souffrist le dommage de la vacance , sous pre-
 texte de la malice de quelque particulier , & apres auoir inuoqué le nom de Dieu ,
 & gardé les solemnitez accoutumées , on proceda à l'Electio d'vn nouveau Pa-
 pe. Voilà vn fidelle recit de la chose comme elle s'est passée , & par lequel il pa-
 roist qu'il n'a tenu qu'à eux , & non à nous , & que s'ils eussent voulu , il eut esté
 bien aisé de s'accorder , & de bannir de l'Eglise le scandale qui la separe & qui la
 deshonore. Nos inclinations y estoient toutes portées , nos esprits y estoient ge-
 neralement disposez , & Dieu sçait si nous estions ravis d'vne occasion qu'ils re-
 fuserent. Peut-estre publient-ils cela tout autrement parmy ceux qui n'en sont
 pas informez , & peut-estre l'estendent-ils encore d'auantage , en assurant que
 nous auons rejetté l'vnion ; mais il est bien-aisé d'abuser de la credulité des hom-
 mes , quand ils n'entendent qu'vne partie , & quand il n'y a personne pour la
 contredire , pour refuter le mensonge , & pour faire paroistre la verité.

Année 1405. Tout cela fut écrit à S. Pierre de Rome, le neuvième des Kalendes de May, & le Clergé & les Nobles de France en ayans eu connoissance, quelques-vns dirent tout haut que les Ambassadeurs de Benoist n'auoient point rapporté la verité, & cela fit que plusieurs n'approuerent pas son procedé comme ils faisoient auparauant.

CHAPITRE QUATRIÈME.

- I. *Le Duc d'Orleans fait le Mariage du Duc de Gueldres avec la fille du Comte de Harcourt.*
- II. *Contre le consentement du Duc de Bourgogne & du Duc de Limbourg.*
- III. *Le Duc de Limbourg enuoye declarer la Guerre au Duc de Gueldres, à Paris.*
- IV. *Le Comte de S. Pol assiege Merck sur les Anglois.*
- V. *Qui le desfont & le mettent en fuite.*
- VI. *Entreprise du Comte de Pembrock sur l'Escluse.*

LE Duc d'Orleans voulant rendre d'autant plus étroite par les liens de la parenté, l'amitié qu'il auoit contractée avec le Duc de Gueldres, il traita son Mariage avec la fille du Comte de Harcourt sa Cousine germaine, qu'il luy auoit autrefois promise; & l'ayant fait venir à Paris pour ce sujet, il le logea chez luy en attendant que le Roy eût quelque interualle de santé, pour confirmer ce qui auoit esté commencé. C'est ce qui fut fait le dernier iour d'Auril, sans auoir égard à l'auersion que le Duc de Bourgogne auoit pour cette alliance, qui ne dépleut pas moins au Duc de Limbourg, pour la haine qu'ils portoient à ce Prince étranger. Ce iour là mesme, le Roy ayant esté à Nostre-Dame de Paris accompagné des Roys de Navarre & de Sicile, il en partit pour aller prendre le plaisir du vol de l'oiseau à Crecy, & il voulut que les Noces se fissent à ses dépens au mesme lieu le douzième iour du mois de May. Le Duc de Limbourg qui sceut l'affaire si auancée, réueillit de dépit les vieilles querelles qu'il auoit avec le Duc de Gueldres, il courut son Estat avec vne grande Armée sous pretexte de reprendre quelques places que son pere auoit vsurpées sur les Brabançons, dont il s'empara, & pour luy faire plus d'injure, il l'enuoya deffier le propre iour des épousailles. Le Héraut luy ayant présenté ses Lettres au milieu de la Musique & de la réjouissance du Banquet Nuptial, & l'ayant salué, il luy dit que le Duc de Limbourg luy declaroit la Guerre, comme à vn infidelle & à vn traistre qu'il estoit, & que son Maistre estoit tout prest de le prouuer contre luy & contre tous ses Confederez, sans en excepter aucun que la seule personne du Roy.

Le Duc de Gueldres n'en parut aucunement surpris, il entendit son discours du mesme visage dont il receuoit les complimens de son Mariage, il dépoüilla genereusement sa robe Nuptiale pour en faire vn present au Héraut, & apres auoir passé la nuit avec sa nouvelle Espouse, il partit de la Cour en diligence, pour aller au secours de son pays & de ses Sujets.

En mesme temps, *Waleran de Luxembourg* Comte de S. Pol assembla sous l'autorité du Roy trois cent Cheualiers & Escuyers, cinq cent Arbalestriers & douze cent hommes de la Milice du pays de Picardie, pour deffendre les frontieres contre les entreprises continuelles des Anglois de la Garnison de Calais qui les ruinoient, & il alla souuent les chercher iusques dans leurs portes, pour leur rendre la pareille de tant de courses. Les Ennemis ne faisans point de fortie, nos François qui creurent leur auoir fait peur, n'en furent que plus hardis à les mé-

priser , & c'est ce qui leur fit résoudre d'assiéger le Chasteau de Merck , qui n'est qu'à quatre lieues de cette Ville , & dont ils se promirent la conquête assurée , sur le bruit que quelques-vns firent courir , que la Garnison estoit passée en Angleterre pour servir en la Guerre civile dont ce Royaume estoit mortellement tourmenté. Mais c'estoit par adresse que les Anglois se tenoient cachez , c'est qu'ils se reseruoient pour vne occasion qui leur fut plus auantageuse , & pour laquelle ils mandoient de iour à autre du secours d'Angleterre , dont le Comte qui s'en apperceut deffendit à ses gens de trop auancer , & son dessein n'estoit pas de faire cette entreprise , s'il n'y eût esté forcé par les prieres de nos François , qui l'y firent consentir , & qu'il enuoya deuant former le siege & dresser leurs batteries , avec promesse de s'y rendre en personne dès la premiere attaque.

Année
1405.

Ils partirent aussi-tost en grand équipage , & ils ne furent pas plûtoft deuant , que le Comte de Pembrock , qui en fut auerty , les y vint surprendre d'autant plus aisément avec trois mil hommes , qu'ils n'auoient pas eu le soin de laisser d'épies ny de coureurs à la Campagne , pour leur en porter la nouvelle. Ils ne songeoient qu'à l'assaut de la Place , où ils estoient alors occupez , & où veritablement ils se porterent si brauement , que les Anglois eurent assez de peine à soutenir cette premiere impetuosité , iusques à l'arriuée de leur secours , qui tout d'un coup vint fondre sur les nostres. Ils ne laisserent pas de se deffendre , quoy qu'en desordre , & de faire ferme de toutes parts , mais la resistance ne fut pas longue , ils furent défaits , & la nouvelle en ayant esté portée au Comte de S. Pol qui estoit en chemin sur l'auis qu'il auoit receu d'eux de la premiere attaque , pour les venir seconder comme il auoit promis , il ne marchanda point sur la retraite. Il aima mieux se servir du meilleur de ses cheuaux pour s'enfuir , que de tenter le hazard du combat pour surprendre les Ennemis à leur tour , & pour reparer ce premier échec , il fut plus curieux de son salut que de son honneur , & ne se soucia pas de ternir sa reputation du reproche eternal d'une si infame lascheté.

La victoire ne fut pas beaucoup sanglante , il y eut beaucoup de blesez que ie ne nommeray point , mais peu de morts , dont les plus considerables furent Messire *Marclet de Valerin* (il faut lire *Ilalluin* ou *Vvaurin*) Messire *Eude Coufse* , le Sire de *Crescques* , & Messire *Guy d'Hyvedun* , & quelques Escuyers tels qu'*Anselme le Moine* & *Jean de Serpes*. Plusieurs s'enfuirent , & les autres demeurèrent prisonniers , & avec eux le Sire de *Hangeft* , Capitaine de Bologne , Messire *Sarrazin d'Arly* , le Sire de *Rambures* , trente-deux autres Cheualiers , & vingt-cinq Escuyers de marque , qui eurent d'autant plus de regret de leur disgrâce , qu'ils se virent au pouuoir d'une vile soldatesque.

Le Comte de Pembrock retourné triomphant à Calais , où il fit porter nos rentes & nos engins de batterie , voulut poursuiure ses progresz , & fit diligence pour venir surprendre l'Escluse , qu'il sçauoit estre fort riche & pleine de marchandises estrangeres , à cause du grand trafic des Habitans ; mais quoy qu'ils ne s'attendissent point à cette descente , il en fut vigoureusement repoussé par les Allemands & par les Flamands , qui se rencontrerent heureusement au Port & aux enuirs de cette Ville , & qui auoient interest à sa conseruation.

CHAPITRE CINQUIESME.

I. *Arrivée du Pape Benoist à Gennes.*

II. *Ruse des Genoïs pour mettre ses gens hors de leur Ville.*

LE Pape Benoist party de Nice avec sa maison seulement , mais escorté d'un grand nombre de Gens de guerre , arriua heureusement à Gennes au mois de May , & sa reception fit voir qu'il y estoit attendu avec autant de respect que

Année
1405.

d'impatience, par les Principaux de la Ville, qui luy furent au deuant avec le Clergé, luy firent vne magnifique Entrée, & le logerent fort honorablement avec toute sa suite. Il manda le Marechal *Boucicaut* Gouverneur de la Seigneurie, & le Senat, & leur ayant déclaré qu'il auoit entrepris ce Voyage pour le bien de l'vnion, avec dessein de le pousser mesmes iusques à Rome, ils luy promirent tous l'assistance qu'il leur demanda, iusques à luy faire offre de leurs personnes & de tous leurs biens : & cette bonne volonté leur continua longtemps parmy les festins qu'il leur fit, avec mille témoignages d'affection & de bonté qui luy estoient naturels, & dont il estoit charmez.

Vne seule chose dépleut aux Genoïs, qui troubla cette ioye, & qui les mit en doute de leur liberté, c'est que sa Cour grossissoit à veüe d'œil de Cheualiers & d'Escuyers qui venoient de toutes parts; & comme ils se douterent bien qu'il ne consentiroit iamais qu'on les mît dehors, ils en vinrent à bout par vne ruse digne de leur prudence. C'est qu'ils luy firent trouuer bon, que suivant l'ordre de la guerre, il fût fait reueüe de ses troupes par le Gouverneur, & qu'on les assemblast en armes à la Campagne à cette fin; tant pour voir leur adresse que pour casser ceux qui n'estoient d'aucun seruice. Le Pape qui ne sçauoit rien de ce stratageme, fit publier volontiers qu'ils sortissent, comme ils firent, sans ordre, & les Bourgeois eux-mesmes les menerent, mais ce n'estoit que pour auoir le plaisir de les voir dehors, que pour tourner bride, comme ils firent, pour rentrer en la Ville, dont par ce moyen ils demeurèrent maistres, & de la personne mesme du Pape. Il fut fort en colere en toutes manieres de ce qu'on l'auoit ainsi ioué, mais ils furent encore assez habiles pour trouuer dans l'humeur des gens du païs de quoy l'appaiser, quand il leur demanda raison de cette galanterie. Ils luy dirent que les Citadins ialoux de la beauté de leurs femmes, ne pouuoient plus supporter les marques d'incontinence & les regards impudiques de cette milice, dont ils auoient ainsi voulu preuenir les entreprises.

CHAPITRE SIXIESME.

- I. *Les Peuples mal contens du Gouvernement de la Reyne & du Duc d'Orleans.*
- II. *Hardiesse d'un Predicateur Augustin, qui presche la Reyne en face sur les dissolutions de la Cour,*
- III. *Et qui demeure ferme contre les menaces.*
- IV. *Il continuë deuant le Roy, qui le voulut entendre.*
- V. *Designé le Duc d'Orleans, & menace le Royaume de passer en main estrangere.*
- VI. *Le Roy touché de ce Sermon.*

PVis que mon dessein m'oblige de traiter tous les éuenemens considerables de chaque année, ie dois encore remarquer icy que l'auerfion des Peuples alloit touïours croissant contre la Reyne, & contre le Duc d'Orleans, qui gouuernoient l'Estat pendant les maladies du Roy. L'on auoit perdu tout respect pour eux dans le vulgaire, & l'on ne se cachoit point pour dire qu'ils n'auoient d'autre passion que de tenir les François sous le pressoir d'une execrable auarice, ny de leur reprocher le chetif estat de la Maison du Roy & du Duc de Guyenne son fils aîné, qu'ils auoient retranchée de beaucoup, & si étroitement limitée, qu'on n'eût osé passer d'un escu la dépense qu'ils auoient ordonnée. Pour en dire la verité, il n'y auoit rien qui sentît mieux sa tyrannie, que de voir la grande chere qu'ils faisoient, pendant que les Peuples languissoient

de misere, & qu'ayant tout l'argent ils ne payassent rien de toute la dépense de leurs Maisons, qu'on prenoit à credit sur de pauvres gens, qui n'en osoient rien demander. Ils ne pensoient à rien moins qu'à la deffense du Royaume, toute leur satisfaction estoit dans la vanité de leurs richesses, & dans le soin des delices du corps; enfin ils corrompoient tellement toutes les bonnes coûtumes & l'ancienne discipline de la Cour, qu'ils estoient le scandale de la France, & la fable & l'entretien des Nations estrangeres.

Année
1405.

Tout le monde en parloit fort mal, mais personne n'eut la hardiesse d'entreprendre de les corriger par des auis salutaires & publics, qu'un Religieux Augustin nommé Frere *Jacques le Grand*, qui prescha deuant la Reyne le iour de l'Ascension, & que ie louë d'aurant plus de sa resolution genereuse, qu'il estoit assez sçauant dans les choses passées, pour ne pas ignorer que le sexe feminin, & particulièrement que les grandes Dames veulent estre flattées, & que plusieurs se sont mal trouuez de leur dire leurs veritez. Il feignit vn combat des vertus & des vices des gens de Cour, il fit vne belle description de leur genre de vie, il finit par vne belle Morale, & son action fut si acheuée, que i'ay esté tenté de pecher exprés contre l'ordre que ie me suis prescrit, pour le rapporter en cette Histoire; mais i'en donneray seulement quelques membres. Je voudrois bien, grande Reyne, luy dit-il, que mon deuoir s'accordast avec la passion que i'aurois de ne rien debiter icy qui ne vous fût agreable, mais vostre salut m'est plus cher que vos bonnes graces, & quand mesmes ie deurois tomber dans le malheur de vous déplaire, il m'est impossible de ne pas declamer contre l'Empire que la Deesse de la mollesse & des voluptez a étably dans vostre Cour. Elle a pour ses Suiuantes inseparables, la bonne chere & la crapule, qui font le iour de la nuit, qu'on passe en des danses dissoluës; & ces deux pestes de la Vertu ne corrompent pas seulement les mœurs, elles eneruent les forces de plusieurs personnes, elles retiennent dans vne honteuse oisueté des Cheualiers & des Escuyers effeminez, & leur font mesme craindre les combats, que peut-estre ils rechercheroient si la gloire n'en estoit prescrite, ou s'ils ne craignoient d'y recevoir des playes qui les défigurassent.

Passant de là au luxe des habits, qui estoit la principale passion de la Reyne, apres l'auoir condamné par mille bonnes raisons: Vostre Cour, ajouta-il, Madame, n'est que trop conuaincuë de ce desordre, comme de plusieurs autres, & si vous ne me voulez croire, prenez l'habit d'une pauvre femme, promenez-vous par la Ville, & vous verrez que c'est l'entretien de la pluspart des Compagnies. Comme elle ne fut pas fort satisfaite de cette apostrophe, cela donna la liberté à quelques Dames & Damoiselles de ses plus familiares, de dire à ce Predicateur qu'elles s'étonnoient qu'il osast si publiquement & avec tant d'exageration, parler de tant de maux. Et moy ie m'étonne bien plus, leur répondit-il avec la mesme fermeté, que vous ayez la hardiesse de les commettre, & de plus grands & de plus horribles encore, que ie ne craindray point de reueler plus clairement quand il plaira à sa Majesté de m'entendre. A l'instant mesme passa vn Officier de la Reyne, qui luy dit aigrement: Si i'en estois creu, l'on vous feroit repentir de vostre insolence. Il est vray, repartit aussi-tost l'Augustin, que cela seroit facile, & ie me trompe fort si vous n'estes le Ministre le plus propre qu'on pût choisir pour l'execution d'un si lasche ressentiment, & d'une si noire vengeance.

Comme il n'employa pas des termes trop doux pour la definition des vices, & pour les rendre odieux, les Flatteurs de Cour n'oublierent pas de reporter tout au Roy pour l'irriter de ce qu'il auoit blasmé la conduite de la Reyne; mais bien loin de s'en fascher, il le voulut entendre, il le retint pour le iour de la Pentecoste, & se plaça dans son Oratoire avec les Princes ses Ministres, & le Roy de Nauarre. L'Augustin ayant pris pour thème *Le S. Esprit vous enseignera toute verité*, il fit vn excellent Panegyrique du S. Esprit, & tombant de là sur les mœurs, il soutint hautement qu'il estoit du deuoir d'un Predicateur de publier la verité sans exception & sans acception de personne; & de ne point flatter les

Année
1405.

oreilles de ses Auditeurs, & fit particulièrement vn fort beau Tableau des desordres de la Cour. Il fit voir qu'on y fouloit aux pieds les Preceptes diuins, que la doctrine Euangelique y estoit de mauuaise odeur, que la Foy & la Charité y estoient méprisées, & que les autres Vertus Theologales & Cardinales estoient en danger d'en estre bien-tost entierement bannies. Puis continuant son dessein de reprendre tous les vices, il n'épargna pas ceux qui auoient pris le Gouvernement des affaires, il les blasma de leur mauuaise administration, de dureté enuers les Peuples, & de beaucoup de tiedeur pour le bien de l'Estat.

Le Roy ayant ouy cela, ie ne sçay pas s'il le fit de son mouuement, ou non, sortit de son Oratoire pour le venir regarder en face, & tout autre peut-estre en auroit esté ébloüy, & en danger de perdre contenance, mais celuy-cy n'en fut que plus resolu. Il luy adressa la parole en continuant son discours, & ajouta qu'il deuoit prendre garde & faire son profit de ce qu'il auoit dit, s'il ne vouloit que cela redondast à la honte de ceux de son Conseil, qu'on accuseroit de n'auoir osé luy dire la verité. En suite dequoy ayant trouué occasion de parler du feu Roy son Pere: Il est vray, dit-il, qu'il mit des impôts sur son Peuple pendant son Regne, mais il en bâtit des Forteresses qui decorerent son Royaume, & qui seruirent à sa deffense; il l'employa pour chasser les Ennemis, & pour reprendre les Places qu'ils auoient vsurpées, & encore en eût-il de reste: car il en fit vn thresor qui le rendit lors de sa mort le plus riche & le plus opulent de tous les Roys d'Occident; & aujourd'huy nous ne voyons rien de tout cela, quoy que vos Sujets soient incomparablement plus foulez & plus mal traitez. Il luy representa encore, qu'il n'auoit tiré aucun profit des Tailles generales deux fois leuées en cette année, que cela n'auoit rien fait entreprendre, ny pour la gloire du Royaume, ny pour son seruice, que les Soldats n'auoient point esté payez, & que cet argent iniustement détourné, n'auoit seruy qu'à satisfaire l'auidité insatiable de quelques particuliers, qui l'auoient conuertiy en des vsages si des-honestes, qu'il auoit honte de les declarer. La plus grande marque de noblesse & de grandeur qu'on nous fasse voir aujourd'huy, reprit-il, c'est d'aller souuent aux Bains, c'est de viure luxurieusement, c'est d'auoir de superbes habits à grandes manches, bien brodez & bien frangez; & quoy que cela, Sire, vous soit commun avec eux, ie ne feindray pourtant pas de dire à vostre Majesté, qu'elle doit considerer toutes ces dorures comme les larmes, comme le sang, & comme la substance la plus pure de ses Sujets, qui gemissent, & dont les cris, ie le dis avec autant de compassion que de verité, sont montez iusques au Throsne du Souuerain des Roys, pour luy demander Iustice du mauuais traitement qu'ils endurent.

Il taxa aussi particulièrement vne personne, qu'il ne designa que par le nom de Duc, qui dans sa ieunesse auoit paru estre de fort bon naturel, mais qui depuis, pour le déreglement de sa vie & pour sa conuoitise insatiable, auoit encouru la malediction des Peuples: & sa conclusion fut enfin, qu'il craignoit, si ce desordre duroit plus long-temps, que Dieu qui peut dégrader les Roys, & qui leur peut quand il luy plaist, leuer également le Baudrier de Cheualerie, ou le Sceptre de la Puissance, ne permît que ce Royaume ne passast dans vne main estrangere, ou qu'il ne perît par les diuisions dont il estoit menacé. Il dit plusieurs belles choses, comme excellent Predicateur qu'il estoit, & genereux Professeur de la verité, & s'il s'attira la mal-veillance de quelques-vns, il n'en fut que plus estimé des gens de bien, & du Roy mesme, qui loüa son zele & sa fidelité, contre l'opinion des Courtisans qui en médisoient. Nostre Prince témoigna qu'il l'auoit émeu, il proposa de remedier à tous ces excez, & il l'auoit pu faire, si le neuvième du mois de Iuin il ne fût retombé dans son mal, qui luy dura iusques à la fin de Iuillet.

CHAPITRE

CHAPITRE SEPTIESME.

- I. La ville de Mortagne assiegée sur les Anglois par le Sire de Pons.
- II. Deffenduë brauement par la Dame de Mortagne.
- III. Et enfin emportée de force , & la Dame prise.
- IV. La ville de Cluny ruinée par le débordement des eauës.
- V. Tonnerre étrange tombé dans la chambre du Dauphin.
- VI. Grand danger couru par la Reyne & le Duc d'Orleans , qui leur deut seruir d'auertissement.

ENTRE toutes les Places qui restoient aux Anglois dans la Prouince de Guyenne, il n'y en auoit gueres de plus considerable que celle de Mortagne en Xaintonge, pour estre presque toute couuerte & enuironnée de la mer, & située du costé de terre dans vne belle Campagne grasse & fertile, qui furnissoit aux Habitans toutes les commoditez de la vie. Elle estoit fortifiée d'une double muraille, deffenduë par certaine distance de fortes & hautes Tours d'une égale proportion, & seruoit de retraite aux Ennemis, qui de là couroient le pais, qui leur faisoit quatre-vingt mil escus d'or de contribution, dont ils iouïssoit aussi paisiblement que si c'eust esté leur patrimoine. Encore ne permettoient-ils pas la liberté du labourage & de la culture de leurs terres aux pauvres payfans, qu'ils prenoient à tasche d'accabler de coruées & de toutes sortes de charges. C'est ce qui les obligea d'auoir recours à la protection des Seigneurs du pais, & comme ils auoient le mesme interest pour la iouïssance de leurs Seigneuries, ils leur promirent de contribuer à leur deliurance, apres auoir composé avec eux à vn escu pour chaque feu, & s'assemblerent au nombre de sept cens hommes de guerre, sous la banniere du *Sir. de Pons*, comme le plus puissant de tous ceux de la Ligue.

Ils enuoyerent sommer de la part du Roy vne Dame qui depuis trente ans occupoit cette Place, & qui en vsoit comme de son propre heritage, de la remettre entre les mains de sa Majesté, mais elle eut trop bonne opinion de la force d'une Ville si bien munie d'hommes & de viures, pour ne se pas railler avec ses gens d'une pareille Ambassade. Les François de leur part en furent encore plus irritez, ils manderent des Charpentiers de toutes parts pour faire des batteries, & l'opiniâreté fut grande l'espace de sept semaines entieres, & du costé des Assiegeans & du costé des Assiegez, qui ne cesserent de tirer de leurs meurtrieres toutes sortes de flèches, de carreaux & de traits; mais ils ne pûrent empêcher le ieu des machines qui fracasserent leurs murailles, & qui vn iour entr'autres renuerferent vne Tourelle où estoit couchée la fille de la Dame, laquelle en fut écrasée. C'est ce qui commença d'épouuenter ceux de dedans, que quelques vns de nos Ingenieurs tourmenterent de telle sorte, par l'adresse qu'ils auoient d'enleuer tout ce qu'on leur montroit, qu'ils ne pouuoient plus suffire à reparer les brèches, où ils n'osoient paroistre sans danger. Ils craignirent en mesme temps la force & la famine, & vn iour de grand matin, ils se ietterent en mer, laissant la Place vuide; où nos gens ne trouuans point de résistance, entrerent au leuer du Soleil, arresterent prisonniere la Dame & sa famille, qu'ils mirent à rançon, & rendirent la Ville à *Guillaume d'Aunay*; auquel elle appartenoit par droit de legitime succession. Cela arriua sur la fin du mois de Iuin, & les troupes riches du pillage, s'y rafraischirent à leur aise, & remirent les payfans en possession paisible & franche de leurs biens.

Les neiges fonduës du pais d'amont de Bourgogne, firent cette année vne épouuenable creuë d'eauës, qui descendant avec impetuosité par les détroits des montagnes, se répandirent iusques à Cluny, & firent vn desordre iusques

T t t

Année
1405.

alors inoüy. Vn furieux torrent tombant de la montagne prochaine, avec autant de bruit que s'il eut roulé vne infinité de cailloux, vint fondre contre la muraille de la Ville, dont il abbatit plus de la troisiéme partierез pied rez terre, & du mesme choc il renuersa encore foixante maisons, avec perte de tous ceux qui estoient dedans. De là poussant à l'Eglise, avec la mesme rapidité, il ruina la pluspart du mur qui l'environnoit, & donna tant de peur aux Religieux, qu'ils gagnerent les lieux les plus éleuez de leur bastiment pour se mettre en seureté. Les clameurs de ceux qui perissoient, faisoient crier misericorde aux autres, qui croyoient que le danger estoit general pour tous; mais enfin Dieu exauça leurs prieres d'en haut, il arresta le cours d'eau au bout de seize heures, la terre se decourrit, & l'on ramassa çà & là, dans les sables, & sous les ruines des maisons, les corps de ceux qui auoient perý, pour leur donner sepulture.

Il arriua encore vn autre accident le treiziéme de Iuillet, qui fut fort remarqué. Apres de tres-grands vents, on entendit autour de Paris & de saint Denys, vn mugissement de Tonnerres épouventables, accompagnez de furieux éclairs, d'où il sortit vn foudre subtil qui alla renuerfer trois cheminées de dessus le Pont de Charenton, dans la riuere, & qui en mesme temps emporta vn lambeau du chaperon & de la manche du bras droit d'un Passant, sans luy faire autre mal. De là il s'enuola tout d'un coup à Paris, entra par vne lucarne dans l'appartement de M. le Dauphin, comme il vouloit aller reposer pour prendre sa meridienne, & tua dans son Antichambre vn ieune Escuyer qu'il aimoit fort, dont il brûla & consuma tous les dedans du corps, & ne luy laissa rien d'entier que la peau, qui demeura noire comme vn charbon. Plusieurs autres en furent atteints, qui en furent quittes pour des manches emportées ou pour quelques blesseures, mais l'épouuante fut si generale, que tout ce qui s'y trouua de gens, se ietta par terre avec tant de consternation, qu'on ne pouuoit faire difference entre la peur & le mal qui les rendirent comme hebétez l'espace de quelques iours. Ce foudre laissa par tout où il passa, vne épaisse fumée avec vn air empuanty, & les autres Officiers du ieune Prince qui y accoururent avec de l'Eau-beniste, pesse-messe, avec ce qui se rencontra d'Ecclesiastiques, le trouuerent fort effrayé & assez difficile à rassurer, parmy toutes les prieres qu'on fit pour la conseruation de sa personne, de sa maison, & de tous ceux qui l'habitoient.

La Reyne & le Duc d'Orleans qui estoient à saint Germain en Laye, furent d'autant plus surpris de cette nouvelle, qu'ils n'estoient pas encore reuenus de la frayeur du iour precedent, qu'ils penserent aussi perir par vne autre auanture assez étrange. Comme ils estoient allez promener en la Forest, il suruint vn vent furieux avec vne si grosse pluye, que le Duc fut contraint de s'aller mettre à couuert dans le Carosse de la Reyne, dont les cheuaux effarouchez d'une si étrange tempeste, & deuenus comme enragez, prirent le frein aux dents, & malgré Cocher & Postillon, coururent à bride aualée vers la riuere; où ils se fussent precipitez si le Cocher n'eut eu le bon-heur de les retenir. Les Sages tirans de mauuais augures de tant de signes, prirent la liberté de decouvrir leurs sentimens à la Reyne & au Duc, & leur dirent ingenuément qu'ils craignoient qu'ils ne fussent menacez de quelque extrême danger, pour punition de tant d'exactions, & mesme de l'iniustice qu'ils commettoient enuers leurs creanciers, pour lesquelles ils estoient accablez des maledictions de tous les Peuples.

Peu de gens auroient creu que cét auis eût esté bien receu du Duc, mais pour tant il en voulut apparemment faire son profit, par l'ordre qu'il donna de faire publier à Paris, à saint Denys & ailleurs, que tous ceux ausquels il deuoit, eussent à se rendre le Dimanche prochain en son Hostel de Bohéme, pour estre satisfaits. Il en vint de tous costez au nombre de plus de huit cent, avec leurs cedules & leurs parties, mais bien loin d'estre satisfaits, les gens du Duc les renuoyerent avec mille railleries, offrans à quelques vns qui estoient venus de bien loin, la troisiéme partie de leur deub, qui n'auroit pas suffy pour les frais

de leur retour. On dit iniurieusement à ceux qui voulurent murmurer, qu'ils eussent à se retirer bien viste, & qu'ils estoient trop payez de l'honneur que le Duc leur auoit fait de penser à eux, & on continua comme de coûtume à prendre le bien d'autrui à credit, ou plutôt à discretion, pour entretenir la maison & la dépense prodigue de ce Prince.

Année
1405.

CHAPITRE HVITIESME.

- I. *Le Duc d'Orleans prend le Gouvernement de Normandie.*
- II. *Les Gouverneurs des Places refusent de le reconnoistre.*
- III. *Il veut desarmer Rouen, qui s'y oppose.*
- IV. *Le Roy conseillé de luy refuser ce Gouvernement.*
- V. *Remontrance faite au Roy touchant la mauuaise administration de la Reyne & du Duc d'Orleans.*
- VI. *Le Roy mal satisfait du peu de compte qu'ils tenoient de luy & du Dauphin, conuoque vne Assemblée generale.*

Comme ce Duc auoit plus d'autorité que tous les autres Princes, il en vsoit absolument sans leur en faire part, & continuant les grands desseins qu'il auoit pour son établissement, il songea au Gouvernement de Normandie, & par mesme moyen à s'approprier le reuenu de cete Prouince. Tous les Sages qui en preurent les consequences, trouuerent l'entreprise bien hardie, & le reste du Royaume en murmura fort; mais comme il y a toujours des gens auprès des Grands, qui profitent des mauuais conseils, & qui ne ménagent point leur reputation dans les occasions qui leur peuuent estre vtils: ses Flatteurs n'y trouuerent point de difficulté, & luy conseillerent d'y faire vn voyage, comme il fit, apres auoir premierement enuoyé ses gens pour l'insinuer dans l'esprit des Peuples, & pour le faire desirer d'eux, sur les assurances qu'ils leur donnerent de son affection. Ils furent aussi trouuer les Capitaines des Villes & des Chasteaux pour leur faire commandement de par le Roy de reconnoistre le Duc pour leur Gouverneur, d'obeir à ses ordres, & de luy remettre leurs Places; mais outre qu'il y alloit de leur interest, la chose leur sembla vn peu trop importante pour le seruice de sa Majesté. Chacun d'eux répondit, comme s'ils n'eussent eu qu'une mesme bouche, le Roy m'ayant éably à la garde de ce lieu-cy, c'est à la mesme autorité qui me l'a commise, de me reuoquer, & il faut auparavant, qu'il paroisse de ma reuocation par vn ordre exprés de sa Majesté.

C'estoit l'opinion commune, que le Duc esperoit par le moyen de cette destitution, que n'y ayant plus de Capitaines qui s'interessassent à la protection du pais, il tireroit des Villes & des Villages tout ce qu'il voudroit d'argent, & l'on en iugeoit par ce qui estoit arriué à ceux de Rouen. En faisant scauoir son arriué aux Bourgeois de cette Ville, il leur manda qu'ils eussent à porter leurs armes au Chasteau; ce qu'ils trouuerent si iniurieux, que s'estant assemblez, tous conuinrent de cetteréponse. Nostre intention est bien de receuoir Monseigneur le Duc en grand honneur, mais il ne faut pas qu'il nous oste nos armes, dont nous auons besoin pour la deffense de nostre Ville, qui n'est sujette que du Roy. C'est pourquoy, s'il les faut porter au Chasteau, nous le ferons ainsi, mais ce sera à condition de les rapporter, & d'y entrer & d'en sortir de mesme en toute liberté, & armez de pied en cap. Le Duc preuoyant par là qu'il ne seroit pas si obey qu'il esperoit, retourna à Paris, bien resolu de les ranger à sa volonté, & pour cela il prit l'occasion de la santé du Roy, qui s'estoit mal porté depuis le neuvième de Iuin iusques à la moitié du mois suiuant. Il l'aborda avec d'instances supplications de luy donner le Gouvernement de cette Duché;

Année
1405.

& il le luy accorda, mais ce fut à condition qu'il n'en feroit point expedier les provisions, qu'il n'en eût deliberé en son Conseil, qu'il assembla en son absence. Les suffrages y furent partagez, comme il arriue toujourns en de pareilles conjonctures, les vns applaudissans aux vaines raisons du Duc fauoriserent sa pretention, & d'autres prenans le party de la verité, dirent librement au Roy.

» **SIRE**, la Normandie estant la principale & la plus riche Prouince de vostre
 » Royaume, vous deuez prendre garde de ne commettre à son Gouvernement
 » que des Officiers Royaux, destituables à volonté, & cela est si veritable, que si
 » le Roy vostre Pere viuoit encore, nous ne croyons pas qu'il vous le voulût don-
 » ner à vous-mesme qui estes son Fils aîné; si bien que quiconque vous donne
 » ce conseil, nous sommes obligez de vous dire qu'il est contre le seruice de vo-
 » stre Majesté, & contre le bien de son Royaume.

Cela donna lieu à quelques-vns des plus Grands & des plus fidelles de sa Cour, de luy parler ouuertement du desordre de ses affaires, & de le couiurer de faire en sorte qu'elles fussent mieux administrées qu'elles n'auoient esté l'année derriere. Ce n'est pas qu'ils trouuassent à redire que la Reyne & le Duc d'Orleans, comme ses plus proches, prissent l'autorité quand il arriuoit que son mal luy déroboit la connoissance & l'usage de la raison, mais bien de ce qu'en beaucoup de rencontres ils s'emportoient aux mouuemens de leurs passions, sans vouloir prendre l'avis de ses Oncles, des autres Princes, & de ceux de son Conseil. Il y en eut mesme qui luy presenterent, qu'il sembloit qu'ils n'ambitionnassent de gouverner, que pour auoir l'autorité d'accabler ses Sujets de tributs & d'imposts, pour se gorger de leur substance, sans se soucier que ses Finances fussent épuilées en telle sorte, que nonobstant de si cruelles charges, il n'y auoit pas de quoy subuenir à ses propres besoins, & aux dépenses necessaires & ordinaires de sa Maison. D'autres encore plus hardis ajoûterent, qu'on ne tenoit aucun compte de ses enfans, ny de leur Maison & de leur train, dont il parut fort irrité, & voulant en sçauoir la verité de la bouche du Dauphin son fils aîné, il luy auoia ingenuëment que cela estoit vray, mais que les baisers, les embrassades, les caresses, & les cajolleries de la Reyne, l'auoient retenu depuis trois mois de luy en faire ses plaintes.

Ceux qui estoient presens ne manquerent pas aussi-tost d'appuyer ce rapport de leur témoignage, dequoy le Roy parut fort saisi, & se louant de la fidelité de la Damoiselle qui auoit soin de la garde & de l'éducation de son fils, & qui luy auoit tenu lieu de mere durant vne si longue & si honteuse negligence,

» il luy fit present d'une Coupe d'or où il venoit de boire. Receuez cette mar-
 » que de ma reconnoissance, luy dit-il, & comme c'est trop peu de chose pour
 » ce que vous meritez, sçachez qu'en continuant vos soins ordinaires enuers la
 » personne de mon tres-aimé fils, ie recompenseray vos seruices plus amplement
 » si Dieu me fait la grace de viure, quand il m'en donnera le moyen que ie n'ay
 » point à present. Cette parole excitant d'autant plus l'indignation de ceux qui
 » s'y rencontrèrent, on luy remontra qu'il estoit honteux, que le Roy d'un si
 » grand Royaume manquaist ainsi de ce qui estoit necessaire à l'éclat de sa Majesté,
 » on luy mit le cœur au ventre, & on le resolut d'assembler son Conseil sur ce
 » sujet, & d'y mander tous les Princes de son Sang; dont les principaux furent,
 » les Roys de Sicile & de Navarre, les Ducs d'Orleans, de Berry, & de Bourbon.

CHAPITRE NEUVIÈME.

- I. *Le Duc de Bourgogne mandé par le Roy à ce Conseil, y vient en Armes.*
- II. *La Reyne & le Duc d'Orleans épouvantez, se retirent à Pouilly.*
- III. *Font enlever le Dauphin pour l'amener à Melun.*
- IV. *Le Duc de Bourgogne court apres, & le ramene de son consentement à Paris.*
- V. *La Reyne & le Duc d'Orleans s'ensuyent à Melun. Terreur panique du Maréchal Boucicaut.*

LE Roy enuoya aussi prier le Duc de Bourgogne de se trouver à ce Conseil, lequel s'en excusa sur ce qu'il estoit occupé à faire partage à ses deux Freres, auxquels il laissa les Comtez de Rhétel & de Neuers : & celuy de Flandres luy estant resté, il prit pretexte d'en venir faire hommage au Roy, & se mit en chemin avec vne suite trop nombreuse pour n'estre pas suspecte. Il auoit avec luy l'Euesque élu de Liege, grand nombre de Barons & de Seigneurs & de Vassaux, & six mille hommes d'armes, & cela donna bien de l'épouuante à ceux qui ne s'aperceurent pas que ce grand appareil s'estoit fait de concert avec les autres Princes, qui peut-estre preuoyent déjà le mauuais dessein qui se couuoit, lequel ie ne puis taire, & qui certainement alloit ietter ce Royaume dans vne étrange confusion ; si Dieu ne l'eût détourné par cette Prouidence adorable qui donne souuent vne heureuse suite à de mauuais commencemens. C'est qu'il y auoit alors vne emotion furieuse d'esprits, & vne discorde mentale entre les Grands de France, route preste d'éclatter, & d'autant plus pernicieuse, que le Roy estoit rencheu depuis la Feste de l'Assomption.

Année
1405.

La Reine & le Duc d'Orleans, qui se sentoient mal-assurez dans le Gouvernement, eurent de nouvelles frayeurs de la marche du Duc de Bourgogne, comme de celuy qui apparemment les venoit affronter avec cette puissance. Ils se retirerent à Melun sans en dire mot à personne & en partant la Reyne laissa ordre au Duc Louis de Bavières son Frere, grand Maistre de la Maison du Roy & au Maréchal Boucicaut de les suiure le lendemain bien accompagnez, & d'amener le Duc de Guyenne Dauphin, & ses Freres, & mesme les enfans du Duc de Bourgogne, & cela si secrettement, que les autres Princes, ny le peuple de Paris n'en pussent rien decouurir. Il pleut beaucoup ce iour là, il fit vn grand tonnerre, mais malgré l'indisposition du temps, & malgré la resistance encore des Domestiques de ces ieunes Princes, dont la tendresse ny l'importance ne les put fléchir ils les chargerent sur vn batteau pour les conduire à Vitry pour entrer dans vn Carrosse qui les attendoit, pour mener à ville-Iuue, où le Duc d'Orleans auoit couché exprés pour fauoriser leur enleuement. Je fus aussi surpris que personne de cette maniere de rapt, & comme ie n'en scauois que penser, ie me souuiens qu'il me fut dit par ceux qui en auoient connoissance, que la Reyne & le Duc se vouloient fortifier de la personne du Dauphin, pour continuer à tourmenter le peuple avec plus d'autorité : & cela fut arriué, si la nouvelle n'en eût esté portée en diligence au Duc de Bourgogne, qui déjà estoit à Louures.

Aussi-tost, il monta sur le plus viste de ses cheuaux, avec vne petite compagnie de ceux qui le purent suiure, il trauersa Paris, où l'on eut grande ioye de le voir, & alla à Iuuisy ioindre le Dauphin, qu'on conduisoit au Chasteau de Pouilly ; où la Reyne l'attendoit à disner. Il l'aborda, tout couuert de poussiere qu'il

Année
1405.

estoit, & apres luy auoir rendu ses respects, il luy demanda ciuilement où il alloit, & le pria en suite de luy dire, s'il estoit bien aise de passer outre : à quoy luy ayant répondu qu'il eût mieux aimé retourner à Paris, il commanda à ceux qui conduisoient le carrosse de tourner bride, & sur la deffense que leur en fit le Duc Louis de Bauieres, sous peine d'encourir la disgrâce de sa sœur, il ordonna à ses gens d'y mettre la main & de détourner la reste des cheuaux, & dit hautement : On le remenera pourtant, & à la barbe de tous ceux qui s'y voudront opposer.

La Reyne & le Duc d'Orleans qui estoient à Pouilly, effrayez de cette nouvelle, creurent que le Duc de Bourgogne poufferoit iusques à eux, ils quitterent le disné tout préparé, & prirent le chemin de Melun avec toute sorte de desordre & de confusion. C'estoit si bien à qui arriueroit le plûtoft, que le Maréchal *Boucicaut* s'enfuit tout le premier sur vn bon cheual, sans les vouloir attendre, fuiuy du Sire de la Riviere, & de quelques autres; qu'on voyoit courir qui çà qui là, aussi éperdus que s'ils eussent eu le foudre à leurs trouffes. Cependant, le Duc de Bourgogne approchant de Paris, les Roys de Sicile & de Navarre, & les Ducs de Berry & de Bourbon, luy vinrent au deuant en Armes, comme il auoit esté deliberé entr'eux, & conduisirent le Dauphin à trauers de la Ville au Chasteau du Loure, où ils laisserent vne bonne garde de Gendarmes.

CHAPITRE DIXIESME.

- I. *Le Duc de Bourgogne rend raison de son action en presence du Conseil & de l'Vniuersité de Paris.*
- II. *Harangue de Jean de Nyelle pour iustifier le Duc de Bourgogne & ses Freres.*
- III. *Où il se plaint du mauuais Gouvernement.*
- IV. *Du mauuais traitement fait au Clergé, à la Noblesse, & au Peuple.*
- V. *Des injures souffertes des Anglois, ausquels il fallut declarer la guerre.*
- VI. *Propose de donner vn Conseil au Roy.*
- VII. *Le Sire de S. Georges & autres Seigneurs de Bourgogne, iettent leur gage pour maintenir le procedé du Duc.*

Comme cette action estoit de grand éclat, & comme il estoit à croire que le Duc d'Orleans s'en voudroit ressentir, le Duc de Bourgogne en voulut rendre compte le lendemain, iour de Vendredy, en pleine assemblée des Princes, des Prelats & du Conseil du Roy, où se trouua pareillement le Recteur de l'Vniuersité, avec vn grand nombre de Docteurs & de Professeurs de l'vn & de l'autre Droit. Il y fit presider le Dauphin, qui prit la place du Roy & luy demanda audience pour vn fameux Orateur du pays d'Artois nommé *Jean de Nyelle*, qui s'estoit préparé pour parler pour luy, & qui fit vn fort beau discours, contenant en substance ce qui s'ensuit.

Serenissime Prince, le Duc de Bourgogne Pair de France & Doyen des Pairs, Comte de Flandres & d'Artois, le Comte de Rhétel Chastelain de l'Isle, Baron de Donsy, & le Comte de Neuers, ses Freres Messeigneurs, & vos tres-humbles seruiteurs, se presentent icy tous trois deuant vostre Excellence, pour luy dire plusieurs choses dont ils se soûmettent à la correction de toute l'Assemblée, qu'ils prient de leur donner vne Audience fauorable. Premièrement ils reconnoissent publiquement, qu'encore que tous ceux de ce Royaume soient naturellement

tenus de procurer le bien & l'honneur de sa Majesté, & de donner promptement connoissance de ce qu'ils découvrent contre son service, ceux là neantmoins y sont encore plus étroitement obligez, qui ont l'honneur d'estre sortis de son Sang, & qui tiennent leurs principales Terres de sa Couronne. Ces qualitez-là se trouvent en eux, dont ils ne se glorifient pas sans sujet, mais il y a encore d'autres motifs particuliers qui les engagent à n'en perdre aucune occasion, tels que les Mariages si genereusement accordez par le Roy, de Monseigneur le Duc de Guyenne & de sa Sœur, avec la fille & le fils de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & le respect qu'ils doiuent aux ordres & à la memoire de feu Monseigneur le Duc de Bourgogne leur pere. Il leur commanda au lit de la mort, de veiller à l'honneur du Roy & de son Royaume, c'est pourquoy ils craindroient d'encourir sa malediction & la colere Diuine, si par vne feinte dissimulation, ils manquoient de vous donner auis de ce qui se passe contre l'honneur & contre le bien de l'Estat & de vostre Excellence. C'est dequoy ils m'ont chargé, & ie m'en acquitteray en quatre articles, dont le premier concerne la personne du Roy; sur laquelle faisant reflexion, ils trouuent qu'il est mal gardé, & qu'on n'a pas assez de soin d'entretenir sa santé, pendant laquelle, & dans les Conseils mesmes où il assiste, il se traite beaucoup d'affaires à son desaduantage sous des pretextes apparemment specieux, mais en verité faux & pernicieux. Il est enuironné de gens auares qui ne respirent qu'apres son argent, & qui non seulement épuisent ses Finances, mais qui pillent son Argenterie & sa Garderobbe, avec vne auidité si furieuse, qu'il n'a plus ny habits, ny ioyaux, ny de vaisselle d'or & d'argent ce qu'il en doit auoir selon sa qualité, encore ce qui luy en reste est-il souuent mis en gage, faute d'argent pour subuenir à la dépense de sa maison. Cependant on ne tient compte des pauvres Officiers de sa Majesté, la pluspart du temps on leur refuse leurs gages, & ce qui leur est encore plus sensible, ils n'oseroient auoir dit vn mot de l'estat honteux & injurieux où l'on entretient le Roy & les Enfans de France. Secondement, Prince tres excellent, mes Seigneurs ayans ietté les yeux sur la Iustice, qui est le fondement des Estats le plus inébranlable, ils vous representent qu'autant qu'elle rendoit autrefois ce Royaume glorieux & renommé, par le choix qu'on faisoit de personnes capables de la bien administrer, autant est-il deshonoré par le desordre qui regne à present, & qui fait admettre toutes sortes de gens dans les Charges, par dons ou par prieres & par brigues: & c'est ce qui fait que ces Officiers de grace, ne tenans rien, ny du Roy ny de leur merite, ruinent les droicts de sa Majesté, & n'ont d'autre pensée ny d'autre interest, que de seruir aux passions de ceux qui les ont fauorisez, & dont ils sont les Creatures, au grand déplaisir & au scandale de tous les peuples de ce Royaume. Je ne m'étendray point sur le troisieme article, qui regarde le Domaine, c'est assez de dire qu'il est tres mal administré, & en effect, les rentes & les receptes sont reduites à rien, les Chasteaux, les Maisons Royales, les Forests & les Estangs, sont par tout en degradation & en ruine. Le quatrieme concerne le mauuais traitement qu'on fait à toutes les personnes de chaque Estat, dont ie n'excepteray point les Ecclesiastiques, qui sont greuez en plusieurs façons par les Iuges Royaux, & leurs maisons & leurs biens exposez au pillage des gens de guerre, qui les rançonnent, & qui les contraignent d'abandonner le service Diuin, faute d'auoir dequoy se racheter de leur cruauté. Pour les Nobles, combien de fois les a. on conuoquez, sous pretexte d'vne guerre presente, sans les recompenser des dépenses qu'on leur a fait faire inutilement pour se mettre en équipage, pour lesquelles leurs biens sont decretez & exposez en vente à vil prix, cependant qu'il patissent encore en la personne de leurs Fermiers & de leurs Sujets, des grandes charges qu'on impose sur le peuple, reduit de toutes parts sous la domination sanglante & tyrannique des exacteurs des deniers Royaux. Il n'y a sorte de violence & de concussion, que ces infames de mœurs aussi bien que de naissance, ne leur fassent souffrir depuis tant d'années, qu'ils regnent sur eux avec toute sorte d'impunité d'enleuer tous leurs biens sans sujet: & cela fait craindre, que la colere de Dieu lassée de tant d'outrages, ne fasse bien tost éclatter sa van-

Année
1405.

Année
1405.

geance si l'on n'y remédie. Personne n'ignore la quantité d'argent qu'on a levée depuis quelques années que l'on tient les François sous le pressoir, pour aller ce disoit-on faire la guerre aux Ennemis. C'est le pretexte qu'on prenoit, & il est d'autant plus blasmable de n'en avoir rien fait, dans la necessité de se ressentir des hostilités continuelles qu'ils ont exercées depuis le Regne de Philippes de Valois, du Roy Iean son Fils, & de nostre defunt Monarque, iusques à present, contre cette Couronne & contre ses Alliez, & dans la necessité encore de vanger le Regicide commis par des Sujets en la personne de leur Roy, en haine de son Mariage avec la Fille de France & de tirer raison des injures & du mauuais traitement fait à sa Vefue, qu'ils ont enuoyée avec indignité. Quand mesme l'on n'en auroit souffert autre chose que les dommages & les entreprises qu'ils ont fait cette année sur les Costes maritimes de Guyenne, de Flandre, de Bretagne & de Picardie, cette guerre seroit iuste, & bien loing d'en blasmer la resolution, ces Princes vous conseillent de l'exécuter, & de la poursuiure particulièrement dans un temps fauorable comme celuy-cy, où nous les voyons en diuision chez eux, & empêchez d'ailleurs à soutenir les Escossois & les Gallois qu'ils ont sur les bras. C'est un moyen de reprendre sur eux, à la faueur de cette diuersion, tout ce qu'ils occupent en France, & il est d'autant moins à negliger, qu'il suffira pour l'exécuter, des subsides annuels, des deux Tailles generales levées en cette année, & de l'emprunt qu'on a fait sur les riches & sur les Prelats, & qu'on a consacrées à cette guerre qui a fourny de nom & de pretexte à tant d'exactions. Comme il ne paroist pas qu'on ait gueres employé de cet argent l'année passée, il en reste beaucoup à remettre aux coffres du Roy, & il ne faut pas le destiner ailleurs, parce que le peuple murmurerait, & il en pourroit arriuer des emotions dangereuses, plusieurs s'indignans sans doute avec raison, qu'on n'eut rien fait pour le bien de la France, d'un thresor qui l'auroit épuisée, & qui luy auroit tant cousté de larmes. Voila Prince Serenissime ce que vous proposent Messieurs, sans autre dessein que de s'acquiter de leur deuoir, selon l'affection qu'ils doiuent à l'Estat, & d'aider à remedier aux maux que ie vous ay representez, & d'autres peut-estre encore plus grands, ausquels on ne pense point. Leur intention n'est point de blasmer personne, ils pensent aussi peu d'estre appelez au Gouuernemēt, & tout leur interest n'estant à present que de décharger leur conscience, qui les oblige également enuers Dieu & enuers le Roy & le Royaume, par la fidelité qu'ils leur doiuent, leur auis seroit d'y pouruoir plustost par l'élection d'un bon Conseil. Ils vous suplient, Monseigneur, d'y vouloir donner ordre, & de trouuer bon qu'il soit fait choix d'un certain nombre de gens d'experience, de probité & de bonne reputation, pour prendre connoissance des affaires; ausquels il soit enjoint d'obeir en toutes choses. Pour cela ils offrent volontiers, leurs personnes, leurs amis, & leurs biens, avec protestation de ne point desemparer qu'on n'ait rétably les choses, & que ce qu'ils ont proposé n'ait esté publié par tout le Royaume.

Cet excellent Orateur adjoûta à cela, qu'il ne se falloit pas étonner si le Duc de Bourgogne estoit venu si bien accompagné, attendu principalement que c'estoit du consentement du Roy, & qu'il en auoit besoin pour la garde de sa personne; sçachant qu'il auoit plusieurs ennemis dans ce Royaume. Mais que bien loin de craindre qu'il eut amené ces gens de guerre pour faire aucun mal, ce n'estoit à autre fin que de les exposer pour le seruice du Roy & de son Estat, & pour la seureté de la Ville de Paris: outre que l'on deuoit sçauoir qu'il n'auoit rien fait que du consentement du Duc de Guyenne, & de tous ceux qui auoient l'honneur de porter les Fleurs-de-Lys.

Après cette Harangue, le Sire de *S. Georges* grand Seigneur du Comté de Bourgogne, s'estant levé pour demander audience: Tres excellent Prince, dit-il au Duc de Guyenne, j'ay appris que quelques vns m'accusent de crime de leze-Majesté, pour auoir presté aide & conseil à Monseigneur le Duc en cette entreprise. Mais ie maintiens hautement, sans perdre le respect que ie vous dois, & à toute la Compagnie, que gardant la fidelité dans toutes mes Places, ie n'ay point commis

commis de crime en ma personne ; & si quelqu'un veut soutenir le contraire, ie le maintiendray de mon corps contre le sien. Cela dit, selon la coustume de donner son gage de Bataille, il ietta son gand aux pieds du Duc de Guyenne, & ayant attendu quelque temps, personne ne fut si osé que de le releuer. Le Sire de *Chalon*, auoit amené avec luy plusieurs Cheualiers du mesme pays, qui en firent autant que le Sire de S. Georges, & qui ietterent leur gage, mais le Chancelier de France leur imposa silence de la part du Duc de Guyenne, & leur dit qu'il s'agissoit d'autre chose que de cela.

Année
1405.

CHAPITRE VNZIESME.

- I. *Le Duc d'Orleans se prepare à la Guerre.*
- II. *Le Roy deffend de desemparer.*
- III. *Le Duc de Berry fait Gouverneur de Paris, se fortifie.*
- IV. *Le Duc de Bourgogne publie vn Manifeste.*
- V. *Le Duc de Bourbon & l'Vniuersité, s'employent pour la Paix.*
- VI. *Le Duc d'Orleans répond au Manifeste du Duc de Bourgogne.*
- VII. *Le Roy de Sicile fait venir le Duc de Berry à Melun pour la Paix.*

Cependant, le Duc d'Orleans fort animé, disoit tout haut qu'il mourroit plutôt mille fois que de souffrir l'injure faite à la Reyne & à luy, & ceux de l'autre party auertis de son dessein, firent enuoyer ordre de par le Roy à ceux qui gardoient les frontieres de Normandie & de Picardie, de ne point desemparer avec leurs troupes, & aux bonnes Villes & aux lieux fermez, de n'y laisser entrer personne le plus fort, de quelque qualité qu'elle put estre. En mesme temps, les Ducs d'Orleans & de Bourgogne mandoient des forces de tous costez, & l'on creut si bien aux apparences d'une Guerre ciuile, que chacun pensant à sa seureté, le Duc de Berry luy mesme voulut fortifier son Hostel de Néelle, & fit faire vn trouail deuant la porte, fermé d'une pallissade de charpente, au trouers de laquelle on en pût deffendre l'entrée. Le Duc de Bourgogne fit aussi mettre des portes à toutes les ruës d'autour de son logis, où il planta des Corps de garde d'Arbalestriers, & ordonna cinq cens hommes pour le premier guet de la nuit, & autant pour faire la patrouille iusques au iour.

Les Bourgeois de Paris ne sçachans que penser de toutes ces gardes particulières, qui leur faisoient apprehender de se trouuer entre deux partis si redoutables, deputerent de leur Corps vers le Duc de Berry pour sçauoir ce qu'ils auoient à faire, & le Conseil se tint pour leur faire réponse ; où se trouuerent le Roy de Nauarre, les autres Princes, & les Conseillers d'État. Il y fut resolu que le Duc de Berry auroit le soin de la garde du Duc de Guyenne & de la Ville, & aussi-tost il fit fermer toutes les portes, hormis celles de S. Iacques & de S. Honoré, où il mit des Gardes, & fit vn choix de Gentils-hommes qu'il mit auprez du ieune Prince pour la deffense de sa personne. Il enuoya demander les clefs de la Bastille à *Jean de Montagn* Maistre d'Hostel du Roy, il en donna le commandement au Sire de S. Georges, & pour mettre la Ville en estat de deffense, il ordonna aux Bourgeois qu'il auoit assemblez, de se munir d'armes suffisantes, & de faire faire des chaisnes de fer, pour tendre dans les ruës en cas d'émeute & de sedition. Vne entreprise de si grande dépense deuoit estre l'ouurage de plusieurs mois au iugement des plus habiles, mais on y trouailla en telle diligence ; & l'on y apporta si bon ordre, par le commandement qu'on fit aux Ferronniers & aux Serruriers de quitter toute autre besogne, que celle-cy ne fût acheuée, qu'il s'en trouua six cent & plus de forgées au bout de huit iours.

Le Duc de Bourgogne de son costé poursuiuant l'execution de son dessein, & voulant sçauoir quel effet il feroit dans le peuple, fit vn Manifeste en forme de Lettres aux Villes du Royaume, & en marge de chacune estoit écrit : Ce sont

V u u

Année 1405. „ les remonstrances que le Duc de Bourgogne & le Duc de Brabant & le Comte de Neuers, ses Freres entendoient faire au Roy nostre Sire, & qu'en son absence ils ont faites à Monseigneur le Duc de Guyenne son fils aisné, au Roy de Navarre, aux Ducs de Berry & de Bourbon, & à plusieurs autres du Sang Royal, en presence du Conseil du Roy. Elles s'adressoient à sa Majesté, & ie me contenteray d'en donner le commencement, parce qu'il seroit ennuyeux de repeter ce qui est compris dans le discours cy-deuant rapporté. Jean Duc de Bourgogne, Antoine de Bourgogne Duc de Brabant, & Philippe Comte de Neuers, vos tres-humbles & obeïssans Sujets en toutes choses, &c.

Le Roy de Navarre, les autres Princes & le Conseil du Roy, approuverent ces remonstrances, & en ayant conféré avec l'Vniuersité & la Ville de Paris, tous répondirent vnanimement que ce que le Duc auoit fait n'estoit que pour le seruice du Roy, & pour le bien de son Estat: & deslors il fut resolu de deputer le Duc de Bourbon au Duc d'Orleans son Neveu; pour luy faire entendre raison, & pour le prier de ne point assembler de gens de guerre qui troubleroient le repos du Royaume, & de permettre à la Reyne de reuenir à Paris. On ioignit à cette deputation des prieres publiques, pour obtenir de Dieu la reconciliation de la Maison Royale, comme le plus grand bien qui pût arriuer à l'Estat, & pour l'obtenir de sa clemence, le Clergé de Paris & l'Vniuersité, ordonnerent vne Procession generale, qui se fit le dernier iour d'Aoust; où il fut presché publiquement que le Duc de Bourgogne trauailloit pour le bien de la France, & qu'un chacun l'eut pour recommandé en ses prieres. Le Conuent de S. Denis en fit autant, & porta en grande deuotion les Reliques de S. Thomas Apostre, & de S. Louïs.

Ce iour là mesme, le Duc de Bourbon reuenant de Melun, rapporta qu'il auoit perdu toute sa peine & son eloquence auprez d'un homme inflexible à toutes ses raisons, & comme l'on creut qu'il ne falloit rien negliger pour détourner les dangereuses suites de cet endurcissement, il fut resolu de le renuoyer encore le lendemain avec le Comte de Tancarville, pour prier le Duc d'entendre à la Paix, & de reuenir à Paris avec la Reyne. Il les satisfit encore plus mal, & cela fit proposer par quelques-vns de cesser toutes ces Ambassades, mais ceux dont les auis composoient le resultat des conseils de ce party, firent trouuer bon, pour ne pas porter les choses à l'extremité, qu'ils retournassent, & que le Roy de Sicile les y conduisit; croyans que l'authorité du caractère Royal pourroit moderer son obstination. Le Recteur de l'Vniuersité & les plus celebres Docteurs, les exhorterent avec toute sorte d'instances d'accepter cette commission, & quand ils sçeuèrent qu'ils auoient esté mieux receus, ils y coururent aussi; afin qu'à force d'Intercesseurs, on arrachât cette Paix si desirée: mais leur voyage ne seruit de rien à leur égard que pour leur faire voir qu'on ne faisoit pas grand cas de leur entremise, la Reyne leur refusa audience, & le Duc d'Orleans ne l'accorda que pour se mocquer de leurs raisons par diuers passages d'Histoires, par de forts argumens de Politique, & par vn beau discours François qu'il concludainsi. Comme vous n'appelleriez pas des soldats pour vous aider à refoudre d'un point de la Foy dans vos Assemblées, on n'a que faire de vous icy pour vous donner connoissance des affaires de la guerre. C'est pourquoy retournez à vos Ecoles, ne vous meslez que de vostre mestier, & sçachez qu'encore qu'on appelle l'Vniuersité la Fille du Roy, ce n'est pas à elle à s'ingerer du Gouvernement du Royaume.

Il continua de témoigner sa colere dans les Lettres qu'il enuoya à la mesme Vniuersité, au Duc de Berry, & aux Chambres des Comptes & du Parlement, lesquelles il ordonna estre leuës le iour suiuant, au Palais, en ladite Chambre des Comptes, & au Chastelet. Il improuuoit & qualifioit d'attentat, tout ce qui estoit contenu dans le Manifeste du Duc de Bourgogne, & maintenoit que la Reyne & luy, auoient esté outrageusement offensez dans son procedé pour le retour du Duc de Guyenne; exhortant & enjoignant à tous les bons & Fidelles Sujets du Roy, de luy prester aide & conseil pour vanger cette iniure. Ie ne rapporteray point toutes les raisons, qu'il estendit bien au long dans cette Lettre, non plus que ce que le Duc de Bourgogne y fit répondre, pour soutenir la Iustice de son droit; & ie quitteray ce détail pour venir

au succez de la deputation du Roy de Sicile, qui reconnut au bout de plusieurs iours, qu'il n'auoit pas plus gagné que les autres. Il appella le Duc de Berry à son secours, & le pria par Lettres & par Courriers, de venir seruir l'Estat de la qualité d'Oncle des deux Ducs, & du respect que son aage luy donnoit dans l'vn & dans l'autre party, où il estoit le plus honoré de tous les Princes du Sang. Il n'y manqua pas, il vint à Melun peu apres la nostre-Dame de Septembre, & sans se retracter du party qu'il auoit creu le plus iuste, il sou tint en face au Duc d'Orleans, que le Duc de Bourgogne n'auoit rien fait en ce qui regardoit le retour du Duc de Guyenne, que d'executer la resolution prise de concert entre tous ceux de la Maison Royale. Apres cela il le blasma de son entreprise, non seulement temeraire en son sujet, mais en sa poursuite mesme, avec le peu de forces qu'il auoit pour sou tenir ses menaces: & apres s'estre vn peu radoucy pour l'admonester de prendre vn meilleur conseil, de licencier des troupes qu'il ne pouoit employer qu'à la ruine du Royaume, & de ramener la Reyne à Paris: Sçachez luy dit-il, pour conclusion, avec la mesme vigueur qu'il luy auoit fait paroistre, que si vous en vsez autrement, il n'y en a pas vn de tous ceux qui ont l'honneur de porter les Fleurs-de-Lys, qui ne vous tienne pour vn ennemy public. A tout cela le Duc d'Orleans ne répondit autre chose sinon, que celuy qui a bon droit le garde bien, & cela m'a esté assureé par des personnes d'une foy irreprochable.

Année
1405.

CHAPITRE DOVZIESME.

- I. Belle entreprise du Sire de Savoisy contre les Anglois.
II. Ses exploits sur mer & la prise de plusieurs places.*

EN ce temps-là, le braue Cheualier Messire *Charles de Savoisy* ennuyé du loisir trop assidu qu'il donnoit à la Cour, resolut de releuer & d'accroistre sa reputation par quelque exploit d'importance contre les Ennemis de l'Estat. Il équippa deux bonnes Galleres, passa le dangereux détroit de S. Mahé, & ayant trouué quelques Vaisseaux de guerre Espagnols à l'anchre au Port de Hirbrac en Bretagne, où il arriua le vingt-troisième d'Aoust, il ne luy fut pas mal-aisé de lier partie avec des gens qui ne demandoient qu'à bien faire. Le Capitaine ayant promis de l'accompagner avec trois Nauires, ils partirent aussi-tost, & favorisez d'vn bon vent, ils decourirent dès le iour suiuant l'occasion qu'ils cherchoient; mais comme il estoit trop tard il la fallut remettre au lendemain & faire canal, de crainte d'estre apperceus auparauant qu'ils pussent fondre sur leur proye. C'estoit vne quantité d'Anglois répanduë en plusieurs batteaux pêcheurs, qu'ils mirent en fuite d'abord, & en ayant submergé sans resistance & sans pitié iusques à dix neuf de ces barques, ils singlerent vers vn Port d'Angleterre nommé Tache, où ils trouuerent avec quatre petits Vaisseaux vingt six Nauires chargez de Marchandises, dont la pluspart estoit deffenduë de deux Chasteaux de bois. Ils les pillerent aisément, chargerent le meilleur butin sur deux Vaisseaux qu'ils enuoyerent à Harfleur, ils brûlerent le reste, & pouffans deux lieuës auant en terre, ils arriuerent tous à pied deuant vne Ville bien peuplée, & qui se creut assez forte pour se deffendre avec vne quantité de paysans qui s'y estoient retirez en armes, lesquels furent forcez apres vn leger effort, la pluspart tuez, & la Ville reduite en cendres.

Retournez de là à leur Flotte, ils se remirent en mer, & le Vendredy ensuiuant, le leuer du Soleil, leur ayant découuert l'Isle de Plent, ou Piolent, ils choisirent pour leur descente, le lieu mesme ou Messire *Jean Martel* auoit esté pris avec autres Nobles de Normandie par les paysans, qui croyans remporter le mesme aduantage les vinrent attaquer sous la conduite de douze cens Archers. La meslée fut aspre & cruelle, mais ils furent repoussez par nos Arbalestriers François, avec perte de quatre cent tuez ou pris prisonniers, & le reste mis en

V u u ij

Année
1405.

fuite & hors d'estat de deffendre cinq Villes de cette Isle, qui furent prises, pillées & bruslées, & le butin porté aux Vaisseaux, avec les blessez & les morts de leur party. Ils épargnerent vne belle Abbaye où ils ne touchèrent point, & non contens de ce grand exploit, qui les anima dauantage à poursuiure leur entreprise, ils demarèrent le lendemain, & allerent passer deuant le port de Wick. Le Sire de Sauoisy ayant ouy dire que c'estoit l'Isle d'où le Connestable de S. Pol auoit esté si honteusement repoussé l'année precedente, il delibera de reparer l'honneur de la France, & en mesme temps il y fut conuie par vn gros de quatre cens hommes qui accouroient à luy, & qui faisant signe du chapeau luy crièrent par raillerie pied à terre, pied à terre.

On leur eut bien-tost obey, nos gens tournans la prouë, sauterent legèrement sur la Gréue, ils donnerent sur eux, les délogerent avec leurs Arbalestriers, leur firent bien-tost tourner le dos avec perte de vingt-deux hommes seulement de leur costé, prirent la Ville d'emblée, & la brûlerent. Au partir de là ils firent rencontre d'vn admirablement grand Nauire Marchand appartenant aux Genoïs, qu'ils suiuirent prez de deux lieues, & s'estant rendu à eux, ceux de dedans enquis pourquoy on ne leur auoit pas laissé vne garde Angloise, répondirent que leur Patron auoit esté vers le Roy d'Angleterre pour obtenir permission de retourner en leur pays, & qu'il leur auoit par compassion rendu la troisieme partie de leurs Marchandises. Ils prierent que comme Sujets du Roy de France, l'on eût pitié d'eux, & on les laissa aller, pour continuer la course iusqu'au Lundy d'apres, que Sauoisy & les siens découurirent vn port nommé Anoehe. Ils le voulurent prendre, & ce fut le dernier & le plus difficile de tous leurs exploits, car les Anglois en auoient fermé l'entrée de pieux bien aigus, afin qu'on n'y pût descendre, & il falloit mettre dehors quatre cent tant hommes d'armes qu'Arbalestriers, qui moitié à la nage, moitié avec de petits esquifs, gaignerent terre malgré les ennemis, & les chargerent de grande furie. Comme ils s'estoient défiz de l'arriuée des François, ils auoient pointé quatre machines sur le riuage, d'où ils battoient nos Nauires aduantageusement de grosses plombées, mais l'on se rendit maistre de cette Artillerie, & de la Ville meisme, qui fut brûlée, & nos François reuinrent triomphans à Harfleur.

CHAPITRE TREIZIESME.

- I. *Le Maréchal de Rieux enuoyé au pays de Galles reparer l'honneur de la Nation Françoisse.*
- II. *Assiege Helefors avec les Gallois. Mort de Patrouïllart de Trie.*
- III. *Terreur panique de l'Armée.*
- IV. *Caillemardin pris par les François & les Gallois.*
- V. *Imbert de Velay laissé au pays de Galles avec l'Infanterie Françoisse.*

LEs Princes qui gouernoient voulans accomplir la promesse faite au Prince de Galles, & tout d'vn temps couvrir la honte du Comte de la Marche par quelque memorable exploit d'armes, choisirent pour cela d'excellens Capitaines, dont les principaux furent le Maréchal de Rieux, le Sire de Hugueville grand Maistre des Arbalestriers de France, & le borgne de la Hense. Ils ramasserent en Bretagne & en Normandie six cens Arbalestriers, douze cens hommes de menuë Infanterie, & huit cens hommes d'élite, & mirent ensemble deux grands Nauires de guerre & trente autres Vaisseaux mediocres, & apres auoir attendu vn mois la commodité de la mer, ils arriuerent heureusement au port de Wille-

forde en la Comté de Pembrock , où ils trouuerent deux mil hommes que le Prince de Galles auoit enuoyez pour fauoriser leur entrée en ses terres. Alors les François & les Gallois ioints ensemble coururent le pays , qu'ils mirent à sac, & marcherent vers la Ville de Helefors , qui estoit commandée d'un bon Chasteau muny de toutes les necessitez de la guerre. Il en sortit tout aussi-tost près de trois cens hommes armez de toutes pieces , avec vne multitude d'Archers, qui les vinrent gaillardement assaillir , mais qui furent repoussez de mesme : Il y en eut seize de pris , quarante de tuez , & le reste recogné & mené battant dans la Ville , qu'ils attaquèrent d'emblée. Ils y liuerent plusieurs attaques inutiles, & tout l'auantage qu'ils eurent , fut qu'ils tuerent soixante & dix hommes du Chasteau ; parce que la Place se trouua trop forte pour estre forcée sans artillerie , & ils auoient enuoyé ailleurs toutes leurs machines de guerre par mer.

Année
1405.

Ils leuerent le siege , & rien ne m'empescheroit de dire que ce fut sans perte, pource qu'il n'y demeura que fort peu de François, sans la mort d'un Cheualier fameux nommé Messire *Patrouillard de Trie* , qui fut fort regreté. Le mesme iour ceux qui auoient la conduite des fourageurs , emporterent à la premiere attaque un Chasteau nommé Picot , qui se rendit , & où ils trouuerent un grand butin, qu'ils grossirent du pillage & du sac de la Campagne d'alentour , & de là toute l'Armée marcha vers vne bonne Ville maritime nommée Kenneby. Ils resolerent de la forcer, & déjà la batterie estoit preste pour la premiere attaque, quand ils découurirent vne Flotte bien munie de trente Nauires, qu'ils apprirent par leurs épies venir au secours de cette Ville. A cette nouvelle les voila tous saisis de la frayeur du monde la plus estrange, ils coururent à leurs Vaisseaux , qui estoient sur le sable attendans la marée, & ne les pouuans ietter en mer, ils aimerent mieux se sauuer autrement. Ils les viderent & y mirent le feu , afin que les Ennemis ne s'en pussent seruir , & la peur se rendant touiours d'autant plus grande & plus generale, quoy que personne ne les poursuiuit , & quoy qu'ils eussent avec eux deux mil cheuaux Gallois , ils se mirent à fuir dans un desordre épouuenteable ; laissant avec leurs machines & leurs engins presque toutes leurs armes , & vne bonne partie de leur bagage.

Cette honteuse fuite ne laissa pas d'estre suiue d'assez beaux faits d'armes, contre l'ordinaire de pareils accidens , nos gens touiours brûlans à leur ordinaire , rencontrerent un tres fort Chasteau nommé S. Clair, qu'ils voulurent assieger , & ceux de dedans ayant offert de se rendre quand ils auroient reduit vne bonne Ville prochaine, nommée Caillemardin , qui estoit fort peuplée & fermée de bonnes murailles, & qui rendoit beaucoup au Roy d'Angleterre, ils accepterent la condition & la furent inuestir. Il y auoit dedans vne forte garnison de Gendarmes & d'Archers, qui incommoderent fort les Gallois , mais leur Prince qui les commandoit n'en fut que plus déterminé à la conquister, il iura qu'il ne partiroit point qu'il ne l'eût forcée, il partagea les quartiers avec nos François, & au bout de quatre iours, ils sapperent si bien la muraille de leur costé, qu'ils firent vne brèche raisonnable ; où ils donnerent deux assauts. Le second fut fort chaud, les Assiegez qui y perdirent grand nombre de gens morts ou blesez, voyant nos François au pied de la muraille, commencerent à s'épouuenter, ils parlerent de composition, & ils offrirent pour acquitter le Prince de son serment, de le receuoir luy & les siens en armes, de leur abandonner de pillage ce que chacun pourroit emporter, & de donner libre entrée aux François.

Le Prince qui n'auoit encore pû ioindre la muraille, accepta la condition avec ioye, luy & les siens louerent fort la valeur des François, & les portes luy estant ouuertes à luy & à ses gens, apres s'estre chargez de butin, ils razerent la plupart des murailles, & mirent le feu aux Carrefours de la Ville & aux Fauxbourgs. De là l'Armée confederée marcha vers un fort Chasteau nommé Cardinain, que le mal-heur de ses voisins fit rendre sur l'heure, & en suite de cette conquiste, nos François apres auoir fouragé près de soixante lieuës de país, commençant à pâtir de la sterilité qu'ils auoient causée, demanderent à se separer, & qu'on leur donnast de bons quartiers, iusques à ce qu'ils eussent vne Flotte

V u u iij

Année
1405.

pour les ramener en France. On leur assigna trois lieux pour leur subsistance, où ils demeurèrent iusques à la Toussaincts, que les Cheualiers & Escuyers s'embarquerent, laissant au pais douze cens hommes de pied & cinq cens Arbalestriers, pour y demeurer sous la conduite d'un Escuyer de Picardie, qu'on appelloit le Begue de *Volay*, iusques à ce qu'ils leur enuoyassent des Vaisseaux. Cela fut troué fort mauuais, & on les blasma par tout d'auoir ainsi abandonné ceux qui auoient essuyé les premiers perils des assauts & des attaques pour leur acquerir de l'honneur, & qui les auoient tiré de plusieurs dangers : mais on louä ceux qui en eurent le commandement d'en auoir eu grand soin dans tous leurs besoins, & d'auoir fait si bonne diligence de recouurer des Vaisseaux de toutes parts, qu'ils furent tous de retour en France auant le Carefme.

CHAPITRE QUATORZIEME.

- I. *Continuation de la discorde d'entre les Ducs d'Orleans & de Bourgogne.*
- II. *Diuers bruits contre le Duc d'Orleans & la Reine.*
- III. *Le Duc de Berry attaqué de nuit dans son Hostel de Paris.*
- IV. *Les Parisiens bouchent les soupiraux des caves de crainte du feu.*
- V. *Le Duc d'Orleans approche de Paris avec des troupes.*
- VI. *Meaux luy refuse ses portes.*
- VII. *Pourparlé de Paix.*

Après cette digression, que j'ay acheuée en peu de mots, ie retourne à la diuision qui estoit entre les Ducs d'Orleans & de Bourgogne, qui estoit entretenue par les rapports qui se faisoient de tout ce qui se disoit de part & d'autre, par de lasches & traistres Courtisans, qui allumoient le feu qu'ils auroient dû éteindre de leur propre sang. Il y en auoit entr'autres qui disoient à propos de l'auidité du Duc d'Orleans, qu'il auoit enfoncé le Tresor du Roy qui estoit à Melun, & qu'il en auoit tiré deux cent mil escus d'or, & des pierreries d'une valeur inestimable, que le Roy auoit nagueres donné en garde à vn sien Maistre d'Hostel, apres l'auoir engagé par serment de ne le reueler à personne que de son consentement, ou de celuy de ses enfans qui luy succederoit. On disoit encore qu'il auoit donné cent escus d'or au Capitaine de la Porte de S. Martin, pour le faire entrer de nuit avec trente hommes à Paris, afin de tirer de chez luy vne grande somme d'argent, & cela fut cause que le Duc de Berry fit arrester ce Capitaine & murer la Porte.

Pendant ces grabuges & ces tempestes de Cour, la Reyne fit éclater sa fureur dans sa Maison, elle mal-traita quelques Damoiselles, qu'elle chassa avec iniure, & elle n'épargna pas vne Dame de grande reputation nommée la Dame de *Minchie*, dont auparauant elle prenoit conseil en toutes ses affaires, & qui gardoit son seau : & en cela elle se fit plus de tort qu'à elle, pour les mauuais discours qu'on prit sujet de faire de sa conduite. Elle fit emprisonner sous le mesme pretexte vn braue Escuyer nommé *Robinet de Varennes*, & la Vicomtesse de *Bretueil*, & quelques instances que pussent faire leurs parens & leurs amis, pour obtenir qu'on procedast contre eux dans les formes, & qu'on leur fist leur procez s'ils estoient coupables, elle les retint depuis la Feste de l'Assomption iusques alors.

Toutes choses estant ainsi broüillées, & à la veille de mettre le Royaume en combustion, il se trouua des gens assez desesperez, malgré tout le soin qu'on

apportoit à la garde des Maisons des Princes dans Paris, pour entreprendre de forcer de nuit le retranchement de celle du Duc de Berry, & en ayant esté repouffez par les Arbalestriers de sa garde, ils se sauuerent par la riuere vers l'Hostel de S. Pol. Cela émût le Peuple, qui crût qu'on vouloit enleuer le Roy, & le Duc de Bourgogne y accourut en personne avec cinq cent Cheuaux, tous de bonne Noblesse & bien armez; mais trouuant qu'ils auoient pris la fuite, il appaisa la sedition, & le lendemain, il ordonna de la part du Roy qu'on fist faire vne grosse chaisne de fer, qui fût tendue de nuit pour fermer le passage de la Seine, & pour empescher qu'on ne se pût couler dans la Ville à l'ombre des tenebres. On auoit grand peur qu'elle ne fût trahie, & parce qu'il y auoit de méchans garnemens qui iettoient du feu Gregeois dans les caues; les principaux Bourgeois craignans qu'on ne la voulût brûler, firent faire commandement de boucher tous les soupiraux. Il ne se faut pas étonner si l'on n'a pû sçauoir les auteurs de cette méchanceté, car la pluspart des Gens de guerre qu'on auoit amassez, ne songeoient qu'au moyen d'y mettre le desordre & d'en piller la meilleure partie, & principalement ceux de dehors, la pluspart Bretons ou Estrangers, qui portoient les armes pour le Duc d'Orleans. Pour ceux qui seruoient le Duc de Bourgogne, il leur faut rendre cét honneur d'auoir vescu six semaines entieres avec tant d'ordre & de discipline, que le Preuost de Paris mesme, témoigna qu'il n'y en eut pas vn qui s'échappast à faire vne action digne de la prison, & cela estoit assez admirable de Nations enclines au pillage, telles que sont les Allemands, les Liegeois, & les Brabançons, qui sont fort mal-aisées à retenir, & que la passion du gain qui les porte à la profession des armes, precipite dans toutes sortes de mauuaises entreprises. Comme ils se contentoient de leur paye, l'on leur fournit des viures en abondance, rien n'encherit, & le Duc de Bourgogne auroit merité la louange & l'acclamation de tous les Peuples; s'il n'eût fait approcher ses troupes de Bourguignons, qui estoient les soldats du monde les plus grands voleurs.

Le Duc d'Orleans de son costé, faisoit auancer des Gens de guerre de toutes parts, dont il fit la reueuë le vingtième de Septembre dans la Plaine de Melun, où il fit dresser de belles Tentes, & où il donna à dîner aux principaux Chefs, qu'il exhorta de vanger l'iniure qu'on auoit faite à la Reyne & à luy. C'est ce qui fit croire que ce Royaume alloit tourner ses armes contre ses propres entrailles, qu'un mesme Peuple s'alloit partager en deux Armées ennemies, & qu'on verroit rougir dans le sang des Citoyens le mesme fer qui reuenoit d'une guerre estrangere. En effet, tout estoit si peu disposé à la Paix, que dès le lendemain Messire *Jean de Gaules*, Gouverneur du Duché d'Orleans, eut ordre de passer la Seine, & de s'emparer du Poste de Charenton avec vn grand nombre d'Arbalestriers & cinq cens hommes d'armes. Comme cela donna lieu de croire que la guerre estoit declarée, & que le Duc d'Orleans en vouloit à Paris, le Duc de Bourgogne se prepara aussi, & dès le iour mesme, trois mille Bourguignons de son Auant-garde se saisirent d'Argenteuil & des lieux d'alentour, avec esperance, selon l'opinion des principaux Chefs, que le iour suiuant on en viendroit aux mains, & qu'il y auroit Bataille. Aussi-tost la crainte des pillards fit mander par les Bourgeois, & par les Princes mesmes, tout ce qu'ils auoient de meubles à la Campagne, & le paysan qui en fut épouuenté, s'enfuit dans les Villes murées, abandonnant les granges & les greniers, & les vignes prestes à vendanger, à la discretion du soldat, qui fit particulièrement toute sorte de desordres de la part du Duc d'Orleans. Cinq cent des siens couroient la Champagne, la Beausse & le pais de Gastinois, depuis prés de quatre semaines, & venoient iusques à deux lieues de Paris, emmenans iusques aux troupeaux & au bestail. Le Roy de Sicile ioignit au party des Princes huit cens hommes de tout pays qui firent encore pis, ils fouloient par tout les vignes aux pieds des cheuaux, ils arrachoit les seps au lieu de cueillir les raisins, & ils ne firent dessein de surprendre Corbeil, Moret, & quelques autres Villes, que pour les piller: Ils emportoient ou ruinoient tout ce qu'ils rencontroient à la Campagne, si l'on

Année
1405.

Année 1405. ne le rachetoit à l'heure mesme, & pour le dire en vn mot, ils surpasserent tous les autres en cruauté, & ils ne le cederent qu'à deux cent Lorrains seulement, qui suiuirent leur Duc au seruice du Duc d'Orleans: Ceux-cy auoient amené douze chariots vuides, qui furent bien-tost remplis des dépouilles des pauvres gens, mais ils éprouuerent la verité du Prouerbe, qui promet aux pillards qu'ils seront pillés à leur tour, & qui dit qu'une mauuaise proye n'eut iamais bonne fin, car ils furent chargés avec leur butin par les Bourguignons, qui les mirent en fuite, & qui les détroufferent.

Cette licence ayant bien-tost épuisé tous les quartiers, la cherté deuint si grande, que la pinte de vin alla iusques à quatre sols parisis, les gens du Duc d'Orleans n'y pouuans plus viure luy en firent leurs plaintes, & il pensa de changer leur poste, & de les mettre à Meaux; mais on luy en refusa l'entrée, & cela seruit beaucoup à amollir la dreté de son cœur. Il commença d'entendre à la Paix, qui luy fut derechef proposée le vingt-troisieme iour d'Octobre, par les Deputez du Conseil du Roy, & consentit, que toutes les troupes de part & d'autre fussent licenciées, que l'un & l'autre des deux Chefs de part retinssent iusques à cinq cens hommes, & qu'il en demeurast mil auprès de la personne du Roy, iusques à la santé duquel le differend demeureroit surcis, pour estre terminé par son autorité. Le Duc de Bourgogne ne trouua point l'accommodement à son gré, il se douta de quelque surprise, & craignit que ses gens estant renuoyez en ses païs, qui estoient fort éloignés, le Duc d'Orleans ne fist reuenir les siens qui seroient en des lieux plus proches, & cette difficulté fit plus que iamais desespérer de cet accord.

CHAPITRE QUINZIEME.

- I. *Le Duc de Bourgogne harangue les Bourgeois de Paris, afin de leur faire prendre les armes pour son party.*
- II. *Prudente réponse des Parisiens.*
- III. *Continuation du Traité de Paix. La Reyne ne veut point que le Duc de Bourgogne luy aille au deuant, & rompt le voyage de Vincennes.*
- IV. *Le Roy de Nauarre & le Duc de Bourbon negotient l'accommodement.*
- V. *Conclu à Vincennes.*

LE lendemain, le Duc de Bourgogne ayant assemblé les Principaux de la ville de Paris pour leur parler en public: Vous sçauéz, leur dit-il, mes tres-chers amis, que ie ne suis point venu de si loin pour mes interests, & que rien ne m'y a obligé que celui du Peuple, iusques à présent insupportablement accablé d'exactions. Il vous paroist encore par les Pancartes qui nagueres ont esté dressées, qu'on vous en preparoit bien d'autres encore plus griéues, & que l'établissement du double de l'impost des marchandises, des Tailles par feu, & des Collectes annuelles, entraînoit necessairement avec soy la perte de tout ce qui vous reste de biens mobiliars, si ie ne fusse venu en personne, & si ie ne m'y estois fortement opposé. Le Duc d'Orleans est toujours dans les mesmes desseins, & ie ne voy pas qu'on en soit encore quitte, ny l'Estat en assurance, parce qu'il y en a beaucoup d'entre vous qui fauorisent ses intentions. Le seul remede que i'enuisage pour vn mal si certain, c'est de se resoudre à ne faire qu'un party, & si vous voulez prendre les armes sous ma conduite, ie vous engage ma foy, que deuant qu'il soit peu, ie remettray ce Royaume dans sa premiere tranquillité,

quillité, & que vous iouïrez plus paisiblement que iamais de l'entiere possession de vos biens.

Année

La réponse des Parisiens fut, qu'ils ne sçauoient que trop qu'il auoit de tres¹⁴⁰⁵ bonnes intentions, & que iusques là il auoit touïjours trauillé pour le bien du Royaume & pour le soulagement du Peuple: qu'ils l'en remercioient tres-humblement, & que pour y correspondre, ils luy faisoient offre de leurs personnes, comme de tout ce qu'ils possedoient, & des biens de leur Ville: mais pour ce qui estoit de prendre les armes, ils le refuserent, de crainte que la Paix estant faité entre les Princes, le Duc d'Orleans n'en fist vn crime dont il se pût vanger. Bien dirent-ils pour conclusion, que si le Roy ou son Fils aîné, presens en personne & en armes, leur en faisoient commandement, qu'ils estoient prests à s'exposer à toutes sortes de dangers, & mesmes de hazarder leur vie, pour témoigner toute l'obeïssance que doiuent des fidelles & veritables Sujets. Le Duc parut assez content d'eux, & apres en auoir parlé au Conseil, qu'il tint avec les autres Princes & Seigneurs, il leur promit que le Dauphin seroit armé, & conduit en équipage de guerre par les ruës de Paris, & que tout ce qui seroit à faire, s'executeroit sous ses ordres.

Les enuirons de Paris estant alors ruinez par les gens de guerre, en telle sorte qu'il n'y venoit plus rien que par conuois, les Princes importunez des clameurs du Peuple, voulurent licentier ces troupes de dehors, & firent crier à son de trompe que les Capitaines eussent à les renuoyer en leur país, & à mettre les armes bas, à peine de la vie: mais ils se mocquerent de ce nouuel ordre, & apres auoir demandé pourquoy on les auoit fait venir, ils dirent hautement, que quand les viures de la Campagne seroient acheuez d'épuiser, ils se ietteroient sur les Villes. Ce fut le plus puissant motif qui porta la Reyne & le Duc d'Orleans à consentir, pour détourner vn si grand mal-heur, de venir le dernier iour de Septembre au Bois de Vincennes; où l'on pourroit de plus prés trauailler à vn accommodement si necessaire. Mais comme le Duc de Bourgogne, bien ioyeux de leur approche, voulut par honneur aller au deuant d'eux, tant avec ce qu'il auoit de troupes à Paris, qu'avec celles d'Argenteüil & des enuirons, qu'il auoit mandées, la Reyne qui en apprit la nouvelle à moitié chemin, rebroussa tout court à Corbeil, par le conseil du Duc d'Orleans.

Les Bourguignons s'en retournant aussi de leur costé, coururent tout le país depuis le Pont de saint Cloud iusques à Haubervilliers, ils vuidèrent toutes les granges & les celliers, & non seulement ils firent plus de maux que les Habitans n'en auoient souffert dans les plus grandes reuolutions de cet Estat, mais ils continuoient à menacer de pis faire. Cela acheua de disposer les Princes à les preuenir, & dans la crainte qu'on ne rappellast les armes destinées contre l'Enemy, ils deputerent de nouueau le Roy de Nauarre & le Duc de Bourbon, vers la Reyne & le Duc d'Orleans, qui se rendirent à leurs prieres, & consentirent de venir le huitième d'Octobre en la Maison Royale de Vincennes. Ils y tint diuerses Conferences iusques au seizième, & enfin, ceux qu'on auoit choisi pour Mediateurs de cet accord, répondirent si bien à l'opinion qu'on auoit eu de leur prudence & de leur affection pour le bien du Royaume, qu'il fut conclu, & qu'il fut publié le lendemain, que graces à Dieu les esprits estoient réunis par le lien d'une veritable reconciliation. Le iour suiuant, ils reuinrent à Paris avec vne escorte mediocre de Gendarmes, & apres auoir congedié avec de beaux presents les Cheualiers & les Escuyers qui estoient venus à leur seruice, les deux Ducs s'embrasserent avec vn grand témoignage d'amour, en presence de la Reyne & du Duc de Berry, lequel ils remercierent d'abord d'auoir moyenné leur entreueü, se toucherent dans la main, & s'entreiurerent de demeurer à l'aduenir dans vne parfaite concorde.

CHAPITRE SEIZIESME.

- I. *L'Vniuersité obtient Audience des Princes.*
- II. *Maistre Jean Gerson les exhorte au service du Roy, à veiller à sa santé, & à l'obliger de souffrir les remedes necessaires.*
- III. *Et blasme les vices de la Cour, qu'il excite à l'union de l'Eglise.*
- IV. *Estat miserable de la santé du Roy, qui reuiet en conualefcence.*
- V. *Marie de France sa fille refuse de sortir de Religion pour épouser le fils du Duc de Bar.*
- VI. *Retranchement des pensions à la Cour.*

Année
1405.

Après la réunion de la Maison Royale, l'on ne desira plus rien pour le bien de l'Estat, sinon que les Princes prissent plus de soin de la personne du Roy, & qu'on apportast quelque ordre pour la reformation des abus du Royaume: & quelques-vns des plus considerables engagerent l'Vniuersité à en faire la proposition par forme de Remontrances. Elle demanda plusieurs fois Audience, & l'ayant obtenuë pour le septième iour de Nouembre, en l'appartement de la Reyne, quoy qu'absente, où se trouuerent les Roys de *Navarre* & de *Sicile*, les Ducs de *Berry*, d'*Orleans*, de *Bourgogne* & de *Bourbon*, ceux du Conseil du Roy, & quelques Prelats, Maistre *Jean Gerson*, Chancelier de Nostre-Dame de Paris, Professeur en Theologie, satisfit excellemment au choix qu'on auoit fait de luy pour porter la parole. Il prit pour thème, *Vinat Rex*, qu'il repeta trois fois, & representa avec autant de respect que d'éloquence, que le bon Gouvernement du Roy & de son Royaume, dépendoit de trois sortes de vies, la corporelle, la politique, & la spirituelle, & il le prouua par beaucoup de raisons, d'autoritez & d'exemples, dont le recit seroit trop long. A propos de la premiere vie, qui est composée des quatre Elemens, il parla de l'indisposition corporelle du Roy, & dit qu'il falloit apporter tous les soins possibles au rétablissement de sa santé, quelque resistance qu'il apportast contre les remedes; afin qu'estant guery, tout l'Estat qui pâtissoit de sa maladie se sentist de sa conualefcence, & rentrast dans la prosperité des premieres années de son Regne. De là passant à la vie politique, qui se doit conduire par les quatre Vertus Cardinales, il prit sujet de donner sur les vices de la Cour, qui estoient les seuls écueils où elle faisoit naufrage, & s'étendant élégamment sur ces empeschemens & sur ces obstacles, il conclud que ce Royaume estoit à la veille de grands maux, si l'on ne se soumettoit à vne reformation necessaire des mœurs pour appaiser la colere Diuine. Quant à la vie spirituelle, il luy donna pour fondement les quatre Vertus Theologales, & en finissant cette belle action, il supplia ceux qui presidoient à l'Assemblée, d'auoir en recommandation l'union de l'Eglise, & les priuileges de l'Vniuersité de Paris; ce que le Chancelier promit de la part du Roy, & de tous les Princes là presens.

Cette Remontrance ne fut pas inutile, car sur la fin du mois, les Ducs ordonnerent qu'on trauaillast à la santé du Roy, & qu'on cessast de garder vne déference criminelle, pour l'obliger malgré qu'il en eût, à souffrir qu'on le nettoyast, afin de le disposer à l'operation des remedes. C'est pourquoy la nuit arriuant, ses Officiers ordinaires le quittoient, par l'ordonnance d'un habile Medecin, & il en entroit dix autres qui feignoient de luy estre inconnus & par

leurs paroles & par leurs actions, qui firent si bien qu'ils le persuaderent au bout de trois semaines, qu'il se falloit dépouiller pour entrer nud dans son lit, qu'il estoit necessaire de changer de chemise & de draps, de frequenter les bains, de souffrir qu'on luy razast le poil, & de garder plus de regle pour le manger & pour le dormir. Il y auoit cinq mois qu'il ne vouloit point ouïr parler de tout cela, & déjà la crasse de ses sueurs puantes luy auoit fait venir beaucoup d'apostumes sur le corps, qu'une quantité de poux & de vermine luy rongeoit, qui l'auroient enfin mangé iusques aux entrailles, si ce Medecin ne se fut auisé de ce remede, qui le fit mieux porter, & qui dissipa en quelque façon les tenebres dont il auoit l'esprit & l'entendement enuolopez.

Se portant tous les iours de mieux en mieux, il tint sa Cour à la Feste des Roys, & aussi tost il alla à Poissy, pour proposer à *Marie de France* sa fille, qui n'auoit point encore pris le voile de Religion, le mariage qu'il auoit accordé à la priere des Princes de son Sang, entr'elle & le fils du Duc de *Bar* son Cousin, pourueu qu'elle y voulût consentir. Cette ieune Princesse l'écoula fort respectueusement, mais comme il luy demanda sa volonté : Mon tres redouté Seigneur & Pere, luy dit-elle, ie ne suis plus à marier, i'ay accepté l'Epoux que vous me donnastes quand i'entray en Religion, ie me suis deuouée à luy, & de ma vie ie ne le quitteray, si vous ne m'en trouuez vn autre qui soit meilleur & plus puissant. Le Roy ne la voulant pas contraindre, s'en retourna avec cette réponse, & depuis tint plusieurs Conseils pour le Gouvernement de son Estat; où les pensions des Chambellans & autres Officiers furent reduits à la moitié, & l'on en vîa à proportion pour tous les autres gages ordinaires. On retrancha aussi le grand nombre des Receueurs des Finances, des Tresoriers & des Officiers des Chambres du Parlement, & l'on creut tout communément qu'il en reuiendroit aux coffres du Roy six cent mil escus d'or.

CHAPITRE DIX-SEPTIESME.

- I. Proposition de leuer vingt millions à vingt escus de Taxe par Ville ou Village.
- II. L'Vniuersité de Paris cesse ses exercices à cause des entreprises du Pape.
- III. Le Roy la fait décharger de la Decime qu'il demandoit.
- IV. Progrez du Comte d'Armagnac en Guyenne.
- V. Famine en Angleterre. L'on refuse du bled aux Anglois.

LE Duc de Bourgogne continuant à parler pour les Peuples dans les Conseils, on chercha les moyens les plus doux pour en tirer de l'argent, & l'on s'auisa, pour fixer vn reuenue qui vint directement aux coffres du Roy, de taxer à vingt écus par an, toutes les Villes & Villages du Royaume, qu'on faisoit monter à dix sept cent mille, & en exceptant sept cent mille de ce nombre, que les mal-heurs de la guerre, les pestes & les mortalitez, pouoient auoir ruiné ou desolé, & mis en non valeur, on trouua que cela produiroit vingt millions, qui suffiroient pour entretenir la guerre, en payant trente écus pour Cheualier, & vingt quatre pour Escuyer, & pour la Maison du Roy, qu'on mit à deux millions: comme aussi pour les gages des Collecteurs & Receueurs, fixés sur le mesme pied de deux millions. On assignoit aussi le quart d'un million pour les fortifications des Places & pour les reparations necessaires, & l'on pretendoit qu'il y auroit encore trois millions reuenans bons aux coffres du Roy: & comme les nouveautez plaisent d'abord, les plus sensez approuuoient l'aduis, & tout le monde calculoit la leuée & l'employ des reuenus du Royaume, mais quand on

Année
1405.

sçeut que c'estoit vne proposition faite en l'air, par des gens qui n'estoient aduoüez ny du Roy ny des Princes, on n'en parla plus, que pour rire de ces Conseillers d'Etat de nouvelle erection.

Si le Roy cherchoit de l'argent, le Pape de son costé faisoit leuer avec rigueur la Decime qu'il auoit imposée, & comme l'Vniuersité de Paris en croyoit estre exempte en vertu de ses priuileges, elle fut conseillée par des personnes puissantes, d'interceder enuers le Roy pour leur conseruation. Elle conuoqua sur ce sujet vne Assemblée generale de Docteurs & de Professeurs, & le resultat fut de regimber vne bonne fois contre l'éperon, & de faire cesser au vingt-vnième de Nouembre prochain, toutes les Predications & les exercices des Ecoles en la ville de Paris. Cela fit d'autant plus d'éclat, qu'il arriua dans le temps de l'Aduent, & de la Feste de Noël, où le Mystere de l'Incarnation & de la Natiuité doit estre expliqué aux Peuples: & quelques mauuais esprits se seruirent de l'occasion pour afficher des Placarts aux portes des Eglises, qui auertissoient les Lecteurs d'aller lire certain libelle infame & infamant tout ensemble, attaché au Paruis Nostre-Dame, par lequel ces gens sans nom pretendoient prouuer par plusieurs raisons, que cette cessation contreuenoit à la profession du Clergé, & principalement à celle des Theologiens.

Le Duc d'Orleans se voulant entremettre pour rétablir les choses, pria le Recteur & quelques Docteurs, la veille de Noël, de donner cela au respect de la Feste, & à la promesse qu'il leur faisoit que leurs priuileges leur seroient gardez; mais il s'y rencontra des gens assez fermes pour dire qu'il n'auroit peut-estre pas plus d'égard à l'execution de sa parole, qu'à beaucoup d'autres choses qu'il auoit déjà promises & mal executées. Il fut fort indigné de ce refus, & les choses demeurèrent au mesme estat, iusques à ce que la santé du Roy leur permit de l'approcher, & de luy demander sa protection. Le Duc s'y opposa fortement, mais ils trouuerent enfin moyen de l'adoucir, & leur Requeste fut accordée; à condition pourtant de certains termes de bien-seance qui ne blesfassent point l'autorité du Pape, c'est à dire, *que du consentement des Commissaires de sa Sainteté, l'on surseiroit à la leuée de ladite Decime, iusques à la prochaine Feste de Noël, s'ils ne receuoient vn ordre contraire par Lettres expressees du Pape.* Cela fut seellé du Seau du Roy, & vers la fin de Ianuier, l'on ouurit les Ecoles, & l'on continua les Leçons & les Sermons à l'ordinaire.

Alors hyuernoit en la Prouince Bourdeloise *Bernard Comte d'Armagnac*, qui par sa ionction avec le *Comte de Clermont*, fit vn Corps d'Armée composé de seize cens hommes d'armes, tous Cheualiers & Escuyers, & de quatre mil hommes, tirez des Communes du pais de Guyenne, & s'acquitta glorieusement du dessein qu'il eut de se montrer digne de l'alliance qu'il auoit contractée avec la Maison Royale, par le mariage accordé entre luy & la fille du Duc de Berry. Il fit forte guerre aux Anglois & aux Gascons rebelles durant toute cette année, tantost par embuscades & par surprises, tantost à force ouuerte. Il mit le pais à feu & à sang, & en six semaines de temps, qu'il employa contre le *Sire de Cambrant*, non seulement il le prit prisonnier, mais il conquist sur luy dix huit Places qu'il possedoit, dont il y en auoit de tres fortes, telles que le Port sainte Marie, Lesinhat, Toneins, Pamperdart, la Tour imprenable d'Aiguillon, Berigat, Poilliac, la Motte de Sourdré, Brudoire, & le Bourg de S. Pierre de Toneins. Il emporta tout cela d'assaut, & ces exploits irritans la passion de vaincre, il alla assiéger Bomberat, qui estoit vne Ville quarrée flanquée de quatre bonnes Tours, dont l'une estoit plus grosse & munie à proportion, fermée d'un large fossé, fortifié d'un bon auant-mur, & enfin peuplée d'Habitans aguerris, & qui se fians en leur force & à celle de leur Place, se mocquerent de la sommation qu'il leur fit: Ils soutinrent vaillamment les deux premiers assauts, mais le troisième fut si sanglant, qu'ils commencerent à douter d'une plus longue resistance, ils demanderent à parlementer, l'on accorda vies & bagues sauues, & l'on receut le serment d'obéissance de ceux qui voulurent demeurer. Le Comté y séjourna quelque temps avec ses troupes, tant pour s'y rafraischir, que pour

reparer la place. De là il alla vers Bordeaux, & plantant son camp deuant la Ville, il enuoya offrir la Bataille à ceux de dedans, & se mit en estat de les recevoir pendant trois iours entiers qu'il demeura ferme; mais ils n'oserent l'entreprendre, & il fut priué de l'auantage qu'il s'en promettoit, aussi bien que trois cent ieunes Gentils-hommes qu'il auoit fait Cheualiers pour cette occasion, & qu'il auoit mis à l'auant-garde afin de satisfaire la passion qu'ils auoient de signaler leur nouvelle Cheualerie. Cependant il tenoit les entrées de la Ville si étroitement serrées qu'il n'y put entrer de viures, & cela obligea les Bourgeois à composer avec luy à vne grande somme de deniers, pour le faire retirer, & pour obtenir la liberté des chemins.

Les Bleds ayant esté échaudez en Angleterre, la recolte fut si petite, & les viures monterent à vn prix si excessif, que la famine se répandant par tout, les Anglois furent contrainsts d'enuoyer le Comte de *Pembrock* en France, pour tascher d'auoir liberté d'en acheter. Il arriua à Paris au mois de Féurier, avec vn Passe-port qu'il n'obtint qu'à grand peine, & s'adressant aux Ducs de *Berry*, d'*Orleans*, & de *Bourgogne*; à cause de la maladie du Roy qui ne luy permettoit pas de luy donner Audience, il proposa d'abord vne prolongation de Tréues iusques à la saint Iean, & cependant, il les supplia de permettre qu'il achetât des bleds. Les auis furent differents, & il l'obtint enfin des Ducs de *Berry* & d'*Orleans*; mais s'estant adressé au Duc de *Bourgogne*, pour le prier d'ajouter son Sceau aux Lettres qui luy en auoient esté expédiées, il les prit & les ietta au feu, & luy fit commandement de vuidier le Royaume en toute diligence.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

- I. *Retour des Deputez enuoyez à Rome par l'Vniuersité de Paris.*
- II. *Benoist tasche d'interrompre cette negotiation.*
- III. *Le Cardinal de Chalant son Enuoyé mal receu en Cour.*
- IV. *Clignet de Brebant fait Admiral de France*
- V. *Quoy que de bas lieu & iugé incapable de sa Charge.*
- VI. *Et marié par la faueur du Duc d'Orleans à la Comtesse de Blois.*

Les mesmes Ducs ayant receu des Lettres du Roy d'Espagne, par lesquels il exhortoit le Roy d'enuoyer comme luy des Ambassadeurs aux deux pretendus Papes, pour les disposer à l'vnion, ils approuerent ce dessein & firent choix de quelques-vns des plus celebres du Corps de l'Vniuersité. Mais ils ne purent partir faute d'argent, & vn mois apres, arriuerent ceux que la mesme Compagnie auoit deputez avec Maistre *Pierre Plaoul* Docteur en Theologie, vers l'Antipape; auprez duquel ils estoient demeurez huit mois pour decouurer ses intentions touchant l'extirpation du Schisme. Ils rapporterent en pleine Assemblée, deuant les Princes, qu'ayant conuoqué les Prelats de son obedience par vn Bref Apostolique, pour la Feste de tous les Saints, il l'auoit depuis prolongé iusques à la S. Martin, afin qu'ils vinssent en plus grand nombre pour deliberer des moyes d'vnion; en suite dequoy leur ayant donné vne Audience secrette, il les auoit renuoyez avec des Lettres, & leur auoit dit que tous n'ayans pas obey à son mandement, il obligeroit ceux qui auoient manqué à se rendre à Rome, pour le mois de May prochain, & qu'il leur protestoit par serment, d'accomplir absolument tout ce qu'il auroit conclu avec eux en faueur de l'vnion.

Le bruit de ce retour, & d'vne autre Ambassade preste à partir estoit paruenue

Année
1405.

aux oreilles de Benoist, il dépécha aussi-tost à la Cour vn Cardinal Diacre du nom de *Chalant*, pour empêcher cette deputation, & par mesme moyen la Paix de l'Eglise, & pour faire agir les Princes par ses Conseils: & comme ils s'apperçurent de ses desseins & du sujet de sa Mission, ils ne se soucierent pas de sa qualité de Legat à *latere*, dont elle estoit honorée pour la rendre plus considerable. On ne luy rendit point les hōneurs deus à cette Dignité à son entrée dans Paris, on remit son Audience apres Pasques, sous pretexte que le Roy l'entendroit en personne, & cependant il ne laissa pas de faire ses visites aux Ducs & de se rendre particulièrement assidu iusques à l'importunité auprès du Duc de Berry; qu'il voulut conseiller, & qu'il pria mesmes avec instance, comme celuy qui persistoit plus fermement avec l'Vniuersité pour la voye de cession, de ne plus prester l'oreille à cette cabale. Il leur parla de ce Corps illustre comme d'vne cohue de gens de tumulte & de bruit, composée de testes mal-faites, enyurées de leur sçauoir, & qui estoient plus aheurtez à leurs opinions, qu'ils n'estoient portez d'vn veritable zele pour l'vniō de l'Eglise; où ils n'agissoient que par entêtement & par opiniastrété. Le Duc qui estoit mieux persuadé de leurs intentions par les dépenses que la Compagnie auoit faites pour la Paix de l'Eglise, retorqua cette calomnie contre son Auteur: Il est bien plus à propos, luy dit-il, de vous refuser Audience, à vous autres Cardinaux, qui bouchans malicieusement vos oreilles, pour vous rendre sourds comme des Aspics, ne vous souciez nullement de la voye de cession qu'on vous propose. L'vniō de l'Eglise est le moindre de vos soins, que vous donnez tous entiers à la passion de vous enrichir de l'argent de ce Royaume, pour soustenir vostre faste & pour fournir au luxe de vos maisons.

Sur la fin de cette année, Messire *Clignet de Brebant* fut fait Admiral de France par la faueur & à la priere du Duc d'Orleans son Maistre, & cette promotion fit d'autant plus de bruit dans le monde, qu'il n'auoit point de droit d'y pretendre pour la Noblesse ny pour la valeur de ses Ancestres & que c'estoit vn pur ouvrage de la Fortune. Aussi les Sages ne se purent-ils empêcher de dire tout haut, qu'il n'entendoit rien à la marine & à la nauigation, qu'il ne sçauoit ce que c'estoit d'vn Combat naual, qu'il n'auoit iamais veu tourner vn Vaisseau sur mer, qu'il ne pouuoit manier le gouvernail, & qu'il estoit encore plus ignorant des moyens de gagner vn port assure, apres auoir échappé les écueils & dompté les bourrasques tempestueuses de cet element inconstant, ce qui estoit necessaire absolument pour l'assurance & pour la ioye de ceux qu'il auroit à commander. C'estoit encore vne chose à considerer, qu'il succedât à vn grand & illustre Capitaine Messire *Renaut de Trie*, qui pour lors estoit detenu de plusieurs maux incurables, & qui pourtant ne luy voulut point donner sa demission, qu'il ne luy payât quinze mille écus d'or. Le Duc d'Orleans fit encore dauantage pour luy, de procurer son Mariage avec la Comtesse de Blois, qui le mit fort à son aise, de pauvre qu'il estoit auparauant, & si veritablement pauvre, qu'à peine auoit il de quoy viure au iour la iournée, quand il y suppléa par la richesse de cette Comtesse. Mais on trouua fort étrange, qu'vne si grande, si puissante & si illustre Dame, n'agueres vefue d'vn homme de la qualité du Comte de Blois, s'abbaisât iusques au poinct d'épouser vn si petit Cheualier.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

- I. *Grandes Conquestes en Guyenne, du Connestable d'Albret & du Comte d'Armagnac.*
- II. *Journée prise devant Brantôme pour combattre les Anglois.*
- III. *Messire Guillaume le Bouteiller y meine un secours de France.*
- IV. *Armée enuoyée au secours du Duc de Bar contre le Duc de Lorraine.*

Pendant que la famine obligeoit les Anglois à courir nos Costes, & à faire toutes sortes d'entreprises pour enleuer hommes, viures & bétail, qu'ils venoient décharger au Port de Calais, on leur faisoit la guerre plus ouuertement & avec plus d'honneur & de succez dans la Guyenne. Nos François les chasserent de soixante & tant de Villes ou de Bourgs, par force ou par argent, sous les Enseignes du Connestable & du Comte d'Armagnac: & apres avoir soulagé le pays de deux cent mille écus d'or de contribution, qu'ils tiroient tous les ans, pour donner la liberté du labourage, ces deux Generaux se laisserent encore vaincre aux prieres du peuple de Perigord, qui les supplia de le deliurer de l'oppression insupportable de la Garnison de la Ville de Brantôme. Ils l'assiégerent sur le refus audacieux & méprisant qu'elle fit de se rendre, ils la ferrerent de si prez qu'il n'y put rien entrer, & en mesme temps, ils la foudroyoient à grands coups de pierriers; mais quoy qu'ils fissent par toutes sortes d'attaques, le Siege dura huit semaines; au bout desquels ceux de dedans n'osans plus paroistre sur leurs murailles, & craignans vn dernier effort, se seruirent heureusement de la prudence qui leur est ordinaire en de pareilles extremitez, pour s'épargner le danger d'estre emportez de force.

Année
1405.

Ils offrirent de rendre la place dans la Pentecoste s'ils n'estoient secourus, & nos François ayans refusé la condition dans l'assurance de les forcer, le reproche qu'ils leur firent de vouloir fuir l'occasion d'une Bataille, leur fit changer de resolution. Ils l'accepterent ioyeusement dans cette pensée, ils receurent leurs ostages, & sur le bruit qui courut que le Roy d'Angleterre enuoyeroit son fils avec vn grand nombre de troupes pour faire ses premieres Armes en cette celebre journée, les Princes de France qui gouernoient, & qui auoient agréé le Traitté, leur enuoyerent du secours sous la conduite d'un Cheuailer de grande reputation nommé Messire Guillaume le Bouteiller. Les illustres Comtes de Clermont & d'Alençon le suiuirent avec trois mille hommes d'armes dans le noble desir de se signaler; mais comme il estoit à craindre que cet appareil simulé des Ennemis ne se fist pour quelque autre dessein plus considerable que n'eût esté celuy de conseruer Brantôme, cependant que les principales forces de France tourneroient de ce costé là, l'on enuoya le Sire de S. Georges en Picardie pour la garde de la Frontiere, avec six cens autres hommes d'armes.

Parmy les soins que donnoit vne affaire de cette importance, le Marquis du Pont fils du Duc de Bar, & Cousin du Roy fit de grandes plaintes du Duc de Lorraine, & remonstra qu'il y alloit de l'interest & de l'honneur de sa Majesté, comme il paroistra par le recit de ce differéd que ie prendray de plus loing. Les Comtes de Salmes & de Sarrebruche, & autres Seigneurs d'Allemagne ayans fait irruption dans le pays Messin, qu'ils mettoient à feu & à sang, ceux de Metz eurent recours au Duc de Lorraine, comme à celuy qu'ils auoient choisy pour leur principal Protecteur, lequel ayant fait vne grande Armée, entra dans le pays des Ennemis qu'il saccagea, comme c'est la coûtume de faire la guerre en ce pays-là. Aussi ne l'en eut-on pas blasmé, s'il n'eût étendu cette cruauté sur les terres des voisins, qui n'auoient aucune part à la querelle, & qui ne se desioient d'aucune

Année
1405.

hostilité. Les Lorrains entrèrent particulièrement dans le Duché de Bar, & s'estans trouvez deuant vn Chasteau nommé l'Auant-garde, qui pour lors estoit entre les mains du Roy, parce qu'il estoit en litige, ils s'en faisirent par force, & tuèrent méchamment les Commissaires & les Gardes du Roy, sans considerer que cét attentat les rendoit criminels de leze-Majesté. Et c'estoit le sujet de la plainte de ce Duc.

Les Princes fort offensez de cette insolence, creurent que ce n'estoit pas assez pour vn grand Prince, de repousser les injures, s'il ne donnoit en mesme temps vn exemple de sa Iustice & de sa vengeance pour intimider les méchans. Ils donnerent les ordres du Roy au Marquis du Pont pour cela, & luy promirent de l'assister d'un secours considerable, mais leur intention n'estoit pas de faire vne troisiéme Armée ou de partager les forces de France en trois Corps. Le Duc d'Orleans toutefois résista à cét aduis, en haine, disoit-on, de ce que ceux de Metz auoient refusé de se mettre sous sa protection, il ne voulut pas qu'on tardât dauantage, & fit faire vn Corps de troupes incontinent apres le depart du Marquis, dont il donna la conduite à ses deux plus intimes Confidens *Jean de Montaigu* grand Maistre de l'Hostel du Roy, & le nouuel Admiral. Ceux-cy estant arriuez en la Ville de Neuf-Chasteau, que le Duc de Lorraine tenoit en fief du Roy, ils eurent bien de la peine à s'y faire receuoir, & ils firent resolution d'y demeurer iusques à ce qu'ils eussent auisé de ce qu'ils auroient affaire, sur ce qu'ils apprirent que tout le pays d'alentour estoit mis en cendres & tellement desolé qu'il n'y auoit pas dequoy viure.

Fin du vingt-cinquième Liure.



